
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01779876 0

Histoire
de la
Guinée Française

DU MÊME AUTEUR

La Guinée Française

RACES — RELIGIONS — COUTUMES

PRODUCTION — COMMERCE

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (1909).

Médaille d'or du Congrès des Sociétés de géographie (1907).
Médaille de vermeil de la Société de géographie commerciale de Bordeaux.
Médaille d'argent de la Société de géographie commerciale de Paris.

ANDRÉ ARCIN

ANCIEN ADMINISTRATEUR DES COLONIES

LAURÉAT DE L'INSTITUT

Histoire de la Guinée Française

RIVIÈRES DU SUD — FOUTA-DIALO
RÉGION DU SUD DU SOUDAN

PRÉFACE DE M. JOSEPH CHAILLEY

DÉPUTÉ, DIRECTEUR DE L'UNION COLONIALE FRANÇAISE

PARIS

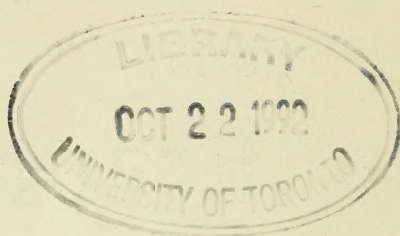
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

RUE JACOB, 17

Librairie Maritime et Coloniale

—

1911



PRÉFACE

Ce livre est le livre d'un travailleur et d'un patriote. Il s'adresse à un double public : les Français y trouveront de quoi être fiers de leur pays, les étudiants en matière coloniale, de quoi ordonner et étendre leurs connaissances. M. Arcin a déjà publié un livre sur la géographie de la Guinée française ; aujourd'hui, il en étudie l'histoire.

Mais il comprend l'histoire comme une science qui embrasse tout : le récit des événements déroulés, sans doute, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux temps modernes, à travers lesquels il fait défiler devant nous Carthaginois et Romains, Normands et Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais et Français ; mais aussi la succession et les luttes des races, autochtones, migratrices ou conquérantes, et leur évolution, et le tableau des efforts tentés par eux pour pacifier les hommes et vaincre la nature. Pour mener à bien cette tâche, à la fois vaste et délicate, il fait appel à toutes les connaissances : l'histoire proprement dite, et l'étude des religions, des races, des langues et de l'économique. Son ouvrage est le fruit d'immenses lectures, bien conduites, et de leurs résultats bien ordonnés, de patientes investigations qui lui ont permis d'entrer dans le détail des événements et d'une méthode sage qui lui a, notamment, imposé beaucoup de prudence dans l'affirmation.

L'histoire de la Guinée, comme celle de toute l'Afrique, et à vrai dire comme celle du monde, c'est le tableau des efforts des hommes pour pénétrer, des rivages de la mer, dans l'arrière-pays et jusqu'au cœur du continent. C'est, à l'intérieur de l'Afrique, le récit de l'attraction exercée sur tous les peuples du nord, de l'Égypte au Maroc, par ces régions de la boucle du Niger et, en particulier, du Fouta-Djalon (et l'auteur consacre à cela tout un livre qu'il intitule : *Histoire des rapports des indigènes entre eux*). C'est, parmi les peuples venus d'autres continents, la concurrence ardente surtout entre Anglais et Français, Français du Sénégal et Anglais de Sierra-Leone, qui nous est contée dans un livre compact et savant de

près de 500 pages : *Rapports des indigènes avec les blancs.* Double travail plein de faits, convenablement disposés par un cerveau méthodique et éclairés par un esprit souvent ingénieux et judicieux toujours. Des annexes le complètent, placées après chaque chapitre, infiniment utiles aux travailleurs, puisqu'elles mettent à leur portée des documents épars dans vingt recueils.

C'est un ouvrage dont on ne peut ni trop louer le solide mérite, ni exagérer l'utilité.

Mais ce serait lui faire tort que de s'en tenir à ces appréciations techniques ; il se recommande par des qualités d'une tout autre portée. Il expose les problèmes, en met en évidence les données, en dégage les inconnues, et, avec les solutions dûment discutées, nous permet de discerner les causes des échecs et des succès.

Dans cette région de l'Afrique occidentale, M. Arcin a bien aperçu et démontré l'importance des phénomènes religieux et l'action, quelquefois dissimulée mais toujours prépondérante, de l'Islam. C'est une question qui, assurément, n'avait pas échappé à ses devanciers ; il a eu raison de la mettre en relief : aucune ne mérite davantage de s'imposer à l'attention de nos gouvernants. L'Islam est une puissance universelle, avec laquelle nous avons à compter par toute notre Afrique, et qui ne doit pas être partout traitée de même. Ce qui sert en Algérie, et en Tunisie, et au Maroc, peut nuire en Afrique, occidentale aujourd'hui, et équatoriale demain. M. Le Châtelier a écrit là-dessus des pages pénétrantes et fait entrevoir de sagaces solutions, locales et partielles. D'autre part, nos professeurs d'Alger s'en préoccupent : souhaitons qu'à Dakar nos autorités abordent ce redoutable problème avec les ménagements qu'il comporte.

L'Afrique occidentale, en particulier la Guinée, est un terrain sur lequel la France a des raisons de jeter les yeux avec fierté. Sans doute nous y avons commis des fautes. Le Parlement n'a pas permis qu'on tirât au moment opportun les pleines conséquences de l'admirable initiative de M. Étienne, durant ce ministère de 1889 à 1891, qui est, en matière d'expansion, l'une des plus pleines et des plus belles périodes de notre histoire coloniale. A force d'hésitations et de responsabilités déclinées, il a retardé la marche de nos affaires et permis à nos rivaux anglais et allemands de nous rattraper sur un chemin où nous nous étions les premiers jetés avec beaucoup de flair et d'intrépidité. Sans quoi il n'y aurait eu ni Caméroun, ni

Togo, ni même Nigéria, au moins avec ses proportions, et le Niger serait un fleuve presque entièrement français, comme seraient presque exclusivement françaises les terres que, de ce côté, baigne l'Océan.

Ces erreurs, que le succès nous permet d'amnistier, rendent plus méritoires les efforts qui nous ont valu la place que nous occupons. Il faut lire, la main lente à tourner les pages et l'esprit attentif à les méditer, le récit de M. Arcin, quand il déroule les longues rivalités de l'Angleterre et de la France à travers les Rivières du Sud et la Boucle du Niger et autour du Fouta-Djalon : elles n'ont pas duré moins de 70 ans, avec bien des révolutions dans la fortune des deux rivaux. Finalement, c'est nous qui avons triomphé : nous sommes en Afrique occidentale la grande puissance. M. Arcin nous dit au prix de quelle lutte et à raison de quelles défaillances chez nos rivaux : l'histoire en est instructive.

Chose curieuse, dans ces régions, ce sont nos commerçants qui nous ont assuré la victoire. Sans doute, nous y avons eu, à l'heure qu'il a fallu, de grands serviteurs de la France : ils sont légion, de Faidherbe, pour ne pas remonter plus loin, à Ballay, pour ne pas descendre plus près de nous. Mais qu'on ne s'imagine pas que les Anglais aient manqué de bons agents : aux nôtres ils opposent, avec orgueil, des hommes tels que Macaulay, Sedgwick et Rowe. Seulement, tandis que les Anglais, pour se ménager aide et amitié parmi les indigènes, recouraient aux espions, à l'intrigue et à l'argent, nous, presque partout sur les côtes, le long des fleuves et au cœur des terres, nous nous appuyions sur des commerçants de notre race ou sur des indigènes formés par eux et groupés autour d'eux, et sur les échanges qu'ils avaient développés et qui rendaient leur présence précieuse aux populations.

Mais notre grand atout fut surtout l'indifférence de la métropole anglaise. L'Angleterre n'est venue que tardivement à aimer l'Afrique, qui longtemps n'a été, pour elle, qu'une terre de tristesse et de désolation : climat meurtrier (et M. Arcin donne, pour Sierra-Leone, des chiffres, déjà anciens, de la mortalité, qui font frémir) ; terre de l'esclavage et de la traite; patrie de Cham, le réprouvé. C'est, durant des siècles, vers l'Asie, abondante en richesses et parée de mille séductions, qu'elle a tourné les yeux. Une sagesse toute récente l'a ramenée vers un continent qui, provisoirement, offre aux entreprises européennes plus de sécurité et de chances de

durée. Mais, de 1830 à 1870, elle s'en souciait peu; et au reste, sa politique continentale ne se pliait guère à ce que la politique coloniale réclamait de vigilance et de fermeté.

Tout d'abord, durant une partie de cette période, elle était ou l'amie ou l'alliée de la France; nos soldats se battaient avec les siens, et pour son exclusif profit, sous les murs de Sébastopol; une sympathie, pendant un temps chaude et effective, unissait les souverains des deux pays. D'autre part, ses hommes d'État les plus célèbres goûtaient peu la politique coloniale et détestaient la conquête. Enfin, comme, dans l'Inde, le Parlement avait périodiquement interdit à ses gouverneurs généraux d'agrandir un domaine jugé déjà démesuré, de même, en Afrique, il repoussait toute proposition de s'éloigner des rivages pour remonter à l'intérieur. A maintes reprises, les gouverneurs de Sierra-Leone, jadis territoire de compagnie à charte, plus tard colonie de la couronne, en ont fait l'expérience.

En 1865 notamment, à une époque où notre Pinet-Laprade, digne continuateur de Faidherbe, étendait par des procédés discrets notre domaine et consolidait notre domination, une commission de la Chambre des Communes, saisie d'un nouveau plan de pénétration, déclarait (février 1865) que « toute extension de territoire, toute manifestation de pouvoir gouvernemental, tout nouveau traité offrant protection aux indigènes sont inexpédients ». Mieux valait envisager le retrait de l'administration anglaise des Établissements africains (sauf peut-être de Sierra-Leone proprement dit) aussitôt que les indigènes seraient capables de s'administrer eux-mêmes. On se flattait que le commerce britannique n'y perdrait rien : ces indigènes, libres de leurs mouvements, créeraient de la richesse, et resteraient de bons clients de l'Angleterre.

Pendant ce temps, l'Angleterre demeurant inactive, les indigènes, impressionnés par le grand nom de Napoléon (dont le neveu était sur le trône) et par nos récentes conquêtes en Algérie, attirés à nous par l'initiative, profitable à tous, de nos commerçants, et par la sage politique d'hommes tels que Faidherbe et Pinet-Laprade, avec, derrière eux, un ministre tel que Chasseloup-Laubat, ou spontanément venaient à nous ou s'inclinaient devant nous. Notre territoire s'accroissait; nos méthodes se dégageaient, souples et pratiques; enfin, des administrateurs, à l'intrépidité clairvoyante, préparaient peu à peu ce qui, trente ans plus tard, serait cet admirable domaine : l'Afrique Occidentale Française.

J'aurais aimé, à travers cette histoire, ordinairement satisfaisante pour un Français, à qui la médiocrité de notre situation et de notre politique inflige aujourd'hui de continuels serrements de cœur, suivre M. Arcin notamment durant cette période de la fondation de la Guinée proprement dite, et m'arrêter devant la belle figure de Ballay, douce, énergique ; obstinée et y montrer son action tenace, surtout cette constante préoccupation de favoriser la production et les échanges, encourageant et, malgré lui, mécontentant tour à tour et les chefs indigènes et les commerçants français, fondant, en dépit de tout, une politique qui est celle aujourd'hui et de l'Afrique occidentale et de la France dans toutes ses colonies, et qui asseoit sa grandeur sur ces deux piliers : l'indigène et l'européen, avec, d'une part, le respect des usages et des coutumes et, d'autre part, la production locale sans cesse accrue et le commerce avec la France et le monde sans cesse développé.

J'aurais tenu également à étudier avec lui ces populations insuffisamment connues, qui ont parfois opposé à notre influence des hommes si remarquables, et dont on doit attendre beaucoup pour l'avenir de notre domination, si elle sait se les attacher.

Ce serait, avec un guide tel que M. Arcin, un bon et réconfortant voyage.

Mieux vaut renvoyer le lecteur à son livre, travail consciencieux offert à ceux que tente l'étude de notre action au dehors, production de haut prix ajoutée à cette littérature coloniale française, jadis si pauvre et aujourd'hui abondante en œuvres de valeur, et qui rivalisent par le nombre et le mérite avec tout ce que l'étranger a de mieux.

Joseph Chailley.

HISTOIRE DE LA GUINÉE

LIVRE PREMIER

HISTOIRE INDIGÈNE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

« Les famines, les dissensions civiles, les guerres partagent souvent les tribus et en dispersent les groupes à des centaines de kilomètres les uns des autres. »

(E. Reclus, *Algérie*.)

« L'aspect du Sahara témoigne de grands changements dus à l'action des eaux. Jadis coulaient des fleuves, croissaient des forêts dont les troncs pétrifiés se voient. Les bœufs de charge traversaient lentement le désert. »

E. Reclus, *Tunisie*.)

Bien que la constitution de la Guinée française en colonie autonome soit tout à fait contemporaine et qu'elle ait été complétée par des adjonctions successives de territoires très distincts les uns des autres, la formation de cet organisme administratif français n'est pas le fait du hasard ou de la fantaisie du pays protecteur.

Sa raison d'être est tout entière dans l'existence du massif du Fouta-Dialo. La topographie si particulière de ce haut plateau assure l'autonomie de la Guinée, et si, dans la suite des temps, un gouvernement voulait affirmer l'union complète de ce pays avec les régions voisines, cette absorption ne pourrait se faire qu'au profit de la Guinée, où devrait s'élever, comme le prévoyait Faidherbe, la capitale du Soudan occidental.

Du jour où les États européens ont créé des établissements à demeure dans la région côtière, dite des Rivières, la vie et la prospérité de ces comptoirs dépendaient de la possession du grand plateau intérieur. La Guinée sans le Fouta était une misérable petite colonie sans avenir : aussi une lutte acharnée s'engagea-t-elle avec Sierra-Leone, protectorat anglais qui avait, lui aussi, le plus grand intérêt à affermir son influence au Fouta. Comment l'Angleterre laissa passer le moment de la victoire est l'histoire même de la Guinée française.

L'histoire indigène de ces régions s'explique toute également par l'attrait qu'exerça sur les différentes tribus la conquête des terres fertiles de ce plateau, au climat sain et agréable. C'était aussi une forteresse qui permettait de surveiller les routes du Soudan vers les Rivières, et de la forêt du sud vers les régions sénégambiennes.

L'aristocratie des races supérieures, Foula, Soninké, Dialonké, occupe les plateaux dont l'altitude est la plus élevée, y suspendant ses « marga » et « foulaso », abandonnant aux « badolo », aux « bourouré », aux représentants des races vaincues, les vallées malsaines « funestes aux chameaux et aux blancs ». Jadis, les empereurs Sarakholé, Sanhadja, Mandingues ou Songhay exilaient dans cette région, parmi les « nègres anthropophages », leurs conseillers berbères qui avaient cessé de plaire. Mais la richesse de ces pays, où l'on trouvait l'or, les colas, les robustes esclaves, où les fruits abondaient et où pouvait se pratiquer l'élevage, attira les marchands septentrionaux qui, ayant découvert des sites agréables convenant aux habitudes agricoles et pastorales de leur race, appelèrent leurs familles autour d'eux. Enfin, le contre-coup des révolutions du Moyen-Niger et du Bas-Sénégal y amena une masse de tribus conquérantes ou vaincues, qu'un métissage plusieurs fois séculaire avec les nègres éthiopiens avait préparées à subir les assauts du climat. C'est ce mouvement confus de peuples, de tribus, de familles que nous allons essayer d'esquisser. Les sources de cette histoire sont de rares documents écrits, et surtout de nombreuses légendes, que l'on peut tenir pour exactes dans les grandes lignes, car elles sont répétées dans tous les âges et tous les pays. Souvent elles tiennent de l'épopée. Chaque génération de griots, ces poètes et musiciens au teint de cuivre (« fils de Sourakhata »), ont soigneusement conservé le souvenir des actions glorieuses de la race blanche qui les méprisa. Ils chantent les civilisations depuis longtemps abo-

lies, chaque rapsode ajoutant des enjolivements, des traits de passion brûlante à l'histoire qui exalte un ancêtre vénéré. A ces sources, à celles qui proviennent de recherches ethnographiques et anthropologiques antérieures, nous avons ajouté des preuves tirées de la linguistique, science qui nous donnera sans doute la clef de l'origine de ces peuples.

De cette histoire indigène il faudra retenir : 1° Qu'elle est faite d'actions continuelles du nord de l'Afrique, Égypte, Moghreb, Ifrikya, sur les populations méridionales et de réactions du Soudan, le pays des noirs, sur les tribus du nord. Nous en avons une nouvelle preuve dans l'histoire de la pénétration française qui s'effectue en ce moment au Maroc, où les défenseurs les plus ardents de la puissance chérifienne sont des Maures méridionaux ;

2° Que les grands empires soudanais ont été fondés, pour la plupart du moins, sans amener de très grands mouvements de population et qu'ils ne font qu'exprimer la conquête du pouvoir par une famille noble d'origine berbère. Seuls disparaissaient du pays la famille royale vaincue et ses clients qui allaient chercher fortune ailleurs. Les Foula, nomades par excellence, font exception à cette règle, car, pour échapper à la domination étrangère, ils n'hésitèrent pas à fuir à des distances considérables. Actuellement, ce sont leurs métis qui détiennent l'autorité politique dans les divers *Fouta* de l'Afrique occidentale.

§ Ier. — *Primitifs et autochtones. Invasion Baga.*

S'il faut en croire le récit que fit au lieutenant Desplagnes le Hogon de Bangassi, « les premières populations nigériennes furent de petits sauvages, nains roux [1], vivant de chasse et de pêche, habitant sous les abris de rochers ou les taillis. Ces négrilles ont été depuis longtemps refoulés dans les grandes forêts du sud ou de l'ouest ». Ils portaient le nom générique de Diallams ou Ierrés et les noms de leurs familles, tous monosyllabiques étaient : Bo, Ka, La, Om, Houm.

Dans les montagnes du Fouta, d'après les légendes recueillies par Rançon, il y avait des populations semblables, appelées

1. Les Égyptiens avaient les gens roux en horreur et les mettaient à mort. Ils étaient persuadés que le nain Typhon était roux.

« Fadoubé ». C'étaient, disent leurs successeurs, des sorciers redoutables. Ils habitaient les grottes du haut plateau et du Nagué-Horé-Boundou [1]. Ils fabriquaient des poisons et devinaient la pensée.

Cet ensemble de caractères se rapporte avec assez d'exactitude à ceux que les auteurs anciens donnaient aux populations d'Éthiopiens occidentaux. D'après Eudoxe, ils étaient petits et de mœurs grossières [2]. Hérodote rapporte le voyage de cinq Libyens Nasamons vers les pays du sud-ouest : « Ils arrivèrent dans une plaine couverte d'arbres fruitiers. Tandis qu'ils mangeaient des fruits, des petits hommes, d'une taille au-dessous de la moyenne, fondirent sur eux... » Certains descendants de ces tribus semblent avoir subsisté dans le centre africain [3]. On leur donne le nom générique de Négrilles. Dans les forêts du sud de la Guinée, on trouve chez les Guerzés de petits hommes qui « marchent toujours courbés, avec une vitesse rare malgré cette position ». Leurs sentiers n'ont pas plus d'un mètre trente de haut [4]. Dans la Guinée septentrionale, il n'y a que fort peu d'individus qui soient descendants directs des Fadoubé. Cependant les indigènes prétendent que les Badiaranké, Koniagui et Bassari leur sont apparentés. Il est probable que les Landouma doivent également avoir des ancêtres parmi eux. Ceux qui voulurent rester indépendants furent rapidement décimés par les races supérieures envahissantes. D'eux vient sans doute la tradition d'une des sociétés secrètes du Soudan, celle des « Dou ». De même celle de certaines familles du plateau central nigérien dans lesquelles sont choisis les Laggam ou Lakam, ces serviteurs ou interprètes des divinités terrestres abandonnées et malfaisantes, avec lesquelles ils sont censés entretenir des relations. » Leurs familles descendraient des primitifs autochtones ou seraient arrivées avec les Sousou [5]. Homère contait déjà la légende de ces pygmées que les grues,

1. « Le Boundou à tête de bœuf. »

2. Mela, liv. III, chap. IX.

3. « Les nègres du Loango assurent qu'il y a dans l'intérieur des terres une grande contrée qui n'est habitée que par des hommes de cette taille et que leur unique occupation est de tuer des éléphants » (*Hist. gén. des voyages*, t. IV, p. 601). C'est exact en effet : on les nomme « Akoua » au Gabon. Ils sont ventrus, très lestes et très adroits. Ils sont répandus un peu partout. Dans la partie nord du Gabon, les Pahouins s'en servent comme chasseurs d'éléphants. Ils les ont réduits en esclavage. Il en existe à Libreville.

4. De Lartigue, *Campagne contre Samory*.

5. La Khamé, en Soso, signifie hommes de La. N'est-il pas curieux de retrouver dans la société du Poro chez les Timéné des officiants qui portent le nom de Laka ?

venues du nord, viennent attaquer [1]. Il est curieux de retrouver la même légende dans les tribus de la Tripolitaine actuelle : un peuple de nains malfaisants, les Bou-Chebr (littéralement : les fils de l'empan), occupait jadis les rivages africains et fut exterminé par les grues. Il faut probablement voir dans ces traditions l'histoire de la conquête de l'Afrique septentrionale par des tribus dont le n'téné, ou tana éponyme, était un oiseau.

La plupart de ces négrilles étaient troglodytes ou le devinrent pour échapper à la chasse que leur donnaient les races envahissantes [2]. Peut-être y avait-il parmi eux des castes organisées, ou bien ces castes furent-elles établies par les vainqueurs pour empêcher tout mélange de leur sang avec celui de ces primitifs. Il est possible que les « Galabo », cordonniers, descendent d'eux (Kala ou Kel-Bo, les Bo sédentaires?).

Ces nains enterraient leurs morts dans le lit d'un cours d'eau détourné, « faisant reprendre son cours à la rivière après l'inhumation pour en effacer toute trace [3]. » Or, nous trouvons encore cette coutume conservée en partie chez les Timéné, peuple établi sur les frontières de la Guinée et qui a certains caractères des primitifs [4]. Strabon assurait déjà (livre XVII) que certaines tribus d'Éthiopiens Macrobiens jetaient leurs morts dans les rivières.

Les auteurs anciens donnaient à certaines de ces peuplades des caractères simiesques qui font supposer que leurs navigateurs n'avaient pu, du rivage, détailler les êtres qu'ils apercevaient. La légende des hommes à queue de singe a persisté jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, et il semble qu'elle soit venue d'une

1. Les grues « fuyant l'hiver et les pluies torrentielles s'envolent en criant vers les rivages de l'Océan, et leurs cris annoncent à la nation des Pygmées et la guerre et le trépas » (*Iliade*, 3, 4).

2. Hérodote, liv. IV, CLXXXIII : « Les Garamantes font la chasse aux Troglodytes Éthiopiens; il se servent pour cela de chars à quatre chevaux. Les Troglodytes Éthiopiens sont en effet les plus légers et les plus rapides de tous les peuples dont nous ayons jamais ouï parler. »

3. Desplagnes, *Le Plateau central nigérien*.

4. Madrolle, *En Guinée* : « Quand un Timéné se noie... on creuse une fosse au bord du fleuve de façon que l'eau passe dessus. Ils considèrent que le fétiche du fleuve ayant exigé cette victime, il faut la lui abandonner, sinon un autre individu du village subirait bientôt le même sort. On n'enterre généralement pas les rois Timéné du Bomboli, du Yoni et du Marampa ; leurs corps sont jetés dans les broussailles ou dans la rivière et servent de pâture aux animaux. » Certaines tribus Sérères ensevelissent également leurs morts dans les vases des estuaires.

confusion entre l'homme et certaines espèces de singes supérieurs, tels que les gorilles [1].

Des tribus de noirs grands et peu prognathes, les Éthiopiens Macrobiens des Anciens, venus du nord et de l'est, se juxtaposèrent et ensuite se mélangèrent aux négrilles. La tribu ainsi créée, qui revendique la plus grande ancienneté, est celle des Bo, ou Ba, apparentés peut-être aux Bedja du Nil et « sortis des trous de la terre près du Niger ». D'eux descendent les Bobo, les Bozo et les Sorko [2] qui ressemblent d'étonnante façon aux Kroumen ou autres peuples primitifs de la Côte d'Ivoire, tels que les Pakhalla. Beaucoup de ces tribus ont conservé leurs antiques moyens d'existence : la chasse et la pêche, et, comme les Pygmées, habitèrent d'abord des grottes et des trous dans la terre dont ils se disent fils [3]. On retrouve encore, parmi de nombreuses tribus Mandé, ces traditions de troglodytes [4].

D'autres familles de grands noirs doivent être citées : Ce sont les Ka, qui, mélangées aux Ba, forment les tribus Baga, Bailo ou Waélé, et leurs ancêtres, les familles Kassolo et Kakandou ; probablement aussi les Bakoué, dont les familles Krao ou Krouman sont une des branches les plus connues [5] ; les Ouaya, mélange de Bété et de Bakoué, appelés encore Bobo-oua ou Banioué (vers Séguéla) ; les Ya ou Dia qui forment avec les Ba, des Dio [6], Dibo, Jobo ; les Oum, qui forment les Tombo ; les Nda, que représenterait l'antique

1. Hannon signalait ces êtres phénoménaux. Voir aussi ce que Verneuil (*Mon Voyage au Sénégal*) dit des Sa-tan, dont le nom servit à désigner le diable. Il est curieux que l'expression niam-niam, dont parle cet auteur, qui désigne, d'après lui, l'unité de Dieu (?), ait donné naissance d'après le griot Manar, à la désignation des Niam-Bac-Oul, ou hommes à queues. Avant que Vogel ait pénétré chez les Niam-Niam de l'Afrique centrale on les représentait précisément comme des hommes à queue de singe et anthropophages. Voir Satyres, Blemmyes, Œgypans, dans Mela, I, 266-67 et III, 184.

2. Desplagnes, *loc. cit.*, p. 385.

3. Certaines de ces tribus ont le chien comme n'téné, parce qu'elles disent que cet animal est sorti avec elles des trous de la terre (Desplagnes, p. 354).

4. Binger.

5. « Krao », village en Bakoué et « Kraré » en Landouma.

6. Près de Touba, sur les frontières de la Guinée, la montagne rocheuse de Gouin s'entr'ouvrit et il en sortit les Dio ou Guio, qui étaient forgerons et construisirent Silakoro (le vieux Sila). On les appela ensuite Dio-oula, puis Dioula ou Guioula, les Dio rouges. D'autres Dioula, qui, eux, étaient sans doute des Dia de l'empire blanc de Gana, descendus du Ciel, s'installèrent à Bonci. Ils créèrent ensemble N'zo et Saala et se répandirent dans la vallée du Bafing.

race Agni-Aschanti et qui sont les ascendants probables des N'dagomba, Ndao, Ndala, Ndiaye, Ndoy, Ndieye, Ndiop et des Ndaga, vassaux des Touareg ; les Mo qui forment les Mossi, les Moriba, les Mogoïba, etc., et dont le nom signifie en langue mandé « les puissants »...

Ces nombreuses tribus de noirs autochtones, d'Éthiopiens Macrobiens, ont toutes des caractères communs et leurs ancêtres peuvent être classés parmi les néolithiques auxquels sont attribués les grands monuments mégalithiques nigériens. M. Desplagnes examinant leurs descendants les plus directs, les décrit : « De grands beaux hommes, de teint très noir, au prognathisme peu prononcé, caractérisés par des jambes longues. Ils habitent presque tous des huttes rondes, paillottes en forme de ruches... Chasseurs et pêcheurs, ils se livrent à quelques cultures, mais restent actuellement les seuls à broyer les grains avec des pierres sur des meules dormantes et à fabriquer de la poterie ornementée. » Ils portent des bracelets de pierre au-dessus du coude, rendent un culte aux génies locaux, se livrent à des pratiques de magie et, si les hommes sont circoncis, les femmes ne le sont jamais ; enfin les morts sont placés accroupis ou fléchis dans des excavations verticales [1].

A une époque qu'il est impossible de préciser, une première invasion de ces tribus de grands noirs couvrit le sol de la Guinée, venant probablement de l'est. Ce furent les peuples Baga que M. Desplagnes suppose apparentés aux Pahouins de l'Afrique centrale. S'appuyant sur une opinion de Schweinfürth, il les croit également apparentés aux Béga ou Bedja Nubiens, comme eux habiles potiers, agriculteurs et métallurgistes. Dans ce cas, ce seraient les descendants de cette race Kouschite venue d'Arabie, de ces Éthiopiens que les géographes anciens nous dépeignent comme des hommes magnifiques habitant des cavernes le long des rivages de la mer Érythrée [2]. Les Grecs appelaient certaines de ces tribus Colobes, ou mutilés, à cause de leur coutume de se circoncire. Il faut noter à ce sujet la légende qui fait venir les Landouma, famille apparentée aux Baga, de Missira Médina près de Maka. Le dessin d'une poterie trouvée dans la grotte de Kakimbo, près de Conakry, a été

1. Ou enterrés verticalement comme chez certains Baga, Yola, Timéné et Bobo (Bobo Niénégué).

2. Hérodote dit que ce sont les plus grands et les mieux faits de tous les hommes.

identifié par le docteur Hamy à celui de l'ornementation de poteries funéraires du Yagha (haut Dahomey) et de divers pays de l'est. Il est encore employé comme motif de broderie dans le Mossi et le Haoussa. En outre, ces peuples façonnent le plus souvent leurs poterie sur une forme en paille de palmier.

L'invasion semble avoir suivi la ligne de la grande forêt équatoriale qui borde le golfe de Guinée, se tenant de préférence dans les régions montagneuses et se fractionnant sur son parcours. Il est difficile de dire si ces tribus arrivèrent sur le sol de la Guinée actuelle en conquérantes ou, au contraire, pour fuir une autre invasion. Il est probable que, de la haute Côte d'Ivoire où elles s'étaient établies, elles furent ensuite refoulées en partie par les premières tribus des Ma (Mandé, Mandingues) attirées dans ces pays par l'appât de l'or, des colas et des esclaves [1].

Elles arrivèrent en plusieurs vagues dans le Fouta Dialo et sur le littoral. Les derniers venus, ou Baga proprement dits, se souviennent avoir été concentrés à Falaba et dans le Tambakha avant d'entrer au Fouta. Ils laissèrent derrière eux les Bakoué qui s'avancèrent jusque dans le Libéria et dans la haute Côte d'Ivoire, les Pakhala ; enfin, dans la forêt dense, de nombreuses familles telles que les Baya, Vaga, Baéjo, Babé, Bao, Boo, au sud de Bé-ïla ou Beyla, nom que les Musulmans ont fait dériver de Billallah. Quelques-uns, sous le nom de Baïlo (plur. Waélé), s'installaient sur les flancs orientaux du Fouta Dialo ; les Kassolo et les Kankoudou sur le versant occidental, vers le Labé. Certaines de leurs familles se mélangeaient aux peuplades qui les entouraient, formant, avec les Agni, des « Akan » [2], et peut-être, avec les Guerzé, des « Sapé » ou « N'Sapa », avec les Houm des Soumba, noms que portaient des tribus de la côte aux XVIIe et XVIIIe siècles. De leur long contact avec les Manon ils conservèrent dans leur vocabulaire le nom de ce peuple pour désigner les pronoms personnels des deuxième et troisième personnes : vous, toi, il, ils [3].

1. Les Agni furent probablement refoulés vers le XIIIe siècle, par les Haoussa et les Soso (cf. Dalafosse, *Grammaire de la langue agni*).

2. En dehors de ressemblances entre les vocabulaires Baga et Akan (bien que ce dernier fasse partie du groupe Agni) on remarquera que « Akan » ou « Aka » est un nom de famille Baga : Aka-baki, Aka-bokar (les grands Aka), etc., sont des noms Baga. Comparer aux Akoua chasseurs, du centre Africain, dont nous avons parlé plus haut.

3. D'autres se mélangèrent aux Tellé ou Téré, parents des Bobo, et formèrent peut-

Il est probable qu'ils se heurtèrent sur les hauts plateaux à une première confédération dominée par les Sérères, autres grands Éthiopiens venus du nord, et comprenant, en outre, diverses tribus dont nous trouvons les débris en Guinée portugaise, avec des Badiaranké, Coniagui et Bassari, races beaucoup plus rapprochées des primitifs négrilles. Les Baga s'établirent auprès des Sérères et formèrent en s'alliant aux Mandé un puissant État dans le nord-ouest du Fouta, sous le nom de Landouma. Lorsque, plus tard, ils furent renforcés par les tribus de Mandé amenées par le conquérant Koli, ils prirent le nom de Tiapy, qui semble signifier « hommes noirs » ou « primitifs ». Ils étaient métissés également de Fadoubé. Cela explique leurs liens de parenté avec les peuples Tenda et Malinké [1]. Les Baga-Madori et les Bagaforé (les Baga noirs), d'une formation ethnique très voisine, mais ces derniers de sang plus pur, vinrent se fixer dans la même région. Les Baga-Madori s'allièrent étroitement aux Nalou, leurs voisins, et adoptèrent les rites de leur société secrète, le « Matjiol ». Lors des grandes assemblées la langue religieuse des Baga-Madori est le nalou, tandis que les Nalou parlent baga [2].

Les principaux centres des Landouma furent, au moment de l'invasion de Koli : Nioussi, près de la montagne Koli-ma, et le Mont Kignan, non loin de la Dembélé, affluent de la Téné [3]. La seconde invasion des Foula-Mandé d'Ilo Yalali les obligea à se retirer vers l'ouest sur les bords de la Koli-ma ou Koliko, affluent du Ouasséguélé. Puis, quelque temps après, ils émigrèrent de nouveau et s'établirent sur les bords de la Koumba (Koli ou Rio Grande) près de Dalaba [4]. Plus tard encore, certains d'entre eux avec leur chef Koumba, venaient se fixer à Koumbia et d'autres groupes à Kirimané, Farina et Kala Kérim auprès des Kassolo et des Kankoudou. Ceux qui suivirent Koli portent encore le nom de Kokoli et s'allient volontiers à leurs frères du Nunez. Eux et leurs

être ainsi la famille des Akatéré. Ces Tellé primitifs étaient remarquables par la grosseur de leur crâne. Les Baga ont, eux aussi, de grosses têtes (Desplagnes, *loc. cit.*, p. 189).

1. Si nous suivons la règle de formation des noms propres, expliquée par le Hogon de Bankasi, ils représenteraient un mélange de La, de Dou primitifs et de Ma (Malinké).

2. Cf. Paroisse, *Notes sur les peuplades autochtones de la Guinée française.*

3. Renseignement donné par M. Brière.

4. Renseignement donné par M. Brière.

parents Waélé donnèrent probablement le nom de Tamgué à la région montagneuse du Fouta septentrional [1].

Les autres Baga s'étaient répandus dans le centre et le sud du Fouta et dans tout le bassin des Scarcies et des rivières de Sierra-Leone. Les Baga du centre, possesseurs des bastions du Fouta actuel, étaient les intermédiaires obligés entre les peuples de la forêt ou du Soudan et ceux des Rivières ou de la Sénégambie. Lorsque, au moyen âge, les navigateurs européens apparurent, ils descendirent par petits groupes vers le littoral, vendant leur ivoire aux étrangers. Ils étaient en effet, et sont encore, grands chasseurs et pêcheurs. Mais ils avaient d'autres préoccupations qui doivent les faire classer parmi les races nègres supérieures. Ils ne se contentaient pas de la cueillette. Excellents arboriculteurs, ils apportèrent avec eux le palmier à huile et le colatier, s'établissant de préférence dans les failles profondes des « bowal », auprès des cours d'eau. Là ils trouvaient la terre noire avec laquelle ils confectionnaient leurs poteries, car ils étaient potiers et forgerons, avant que l'influence des Mandé leur ait fait considérer ce dernier métier comme déshonorant [2].

Bien qu'ils fussent organisés en une société patriarcale, ils étaient fort indépendants, chaque chef n'admettant d'autre autorité que la sienne sur sa famille. Ils étaient grands buveurs et guerriers. Ils avaient conservé certains caractères des primitifs ; ils construisaient des monuments mégalithiques [3], enterraient leurs morts sous les cours d'eau, ou accroupis et même debout dans des fosses profondes au-dessus desquelles était dressé un cromlech. Ils ne faisaient pas subir aux femmes l'excision [4]. Grands féticheurs et sorciers, ils adoraient les génies locaux et avaient aussi un culte astral [5]. Peu à peu des représentants de la grande race berbère du

1. Tamgué, Tingué signifie le village chez les Mossi, les Birifan, les Dagori, les Bobo Oulé. La racine Tin a le même sens dans tout le nord de la boucle du Niger. On trouve des Waélé à Kakoni et à Saran (Touba-Kadé). Dans le Fouladougou Harbala est une montagne qui s'appelle Mont Baga (Bagakourou).

2. Barha et Bakha ou Baga, suffixés à un nom, servent à désigner en Mandé un individu exerçant une profession, un ouvrier (Delafosse, *Vocabulaire Mandé* ; Rambaud, *La langue Mandé*, p. 30 et 83).

3. Ils prétendent avoir construit des villes en pierres. Il s'agit probablement des murs de défense dont on trouve les traces aux abords du haut plateau du Fouta.

4. Les Bagaforé qui sont moins mêlés de Mandé que les autres Baga continuent à observer cette coutume.

5. Ce culte s'étendit fort loin, probablement sur toute la région soudanaise. Héro-

Nord, fortement métissés de primitifs, se glissaient parmi les tribus Baga et allaient modifier complètement la physionomie de certaines d'entre elles.

C'est ainsi que se fixèrent successivement près de l'océan les Veÿ, les Capez ou Kapis, dont le nom semble être l'équivalent de Tiapys et que Dapper signalait dans la région de Sierra-Leone, les notant comme « les plus ingénieux de toute la Guinée ». Derrière eux, d'autres tribus belliqueuses, plus mélangées encore de Mandé, occupaient les contreforts occidentaux du Fouta et des monts du Niger. C'étaient les Koumba, descendants des primitifs Houm, mêlés aux Baga, frères des Landouma, qui donnèrent leur nom au Goumba, à Foukoumba, etc... et devinrent, par leur alliance avec les premières tribus soso, des Soumba, créant le Soumboya, etc... C'étaient aussi les Mans ou Manes, Mandé primitifs qui, venus du pays des Toma actuels, furent la souche des Mandényi [1]. Ces deux dernières familles, qui passaient pour anthropophages, attaquèrent

dote le mentionne déjà. On en trouve des traces nombreuses dans les vocabulaires de divers peuples fort éloignés les uns des autres, mais qui semblent venir d'une souche primitive commune :

	Soleil	Dieu	Lune	Femme
Baga	dets, neuï (chaleur solaire)		mousf	irani
Akan	ouïa		sirani, osram	obéa
Songhoÿ	oueïna			oueï et oueïnne
Mossi	oueïniga	ouendé	wouïli	oueïna
Gourma	tiengo	tiengo		ngo-tiengo
Landouma	minou (feu), kitinki		orani	kara - komi (mère)
Berbère			ziré	
Dian	wouï		pourou (Fourou fécondité en Mandé)	karou
Gan	kéa		fourouké	karou
Birifan	mouni		tiou	poro
Mandé	téré, tiri, tili (divination : tiri)	gala, kala	kari, kalo, karou, Karo	niakhalé
Lobi	woué		pouré	kéri
Bassari				lo-Karé

Chez les Gourma le grand prêtre porte le nom de Bougon et le feu celui de Bougo : au Mossi, le grand prêtre est le Hougo Ouango et adore le soleil (oueinigi).

1. Peut-être étaient-ils apparentés aux Manon ou Mano de la forêt.

les Capez qui furent exterminés et vinrent, entre les xve et xvie siècles, chercher refuge auprès des Portugais du littoral. Le remous que provoqua cette guerre amena la marche vers le nord de nombreuses tribus Bakoué, métissées de Mandé primitifs, qui habitaient le Libéria actuel. Le Manou, ou Mendi Manou, ce souverain cité par les anciens auteurs, dont le chef de Folgia (Folo ou Foro-Kia) était tributaire, lança contre le pays de Koya (probablement vers le Sherbro) l'armée des Bakoué Krou ou Karou, qui dominaient dans les environs du Cap Monte [1]. Après avoir conquis et asservi le Koya et avoir obligé les Veÿ à s'allier à eux, ils reprirent leur marche vers le nord, envahirent les hautes terres de Sierra-Leone, le Boulom et toutes les plaines côtières jusqu'au Kaloum. La partie nord de ce vaste empire était gouvernée par un vice-roi ou « Dondagh ». Chantant le grand conquérant Bo-Kouala, chef des Karou de Koya, les griots disaient : « Il est descendu d'en haut ! Son cœur n'a pas eu de repos qu'il n'ait trouvé un pays abondant en huile et en vin. » Ce fut le grand empire Mandenyi, qui dans le courant des xviie et xviiie siècles s'effrita peu à peu sous l'action lente mais continue des apports de races orientales et septentrionales.

Au nord-ouest du Fouta nous avons signalé la présence du curieux peuple Tenda, divisé en diverses familles parmi lesquelles les Coniagui, les Bassari, les Badiaye ou Badiaranké, les Tenda proprement dits. Cette race semble avoir compris des éléments assez divers, les uns provenant des primitifs de la forêt, des territoires des cercles de Beyla, les autres des primitifs du nord, des Fadoubé. Enfin, certaines de ces familles devinrent presque Mandé, à la suite de métissages nombreux avec cette race. Elles semblent surtout avoir subi la domination des Nda, témoin le nom de Badiaye et l'appellation du souverain d'une partie des Coniagui, « Tchikaré », l'homme de Tchi [2].

Une partie des Tenda devait se trouver dans la région du Gamon et du Boundou. D'autres vinrent les rejoindre au moment de l'invasion de Koli, auxquel ils semblent avoir servi de sofas. C'est ce qui explique leur division en deux parties : d'une part les Tenda

1. C'est de leur nom que vient sans doute le mot Kourouba, appliqué au mercenaire Timéné.

2. Té-nda est un composé qui rappelle les noms des peuples primitifs Té (Vétéré, Akatéré, etc.), et celui des N'Da. Près d'eux résident encore les N'Dao Malinké.

Donka, qui représentaient la race pure (Bassari, Coniagui, Tenda du nord du Ndama) [1] ; de l'autre les Tenda Mayo, les guerriers de Koli, qui occupent le district de Koli, le Badiar, le sud du N'Dama et, autrefois, Bambara. Certains Badiaranké semblent même être venus, plus tard encore, de Bani dans le Boundou, fondant Ouankan, puis Timbi-Ouadaya, au moment du retour de Koli au Fouta. Ils sont encore plus métissés de Mandé que tous les autres. La légende, que m'a communiquée M. Brière, montre les Tenda Mayo traversant à la suite de Koli le Rio Grande, sous leurs chefs Kagnou, Momouyi et Tongo. De Séguéyéti, où ils se fixèrent d'abord, Kagnou vint s'établir à Maro (Badiar) [2]. Mais l'ensemble de cette population, dont nous trouvons les parents Yola sur le Rio Grande et en Casamance, resta uni par les coutumes et les fêtes religieuses, analogues à celles des Baga. Ces fêtes sont célébrées par des danseurs fétichistes établis à Négaré (Bassari) et Londal (Ndama) et qui vont dans ce but chez tous les Tenda. Ils portent le nom de Lo-Kouta, qui rappelle l'ancienne race des primitifs Lo que l'on trouve dans la grande forêt méridionale [3]. Cette coutume est comparable à celle des Baga-Landouma qui se réunissent pour les fêtes de « Simo » dans certains endroits consacrés et à époques fixes.

Les sociétés secrètes ont un rôle occulte, mais considérable, dans la vie de ces peuples. Elles ont été le centre de la résistance contre les tribus étrangères et, en particulier, contre l'Islam, mais leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès.

1. Ils se divisent en : 1° Sangouran, Coniagui d'Ythiou.
2° Kaliwilaga, Bassari de Mandoumba.
3° Kalibanaro, Tenda de Londal.

Ces « Dounka », hommes de Dou, descendants directs des Fadoubé, sont porteurs d'un étui spécial protégeant leur virilité.

2. Les Tenda Mayo, d'après M. Brière, se divisent en : 1° Tenda Boéni, comprenant les Kali-niatako de Singuéti, les Tiendi de Godioliré (Singuéti), les Pâté à Sabéré Koumba (Ndama) ; 2° Tongo et Mamouyi à Séguéyéti ; 3° Kagnou à Maro.

3. D'après M. Brière, Tenda serait un nom d'origine Peuhl. Peut-être faut-il voir dans ce nom Té-nda la désignation d'un croisement d'individus Té, Téré, primitifs, et de Nda. Ce peuple serait ainsi apparenté aux primitifs du centre nigérien, aux Akatéré Baga, aux Agni et aux Mandé. Entre eux, les Tenda et Bassari se nomment Aliyane. Ils parlent la même langue. Les Coniagui les appellent Ayan ou Biyan et nomment Kouss les Badiaranké. Enfin les Coniagui se disent entre eux Awonhèn, et sont désignés par les autres Tenda du nom de « Wonyadyi », d'où le mot Coniagui, donné par les Mandé.

§ 2. — *Origine des tribus Mandé et Foula.*

Nous verrons dans la seconde partie de cet ouvrage (Chap. Ier) que, de tout temps, les routes du Soudan par le Sahara furent connues des peuples de l'Afrique septentrionale. Ceux-ci, tels que nous les montrent les géographes anciens, étaient composés de



Coll. Chevrier.

Déesse de la fécondité chez les Baga.

races rouges ou blanches qui avaient refoulé vers le sud les Éthiopiens Macrobiens, les nègres Ouaoua et les négrilles, ou s'étaient mélangés à eux. Les peuples mulâtres ainsi formés paraissent avoir atteint une grande prospérité, qu'attestent encore des ruines imposantes.

Ces tribus, très divisées et d'origines diverses, formèrent cependant à la longue, par la communauté des aspirations, par le genre d'existence identique, par les croisements, par une organisation sociale similaire et les mêmes croyances fétichistes, une nouvelle

race à laquelle on a donné successivement les noms de Proto-Libyens, Libyens, Berbères. Du centre civilisateur qu'ils formaient descendirent vers le sud de grandes migrations dont nous allons esquisser l'origine et la marche.

Entre les races de la Libye et de l'Égypte il y eut, dès la plus haute antiquité, des liens de parenté. C'est un fait qui a été récemment mis en lumière par les anthropologues modernes [1]. Mais ces frères ennemis, séparés par de vastes déserts, n'avaient que des relations rares et intermittentes. Elles se traduisaient surtout en actions de guerre. Les invasions périodiques des hordes asiatiques, attirées par le renom de civilisation et la fertilité des rives du Nil divin, avaient toutes leur contre-coup vers l'occident.

Les premiers peuples qui, d'après de lointaines traditions, auraient marché vers le soleil couchant, seraient les Atlantes (9.000 ans av. J.-C. ?). Ils fondèrent un immense empire, l'Atlas, qui paraît avoir compris non seulement une partie des côtes méditerranéennes, mais encore les rivages océaniques du Maroc, de l'Espagne et de la Gaule [2]. Il est permis d'attribuer à ces populations les caractères de la race dite de Cro-Magnon que l'on retrouve encore, atténués, dans certaines régions d'Afrique, d'Espagne et de France. Les oasis de Tégéri et de Bilma furent longtemps peuplées, même dans l'antiquité historique, de ces Atlantes et de leurs frères les Atarantes. Comme les Chaldéens, comme les primitifs de la Dordogne, ils enterraient leurs morts repliés sur eux-mêmes. Les Atria et Akara modernes, les « fils de la race », qui vivent encore dans les mêmes pays, semblent être leurs descendants, comme les Ouatara soudanais. Ils paraissent, d'après la doctrine adoptée par M. Desplagnes, avoir vénéré tout particulièrement les oiseaux.

Sans cesse, de nouvelles familles de blancs, de rouges ou de noirs venaient s'établir en Égypte, régénérant le sang de son peuple, le rendant assez puissant pour attaquer à la fois la Libye orientale et l'Asie Mineure. Des tribus entières : Juifs, Arabes, Phrygiens,

1. Observations de M. Chantre. A noter aussi que beaucoup de noms de rois égyptiens paraissent être des noms libyens : Apriès, qui attaqua la Cyrénaïque s'appelait en réalité Oua-Bara. Psammitichus ou Psametik est le calque de N'Samatigui. Voir aussi Ama-sis, etc...

2. Le système de Newton indique Ammon, père de Sésac, roi d'Égypte, comme le premier conquérant du nord de l'Afrique. Sésac est battu et tué par les Libyens. Son frère Neptune étend encore cet empire et le fils de celui-ci, Altas ou Antée, sur le point de subjuguer l'Égypte, est battu et tué par Hercule.

Foula, furent emmenées en esclavage ou, comme les Libyens, réduites à payer tribut et à servir d'auxiliaires à l'armée égyptienne [1]. Nombreuses furent les révoltes et les fuites soit vers l'Asie, soit vers la Libye ou le Haut-Nil. Les Égyptiens continuèrent contre leurs anciens sujets réfugiés en Libye les guerres entamées jadis. Le stèle de Cherchell nous montre l'armée du Pharaon arrivée au cœur de l'Algérie. Les tribus se soumettaient momentanément pour ressaisir aussitôt leur indépendance après le départ des troupes égyptiennes [2]. Cependant certaines, comme les tribus Foula, préféraient s'enfuir jusqu'aux extrémités des pays d'Atlas, ayant laissé dans la haute Égypte des frères appelés « Nouba » ou Nubiens, tribus turbulentes, inquiétant constamment les rois d'Égypte. Les « Bambado Foulbé » ou chroniqueurs Foula, attribuent encore à l'influence des Pharaons l'usage des cheveux nattés et de la circoncision [3].

A ces Proto-Libyens, race rouge métissée de sang nègre, vint s'ajouter un apport très important de peuples aryens, soit par l'intermédiaire de l'Égypte, comme les Automoles, soit directement par les côtes de la Méditerranée. Ce sont les « Tahennou » des monuments égyptiens « à la face pâle, blanche ou rousse, avec des yeux bleus », dont l'invasion remonte au delà de la XIXe dynastie. Parmi eux les Tamahou (Ta-Mahou), ascendants probables des Maures (Mahou-ri), se distinguent particulièrement par leur teint clair [4].

1. Voir à ce sujet l'origine des Automoles, ou Asmach dans Hérodote (liv. II, XXX). On trouve en Asie l'origine des Foula : nous voyons un conquérant venu d'Assyrie, appelé Poul ou Foul, attaquer la Palestine.

2. Un des Pharaons se qualifie : « Taureau blanc qui a mis en fuite les peuples de Phout ». Les Nefza-oua ont conservé dans leurs traditions le souvenir d'invasions Kouschites. « On a trouvé trace, dans les documents égyptiens, de nombreuses expéditions où il est pris aux Libyens des coutelas de bronze, des monnaies, de l'or, de l'argent, des arcs, des javelots et des chars. On peut en conclure, semble-t-il, que, dès le XIVe siècle avant J.-C., les Libyens avaient une civilisation et une industrie. Ils avaient déjà des rois héréditaires et avaient conclu des alliances avec les peuples des îles, avec les Tyrrhéniens en particulier. » (Victor Piquet, *les Civilisations de l'Afrique du Nord*).

3. Les fils de Kam sont d'après la Bible les enfants de Misraïm, de Kous, de Chanaan, de Fot ou Phout. On trouve encore des Fella dans tout le nord de l'Afrique et en Arabie où ils sont appelés « Koufar ».

4. L'erreur de Barth a été de ne voir au Soudan à côté de l'élément rouge Peuhl que la race noire. Léon l'Africain avait déjà fait une confusion analogue (voir *Guinée française*, p. 171, note 1). Ces « peuples de la mer » apportèrent vraisemblablement

Vers 3.000 ans avant J.-C., Saturne ou Chronos traversait la Méditerranée, venant d'Asie Mineure par la Grèce et l'Italie méridionale qu'il avait conquises. C'est ensuite le mythe légendaire d'Io, fille d'Inachos, qui, débarquée en Afrique, y accoucha d'Épaphos, père de Libyé, mère elle-même de Danaos [1].

De nouvelles expéditions de Tahennou se succédèrent bientôt. Les fils de Gomer, les Phrygiens-Thraces, dont la puissance sur les bords de la Mer Noire et de la Mer Ionienne avait atteint un très haut degré, envahirent à leur tour le continent africain auquel ils donnèrent le nom de leur patrie : Friguia ou Frikia [2], district de Béja (Tunisie), a conservé cette dénomination et la Tripolitaine s'appelle encore Ifrikia [3]. Dans cette formidable invasion, ou peut-être séparément, arrivaient aussi, d'après les livres puniques du roi Hiempsal cités par Salluste, des Perses, des Mèdes et des Arméniens. Cette légende est confirmée par celle des Haoussa, descendants de Gomer. De même, Hérodote rapporte que les Libyens sédentaires ou Maxyes « se disent descendants des

avec eux l'alphabet libyque. La légende indigène (Tellier, *Autour de Kita*) indique ainsi la filiation d'Adam et Ève : Une nuit Aoua accoucha de douze enfants albinos, six garçons et six filles, et de douze enfants rouges, six garçons et six filles aussi. Cela dura toute la nuit. Les six garçons albinos s'appelaient Simbrané (Sin-ber-Ané) qui fut le père des blancs ; Dounfaïla, qui fut le père des forgerons ; Sourakata qui fut le père des griots ; Oulali Brahima, qui fut le père des cordonniers ; Fousana, qui fut le père des Founé ; Kaya-Nakhan (Kaya est le nom de la famille royale des Garamantes), qui fut le père des marabouts. Les six garçons rouges s'appelaient : Kanou, Sin-bo Kanou-mou Sinbo, Rabala-Sin-bo, Sin-bo Ta Magati, Sin-bodi-Kéniéra.

1. Docteur Bertholon, *Communications à l'A.F.A.S.*, *passim.* D'Avezac avait déjà signalé, au milieu du siècle dernier, que les éléments « Kaldo-Nabathéens nous sont peut-être révélés par les formes syriaques qu'affectent tant de noms propres de la topographie africaine ». Le président Des Brosses avait également fait à ce sujet un travail d'un haut intérêt.

2. En Asie Mineure nous trouvons d'autres noms aussi suggestifs : les monts Taurus, la montagne sacrée de la Lycie, le Solima, l'île de Carcinitis (Tunisie) et Carcinitis (Crimée), etc. (v. aussi 2ᵉ partie, chap. Iᵉʳ). Barth signale en Tripolitaine près de la vallée de Melgha des monuments scythiques. Sur une monnaie lycienne on voit un chef coiffé d'une tiare perse qui rappelle le bonnet des Bambara. La statue du roi maure Bocchus, identifiée par Des Brosses, porte le bonnet phrygien.

3. « En réalité, écrit Victor Piquet (*loc. cit.*), Afrikia vient de Afarik ou Aourigha. C'est le nom d'une tribu du pays qui forme encore dans le Sahara une importante fraction des Touareg Azgar. Les Aouraghen étaient une des plus puissantes familles libyennes... Ils habitaient le territoire de Carthage et plus tard les Romains donnèrent leur nom à toute la Libye grecque. Ibn Khaldoun fait descendre d'eux les deux grandes fractions berbères, les Sanhadja et les Lemta ». Pour d'Avezac « Afrique » signifiait : « établissement séparé » ou colonie de Tyr. Nombreuses ont été d'ailleurs les étymologies proposées.

Troyens » (liv. IV, CXCI). La figure d'Hercule, personnage mythique, symbolisait pour les Grecs ce mouvement. Il allait jusqu'aux bords de l'océan, détruisant les monstres, c'est-à-dire les races barbares, civilisant le nord de l'Afrique et l'Espagne et obtenant, pour prix de ses efforts, un pays merveilleux : le jardin des Hespérides. Les peuples sémites, de leur côté, ont fait leur ce héros, ou du moins celui qui symbolisait pour eux une migration de Tyriens [1].

La légende des Amazones veut aussi que ces guerrières, après avoir ravagé l'Asie occidentale et l'Égypte, soient passées en Afrique septentrionale. Il faut voir dans cette fable le souvenir de l'arrivée de tribus blanches soumises au matriarcat [2], probablement les Ama So, qui se massèrent sur les frontières de la Tripolitaine.

Les indigènes de l'Afrique du Nord confirment l'arrivée de ces peuples asiatiques de race blanche. Ibn Khaldoun, dans son *Histoire des Berbères*, signale sur le versant nord de l'Aurès, les Botr, descendants de Maghdès ou Marhdès, nom qui rappelle les Mèdes nommés par les Arméniens « Mar », et les Branès ou Ber-Anes descendants de Branès, habitant le versant sud [3]. Salluste, qui

1. Hérodote (liv. III, XLIV) : « Je trouvai à Thasos un temple de l'Hercule Tyrien qui avait été construit par ces Phéniciens, lesquels courant les mers pour chercher Europe, fondèrent une colonie dans cette île cinq générations avant qu'Hercule, fils d'Amphytrion, naquît en Grèce. » « Selon la légende indigène, le premier conquérant fut Cheddad, fils d'Ad, ou Sadid, fils de Baal, premier roi des Géants chez les Himyarites... D'après une autre légende, le pays aurait été conquis par un des successeurs de Cheddad nommé Doul Kourneïn. Enfin d'autres traditions indiquent comme père de la race, Afrikis, qui aurait donné son nom au pays. Cet Afrikis (que les uns donnent comme fils de Kronos, les autres comme un fils d'Hercule) était un Chananéen venu avec ses compagnons des pays d'Orient et aurait fondé la race berbère. D'après un autre récit, chassé de ses États par un roi Assyrien, il se serait enfui vers l'occident jusqu'à l'Ifrikia... Mais les historiens arabes font de cet Ifrikos, un prince de la dynastie des Tobba, rois de l'Yémen, qui aurait amené dans le pays les Kétama et les Sanhadja » (Piquet, *les Civilisations de l'Afrique du Nord*, *loc. cit.*).

2. Méla, p. 310. Voir dans Strabon les relations entre les Amazones et les Gargaréens.

3. Comparer Branès au « Simbrané » de la légende Mandingue, le père des blancs. D'après Rinn, les Béranes, venus par l'Espagne et l'Italie se retrouvent chez les Gheraba (Iabbaren) et chez les Kel Loua (Gaëls). Les Marhdès, venus par l'Égypte comprenaient des Ibères Chéraga ou Tourano-Dravidiens (Anou, Iaones), des Touraniens-Hamaxèques (Amazones, Sumériens, Kimmériens, Amachek, etc...), des Tourano-Kaldéens (Akad, Ethiopiens, etc...), des Tourano-Ariens (Mèdes, Iraniens, Gètes, Numides, Gétules), des Indiens (Zenaga, Zenata)..... M. Bertholon voit dans les habitants de l'Aourès, et les Hamama, Metellits, Souassi, Chebba, etc..., peuples dont une partie était considérée comme d'origine arabe, des berbères de race nordique européenne. Il se base sur des observations anthropométriques qui paraissent en effet concluantes.

gouverna la Numidie, affirme que *Maure* vient du nom des Mèdes, prononcé par des Barbares. Dans le Sahara on trouve des inscriptions rupestres représentant la svastika, l'emblème mystique des Aryens.

Peu à peu se formèrent les grandes divisions ethnographiques de l'Afrique du Nord. A l'Orient, les Libyens, Lébahim ou Libou, des frontières d'Égypte à celles de la Tunisie actuelle [1] ; vers l'Algérie, les Numides et plus à l'occident, vers le Maroc, les Maures, Ma-ouri, qui devaient plus tard se dire, d'après Procope, descendants des Chananéens expulsés par Josué [2] ; au sud, près des régions désertiques, les Gétules, les descendants des Gètes de Thrace ; enfin, des tribus plus méridionales, dont quelques-unes troglodytes, les Nigrètes et les Pharousii. Pour communiquer avec les Maouri ou avec Cirta, ces derniers « attachent des outres sous le ventre des chevaux... L'été chez eux est la saison des pluies » (Strabon).

Derrière ces grands groupements, sortes de confédérations probablement unies par des liens religieux, il y avait une foule de grandes tribus [3]. Parmi les plus importantes il faut mentionner les peuples Nasamons, habitant vers la Syrte, les Garamantes du Nord, leurs voisins, vers le Fezzan, et les Garamantes du Sud, vers le Rhadamès actuel, les Aouséens, Aouschises (Sisé ?) et Aouchates (venus de Scythie [4]), dans lesquels on peut reconnaître les modernes Haoussa, et ces innombrables tribus des Ma, mélangés aux rouges « So », dont faisaient d'ailleurs partie les Garamantes : les Maxyes,

1. Les Pelischtim ou Philistins, Kaphtorim ou Crétois, Lebahim ou Libyens, descendent de Misraïm, fils de Cham. Des traditions berbères confirment les indications des livres juifs. Comparer Léba-him à Lebba, capitale des Ouadjili, au nom de l'antique Leptis, Lebada ou Lebda (près de Messellata, Tripolitaine), à Labbo, Lobo, et peut-être Labé, noms Foula, etc.

2. Ils habitaient l'Atlas occidental. Ils ont, dit Strabon, un goût très vif pour la parure : longs cheveux tressés, barbe bien frisée, bijoux d'or ; ils soignent leurs dents et leurs ongles. Parmi leurs noms de villes, nous remarquons Ouata, Tala, Kapsa (Kaba-Sa) où était le trésor de Jugurtha, Sama ou Za-ma, Zincha (Si-Nka), Ousita, Faran (Farana, ville de Faran), etc.

3. Hérodote cite, en partant des frontières de l'Égypte : les Adyrmachides, les Giligammes, les Asbystes, les Auschises, les Kabales, les Nasamons, les Psylles ; plus au sud les Garamantes. Au delà, vers l'ouest, les Maces, les Gindanes, les Lotophages de l'île Djerba, les Machlyes, les Aouséens, les Atarantes, les Atlantes, les Libyens laboureurs : Maxyes (Maka-Si ?), Zauèces qui deviendront les Zouéckes, les Gyzantes...

4. Les Aouchates Scythes étaient fils de Lipoxaïs, fils lui-même de Targui-taous, patriarche de tous les Scythes (cf. Targui, singulier de Touareg).

les Mazices, les Maces, les Sama-mices, les Masha [1], les Machlyes ou Massili, dont la capitale, Siga, était la résidence de Sophax, les Ma-Koï [2], Ma-tites, Ma-Kouré, Macmuses (Maka-Mousa), Makanites [3] et leurs parents du haut Nil, les Automoles ou Maza Nubiens, descendants des Scythes [4]. Sur le littoral océanien, il existait encore de puissantes nations : les Daratites, les Scelatites (Sila-tigui), les Gétules Autolobes, les Pharousii, descendants des Perses [5].

Les plus importantes, parmi les tribus libyennes, semblent avoir été les Nasamons et les Garamantes. Les Nasamons seraient, d'après M. Desplagnes, des nègres « Nahsi » mélangés à des Asiatiques « Amo » [6]. Ils peuplaient les oasis d'Oua-Dyili et de Dialo [7] et probablement celui d'Ammon. Ces peuples pasteurs amenaient leurs troupeaux en été au bord de la mer, et en hiver remontaient dans les oasis du sud. Hérodote les compare aux Massagètes asiatiques. Ils avaient de nombreuses superstitions et pratiquaient le culte des ancêtres. De leur dieu Ammo à tête de bélier, les Grecs avaient fait Jupiter Libyen, renommé comme oracle dans tout le monde ancien [8]. Comme les Égyptiens et la plupart des tribus nomades, ils ne mangeaient ni vaches [9], ni porcs, tandis que les Cyrénéens-Grecs conti-

1. Comparer à la tribu araméenne des Mash.

2. Signifie en Mandé : les chefs Ma ou les blancs Ma.

3. Ma de Gana ou Kana, Makana (?), nom mandé.

4. D'après Maspéro, Aménabat Ier emmène en esclavage des Maziou ou Matiou, dont le nom signifie désormais soldat-esclave ou sofa en Égypte. Il est remarquable que Matiou-do signifie précisément esclave en peuhl. Sous Ramsès III, les Mashasken ou Mashouash et les Kahaka envahissent l'Égypte. Le Tarikh signale la première de ces tribus comme ayant fondé Tombouctou. A noter aussi le nom d'un roi maure : Imaghzen.

5. Voir Polybe et aussi Méla (liv. III, 182, 196).

6. P. 113, *loc. cit.* Comparer aussi le nom « Amo » à celui des Ama-liks (Amalécites). Les Pharaons (6e dynastie) entretenaient des rapports avec le prince du pays des « Aman » en Libye, qui leur fournissait des bois. Ce détail ne permet pas de les confondre avec les habitants de l'oasis d'Ammon.

7. Reclus, *Géographie universelle.*

8. Les Ammoniens, au dire d'Hérodote, étaient composés d'Égyptiens et d'Éthiopiens. Ils avaient pris leur religion des Thébéens, qui avaient pour totem la brebis. « Je crois même qu'ils s'appellent Ammoniens parce que les Égyptiens donnent le nom d'Amoun à Jupiter. » Amoun, d'après Barth, signifie le porteur, le conservateur, c'est-à-dire la stabilité, l'immutabilité éternelle de l'ordre de l'univers. D'après Desjardins, Amoun signifierait la pierre brute, impliquant la pétrolatrie. Ce culte aurait ensuite été confondu avec celui d'Amon, le dieu bélier. Les Ouled Amonni sont encore des marabouts sédentaires de l'Adrar. Ils sont berbères et, parmi leurs tributaires, on remarque les Ouled Silla.

9. De même les Foula, qui donnent aux bestiaux des noms se rapprochant des noms humains, terminés en « ou » pour les mâles et en « i » pour les femelles et qui

nuaient à se nourrir de la chair du porc. Enfin, ils adoraient le soleil et la lune.

Les Garamantes, ou hommes de Ma (Gara-ma) et les Marmarides qui leur succédèrent, descendaient de Garama, fils de Minos [1]. Ils venaient donc de Crète, cette île si souvent ravagée par les invasions asiatiques. Le Dr Bertholon voit dans Garama l'ancêtre mythique des Arméniens, le « To Garmâh » du chapitre ethnographique de la Genèse. A la vue des vastes mausolées laissés par ces peuples indo-africains, et se référant aux traditions indigènes, Largeau ne doute pas de leur origine phrygienne. Certains usages confirment cette descendance : ainsi les femmes portent les cheveux en casque, coiffure très bien conservée par les Rhadamésiennes et par les femmes Foula et Soninké. Sur les monnaies libyennes, Hercule, peut-être Garama, est représenté avec le bonnet phrygien très bien dessiné [2]. Les Garamantes avaient des coutumes se rapprochant de celles des Nasamons, enterrant comme ceux-ci leurs morts accroupis [3]. Comme leurs voisins les Maces, les Gindanes et les Machlyes, ils se rasaient les côtés de la tête, ne laissant une touffe de cheveux qu'au sommet. Leurs femmes portaient des anneaux aux chevilles. Leurs rois entretenaient avec grand soin une race de chevaux au cou allongé et, chaque année, au dire de Strabon, il naissait une moyenne de cent mille poulains. Ce détail montre chez eux l'influence de la grande invasion des Hycsos, dont nous parlerons plus loin. Ils vénéraient enfin, en dehors des dieux Soleil et Lune, Minerve et un dieu aquatique, le Triton, qui avait jadis sauvé Jason le Grec. Son temple s'élevait auprès du lac Triton [4], ainsi que celui de Neptune. Les Grecs voyageurs y avaient fait naître leur divine patronne, Amphytrite [5]. Ces peuples asia-

pleurent la mort des vaches comme celle des personnes de leur famille. Les Égyptiens s'abstenaient également de manger des bœufs s'ils étaient jumeaux, tachetés, s'ils avaient travaillé, etc.

1. Men était le nom d'un dieu des Phrygiens. Sabasius était une de ses formes. Ils avaient une divinité tauromorphe et une autre léontomorphe. Le « tympanum » des Phrygiens était un tambour sacré analogue au « tabala » des Soudanais.

2. Duruy, *Histoire des Grecs*.

3. Hérodote, IV, cxc.

4. Les Matmata se trouvent encore dans cette région. D'après d'Avezac, les habitants des monts de Matmata seraient de race copte. Or Bello, de son côté, affirme que les Mandé soudanais sont également des Coptes.

5. « Trita », d'après Desjardin, était un dieu Arya qui régnait sur les eaux. Ὄγγα était une de ses épithètes, d'où Ogen, ancien nom de l'Océan (Ogha, le torrent en

tiques vénéraient évidemment le dieu marin qui les avait conduits sur les terres qu'ils occupaient [1]. Leur influence s'étendit sur une grande partie de l'Afrique. Le préfixe Ma, accolé à d'autres noms de clans ou de familles, rappelait l'origine de ces tribus en même temps qu'il désignait les puissants animaux sillonnant la mer et les rivières. Plus tard, ces tribus, essaimant au Soudan, appelaient le caïman « Bama », l'hippopotame « Mali » ou « Mani », le lamentin « Ma », et faisaient de ces animaux des puissances protectrices [2].

Un autre totem ou tana de ces tribus, divinité éponyme, était le lion, comme il l'est encore chez les Mandé Soudanais. C'était le Ouara (« ouaré », « ouéra », a le sens de chef, chez les Nono), Iara, Diara, Yaté, dont le nom se retrouvait dans nombre de tribus et notamment dans celui de la famille royale des Garamantes, les Iarba, comme elle subsiste dans le nom de la souche royale des Bamana Soudanais. La plupart des monnaies libyennes portent au verso l'effigie d'un lion, avec la lettre M en grec ou phénicien, rappelant probablement le nom des civilisateurs, les Ma [3]. Dans l'armée de Massésil en lutte contre Gildon, le maure révolté (398 av. J.-C.), on remarque des soldats marchant sous l'étendard du lion.

sanscrit). Les Minyens qui s'établirent en Libye apportèrent le culte de Vénus Amphytrite qu'ils disaient fille de Poseidon et du lac Triton. Les jeunes filles qui se battaient chaque année autour de ce lac devaient symboliser par ce jeu l'arrivée des Aryens protégés par la déesse. Oghi, chez les Soso, est encore le dieu de la fécondité.

1. Les Ioniens, fils de Iavan ou Dia-ouan, dans le nom desquels nous trouvons peut-être des Dia soudanais, avaient comme grand dieu l'Apollon marin, qui était devenu pour tous les Grecs le protecteur des colonies, tandis qu'il était le père mythique de Garamas, lui-même d'origine marine, ancêtre des Garamantes. Son symbole était le dauphin qui devait être le totem de ces tribus.

Il semble d'ailleurs que l'origine de ces dieux marins doive être cherchée parmi les croyances sémitiques. C'est ainsi qu'Aphrodite Ourania était identifiée par les Grecs à l'Astarté des Phéniciens, à la Derkéto d'Ascalon, moitié femme moitié poisson. Le poisson représenté par le nombre cinq est encore vénéré dans toute l'Afrique du Nord.

2. « Les Maures, comme tous les Libyens, a écrit Lacroix, adorèrent la vaste mer qui bordait leur rivage et du sein de laquelle ils paraissaient sortir. » Les peuples pêcheurs du Niger ne commencent jamais la pêche sans avoir offert un sacrifice à la fille du fleuve. « Ma » signifie encore maître, seigneur, dans le Soudan oriental, comme Massa et Manga dans le Soudan occidental. Billama désigne un chef de canton· Notons aussi que, en arabe, « eau » se dit « Ma » et en berbère « Aman ». Dans ce dernier idiome « Amelloul » signifie « blanc ».

3. « Sur les peuples à peau blanche, Sokhit, la déesse à tête de lionne, étend sa protection » (Hymne à Amon Ra, cité par M. Desplagnes).

D'autres vagues humaines étaient venues, pendant la période de formation de ces tribus, leur apporter un nouvel élément sémitique. C'étaient ces pasteurs asiatiques, « de race ignoble » (Manéthon), les Sahsou ou Hyksos. Entraînés par la poussée des Touraniens qui envahirent la Chaldée sous les rois Élamites de *Sous*, ils seraient partis des rives du golfe Persique et, laissant les Phéniciens fonder *Sour* (Tyr) sur la côte au nord du Carmel, envahirent l'Égypte, vers 2300 ans avant J.-C. Après avoir conquis ce pays et y avoir dominé longtemps, formant les xve, xvie et xviie dynasties, ils furent rejetés les uns en Asie, les autres en Afrique, vers 1700 avant J.-C. Les Égyptiens les appelaient Shous ou Shasou, terme qui semble avoir voulu dire « cavaliers ». En effet, les robustes petits chevaux des nomades portaient chez la plupart des asiatiques occidentaux, le nom de *Sousou* ou *Sousi* [1]. « Hyk », dans la langue sacrée signifie « roi » et « sos » en dialecte vulgaire, « pasteur ». Il en est, ajoute Manéthon, qui prétendent que c'étaient des Arabes. Marius Fontane [2] cite les Phéniciens, de la race de Pouna, Poun, comme les auteurs de cette invasion. Cette opinion s'accorde avec les traditions arabes qui disent que les premiers « Amalikas » s'étant emparés de la Palestine marchèrent vers l'Égypte, prirent le delta et fondèrent Hâouâr.

Josèphe les dit Juifs ; il est certain qu'il y avait parmi eux de nombreux Ibris, ou Ibrihim, les Bénou Israël, qualifiés par les Égyptiens de « lépreux », de « peste », de « fléau ». D'autres leur donnent une origine scythique [3]. Ils étaient de taille haute et grêle, avec des pommettes saillantes, des lèvres épaisses, une barbe ondulée, la lèvre rasée. Ils étaient divisés en deux tribus : les Mentiou ou peut-être Man-tiou, les pasteurs, et Sa-tiou, les archers.

Les nouveaux venus, dont le grand dieu était Soutekh, divinité guerrière et méchante que les Égyptiens assimilaient à Set, devaient adorer, comme les anciens Arabes, Urotal, le soleil et la lumière, que les Grecs appelaient Bacchus, et Alilat ou Alitta, la lune nouvelle, que les Grecs nommaient Uranie [4]. Ils auraient fait con-

1. En assyrien « Sousan », en hébreu « Saous ».

2. *Les Égyptes*.

3. Le véritable nom des Scythes était « Sakaï ».

4. Hérodote III, viii. Les Égyptiens sacrifiaient à ces deux divinités le porc, qu'ils avaient en horreur, peut-être par une sorte de dérision des croyances Hyksos. Le radical « ur », ou plutôt « our », et « Har » qui servait à désigner une forme de la

naître le bronze à l'Égypte. Ils apportaient avec eux ces moutons à large queue qui faisaient l'admiration d'Hérodote et que nous trouvons aujourd'hui dans le nord de l'Afrique. Ils y introduisaient aussi le cheval, dont l'Égyptien savait à peine se servir. La possession de cet animal sera un luxe pour toutes les tribus africaines qui n'usaient jusqu'alors que de bœufs porteurs. Leur ville principale était « San » ou « Tanis » et leur camp retranché « Hâouâr ». Leur chef était « Saïs » ou « Salatis » (Salatigui signifie *chef* dans certaines tribus soudanaises), qui « organisa un gouvernement régulier et frappa d'un impôt ses sujets égyptiens » (Manéthon). Leur principale tribu était celle des Khéta (les Hétéens de la Bible), installée depuis peu sur la terre de Chanaan, venue de Chaldée, « apportant aux Asiatiques occidentaux les mœurs batailleuses des Assyriens, l'affirmation du droit d'enrichissement par la conquête, le mépris du faible, le goût du sang versé, du pillage, du massacre, de la destruction... Supérieurs aux monarques égyptiens comme politiques et comme militaires, les rois pasteurs leur furent constamment inférieurs en intelligence et moralité » (Fontanes, *loc. cit.*).

Le nom des rois égyptiens de Thébes, sous la domination des pasteurs, devint « Souten » (Sou-den, fils de Sou, ou homme de Sou). Ils laissèrent à l'Égypte l'emblème touranien du serpent, leur totem, qui est l'urœus des pharaons. Une constatation curieuse, faite depuis longtemps par un grand nombre d'observateurs, est la présence de types mongoloïdes dans les familles royales des Keïta et des Kouloubali soudanais et chez les gens des castes nobles Sisokho. Rejetés d'Égypte, où cependant l'influence de leur race se fera de plus en plus sentir, les Hycsos sont poursuivis par Toutmès I[er] en Asie, par Toutmès III en Libye. Après avoir envahi les oasis d'Oualiba et de Morékaba, ils se répandirent dans l'intérieur du Garb « jusqu'au pays de Sousa où ils s'établirent [1] ». A la Thébaïde ils avaient donné le nom de Ouassou.

Cette invasion hymiarite semble correspondre à celle dont les Sanhadja se disent descendus [2]. Il est probable qu'elle comprenait

lune chez les Sumériens, se retrouve dans le nom du dieu Soso Oura-Kan et a formé une racine mandé signifiant rouge. Oura-Kan pourrait vouloir dire le Seigneur rouge (Ouraghen, tribu berbère du Soudan). Comparer aussi à Tiourakh, le dieu des richesses pour les Sérères et à Ti-ourou, la lune en Mossi. Le mot Karo, Kalo, la lune en Malinké, pourrait avoir la même origine.

1. Manuscrit de Bello.

2. Voir note 1, p. 16. Ils disent être venus au Sahara au temps du roi Tobba, des-

aussi de nombreux Ahmarites, ou rouges. La race libyenne, formée d'éléments si divers, réagit souvent contre l'Égypte, notamment sous Danaos (Armaïs) descendant de la nymphe Io, qui fut écrasé par Ramsès [1]. Ainsi il y eut à diverses époques un formidable brassement de peuples Aryens (Pélasges, Phrygiens-Thraces, Grecs), Sémites (Hébreux [2], les impurs expulsés d'Égypte, les Hyksos), Kouschites (Égyptiens, certains Hyksos, Éthiopiens) et enfin de primitifs (nègres Ouaoua [3]).

Les peuples libyens de la période historique grecque et romaine formaient donc un mélange des plus hétérogènes, fondu peu à peu en une race nouvelle, la race berbère ; les différences de climats et de terrains, la proximité plus ou moins grande de la mer, établissaient seules des usages divers. Ils adoraient le dieu An, Hanna, et la lune Our, Har. Cette race était plus blanche et sédentaire au nord ; au sud, elle était rouge et nomade. C'étaient, occupant tout le midi, en bordure sur le Sahara, les tribus gétules ou gaïtoulés, qui s'étendaient jusque vers l'Atlas [4]. On distinguait

cendant d'Hymiar. « D'après M. Caussin de Perceval ce Tobba serait Tobba-Harits-Erraïch » (Desplagnes, p. 123). « Les Berbères, écrivait Bello, descendent d'Abraham ; quelques-uns prétendent qu'ils sont issus de Japhet et d'autres de Gog ou Magog... »

1. « La Méditerranée jetait continuellement, et sur la côte asiatique et sur la côte africaine, des groupes d'hommes avides, très audacieux, venus des îles ou du continent : Achéens, Etrusques, Sardes, etc. Ces ennemis nouveaux se mélangaient aux Libyens ou s'alliaient au Khétas, ou s'installaient aux bouches même du Nil » (Fontanes, *loc. cit.*). C'est ainsi que parmi les Libyens, vaincus par Ramsès, nous voyons des « Shardanes » ou « Toursha », des Tyrsènes, que le Pharaon incorpore dans sa garde. Ce sont les hommes des îles de la « Grande verte ». Le papyrus parle d'une « nuée de barbares blonds aux yeux bleus venant du nord », c'est-à-dire de Grèce, de Sicile, d'Espagne.

2. Au sujet de colonies juives au Soudan, voir Desplagnes, p. 135, et *Guinée française*. Procope signale, avant l'arrivée des Carthaginois en Afrique, la présence de nombreux Chananéens.

3. Les nègres Ouaoua, ou Ouaouaïtou, mélangés aux peuples de race supérieure, fondaient le Touat (forme féminine de Ouaou, oasis). A l'orient, ils peuplaient le Toron du For, le pays des Tou, des Toubou (voir au sujet du mot Tou, *la Guinée française*, p. 198).

4. Keïta-Oulé. On en fait venir les modernes Guezzoula ou Guechtoula. Silius Italicus disait d'eux :

Nulla domus plaustris habitant ; migrare per arva
Mos, atque errantes circumvectare Penates.

D'après M. Desplagnes ils étaient issus d'un mélange de primitifs Gué ou Ké et de rouges Oulé. Ils finirent par chasser une grande partie des Maures vers le sud. E. Reclus note que « les Kabyles du Djurjura ne tuent pas les singes, qu'ils disent frères des Guechtoula (ou Gétules), aborigènes comme eux ».

parmi elles les Darœ (Dara), les Autololes, les Banjourœ (Bangoura), les Vésuni (Pisania, gens du Fezzan [1]), les Sousou, descendants des Hyksos, occupant les oasis orientales sous le nom de Marmarides. Plus au nord, vers les deux Syrtes et le Catabathmos, les Nasamons et les Garamantes, les Psylles (Silla ?), absorbés plus tard par les Nasamons. Enfin dans l'Algérie et la Tunisie



Coll. Chevrier.

Le Grand Si-mo
(grand prêtre de la Société secrète des Soso).

actuelles jusqu'à la Moulouya, étaient établies les tribus numides, ou noumides et, au delà, vers l'occident, les Maures (Ma-ouré) et les Foula dont quelques tribus s'étaient dispersées au sud de l'Égypte [2].

1. Une tribu Mandé porte le nom de « Fissanka ».

2. Maure, en Mandé Dioula, se dit Soularha, tandis que Soninké se dit Malarha, c'est-à-dire hommes de Sou et de Ma. Larha est en effet un suffixe signifiant homme de, comme lakaï en Soso : un Tourélakaï est un homme du pays des Touré. Il est curieux de noter que le mot Soso « Kaï », homme, dont le mot Mandé « Ké » est une abréviation, donnerait au mot « Sakaï », nom des Scythes, le sens d'hommes de Sa ou du Serpent en langue Soso.

Les Numides sont les plus connus de ces peuples, à cause de leur voisinage de Carthage. D'après Salluste ils étaient issus de Farousii et de Gétules, c'est-à-dire de blancs et de rouges. Leur nom viendrait de leurs habitudes errantes, nomades. Cependant le plus grand nombre devint sédentaire et les tribus dont nous avons parlé plus haut formèrent la Massylie [1] (région de Constantine et du centre tunisien) et la Masséssylie (Algérie jusqu'à la Molokath ou Moulouya). Sirta, la Constantine moderne (Siré ta, la ville de Siré) était la capitale de la famille royale des Massyliens dont le « diamou » était Massanaces, fraction probable de la grande tribu des Si [2]. Massinissa, le premier qui forma un royaume de toutes ces tribus fragmentées, leur aurait appris l'agriculture, car, auparavant, ils ne se nourrissaient que de racines, de lait et de fromage.

Dans l'opinion de M. Desplagnes, ces Numides seraient les ancêtres des « Noumou » actuels, les forgerons soudanais qui sont en même temps des féticheurs. Cette hypothèse ainsi présentée, nous paraît beaucoup trop absolue. Il est possible, probable même, que parmi les Noumou il y ait des descendants de Numides ; mais il est incroyable que, seule, cette tribu de forgerons ait conservé le nom générique d'une race puissante, qui avait certainement elle-même ses tribus d'artisans, formant des castes plus ou moins méprisées [3]. Il faudrait plutôt chercher la descendance des Numides parmi ces tribus Hogar (Ouagara) qui nomadisent vers le Touat et

1. Massylia, probablement Massinia, est le même mot que Macina qui désigne le pays Peuhl au sud de Tombouctou.

2. Madrès était également un « diamou » ou nom tribual royal, peut-être de la même famille. Il se rapproche du nom de Maghdès, déjà cité. On fait venir le nom Sirta de Kirta, en Phénicien, ce qui nous semble assez peu probable. Voir dans Salluste les indications sur les maisons numides. Aussi dans Mela, I, 262.

3. Le forgeron ne porte pas partout le nom de Noumou, tant s'en faut. Chez les Soso c'est un « Mallem », comme dans le nord de la boucle du Niger. A l'est du Niger, Barth l'entendit appeler « Modibo » qui, en Peuhl, signifie le dernier né. Au Fouta-Dialo c'est un Baïlo. Nous avons signalé, dans *la Guinée française* la légende des forgerons et les curieuses superstitions qui s'attachent à cette profession. Mais nous devons insister sur l'ancienneté et la généralité de ces croyances. Le père des forgerons, pour les Égyptiens, est Set, le nain hideux, qui tua Osiris. La rouille est la trace du sang divin sur le fer. Les légendes similaires sont innombrables, telles celles de Caïn, Prométhée, Vulcain, des nains scandinaves et germaniques, etc... Ces hommes du fer, ces tziganes chaudronniers, étaient connus en Gaule sous le nom de *Faouré* qui, par une coïncidence étonnante signifie dans le Soudan occidental le *père rouge*. Faouré est encore le nom du forgeron dans le patois méridional et c'est de ce mot que vient le nom de famille Faure.

représentent une fraction considérable des Touareg, ces Marzigh ou Amazigh des Arabes, fils des Mazyx Numides.

En résumé il y avait entre toutes les nations et tribus qui peuplaient l'Afrique du Nord, bien que divisées en un nombre considérable de familles dont quelques-unes sont citées par Ptolémée, une ressemblance ethnologique assez grande. « Les Maourusiens, les Massésyliens qui les avoisinent et les Libyens pour la plupart, s'habillent de la même manière et se ressemblent en tous les autres points », écrit Strabon. Saint Augustin atteste la similitude du langage, qui est évidemment le berbère, du moins en Afrique proprement dite. Mais il ne faut cependant pas oublier qu'une partie de la Mauritanie, dans le massif marocain de l'Atlas, était à peu près inconnue des Anciens. C'est probablement de ce côté, sur le versant sud, que campaient les tribus Foula, parmi ces Zagrensii (Sankharé ?), ces Ba-niubœ (les Nouba-Foula) de Ptolémée, et même ces Atlantes que Méla nomme à l'extrême occident de l'Atlas méridional. Le nom d'un de leurs rois, Bokar, est encore un nom Peuhl et servit plus tard à désigner au Maroc les Soudanais (Bokari). La capitale était Iol, qui fait songer à Yola et à Dioula, et le roi Juba, ou plutôt Djiouba, au Mansa Djiou soudanais. Mais de nombreuses tribus refusèrent toujours de se soumettre à la dynastie qui recevait l'appui des Romains. Ces tribus adoraient la mer et le soleil, auxquels ils offraient des sacrifices humains, au dire de Sénèque.

A ces divers éléments de la grande race berbère, dans la période historique ancienne, se juxtaposèrent encore de nouveaux conquérants Aryens et Sémites, qui restèrent cantonnés près des rivages de la Méditerranée. Les Grecs, d'abord établis dans l'île de Platée appartenant aux Libyens Giligames (Dyili Khamé, en soso : troglodytes, Ouadyili), fondèrent ensuite avec leur chef Batous la Cyrénaïque, vers 631 av. J.-C. La puissante Pentapole a laissé sur le littoral tripolitain des ruines imposantes et de vastes nécropoles. De leur port de Sosousa les Cyrénéens visitèrent toute l'Afrique du Nord et eurent sur les tribus indigènes de l'intérieur une influence considérable [1].

1. La langue dont on usait dans les échanges était le Grec. Aussi en est-il resté des traces dans certains dialectes indigènes (voir à ce sujet *la Guinée française*, notes linguistiques, *in fine*). Barth a mentionné l'existence de similitudes assez curieuses entre le Kanori et les langues de l'Asie centrale et même le latin.

La prospérité de Cirta était due à une grande colonie grecque. Largeau a indiqué à

Beaucoup plus tard, les Perses, vainqueurs de l'Égypte, dont la capitale était alors la ville de *Sa*, subjuguèrent la Cyrénaïque ; puis les Romains, après avoir détruit Carthage, leur puissante rivale, occupèrent successivement, par eux-mêmes ou par leurs alliés, la majeure partie de l'Afrique septentrionale.

Dans la période de sa splendeur, Carthage prit une importante place dans l'histoire de l'Afrique du Nord. M. Desplagnes lui attribue une influence considérable, tant au point de vue ethnographique qu'au point de vue politique, sur les populations environnantes. Nous pensons au contraire que l'ascendant politique de cette cité ne fut jamais définitif, même sur les peuplades les plus voisines. Pendant fort longtemps Carthage dut payer tribut aux indigènes et, plus tard, au moment de sa lutte contre Rome, elle vit tout le peuple numide se lever contre elle. On lui reprochait avec rudesse, au dire de Salluste, de n'être toujours qu'une étrangère dans le pays. Il paraît probable qu'elle ne se maintint aussi longtemps que grâce à la fondation de colonies, à l'alliance des clans de même origine venus dans une période plus reculée, mais surtout à l'extrême division des tribus et à la jalousie de leurs chefs les uns contre les autres [1].

Il nous semble dès lors que c'est une théorie hasardée que de faire dériver uniquement des familles carthaginoises tant de peuples soudanais ou sahariens. Si l'on trouve chez un grand nombre de tribus soudanaises des caractères sémitiques nous pensons qu'il faut chercher leur origine surtout parmi les Liby-Phéniciens qui avaient précédé les Carthaginois. Faire de toutes les tribus en Har, Sar, Mar, Far, Gar, des descendants des Carthaginois est une hypothèse trop absolue, surtout lorsqu'on ajoute que ces tribus, unies au groupe de Ma, formèrent sous l'influence de Carthage la confédération des Marmarides. Le fait que cette confédération aida

Rhadamès un monument portant des caractères grecs et d'autres inconnus. Nous avons signalé dans *la Guinée* des légendes indigènes se rapprochant des légendes helléniques. Notons aussi que si la Grande Ourse était pour les Grecs Hermès, le voleur de troupeaux, de même chez les Sénégalais elle représente une chasse donnée à un voleur d'ânes. Enfin signalons que le frêne sacré des Grecs, melia, a son équivalent dans le méli Soso, arbre surnaturel. « J'ai essayé, écrivait Miss Kingsley, de raconter tout ce que je sais des spectres africains, car ils me paraissent très ressemblants à ceux des Grecs. »

1. Carthage ne devint maîtresse du pays que grâce aux efforts de la famille des Magon. Mais nulle part son joug ne fut accepté de bonne grâce.

Carthage, notamment au siège de Sagonte, n'est pas une preuve. Nous avons vu quelle pouvait être l'extraction de ces Marmarides, dont nous trouvons les descendants directs chez les Mara-zig ou Mrazig Touareg. D'autre part, leurs principaux groupements se trouvaient dans la partie du continent que les Anciens appelaient plus particulièrement la Libye, par opposition à l'Afrique. Certains habitaient même sur les frontières égyptiennes, qui faisaient partie de l'Asie pour les géographes de l'antiquité. Toute cette région était en dehors de l'influence politique de Carthage. Elle eut des alliances passagères avec la famille des Iarba ou Ouaraba des Garamantes [1], précisément parce que celle-ci, n'ayant rien à craindre d'elle, se servait de son nom, et probablement de son or, pour subjuguer à son profit les nomades de ces pays [2].

D'ailleurs, nous avons déjà noté que « Mar » était un nom appliqué aux Mèdes. Mars était un des dieux les plus vénérés de ces peuples. Or, il est à peu près certain que cette divinité était d'origine thrace et que son nom dérive de la racine sanscrite Mar, ce dieu étant la personnification de l'ouragan [3]. De même il semble que la racine « Far », qui formait le nom des Farousii, était d'origine perse, à en croire les auteurs anciens. Le chef perse Farès serait le fondateur de Fez. De cette famille sortirent les nombreux Faran (Far-An), dont certains sont devenus des héros soudanais et que les voyageurs ont parfois confondus avec les Pharaons. Fara ou Faranké signifie encore l'homme blanc pour les Bambara du Bélédougou. Un des chefs de l'armée de Bélisaire porte ce nom, que l'on retrouve dans celui du chef des Massikes, battu par Théodose, Farasène. Il a été également donné à la vigne indigène du nord de l'Afrique, qu'apportèrent sans doute avec elles ces tribus (« Farana »). « Sara » ne semble pas davantage avoir une origine carthaginoise. Il signifie homme en Soninké [4] et se retrouve peut-être dans le mot Sarazin (Saré-Sine ou Saré-Si) qui servit à désigner les Maures en Europe et auquel on a donné le sens d'oriental [5]. Le nom de Sarankali est,

1. Cette famille se retrouvait chez les Numides, où nous voyons Pompée vaincre un chef de ce nom.

2. Dès 1300 ans av. J.-C. nous voyons le chef libyen Mar-maïou, fils de Deïd, attaquer l'Égypte.

3. Voir Desjardin, *Mythologie de la Grèce antique*.

4. Peut-être à l'origine signifiait-il le fils du Serpent, Sa-ré indiquant l'emblème totémique de ces tribus.

5. Sène, Sine ou Si est le nom d'une famille libyenne qui dut être très puissante et très répandue, car on trouve d'assez nombreuses inscriptions qui parlent d'elle. Au

d'après Bello, synonyme de « persan », et désigne certaines familles de Soninké qui appellent les Maures et les Foula : « Saré Doumbé », les hommes rouges. Loin d'être amis et alliés de Carthage, nous voyons ces « Sar » la combattre, tel ce prince libyen Sarxas (Sar-Kasas). Peut-être pourrait-on admettre une origine punique pour le nom « Kar » ou « Gar ». Mais rien n'est moins certain [1]. Ces questions sont d'ailleurs bien obscures encore et l'on ne peut émettre à leur sujet que les hypothèses les plus vagues.

Quoi qu'il en soit, les principales familles africaines sont formées lorsque Rome étend sa domination sur l'Afrique du Nord. Elles ont déjà des relations très suivies avec les nègres soudanais, comme l'attestent tous les auteurs. Leurs représentants vont porter dans les pays du sud, tantôt l'esprit organisateur des Aryens, tantôt le goût de destruction des Kouschites, avec la souplesse tenace et l'habileté des Sémites.

§ 3. — *Les Empires nigériens.*

Les besoins commerciaux du monde méditerranéen, l'attrait de l'or et de la chasse aux esclaves amenèrent de bonne heure les tribus septentrionales dans la région nigérienne. Une autre cause, et non des moindres, fut l'état anarchique dans lequel vivaient ces familles, dont les chefs ne voulaient reconnaître aucune autorité supérieure à la leur. Il ne faut pas en effet considérer les royaumes maures et numides comme des nations ayant un régime politique fortement centralisé et comprenant toute l'Afrique du Nord. Innombrables étaient les tribus qui refusaient d'obéir à ces rois. Même parmi les populations qui les avaient portés au pavois, ils n'arrivaient à se maintenir que par la force ou les intrigues. Nous retrouvons cette indépendance, ce besoin de la discussion, du « palabre », chez leurs descendants soudanais. Dans les plus petits détails, tels

moyen âge on la voit dans le sud algérien (les Oua Sine), et au Soudan. Le mot Sine servait à désigner la lune-divinité en Assyrie. Son culte se répandit dans toute l'Asie Mineure et jusqu'en Arabie (Sinaï). Comparer à Sen-Ki (l'arc-en-ciel) et à Sindi (les organes génitaux féminins) en Soso.

1. Kar se retrouve dans le nom d'une famille maure : Karkassan, dont nous avons fait Carcassonne la cité défendue par la sarrazine « Dame Karkass ». Nous voyons là comme dans Sar-Kasas le nom d'une famille Kas ou Kassan, d'où descendent probablement les Kassonké sénégalais.

que nous les donnent les Salluste, les Ammien Marcellin, les Procope, nous croyons suivre l'histoire des Mandé-Foula nigériens, toujours en négociations ou en batailles, prompts à l'attaque et à la fuite, hospitaliers, mais souvent traîtres et cruels, détestant l'étranger punique ou romain et cependant s'alliant constamment à lui contre leurs frères.

Des guerres d'extermination comme l'histoire en a rarement enregistrées, décimèrent pendant des siècles cette population de « Barbarie », ces Sa-Barbar ou Sou-Barbar auxquels se heurtèrent les Arabes. C'est pourquoi un grand nombre de clans plus ou moins nomades, que les auteurs anciens signalent dans le nord, y disparaissent en partie ou totalement et se retrouvent plus tard dans le sud.

Ce sont les nomades de la Sithiaka (Sidianké) au sud de la Marmarique ; les familles Salati et Samba (Chaamba, père de San) ; les Khataniens ou Khétéens, descendants des Khéta asiatiques et pères des Keïta soudanais ; les Sokosii (Sisokho) ; les Soumer, Asoumer, etc., descendants des Sumériens asiatiques, qui habitent encore le Djurjura et l'Aurès (au Soudan : Souma, Soumaré et Samoura) ; les Mazikes, hommes du Massi, et les Massukan (les Kan ou les Dialo Maces et Masoufa) ; les Austures et les Auses, ces Haoussa-Touré, cavaliers renommés dans la confédération des Marmarides ; les Isaflenses, pères de tribus foula, etc.

L'ascendant politique des Romains se fit sentir sur cette masse et les réfractaires, pourchassés par les rois amis de Rome et parfois par ses légions, durent s'enfermer dans les vallées peu accessibles de l'Atlas ou franchir le désert [1]. Dès que le christianisme triomphant eut pris pied en Afrique, il se répandit avec une extrême rapidité dans l'intérieur. La Libye et la Marmarique furent divisées en diocèses, parmi lesquels on remarquait ceux d'Aoudjila et de Zygris (Siguiri ?) à l'entrée du désert. Rhadamès se convertissait sous Justinien et, en 566, les Garamantes priaient Justin II de leur envoyer des missionnaires. Barth signala que dans le Sahara central, près de Tintelloust, se trouve un district appelé *Arroumet*, pays des

1. Expéditions de Maternus, etc. Voir 2me partie, chap. I. Septimus Flaccus, battu d'abord par les Nasamons, d'après Zonare, prit ensuite sa revanche (87). Suetonius Paulinus, puis Sidius Geta battent les Maures de l'Atlas et les poursuivent jusque dans le désert (41-42 p. J. C.). Festus triomphe ensuite des Garamantes. Nous ne citons que pour mémoire les guerres contre Tacfarinas, Firmus, Faraxen, etc.

chrétiens, dont les habitants sont des Tagama (Tagana). Aussi ne doit-on pas être surpris d'apprendre, d'après le témoignage évidemment impartial de Abou Abdallah Es Zohri, que le grand empire de Gana professa le christianisme jusque vers l'an 469 de l'Hégire (1076-77). Cette assertion confirme la tradition rapportée par Ancelle que « l'Adrar fut autrefois habité par des chrétiens blancs. Ils furent chassés par Imam El Hadrami venu du Maroc ».

Comment se forma l'empire dont nous venons de parler ? Il y a pour l'histoire une lacune, que rien ne viendra probablement combler, entre la disparition des royaumes septentrionaux et la naissance de leur premier rejeton nigérien. De vagues légendes ne suffisent pas à nous éclairer et nous savons seulement que, même en faisant la part des exagérations des indigènes, cet État atteignit un degré de splendeur et eut une durée que n'égalèrent ensuite aucun de ces empires qui lui succédèrent et disparurent le plus souvent avec le conquérant qui les avait fondés.

Déjà, au temps de Ptolémée, il semble que des « Kaba » aient atteint le Niger auprès duquel ils s'établirent. Mais la légende indigène assigne aux Sisé l'honneur d'avoir créé l'empire de Gana ou Kana. Cette appellation devait rappeler l'antique origine chananéenne de ces Kan ou Ghanya, dont un nom tribual était Dia ou Dialo qui équivaut à Sa ou Sal. Leur dernier établissement dans le nord était Diabi (les Dia-noirs) dont certaines familles portaient le nom. Il faut probablement voir dans cette localité le « Zabi » de l'époque romaine, près des Salinæ Toubonenses (Chott Maïla [1]).

D'où venaient ces hommes ? Quatre routes principales mènent de l'Afrique du Nord au Soudan. Celle de l'est, de l'Égypte et de la Tripolitaine au lac Tchad et au Niger oriental [2], celle du centre, par Tischitt et Tombouctou, enfin celles de l'ouest, des environs du Seguiet El Hamra, au sud-ouest du Maroc, vers Tombouctou par Oualata [3], et vers le Sénégal par la région côtière. On peut admettre que les premières tribus arrivèrent de Numidie et de Mauritanie par

1. Za est très souvent confondu avec Dia.

2. Au xiv[e] siècle, Ibn Batouta donne l'itinéraire des caravanes du Niger oriental. Elles partaient de Tadakha et, à Cahor, allaient les unes au Touat, les autres vers Rhât et l'Égypte. Celle dans laquelle il se trouvait amenait au Touat 600 négresses esclaves !

3. L'itinéraire le plus suivi est celui indiqué par Ibn Batouta : de Sidjilmessa à Taghaza, Taçarhala, Oualata, d'où partaient diverses routes vers le Soudan.

les routes de Tischitt et de Oualata en suivant les vallées de la Moulouya et de l'Oued Guir. Elles représentaient probablement les anciens Gountarar et parmi eux se trouvaient des familles Touré, Sakhanokho [1], etc.

Suivant le langage des peuples avec lesquels ils se trouvèrent en présence ils reçurent des noms divers : c'étaient les « *Sarakholé* », les hommes blancs, et l'empire qu'ils fondèrent devint la nation des « Ouakoré », nom qui a la même signification. Leurs chefs s'appelaient Dia, et étaient unis aux Ma. D'où le substantif dia-ma-ni, ou diamano, « État des Dia et des Ma ou Ama blancs », pour désigner un royaume dans leur langue. Avec eux étaient arrivés, dans le Sud, des Keïta et des Diara, qui se maintenaient dans la vallée du Niger, la remontant très loin au Midi. Les Sarakholé occupaient surtout la région du Tagant, avec Birou comme centre principal. Dans le Sud ils s'étaient mélangés aux Éthiopiens macrobiens de tout le Sahel sénégalais. Mais bientôt de nouveaux apports allaient augmenter la puissance de l'empire, tout en diminuant l'importance des berbères blancs, les Ouakoré, au profit des rouges Ouagara. Au VIe siècle post J. C. nous constatons l'existence dans le sud oranais d'un royaume que gouverne Ma-Souna, avec le titre de « roi des Maures et des Romains [2] ». Il s'agit là, très certainement, de la confédération de la Souna, dont parle M. Desplagnes, ce nom étant la contraction de Sounhadja ou Sanhadja. Ces Sanhadja sont les hommes de Sou ou de San, descendants des Hycsos, qui se sont dispersés dans tout le nord de l'Afrique. Une partie d'entre eux, qui se distinguait par une plus grande pureté de race, s'était retirée à l'extrême occident du Maroc, d'où elle descendit peu à peu, en suivant le littoral Saharien, jusque sur les bords du Sénégal qui lui doit son nom. Ils s'appelaient Sanhadja au Litham à cause du voile qu'ils portaient devant le visage (Sanagua ou Zénègues). Les Sanhadja proprement dits étaient divisés en Lemta au Nord et Lemtouna au Sud (Lemmé

1. Comparer Touré à Toursha (Touré Sa), nom des Tyrsènes établis en Libye. Ptolémée appelle Toura-phyllum une ville qui semble être Touggourth. Ibn Batouta au XIV[e] siècle qualifie les Touré d'« hommes blancs », qui est la véritable signification de leur nom. Dans tout le Soudan central le « Serki N'Toura Oua » est le consul des blancs. Touré en mandé signifie aussi « Étoile polaire ». Quant aux Sakhanokho, parents des Sakho, le même Ibn Batouta les dit « hommes blancs hérétiques ibadhites », comme les Mzabites Algériens dont ils sont peut-être parents. D'après M. Le Chatelier, la tribu ibadhite de Oualata venait d'Ouargla dans le sud algérien.

2. V. Piquet, *op. cit.*

en Soninké a le sens de fils). Les autres Sanhadja du centre, mélangés à des familles Ma et formant les Massouna, les Massoukan, etc., vinrent rejoindre en grand nombre les Sarakholé, qui leur donnèrent le nom d'Assouanek ou Souaninké, d'où nous avons fait Soninké. La majorité des nouveaux venus était formée de ces Maures, Ma Ouré, dont la langue Peulh a conservé le nom avec la signification d'ancêtre, de vieillard et de grand homme (maou-do, pluriel maoubébé [1]). Avec ces Maouri se trouvaient déjà de nombreuses familles de l'antique nation des Fout, des Isafoulan, des Faraka, dont les descendants se disent Sami (Sémites) et reconnaissent pour premiers parents Adam et Ève [2]. C'étaient ces Gétules, qui « parcouraient le Sahara toujours la lance à la main, s'occupant également de multiplier leurs troupeaux et de dévaliser les voyageurs [3] ».

Ils portaient le nom de Zénètes, les fils de Djana ou de Sana, parents des Ama-mra (Ama-Mara, les Ama marmarides) et des Oudjana de Kabylie, qui sont dans ce pays, dit Reclus, les plus anciens habitants après les Berbères, amoureux de leur indépendance et à demi troglodytes [4]. On les trouve encore, très métissés, à Tougourt et dans le Rirh, sous le nom de Rouara. Près des Amamra de Kabylie se voient encore aujourd'hui des Aoulad El Djouala, « fils des païens », qui s'intitulent Denhadja, et descendent de races blondes. Or Den ou Dan est un nom peulh et sarakholé, et Denka est le patriarche de ces derniers [5].

Sous le nom de Djouala-ta ou Ouala-ta, le pays des Dioula ou des Dia rouges, les Soninké formèrent un État particulier, au nord-ouest de Tombouctou ; mais c'était certainement, au début, une province tributaire des Sarakholé de Gana. La famille royale du Oualata portait le nom des Sankharé, les hommes de San dont on a parfois déformé le nom en Sampré. Plus tard ceux d'entre eux qui

1. Nous avons noté dans la *Guinée française* la singulière dualité de la langue Peuhl parlée au Fouta-Dialo. Ainsi vieillard en langage courant se dit, d'après M. l'administrateur Cugnier, « berrao » ou « kikaladjio », pluriels berrabé et kikalabé. Voir annexe n° 3.

2. Note de M. Brière.

3. Portrait que trace Ibn Khaldoun des nomades du VIIe siècle.

4. Les Amamra Kabyles se disent descendants des Romains. Ils portent des bonnets se rapprochant des coiffures des femmes Fouta Dialonké et du bonnet phrygien.

5. « Dan » en certaines régions signifie « fils de ».

descendirent vers le Sénégal prirent le surnom de Bakiri ou Bakéli, dont une légende, rapportée par Mage, nous donne l'origine [1].

Oualata était un centre commercial des plus importants. Le Tarikh nous montre des caravanes de tous les pays du Nord qui s'y donnent rendez-vous. Il était dirigé, comme toutes les grandes provinces de l'empire, par un Khoÿ, un blanc, un Berbère du Nord. Les mœurs très libres, la coutume qui rendait héritier le fils de la sœur du défunt (Ibn Batouta), contribuèrent à métisser rapidement la population et à modifier son langage.

L'empire des Sarakholé, fortifié par des apports incessants, s'étendit vers l'Est et le Sud. Le centre qui était la province la plus peuplée était le Bagana ou Bakounou, fondé par Kaya Maga, chef de la famille des Kayankoï (les Kaya blancs), vers le IIIe siècle avant l'hégire (300 à 350 p. J. C.) [2]. Les rois portaient le titre de Tonka et de Kandé. Les fonctionnaires étaient tous Ouakoré (El Békri). Le chef-lieu Gana, qui devait être situé entre Nyamina et Banamba, était devenu la capitale du puissant empire des Sarakholé ou Ouankoré, dont les tributaires étaient désignés sous le nom de Ouangara ou Ouangarbé, métissés de Foula pasteurs et de Sanhadja [3].

Une fraction de ces derniers, sous le nom de Nono-nké ou Nono, devait aller occuper le territoire de Diéné (le petit Dia) sous les ordres de la reine Bikoun Kabi. Ils étaient apparentés aux familles Azer ou Adjor de Tischitt et Ta-Fara de Birou et leurs principales

1. « Lorsque les gens de Diabé s'avançant vers l'Ouest arrivèrent au Sénégal, ils y trouvèrent les Malinké qui habitaient alors le Galam. Il les en chassèrent par la force et, dans une de ces expéditions, ayant manqué d'eau, ils arrivèrent à bout de forces à un marigot de la Falémé. Ils s'y précipitèrent pour boire et les gens du village qui se trouvaient de l'autre côté vinrent faire leur soumission, disant que le marigot sacré les avait toujours protégés, mais qu'ils voyaient bien que leurs maîtres étaient arrivés puisqu'ils avaient pu se plonger dans ce marigot sans y périr. Ce marigot s'appelait Bakiri et les Sempré en prirent le nom. »

2. Kayankoÿ est la divinité protectrice des tribus Sarakholé, et les familles El Kaya disent descendre de Tischitt.

3. Sur Gana et son histoire, v. Desplagnes, *op. cit.* Gana se retrouve souvent dans la toponymie du nord africain. Ainsi Tou-Gana, près de Marrakech, la ville fondée par les Sanhadja du Sud. De même nous trouvons Tala Gana, la source de Gana, chez les Tou et, près de Tintelloust, Tintégana. Comparer aussi aux Kanaoua, les gens de Kana, vers le lac Tchad. Les derniers représentants des Almoravides, descendants des Sanhadja soudanais, portaient le nom de Beni Gania. Ce nom évoque une origine asiatique que l'on retrouve dans un grand nombre de tribus berbères, ainsi que Barth l'a déjà signalé. De là viennent probablement les légendes soninké de la création de l'homme, du fruit défendu, du serpent tentateur, le nom de Adama, fils d'Adam, qui signifie homme ; le dimanche, jour férié, et le vendredi, jour néfaste des Fofana, etc.

familles secondaires étaient les Khoma ou Koumba, les Sisé, les Bérété, les Diabi et les Koné. Une vierge des Bozo, les plus anciens possesseurs du pays, fut murée vivante dans la porte Kanafa, en sacrifice propitiatoire aux génies de la contrée [1].

Tombouctou et Kala, la future Sansanding [2], furent fondés par les mêmes familles et les tribus Sanhadja prirent dans l'empire une importance considérable. Dapper écrivait que « les Sénègues se piquent d'être les plus anciens du païs et par conséquent les plus nobles. Aussi sont-ils les plus puissants. Ils ont régné le long du Niger et prétendent que les rois de Tombut viennent d'eux [3] ». C'étaient, d'après le Tarikh, les Makhsara (Mazigh Har) et, au dire de M. Dubois, ce seraient les Marka-Segui qui auraient fondé Tombouctou. D'après M. Le Chatelier ils faisaient partie des Messoufa Zenètes.

Pendant la période de prospérité de l'empire Sarakholé, c'est-à-dire jusque vers le xe siècle, les peuplades éthiopiennes et primitives s'étaient mélangées étroitement aux « hommes de la mer » ou avaient été refoulées par eux soit dans les montagnes du Boundou et du Manding, où les Keïta les dominaient, soit dans le plateau central nigérien. Le Tiagané ou Tagant jouissait d'une prospérité qu'il n'a pas retrouvée dans les âges suivants. Il était couvert de villages construits en pierres et les Sarakholé mêlés aux nègres y portaient le nom de Gangara ou Gangari. Leur capitale était Tougba. C'est de là que, sous le nom de Mar-ka, ils essaimèrent vers le Marka-dougou, le pays des Marmarides [4]. Ils le divisèrent en huit provinces.

1. Monteil, *Monographie de Djenné*. Comparer Diéné à Yanet près de Rhât.

2. Kala est un nom fréquent au Soudan et au Fouta. Il ressemble beaucoup à Gana ou Kana et peut-être faut-il l'identifier avec ce dernier. Dans l'Afrique romaine il y avait de nombreux et importants Kala ou Kalama...

3. Verneuil (*Mes Aventures au Sénégal*, 1858) rapporte une légende qui montre Mammouth (Mahmoud) comme le chef de la tribu qui, sous les ordres de son fils Bellèle (Pellal, nom d'un village du Fouta-Dialo), fonda Tombouctou. Le roi du Bambouk, Haram Tall, ayant fait enlever sa fiancée Djazella par un noble guerrier Bambara dont les « stampes de la figure (les tatouages) représentaient un tigre », il porta les armes contre lui, le vainquit, « étendit sa domination jusque dans le Bornou et le Timbo ». Ayant, auparavant, été réduit en captivité, il dut se nourrir du produit de sa pêche chez les peuplades des lagunes. Aussi ses successeurs devaient-ils plonger trois fois dans le lac auprès duquel il résida et attraper un poisson afin de mériter la couronne. On retrouve cette coutume singulière dans plusieurs peuplades Mandé. Le Tarikh de Karamoko Ousman, rapporté par M. Guébhard, nous montre un Mahmoud dominant les Foulbé avec l'aide du sultan marocain. Il fut tué par les Diawara, et son sabre magique devint la propriété de ceux-ci. Des Foula dissidents réfugiés dans le Bambouk, puis dans le Bakhounou devinrent les Hirlabé.

4. Ptolémée désignait une région qui semble être celle d'Ouargla sous le nom de Tamarka. Voir aussi Marka, près de l'ancienne Sidjilmessa.

La capitale Touba-Koro, le vieux Touba, passe comme un des centres les plus anciens des Sarakholé dans la vallée nigérienne.

Mais bientôt des symptômes peu rassurants vinrent troubler la tranquillité des Sanhadja-Sarakholé. D'après la légende rapportée par le Tarikh, vingt-deux chefs avaient régné sur Gana, lorsque, dans le courant du xe siècle, l'islamisme y fut propagé par les Berbères et les Arabes.

Dès 647 ces derniers avaient fait irruption en Ifrikya, puis en 667, à la suite d'Okba, qui fonde Kairouan. Chassés par les Berbères, ils revinrent en 705 sous le commandement de Hassan. Celui-ci conquit tout le Maghreb et chassa les derniers Grecs de Carthage. Les Berbères se convertirent rapidement à l'islamisme, et c'est à ce moment que les M'Hajib, les plus anciens des Maures soudanais, dit la légende, envahirent le Birou (Oualata) et le dévastèrent. Il faut peut-être voir dans ces M'Hajib (Mrazig, les berbères mazices ?) les premiers Sanhadja du centre algérien que Tiboutan entraîna dans le sud [1]. Ils étaient repoussés sans doute par les Miknaça Zénètes, qui avaient formé un État important dans la haute Moulouya [2]. La famille royale de ceux-ci, les Midrarides, sortait de la tribu des Béni-Ouaçoul, nom si intéressant pour l'histoire du Soudan et de la Guinée en particulier. Ces hommes de Ouassou, nom que portait la Thébaïde ancienne, ces Ouassoulounké, s'étaient établis à Sidjilmessa, dominant tout le Tafilelt (140 de l'Hégire ; 762 p. J. C.), ne se reconnaissant que pour la forme vassaux des dynasties arabo-berbères du Nord. Leur tribu primitive, les Miknaça, tenait toute la vallée de la Moulouya, et, en 923, aidée par les Kétama, elle rejeta les Edrissides de Fez. C'est alors que l'émir Miknaça de Fez, Mousa Ben-Abi l'Afya soutenu par les Ouasoulou, s'empara de la ville et du pays de Tekrour, aux bords du Niger. Mais ces victoires furent sans lendemain, les Edrissides ayant réussi à enlever Fez à nouveau. Les frères des Miknaça, les Maghraoua, occupaient Tiaret et les Beni Ifrène, Mascara et Tlemcen au milieu du xe siècle, tandis que les Beni Oua-Sine (Berbères de la 2e race) vivaient en nomades dans l'extrême sud.

1. Son petit-neveu Temyn fut tué dans une révolte générale des tribus qui se dispersèrent (Le Chatelier).

2. Ils occupaient l'emplacement probable de l'ancienne confédération de Masouna qui succédait aux Moussoulans venus de la grande ville romaine de Toubousouktou (Toubou-Sou-Koto). C'étaient des Zénètes de la première race.

Enfin, plus au Nord, des tribus probablement de race foula, avaient fondé une des plus grandes villes du Maroc, sous le nom de Za, dans la vallée de la Moulouya. Le seigneur tirait tribut de tous les Arabes et Berbères de la contrée avant l'invasion des Béni-Mérine. Cette ville reçut ensuite le nom de Taourirt [1]. Le pays où se trouve cette ville porte encore le nom de Za, ainsi que le fleuve qui l'arrose (Oued Za). Restés maîtres de tout le Maghreb, les Maghraoua furent attaqués par les Kétama qui soutenaient les Fatémides de Kairouan, dont une des armées était commandée par un général nègre. S'aidant ensuite des Sanhadja du Nord, le khalife El Moezz, ayant battu les Magharaoua, vint mettre à la raison les Ouassoulounké et après avoir dévasté le pays emmena à Kairouan, dans une cage de fer, le chef de Sidjilmessa. Puis les Fatémides s'étant retirés au Caire, laissèrent la direction de l'empire du soleil couchant à leurs alliés, les Sanhadja du Nord, dirigés par Ziri (d'où le nom de dynastie des Zirides), et son fils Bologuine (970) [2]. Ces Sanhadja s'avancèrent vers le Sud dès le début du xe siècle et, à deux reprises, envahirent Gana (911 et 985 p. J. C.). Ils avaient créé un poste d'observation à Aoudaghost entre Tagant et Oualata, composé de Lemtouna, et, fervents musulmans, s'occupèrent à convertir les peuples environnants. Gana était déjà très affaiblie, bien qu'Ibn Haoukal de Bagdad (xe siècle) cite encore comme État important le royaume de Aoukar, probablement Ouagara, dont le chef était Gana. Mais le pays était déchiré par des guerres civiles continuelles, surtout entre les Silla, qui commandaient entre Kamatingué, Kararo et Lambé et les Sakho qui durent s'enfuir dans le Kingui. Les griots, qui sont à la fois les poètes et les historiens des nègres, rendent les Sakho responsables du démembrement du grand empire. La légende du jeune héros des Sakho, père des Dokoré, qui enlève au serpent d'eau, protecteur du pays, la jeune fille offerte en holocauste et tue ensuite le monstre, est une des plus connues de l'épopée soudanaise [3]. A ces dissen-

1. Lefèvre et Nehlil, la région de Tafrata, d'après Marmol.

2. Ziri est le même nom que Siré, fils de Si, très commun au Soudan dans les tribus Mandé-Foula. Quant à Bologuine nous le retrouvons peut-être dans le nom du général d'El Hadj Omar, Alfa Boulouguié. Dans ce cas il signifierait blanche-main.

3. Cette légende indique les croyances fétichistes auxquelles restaient soumis les Soninké de Gana qui révéraient, comme leurs ancêtres maures, les eaux et les animaux qui les peuplaient. Leur totem ou n'téné était le loukhouné, qui est peut-être le lamantin ou manatus. C'est encore celui de nombreuses tribus Mandé, Maures et

sions politiques venaient se mêler les querelles religieuses qui rendaient celles-là plus violentes. La nouvelle doctrine islamique, que les Sanhadja du Nord essayaient d'imposer par la force, rencontrait une résistance passionnée. Cependant elle trouvait un terrain tout préparé parmi les tribus sarakholé qui avaient conservé certaines pratiques chrétiennes, surtout chez les Marka et les Dia. C'est ainsi que dès le xie siècle les Silla, une des plus anciennes familles sarakholé, se convertissaient à la suite des prédications de l'apôtre Ouardiabi. Plusieurs mosquées furent bâties dans la région lacustre. « L'une des premières fut élevée par les habitants d'une bourgade commerçante située dans une île du Macina, sur le marigot de Dia, à la limite du Bourgou et du Farimaké. Cette île se nommait Toukoro Roundé, l'île des Nénuphars [1]. » Elle prit plus tard le nom de Tokror qui resta ensuite aux habitants. M. Desplagnes en fait le berceau des Toucouleurs que Dapper nommait « Tocorons ». Cependant il ne faut pas perdre de vue que, dans l'itinéraire d'Antonin, on trouve, en Numidie, la ville de Tocolo-Sida, qui, en Mandé, voudrait dire : l'ancien Tou, ville des Si [2]. Ces « Tékrour » jouirent bientôt d'une grande réputation dans tout le monde musulman et au xve siècle l'un d'eux devait avoir l'honneur de professer au Caire.

L'anarchie était partout, dans le Maghreb comme au Soudan. Il se produisit alors un des événements les plus curieux de l'histoire soudanaise et qui intéresse même l'histoire européenne : Les familles Lemtouna et Djeddala qui régnaient tour à tour sur les Sanhadja

Touareg. M. Tellier transcrit ainsi un passage du conte des griots. « Mamadi trancha la tête menaçante. Par la violence du coup la tête alla tomber dans le Bouré (à sept ou huit cents kilomètres de là). Mais en s'envolant elle s'écria : « Habitants du Ouagadou, pendant sept ans vous n'aurez ni eau, ni mil !... » C'est depuis qu'elle est tombée dans le Bouré qu'on trouve de l'or dans ce pays. »

1. Voir Desplagnes, *op. cit.* Comparer à Toukéra en Cyrénaïque, près du pays des lotophages, à Toukria en Mauritanie, etc. Toucouleur, d'après M. Desplagnes, signifierait mangeur de nénuphars, ou lotophage Peut-être faut-il rapprocher de cette opinion, ce que dit Ibn Batouta, du pays de Zaghah, qu'il faut nommer Diakha, où était un sultan soumis au Mali (xive s.) et où les habitants « ont adopté l'islamisme depuis fort longtemps et sont très pieux ».

2. Voir sur Tou, Touba, etc. la *Guinée française*. Comparer aussi *Toubourou*, nom générique des Pouli primitifs (plur. Bourouré), *Toubou*, race du Sahara oriental, Toubouré ou Toubounenses, mot que l'on trouve dans l'onomastique de l'Afrique septentrionale ancienne. — « To », en égyptien, avait la signification de pays comme en Soso « taï » et « ta », ou « da », celui de village en Mandé. « Roundé », que M. Desplagnes traduit par île, signifie « village de cultures » chez les Foula.

au litham, établis en masses compactes dans l'Adrar, avaient été converties aux doctrines islamiques par leurs frères habitant Aoudaghost en 837 p. J. C. Les Djeddala avaient réussi à dominer ces tribus, et, en 1035, leur chef, l'émir Yaya Ben Brahim, était parti pour La Mecque. A Kairouan, il fit connaissance d'Abd Allah Ben Ya Sine, qu'il amena dans son pays pour y prêcher le rite sunnite. Fort mal reçus, ils se retirèrent dans une île du Bas-Sénégal, et prirent le nom de « Morabethyn », marabouts, qui équivaut à solitaires. Ils réunirent bientôt de nombreux adeptes, puis revinrent dans le pays Djeddala à la tête d'une armée fanatique. Les Djeddala durent se soumettre (1049). Vingt ans après, les Sanhadja au litham, unis à leurs frères d'Aoudaghost, étaient maîtres du Soudan, donnant la main aux Sanhadja du Nord ou Zirides. Ils vantaient leur antique origine et la pureté de leur race, et affectaient un puritanisme rigide. A la mort de Yaya Ben Brahim, des Djeddala, le chef des Lemtouna, Yaya Ben Omar, avait pris le pouvoir. L'empire de Gana, ébranlé par les guerres civiles et dont le Dialonkadougou, commandé par les Sakho, venait de se séparer, succomba définitivement sous le choc de ces sauvages agresseurs. Les Soninké s'enfuirent du Tagant, se réfugiant dans les montagnes du pays d'Assaba ou pays des Gangari, c'est-à-dire des Massi, comme nous l'expliquerons plus loin. C'est de là qu'est venu le nom d'hommes du rocher que portent plusieurs tribus Soninké et Bamana : les Béléri, les Guidimakha, les Aéranké... La capitale du nouvel empire fut Oualata, s'il faut en croire Dapper [1].

Presque simultanément les Sanhadja zirides de Kairouan s'étaient déclarés indépendants des Fathimites d'Egypte, et, pour les rappeler à l'ordre, les Khalifes lancèrent contre eux les hordes des pillards Hilal et Soleim, qui désolaient le Hedjaz et les territoires voisins de Médine et de La Mecque. Ces bandits, qui formaient une horde d'environ deux cent mille individus, tombèrent sur le Maghreb, s'emparèrent de Kairouan, et renversèrent le royaume Ziride, dévastant le pays qu'ils s'étaient partagé. Une de leurs tribus, celle des Makil, eut pour domaine tout le Maghreb-el-Acsa,

1. « Lorsque les Zénègues étaient maîtres de ce royaume et de ceux qui sont voisins, le siège royal était à Gualata et grand nombre de marchands de Barbarie y venaient trafiquer. »

notamment la région marocaine. Mais ils restèrent ce qu'ils étaient en Arabie, des pillards, et n'eurent qu'une influence secondaire sur la politique générale du Nord de l'Afrique, servant tour à tour les tribus berbères qui conquéraient le pouvoir.

Dans ce désordre l'empire Sanhadja soudanais vit l'occasion d'affirmer sa force. Au nom de leurs doctrines puritaines, les guerriers du désert, soutenus probablement par des tributaires nègres, s'avancèrent sur Sidjilmessa, « détruisant tout ce qui pouvait détourner les musulmans de leur salut ; ils brisent par exemple les instruments de musique [1] ». Bientôt ces marabouts, connus sous le nom d'Almoravides, objet d'épouvante pour tout le Maghreb, conquièrent le Sous et le Maghreb extrême et se rendent maîtres de l'Espagne. Ils abandonnent Fez et construisent une nouvelle capitale Maraka, la ville des Marmarides. Abou Bekr Ben Omar, qui restait seul chef à la mort d'Abd Allah Ben Yasine, se réserva l'empire soudanais, abandonnant à son cousin Youssef Ben Tachfin l'empire du Nord. Les deux « Émir El Moumenin » poursuivirent leurs conquêtes : au début du XIIe siècle tout le Maghreb, l'Ifrikya, l'Espagne, les Baléares obéissaient aux Almoravides. Dans le Sud, ils conquirent un domaine gigantesque, leur centre se trouvant, d'après le Tarikh, dans la région de Gourao. Tout le nord de la Boucle du Niger était soumis, et notamment, au delà de Gana et de Diéné, les pays de Sanfara, Zegzeg, et la région des Songhaÿ. Mais là, Abou Bekr se heurta à une résistance inattendue : Les Berbères de l'Est, arrivés depuis des siècles de la Tripolitaine, descendants directs des anciens Garamantes, les Djerma et les Gourma très métissés de nègres, luttèrent désespérément. Abou Bekr vint échouer devant leur capitale Gogo et, dans sa retraite, fut tué. Les Songhaÿ, « qui adoraient le feu », assure Dapper, mais qui néanmoins étaient islamisés à la surface, prirent alors l'offensive et, fondant une nouvelle capitale, Koukia [2], refoulèrent les Sanhadja et occupèrent toute la boucle du Niger et le Ganata, qui s'empressa de se soumettre, heureux d'être débarrassé des Almoravides.

1. Voir Piquet, *loc. cit.*

2. Cette ville était située à 150 kilomètres environ au S.-E. de Gao, d'après M. Desplagnes, en face de la petite île de Benti. Kouko était la métropole des anciens Kabyles dont les plus puissants étaient les Zouaoua. Au moyen âge le royaume de Kouko dominait la province algérienne de Labé.

A ce moment un nouvel élément ethnographique avait pris place au Soudan. Nous avons vu que la race Peuhl était représentée dans l'empire de Gana par de nombreux tributaires pasteurs et nomades. Mais la plus grande partie des tribus Foula était restée établie dans le grand Atlas. Le premier conquérant arabe, Sidi Okba Ibn Nafi, dirigea contre elles et les Masoufa Lemta une expédition. Le cheikh Almoravide, Yaya Ben Brahim, les rejeta vers les sources de l'Oued Draa. Enfin Youssef Ben Tachfin précipita leur fuite vers le Oualata et le pays de Gana, dans le milieu du XIe siècle [1].

Qu'étaient ces tribus Foula? D'après leurs légendes, leur premier chef était Ilo Falagui, fils de Cham. Nous ne citerons que pour mémoire les opinions de d'Eichthal, d'Avezac et de Crozals au sujet de leur origine. D'Eichthal en fait des Malais. Les observations craniométriques les ont nettement placés dans le groupe des Fella du Nil, et les observations linguistiques de Müller en font les frères des Nouba. Nous avons vu dans le paragraphe précédent quelle est l'opinion que nous professons à cet égard. M. Desplagnes les fait descendre d'un croisement de tribus maures (Ma et Oua) avec des familles Ahr ou Har. Ces controverses sur l'origine lointaine de ces peuplades sont très ardues, et nous nous bornerons ici à étudier quelques légendes sur leur arrivée au Soudan. Celui qui, échappé sans doute au massacre de Fez par Youssef Ben Tachfin, les amena dans le Sud, aurait été un certain Aboudar Daye, qui est probablement l'Ibrahima Yayé de la curieuse généalogie rapportée par M. Brière. D'après d'autres légendes ils étaient divisés en deux tribus, les Kérouanbé, les gens de Kairouan, de l'Est, — qui formeront probablement plus tard les Kérou Dioula, — et les Bissinabé [2]. D'après M. Rançon ils étaient divisés en trois groupes : Kamanadjio, pluriel Hamanabé ; Sandaradjio, pluriel Sandarabé ; Fouladjio, pluriel Foulabé. Dans le premier groupe on peut retrouver une parenté étroite avec les Ama blancs mandé, à moins qu'il ne faille donner à ce nom la signification de Hamites, ou de rouges. Le second groupe serait évidemment apparenté aux

1. Renseignement obtenu par M. l'Administrateur Brière.

2. Il y avait à Fez un quartier des Kérouanais et un quartier des Andalous. Youssef Ben Tachfin les réunit en une seule cité. Le mot Bissinabé indique un mélange de la famille libyenne des Si et d'Éthiopiens Bi. C'est une formation analogue à celle de Massinabé, les hommes de Ma et de Sine ou Si.

Sanhadja, et il faudrait voir en lui l'origine des Sankharé. Enfin les Fouladjio seraient les Foula proprements dits, pasteurs nomades, d'une indépendance farouche et qui maintiennent la pureté de la race et du langage.



Coll. Sanderval.
Jeunes filles Foula à Diongassi (Timbi Tounni).

M. Brière les divise également en trois groupes dont le premier traversa au XIIIe siècle le Sénégal entre Bakel et Matam, se mélangeant aux Yoloffs et aux Sérères du Dimar et du Toro ; le deuxième, formé par la famille de Koli Tégnéla, conquit le Kaarta, le Bélé-

dougou, le Fouladougou et vers le xive siècle occupait le Labé ; le troisième s'établit dans les environs de Tombouctou, puis descendit en partie vers le sud par Sansanding et la vallée du haut Niger. Quoi qu'il en soit, ce peuple nomade, chez lequel régnait le matriarcat et le népotisme, conserva, malgré toutes les vicissitudes, son culte solaire et bovin, ses mœurs pastorales et son caractère doux, mais indépendant et méfiant.

Si l'on se réfère à la légende que nous avons publiée dans *la Guinée française*, on voit qu'un homme blanc de Tischitt [1] eut d'une négresse Touroudo [2] quatre enfants : l'un est le père des Sarakholé, Dioula et Soso ; le second est le père de Pérédjio (Férobé) également apparenté au groupe So ; le troisième, celui des Dialéabé (Dialo) et des Timbobé, représentant la souche primitive Peuhl ; le quatrième est le père des N'Daédio ou Bari (Bari-Bari = Berbères) qui se rapprochent des Keita Mandé dont ils ont adopté, dans le sud, le n'téné, l'hippopotame, conservant dans le nord de la boucle du Niger le sanglier, emblème des Dembélé. Nous rappelons les principales dénominations sous lesquelles on désigne actuellement ces tribus :

Sénégambie	Fouta Dialo	Ouassoulou
1° Dialo, Dialéabé	Dialdialo, Dialéabé	Dialo ou Kan
2° Ba, Baldé	Ourouro, Ouroubé	Diakhité
3° So	Pérédjio, Férobé	Sidibé
4° N'Daédio	Bari	Sankharé.

Le Tarikh confirme cette légende et fait de Tischitt le lieu d'origine des Foula, alors que ce n'est qu'un centre de dispersion. La légende du groupe « Férobé » lui assigne comme origine Taourirt, l'ancienne Za, dans le bassin de la Moulouya. Nous trouvons aujourd'hui, non loin de là, les tribus des Aït Oua Fella [3] des Lehmassi ou Ahl Massi ; des No-Mali et Guechachta et les villes

1. D'après Bello, ce serait un chef des Sehabat, peut-être le légendaire Fellah ben Hymiar.

2. Bello, *loc. cit.* Il ajoute : « parlant le Ouakoré » c'est-à-dire le Mandé. Touroudou est d'ailleurs un nom Mandé.

3. « Ou-Fella » en Berbère signifie haut, élevé, comme en Peuhl « Fello » signifie montagne. Les Foula seraient des montagnards. En Tripolitaine on trouve des tribus Hor-Fella, qui habitent également des hauteurs.

d'Aït Gana et de Marka [1]. Ils se rassemblèrent ensuite dans l'oasis de Tiorirt au sud du Touat sous le nom d'Assab ou Açh'ab (clients Ahl Massi des Oulad Sliman arabo-berbères, que l'on trouve encore sous ce nom dans la Moulouya). Très métissés de Berbères Sarakholé, ils sont également parents des Soso, des Dioula, des Maures Toraïch et Douaïch [2], ces derniers étant les frères des Dramané, qui, sous le nom ancien de Khassonké, vinrent peupler le moyen Sénégal vers la Falémé. Ils étaient plus commerçants, de caractère plus souple que les Foula restés pasteurs. De nos jours ils portent encore le nom de Macina dans l'Adrar et d'Azer dans le Oualata. Ils faisaient jadis partie de la confédération des Ouasoulounké.

Les autres tribus Dialo (ou Sal, ou Kan), Diakhité (ou Ba, Ourouro, Baldé) et Bari (N'Daédio, Sankharé) étaient également représentées dans le Sud. Mais la plus grande partie était restée dans les pays du Nord, dans la région de Fez, d'Ouezzan et de Safi. L'arrivée des Almoravides amena un exode général vers le Tafilelt. Seules des familles dites Tadjakantes, parentes des Diakhité et des Diakhanké Mandé, converties à l'islamisme, restèrent dans la région de l'Oued Draa. Les autres, poursuivies par les Sanhadja-Masoufa, fuyaient vers le Tagant où ils trouvaient encore des musulmans, leurs parents Dioula [3]. Une partie se réfugiait dans les environs du marigot de Diakha, où, en se convertissant, ils devenaient des Toucouleurs et Diakhanké, tandis que leurs frères, sous le nom de Ouangarbé, nomadisaient dans toute la région nigérienne.

Au moment où ce flot arriva dans le Oualata, l'empire Sanhadja du Sud était en train de se dissoudre, et les Songhaÿ allaient prendre

1. On y voit également des familles Aït-Atta qui commandent dans le Tafilelt, venant de « Filal », en Arabie. « Filali » est un nom Peuhl assez fréquent. Les Aït Atta, assure Rholfs, se retrouvent mélangés à d'autres tribus jusque sur les bords du Niger. Dans leur district d'Ertib on remarque les Ksour Marka et Marka-Sérira, ainsi que Zrégat qui rappelle Sourakata. Dans le Tafilelt proprement dit on trouve les ruines d'une très grande ville, Hamra, au nom significatif. Dans le Souf existe une tribu maure des Ferdjan (Pérédjio). Voir aussi le territoire d'Adafet entre Tischitt et le Tagant, et celui des Ferda à l'ouest du Tagant. Il y avait des Foula répandus dans toute l'Afrique du Nord au temps des Romains, comme le fait voir le nom de Kasaoufoula, près de Constantine (Kasa signifie la reine).

2. Dapper nous montre le Oualata peuplé de Benays (Ben Aïch) parents des Loudays (Ouled Aïch, Douaïch).

3. C'est sans doute de là que vient le mot Diouldo (plur. Dioul-bé) qui sert à désigner les musulmans en Peuhl.

le pouvoir. Il faut remarquer que les Sanhadja se servaient de certaines tribus Ouangarbé pour combattre les peuples de l'Est et que, vers 1153, la plupart des noms de rois Songhaÿ étaient des noms Mandé [1]. Leur dynastie était celle des Sa, ce qui fait penser qu'elle représentait une aristocratie d'origine étrangère, avant-garde des populations Soso de l'Est [2]. Nous avons vu que la rapide conquête de la boucle fut favorisée par le soulèvement de la plupart des tribus Mandé, Ouangara et Soninké contre le despotisme des Sanhadja. Nous savons en effet par El Békri que, dès 1153, le Manding fétichiste était tout à fait indépendant et très puissant.

Un double mouvement allait se produire à ce moment : Les tribus Arabes du nord, restes de l'invasion Hilalienne, descendirent à leur tour vers le sud, pour protéger peut-être leurs alliés Sanhadja, qui deviendront leurs tributaires. C'étaient les Hassanya, les fils de Makil, qui s'étaient divisés en plusieurs fractions : les Beni Obeid Allah, les Béni Mansour et les Béni Hassan. Ces derniers, pères des Trarza et des Brakna, allaient s'étendre surtout dans les régions sablonneuses du Sénégal. Ils allaient aussi soumettre momentanément les Douaïch du Tagant. En même temps qu'eux et poussés par les Masmouda, représentant le pouvoir des Almohades vainqueurs des Almoravides, les tribus Zénètes qui étaient restés dans le Tafilelt, émigrèrent en masse au désert, suivant les traces des Ouasoulou. La plus importante de ces tribus fut celle des Kounta, qui se métissa fortement d'éléments arabes.

Cette nouvelle invasion du Nord allait amener une réaction des plus violentes. Toutes les populations fétichistes de l'empire dit Songhaÿ s'agitaient. Pour échapper à leurs persécuteurs, de nombreux Soninké fétichistes s'étaient enfuis sur la rive droite du Niger au sud du plateau central, formant le grand État du Ganadougou sous le nom de Bambara. Parmi les Songhaÿ eux-mêmes, les fétichistes étaient nombreux et insoumis. C'est alors que, contre cet empire croulant, marchèrent les hordes Soso.

Les Soso, ou Soussou, étaient les descendants les plus directs des Hycsos. Ils avaient formé durant toute l'antiquité historique ces

1. Voir à ce sujet, Binger, *Du Niger au golfe de Guinée* et Tarikh es Soudan.

2. D'après le Tarikh le premier roi Songhoÿ de cette dynastie fut Dialliaman, qui signifierait « celui qui est venu du Yémen ». En réalité il faut voir dans ce nom les mots Dial et Aman qui indiquent en effet une origine asiatique. Il tua le dieu poisson vénéré des Songhoÿ et fut alors proclamé roi.

peuplades nomades qui désolaient les abords de la Cyrénaïque et de l'Égypte, sous le nom de Λευσσουρίανοι. Certaines de leurs tribus, les Giligames et Aoudjili, semblent avoir été troglodytes (Yilikhamé, Oua Yili, hommes des grottes). Ils paraissent avoir été apparentés ensuite aux Berbères de l'Est et spécialement aux Hoggar, dont ils étaient sans doute des métis ou imrhad. Ils étaient les frères des Sanhadja et de nombreuses tribus de l'Afrique du Nord qui se plaçaient sous l'emblème touranien du Serpent « Sa », le dieu des Hycsos [1]. « Saba », le père Serpent, était leur grand prêtre, le chef de la trinité sacerdotale, image de la trinité divine dans les mystères des Simo (Si mo, homme de Si ou Sine). Il est remarquable que Saba soit précisément le nom des prêtres de Sabazios, divinité mâle de la lune, d'après Maury, dont les Grecs avaient fait Dionysos, adoré dans leurs mystères, et que le culte du Serpent s'allie en effet au culte lunaire chez les Sousou [2]. Leur grand dieu n'était plus le Gala ou N'Gala des Occidentaux, mais Ouré-Kan, dieu terrible maître du tonnerre, peut-être ce Jupiter *Epouranios* des inscriptions phéniciennes et une des formes de Seth le dieu impitoyable et cruel des Hycsos [3]. Ils occupaient déjà un immense domaine qui s'étendait de la Nubie aux frontières des Garamantes et des Songhaÿ [4]. Les Silatigui Souma, parents de ces Keïta qui avaient déjà organisé un puissant royaume dans le massif montagneux des enfants de Ma (Manding), les Sisokho ou Bangoura, descendants de l'ancienne tribu des Si, métissés de Gétules, les conduisaient. Précédés par leurs frères Haoussa qui descendaient de la région des Nasamons jusque vers les bouches du Niger [5],

1. « Sa », « San », noms qui semblent correspondre en phénicien au grec « Dzeus ».

2. Saba en Mandé (en Soso Sakhan) signifie trois. Voir pour plus de détails sur les rites indigènes *la Guinée française*.

3. L'épithète d'Ourania appliquée à Aphrodite était vraisemblablement d'origine sémitique. On attribuait l'introduction de son culte aux Assyriens et, de Phénicie, il pénétra à Chypre et à Cythère. Oulé, Ouré signifie rouge en soso.

4. Ibn Sklim Asouani, parlant de la Nubie, dit que « Nouba s'appliquerait à la portion de la vallée du Nil comprise entre l'Égypte et le Dar Dongola... c'est-à-dire précisément dans les territoires qui ont été vers le VIIe siècle la partie principale de l'empire de Silao, Salao » (Desplagnes). Dans cette même région on indiquait au XVIe siècle le pays de Seth (nom du dieu Hycsos) ou de Seu, Séou (Sou, pays des Sou). L'origine de ce peuple est décélée dans le mot Marigui, le maître, le seigneur, qui rappelle les gens de Mar, les Marmarides.

5. « Il me fut assuré que le nom de Haoussa lui-même venait du Nord, et le génie de la langue, ce document authentique par excellence de la vie passée des peuples, démontre à l'évidence que les Haoussa primitifs sont originaires de cette région » (Barth).

ils avaient envahi les oasis sahariennes et les bords du lac Tchad [1], ce mouvement ayant sans doute pour origine l'arrivée en Libye, des hordes hilaliennes. C'est alors qu'ils s'élancèrent sur l'empire Songhaÿ chancelant, appelés par toutes les familles fétichistes (1203-1204).

Les musulmans frémirent d'horreur en voyant arriver, en vague brutale et irrésistible, ces redoutables païens, ces « Moroting » détestés. Ils firent sur les populations nigériennes une impression comparable à celle que produisirent les Huns en Europe [2]. Ces Soso, dit formellement El Bekri, étaient parents des Ouakoré de l'ouest, c'est-à-dire des hommes blancs Sarakholé. Ils étaient en effet composés de So, de Si et de Dia, ces derniers appelés par eux San ou Sa. Ils poussèrent leurs conquêtes presque jusqu'à l'Atlantique, rejetant les tribus N'Da vers le Sud et l'Ouest et les Yoloff au delà du Galam dans leur domaine actuel [3]. Les Mossi et les Haoussa complétaient leur œuvre dans le Sud. Éperdues, les populations musulmanes, s'enfuirent dans l'île de Toukrour qui devint, avec Diéné, le centre de la résistance islamique [4]. Tombouctou fut enlevé et détruit par les envahisseurs qui répandirent autour d'eux la mort et la dévastation. Cependant il faut tenir compte, dans le jugement à rendre sur cette invasion, de ce qu'elle n'est rapportée que par des écrivains musulmans. Il ne semble pas que les Soso se soient autrement conduits dans leur façon de comprendre la guerre que les Sanhadja musulmans. Il est certain qu'ils furent reçus à bras ouverts par tous les Gania-Kaï fétichistes du Gangaran et les Bambara du Ganadougou, dont les croyances étaient semblables aux leurs et qui, s'alliant à eux, se dirent souvent Soso. Souma, Sissokho, Bangoura, Dia-ouara, Sankharé, Keïta, etc., adoptèrent le totem des grands fauves, en même temps qu'ils communiaient dans le culte du Serpent. Les

1. Sur les bords du Tchad on trouve les tribus guerrières des So ou Soï.

2. Dans les oasis de Bilma, écrit le commandant Gadel, les Soôu, anciens envahisseurs de ces pays, étaient, au dire des indigènes, grands comme des palmiers et marchaient à une allure fantastique.

3. D'après M. Desplagnes les familles sénégalaises N'Diaye, N'Doye, N'Diey, N'Diop sont apparentées aux Agni-Aschanti. Les Taraouré et les Dembélé Mandé sont apparentés aux N'Diop, comme les Diara Bambara aux N'Diaye.

4. On retrouve des traces de la conquête soso dans toute la région nord du Sahel sénégalais : tribu des Asouma, pays de Mésouma, Monts Poumou Souma, chez les Douaïch... Au S.-E. de Néma : Bir Solima, Kantora, Kaniaka... Au sud, Sokolo, Ourakanto... Noter aussi Diaouara, mont Soussa, le pays de Varna (Farana), etc.

Sanhadja, rejetés au delà de Oualata, y prirent le nom d'Haroussiyn et voisinèrent avec les Mechdouf, Massoufa de l'Oued Draa métissés d'Arabes Oudaïa, tandis que les Djeddala devenaient des Oulad Delim et des Berabich (Le Chatelier). Le grand chef du nouvel empire portait le titre de Si, ou Sine, nom de l'antique famille Libyenne. M. Desplagnes croit que l'un de ses empereurs est enterré près de Goundam, dans le monticule de Sinfansi. La légende de Faran parle de Si, « qui gouvernait la moitié de la terre ».

C'est alors que, dans la confusion générale, les chefs Keïta du Sud, récemment convertis à l'islamisme, marchèrent vers le Nord à la tête de leurs « Malinké » sauvages. Le Manding, ou pays des enfants de Ma, se leva tout entier, soutenu par les montagnards primitifs, pour prendre sa part à la curée. Il profita des luttes qui éclataient de toutes parts dans l'empire soso, État anarchique s'il en fut : Le clan Songhaÿ, sous les ordres de Faran, s'était révolté et avait battu Si dans le Nord. Les Sisokho, les Diakhité et les Dialo détenaient le pouvoir dans presque toutes les provinces. Les Souma, fiers de leur antique origine, se soulevèrent à leur tour et s'emparèrent du pouvoir dans toute la région du Niger moyen. Leur chef était le célèbre Souma N'Kourou ou Souma-Horo [1], qui portait le titre de Touré et était apparenté aux Sanpéré ou Bakiri et aux Kondé. Dans le Manding, Serbindana (Sarak Berdama) [2] s'était converti à l'Islam en 1213 p. J. C. Son fils Mari Diata, ou Soundiata Keïta, jalousant la puissance du royaume Souma, accourut au secours des Sisokho, Diakhité et Dialo. Souma Horo était redouté de tous ses voisins et passait pour invincible. L'éperon d'un coq blanc, son n'téné particulier, pouvait seul lui donner la mort [3]. Par la trahison d'une femme, Soundiata apprit son secret et, se munissant de cette arme singulière, il le frappa mortellement. Soundiata reçut le titre de Mansa Magha, le grand roi. Les Souma furent alors rejetés vers le Dialonkadougou, et les chefs Keïta

1. « Hor », « Har », noble en Berbère. C'est encore le nom de la tribu des Souma.

2. Berdama est le nom d'une tribu maure alliée aux Messoufa. On l'appelle également Baramindana et Ibn Batouta le nomme Sarek Diata.

3. Voir dans *la Guinée française* ce que nous avons dit du tana, téné ou n'téné, plus connu sous le nom américain de totem. « N'téné » en soso, signifie la sœur du patriarche, tandis qu'en peuhl « Tanani » signifie l'aïeul. L'animal-emblème est un parent que l'on vénère et qui vous secourt. Parfois au contraire c'est un ennemi dont il faut craindre la rencontre. Voir Annexe 2 du présent chapitre.

s'emparèrent de Diéné, puis du Gana, reconstituant rapidement un grand empire musulman, dit empire Malinké [1]. Il s'étendit aussi loin que le Gana d'antan et sembla un moment devoir l'égaler en durée et en splendeur. Il comprenait en effet Tischitt, Singuetti, Oualata, le Tagant, l'Adrar, le Bas-Sénégal et tout le haut et moyen Niger. Tombouctou, à peine relevé de ses ruines, avait été pris aux Songhaÿ et aux Lemtouna par le plus célèbre des empereurs malinké Mansa Moussa, ou Kankan Moussa Manson Keïta (1311-1331) [2]. Des Ferba (Faraba ou Faran), ou gouverneurs de provinces, étaient visités par des inspecteurs, tels que ce Mensa Diou que nous montre Ibn Batouta à Oualata. Les chefs de guerre, ou Kandé, sortes de vice-rois, les commandants de corps d'armée ou Férari (Fara-ri) complétaient, d'après cet auteur, les hauts dignitaires de l'empire. Mansa Moussa avait fondé quatre vice-royautés : le Baghéna y compris le Tagant et l'Adrar ; Sagha (Diakha) et le Tékrour occidental, capitale Silla ; Tombouctou ; les pays Songhaÿ. Sous Mansa Souleyman, il y a trois vice-royautés : le Kala-ri, pays de Kala ou Sansanding, capitale Ségou, le Bendougou et le Sabardougou. Dans chacune il y a douze sultans ou Khoy, dont le principal, dans le Kalari, est Wafala Faran. Mais les fétichistes du Sud et les tribus nomades du Nord ne désarmaient pas. Les « Mossi » purent en 1329 arriver jusqu'à Tombouctou et le saccager. Cependant en 1350 le dernier district du Mali était encore au delà de Koukia, à Mouli. D'autre part les Soso et les Foula métissés, refoulés dans le Sud-Ouest, dans le Fouladougou, le Sankharan, le Ouasoulou et le

1. Voir Adam, *Légendes du pays de Nioro*, et Tellier, *Autour de Kita*. La légende de Soundiata est une des plus curieuses de l'histoire soudanaise. Comme la plupart des grands hommes nègres, il mène d'abord une vie errante et misérable. Puis il dispute le pouvoir à son frère aîné. Une épreuve a lieu pour savoir lequel est digne de régner. Il faut coiffer le bonnet national qui supporte 300 têtes de bœufs, 300 têtes d'hippopotames et 300 têtes de toutes les espèces d'animaux, comme le « boubou » royal. Le frère aîné disparut tout entier sous la coiffure et faillit être étouffé sous la robe. Au contraire le bonnet se trouva trop petit pour Soundiata, qui le creva en voulant l'enfoncer, et la robe lui arriva au nombril... (Lieutenant Lanrezac, *Légendes soudanaises*).

2. C'est à son retour d'un pèlerinage à La Mecque qu'il s'emparait de Gogo, l'antique capitale Songhaÿ. « Le roi de Casamança, écrivait Dapper, dépend d'un autre nommé Jaxem et celui-ci est vassal d'un autre et ainsi de suite jusqu'au roi de Mandinga qui est le souverain de tous... Il y a quelques années le roi de Mandinga était si puissant que presque tous les rois de la Guinée supérieure étaient ses vassaux, comme les rois de Borsalo (Bour Saloum), des Jalofes, des Casangas (Kasonké).... » Le chef du grand Cantor (Kantora) et le Bour Saloum avaient pour vassal le Ouli.

Fouta Dialon constituaient à leur profit un grand empire dans cette région aux dépens des chefs Malinké. Enfin, dans le Nord, une nouvelle confédération de la Souna s'était formée, dans la région Tischitt-Singuetti, dont les membres étaient les Sanhadja ou Souaninké appelés Souranké, Sourakha, nom donné aux Maures par les Mandé et qui a le sens d'hommes cuivrés. « On y trouve les Sarakholé de Kombi, des Touaregs, des Maures et même d'anciens membres des Gara, comme les Meschdoufs ou Mésoufa, qui se nomment encore les Karadjé [1]. » Cette confédération, renouvelant l'histoire de la précédente « Souna », ne cessa de porter ses armes contre le Mali et enfin, en 1433, les Touareg Mochcharen et les Masoufa-Lemta, conduits par Akil, enlevèrent Tombouctou y commettant d'abominables forfaits. Impuissants, abandonnés de tous leurs vassaux, les Khoÿ (blancs) et les Massa de Mali, rétrogradèrent peu à peu vers leur ancien domaine, le Manding [2]. Mais le triomphe du Nord n'était qu'éphémère. Les Songhaÿ de l'Est s'étaient, depuis 1355, révoltés contre les représentants des Malinké. Le jeune Ali, fils du chef Songhaÿ des Dia et d'une femme de Sokolo (N. de Sansanding), détenu en otage à la cour de Mali, avait pu, après s'être affilié à la « Souna », s'enfuir dans son pays. Soutenu par les Soninké, les Sanhadja et les Foula métissés dits Gara, il prit le titre de Souni ou Suni et aussi ceux de Karedjite et de Kolon, que gardèrent tous ses successeurs [3]. Une partie du Songhaÿ était en effet peuplée de ces tribus d'origine Soninké et Dapper nous apprend qu'elle portait le nom de « Souansiga », les habitants s'appelant « Garasa ».

Le même auteur, si consciencieux dans les moindres détails, fait même de Soni Ali, le plus célèbre des chefs de la dynastie des Sunni (1465-1492), un « Lemptuna » (Lemtouna), « auquel Diéné payait tribut ». Un des hommes les plus en vue du monde musulman au Soudan était, au XIVe siècle, un cadi de Koukia qui portait le nom bien significatif de Ibn Ouaçoul. Il semble résulter de ces divers renseignements que les Djérima ou Djerma (Garamantes du sud) ne furent appelés Songhaÿ par les étrangers qu'à la suite de la domination des familles de Sa ou de So qui devinrent leurs

1. Desplagnes, *loc. cit.*
2. L'empire se désagrégea, dit Ahmed Baba, en cinq royaumes.
3. Desplagnes, *loc. cit.*

familles dynastiques. Songhay ou Sanghay signifie en effet en soso : homme de Sou ou de San.

Soni Ali, vainqueur des sofas Malinké qui dominaient l'est de la Boucle du Niger, reprenait Gogo, dont il fit sa capitale, construisait Aghadez, rasait de fond en comble Tadéméka, chassant les Touareg vers les plaines semi-désertiques du Nord. Ayant alors concentré ses forces, il marcha vers ces terres de l'ouest que sa captivité dans le Mali lui avait fait connaître. Comme toujours il fut reçu avec enthousiasme par une partie de la population, les Touré, les Diané, les Sisé musulmans et les Sisokho fétichistes. Il s'empara de Tombouctou, qui l'avait appelé pour se débarrasser de la tyrannie des Touareg, et rejeta ceux-ci vers Oualata (1469). Mahométan, entouré de marabouts dont le plus célèbre fut le Soninké Makha N'Diambérité, il représenta la cause musulmane pour les peuples occidentaux. Nous pensons que ce fut, tout au moins au début, la signification de son invasion. Il épargnait en effet les familles Soninké du Baghéna, qui avaient constitué jadis l'antique Gana, et au contraire attaquait les Bambara fétichistes. Mais bientôt il se trouva obligé de faire face aux Berbères musulmans, bien plus redoutables que ses premiers ennemis, et les traita durement. Dès lors il fut voué par les marabouts à l'exécration et la postérité a fort injustement accepté les épithètes malsonnantes qu'ils prodiguèrent à ce grand monarque [1]. Il avait accueilli avec bienveillance une ambassade portugaise et l'avait autorisée à créer un comptoir à Ouadan. La légende en a fait un grand sorcier, connaissant tous les secrets de la magie. En 1492, il mourait au cours d'une expédition, noyé dans le torrent Koura [2], près de Néma, à l'est de Tombouctou. Les griots racontent qu'il ne mourut pas, mais se transforma en hippopotame, ce qui rappelle une légende égyptienne exactement semblable.

Sa mort fut le signal de nouveaux bouleversements. Tandis que les pays occidentaux se soulevaient, une révolution éclatait au cœur du pays Songhaÿ où le notable Ben Abou Bekr Askia, de la famille blanche des Touré, battit le successeur de Soni Ali et s'empara du pouvoir. C'était la ruine définitive de la dynastie étrangère des

1. Souniali a pris en Mandé la signification de « vol », « larcin ».

2. Koura ou Kouré signifie rivière en soso. Selon le Tarikh il se noya dans le Niger, au sud de Tombouctou, près de l'île Koura. D'après M. Le Chatelier il fut tué par les Zogoran, qui sont une fraction des Bari dont l'histoire de la Guinée a tant à s'occuper. Ces Zogoran sont ancêtres des Diawara par leur mélange avec les Foula.

« Sa » et l'avènement de celle des Askia. Ceux-ci étaient de fervents musulmans et leur grand empereur Mohammed Askia reçut le titre de El Hadj pour avoir fait le pèlerinage de la Mecque. Les Askia eurent fort à faire avec les fétichistes du Haut-Niger, contre lesquels ils guerroyèrent sans cesse. En 1520, El Hadj Mohammed réussissait à détruire la nouvelle capitale des Malinké : Siyène, nom qui fait supposer que les Siénamana ou Bambara Siéneré y dominaient. Puis il conquit Oualata qui s'était déclarée indépendante, après avoir expulsé de Tombouctou une armée marocaine envoyée par le sultan Youssef (1520). Enfin, « ayant vaincu le roi de Ghénoa (Diéné), il l'emmena prisonnier à Gago où il mourut, réduisit la contrée en province, y mit un gouverneur, et transporta à Tombut une grande foire »[1].

Cependant le domaine des Malinké était encore assez important pour que les Portugais envoyassent au roi Mandi, en 1533, une ambassade. Mais en 1542 les Songhaÿ étouffèrent une révolte générale du Manding, et la grande confédération des Dia-Keïta se dispersa définitivement. L'empire Songhaÿ dura lui-même fort peu après son grand empereur, dont « la puissante furie guerrière était comparée par les Portugais du Sénégal à un vaste incendie »[2]. Peu à peu des révoltes partielles divisèrent ce domaine en une masse hétéroclite de petites principautés, qui n'étaient que nominalement vassales du Songhaÿ. Le Ouagadou Soninké, l'ancien centre du Gana, s'était reformé, dès le début du XVIe siècle, sous la direction d'un Dioula Sarakholé, Mana Makha Niakhaté. Les Diaouara, qui, au XIVe siècle, occupaient Saghari ou Diakhari, au sud de Oualata, mélangés aux Touré et aux Sakhanokho, s'en emparèrent ensuite, grâce à la possession d'un sabre magique, par leur chef Fié Mamadou. Les anciens Soninké, devenus les Bambara du Ganadougou (rive droite du Niger) et se donnant entre eux le nom antique de Maou[3], étaient devenus complètement indépendants,

1. Dapper, *loc. cit.* Il avait divisé l'empire, dit le Tarikh, en quatre vice-royautés dirigées par des Khoys. La plus importante était celle de Kourmina, capitale Tindirma. Elle comprenait le Baghéna, le Barra (chef-lieu Sa), le Dirma (chef-lieu Diré), le Massina, le Danka, etc... En dehors de ces vice-royautés, il y avait des gouvernements particuliers tels que celui de Diéné, etc.

2. Barth.

3. Maou a encore pour eux le sens d'habitant. Bambara semble être la déformation du mot Gangara, nom des anciens Soninké du Gana et du Tagant. Homme chez eux se dit « Ma ». Les anciens auteurs parlent souvent des « Bambaran de Kana ». Les indi-

comme les habitants du massif du Manding où régnaient des Manbi (Ma-Keïta noirs). D'autre part, du nord, se faisait sentir une poussée continue. Dès 1581, d'après Monteil, le sultan du Maroc rétablit son autorité sur la vallée septentrionale du Niger et dans la région des lacs [1]. L'arrivée d'une armée marocaine, forte d'environ 3.600 hommes, généralement Andalous, commandés par le pacha Djodar, d'Almeria, marqua la chute de l'empire songhaÿ, qui n'eut pas la force de résister à cette nouvelle tentative (1588). Les fusillers marocains, sous le nom de Har-ma ou de Rouma et, chez les Songhaÿ, de Traouré (frères rouges), occupèrent toutes les principales villes du Moyen-Niger, et notamment Diéné [2]. Tous les ans, disaient les « Guinéas » à Brue, une grande caravane de blancs armés de fusils venait à Tombouctou. C'était la relève des troupes en même temps qu'une expédition commerciale.

Jusqu'en 1632 le sultan eut une véritable influence dans le nord de la Boucle. De 1632 à 1660 il se désintéressa du Soudan ou, tout au moins, ne put faire rentrer dans l'obéissance les armées successives qu'il y envoyait. Il dut admettre l'autorité du pacha élu par les troupes. Enfin, vers 1660, le pacha se libéra de tout lien de vassalité. Le premier fut un Chorfa (Sérifou), caïd du Sous, Sidi Ali. Il maria ses gardes nègres avec des femmes marocaines qu'il acheta en grand nombre dans le Nord (Le Chatelier). Il n'exista plus que des rapports religieux et commerciaux avec le Maghreb. La puissance des Harma fut assez factice et se réduisit à la domination des plus importantes cités de la vallée du Niger. Elle fut marquée par de continuelles révolutions et luttes civiles entre les pachas, et disparut complètement vers 1760 [3]. Pendant cette période les tribus

gènes donnèrent à ce nom le sens de fétichiste comme en certains endroits ils le donnèrent à celui de Soninké. Ils le confondirent avec celui de Bamana, hommes du Caïman, totem éponyme de ces tribus. Il faut remarquer que Soninké signifie également homme du lamentin.

1. Le Maroc avait toujours eu un grand prestige pour les gens du sud. Des marocains étaient les conseillers des plus grands chefs. Mansa Moussa avait auprès de lui un homme de Tlemcen, et Mansa Soleïman envoyait un ambassadeur au sultan Aboûl Haçan (Ibn Batouta). Plus tard le sultan Mouley-Ahmed adressait une ambassade à Askia, vers 1550. Puis une armée qu'il envoya pour occuper Tégaza, forte de 20.000 hommes, périt dans le désert. Une seconde armée arriva dans ce lieu en 1586 et y occupa les salines.

2. Il existe au Maroc une confrérie de fusillers qui porte le nom de Ramaya (Le Chatelier, *loc. cit.*).

3. Ce fut probablement durant cette période que Diéné vit construire ses plus beaux monuments qui furent attribués à l'architecte maure, de Malaga ou de Grenade,

des Arabes Hassan, mélangées de Berbères, avancèrent constamment vers le sud, poussant devant elles les Foula et les Berbères Zénagua qui cependant se maintinrent à peu près indépendants dans le Tagant, tandis qu'une des familles Douaïch, les Ouled Bella, restait maîtresse de Tischitt [1].

Dans le Bakhounou, les Harma donnèrent l'investiture aux Ould Embarek, une de ces tribus Berbères métissées de sang arabe. Ceux-ci n'en furent chassés, et en partie détruits, qu'au moment de la grande renaissance peuhl.

Dans ce désarroi eut lieu une nouvelle ruée de barbares blancs du nord-est, les Berbères Aouellimiden qui, après avoir repoussé les Tadéméka, s'emparèrent de Tombouctou d'où ils devaient surveiller le commerce du Niger occidental avec le Maghreb [2]. Une foule de principautés se reconstituèrent, parmi lesquelles brillait, vers 1700, le royaume de Ségou, dirigé par un chef intelligent, Biram Mansaté [3]. Plus au nord, dans la région dite du Macina, et dans la partie avoisinant le plateau central nigérien, de nombreuses tribus appelées Zogoran par les Berbères du nord [4], qui se disaient elles-mêmes N'Daédio ou Sankharé et portaient aussi le nom générique de Bari avaient réussi à conserver leur indépendance. Ils s'unirent aux autres tribus Foula qui avaient fondé au S.-O. de Tombouctou un petit État distinct, le Danka (ou Damga). Vers 1596 ils dévastaient le Dirma et le Bara où ils se maintenaient ensuite. C'était au début de la conquête marocaine. Peu inquiétés par les Harma qui songeaient surtout à assurer la route du Haut-Niger, ils firent vers le plateau central de fructueuses expéditions contre les Habbé, les emmenant en grand nombre en esclavage. Devenus

Maloum Idriss, mais il est faux de les imputer tous à cette période. Nous savons en effet par le Tarikh que le palais de Kombourou, chef de Diéné au xie siècle, était une merveille dans son genre. Il portait le nom de Madiou.

1. Sous le nom de Loudamar (Ouled Omar) les tribus métisses occupaient tout le Sahel sénégalais. Au xve siècle les Yoloffs, repoussés au delà du Sénégal, perdaient les pays de Dimar et de Toro.

2. « Les marchands de Fez, de Maroc et du Caire font fleurir cette ville par le commerce et y apportent quantité de marchandises pour échanger contre l'or que les habitants reçoivent de ceux du Mandiga » (Dapper, *Description de l'Afrique*).

3. Il meurt en 1705. Il avait établi dans son royaume une police des plus sévères. Il avait une armée de 7.000 hommes bien entraînés. Sa vaisselle était d'argent (Berlioux).

4. Probablement les Zagrenses de l'antiquité. Ils étaient frères des Diaouara Mandé qui avaient dominé un moment chez les Soninké.

rapidement très puissants ils s'emparèrent bientôt de tous les pays qui forment le vaste État du Macina, où les reçurent les nombreux Foula nomades qui l'habitaient déjà. Bientôt, après la chute des Harma, ils furent assez forts pour reprendre Tombouctou aux Touareg, aidés par les Maures Kounta et Masoufa. Ces races guerrières, dont la lutte continuelle avait trempé le caractère, fondèrent un empire vivace où vinrent se fondre les divers éléments rouges et blancs, plus ou moins métissés de nègres. Cet amalgame allait créer, dans tout le Soudan, de l'Atlantique au lac Tchad, un gigantesque mouvement pan-foula et pan-islamique.

§ 4. — *Les invasions Mandé-Foula en Guinée.*

Les remous des luttes considérables et continuelles qui se poursuivaient dans le nord du Soudan s'étaient fait sentir parmi les populations primitives et les Éthiopiens venus de l'Est. Nous ne possédons quelques annales écrites que sur la succession des empires du Nord, dans ce carrefour où viennent aboutir les routes du Maghreb, de l'Ifrikya et du pays des nègres. Mais il est assez facile de reconstituer dans les grandes lignes, — d'après les traditions, les légendes et la situation actuelle des tribus, — l'histoire de la région du Haut-Niger, du Fouta et des pays côtiers.

L'établissement au Soudan des tribus septentrionales avait moins pour but la possession de la terre que la surveillance des grandes routes commerciales, afin de s'assurer le monopole d'un trafic considérable, l'un des plus fructueux que l'on connût. Le Soudan passait dans le nord de l'Afrique pour être d'une merveilleuse richesse : l'or, l'ivoire, les plumes, les esclaves y étaient achetés à bas prix contre des barres de sel, des vêtements égyptiens, de la bimbeloterie, des gri-gris, etc. Aussi, pendant la longue période de prospérité que surent maintenir les souverains de Gana dans les vallées du Sénégal et du Niger Moyen, de nombreux chefs de la grande famille des Dia pénétrèrent-ils, tantôt pacifiquement, tantôt par la force, parmi les peuplades des nègres anthropophages gardiens des mines d'or (Ibn Batoutah). Ils se rapprochaient ainsi des centres de production et du pays des colas, fruits si nécessaires aux peuples du nord de la Boucle et du Sahel sénégalais.

A la chute du Ganataï, comme après chaque grande révolution,

des tribus entières s'enfuirent dans le sud auprès de leurs congénères, qui jalonnaient déjà toutes les grandes vallées de la Sénégambie. Ceux qui les pourchassaient arrivaient parfois à leur suite pour faire des razzia d'esclaves. Aussi les primitifs, les fils de la terre, s'enfuirent-ils dans les grottes des montagnes les plus inaccessibles, tandis que les grands Éthiopiens : Baga, Bozos, etc., se mélangeaient aux nouveaux envahisseurs. Ces métissages furent facilités par les mœurs exogamiques des Dia et des San, par leurs traditions matriarcales et la coutume du népotisme. Il est évident que le neveu, fils de la sœur, qui héritait du pouvoir patriarcal, devait représenter la race autochtone, par la force des choses. Certaines de ces familles perdirent ainsi leur langage et jusqu'au souvenir de leurs origines premières, tandis que d'autres, au contraire, maintenaient leur intégrité et faisaient adopter leur tana (n'téné ou totem) par les nations conquises. Les Mandé désignèrent l'ensemble de ces tribus sous le nom de Kamara, qui indiquait peut-être une alliance entre les Ma Berbères et les Ka Éthiopiens, comme les Kalo, fraction des Kamara, semblent être issus d'un mélange de Mandé Ka et de Lo primitifs [1]. Les Kamara, qui sont sans conteste les plus anciens des Mandé sur le sol guinéen, conservèrent leur généalogie septentrionale qui les faisait descendre de Fina Silla Makha, descendant des Silla et des Konté, mais mulâtre lui-même, comme l'indique le mot Fina, le noir.

Certaines familles, conservant mieux leurs traditions particulières, gardèrent leur nom tribual primitif, celui des Kondé, Konaté ou Kanté et des Silla. Cette accumulation de tribus qui, au hasard des métissages, se divisa en un nombre considérable de nations nouvelles, porta le nom de Mali-nké, les hommes de l'hippopotame, leur tana éponyme. C'est ainsi que, à côté des Baga Foré (les Baga noirs), à peine métissés, la tribu des Koumba mélangée aux Mandé dans le nord du Fouta Dialo forma les Landouma ; que les familles primitives Dou et Té ou Dé, plus ou moins mélangées de Baga (voir § 1, Akatéré), et désignées sous le terme collectif de Tenda, conservèrent le caractère primordial de leur race chez les Koniagui et les Bassari et se transformèrent sous l'influence des Mandé en

1. Cette explication si simple et qui est conforme aux doctrines de M. Desplagnes est loin d'être définitive, car nous devons signaler dans l'Afrique romaine une ville des Kamara : Kamarata (Ta signifie ville en mandé).

Badiaranké, en Mayo, etc. Cet envahissement, tantôt lent, tantôt brutal, se produisit jusque sur les frontières de la forêt dense, activant la progression des grands Éthiopiens vers l'Ouest et la formation de l'empire côtier des Mandényi. Mêlés intimement aux représentants des N'Da occidentaux ceux-ci se groupèrent sur la lisière de la forêt, en se métissant aux tribus des nègres sylvestres, sous le nom de Toma, qu'appliquaient déjà les Bamana aux populations composites du plateau central nigérien et aux Ayama de la Guinée portugaise et de la Casamance [1].

Bientôt, dans cette masse confuse, se forma, sous l'impulsion d'une autre famille septentrionale qui portait fièrement le nom antique de Keïta, synonyme de blanc et d'Asiatique, un État fortement organisé, surveillant à la fois les mines d'or du Bouré et du Bambouk, et toutes les routes du Haut-Sénégal et du Haut-Niger vers le Sahel, Diéné et Tombouctou. Les escarpements des montagnes du Manding servirent d'aire à cette nichée d'oiseaux de proie, qui allait bientôt, comme nous l'avons vu, prendre son vol vers le nord pour achever la curée de l'empire Songhaÿ. Ils étaient soutenus au sud par leurs frères Kondé, qui avaient donné aux vastes plateaux voisins du Fouta Dialo le nom de leur patriarche Sankharan, issu de Peulh et de Mandé.

D'autre part, aux hommes de Dia, aux Sarakholé et Soninké, s'étaient mélangés peu à peu les Ouagara, les pasteurs rouges du Nord, les Foula ou Foulbé Dialo et Diakhité. Le nom primitif de ces derniers était Ba ou encore Ourouro, les rouges par excellence. A ces tribus se joignirent des représentants des « So » du Nord qui reçurent le nom de Sidibé et étaient alliés aux tribus des Faran marocains, qui devaient devenir les Férobé. Enfin des familles Foula, alliées aux Sanhadja et aux N'Da, dont le nom primitif était celui de la glorieuse race septentrionale berbère, les Bari, reçurent vers le Sénégal le nom de N'Daédio et dans le Ganadougou celui de Sankharé, les rouges San.

Ces pasteurs, méfiants et astucieux, étaient disséminés dans toute la Boucle. Leur métissage avec les fils de Dia ou Diara, et les traditions fétichistes de toutes ces tribus, leur valurent le surnom de Bambara, déformation de Ouangara. Leur culte des animaux

1. Dans l'armée de l'égyptien Ouna allant combattre les Hérousha, on remarque un corps de nègres du Toman (VIe dynastie).

fluviaux fit changer souvent ce nom en Bamana, le caïman (bama) devenant le totem éponyme de cette confédération qui faisait contrepoids dans l'Est au royaume Malinké de la rive gauche du Niger.

Mais bientôt le brusque triomphe des Almoravides fanatiques bouleversa l'Afrique entière. Toutes les tribus Foula restées dans le nord, alliées aux Zénètes, furent pourchassées de la région de Fez vers le Soudan et durent se convertir à l'Islam ou poursuivre leur exode vers le sud. Ceux qui restèrent fétichistes ne trouvèrent quelque repos que dans le nord de la Boucle du Niger, au sud de Tombouctou, — où leur famille dominante était celle des Bari et des Dembélé, — et dans la région occupée par les Bambara Diara du Ganadougou. Pour échapper à de nouveaux convertisseurs venus du Diakha et du Tagant, les Dioula, certains, sous les ordres du silatigui Dian, descendirent encore plus au sud dans la vaste région à laquelle ils donnèrent le nom de Ouasoulou, s'alliant aux Nafana, avec lesquels des croyances identiques les firent confondre sous le nom de Bambara. Quelques-uns de leurs groupes, plus fortement mélangés de Dia ou Diara, fondèrent, près du Ouasoulou, le Toron, ayant à leur tête la famille des Kourou-Bari, les Bari ou Berbères pasteurs.

Nous avons vu, dans le paragraphe précédent, que le chef de ces tribus au Maroc passe, d'après la généalogie rapportée par M. Brière, pour avoir été un certain Ibrahima Yayé, qui les conduisit au Soudan. Son fils aurait été Bodéwal Makhamé, ou Makhamé le rouge [1]. Celui-ci eut à son tour deux fils Sankharé et Bori. La descendance de ce dernier, sur laquelle nous reviendrons, devait former la famille des Dialo Hirlabé qui peuple Timbi Médina. Celle de Sankharé, beaucoup plus étendue, mérite d'être examinée de près, car cette nombreuse postérité va jouer un grand rôle en Sénégambie : Ses fils et petits-fils furent Sadigua (Zadik), Sankharé et Dia-Sadigua, nom qui indique un métissage avec les Dia, ce que confirme d'ailleurs le nom de Sankharé. Les enfants mâles de Dia Sadigua furent au nombre de sept, le chiffre fatidique : Ténéla Yayé, Yaladi Yayé, Dembaka Yayé, Ibrahima Yayé, Élie Yayé, Daramé Yayé, Samadi Yayé. Les trois derniers se fixèrent avec leur famille dans la région du Fouta Toro actuel, vers le Bas

1. Le nom Makhamé peut être interprété de diverses manières. Il peut signifier l'homme de Ma, le Maure (Ma Khamé), ou être une déformation du nom Macchabée.

et le Moyen Sénégal. Demba-Ka Yayé, qui s'était allié aux Dia et avait pris le diamou de Dialo, réussit à s'emparer du Khaso où régnèrent ses descendants [1]. Les trois autres frères s'établirent vraisemblablement dans le Gangaran, le Fouladougou, le Ganadou-



Coll. Sanderval.

Types de vieillards Pouli. Femme chef de village.

1. D'après M. Brière, ce furent : Samba Demba-Ka, Makha N'Dian, Kolé, Ahmadou Kolé, Doua Ahmadou, Séga Doua, Damba Séga Khaso, Sambala Demba, Dion-Ka et trois frères à Kayes.

gou et le Ouasoulou actuels où les avaient précédés des hommes de leur race. Leurs familles essaimèrent bientôt de tous côtés dans ces régions, subjuguant les peuplades primitives et les faisant servir dans leurs expéditions guerrières. Ils participèrent sans aucun doute à la subite prospérité du royaume de Mali au début du XIII[e] siècle. Mais c'étaient des alliés turbulents et versatiles, qui devinrent bientôt des ennemis pour les empereurs Malinké du Nord, surtout lorsqu'ils se furent mêlés aux nombreuses familles soso fétichistes, qui leur rappelèrent les vieilles haines contre l'islamisme. C'est de l'excitation produite par ces guerres d'extermination que se précisa la pensée de reformer au Soudan une confédération des Ouasoulounké, comparable à celle qui avait resplendi au Maghreb. Ce fut un fils de Teuélo Yayé qui paraît être venu de l'ouest du Ouassoulou, vers Tengréla, qui sut grouper toutes les énergies mises en mouvement. Koli Teguela ou Tengréla était de cette vieille famille des Ba, les Tadjakant de l'Oued Draa, devenus les Diakhité, qui conservait soigneusement le souvenir de sa grandeur passée. C'était elle qui dominait au Ouasoulou, comme les Sankharé vers le Fouta Dialo actuel et les Dialo dans le Nord.

Les Ouasoulounké étaient appelés par leurs frères de l'Ouest, et c'est ce qui explique la marche de leur invasion. Dans le Fouladougou, de nombreuses tribus étaient opprimées par les Keita Malinké qui avaient conquis tous les pays de la Haute Falémé et de la Gambie Moyenne sous les ordres de Siré Birama Biretè, lieutenant de Soundiata. Plus au Nord, dans la région sénégalaise, d'autres descendants d'Ibrahima Yayé qui occupaient le Toro et avaient formé les familles Diao, Tsanaradjio (Diénéré) et N'Dienguel étaient attaquées par les Maures arabisés et repoussés « des pays au delà du Ferlo ». Nombreux étaient les chefs qui s'étaient enfuis jusque dans les montagnes du Fouta Dialo, soit par la vallée de la Falémé, soit par l'Aindé Bala, la vallée du Bala, au nord du Koin. On montre encore près de Badon un rocher où se voient les empreintes d'un pied humain et d'un sabot de bœuf. Ce seraient les traces du passage des premiers Foula[1]. Ils avaient été accueillis amicalement par les Soso et Baga qui peuplaient ces territoires.

1. Partout avec les Foula marchent des troupeaux de bœufs. De même que les Égyptiens ils étaient bouviers, confondant comme eux le Soleil et Apis. On ne tuait un bœuf que comme sacrifice religieux. Comparer en Poula : Nagué le bœuf, pluriel Naï, et Naguè, le soleil, à Nit, la vache céleste des anciens Égyptiens.

Ces derniers, conservant les fertiles vallées qui convenaient à leurs goûts de cultivateurs, abandonnaient à ces pasteurs pacifiques les plateaux herbeux où, peu à peu, ils allaient faire disparaître les vestiges des magnifiques forêts qui les couronnaient.

Koli Tégnéla avait réussi, par sa vaillance, à acquérir une solide armée à laquelle il avait joint des auxiliaires pris parmi les primitifs du Sud et notamment les Koniagui et Bassari. Considéré bientôt comme un puissant sorcier, il vit s'enfuir devant lui les adversaires les plus redoutables. Il avait, dit la légende, un talisman qui lui permettait de changer de forme ou de se rendre invisible à son gré. Il avait pris le titre antique de Silatigui ou Santigui, le chef des San, ou encore de Satigué, titre porté par tous ses successeurs. Chez les peuplades Baga et Malinké il était connu sous le nom de Koli Pouli, Koli le Peuhl, ou encore de Garmé, le chef des Gara, et pour les Toucouleurs du Nord il est le célèbre Koli Ténéba. Il s'avança vers le Fouladou, mais n'entra pas dans le Manding. Soutenu par tous les Soso de l'Est répandus dans les vallées du Bafing ou du Tinkisso, il entra dans le massif montagneux du Fouta Dialo et s'établit à l'Ouest dans le Kébou où il fonda sa capitale Guémé Sangan, la montagne des Kan et des San. Il rejetait vers le littoral les tribus réfractaires, entre autres celles des Kassolo et des Kakandou, qui ont à peu près complètement disparu, distribuant les terres à ses hommes, notamment à ses farouches auxiliaires Tenda et aux Sadioko Malinké. Il organisait ainsi un vaste royaume sur le plateau du Labé, soumettant les Baga et Landouma ou s'alliant à eux. Toute la toponymie de ce pays rappelle encore le royaume des Koliabé [1].

Au nord-ouest du Fouta-Dialo, sur les rives de la Gambie et de la Casamance existait une confédération Sérère-Diola, dans laquelle s'étaient introduites des familles Bagnoun, Baga-Landouma et Mandé d'origine Soninké. Les Yoloff, dont le domaine s'étendait assez loin sur la rive droite du Sénégal, dans la région de l'Adrar, avaient été refoulés peu à peu par les Sanhadja, sur la rive gauche et, par contre-coup, avaient repoussé les Sérères du Cayor qu'ils occupaient. On y montre encore les puits si profonds qu'ils y avaient

1. Koli est encore un district dont le chef-lieu est Kade. Les Kokoli sont restés massés non loin de là. Le Rio Grande s'appelle lui-même Koli. Voir aussi Kolisokho, Kolia-gbé, Kolima, etc.

creusé et qu'ils bouchèrent en jetant des grigris chargés d'imprécations contre les envahisseurs. L'influence du grand empire Soninké s'était fait sentir jusque chez eux, et au moment de la formation de l'empire Malinké, de nombreux Soso vinrent les rejoindre. Puis des Malinké parcoururent la région sous les ordres de Siré Birama Birété, chef de guerre de Soundiata. C'est ce qui explique l'existence d'une caste guerrière d'origine Mandé, qui réussit à unir, en une grande confédération, les petites républiques anarchiques des Sérères. Elle portait le nom de « Guélowar » ou « Kelowar » [1], et son chef était le « Bour » [2], tandis que ses feudataires étaient désignés sous le nom de « Laman ».

Koli concentra ses forces à Maro (Badiaye) et attaqua la puissante confédération dont ses guerriers eurent bientôt raison. Les Sérères furent rejetés dans leur habitat actuel, ainsi que les Diola [3]. Cependant, le conquérant traita avec les Sérères-Sine, et devint gendre de leur roi, les enfants issus de son union devant être des Guélowar qui conservèrent l'autorité de leur famille. Un nouveau Fouladougou fut fondé dans le N'Gabou, composé du Kangaye, du Pourada et du Pakési. L'ancienne capitale, Tchagna, en avait été détruite et fut remplacée par Bassi.

Koli se prépara alors à attaquer les royaumes du Nord, appelé par ses frères qui vivaient en nomades dans tout le Bas-Sénégal, ou qui avaient formé des États tels que celui du Khaso, soumis à la tyrannie des empereurs Malinké ou Songhaÿ. Comme le Gaulois Sigovèse entra en Germanie sous la conduite d'un aigle, Koli traversa le Ferlo à la suite d'une perruche et attaqua les Socé qui dominaient le Damga et le Boundou, peuplés de nombreux Foula. Ils furent battus et contraints de se réfugier vers la Basse-Gambie. Les Yoloffs se soumirent en masse, les réfractaires étant rejetés

1. La légende des Guélowar dominant le N'Gabou les fait descendre de deux princesses Bamana, réfugiées chez les Sérères-Diola et épousées par le chef du pays. Le pouvoir se transmet dans cette famille par les femmes. Les Guélowar (comparer aux Berbères Kel-Owi) se disent Soso. Manga Wouli, le Rouge, fut le premier roi des Sérères. Rejeté vers l'Ouest par les Denianké, il mourut et fut enterré à M'Bissel. La princesse Guélowar des Diola, parents des Coniagui et des Sérères, traversa la Casamance où elle se fixa. A ce sujet, il faut noter que certaines familles Sérères, telles que celle du Diéguéna, ont tous les caractères des Koniagui.

2. Titre conservé dans le Sine, le Saloum, le Yoloff. Comparer au nom de Bouria, province du Fouta, le pays des Bour.

3. Notice de Laprade, *Annales maritimes et coloniales*, 1865.

vers l'Ouest, dans la région maritime. Bientôt Koli se trouva à la tête d'un immense empire qui s'étendait du Haut-Niger au Bas-Sénégal. Ce fut l'empire Dénianké ou des Koliabé [1].

La famille royale prit au Sénégal le nom de Seïbobo, dont certains membres conservèrent celui de Garmé (Garama) [2]. Les Dénianké se trouvèrent alors en présence de leurs frères du Nord-Est, les musulmans fanatiques du Takrour et du Songhaÿ. L'empereur Songhaÿ El Hadj Askia avait défait et tué en 1500 le chef soso-peuhl des fétichistes Silla : Damba-Doumbé, Damba le Rouge, qui, profitant de la désagrégation de l'empire Malinké, avait saisi le pouvoir dans le Bakhounou (l'ancien Baghéna Soninké). Sa famille se dispersa et la majeure partie accourut sous la protection des Koliabé dans le nord du Labé, sous le nom de Damba. De nombreux Foula-Soninké se retiraient dans le Kaméra et le Goÿ, provinces qui formèrent le Galam-Khasonké [3].

Il est impossible que Koli ait pu être l'auteur de tous les hauts faits qui lui ont été attribués. Il faudrait le faire bénéficier d'une longévité exceptionnelle qui n'embarrasse pas les chroniqueurs noirs. Entré, d'après les informateurs de M. Brière, vers le XIVe siècle au Fouta Dialo, il serait arrivé au Sénégal à la fin du XVe siècle, d'après M. Le Chatelier. De même on le fait mourir en plusieurs endroits très éloignés les uns des autres. La vérité, à notre avis, est qu'il s'agit de plusieurs Koli différents, de la grande dynastie des Foula fétichistes, que l'on a ensuite confondus en une seule personnalité, représentant la race des fils de Dénia. La légende des Fouta-Dialonké du Labé nous paraît la plus plausible

1. Dénianké devrait probablement s'écrire Tégnianké, l'homme de Teign, le nom complet de Koli étant Tégnéla. On sait que les Teign sont encore la famille souveraine du Baol. Il faut noter cependant que Dénia est le nom d'une région côtière marocaine.

2. Les Garmé donnent au Baol ses Teign. De même, au Cayor, les sept familles Garmé, alliées aux Fall, forment la souche des chefs.

3. Nous avons vu plus haut que ces Khasonké ont leur patriarche commun avec les Ouasoulounké. D'après Labat les suzerains formaient la famille Galam (Kalemmé) ou Bakel (Bakiri). C'étaient, d'après lui, un composé de Mandé, de Soninké et de Foul, venus de l'Est par Tombouctou. Leur chef était un Tounka (homme de Tou). — « Tout le commerce est entre leurs mains. Ils le portent de tous côtés et se servent de ce moyen pour amasser des richesses et pour introduire le mahométisme partout où ils peuvent » (Labat, t. III). Dramané était la ville la plus importante. Le trajet fréquenté surtout par ces commerçants était, au XVIIe siècle, celui de Tombouctou à la Gambie On les appelait « Guinéas ». Comparer Dramané à Dramanké, nom donné par les nègres aux Maures Douaïch et aux Ouled El Hadj, d'après Labat.

en ce qui concerne sa mort : Après son départ, son cousin Ilo Yalali, fils de Yaladi Yayé, était arrivé dans le Labé, avec toute sa tribu, dite des Iloïabé, fraction des Hirlabé. Koli, se heurtant dans le Nord à une résistance inattendue, revint à Guémé Sangan pour recruter de nouveaux sofas. Mais, sur ces entrefaites, les pays Baga-Soso du S.-O. s'étant soulevés, il en fit la conquête, et, dans sa dernière expédition, obtint la soumission du Monoma. En rentrant à Guémé Sangan il fut, dit la légende, assassiné par une de ses femmes. Il est probable qu'il périt victime d'un complot de musulmans, comme le laisse entrevoir une autre légende, où sa renommée est plutôt maltraitée par les marabouts.

Cet État puissant, qu'il avait créé par les armes et consolidé par des mariages, subsista jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle, tout au moins dans la région sénégambienne. Ce fut l'empire du fameux Grand Foula (Grão Foulo des Portugais), du « Siratik » des voyageurs français (Silatigui), que d'autres voyageurs appelaient « le grand Jalof » et qui résidait à Toubakouta (Dapper). Koli, ou l'un de ses descendants, s'était marié à la fille du Brack du Oualo et, au XVI[e] siècle, les Dénianké battaient le Bour-ba Djoloff, qui s'était mis en campagne pour reprendre le Cayor et le Baol. Enfin les Maures étaient repoussés jusque dans l'Adrar, les deux rives du Sénégal restant aux Foula. La capitale de l'empire fut transportée à Goumel, au nord de Kaédi, et c'est sans doute à cette époque que les Tadjakant restés dans le Nord et convertis à l'Islam vinrent rebâtir les villes ruinées du Tagant : Tougba, Nama, Samba-Koli, Bassi-Kounou, et toute la région entre Zeddak et Oualata. L'empire Dénianké était un état féodal, dont les grands vassaux portaient le nom de « Hardo », « les nobles ». Ainsi le Hardo N'Dienguel commandait aux tribus du N'Dienguel, etc... Ces chefs de district finirent par enlever peu à peu toute autorité aux Siratik et cet énervement du pouvoir central amena peu à peu le morcellement de l'empire dans le Sud, berceau cependant de son fondateur. En outre, si la majorité de la population était fétichiste, une minorité de musulmans, remuante et active, sapait sans cesse le pouvoir des Dénianké : Les Tadjakant, les Douaïch, les Kounta, les Diakanké Tekrour, avaient été accueillis sans méfiance par leurs frères du Sud, dont les chefs se disaient comme eux du clan des Ba. Mais leur conversion à l'islamisme les rendait arrogants et peu malléables, en même temps qu'elle les unissait

en une redoutable franc-maçonnerie religieuse, politique et commerciale. Ils reçurent le nom générique de Toucouleurs et occupaient surtout une partie du Bambouk et le Fouta Toro. Dans cette dernière province, qui portait un nom fréquent chez les Mandé-Foula Bamana [1], des marabouts Soninké, Takrour et Maures avaient groupé autour d'eux des Lébou, des Sérères et surtout des Yoloffs, proscrits politiques ou esclaves marrons, et les avaient adoptés comme néophytes et sofas, prêts à tous les coups de main. Mariés aux femmes du pays [2], ils formèrent bientôt une classe importante, qui recruta des adeptes en grand nombre [3]. Ils portèrent le nom de Torodo et, pour indiquer leur soumission aux Ba, ils prenaient, à la deuxième génération, le titre de Bala. A cette nation remuante, le Conseil des Hardo imposa un chef Ba, le « Lam Toro », titre que portaient déjà les chefs sérères (Laman). La classe des Torodo se distingua bientôt par son fanatisme intransigeant, tandis que les Hardo se voyaient abandonnés de leurs sofas du Sud, vers la Guinée actuelle. Pris de peur, ils décidèrent, dans une réunion solennelle, de faire raser toutes les mosquées. Mais la population, grisée par les Torobé, se rua alors sur les Dénianké. Ce fut, en somme, comme l'a fort bien remarqué M. Tautain, la réaction du fonds Yoloff contre une aristocratie d'origine étrangère. Mais les Dénianké ne se laissèrent pas abattre, bien qu'ils eussent à lutter en même temps contre les Maures, qui accouraient en foule du Nord pour prendre leur revanche et soutenir leurs coréligionnaires. « Les habitants de l'Atlas », écrivait Lemaire au XVIIe siècle, « étaient venus pour détrôner le Siratik. » La guerre civile se mit de la partie à la mort du Siratik Siré, entre son neveu Samba Boï et ses fils. Samba Boï mourut en avril 1707, ensorcelé, autrement dit empoisonné par les marabouts maures.

1. On connaît surtout le Toron, patrie des Koulibali. Parmi les Tadjakant Diakhité nous voyons une famille de Toroko. Ce nom que nous retrouvons dans le Sahara semble avoir, comme tant d'autres noms africains, une origine asiatique. Dans la péninsule sinaïque les Towara, qui se disent descendants des Amalékites, sont appelés Arabes du Tor, et Tor est un port du Sinaï. Dans les oasis du Souf de nombreux Touroudo ou Troud arrivèrent avec les Arabes Hilaliens. Enfin Bello qualifie les Torodo de Juifs.

2. Il est cependant remarquable que, si les Sérères, Foula et Toucouleurs vivent en bonne intelligence, ils détestent généralement les Yoloffs.

3. C'est bien une classe et non une caste, comme on l'a dit à tort. Le recrutement se faisait en vertu de ce principe coranique appliqué par tous les marabouts ambitieux : « Quiconque donne la liberté à un esclave croyant sera récompensé. »

Les révolutions se succédèrent : c'est ainsi que Samba Dondé, successeur de Samba Boï, fut tué par son frère Siré et celui-ci mis en fuite par Gadan Gaÿe... Une des plus remarquables épopées des griots sénégalais est celle qui chante la gloire d'un de ces Siratik, Samba, fils de Galadégui, fils d'Eltoli, descendant de Dénia [1].

Pendant ce temps, les Lam-Toro, qui avaient pris la tête du mouvement insurrectionnel, luttaient sans répit contre les Hardo. Baba avait été remplacé à sa mort par Souleymane Ba, qui avait pris le titre d'almamy (Émir El Moumenin). Mais ce ne fut que vers 1770 à 1780 que le Torodo Abd El Kader, de la famille des Kane (Kan), nommé almamy à son tour, renversa les Dénianké, qui furent rejetés dans le Damga [2]. Dorénavant le titre d'almamy fut réservé aux Torodo de la famille Kane, et le Lam Toro, choisi dans la famille Sall, pour prix de sa trahison contre ses frères, fut maintenu à la tête de sa province. Les Hardo Foula devinrent ses

1. Il a fui son pays, où son oncle, Abou Moussa, l'a frustré du pouvoir. Il est accueilli par les Sarakholé de Ouandi et cherche un appui auprès du Maure El Kébir, de la race des Ouled Khomir (fils de Gomer). Celui-ci en profite pour le faire travailler à sa gloire. Il lui impose de véritables travaux d'Hercule. Samba tue un lion fabuleux, « au cou d'éléphant » ; il bat, en combat singulier, Biram Gorour (Orouro), le chef des Foula noirs, auquel il enlève ses bœufs blancs... Enfin il obtient l'appui des Maures et tue le Tonka de Ouandi qui a abusé de l'hospitalité donnée à sa famille. Puis, sous la forme d'un chien, il s'introduit chez son oncle. « Le chien disparaît et fait place à Samba irrité, qui lui montre la corne d'or de Koli (insigne du pouvoir), qu'il vient de reconquérir. Des voix s'entendent dans la forêt : « A demain la vengeance ! » L'armée de Samba surprend le village endormi. Les tam-tams résonnent ; la lutte est terrible... Le tyran est tué par Samba dans un duel atroce : « Ange de la mort, saisis ta proie ; conduis son âme au lieu où Israfil sonnera la trompette fatale » (Fleuriot de Langle, Croisières). Quarante ans après Fleuriot de Langle, le lieutenant Lanrezac a entendu le même chant. Il nous dit la fin de Samba, devenu un grand souverain : Son cœur est gonflé d'orgueil et il en est puni par un puissant sorcier : « Il est mort, Samba Galedji ; il est mort, mais son nom ne périra pas. O griots, saisissez vos coras et vos tam-tams, et chantez, chantez Samba, qui prit Okandé, tua Niabardolo et reprit à son oncle Abou Moussa les biens qui étaient les siens. Chantez, griots, Samba le bon fils ! Chantez la mémoire de Samba qui tomba en guerrier ! »

2. L'histoire d'Abd El Kader est assez connue. Il était originaire de Nadina. Voir à ce sujet Gray, Béranger-Féraud, etc... Gray nous apprend comment il perdit le pouvoir. Les Dénianké chassés du Toro et du Kaarta avaient trouvé un asile chez les Khasonké. Le chef de ces derniers, Sega Dialo, du Guidimakha, fut assassiné sur l'ordre d'Abd-El-Kader. C'est alors que, à la suite de longues guerres, se séparèrent le Gadiaka, le Guidimakha et le Boundou, le Guidimakha soutenu par Abd El Kader. Battu et abandonné de tous celui-ci fut assailli par ses ennemis coalisés et tué par le frère de Séga, Amadi Isata (Isaka), chef du Boundou. Son successeur fut Awa Demba, neveu du chef du Khaso.

vassaux et ne furent affranchis que par l'intervention des Français [1]. L'empire du Fouta Toro était créé. Mais ce fut au détriment de l'ensemble des races sénégambiennes [2], car les Maures arabisés s'installèrent définitivement sur la rive droite du Bas Sénégal.

En même temps que les Torodo triomphaient, les Toucouleurs du Bambouk se soulevaient et nommaient à leur tour un almamy, Maka Djiba, de la famille des Sisibé. Le santigui Dénianké, apprenant cette insurrection, écrivait « à son humble et fidèle serviteur, Maka Djiba, dont la famille est issue des Torodo, qui n'ont été créés que pour être toujours misérables et pour demander la charité... Tu n'es que Torodo : Tu n'as été créé que pour la misère et la servitude [3] ! »... Néanmoins le Santigui, malgré l'aide des Malinké du Kountou, fut complètement battu.

Pendant que l'empire Dénianké se dissolvait au Nord il avait perdu depuis longtemps son hégémonie sur les provinces du Sud. Les chefs Dénianké, restés dans le Fouta Dialo, n'avaient pas tardé à se déclarer indépendants, soutenus par la population Baga, Soso, Dialonké, et par ces Foula du soleil couchant, les Hirnanké, descendants d'Ilo Yalali, heureux de secouer un joug tyrannique même au profit d'une famille étrangère [4]. Bientôt après, les autochtones ressaisirent le pouvoir. Mais comme toujours, ces peuplades Baga, Tenda, Soso-Kamara, formèrent une infinité de petites républiques patriarcales, qui, malgré leur vaillance, étaient à la merci d'un conquérant despotique. C'est ainsi que, au delà du plateau du Fouta, dans le Bambouk, les Sisokho-Bangoura, descendants du colonisateur de ce pays Noïa Moussa Sissokho, avaient formé un État assez puissant, soumis aux Dénianké. Un grand nombre émigra au Fouta-Dialo, et, s'alliant aux Kamara, se répandit dans toute la partie sud, soumettant les provinces orientales de l'empire

1. Assassinat de l'administrateur Jeandet par le Lam Sidierkh. Condamné à mort, celui-ci fut exécuté.

2. La présence des Français sauva les Yoloffs de l'asservissement définitif. A plusieurs reprises ils furent subjugués par le Bour Saloum et les Torobé.

3. D'après Rançon. Les Sisibé disent descendre du marabout Ibn Morvan par sa fille Mati Hamet. Ils émigrèrent au Dialonkadougou. Les Torodo se donnaient une noble origine : Omar, Arabe disciple du Prophète, vint assiéger Guédé, pays des Kéfiri (païens). Repoussé et grièvement blessé, il fut recueilli par ses ennemis et se maria avec la fille d'un notable dont il eut trois fils, chefs des grandes familles Toucouleurs : Li, Sall et N'Dougo.

4. C'est à tort que M. Guébhard fait Hirnanké synonyme de « Septentrionaux ».

Mandényi (voir § 1). Ils reçurent le nom générique de Solima et fondèrent le Ouasou, le Benna et le Soulimana, dépendant sans doute des Sankharanké. C'est dans le Sankharan que semble avoir résidé ce « Conche » (probablement « Kandé », « prince »), « empereur de tous les Soussos », dont parle Dapper. Il était le chef de la famille des Kondé (Kanté ou Kanouté), venue de Sangara au sud de Bamako, et d'où était sorti le célèbre Souma Horo. Les Konté y partageaient le pouvoir avec les Kamara et étaient alliés au Sankharé ou Bari Foula. Le vieux géographe nous assure que cet empereur commandait à sept royaumes, dont faisait partie le Benna. Le chef de ce dernier pays, instruit par les sorciers du Manding, « évoquait les démons et s'en servait pour tourmenter ses ennemis »... Les serpents étaient les protecteurs de la nation et le chef s'intitulait « roi des serpents ». Quant au Solima, Dapper le nomme Cilm et les habitants Cilm Monou. Nous savons, par Laing, que son plus grand chef fut Ghima Fondo (1690), auquel succéda Manson Dansa.

Cette marche des Soso-Foula vers le Sud, pacifique au début, s'accompagna bientôt de luttes terribles. Ajoutant à la confusion générale, d'autres tribus venues de l'Est refoulaient vers la mer les aborigènes et autochtones. Les Silla, appelés Yatara par les Soso, vinrent s'établir dans le Timbi actuel. Faré Tambaré fut leur grand chef et son fils, Faré Sangaré, fondait Solonta, près de Démokoulima. Son successeur Manga Kati devait fonder Katia, dont il fit la capitale du Barign, et soumit les Kamara.

Ses frères s'établissaient dans le Sikhrima et le Sokhouli aux dépens des Kamara. Alfa Bokari et Tierno Sana devaient ensuite affermir leur domination qui s'étendit un moment jusque sur le Kanéa, le pays de Kana. Mais à la fin du XVIIIe siècle la famille des Souma, qui occupait le Nord du Dialonkadougou à la suite de la défaite de Souma Horo, s'empara du Kanéa en s'appuyant sur les Kamara. Sous le nom malinké de Keïta, mêlés aux Dabo, ils avaient battu et subjugué les Kamara des pays voisins du Fouta Dialo, du Niocolo entre autres, où ces Kamara représentaient les alliés des Sisokho de Noïa Moussa (Rançon). Il y avait eu auparavant sur le plateau central, puis dans les défilés occidentaux qui y conduisent, des luttes sanglantes. Une partie des familles de Foula descendants d'Ilo, qui obéissaient au chef Pouli, se retira dans la région du Labé Nord (Kinsi, Binani) sous le nom de Fou-

lacounda, rejoignant les frères qu'elle avait laissés dans ce pays. Ces tribus, alliées aux premiers Soso et aux San du Nord, étaient des Férobé (Pérédjio ou Sidibé [1]). Ce déplacement amena celui des Damba, portion des Silla ou Yatara, vers le Rio Pongo. La lutte fut surtout ardente contre les Baga réfractaires : anciens possesseurs du pays, alliés aux primitifs sortis des trous de la terre, on n'avait osé toucher à leurs droits. Mais les nouveaux venus se montrèrent plus exigeants et les bowal (plateaux pierreux) de l'Ouest furent témoins de terribles rencontres [2].

Cependant une grande masse de Foulacounda, sous le nom de Bourouré (Foula paysans, pasteurs sauvages), de Baga, sous le nom de Baïlo, restèrent dans le Labé du Nord comme tributaires de ces Soso. Ceux-ci portaient le nom de Dialonké, parents des Dialo du Moyen Sénégal qui dominaient dans le Fouladougou actuel. On donnait déjà à ce pays le nom de Fouta Dialo, « pays naturel des Foules », ainsi que le notait d'Anville.

Ces Dialo, cousins des Foulacounda, arrivèrent à leur tour dans le pays sous les ordres de Mo Ahmadou Sellou, vers la fin du XVIIe siècle. D'après M. Brière, ce chef s'établit à la source de la Sala (Kakrima) à Taran-Bali. Accueilli par le chef des Baïlo, Manga Labé, dont les sujets, habiles forgerons, lui vendaient lances, arcs et flèches, ils l'aidèrent à se débarrasser des Soso qui opprimaient sa race. Mais sous l'influence des Hirlabé du Fouta-Toro et des Diakhanké, Mo Ahmadou Sellou, qui prit le titre de Tierno, puis d'Alfa Mo Labé, s'empara à son tour du pays, et la domination des Dialo du Labé s'affermit avec son fils Sadiouma Baylo. La province indépendante du Labé était ainsi formée. Hecquard en appelait les souverains des Ludamar, ce qui confirme l'origine de ces tribus apparentées aux Ouled Omar du Khaso.

Ainsi, au début du XVIIIe siècle, le sol de la Guinée est-il couvert de tribus d'origines les plus diverses : A l'Ouest, dans la région maritime, étaient peu à peu refoulés les peuples Baga et Tenda, les grands Éthiopiens noirs et les primitifs, dont il subsistait un État puissant dans le Sud, harcelé par les Solima (Cilm) et par les Dokho (Dogo Manou), l'empire Mandenyi. Le Dondagh Kandé Kala

1. D'après M. Leprince, Pouli était père des Férobé, des Danadjio et des Boulou. Il était, d'après M. Brière, originaire de Goumbou.

2. Le bowal Santigui entre autres, ainsi nommé à cause de la mort qu'y trouva un santigui, chef de Soso et Foulacounda.

commandait de la rivière de Sierra-Leone au Rio Pongo, et son vassal, Fatima, régnait sur la région de Mellacorée au Pongo inclus. Une autre province était formée par le Boulom, dont la capitale se nommait Baga.

Dans la partie centrale de la Guinée actuelle dominaient au Nord les races autochtones des Tenda et des Baga et les Dialo Foula, sur une masse composite de Baga, de Tenda, de Baïlo et de Foulacounda. Au centre du Fouta Dialo actuel, des Kamara, des Souma et des Silla, sous le nom de Dialonké ou Sousou (Soso) régentaient des tribus Baga. Au Sud, des Sisokho ou Bangoura et des Kamara, autres Dialonké, occupaient le Solima.

Dans l'est du Fouta et dans la région de la Haute-Guinée, la race Mandé-Peulh dominait sous les noms de Dialonké, Malinké et Bamana. C'étaient, dans le Sankharan et le Kouranko, les familles Kondé et Kamara qui se ralliaient aux Malinké et aux Dialonké-Soso, et les quatre grandes familles Foula du Ouasoulou, qui se disaient Bambara. Les Dialonké régnaient sur les hauts plateaux de Timbo, Koïn, Foukoumba.

Dans l'extrême Sud, des Dioula, « descendus du Ciel », créaient Nzo et Saala et se répandaient dans la vallée du Bafing (affluent de la Sassandra, Côte d'Ivoire). Ils accueillaient les Nété (Nda, Agni), venus du Nord. Avec les Diomandé, les Noua et les Gouro, ils occupaient le pays. Vers l'Ouest, les Dialonké Kamara avaient fondé le Kisi en s'alliant aux primitifs La et Lélé, et, mélangés aux N'Da, créaient jusque dans la grande forêt, donnant la main aux Veÿ du Libéria, le pays des Toma ou Loma. Les Guerzé et les Manon, sous l'autorité d'un Gar-Gara, avaient occupé la région intermédiaire. Ils paraissent être des métis de Baga et de Mandé, dominés par des familles Malinké.

Dans la partie extrême de la Guinée Orientale, dans le Ouasoulou, nous avons dit plus haut comment s'étaient formées ces tribus de Bambara, où voisinaient avec les fils de Dia (Diara), des Samanké (Touré, Sisé, Dembélé, Traouré), des Samokho, hommes de Sa, des Koulibali ou Kouroubari, des Sakhanokho, des Sieneré, et ces tribus de Foulanka, comprenant les Dialo, les Diakhité, les Sidibé, les Sankharé. En souvenir de l'ancienne confédération fétichiste Soso-Soninké-Sarakholé ils avaient adopté le tana de l'hippopotame et le tatouage en trois cicatrices simulant les moustaches

ou les rayures de la panthère [1]. Parmi les Sieneré ou Sienamana, les familles Diabi, Touré et Sisé formaient la tribu des Nafana. Entre eux ils se nomment Dioula ou Youla, descendants des Dioula de Oualata, parents des Dioula de Kong au sud-est du Ouasoulou et des Dioula blancs de la forêt du Sud, qu'il ne faut pas confondre avec les Dioula, ou Diola, primitifs, formés de Dio et de La.

Les Foulanka étaient répandus, avons-nous dit, non seulement dans le Ouasoulou et le Sankharan, mais aussi, en groupes épars, dans le Fouta Dialo actuel, sous la domination des Dialonké. Là ils recevaient les noms de Dialdialo, Ourouro, Pérédjio, Bari (voir § 3).

Dans la partie orientale du Fouta, les Bari prirent rapidement une grande influence. Ceux qui se trouvaient dans cette région étaient venus des environs de Tombouctou, par Sansanding et le Birgo qu'ils avaient enlevé aux Malinké. Ils se considéraient comme nobles entre les nobles et étaient fortement métissés de Songhaÿ et de Mandé Soninké. Ils amenaient avec eux une partie de leurs captifs du plateau nigérien, les Habbé, nom dont ils se servirent dorénavant pour désigner leurs esclaves [2] (Kaddo, au singulier). Tandis que dans le Nord, ils avaient comme tana le sanglier, comme leurs frères Dembélé, ils prenaient dans le Sud l'emblème de leurs cousins Keïta, l'hippopotame. Ils suivaient, dans leurs groupements, les traditions politiques des grands empires blancs du Nord et pratiquaient la dualité du gouvernement [3]. Tandis que leurs prédécesseurs au Fouta avaient fondé des villages portant le nom de Foula-counda (descendants de Pouli) et de Foula-so (villages Foula, descendants des Dialo et des So), ils appelaient les leurs « Marga », ou plutôt « Mar-Ka », nom qui rappelait nettement leurs origines Soninké. Leur rôle allait être considérable dans la création du Fouta-Dialo actuel et dans la propagation islamique.

1. Les Bamana se font trois grandes cicatrices allant de la commissure des lèvres aux tempes. Les autres nations de même origine les font plus petites et les placent : les Soso sous l'œil, les Khasonké au milieu du front, les Soninké à l'angle externe de l'œil. Leurs parents de la vallée du Nil dessinent un tatouage identique à celui des Soso.

2. D'après Barth, d'autres Habbé détenaient le pouvoir au Katséna (XVIe siècle), et furent anéantis par les Foulbé de l'Est.

Bari, nom qui rappelle les Berbères (il y a encore une tribu Bari Bari chez les Maures) est aussi un nom songhaÿ qui signifie cheval, Baria étant un chevalier. Les Bari étaient une fraction des Nononké Sarakholé.

3. C'est ainsi que les « Silla et les Marmar régnaient à Tischitt, les Sagoné et les Dabo au Kaarta, les Faré Diawara et les Tounka dans le Gadiaga, se partageant le pouvoir en gouvernant cinq ans successivement » (Desplagnes, *loc. cit.*).

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE PREMIER

ANNEXES

N° 1. — *Formation des tribus actuelles d'après M. Desplagnes.*

Nous résumons ici les indications données par M. Desplagnes sur la formation des grands empires nigériens. Quoique très intéressantes, elles nous paraissent trop peu appuyées de renseignements précis pour être citées autrement qu'à titre documentaire :

Premiers groupements : Mélange de grands noirs avec les négrilles. Il produit les Houmbébé, Tombo, Fombo, Lobo, Bala, Béla, Kala (ce nom est au contraire d'origine septentrionale), Gala, Baka, Baga, Dibo, Yobo, Nabo, Kontabo, Moro, Mossi, Mori, etc.

Deuxièmes groupements : Confédérations des Ma (emblème du poisson), des Oua (emblème des oiseaux), des Sa (emblème du serpent). Chaque famille ajoute à son nom le titre du clan : Ma-Nda, Oua-Nda, So-Nda, Ba-Ma, So-Bo ou Bo-So, etc.

Troisièmes groupements, basés sur la couleur : Gara, Oulé, Koron, les rouges ; Koré, Kolé, Foufou, Beïdhanes (Idhanes, Keïta, Meïga), les blancs ; Bibi, Fing et nous ajouterons Foré, les noirs. Avec les confédérations précédentes, ils forment : les Gagara, Garama, Garasa, Garaoua, Ouagara, Ouasoubou, Bobo Oulé, etc., tribus rouges ; les Bobo-fing, Gabibi, etc., tribus noires ; Ouakoré, Sarakholé, N'Dafoufou, etc., tribus blanches.

Enfin, toutes ces races se divisent en tribus mâles et tribus femelles. Mâles : Har, Sar, Mar, Hor, etc. Femelles : Ng, Ngo, Nga.

D'où formation des Haroua, Ouango ; Harma, Mango ; Sorko, Songo, etc.

N° 2. — *Origine des totems (Tana, N'téné, etc.), en Afrique occidentale.*

Il serait intéressant de chercher dans l'Afrique du Nord les traces des n'téné. C'est ainsi que les Libyens avaient le front caché sous un mufle de bête, la peau de l'animal tombant à plat sur les reins. C'est encore l'accoutrement de certains initiés aux mystères, en Guinée, mais, en général, ce sont les tatouages qui l'ont remplacé. Remarquons en passant l'identité presque absolue des tatouages des Soninké, Soso et Bambara à ceux des Bedja, des Foundj et des Barabra du Nil. On pourrait faire d'instructives comparaisons entre les croyances de l'antiquité et celles des nègres. Le symbolisme y est identique : Les Juifs comparaient Joseph au Reêm, le zébu ; de même, les Numides représentaient César comme un éléphant. Une de leurs monnaies le montre sous cette forme foulant aux pieds un serpent, c'est-à-dire sans doute les tribus de Sa. Sur une coupe de Cyrène, le roi Arcésilas a derrière lui son n'téné, l'iguane ; c'est le « Oua-

ran » des Kabyles, doué, assurent-ils encore, d'un pouvoir magique, et c'est également le protecteur de nombreuses familles Soninké, chez lesquelles il porte le nom de Kana (iguane d'eau). Le lion est encore vénéré dans le Nord comme au temps des Libyens. « Bou Habibi », le père de l'amitié, petit oiseau du Djerid, est un bon génie des tribus tunisiennes, comme le « mange mil » pour les Sisokho. Chez les Gountarar de Tripolitaine Barth a signalé une zaouyia où l'on conserve des pigeons consacrés, qui sont également vénérés chez les Foutadialonké sous le nom d'oiseaux de Marie. Sur les monnaies de Cyrène se déroule le serpent sacré, etc., etc.

Nous donnons la reproduction du très curieux morceau de sculpture rencontré par Barth en Tripolitaine (*figure 1*). Cet explorateur l'attribue avec rai-

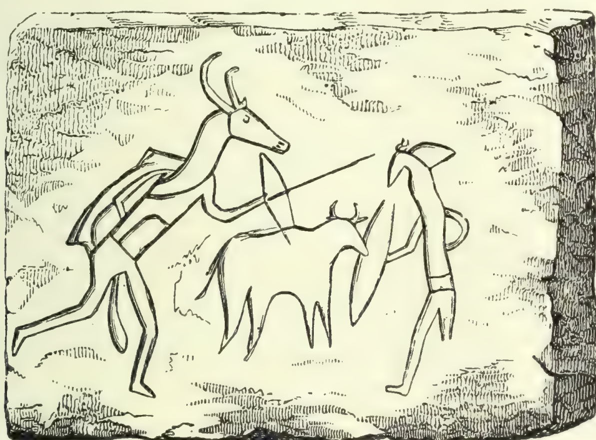


Fig. 1.



Fig. 2.

son aux Garamantes. Il pense que la figure de gauche représente Apollon, l'ancêtre des Garamantes, protecteur des troupeaux. A droite, ce serait Hermès, à tête d'Ibis, que l'on trouve sur les monnaies égyptiennes et les monnaies tyriennes, rival d'Apollon auprès de la mère de Garamas. Cette ingénieuse interprétation, due au professeur Movers, peut se concilier avec celle qui découle de l'existence de croyances totémiques dans les tribus septentrionales. Ce tableau pourrait donc représenter aussi bien l'arrivée de tribus ayant comme n'téné l'antilope et amenant avec elles des troupeaux de bœufs (des tribus Foula

sans doute), combattant des familles placées sous l'invocation des oiseaux. Quiconque a vu les masques du « dokho » Soso les reconnaîtra dans celui de la figure de gauche. De même, le dessin rupestre (*fig. 2*), trouvé dans la même région et qui représente entre autres choses Tanit, donne des formes qui sont identiques à celles que l'on voit sur le manteau du grand prêtre « Saba ».

N° 3. — *Dualité du vocabulaire foutadialonké.*

Depuis que, en 1906, j'ai signalé l'existence au Fouta Dialo de deux langages employés concurremment, l'un pour la forme respectueuse, sorte de langue littéraire, l'autre pour le parler ordinaire, je suis surpris que personne en Guinée n'ait essayé de trouver la solution de cette anomalie. Cette dualité n'existant pas, ou du moins n'ayant pas été signalée, dans les autres pays Foula, des grammairiens très versés dans ce difficile langage Peulh ont émis des doutes sur le bien-fondé de ma constatation, basée sur une liste de mots par trop brève. Ne connaissant pas le Peulh il m'était difficile de mieux faire et je me suis borné à signaler un cas assez curieux. J'étais certain de la véracité de l'information obtenue de l'interprète Alfa Saliou, de la famille des Sidianké, car il me la donna devant une assistance assez nombreuse de Foula, qu'il interrogea tour à tour à ce sujet. « Chaque idée, m'assura-t-il, a ainsi deux mots pour la traduire. »

J'ai prié mon ami, M. l'Administrateur Cugnier, de m'envoyer une liste qui complétât la mienne. N'étant pas à ce moment-là au Fouta, il ne put me la donner que très restreinte. Mais, telle qu'elle est, il est intéressant et utile de la publier.

	Langue ordinaire.		Forme respectueuse.	
	Singulier.	Pluriel.	Singulier	Pluriel.
Homme.	gorko.	ouorbé.	douhīdo.	douhibébé.
Femme.	djidirāŏ.	djidirabé.	souddīdo.	souddibé.
Mari.	modi bô.		dionoūro, diongallé	
Vieillard.	berrao, kikaladjio.	berrabébé, kikalabé	māhou-do [1].	māhoūbébé.
Vieille femme.	māmāré.	māmādjié.	yoummirāŏ.	yoummirabé.
Captif.	cādo.	hābé.	hoūŏŏ.	hoūoŭobé.
Bonjour.	dian ouali.		béliké é dian.	
Sommeil.	dānăgol.		ouilagol.	
Tête.	hōré.	kohé.	sălă.	salādji.
Main, bras.	dioungŏ.	dioūdé.	sōkéhō [2].	sōkédjiédé.
Jambe.	koïngal.	koïdé.	toundăoūal.	toundādjiédé.
Vomissement.	toūtoŭgol.		oukkougol.	
Crachat.	touttoŭgol.		hartagol.	
Bâton.	touggordou.		labborou.	
Ventre.	rédou.	dédi.	tĕgué.	tĕguĕdji.
Malade (adjectif).	cella.		fōouyĭ. [2].	
Dire.	vioūdé.		mākoudé [3].	
Aller.	yādé.		cénādé.	
Venir.	artoudé.		cĕnntadé.	
Coiffer.	mōriké.		bembiké.	
As-tu compris.	an nani.		an guéliké.	
Action de s'asseoir.	diodagol.		tolagol.	
— s'étendre. / — se reposer.	oualagol.		bélagol.	
— manger.	niamagol.		nafagol.	
— d'accoucher.	hébougol.		daniougol [4].	
— de se raser.	fembagol.		labagol.	
— frapper.	pīougol.		boūnŏugŏl.	
— rire.	dialougol.		dousougol.	
Se fâcher.	séïtīndé.		fourgoudé.	
Voir.	yioudé.		tinoudé.	
Se lever.	immiké.		bānyiké.	

1. L'homme de Mahou, le Maure.
2. « Sokho », saisir en sousou.
3. Makou, se taire en malinké.
4. Dan, fils de, en soninké.

CHAPITRE II

FORMATION DES ÉTATS DE LA GUINÉE MODERNE

Je chante le vautour dans sa gloire !
Quand il se pose il ouvre un gouffre en terre.
Le vautour plane haut dans l'espace
Car il a quatre ailes.
Quand il s'envole, de ses griffes puissantes
Le sol est écorché.
Le vautour méprise les lâches :
Il ne mange que le cœur des braves tués
[à la guerre !
(Poésie épique malinké, Lieutenant Lanrezac.)

Si vous avez peur que le vautour du
[désert vous mange,
Vous ne serez pas renommé,
Vous n'irez pas en paradis !
(Poésie soninké, Faidherbe.)

§ 1. — *La Rénovation Islamique. Fondation du Fouta-Dialo.*

Le mouvement islamique avec toutes ses conséquences, notamment la fondation d'empires à tendances autocratiques, d'essence divine, dirigés par des « Commandeurs des Croyants », se propageait peu à peu vers le Sud. La république confédérée des Dénianké se désagrégeait et n'opposait plus qu'une faible barrière, bientôt ruinée, aux appétits des marabouts. Au début, les musulmans étaient représentés dans la Haute Guinée par la famille malinké des Bérété, qui étaient et sont encore assez peu stricts dans l'observation de la doctrine coranique [1]. Mais bientôt arrivèrent de nouveaux fidèles. Ces « Mori » musulmans affichaient un profond mépris pour leurs frères fétichistes, qu'ils confondaient sous les noms de Soninké et de Bamana. Des centres musulmans où enseignaient les Maures et les Takrour : les Silla, les Kaba, les Dioula et les Sisé, se formaient dans toute la région du haut Niger et de Kong [2].

1. Samori, lorsqu'il conquit le Kouloukalan, leur interdit d'enseigner le Coran, car ils étaient grands buveurs de dolo.
2. Voir en ce qui concerne les Dioula, Binger, II, 373, 374.

D'après l'opinion autorisée de M. Le Chatelier cette propagande se rattache de très près à la rénovation islamique entreprise par El Moghouli. Ce saint homme commença une mémorable carrière en faisant assassiner tous les Juifs qui s'étaient fixés dans le Touat, son pays. Il fit ensuite de longs séjours chez les Takrour, dans le Haoussa, etc., haranguant les populations en des périodes enflammées. Le résultat de la propagande de cet illuminé fut de resserrer les liens qui unissaient les musulmans soudanais aux congrégations orientales et aux forces islamiques septentrionales[1]. El Moghouli avait comme disciple préféré le célèbre Omar Ben Ahmed El Bekkay, chef des Kounta Bekkaya, qui, pratiquant le diqr Qadrya, mourut en 1552 dans l'Iguidi. Sa famille, parente des Sarakholé du Sud, vint s'établir dans l'Adrar et le Oualata, répandant partout la foi islamique sous l'invocation de son saint protecteur Abd El Kader El Djilani, fondateur de l'ordre des Qadrya.

Les marchands Soninké et Dioula, souvent métissés de Kounta, qui venaient commercer dans le haut Niger, furent les propagateurs les plus zélés de la nouvelle doctrine. Un certain nombre, de la famille Kaba, se disant d'origine chérifienne, d'où leur nom de Sérifou, s'établit, sous les ordres du chef Kadri Sanounou[2], dans la ville de Kankan que venaient de fonder les Sakho, également musulmans. Ces derniers, en même temps que d'autres Soninké : Touré, Sisé, etc., s'infiltraient parmi les Ouasoulounké et Sankharanké. Ceux-ci les accueillaient avec plaisir, parce qu'ils étaient d'excellents acheteurs ; avec respect, car leur gravité réelle ou simulée en imposait. On les considérait d'ailleurs comme de grands sorciers, dont les amulettes étaient achetées fort cher. Il n'est pas douteux que, au début, le souvenir des luttes soutenues dans le Nord s'étant atténué, des conversions nombreuses, mais peu sincères, amenées par l'orgueil et par l'intérêt, se produisirent. Au nord de la Guinée actuelle d'autres centres musulmans de même origine se formaient. Les familles qui les composaient y portaient plus spécialement le nom de Diakhanké, venues du plus renommé des pays musulmans du moyen Niger, le Diakha. Leur tradition leur donne comme premier chef le patriarche

1. El Hadj Sakoya de Gogo, Mour Sala Diour Ouakoré et le grand roi Songhaÿ El Hadj Mohammed Askia se firent donner l'investiture par le cheikh Ul Islam.

2. Sa-Nono, c'est-à-dire un Nononké Sarakholé, allié aux Sa.

des Sarakholé, Denka, ancêtre des Dikiné, Souaré, Boudanbouré, Diabi-Sisé, Sa, Douaïch, Touré et Kouna. Les familles qui, à la suite de métissages, se nommèrent plus spécialement Diakhanké, nom synonyme de Takrour, furent les Dibasi Fadiga, les Kabalanké, issus des Diakhité, les Souaré, les Silla, les Bakayoko, ces « blancs » qui, au XIVe siècle, étaient Ibadhites (Ibn Batoutah). Ce fut peut-être à l'époque des conquêtes de Soni Ali, l'impie détesté, qu'ils se répandirent dans le Sud, fondant le Diakhaba, puis le Diakha, canton méridional du Boundou. De là ils essaimèrent dans le Boundou, le Dentilia, le Niokolo, se mélangeant aux populations du pays. Leurs familles primitives s'augmentèrent des Sambou Gassama (Malinké alliés aux Diabi), des Si (Saouané et Dia-Kounda), des Daramé, des Dombouya (dans le N'Gabou), de certains Kamara, des Diaouané, Haï-dia [1], etc. Nombreux furent ceux qui se groupèrent à Kankan. Ce fut d'ailleurs de cette ville que, plus tard, vers 1805, l'un d'eux, Dia-Koÿ-Laÿe, frère d'un marabout célèbre, Fodé Dia-Koÿ-Saloum, qui fit trois fois le pèlerinage de La Mecque, devait fonder Touba, dans l'ouest du Labé actuel. Au nord du Koïn ils avaient formé les villages de Kokoun et de Kéléla, en venant de Dabatou, près de Kita. Ils eurent une grande influence morale et, comme les tribus de marabouts maures, se font gloire de ne jamais recourir aux armes.

Vers la même époque des Dioula Silla, sous le nom de Ouatara, allaient fonder Kong, au centre des établissements des Soninké fétichistes qui les avaient précédés. Comme Diéné, comme Kankan, cette ville devait devenir un centre commercial important en même temps qu'un foyer de rayonnement pour la doctrine islamique.

A la fin du XVIIe siècle ces colonies isolées, perdues dans un immense domaine entièrement fétichiste, ne pouvaient porter ombrage aux maîtres du pays. A l'Est, un point : Kong ; au centre, quelques villes sur le cours du haut Niger et de ses affluents : Kankan et ses filiales telles que Soukourala (Bokaba), et Didi

1. On constate chez eux des caractères sémitiques accusés. M. Brière les fait venir du Diakha et du Torodi près de Sinder. D'après leur légende, rapportée par Rançon, ils se disent descendants des captifs d'Abraham qui les libéra avant sa mort. D'autres se prétendent descendants des captifs de Moïse et de Salomon. La légende des Dibassi Fadiga les fait descendre de Touré Fadiga, captif de Salomon. Enfin d'autres assurent que leurs ancêtres furent des esclaves de Mahomet et des califes, ses successeurs. Voir, chap. Ier, leur parenté avec les Diakhité et les Maures Tadjakant.

dans le Bouré [1]... A l'Ouest, vers le Fouta Dialo, on ne remarquait, en dehors de quelques Diakhanké, qu'une famille musulmane établie dans le Labé, descendant de Djadjé (M. Leprince) ou Yayé (M. Brière), c'est-à-dire parents des Dénianké, mais beaucoup moins métissés qu'eux de Mandé. Ils étaient arrivés du Macina, du vivant même de Koli Tégnéla sous les ordres d'Ilo Dialali et, à la chute des Denianké dans le Sud, avaient pris le commandement d'une partie du domaine abandonné par eux. Sous le fils d'Ilo, Mahoundé (le Maure), la grande masse de ces Foula, qui portaient le nom de Foulacounda, Pouli et Bourouré, était groupée autour de Toulé et Sombili. Elle restait fétichiste, comme les Soso qui étaient auprès d'elle.

C'est probablement sous le règne de Mahou-ndé, ou de son fils Hardo Moussa, que parurent dans le Labé les descendants d'Ibrahima Djadjé, venus de Médina-Khaso (Sénégal) à la fin du XVII[e] siècle, sous la conduite de Kalidou, chef de la famille des Kalidouyabé. Ils faisaient partie de la tribu des Dialo, et portaient le nom d'Hir-labé. Nous ne savons si leur chef était, dans la généalogie recueillie par M. Brière, Kalidou Boubakar ou son fils Abdoulaye Kalidou. Mais il est probable que ce fut ce dernier. Il était soutenu par tout le clan des Soso qui avait pris le titre de Dialonké. Il se présenta non plus en ami, mais en conquérant parmi les populations autochtones et fonda le village Peuhl de Labé. S'il n'était pas musulman, du moins il est certain qu'il se montra très indulgent pour les adeptes de l'Islam et qu'il accueillit ses frères Hirlabé du Toro lorsqu'ils eurent à se battre pour leur foi contre les fétichistes [2].

Ce fut à peu près vers la même époque qu'arriva vers le Koïn actuel le musulman Elmami Oumarou, allié à la tribu des Ba, de la famille des Balla, cousin de Kalidou, puisqu'il descendait comme lui de Dia Sadika, père des sept Djadjé. Son ancêtre direct, Mali Tégnéla, fils de Ténéla Djadjé, était le père de Koli Tégnéla de Labbo Tégnéla et probablement, comme son nom l'indique, métis

1. Le Bouré était peuplé de Kamara Dialonké fétichistes, les musulmans étant représentés par des Kamara Soninké venus plus tard du Bakhounou et du Diafounou. A Didi vint se joindre, au temps d'El Hadj Omar, une colonie de Dia-ouanbé musulmans.

2. Voir Généalogie, Annexe n° 1. M. Guébhard a reproduit une tradition des ennemis des Kalidianké représentant Kalidou comme un esclave de la famille des Hirlabé Toulé, lui-même étant d'origine Sérère-Mandé. Cette affirmation est plus qu'improbable.

de Malinké. Il venait de Fomé Hara, dans le Toro, et fonda dans le Koïn le village de Tioro. Sa famille allait se répandre dans tout le Koïn et le Timbi [1], s'alliant aux Férobé et Ouroubé descendants de Koli.

Nous avons vu aussi que des Bari, venus du Nord par la vallée du Niger, étaient répandus parmi les Dialonké de l'Est, dans la région de Timbo, où ils commençaient à se convertir à l'islamisme.

Tous ces musulmans, dont beaucoup avaient conservé le langage et les usages mandé-foula, étaient en butte à des exactions continuelles, non seulement de la part des Dialonké mais encore de celle de leurs frères fétichistes, les Foulacounda ou Pouli. C'étaient de continuelles batailles pour obtenir les terres où faire paccager leurs troupeaux. Les Dialonké, cultivateurs et marchands, ne s'occupaient des bestiaux que pour en percevoir la dîme et n'admettaient pas les déprédations continuelles qu'ils faisaient subir à leurs cultures. Ce fut, en somme, la question qui domina toutes les autres. En outre, bien que tous les Mandé de race supérieure aient dans les veines beaucoup de sang Peuhl, c'était une origine qu'ils méprisaient. Les Foula avaient été presque partout des fuyards et opposaient à leurs chefs ou à leurs suzerains étrangers une incroyable force d'inertie. Aussi, tout ce qui rappelait le Poullo était-il détesté, et les nouveaux venus, bien que n'étant pas de race plus pure que leurs maîtres, avaient conservé les traditions, les usages et le langage de la race primitive.

Le mécontentement de ces « Hal Poular », gens de langue Peuhl, devenait général. Aussi la doctrine islamique, merveilleux moyen de groupement opposé aux sociétés secrètes fétichistes des propriétaires du sol ou des chefs politiques, faisait-elle des progrès rapides, même chez ceux qui étaient restés irréductibles jusqu'alors. C'était une protestation contre les tyrans, une arme formidable qu'ils aiguisaient en silence.

Lorsque vers la fin du XVIIIe siècle, la révolution du Fouta Toro éclata, sa commotion galvanisa tous les musulmans Foula. La victoire de Hirlabé du Toro souleva aussitôt tout le Labé qui appela ses frères du Nord à son secours. Ceux-ci accoururent sous les ordres d'Abd-Ul-Raman et d'Ibrahima Demba. Vainqueurs, ils rejetèrent les Dialonké et une partie des Foulacounda hors du

1. Voir Généalogie, Annexe no 1.

plateau de Labé et conquirent ensuite les vallées adjacentes du Kébou [1]. D'après la légende rapportée par M. Leprince, Kalidou fut aidé par huit chefs ses frères, et il donna la direction du mouvement à Modi Mamadou Sellou, son petit-fils, soutenu par ses neveux, au nombre de huit, et par un neuvième marabout Moussa Djao, venu des Timbi comme allié. Ce sont les neuf Karamokho, de même que plus tard lors de la conquête du Fouta oriental. Certaines légendes représentent Kalidou comme un général dépendant de l'empire Malinké et ayant conquis pour lui toute la région montagneuse du nord du Fouta. A l'est du Fouta, ce fut la famille Bari qui prit la tête du mouvement des « Founangué » (gens de l'Est).

Nous avons vu que ses représentants étaient arrivés presque directement de la région de Tombouctou vers 1650 [2]. Ils étaient conduits par les deux frères Kikala et Foudouyé ayant même père et même mère [3]. Ils furent accueillis avec empressement par le chef de Bouria, Karamokho Samba Dialo, chef des Dialo de l'Est, qui leur donna les vallées de Timbo [4], au pied des monts Elaya [5], et de Foukoumba au pied de la montagne de même nom. Les fils de Kikala, Ousmani Séri, l'aîné, et Saïdi, le cadet, auraient fondé, le premier la ville de Foukoumba, le second celle de Timbo. Près de Foukoumba jaillissait une source sacrée ; près de Timbo s'élevait un arbre fétiche, un « timmé » (faux acajou) [6]. Les Bari se trou-

1. D'après la légende « Kébou » qui signifie « saluer » en soso, vient de ce que les Dialonké exigeaient le salut des Hirlabé.

2. « Les Peuhl ce sont des blancs comme vous ; s'ils sont noirs, c'est que le soleil les a brûlés. Guidés par Dieu qui les aime bien, les Foula sont venus du Founangué où il n'y avait plus d'herbe pour faire paître leurs troupeaux dans les montagnes du Fouta, qui est un beau pays, où il y a toujours de l'herbe, de l'eau et du bois.

« C'étaient les Dialonké qui étaient les maîtres du Fouta ; mais ces hommes-là qui buvaient du sangara ne faisaient jamais salam et Dieu n'était pas content pour eux. C'étaient tout de même de bons garçons, car ils ont dit aux Foula : « Reste là, fais des « lougans » et tes bœufs mangeront de la bonne herbe..... Ces Peuhls-là, c'étaient des Baldinké, des Sidinké, c'étaient les fils de Sidi et de Baldi qui commandaient à Tombouctou... » (E. Noirot, *A travers le Fouta Diallou et le Bambouk.*) M. Guébhard les fait venir du Nord, puis par Tiguibéri, le Kissi et le Kouranko.

3. Voir Généalogie, Annexe n° 2.

4. Une famille des Dialo de l'Est porte le nom de Timbobé.

5. Les Elayabé, famille des Ouroubé-Ba-Diakhité. Une de leur fraction, les Séléyabé viendrait de Sélary (Macina) avec l'ancêtre Dian-Kamba. D'autres Foula Dialo, les Djimbalanké, étaient aussi venus de Djimbala (Macina). Ces faits indiquent quel mouvement considérable s'était produit le long des vallées du Niger et du Sénégal.

6. Le village s'appelait auparavant Gongovi (Konko-bi = petit village de noirs), ce qui indiquait plutôt un campement de cultivateurs qu'une véritable agglomération stable. Tin-bo semble avoir la même origine que Tombouctou. « Tin » est un puits pour les Maures et signifie village dans le nord de la Boucle du Niger.

vèrent ainsi divisés en deux familles, les fils de Séri ou Sérianké, les fils de Saïdi, ou Sidianké [1]. Les Sérianké se mélangèrent beaucoup plus que les Sidianké aux Dialonké environnants, notamment aux Dougayabé, qui s'allièrent à eux mais continuèrent à posséder le sol, et aux Dibayabé. Les descendants et successeurs de Séri furent Ousmani, Maka, Mama Samba, Alfa Mamadou [2]. Celui-ci fut le premier des Bari qui se convertit à l'Islam et fit construire une mosquée. Aussi Foukoumba resta-t-elle la métropole religieuse du Fouta en même temps que, comme fief du fils aîné des Bari, elle est restée le lieu de réunion du conseil des tribus foula.

Les successeurs de Saïdi de Timbo furent Sambégou, Madi, Alfa Kikala. Ce dernier se convertissait vers 1700, après Alfa Mamadou, en même temps que son fils Alfa Nouhou. Ces conversions furent un nouveau prétexte de persécutions de la part des fétichistes dialonké qui reprochaient à ces néophytes leur zèle intempestif et leur arrogance.

Un peu auparavant certains Hirlabé (Foula-Dialo venus de Djimbala en remontant le Tinkisso) arrivèrent sous la conduite de Kali, chef des Kaliabé, pour s'établir à Kétiguia, en face de Foukoumba, sous la protection des Sérianké, qui les convertirent. Une partie de cette famille vint également s'établir à Timbo sur la demande des Sidianké, et ils restèrent désormais les conseillers et les orateurs des Bari, sorte de bourgeoisie, ayant des prérogatives politiques et judiciaires assez étendues.

Bientôt les Dialonké, inquiets des progrès de la nouvelle religion et de l'ambition non dissimulée de ses adeptes, en butte dans le Nord aux attaques des Dialo du Labé conduits par Kalidou et

1. En réalité Sidianké est un nom de tribu qui remonte à la plus haute antiquité : Sidiaka de Ptolémée (Desplagnes, p. 133).

C'est le produit d'une alliance des Si et des Dia. On l'a fait ensuite dériver de l'arabe Saïd.

2. « Alfa » ou plutôt « Harfa » est un titre de noblesse qui équivaut à Prince (Har signifie : Noble). Comparer au titre « Erpa » (ou « Harpa » ?) des nobles Égyptiens XI[e] dynastie), « Hor » signifiait roi, ou vice-roi en égyptien (voir chap. I[er]).

L'Islam s'est emparé de ce titre d'Alfa et le confère à tout fidèle qui a suivi l'enseignement supérieur, tandis que le « Hafid », ou simple marabout, se contente d'une instruction primaire. Entre les deux est placé le « Tierno » (les Soso prononcent « Serno »), pluriel « Serembé », et au Macina, le « Modibo » nom qui signifie mari et aussi forgeron dans certaines dialectes. Enfin l'Alfa reçoit parfois le nom de Fodié ou Fodé, titre qui signifierait : « racheté de l'enfer ». Il porte la chéchia rouge, avec ou sans turban. On lui attribue une sorte de pouvoir occulte.

ses successeurs, interdirent aux musulmans de faire le salam en public. La situation devenait si tendue qu'une étincelle devait provoquer l'explosion. Alfa Ibrahima Moussou (alias : Alfa Ibrahima-Sambé), fils de Nouhou, surnommé Karamokho Alfa (le prince savant), prêcha alors ouvertement la révolte contre les suzerains dialonké. Il était puissamment soutenu par l'Hirlabé Modi Maka Mahoudo, chef du Conseil des Anciens de Timbo, qui fit appel à ses frères du Nord au moment où eux-mêmes se révoltaient contre les Dénianké.

Karamokho Alfa avait reçu les leçons de Kadri Sanounou, marabout célèbre de Kankan. Il s'était ensuite rendu chez Alfa Gourdo, à Kolen, et chez Tierno Samba de Foukoumba, marabouts vénérés. Le second a sa tombe à Bouria, ville dès lors sacrée, où l'on ne peut pénétrer à cheval et qui est un lieu de pèlerinage. Leur élève n'était pas un guerrier ; mais c'était un administrateur de premier ordre qui avait en outre le don de la parole. Très pieux, il exagéra les pratiques ascétiques et fut renommé pour sa science. Il venait de se marier à une jeune et belle fille. « Un jour il annonça à sa femme que Mohammed lui était apparu et lui avait dit que, s'il priait longtemps, isolé de tous les siens, Dieu lui donnerait la gloire de convertir les infidèles et qu'il deviendrait le chef de son pays [1]. »

L'agitation intense qui régnait autour de lui, les conciliabules tenus par les Hal Poular à Foukoumba, foyer de la révolte, avaient fait naître dans son esprit l'idée de se mettre à leur tête. Il prêchait l'union de tous les chefs des familles musulmanes. Enflammés de colère, ceux-ci décidèrent la guerre. Mais qui serait le chef suprême ? Ils s'en remirent au sort : Le futur général devait planter sa lance dans un doundouké (ou n'taba) en la lançant d'assez grande distance : Aucun n'atteignit l'arbre [2]. Karamokho pria alors le ciel de lui accorder l'honneur de commander ces braves gens. La légende le montre enfermé dans sa case pendant sept ans, sept semaines et sept jours, ne cessant de demander à Dieu la conversion des idolâtres. Personne, pas même sa femme, ne pouvait l'approcher. Après le salam du soir, un captif lui faisait passer furtivement une maigre pitance.

1. Bayol, *loc. cit.*

2. M. Leprince place cette histoire au moment du soulèvement général. Ils auraient bandé leur arc et tiré sur un n'taba qui fut traversé de part en part. Ce miracle étant de bon augure, ils se jetèrent sur les Dialonké qu'ils massacrèrent.

A la fin de cette période fatidique, sa femme lui cria : « Allah soit loué ! Tes prières sont entendues et le Fouta te réclame comme chef pour le conduire contre les infidèles. »

Le bruit de la sainteté du karamokho, l'histoire habilement répandue de sa vision et de la bienveillance du prophète à son égard, la promesse faite aux chefs les plus influents de leur donner une part du pouvoir après la victoire, avaient assuré son élection. Dans la réunion des Hirlabé et des chefs Foula les plus puissants, les seuls opposants avaient été T. Kolladé, chef de Kolladé, et Mamadou Sellou, chef du Labé, descendant de Kalidou. L'Alfa-Mo-Labé surtout s'indignait que l'on préférât à un guerrier comme lui, qui avait donné des preuves de sa valeur dans la lutte contre les fétichistes du Nord, un marmotteur de patenôtres, à demi fou. Mais la bourgeoisie Hirlabé, bien qu'elle fût apparentée de très près aux Dialo du Labé, préférait un homme moins autoritaire. La motion de Modi Maka Mahoudo en faveur de Karamokho fut adoptée [1]. D'après M. Leprince ce fut en l'an 1104 hég. (1726 p. J. C.) qu'eut lieu cette assemblée entre Boroual Tapé et Bomboli, sur les bords d'un ruisseau sacré. Il y fut décidé aussi de donner le nom de Fouta-Dialo à tout le haut plateau, pour indiquer l'union de l'ensemble des tribus d'origine Peuhl ou Dialonké converties à la foi islamique. Karamokho Alfa devint le président d'une sorte de comité exécutif de neuf membres, les neuf karamokho, qui représentaient les grandes divisions du pays telles que les fixaient les révoltés. C'étaient : Karamokho Alfa pour Timbo, Alfa Samba pour Bouria, A. Sadio pour Foukoumba, Cheikhou Moussa pour Kébalé, Cheikhou Ahmadou pour Kolladé, Cheikhou Salifou pour Koïn, Cheikhou Souleymane pour Timbi Touni, Mamadou Sellou pour Labé. Cependant, d'après M. Brière, ce comité ne comportait que sept membres et nous n'hésitons pas, étant données les traditions de ces tribus, à admettre de préférence cette version [2]. C'étaient : T. Ansoumani de Foukoumba ; T. Mahmadou Diang de Kébalé ; T. Mo Ahmadou Sellou, de Labé ; T. Souleyman, de Timbi ;

1. D'après la tradition rapportée par M. Guébhard, l'Alfa Mo Labé ne fit aucune difficulté.

2. M. Bayol indique un nombre de neuf Karamokho. Mais il semble que deux d'entre eux aient été ajoutés après coup : Mahou Tisatou et Yoro Bori. Cette division en sept provinces se retrouve chez beaucoup de peuples d'origine libyenne : Les Haoussa, les Soua du Gourara, etc... Le Pharaon Ousourtésen alla combattre « sept peuples noirs confédérés ».

T. Mo Kala; T. Samba Bouria; Karamokho Alfa. Obligé, plus tard, de donner satisfaction aux ambitions de certaines familles, le comité s'adjoignit deux autres membres, et ce chiffre de neuf fut adopté comme ayant été celui des compagnons du Prophète.

« Inspirés par Allah » les conjurés coururent aux armes. D'après la légende reproduite par M. Guébhard, ce serait Sori (Ibrahima Yoro Pâté), Sidianké disciple de Karamokho Alfa, qui aurait provoqué la guerre en crevant les tambours des Dialonké. Les conjurés n'auraient été que quatre-vingt-dix-neuf. Ce sont là des exagérations coutumières aux conteurs noirs. Il était matériellement impossible que Sori, qui mourut en 1813 fût déjà un homme fait en 1725. En ce qui concerne le chiffre des guerriers il est diminué à dessein pour démontrer leur valeur et la protection d'Allah.

Karamokho Alfa avait su attirer près de lui, comme son maître vénéré Alfa Gourdo, de nombreux Dialonké ou Malinké, jeunes gens vivant en marge de la Coutume, captifs échappés ou libérés, devenus arrogants, enclins au pillage et au meurtre. Cet élément malinké peuple encore la plus grande partie du Kolen, à côté de quelques familles Foula descendant de Bolaro, compagnon de Karamokho. Cette troupe fanatique attaqua par surprise les Dialonké fétichistes de Timbo et de Foukoumba et les massacra. Dian Yéro, chef de Foukoumba, tombait le premier sous ses coups.

Tous les Dialonké fétichistes se levèrent en masse. Les Sankharanké et Ouasoulounké mobilisèrent leurs forces à l'Est, tandis qu'à l'Ouest les Soso-Baga et Foulacounda, déjà battus par les Dialo du Labé, reprenaient les armes. Pouli Garmé commandait l'armée des Foula-Dialonké fétichistes. Mais Karamokho avait eu l'habileté de s'allier aux Dialonké du Sud, les Solima, convertis superficiellement à l'islamisme. Ils accoururent sous les ordres d'Ayina Yella, fils de Manson Dansa. Grâce à eux, le premier choc des Dialonké put être soutenu et, en reconnaissance du service rendu par les Solima, Karamokho les aida contre les fétichistes Timéné du Limban, sans grand succès d'ailleurs.

Mais il allait bientôt montrer que, s'il était excellent organisateur et entraîneur d'hommes, il était médiocre tacticien. Une nouvelle vague de fétichistes monta de l'Est à l'assaut des bastions du Fouta-Dialo. Il ne put empêcher ses frères, les Sankharé, Dialo, Diakhité, Sidibé, sous les ordres de Pouli Garmé, soutenus par les Dialonké Kondé, Kamara, Souma, de traverser le Bafing et d'enle-

ver Timbo, malgré la supériorité de son armement. Il avait en effet pourvu son armée de fusils, fournis sans aucun doute par les Marocains qui occupaient le Moyen-Niger. Mais si les batailles rangées ne lui réussissaient pas, il comptait sur les surprises. En effet, peu de temps après, l'ennemi s'étant dispersé pour piller le pays, il attaqua brusquement Pouli à Talansan, près du Bafing, le battit et le tua. Un autre parti de Dialonké fut ensuite écrasé à Tiaye, grâce au pouvoir magique du chef Fodé Hadji. Puis, unis de nouveau aux Soulima, avec leur chef de guerre Tabaïré Kélé Mansa [1], Karamokho alla saccager le Sanidougou, au nord du Labé, puis le Biroko (Birgo?). En 1754, Tabaïré était élu chef des Solima à la place d'Ayina Yella décédé [2]. Les alliés portèrent leurs armes jusqu'à Farabana, au sud du Boundou, mais échouèrent dans le siège de cette ville. Il en fut de même en 1755 et, l'année suivante, une révolte des esclaves pouli, dialonké et malinké amena une émigration considérable du Fouta Dialo vers le Boundou : Koundyé était fondé par ces fugitifs. Peu après, le roi Soba, du Kouranko, converti par la force, ayant déclaré qu'il ne priait plus Allah et revenait à ses coutumes ancestrales, fut attaqué et son pays ravagé par Solima et Foula alliés.

Puis les Solima attaquaient seuls les tribus du Kissidougou. Battus en 1760, ils étaient plus heureux l'année suivante.

Les musulmans fouta-dialonké, malgré ces succès, vivaient sur un volcan. La lutte ne cessait pas un instant avec les fétichistes. Le pays était ravagé et peu sûr. Chaque chef bataillait dans son domaine. Tierno Samba Bouria était vainqueur à Sambala-Ko, T. Salifou Balla Koïn à Aïndé Balla, etc... De son côté le chef des Timbi, Tierno Mahadiou, faillit succomber et ne triompha à Benténiel que grâce à l'appui de toute la confédération [3]. Il semble aussi que, peu à peu, nombre de Foula devinssent tièdes, aspirant à la tranquillité, et que les grands chefs Dialo de l'Ouest, l'Alfa Mo Labé en particulier, ne soutinssent plus de tout leur pouvoir le chef de la confédération. Mais le coup le plus sensible fut la défection des Solima.

Un chef de guerre de premier ordre venait de se révéler dans le

1. Kélé-Massa est le surnom donné aux fils de chefs qui vont guerroyer et piller chez leurs voisins.

2. Chronologie de Laing.

3. M. Guébhard place cet événement en 1775, mais ce fut certainement plus tôt.

Kouranko. C'était Kondé ou Konté Bourama, de Kélima. Kondé (Keïta ou Souma) par sa mère, il était en même temps Diakhité (Ba) par son père [1]. Il réunit une armée puissante formée de tous les éléments fétichistes du Sankharan, du Kouranko, du Ouasoulou, du Kissi, pour résister à une nouvelle attaque des Solima-Fouta-dialonké. Il les atteignit à Ouaséla, dans le Sankharan, et leur infligea une défaite complète. L'armée alliée battant en retraite fut encore écrasée à Balia, sur les rives du Daïmouko. Cette suite de désastres découragea les Solima, dont l'islamisme était d'ailleurs assez tiède. Ils se retirèrent, abandonnant Karamokho Alfa à ses seules forces. Celui-ci dut battre en retraite précipitamment, et Kondé Bourama fut bientôt maître d'un grand empire, comprenant le Ouasoulou, le Sankharan, le Kouranko, jusqu'au bord du haut plateau foutadialonké. Kankan, le grand centre musulman de la Haute-Guinée fut assiégé et détruit. Les Soninké Sérifou et Sakho se dispersèrent, les uns se réfugiant au Fouta Dialo, d'où beaucoup devaient revenir plus tard dans la ville reconstruite, les autres remontant le Milo et arrivant jusque dans la vallée supérieure de la rivière Saint-Paul, où ils fondèrent un établissement important. Cette région était déjà bien connue de leurs marchands, qui allaient y chercher les colas de la forêt. Comme elle était presque déserte, « ils s'y développèrent librement et reçurent d'ailleurs de nouveaux appoints par l'arrivée des Malinké musulmans du Borgou, de la région de Kong et de Sousou musulmans du Soulima, chassés par Kondé Bourama [2] ». C'est ainsi que se formèrent Beyla, près de Diakolidougou, Médina, Moussadougou, la première capitale du Konian, Dhakirallah, etc., dirigés par des Cheikh Kadryia, au milieu de populations de Malinké fétichistes où dominaient les Diomandé et les Kamara [3].

La réputation de Kondé Boumara lui attira de toutes parts des adeptes. A côté de lui se distinguait sa sœur Aoua (Ève) qui menait au combat les guerriers avec une héroïque intrépidité. La légende, par un singulier rappel, de celle des Amazones prétend qu'elle s'était coupé un sein pour mieux combattre.

1. Toutes ces tribus ont d'ailleurs une origine commune.

2. M. Le Chatelier, *loc. cit.*

3. On trouve dans la région de Beyla des Diomandé dans le Gana, le Méico, le Kossadougou, le Kabaradougou, le Mana...; des Kamara dans le Famoïla, des Konté ou Konaté dans le Konian, ainsi que des Kourouma.

Les Solima, pourchassés par les Sankharanké, pensèrent alors plus profitable de s'associer avec eux contre Karamokho Alfa. Les nouveaux alliés entraient alors au Fouta et, après avoir battu les Fouta-dialonké, s'emparèrent de Timbo qu'ils détruisirent. Ayant, en 1764, pris et incendié Saka, ils furent ensuite battus à Sahélia, mais prirent une revanche complète dans la campagne de 1765. Enfin, en 1766 ils s'emparaient de Moundaï, Foutaba, Toumania, Harnaya, Bokaria.

Réduit à ses seuls talibé, Karamokho fut rejeté sur Téliko et Dembo Dépéré, puis au delà du plateau central, dans les vallées occidentales. La vaillance de son jeune fils, Alfa Salifou, ne put sauver la situation. Fugitif, pris entre ses ennemis Dialonké et les Dialo-Hirlabé du Nord qui ne cachaient pas leur hostilité, il vint se réfugier dans les montagnes qui bordent à l'Ouest la vallée de la Kakrima. Là, le desespoir que lui causaient ses revers et la vue de la muraille bleue du plateau abandonné, les fatigues et les privations, les exercices religieux répétés, mêlés d'ascétisme, le rendirent fou, de cette folie spéciale que les musulmans dénomment « touhidisme ». Kandé Bourama, pendant ce temps, organisait ses conquêtes, adjoignant à son empire la région de Labé, commandée par Koumbourou, venu du Boundou, et celle de Foukoumba, ayant comme chef Koumba Sango, originaire du Bouré.

Les Foutadialonké se réunirent alors sur la montagne qui a gardé depuis ce temps le nom de « Fello Dantégué » [1]. Dans cette situation désespérée il fallait un chef énergique, en même temps qu'un homme politique. L'assemblée n'accueillit pas la candidature d'Alfa Salifou, fils du Karamokho, qui, bien que très brave, fut trouvé trop jeune. Ibrahima Yoro Pâté, Sidianké, petit-fils de Kikala et fils de Malic Si, cousin et disciple de Karamokho, fut élu par l'assistance [2]. Beaucoup plus actif et remuant que son maître, il était renommé pour l'audace de ses attaques, marchant la nuit pour tomber au petit jour sur l'ennemi qui le croyait bien loin. C'est de là, prétend-on, que lui serait venu le nom de Sori, qui signifierait « le matinal ». Par ses frères descendants de mères Malinké, par des alliances avec des familles Dialonké de l'Est, telles que les Boua-Si, Boubou-Si, Karandé, qui comptent encore parmi les Sidianké, il reforma

1. La montagne de l'assemblée.

2. Ses frères étaient T. Mallal, T. Yousoufou, Hassana Pâté, T. Mamadou Samba, et des fils de femmes Malinké : Baye Si et T. Mamadou Kala.

une petite armée, grossie par tous les chefs de bandes qui erraient sur les bowals solitaires de l'Ouest, vivant du pillage des caravanes. Bientôt son renom de grand guerrier lui amenait de partout des gredins en quête de vols et de meurtres. Il secoua l'apathie des chefs qui s'étaient soumis aux Dialonké et promit aux Dialo, So et Ba qu'ils ne seraient pas inquiétés dans la possession des terres qu'ils avaient conquises jadis. Il put ainsi, ayant fait la main de ses gens par quelques fructueuses expéditions, réunir une armée importante avec laquelle il gravit les flancs du plateau, après l'avoir remplie d'enthousiasme dans l'assemblée générale du bowal Sori Ouaguino (bowal de la réunion de guerre, du pronunciamento de Sori [1]).

Tout favorisait le jeune général : Kandé Bourama, chef d'un vaste empire, avait abusé de son pouvoir. Près de Foukoumba, à Soli, il avait élevé son tata, et, en signe de soumission, avait obligé les musulmans restés dans le pays à apporter chacun une pierre près de son habitation de Timbo. La légende veut que ce soit lui qui ait introduit au Fouta le « nété », arbre que l'on y trouve en abondance. Son ambition commençait à porter ombrage à ses voisins Solima. Une dernière provocation à ses ennemis acheva de préparer sa ruine. Ayant appris la mort de Karamokho Alfa, il fit, quelque temps après, violer la sépulture du marabout. Le corps était miraculeusement intact, sans trace d'altération. Kondé lui fit couper la main, conservant ce trophée en signe de victoire définitive. « Maintenant, c'est moi le maître ! J'ai la force, et si les Poulo ne travaillent pas bien les lougans je leur couperai le cou [2] ! »

Sori arriva en ouragan sur le plateau. Ses exploits, au dire des Foula, sont inimaginables et font songer à ceux de Roland ou d'Amadis. Dans plus de cent rencontres, rapporte Lambert, il tua 174 rois ou chefs de tribus. Toujours est-il qu'en 1767 [3] il battait complètement à Foukoumba les Dialonké, Solima et Ouasoulounké réunis. A la suite de ce revers, les Solima, en se retirant, se vengèrent sur le Limba, où ils firent plus de 3.500 prisonniers qu'ils envoyèrent au Pongo.

Sori les ayant menacés, ils élevèrent la place d'arrêt de Falaba

1. Madrolle, p. 302.
2. Noirot, *loc. cit.*
3. Chronologie de Laing.

(1768). Puis ils vinrent de nouveau incursionner au Fouta. Avec son audace habituelle, Sori leur abandonna le pays et vint enlever Falaba, restée presque sans défenseurs (1776). Les Solima durent rentrer précipitamment et délivrèrent la ville. Ils décidèrent alors, avec Kondé Bourama, de frapper un grand coup et d'anéantir à



Coll. Chevrier.

Chef Foutadialonké.

jamais Sori et ses partisans. Une rencontre des deux armées eut lieu près de Hériko, sur les bords du tiangol Sira-Kouré. Sori resta vainqueur. Tabaïré et Kondé Bourama furent tués ainsi que la guerrière Aoua, que d'autres traditions montrent réduite en esclavage.

D'après une légende faite de jactance, Mamadou Oulèng, fils de Sori, avait juré de se sacrifier pour sauver le Fouta. Se jetant seul

sur l'armée ennemie épouvantée, il tua lui-même Kondé et Aoua. Otant alors ses grigris protecteurs il se voua à la mort et tomba criblé de coups. A ce moment Sountou, le génie de Sori, lui inspira de crier et, aussitôt, dans le lit desséché du Sirakouré, où campait l'armée fétichiste, une trombe d'eau descendit, anéantissant l'ennemi [1]. Enfin, au combat de Donholl Fella, il rejetait vers le Sankharan et le Firia ce qui restait des fidèles de Kondé Bourama. Diatabira, grande agglomération dialonké, était détruite et remplacée par le village de Dara-labé. Djinkonon, près de Kokoun, dans le Koïn, était également réduit en cendres... Koumba Sango, chef des Souma et Bangoura de Foukoumba, fut chassé vers l'Ouest où il se réfugia auprès de ses frères du Goumba, du Kinsam et du Barign. Dans le Nord, Koumbourou, atteint à son tour, fut expulsé du Labé, où il dominait dans la province de Sanou. Ses sujets se réfugièrent à Dabaya et Lambagni, dans le Sanou soso. Cependant un certain nombre se convertit à l'islamisme et reçut l'autorisation de demeurer dans le Sangala, sous la dépendance du chef du Labé [2]. Il en fut de même dans les autres régions pour tous les Dialonké qui se laissèrent raser la tête et firent salam.

Poursuivant ses exploits, Sori attaquait les Foulacounda de l'Ouest et les battait à Horé-Bougou. Nombre d'entre eux, Ourouro ou Diakhité (Ba), de la famille des Elayabé, firent leur soumission après avoir été chassés de Kankalabé. Ils s'établirent dans le pays de Timbi sous la protection de Sori et donnèrent à cette province, dont le nom signifie « pays noir » (tin-bi), le qualificatif de « Touni » qui voudrait dire « converti » [3]. Ces Ouroubé allaient faire contrepoids, au profit des Foutadialonké de l'Est, aux Dialo du Labé. Ceux-ci se dédommagèrent en soumettant définitivement une partie des Foulacounda au nord et à l'ouest du Labé.

Les Dialonké convertis furent autorisés, suivant l'importance de leurs villages, à élever des « missikoun », petites mosquées, ou des « tipourou », simulacres de mosquées, la grande mosquée ou « missidi », demeurant réservée aux villages des Foutadialonké. Ils s'y réunissaient tous les vendredis avec leurs vassaux, abandonnant ce jour-là leurs foulaso ou marga.

1. Guébhard, *loc. cit.* Cette légende est intéressante par l'idée du sacrifice propitiatoire qui la domine.

2. M. Brière pense que l'expulsion de Koumbourou et de Koumba Sango eut lieu vers 1785, et non en même temps que celle de Kondé Bourama, ce qui est possible.

3. D'après l'interprète Alfa Saliou.

C'était à la fois la paroisse et le chef-lieu de canton, où étaient jugées toutes les affaires litigieuses. Chacune de ces missidi était rattachée soit à l'un des neuf diwals, ou provinces du Fouta, dont les chefs, assistés de leur Conseil, dépendaient directement de l'almamy : Timbo, Bouria, Foukoumba, Kébalé, Kolladé, Kankalabé, Timbi-Tounni, Fodé Hadji, Koïn, Labé ; soit aux huit diwal secondaires, créés plus tard pour les besoins de l'administration : Kolen et Kébalé (Timbo), Bomboli, Broual-Tapé, Massi, Bentégnel, Timbi-Médina et Kébou (Tounni).

Les Fouta-Dialonké triomphants acclamèrent alors Sori comme Emir-el-Moumenin, commandeur des croyants, ou Almamy. Les Hirlabé de Timbo confirmèrent cette proclamation, le reconnaissant comme chef temporel et spirituel de tout le Fouta (vers 1780) [1]. Mais le grand Conseil de Foukoumba, composé de 13 membres élus à deux degrés par les chefs de village, devenait de plus en plus despote et décida de perdre l'almamy, jalousant sa grande popularité. Il s'était érigé en tribunal suprême « pour juger et punir les prévarications contre la loi de Mahomet. Il fit tomber les têtes des chefs les plus renommés lorsqu'ils ne lui étaient pas aveuglément dévoués. Il confisqua leurs biens et disposa de leurs femmes [2] ». L'oppression était devenue intolérable. Sori ayant été soumettre les Landouma fut cité à son retour devant le redoutable conseil. L'accusation lui reprochait d'avoir détourné des sommes considérables et d'avoir mangé des viandes impures. Il se rendit à l'invitation de ce tribunal inquisiteur, mais entouré de tous ses partisans. Les membres du conseil furent saisis et exécutés sur-le-champ. Puis, ayant fait élire un nouveau comité, qui vint résider auprès de lui, il fit approuver son élection et se fit couronner. Il choisit alors Timbo comme missidi et comme capitale du Fouta, Foukoumba restant le siège de l'assemblée générale en même temps que la capitale spirituelle. Le chef de cette ville devenait une sorte de Cheikh-Ul-Islam.

Sori le batailleur ne se contenta pas de ces triomphes. Il poursuivit l'ennemi héréditaire dans le Sankharan et le Ouasoulou jusque sur les bords du Mafou. Le Kolladé et le Labé s'étant déclarés indépendants, il réussit à les soumettre. Moins heureux dans le

1. M. Noirot, d'après Mamadou Saïdou place cet événement vers 1753. A trente ans de distance M. Guébhard, qui paraît s'être renseigné auprès du même personnage, lui assigne la date de 1791.

2. Guébhard, *loc. cit.*

Sérimma, son armée fut décimée par la variole et il dut la licencier. Il envahit ensuite le Boundou, où dominaient encore les Dénianké, et obligea le chef Makha à se convertir et à lui payer tribut. La tradition veut même qu'il ait porté ses armes jusqu'à Coniakary, au cœur du Kaarta [1]. Dans le Koïn, les Dialonké fétichistes furent rejetés dans les vallées du Nord, au delà des bowal qui, de tous côtés, servent de rempart au Fouta (vallées de Kounda, Kouloum, Goumbou). Ils y fondèrent les grands villages de Sankharan, Mélia, Kounda, Firiguia. D'autres, rejetés vers l'Est, se retranchèrent dans Toumania et Sambatinian. Sori, devenu l'idole du Fouta, reçut le titre de « Mahou-do », le grand.

Mais, s'il était homme d'action et ambitieux, la justice était cependant en son cœur. Il conservait une reconnaissance éternelle à la famille de son maître vénéré, Karamokho Alfa. C'est du moins ce qu'il disait. Il est permis de supposer toutefois que, s'il abandonna une partie de son autorité à Salifou ou Saliou, fils aîné des cent enfants du pieux Karamokho, il y fut quelque peu forcé par le Conseil des Anciens. On lui rappela que s'il avait été nommé, c'était parce que Saliou était trop jeune lorsque Karamokho fut frappé de folie. En outre, on lui reprochait de trop s'appuyer sur l'élément malinké et bambara et sur les nouveaux convertis au détriment des intérêts Foula. Il eut l'habileté d'éviter l'orage qui se préparait en partageant le pouvoir avec Saliou. Celui-ci prit à son tour le titre d'almamy. Le pouvoir se trouva ainsi partagé entre les deux familles. A cette dualité dans le gouvernement répondit l'organisation de deux partis qui reçurent les noms de « Soria » et d'« Alfaya », représentant : le premier le parti libéral, le second le parti musulman intransigeant. C'était la réminiscence des Çof berbères. Chacun des almamys devait régner à tour de rôle, et le même roulement devait avoir lieu entre leurs partisans dans l'administration des provinces. Au-dessous de l'aristocratie, représentée par les familles des conquérants, il existait des hommes libres, sans aucun droit politique, les « bourouré » ou paysans, et des esclaves. Enfin les gens de caste, griots, cordonniers, forgerons, etc., vivaient à la solde des chefs.

Cette organisation politique fonctionna sans trop de heurts pen-

1. Lambert, démenti par Bayol. Toujours est-il qu'il aida puissamment Malic Si et Maka Djiba contre les Oualiabé et les Badiaranké fétichistes du Bambouk.

dant le règne de Sori. Alfa Saliou était d'ailleurs peu redoutable. Malgré de nombreuses campagnes dans le Ouasoulou il dut, après plusieurs défaites, abandonner l'espoir de soumettre ce pays. Il ne fut pas plus heureux contre les Solima, dont le chef Denka, mort en 1800, le battit complètement devant Falaba. Alfa Saliou mourut lui-même peu après cette expédition, assassiné par l'alfaya Ali Bilma. Abdoulaye Bademba le remplaça comme almamy. Il fit saisir Ali Bilma et l'envoya, enchaîné, dans le Boundou [1]. Enfin, vers 1813, Sori ayant été dans le Labé pour assurer la succession du chef Modi Mamadou Sellou, tomba malade et mourut. Avec lui disparaissait une des plus grandes figures de l'histoire du Fouta-Dialo.

§ 2. — *La République Fouta-Dialonké.* *Les Empires Toucouleur et Ouasoulounké.*

A la mort de Sori la paix régnait sur tout le haut plateau et la sagesse de la constitution semblait devoir mettre ce pays à l'abri de l'ambition des grands chefs. Leur pouvoir était en effet refréné par un conseil des Anciens de sept membres dont la puissance était considérable. Cette assemblée avait seule le droit, en principe, de déclarer la guerre et de faire la paix. Elle pouvait même destituer l'almamy et ne mettait aucun ménagement dans les remontrances qu'elle lui adressait. Ces Hir-Labé étaient les représentants et porte-paroles de chaque province, et, au début, leur président était Modi Maka, qui, par sa sagesse, sa finesse et son éloquence, mérita le titre de Mahoudo, le Grand. Il représentait Koïn-Kébalé. Les membres du conseil étaient Tierno Yousoufou pour Labé-Foukoumba, Tierno Samba pour Timbi-Touni, Baye Si pour Timbi-Médina, Bayéro-Talato pour Benténiel-Kolladé-Bomboli, Tierno Mallal pour Timbo-Massi, Tierno-Ahmadou pour Bouria [2]. Les almamys, comme les chefs de diwal, avaient intérêt à être toujours en bons termes avec ces personnages qui devinrent bientôt les chefs de famille les plus riches de l'Est. Leur président, qui portait le titre de « Grand-porte-parole des Poul-Poular », fut une sorte de maire du palais dont les avis avaient un poids extraordinaire. Noirot décrivait ainsi le petit-fils de Modi Maka le Grand,

1. Dochard.
2. Guébhard, *loc. cit.*

Modi Dioko (1881) : « Il a dépassé la soixantaine. Sa figure est fine et bienveillante. Son regard doux et pénétrant ; sa toilette est soignée et simple à la fois... Outre la belle vallée d'Hériko, il possède des « roundé » sur toutes les montagnes du voisinage et dans plusieurs contrées du pays. Il aurait, dit-on, cinq mille captifs. Jamais il ne manque de riz et, comme il est très généreux, il secourt ceux dont les récoltes sont mauvaises »... « Ce seront ces notables, se transmettant de père en fils leurs charges, a écrit M. Guébhard, les véritables maîtres du pays, élisant et révoquant les chefs, les affaiblissant en leur suscitant des compétiteurs pour ouvrir à nouveau les vacances dont leur appui intéressé faisait pour eux la source de fructueux bénéfices. Gorgés de la richesse du pays, du butin pris à la guerre, ils useront de toutes les armes de la diplomatie, et leur rôle, s'il est souvent odieux, n'en reste pas moins comme un curieux exemple de ruse intelligente qui dompte la force et l'asservit à ses desseins. »

Chaque province avait, elle aussi, son conseil des Anciens. En outre chaque chef de l'un des Çof, Soria et Alfaya, avait près de lui son collègue de l'autre Çof qui le surveillait et était appelé à lui succéder. « Les Poul, qui ont de la tête, disait Mamadou Saïdou à Noirot, auront toujours deux chefs, parce que si l'un est mauvais *et garde tout pour lui, on va chez l'autre.* » L'insigne du chef en exercice était le « tabala » ou « tabaldé », le tambour donneur d'ordres, accroché à un petit tronc d'arbre ébranché, à la tête de son lit.

Une autre particularité de l'organisation du Fouta-Dialo était la neutralité absolue en cas de guerre civile dont jouissait la province de Foukoumba, où il était interdit non seulement de se battre, mais même de préparer les hostilités.

Cette constitution, copiée sans doute sur l'organisation des empires du Nord dont la tradition conservait le souvenir, était ébranlée constamment par les passions politiques mal éteintes entre les représentants des diverses tribus confédérées. En outre la forme patriarcale et presque collectiviste de cette société n'empêchait pas les exactions d'une féodalité de fonctionnaires rapaces. Son triomphe, obtenu par la force, avait bientôt marqué un abaissement général des caractères. L'exploitation éhontée du peuple devint le principe d'une administration qui avait oublié que sa tâche primordiale était la défense de la tribu. A ces abus de pou-

voir le Peuhl répondait par le mensonge, la perfidie, l'inertie, qu'il considérait comme des qualités. Les intrigues, les luttes à main armée, les assassinats devinrent toujours plus fréquents à mesure que s'énervait le pouvoir des Sidianké entre des mains faibles ou inhabiles. Aussi Dochard pouvait-il écrire des féodaux foutadialonké, en 1817, que « leur caractère distinctif est la ruse et la duplicité ».



Coll. Sanderval.

Petits chefs Foula de l'ouest à Guémé-Sangan.

Après la mort de Sori, Abdoulaye Bademba Alfaya, ayant appris la nomination de Saïdou, fils de Sori, comme Almamy Soria [1] et croyant avoir bon marché du parti adverse dont le fondateur avait disparu, l'attaqua par surprise, près de Timbo, et le massacra avec quelques-uns de ses partisans [2].

1. Dès son accession au pouvoir, Saïdou annexait les provinces de Tamgué et de Saréya.

2. M. Guébhard fait tuer Saïdou par Alfa Salifou, fils de Karamokho Alfa, soutenu par Alfa Ousman, chef de Foukoumba. Sa chronologie est tout à fait différente de la

Au dire de certaines légendes, après Saïdou fut élevé sur le pavois un certain Alfa Bakar Dikourou, qui aurait régné trois ans et aurait tué le frère de Saïdou, Ahmadou Fella. Il serait mort lui-même peu après à Hériko-Kompon. C'est alors seulement qu'aurait été élu Abdoulaye Bademba.

A peine était-il couronné qu'une nouvelle armée fétichiste du Ouasoulou entra au Fouta. Il fut assez heureux pour pouvoir la détruire dans les défilés qui avoisinent Tsaïn. Il avait auparavant conquis le Koli avec le chef du Labé. Enhardi par ces succès, il réunit toutes ses forces disponibles et alla attaquer les Solima, comme son prédécesseur alfaya. Or, les Soria avaient de nombreuses attaches parmi les Solima. Le nouvel almamy soria, élu au moment du départ d'Abdoulaye, Abdoul Gadiri (Abd-El-Kader) arrivait de l'Ouest, réfugié pendant la guerre civile chez le chef du Pakessi. Le chef du Kadé, Abdoulaye, ayant mis ses richesses à sa disposition, il put, grâce à sa générosité, épouser la fille de son hôte, descendant de Koli. Pour reconnaître le dévouement du chef du Kadé il autorisa Abdoulaye, lors de son couronnement, à percevoir un pagne par personne qui traverserait le Koli [1]. Il était donc très bien vu des gens du Labé, chez lesquels il avait été élevé. Le chef du Solima, Hassana Ayira, surnommé Yorédi, avait été son condisciple chez un célèbre marabout du Labé, Salem Guirladjio. Les deux anciens camarades firent secrètement cause commune. Yorédi battait complètement les Alfaya qui étaient venus l'attaquer et beaucoup de Solima revinrent à ce moment au fétichisme, au dire de Laing, en haine de l'intolérance alfaya. De son côté Abdoul Gadiri profita du désordre causé par cette campagne désastreuse pour venger l'assassinat de son frère. Abdoulaye, ayant perdu ses plus fidèles partisans, essaya de s'enfuir dans le Labé. Mais il fut rejoint dans le Kolladé par les Soria et tué à Kétiguia, au bord de la Téné, de la propre main d'Abdoul Gadiri. Son fils périt également dans cette

nôtre qui est basée sur les observations des voyageurs européens passant dans le pays peu après ces événements : Laing, Gray, Hecquard, Mollien, Lambert. C'est ainsi que M. Guébhard place en 1849 le meurtre d'Abdoulaye, alors qu'il est indubitable qu'il eut lieu en 1822, comme en font foi les récits des explorateurs anglais.

1. Plus tard ce chef ayant abusé de son pouvoir fut appelé à Timbo et condamné à mort. Voir à ce sujet Hecquard.

échauffourée (1819) [1]. Abdoul Gadiri passa en jugement pour ce meurtre mais réussit à se tirer d'affaire grâce aux nombreux cadeaux qu'il distribua.

Il conserva ensuite le pouvoir jusqu'à sa mort survenue vers 1830. Les premières années de son règne furent ensanglantées par des luttes civiles, Bakari, fils d'Abdoulaye Bademba, conduisant les Alfaya. Un moment l'Almamy Soria dut abandonner Timbo et se fixer à Hériko (1822) [2]. Les Soria finirent cependant par triompher, et la paix fut rétablie, au moins en apparence. Abdoul Gadiri en profita pour aller razzier et soumettre les fétichistes voisins. Il étendit l'empire fouta-dialonké sur le Niocolo et le N'Gabou qu'il plaça sous la surveillance du puissant chef du Labé, son ami dévoué. Son règne fut des plus brillants : Hecquard, passant plus tard à Timbo, y contempla les ruines d'un palais de trois étages en pierres qu'il y aurait fait construire. Il est probable qu'il s'agissait d'une maison dans le style de celles de Djéné, lieu de passage de ses ancêtres. Il fut moins heureux, à la fin de son règne, contre le Sankharan, l'ennemi héréditaire des premiers Sidianké. Son attaque fut complètement repoussée. Il en fut de même dans le Solima, contre lequel il fit une expédition malheureuse, oubliant les services que ces Dialonké avaient rendus à la cause des Soria. Cette campagne fut marquée par la défaite de Songoya.

A sa mort, qui survint à Kounta, des compétitions éclatèrent : Yaya, frère d'Abdoul Gadiri, acclamé par les Anciens, vit s'élever contre lui un autre Soria, son neveu Ahmadou, fils d'Ahmidou et petit-fils d'Ibrahima Sori Mahoudo. Yaya fut probablement tué, car il disparut l'année même de son avènement d'après certaines légendes [3]. Caillé raconte que les troupes de Boubakar, almamy alfaya, et de Yaya étaient aux prises au début de 1827. A la fin de mai, à Cambaya, il mentionne assez laconiquement que Yaya, battu, a été déposé par les Anciens. Son adversaire Ahmadou, qui, d'après le même témoignage, était aidé par les Alfaya, se fit

1. Abdoulaye, selon M. Guébhard, aurait régné 9 à 10 ans (1823-1833), si bien que les Anciens disaient « qu'à régner ainsi sans conteste il finissait par les prendre pour ses captifs » ; mot qui, vrai ou non, dépeint bien l'esprit d'indépendance des Foula. Quant aux dates elles sont évidemment erronées puisque Dochard en 1819, Laing en 1822 retracent ces événements.

2. D'après Gray.

3. Madrolle, Bayol.

alors proclamer almamy soria, vers 1831. Mais les Hirlabé de Timbo déclarèrent illégale son élection : Ahmidou, son père, n'ayant jamais été almamy, le fils ne pouvait prétendre à ce titre. Refusant de se démettre il vit se renouveler contre lui la coalition des Soria et Alfaya, qu'il avait suscitée jadis contre Yaya : L'almamy alfaya Boubakar, fils d'Abdoulaye Bademba, le battit et le tua près de Donholl-Fella, sur les bords du Tiangol Fella (1831). Son règne avait duré, disent les chroniqueurs, trois mois et trois jours. Boubakar, l'Alfaya, régna ensuite seul jusqu'à sa mort (1838 ou 1840). Mais cette période ne fut pas une ère de paix, car les Soria ne cessaient de se rebeller. Omar, fils d'Abdoul Gadiri, était leur chef [1]. Né vers 1814, il avait dû, à la mort de son père, s'enfuir chez son cousin, l'almamy du Boundou, Boubakar Saada, l'ami des Français de Saint-Louis qu'Omar apprit à apprécier. Il lui dicta comme un devoir essentiel du souverain de renvoyer toujours le visiteur les mains pleines. Vers 1835, appelé par tous les Soria, Omar put rentrer au Fouta et prendre possession de la grande fortune laissée par son père. Il se retira à Sokotoro, une de ses marga, où, par sa générosité, il attira toute la jeunesse ambitieuse et remuante du pays. Il la tint en haleine par des expéditions fructueuses contre les infidèles, abandonnant à ses troupes la plus grande part de son butin et même de sa fortune personnelle. Il devint l'idole de cette armée, et le parti soria, depuis longtemps éloigné du pouvoir, se groupa autour de ce chef énergique et bon. Sans avoir été sacré Almamy il était aussi puissant que Boubakar.

C'est à ce moment que le pèlerin El Hadj Omar arriva pour la première fois au Fouta-Dialo, venant de La Mecque. On s'explique la rapidité avec laquelle il recruta des adeptes par l'état d'instabilité politique du pays, par les haines de partis et de races qui s'y faisaient jour.

Le grand conquérant Toucouleur, de la famille des Tall, était né à Haloar, village du Dimar près de Podor, en 1797 [2]. (D'après M. Daubreuil, il serait venu au monde à Guédo, près de Dagana, en 1801). Son père, Omar Seïdou, marabout vénéré, lui donna les pre-

1. D'après M. Guébhard il serait fils de Yaya. Cet auteur ne fait aucune mention d'Ahmidou.

2. Voir à son sujet : Faidherbe, *passim* ; Mage, *loc. cit.* ; Le Chatelier, *loc. cit.* ; Archives du Dinguiraye (Lieutenant Daubreuil, Commandant de Lartigue).

mières leçons. Remarquablement doué, il fut confié vers 15 ou 16 ans, à des marabouts plus instruits que ceux de Guédo [1]. Venu ensuite dans le Labé, il fut nommé par les Hirlabé marabout de Satina. Bientôt son intelligence, son renom de sainteté, ses projets de départ pour La Mecque lui attirèrent, en même temps que de nombreux disciples, la haine du chef du Labé. Il dut alors précipiter son départ et se mit en route pour la terre sainte [2]. A La Mecque il rencontra Mohammed El Ghâli, disciple de Si Ahmed Tidiani, qui allait devenir chef de la Zaouyia Tidiane de Fez. Son influence sur Omar devait être prépondérante. Ils se rendirent de concert à Médine, où il restèrent deux ans, travaillant et catéchisant les enfants. Omar s'y maria avec une arabe, Néné Aïssata Makha, qui mourut plus tard à Bandiagara. Vers 1831, d'après M. Le Chatelier, il se rendit au Caire, où il se créa de solides relations parmi les Cheikh d'El Azhar, l'université religieuse. Il s'affilia aux Kheloutiya, puis prit l' « Ouerd » des Tidianes. Il rentra ensuite par le Bornou où il arrivait vers 1833. La légende du Dinguiraÿe et les écrits qu'il aurait laissés dans ce pays [3] le montrent revenant directement de Djeddah. C'est alors que commencent les miracles dont le bruit va le précéder au Soudan : Une tempête s'élève dans la mer Rouge ; le boutre va sombrer... Les passagers poussent des cris déchirants. Omar, très calme, ordonne le silence et se met en prières. A peine le salam est-il commencé que les flots s'apaisent...

Omar, qui se présentait au Soudan comme Khalifat des Tidianes et qui fustigeait impitoyablement l'ignorance et la tiédeur des musulmans soudanais, prédit que de nombreuses plaies allaient frapper le Bornou. Le chef, effrayé, s'humilia, se repentit et lui fit

1. D'après les uns il fut envoyé chez les Maures, puis à Oualata, où il passa deux ans chez le marabout Mahou-loud-Fall, ayant pour condisciple le futur ennemi des Français, le Mahdi de Podor (M. Le Chatelier) ; d'autres, au contraire, le font séjourner au Boundou, auprès du savant Omar Mabo, puis dans le Labé.

2. Il passa par Guédo où il put rendre les derniers devoirs à ses parents et, après avoir réglé la succession, il partit, accompagné de son frère Aliou et de quelques suivants, qui devaient presque tous mourir au retour, y compris Aliou, frappés du choléra. Il traversa le Ferlo, le Dialo, Siguiri, Kangaba, où l'on conserve la case qu'il occupa. De là, il descend à Ségou, traverse le sud du Macina et arrive à Médina, village peuplé de Foulbé, dans le Haoussa. Le chef Mohammed Baïlo Demba, plein d'admiration pour lui, l'aurait retenu deux ans. Enfin il reprend sa route, traverse le Bornou, où il apaise un différend entre deux chefs qui allaient en venir aux mains, et atteint Souakim par le Darfour et la Haute-Égypte.

3. D'après le lieutenant Daubreuil.

de nombreux cadeaux [1]. Accueilli en triomphateur chez les Haoussa, on lui offrit la succession de son ancien protecteur Mamadou Baïlo Damba. Mais il voulait revenir dans cette Sénégambie où s'était écoulée sa jeunesse. Après s'être marié à une femme Haoussa, de laquelle il eut ses fils Ahmadou et Habibou, il partit vers l'Ouest avec son frère Alfa Ahmadou, qui était venu à sa rencontre. Mais, à Ségou, il fut en butte à la haine implacable des marabouts Kadriya, qui ameutèrent contre lui leurs élèves et les fétichistes. Jeté en prison par le roi bambara Tiéfolo, il échappa non sans peine à l'assassinat médité par les Kadriya Soninké et le chef de Ségou, Toro-Koma-Diara. Les Bamana du Kaarta, les Malinké du Manding lui interdirent le passage vers le Toro. Il descendit alors sur Kankan et gagna le Oulada d'où il s'installa à Diégouko, non loin de Timbo.

Là, comme partout où il était passé, sa présence suscita des troubles. La légende raconte qu'il y resta six ans, que l'almamy Boubakar le reçut avec répugnance et que, au contraire, il fut bien accueilli d'Omar. On le montre même servant de médiateur entre l'almamy et le chef des Soria. On va jusqu'à dire qu'en signe de respect Omar lui aurait remis son turban d'investiture. Mais ces racontars nous paraissent suspects. Qu'Omar, par ambition, l'ait bien accueilli, est assez plausible. Mais nous savons par Hecquard qu'il n'était pas tendre, généralement, pour les marabouts du Fouta-Toro : « Il faut un exemple, disait-il, pour ces misérables qui, se faisant passer pour les descendants de Mahomet, viennent de tous côtés extorquer des cadeaux aux populations [2]. » El Hadj Omar sentit très bien qu'avec un tel protecteur il n'arriverait à rien. Il chercha une terre infidèle où il pourrait, sans remords, se tailler une principauté. Ce fut au chef de Tamba qu'il s'adressa.

Imba Sakho était devenu chef d'un grand royaume Dialonké fétichiste au nord-est du Fouta. De nombreux Keïta, venus du Manding ou expulsés du Fouta, s'étaient installés dans le Langan, où des Sakho,

1. Ce chef, Sekho Ahmed Tidiani avait voulu le faire assassiner pendant la nuit. Mais un envoyé d'Allah gardait sa case qu'il entoura d'un mur de trente coudées de haut.

2. Hecquard. A un marabout maure, qui lui reprochait de trop bien traiter l'envoyé français, il répondait : « Rappelle-toi que le blanc est mon hôte, que ce n'est pas un Kéfir, comme tu le prétends, car il croit en Dieu ; et si on ne leur a pas enseigné les divins préceptes de notre religion, les blancs en suivent au moins la morale mieux que toi, car jamais ils ne font de mal à personne, jamais ils ne pillent, jamais ils ne mentent. »

venus du Ouagadougou (Sahel sénégalais), s'établirent auprès d'eux. Une partie des Keïta essaima alors pour aller fonder les uns Dabatou au Nord, les autres Toumania au Sud, sur les frontières orientales du Fouta. Au commencement du XIXe siècle, un Sakho de Langan, Imba, vint fonder Tamba, près de Dabatou et, les deux villages ayant fusionné sous ses ordres, il entreprit des guerres heureuses contre ses voisins. Il réunit ainsi en peu d'années à son domaine, sous le nom de Dialonkadougou, celui des Keita de Toumania, puis successivement le Bouré, le Fontofa, le Borko, le Baléya, le Oulada...

Ce fut vers le déclin de sa vie qu'il reçut El Hadj Omar et qu'il eut l'imprudence de lui abandonner les terres désertes du Dinguiraÿe, qui séparaient ses États du Nord de ceux du Sud. Il espérait tirer de lui un important tribut, tout en se ménageant un auxiliaire contre ses turbulents sujets du Oulada et du Baléya, toujours en révolte contre son autorité.

El Hadj accepta toutes les conditions imposées. Arrivé à l'emplacement où s'élève aujourd'hui le village de Dinguiraÿe, il sauta de cheval, prit un sabre, et traça, autour de ses compagnons réunis, une ligne qui devait marquer l'enceinte de son futur « tata ». Il fit salam le soir même dans ce périmètre. Bientôt ce tata, chef-d'œuvre d'architecture militaire nègre, domina le village de Dinguiraÿe. Avant qu'il soit achevé, El Hadj dont la réputation était déjà fort grande dans toute la Sénégambie, partit vers le Labé avec une suite importante de fidèles, laissant la garde du village à son disciple Ousman Diaouando. Partout ses prédications enflammées soulevaient l'enthousiasme, et il obtenait des villages Torodo de la région d'importants secours. Sous son influence, le chef Alfa Molo, lieutenant du chef du Labé, proclamait dans le Firdou la guerre sainte contre les Hirnanké et Malinké fétichistes. Chez les Sosé du Ouli il recruta de nombreux adeptes. Il parcourut ensuite le Fouta-Toro, le Oualo, le Djoloff, le Cayor, le Baol, le Sine-Saloum. En 1846, il atteignit Podor, où il essaya de négocier avec les Français. A la fin de 1847 il avait réuni une véritable armée et d'abondantes munitions. Il traversa le Bambouk, dont l'Almamy le reçut « avec un empressement plus affecté que réel ». El Hadj gagna ensuite le Niocolo et voulut entrer dans le Fouta-Dialo. Almamy Boubakar lui interdit le passage. Mais la masse de la population était pour lui, et il traversa le Koïn, emmenant force prosélytes. A Dinguiraÿe, il trouva son tata terminé.

Imba Sakho ne tarda pas à constater que son hôte attirait sur le Dialonkadougou les bénédictions du ciel. La partie qu'il en occupait, jadis déserte, devenait surpeuplée. Ce vassal influent enorgueillissait le vieux roi. Mais déjà le maître fourbe songeait à payer d'ingratitude son suzerain. Certains passages de ses écrits en font foi [1]. Le choix de ce désert servait ses projets. C'était un nœud important de routes allant du Fouta aux provinces malinké et bamana, et du Gangaran vers le Haut-Niger. Dès qu'il se sentit assez fort, il refusa de payer le tribut. Il avait pris une terre déserte : il la tenait de Dieu et non des Sakho. La population du Dinguiraÿe atteignait près de neuf mille âmes et ses exigences amenaient de perpétuels conflits avec les gens de Tamba et de Toumania, qui se plaignaient d'empiétements sur leurs terres. Le vieil Imba, retrouvant sa valeur, réunit alors ses sujets et se jeta sur le Dinguiraÿe (1854-1855). Son élan vint se briser contre les murs formidables de la redoute. Sa retraite fut un désastre. Il essaya de faire face à Sountou ; mais, écrasée, son armée dut s'enfermer dans Tamba.

Celle d'Omar était déjà considérable, ses émissaires prêchant la guerre sainte jusque dans les Rivières : le Benna, le Kissi-Kissi, le Moréa, le Dubréca, où se formèrent à cette époque des foyers tidianes [2]. De même dans les provinces de Consotami et de Bambaya. Les aventuriers affluaient à Dinguiraÿe. Recrutés dans toutes les classes et les castes de la société noire et dans toutes les races, ces hommes n'étaient unis que par l'ascendant absolu de « leur père », le marabout.

Très habilement, celui-ci avait employé tous ses efforts à fondre les diverses fractions de ses sujets, les organisant en vue de la guerre, encadrant les recrues avec ses fidèles Toucouleurs. Il divisa le village en trois zones qui correspondaient aux trois corps de son armée. Le premier, et le plus nombreux, était celui des Torodo, dont il se réservait le commandement. C'étaient, pour la plupart, des affranchis commandés par des Toucouleurs. En temps de guerre, il occupait le centre de l'armée. Les deux autres fractions, qui devaient former les ailes, étaient composées d'Hirlabé et de N'Guénaré, Toucouleurs de fidélité éprouvée, parmi lesquels étaient noyées les recrues bambara ou malinké. La garde particulière d'El Hadj était formée par ses Talibé, ou disciples.

1. De Lartigue, *Rapport*.
2. Le Chatelier, *loc. cit.*

Laissant les N'Guénaré devant Tamba, El Hadj rentra à Dinguiraÿe. Mais le siège traînant en longueur, il revint avec des renforts quatre mois après. Une armée de secours venue du Ménien et commandée par Bandiougou fut repoussée. Imba Sakho prit la fuite ou, suivant certains, se rendit à El Hadj, qui lui donna la vie sauve mais en lui enlevant toute autorité. Il se serait enfui ensuite. Réfugié chez son vassal du Bouré, il y fut assassiné, ses bagages pillés, ses compagnons réduits en esclavage.

Un an après, El Hadj marcha sur le Ménien et le Bouré. A Koundé, après quatre jours de combat, il détruit l'armée du Bouré, fait son chef prisonnier et le fait exécuter [1]. Bientôt tous les anciens vassaux de Tamba étaient subjugués, sauf cependant le Baléya, dont la résistance fut des plus vives. On rapporte que le conquérant eut à ce moment une entrevue avec Omar du Fouta-Dialo, son ancien protecteur. El Hadj lui aurait juré de ne pas inquiéter le Fouta et de respecter la frontière fixée au Bafing et à la chaîne des monts Mokhonyi [2].

El Hadj remonta alors vers le Nord, où, depuis longtemps, il rêvait de reconstituer les grands empires berbères. Laissant à Dinguiraÿe son fidèle Ousman Diaouando, il marche sur le Bambouk dont il bat les troupes à Solonyi et accroît ses territoires du Diébédougou, du Konkodougou, de toutes les provinces entre Fontofa et Bambouk. Puis à la tête de ses troupes fanatisées, désormais aguerries, il va attaquer les redoutables Bamana du Nord.

Ceux-ci étaient les descendants des familles Soninké du Gana qui, réfugiées dans le Sud, vers le Toron, le Ouasoulou, le Kéniédougou et le Ganadougou avaient réoccupé le Niger moyen, fondant vers 1600 une dynastie de Diara à Ségou. Fétichistes déterminés, ils furent appelés par leurs frères musulmans, les Sarakholé du Ouagadougou, pacifiques marchands opprimés par les Maures. Les familles des chefs du Toron, les Kouloubali ou Kourbari Massasi, à la suite des campagnes des Foula et Solima musulmans dans le Sankharan, remontèrent vers le Nord. Accueillis avec enthousiasme par leurs frères et par les Soninké-Sarakholé, ils dépassèrent Ségou et s'établirent dans le Kaarta, formant un énorme empire fétichiste

1. D'après Mage, vainqueur du Ménien à Goufoudé, où il tua son chef; cette victoire amena la soumission du Bouré.

2. La limite fut en réalité fixée au ruisseau Kounsili (tête rasée). Mokhonyi signifie le petit homme.

qui resta divisé en deux royaumes, celui de Ségou et celui du Kaarta, faisant reculer Maures, Marocains et Foula.

El Hadj prêcha la guerre sainte contre ces païens et s'avança vers le moyen Sénégal. L'armée des Kouloubali Massasi vint à sa rencontre pour lui disputer le passage du fleuve à Kayes. Une habile manœuvre d'Omar lui permit de tailler en pièces ces braves guerriers. Peu après, au marigot de Tourida, une seconde armée Bambara était détruite. El Hadj entrait dans Nioro où il établit sa capitale et d'où il organisa ses récentes conquêtes, battant tour à tour Mamadi Kandia, chef des Massasi, Karounka, chef des Sarakholé Diaouara, Nouhé et San-Bouré, chefs des Foula du Kaarta et du Bakhounou, Mahou-ndé, chef des Kagoro Bambara. Il soumit Medina Khaso, mais le chef Sambala appela les Français à l'aide et nous verrons, dans la seconde partie de cet ouvrage, ce qu'il advint de la rencontre de ces deux forces formidables : l'Islam, l'Européen.

La légende du Dinguiraÿe fait du prophète un homme doux et clément, généreux et humain, se contentant d'obliger ses adversaires à embrasser la foi de Mahomet. Mais tout vient contredire cette assertion. Comme la plupart des grands conquérants soudanais il accumula sur son passage crimes et ruines. Il est impossible de lire de sang-froid les effroyables descriptions de Mage. Les régions entre Sénégal et Niger, où vivait une population laborieuse et assez dense, devinrent à demi désertes. Ordonnant des exécutions en masse, El Hadj osait dire ce mot cynique : « Il faut bien donner à manger aux poules de mon père (les vautours) [1]. »

Pendant que se formait l'immense empire toucouleur, le Fouta Dialo ne cessait d'être agité périodiquement par les luttes entre Soria et Alfaya. Boubakar était parti en guerre contre le pays de Brassou, peuplé de Soninké descendant des Dénianké, bien connus des anciens voyageurs sous le nom de Brass. Malgré l'aide des Malinké répandus dans la région, l'armée foutadialonké fut prise de panique devant Diouboudou. Boubakar s'enfuit jusqu'à Dioudou, ayant perdu un de ses fils dans la déroute. En partant, il laissa à Kolibentan [2] le chef de guerre Bakari Koÿ, qui devait s'y maintenir, soutenu par les Malinké. Celui-ci s'acquitta si bien de sa tâche

1. Voir Annexe n° 3 : Généalogie de la famille d'El Hadj Omar.

2. Le « benténier de Koli », où une légende place la mort de Koli, pendu à un benténier.

que bientôt il forma une véritable principauté dans le Pakao ou Pakesi, où il se maintint à peu près indépendant des Soninké et des Foutadialonké [1].

Vers 1838, un autre fils de l'almamy alfaya ayant insulté une des femmes d'Omar, le chef Soria, celui-ci tua le jeune « kélémassa » de sa propre main. Appelé à Timbo il se garda de s'y rendre et fut condamné à mort par le conseil des Anciens. Il se retira alors à Tsaïn et, pour se faire des partisans, promit de leur distribuer les femmes du parti adverse. Les envoyés de Boubakar, chargés de l'arrêter, furent ignominieusement bafoués. Furieux, l'almamy alfaya voulut mobiliser ses troupes, mais le conseil des Anciens refusa de donner son assentiment à une prise d'armes provoquée par une querelle personnelle dont la guerre civile serait la conséquence. Omar, pressé par les siens, marcha sur Timbo après s'être fait proclamer Almamy à Foukoumba. Boubakar eut néanmoins le temps de rassembler ses partisans et le choc eut lieu à proximité de Timbo. Le combat dura trois jours sans résultats. On fit trêve pour le salam du vendredi. C'est alors que la mère d'Omar, la célèbre Néné Kadiata, obtint de son fils, qui paraissait cependant avoir l'avantage, qu'il se soumît à condition que Boubakar oubliât le passé et consentît à le reconnaître comme successeur. Elle s'entremit ensuite auprès de Boubakar [2]. Celui-ci accepta. Le traité fut conclu et Omar se retira à Sokotoro. Cinq mois après, ayant appris la mort de Boubakar, il accourut à Timbo, pria sur le corps du défunt et convia les deux partis à une réconciliation sincère. Il fit appeler le fils de Boubakar, Ibrahima Sori Dara, et lui promit devant les Anciens, de lui céder la couronne au bout de deux ans. Il fut convenu que, dorénavant, cette période marquerait le passage de l'autorité de l'un des partis à l'autre. Cette règle ne cessa d'ailleurs d'être violée par ceux-là même qui l'avaient établie. Ibrahima Sori Dara, l'alfaya, timide et hésitant, mais jaloux de ses prérogatives, pauvre et avare, voyait d'un mauvais œil la grande popularité d'Omar [3]. Lorsque celui-ci lui céda le pouvoir au

1 Hecquard.

2. Néné Kadiata était Dialonké ; la grand'mère paternelle d'Omar également. Cela indique la composition du parti Soria et explique sa richesse, beaucoup de Dialonké étant restés propriétaires des terres.

3. Lambert décrit ainsi les deux Almamys. « Les traits d'Omar expriment à la fois la douceur, l'énergie et la dignité. Le souverain pouvoir semble chez lui chose naturelle. Son rival s'étudie à le porter avec affectation. Agé de 40 à 42 ans, Omar

bout de deux ans il essaya de se débarrasser de lui et le chef soria ne dut son salut qu'à une crue subite du Bafing qui arrêta les



Coll. Robin.

Femme Peuhl et captive.

tend comme Sori à l'obésité et, chose étrange, ils sont peut-être les seuls dans tout le pays soumis à leur autorité qui soient menacés de cette infirmité... Omar en outre est très noir de teint... Sori peut avoir de 40 à 45 ans. Foulah de sang presque pur, il a un teint rougeâtre comme celui de certaines statues égyptiennes ; ses cheveux lisses, même soyeux, commencent à grisonner. »

guerriers envoyés à sa poursuite. Il se retrancha dans Tsaïn, tandis que Sokotoro, résidence de sommeil des Soria, était détruit. Hecquard rapporte qu'il rentra à Timbo en 1841, après avo battu son collègue dans trois combats acharnés. En 1852, détenant le pouvoir depuis douze ans malgré les réclamations de Sori Dara, celui-ci essaya de le déloger de Timbo par la force ; mais il fut battu. Hecquard qui se trouvait à ce moment auprès de lui fut mêlé à toute cette affaire et faillit être victime de ses bonnes intentions. Il fut chargé par Omar de demander aux Alfaya de ne pas poursuivre leurs projets. On peut lire dans son récit les curieux détails de cette guerre civile et de la politique des princes foutadialonké (1851). C'est ainsi que nous voyons Ibrahima Sori Dara faire à Foukoumba son discours du trône : S'il devenait Almamy, il rendrait tous ses sujets heureux, vivrait de son patrimoine et ne demanderait jamais d'impôts au peuple. On pourrait l'approcher et lui porter ses plaintes à toute heure, etc. Éternelle comédie, naïve duplicité de tous les ambitieux qui font leurs affaires en laissant croire à Jacques Bonhomme qu'ils travaillent à son bonheur [1].

Omar, soutenu par la majorité de l'aristocratie des Timbi et du Labé, renouvela les exploits de Sori Mahoudo et conduisit chez tous les peuples fétichistes environnants ses troupes victorieuses, ramenant les troupeaux razziés et les esclaves. Il vainquit le Sankharan, le Kouranko, ravagea le Kissi, mais n'attaqua pas directement le Soulima, comme le dit M. Guébhard. Le Kantora, en proie à la guerre civile, fit appel à la médiation des almamys. Sori Dara installa à Ferrugia un représentant, Mamadi Yakouba et une milice de jeunes gens du Diaouara (Boundou) vint le soutenir, tous les guerriers foutadialonké l'ayant abandonné au moment de la lutte entre les deux almamys [2]. Omar guerroya surtout dans le N'Gabou où il tua les chefs des Foulacounda, Yengui Sayon et Dianké Ouali. Moins heureux au siège de Kourban où il se trouvait avec Alfa Mo Labé, il se vengeait en enlevant à Donbiadji et Koumbia plus de six cents Tiapi qu'il emmena en esclavage. Nous verrons bientôt qu'il échoua complètement dans sa guerre contre les Houbbou.

1. M. Guébhard place ces événements en 1856, date évidemment fausse puisque Hecquard y assista en 1851. Il est encore en contradiction avec le récit d'Hecquard en montrant les deux Almamys se réconciliant spontanément.

2. Hecquard, *loc. cit.*

Tandis que les Sidianké soria et alfaya se livraient des combats acharnés, des luttes extrêmement vives se poursuivaient entre leurs grands vassaux, luttes dans lesquelles ils intervenaient aussi. Les deux chefs les plus importants, ayant même un domaine plus considérable que celui des almamys, étaient les chefs du Timbi Tounni et du Labé. Nous avons vu que Sori Mahoudo avait eu l'habileté de se concilier les Ouroubé-Elayabé du Timbi, dont il avait consolidé le pouvoir pour contrebalancer l'influence des Dialo-Hirlabé du Labé. Cette combinaison politique réussit, bien que, cependant, l'avantage restât généralement au Labé. Cette province était beaucoup plus unie que sa voisine et avait derrière elle des ressources inépuisables en recrues venues des pays Hirlabé du Toro. Une légende qui rappelle un épisode de l'histoire de Carthage et de Cyrène et que l'on retrouve dans le récit de la fondation du Boundou aux dépens du Guoy, explique comment s'établit la supériorité du Labé. Les deux chefs, allant au-devant l'un de l'autre, devaient partir de leurs capitales respectives au lever du soleil, le point de rencontre devant marquer la limite de leurs États. Le Tierno, titre des chefs du Timbi [1], partit consciencieusement à l'heure fixée. Sa surprise fut vive de trouver peu après, probablement vers Manga Kouloum [2], l'Alfa Mo Labé qui, contre la foi des conventions, chevauchait depuis la veille au soir. Devant cette fourberie manifeste, le Tierno s'indigna, mais il dut s'incliner lorsqu'il se vit entouré des nombreux guerriers de l'Alfa. Ceci doit rappeler sans doute la perte, par les Ouroubé Elayabé, de la province de Kankalabé, leur ancienne capitale, où était enterré leur patriarche Modi Souleymane. Plus tard les Dialo réussirent à déloger les Ouroubé Kolébé d'Orévendou, à l'ouest des Timbi. Cependant grâce à l'appui des Sidianké, les Ouroubé purent maintenir longtemps sous leur autorité les Hirlabé du Kébou et de la province de Médina-Timbi (famille des Timbobé). Les chefs des Timbi Tounni profitèrent du puissant secours qui leur était donné pour étendre très loin vers l'Ouest leurs conquêtes : L'état de guerre avec les Soso, les Baga et les Foulacounda était continuel. Les Foula ne pouvant atteindre le littoral sans être molestés, Sori Bambaya, frère du chef du Timbi Tounni, marcha contre les Soso,

1. C'est-à-dire l'homme qui a lu le Coran deux fois en entier.
2. Nom qui rappelle la domination des Dialonké.

détruisit leurs villages et les refoula jusqu'après le Télébou, à Ousmania (Rio Pongo). Il créa ensuite le centre de Bambaya, qui donna son nom à toute la province. Le Consotomi en dépendit [1]. Manga Bangou, l'un des chefs soso, s'établit à Bangalan et dans le Lisso, et Manga Balan dans le Soumbouri.

L'action du Timbi sur les Soso-Baga-Pouli fétichistes fut précédée et aussi complétée par celle des Dialo du Labé contre ces mêmes tribus. L'armée des Timbi ayant écrasé à Bembou Sambayabé l'armée des Foulacounda dont le chef Santigui fut tué et la poursuivant sur les rives du Cogon, où ils la battirent encore à Danara ou Namara (Bové Guémé), les Dialo du Labé marchèrent à leur tour contre eux, et à la suite de la victoire de Boundou-Doundou (Bové Lémayo), entrèrent dans le Koli sous les ordres de Sira Massa, et dans le N'Gabou avec Koumba Diouba. Afin de pouvoir demeurer dans le N'Gabou certaines familles Séniabé et Séléyabé, venues, disent-elles, du Foukoumba et du Labé, se convertirent et restèrent à Dandoum sous les ordres de leur chef Doura. D'autre part, Ahmadou Sellou Mo Labé avait chassé du Kinsi les derniers Dialonké fétichistes. Il envoya ensuite dans les Bové son chef de guerre Modi-Ouri-Boundou, qui fit sa jonction avec les chefs Foulacounda ou Tenda : Ibrahima Tara Danéyo, Yéro Lari, Yama Koulou, Mama Sambou, dont il avait obtenu l'alliance. Les Dialonké du Kinsi, de Koté, des Bové, s'enfuirent alors vers la Fatala dont ils descendirent le cours jusqu'au Rio Pongo. A la suite de ces longues campagnes, dans la première moitié du XIXe siècle, le chef du Labé avait un représentant dans chaque village Landouma. Mais les exactions de ces personnages amenèrent vers 1840 la révolte de Sara, chef des Landouma, qui fit égorger tous les Foutadialonké établis chez lui [2]. Cependant le chef du Labé, occupé par

1. Sur l'origine de la conquête du Consotomi existe une légende obscure : Un saint pèlerin musulman, traversant le pays, se vit refuser par les Baga Soso un gâteau de riz. Ce procédé fut la cause des malheurs qui fondirent sur le pays (Consotami, le pain de Conso). Cette légende doit se référer à l'arrivée dans cette région d'un marabout envoyé par Tierno Souleymane de Timbi Tounni, qui réussit à obtenir la conversion du chef Pouli de Bembou, Doussou Télékita, chef des familles Yangalbé, Sambayabé, Ganabé, Tankouyabé, venues avec Koli. Mais il échoua auprès des chefs Soso, dont un des principaux était Manga Manso Manbi, chef de Dabakoura. Cependant, plus tard, ayant fait tuer par jalousie Doussou Télékita, le marabout fut alors assassiné par les Foulacounda. Le chef Pouli fut enterré à Boundou Bantan. C'est à la suite de ces incidents que Sori Bambaya entra dans le pays.

2. Hecquard, *loc. cit.*

les guerres civiles du Fouta, laissa impunie cette insulte et se contenta du tribut annuel que les Landouma continuèrent à lui verser.

Au cœur du Fouta lui-même, de longues et sanglantes guerres déchirèrent les provinces. Les Dialo du Timbi-Médina se soulevèrent, soutenus par leurs cousins du Labé, tandis que les almamys favorisaient le Timbi Tounni.

Les chefs de Médina, Ahmadou Diouldé et Alfa Oumarou, luttèrent successivement avec assez de succès pour obliger les almamys à reconnaître leur fief comme diwal autonome, sous la suzeraineté nominale du Tounni. Mais on enleva au Médina le district du Kébou qui fut remis au Tounni. Ce fut l'origine d'une nouvelle guerre plus terrible que la précédente et dont le pays porte encore les traces. Une partie du Kébou se réclamait du Tounni, avec le chef Alfa Ahmadou Ouri, tandis qu'une fraction, sous les ordres d'Alfa Ahmadou Félou, refusait de reconnaître l'annexion et était soutenue par le Médina. Le chef de guerre de ce diwal Alfa Issaka de N'Denda, battu, dut s'enfuir à Touba chez les Diakhanké, et le pays fut dévasté par le Tounni. Un des généraux du Tounni, Tierno Ibrahima de Donholl-Touma, alla recruter des troupes au Pongo et vint dégager la capitale du Kébou, Mallal Kondo, qui était assiégée par les gens de Médina. Mais quelque temps après, sur le bowal de Balaya, les troupes du Tounni, surprises, se débandèrent et le chef du diwal, Tierno Mâadjiou, y trouva la mort au moment où il disait son salam. Ce fut alors qu'Almamy Ahmadou, dont nous parlerons plus loin, vint dans le pays comme médiateur et descendit jusque dans le Kolisokho. Médina obtint la reconnaissance de sa suzeraineté sur le Kébou. Ahmadou Diao, chef de la province, ayant refusé de faire sonner le tabélé pour consacrer cette annexion, Alfa Abdoulaÿe, de Médina, le remplaça par Ahmadou Yombo. A ce moment beaucoup d'Ouroubé du Kébou allèrent grossir les rangs du Karamokho Abardé, établi au Rio Nunez près de Koura, venant de Silati.

Timbi Tounni subit une perte non moins cruelle par suite de la révolte du Massi, qui se souleva sous la conduite des Ouroubé Sourgayabé (Souraka, les Maures), frères cependant des Elayabé du Tounni (El Haya, les chefs blancs). C'était une province qui, assez peu étendue, était cependant très riche et très peuplée. Les

almamys s'empressèrent de sanctionner cette sécession, saisissant toujours l'occasion d'affaiblir leurs grands vassaux de l'Ouest [1].

On peut s'étonner que le Labé, si étendu et si puissant, ne soit pas intervenu plus souvent dans ces luttes. C'est que les almamys, en lui laissant le protectorat des fétichistes du N'Gabou et du Foréa, l'avaient lancé dans des guerres sans fin, qui détournaient l'attention des Mo Labé des affaires du Fouta-Dialo. La valeureuse race des enfants de Koli résista désespérément aux attaques des Foutadialonké, que les almamys eux-mêmes ne dédaignaient pas, comme nous l'avons vu, de venir commander. Les anciens voyageurs nous montrent les provinces foulacounda, débris de l'empire de Koli, les royaumes de Brass et du Foréa, comme très puissants. Le Foréa avait pour capitale Bolola. Le chef de Simbéli, un de ses feudataires, pouvait mettre sur pied six mille guerriers. Les Foutadialonké finirent par entamer cette puissance. Le pays de Koli fut occupé par eux (région de Kadé) et le chef Pouli, Kolia, tué par le chef de guerre du Labé Mamadou Niang Kalidouyanké, qui avait été appelé par des Mandingues venus de Farana [2]. Mais ce succès ne fut pas définitif et les gens du Labé ne prirent pied dans le Koli et les Bové qu'à la suite du mariage du chef Mo Labé, Alfa Ibrahima, avec une princesse Guélooùar, créant ainsi à son fils Alfa Yaya un titre irréfutable à la succession royale [3]. Un chef de guerre d'Alfa Ibrahima, Alfa Molo, envahit à la même époque le N'Gabou qu'il baptisa Fouladougou. Les Malinké et Foulacounda qui le peuplaient fuyaient de toutes parts vers le Niani, le Ouli, le Sandougou et le Cassini [4]. Son fils Moussa Molo lui succéda et combattit assez longtemps pour le Labé. Déjà en 1879, remplaçant son père malade, il avait participé à la campagne entreprise par Alfa Ibrahima Labé, allié à Boubakar Sâada du Bambouk, contre les Toucouleurs de Koussalan. Les alliés furent d'ailleurs honteusement battus. Boubakar Sàada et Alfa Ibrahima auraient été faits prisonniers sans la vaillance du jeune Modi Yaya (plus tard Alfa Yaya Labé) et d'Ousman Gassi [5]. Plus tard, après avoir fait d'autres campagnes dans le Kantora sous

1. Voir : Succession des chefs du Timbi Tounni, Annexe n° 4.
2. Gray. En 1817, il nous montre le chef du Labé se préparant, à Popodara, à marcher sur le N'Gabou.
3. Voir chronologie des chefs du Labé, Annexe n° 5.
4. Rançon.
5. Rançon.

les ordres de son suzerain du Labé, Moussa Molo profita de la présence des colonnes françaises opérant contre le marabout Mamadou Lamina, pour faire reconnaître son indépendance.

Il nous reste à parler de la guerre civile la plus terrible qui ait déchiré le Fouta. La tribu des Férobé (Pérédjio, So ou Sidibé) avait été durement molestée par ses frères Bari, Ouroubé, Dialo. Au Nord, une de leurs familles maîtresse du Koïn, les Koulounanké Balla, avait réussi à se maintenir. Elle descendait de ces premiers Foula venus dans le Gana et fortement métissés de Sarahkolé, puis de Sousou. Nombreux étaient ses représentants chez les Foulacounda. Au Massi, où ils dominaient, ils avaient été chassés par les Ouroubé Sourgayabé. Leurs membres étaient dispersés un peu partout. Mais s'ils avaient perdu, sauf au Koïn, tout pouvoir politique, ils étaient encore les grands propriétaires du pays, notamment une de leurs familles, les N'Douyébé, au Massi et au Timbo. Aussi, alliés aux autochtones par de nombreux liens, avaient-ils une réputation de sorcellerie. Ils étaient en communion intime avec les esprits protecteurs du pays [1]. Ils différaient sensiblement de leurs cousins foutadialonké. M. Tauxier les décrit : « Petits, malingres, chétifs, avec des membres grêles [2]. » Ce sont des garçonnets à côté du Peuhl de Timbo, grand et mince. Bien qu'en lutte continuelle avec les Solima, ils faisaient partie de l'ancienne confédération Dialonké et n'étaient unis que par les liens de l'islamisme avec leurs cousins du Fouta.

Une rancune profonde subsistait dans leurs cœurs. Ils ne cessaient de prendre les armes contre leurs voisins, et formaient çà et là des groupes conduits par des marabouts vénérés. Ils prenaient alors le nom de Houbbou (Houbbou Rasou Lallaï = L'homme qui adore Dieu et, d'après M. Guébhard, « homme qui refuse », « révolté »). En 1827, Caillé les signalait sous le nom de Dialonké, luttant contre les almamys. Mais leur grande insurrection éclata sous Omar le Soria.

Au début de ce règne, un marabout, Modi Mamadou Djoué, des Férobé N'Douyébé, né à Laminia (Fodé Hadji), se rendit à Podor auprès du Cheikh Sidia, le fameux marabout Kadry, et revint sept ans après à Laminia. Sa réputation était grande et lui valut même

1. Ainsi, à Kibalia, l'un d'eux passait, au dire de Bayol, pour sorcier.

2. Tauxier, « le noir de Guinée ». Mais il faut tenir compte que cette malheureuse nation a été décimée et meurtrie et que tous ses guerriers ont été tués.

comme élève le frère de l'almamy Omar, Alfa Ibrahima, le futur almamy Ibrahima Sori.

Bientôt le marabout devint non plus seulement le directeur spirituel, mais le chef politique de tous les Férobé de l'Est qui, dans la région montagneuse au sud du Fello Kounta (montagne des Kounta), avaient conservé leur indépendance presque complète. Un nombre considérable de fanatiques, d'aventuriers, était venu grossir ses sujets. Une querelle, concernant la propriété des terres, détermina la guerre [1]. Le tabala résonna dans Timbo et Foukoumba et, lorsque les Anciens furent réunis, l'almamy Omar expliqua que les Houbbou étaient trop puissants et niaient le pouvoir de l'almamy. Il fallait les combattre. Le Conseil refusa, à l'unanimité, l'autorisation de faire la guerre : « C'est ta politique qui a fait les Houbbou puissants. Ce sont nos parents et nos amis et non des rebelles [2]. » Il restait à Omar la ressource de les attaquer avec ses propres moyens. Il s'y décida aussitôt et arma tous les sofas de sa famille. La lutte s'engagea et l'almamy, bien qu'ayant détruit Laminia et ayant eu plusieurs avantages, ne fit pas de progrès décisifs. Enfin, il céda, à regret, aux nouvelles injonctions du Conseil des Anciens qui le priait de cesser la guerre.

Dès qu'il fut rentré à Timbo, il fit appeler son collègue Ibrahima Sori Dara, avec lequel il était brouillé, ainsi que nous l'avons vu. « Les Foula, lui dit-il, viennent de laisser se créer un troisième almamy. Devons-nous laisser amoindrir notre prestige ? » Les deux almamys réconciliés unirent leurs forces. Les Houbbou, prévenus de leurs intentions, entraient dans le Baïlo, mais échouaient à l'attaque de Malako, près Donholl-Fella. Atteints peu après par les almamys sur les bords du Mongo (affluent du Tinkisso), ils furent victorieux. La retraite des Sidianké dégénéra en panique. Quelques jours après les Houbbou entraient dans Timbo, qu'ils dévastaient. Omar se réfugia dans le Koïn et Ibrahima dans le Labé.

1. Cheikhou Sori, fils du chef de Baïlo, et son ami Mamadou Salifou, vinrent élever un roundé (maison de campagne) dans ces montagnes et y firent des plantations de manioc. Les élèves de Mamadou Djoué dévastèrent les champs et coupèrent le manioc... la querelle dégénéra en bataille et un esclave fut assommé à coups de bâton. A la demande du chef du Baïlo, l'Almamy Omar envoya une députation à Modi Mamadou. Celui-ci reçut les ambassadeurs entouré de ses talibé. « Il fit un discours sur la religion qui arracha des larmes à toute l'assistance et termina ainsi : « Mes talibé appartiennent à Dieu et à moi. Ils ne doivent rien à l'Almamy. » — « Modji » (c'est bon !), répondirent les envoyés. C'était la guerre. » Bayol, *loc. cit.*

2. Bayol, *loc. cit.*

Cependant, le « Kélé-massa » Bademba, frère d'Ibrahima Sori, venait réoccuper Timbo, abandonné par les Houbbou qui s'étaient retranchés dans la région de Donholl Fella. Il alla les attaquer et les battit à Koumi. Il écrivit ensuite aux almamys que les Houbbou n'étaient plus à craindre. Omar et Ibrahima revinrent en effet à la fin de l'hivernage, la rage au cœur, avec de nombreuses recrues. Ils attaquèrent leurs ennemis à Konsokoya, combat auquel les femmes assistèrent, ramenant elles-mêmes les prisonniers. Battus, les Houbbou se retirèrent alors dans les hautes montagnes entre Bafing et Tinkiso (pays de Fitaba), où mourut peu après le fameux Mamadou Djoué. Son fils Mamadou, surnommé Abal ou Abalou, le Sauvage, lui succéda et construisit Bokéto. Omar ne lui laissa pas longtemps de répit. Il vint l'attaquer et le battit complètement sur les bords de la Kaba (Petite Scarcie). La défaite des Houbbou semblait irrémédiable lorsque l'almamy se vit abandonné de la plupart de ses vassaux. Ils lui reprochaient son ambition qui le poussait à anéantir des hommes de sa race et de sa religion. Réduit à ses seuls sofas, Omar fut brusquement enveloppé par Abal et dut se retirer en toute hâte sur Sokotoro. Voyant alors tout le Fouta surrexcité, les N'Douïébé des Timbi, les Koulounabé du Koïn prêts à se soulever, il abandonna le Fitaba et, pour reconquérir sa popularité et refaire sa fortune ébréchée par ses dernières expéditions, entraîna une armée considérable contre le N'Gabou, accompagné de ses fils Mamadou Paté et Bokar Biro. Il devait mourir deux ans plus tard à Dombiadji, après avoir fait une cure aux eaux thermales de Kadé (1872).

Son frère, Alfa Ibrahima, l'ancien disciple de Mamadou Djoué, fut proclamé Almamy Soria sous le nom d'Ibrahima Sori Donholl-Fella [1]. La chronologie de M. Guébhard place son avènement en 1879. Mais Noirot dit formellement qu'à son passage à Timbo, en 1881, il régnait depuis onze ans. D'autre part nous avons un point de repère plus précis encore : c'est le voyage de Blyden au début de 1873, alors que le nouvel almamy venait d'être proclamé. Son collègue alfaya, Ibrahima Sori Dara, crut le moment favorable pour se refaire une réputation en mettant les Houbbou à la raison. Avec un fort contingent, qui comprenait d'ailleurs de nombreux Soria sous les ordres de Bokar Biro, neveu de l'almamy, il traversa le

1. Voir chronologie et généalogie des Sidianké, Annexe n° 6.

Baïlo et le Firia [1]. Mais les Houbbou, prévenus, s'étaient retirés dans le Fello-kounta. Les Foutadialonké s'y engagèrent et arrivèrent jusque devant Bokéto. Abal, qui avait reçu de nombreux renforts dialonké, les battit sur les bords du Mongodi. L'almamy, dont nombre des fidèles avaient été tués, abandonné par ses sofas, refusa de s'enfuir. « Venez, je tiens l'almamy ! » criait un homme d'Abal en le frappant à coups de sabre sans qu'il bougeât et sans que l'arme pût l'entamer. Abal accourut et le pria de le suivre. Mais Ibrahima refusa. Le chef Houbbou ordonna alors de l'assommer, un si grand marabout étant invulnérable à la balle ou au sabre. Quatre de ses fils ayant appris, dans leur fuite, que leur père était resté sur le champ de bataille, revinrent se faire tuer sur son corps [2]. Son griot Bâye ou Karfa restera célèbre par sa bravoure et son dévouement à une cause malheureuse. Après avoir, nouveau Thersite, enflammé les courages des Foutadialonké, il refusa, dans la déroute, d'abandonner son almamy dont il chantait les louanges. « On dit que sa voix était aussi forte que celle de ces grands oiseaux dont les cris dominent la tempête. Quand Almamy et ses gens furent tués, les ennemis s'approchèrent de Karfa et lui dirent : « Tu es un brave ; il n'y a pas de guerre entre toi et nous. Viens, et chante notre victoire ! » Mais Karfa aimait trop l'almamy. Il refusa avec de méprisantes paroles et, retirant ses amulettes, il tendit lui-même la tête pour que son sang se mêlât à celui de son maître [3]. » « Il y avait, dit l'informateur de Noirot, du sang plein le tiangol. » La tête de l'almamy fut exposée sur la case d'Abal.

Quand le bruit de ce désastre parvint à Timbo, Ahmadou, frère d'Ibrahima Sori Dara, fut élu almamy par les Alfaya. Il ne songea pas à venger directement la mort de son frère et préféra porter ses armes vers la région côtière. Nous l'avons montré se rendant jusque dans le Kolisokho. Il avait également envahi le Niocolo et le Sangalan, toujours en révolte contre le Labé, et avait soumis ces provinces.

1. Ici encore M. Guébhard, en disant que l'Almamy n'avait que peu de monde avec lui, par suite de la jalousie des Anciens, se met en contradiction avec Blyden qui put admirer son armée à Foukoumba. Il l'évaluait de 15 à 20.000 personnes. Il fait le plus grand éloge des qualités de cet Almamy « homme de grande intelligence, savant en litterature arabe, d'un tempérament calme, mais ferme... Sous son gouvernement éclairé, la vie est respectée, la propriété sacrée, les pillages de grands chemins punis de mort ».

2. Bayol et Noirot, *loc. cit.*

3. Guébhard, *loc. cit.*

Quant à Ibrahima Sori Donholl-Fella, l'almamy soria, il se souvenait d'avoir été le disciple de Mamadou Djoué et ne voulut rien faire contre les Houbbou. Cet almamy, que tous les récits de voyageurs nous montrent comme très intelligent et énergique, fut le digne successeur de la lignée des grands Soria : Ibrahima Sori Mahou-do, Abdoul Gadiri, Omar. Assisté des Alfas du Koïn et du Labé, il conquit le Ouontofa. Il envahit le Badon, d'où il emmena en captivité la majeure partie des habitants de Marougo et Ouiako. Mais le chef du Badon ayant demandé la protection d'Almamy Boubakar Sâada, du Boundou, Ibrahima battit en retraite [1].

Il attaqua enfin le Moréa, mais n'y fut pas très heureux à entendre à demi-mot le narrateur peuhl : « Il y avait trop de brousse et les Soussou s'y cachèrent avec leurs biens [2]. » Il avait mécontenté les Anciens, qui craignaient de voir cet homme énergique attenter aux prérogatives qu'ils s'étaient peu à peu arrogées. Le grand porte-paroles des Poul-Poular, T. Abdoul Ouahaby, passait du parti Soria aux Alfaya. Puis éloignant Ibrahima par une ruse, il couronnait Ahmadou. Ayant pu juger de la duplicité de l'aristocratie foutadialonké, se voyant abandonné même de ses proches, il se créa une garde du corps qui allait lui permettre de ressaisir le pouvoir et de braver tous ses ennemis. « Dédaigneux de sa propre famille, il ne s'entoura plus que d'étrangers ; il arma ses captifs, les appela auprès de lui aux emplois que ses proches avaient désertés [3]. » Comme ses prédécesseurs Soria il se montra toujours favorable à l'influence française, et c'est à lui que l'on doit la signature du traité de protectorat de 1881. Il mourut en 1889.

Nous verrons comment les almamys, n'osant plus attaquer les Houbbou, tramèrent sournoisement contre eux un complot, en se servant du fameux Samori, l'empereur du Ouasoulou. Mais nous devons auparavant jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire soudanaise de la Guinée.

Nous avons noté déjà que les réactions des guerres des empires du Nord et du Fouta-Dialo eurent leur répercussion sur cette région. Nous avons vu aussi que, dans la grande masse fétichiste,

1. Rançon, *loc. cit.*
2. Guébhard, *loc. cit.*
3. Guébhard, *loc. cit.*

s'infiltraient peu à peu des colonies musulmanes dont Kankan devint la métropole religieuse et commerciale. Détruite par Kondé Bourama, ses habitants avaient essaimé vers le Fouta-Dialo, la région de Beyla, et même, préparant la voie à la future invasion des Touré, vers le littoral, en Mellacorée. Après la chute de Kondé Bourama, la ville se releva de ses ruines. Une partie des anciens habitants y revint avec des Soninké du Nord (Touré) et des Maures. En 1827 Caillé signalait l'importance de cette cité. Son chef, à cette époque, était Mamadi Sanasi, qui présidait au salam suivi de l'almamy, — un Sérifou probablement —, chef de la religion. Simultanément, les Touré, qui affluaient sans cesse, allèrent fonder Touba dans le Sud (frontière de la Guinée, Haute-Côte d'Ivoire actuelle). Certains d'entre eux descendirent alors vers la Mellacorée, où nous les retrouverons dans le paragr. 3, et d'autres allèrent fonder Touba, à l'ouest du Labé, où ils attirèrent auprès d'eux les nombreux Diakhanké de la région. L'avantage de croyances identiques, un mépris profond de leurs adversaires, une hiérarchie sanctifiée par la religion et, aussi, la supériorité de l'écriture qui, leur permettant de communiquer entre eux, leur donnait une cohésion et des moyens de renseignements précieux, assuraient la supériorité de ces centres sur ceux des fétichistes. Ceux-ci, après la mort de Kondé Bourama, étaient retombés dans l'anarchie. Le Sankharan, le Ouasoulou, le Kouranko, le Kissi, étaient divisés de nouveau en une infinité de principautés. A l'extrême Sud s'étaient formées les provinces de Toura et le Kamaradougou, ainsi que la confédération Guéré-Guerzé, dominée par ses Gargara dialonké.

Au Nord, le Manding-sud, surveillé par les Musulmans de Didi (Bouré) était également indiscipliné. Ses chefs, les Manbi de Niagasola et de Kangaba étaient à peine écoutés. Entre le Manding et le Fouta-Dialo s'était constitué un État Dialonké assez vaste, le Tamba, dont nous avons raconté la chute provoquée par El Hadj Omar.

Un des disciples de ce dernier, Mamadou Sakho, prit en mains le pouvoir à Kankan vers 1849. Il apportait la doctrine des Tidianes soudanais, prêchant la guerre sainte contre les païens. Il parcourut le Ouasoulou, soumettant la rive droite du Niger. Mais, des bords du Bagoué, accourut le fameux chef bambara Diéri, à la tête de forces fétichistes imposantes. La guerre dura plusieurs années. Les vivres manquant dans ce pays dévasté, Diéri se décida à

prendre ses cantonnements dans le Toron, qui put lui fournir des renforts et des vivres. Puis il marcha sur Kankan et, près de Tinti Oulé, il dénombra son armée en faisant porter au même endroit une pierre à chaque homme. Il éleva ainsi une butte de dix mètres de long sur quatre de large et deux de haut [1]. Le siège de Kankan dura quatre mois. Enfin la ville fut enlevée et pillée. Mais Diéri



Coll. Robin.

Chef du Kissi et ses épouses.

fut tué en donnant l'assaut [2]. Mamadou qui avait conservé son tata intact, tomba tout à coup sur les Bambara dispersés dans la ville et les tailla en pièces.

Kankan Mamadou vécut jusque vers 1860, éleva une nouvelle

1. Commandant Péroz, *L'Émir du Ouasoulou*.

2. La légende a fait de la mort de Diéri un événement extraordinaire. Le diable lui avait donné, en échange de son âme, un tapis magique qui lui permettait de s'élever dans les airs. Sur cet aéroplane il volait au-dessus de l'ennemi pour l'observer. Mais, au moment de l'assaut, ayant eu l'imprudence de passer au-dessus de la mosquée, Dieu le punit en déchirant le véhicule diabolique et en le précipitant sur le sol. (Péroz, *loc. cit.*).

mosquée à Kankan et une autre à Nafadié, dont il fit une sorte de ville sainte. Il conquit le Sankharan et le Ouasoulou. Lorsque son fils Diana-bou Farima Mori [1] lui succéda, les Ouasoulounké se révoltèrent. Moriba, frère du chef, fut battu successivement à Kenguéla et Fokhotéra. Il implora alors l'aide du Manbi Koulaba, de Niagassola, qui vint ravager le pays entre Fié et Bagoué et se retira quand il n'y eut plus rien à piller, après avoir exigé un beau présent de Moriba. La guerre avait duré dix ans. « Kankan Mori n'était pas mieux obéi qu'à son avènement ; mais, en revanche, tout n'était plus que ruines autour de sa capitale, appauvrie ellemême par cette longue lutte. »

La période qui commence vers 1860 et coïncide avec l'apogée de la puissance d'El Hadj Omar, marque une reprise violente de la lutte des Mori (Musulmans), contre les Bambara. A ce moment, chez les Siénamana, les Nafana et Toronké (Côte d'Ivoire) Kaba Touré, de Samatiguila, fondait Odiéné et mourait près de Kani. Son fils, Mango Mamadou Touré, fit du Noholo et du Fouladougou un désert. Il ne fut arrêté que par la coalition de tous les Siénamana. Il épousa plus tard une fille de Samori et devint un de ses auxiliaires. De même, plus à l'Est, à Sikaso, Daoura, de la tribu des Folo, avait pris en mains le pouvoir comme chef du Kénédougou. Tiéba, le futur adversaire de Samori, devait lui succéder.

Vers 1865, les Ouasoulounké attaquèrent de nouveau Kankan. Moriba fit sa jonction avec l'armée du Kéniéra, commandée par Fali Moussa Koulibali. Les alliés, battus à Kobisoua, s'enfuirent chacun chez soi (1866). Kankan se trouvait réduit à la province de Bâté. Le Toron, à vingt kilomètres de là, était indépendant, et Bitiké Souané régnait paisiblement à Tinti-Oulé. « Sori Ibrahima, marabout renommé, avait réuni sous son autorité le Konia, le pays de Sisi, Gankouna, Torokoto, Kabadougou. » Le Diouma, sous le commandement d'un cousin du Manbi de Niagasola, Namakhan, fort de l'alliance des montagnards de la rive gauche, fermait la route aux gens du Bouré vers Kankan. « Le Balimakhana pillait les villages-frontières du Baté. Le Sankharan, le Baléya, le Kolakonta, l'Amana [2], unis en confédération, barraient aux commerçants de Kankan les routes de Dinguiraÿe et de Sierra-Leone. »

1. Appelé aussi Guinabou Frima Modi ou Kankan Mori.
2. Le Baléya et l'Amana, après la chute de Tamba et le départ d'El Hadj Omar vers le Nord avaient recouvré leur indépendance.

C'est dans cette période qu'un chef de guerre des Touré, Samori ou Samodou, né dans le Toron, « pendant sept ans, sept mois et sept jours », combattit sans relâche pour Sori Ibrahima, de Gankouna et Torokoto. Il se mit ensuite au service de Bitiké Souané, du Toron, avec lequel il eut maintes querelles, tous deux étant de caractère très emporté. Un jour son chef alla jusqu'à lui donner un violent coup de bâton dont il conserva toute sa vie la cicatrice. Cet argument ne dut pas convaincre le jeune homme, car, abandonnant le Toron, il entraîna avec lui la plupart des guerriers de ce pays et les mena à la victoire pour son propre compte. Entrant dans le Konadougou cette horde de brigands, assiégea Bissandougou, dont le chef, le fama Famodou, fut tué. Après avoir enlevé la ville, Samori se porta sur Sanankoro, dans le Konian, habité par des Sankharanké et dépendant du Gankouna, la prit d'assaut et en fit sa résidence. Pendant ce temps, son chef Maréna prenait Moribaya, chef-lieu du Sankharan oriental et mettait à mort son chef Mansa Fodé Kondé.

Une carrière si bien commencée allait amener au jeune chef de bandes de nombreuses recrues et, de ce fait, il allait devenir un allié apprécié. Le Manbi de Niagasola, Koulaba, représentant l'ancienne dynastie Keïta de Mali, était réduit à faire acte de vassalité à El Hadj Omar, qui lui avait enlevé, au Nord, la forteresse importante de Mourgoula. D'autre part la province du Manding proprement dit était divisée. Le frère cadet de Koulaba, Minaba, régnait à Kangaba, et, comme il avait refusé de se soumettre au conquérant toucouleur, celui-ci avait envoyé contre lui, en 1863, son lieutenant Alfa Omar Boulougyé (Omar Blanche-Main). Koulaba l'accompagna et, pour sauver son frère, égara Omar Boulougyé dans les montagnes de Sobra. Néanmoins celui-ci put atteindre Ouoro-Nina, village appartenant à Minaba, et le détruisit. Dès lors, les rapports entre les deux frères furent très tendus. Lorsque, deux ans après, Koulaba voulut aller piller le Ouasoulou, son frère lui enleva toutes les pirogues du Niger. Pour le punir de cet acte d'hostilité, Koulaba attaqua et brûla Banko. Aussitôt Minaba détruisit Balan Mansaya, près de Balankou Makhana et appela Samori à son aide. A Kamaro il lui jura amitié et alliance indissoluble (1870).

Au même moment Kankan Mori implorait son aide ; il avait essayé de rompre le blocus de Kankan par les fétichistes, qui lui barraient la route de la forêt. Son frère Moriba avait enlevé Bagué

(rive gauche du Niandan). Mais, assiégé à son tour dans ce village, il y était battu quelques jours après par les Bambara de Barou Famadou et tué à Moriguédougou (rive gauche du Milo). Encerclé de toutes parts, Kankan Mori, aux abois, envoya à Samori environ trente mille francs de poudre d'or. « Samori accepta de le secourir, à condition que l'aide qu'il lui donnerait les lierait par une alliance offensive et défensive qui ne cesserait que lorsque, tour à tour, chacun des alliés serait arrivé à ses fins [1]. » Samori battit et tua Barou Famadou, massacra tous les habitants de Moriguédougou, dévasta le Sankharan, s'empara du Diouma [2] et du Bali-Makhana aidé du Manbi de Kangaba. Il abandonna à Kankan Mori cette dernière province, mais après en avoir enlevé tous les hommes valides qu'il devait vendre dans le Nord contre des chevaux.

Sori Ibrahima de Gankouna n'oubliait pas que Samori lui avait enlevé le Konian. Étant obligé de réduire le Kabadougou il n'avait pu se venger plus tôt. Maître de cette province, il envoya au secours des Sankharanké une armée, commandée par ses fils Amara et Sori Laÿe. Ceux-ci coupèrent la retraite de Samori, qui était encore dans le Diouma. Il invoqua alors l'alliance de Kankan Mori. Mais, peu satisfait de lui autant que jaloux, son allié répondit qu'il ne se battrait pas contre un marabout aussi vénéré qu'Ibrahima. Sur ces entrefaites Malinkamori et Kémé Ibrahima, frères de Samori, battaient complètement l'armée d'Amara et de Sori Laÿe. Samori rejoignit bientôt Bissandougou et somma Kankan Mori de comparaître devant lui. Effrayé, le vieux chef s'y refusa. Samori l'attaqua alors avec toutes ses forces et, après un combat où il montra une grande connaissance de l'art militaire [3], il investit Kankan. Le siège dura dix mois, au bout desquels la ville fut emportée d'assaut et Kankan Mori, fait prisonnier, déporté dans le Konian.

Pendant ce temps, Sori Ibrahima était revenu à la charge et avait battu les troupes de couverture laissées au Sud par Samori, à Ouoro-koro (Sabadougou). Le vainqueur de Kankan marcha alors

1. Péroz, *loc. cit.*

2. Le Diouma est peuplé de Massaré (alias Konaté ou Keïta) descendants de l'ancienne famille royale Malinké, qui domine encore dans les deux Manding, le Kita, le Konkodougou, l'Amana, le Sendougou.

3. Péroz, *loc. cit.*

contre lui, l'atteignit dans le Ouorokoro et, après trois jours d'une lutte épique, le battit (1874) et l'interna à Garanga. Il entrait ensuite dans le Féradougou habité par des Malinké Massaré Konaté. Le chef Koura-Modou Konaté s'enfuit, ainsi que son fils Diéléma Koura, qui commandait le Konadougou. Ils se réfugièrent chez Diémori Sakho, chef du Sakhodougou, qui avait également reçu des secours des habitants de Kéniéra. Samori étant venu investir Koundian, sa capitale, Diémori engagea des négociations secrètes avec lui, livra Diéléma et conserva à ce prix le commandement du Féradougou. Diéléma fut envoyé vers Bamako où il mourut. Kéniéra fut ensuite enlevé d'assaut et détruit. Plus tard le traître Diémori dut s'enfuir à son tour, ayant refusé d'accompagner à Sikaso le terrible chef ouasoulounké.

La région de Konafadié fut également ravagée, et toutes les provinces reçurent comme chefs des sofas ou des marabouts des bandes de Samori. Tels le Simandougou, le Bambadougou, etc.

A la suite de cette série de retentissantes victoires, Samori se proclama Almamy, titre que portaient les deux chefs qu'il venait d'abattre. Jadis, il avait été musulman pour la forme, lorsqu'il était au service de Sori Ibrahima. Revenu au fétichisme, il comprit, au moment de ses luttes contre Kankan et le Ouorokoro, quel prestige et quelle autorité lui donnerait une profession de foi musulmane. L'empire du Ouasoulou valait bien quelques salams. Il céda alors aux suggestions d'un marabout Kadry venu du Fouta-Dialo, Alfa Ousman. Il fit de Bissandougou, qui devint sa capitale à la place de Sanankoro, un centre religieux considérable. Sadik Tiramadi, descendant le Kadry Sanounou, en fut le chef. Un autre descendant des Sérifou, Kanio Manbi Ould Sidiki était nommé marabout à Samatiguila [1].

Son armée, devenue considérable, divisée en sept, puis en dix corps, lui permit d'étendre son empire par une suite ininterrompue de conquêtes. Vers le Nord il prit contact avec l'empire d'El Hadj Omar, après avoir soumis son ancien allié, le Manbi de Kangaba. Il allait faire subir le même sort au Niagasola, lorsque les Français appelés par les Keïta, accoururent. Même contre de tels adversaires Samori allait prouver sa puissance et un duel de près de vingt ans s'engagea. A ce moment il commandait à un empire de

1. Le Chatelier, *loc. cit.*

300.000 kilom. carrés, comprenant le Sankharan, le Ouasoulou (Gouana, Gouanédiaka, Baniaka, Lenguésorho, Bodougou), le Ouorokoro, une partie du Manding et une infinité d'autres provinces, telles que le Kissi, le Falaba, le Balé, le Sabé, le Banan, le Diouma, le Kourbaridougou, le Kouroulamini, le Toron, etc... [1]. Elles étaient réparties en autant de circonscriptions administratives qu'il y avait de corps d'armée, chacune relevant du chef militaire. « Dans chaque village, à côté du chef local, se trouvait un dougoukoumarigui, sorte d'inspecteur chargé de la perception des impôts et de la surveillance générale. Enfin l'almamy, indépendamment des dîmes qui lui revenaient, s'était réservé, en pays conquis, une partie des cultures dont ses captifs étaient chargés sous la direction du dougoukoumarigui [2]. »

A l'Ouest Samori s'était heurté au Fouta-Dialo. Mais la grandeur apparente des almamys, une communauté d'origine, les mêmes ennemis à combattre, une même jalousie contre les Toucouleurs du Dinguiraÿe avec lesquels il avait cependant conclu un traité d'alliance en 1879 pour piller le Baléya [3], amenèrent Samori à rechercher leur amitié. Ceux-ci s'empressèrent d'accueillir ses avances et ravitaillèrent de leur mieux ses colonnes. En échange de ce service il conclut le marché de les débarrasser du voisinage inquiétant des Houbbou, qui, du Fello Kounta, étaient descendus dans le Firia qu'ils avaient conquis. Samori envoya une expédition dans ce pays et Abal se retira précipitamment sur Bokéto, où il fut assiégé par Kémokho Bilali, le redoutable chef de bandes, pendant un an. Désespérant d'arriver à enlever Bokéto, Kémokho feignit de désirer la paix. Elle fut en effet conclue. Puis, un certain nombre des sofas demanda l'hospitalité à Abal qui eut l'imprudence de l'accorder. Les autres sofas de Bilali se retirèrent sur Bendé-Kouré, chef-lieu du Haut-Soulima « qui fut appelé par eux Héri-Mankono,

1. Au Sud il exerçait son protectorat sur le Toukoro, le Toma, le Gankouna, le Ouorodougou. « Dans ces derniers pays il prélevait seulement des contingents de temps à autre, sans percevoir d'impôts, les traitant en quelque sorte comme une réserve, alors que les autres, occupés régulièrement par une sorte d'administration militaire et civile, étaient traités comme des fiefs imposables à merci » (Le Chatelier, *loc. cit.*).

2. Le Chatelier, *loc. cit.* Voir aussi Binger, *Du Niger au golfe de Guinée.*

3. Le Baléya est habité par des Dialonké Kamara, originaires du Kolon. Ismaïl, chef de Fono, et son fils Sakho Bokari furent dépossédés du pouvoir par Samori qui nomma Téréné Laye Kamara comme chef. Il habitait Sanguiana. Les Français rétablirent plus tard Sakho Bokari.

« attends le bonheur », parce que c'est dans cette localité qu'on partageait le butin fait par de petites colonnes dans les pays voisins [1] ».

Quelques mois après, Kémokho Bilali entrait inopinément dans le Fitaba, tandis que les sofas restés à Bokéto se soulevaient après avoir cherché à leurs hôtes une mauvaise querelle. Malgré la brusquerie et la perfidie de cette attaque, Abal réussit à repousser l'envahisseur. Représentant la race des anciens maîtres dialonké, il jeta le cri d'alarme, le cri suprême de cette valeureuse lignée que la désunion avait presque toujours trahie. « Il adressa une circulaire aux chefs du Houré, du Kokounia, du Tamiso, du Kamonké, et même à son ancien adversaire de Falaba, Mangué Issa. Il était, disait-il, la forteresse derrière laquelle tous les peuples de la Haute-Guinée devaient se réfugier, car lui seul avait la force nécessaire pour résister à l'envahisseur. S'il venait à succomber, un sort terrible était réservé par les sofas, dont on connaissait la cruauté, à tous les peuples voisins. Il les suppliait d'oublier toutes les anciennes querelles et de s'unir à lui pour la défense de la patrie [2]. »

Malgré cet appel angoissant, il ne reçut que de faibles contingents, terrorisés d'avance. Bilali, avec des renforts considérables, parmi lesquels se trouvaient de nombreux Dialonké, revint à la charge. Après une sanglante bataille de trois jours Abal se vit abandonné de ses auxiliaires et réduit à ses seules forces. Bokéto, où il se retira, fut enfin pris, pillé, brûlé et tous les habitants passés au fil de l'épée. Abal fait prisonnier fut réservé pour une fin atroce : ses barbares ennemis le dépecèrent vivant. Kémokho Bilali envoya une partie de son corps à chacun des chefs qui l'avaient aidé et qui devaient bientôt regretter cette trahison lorsque se réalisa la prophétie du malheureux Abal. Quelques années plus tard la justice immanente devait conduire Bilali dans la grande forêt du Sud où il allait servir de festin aux tribus anthropophages.

§ 3. — *La région côtière.*

Nous avons vu, dans le paragr. 1er, comment une partie des tribus Baga fut refoulée par les Dialonké dans la région côtière. Ceux-ci,

1. Famechon, *La Guinée.*
2. Famechon, *loc. cit.*

Kamara et Bangoura, venus du Bambouk, s'allièrent cependant à ces Baga et aux Pouli (Foulacounda). Les Dialo, arrivés du Nord-Est, des environs du Khaso, à la suite des convulsions de l'empire Dénianké, réussirent à obtenir plus tard la soumission des Tiapi et Landouma, conduits par des Kondé Mandé, famille des Koumba-Sa, venus au moment des conquêtes de Koli.

Cette série d'invasions obligea l'ensemble des tribus Baga restées au Fouta à une retraite lente, mais ininterrompue, vers le littoral. Ils trouvèrent là leurs frères Mandenyi qui les avaient précédés, mêlés à des Mandé Kamara venus du Rio Grande et de la Casamance à la chute de l'empire Soso. Avec leurs frères Sosé ceux-ci avaient suivi les vallées de la Falémé et de la Gambie. L'arrivée dans l'Est de nouveaux Kamara et Bangoura, qui allaient fonder le Soulima, précipita la fuite des Baga réfractaires : seuls restèrent dans le pays, mais considérés comme une caste inférieure et assimilés aux forgerons, les Waélé ou Baïlo [1].

Les autres Baga se réunirent à Sabendé (près du Kébou) et élevèrent là, disent leurs chroniqueurs, une haute pyramide près d'une grande forêt, dans des terres d'alluvions. Attaqués par les Soso, ils furent battus et se divisèrent. Puis, à Binto, vers le Labaya, ils furent de nouveau écrasés. Les Baga-Bédourou descendirent alors la Fatala avec une partie des Landouma. Ils firent halte au Tiangol-Baga (Bambaya), d'où ils essaimèrent dans le Katonko. Là, sur les bords de l'Océan, ils se réunirent en gros villages, divisés entre plusieurs familles [2]. D'autres, conduits par la famille Aka-taoun, alliée aux Bangoura, descendaient la vallée du Konkouré et faisaient halte daus le Fotentai, d'où certains se répandirent sur le littoral. La légende dit qu'ils arrivèrent dans un pays sauvage, couvert de forêts. Le neveu du chef Akataoun, Sangaré Foré [3], aborda le premier dans l'île de Kito, où il eut à soutenir une lutte terrible contre le génie possesseur du pays. Celui-ci se transformait en hippopotame ou en éléphant et tuait tous les voyageurs. Sangaré, ayant été attaqué par lui sous la forme d'un

1. Les Baïlo Tafoho sont des forgerons et les Daloïanké des potiers.

2. Ainsi celui de Taïbé, divisé en trois parties : Kachoumpouni, Kamalan, Kabénéné, chacune ayant son chef particulier, sans autorité supérieure à celle du voisin, en principe du moins.

3. Ce nom indique un métissage avec les Dialonké (Soso-Foula) de la famille Sankharé. L'épithète « Foré », le noir, accolée ensuite, est significative.

éléphant, le tua d'un coup de feu près du village de Boro, devenant ainsi maître de la terre. Il fondait ensuite Sangaréa. Puis Manga Souara, le premier chef Mandé-Baga du Koba, à la tête des Akabaki et Aka-bokar, l'aidait à conquérir l'archipel de Kito [1].

Les Baga-foré (Baga noirs), appelés encore « Stem Baga », « les vieux Baga », dont faisaient partie les Baga du Katonko (Baga Madori et Bédourou), battus par les Dialonké, furent encore rejetés dans leur habitat actuel par leurs frères Mandényi. Ils peuplèrent le Bas-Nunez et le Bas-Compony, d'où ils s'avancèrent dans les îles vaseuses de la côte. Grâce à leur situation dans un pays malsain, d'accès difficile, ils restèrent indépendants et peu métissés. Les Bédourou fondèrent la province de Kakisam, allant du Sobané à l'estuaire du Pongo. Ils formèrent aussi quelques villages du Compony.

Avec les Landouma, Tiapi et Baga, descendirent sur le littoral quelques familles Tenda, que l'on trouve encore dans le Nunez à Yambané, Komé, Yobobi, Lita, Batapa. Les autres fractions de ce peuple restèrent groupées dans le Badiar, le Konia, le Bassari, le Koli. Les Badiaranké, qui avaient eu à Maro leur première agglomération, créèrent Kabara-bina, Paouka, Koutan, puis Sounkoutou. (V. chap. Ier, § 1 [2].)

Tout le nord-ouest de la Guinée est encore dévasté par les interminables guerres qui s'y sont déroulées. Partout on trouve des champs de bataille. A Foulacogni-Fakha (« les Foula captifs tuent leur père », traduisent les indigènes), où des Pouli, alliés aux Baga, élevèrent des tertres en souvenir de leur victoire ; à Bowal Santigui (au delà de Timévi et près de Dara Magnakhi), où d'autres tas de pierres commémorent la défaite et la mort du chef des Pouli; à Guélendé, vers le Pongo; dans la petite vallée du Firiforé, où la mosquée d'un marabout de Benténiel fut détruite par les Soso ; à Bantakountou, dans le Haut-Nunez, bataille entre Foula et Landouma, etc... Depuis cette dispersion, cet émiettement des forces baga, le seul lien qui ait subsisté entre leurs confédérations est l'organisation des sociétés secrètes. La grande assemblée des Simo Baga continua seule à régenter l'ensemble de la nation. Elle se

1. Composé de quatre îles, dont la plus grande se trouve entre le marigot de Yangoya et l'embouchure de la rivière de Taboria.

2. Voir annexe n° 7 : Généalogie des chefs Tenda.

tient encore à Toumbéta, où se réunissent Baga et Landouma. C'est là que se transmettent et se transforment les lois coutumières, comme jadis, en Grèce, s'élaboraient les rhètres. Cette institution est comparable à celle des Lokouta Tenda et à celle des Matjiol Nalou et Baga Bédourou, dont nous avons parlé plus haut (chap. Ier, § 1).

La guerre continuait à faire rage dans le nord du Labé, d'où une partie des Dialonké Sana et Damba (Yatara, Ouatara) étaient expulsés par les Dialo Hirlabé, au début du XVIIIe siècle. Ces Soso se répandirent dans toutes les vallées côtières, fondèrent le Labaya et achevèrent de repousser les Baga vers le littoral. Au Rio Pongo, des Bangoura, venus de l'Est, s'étaient déjà solidement établis à Bakoro. Ils sont encore restés les grands propriétaires du pays. De leur côté des Kamara avaient fondé l'importante place de Bangalan, qui fut longtemps la capitale du Rio Pongo. Ce royaume portait même le nom de ce village et est encore appelé ainsi au Fouta. La famille de Manga Bangou y régnait. Les Damba fondèrent la ville de Tia (ou Dia), qui devint à son tour, et non sans lutte, la capitale d'un vaste royaume, comprenant le Lambagni, le Oulaï, le Fatala, le Bambaya, le Konsotomi, puis le Kolisokho baga [1]. Nous avons dit (§ 2) que les Foutadialonké conquirent plus tard le Bambaya et le Konsotomi. Le premier chef baga qui ait accepté la suzeraineté de Manga Yanyi, fondateur de Tia, fut Manga Souara, du Koba [2]. Les républiques anarchiques des Baga se trouvèrent peu à peu modifiées par l'adoption des coutumes politiques des Soso, comportant une monarchie, théoriquement tempérée par le conseil des chefs de familles. De même la mentalité et les coutumes soso se modifièrent peu à peu sous l'influence de leurs voisins.

Cependant les Bagaforé résistèrent à l'envahissement Mandé. Attaqués par les Damba, dont le chef de guerre, Manga Khonyi, s'établit à Foulaouaréya, ils perdirent le Konia, partie du Kolisokho dont les provinces étaient le Falaouaréya et le Bakonyi. Il prit ensuite le Lakhata, et, pendant qu'une grande partie des Bagaforé se retirait vers le Nunez, d'autres se réfugiaient à Sobané, qui, ainsi que le Lakhata, faisait alors partie du Koba. La puissance de

1. Généalogie des chefs du Rio Pongo, annexe n° 8.
2. Généalogie des chefs du Koba, annexe n° 9

ce pays, devenu son vassal, inquiéta alors le roi de Tia, qui favorisa la séparation du Sobané. Ce pays devint une principauté autonome sous les ordres des Akasséké, famille des Baga du Kaloum.

La royauté du Rio Pongo s'était établie dans le Sud au détriment des provinces septentrionales de l'empire Mandényi. L'origine et l'unité de race de tous les peuples Baga est prouvée par l'origine de la famille des chefs du Kolisokho qui venait du Sherbro (Sierra-Leone). La grande guerre du Kolisokho, dont nous parlerons dans la deuxième partie, fut le dernier épisode d'une longue lutte entre Soso et Baga, ou plutôt entre métis plus ou moins mélangés de Soso et de Baga. Le Lakhata, après une longue lutte, avait recouvré en partie son indépendance. Dans la seconde moitié du XIXe siècle. les chefs de Monchon (Bagataï), de Sobané, et du Lakhata étaient frères ou du moins cousins rapprochés. Le dernier, Tom Yonka, était venu du Sherbro. Son élection amena la fuite de Jacob, fils de Yanyi, chef de Monchon, qui briguait le pouvoir. Il se réfugia chez Manga Kouloum de Sobané. Comme toujours la division des Baga permit aux Soso d'en avoir raison. Tia, protégeant Sobané, finit par abattre ses redoutables adversaires, les Yonka, malgré l'aide des Foutadialonké chez lesquels le fils de Tom, Yonka Laye, avait fait son éducation.

L'empire Mandényi, déjà atteint par les Damba de Tia, fut encore attaqué par les Bangoura ou Sisokho, qui avaient fondé la province du Khabitaye, dépendant au début des Mandényi. Après avoir battu le Kaloum, les Bangoura, encouragés par ce succès, attaquèrent les Baga du Koba, qu'ils décimèrent à Massa M'Bombo, appelé aussi Baga Boundé (Baga trahis), dans le Bramaya, et les rejetèrent dans les limites du Koba actuel. Ils renouvelèrent bientôt leur attaque. Mais, cette fois, les Damba du Pongo, heureux tout d'abord de l'écrasement des Baga, mais inquiets ensuite des progrès des Bangoura, se décidèrent à faire leur devoir de protecteurs. Tamou Békama, leur roi, vint se joindre aux Baga et les alliés repoussèrent les Bangoura « en les chassant comme des femmes ». Les Baga ont gardé depuis lors un profond mépris pour les gens du Khabitaye qu'ils considèrent comme des béotiens et d'inhabiles marins [1]. Il

1. « Bengué toli », morceau de terre. est l'insulte qu'ils adressent aux gens du Khabitaye. Certains de ceux-ci, expliquent-ils, voulurent aller aux îles de Los dans un bateau d'argile et se noyèrent tous. En réalité, il y a là sans doute un jeu de mots entre « Bengué », terre, et « Benké », périssoire permettant de suivre les petits mari-

semble même que, momentanément, les Soso de Tia aient eu une influence politique prépondérante dans la région du cercle actuel de Dubréca, notamment dans Bouramaya, qu'avait fondé le chef Bourama Kamara, dans le Labaya, où dominaient d'autres Damba [1], et dans le Sombouri. Il restait peu de choses de l'État baga septentrional,



Coll. Chevrier.

Jeunes filles Soso.

vassal du Mandényi qui s'étendait, nous dit Dapper, de Sierra-Leone au cap Verga, et qui, en 1607, était commandé par le chef Fatima,

gots. Cette plaisanterie traduit le mépris du Baga, déjà habitué à la mer et excellent pilote, pour de piètres marins.

1. Que l'on appelle aussi Kinsé, en souvenir du Kinsi, près de Labé, d'où ils viennent. Le Labaya est divisé en cinq provinces : Koni, Dogoulou, Labaya, Moré Boumboya, Bakhologni.

ayant pour vassaux Temfila, Temfertam et Don Michel, ce dernier converti au christianisme. L'ensemble de ces populations était fétichiste, et parmi elles se trouvaient de nombreuses enclaves chrétiennes à la suite de l'établissement des missions portugaises. Les succès des Foutadialonké, vers le milieu du XVIII[e] siècle, refoulèrent encore de nouvelles familles fétichistes, les Kabatos, d'origine malinké, vers le littoral. Ils prirent le nom de Mikhiforé et se fixèrent dans les solitudes de la rive gauche du Nunez, avec l'autorisation des Baga et Landouma. Bientôt les bandes Foutadialonké commencèrent à attaquer les Soso chez eux et le royaume du Rio Pongo se désagrégea. Après avoir perdu le Consotomi et le Bambaya, il ne put empêcher le Labaya et le Bramaya de se déclarer indépendants. Mais le coup le plus sensible lui fut porté au Sud par la création d'un royaume Souma.

A la suite des guerres de l'Almamy Sori Mahoudou, des Keïta-Nomokho [1], appelés Souma ou Souma Horo qui, venus du Manding sud, avaient envahi le Fouta, furent refoulés dans le Kanéa dialonké, le pays des rouges ou des gens de Gana. Ils étaient conduits par Mansou Ouoromba Soumba, dont nous reparlerons à propos du Kanéa. Son frère, Soumba Toumané, descendit jusque sur le littoral (seconde moitié du XVIII[e] siècle). Il trouva là deux États baga, vassaux des Mandényi, mais devenus à peu près indépendants grâce à l'appui des Bangoura et des Kamara : le Tabounsou, commandé par Manga Gniénié, le Bagataï, avec Manga Tomboli comme souverain. Accueilli par Manga Gniénié, qui l'autorisa à construire le village de Toumania, il se concilia Tomboli en se mariant avec sa fille. Bientôt il domina tout le pays et ses fils fondèrent des villages qui devinrent les plus importants de la contrée : Manga Kantor construisit Dubréca ; Manga Sangaré : Sangaréa, qui donna son nom au massif du Kakoulima [2] et à la baie qui borde le Dubréca ; Manga Damba : Kaporo ; Manga Siré : Ansoumania. Les Baga-Mandényi se soumirent facilement parce que, déjà très métissés de Soso, ils obtinrent l'assurance que leur famille royale, les Akasséké-Bangoura, régnerait à tour de rôle avec les Souma, suivant l'ancienne coutume berbère. Le fils aîné de Soumba Toumané et de la fille de

1. Nomokho signifie « hommes puissants », ou Nononké Sarakholé.

2. Monts Sangaré. Cependant il se peut que ce nom vienne de Sangaré foré, le chef Baga dont nous avons parlé.

Manga Tomboli, représenta plus particulièrement le parti baga, qui prit le nom de Kantora. L'adoption des coutumes baga mettait en effet les enfants dans la famille de la femme et leur donnait le statut de leur mère. Kaporo, qui détrôna Toumania, devint la capitale d'un vaste État. Les Souma avaient secoué le joug du Pongo et, d'accord avec les Damba et Manga Souara du Koba, avaient fixé à la rivière Soumba la limite de leurs possessions respectives. C'est alors que, sur l'estuaire de la Soumba, le bourg de Dubréca fut formé. Par suite de sa position avantageuse, il devint un centre commercial cosmopolite, qui donna son nom à tout le royaume.

Vers la Mellacorée, les apports mandingues successifs se firent également sentir. La lutte avec les Mandényi y fut beaucoup plus vive que dans le Nord. Cependant, au début, si les Bangoura fondèrent par la force le Sombouya, ils se répandirent ensuite pacifiquement, avec les Kamara, dans le reste du pays. Par métissage avec les Baga, ils formèrent les quatre familles principales du Sombouya : les Dantouma, les Gala, les Sinba. Bientôt l'empire mandényi ne fut plus qu'un souvenir, Mandényi, Baga, Timéné, Soso du Limban, se déclarant indépendants les uns des autres. Les Limbanyi attaquèrent au Nord les Mandényi, à la suite de la défaite du tiangol Sira Kouré, qui les avait rejetés du Fouta. Ils enlevèrent le Tamiso et la région de Sinéya (Benna). Près d'eux, dans le Benna, des Kondé, des Kamara et des Nomokho s'étaient établis, les derniers, en particulier, dans la région de Mokharagbé, fondant le Toubou-nyi et le Kamalaya, renommé pour ses colas. Tous ces éléments mandé fétichistes se fondirent sans grande difficulté avec les Timéné et les Baga, dont les coutumes différaient peu des leurs. Cependant, la présence au Fouta-Dialo, bouleversé par la guerre, d'un puissant foyer islamique, devait amener des convertisseurs à main armée dans cette région. Ce furent les Dioula ou Youla, sous le nom particulier de Yatara, qui chassèrent les Limbanyi du district de Oualia. Un peu plus tard, de nouveaux Youla et Kamara Soninké arrivèrent sous les ordres de Laye-Salou [1]. Ils venaient du Bambouk, d'où ils avaient été sans doute chassés au moment des luttes entre Koulibali et Diara. Ils s'étaient arrêtés dans le Bouré, puis à Sandénia, près de Farana. Commerçants avant tout, ils étaient cependant musulmans fanatiques. A la même époque certaines de

1. Lahia-Sall, noms qui indiquent suffisamment l'origine maure de ce chef.

leurs familles, suivant la Falémé, étaient venues s'établir, sous le nom de Maninka, auprès des primitifs Koniagui et Bassari. Enfin d'autres, longeant les vallées des Danel Balevel et Malevel s'étaient déjà établis à l'orient du Ouasoulou et rendaient Kong célèbre comme métropole religieuse et commerciale [1]. C'est d'un de ces points de concentration, le Bouré, que certains essaimaient vers Touba, le Kouranko, le Sankharan, le Ouorodougou, pays des colas et des esclaves. De ces pays, ils se fractionnaient encore pour aller, les uns rejoindre leurs frères de Kong, les autres s'échelonner jusqu'à Sierra-Leone, jalonnant ainsi les grandes voies commerciales du Soudan.

Laye-Salou, probablement le Modi El Hadj des légendes, vint s'installer auprès de ses frères de Mokharagbé et le chef des Yatara, Manga Kouni, lui donna sa fille en mariage. Mais une fraction de sa famille resta irréductible et, après une courte lutte, alla se réfugier dans le Sombouya. D'après Kondéto, chef de Laya (Lahia), le pays prit alors le nom de Benna, qui signifierait alliance, confédération. En réalité, ce nom existait déjà au XVIe et peut-être au XVe siècle et il semble qu'il ait plutôt le sens de « pays montagneux ». Alliés à d'autres Yatara, qui avaient fondé le Fatombounyi, chef-lieu Santika, ils attaquèrent les Mandenyi-Kamara, dont les villes principales vers l'ouest étaient : Maliguia, Konta et Kakoutlaye. En même temps ils repoussèrent au delà des Scarcies les Limba et les Timéné établis en Mellacorée. Ils traitèrent ensuite avec les Mandényi. Du mariage de Laye-Salou avec une fille du chef Mandényi naquit Hénikéna, fondateur de Mélikouré, nom qui fut donné à toute la région.

A la mort d'Hénikéna, son fils Harfa-Toula-Modou reprit la guerre contre ses voisins Limba et Timéné et contre les Mandényi-Kamara réfractaires, en donnant à cette lutte le caractère d'une « djehad » (guerre sainte). Il rejeta de nouveau les Limba au delà de la Kolenté et poursuivit les Timéné jusque dans le Dixim.

Il s'emparait de Sinéya, Laya et Mola, du Kisi-Kisi, où il fondait Bokaria et Bassia et faisait de Laya la capitale de sa province, le Bakonnyi. D'autres Youla se répandirent à ce moment dans les pays voisins, notamment à Béreiré, où ils partagèrent le pouvoir avec les Konté, et une de leurs familles alla s'installer à Konta, tandis que

1. Un de leurs quartiers, Souma Khana, rappelait leur parenté avec les Soso.

les Taraouli ou Taraouré [1] bâtissaient Maliguia. Les Yansané s'établirent à Taïbé. Le même remous de familles fétichistes et musulmanes amenait les Nomokho à Santika et Toubakouré avec leur chef Mama N'So. Les Kamara de Oualia avec Manga Kouni et Diongo Modou parvenaient à se maintenir. Ils fondèrent ensuite une province séparée, le Filakougni, avec Baya-Baya comme capitale. Trois des grandes provinces du Benna étaient ainsi constituées : Fotombougni, Bakoundyi, Filakoundyi [2]. La tribu des Souma ne restait pas inactive de son côté. Occupant le Kanéa, le Tabounsou, le Kaloum, le Kinsam et le Goumba [3], ils débordèrent en Mellacorée, dominèrent dans le Coké, le Morébaya et même le Morécania. Un des leurs, Ouondé Morébaya, fils de Fodé Katidi, fonda Forécaria, d'où il expulsa vers le Sombouya les Kamara et Yatara qui occupaient le pays. Il eut comme fils Manga Bouré et Manga Morécano. Ce dernier, en s'alliant aux Baga, fonda le Morécania, capitale Monkourou. Cependant les Mandényi Kamara du Samo reprirent ensuite le dessus et firent du Morécania un État vassal. Le Morébaya, soutenu par les Français, devait bientôt l'attaquer.

Les grandes invasions de Mandé musulmans n'étaient pas terminées dans cette région. Tandis que, au Nord, l'établissement de la république foutadialonké arrêtait ces tribus envahissantes, elles trouvèrent au Sud, par le Sankharan, un exutoire. Les Touré dirigeaient cette nouvelle vague : établis en grand nombre dans le Ouasoulou, à Kankan, près des Sakho, et à Touba, ils avancèrent à travers le Sankharan et le Tamiso, ravageant tout sur leur passage et traînant à leur suite des Youla Yansané, Fofana, Taraouré. Très musulmans, ils se qualifiaient de Maures. Ils respectèrent le massif montagneux du Tamiso, où leurs frères Souma et Kaba s'étaient établis à Siéroumba, à côté des Kamara d'Ouasou. Grâce à l'appui du Kanéa et du Kinsam, ils avaient obtenu de partager le pouvoir avec ceux-ci. Réunis, ils engagèrent une lutte acharnée contre les derniers Limbanyi, restés dans le pays et retranchés sur le mont Dembélé. Ils les expulsèrent et fondèrent au pied de la montagne le village de Saféré, tandis que des musulmans Sisé et Daramé [4]

1. Taraouré, Konté, Keïta, Souma sont de même famille.
2. Pays de la brousse, de la vallée, de la forêt.
3. Les chefs du Kinsam et du Goumba, Boubou Tagama et Almamy Fodé étaient frères de père.
4. Daramé, Daramané, parents des Douaïch et Kasonké.

s'établissaient à côté d'eux à Karimouya, Dar Salam, etc., évangélisant leurs voisins.

D'autre part, de nombreux Kamara qui habitaient le Fouta-Dialo et s'étaient révoltés contre l'autorité des almamys et du chef de Bouria, leur suzerain, avaient été décimés. Une partie d'entre eux réussit à gagner le Haut-Benna, où elle s'établit sous le nom de Foulacogni (captifs des Foula) à la fin du XVIII[e] siècle [1].

Tandis que les Touré s'alliaient à leurs frères Youla du Bakounyi, les Fofana et les Yansané (alias Mansaré ou Souma) s'établirent auprès des Yatara, fondant la quatrième province du Benna, le Guémékanké (pays de la montagne). Bien qu'en minorité, ils réussirent à faire accepter leur premier chef, Souma-Ila (l'homme, le chef Souma), comme almamy du Benna tout entier au détriment des Kamara [2]. Cependant un modus vivendi finit par intervenir, et il fut décidé que Souma et Kamara régneraient à tour de rôle.

Ce fut Soumaïla qui porta le premier ce titre d'Almamy qui signifie la conquête de l'Islam. Ses successeurs, Sori Kégni, Kandé Garalaï (le prince rouge), Kandé Lamina, Benti Modou, furent tous Souma. Les Kamara ressaisirent le pouvoir avec Kandé Seïkhou, qui assassina Benti Boubou et ses frères. Lucéni Souma fut ensuite nommé. A sa mort, les Kamara réussirent à faire élire un des leurs : Salifou. Mais grâce à l'appui de l'administrateur français Dolisie, les Souma prirent leur revanche en faisant élire, en 1900, Sokhona Modou, fils de Benti Boubou.

De nombreuses guerres intestines ne cessèrent de désoler cet État, surtout entre le Bakounyi, dont la richesse rendait jalouses les autres provinces et le Fatombounyi. Le chef de cette dernière, Santika Fodé, fut battu et tué par Alkali Kerfala. La lutte continua entre son fils Sourakhata et le neveu de Kerfala, Kondéto, dont nous aurons à reparler [3].

1. C'est depuis cette époque, remarque Hecquard, que les esclaves de confiance eurent seuls la permission d'avoir arcs et fusils.

2. Cinq Kamara l'avaient précédé : Yongo Modou, Yongo Demba, Kanka Modou, Damba Laye, Foudia Modou.

3. « Le Benna-Moréa ou Bakounyi fut fondé par nos aïeux, musulmans comme nous, les Arabes, même loi et même autorité, même justice et même almamy. Il a toujours eu comme chef le roi du Kisi-Kisi-Moréa... Le Benna proprement dit, c'est-à-dire le Fotombounyi, le Guémékanké et le Filicounyi appartiennent à la race idolâtre, c'est-à-dire les Kamara et les Nomokho... ce sont les Youla du Moréa qui habitent le Bakounyi »... (Lettre de Daouda, du Moréa, octobre 1897).

Plus près de la côte, les Touré du Bakounyi alliés au Youla, sous les ordres de Bokary Fodé Touré (en Peuhl : Taraouré [1]), donnèrent à la région de Mellacorée le nom de Kisi-Moréa, le Kisi-Youla s'étant soumis à eux [2]. C'est du moins ce que racontent actuellement les indigènes. Mais la vérité nous est rapportée par Laing : En 1821, l'almamy Amara, chef Youla, commande à Forécaria. Il a été élevé au Fouta et passe pour un grand marabout. Comme tel il est fanatique et guerrier, détesté et redouté de ses voisins et même de certains de ses sujets. Ayant attaqué Kondaya, village fondé en 1756 par des fétichistes chassés du Fouta (esclaves révoltés, dit Laing), il se retourne contre un compétiteur : Sana-Si, roi de Maliguia. Aidé du chef de guerre Solima Yarédi (Ouara-di, petit Diara), il s'empare de Maliguia, qu'il brûle, et fait son chef prisonnier. Mais il avait excité un vif mécontentement chez les Touré, surtout à cause des méfaits de son ministre, Sétini Laye [3], rusé et cruel. Ansoumana Fodé Bokari Touré se souleva alors, et, ayant gagné les Solima à sa cause, obligea Amara à s'enfuir. Fodé Bokari étendit sa domination jusque dans le pays de ses frères Touré-Youla, le Bakounyi du Benna. Un de ses fils, Faramoréa Touré, obtint du chef Youla de Mélikouré, Yoraba Modou, la main de sa fille Méma et un emplacement où il construisit un village qui prit son nom : Farmoréa [4]. Bien que simple faubourg de Mélikouré, il se substitua à la longue à la ville Youla comme capitale, regardant sur l'autre rive de la Mellacorée le bourg de Taïbé, peuplé en grande partie de Timéné. En plus du Forécaria, ou Moréa proprement dit, du Kisi-Kisi et du Bakounyi, l'Almamy Fodé eut sous ses ordres le Farmoréa, le Morébaya et le Morécania. Almamy Oumarou son frère lui succéda. Puis un autre frère Yimbé Sitafa et un fils, Fodé Mourana, ou Yéramata Fodé, se disputèrent le pouvoir. Une nouvelle guerre civile

1. Le Chatelier, *loc. cit.*

2. Les Tourélakaï sont les chefs de province et les Dioula ou Youla les chefs de villages secondaires et les notables.

3. Laye : comparer aux Ouled Bou Lahia, tributaires guerriers des Maures Douaïch. Noter aussi le nom de Laya, capitale du Benna Moréa.

4. Il faut noter que les habitants du Moréa se disent Foula d'origine, venus du Khaso (voir Vigné, *loc. cit.*). Cela explique pourquoi les almamys foutadialonké n'admettaient dans les Rivières qu'un almamy : celui du Moréa, refusant ce titre à tous les mangué qui voulaient l'usurper. Vigné décrit ainsi un des membres de la famille Touré : « L'ovale accentué de sa figure, les ailes minces de son nez, ses yeux étroits, sa barbe blanche et ses blancs cheveux bouclés, évoquent à s'y méprendre les vieillards égyptiens couchés sur les sarcophages de Louksor. »

éclata entre les maisons Yimbéa et Mouranéa, qui, à la suite d'un compromis, décidèrent qu'elles régneraient à tour de rôle. Mais cette trêve ne fut pas de longue durée, et, Maligui Touré, de Maliguia, avec le Morébaya, Coké, Béréïré et Moréa, soutint une lutte sans répit contre Bokari Yenguissa [1], commandant aux Youla de Farmoréa, aux Bangoura du Sombouya et à une partie du Morécania. Le pays fut pendant de longues années à feu et à sang, situation qui nécessita l'intervention des puissances européennes. Le contre-coup de ces luttes se fit sentir chez les Timéné, et plus particulièrement chez les Mandenyi du Samo, où la famille royale des Fayom, fétichistes descendants de Bala Toumbo, se vit disputer le pouvoir par la famille musulmane d'Ansou N'Kouini. Celui-ci finit par triompher. De nombreux Mandenyi se réfugièrent dans le Kabak, pays d'alluvions récentes, coupé de marigots appelés sinkiné par les Soso et couvert de palétuviers. Les sentiers y sont formés de troncs de palmiers couchés dans la vase. Avant cette arrivée en masse il n'y avait là que quelques petits villages de pêcheurs [2]. D'autres Mandenyi s'enfuirent, vers 1850, dans le Kinambourou (Morébaya) et à Morécania.

D'autres intrusions eurent lieu en Mellacorée, mais elles n'influèrent pas, comme les précédentes, sur l'ensemble du pays. Des Malinké, Soso et Dialonké, de formation ethnique comparable aux Mikhiforé du Nunez, s'enfuirent du Fouta, au commencement du XIXe siècle et vinrent fonder Coké, entre le Morébaya et le Sombouya. Ce village, défendu par de fortes murailles, devint une sorte de lieu d'asile. La famille principale fut, comme au Sombouya, celle des Dantouma [3] (peut-être Dion Touma). Il faut également signaler l'apport de Foulacogni, Kamara et Konté, assez analogues au Foulacounda du Labé, qui se réfugièrent à Oualia. Ils y furent poursuivis par les Foutadialonké du Foukoumba et par Kondéto et Sourakhata les deux chefs de guerre du Benna. Ils étaient au contraire défendus par les Souma du Kanéa et réussirent à se maintenir.

1. Almamy Bokari, fils de Yérémata Fodé Touré, s'appelait réellement Kouya Kandé. Il eut deux frères : Kouya Fodé, père d'Alfa Touré, de Yenguissa, et Kouya Seïdou, père de Daouda, de Forécaria. Alfa Touré et Daouda devaient à leur tour se disputer le pouvoir.

2. Description d'après un rapport de Famechon.

3. Le pouvoir était partagé au Sombouya entre trois familles : 1° Les Dantoumaya, chef en 1880-90 : Mamadou Kouyé ; 2° les Yola-ya, chef : Simini Sogbé ; 3° les Simbaya, chef : Kandé Sogbé. (So-gbé signifie So le Grand.)

Pendant que ces événements se déroulaient en Mellacorée, l'empire du Rio Pongo, déjà amoindri par les Souma et les Fouta Dialonké, était déchiré, ainsi que le royaume de Dubréca, par des luttes continuelles. Parmi les Kamara arrivés antérieurement à l'invasion des Soso du Fouta, se trouvaient de nombreux mulâtres d'origine portugaise, venus du Cap Vert ou des Établissements de Boulam et de Bissao. Un nommé Fernando, ayant réuni ses congénères des familles Gomez [1] et Lomba, réussit à renverser la dynastie Kamara du Bramaya [2], État qui avait été fondé par le chef Bourama Kamara. Ses successeurs furent Manga Moumini, puis Manga Wouli. C'est sous le règne de celui-ci que se fonda l'État actuel du Koba. Manga Wouli, déjà vieux, vint cependant au secours des Kamara dépossédés. Manga Souara reçut l'appui des Damba Soso de Tia, conduits par Manga Yanyi, ainsi que de Manga Sangaré de Kaporo. Le Bramaya s'était allié de son côté au Labaya. La guerre dura trois ans. Les alliés Baga chassèrent les Kamara, les poursuivant jusque dans le Labaya. Néanmoins leur succès ne fut que momentané. Ils furent repoussés dans leurs anciennes limites et le Bramaya se dégagea de tous ses liens de vassalité envers Tia. Il en fut de même du Labaya, dont les chefs Damba conservèrent sous leurs ordres la province Soumbouri, habitée par des Kamara, qui plus tard obtinrent à leur tour leur indépendance.

Quelques années après, les Bangoura du Soumbouya et les Moréa-Kaï, après s'être longuement battus entre eux, se réconcilièrent au détriment des Baga-Souma du Kaloum. Ceux-ci appelèrent à leur aide les Soso de Tia, qui confièrent à Tamou Békama, du Koba, le commandement des forces alliées. La guerre, au cours de laquelle fut tué Tamou Békama devant Fandjé où il s'était retranché, dura cinq à six ans, et ne finit que grâce à l'intervention du Bramaya. Le Kaloum conserva son indépendance. Au cours de cette même guerre, le successeur de Tamou Békama, Souara Yoré, avait été grièvement blessé, également près de Fandjé, et ne survécut qu'un an. Il fut remplacé par manga Masa. Ce fut sous le successeur de celui-ci, manga Tibini, contemporain de manga Kouloum de Tia, qu'éclata la terrible guerre des mulâtres.

1. Beaucoup plus tard d'autres Gomez, venus de Sierra-Leone, obtinrent des terres à Fandjé et à Gomissia pour services rendus pendant les guerres des mulâtres.

2. Généalogie des rois du Bramaya : Voir annexe n° 10.

Nous parlerons, dans la deuxième partie, de l'établissement dans les Rivières, des négriers portugais ou américains. La plupart de leurs enfants étaient élevés en Amérique, en Angleterre ou à Sierra-Leone. Chacun de ces mulâtres commandait à une véritable petite armée, enfermée dans des forteresses dont les canons tenaient sous leur feu les barracons des esclaves. Ainsi se formèrent les familles Lightburn, Curtis, Wilkinson, Israël, Marsden, Ormond, etc. Tant que les ancêtres européens vécurent, ils firent bon ménage avec les chefs indigènes. Mais leurs descendants mulâtres, se prétendant de famille royale, voulurent aspirer au pouvoir. On les insulta : ils n'étaient que des fils d'esclaves et les chefs nègres avaient trompé leurs pères, en leur donnant en mariage, non pas leurs filles, mais des femmes captives. Ce fut un premier motif de froissement. D'autre part, il existait des haines violentes et des querelles continuelles entre tous ces mulâtres. Bien que durement châtiés par l'Angleterre dans l'expédition de 1815, ils étaient orgueilleux de leur force et de leur ascendance. Le chef Curtis, de Kissing (Kissi), était surtout détesté parce qu'il soutenait l'autorité de la famille Kati. En effet, à la mort de Manga Yanyi Damba, Manga Kati Damba prit le pouvoir. Après lui, un de ses parents, Soso influent du Kolisokho, beau-frère du roi Yanyi, Bala Bangou, descendant de l'ancienne famille royale, obtint de l'Almamy Fouta-dialonké, grâce à de nombreux cadeaux, sa reconnaissance comme roi du Pongo. Les Anciens refusèrent de ratifier cette nomination, déclarant que la couronne revenait à manga Kouloum, beau-frère de Curtis. Kouloum était jeune et faible de caractère, et Bangou pensait en avoir bon marché. En outre, il avait pour lui tous les mulâtres, furieux de l'influence prise par Curtis. Mais il comptait sans l'animosité générale suscitée, chez les chefs de famille nègres, par cette alliance de mulâtres. Ce fait amena l'union générale des Soso et des Baga (vers 1865-70).

Lightburn fit de Dominguia un camp de concentration des forces mulâtres et de leur armée d'esclaves. Bientôt après, il surprenait l'armée des Soso et des Baga, lui tuant une grande quantité de guerriers, après deux jours de bataille autour de Tia, qui fut livré aux flammes. Il marcha alors contre Kissing, place forte de Curtis, qu'il assiégea. Mais l'armée Soso s'était reformée, et de nombreuses familles soudanaises accoururent au secours de leurs frères, notamment des Keïta. Les Soso attaquèrent les assiégeants pendant que

Curtis faisait une sortie. Les mulâtres furent battus, leur armée décimée, et les nombreux prisonniers aussitôt passés par les armes. Sangha, la place forte des Faber, fut enlevée et brûlée. Cette guerre semble avoir de beaucoup surpassé en sauvagerie toutes celles qui avaient eu lieu jusqu'alors. Elle dura deux à trois ans. Lightburn avait pu s'enfuir à Faringuia. Mais la plupart de ses compagnons furent fusillés. Charles Wilkinson, un des principaux chefs, ne dut son salut qu'à l'intervention d'Alfa Siakha, son beau-frère, roi de la Fatala. Lightburn demanda et obtint la paix. Manga Kouloum Damba (branche Kati) fut reconnu alors par l'almamy du Fouta et le chef des Timbi. Peu de temps après, le 16 janvier 1872, un traité était signé par Manga Wouli, avec Charles Wilkinson, reconnaissant à celui-ci la souveraineté sur le territoire de Dominguia. Il faut remarquer dans ce document que les droits de propriété de la terre sont réservés. Constatation capitale pour l'étude de la propriété foncière dans ces pays [1]. Pendant cette période la puissance de Tia fut très grande. Kouloum fit acte d'autorité dans le Lisso : ce pays était dirigé par une famille Baga, surnommée Barakhayé (Konté), habitant Lisso. Une autre famille, les Boudoyaï (Damba Soso), venue du Fouta, occupait Bassaya. Il avait été décidé que chacune régnerait à tour de rôle. Beaucoup plus tard, vers 1890, à la suite des manga Konta et Bangou, un régent, Foula Kouyé Damba. avait gouverné le pays. A sa mort, le roi du Pongo voulut donner au fils de ce régent, Siakha, qui était un Damba comme lui, la couronne. Mais les fils de Manga Bangou, surtout l'aîné Yizifou, protestèrent énergiquement. Peu après, Yizifou mourait. A la suite des véhémentes protestations de Karimou, fils de Yizifou [2], le gouverneur Ballay donna à Karimou le pouvoir dans Lisso, tandis que Gassimou fut reconnu comme chef de Bassaya. Ces deux provinces sont séparées par la Fatala.

Entre temps, de nouvelles convulsions agitaient ce pays : Sats (Charles) Bombo, du Koba, avait été attaqué par Manga Kankounéné Wouli, du Bramaya, appelé aussi Will Fernandez, qui, soutenu par le Sombouya, réclamait la province du Fotenta [3]. En peu

1. Voir texte de ce traité, annexe n° 11.

2. Soutenu par Kati Ansoumani et Kati Salifou, ses parents et ministres.

3. Y compris trois villages Baga : Bangouya, Yaraya, Kambia. De nombreux Soso venus du Moréa, à la suite de leur expulsion par les Touré, s'étaient réfugiés dans le Fotentaï. Ces Soso, qui occupaient Soguia, Moussaya, Loumbaya, Timbaya, Filaya, Koutia, avaient demandé la protection du Bramaya.

de temps, il prenait et incendiait 13 villages [1]. La mort de Sats Bombo n'arrêta pas la guerre. Son successeur Bass envoya Thomas Bombo, son neveu, fils de Sats Bombo, contre Will Fernandez. Il pénétra dans le Bramaya, et, à son tour, ravagea ce pays de juin à décembre 1876. Mais la division allait, comme toujours, amener la défaite des Baga. Baki Sambé, surnommé Ali Tiori, cousin de Thomas et jaloux de lui, rêvait de dominer le pays [2]. Il accusait Thomas d'être trop européanisé, ayant été élevé à Sierra-Leone. Ce fut de lui que se servit le rusé manga Wouli. Il fit proposer la paix par Tiori à Bass et le fit inviter à une conférence à Toumania, où devaient se trouver Balé Demba, chef de Dubréka, et Konta Modou du Sombouya. Thomas supplia son oncle de rester, mais celui-ci n'écouta que Tiori et partit sans méfiance avec les principaux chefs du Koba. A peine l'assemblée était-elle réunie que les korogba Soso se jetèrent sur lui et le tuèrent avec ses parents Santi Modou, Tarikoba, Ansoumani Néné, frère de Thomas, Will Maro, Bokari.

Le Fotenta fut alors remis au Bramaya, dont le chef perfide annihila définitivement les forces du Koba, en soutenant son complice Ali Tiori contre Thomas. Déjà Bokari Ouansogni, frère d'Ali, avait voulu s'imposer au pays. Mais il avait été tué et Ali s'était enfui au Sombouya, d'où il avait préparé le guet-apens. Aussi la lutte fut-elle acharnée. Les Soso de Tia, de leur côté, voulurent tirer partie de cette anarchie pour s'approprier l'île de Kito qu'ils

1. Bangouya, Yaraya, Dixim, Kassak, Makaranokho, Bakia, Bendéfika, Kabéléya, Menkiné, Diakouri, Machip, Bombo N'Dia, Sayonia.

2. Ali Tiori était né à Bassia, près Koléa. Son père se nommait Moré, passant pour sorcier (Moré, Mori, Marabout). A cause de cette réputation on aurait été le vendre comme esclave aux îles de Los avec son fils. A titre de simple renseignement, et naturellement sous les plus grandes réserves, voici le récit de Thomas Bombo, ennemi d'Ali Tiori : « Manga Tonka, venant du Koba pour vendre cinq captifs aux îles de Los, se mit à parler baga avec Moré. « Délivre-moi, dit celui-ci, je serai ton esclave. » On l'embarquait sur un navire espagnol qui allait partir. Manga Tonka alla trouver le chef des îles de Los, André Kantor, et celui-ci l'autorisa à racheter Moré, moyennant cinq captifs, parmi lesquels les Espagnols choisirent la femme Sélimata. Moré devint bientôt le favori de Souara Yoré, puis de Manga Tibini et, se croyant tout permis, alla jusqu'à tuer la femme Tombo Baki Souma qui, dans la brousse, se refusait à lui. Manga Tibini implora sa grâce devant les Anciens. Ceux-ci s'inclinèrent mais, à une pêche de grande marée où se trouvait tout Taboria, ils noyèrent Moré. Ali se sauva au Morécania, où il fut engagé par le chef Yimbé Lamina et lutta contre Bokari C'est alors qu'il prit le nom d'Ali Tiori. Yimbé l'appelait son « finkaré », son fusil. Il avait pour mère une femme baga du Koba, Samba Akatéré. Plus tard, sa famille obtint qu'il pût rentrer au Koba. Il s'établit à Taboria, où il se maria avec une Akatéré. Il fut ensuite nommé chef de Diguissé (Dixim). »

convoitaient. De même que Tiori avait livré au Bramaya le Fotenta, Thomas, pour prix du soutien du Rio Pongo, acquiesça à l'occupation de Kito. Le prétexte de l'intervention des Soso était basé sur de très anciennes querelles [1].

Tiori, en défendant ces terres baga contre le ministre soso Ben Kati, devint un héros national. On oublia son forfait lors de la conquête du Fotentaï. Il avait d'ailleurs eu soin de ne pas se compromettre dans l'invasion du Bramaya, et était resté dans la coulisse. Dans le livre II, nous assistons aux péripéties de cette lutte, au cours de laquelle Thomas chassa Tiori jusque dans l'île Konébombi, où celui-ci résida, à Dabanti (1880). Will Fernandez s'entremit et la paix fut conclue. Mais à peine Thomas eut-il renvoyé ses troupes, que Tiori, aidé des Sombouya-Kaï, se jetait sur lui. Il n'eut que le temps de s'enfuir et se réfugia à Tia (1881).

Du côté du Nunez, les Landouma, après avoir traversé les « bové » pierreux, s'étaient réfugiés dans les vallées côtières [2], et, pris entre les Foulacounda et les Foutadialonké, ils avaient fini par se soumettre aux plus puissants. Une de leurs familles, les Kokoli, très mélangée de Tenda et de Coniagui, auxquels elle s'était alliée sous la domination des fétichistes Dénianké, alla s'établir dans le pays auquel elle donna son nom. Les premiers chefs Landouma, Koumba et Kala Kérim, fondèrent Koumbia, Kirimané et Farina (Tiapi).

Les Landouma étaient à peine musulmans dans l'aristocratie. La masse restait entièrement fétichiste. Les Dialo du Nord, leurs suzerains, leur permirent de continuer leurs pratiques religieuses, pouvant ainsi les piller sans scrupules. Cependant, lorsque les

1. « Un Soso abattit un fromager à Kotéya. Le chef, un Baga, descendant de Sangaré, lui reprocha de n'avoir pas demandé l'autorisation et le frappa d'amende. Le Soso refusa de s'exécuter disant que Kito était Soso, et la situation devint menaçante. Le Conseil des Anciens s'interposa et décida que Soso et Baga désigneraient, en réunion publique, un représentant chargé de manger le pain de riz préparé par un sorcier ou un marabout, après avoir prêté serment sur le Coran. La race de celui qui survivrait serait déclarée propriétaire de l'île. Au jour fixé, Bala Sama pour les Soso, Seïdou Banga pour les Baga, firent leurs ablutions, prêtèrent serment et mangèrent le pain. Le Soso mourut et Seïdou Banga fut reconnu chef de l'île qui appartint aux Baga.

2. Une partie d'entre eux resta cependant sur ces plateaux et peuple la province d'Ouossou Bové (Guémé, M'Boron, Ouossou). Leurs territoires bordent le Tominé dès son confluent avec la Koumba (Rio Grande). Leurs cases sont recouvertes en paille tressée.

alfa du Labé se furent alliés aux familles du N'Gabou [1] et eurent créé un vaste domaine peuplé en majorité des anciens alliés ou des congénères des Landouma, ceux-ci eurent un peu de répit [2]. La politique du dernier alfa, Alfa Yaya, fut même de leur laisser la



Coll. Sanderval.

Jongleur et danseur sur échasse unique.

plus grande liberté et de s'appuyer sur eux et sur les gens du N'Gabou et du Koli contre les almamys. N'ayant encore que le titre

1. Expédition d'Almamy Omar (Soria) contre le N'Gabou (1872). Il détruit Kansala, coupe la tête du chef et conquiert le Koli, où il meurt.
2. Succession des rois Landouma, voir Annexe n° 12.

de Modi Yaya, chef du Kadé, il poursuivit sans trêve, jusqu'à Bouloulo, Bokari Kidali, chef foulacounda du Foréa et du Pakési. Celui-ci était venu brûler les villages de la rive droite du Nunez, de Rapass à Coréra. Kidali s'enfuit ensuite jusqu'à Boubal. Ses fils, Mamadou Paté Kouyada, Niouniourou, Bamori, continuèrent la lutte. Mais ils furent battus. Puis, les Foulacounda de Koumatali ayant recommencé leurs razzias, Modi Yaya, qui était sur le point d'être nommé chef de Labé, déclara hautement qu'il prenait les Landouma sous sa protection, et alla piller les villages foulacounda jusqu'à Simbéli.

Si les Landouma eurent de graves démêlés avec les Foula, ils eurent également fort à faire contre la petite peuplade des Nalou, établie entre le Cassini et le Componi et dans les îles Tristao. Les Mandé y avaient également pris le pouvoir au moyen d'alliances matrimoniales. Avec l'ambition qui caractérise leur race, ils ne cherchaient qu'à étendre un domaine cependant bien suffisant pour leur nombre. Sous les règnes des rois Landouma Ma-Kandé et Sara, ils avancèrent dans le Nunez où Baga et Landouma leur permirent d'élever quelques villages. Ils étaient conduits par le chef Manga Yanyi Dapellom, qui fonda Dapellom [1]. Cependant leurs prétentions et leur turbulence obligea Sara à sévir contre eux. Le chef Ratiya, qui succéda à Dapellom, accueillit un vieillard Mandé, de mère Nalou, venu des environs de Kandia-fara [2], nommé Towel. Il fonda le village de Timbo, en face du bourg Landouma de Boké. Ce fut le premier chef, au Nunez, de la famille Towilia. Mis en fuite par les Landouma, il fut soutenu par Manga Ratiya. Les Nalou reculèrent jusqu'à Taïdi, où ils furent encore complètement battus. Manga Tongo, des Landouma, poursuivit la guerre, et chassa de nouveau les Nalou de Kisasi et de Dabaya. Entre temps Manga Ratiya fit établir Towel à Kaniope. Puis au moment de mourir il confia à cet étranger la régence du royaume, avec mission de remettre la couronne à son fils Jacques quand il serait en âge de régner. Towel non seulement conserva le pouvoir, mais le transmit à son propre fils Salifou, établi chez les Baga de Kakisam. Celui-ci fonda Kasa-Kobouli. Ses frères Lamina

1. Son prédécesseur était Ma-Dapellom et ses successeurs furent Soulé, Kissa, Dapellom puis Ratiya.

2. Principauté de Fara.

et Youra lui succédèrent. Le quatrième fils de Towel, Karimou, se contenta d'être chef de Kabougni jusqu'à Kakisam (rivière Djarga).

Les parents ou les alliés de Youra finirent par se partager toutes les terres des rives du Nunez jusqu'à son embouchure [1]. Mais la limite entre les États Nalou et Landouma ne fut fixée définitivement qu'en 1855 par le commandant Aubert.

Tandis que les Nalou luttaient contre les Landouma, la guerre civile les déchirait [2]. La famille de Manga Yanyi Dapellom, alliée aux Kamara Mandé, avait pour principal représentant Wouli Kanfara-ndé, chef de Victoria, qui eut pour successeur son fils Boundou·Bokari, de Katinou, ayant voulu s'opposer à l'accession au trône de Dina Salifou, neveu de Youra, fut soutenu par tout le parti Boundou. En 1901, après la déposition de Dina Salifou, précédée de la mort de Bokari (voir livre II) les notables proposèrent de remplacer Dina par un membre de la famille des Samplia (San-péré) Koko Baba.

Les Mandé s'étaient mêlés, comme nous l'avons vu, aux indigènes du Nunez, Nalou et Landouma, au temps des premières migrations mandé, puis lors de la formation de l'empire Dénianké. Ensuite, la création de l'empire foutadialonké fut une barrière à de nouvelles invasions venues d'Orient. C'est la raison pour laquelle Mandé-Youla, Touré ou Souma, arrivés jusqu'à la côte dans le Sud, ne vinrent guère de ces côtés. Cependant une famille Soso du Sombouya vint s'installer à Kibola avec l'autorisation des Landouma, et fit longtemps la guerre à tous ses voisins, jusqu'au jour où elle s'allia au village nalou de Borobof. D'autres, Mandé, de la tribu des Diakhanké, arrivés de Touba (Fouta-Dialo), vinrent cultiver les terres que les Landouma leur abandonnaient, moyennant redevance annuelle. Cette coutume subsiste toujours.

1. La chanson des griots commémore certaines phases de cette lutte, notamment les exploits de Yali, qui fut tué par Youra :

« Quand les guerriers de Yali sont arrivés, les hommes de Foré Samba en ont tué beaucoup. J'ai dit !

« Foré Samba est un roi rusé !

« Les guerriers de Yali ont eu peur et se sont tous sauvés ; mais Yali a franchi seul la tapade et après avoir tué dix hommes a pu sauter dehors sans être touché. J'ai dit !

« Yali est un vaillant Korogba ! » ... etc. (Vigné, *loc. cit.*).

2. « Notre pauvre pays a l'air de ressembler par exemple à une femme qui n'a pas de mari » (Pétition des Chefs).

Une autre petite peuplade, celle des Mikhiforé de race Malinké, réfugiée près du Nunez, après avoir été poursuivie par les Ouroubé du Timbi, résista héroïquement à toutes les attaques successives des Foutadialonké et de ses voisins Nalou, Landouma ou Baga. Vers 1880, un marabout, venu des Timbi, Abardé, vint à Koura par Silati, et réunit de nouveaux « Houbbou » autour de lui. Ce voisinage inquiéta les Mikhiforé qui lui livrèrent bataille. Il fut tué et ses disciples se dispersèrent soit à Naoual, soit à Kaouessi.

Enfin l'une des dernières guerres qui ait agité le pays des Rivières au moment de l'arrivée des Français fut la lutte du Sombouya contre le Kanéa et le Moréa réunis. Nous avons vu qu'une rivalité séculaire armait le Sombouya, représentant les premiers Mandé du pays, contre le Moréa et le Morébaya ses voisins, tandis que le Morécania et le Samo prenaient parti pour lui. Les contingents du Takoubéa, province du Sombouya, ayant attaqué les villages de Tanéné et Samaya dans le Kanéa, les guerriers de ce pays vinrent à leur tour brûler Firguiadi, Sénienta, et même, quelque temps après, Manéa. L'intervention française arrêta ces guerres désastreuses auxquelles était mêlé le Dubréca tout entier [1].

§ 4. — *Région des Dialonké Occidentaux.*

Le pays que nous étudions maintenant est une région intermédiaire entre le Fouta-Dialo et la zone côtière de la Guinée. Son histoire se confond par suite très souvent avec celle de ces deux régions et nous nous bornons à retracer, pour chacun des États dialonké les plus importants, les événements qui s'y sont déroulés à la fin du XIXe siècle et qui les ont affectés tout particulièrement [2]. L'ensemble de ces petits États dialonké a été formé par un fonds de population Baga, sur lequel sont venus successivement se superposer divers éléments mandé venus de l'Est et du Nord et plus ou moins métissés de Foula. Ils portaient le nom de Soso, ou

1. Voir livre II. Comme dans la plupart des États soso les familles Kamara, Bangoura et Souma sont représentées dans le Sombouya et ne cessaient de se battre. Dans le Takoubéa, il y avait deux capitales qui se disputaient la prééminence : Fossikouré, fondé par Farentakoubé, et Firguiadi, fondé par Manga Firguia.

2. En plus des renseignements que nous avons obtenus à Kindia, Friguiagbé, dans le Téné et dans le Barign, nous avons eu recours aux précieux documents qu'a bien voulu nous communiquer M. le capitaine Millot. Nous avons eu aussi quelques renseignements intéressants de M. Brière sur cette région.

encore, à la suite de leur contact séculaire avec leurs parents Dialo, de Dialonké. Soumis par les Foutadialonké, comme nous l'avons vu au paragr. 1, ils acceptèrent de leur payer tribut. Le Goumba, le Kinsam, une partie du Sanou (Dabaya, Lambagni) versaient leur tribut à Timbo, tandis que le Sougué Kouré (3e province du Sanou), le Salou et le Tamisso s'acquittaient à Soumbalako, enfin le Barign et le Si-Krimma au Massi et le Téné au Timbi Tounni.

1° Le Téné. — Le Sokhouli. — Le Barign.

Les habitants Dialonké du Téné (famille des Yatara) sont originaires du Bambouk. Ils traversèrent la Falémé, campèrent sur les bords de la rivière Téné (Fouta-Dialo) et occupèrent le plateau du Labé. Chassés, ils suivirent la rive droite de la Kakrima, stationnèrent dans le Yala, puis fondèrent le Téné (vers 1754, d'après M. Brière). Ils durent après de longues luttes accepter le protectorat nominal du Fouta-Dialo, qui se réduisait au versement d'un Sagalé (tribut) aux Foula. Ceux du Barign, comme ceux du Goumba et du Kinsam, venaient du pays manding de la rive droite du Niger. Ils traversèrent le Dinguiraye, Kolen, se fixèrent dans le Foukoumba d'où ils furent chassés lors de la défaite de Koumba Sango.

En 1885-1886 une guerre sanglante eut lieu entre le Kanéa et le Labaya. Ce dernier fut vaincu.

Le Labaya prétendit que le Téné avait fourni en secret des secours au Kanéa et lui déclara la guerre. Le fils d'un des chefs du pays, le kélé massa Moumini Ouankou, recruta des guerriers dans le Barign, le Sokhouli, le Sikrimma, le Kinsam, et envahit le Téné dont il pilla plusieurs villages. Le Kanéa envoya alors dans le Téné deux de ses meilleurs chefs de guerre : Goulo Khoni de Kindia et Samba Saré de Tassin (Benna) qui se retranchèrent dans Maléa, sur les bords du Mayonkouré. Attaqués par les guerriers du Sokhouli, ils les repoussèrent au delà du Mayonkouré, et, les poursuivant, entrèrent à leur suite dans le Sokhouli, après avoir franchi le Konkouré. Ils détruisirent Yania, Kokilo, Gambaya ; mais les Foutadialonké étant accourus au secours d'Alfa Ali, chef du Sokhouli, les guerriers du Téné durent s'enfuir, ayant, pour rentrer dans leur pays, à traverser tout le

Barign. Dans cette retraite précipitée, Samba Saré fut fait prisonnier avec dix de ses guerriers par Alfa Bokari Yatara, chef du Barign. Sept d'entre eux furent mis à mort ; Samba Saré eut la vie sauve et fut relâché. Touma Moussa, chef de Kindia, fit demander la paix à Alfa Bokari du Labaya, et fit évacuer Maléa. Goulo Khoni se retira à Talé, où les guerriers du Barign vinrent lui porter un cola blanc en signe de paix. Mais à peine étaient-ils dans la place qu'ils tombèrent sur ses gens et livrèrent le village au pillage. Goulo Khoni et Samba Saré réussirent, non sans peine, à gagner Maléa où ils s'enfermèrent, et où vinrent les assiéger les gens du Barign et du Sokhouli, aidés des Foutadialonké. Par une habile manœuvre, Samba Saré réussit à attaquer les assiégeants sur leurs derrières, tandis qu'ils étaient occupés à donner l'assaut, et, les ayant défaits, les poursuivit jusqu'à Kolibara. Le lendemain des Foutadialonké fugitifs arrivaient à Bangoya, où ils tuaient par surprise Manga Bangou, roi du Téné. Samba Saré entre alors dans le Barign qu'il ravage, atteint près de Maléa Karamoko Serifou, chef de guerre et marabout du Barign, le défait et le tue. Avec les renforts que lui amène le chef de guerre Kili Banban de Kindia, il détruit Sala, Farinia, Tougui, Simbata, etc. Puis, à Kousouma, où il s'est retranché, il repousse les attaques d'Alfa Bokari, qui est également battu par Goulo Khoni à Maléa. Samba Saré et Goulo Khoni se réunissent de nouveau, assiègent Khatia, capitale du Barign, qu'ils livrent aux flammes, pénètrent dans le Sokhouli et vont assiéger Démokoulima, lorsqu'ils reçoivent l'ordre de s'arrêter. La paix fut en effet conclue peu après à l'instigation de Sounkhari Modou et de Manga Ouli du Bramaya.

Alfa Bokari mourait peu après (fin 1887), et était remplacé par Tierno Sana.

Alfa Mamadou, chef du Sokhouli, succéda à Alfa Ali.

2° Le Soulima ou Solima

Le Soulima (petit Soulima) est gouverné par les Bangoura qui s'y sont maintenus et y forment la majeure partie des habitants comme dans le Takoubéa, le Kanéa, le Grand Soulima, le Salou, le Tamisso, le Kokounia. Ils venaient de la rive gauche du Niger (Manding), passèrent à Kouroussa, occupèrent le Soulima, le Fitaba, le Houré et la région de Timbo, d'où ils furent chassés

après la défaite de leur chef Bamba Modou et de Kandé Bourama à Sirakouré. Vers 1875 le chef du pays est Kola Mangué, et en 1884, son frère aîné Manga Ouli lui succède. Le fils de Kola Mangué, Manga Dounki, étant chef de guerre, alla soutenir les armes de Karimou contre le Limba et les sofas de Samori. Il vint également attaquer le Ouali, mais battu à Nénéya Kori, il revint dans son village de Yokoronia. La colonne Millot, puis la Légion opérèrent dans le Soulima, à cause des menaces qu'il ne cessait de proférer, et Konikori fut livré aux flammes. Manga Dounki devint roi à la mort de Manga Ouli en 1895. Depuis il a été révoqué.

3° Le Goumba

Le Goumba était à l'origine divisé en deux petits États, sépar é par la Kolenté. L'un d'eux, capitale Kirita, était gouverné par les Souma, soutenus par les Souma du Kinsam. Manga Sangaré fut les premier chef qui réunit ces deux provinces en une seule. Mais il fut convenu que les chefs de Kirita et de Sangaréa (Kamara) régneraient à tour de rôle. Les successeurs de Sangaré furent Bana Kati, Kandé Siré Bourama, qui intervint en 1886 pour faire cesser les hostilités entre le Barign et le Téné, Mongo Tinian et l'almamy Fodé. Son histoire est des plus compliquées par suite de l'arrivée d'un marabout Peuhl, le Ouali, et des prétentions du Kinsam et du Kanéa à la suzeraineté sur cet État.

Le Ouali [1], Karamokho Sékhou Ali, était déjà un homme mûr lorsqu'il arriva dans le Goumba. Sa vie jusqu'alors avait été une perpétuelle odyssée. Son père était originaire du Kolladé, et, pour échapper aux exactions du chef de ce diwal, s'était enfui dans le Kébou, puis dans le Kanéa. Laissé par son père à la garde du marabout vénéré de Tanéné Kélara, Fodé Mousa, il résida au village de Oundima, où il ne tarda pas à acquérir une véritable célébrité par son savoir et sa ferveur. Il fut alors appelé par Kandé Bourama à Friguiagbé, et s'y maria avec une fille Souma.

1. « Ouali » ou « Oualiou » est un terme qui désigne une sorte de saint musulman, anachorète, qui se retire dans un désert et y pratique le jeûne et les prières. Il ne tarde pas à devenir un véritable chef d'État. El Hadj Omar en est un exemple. Darou, dans les Bové, fut la capitale d'un puissant Ouali. Elle fut brûlée en 1850 par l'Almamy et le chef du Labé. « A en juger par l'étendue qu'il occupait, écrivait Hecquard, ce centre de population devait être considérable. »

alla retrouver son père, revenu dans le Kolladé, mais, à sa mort, il dut en partir à nouveau et se réfugia encore une fois dans le Kébou. Il s'établit près de Bambaya avec l'autorisation du chef des Timbi, Tierno Mahadiou, et sous la protection du Karamokho Alimou de Horé Vendou. Au moment de la révolte du Kébou et des guerres entre les deux Timbi, il reprit sa vie errante avec sa famille, et vint s'établir dans le Goumba, chez son ami le Peuhl Sadi Kido, établi près des ruines de Yaréa, détruit l'année précédente, ainsi que nous l'expliquerons en parlant du Kinsam, par Kandé Simba (1887). Il obtint de Manga Siré Bourama, qu'il était allé supplier à Sangaréa, l'autorisation de construire une mosquée sur cet emplacement, qui porta le nom de Missidi. Voici l'énumération des cadeaux qu'il dut lui donner pour obtenir cette autorisation : 7 bœufs, 7 moutons, 7 chèvres, 7 poulets, 7 anneaux d'or, 7 anneaux d'argent, 7 dames-jeannes de beurre. Très satisfait le roi vint lui-même présider à la construction de la mosquée, et, pour montrer que Missidi était sous sa protection, y fit bâtir une case pour lui. Peu après, une partie des gens du Goumba, de la famille Souma, se plaignit de n'avoir pas reçu de cadeaux, et faisant appel à son cousin Kandé Simba, du Kinsam, menaça de détruire Missidi. La guerre civile allait éclater, mais le Ouali apaisa ses ennemis avec des présents. Cependant deux ans après, à la mort de Kandé Siré Bourama, menacé de nouveau, il alla implorer le secours de ses anciens protecteurs du Kanéa, et, en particulier, de Touma Moussa de Kindia et de Manga Bamba, père de ce dernier. Par l'entremise de celui-ci, le chef de Molota, Almamy Laye, respecté de tout le Kanéa, prit officiellement le marabout sous sa protection, et, par des cadeaux, réussit à apaiser de nouveau les mécontents du Goumba, dont l'un des principaux griefs était que les troupeaux du Ouali ravageaient leurs cultures (1889).

Mais bientôt la situation devint de plus en plus tendue : aux griefs précédents, vint s'ajouter la crainte de tous les chefs environnants de voir se former au Goumba une puissance considérable. En effet, autour de Missidi, devenu très important, s'étaient créés de nombreux villages : Yaria, Sounkaria, Balia, Sangaréa, Kambia, Yatéa, Simbaya, Koundouya, Nénéyakori, peuplés d'une population remuante, de toute origine, obéissant aveuglément à son chef. L'almamy du Fouta-Dialo, Ahmadou, lui-même, s'inquiéta de

voir cet ancien sujet devenir chef d'une puissance sur les frontières du Fouta, contre lequel il pourrait songer, plus tard, à venger les misères que son père et lui avaient endurées. Les chefs du Kanéa, dans une grande réunion à Kindia (août 1890), abandonnèrent à leur tour le Ouali, lui faisant dire que s'il ne partait pas du pays on l'y obligerait par la force. Sounkari Modou fut chargé d'exécuter cet ordre. Mais entre temps Touma Moussa de Kindia allait trouver le Ouali et obtenait de lui la promesse de quitter le pays après la récolte, à la fin de l'année. La guerre entre le Fouta et le Kinsam ayant éclaté à ce moment (voir plus loin), on oublia momentanément le Goumba.

Kandé Simba du Kinsam fut tué et Yatia Sori nommé roi à sa place par Sori, fils de l'Almamy Bokar. Mais ce fut sous la promesse de chasser le Ouali. Yatia Sori ayant refusé de tenir parole, Sori Ougan envahit le Kinsam, bat Yatia Sori, lui inflige une forte amende et l'oblige à agir contre la famille et les biens du Ouali. Auprès de Missidi, à Yaria, Sogbé, frère de Oundou Ali, et obligé du Ouali qui l'avait aidé à relever son village, jalousait son bienfaiteur et ne cherchait qu'à le dépouiller et lui susciter des ennuis. Il entraîna Mamadou Ba de Bagueïa (Barign). Mais Touma Mousa veillait et par ses menaces arrêta les deux alliés. Il fit même incarcérer Sogbé qu'il avait jadis fait prisonnier. Dès que celui-ci fut libre il s'adressa à un chef plus puissant, Yatia Sori, qui venait d'être battu par les Foula. Bientôt une coalition se forma, comprenant avec ces deux chefs, Kandé Gadirou (Sanou) et Mamadou Ba (Barign), qui, sans agir par lui-même envoya son Karamokho, Bemba, et le soumbouyakaï Nyangarédyi se joindre à Yatia Sori. L'almamy Fodé se vit lui-même abandonné par ses vassaux, ayant déclaré soutenir le Ouali. Toumania, Mellacorée et Kirita lui restaient seuls fidèles. Il s'enferma dans Kirita, tandis que le Ouali mettait Missidi en état de défense. C'est alors (avril 1893) qu'eut lieu la mission Alby, et pendant le séjour de cet administrateur à Timbo, les Dialonké ne bougèrent pas, espérant qu'il obtiendrait de l'almamy le retrait de ses ordres contre le Ouali. Nous verrons la suite de ces événements dans le n° 5 du présent paragraphe (Sanou) et dans le livre II.

4° Le Kinsam

Au Kinsam les Souma se sont établis autour de Songoya laissant les Kamara à Boubouia, après un compromis chacune des familles régnant alternativement. La famille des Yatara, retirée à Balendougou, fut évincée du pouvoir, mais on lui réserva le privilège donné aux Hirlabé au Fouta. Cette famille fut chargée d'élire les rois.

En 1885 Numa Seydou Souma était roi de Kinsam lorsqu'il fut attaqué par Mandiou, chef des Kamara de Boubouia. Le chef du Sanou, Manga Bamina, appuyait ses prétentions et occupait Koundegbé Kouyéya. Il fut battu par Numa Seydou qui appela à l'aide Sori Ougan, devenu célèbre plus tard sous le nom d'Alfa Ibrahima, chef de Foukoumba.

Mandiou fut alors défait et tué par les alliés et, peu après, mourait Numa Seydou. Yatia Sori succéda au premier, et Kandé Simba au second. Dans une conférence pour la paix, tenue à Boubouya, six des notables Kamara furent tués par surprise. Mais Kandé Simba ayant, dans une entrevue, menacé de frapper son allié Sory Ougan, celui-ci se retira et revint bientôt avec de nombreux Foutadialonké, sous prétexte de châtier Alfa Mamadou, chef des Yatara de Balandougou, qui aurait vendu des Foula, mais en réalité pour se venger de Kandé Simba. Celui-ci se tint sur ses gardes et se joignant à Alfa Mamadou attaqua et battit complètement les Foutadialonké. Il se fit ensuite couronner roi, au détriment de la famille Kamara (1886). L'année suivante (1887), Kandé Simba descendit dans le Goumba, qui était vassal du Kinsam, et Kandé Siré Bourama vint le recevoir chez le notable Woundou Ali à Yaria, quittant sa capitale Sangaréa. Kandé Simba l'informa qu'il venait le prier de se joindre à lui pour être l'arbitre entre le Kanéa et le Sombouya, où Sounkari Modou venait d'incendier Manéa. Mais Woundou Ali, très influent, refusa de les accompagner, disant à Kandé Simba qu'avant de venir s'interposer chez les autres, il devait d'abord assurer la paix chez lui. Il fut aussitôt saisi, eut la tête tranchée et sa famille et ses biens partagés entre les chefs du Goumba, du Kinsam et du Kania. Yaria et les autres villages de la rive gauche de la Kolenté furent brûlés. Mais les habitants du Goumba, révoltés de tant de cruauté se placèrent

sous la protection du Kanéa, et spécialement du Ouantanbakiri. Les gens du Goumba et du Kanéa rendirent la liberté à la famille de Woundou Ali qui leur était échue en partage, et Yaréa fut reconstruit.

Kandé Simba était rentré précipitamment dans le Kinsam, à la nouvelle du retour offensif de Sori Ougan. Mais grâce à l'alliance de Mamadou Balandougou il le battait de nouveau, le rejetait au delà du Konkouré et brûlait cinq villages du Fouta (1888).

L'Almamy donna alors à Alfa Ibrahima (Sori Ougan) l'ordre d'en finir avec Kandé Simba. Le chef de Foukoumba attira celui-ci dans un piège et réussit à le tuer, emmenant au Fouta 300 Souma. Mais les Souma de Songoya, unis à Alfa Mamadou, après avoir convaincu Yatia Sori de fausseté et de trahison à la cause dialonké, firent appel au Kanéa, qui envoya aussitôt ses deux chefs de guerre Goulo Koni et Samba Saré. L'arrivée d'Alfa Ibrahima fit lever à Samba Saré le siège de Boubouya, et il s'enferma avec Mamadou et Goulo Koni dans Songoya, où, attaqué par neuf mille Foula, il les obligea à lever le siège après avoir eu 150 hommes tués. Enfin le fils de l'almamy, Sori, vint lui-même faire la paix, et, en promettant au parti de Songoya la remise de tous les prisonniers, obtint pour Yatia Sori Kamara la couronne du Kinsam. Il était stipulé qu'il serait déposé au bout d'un an si tous les prisonniers n'étaient pas rendus.

Une clause secrète du traité obligeait le Kinsam à entrer dans le Goumba pour en chasser le Ouali.

Yatia Sori refusant de tenir sa promesse contre le Ouali fut attaqué, battu, et dut promettre de marcher contre le Goumba (1892). Il ne le fit cependant qu'en 1893 (voir 4°, Goumba).

5° Le Sanou

Le Sanou, capitale Oualia, avait été d'abord occupé par les Kamara puis par les Yatara, venus du Boundou. Ceux-ci s'étaient établis dans le district de Sanou dans le Labé, d'où ils furent chassés après la défaite de Kombourou. Ils se trouvent surtout dans les districts de Dabaya et Lambagni. Le troisième district est Souguékouré. En 1884-1885, le roi Manga Bamina, chef du Sanou, était allé soutenir au Kinsam les Kamara de Boubouya. Mais il trouva la mort dans cette guerre, à Kondegbé Kouyéya. Son successeur fut

Manga Saré, puis en 1888, Kandé Gadirou. Celui-ci avait déjà conspiré contre son pays, et était allé demander le secours de Touma Mousa de Kindia, en 1886, à la mort de son frère Koné. C'était un Yatara. A peine nommé roi il se prétendit en butte aux persécutions de ses notables, et notamment de Kati Maligui, assurant qu'il ne pouvait gouverner et que tout le monde le volait. C'est ainsi qu'on lui prenait tous les esclaves fugitifs qui avaient



Coll. Sanderval.

Repos d'une caravane. Chef Dialonké de Songolon.

toujours été propriété du roi. Il fit alors entrer dans le pays les guerriers de Golo Bourama qu'il avait été trouver à Tairé (Salou), au moment où celui-ci revenait d'une campagne avec Fodé du Tamisso contre le Ninkolo (Fouta). Les notables ayant menacé Gadirou de l'intervention du Kinsam, il renvoya ses guerriers. Mais bientôt il s'enfuit à Kountounou (Salou), puis à Koniakori, et refusa de revenir dans son pays malgré les sollicitations des notables et de son fils Mamadou Boye. Seule l'intervention de Touma Mousa ramena le calme, après une grande réunion à Kindia. Le Kinsam fut désigné pour servir d'arbitre si de nouvelles contestations s'élevaient. Mais

en 1893 le turbulent Kandé Gadirou quittait de nouveau le pays et se joignait à Yatéa Sori du Kinsam contre le Ouali du Goumba. Fodé Siakha, chef de Yaléa, l'avait suivi, mais Kati Maligui, son notable le plus influent, avait refusé d'obéir, après avoir été exhorté au calme par Alby. Bientôt Yatéa Sori est tué, et Kandé Gadirou, qui avait fait attaquer Kati Maligui par Fodé Siakha, prend la fuite, tandis que Kati Maligui sejoint au Ouali victorieux. Soukaria, Sangaréa, Sitia, Yagoya, Yaléa sont pris et brûlés par les Foula, et Fodé Siakha s'enfuit à Gania dans le Salou. Poursuivi par son rival, il doit encore s'enfuir, traverse le Soulima, et arrive à Samourénia (Kanéa), où il s'établit. De leur côté, Kandé Gadirou et son fils Mamadou Boye, ayant réclamé l'appui de l'almamy, le fils de celui-ci, Modi Oumarou de Soumbalako, s'apprêtait à entrer en scène en même temps que les guerriers du Kinsam. La présence du lieutenant Millot suspendit un instant les hostilités. Mais, à son départ (janvier 1894), le Ouali, accompagné de Kati Maligui, fut surpris par les alliés pendant une marche et dut s'enfermer dans Tafori, où il fut aussitôt attaqué par Balandougou Mamadou du Kinsam et les Foula, avec Kandé Gadirou. Il réussit néanmoins à les battre, tua un fils de Balandougou, un fils de l'almamy et de nombreux Sidianké. Oualia fut brûlé par Balandougou et les Foula, qui se retirèrent à Damakania. C'est à ce moment qu'arrivèrent les lieutenants Dhotal et Millot. Le premier attaqua et enleva Damakania et, réunis, ils prenaient Dounia et Doubaya. Modi Oumarou s'était empressé de rentrer à Soumbalako, et Mamadou Boye fuyait dans le Tamiso. Pendant ce temps le Ouali tuait Balandougou et, deux jours après, Kandé Gadirou. Ce dernier avait été surpris dans le Salou et sa main fut promenée dans le pays. Après un interrègne de quelques mois Kandé Bourama fut nommé chef du Sanou (1894). Kati Maligui mourait en 1895.

6° Les Foulacogni

Nous avons vu leur origine au paragr. 1. Ce sont des familles entières de Kamara Dialonké, réduites en esclavage par les Foutadialonké, et qui, après une révolte générale durement réprimée, s'enfuirent sur le territoire du Benna. Ils ont toujours été en lutte avec leurs voisins, protégés du Kélissikiri (Kanéa) jusque vers 1887.

7° Le Kanéa

Les Kamara, qui résidaient dans la province de Kélissikiri, étaient les maîtres du Kanéa lorsque les Souma, ou Souma-Horo, qui avaient occupé le Fouta momentanément, venant, disent-ils, du village de Kaba dans le Manding, furent rejetés par Ibrahima Sori Mahoudo vers l'Ouest. Vers 1840 l'almamy Omar envoya ses guerriers à la conquête du Kanéa. Les ancêtres des gens de Kindia (Yatara) habitaient alors Yatia, auprès des grottes où jadis se réfugiaient les Baga. Les trois frères Balla Sayon, Balla Fana, Balla Koumba, décidèrent leurs parents à embrasser l'islamisme « afin d'éviter les pires calamités ».

Une des règles politiques des Foutadialonké était d'imposer aux chefs Soso et Dialonké l'envoi de leurs enfants au Fouta où ils étaient élevés dans les principes musulmans. C'est ce qui fut exigé de Balla Koumba, dont le fils Yousoufou fut élevé à Timbo et fut ensuite nommé par l'almamy chef de Ouantanbakiri.

L'ancêtre des Souma, Manson Ouoromba, se fixa à Firiguiagbé et eut pour successeur : Daba Simini, Bakar Sango, Manga Niémé, Manga Kanaba Bamba. Ils dominaient le Kanéa. Mais, sous le dernier, Ibrahima Sori Dara donna le commandement à Sara Moussa de Molota dans le Kélissikiri (Kamara). Firiguiagbé, malgré l'aide du Samokiri, fut battu par les trois autres provinces (Maniéria, Ouantanba, Kélissi) et Soura Moussa resta chef. Cependant, quelques années après, il se démit en faveur de Balé Bouramé, de Firiguia. Sous le règne du successeur de celui-ci, Ouali Maré, l'anarchie régna dans le Kanéa. Mais bientôt (en 1857 d'après M. Brière), grâce aux Yatara de Kindia, Kandé Bouramé Souma prit le pouvoir et domina non seulement tout le Kanéa mais les provinces voisines. Il mourut en 1880.

Somme toute, l'histoire de ces divers États dialonké est dominée par l'intervention incessante dans leurs affaires des Foutadialonké. Nous allons voir dans le livre II de cet ouvrage comment les Français mirent fin à cette tyrannie qui ruinait et dépeuplait ces contrées.

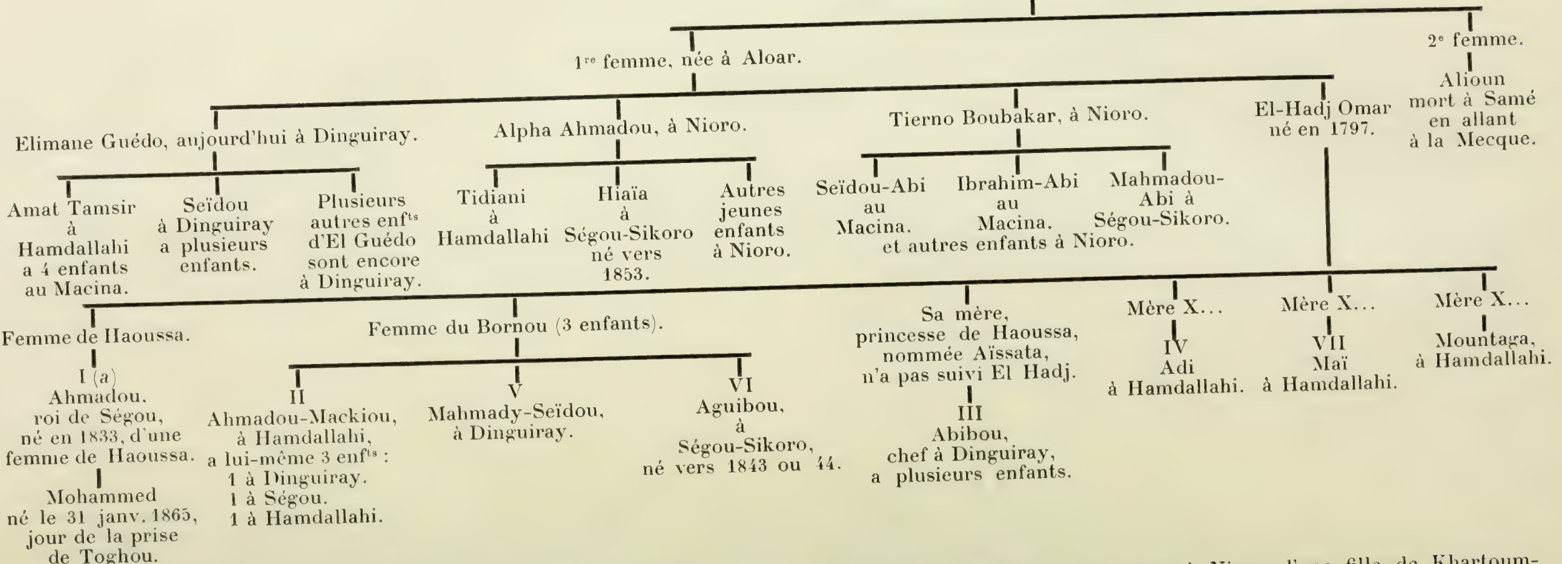
ANNEXE II.

GÉNÉALOGIE DES BARI (Sankharé ou N'Daédio).

Nouhou (Noë) patriarche de la tribu. Ses descendants sont : Diaba Hana-bi (le noir Hana, père des Dia), Ouababinia Si (Si de la famille des Oua ou Dia noirs), Bodewal Makhamé (ou Macchabée), l'homme de Ma rouge, qui est peut-être le même que celui de la généalogie précédente (Annexe 1, tableau I). Ce serait alors le point de départ de la « foulanisation » de cette famille. Puis viennent : Touya Modi, *Bari*, Seïdi, Kikala. (Renseignement du Ouali du chef des Timbi.) D'après l'informateur de M. Guébhard l'ancêtre serait Seikou Abana, qui vivait près de Tischitt, où il serait venu de La Mecque sous le règne de Sédina Oumarou. D'après M. Leprince voici la suite des chefs de cette famille : Sédina Ansoumana, Seikhou Abana, Mamadou Kali, Mamadou Moktar, ce dernier père de Séri et Seïdi.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE D'EL HADJ OMAR (Hommes).

(D'après Mage, *Voyage au Soudan.*)



En dehors de ces enfants cités d'El Hadj, il en avait une quarantaine en bas âge au Macina. — 3 jeunes à Nioro d'une fille de Khartoum-Sambala. Ce sont : Mahmady-Diakha, Mahmady-Nagui, Mahmady X...

En outre, Aguibou m'a donné la liste de 15 autres frères à lui, habitant à Dinguiray. Ce sont : 1 Moctar, 2 Bassirou, 3 Day, 4 Nourou, 5 Saïdou, 6 Mourtada, 7 Nasirou, 8 Mounirou, 9 Ahmidou, 10 Mahmodou, 11 Aïdou, 12 Waïdou, 13 Mou-Bassirou, 14 Nasirou, 15 Siradiou. En dehors de ces parents, il y a les fils des cousins-germains d'El Hadj, ceux de ses sœurs qui sont en assez grand nombre.

(a) Ces numéros classent par rang d'âge.

Annexe IV.

SUCCESSION DES CHEFS DU TIMBI-TOUNNI

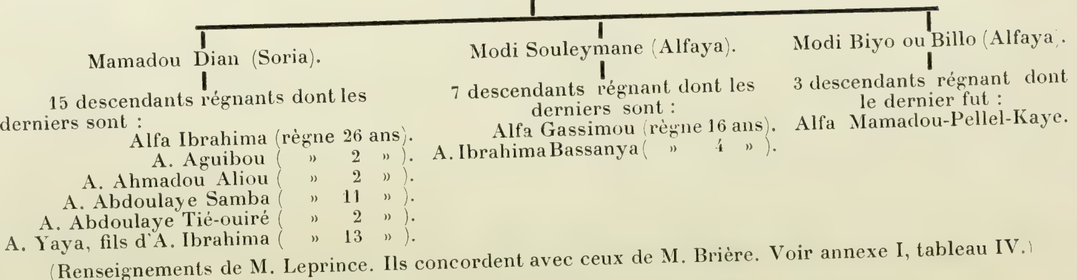
(Elayabé, tribu des Ouroubé, Ba ou Diakhité).

T. Souleymane, T. Mahoudo, T. Dobaïrou, A. Ibrahima, T. Mamadou, T. Safiyou, T. Mamadou Tosokho, T. Mamadou Diogo, T. Abdoulaye, T. Ibrahima, T. Mamadou, T. Ahmadou Kédiri, T. Mahadiou, T. Ahmadou Sara, T. Souleymane, T. Mahadiou, T. Ibrahima, T. Omar Silla.

(Ces renseignements proviennent du griot (Yali) du Timbi Tounni, confident du chef. A comparer avec la généalogie donnée par M. Brière, annexe I, tableau III, descendance de Mali Tégnéla. Cette famille des Ouroubé fait partie des Lassiliankori, qui entrèrent au Fouta après les Ouroubé Pouli, appelés aussi Bourouré, sing. Toubourou. Les Houbbou, comptent parmi eux. On a proposé pour ce nom qui se rattache sans doute à Toubou, des étymologies diverses que nous avons signalées.

ANNEXE V.

GÉNÉALOGIE DES CHEFS DU LABÉ



(Renseignements de M. Leprince. Ils concordent avec ceux de M. Brière. Voir annexe I, tableau IV.)

Annexe VI.

SUCCESSION ET GÉNÉALOGIE DES SIDIANKÉ

1° Succession des Chefs du Fouta-Dialo.

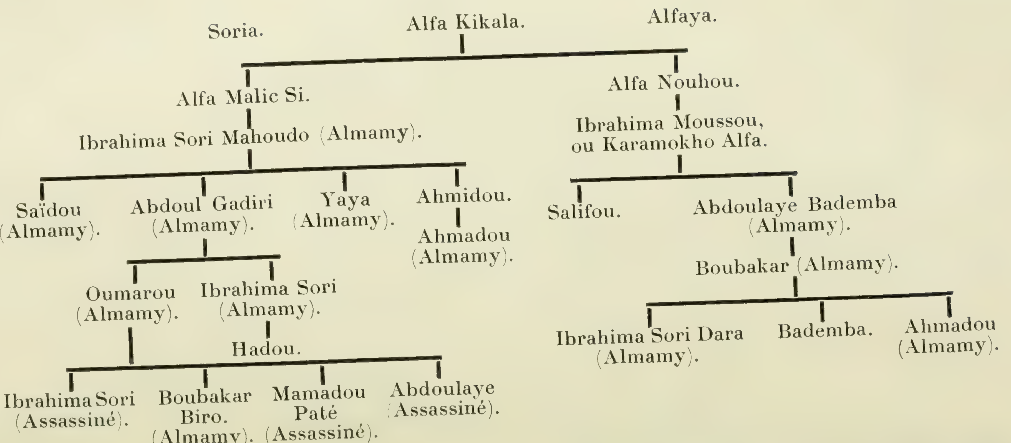
SORIA

Almamy Ibrahima Sori Mahoudo (1er Almamy, né vers 1755, mort vers 1813).
Saïdou (3e Almamy, mort vers 1813).
Abdoul Gadiri (5e Almamy, de 1819 à 1830).
Yaya (7e Almamy, 1830).
Ahmadou (8e Almamy, 1831).
Oumarou (9e — 1837-1872).
Ibrahima Sori Donholl-Fella (11e Almamy, 1872-89).
Boubakar Biro (13e Almamy, né vers 1846, Almamy de 1889 à 1897).

ALFAYA

Alfa Ibrahima Moussou, dit Karamokho (mort à la fin du xviiie siècle).
Alfa Salifou (2e Almamy).
Abdoulaye Bademba (3e Almamy, 1813-1819).
Boubakar (6e Almamy, 1830-37).
Ibrahima Sori Dara (10e Almamy, règne en 1841, puis vers 1863, enfin de 1872 à 1873).
Ahmadou (1873-78, 12e Almamy).

2° Généalogie des Almamys.



Ces deux tableaux d'après M. Madrolle (*En Guinée*). Voir plus haut : Généalogie de la famille Bari (d'où sont issus les Sidianké). Annexe II.

Annexe VII.

SUCCESSION DES CHEFS TENDA

Famille de Mémouyé.	Famille de Tongo.
1° Mémouyé	1° Tongo
2° Sanbiné (San le Noir)	2° Kandé
3° Yéra	3° Kanianon
4° Koïna	4° Toroïni Mahoudo
5° Sarantini	5° Songo
6° Tamba Safi	6° Tamba Nango
7° Toroïni	7° Tierno

D'après M. Brière. On peut noter l'influence Mandé et Peuhl dans les noms de ces listes.

Annexe VIII.

SUCCESSION DES CHEFS DU RIO PONGO

(Famille des Damba Soso, Ouatara, branche des Kati de Tia.)

1° Manga Yanyi, supplante la famille des Bangoura de Bangalan.
2° Manga Kati
3° Manga Kouloum
4° Manga Wouli
5° Manga Yoni
6° Alexandre Kati.

Les princidaux « Lambé » ou « Diamou » du Rio Pongo sont :

Bangoura	Soso ou en	Baga,	Akataoun
Kamara	—	—	Akétouy
Souma	—	—	Akaséké
Yatara	—	—	Akouanta, Akabaki, Akabokar
Sisé-lakha	—	—	Akatampi
Touré-lakha	—	—	Akatéré
Damba	—	—	Atchoukwa.

Annexe IX.

SUCCESSION DES CHEFS DU KOBA (Rio Pongo).

Manga Souara

Tamou Békama contemporain de Manga Kati, de Tia	
Manga Baki	
Yaki Mampoun	fils de Manga Souara.
Tamou	
Souara-Yoré	
Manga Massa M'Bombo	

Manga Tibi, fils de Massa M'Bombo, contemporain de Kouloum de Tia.
Manga Yaki, fils de Baki.
Manga Sats Bombo, fils de Massa M'Bombo, contemporain de Wouli de Tia.
Thomas Bombo, fils de Sats Bombo.
Ali Tiori, usurpateur, chasse Thomas Bombo.

Annexe X.

SUCCESSION DES CHEFS DU BRAMAYA

(Kamara, mulâtres).

Manga Fernandez supplante la famille des Kamara Bourama.
Manga Moumini.
Manga Wouli et Manga Lori, fils du précédent, règnent tour à tour.
Manga Wouli, de Mertéya.
Tombo Wouli.
Yéni Mangué ou Lori.

Annexe XI.

DÉCLARATION DU ROI DU PONGO EN FAVEUR DE CHARLES WILKINSON (16 janvier 1872).

Nous, William Kati (Catty), alias Yanghé Will de Tia, roi du pays de Rio Pongo, ayant réuni les chefs qui dépendent de mon gouvernement pour les consulter sur les affaires du pays, nous avons décidé ce qui suit :

Tous les documents faits avant ce jour sont déclarés nuls;

Par ce document-ci, avec le consentement des chefs et vieux du pays, nous donnons Dominguia avec tous ses districts à M. Charles Wilkinson. Si quelqu'un voulait le troubler dans ses droits, il devra nous le faire connaître par son « landlord « (propriétaire de la terre), Bangou.

Que tout le monde sache, par ce document, que nous, William Kati, alias Yanghé Will, roi du Pongo, assisté par Bangou de Couyéyah, déclare, pour moi, mes héritiers, successeurs ou contractants que je passe, donne et lègue à M. Charles Wilkinson le village de Dominguia avec tous ses districts, y compris tout le terrain qui est occupé par les constructions de Frédéric Fox. Je déclare que lui et ses successeurs auront pleine liberté d'y faire ce que bon leur semblera.

Signé : William Kati.
Kané Bangou et divers témoins.

Annexe XII.

SUCCESSION DES ROIS LANDOUMA

1° liste fournie à l'auteur.

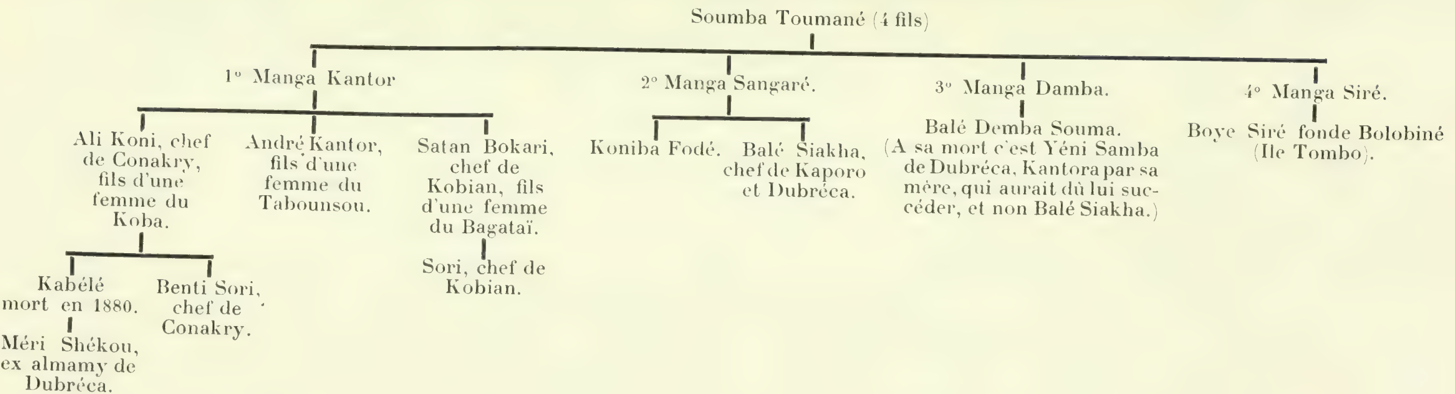
Ma Ouane	résidant à	Ouakaria
Sara	—	Boké
Silipé	—	Ouakaria
Modiéré	—	Boké
Mandiali	—	Ouakaria
Ma-Kandé	—	Boké
Sara	—	Ouakaria
Tongo	—	Boké
Danka	—	Ouakaria
Sara	—	Boké
Aboul Bakar	—	Boké

2° liste de M. Brocard.

Mandiali	résidant à	Ouakaria
Modiéré	—	Boké
Sara	—	Ouakaria
Ouakandé	—	Boké
Tongo	—	Boké
Donga	—	Ouakaria
Sara	—	Boké
Aboul Bakar	—	Boké

Annexe XIII.

GÉNÉALOGIE DES CHEFS DU DUBRÉCA





Croquis de la Région des Rivières.

LIVRE DEUXIÈME

HISTOIRE DES RAPPORTS ENTRE EUROPÉENS ET INDIGÈNES

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES EXPLORATIONS ET CONQUÊTES DANS LES RIVIÈRES DU SUD

> .....Veniunt Annis
> Secula Seris, quibus Oceanus
> Vincula rerum laxet et ingens
> Pateat Tellus, Typhisque novos
> Detegat orbes, nec sit terris
> Ultima Thule.....
> (Sénèque le Tragique.)

L'exploration des côtes océaniques d'Afrique remonte à la plus haute antiquité. Ce continent ceinturé de montagnes abruptes et de déserts brûlants, de cette mer « ténébreuse », aux courants redoutables, encombrée d'écueils et de hauts-fonds, sans hâvres vastes et abrités, devait éloigner les navigateurs. Mais le mystère même qui entourait ce continent fabuleux, les richesses qui en étaient exportées des côtes plus accessibles de la Méditerranée, excitaient l'esprit d'aventure des marins et l'amour du lucre des marchands.

L'honneur des premiers voyages d'exploration par mer, les seuls d'ailleurs qui fussent possibles en un temps où d'innombrables tribus pratiquaient le droit d'aubaine [1], revient à la race sémitique. La ténacité et la souplesse qui la caractérise, son goût des déplacements et le point d'honneur qu'elle met à les rendre productifs, sa forte solidarité, la prédestinaient à ce rôle d'initiatrice des grands progrès humains. Si elle amassait et répartissait des richesses, elle recueil-

1. Pomponius : « Les peuples avec lesquels nous n'avons ni amitié, ni hospitalité, ni alliance, ne sont point nos ennemis ; cependant, si une chose qui nous appartient tombe entre leurs mains, ils en sont propriétaires, les hommes libres deviennent leurs esclaves et ils sont dans les mêmes termes à notre égard. » (Montesquieu, liv. XXI, chap. XIV.)

lait aussi des renseignements précieux, qui se faisaient jour au travers des mensonges et des récits effrayants tendant à éloigner les concurrents.

On a fixé approximativement le XIIIe siècle avant J.-C. comme l'époque à laquelle les Phéniciens-Tyriens, conduits par Melkkarth « le Dieu de la cité », ayant suivi les côtes septentrionales d'Afrique, passèrent en Espagne où mourut leur chef. Les Grecs ont confondu ce demi-dieu auquel cependant ils donnèrent le nom de Mélicerte, avec le héros Hercule ou Alcide, soit que plus tard il ait accompli la même prouesse, soit que réellement ce soit le même personnage dont l'armée comprenait un grand nombre d'Aryens [1].

Quoi qu'il en soit, de nombreuses colonies phéniciennes s'installèrent sur les côtes de la Méditerranée. Les peuplades du littoral prirent l'habitude de traiter avec ces marchands qui, dans les flancs de leurs navires, portaient les trésors de l'Europe et de l'Asie. La découverte de mines d'argent en Espagne attira leurs flottes vers ce pays, dont ils firent le séjour de Plutus, le dieu des richesses [2]. Ils construisirent à Gadès le fameux temple sur le frontispice duquel étaient gravés, en haut relief, les douze travaux d'Hercule (voir description de Silius Italicus). Il y avait une grande ressemblance entre les rites de ce culte et ceux de la religion hébraïque.

Plus tard, vers le XIe siècle, ils franchirent sur leurs frêles esquifs le détroit où s'élevaient les colonnes bâties par Hercule à l'entrée

1. « Un jour que Solon s'entretenait avec les prêtres de Saïs de l'histoire des temps primitifs, l'un d'eux s'exprima ainsi :

« Nos livres racontent comment Athènes détruisit une armée puissante, laquelle sortie de l'Atlantide, envahissait comme un torrent l'Europe et l'Asie. Dans cette Atlantide, des rois sages étaient parvenus à constituer un empire formidable, qui étendait sa domination sur plusieurs autres îles, et jusque sur quelques contrées du continent, après s'être emparé de toutes les terres depuis la Lybie jusqu'à l'Égypte et de l'Europe à la mer Tyrrhénienne. Réunissant un jour toutes ses forces, il entreprit de s'approprier d'un seul coup notre pays, le vôtre et tous les peuples qui sont en deçà du détroit. Ce fut alors, ô Solon, que votre cité montra son courage et sa puissance... Abandonnée de ses alliés et n'ayant plus à compter que sur les Grecs seuls, elle affronta les plus grands périls, triompha de ses envahisseurs, releva ses trophées, délivra des chaînes de l'esclavage tous les peuples situés comme nous en deçà des colonnes d'Hercule, et donna à tous la liberté. » (Platon, *Timée.*) Suit le récit de l'engloutissement de l'Atlantide : « et voilà pourquoi, aujourd'hui encore, il est impossible de parcourir et d'explorer cette mer, la navigation trouvant un obstacle insurmontable dans le limon fangeux que la terre en s'effondrant y a laissé. »

2. Au dire de Diodore, les Phéniciens y découvrirent tant d'argent qu'ils en mettaient aux ancres de leurs navires.

de l'Océan. Tandis que les uns remontaient vers les mers brumeuses et glacées du Nord, vers la lointaine Thulé, d'autres côtoyaient le pays d'Atlas, visitaient les îles Fortunées [1] et établissaient des comptoirs en tout lieu propice. Mais là ne devait pas s'arrêter leur audace. Sous le règne du roi égyptien Nécao ou Nécos ils partirent des rives de la mer Rouge, où ils avaient constitué une flotte qui trafiquait jusqu'en Extrême-Orient [2]. Au bout de deux ans ils revinrent par Gibraltar. Exploit tellement inouï pour des peuples habitués à considérer la Méditerranée comme le centre du monde que l'opinion générale taxa ce récit de fable. Hérodote l'admettait pour véridique [3] mais écrivait qu'il n'était pas croyable qu'en faisant le tour de la Libye ils eussent le soleil à leur droite, comme ils l'affirmaient. Précisément en émettant ce doute le vieil historien nous donne un argument pour affirmer la véracité du fait.

Ce premier voyage de circumnavigation fut certainement suivi de bien d'autres. Et quoique les marins se gardassent de donner à ce sujet des indications, le bruit de la possibilité de pareille prouesse se répandait dans le monde méditerranéen. Il ne semble pas que les Égyptiens aient su profiter de cet enseignement. Cependant ce point est assez obscur, car nous savons, par des dessins trouvés dans les temples, que dès 2500 av. J.-C. une flotte égyptienne allait en Asie chercher des produits et surtout des captifs [4]; mais il est possible que cette flotte fût précisément celle des Phéniciens au service de l'Égypte.

1. Une des îles portait le nom de Junonia. M. Lenormant en a conclu que les Phéniciens-Carthaginois y avaient un établissement, leur grande déesse Tanith étant assimilée par les Grecs et Romains à Junon. Pline le premier nomme une des îles « Canaria » qui devint ensuite l'appellation de tout le groupe (voir plus loin, note 1, p. 179, et note 1, p. 180).

2. Hérodote, liv. IV : « S'étant embarqué sur la mer Érythrée, les Phéniciens naviguèrent dans la mer Australe. Quand l'automne était venu ils abordaient à l'endroit de la Libye où ils se trouvaient et semaient du blé. Ils attendaient ensuite le temps de la moisson et, après la récolte ils se remettaient en mer. Ayant ainsi voyagé pendant deux ans, la troisième année ils doublèrent les colonnes d'Hercule et revinrent en Égypte. » Héraclide introduisit à la cour de Gélon un mage qui prétendait avoir fait le même voyage

3. « Car toute la mer où naviguent les Grecs, celle qui est au delà des colonnes d'Hercule qu'on appelle mer Atlantide et la mer Érythrée, ne font ensemble qu'une même mer » (Hérodote, *Clio*, CCII).

4. *Esprit des Lois*, p. 315 : « L'Égypte, éloignée par la religion et par les mœurs de toute communication avec les étrangers, ne faisait guère le commerce au dehors. Elle jouissait d'un terrain fertile et d'une extrême abondance. C'était le Japon de ces temps-là. Elle se suffisait à elle-même. Les Égyptiens souffrirent que les Iduméens, les Juifs

Par contre, les peuples de la Méditerranée occidentale sortant peu à peu de la barbarie et commençant à s'organiser suivirent les traces des vaillants Tyriens. Déjà, sous Xerxès, Sataspe avait tenté de faire le tour du continent africain par Gibraltar, mais échoua dans son entreprise et fut mis à mort [1]. Eudoxe fuyant la colère de Ptolémée Lathyre aurait par contre réussi [2]. L'influence de la Grèce sur les côtes africaines de la Méditerranée fut considérable. Elle ne s'en tint pas aux rivages du Catabathmos, limite orientale de l'Afrique d'après elle, où elle édifia les cinq villes glorieuses de Cyrénaïque [3]. Ses hardis marins voguèrent vers l'Océan, sur les traces des Phéniciens, essayant de détourner à leur profit les produits miniers du nord de l'Europe, et allant commercer le long

et les Syriens eussent des flottes dans la mer Rouge. Salomon employa à cette navigation des Tyriens qui connaissaient ces mers. » Cependant Hérodote (*Euterpe*, CII) : « Sésostris fut le premier qui étant parti du golfe Arabique avec des vaisseaux longs, subjugua les peuples qui habitaient la mer Érythrée : il fit voile encore plus loin, jusqu'à une mer qui n'était plus navigable à cause des hauts-fonds » ; et encore : « Apriès régna 25 ans, pendant lesquels il fit une expédition contre Sidon et livra au roi de Tyr un combat naval » (Hérodote, *Euterpe*, CLXI). Plus tard les Égyptiens eurent sous les Ptolémées d'imposantes flottes. A Alexandrie fut construite la première forme de radoub, mais il est bon de noter qu'elle le fut par un Tyrien.

1. Hérodote, *Melpomène*, liv. IV-XLIII : « Il raconta que sur les côtes de la mer les plus éloignées qu'il eût parcourues, il avait vu de petits hommes, vêtus d'habits de palmiers, qui avaient abandonné leur ville pour s'enfuir dans les montagnes, aussitôt qu'ils l'avaient vu aborder. »

2. Pline, liv. LXVII ; Pomponius Méla, liv. III, chap. IX. Montesquieu souligne la possibilité pour les anciens d'avoir fait le tour de l'Afrique en partant de la mer Rouge, et la difficulté presque insurmontable de la navigation en sens contraire pour les navires et avec les connaissances de l'époque (*Esprit des Lois*, liv. XXI, chap. XI). Beaucoup d'auteurs, se fondant sur les fables que contient la relation d'Eudoxe, considèrent ce voyage comme improbable. Mais il faut considérer que ces fables avaient précisément pour but d'écarter des navigateurs concurrents.

3. M. de Paniagua les montre fondant des colonies dans le golfe de Gascogne. C'étaient au début des pirates redoutables et l'on sait que bien souvent, dans les légendes mythologiques, on voit des marins grecs ou tyriens débarquant à l'improviste sur une côte étrangère et enlevant tout ce qu'ils trouvent (voir à ce sujet Hérodote, *Dispute entre Grecs et Phéniciens*, liv. I : Enlèvement d'Europe, d'Hélène, légende de l'enlèvement de Bacchus, etc.). « Le Phénicien était avant tout un marchand avide, qui ne songeait qu'à vendre le plus cher possible ses tapis, ses étoffes, ses coupes de métal ciselé. Assurément le Grec ne dédaignait pas les bons profits ; il n'y a jamais eu de négociant plus attentif et plus adroit. Mais il courait le monde pour son plaisir presque autant que pour son intérêt. C'est déjà ce « petit Grec » que les Romains ont tant de fois raillé, souple, curieux, bavard, insinuant. Comme son grand aïeul Ulysse, il aimait, en visitant les villes, à connaître les mœurs des peuples » (Gaston Boissier, *La légende d'Énée*).

des côtes de l'Afrique du Nord [1]. Les traditions conservées par leurs descendants marseillais amenèrent ceux-ci dans les mêmes parages. Vers 300 avant J.-C., Euthymène explore les rivages africains jusqu'au fleuve Chrémetés, probablement le « Chrétés » d'Hannon, qui semble être le Sénégal. De même les marins de la Grande-Grèce, d'Agrigente et de Syracuse, concurrencés par les Étrusques, cherchaient, en échange des produits de leur industrie, des esclaves et des marchandises rares.

Mais, de tous les peuples anciens, les Carthaginois semblent avoir le mieux connu les régions de l'Afrique occidentale, vers lesquelles les attiraient leur situation et le désir d'obtenir, sans avoir à rémunérer de nombreux intermédiaires, les riches produits de l'Afrique centrale. A leur tour ils abordent aux îles Océaniennes, au témoignage d'Aristote et de Pline. Les premiers récits des navigateurs furent si favorables que le sénat carthaginois, redoutant un dépeuplement trop rapide et la création d'un centre où la concurrence pourrait s'exercer sans contrôle sur toutes les côtes occidentales, défendit sous peine de mort l'émigration vers ces îles. La traduction du célèbre périple nous montre vers 570 avant J.-C. une nombreuse flotte — 60 navires de 50 rames, — montée par 30.000 hommes, allant créer, sous le commandement d'Hannon, des colonies jusqu'à Cerné. Ce point se trouvait aussi éloigné des Colonnes d'Hercule que Carthage l'était de celles-ci. On a supposé que cette île serait l'île d'Arguin où l'on a retrouvé des traces de citernes carthaginoises [2]. Les colons carthaginois obtinrent assez facilement, sans aucun doute, le droit d'établir leurs comptoirs, d'autant qu'ils retrouvaient là les descendants d'autres races asia-

1. « Les Phocéens sont les premiers parmi les Grecs qui ont entrepris de longs voyages par mer. Ils ne se servaient point de vaisseaux ronds, mais de vaisseaux à 50 rames » (Hérodote, *Clio*, CLXIII).

Les principaux produits de la Cyrénaïque étaient l'huile, le blé, le vin, l'essence de roses, le silphium, plante très recherchée des anciens et dont on trouve la reproduction sur toutes les monnaies de Cyrène. Les feuilles étaient utilisées pour les troupeaux, la tige pour les hommes et les racines donnaient l'assa fœtida. D'après certains auteurs cette plante serait le « draas » ou thapsia garganica.

2. Scylax dit qu'au delà de Cerné la mer n'est pas navigable, parce qu'elle y est basse, pleine de limon et d'herbes marines (voir plus haut, note 1, page 172. Hannon, d'après Pline, aurait fait le tour complet du continent : « Et Hanno, Carthaginis potentia florente, circumvectus a Gadibus ad finem Arabiæ navigationem eam prodidit scripto ».

tiques venues par terre [1], et habituées à commercer avec les Phéniciens. Hannon ne borna pas son voyage à la région du nord du Sénégal : il reconnut Sierra-Leone, la Corne du couchant, d'où il s'éloigna, effrayé par les feux, les bruits de tambour et les cris étranges qui s'élevaient dans la nuit [2]. D'après M. Vivien de Saint-Martin il serait allé jusqu'au Sherbro. Les colonies qu'il fonda au Nord furent très prospères et durèrent plusieurs siècles.

Hérodote a décrit avec précision le trafic à la muette pratiqué sur les côtes africaines [3] et il semble avéré que onze siècles avant J.-C. les Phéniciens y faisaient la traite des nègres. Les Carthaginois continuèrent ces traditions. Ils allaient y vendre les verroteries, ce merveilleux produit de l'industrie orientale, le vin, les métaux si bien travaillés de l'Asie Mineure, le corail, l'encens et le baume de Syrie, et surtout ces « grecques » riches étoffes, qui devinrent plus tard des « perses » ou « indiennes » (Peyre, *L'Empire romain*). On y prenait l'or, l'ivoire, les peaux, les bêtes féroces pour les combats, les esclaves.

1. M. Bertholon souligne avec raison l'existence de représentants de la race aryenne sur la côte des Atlantes : Le Périple (V) mentionne le rempart carien (voir aussi Éphore et Stéphane de Byzance). Plus loin on trouve la ville d'Arambys ou Karanbys dont le nom rappelle celui d'un promontoire du Pont, ou de Karambys, ville de Paphlagonie, mentionnée dans le Périple de Scylax ; Ptolémée place dans cette région les Mausoles. Or, d'après Stéphane de Byzance, Mausole est synonyme de Carien. Tout au voisinage de ces Mausoles est un Mont Mandros, et Mandros est une divinité des Cariens. De même l'étang Mysocaras évoquant le souvenir des Mysocariens. Le Lixus ou Loukos, fleuve des Lixites, rappelle la présence des Lyciens. M. Bertholon signale encore les Daradai, peuple habitant les rives de l'oued Draa actuel. On trouve ce même nom parmi les Arméniens, les Mèdes et les Perses qui s'avancèrent jadis jusque sur l'Araxe.

2. Pedro de Cintra et Suero da Costa passant devant Sierra Leone et Liberia signalaient en 1462 de nombreux feux sur les montagnes. Pline avait écrit, parlant du mont Atlas : « Montibus micare crebris ignibus, tibiarum cantu, tympanorumque sonitu strepere, neminem, interdiu cerni. »

3. « Quand les Carthaginois y sont arrivés ils tirent leurs marchandises de leurs vaisseaux et les rangent le long du rivage : ils remontent ensuite sur leurs bâtiments, où ils font beaucoup de fumée. Les naturels arrivent sur le bord de la mer, et après y avoir mis de l'or pour le prix des marchandises, ils s'éloignent. Les Carthaginois sortent alors de leurs vaisseaux, examinent la quantité d'or apportée, et, si elle leur paraît répondre aux prix de leurs marchandises, ils l'emportent et s'en vont. Mais s'il n'y en a pas pour leur valeur, ils s'en retournent sur leurs vaisseaux où ils restent tranquilles. Les autres reviennent ensuite, et ajoutent quelque chose jusqu'à ce que les Carthaginois soient contents. Ils ne se font jamais tort les uns aux autres. Les Carthaginois ne touchent point à l'or, à moins qu'il n'y en ait pour la valeur de leurs marchandises, et ceux du pays n'emportent point les marchandises avant que les Carthaginois n'aient enlevé l'or. »

Carthage cachait soigneusement les routes suivies par ses vaisseaux, surtout lorsque Rome, ayant créé à son tour une marine, devint une redoutable rivale. Tout vaisseau étranger surpris vers les Colonnes d'Hercule était pillé et l'équipage jeté à la mer. On connaît l'histoire de ce capitaine carthaginois qui reçut une récompense du Sénat pour avoir fait échouer son navire à la sortie des Colonnes d'Hercule, plutôt que de montrer à une galère romaine qui le poursuivait la route des îles Cassitérides.

En 145 avant J.-C., Scipion Émilien, le vainqueur de Carthage, chargea Polybe de parcourir les comptoirs carthaginois et de les annexer. Puis une expédition militaire fut envoyée jusque dans le sud du Maroc, à la rivière Gir. Mais les Romains, trop préoccupés de leur politique méditerranéenne et peu marins d'ailleurs, n'ayant pas le goût du négoce aussi développé que leurs prédécesseurs, abandonnèrent ces comptoirs. La mer fut envahie par des pirates qui rendirent les relations maritimes si difficiles que Pompée fut chargé de leur faire une guerre sans merci [1].

Obligé de surveiller la région carthaginoise, c'est au Nord surtout que Rome continua à avoir des relations avec le monde africain, et c'est par là que passèrent les produits qu'estimait la grande capitale [2]. Le commerce africain n'était en décadence que sur les côtes de l'Afrique occidentale, bien que Sénèque assure que de son temps les navires romains se rendaient aux Indes en contournant l'Afrique. L'importance économique des régions mauritaniennes et numidiennes pour les Romains explique leur persistance à maintenir à grands efforts leur influence dans les oasis du Sud [3]. Déjà, sous Marc-Aurèle, un arc de triomphe élevé dans l'oasis d'El Ouatia, au sud d'El Kantara, était en ruines, et cet empereur le fit relever.

1. Montesquieu, liv. XXI, chap. XIV : « Les gens de mer étaient ordinairement des affranchis ». Il fait ressortir l'éloignement qu'avaient les Romains pour le commerce, méprisé par eux. Des raisons politiques firent interdire le commerce avec les barbares. Le transport du fer fut défendu sous peine de mort, etc. Végèce nous montre les troupes de la marine romaine insultées par la populace, dans une parade, à cause de leurs évolutions ridicules.

2. Cependant Duruy (*Hist. des Romains*) pense que sous Auguste la route des six villes fondées par Hannon n'était pas encore fermée. « La poudre d'or que les marchands romains trouvaient en Mauritanie pouvait bien y être apportée par voie de mer, plutôt que par la route dangereuse et si longue du Sahara. »

3. La grande caravane partait de la Haute-Égypte, traversait les oasis d'Ammon (Si-Oua ou Syoux), d'Aoudjila, des Garamantes, où elle trouvait les marchands venus de Leptis ; elle descendait alors au sud par le pays des Atarantes (Tégéri) et des Atlantes (Bilma) où elle rencontrait la caravane venue de Nigritie.

C'est que, dès 19 ou 21 av. J.-C., Cornelius Balbus, partant de Tripoli, s'était emparé de Cydamus (Ghadamès), de Garama [1], soumettait le Fezzan (Fasania ou Pasania) et allait peut-être jusqu'au Bornou. En l'an 12 avant J.-C. Auguste chargea Sulpicius Quirinus de soumettre les Marmarides et d'achever la conquête des Garamantes (Florus, IV, 12). En 86 p. J. C. Septimius Flaccus alla jusque dans le voisinage du Tchad, dans l'Agisimba regio (oasis d'Asben). Julius Maternus visita la même région en 90 p. J.-C. Suetonius Polinus arriva, d'après Pline (liv. V, chap. I), au delà de l'Atlas sur les rives du Ger (ou Niger dans quelques manuscrits) et pénétra chez les Canariens (pays de Gana) et les Pérorses (Férobé ?), voisins des Éthiopiens. Enfin, sous César, le chameau est introduit en Afrique et il est probable que les Romains durent se servir de cet animal précieux, comme nous l'avons fait, en créant des compagnies de méharistes. Garama avait reçu une garnison et une route, passant par Djiofra, la reliait à Leptis [2]. Après avoir annexé les territoires de Carthage et en avoir fait la « Province romaine », qui devint si nécessaire à l'existence de l'Empire [3], les Romains exerçaient le protectorat sur les Numides et les Maures, divisés en innombrables tribus. Des fonctionnaires romains étaient chargés de surveiller ces familles, comme l'indique l'inscription trouvée à Kamala qui parle d'un « præfectus gentis Musulamiorum ». A la vue des ruines innombrables qui couvrent ce sol, on comprend l'étonnement des Arabes et la réflexion de l'un d'eux à un Français : « Vos ancêtres croyaient donc ne jamais mourir ! »

Bien que la navigation officielle vers les anciens emporii de l'Afrique occidentale ait été abandonnée, il n'est pas douteux que de nombreux navigateurs n'aient continué à visiter ces régions.

1. Sous Néron, les bataillons romains s'avancèrent jusqu'au 9° en suivant le Nil. Déjà, sous Auguste, nous voyons la reine d'Éthiopie, la Kanda-Sa, régnant sur les « Nouba » (Nouba, tribu des Foula), envoyer des ambassadeurs à Samos où se trouvait l'Imperator). L'an 22 avant J.-C., Pétronius l'avait chassée de Philæ où elle s'était établie, et lui enlevait Napata, sa capitale. Plus tard, le jeune Caïus montra ses enseignes en Arabie, sur les bords de la mer Rouge, où il aurait trouvé les débris de vaisseaux espagnols (Pline, *Hist. nat.*, II, 67).

2. Duveyrier a signalé à Rhadamès une inscription d'Alexandre Sévère.

3. La richesse de la Tunisie était proverbiale ; elle était le grenier de Rome. Du Soudan, les principales marchandises apportées étaient la poudre d'or, les esclaves nègres, l'ivoire, que l'on trouvait également en Numidie. On exportait aussi les bêtes féroces pour les jeux du cirque, les gazelles, les chevaux numides, les bois précieux, le marbre de Numidie, la chalcédoine.

Cornelius Nepos raconte que des débris de vaisseaux espagnols furent trouvés dans la mer Rouge, tandis que d'autres vaisseaux venus d'Égypte abordent en Espagne. En 82 av. J.-C., Sertorius rencontre en Espagne des navigateurs venant des Canaries et propose à ses troupes d'aller s'établir dans ces « îles de la fortune ». Plus tard Juba y ordonnait une expédition [1].

D'ailleurs les tables de latitudes de Ptolémée montrent que la côte était assez bien connue des navigateurs. On y trouve mentionné le promontoire Catharum, qui semble être le Caloum et la presqu'île de Conakry, et, plus au sud, la Corne du couchant que l'on a identifiée avec les hautes terres de Sierra-Leone [2]. Et pourquoi ne pas admettre la possibilité de nombreux voyages sur les côtes de l'Afrique occidentale, alors que les flottes au service de l'Égypte descendaient jusqu'en Mozambique et dans la Rhodésia sur le littoral oriental, ainsi qu'on l'a récemment démontré [3].

Nous avons parlé, dans la première partie, du mouvement des peuples sémites et aryens venus de l'Asie et se répandant dans l'Afrique septentrionale, puis dans le centre africain. Nous avons donc un tableau assez complet des relations du monde ancien avec l'Afrique.

Cependant, nombreux sont les historiens qui nient toutes relations suivies entre la région méditerranéenne et les rivages africains de l'Océan. Ils se basent pour soutenir cette thèse sur l'opinion que le moyen âge avait du climat tropical, non viable pour l'homme, ce qui, a fortiori suivant eux, devait être le credo de l'antiquité. Ce serait d'une logique irréfutable si le progrès était nécessairement une perpétuel devenir. Mais qui oserait soutenir que le moyen âge représente au point de vue artistique, scientifique et économique, un progrès sur la splendeur du monde grec et romain ?

Nous avons vu que l'État romain laissa dépérir les colonies des côtes de l'océan, tandis que des armateurs privés continuaient

1. Les Phéniciens les firent connaître aux Grecs (Salluste, fragm. 254). Pline, qui écrit d'après Juba, indique 6 îles. Le nom de Canaries viendrait du nombre de chiens d'une grandeur étonnante qu'on y trouvait. Nous préférons y voir une expression ethnique.

2. C'est l'opinion de Vivien de Saint-Martin et celle de Sir Richard Burton. Par contre d'Anville croyait que Sierra-Leone doit être le char des Dieux de la nomenclation. E. Reclus pensait au contraire qu'il s'agit de Ténériffe.

3. Dr Carl Peters, *Ophir und Punt in South Africa.*

sans aucun doute à y envoyer des vaisseaux [1]. Mais les commerçants cherchent avant tout à éloigner la concurrence. Imitant ce peuple de marchands, les Carthaginois, qui agissaient en vertu d'une politique traditionnelle, ils racontèrent sur ces pays les choses les plus extraordinaires. De même les soldats, portés à exagérer leurs prouesses, arrêtés par le désert, décrivaient les pays du sud comme des terres brûlantes et inhabitables, où les fleuves étaient des torrents de feu. Personne n'ignorait cependant qu'au delà de ces terres désertiques on trouvait des pays habités dont parlaient les navigateurs et que mentionnaient les géographes. Il y avait là des trésors inestimables gardés par des tribus belliqueuses, dont on amenait parfois des esclaves à Rome [2].

Mais la décadence de l'Empire, l'anarchie et les conquêtes successives qui bouleversèrent la province africaine, firent perdre de vue les notions scientifiques déjà acquises. Tandis que les Anciens avaient placé les Champs-Élysées en Éthiopie, le christianisme triomphant, oubliant que Balthazar était venu adorer le Christ, adopta d'antiques superstitions et les audacieux qui regardaient la zone torride comme habitable furent déclarés hérétiques [3]. L'imagination du vulgaire peuple cette région de monstres étranges : les singes entrevus du rivage par les navigateurs devinrent des hommes à tête de chien ou à queue [4], des Blemmyes acéphales dont la bouche

1. Pline nous montre de nombreux chevaliers romains allant chercher sur les écueils de Gétulie les murex qui donnaient une pourpre réputée : « nigritarum getulorumque passim vagantium ne littora quidem infecunda sunt ; purpura et murice efficacissimis ad tingendum, et ubique quæ tinxere clarissima » (Pomponius Mela, lib. III, cap. x). Les îles Lanzarote et Bonaventura, du groupe des Canaries, portaient spécialement le nom de « Purpurariæ » ou « Hesperides ». Juba y avait fait établir des manufactures pour la teinture pourpre.

2. Pomponius Mela fait sans nul doute allusion au Niger et paraît le mieux connaître que les navigateurs modernes jusqu'au XIXe siècle, lorsqu'il écrit : « Tandis que les autres fleuves coulent vers l'Océan celui-ci se dirige vers l'est et le centre du continent, et se perd sans qu'on sache où il termine son cours. » Et Ptolémée place sur les bords de ce fleuve Toucabath (Tou-Kaba) et Nigira, métropole de Tagana (Gana, Tagant) et de Panagra. Il signale en outre deux régions lacustres qui sont peut-être les lacs Faguibine et Débo, et « Canaria » un des promontoires occidentaux de l'Afrique. Comparer à Ganar nom donné par les Yolofs au pays au nord du Sénégal. (V. Faidherbe).

3. Le même phénomène s'était déjà produit beaucoup plus tôt, et nous partageons l'opinion de Montesquieu à ce sujet : « Je crois que la destruction de la première Tyr par Nabuchodonosor et celle de plusieurs petites nations et villes de la mer Rouge, firent perdre les connaissances que l'on avait acquises... ; il fallut donc découvrir la mer Rouge une seconde fois et l'Océan une seconde fois ; et cette découverte appartient à la curiosité des rois Grecs. »

4. Voir première partie.

s'ouvrait à l'estomac, des Sciapodes se garantissant du soleil avec les pieds... Peu à peu ces terres mystérieuses cessèrent d'être fréquentées jusqu'au moment où les barbares du nord lancèrent vers ces rivages leurs nefs légères.

El Bekri rapporte que vers 844, puis vers 860, les Normands, les « Madjous », après avoir suivi les côtes européennes, vinrent sur le littoral africain. Il est probable que d'autres expéditions furent envoyées plus tard de la nouvelle terre normande du nord de la Gaule, favorisées par les ducs de Normandie puis par les rois de France. Charles V, le roi lettré, fit surtout montre de sa bienveillance. Il ordonna la réunion au Louvre d'une bibliothèque d'ouvrages cosmographiques, y compris la carte catalane de 1375. Durand affirme que longtemps avant 1365, date à laquelle s'associèrent des marins dieppois à des marchands rouennais pour une expédition en Afrique occidentale, les Dieppois fréquentaient la côte du Sénégal à Sierra-Leone.

C'est en vain que les Portugais ont essayé d'enlever aux Français l'honneur de la priorité des voyages africains au moyen âge [1]. A l'étude savante, mais agressive, du vicomte de Santarem, M. Binger a répondu victorieusement et ses hypothèses, si habilement déduites jusqu'à la certitude, ont été, depuis, corroborées par la découverte en Angleterre d'une copie de l'acte de société passé à Dieppe entre Dieppois et Rouennais. Il est intitulé la « Briey estoire del navigaige Mounsire Jehan Prunaut Roanois, en la tiere des noirs homes et isles à nous incogneus, avec les étranges façons de vivre desdits noirs et une colloque en lor langaige ».

Les nouveaux venus allèrent plus loin que leurs prédécesseurs, et visitèrent les havres du Libéria et de la Côte d'Or. Au mois de septembre 1364 deux bâtiments partirent sous les ordres de « Jehan Li Roanois », pour ces côtes d'Afrique où, déclare le narrateur présomptueusement [2], « onc n'avoient esté encoire cil Normandie ». Au premier abord, les nègres, « qui onc n'avoient vu homes blancs », s'enfuirent épouvantés. Mais on les apprivoisa facilement avec quelques présents et l'on entama aussitôt des échanges. Nos marins

1. Seuls pourraient le faire avec quelque raison les Génois. En 1285 les galères de Vivaldi dépassèrent le Sénégal (la Gozule) pour essayer de gagner les Indes en contournant l'Afrique. Déjà (1240-1275) Lancelot-Maloisel avait tenté le même exploit.

2. Ce qui prouve le contraire, c'est la date de départ de ces navires de façon à pouvoir arriver pendant la saison sèche.

repartirent en annonçant leur retour pour l'année suivante. Jehan y revint en effet avec 4 navires. De violents coups de vent les désemparèrent assez gravement pour que leur commandant (peut-être même fut-ce un prétexte), demandât l'autorisation de construire quelques cases à terre pour loger ses hommes et ses marchandises. Il l'obtint sans difficulté et de ce temps-là commença « li fait de marchandises avec li nation de Normandie et cil homes noirs » (*Journal des Voyages*, 10 juin 1883). En 1379, le roi se fit présenter Jehan par le comte de Ponthieu, lui fit raconter ses voyages et lui donna un domaine important avec le titre d'amiral. En 1380, notre Rouennais reprit la mer avec 3 navires et vint aborder « as lieu qu'ils apelièrent la Mine » à cause de la quantité de poudre d'or qu'ils y trouvèrent. C'est la moderne Elmina. Il y fit construire un petit fort, ainsi que dans les comptoirs de Petit-Dieppe, Petit-Paris (Grand Sestre), Petit-Germontreville, Petit-Rouen. La boussole, apportée de Chine en Europe au XII[e] siècle, donnait la sécurité au navigateur dans sa marche. Aussi les expéditions des Français se succédèrent-elles au point que toute la côte de Guinée était semée de leurs « loges ». C'est de cette époque que, grâce aux importations de défenses d'éléphants, Dieppe passa maîtresse dans le travail de l'ivoire. Nous lui sommes redevables d'œuvres inestimables [1].

Vers 1410, au moment du bouleversement causé par la guerre de Cent ans, les Normands abandonnèrent peu à peu ces établissements, soit, comme on l'a dit, parce qu'ils avaient fait une rapide fortune dont ils préféraient jouir tranquillement, ou bien, plutôt, par suite de leur participation aux guerres continentales, et aussi à cause de l'incurie des pouvoirs publics. Au contraire la marine espagnole, puis la marine portugaise, fortement soutenues, affichaient la prétention d'empêcher les étrangers de trafiquer sur ces côtes. C'est à ce moment que Braquemont, de Sedan, léguait à son neveu de Béthancourt, la royauté des îles Fortunées sous la suzeraineté du roi d'Espagne (1402). Se placer sous la souveraineté d'un État

1. L'Anglais Samuel Braun, de 1611 à 1620, recueillit ces traditions de la bouche des indigènes de la Côte d'Or, et en 1643 le père Fournier, dans son hydrographie, les mentionnait; tandis que, plus tard, le père Labat montrait les Normands établis à Rufisque. D'Elbée et le Hollandais Dapper confirment ces dires. Les Espagnols, tout en disputant aux Portugais la priorité de la navigation dans ces régions, reconnaissaient celle des Français. « Les chefs du Cap Monte disent descendre des Français et sont plus clairs que les autres nègres », a écrit Fleuriot de Langle.

étranger était la seule ressource des Normands. Avec l'esprit pratique autant qu'audacieux des gens de son pays, Béthancourt semble s'être fort bien tiré de son rôle ; il entretint sans nul doute des relations avec les comptoirs du sud « où les navires d'Espaigne et d'ailleurs ont accoutumé venir et frécanter, et au delà de Bugeder jusqu'au fleuve de l'or ». « Béthancourt semble avoir eu, écrit Michelet, le vrai génie de la colonisation. » Quand il revint chercher des hommes en Normandie, tout le monde voulait le suivre, les grands seigneurs s'offraient. Il ne voulut que des laboureurs. Dans l'île de Lanzarote il avait trouvé « ung vieil chastel que Lancelot Maloisel avait jadis fait faire, celon ce que l'on dit ». Ce Lancelot Maloisel était un Génois d'origine normande qui occupa les Iles Canaries au XIIIe siècle.

Cependant si les Français laissèrent peu à peu dépérir leurs comptoirs [1], quelques audacieux continuèrent, malgré les poursuites acharnées des Portugais, à visiter ces parages. Citons Georges le Grec sous Louis XI, Cousin le Dieppois vers la fin du XVe siècle, et Jean Baptiste, propriétaire, ainsi que le constate l'historien portugais Barros, de l'île Mayo (archipel du Cap-Vert) [2].

Mais il faut se représenter les difficultés inhérentes à ces voyages

1. *Chronologie des voyages des Normands*, d'après Villault de Bellefond en 1686 (voir Binger, *Priorité des découvertes maritimes en Afrique*) :

1364 : Départ de 2 navires de 100 tonneaux de Dieppe, arrivant au Cap-Vert à la Noël, mouillent dans la baie de France, atteignent Boulom bel, passent devant le Cap de Moulé et traitent près de Rio Sestos.

1365 : Départ au mois de septembre de 4 vaisseaux armés par Rouen et Dieppe : 2 traitent au Cap-Vert et à Petit-Dieppe, un s'arrête à Paris ou Grand Sestre, un autre va jusqu'à la Côte d'Or.

1367 : Fondation des loges de Petit-Dieppe, de Rio Sestos et Petit-Paris.

1368-1375 : Fondation des loges du Cap-Vert, Sierra Leone, Cap Monte.

1380 : Voyage de la *Notre-Dame-de-Bon-Voyage* (150 tonneaux) de Rouen ; elle revient en mai 1381.

1382 : Voyage de la *Vierge*, de l'*Espérance*, du *Saint-Nicolas*. Départ 28 septembre. Retour en juillet 1383.

1383 : Départ de 3 vaisseaux avec des matériaux pour construire le fort de la Mine.

1387 : La colonie de la Mine est prospère. Elle fait élever une église.

1410 : A partir de cette date, les Dieppois n'envoient plus qu'un navire à grand peine tous les 2 ans à Grand Sestre et à la Mine. Ces expéditions s'arrêtent vers 1413.

2. En 1492 les Français capturaient aux Açores une caravelle portugaise. Il est à remarquer que c'est précisément l'année où le pape donnait définitivement l'Afrique au Portugal. Louis XII fit rendre ce vaisseau pour éviter des représailles. En 1498 Christophe Colomb rencontrait vers les Canaries des navires français.

dans des mers peu connues, semées de hauts-fonds et bancs de vase, sans port absolument sûr, avec des courants violents et souvent une « barre » presque infranchissable. Les navires du moyen âge, à peine meilleurs que ceux des anciens, devaient lutter contre des tempêtes effroyables, telles que seules les engendrent les régions tropicales. Le défaut de nutrition, d'hygiène, les miasmes délétères des vases près desquelles stationnaient les navires, et l'action implacable du soleil décimaient ces vaillants marins, qui avaient encore à redouter l'avidité ou la haine des tribus barbares [1].

Le prince Henri de Portugal, surnommé le Navigateur, comprit qu'il était nécessaire de coordonner les efforts et de rassembler les connaissances que l'on pouvait avoir de ces mers, avant de tenter la route de l'Inde. « Talent de bien faire » était la devise de ce prince-moine, grand-maître de l'ordre d'Avis. Il était d'origine française, frère de la duchesse de Bourgogne, qui, elle, poussait son mari, le Téméraire, à chercher vers l'Orient, dans une nouvelle croisade, la gloire des conquêtes lointaines. Enfermé dans son monastère, entouré de marins célèbres et de savants géographes, conseil qui dota les navigateurs de l'astrolabe, il présida à la naissance de la marine lusitanienne et à toutes les expéditions qui se succédèrent du port de Lagos vers les côtes africaines, jusqu'aux jours mémorables où Bartolomeo Diaz (1486), puis Vasco de Gama doublèrent le cap de Bonne-Espérance. Renommé pour son savoir autant que pour son austérité, Henri, perdu dans son rêve, les yeux fixés sur l'Océan, devait être pour les aventuriers qui apercevaient sur les falaises sa silhouette, la matérialisation d'une conception féconde à laquelle ils obéissaient avec enthousiasme sans pouvoir en prévoir les suites : découverte de nouveaux horizons, désir d'amener d'autres humains à partager les croyances, les convictions de la race aryenne, en échangeant avec eux des idées [2].

1. Même au XVIIe siècle la navigation sur les côtes d'Afrique était des plus périlleuses, les vaisseaux se conduisant à l'estime. En 1666, la flotte conduite par Mondevergue faillit se jeter sur les côtes de Guinée dont elle se croyait à cent lieues. Dès le 3e mois de navigation l'insalubrité, l'encombrement des vaisseaux, la chaleur faisaient naître de nombreuses maladies et la plus redoutée, le scorbut (P. Cultru, *Navigation des Français sur la route de l'Inde au XVIIe siècle*). Ce qui attirait le navigateur c'était l'énormité du taux des profits. « Tous les peuples policés, écrivait Montesquieu, ont intérêt à négocier avec les peuples des côtes de l'Afrique avec avantage; ils peuvent leur faire estimer beaucoup de choses de nulle valeur et en recevoir un très grand prix. »

2. Chronologie des voyages portugais en Afrique Nord-Occidentale d'après Binger (*loc. cit.*) :

Ce fut uniquement à cette impulsion énergique que le Portugal dut sa prospérité, car il avait à lutter contre de rudes concurrents, ses frères de la péninsule ibérique, qui devaient plus tard l'entraîner dans leur ruine. Dès 1346 le mayorquain Jacques Ferrer atteignait le Vadimel (Sénégal). Déjà de 1229 à 1230 un frère mendiant espagnol faisait dans ces régions un voyage par terre et mentionnait un pays que l'on peut reconnaître pour le Fouta-Dialon, « d'où sortent de grosses rivières qui, toutes, chéent au fleuve de l'or ». Ortiz de Zuniga parle de la traite des nègres en Espagne.

Aussi lorsque, en 1460, Alphonse V de Portugal donna ordre à Diego Gomez de s'emparer de tout navire étranger fréquentant la côte occidentale souleva-t-il de nombreuses protestations. En 1454, Jean II de Castille avait déjà réclamé des réparations pour capture de marchands venant de Guinée « qui est de notre conquête ». Néanmoins en 1462 la caravelle de l'espagnol Prado, venant de Gambie, était saisie par les Portugais. En 1475, Ferdinand et Isabelle se déclarent, dans l'ordonnance de Valladolid, seigneurs

1418 : Juan Gonzales, Zarco et Tristan Vaz Texeira, « non encore accoutumés à voguer en pleine mer » (Barros), sont amenés par une tempête sur l'île de Porto Santo (Madère). Première bulle papale en faveur des Portugais.

1419 : Les mêmes navigateurs croient découvrir Madère, déjà mentionné sur une carte italienne de 1351.

1424 : L'infant portugais don Henri arme une flotte pour prendre les Canaries. Elle est battue par les Espagnols.

1433 : Lancelot Gil Eanes, marin de Lagos, dépasse le Cap Bogador.

1435 : Alonzo Gonzales Baldaya dépasse Bogador de 50 lieues d'après Barros, de 50 lieues d'après Zurara.

1436 : Deuxième bulle en faveur des Portugais.

1440 : Antonio Gonzales et Nuno Tristan atteignent le Cap Blanc.

1442 : Antonio Gonzales va au Rio del Oro.

1443 : Découverte du banc d'Arguin par Nuno Tristan.

1446 : Denis Fernandez plante une croix sur le Cap-Vert.

1447 : Voyage de 27 navires. Gil Eanes remonte le Sénégal de quelques milles. Nuno Tristao dépasse le Cap-Vert de 180 milles et découvre le Rio Grande et le Rio Nunez où il est tué par les indigènes.

1448 : Alvaro Fernandez atteint, 40 lieues plus loin, la rivière de Tabites (le Tabili ?). Gil Eanes est battu au Cap-Vert par les indigènes. Mort de Ballarte au même endroit au moment de l'expédition de Ferdinand Alonso.

1449-1454 : Deux nouvelles bulles papales.

1455 : Le Génois Çada Mosto, à la solde du Portugal, atteint la Gambie, et en 1456 les Bissagos.

1462 : Pedro de Cintra et Suero da Costa atteignent Sierra Leone et Mesurado et peut-être le Cap des Trois-Pointes.

1471 : Jean de Sautarem et Pedro de Escalone atteignent La Mine (Elmina).

1472 : Fernando Po découvre l'île qui porte son nom.

de Guinée, ayant droit au quint de toutes marchandises venant de ce pays [1].

Cette déclaration est d'autant plus étonnante que le pape Martin V avait déjà accordé aux Portugais, par une bulle de 1432, le droit de disposer par la force du bien des infidèles, avec indulgence plénière pour ceux qui périraient [2]. Cette donation fut confirmée et augmentée par Eugène IV, Nicolas V et Sixte IV. Les rois de Portugal s'étaient à leur tour intitulés seigneurs du royaume de Guinée et de la Côte d'Afrique. Les deux pays choisirent enfin le pape comme médiateur et, en 1492, Alexandre VI donna à l'Espagne les pays à l'occident du méridien de l'île de Fer et l'Afrique au Portugal.

L'or, l'ivoire, les graines et les bois étaient les principaux produits exportés. La traite des esclaves commençait aussi à se développer. En Espagne, le port de Cadiz, en Portugal celui de Lisbonne avaient le monopole du commerce d'outre-mer. Si de grandes compagnies de commerce colonial ne furent pas créées comme en Angleterre, en Hollande et en France, la forte protection assurée à la marine marchande, dont les convois étaient accompagnés de vaisseaux de guerre, et les restrictions nombreuses et extraordinaires au commerce colonial [3], semblaient devoir assurer à ces nations le monopole qu'elles recherchaient. Mais, comme tout système protecteur outré, le résultat fut tout autre : En appauvrissant les colonies et la métropole au profit d'une classe, on incite l'étranger à la contrebande. Cette lucrative opération à laquelle s'appliquèrent à qui mieux mieux Anglais, Hollandais et Français, fit naître chez ces peuples une marine prospère, tandis que celle des Espagnols et des Portugais déclina tous les jours, jusqu'à l'effondrement final.

Les Français qui ne cessaient d'inquiéter la marine portugaise,

1. En 1475 un grand nombre de caravelles espagnoles sont expédiées sur les côtes de Guinée pour empêcher les étrangers d'y traiter, et le 4 mars 1478 un décret daté de Séville autorise les marins de Palos à commercer librement avec la Mine.

2. « La bulle partait du principe que la terre appartient au Christ et que le vicaire du Christ a le droit de disposer de tout ce qui n'est point occupé par les chrétiens, les infidèles ne pouvant être légitimes possesseurs d'aucune portion de la terre. » (H. Martin, *Histoire de France*.)

3. Défense aux étrangers de s'établir dans les colonies portugaises ou espagnoles ; défense d'exercer certaines industries ; obligation d'acheter à la métropole et réciproquement.

continuaient à fréquenter ces parages malgré les défenses papales et royales [1]. Si, comme nous l'avons vu, ils avaient abandonné toutes leurs loges du sud, ils semblent avoir conservé constamment certains points du nord, soit vers le Cap-Vert, soit dans l'île Bokos, à l'embouchure du Sénégal, île qui prit plus tard le nom de Saint-Louis. Il faut que le voisinage de la France l'ait fait choisir au lieu de La Mine, Petit-Dieppe ou Rufisque, remarque le père Labat; à quoi il faut ajouter la facilité de défendre ce poste contre les étrangers, car l'entrée de la rivière est très difficile à cause de la barre de sable toujours variante.

A la suite des Français-Normands, leurs cousins anglais montraient à leur tour le pavillon d'une marine encore peu connue, mais qui allait bientôt s'illustrer par de hauts faits et des découvertes dans le monde entier. Vers 1526 les premiers vaisseaux anglais vont vers la côte occidentale [2]. En 1554 John Lock se rend en Guinée et, en 1555, 1556, nous savons par le témoignage de Towrson et de Ramusio que les Anglais visitent ces côtes.

Ainsi malgré toutes les défenses, malgré toutes les précautions prises contre la concurrence, celle-ci devenait de jour en jour plus acharnée. Les colons portugais, opprimés par des règlements innombrables, appelaient eux-mêmes les étrangers que leur gouvernement proscrivait. Dès 1505 ils étaient établis à Sierra-Leone

1. En 1529, Parmentier s'élève contre les prétentions des Portugais qu'il accuse de vouloir empêcher les commerçants français d'aborder aux terres que les Portugais se sont arrogées, dans lesquelles ils ne font aucun bien et où ils ne sont ni aimés, ni obéis (Binger, *loc. cit.*) Et il constate avec regret les défenses faites par François Ier de trafiquer avec l'Afrique en 1531, 1532 et 1536, sans succès d'ailleurs puisque, en 1544, Jean III lui demande de prendre des mesures contre les « pirates » français, les seuls qui ne respectent pas les possessions portugaises. Il semble d'ailleurs que François Ier n'ait fait ces défenses que pour la forme, car, bien que trop absorbé par sa lutte contre la maison d'Autriche, il n'oublie pas la marine. Sous son règne, Jacques Cartier découvrait le Canada et, en 1537, il fondait Franciscopolis qui devait devenir le Havre. On connaît son ironique demande aux prétentions de ses rivaux : « Quel est l'article du testament d'Adam qui a légué le nouveau monde aux Portugais et Espagnols? » Les hardis marins de Dieppe étaient groupés autour des célèbres armateurs Ango qui, en réponse aux défenses des Portugais, déclaraient la guerre au roi des Algarves et faisaient bloquer Lisbonne! (Guérin, *Ango et ses pilotes.*)

En 1522, deux caravelles portugaises avaient été capturées aux Açores par les Français. En 1531, le roi de Portugal réclame contre l'importation directe de la malaguette sur le marché de Rouen. En 1540, Ramusio dit qu'à San Thomé il y a des marchands de toutes nations, Portugais, Castillans, Français et Génois.

2. Nicolas Thorne de Bristol et Thomas Spatchefort Windham en 1552-1553.

et dans la région de la Guinée actuelle, qui portait le nom de Mitombo. Ils y conservèrent d'ailleurs des comptoirs, tels que Loango, Saint-Paul, Basson et Wida jusqu'au commencement du XIXe siècle. Mais les comptoirs français ou anglais qui s'établirent à côté d'eux, livrés à l'initiative des particuliers, et fréquemment ravitaillés, accaparèrent tout le commerce, les Portugais se bornant peu à peu au rôle de courtiers entre les chefs indigènes et les Européens. Les Anglais vers 1550 arrivèrent, avons-nous dit, à Sierra-Leone (Windham, John Lock, Towrson) et y revinrent régulièrement dans la belle saison d'octobre à mai, conjointement avec les Français qui avaient donné leur nom à la baie de Sierra-Leone, connue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, sous le nom de « baie des Français ». Mais la marine française déclinait tous les jours et Henri IV fut le premier qui s'inquiéta du lamentable état de cette flotte. Au contraire les souverains anglais donnaient toute leur attention au progrès de leur marine qui, seule, pouvait les mettre à l'abri d'une redoutable invasion. En 1562 le fameux marin Sir John Hawkins, terreur des Espagnols et des Portugais, arrivait devant Sierra-Leone, pillait le village de Tagarin et emmenait en esclavage dans l'île d'Hispaniola (Haïti) une partie des habitants. Il y revint en 1565. Mais son expédition paraît avoir été moins fructueuse, les indigènes étant en guerre et se tenant sur la défensive. En 1580, c'était Sir Francis Drake, vainqueur 8 ans plus tard de la gigantesque armada, qui vint croiser sur toute cette côte, où il trouva beaucoup d'ivoire. Après la victoire de ses flottes et devant les résultats acquis par ces explorations, la reine Élisabeth donnait le monopole du commerce, du Sénégal à la Gambie, à l'association des marchands d'Exeter et de Londres, puis une patente de 10 années à Thomas Gregory et autres pour le commerce du Rio Nunez à Sierra Leone où un établissement fut fondé. En 1607, le marchand anglais W. Finch rapporte qu'il trouva inscrit sur les rochers les noms de Drake, Thomas Candish, Lister, etc. Borea, village situé au fond de la baie, était la résidence du chef indigène. Finch mentionne que beaucoup de nègres avaient été convertis par les prêtres portugais. La description qu'il fait des naturels est exactement celle que l'on pourrait faire de nos jours, sauf en ce qui concerne leurs armes; elles se composaient d'arcs et de flèches empoisonnées, javelines et sabres. Ce voyageur remarque que les principales plantations sont celles de tabac, « qui

semble être la moitié de la nourriture des nègres. Hommes et femmes fument. La cheminée de leur pipe est large et faite de terre bien cuite. A l'extrémité est planté un étroit et petit tuyau de bois ».

De même que les Portugais avaient considéré longtemps la route des Indes comme leur propriété, les Anglais prétendirent à l'empire des mers, s'arrogeant le droit de visite des navires étrangers et exigeant d'eux le premier salut dans des formes humiliantes. C'est contre ces prétentions que s'élève Grotius en 1609 dans son « Mare liberum ». En 1618, Jacques I[er] donnait une charte d'incorporation à une nouvelle compagnie : celle des « Aventuriers de Londres commerçant en Afrique ».

Mais en 1617, la vaillante marine hollandaise avait fait à son tour apparition sur la côte africaine. Après avoir enlevé Arguin aux Portugais, elle les délogeait de Gorée [1] où ils s'étaient solidement établis pour défendre les approches du Cap Vert et des terres méridionales. Le comptoir français de Saint-Louis se trouvait ainsi encadré par les deux nouvelles places hollandaises. Heureusement pour lui, le directeur général hollandais s'était établi sur la Côte d'Or, à la Mine, également enlevée aux Portugais. La nouvelle compagnie anglaise profitait de cette circonstance pour s'établir solidement à l'embouchure de la Gambie (1618), créant Jamesfort, puissante forteresse défendue par 112 canons.

C'est de là que Jobson partait en 1623 pour explorer les rives inférieures de la Gambie. Mais la Compagnie subit de telles pertes du fait de ses luttes avec les corsaires hollandais ou français qu'elle ne subsista que quelques années. En 1631 une nouvelle charte était accordée pour 31 ans par Charles I[er] à une compagnie fondée par Sir Richard Young, et en 1651 le conseil d'Etat donnait en toute propriété à la compagnie 20 lieues de côtes au Sherbro (Sierra Leone), à condition de les défendre et de les fortifier.

Bien que la marine française fût assez fortement réduite, la vaillance de ses capitaines et de ses équipages compensait la diminution du nombre de ses navires. De l'aveu même des capitaines anglais de l'époque, les Français entretenaient un commerce intense sur toute la côte ouest africaine [2]. Dieppe, Honfleur, Rouen conti-

1. Le vrai nom de Gorée est « Bir » ou Ber (ventre). Les Hollandais auraient appelé cette île Goeree. Ce nom viendrait de l'île hollandaise qui borde au sud l'entrée du Haringvliet, ou des mots « goede Reed », « bonne rade » (Reclus).

2. En 1556, Towrson rencontre à 50 lieues au delà de Sestos 3 vaisseaux français et

nuaient à y montrer leurs vaisseaux. Les corsaires de la Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz parcouraient l'Océan, terreur des flottes et convois espagnols et portugais. C'est alors que de Briqueville et de Beaulieu, marchands rouennais, essayaient de s'établir en Gambie (1612). M. Girault a rappelé qu'un article secret du traité de Vervins fixait le méridien de l'île de Fer comme ligne des amitiés, à l'ouest de laquelle les marins français pouvaient agir à leur guise sans troubler la paix entre l'Espagne et la France. Tout était permis à condition de réussir. C'est à ce moment que Champlain fonde le Canada et Henri IV, malgré Sully, déclare français tous les pays américains au nord du 40° de latitude. En 1603 il fonde la Compagnie de la Nouvelle France, et en 1604 celle des Indes Orientales.

A ce moment, dans l'hôtel de l'héroïque Guiton, flottaient partout des drapeaux qu'il disait « pris sur tels rois, dans telles mers » (Mémoires de Pontis). Mais il manquait à la France une véritable marine militaire d'État, qui tînt en respect les corsaires ennemis sur le littoral. Henri IV, par son alliance avec le Grand Turc et la création du port militaire de Toulon, ramena la tranquillité sur le rivage méditerranéen et il eût certainement fait beaucoup plus sans le bras homicide de Ravaillac. Dans ses mémoires, Richelieu rappelle l'affront fait par les Anglais au pavillon français en présence de Rosni, et ces coups de canon qui, perçant un de nos navires pour le contraindre à baisser son pavillon, « percèrent le cœur de tous les bons Français ». « Il faut faire aujourd'hui ce qu'eût fait alors Henri IV s'il en avait eu la puissance », s'écrie le Cardinal. Et, en effet, entouré d'ennemis à l'intérieur et à l'extérieur, terreur et espérance de la France, il ne perd jamais de vue les moyens d'accroître la marine et de créer des colonies [1]. Il se fit nommer en octobre 1620 grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce.

2 pinasses. Les Français, dit-il, sont très au courant du commerce de la côte. A Dixcowe un vaisseau français bat 4 portugais. Le même Towrson dit que les centres commerciaux des Français sont Gorée et Rufisque. De 1574 à 1583, il est armé pour la côte d'Afrique, rien que dans le port de Honfleur, 32 navires.

1. On lui doit la création de Brest, dont l'admirable rade fut découverte par d'Infreville en 1629. C'est également lui qui créa le Havre. Après avoir anéanti la puissance de La Rochelle, il n'hésita pas à offrir le titre d'amiral à son noble adversaire, le fameux Guiton, mettant le bien public au-dessus de l'esprit de parti. Ce fut lui aussi qui protégea le protestant Du Quesne, une des illustrations de la marine française. Enfin il organisa les consulats.

Dans l'assemblée des notables en 1626, on vota d'enthousiasme tout ce qui était réclamé pour la marine. On y demanda aussi, contrairement aux vœux des États-Généraux de 1614, qui voulaient le libre commerce des particuliers protégé par une marine militaire puissante, l'établissement de bonnes et fortes compagnies de commerce. « On ne peut sans la mer ni profiter de la paix, ni soutenir la guerre » déclarait l'évêque de Chartres, qui estimait à 36 millions les déprédations des pirates sur les côtes, en 5 où 6 ans.

La politique coloniale de Richelieu s'inspira de celle de l'Angleterre. Mais ce fut surtout l'exemple de la Hollande qui le détermina. En 1610, cette puissance déclarait dans un traité avec le Maroc : « L'expérience apprend que tous les négoces qui, par monopole, sont accordés à quelques particuliers sont nuisibles au bien des rois, princes et républiques. » Cependant en 1620 elle donnait le monopole du commerce des Indes occidentales à une compagnie générale. Richelieu suivit cette voie.

En 1622, il fondait la Compagnie de la Nouvelle France, en 1626 celle du Morbihan, en 1627 celle de la nacelle de Saint-Pierre-Fleurdelysée. « Pour se rendre maître sur mer, écrivait-il, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, faire de grandes compagnies, obliger les marchands d'y entrer, leur donner de grands privilèges, comme ils font. Faute de ces compagnies, et pour ce que chaque petit marchand trafique à part de son bien, et, partant, pour la plupart, ont de petits vaisseaux et assez mal équipés. Ils sont la proie des princes, nos alliés, parce qu'ils n'ont pas les reins assez forts, comme aurait une grande compagnie. »

En mai 1628, il créait la Compagnie des Cent, pour commercer au Canada (liquidée en 1663) ; en 1635, la Compagnie des Iles d'Amérique, dont venaient de s'emparer Levasseur et d'Esnambuc ; en 1636 la Compagnie de Saint-Christophe ; en 1642, la Compagnie de Madagascar ou des Indes orientales [1].

On est surpris du libéralisme de ce ministre, si autoritaire contre les grands. Ainsi une ordonnance assimile aux Français les sauvages qui adopteront le christianisme. En Afrique, en 1626,

1. Une compagnie d'actionnaires avait ainsi la souveraineté et la propriété des territoires que l'on se proposait de coloniser. Elle obtenait le monopole du commerce avec la colonie et l'exemption des droits de douane. Elle entretenait des soldats, élevait des forts, rendait la justice, devait aider à la conversion des indigènes.

Fernand et Quinet, marchands de Rouen, fondent une compagnie pour le commerce du Sénégal. Ils cèdent en 1633 à Roux et Robin, qui reçoivent des lettres patentes le 24 juin 1633. De 1633 à 1635, 3 compagnies des marchands de Dieppe et Rouen, de Saint-Malo et de Paris sont formées : la première avec juridiction du Cap-Vert à la Gambie, la deuxième entre Sierra-Leone et le cap Lopez, la troisième du cap Blanc à Sierra-Leone. Si aucune de ces compagnies ne fut très prospère, l'ensemble de la nation ressentit les effets de cette vive impulsion vers le commerce extérieur. Sur mer comme sur terre le pavillon français redevint redoutable et, alors que John Selden, dans son « Mare clausum » (1633), affirmait le droit de l'Angleterre, — enflée d'orgueil par ses victoires sur les Espagnols et Portugais —, à l'empire des mers, le grand ministre écrivait au cardinal-amiral de Sourdis en 1638 : « Si l'armée anglaise voulait contraindre celle du Roi au salut, S. M. commande au dit sieur archevêque de tout hasarder plutôt que de faire préjudice à l'honneur de la France. » Afin de protéger les compagnies africaines, il envoyait sur la côte occidentale une puissante escadre sous les ordres du maréchal de Rasilly, et la petite île Bocos, à l'embouchure du Sénégal, fut dotée d'un nouveau fort qui prit le nom de fort Saint-Louis, et autour duquel se maintinrent les marchands normands, même après la ruine des autres compagnies sous le désastreux ministère de Mazarin. Le premier directeur de la compagnie, habitant l'île Saint-Louis, Lombard, y mourut en 1631, et fut remplacé par Fumechon [1]. Connaissant fort bien ce pays et n'ayant pas la charge d'un territoire trop vaste, la Compagnie normande mena fort bien ses affaires, et l'on a la preuve de son activité dans ce fait que, à diverses reprises, elle envoya des missions à l'intérieur de l'Afrique, et notamment, en 1637, celle du père Alexis de Saint-Lô, en 1647 celle du capitaine Lambert et de Jannequin, sieur de Rochefort, dans les escales du Sénégal.

Des missionnaires français s'étaient établis à Gorée, mais en furent expulsés par les Portugais [2].

1. Ses successeurs sont : Colyer en 1641, de Soussy en 1648, Messineau en 1651, Raguenet en 1658, du Boulay en 1661 presque tous morts au Sénégal. Il faut remarquer que les lettres-patentes de Louis XIII sont du 24 juin 1633, c'est-à-dire plusieurs années après la fondation de cette compagnie. Fumechon resta en Afrique jusqu'à sa mort en 1682.

2. Vers la même époque (1618) l'Anglais Thompson remonte la Gambie à la recherche de l'or de Tombouctou. Il est massacré dans le Tenda par les indigènes ou les Portugais. En 1620, Jobson allait jusqu'à Barakounda.

Les autres compagnies françaises, et notamment celle qui opérait dans la région des Rivières du Sud, future Guinée française, insuffisamment protégées, tombèrent bientôt après la mort de Louis XIII. La marine était si abandonnée par Mazarin que le commerce français fut réduit à se couvrir des couleurs anglaises, hollandaises ou suédoises, pour en imposer aux pirates. Les Hollandais nous enlevèrent même le cabotage de nos côtes et à plus forte raison les transports avec nos colonies, cachant soigneusement leur route et les plans dérobés aux Portugais. Le maître-fourbe italien, imposé au pays par l'amour d'Anne d'Autriche, avare de ses deniers, mais prodigue de ceux du Trésor, avilit par la corruption de l'or les caractères que la hache de Richelieu avait disciplinés, élevant à la monarchie absolue un piédestal de faquins vautrés et d'échines ployées. La prospérité et la sécurité publiques avaient fui : M. Cultru écrit (*loc. cit.*) qu'avant Colbert tout existait dans la marine : Marins et officiers (chevaliers de Malte), corsaires, armateurs, chantiers, navires, hommes de guerre et de science navale ; tout existait : il suffisait d'imposer une discipline.

Un rapide examen suffit pour permettre de contredire cette affirmation. Lorsque Fouquet fut nommé surintendant des finances, il commença à s'occuper sérieusement de la marine et la protégea par un droit différentiel d'ancrage de 50 sous par tonneau sur tout vaisseau de construction étrangère dont l'équipage était étranger pour moitié (12 mars 1661 [1]). La chute soudaine du brillant mais peu scrupuleux ministre, jalousé d'un maître élevé dans une quasi-indigence et qui n'étalait pas encore la superbe dont il fit montre plus tard, ne permet pas de savoir ce qu'il serait advenu de ses plans. Toujours est-il que, d'après l'opinion autorisée de M. Alfred Neymarck, lorsque Colbert prit « sinon officiellement du moins officieusement la marine, il ne trouva rien, ni vaisseaux, ni officiers, ni matelots... Il n'y avait pas même de quoi constituer un État-Major, de quoi former des équipages... Quand Mazarin mourut il restait à peine 20 vaisseaux, dont 2 ou 3 pouvaient naviguer ; six galères pouvaient tenir la mer. Encore étaient-elles mal armées et manœuvrées par de malheureux forçats en petit nombre, épuisés, affaiblis. La marine marchande possédait à peine 200 bâti-

1. L'Angleterre accusa le coup en ripostant par un droit de 6 shillings par tonneau.

ments de transport ; le budget de la marine ne s'élevait qu'à 300.000 livres[1] ! » En 1669, Colbert écrivait : « Le commerce par mer se fait en Europe par 25.000 vaisseaux. Dans l'ordre naturel chaque nation doit en posséder sa part, suivant sa puissance, sa population et l'étendue de ses côtes ; mais les Hollandais en ayant 15 ou 16.000 et les Français 5 à 600 au plus, le Roi emploiera toutes sortes de moyens pour s'approcher un peu plus du nombre de vaisseaux que ses sujets doivent avoir. » Aussi, après avoir réduit de moitié la prime de Fouquet en faveur des Hollandais, afin d'éviter une trop brusque diminution des moyens de transport par mer, il donne des primes de 4 à 6 livres par tonneau à tout navire de construction française au-dessus de 100 tonneaux, puis des primes de 40 sous par tonneau à tout navire allant dans les mers du Nord. Il fait rendre au Roi une ordonnance (août 1669) déclarant que le noble ne déroge pas à faire le commerce maritime en gros. Enfin il fait bâtir Rochefort (1666) et organise le corps des officiers et l'inscription maritime (22 septembre 1668[2]). Résultat : en 1692 la France avait 131 vaisseaux, 133 frégates, 101 navires divers[3].

Voulant vivifier les colonies françaises, Colbert employa les mesures qu'il crut les plus propres à atteindre son but. Malgré le succès très relatif des grandes compagnies anglaises et de la compagnie hollandaise des Indes orientales, qui dut liquider en 1665, tout le monde était fasciné par l'éclatante fortune de la compagnie néerlandaise des Indes orientales, qui avait édifié sa grandeur sur les ruines de la flotte et du commerce espagnol et possédait jusqu'à 800 navires, représentant 180 millions[4].

1. Dès 1662 le budget de la marine montait à près de 3 millions de livres. En 1670, il fut porté à 13 millions, et à partir de cette époque il se maintint à une moyenne d'environ 10 millions (en valeur relative 50.000.000 d'aujourd'hui). V. Neymarck, *Colbert et son temps*, tome II, p. 384-385.

2. L'organisation des classes donna à la France 52.000 marins de tout ordre. Les officiers nobles entrent dans la marine, jusque-là laissée aux roturiers, et les d'Estrées, les Vivonne s'y distinguent à côté des vieux marins Du Quesne, Château Renaud, de Martel. S'il y eut au début bien des jalousies et de l'indiscipline « peu à peu cependant, à mesure que les nouveaux officiers se formèrent, la discipline s'établit, le grade et l'ancienneté prévalurent d'une manière définitive. Ce que Colbert dut déployer d'énergie, de fermeté, de rigueur même pour arriver à un pareil résultat en moins de dix ans, les hommes spéciaux seuls peuvent s'en rendre compte ». (Neymarck, *loc. cit.*, p. 394).

3. En 1671, 196 bâtiments sans compter les galères.
— 1677, 270 — et 30 galères.

4. Elle distribuait jusqu'à 22 °/₀ d'intérêts et 62 1/2 °/₀ de dividende.

Il n'est pas douteux que Colbert ne fût en principe l'ennemi des monopoles, et dans sa correspondance il écrit que la liberté de commerce à tous les sujets du Roi peut seule attirer l'abondance dans les colonies, et qu'il n'est pas bon que les colons soient à la discrétion des commis [1]. Mais comme Jean de Witt, tout en pensant que « les sociétés privilégiées qui interdisent le commerce à tous les citoyens et qui maintiennent les denrées à un prix artificiellement élevé par l'effet naturel du monopole ne peuvent être une bonne institution nulle part », il estimait avec le grand républicain que ce pouvait être parfois « un mal nécessaire [2] ».

Après avoir racheté aux seigneurs-propriétaires des Antilles (qui les tenaient des anciennes compagnies de Richelieu) les îles d'Amérique, il créa le 28 mai 1664 la compagnie des Indes occidentales à laquelle il donna ces terres, en même temps que la côte occidentale d'Afrique du Cap-Vert au Cap de Bonne-Espérance, « tant et autant qu'elle pourra s'étendre dans les terres, soit que lesdits pays nous appartiennent, pour être ou avoir été ci-devant habités par les Français, soit que ladite compagnie s'y établisse en chassant ou soumettant les sauvages ou naturels du pays, ou les autres nations de l'Europe qui ne sont pas dans notre alliance ». « Triste exploitation, triste commerce », remarque Henri Martin, « qui prit l'homme pour principale marchandise » !

1. Réflexion digne d'être retenue et qui fait pendant aux instructions que cet homme génial donnait à M. de Songy : de ne rien faire qui puisse troubler ou diminuer le commerce, de ne décider jamais rien sans avoir entendu les marchands. Il ajoutait : « Soyez plutôt un peu dupe avec eux que de gêner le commerce, parce que ce serait anéantir les produits » (Baudrillart). On pourrait rappeler ces axiomes à l'un de nos modernes ministres des finances, qui, publiquement, faisait fi des sages avis donnés par les chambres de commerce. « Comme Richelieu, Colbert avait tourné ses regards vers les colonies ; il voyait nos côtes baignées par deux mers, il comprenait que la surexcitation du travail au dedans appelle l'épanouissement au dehors... En jugeant cet homme, on a trop oublié les circonstances auxquelles il dut commander, et que la question du libre échange ne saurait être séparée de l'état général du monde » (Louis Blanc).

2. Henri Martin, *Hist. de France.* Les armements faits par les particuliers n'étaient pas soutenus de la force nécessaire pour réussir et pour conserver aux sujets du Roi des avantages que leur courage et leur industrie leur avait acquis (Édit de 1664) ; et Colbert ajoutait pour son maître : « La paix dont jouit l'État nous ayant donné lieu au rétablissement de son commerce, nous avons reconnu que celui des colonies et de la navigation sont les seuls et véritables moyens de le mettre dans l'état où il est chez les étrangers ». (Cf. Chemin-Dupontès.) Dans son désir d'affermir l'établissement de la compagnie privilégiée qu'il avait créée, il prohibait, en 1669, l'importation du tabac et du sucre du Brésil, funeste mesure politique et économique qui jeta le Portugal dans les bras de l'Angleterre.

La société des marchands de Dieppe et Rouen avait vu ses affaires prospérer et, en 1661 [1], elle vendait ses établissements au sieur Raguenet [2] pour 92.000 livres malgré la résistance de la nouvelle compagnie, qui s'intitulait compagnie du Cap-Vert et du Sénégal. Colbert l'obligea à vendre ses affaires et ses comptoirs à la Compagnie des Indes occidentales, qui lui versa 150.000 livres, ce qui indique une prospérité assez grande. Nous n'insisterons pas sur la façon dont fut organisée cette grande compagnie et renvoyons sur ce point à l'étude très documentée de M. Chemin-Dupontès. Disons seulement que des faveurs extraordinaires furent réservées aux actionnaires, à la tête desquels s'était inscrit Louis XIV [3]. Les premiers directeurs au Sénégal furent Jacquet en 1665, de Richemont en 1673. Le moment était excellent pour la nouvelle compagnie, par suite de l'ouverture des hostilités entre l'Angleterre et la Hollande.

En effet, en 1663, une nouvelle charte avait été accordée par Charles II à la « Compagnie des Aventuriers Royaux » pour faire le commerce, découvrir des mines d'or et établir des plantations du Maroc au Cap de Bonne-Espérance. Le fameux acte de navigation de Cromwell, renforcé encore par Charles, avait donné à l'Angleterre une marine considérable, en même temps qu'il remplissait d'orgueil, comme le monument de sa puissance maritime, ce peuple énergique, encore surpris de ses victoires. Des forts furent de nouveau établis par la Compagnie des Aventuriers en Gambie et à Sierra-Leone. La compagnie frappa monnaie à l'effigie d'un éléphant, et le terme de « guinée », qui est resté le nom d'une monnaie de compte anglaise, s'appliqua aux nouvelles pièces.

L'insolente théorie anglaise du « mare clausum » ne pouvait que susciter des querelles avec les navires des autres nations [4]. La puissante marine hollandaise méprisait ces fanfaronnades de parvenus et infligeait parfois de sévères corrections aux corsaires

1. M. Girault indique 1659.

2. Successeur : du Boulay.

3. Discours d'un fidèle sujet du roi touchant l'établissement d'une compagnie française pour le commerce des Indes Orientales, adressé à tous les Français, par l'académicien Charpentier (1664). Cet opuscule concerne la constitution de la compagnie des Indes Orientales.

4. Elle fut constamment repoussée par la France, aussi bien par Henri IV que par Louis XIV, et sous la première République les pavillons portaient en exergue : « Liberté des mers, égalité des droits pour toutes les nations ».

anglais, car il ne faut pas oublier que dans ce temps-là, bien que la paix existât entre les nations européennes, leurs marins ne cessaient de se battre sur les côtes africaines ou américaines. En 1664, le capitaine anglais Holmes arrivait brusquement devant Gorée, où depuis 1617, les Hollandais tenaient les approches du Cap-Vert sous le feu des canons des forts de Saint-Michel et Saint-François [1] et enlevait cette place où il fit flotter le drapeau anglais. Cette fois c'en était trop !

La Hollande déclara une guerre que domine la figure placide et énergique du grand Ruyter. Après avoir bravé et bafoué l'Angleterre dans ses propres mers, il apparaît sur les côtes africaines, reprend Gorée, descend sur Sierra-Leone où il détruit les établissements anglais de l'île Tasso (décembre 1664), pour les punir d'avoir saisi les biens de quelques marchands hollandais, puis il va brûler les forts de la Côte d'Or. Mais les Anglais, sans se décourager, relevèrent les ruines de Sierra-Leone, et leurs comptoirs avaient repris leur importance lorsque, deux après, Villault de Bellefonds les visita. L'année suivante d'ailleurs (1667) le traité de Bréda rendait à chacun des belligérants les colonies perdues par lui. Mais la compagnie anglaise, accablée de dettes par suite des pertes subies, dut se dissoudre et la compagnie royale africaine lui succéda. Cette compagnie remplaça le fort de Tasso, qu'avait détruit Ruyter, par une nouvelle forteresse qu'elle éleva dans l'île Bence. D'autres établissements prospéraient au Sherbro, à Jamaica-Town. Nous savons que les principales marchandises que l'on recevait de cette côte étaient les dents d'éléphants, la cire, les peaux, l'or, le poivre (probablement le poivre de Kissi) et la malaguette, et, au Sherbro spécialement, les bois de teinture rouge.

La Compagnie française des Indes occidentales ne sut pas profiter de la situation. Elle avait deux défauts d'organisation : ses entreprises étaient beaucoup trop étendues, portant sur deux continents très éloignés l'un de l'autre [2] ; de plus elle ne songeait à mettre en valeur qu'une partie de ce domaine, le Canada, la vallée du Mississipi et les Antilles. L'Afrique occidentale n'était que le

1. Le premier au sud, le second près de l'anse servant de port.

2. « Ils se mirent en tête que pour faire quelque chose de bon, il fallait tout faire, et, afin que leur commerce fût avantageux, il fallait qu'eux seuls fissent tout le commerce de la nation » (P. Labat, *loc. cit.*).

réservoir de la main-d'œuvre. Néanmoins la grandeur de cette entreprise faisait une forte impression sur les contemporains. « Il faut, écrivait un Anglais, avoir le diable au corps et être Français pour oser tenter de pareilles entreprises [1]. » Le 9 avril 1672, un arrêt du conseil du roi obligeait la compagnie à céder ses comptoirs d'Afrique, entièrement négligés par elle, et qui avaient été si prospères du temps de la Compagnie normande. Elle avait eu



Paysage des Rivières du Sud.

cependant des velléités de s'intéresser au commerce africain, mais en avait été détournée par les préoccupations qu'elle avait en Amérique. C'est ainsi que, en 1666, elle envoya le long de la côte de Guinée une croisière sous les ordres du capitaine Villault de Bellefonds, et cet intelligent officier fut frappé de la richesse de ces pays. Il quittait Rufisque, à bord de l'*Europe*, en décembre 1666, et après avoir parcouru les côtes de la Guinée portugaise et de la Guinée française actuelles, arrivait à Sierra-Leone, sur la côte de

1. Cf. Chemin-Dupontès.

Malaguette, où les Anglais ont un établissement « aimé et protégé des rois du pays ». Le roi Felipe, qui avait auprès de lui un capucin et un jésuite portugais, était chrétien, ainsi que la population [1]. Villault fut assez mal accueilli. Il eut à lutter contre le chef indigène, puis contre les Anglais qui le soutenaient, les battit et fit prisonnier le commandant anglais, qu'il ne rendit que contre rançon. Après avoir conclu la paix il s'éloigna vers le golfe de Guinée.

Mais cet effort de la compagnie fut isolé. Il n'y avait dans ses entreprises aucun esprit de suite, et Colbert qui, par l'Édit du 10 juin 1670, avait défendu aux vaisseaux étrangers d'aborder aux colonies françaises, ne cessait de lui reprocher d'entraver l'essor des particuliers en ne donnant qu'à contre-cœur des permissions de traiter, moyennant une patente de 5 °/₀. Ces vues étroites et mesquines étaient, il faut bien le dire, le résultat direct du monopole accordé un peu trop largement par le ministre. Enfin la compagnie fut déclarée dissoute par l'édit de décembre 1674, et le roi réunissait au Domaine les îles d'Amérique qui prirent le nom de Domaine d'Occident. Le 8 novembre 1673 la vente des comptoirs d'Afrique avait été faite moyennant 75.000 livres et 1 marc d'or à la Compagnie d'Afrique, qui, en janvier 1679, reçut des lettres patentes établissant son privilège. Elle devait fournir 2.000 nègres par an aux Antilles, pendant 8 ans, avec prime de 13 francs par tête (arrêt du conseil, 25 mars 1679). Elle prospéra d'abord sous l'habile direction de Fumechon. La guerre venait malheureusement d'éclater entre la Hollande et l'Empire d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre. Elle fut d'abord assez heureuse pour la France. Le comte d'Estrées, vice-amiral du Ponant, soutint contre Ruyter, avec l'aide des Anglais, un premier combat naval indécis (7 juin 1672). C'était un succès pour la nouvelle marine française. Mais l'année 1676 fut surtout favorable sur mer aux armes de Louis XIV. Le duc de Vivonne, frère de Mme de Montespan, avait reçu le commandement nominal de la flotte de la Méditerranée, qui

1. Au dire de Barbot (1678), un établissement portugais rival du comptoir anglais existait à Dondomuch. Les Portugais avaient fait de nombreuses conversions, depuis celle du roi Fatima, baptisé sous le nom de Felipe par le jésuite Barreira en 1604 ou 1607. Ce Felipe (Philippe) écrivait à Philippe, roi d'Espagne, lui demandant d'autres prêtres pour lui permettre de construire une résidence sur ses terres, et lui souhaitant autant d'années « que le ciel a d'étoiles et la mer de grains de sable » (*Purchas pilgrimages*, 1626).

accourait au secours de Messine, attaquée par Ruyter. En réalité elle était commandée par les deux braves du Quesne et Tourville. Après la bataille de Stromboli, où du Quesne, avec 20 vaisseaux et 6 brûlots, fit reculer les 24 vaisseaux, 6 brûlots, 2 flûtes et 9 galères de Ruyter, ce dernier, commandant la flotte hispano-hollandaise, était battu à Agosta, et peu de jours après périssait glorieusement dans le désastre de Palerme. C'est un titre de gloire pour Louis XIV d'avoir ordonné que les plus grands honneurs fussent rendus à la dépouille mortelle de ce vaillant.

La même année d'Estrées reprenait Cayenne aux Hollandais et les battait à Tabago. Puis il vint attaquer Gorée, défendu par le gouverneur Hopsac. Il prit cette ville le 1er novembre 1677, et détruisit les forts qui la défendaient. C'est alors que le capitaine du Casse fut nommé par la Compagnie d'Afrique, avec l'assentiment du roi, commandant des forces de terre et de mer de la côte occidentale d'Afrique, Fumechon ne devant s'occuper que de l'administration civile et du commerce. Du Casse, après un essai infructueux, revint attaquer le fort d'Arguin, défendu par un millier d'hommes au service de la Hollande. Après 7 jours de bombardement, le gouverneur de Lyncourt capitula le 1er septembre 1678 [1]. A ce moment l'Angleterre, effrayée de la puissance de Louis XIV [2], l'abandonnait, et la paix de Nimègue, qui suivit de près, ratifia la prise de possession de Gorée par la France. Du Casse eut néanmoins à lutter contre les rois nègres du Baol, du Sine-Saloum et contre le puissant Damel du Cayor, soulevés contre les Français par les agents hollandais. Il réussit à les vaincre et leur imposa un traité donnant à la France, en toute propriété, la côte comprise entre le Cap-Vert et la Gambie jusqu'à 6 lieues dans l'intérieur. L'année 1679 marque l'apogée de la Compagnie du Sénégal. Peu de temps après elle obtenait le monopole de la traite et du commerce d'Afrique, s'obligeant à offrir au roi 2.000 nègres par an pendant 8 ans et de les porter aux îles d'Amérique, et de fournir le nombre de rameurs nécessaire pour les galères, moyennant la somme de 13 livres par tête de nègre, avec défense à tous autres Français d'y trafiquer

1. Arguin devait être repris plus tard par la Compagnie de Brandebourg ou d'Emden qui n'eut qu'une existence éphémère.

2. En 1682, Cavelier de la Salle, puis d'Hyberville, donnaient la Louisiane à la France.

sous peine de 3.000 livres d'amende [1]. Ce fut le commencement de la ruine, car elle ne pouvait suffire à sa tâche.

Entre temps, la guerre de la Ligue d'Augsbourg avait éclaté. Elle marque suivant l'observation de Seeley, rapportée par Girault, le début d'une nouvelle guerre de Cent ans, qui s'ouvrit en 1688 entre la France et l'Angleterre, vivant depuis deux siècles en bonne intelligence. Ce furent pour l'Angleterre des guerres d'affaires dont le but était de ruiner la puissance maritime de la France [2]. Là encore, la belle marine créée par Colbert porta haut le pavillon français [3]. Après la glorieuse défaite de la Hougue où 44 vaisseaux français luttèrent contre 99 anglo-hollandais, Tourville prenait sa revanche en 1693 à Lagos. Dans cette guerre s'illustrèrent les Jean Bart, Duguay-Trouin, Pointis, Nesmond, Cassart, Forbin, etc. Sur la côte d'Afrique, la Compagnie du Sénégal avait dû vendre en 1681 et en 1684 la Compagnie de Guinée fut fondée.

En 1701, elle devait recevoir le privilège de l' « Asiento » qui la fit prospérer.

En 1692, le gouverneur anglais de la Gambie, James Hooker, enlevait Saint-Louis à Desmoulins et Gorée à Félix. Cependant le capitaine Bernard reprenait ces places peu de temps après.

Le 21 juillet 1695, le comte de Gennes arrivait à Gorée avec 6 bâtiments se rendant au Chili. Avant de quitter la côte d'Afrique, il fit voile vers Jamesfort, la forteresse anglaise de la Gambie, la bombarda et l'obligea à capituler, après quoi il la fit sauter (24 juillet 1695).

Mais la guerre avait affaibli la compagnie autant que la protection qu'on lui avait accordée. En outre la détestable politique de Louis XIV, qui n'allait plus avoir auprès de lui les conseils de Colbert, obligea plusieurs membres protestants à se retirer (Arrêt du 12 septembre 1684). Enfin les pertes de navires par des cyclones achevèrent la ruine. Seignelay, sur les réclamations des armateurs particuliers, réduisit le privilège à la côte s'étendant entre le Cap Blanc et la Gambie. Mais, le 6 janvier 1686, un Arrêt du Conseil du Roi lui accordait, sous le nom de Compagnie du Sénégal, le

1. Ce traité fut homologué le 25 mars 1679, par arrêt du conseil, qui cassa et annula celui fait précédemment avec un sieur Oudiette pour 800 nègres par an.

2. Cf. Girault, *Principes de Colonisation*, et Seeley, *l'Expansion de l'Angleterre*.

3. De 1681 à 1683, grâce à Du Quesne et aux galiotes à bombes de Château-Renaud, la Méditerranée est purgée de corsaires.

monopole jusqu'à la rivière de Sierra-Leone, exclusivement, tandis qu'une Compagnie de Guinée en obtenait un autre de la rivière de Sierra-Leone au cap de Bonne-Espérance. Cette dernière devait subsister jusqu'à la fin du siècle.

La Compagnie d'Afrique puis celle du Sénégal firent explorer soigneusement toute la côte ; on se souvient surtout des voyages du naturaliste Adanson au Sénégal (1657), de la Fond (1687) et de Bourguignon (1688) aux Bissagos, du père Gaby (1689) et des sieurs Lemaire et Dancourt, ce dernier directeur de la Compagnie du Sénégal, qui parcoururent le Sénégal et la Gambie, deux cours d'eau qui sont, dit Lemaire, « deux bouches du fleuve Niger » (1682). La relation de Lemaire nous donne de curieux renseignements sur le commerce d'Afrique à cette époque [1] et les gens que la compagnie envoyait dans ses comptoirs [2]. On exportait à ce moment du Sénégal des cuirs verts, des esclaves, de la cire, de l'ivoire, de l'or, de la gomme, des pagnes, de l'ambre et des plumes. La plus insigne mauvaise foi présidait aux rapports entre indigènes et européens. Beaucoup parmi ces derniers étaient le rebut de la société et ne se gênaient pas pour tromper les nègres sur le poids ou la valeur des marchandises, leur prodiguant surtout l'alcool à bas prix qui devait les abrutir [3]. De leur côté, les indigènes n'étaient pas plus équitables : En parlant des tribus des Rivières du Sud, Durand écrit : « Jamais le blanc quand il gagne un procès n'a de dommages et il est obligé de payer les frais, parce que les blancs ne peuvent manquer d'argent [4]. » D'après Berlioux, le Rio Nunez fournissait à la fin du XVIIe siècle à la compagnie 300 quintaux d'ivoire et 100 esclaves pendant la période de traite, et les Bissagos 3 à 400 et même parfois 800 esclaves. L'unité de valeurs était la barre, en principe une barre de fer, mais, le plus souvent, monnaie de compte valant 1 livre 10 sols, ou 10 cuirs verts.

1 esclave de premier choix valait	30 barres
1 quintal de cire.............	16 —
1 quintal d'ivoire.............	18 —
1 marc d'or..................	500 livres [5].

1. Chemin-Dupontès, p. 128-129 ; Frœlicher, 134 ; Mungo Park, 97, 98.

2. Chemin-Dupontès, *ibid.*, 1331.

3. « Au Sénégal le prix ordinaire d'un grand bœuf et bien gras était un rodome, autrement un flacon d'eau-de-vie tenant une pinte » (Labat). Le prix de la pinte était de 20 sols. On voit le bénéfice énorme que procuraient ces transactions.

4. V. aussi Mungo Park, 98.

5. Bissao, d'après Labat, fournissait 500 quintaux de cire, 3 à 400 quintaux d'ivoire,

La Compagnie du Sénégal végétait cependant, et cela, malgré la présence vers la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg d'un administrateur de premier ordre à Saint-Louis. André Brue arriva en effet au Sénégal en 1697 et donna une vive impulsion aux affaires.

Son premier soin fut d'envoyer Cartaing aux îles Bissagos qui étaient à ce moment un grand marché d'esclaves. Deux nouveaux comptoirs avaient été créés : Albreda et Gérèges sur la rivière de Bintan. Bientôt un troisième était établi à Bintan même, capitale du Fogni [1]. Pendant ce temps les Anglais avaient établi un fort sur l'île Bence, favorisé par sa situation au sommet d'un roc. Ils y avaient installé une garnison de 28 soldats blancs et de 30 gourmettes ou mulâtres (Description de Barbot, 1678).

A la paix de Riswick (1697), il fut décidé que toutes les conquêtes seraient restituées, ce qui fut fait pour la Gambie remise aux Anglais en 1699 ; mais la paix ne fut pas de longue durée, et la guerre de la succession d'Espagne (ligue de la Haye), qui éclata en 1701, devait achever la Compagnie du Sénégal qui allait avoir à lutter contre Anglais et Portugais [2]. La guerre débuta par un combat naval indécis près de Portudal entre deux navires anglais et un français. En 1703, de La Roque avec deux vaisseaux faisait capituler Jamesfort à l'embouchure de la Gambie, mais trouvait la mort dans cette attaque. Cet établissement, relevé peu après par les Anglais, reçut en 1704 la visite du corsaire martiniquais Henri Bâton, qui l'enlevait d'assaut et le pillait. Enfin le 17 juillet 1704, le sieur Guérin avec deux vaisseaux de guerre, assistés de 9 petits navires, prit le fort de l'île Bence (Sierra-Leone), sans résistance.

Les Anglais s'étaient enfuis à son approche laissant seulement un canonnier et quelques hommes qui se rendirent à la première sommation. Le fort fut pillé et rasé. On en retira 4.000 dents d'éléphants, tandis que sur un petit navire anglais, croisant entre

400 esclaves ; Guinala et le Rio Grande, beaucoup de cire, d'ivoire, d'esclaves, et en moindre quantité de la gomme, des cuirs, des plumes, de l'or, du coton. La barre, d'après Laing, valait au début du XIXe siècle dans la région des Rivières : 3 sh. 6 d. — La barre de tabac des Timéné équivalait à 10 têtes de 4 feuilles chacune, celle du Kouranko à 10 têtes de 3 feuilles, celle du Solima à 5 têtes de 3 feuilles.

1. Plus tard un négrier espagnol de Cuba, Juan Maldonado, s'établit près de Bintan à Pasca où il construisit un fort. Un autre Espagnol, Juan Felipe, qui habitait Gerèges, y épousa la fille du roi et essaya d'évangéliser le pays.

2. Le Portugal s'était joint à l'Angleterre en 1703, en haine de l'Espagne alliée à la France.

l'île et le littoral et qui essayait de fuir, on en saisit 3.000. La compagnie anglaise fut tellement effrayée de ces revers qu'elle demanda à sa rivale française un traité de neutralité du cap Blanc à Sierra Leone. Ce traité fut signé le 8 juin 1705. État de choses assez singulier que celui qui existait de la sorte : les deux compagnies, usant de la délégation de souveraineté faite par l'État, décidaient de vivre en paix, tandis que leurs pays respectifs luttaient avec acharnement.

Ce traité ne mit d'ailleurs pas Jamesfort à l'abri d'une nouvelle incursion. Le corsaire Parent vint l'attaquer en 1709 avec 4 frégates, estimant n'être pas lié par le traité passé entre les deux compagnies. Il anéantit le fort anglais pour la troisième fois. De son côté le capitaine de frégate Cassard enlevait le fort de la Praya, dans l'île de San Iago (Cap Vert).

Malgré la trêve, malgré le succès de nos armes, malgré le renforcement des mesures protectrices [1], la situation financière de la Compagnie du Sénégal, à la tête de laquelle Brue ne se trouvait plus depuis le 12 avril 1702, était fort compromise [2]. Elle fut dans l'obligation de vendre en 1709 à une nouvelle Compagnie du Sénégal ou de Rouen. Celle-ci n'eut guère plus de chance au début : son premier directeur Mustellier, très intelligent et habile, mourait à Tuabo le 15 août 1711 au cours d'un voyage à Galam. Le gouverneur du fort de Gorée, de Richebourg, qui fut nommé à sa place, mourut noyé dans la barre du Sénégal, le 2 mai 1713. André Brue accepta sa redoutable succession, au moment où le privilège de l'asiento allait être enlevé à la compagnie par le traité d'Utrecht et donné à l'Angleterre. Il arriva à Saint-Louis le 20 avril 1714. Il devait rester dans la colonie jusqu'en 1720, et pendant cette période la compagnie atteignit une prospérité inespérée. Pratique et spéculatif, alliant à des connaissances très variées

1. Les vaisseaux étrangers devaient passer à une certaine distance du rivage colonial (édit du 27 octobre 1727); les capitaines français devaient revenir, avec toutes les marchandises chargées aux colonies, à leur port d'origine (arrêt du 24 juillet 1708, confirmé en avril 1717).

2. Ses successeurs Le Maître et de la Courbe montrèrent de bonnes intentions, de la droiture, de la probité, mais cela ne suffit pas, remarque le père Labat : « Il faut de l'étendue d'esprit, beaucoup d'expérience, de la fermeté, de la vigilance ; il faut qu'un chef sache commander et se faire obéir. » Nous verrons dans l'annexe du présent chapitre que cette appréciation est calomnieuse en ce qui concerne de La Courbe, qui paraît avoir été un excellent administrateur.

un esprit déductif, éloquent et subtil, patient et souple, et cependant prêt à tirer l'épée, insolent et courtois, il avait la vision rapide et nette des réalités et agissait aussitôt sans hésitation. C'est un des types des coloniaux français qui doit retenir l'attention [1].

Déjà au courant des affaires sénégalaises, il ne se jugea pas cependant suffisamment renseigné sur le pays où la compagnie avait des droits infinis et indéfinis, théoriquement du moins. Il fit dresser la première carte du Sénégal, et grâce à lui le géographe d'Anville dessinait trois nouvelles cartes d'Afrique. Il fonda de nouveaux comptoirs et forteresses jusque sur la Falémé (forts Saint-Joseph et Saint-Pierre), alors que nos établissements dans l'intérieur ne dépassaient pas le Terrier-Rouge (Podor) ; sur ses ordres le père Apollinaire, puis Compagnon, parcouraient le Bambouk et constataient ses richesses aurifères ; il faisait occuper l'île de Bissao, à l'embouchure du Géba, que les Portugais allaient abandonner. Il acquérait des indigènes l'île de Boulam, où il se proposait d'établir une colonie agricole semblable aux plantations américaines, et où le défaut de main-d'œuvre ne serait pas à craindre [2]. Il engageait le commis Pelletier à prendre case à Bintan, c'est-à-dire à obtenir des indigènes sa naturalisation. Admirable tactique ! La paix d'Utrecht (1713), qui cependant commençait le démembrement des colonies américaines et enlevait l'asiento à la France, favorisa le brillant administrateur, et le 15 septembre 1718 la prospérité de la compagnie était telle qu'elle pouvait vendre ses affaires 1.600.000 livres à la Compagnie dite d'Occident ou de Mississipi [3].

Après les rudes et tristes années de la fin du règne de Louis XIV l'activité des transactions, une aisance générale, quoique factice,

1. « Le sieur Brue fut étonné, en prenant possession de son emploi, de trouver tous les employés de la compagnie logés hors du fort dans des cases de paille, où ils avaient chacun une négresse, qui sous prétexte de faire leur cuisine, leur servait encore probablement à des usages défendus par les lois de Dieu. Il commença l'exercice de sa charge par chasser toutes ces créatures » (P. Labat, *loc. cit.*).

2. « Les Africains étaient assez faibles pour subir les attaques des étrangers, mais assez forts pour défendre leurs terres. Ils se laissaient exploiter par les négriers, mais ils forçaient les marchands d'esclaves à se cacher dans leurs forts. Dans des conditions pareilles, une acquisition territoriale était difficile, une exploitation agricole impossible » (Berlioux, *André Brue*).

3. En février 1723, l'escadre de la Compagnie des Indes commandée par Froger de la Rigaudière lève, malgré Brue, le siège d'Arguin, mais occupe le fort de Portendik qui fut plus tard abandonné par sa garnison. Arguin fut enfin pris le 20 février 1724 par de Salvert.

permirent à la France de se ruer aux plaisirs, ce qu'elle fit sans retenue, comme pour se venger de la contrainte imposée par le Grand Roi. L'étiquette disparaissait de la cour et la corruption s'étalait au grand jour, achevant de discréditer la classe aristocratique, dont le rôle historique avait été détruit définitivement sous la main de fer du Roi Soleil et de ses ministres bourgeois. Cette triste époque est personnifiée dans la figure de ce Régent, intelligent mais superficiel, habile mais chimérique, plein de bons sentiments, mais ne sachant résister à ses passions, et amené peu à peu par un entourage pervers, au tréfonds de la dépravation.

La marine, comme toutes les autres administrations du royaume, se ressentit de cette décadence générale des caractères. La belle flotte de Colbert était loin et, tandis que la marine anglaise ne cessait d'augmenter ses unités, la France n'avait en 1715 que 80 vaisseaux de ligne qui n'étaient pas tous équipés et armés, tandis qu'un grand nombre de navires en construction s'éternisaient sur les chantiers où ils pourrissaient. Le conseil de la Régence, inspiré par l'abbé Dubois, sembla prendre à tâche d'annihiler nos forces navales. Ce devait malheureusement être pis sous le duc de Bourbon et sous le cardinal de Fleury, qui considérait la marine comme inutile et coûteuse. Aussi, en 1739, la France n'avait-elle plus que 22 vaisseaux à opposer aux forces anglaises.

Par contre cette ère de paix et de prospérité, et la soif de l'or qui la caractérisait, avaient fait jaillir partout de nouvelles entreprises financières à peu près inconnues jusqu'alors, ou du moins accaparées en secret en quelques mains, juifs opulents ou fermiers enrichis. La bienveillante intervention du Régent lança le public français tout entier dans une aventure qui allait accumuler des ruines innombrables. Sous les auspices du financier Law, la Compagnie d'Occident, dont nous avons parlé plus haut, se transforma en la célèbre Compagnie des Indes dont les titres vendus à prix insensés, devaient tomber bientôt à un taux dérisoire, tuant, en même temps que la compagnie, le crédit de l'État. Mais nous n'avons pas à retracer ici cette lamentable aventure [1]. Nous devons consta-

1. Il est cependant du devoir de l'historien de souligner au passage la cause véritable du désastre de Law, qui fut la jalousie de l'Angleterre, comme le montre la correspondance de Lord Stanhope avec Dubois, cette méprisable créature du Régent. Il faut se remémorer la négociation infâme entre ces deux personnages, dans une auberge hollandaise où allait être décidé l'anéantissement de la marine française.

ter que le contre-coup de la déplorable politique administrative et financière de la Régence ne se fit sentir que quelques années plus tard, lorsque la guerre reprit avec l'Angleterre. Mais, en 1718, l'administration de Brue avait fait de telles merveilles sur la côte occidentale d'Afrique que la France, comme au temps des Normands, était la seule puissance dignement représentée par un personnel d'élite. Les Anglais avaient peine à se maintenir ; au point que, lorsque le Comptoir d'Albréda fut ouvert par la compagnie française, la compagnie anglaise en manifesta une grande joie, et présenta même un projet d'alliance offensive et défensive entre les deux organismes contre le puissant chef de Bar. D'ailleurs l'insuffisance de la compagnie était tellement éclatante que le roi d'Angleterre résilia son contrat en 1750 [1].

Parmi les directeurs français qui se firent remarquer après Brue, on doit citer David « dont le nom », a écrit Léonard Durand, « sera toujours en vénération parmi les nègres ». Les comptoirs bien ravitaillés, travaillaient beaucoup. Quelques traitants particuliers trafiquaient seuls dans les Rivières du Sud, la compagnie ne faisant guère visiter les côtes entre Bissao et Sierra-Leone. Il semble que cette négligence provenait surtout de la difficulté d'atterrissage et des légendes qui couraient sur le caractère belliqueux et perfide des indigènes [2]. Cependant, de nombreux mulâtres portugais, venant de Bissao, y étaient établis, y fondant des factoreries prospères. L'un d'eux, Fernando, se mariait à la fille du roi du Bramaya, et son fils devait devenir chef du pays à son tour, sous le nom de Manga-Moumini. Vers la même époque des Gomez s'établissaient également au Rio Pongo, venant de Bissao, et le nom du premier roi du Koba, Mangué Souara (Souarez), fait

Quatre mois après était signé le traité qui mettait cette marine sous la tutelle anglaise et qui nous coûta Mardyk, ce port dont Louis XIV, la rage au cœur, avait ordonné la construction à la suite du traité d'Utrecht qui démantelait Dunkerque.

1. Après Macaulay, qui a rendu justice aux efforts remarquables de Dupleix, Seeley (*loc. cit.*) écrit : « En tant que l'idée de conquérir l'Inde fut une conception raisonnée, elle fut une conception française. Ce sont les Français qui, les premiers, comprirent qne l'idée était réalisable et par quels moyens elle pouvait être réalisée ; ce sont les Français qui les premiers se mirent à l'œuvre et s'avancèrent très loin dans la réalisation. »

2. John Matthews (1785) rapporte que les indigènes de la Baie-des-Français ont plusieurs fois pillé des navires à l'ancre et assassiné les équipages. Vers 1770 un agent de la compagnie anglaise avait été tué et mutilé et, pendant 14 ans, aucun Européen n'osa se hasarder sur le continent.

présumer une filiation portugaise par un mélange de sang soso. Nombreux aussi étaient les Portugais aux îles de Los, où il m'a été dit, par les indigènes, que l'on trouve des porcs sauvages qui proviennent de leurs anciens établissements. Ces îles étaient leur grand entrepôt, d'où l'on expédiait les esclaves achetés dans les Rivières. Quelques Français y étaient établis. Aussi, d'après Durand, les appelait-on « les îles de l'homme blanc » (Sarotima ?).

Plus au sud le fort de l'île Bence, élevé par les Anglais dans la Rivière de Sierra-Leone [1], très éprouvé lors de la guerre contre les Français, subissait une nouvelle attaque, mais dirigée cette fois par un célèbre pirate anglais nommé Roberts. C'était un de ces nombreux marins, qui, refusant de reconnaître le monopole des grandes compagnies, obligeaient celles-ci à vivre dans un perpétuel état de guerre, leur faisant subir souvent des pertes considérables. Les Anglais leur donnaient le nom d' « Interlopers ». Roberts vint jeter l'ancre devant le fort de Bence avec 3 navires, saisit un vaisseau de la compagnie auquel il mit le feu après l'avoir pillé, et envoya un message au gouverneur Plunkett lui demandant de l'or, de la poudre et des balles. A quoi celui-ci répondit qu'il n'avait pas d'or, mais qu'en ce qui concernait la poudre et les balles, Roberts en trouverait dans le fort s'il venait les chercher. La bataille commença aussitôt et dura plusieurs heures. Plunkett ayant épuisé ses munitions, s'enfuit dans l'île Tumbo. Mais rattrapé par les pirates et ramené à Bence, il ne dut son salut qu'à la bonne humeur qu'il fit éclore dans les cerveaux de ces hommes grossiers et barbares. Roberts l'ayant apostrophé rudement, il lui tint tête, jurant plus énergiquement que lui, à la grande joie de l'équipage qui demanda la grâce de l'habile Irlandais. Roberts s'éloigna laissant le fort très endommagé et complètement pillé. L'année suivante, il était tué au large de Cap Lopez dans un combat contre le *Swallow* et 3 autres navires ; ses compagnons, jugés sommairement, furent pendus à Cape Coast-Castle [2].

Bientôt allaient se faire sentir pour la France les effets déplorables de sa politique. La guerre de la succession d'Autriche

1. De là ils trafiquaient sur toute la côte, et notamment au Sherbro où ils allaient chercher les bois tinctoriaux (300 tonnes par an environ) et les défenses d'éléphants. (Cf. Crooks, *History of Sierra Leone*).

2. Crooks, *loc. cit.*

(1740-1748) venait d'éclater, et en 1744 l'Angleterre se joignait à nos ennemis continentaux. Nos colonies furent cruellement éprouvées dans cette guerre et les restes de la marine française y furent anéantis, malgré le courage et l'habileté des La Bourdonnais, de Court, La Galissonnière. Les désastres succédaient aux échecs (défaite de la Jonquière, 1747) et, à peine, après le traité d'Aix-la-Chapelle [1], notre marine se rélevait-elle grâce à Rouillé et Machault que l'Angleterre commettait en pleine paix l'attentat [2] qui fit éclater la désastreuse guerre de Sept ans (1756-1763). Tandis que Thurot se faisait battre sur mer (1760), les colonies françaises étaient envahies de toutes parts et l'empire mondial français allait devenir la proie de la Grande-Bretagne [3]. Tandis que celle-ci, dès 1750, avait déclaré Sierra-Leone colonie anglaise, la France avait maintenu sur la côte africaine une compagnie privilégiée, dite du Sénégal. Assez éprouvée au moment de la guerre de la succession d'Autriche, elle se maintint cependant. Mais l'Angleterre devenait une rivale toujours plus redoutable, surtout depuis que, en avril 1748, elle avait arraché à l'Espagne le droit d'asiento et le vaisseau de permission. Albion allait devenir une gigantesque entreprise de transports par mer. La nouvelle guerre vit la fin de la Compagnie du Sénégal avec celle des possessions africaines. En 1758, les Anglais enlevaient Saint-Louis et, bientôt après, Gorée. Cette dernière place nous fut rendue par le traité de Paris en 1763, débris d'un immense domaine colonial [4]. Cependant les Anglais ne se conformèrent pas au traité et nous ne la recouvrâmes que par la force. En effet, Choiseul avait relevé la marine [5] et la guerre de l'indépendance américaine (1778-1765) fut l'occasion de la revanche de la France [6]. Le comte de Sartine

1. Le traité que Louis XIV déclarait vouloir faire en roi et non en marchand et par lequel nous rendions aux Anglais les colonies que nous avions prises.

2. En pleine paix elle attaque et fait prisonniers 2 vaisseaux de ligne français et 300 navires marchands.

3. Perte de l'Amérique, de l'Inde, d'une partie des Antilles et du Canada.

4. Choiseul ne déclarait-il pas avoir attrapé les Anglais dans ce traité ! La France, comme trop souvent, vivait d'utopies et n'attachait aucune importance aux « quelques arpents de neige » qui, pour Voltaire, représentaient le Canada.

5. Il réformait la législation, faisait coloniser la Guyane. A ce moment Bougainville accomplissait le voyage qui devait l'illustrer.

6. Victoire d'Ouessant (1778). Suffren, La Mothe Piquet, d'Orvilliers, d'Estaing, de Grasse se distinguent. Ce dernier fut cependant battu à la Jamaïque. Une souscription publique permit au gouvernement de reconstituer la marine.

ayant été informé du mauvais état du fort de Gorée par deux missionnaires qui avaient fait naufrage au banc d'Arguin et qui avaient été vendus aux Anglais par les Maures, puis expulsés, envoya le marquis de Vaudreuil et le duc de Lauzun au Sénégal à la tête d'une escadre de 16 voiles. Ils enlevèrent la place et capturèrent de nombreux navires anglais (1779). A partir de ce moment le roi de France décida de nommer lui-même, directement, les gouverneurs de cette place forte. Les Français reprirent également Saint-Louis (27 janvier 1779). Le traité de Versailles (3 septembre 1783) confirma aux Français la possession de la côte du Cap Blanc au Cap Vert, avec permission pour les Anglais de faire la traite à la Rivière Saint-Jean et à Portendick. (Le même traité nous rendit les Antilles.) Les Français obtenaient ensuite, sans exception, le littoral du Cap Vert à Albreda ; mais la Gambie demeurait aux Anglais. Le « bas de côte » ou « Rivières » du cap Sainte-Marie à Sierra-Leone était déclaré zone neutre [1].

Le 11 janvier 1784 un arrêt du conseil du roi accorda à la Compagnie de la Guyane le privilège exclusif de la traite de la gomme au Sénégal. C'était un retour timide vers le monopole, contre lequel s'était élevée avec force l'opinion publique. En 1769, la haute bourgeoisie, représentée par le parlement de Paris, avait fait des représentations sur la suspension du privilège de la Compagnie des Indes (arrêt du conseil du roi, 13 août 1769 [2]). Tout en soutenant l'utilité du privilège [3], il demandait cependant l'abrogation du monopole du port de Lorient. Mais les députés du

1. Principales explorations dans cette période en Sénégambie et Gambie : les Français Demanet (1767), Prunaut de Pommegorge (1789), Lamiral et Sangnier (1791); les Anglais Lindsay (1757), Matthews (1788). Auparavant Moore, en 1738, et Smith, en 1744, avaient visité la Gambie.

2. Cet arrêt avait été rendu à la suite de la vive attaque de Morellet, en juin 1769 (Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes). Elle était, disait-il, inutile à l'État et aux actionnaires. En effet elle n'avait subsisté après la chute de Law que grâce à des emprunts ruineux et aux sacrifices du Trésor. Necker rappela les services qu'elle avait rendus ; mais sa défense n'eut pas de succès.

3. « La charte, a dit J.-B. Say, était un véritable brevet d'invention. » Elle était accordée au premier découvreur. C'était un appât. De plus le Trésor avait ainsi peu de charges à supporter. On faisait valoir aussi que le commerce maritime de ce temps, si aléatoire, était trop lourd pour des particuliers sans protection ; qu'il y avait moins d'aléa avec les compagnies et plus de garanties; que les droits politiques et militaires étaient nécessaires contre les étrangers. (Cf. Girault, *loc. cit.* V. également Pauliat, *Louis XIV et la compagnie des Indes orientales*, et Paul Leroy-Beaulieu, *la Colonisation chez les peuples modernes.*)

commerce, interrogés, avaient été nettement hostiles à la compagnie. Celui de Paris déclarait que « le commerce des particuliers serait plus avantageux pour l'État, car la concurrence plus grande produirait une exportation plus animée, une importation plus abondante et une navigation plus active et plus étendue ». Depuis, le monopole n'avait cessé d'être attaqué par les armateurs, les philosophes et les économistes. Ces derniers signalaient avec raison la contrebande très active des Anglais et des Hollandais, qui avait sa source dans le privilège, les colons étant obligés de payer très cher et de vendre bon marché. C'était le résultat du fameux pacte colonial : Tout de la métropole, tout à la métropole, tout par la métropole. C'était la restriction de la production et de la consommation, principe immoral s'il en fût (Montesquieu, liv. XXI, 21). En 1780, Thomas Raynal, dans son *Histoire philosophique*, « dénonçait, avec une précision singulière, parmi les causes de nos échecs et de nos déchéances dans le domaine colonial : les préjugés de la métropole, l'entêtement des ministres mal informés, l'incohérence et l'inaptitude du gouvernement militaire, violent en lui-même et fait pour des temps de crise et de péril, l'arbitraire et la tyrannie, parfois l'immoralité des gouverneurs improvisés, l'ignorance économique des conseillers de la cour de Versailles, l'avidité mal contenue des trafiquants et l'âpreté du monopole », etc. [1]. Il proposait en outre un budget spécial et l'autonomie financière. Il avait demandé hardiment, — lui, un apôtre de l'Égalité ! — l'abolition de l'égalité du partage dans les successions, égalité qui, suivant les pays, pouvait être contraire au maintien des sociétés et préparait de loin la ruine des îles françaises.

Il faut ajouter à toutes les causes d'échec qu'il énumérait : les vues étroites et mesquines des actionnaires, l'état perpétuel de guerre qui régnait dans toutes les colonies, entre puissances, ou contre les corsaires ou pirates. « Nous ne pouvons, écrivait Léonard Durand, pénétrer dans l'Afrique et nous y établir qu'à l'ombre de la paix. »

Le 14 janvier 1785, la compagnie de la Guyane céda ses droits à la compagnie de la Gomme. Puis, en 1786, le roi mettait à la charge de la compagnie toutes les dépenses du budget colonial, lui

1. Marchal, *la Pensée coloniale et la Révolution.*

accordant en compensation le monopole de la traite des nègres, avec le titre de Compagnie du Sénégal [1].

Pendant la période d'administration directe de la Couronne, le ministre maréchal de Castries faisait partir de Brest la frégate l'*Émeraude*, commandée par de La Jaille, accompagnée d'une corvette. Le 12 janvier 1785, elle jetait l'ancre à l'embouchure de la Bunck [2]. De La Jaille construisait un fort sur l'île Gambie moyennant le paiement annuel de 100 barres au roi Panabouré, dont le fils Pedro, déjà évangélisé par les Portugais, fut mis en pension à Brest (traité de janvier 1785). Cet événement fit beaucoup de bruit en Angleterre, d'autant que les Anglais des îles de Los, qui en avaient expulsé les Français, s'étaient enfuis à l'approche de La Jaille. La nouvelle colonie était administrée par un nommé Renand qui faisait le commerce des esclaves. Des représentations et des pétitions furent faites à l'amirauté : Si l'on ne prenait pas de suite des mesures pour arrêter cette action, tout le commerce allait tomber entre les mains des Français. En 1786, une frégate française vint renforcer la garnison et l'approvisionner. De nouvelles suppliques, des plus pressantes, furent adressées à l'amirauté anglaise : Permettre aux Français de s'installer là, c'était la perte du prestige britannique pour les indigènes et la crainte perpétuelle de voir les Français, en cas de guerre, conquérir tout le pays. C'était aussi la violation de l'art. 12 du traité de Versailles, suite du long duel franco-anglais qui allait encore durer plus d'un siècle! Ces craintes étaient vaines d'ailleurs : Ce fort mal situé, entouré de vase et ceinturé de palétuviers, sans eau, bâti à la hâte, ne tarda pas à dépérir et, en 1793, il ne rentra en France que 2 à 3 soldats malades.

En même temps que cette expédition, l'administration royale envoyait le capitaine du génie Golbery, aide de camp du gouverneur du Sénégal, en mission de reconnaissance dans la haute Sénégambie (1785). Cet officier fut émerveillé de la richesse du pays, et insista sur la nécessité pour la France de s'y établir fortement. Cette opinion fit du bruit en Angleterre d'où l'on écrivait en 1789 (*Moniteur universel*, 1er décembre 1789) : « Les Français font au

1. Premier directeur : Durand, puis M. de Repentigny, qui prit le titre de gouverneur général et fut remplacé par de Boufflers.

2. La Bunck se réunit à la rivière de Sierra-Leone à 5 lieues de la baie française (Durand).

Sénégal un commerce très florissant. L'on a réussi à faire disparaître une maladie qui s'y manifestait périodiquement. Les « papiers » (journaux) anglais reprochent à Lord North d'avoir abandonné ces établissements précieux. »

Il sembla que ces vœux de Golbery allaient devenir des réalités lorsque, le 23 janvier 1791, un décret de la Constituante, proclamant la liberté commerciale, anéantit la dernière compagnie du Sénégal [1], tout en réservant exclusivement au pavillon français le trafic colonial. (Acte de navigation du 21 septembre 1793.) Le gouvernement français reprenait en mains toutes les colonies, abolissant ainsi un monopole immoral, dont toutes les entreprises, tous les efforts, les crimes mêmes, pouvaient rapporter chaque année « pour un vaste territoire ayant 300 lieues de côtes, lorsque le commerce était dirigé par des opérateurs habiles, un bénéfice qui s'élevait à 2 à 300.000 livres au plus [2] ».

Malheureusement, nous le verrons, rien n'était prêt pour un tel changement. Le gouvernement n'avait pas de personnel formé et capable de mener à bien ces affaires. La marine, redevenue florissante après la dernière guerre, fut désorganisée par l'exode des officiers nobles et par l'indiscipline qui régna dans les arsenaux et

1. Ce fut le girondin Barnave qui demanda à la Constituante cette liberté, condamnant l'extrême rigueur du régime prohibitif. Il proposa : 1° la constitution de colonies véritables ; 2° l'abolition du monopole ; 3° de rassurer les colons. Il dit fort justement que les colonies forment une classe d'êtres particuliers qu'il n'est possible ni de confondre, ni d'assimiler avec les autres corps sociaux..., que l'application rigoureuse et universelle de principes généraux ne saurait leur convenir..., que la différence des lieux, des mœurs, du climat, des productions a paru nécessiter une différence dans les lois. Admirable paraphrase de Montesquieu ! La Constituante, adoptant ces vues, rattacha les colonies au ministère de la marine. Barnave fut néanmoins méconnu, tant il est vrai que la modération, le sentiment du vrai et du juste ne servent souvent qu'à attirer à l'homme politique la haine de ses contemporains. On appela Barnave « l'homme à double face », chacun des partis extrêmes le regardant comme un traître.

2. Les droits de douane des principales denrées coloniales étaient en 1792-1793 : Sur le sucre, le café, le cacao, le tafia : droit d'entrée de 3 °/₀ au domaine colonial. Droit de consommation de 6 livres par quintaux pour le sucre, 12 livres par muid de tafia, 11 livres 15 sols par quintal de cacao et de café. Sucre raffiné : 25 livres par quintal, indigo 1 1/2 °/₀, le tabac en feuilles 10 livres, confitures, 6 livres par quintal. Les seuls articles exempts étaient : coton, fruits, jus, pelleterie, térébenthine. Il y avait encore des droits de sortie dans les îles ! une protestation, signée Ducher, et qui contient des vérités incontestables, demande la suppression de ces barrières comme de celles qui existaient entre les provinces françaises : « Les tarifeurs sont des corsaires », osait-il écrire.

parmi les équipages. La flotte de l'Angleterre acheva ce qu'avait commencé le désordre intérieur et, tandis que la marine était écrasée, les Anglais nous reprenaient Gorée, le 5 avril 1800 [1]. Si notre comptoir de Saint-Louis, qui, en 1798, avait eu à soutenir une lutte meurtrière contre les Maures, sut repousser héroïquement les attaques anglaises, tous les autres points de la côte, au sud, furent abandonnés par les Français. L'action de la France en Afrique devint à peu près nulle et resta telle dans le premiers tiers du XIXe siècle. La France oubliant les réalités, essayait de coloniser l'Europe et faillit réussir. Pendant ce temps l'Angleterre lui enlevait le monde [2].

1. Le 30 septembre, l'*Endeavour*, venant de Gorée, annonçait en Angleterre « qu'un grand nombre de navires de Londres et de Liverpool sont arrivés dans ces parages pour y faire la traite, ce qui a fait monter le prix des nègres à un taux excessif. Ces navires se sont alors éloignés de ces côtes sans acheter et ont dirigé leur course vers l'Amérique. L'abondance règne sur la côte » (*Gazette nationale*, 9 octobre 1792).

2. « La France a succombé dans cette lutte d'abord parce qu'elle a toujours eu deux fers au feu à la fois, l'un en Europe et l'autre aux colonies, et ensuite grâce aux fautes de notre diplomatie. L'Angleterre ne l'a emporté qu'en faisant d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent. Sa dette qui était à peine de 25 millions en 1688, atteignait après 1815 18 milliards 1/2. Encore cet accroissement énorme ne représente-t-il que les dépenses de guerre qui n'ont pu être payées comptant par des augmentations d'impôts. Mais grâce à ces efforts considérables et à la persévérance de ses hommes d'État, elle est arrivée à son but. » (Girault, *loc. cit.*)

LIVRE II. — CHAPITRE I

ANNEXE I

Extraits des « Mémoires du voyage aux Indes orientales » du général de Beaulieu.

Augustin de Beaulieu, né à Rouen, avait fait son premier voyage en Gambie en 1612, commandant une patache dans le convoi du chevalier de Bricqueville. Les Français devaient élever un fort et créer une colonie. Mais les maladies les décimèrent et le projet échoua. En 1619 il commande à son tour un convoi pour les Indes orientales, composé du « Montmorency », de l'« Espérance » et de l'« Hermitage », et quitte la France le 2 octobre.

Il rencontre à Rufisque trois bâtiments français, puis, se rendant à Sierra-Leone, envoie la patache l'« Hermitage » aux îles de Los (îles des Idoles). « A la Grande Idole qui est celle qui est le plus au sud, il y a de l'eau, plusieurs sortes de fruitage et volaille, mais se faut donner de garde des habitants qui sont en bon nombre et convient traiter avec eux par ostages »... Ce nom d'« Idoles » leur vient « d'une rivière qui est à terre-ferme le travers d'elles, ainsi nommée, et n'y a que trois ou quatre lieues de chemin ; on traverse de son embouchure à ces isles et le roi d'icelles se tient amont cette rivière ; sont nègres, grands chasseurs et mangeurs d'éléphants, sont idolâtres ; n'y a point de trafic avec ceux de la terre ferme, aussi n'y peut-on facilement aborder à l'occasion des battures et hauts-fonds qui sont le long de cette coste. Croy qu'ils vont vendre leur morfil (ivoire) dans la rivière de Tagrin »...

Beaulieu jette l'ancre à Tagrin et constate que le pays est très beau, « mais le fonds ne vaut rien et ne sont que pierres ou roches de couleur de fer. Les maisons des nègres sont assez bien bâties pour telles gens, et sans comparaison mieux que celles du Cap Verd ; on voit auprès des petits marmouzets fort hideux en forme de diables, auxquels ils font des oblations leur présentant des fruits, des rassades, qui sont leurs richesses. On voit aux pieds de quelques-uns force testes de singes, monneaux et autres bestes. Ils appèlent lesdites idolles « grigris », mais je croy que s'ont esté les François qui leur ont donné ce nom ». Un envoyé du roi de Tagrin, qui résidait à Saséna, vint trouver Beaulieu pour l'avertir que des Portugais, en amont de la rivière, avaient coupé la gorge au capitaine français et à l'équipage d'une barque de Saint-Malo. Il lui proposait de l'assister pour châtier les assassins. « Reconnaissant qu'il n'y avait rien d'impossible à cet advis, pour estre ledit Malouin très faible d'équipage et pour connoistre assez le naturel des Portugais en ces quartiers-cy, de quoy j'avais averti ledit Malouin et exorté de s'en donner de garde, je m'imaginay que ne tenant compte de cet advis, cela pourrait porter quelque préjudice à la réputation des François par deçà, me résolu d'y envoyer »... De nombreux

nègres s'offrirent spontanément pour cette expédition, « disans que puisque c'était pour aller tuer des Portugais ils iraient là où on les voudrait mener ». Mais l'expédition n'eut pas de résultat, les navires n'ayant pu remonter la rivière encombrée de roches. Beaulieu quitta ensuite Sierra-Leone.

ANNEXE II

L'œuvre de Michel Jajolet de La Courbe et les faux d'un historien du Sénégal.

Dans un savant article de la *Quinzaine coloniale* (10 juin 1910), M. Cultru, à la suite de la découverte d'un manuscrit intitulé : « Premier voyage du sieur La Courbe au Sénégal en 1685 » a convaincu de faux l'historien d'André Brue, le P.Labat. Il paraît certain en effet que nombre d'aventures et de travaux attribués à Brue appartiennent à de La Courbe, qui dirigea le Sénégal de 1688 à 1690 et de 1709 à 1710. C'est une révélation capitale pour l'histoire du Sénégal aux XVIIe et XVIIIe siècles, basée jusqu'à présent sur l'œuvre de Labat.

ANNEXE III

*Extraits du voyage de l'Anglais Smith à la Côte de Guinée (**1726**).*

« Au Rio Sestos le peuple est assez poli pour les étrangers mais est un peu timide vis-à-vis des Anglais... Sur la Côte Anaqua, qui s'étend depuis le Cap des Palmes, nous avons appris que les gens du pays se risquaient rarement de venir à bord d'un vaisseau anglais, crainte d'être enlevés, et qu'au contraire ils venaient avec empressement sur les vaisseaux français. Nous tirâmes beaucoup d'avantages de cet avertissement, car nous n'arborâmes plus que des pavillons français et nous commerçâmes avec eux dans la langue de cette nation... »

...« Les indigènes disent que ce sont les chrétiens qui ont inventé le commerce des esclaves et qu'avant leur arrivée toutes les nations vivaient dans une paix profonde »...

« Pearce et Sanderson qui habitaient la Côte du Sherbro étaient partis avec leur chaloupe vers le Nord du côté du Rio Pongo, etc. pour le commerce des nègres... La « Reine Élizabeth », commandée par le capitaine Creighton allait de Sierra-Leone au Rio Nunez pour le commerce d'or, d'ivoire », etc...

...« Il ne nous restait que huit bouteilles de vin de Madère. Ce fut une triste nouvelle pour nous, car dans ces climats excessivement chauds où l'on est sujet à une transpiration violente et continuelle la même quantité de vin ou d'autre liqueur qui nous enivrerait tout à fait en Europe suffit à peine pour soutenir les esprits vitaux. Nous fîmes du mieux qu'il nous fut possible pour nous conserver... Nous coupâmes par morceaux des cannes à sucre dans l'eau jusqu'à ce qu'elle fût assez douce pour en faire du punch avec du « Rum » ou liqueur forte des Barbades... »

ANNEXE IV

Les Missions maritimes (fin du XVIIIe siècle).

A la fin du XVIIIe siècle il avait été créé une station d'Afrique pour former de nouveaux Établissements dans les endroits de la côte les plus favorables à la traite. Cette station était commandée :

en 1786 par de Girardin sur l'« Experiment »,
en 1787 par de Flotte sur la « Junon »,
en 1788 par Denys Bonaventure, sur « la Flore »,
en 1789 par Villeneuve Cillart, sur la « Néréide »,
en 1790 par Grimouard sur la « Félicité ».

ANNEXE V

Débuts de la Colonie anglaise de Gambie, d'après Smith (1726).

Les Anglais étaient d'abord établis dans l'île Charles (Gambie). Mais, profitant des basses eaux, les nègres, à la suite d'une dispute, traversèrent la rivière, surprirent les Anglais et les chassèrent. Les Anglais s'établirent alors dans l'île de James. Le premier fort sauta en 1825 à la suite d'un coup de foudre qui tomba sur le magasin aux poudres. Dans cette catastrophe le gouverneur Plunkett fut tué. Antoine Rogers rebâtit un nouveau fort plus beau et plus vaste. La compagnie avait des comptoirs à Joar, Cattajar, Portdendelly sur la rivière.

Croquis de la Région de Sierra-Leone.

CHAPITRE II

L'ESCLAVAGE ET SES CONSÉQUENCES FIN DE LA PUISSANCE PORTUGAISE

« Ce n'est pas un trafic, c'est la guerre ; ce n'est pas le commerce, mais un amas de crimes. »

(Thornton).

« En arrêtant ses regards sur une courte période de l'histoire de l'humanité, on trouvera peut-être que l'esclavage a hâté le développement de la richesse matérielle chez certains peuples. Mais, en embrassant une période plus vaste, on demeurera convaincu qu'il a ralenti le progrès de la richesse et de la civilisation générales. »

(De Molinari).

Vers la fin du xviiie siècle, sous l'influence des idées philosophiques et humanitaires, un grand mouvement d'indignation avait secoué l'Europe contre les atrocités de la traite des esclaves, décrites par des voyageurs tels que Lemaire, Falconbridge, etc... L'esclave nègre, considéré comme instrument de travail, ne servait qu'à faire fructifier les plantations américaines et les négriers avaient autre chose à faire qu'à se demander si une âme était cachée dans cette ébène. L'Afrique, elle-même, n'avait d'importance à leurs yeux et à ceux des hommes d'État que comme le réceptacle de cette inépuisable main-d'œuvre.

Depuis la plus haute antiquité, l'institution de l'esclavage, qui a eu son origine dans la guerre et la faculté reconnue au vainqueur de faire travailler le vaincu, avait dominé le droit européen. Les Grecs et les Romains avaient des quantités considérables d'esclaves [1] et, bien que le droit romain déclarât l'esclave « non tam vilis quam nullus »,

1. Déjà Platon remarque qu'il n'est pas rare qu'un homme libre ait 50 esclaves à Athènes, et Xénophon leur donne une valeur moyenne de 2 mines (la mine valait environ 91 fr.), mais les joueuses de flûtes et les concubines se payaient de 20 à 30 mines. Les Phéniciens vendaient aux chefs indiens des jeunes grecques qui avaient une grande valeur. Plus tard les femmes des Goths faisaient prime chez les Romains.

il est certain que vers la fin de la république ils eurent une influence sociale de plus en plus grande [1]. A la chute de l'empire romain il y avait des quantités d'esclaves ; mais, peu à peu, cet esclavage s'adoucit et disparut enfin de façon à peu près générale vers le XII[e] siècle. Cependant il en restait des traces longtemps après, sous Louis XIII et Louis XIV. Les premiers magistrats de Bristol, écrit Macaulay au sujet de la conquête de l'Irlande par Cromwell, ne rougissaient pas de s'enrichir par l'odieux commerce des esclaves, expédiant les malheureux Irlandais dans les plantations américaines.

La traite des nègres avait été florissante dans l'antiquité et les peuples du nord de l'Afrique, les Maures, les Numides et les Libyens, les vendaient aux Grecs et aux Romains. Plus tard, vers la Renaissance, on reprit ce trafic par l'intermédiaire des États barbaresques.

Ce qui vint donner un essor inattendu à la traite, ce fut la découverte de l'Amérique. Les Indiens, peu nombreux, décimés par leurs conquérants, trop débiles pour le travail des mines et des plantations, furent remplacés par des nègres [2], déjà connus pour leur robustesse. Tandis que les Normands allaient chercher en Afrique l'or, l'ivoire, les épices, les bois, les Espagnols et Portugais y vinrent acheter ou enlever des esclaves [3] qu'ils transportèrent d'abord à Hispaniola (Haïti), puis dans toute l'Amérique. Le 4 août 1446 eut lieu à Lagos la première vente des nègres, et rappelant ce triste jour, Azurara s'écrie : « O toi Père céleste... je t'en supplie ! que mes larmes n'oppressent pas davantage ma conscience ! J'oublie quelle religion suivaient ces hommes, mais ils appartiennent à l'hu-

1. En Grèce, il y eut des peuples entiers réduits en esclavage et dépossédés de leurs droits et de leurs terres. Les Ilotes en Laconie, les Pœnestes en Thessalie... Il n'est pas douteux que le souci de maintenir ces masses dans l'obéissance n'ait fortement influé sur l'organisation sociale et politique de ces pays. A Rome nous assistons à de grandes révoltes d'esclaves qui mirent la reine du monde à deux doigts de sa perte. Si Catilina, malgré les conseils de ses amis, ne voulut faire appel qu'aux hommes libres dans sa conjuration, les guerres civiles qui suivirent furent faites en partie avec le concours des serfs. Les esclaves ne furent pas étrangers à la fondation de l'empire et de la religion chrétienne.

2. Chemin Dupontès, p. 128.

3. « Il plut à Dieu, rémunérateur des bonnes actions, de dédommager les navigateurs des nombreuses tribulations subies à son service, et de leur procurer enfin un peu de triomphe, de la gloire pour leurs peines et une compensation pour leurs débours, car ils s'emparèrent de 165 têtes, en hommes, femmes et enfants » (Azurara, 1444).

manité et je ne puis m'empêcher de pleurer amèrement sur leurs maux. » En 1520, Ramusio rapporte que les Espagnols ont leur principal entrepôt d'esclaves à San Jago (Cap Vert). Las Cases, le vertueux évêque de Chiapa, recommandait l'importation des nègres, moyen de soulager les Indiens et de convertir les idolâtres. Aussi le métier de négrier était-il tenu comme parfaitement honorable et nous avons vu que les Anglais, entre autres, avec John Hawkins, ne tardèrent pas à pratiquer ce négoce lucratif.

On achetait également les nègres pour les faire ramer sur les galères, et cela dura jusqu'au XVIIIe siècle[1]. Sous Louis XIV, des convois de nègres traversent la France, et l'une des obligations imposées à la Compagnie du Sénégal est d'en fournir annuellement au roi un certain nombre. Un édit d'octobre 1716 permet d'amener des esclaves en France pour leur instruction religieuse ou manuelle. Cependant Loysel avait dit dans les « Institutes » : « Toutes personnes sont franches en ce royaume, et si tost qu'un esclave a atteint les marches d'icelui, se faisant baptiser, est affranchi. »

A Londres, il y avait en 1764 quelques milliers d'esclaves ; en 1771, il y était fait une annonce pour la vente d'un domestique nègre[2].

La demande, toujours constante, amena d'effroyables guerres dans toute l'Afrique, pour se procurer cette précieuse marchandise. Un nombre incalculable de vies humaines furent ainsi sacrifiées, car tous les captifs invendables étaient immédiatement mis à mort. Henry Thornton citait plus tard des crimes monstrueux commis à Sierra-Leone et ses environs. Un fils vendait son père, qui, pour se racheter, offrait vingt-deux de ses parents au négrier, ce qui amenait l'exode de toute la communauté dans les montagnes. Toute la péninsule de Sierra-Leone était, disait-il, désolée par ce commerce qui s'accompagnait de scènes odieuses, l'alcool des négriers achevant

1. Au début du XIXe siècle le chevalier de Frasans, d'après Dupuis, signalait en Barbarie des nègres de Ouangara. « Mais Bambarra et les contrées environnantes, en fournissent le plus grand nombre. Ces derniers sont plus recherchés et se paient beaucoup plus cher que tous les autres, parce qu'ils ont plus d'intelligence et qu'ils sont d'une plus forte complexion. Un jour j'en trouvai un... qui me dit avoir eu le malheur de tomber entre les mains d'un parti de voleurs d'hommes...; son récit m'intéressa particulièrement sous le rapport de la description qu'il me fit d'une puissante nation de nègres appelée, disait-il, Gollo ou Guallo... Il me fit remarquer qu'il avait l'oreille droite coupée ; et il me dit que cette cruelle amputation lui avait été faite comme un châtiment... »

2. Crooks, *loc. cit.*

de pervertir et d'abrutir ces malheureux. Dans son *Voyage aux Bissagos*, dont une partie est comprise dans la Guinée française actuelle, Brue disait : « Ils ont une passion extrême pour l'eau-de-vie. Dès que quelque barque s'approche pour en vendre, c'est à qui en aura. Le plus faible devient alors la proie du plus fort ; on ne respecte plus la voix de la nature : le père vend ses enfants, et si l'enfant peut amarrer son père et sa mère, il les conduit aux Européens, les vend ou les troque pour de l'eau-de-vie et fait débauche tant que dure le prix [1]. »

Encore la traite pratiquée par les grandes compagnies était-elle assez humainement menée. Même dans leur décadence, elles avaient à ménager des intérêts politiques, et elles avaient souvent à leur tête des hommes justes et loyaux : tels les David, les Fumechon, les Brue. Leur souvenir était vivace dans toute la Sénégambie à la fin du XVIIIe siècle, comme en témoigne le voyageur Rubault auquel le roi de Galam écrivait : « On te regarde comme le descendant des anciens Français, qui étaient justes, tenaient leur parole et ne disaient que la vérité. » Ce Rubault, qui périt victime des esclaves révoltés, était cependant lui-même un homme de cœur [2]. « Le moyen le plus sûr, le plus conforme aux lois de la raison et du christianisme, avait écrit Brue, est de continuer le commerce avec eux comme il est établi et de tâcher de s'insinuer tellement dans leur esprit qu'ils nous poussent eux-mêmes à nous établir chez eux et à bâtir des comptoirs fortifiés sur les terres que nous leur aurions achetées. »

Bien que cette politique fût presque entièrement dictée par l'intérêt, elle n'en avait pas moins d'assez heureux effets, en obligeant les employés des compagnies à user de douceur et à respecter les coutumes. Mais que dire des trafiquants particuliers ! Ne considérant que leur gain immédiat, ils surchargeaient leurs vaisseaux de marchandise humaine et employaient les moyens les plus perfides pour se la procurer. C'est ainsi que, sous divers prétextes, ils attiraient des indigènes sur le pont, et levant l'ancre aussitôt, les emmenaient. Les Portugais avaient, les premiers, pratiqué ces enlèvements. D'autres suivirent : tel ce navire danois qui emportait trois parents du roi Naimbana de Sierra-Leone ; tel cet autre qui, après s'être servi d'un pilote nègre, le gardait prisonnier et allait le vendre à la

1. Père Labat.
2. J.-B. Léonard Durand.

Jamaïque (cité par Thornton à la Chambre des communes, 1792).

Ces négriers donnèrent aux peuples des côtes africaines une physionomie bien particulière, les chefs indigènes devenant des chasseurs ou des marchands d'esclaves. En compensation des immenses misères physiques et morales qu'ils déchaînèrent sur ces pays, ils ne leur apportèrent que de bien faibles avantages : un peu plus de confort dans la construction des maisons, le mobilier et, surtout, l'introduction de certains végétaux utiles tels que les arachides [1], le pourguère, l'oranger et, peut-être, le bananier.

Ils apportèrent aussi à ces peuples un peu d'eux-mêmes et créèrent des familles nouvelles, qui, sur beaucoup de points, modifièrent le type des races autochtones. Bien que les documents sur ce sujet soient fort rares, on peut reconstituer sommairement l'état de cette société de négriers : tableau curieux, car ces hommes étaient en marge de toutes les sociétés, et devenaient, à proprement parler, des anarchistes.

Le Portugal fut le premier État, et même le seul jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, qui ait réellement colonisé l'Afrique. Nous avons vu ailleurs qu'il se forma ainsi une race de mulâtres vivant en grands seigneurs, méprisant le nègre dont ils vivaient. Le roi de Portugal n'avait sur eux qu'une faible autorité, car ils savaient s'appuyer le cas échéant sur les chefs nègres, avec lesquels ils avaient contracté alliance par des mariages. Ils vivaient sous la dépendance des princes indigènes (Berlioux). Ils portaient sur toute la côte et même au Sénégal le nom de « Gourmettes », et vivaient, dit Léonard Durand, « dans la plus dégoûtante oisiveté ». Ils se bornaient à faire travailler leurs esclaves et leurs « laptots », aussi bien en Casamance qu'en Gambie, qu'au Cachéo, à Bissao, Bramaya Scarcies ou Sierra-Leone. La plupart, établis sans esprit de retour en Europe, soit déportés politiques ou condamnés de droit commun, vivaient de la vie des indigènes, à laquelle ils apprenaient un peu plus de confort. Leur culture intellectuelle avait subi les mêmes transformations que leurs traits, et cependant ils avaient la prétention d'être gentilshommes et se disaient chrétiens [2]. Ils construi-

1. Binger, t. II, p. 363-365.

2. Le village Biafare de Guinala « était habité par un grand nombre de Portugais qui étaient généralement riches et bien logés. Ils étaient pour la plupart fidalgues ou gentilshommes et énuméraient leurs qualités dans des titres interminables. Mais leur couleur variait du blanc au noir en passant par toutes les teintes intermédiaires » (Berlioux, André Brue).

saient en effet quelques églises et avaient parmi eux des moines. Nous avons parlé dans le chapitre précédent d'une de ces communautés qui évangélisait les populations de Sierra-Leone. Nous savons par la carte de Samson qu'il y avait d'autres églises sur toute la côte des Rivières. Les Portugais faisaient la traite jusqu'à Ouadan. La légende veut qu'ils aient exploité l'or du Bambouk, mais qu'ils aient été massacrés dans ce pays (Reclus, d'après Golberry et Carlos de Mello).

Vers la fin du XVIIe siècle, quelques Européens étrangers s'étaient mêlés à eux, ne formant d'ailleurs qu'une infime minorité : un Anglais s'était marié à Timbo avec la fille d'un Almamy [1], un Français s'était établi sur le haut Sénégal où il était devenu, à la mort du roi son beau-père, chef du pays [2]. Nous avons dit au chapitre précédent que d'autres Français, des Dieppois probablement, avaient laissé des descendants sur les côtes du Liberia. Berlioux cite à Guinala, d'après Brue, un Anglais marié à Sierra-Leone avec une riche négresse, et un mulâtre hollandais, le signor Patricio Peresse. Mais partout dominaient les Portugais, que nous voyons avec Brue à Vintang, « en grande tenue de cérémonie : long manteau noir, épée au côté, poignard à la ceinture, chapelet à la main et large chapeau plat sur la tête. Ils portaient de longues moustaches et débitaient leurs compliments avec gravité ».

A Cacheo, il y avait un gouverneur, capitaine major, plusieurs employés civils et un vicaire général. Mais nous avons dit plus haut que l'autorité de l'administration était presque nominale et, en nombre d'endroits, les communautés étaient dirigées par des chefs de famille reconnus du roi de Portugal ; ainsi à Zighinchor la ville était divisée en deux partis, soutenant chacun une famille royale, selon l'usage indigène assez fréquent [3]. Ces chefs, écrit Labat, sont des « Alquiers », mot voisin d'Alcali, et dérivé comme lui de l'arabe. Ce qui manquait aux établissements portugais pour devenir de véritables colonies, c'était la terre. « Il n'y avait ni agriculteurs, ni domaine agricole un peu considérable. A Cacheo, le commerce était réservé à une compagnie privilégiée ; mais comme les marchandises

1. Madrolle.

2. Berlioux et Verneuil cités plus loin. Adams signale en 1810 un Français établi dans le Oued Noun et qui, échappé à un naufrage, s'était fait musulman sous le nom d'Absalon.

3. Brosselard-Faidherbe, Casamance.

attendues n'arrivaient pas du Portugal, les employés acceptaient celles des Hollandais, Anglais et Français. En Casamance, le roi avait le monopole du commerce de la cire. A Geba, « quoique établis dans un pays très fertile et très aisé à cultiver, ils manquent presque absolument des choses nécessaires à la vie, ou vivent comme les nègres et souvent plus mal [1] ». « On les voyait, écrit Berlioux, assis sous le vestibule de leurs cases, passer de longues journées à fumer, à causer ou manger des collès (colas)... Ils avaient fini par s'habituer à un climat qui a une mauvaise réputation ; mais leur race avait perdu toute sa vigueur dans la nouvelle patrie qu'ils avaient adoptée, et, en réalité, ils étaient toujours des étrangers pour cette terre où ils vivaient. »

Ceux qui habitaient dans des villages soumis à des chefs indigènes devinrent d'utiles courtiers pour les marchands étrangers. A la fin du XVIII[e] siècle, d'après Léonard Durand, les navires portugais étaient de plus en plus rares et les liens entre la métropole et la capitainerie du Cap Vert de plus en plus relâchée. Une trentaine de soldats aux îles du Cap Vert, quelques miliciens, 3 à 4 bâtiments de commerce, représentaient toute la puissance portugaise au commencement du XIX[e] siècle [2]. Mais le Portugal émettait toujours la prétention d'empêcher les étrangers de commercer dans « son empire ». Son intérêt, cependant, finit par l'obliger à recevoir ces étrangers, mais sous prétexte d'approvisionnements [3].

Cet effondrement complet de la puissance portugaise s'explique par le triste état politique de la métropole, par l'excès de la protection donnée aux colonies, mais aussi par le relâchement des mœurs et l'abaissement intellectuel des colons. La religion chrétienne retournait chez eux au fétichisme. Les croix, les scapulaires étaient des amulettes fort prisées des indigènes, et, en 1820, Mollien signalait au Fouta des croix aussi bien sur les vêtements que sur les cases [4]. Beaucoup de descendants portugais oubliaient leurs devoirs religieux et, à la fin du XVIII[e] siècle, rares étaient ceux qui, comme le signor Domingo, à Sierra-Leone, lisaient deux fois par jour leur livre de

1. Labat.

2. Sous Brue, le gouverneur de Bissao n'avait auprès de lui qu'un blanc, des gourmettes et 17 soldats,

3. Léonard Durand.

4. Au milieu de la cour centrale du village du « signor Joseph » près de Freetown, « il y avait deux ou trois croix, et tout autour des citronniers, des papayers, des bananiers, des ananas et quelques ruches » (Atkins, avril 1721).

messe en portugais (Visite de Z. Macaulay à Sierra-Leone, 1793) [1]. Les moines étaient de moins en moins nombreux, et d'une moralité plus que douteuse. A Bissao, Mollien nous montre un couvent de franciscains, composé de quatre moines de cet ordre, les autres étant morts ou retournés en Europe. Deux prêtres étaient en outre attachés au service de la chapelle : l'un passait pour un méchant et un calomniateur, l'autre ne sortait du pied de l'autel que pour aller s'enivrer dans la caserne avec les soldats. Le père Labat, parlant des aumôniers catholiques envoyés communément en Afrique, disait qu'ils « étaient souvent des gens sans aveu, sans démissoires de leurs évêques ou sans obédience de leurs supérieurs, toujours sans pouvoirs, ordinairement sans science, et d'une conduite qui ne leur attirait ni le respect ni la confiance de ceux dont ils devaient répondre devant Dieu ». Rien d'étonnant qu'avec de tels directeurs de conscience et vivant en barbares, ces descendants d'Européens soient retombés dans les superstitions les plus grossières, et qu'ils aient adopté les mœurs et coutumes indigènes, avec une note particulière d'infamie. En 1888, en prenant possession de Zighinchor, M. Brosselard-Faidherbe abolissait le jugement par le tali ou poison d'épreuve, cérémonie que présidait auparavant le gouverneur portugais [2].

Marshall, dans ses *Missions chrétiennes* (1862), écrivait : « Ce fut l'infortune particulière de l'Afrique occidentale d'être alliée à un empire déjà corrompu, ayant abandonné les traditions catholiques et tombant rapidement en décadence. . . . Et Proyart fut probablement dans le vrai quand il dit que l'immoralité des Portugais hâta la ruine de leurs missions en Afrique. » Ce qu'oublie d'ajouter Marshall, c'est que l'Angleterre profita de son titre et de son rôle de libératrice du Portugal pour dépouiller ce pays [3].

Les Anglais, en effet, au fur et à mesure que les Portugais s'abandonnaient et que les Français tournaient leurs vues vers le continent européen, s'installaient partout en maîtres. Longtemps nous les avons vus à la remorque des Français dont ils redoutaient l'audace

1. Voir au chapitre précédent ce que nous avons dit du chef Félipe.

2. Voir aussi Reclus, t. XII, p. 150, Coutumes des îles du Cap Vert.

3. Le gouvernement despotique du maréchal Beresford fut aussi oppresseur que le gouvernement de la Camarilla. Après un premier soulèvement en 1817, celui de 1820 réussit. Mais les Anglais, restés maîtres du commerce des vins, firent sentir leur influence dans toutes les révolutions subséquentes.

et la puissance. Ces derniers avaient un faste qui en imposait aussi bien aux autres Européens qu'aux nègres. Le récit des fêtes à l'occasion des visites que rendait Brue au gouverneur anglais de Gambie donne une idée de l'opulence et du cérémonial vraiment royal dans lequel vivaient les directeurs français, et nous savons de quelle façon cavalière en usait le même Brue envers Don Alfonça, gouverneur portugais de Bissao. Par contre, avec une souplesse extraordinaire et quelque peu méprisable, nous voyons Brue boire en compagnie des chefs indigènes et même danser gravement un cavalier seul pour complaire à son entourage nègre.

Malgré leurs sérieux défauts, leur impatience et leur esprit querelleur, on peut mettre en fait que les Français avaient gagné la confiance et parfois l'affection des chefs indigènes. Mais les fautes de la métropole détruisirent rapidement l'ouvrage des directeurs, et nous avons vu, à la fin du précédent chapitre, que les établissements du Sénégal tombèrent entre les mains des Anglais comme d'ailleurs celui de Sierra-Leone. L'administrateur français du comptoir de l'île Gambie proposa aux Anglais de l'île Bance de leur céder son établissement ; mais ceux-ci, connaissant sa position critique, refusèrent. Ils avaient d'ailleurs fondé un autre fort au cap Tagrin, dans la baie française, en 1788. L'année suivante Villeneuve Cillard, commandant la frégate Néréide, passait un traité avec le roi de Banan et obtenait un territoire allant du cap Tagrin à la baie de Sierra-Leone et toutes les côtes adjacentes au sud de ladite terre et rivière. Mais les Anglais surent prodiguer à propos l'or aux indigènes pour les amener à écarter les Français. Renaud dut alors évacuer l'île, où il laissait une batterie de quatre canons, qui fut aussitôt occupée par les Anglais (1793). Aux îles de Los, l'établissement anglais de l'île Tamara, après avoir expulsé Portugais et Français, était très prospère. Il y avait toujours en rade, écrit Léonard Durand, 4 à 5 navires, des goëlettes et des chaloupes pour la navigation des rivières. Encore les îles de Los étaient-elles moins fréquentées que la baie des Français ou les îles portugaises, à cause des difficultés d'atterrissage. A la fin du XVIIIe siècle, le Baga William, chef de Tamara, exprimait le désir de voir les Français revenir. « Mais, écrivait Léonard Durand, le débarquement est trop incommode [1] », ce qui est toujours vrai de ces îles aux abords hérissés de rocs, battues par un violent courant.

1. A ce moment les Anglais, effrayés de l'approche de Lajaille, venaient de s'enfuir.

Les Portugais, tout en protestant contre le voisinage des Anglais, se résignaient à devenir leurs courtiers; et ceux-ci n'en continuaient que de plus belle à les déposséder [1]. Ils essayèrent de s'établir en Guinée portugaise, chez les Gérèges, mais furent battus par les nègres. En 1792, le capitaine Beaver reprenait le plan de Brue pour coloniser Boulam [2]. Mais cet essai échoua, comme celui des Français, par suite du manque d'abris et d'approvisionnements dans un climat malsain, et aussi de la guerre avec la France. Un grand nombre d'Européens y périt et les survivants en partirent en 1797. « J'ai eu la mortification, écrivait Beaver, d'abandonner une terre dont le travail d'un an et une semaine avait fait un petit paradis. »

Ainsi les Anglais furent loin de réussir partout au début. Parfois ils poussèrent à bout les Portugais, qui, à Bissao, osaient se révolter et les massacrer [3]. Ailleurs leurs compagnies avaient à lutter contre des pirates ou des négriers de toutes nations, y compris des compatriotes. Aux îles Banana et Plantain (Sierra-Leone) la famille Caulker avait expulsé les Portugais, obtenu la possession de ces îles du chef indigène de race Quiah, et établi de puissantes factoreries d'esclaves. Le 20 octobre 1820, elle cédait cependant ces îles à l'Angleterre par un traité en règle, comme de puissance à puissance.

Dans les Rivières-du-Sud, notre future Guinée, les établissements des négriers étaient considérables et l'on peut encore contempler les ruines et les canons de leurs forteresses. Des traitants yankees vinrent assez nombreux, bâtissant un fort autour duquel il ne tardait pas à se former un village peuplé de leurs esclaves et de leurs soldats. Comme jadis les Portugais, ils se mariaient avec les filles des rois voisins et fondaient une famille. Ainsi s'installaient les Lightburn à Farindjia et Dominghia, les Faber à Sangha, les Curtis à Kissing, les Wilkinson à Falandia (Rio Pongo). Des noms anglais furent donnés à ces différents villages, comme nous le savons d'après Dochard, mais ils n'ont pas été conservés. La place la plus importante qui a servi à désigner le Rio Pongo chez les Foula, bien

1. « Le signor Joseph avait abandonné son ancien village à cause des fréquents palabres (procès) et des querelles entre ses administrés et les gourmettes, et à cause des grands frais occasionnés par le voisinage des Anglais » (Atkins, avril 1721). Voir également ce que dit Barbot de la jalousie des Portugais vis-à-vis des Anglais (1678).

2. Chemin-Dupontès.

3. Mollien, p. 260-266

qu'elle soit tout à fait déchue aujourd'hui, était Bangalan, siège de la famille royale des Bangoura. Près de ce village fut fondé un établissement vers 1777 par un Anglais nommé Ormond ou Ormon. Ses descendants l'occupent encore, ainsi que Tamouya. Cet Ormon était un mousse embarqué sur un navire de traite et qui resta comme aide dans un comptoir de Sierra-Leone. S'étant établi aux îles de Los, il créa à Bangalan un entrepôt d'esclaves très fortement défendu. Durand nous raconte quelques traits de son histoire qui sont en même temps un tableau de ce qu'était la traite des nègres pratiquée par ces individus. Ses cruautés dépassaient toute croyance : il faisait noyer, avec une pierre au cou, tout esclave qu'il ne pouvait vendre. A un tonneau de goudron, auquel il mit le feu, il lia un jour un esclave et une négresse accusés de relations clandestines. Une autre fois, il tua un homme en lui donnant 400 coups de fouet de sa main. Malade, il vint habiter les îles de Los, laissant le commerce à son fils. Les Baga en profitèrent pour fondre sur la factorerie, la brûlèrent, délivrèrent 1500 esclaves et tuèrent le fils de ce bandit.

Bien que les horreurs de la traite fussent au XVII[e] siècle généralement acceptées par les écrivains et hommes d'État comme un mal nécessaire, il y eut, même en Afrique, des protestations. La première que nous connaissions est celle de trois récollets portugais de la paroisse de Bissao (1700) [1]. « Ils prêchaient la foi, dit Labat, jusque dans les navires anglais qui avaient traité des captifs et, par le moyen de jeunes nègres à qui ils avaient enseigné la langue portugaise et qui leur servaient d'interprètes et de catéchistes, ils faisaient entendre les vérités de notre religion à ces pauvres esclaves, et les baptisaient. Ils allaient prêcher de tapade en tapade et rassemblaient deux ou trois fois par jour à l'église, ceux qu'on pouvait regarder comme catéchumènes et leur apprenaient le catéchisme et leurs prières... » Mais, ajoute Berlioux, leur œuvre était ruinée d'avance par la conduite des Européens et leur parole était mal écoutée, quand l'exemple de ces derniers venait la contredire. » Enfin ayant refusé la terre sainte à un apostat, ils provoquèrent une sorte de sédition. Alors ces moines courageux et justes, si différents de la plupart de leurs compatriotes à cette époque, « firent un manifeste pour justifier leur conduite, et s'avisèrent, hors de propos, de condamner tous les chrétiens qui retenaient d'autres chrétiens,

1. Berlioux.

quoique noirs, en esclavage. Ils condamnèrent également ceux qui les vendaient aux Anglais et aux Hollandais. Il firent des discours dans lesquels ils accusèrent leurs compatriotes, d'un manière un peu trop marquée, d'empêcher par leurs dérèglements les progrès de la foi, et envoyèrent ce manifeste en Espagne et en Portugal ». Ces braves gens ne tardèrent pas à ameuter contre eux toute la population de Bissao et ne durent leur salut qu'à la présence d'un navire français qui les prit à son bord.

Des réclamations aussi véhémentes étaient bien rares, surtout en Afrique, où la plupart des Européens et toutes les peuplades côtières vivaient de ce trafic. Mais, en Europe, cependant on commençait à raconter d'horribles attentats au droit des gens, des atrocités sans nom. Ces rumeurs éclatèrent enfin en protestations indignées à la fin du XVIIIe siècle et prirent simultanément naissance en France et en Angleterre. Mais ce fut surtout dans ce dernier pays que les humanitaires firent entendre leur voix, et ces attaques déchaînèrent d'autant plus de scandale que l'Angleterre était devenue le pays négrier par excellence, surtout depuis qu'elle avait obtenu l'asiento, ou privilège du transport des nègres dans les colonies espagnoles, supprimé par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Son exercice pendant 35 ans avait donné un grand essor à la marine anglaise. La compagnie anglaise devait fournir 4.800 pièces d'Inde. Elle arriva certaines années à 60.000 têtes. Les Français amenaient beaucoup moins d'esclaves que leurs voisins parce qu'ils exploitaient surtout le Sénégal dont les naturels étaient peu prisés des planteurs, qui préféraient, même dans les colonies françaises d'Amérique et en fraude des droits des grandes compagnies, acheter les nègres de la côte de Guinée et de Gambie aux Anglais et Hollandais [1]. De 1780 à 1790, les navires anglais transportèrent une moyenne annuelle de 38.000 esclaves, dont 22.000 dirigés sur les colonies anglaises où ils étaient traités durement [2].

Encore, avant de subir les rigueurs des maîtres américains, l'esclave devait-il supporter les horreurs d'une interminable traversée

1. La première concession pour la traite des nègres avait été donnée le 14 novembre 1673.

2. Adam Smith convient que les planteurs français étaient plus humains que les anglais. Aug. Moreau, dans son *Histoire des États-Unis,* cite aussi l'opinion semblable d'un historien américain qui se montre même très sévère pour les Anglais propriétaires d'esclaves.

sur des bâtiments surchargés, où se déclaraient souvent des épidémies effroyables [1] Et que rapportait ce trafic aux divers entremetteurs ? D'après Lemaire, en 1863, l'esclave valait 10 livres à la côte et on le revendait plus de 300. Pour 4 à 5 fûts d'eau-de-vie même, on pouvait avoir un assez bon esclave ! « Aussi, disait-il, la dépense de la traite est moins dans l'achat que dans le transport, à cause des grandes dépenses de vaisseaux. » A la fin du XVIIIe siècle l'esclave de Gambie valait de 450 à 500 fr. (Mungo Park) et à peu près au même moment il valait au Labé, pour son propriétaire Peuhl, environ 75 fr. (Mollien). Sous le gouvernement de Brue l'esclave valait 30 barres ou 45 livres. Il valait à peu près vers la même époque en Amérique, sous le nom de « pièce d'Inde », quand il était jeune et en forme, de 1000 à 2000 livres ! Cependant malgré ces différences considérables entre prix d'achat et de vente, la compagnie faisait peu de bénéfices sur la traite des esclaves. En une année, avec 900.000 livres consacrées aux achats, elle gagnait sur toutes ses entreprises 7.200.000 livres, soit 800 %. Mais dans ce chiffre il y avait 202.400 livres d'achat d'esclaves, représentant 4.500 têtes. 3.000 seulement, soit les 2/3, arrivaient aux îles où ils étaient vendus 400 livres l'un, soit ensemble 1.200.000 livres, chiffre auquel il fallait ajouter la gratification de 10 livres par tête donnée par la couronne (Louis Henrique, *Notice sur le Sénégal*). Mais de ce chiffre il fallait déduire des frais énormes de transport. « La traite des esclaves par elle-même ne rapporte pas », put affirmer, peut-être avec quelque exagération, A. S. White.

Malgré la promulgation des Codes noirs [2], il y avait encore beau-

1. Un pamphlet anglais qui parut à ce moment (1789) était intitulé : « La traite des nègres est la perte des matelots » avec cette épigraphe de Clarkson : « La traite des nègres détruit plus de matelots en un an, que tous les autres commerces de la Grande-Bretagne en deux ». En la seule année 1786, en effet, la traite aurait coûté à l'Angleterre au moins 1.950 matelots. Clarkson évaluait cette perte à une moyenne de 2.000 hommes par an. L'auteur anglais d'une lettre à la *Gazette nationale française* mentionne l'état de faiblesse et de dépérissement des matelots qui sortent des navires négriers « comme si le ciel, vengeur des droits de l'homme outragé, frappait de sa malédiction la plus terrible, même les instruments passifs de cet exécrable trafic ». A quoi un citoyen de la Rochelle dans une lettre à Mirabeau répondait : « Je ne parlerai pas de la diminution de notre marine marchande. Je sais que le commerce de la traite coûte tous les ans la vie à une quantité de marins. Mais qui peut calculer le nombre d'individus alimentés de proche en proche par les importations des denrées coloniales provenant des ventes de noirs ? Que deviendront les ateliers qui s'occupent de pourvoir à l'équipement des navires », etc...

2. Celui de France fut promulgué en 1685, il avait été préparé par Colbert. Les châtiments contre les esclaves étaient encore très durs : une première évasion ame-

coup de misères, et, ainsi que nous l'avons vu, l'indignation que provoquaient les récits qui se colportaient sur les cruautés des traitants, prit corps tout d'abord en Angleterre. En 1772, le juge lord Mansfield faisait mettre en liberté un esclave repris par son maître, déclarant qu'il était devenu libre en posant le pied sur le sol anglais. Dès ce moment, commença une agitation intense pour la suppression de l'esclavage et une société était créée dans ce but, avec, à sa tête, Granville Sharp, Thomas Clarkson, William Wilberforce et Zachary Macaulay.

Le mouvement s'était étendu en France, où, à Paris notamment, étaient amenés des esclaves nègres, ce qui ne plaisait d'ailleurs pas aux planteurs, qui se plaignaient de leur indiscipline à leur retour. De leur côté, les philosophes et les économistes, très en crédit, soulevaient l'indignation populaire. Le 9 août 1777, une déclaration était promulguée défendant d'amener en France « aucun noir, mulâtre ou autres gens de couleur de l'un ou l'autre sexe ». Si Malouet, qui devait devenir ministre de la Restauration, prit la défense de l'esclavage [1], d'autres écrivains, Turgot, Condorcet, l'attaquèrent passionnément. En 1780, Raynal flétrissait éloquemment les abus de la traite, réclamant non la suppression, mais l'adoucissement de l'esclavage, et annonçant prophétiquement les révoltes sanglantes qui allaient éclater en Haïti. Déjà Montesquieu, dans un chapitre d'une admirable ironie, avait stigmatisé ce commerce. Symptôme des temps : un ancien négrier allait écrire parlant de l'Afrique : « Il n'est pas impossible de porter la civilisation chez ces peuples encore sauvages ; il n'est pas impossible de mettre en valeur des terres si généreusement traitées de la nature. Notre intérêt, l'humanité, les arts, les sciences, tout nous fait un devoir de nous en occuper [2]. »

En Angleterre, le Dr Hopkins (1773) et le Dr Thornton (1787)

nait la perte des oreilles ; à la récidive on coupait le jarret du malheureux ; la troisième fois il était condamné à mort. Cependant il y avait aussi bien des améliorations, et notamment le maître, bien que pouvant faire battre l'esclave, ne pouvait ni le torturer, ni le tuer. Au point de vue administratif et en ce qui concerne l'état-civil, une réglementation étroite empêchait nombre d'abus et fixait le statut des nègres esclaves.

1. Linguet attaquait fougueusement la théorie individualiste des économistes; il préconisait l'esclavage et l'opposait à la misère du manouvrier libre. « Du temps de la servitude, le sang des hommes avait quelque prix ; ils valaient du moins la somme qu'on les vendait au marché. Depuis qu'on ne les vend plus, ils n'ont réellement aucune valeur intrinsèque. »

2. J.-B. Léonard Durand.

avaient proposé un plan de colonisation nègre et de propagation évangélique. En 1792, un bill présenté par Wilberforce et le célèbre Pitt fut adopté, décidant de supprimer graduellement la traite. Dès lors se succèdent sans interruption les réformes : la traite avait été abolie dès 1776 dans l'État de Virginie. En France, la société des Amis des Noirs avait été fondée en 1787 par Brissot et l'abbé Grégoire qui en était président. Elle comptait parmi ses membres Sieyès et Robespierre, et avait pour organe « le Patriote français ». Au contraire la Société de l'hôtel de Massiac comprenait les grands propriétaires des îles et des pamphlets enflammés étaient échangés entre les adversaires [1].

Le 28 mars 1792, un décret de l'Assemblée législative accordait à tous les Français les droits politiques ; un second, du 11 août, abolissait la prime à l'esclavage. Bientôt un décret de la Convention, voté le 16 pluviôse an II par acclamations, décidait la suppression de celui-ci et une première croisière était envoyée sur la côte d'Afrique pour donner la chasse aux négriers.

L'Angleterre procéda plus sagement et plus sûrement dans la voie des réformes. En 1805, un bill interdisait la traite aux citoyens anglais. En 1806, sur l'initiative du comte Grey, un nouveau bill déclarait la traite commerce illégal. En 1811, Brougham la faisait qualifier de félonie ; enfin, en 1824, elle était assimilée au crime de piraterie. Déjà, au congrès de Vienne (1815), l'Angleterre avait saisi de cette question les gouvernements européens qui, tous, s'engagèrent à abolir la traite dans leurs colonies. A partir de 1815, le même État décida d'entretenir sur la côte occidentale d'Afrique une escadre qui prit le nom de croisière d'Afrique. En 1808, l'abolition de la traite était proclamée aux États-Unis, puis dans la plupart des pays de l'Amérique du Sud. En 1838, l'Angleterre votait l' « emancipation bill » dans les colonies anglaises, allouant 20 millions de

1. En décembre 1789, le Théâtre de la Nation représenta « L'esclavage des nègres ou l'heureux naufrage ». « On citera, notait la *Gazette nationale*, peu de représentations aussi orageuses que celle de ce drame. Vingt fois les clameurs des deux partis, dont l'un était protecteur et l'autre persécuteur, ont pensé l'interrompre. » A ce moment les nègres libres, colons américains, faisaient paraître une curieuse réclamation : « Le nègre est issu d'un sang pur ; le mulâtre, au contraire, est issu d'un sang mélangé... C'est une espèce abâtardie... Il est aussi évident que le nègre est au-dessus du mulâtre qu'il l'est que l'or pur est au-dessus de l'or mélangé... » (Voir aussi la curieuse opinion de M. de Cocherel, député de Saint-Domingue, dans le *Moniteur universel*, 29 novembre 1789.)

livres en indemnité aux propriétaires d'esclaves. La grande crise de l'émancipation dans l'Amérique du Nord ne devait se produire qu'en 1860-1865.

En France, au contraire, par une de ces brutales révolutions trop fréquentes dans l'histoire du pays, Napoléon I[er] rétablissait l'esclavage. Cette mesure lui faisait perdre l'île d'Haïti ; elle achevait, en même temps, de discréditer dans l'opinion française les entreprises coloniales et maritimes. Cependant, la France ayant adhéré aux mesures proposées par l'Angleterre, le 29 mars 1815, décidait à son tour par une loi de 1825 que les négriers seraient traités en pirates et qu'une croisière française serait établie sur la côte d'Afrique. Cette mesure permettait de refuser à l'Angleterre le droit de visite qui avait été d'abord accordé aux vaisseaux de cette nation et avait entraîné de nombreux abus [1]. L'esclavage ne devait être définitivement aboli dans les colonies françaises que le 2 avril 1848, sous la seconde République [2].

Ce revirement subit des grandes puissances, qui, après avoir, par tous les moyens, favorisé la traite, l'interdisaient brusquement, amena pendant un demi-siècle des luttes et des crimes encore plus atroces que jadis. Aussi comprend-on que beaucoup de gens, témoins de ces scènes d'horreur et persuadés que l'esclavage était un mal nécessaire, confondant d'ailleurs l'esclavage domestique africain avec l'esclavage américain, aient demandé le maintien de la traite [3]. Des croisières françaises et anglaises parcouraient tous les

1. Principaux traités de la France concernant la suppression de la traite : 6 décembre 1838 (Angleterre et villes hanséatiques), 8 décembre 1858 (Angleterre et Deux-Siciles), 28 janvier 1846 (Angleterre).

2. Abolition de l'esclavage : Vermont 1777, Pensylvanie et Massachussetts 1780, Connecticut, Rhode Island et New Hampshire 1784, New-York 1799, New Jersey 1804, Buenos Aires 1816, Colombie et Chili 1821, Bolivie 1826, Pérou, Guatemala, Montévideo 1828, Mexique 1829, Angleterre 1833, Uruguay et Indes orientales 1843, Egypte, Tunisie 1847, France et Danemark 1848.

3. « En Afrique comme en Asie, partout où il n'y a ni prisons, ni bagnes, ni travaux publics, l'esclavage doit subsister longtemps encore. Les guerres à mort et les institutions dont je viens de parler l'ont remplacé en Europe. L'abolition de la traite des noirs est une mesure grande, généreuse, digne d'un siècle éclairé, mais illusoire jusqu'à ce qu'on puisse forcer les Maures d'y souscrire. Je m'explique : les nègres vendent à ceux-ci les captifs qu'il est défendu aux blancs d'acheter ; et tel roi qui avait un revenu suffisant pour l'entretien de sa cour avec 200 prisonniers vendus 600 fr. pièce aux Européens, fait à présent de plus fréquentes incursions chez ses voisins et même chez ses sujets pour doubler le nombre de ses esclaves et avoir toujours le même revenu, puisque les Maures ne paient un captif que la moitié du prix qu'en donnerait un Européen » (Mollien, 1820).

recoins de la côte. Les rois nègres, qui vivaient de ce commerce, recevaient de l'intérieur des quantités croissantes d'esclaves et, ne trouvant pas toujours un écoulement suffisant, ne pouvant les faire travailler tous et ne voulant cependant pas les nourrir à ne rien faire, exterminaient des convois entiers de malheureux prisonniers [1]. Mollien rapporte que les chemins, en 1820, étaient couverts de caravanes venant les unes de la côte et chargées de sel, les autres s'y rendant avec des esclaves attachés au cou les uns des autres



Coll. Chevrier.

Case dans la brousse.

par de longs bâtons. La plupart de ceux venus du Fouta-Dialon étaient originaires du Ouassoulou, ce qui nous reporte aux terribles guerres qui désolèrent ce malheureux pays (Voir 1re partie). Mollien note que les Fouta-Dialonké écartent soigneusement, et même par les moyens violents, les marchands étrangers qui veulent traiter directement avec ceux de Kankan et des pays voisins. Les marchands d'esclaves, dit Mungo Park, s'appellent Slates (Silatigui ?). En attendant les navires négriers, les esclaves amenés à la côte

1. On a cité des tueries de neuf cents esclaves en une seule fois. (Frey, *la Côte occidentale d'Afrique.*)

sont répartis entre les villages « enchaînés deux par deux, employés aux travaux des champs et, chose cruelle à dire, aussi mal nourris que durement traités [1] ». Nous allons voir ce que trouvaient ces malheureux à bord des navires qui venaient les prendre.

Les négriers devenus félons et pirates, ne renoncèrent pas à la traite. Ce trafic où ils risquaient leur vie, était devenu beaucoup plus lucratif, la demande américaine étant toujours aussi grande, tandis que les cargaisons arrivaient plus difficilement. D'après Bouët-Willaumez il suffisait de sauver une cargaison sur deux pour gagner 140 °/₀. Aussi, malgré les poursuites, la demande se faisant plus pressante, le nombre des esclaves exportés ne décrut pas. De 80.000 par an, en moyenne, à la fin du XVIIIe siècle, on arrivait, de 1835 à 1840, à 101.900 environ. De 1819 à 1847 on a supputé que les victimes de la traite ont atteint le chiffre de 5.048.506, en même temps que les bénéfices passaient de 20 et 30 °/₀ à 200 et 300 °/₀. Et cependant les croiseurs délivraient de 1840 à 1847 une moyenne de 2.000 à 4.000 nègres.

Pour arriver à ce résultat que de luttes atroces sur ces rives ! Pourchassés par les croiseurs anglais et français, les négriers cessèrent généralement de fréquenter les ports situés dans les îles où l'Européen avait jadis coutume de se rendre. Il en résulta une révolution dans le commerce. Ayant des bâtiments de faible tonnage, les négriers entrèrent dans les estuaires formés par les rivières, se mettant ainsi à l'abri des vaisseaux de guerre qui ne pouvaient, sans danger, franchir les barres et les bancs de sable où se brisaient de redoutables courants. D'ailleurs les îlots des estuaires sont autant d'observatoires d'où « les guetteurs vigilants regardent l'horizon de la mer pour signaler les amis et les ennemis » [2]. De petits avisos entraient-ils à leur suite, c'était la bataille et le négrier, soutenu par les indigènes, n'avait pas toujours le dessous. Pour échapper à ses adversaires, il employait toutes les ruses, se couvrant de tous les pavillons, employant de faux papiers... Le résultat de cette lutte fut navrant. Le déchet qui était de 14 °/₀ à la fin du XVIIIe siècle monta à 25 °/₀. Le Dr Cliffe a esquissé ce mélange confus

1. Les traitants avaient des barracons dans l'intérieur, et, au moment où un navire entrait en rivière, faisaient converger tous les esclaves dans le barracon central. « Les barraconniers ou nègres geôliers sont armés jusqu'aux dents, et au nombre de quatre par section de trente esclaves. »

2. Fleuriot de Langle.

de bras, têtes et jambes, grouillant les uns dans les autres, n'ayant qu'un pied à un pied 1/2 de hauteur pour respirer et remuer. Ces malheureux sont couchés, « aplatis comme l'insecte visqueux ». Quant à la saleté, aucune description ne peut en donner une idée. Un ancien traitant, Stansfield, écrivait : « Un vaisseau négrier contient dans un espace limité, la plus grande masse de tortures et d'atrocités qu'il soit possible d'accumuler. » Et Léonard : ... « Un capitaine danois venait d'arriver de la côte de Guinée à la Pointe avec 60 nègres, seul reste des 400 qu'il avait transportés. C'était, en vérité, un tableau pitoyable de voir ces malheureux assis le matin sur le pavé de la rue, la plupart nus et décharnés... Il n'y avait point de jour qu'ils ne portassent en terre quelques-uns de leurs camarades. » En 1828, le brick Clémentine, saisi sur la côte de Guinée et conduit à Freetown avec 271 esclaves, n'en avait que 107 à son arrivée. Il faut lire aussi la description pathétique que font des souffrances endurées par l'esclave l'amiral Bouët-Willaumez et l'abbé Laffitte.

Les Rivières du Sud furent un des points les plus fréquentés par les négriers. Quelques navires y entraient auparavant, attirés par le bon marché des produits : Durand nous dit en effet qu'au Nougne (Nunez), « on peut traiter 300 quintaux de morfil (ivoire), des esclaves et du riz à très bon compte. Les cannes à sucre et l'indigo y viennent naturellement et sont d'un bon rapport... » On y faisait la traite de mars en août pour profiter des vents du sud au retour [1].

A la fin du XVIII[e] siècle la généralité des bâtiments s'arrêtait, soit aux îles portugaises du nord (Boulam, Bissao), soit à Sierra-Leone (île Gambie, île Bance, Sherbro), soit aux îles de Los. De là, de petits navires, montés généralement par des « gourmettes », allaient chercher dans les rivières les convois que les traitants avaient reçus. De solides forteresses avec de nombreux canons, de vastes prisons (les barracons), maintenaient en respect les indigènes. Nous avons vu qu'un seul établissement de ce genre au Rio Pongo (Bangalan), avait, au moment d'une révolte, 1500 esclaves [2].

1. « Les Portugais tirent de ce pays un sel blanc, ayant un léger goût d'alun, qu'ils regardent comme contre-poison... Les naturels vendent un certain fruit nommé colles (cola) que les Portugais trouvent excellent malgré son amertume parce qu'il a la propriété de faire trouver une grande saveur à l'eau » (Léonard Durand, *loc. cit.*).

2. Dans la rivière Galina, le célèbre Pedro Blanco, né à Malaga, exportait plus de 10.000 esclaves par an. Très riche, il quitta Galina en 1839 et ses barracons furent brûlés peu après par une expédition anglaise.

Encore les îles de Los étaient-elles moins fréquentées que la baie des Français ou les îles portugaises à cause des difficultés d'atterrissage.

Après l'abolition de la traite, les négriers entrèrent directement dans les Rivières [1]. Le Rio Pongo, le Dubreca, le Kapatchez, le Nunez, la Mellacorée et les Scarcies (Cassores) étaient très fréquentés. On allait surtout au Rio Pongo, défendu par des courants dangereux et par de nombreux bancs de sable qui continuent les hauts-fonds du cap Verga. Les rois et les traitants mulâtres du pays aidaient de tout leur pouvoir l'entrée des négriers, refusant au contraire toute indication aux navires de guerre. Ainsi le roi Souara, du Koba, entretenait deux pilotes (les pilotes d'entrée des Rivières recevaient des Français l'appellation de Jean-Barre), l'un à Marara, l'autre à Dobiré, pour conduire les navires qui montaient vers Thia [2]. Cet estuaire avait un autre avantage : il formait un delta très ramifié dont chaque bras était encadré de palétuviers ou mangliers, ces beaux arbres qui viennent jeter leurs racines dans l'eau saumâtre. Il était fort difficile de suivre ces méandres et d'y découvrir de petits navires. L'un des bras les plus fréquentés était le Bondabou, rivière de Kénindé. Les grands établissements fortifiés des Américains s'élevèrent surtout à cette époque, ramassant à l'avance les esclaves, pour les livrer à l'arrivée du navire. Afin de dissimuler davantage la présence de ce dernier, on attachait à ses mâts et le long de sa coque des branches de mangliers et de palmiers, l'enveloppant ainsi d'un rideau vert qui se confondait avec celui du rivage [3]. D'après la légende, le dernier navire négrier qui serait venu

1. Une grande quantité d'esclaves furent à ce moment enlevés des Rivières du Sud, et beaucoup furent même transportés sur d'autres points de la côte africaine. « J'ai vu dans la partie de la côte occidentale d'Afrique appelée Côte d'Or, écrit de Frasans en 1817, plusieurs nègres et négresses esclaves qui avaient les dents limées ; leurs maîtres, parmi lesquels se trouvaient des blancs établis sur les lieux, m'ont assuré que ces esclaves étaient d'une nation qui habite le pays situé entre les sources de la Rio Grande et celles de la Rio Cacandy ; ils ajoutaient que cette nation était anthropophage... J'ai vu depuis des esclaves de la même nation dans nos colonies d'Amérique ; je les ai questionnés sans pouvoir obtenir d'eux des renseignements sur leur prétendue anthropophagie. » Il s'agit évidemment des Landouma et des Baga. On sait aussi que les Nalou disent être originaires de la Côte d'Or, ainsi que nous l'avons indiqué dans *la Guinée française*.

2. Renseignements donnés par Th. Bombo. Tout en profitant de la traite, les chefs avaient à compter avec les propriétaires des captiveries « qui refusaient souvent de payer les coutumes et imposaient leur volonté appuyée par leur artillerie ».

3. Th. Bombo.

au Pongo était espagnol. Ses mâts étaient creux et contenaient de l'argent et de l'or, afin de mettre ces trésors en sûreté. Saisi par les croiseurs anglais et conduit à Sierra-Leone, où l'équipage fut jugé, il fut brûlé par un Akou nommé Isidore, qui, ayant découvert le trésor, avait mis le feu au bateau pour cacher son vol. On ne s'en serait, dit-on, aperçu qu'à sa mort et le gouvernement anglais aurait saisi la fortune des héritiers [1].

Les Anglais virent tout de suite le côté pratique de la réforme humanitaire qu'ils poursuivaient. Au moment de la guerre contre les États-Unis, ils avaient, dans leur marine et leur armée, de nombreux esclaves nègres. On envoya les uns aux Bahamas, les autres dans la Nouvelle-Écosse. Mais 400 environ vinrent à Londres où, se trouvant sans ressources, ils étaient à la charge de l'État et des particuliers.

C'est alors que le Dr Smeathman présenta un projet d'établissement des nègres miséreux dans la péninsule de Sierra-Leone que venait de visiter Winterbottom (1785-1787). On devait accepter des émigrants européens [2]... L'État adhéra à ce projet et le 22 février 1787, quatre navires, portant environ 400 émigrants, faisaient voile de Portsmouth. Parmi ces soi-disant volontaires, il y avait 60 femmes blanches, courtisanes ramassées dans la rue et embarquées après avoir été enivrées de gin, sous les promesses les plus

1. Thomas Bombo. On raconte aussi l'histoire d'un Anglais, Thomas Wood, qui vivait vers 1830 (rapportée par Laumann : *A la côte occidentale d'Afrique*). « Ce Thomas Wood, qui possédait une forte corvette, raflait, sur la côte, des villages entiers et après avoir tué les infirmes, il enlevait les femmes, les enfants, les hommes forts qu'il vendait aux planteurs... Il avait établi aux îles de Los, alors inhabitées(?), une sorte d'entrepôt, lui permettant d'amasser là les prises, jusqu'à complet chargement de sa corvette. » Un jour il fut rencontré par une frégate anglaise qui lui donna la chasse, mais s'arrêta à l'entrée du chenal de Tumbo, où elle n'osa s'aventurer. Thomas ayant mouillé dans une petite anse, se débarrassa de ses prises dans le fortin, dissimulé dans un bois très touffu, et alla avec un seul homme, enterrer les trésors du bord. Puis, délesté de sa cargaison, il profita de la nuit pour cingler vers la haute mer. Mais découvert par la frégate, elle le poursuivit et, le lendemain, après trois heures de lutte, la corvette fut capturée et Thomas Wood, blessé, pendu aux vergues du grand mât avec les autres survivants. L'homme qui avait accompagné Wood pour cacher le trésor fut épargné sur sa promesse de montrer au commandant où avait été enfouie la fortune du négrier; mais, grièvement blessé, il mourut avant d'avoir pu arriver en cet endroit. Il y a encore un million, dit-on, enterré dans l'une des îles de Los.

2. Cette exportation d'esclaves blancs, engagés pour sept années, se faisait en grand dans les colonies anglaises d'Amérique. Ils formaient la classe des « petits blancs pauvres » lorsqu'ils étaient libérés (Moreau, *Histoire des États-Unis*, 1892).

fallacieuses. Elles furent données comme compagnes à ces affranchis et abandonnées presque sans secours sous un climat meurtrier. « Qu'une telle chose ait pu être faite, écrit le major J. J. Crooks, nous semble maintenant monstrueux, et que cela ait été fait restera toujours une tache, non seulement pour le gouvernement qui le permit, mais encore pour la mémoire de ces personnages dont les noms sont célèbres dans l'histoire comme promoteurs d'un des plus nobles mouvements qui ait porté l'homme au secours de ses frères. » Et le chancelier Thurlow, en 1799, disait à la Chambre des Communes que « la compagnie de Sierra-Leone avait fait, sous le masque de la pitié et de l'humanité, des actes dont le dernier des hommes serait honteux ».

Quoi qu'il en soit, le capitaine Thompson qui commandait le convoi, avec le concours de l'établissement anglais de l'île Bance, obtenait du roi Tom, chef de l'île Robana, puis de son suzerain le roi Naimbana, une cession d'environ 20 milles carrés de la baie des Français, qui fut baptisée baie de Saint-Georges, jusqu'en face de l'île Gambie, où quelques Français étaient encore installés (Voir plus haut). Ce fut la province de « Freedom » (Liberté), limitée au nord par la rivière de Sierra-Leone, au sud par la rivière de Kamaranka, à l'est par la rivière Bance, à l'ouest par la mer.

Cet établissement, fondé avec des colons attirés dans un véritable guet-apens, naissait en outre, au point de vue territorial, d'une évidente supercherie. Du traité passé avec le roi Nainbana, — sans doute le roi Pana ou Bana Bouré, que nous avons vu envoyer son fils en France (chap. I) —, il ressort que les Français avaient une grande influence dans le pays, influence que l'or anglais eut beaucoup de peine à faire disparaître après le passage de Villeneuve Cillard (1789) : « Toute la terre, les bois, l'eau, etc... qui forment la baie appelée communément baie des Français, dit ce traité, laquelle sera appelée désormais baie de Saint-Georges... sont donnés aux Anglais. » Et le roi ajoute qu'il se déclare vassal de « sa très gracieuse Majesté Georges III, roi de Grande-Bretagne, *de France* et d'Irlande » [1]. Il n'est pas douteux qu'afin d'amener ce chef à traiter, on lui fit croire que les Français étaient soumis aux Anglais et que désormais il ne les verrait plus chez lui sans la permission de l'Angleterre [2].

1. J. J. Crooks.

2. On répondra que lorsque le Régent accepta, sur l'injonction impérieuse de lord Cadogan, que le titre de roi de France fût remplacé dans le traité du 9 octobre 1716

Tout semblait d'ailleurs donner raison à cette histoire aux yeux des indigènes : l'île Gambie, puis le cap Tagrin allaient être évacués par les Français et occupés aussitôt par les Anglais. Le triomphe de l'Angleterre était éclatant et faisait oublier la dure leçon reçue par elle en 1704.

Granville Town [1] fut tracée ; mais, au bout de six mois, sur plus de 400 colons il ne restait que 276 personnes dont 29 femmes et 5 hommes européens. La mortalité était considérable parmi les nouveaux arrivants dont les contingents débarquaient chaque année. En outre, les relations avec les indigènes étaient assez tendues et les immigrants restaient toujours des étrangers dans ce pays qui les décimait. En 1789, la colonie eut à repousser une attaque des indigènes motivée par l'incendie d'un village allumé par l'équipage du navire *Savage* [2].

En 1790, la Compagnie de Saint-Georges était formée pour coloniser cette province africaine, y introduire la civilisation, faire cultiver le sol par des travailleurs libres, interdire tout ce qui pouvait rappeler la traite des esclaves, maintenir la paix, punir les crimes, etc... C'était en somme une société qui rappelait les anciennes compagnies commerciales privilégiées.

Elle ne devait vendre, en effet, aux indigènes que des objets manufacturés en Angleterre. Mais quand le premier directeur, Falconbridge débarqua à Granville, il ne trouva plus que 48 colons! En 1791, la compagnie prenait le nom de Sierra-Leone Company, au capital de 230.000 livres sterling. 119 Européens, y compris femmes et enfants, arrivaient à Sierra-Leone en 1792, à peu près en même temps que 1131 nègres de la Nouvelle-Écosse. Ainsi fut fondée une seconde ville qui prit le nom de Ville libre (Freetown). La première leçon n'avait donc pas servi, ou du moins nous le supposons, car c'eût été un véritable crime, si l'on eût été renseigné, que d'en-

par celui de « Roi Très Chrétien », la France reconnut que le titre de roi de France n'appartenait qu'au roi d'Angleterre, suivant la tradition anglaise ! Ce serait mal connaître le cœur humain que de s'étonner que cette étrange prétention n'ait pas servi aux négociateurs anglais à Sierra-Leone.

1. En mémoire de Granville Sharp.

2. En 1792, à la suite d'une attaque du chef Jemy, le bruit courut en Angleterre que le gouverneur Clarkson et la plupart des membres du conseil avaient été massacrés... Les autres se seraient sauvés à grand'peine dans l'île Bance « après avoir vu la destruction totale de la ville de Sierra-Leone par ces féroces Africains » (*Gazette nationale*, 20 nov. 1792).

voyer à nouveau des Européens, en masse et sans aucune règle hygiénique, dans ce pays. La colonie offrit alors un triste spectacle. « Sur ces malheureux, hâves et affaiblis, régnait une bureaucratie despotique, imprévoyante et orgueilleuse, administrée par huit directeurs se jalousant, se querellant et influencés, comme cela arrive trop souvent, par leurs femmes, chacune voulant avoir le pas sur sa voisine. » Le gouverneur Clarkson se plaint des employés qui ne songent qu'à porter un bel uniforme, alors, dit-il, qu'il serait beaucoup plus raisonnable, dans une jeune colonie, d'être en simple veston.

La société fit alors des efforts pour établir de plus sérieuses bases. On donna plus de pouvoir au gouverneur, qui n'eut plus auprès de lui que deux conseillers. Le botaniste Afzélius fut envoyé dans la colonie pour y introduire des plantes tropicales étrangères. « Mais la grande difficulté venait de l'aversion des nègres immigrants pour tout travail manuel... considérant qu'il était tout naturel qu'ils fussent entretenus par la compagnie à ne rien faire [1]. »

Dès cette époque la colonie essaya d'établir d'amicales relations avec le Fouta-Dialo et, après avoir pressenti les Almamys, on leur envoyait au début de 1794, deux ambassadeurs, employés à la compagnie, Watt et Winterbottom. Partis du Rio Nunez, ils se rendirent à Timbo où ils furent très bien reçus. A leur retour, ils ne tarirent pas d'éloges sur le pays, sa richesse, son abondance en bétail. Aussi l'ambassade des chefs du Fouta qui vint peu de temps après confirmer les sentiments amicaux des Foutadialonké fut-elle accueillie avec les plus grands honneurs.

Mais Freetown allait être cruellement éprouvée. Haïe de tous les puissants négriers des rivières, on l'accusait, avec quelque raison semble-t-il, de profiter de ce travail servile dont elle avait proclamé l'abolition [2]. En septembre 1794, un négrier yankee Newell, ennemi personnel du gouverneur Macaulay, vint rejoindre une escadrille française de huit navires, commandée par le capitaine de vaisseau Zacharie Allemand [3], chargé par la République de réprimer la

1. Crooks.

2. « La compagnie ne dit pas par qui elle fait cultiver ses terres, car les nègres libres veulent bien faire du commerce, mais pas travailler de leurs mains » (J.-B. Léonard Durand). Le 4 mai 1798 à la Chambre des Communes, Henry Thornton se plaignait du mal fait à la colonie par les marchands d'esclaves et affirmait que nombreux étaient les fonctionnaires qui se livraient à la traite.

3. Léonard Durand l'appelle Arnaud.

traite. Se faisant passer pour un marchand dépossédé de ses biens par des négriers anglais, il demanda aide et protection contre eux. Les Français, conduits par le Yankee, débarquèrent. « Écumant de rage », Newell menaça Macaulay de son pistolet le mettant en demeure de lui rendre ses esclaves dont il avait favorisé la fuite. Le gouverneur dut se placer sous la protection de l'officier français qui lui donna un sauf-conduit pour le navire du commandant. Il raconte que, se rendant à bord, il assista à des scènes de pillage extraordinaires. Des marins habillés en femmes, couverts de vêtements volés, avaient jusqu'à six et sept complets sur le dos. C'était un vrai rezzou. A bord il constate que la saleté excédait tout ce que l'on peut imaginer. « Le bruit et la confusion, dit-il, me donnèrent quelque idée de leur fameuse Montagne. » Le capitaine n'avait aucune autorité sur les hommes, qui s'installaient jusque dans sa cabine. Il reçut le gouverneur avec affabilité, mais ne donna pas satisfaction à ses demandes ; et comme Macaulay faisait appel à ses sentiments généreux, il lui répondit, avec une sagesse que son interlocuteur n'apprécia guère, que les grands mots qui faisaient tant d'effet sous le hall des Jacobins étaient hors de mise sur la côte d'Afrique. Quand le gouverneur revint à terre, il trouva sa ville presque entièrement détruite : la bibliothèque, les collections d'Afzélius, les maisons, l'église même étaient brûlées ; il ne restait guère aux colons que les vêtements qu'ils portaient sur eux. On estima les dégâts à 55.000 livres sterling. Avant de partir, le capitaine français fit débarquer 120 marins anglais qu'il avait capturés et qui allaient partager la misère de leurs frères. Mais en même temps l'escadre enlevait à la colonie de redoutables ennemis : les négriers de l'île Bance et des îles de Los dont elle détruisait les établissements. Le gouvernement français désavoua Allemand, qui fut mis en prison. Il n'y resta que peu de temps, car il put prouver, par son journal de bord, qu'il avait été induit en erreur par le capitaine Newell et avait cru faire œuvre méritoire en détruisant, en temps de guerre, « un établissement de Pitt pour fabriquer des esclaves ».

La guerre avait recommencé en effet, plus acharnée que jamais, entre la France et l'Anglerre (1793). La France, victorieuse sur toutes ses frontières terrestres, obligeait ses ennemis continentaux coalisés à signer les traités de Bâle (1795), de Campo-Formio (1797), de Lunéville (1801). L'Angleterre seule, âme de toutes les coalitions, refusait de traiter et achevait de détruire notre marine déjà

rongée par la lèpre de l'indiscipline et affaiblie par la disparition des officiers royalistes [1].

Nos colonies subirent le sort de la marine, malgré tous les efforts de la Convention [2]. Les grandes compagnies avaient été supprimées [3], le commerce déclaré libre (pour le Sénégal 18-27 janvier 1791), les droits de douane pour les produits coloniaux abolis (17 juillet 1791)... Mais toutes ces mesures restaient inefficaces, car la mer échappait à la France et nous avons vu qu'elle perdait entre 1798 et 1800, tous ses comptoirs de la côte d'Afrique, excepté Saint-Louis. Cette ville avait résisté héroïquement aux attaques ardentes des Maures et des Anglais. Un noyau de braves y demeurait sous les ordres du général Blanchot, ancien major de l'armée royale, nommé par Louis XVI gouverneur de Saint-Louis en 1788, et oublié là par la République et l'Empire. Exemple peut-être unique qui montre à quel point la France se désintéressait de ses colonies ! Cependant, les corsaires français faisaient des prodiges : En 1798, le capitaine Landolphe, célèbre par ses succès au Bénin et dans les Antilles, partait de Rochefort sur la « Concorde », accompagnée de la « Médée » et de la « Franchise », ce dernier bâtiment commandé par Jurien de la Gravière. Aux Açores il prend une frégate anglaise, débarque un renfort de 120 hommes à Saint-Louis, passe devant Gorée qu'un autre corsaire, le capitaine Renaud, vient d'enlever momentanément aux Anglais. A la Praya (cap Vert) il capture trois navires anglais et un portugais sous les feux des forts. Il s'embarque ensuite aux îles de Los et s'empare de quatre navires anglais, puis, devant Sierra-Leone, d'une goëlette de 10 canons. Enfin, sur le banc de Sainte-Anne, il prend encore quatre navires anglais. Le 17 janvier 1804, Blanchot, aidé du cor-

1. « En 1793, la marine d'Angleterre, composée de 158 vaisseaux de ligne, 22 vaisseaux de 50, 125 frégates et 108 cutters était au complet de ses officiers et de ses équipages ; sans compter que, pour la cause commune, la Hollande pouvait armer 100 vaisseaux de guerre de différentes grandeurs. La marine française au contraire, veuve de ses officiers par suite de l'émigration, ne comptait que 66 vaisseaux de ligne, 96 frégates et corvettes. De sorte que pour n'être pas écrasés par l'Angleterre sur son champ de bataille, la mer, nous n'avions devant nous qu'une chance : celle des prodiges ! » (Louis Blanc.) Cependant le 1er février 1793, sur un rapport de Brissot, la Convention « déclara la guerre au roi d'Angleterre dans un silence et une unanimité formidables » (*ibid.*).

2. « Vous voulez une marine : car sans marine point de colonies, et sans colonies point de prospérité commerciale » (Rapport de Barrère à la Convention).

3. Les dernières ne le furent que les 26-29 germinal an II.

saire Victor Hugues, enlevait de nouveau Gorée de vive force. Mais ces succès furent éphémères. Napoléon, après avoir fait des efforts pour restaurer la marine, se décourageait ; sa politique de réaction lui avait fait rétablir les droits de douane sur les produits coloniaux (arrêté du 3 thermidor an X), puis l'esclavage et la traite (loi du 30 floréal an X). Ces mesures achevaient de lui faire perdre les colonies que lui rendait la paix d'Amiens. La nouvelle guerre contre l'Angleterre débutait par la défaite de Trafalgar et la perte de Saint-Domingue (1805)... L'empereur ne songea plus à atteindre l'Angleterre sur mer, mais en Europe. Rêve chimérique !...

Abandonnés à leurs propres forces, les Français du Sénégal succombèrent bientôt. Golbéry avait signalé le mauvais état des fortifications : ce n'était que trop vrai, mais rien ne fut fait pour y remédier.

En 1807, nous abandonnions Albréda et, en 1809, nous perdions Gorée. Peu après, le 14 juillet 1809, la flotte anglaise commandée par le capitaine Columbine, futur gouverneur de Freetown, appuyant les troupes du colonel Maxwell, prenait Saint-Louis. Les Anglais régnaient en maîtres dans toute la Sénégambie et le colonel Maxwell fut nommé gouverneur du Sénégal [1].

Pendant que ces événements se déroulaient, la compagnie de Sierra-Leone avait à lutter contre la haine des négriers, qui excitaient les indigènes. En outre ils avaient une arme terrible, le chantage : ils montraient les agents de la compagnie et certains des colons se livrant à la traite. Au départ du gouverneur Macaulay, ce fut un marchand d'esclaves de Bassia, John Gray, qui le remplaça. Il devait mourir en 1807 dans son établissement. Mais une charte fut accordée à la compagnie, le 7 juillet 1799. L'État anglais reconnaissait Sierra-Leone comme colonie indépendante, les directeurs de la compagnie étant autorisés à préparer et promulguer des lois dans ce territoire, à condition qu'elles ne fussent pas contraires au droit public anglais. Le mécontentement éclata parmi les colons, et surtout chez les noirs de la Nouvelle-Écosse qui se plaignaient d'être tyrannisés par un comité d'individus irresponsables, ignorant tout de la colonie. Ceux-ci songeaient surtout, semble-t-il, à combattre l'influence cependant peu dangereuse des descendants des Portugais,

1. Une partie des troupes de Maxwell était formée par le corps Royal Africain, soldats disciplinaires qui, en septembre 1810, essayèrent de s'emparer du gouvernement et de s'enfuir en Amérique. Ils échouèrent et 15 d'entre eux furent fusillés.

la plupart négriers et catholiques, au moins de nom. Aussi la société protestante des missions d'Afrique et de l'Est fut-elle fondée à ce moment et des révérends furent envoyés à Freetown.

La situation devenait de plus en plus tendue. Les noirs de la Nouvelle-Écosse soutenaient la prétention du chef Timéné Tom à récupérer les droits d'ancrage qu'un vaisseau négrier de Liverpool, avec, on ne sait pourquoi, l'assentiment de la compagnie, refusait de payer. Bientôt les colons se soulevèrent ouvertement, soutenus par les Timéné. Ils ne furent battus que grâce à l'arrivée inopinée du transport « Asia » qui amenait des esclaves marrons de la Jamaïque, originaires de Gold Coast. Ceux-ci aidèrent à la répression et furent, ensuite, logés à Granville-Town.

Deux des insurgés, qui avaient pu s'enfuir, ralliaient bientôt les bandes Timéné et, arrivant à l'improviste dans Freetown, faillirent rester maîtres de la ville. Repoussés, ils renouvelaient le 11 avril 1802 leur attaque, à laquelle assistait le chef Tom ; ils furent encore battus, mais le calme n'était pas rétabli. Le découragement était dans tous les cœurs ; beaucoup parlaient d'abandonner la colonie.

Ce fut alors, certainement en toute connaissance de cause cette fois, que de nouveaux Européens furent débarqués à Freetown (1804). On savait le triste résultat des précédentes émigrations. On connaissait aussi la situation critique de la colonie. Vœ victis ! 300 familles irlandaises, déportés politiques, vinrent échouer sur cette terre ! J. J. Crooks, l'historien de Sierra-Leone, a oublié de mentionner cette nouvelle honte qui présida à sa naissance, mauvaise action que la prospérité ultérieure de la colonie fit oublier mais qu'elle devait expier plus tard. Les malheureux déportés périrent en grand nombre et, tandis qu'on élevait un temple magnifique qui allait coûter 1.500.000 francs, on refusait à ces pauvres prisonniers, tous catholiques, l'humble maison qu'ils demandaient pour y confesser leur foi. Ce déni de justice avait pour théâtre la Ville de la Liberté [1] !

1. « On parle justice ! et les fatales syllabes ne sont pas plutôt prononcées que des iniquités sans nom se donnent carrière ! On parle humanité, et aussitôt le sang ruisselle sur les échafauds ! On parle fraternité, et à l'instant même, des races entières se lèvent pour exterminer d'autres races ; il s'ouvre des abîmes où oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, vainqueurs et vaincus, entrelacés hideusement, roulent pêle-mêle et disparaissent engloutis ! ... Effroyable mystère, impossible à expliquer en effet, pour ceux qui ne croient pas comme nous à l'intime solidarité des

Le calme ne revint un peu qu'en 1805, lorsque les sanglots et les plaintes durent cesser devant les baïonnettes qui devaient rassurer, et menacer au besoin, les colons effrayés. Une garnison importante fut installée à Freetown et la ville fut fortifiée.

Mais les dépenses de la compagnie avaient été considérables. Elle avait fait de grosses pertes : 2 vaisseaux avaient été enlevés par les Français ; 4 autres avaient fait naufrage ; les attaques des indigènes, une mauvaise administration, tout cela avait englouti 175.332 livres sterling. Elle dut se retirer et offrit la colonie à l'État : le bill d'annexion fut proclamé le 8 août 1807.

Jusqu'alors personne ne s'était trompé dans le monde officiel sur la véritable nature d'une société que l'on ne maintenait que parce qu'elle avait puissamment servi les intérêts de la patrie. Sous le couvert d'une œuvre philanthropique, le comité poursuivait, avant tout, une entreprise commerciale. Il menait à bien ses desseins en profitant officieusement de la traite, bien que l'esclavage eût été déclaré aboli dans la colonie. En 1808, la *Gazette de Sierra-Leone* constatait que les travaux publics étaient exécutés par des esclaves. Le travail se faisait sous le bâton des gardiens et n'était rétribué que par la nourriture suffisante pour se soutenir. Une femme et vingt hommes étaient enchaînés dans le fort pour avoir osé s'enfuir. L'hypocrite compagnie cachait cette exploitation sous le titre d'apprentissage : deux navires négriers américains ayant été saisis par le « Derwent » au sortir des Rivières du Nord, les esclaves délivrés et conduits à Sierra-Leone furent incorporés d'office dans la milice ou mis en apprentissage au service de la compagnie.

Avec la prise de possession de la colonie par l'État, les choses changèrent de face. Les négriers n'eurent plus devant eux un concurrent puissant, mais un adversaire formidable et déterminé. Cependant, au début, le gouvernement anglais n'osa pas assumer la charge de diriger une colonie qu'il ne connaissait pas. Il fit appel aux anciens membres de la compagnie de Sierra-Leone auxquels il délégua une partie de ses pouvoirs administratifs. Comme précédemment, ces prétendus philanthropes, qui nommèrent leur comité « The African Institution » (avril 1807), se donnèrent comme but la pénétration de la civilisation en Afrique et les erre-

générations entre elles, à la prolongation de l'existence des unes dans l'existence des autres, en un mot, à l'impuissance de la mort ! » (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*.)

ments de jadis continuèrent, compromettant la réputation de l'Angleterre elle-même.

Un homme de cœur allait essayer de secouer cette odieuse tyrannie. D'une haute intelligence, ardent, fougueux, le premier gouverneur de Sierra-Leone, Thompson, ne put contenir l'indignation généreuse que provoqua en lui les spectacles auxquels il assista. Renversant tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, il tint tête ouvertement à l'Institution africaine, attaquant hardiment la traite et l'esclavage déguisé organisé par la compagnie de Sierra-Leone. Mais il avait affaire à de puissants adversaires et fut brisé. Rappelé en Angleterre, le navire « Cœsar » qui le portait fut capturé par le vaisseau français l' « Auguste ». Fait prisonnier, Thompson, fut relâché presque aussitôt à la condition qu'il ferait tous ses efforts pour obtenir la libération de quatre prisonniers français. Généreuse conduite de ces marins qui, au lieu d'user de représailles, ne songeaient qu'à délivrer leurs frères du douloureux et barbare régime des pontons anglais ! Non moins généreux fut Thompson : à son arrivée en Angleterre, il employa tout son crédit à obtenir la libération des quatre prisonniers et ses efforts furent couronnés de succès.

Après Thompson, une réaction se produisit : on continua à traquer les négriers, mais on reprit le système de l'« apprentissage » et des enrôlements plus ou moins volontaires. Des militaires, à la main lourde, furent chargés du gouvernement. Le capitaine Columbine, puis, en avril 1811, le colonel Maxwell, les deux vainqueurs du Sénégal, furent successivement gouverneurs. Maxwell conserva le gouvernement du Sénégal en même temps que celui de Sierra-Leone, commandant à toute la côte occidentale. En juillet 1808, une vice-amirauté, qui devait organiser des croisières sur les côtes africaines, juger les cas de traite et adjuger les prises, avait été créée à Freetown où l'on débarquait les esclaves capturés sur tout le littoral [1]. Continuant la méthode brutale de son prédécesseur, enrôlant de force les hommes les plus solides, mettant les autres en apprentissage, fondant des villages avec un certain nombre, il agit avec une vigueur sans précédent contre les négriers des Rivières. Après avoir fait régner dans la colonie une discipline de fer et l'avoir entourée de villages protégés, tels que Regent, Wilerforce, Kissi (composé d'esclaves du Kissidougou dont plusieurs

1. De 1808 à 1814, il fut débarqué à Sierra-Leone 5925 esclaves.

centaines avaient été délivrés par les croiseurs anglais), il songea à attaquer en personne le refuge le plus important de la traite, dont les établissements portaient un tort considérable au commerce Sierra-Leonais : il prépara avec soin une expédition considérable contre le Rio Pongo.

Dans cette rivière la compagnie de Sierra-Leone avait déjà depuis longtemps envoyé des missionnaires protestants qui devaient la tenir au courant des faits et gestes des négriers. Depuis 1787, les missions catholiques portugaises avaient disparu au Rio Pongo.



Coll. Chevrier.

Défrichement.

Aussi la place était-elle libre lorsque sous le patronage des missions d'Écosse arrivèrent les révérends Burton et Greig en 1798-99. Après bien des difficultés ils finirent par obtenir l'hospitalité du chef de Kandia (?), Fantimané. Mais soit à l'instigation des négriers, soit par suite d'une explosion de fanatisme musulman [1], Greig fut assassiné, et Burton, malade, craignant pour sa vie, rentra à Freetown.

1. Cette seconde hypothèse est assez improbable, car l'Islam était encore à peine pratiqué dans la Rivière et le souvenir des prêtres portugais avait disposé beaucoup de noirs à bien recevoir les chrétiens.

Les missions anglicanes envoyèrent à leur tour, en 1804, les pasteurs Renner et Harting, allemands luthériens, aucun clergyman anglais ne voulant se dévouer à une œuvre aussi ardue. En 1808, de nouveaux missionnaires y arrivèrent et s'installèrent sur la Fatala, à Bassaya, puis créèrent une nouvelle maison à Kanofi ; mais ils étaient l'objet de l'antipathie des négriers [1], tandis que le gouvernement de Sierra-Leone, qui ne pouvait compter sur eux comme sur des nationaux, les tenait en suspicion. D'ailleurs la plupart de ces prêtres étaient dégradés par les plus basses passions, et Marshall, dont nous avons cité plus haut le sévère jugement contre les Portugais et leurs missions, aurait dû, impartialement, noter la décadence morale des missionnaires anglicans [2].

Le colonel Maxwell comprit qu'il ne viendrait jamais à bout que par la force des négriers du Pongo. Dédaignant les opérations de longue haleine et le blocus régulier de la Rivière, il décida d'attaquer les repaires eux-mêmes. En mars 1814, avec 3 vaisseaux et 150 hommes sous les ordres du major Appleton, il remonta le Rio Pongo, atteignit Bangalan, qu'il prit d'assaut, et détruisit tous les autres établissements qu'il put atteindre sur les deux rives de l'estuaire. Toutes les marchandises furent saisies et envoyées à Freetown, où elles furent vendues au profit de l'armée, qui se partagea le reste du butin comme prise de guerre. Trois marchands blancs avaient pu être saisis : les anglais Dunbar et Brodie et l'américain Cooke. Jugés par la cour criminelle de Sierra-Leone, ils furent condamnés comme négriers à 14 ans de travaux forcés. Envoyés à Portsmouth ils allaient être déportés à Botany-Bay, quand le jugement fut cassé, comme illégal, par la cour suprême : ils avaient été saisis en dehors du territoire de la colonie et les autorités britanniques n'avaient aucun droit de juridiction sur le Rio Pongo. L'affaire prit alors des proportions inquiétantes pour l'honneur des agents et fonctionnaires de la colonie. L'américain Cooke intenta un procès au colonel Maxwell, qui avait touché une part considérable du butin. Il prouva que le gouverneur commettait sciemment un acte illégal, car il avait été prévenu par le président de la cour

1. Rév. Moreau.

2. Quand, plus tard, quelques-uns se présentèrent à l'appel de la Church Missionary Society, leur moralité était si douteuse que le gouverneur Findlay écrivait en 1831 : « Pour Dieu, envoyez-nous des clergymen et des instituteurs décents, et alors on pourra voir la civilisation augmenter chez les Africains » (Voir J. J. Croocks, *loc. cit.*).

de Freetown. Maxwell fut condamné à 25.000 francs de dommages-intérêts et le gouvernement anglais à 500.000 francs pour réparation des dégâts commis par ses troupes. La justice anglaise fut, dans cette affaire, digne de sa réputation d'impartialité et d'équité, en frappant rigoureusement une honteuse hypocrisie. L'année suivante (février 1815), le Dr Thorpe, premier président de Sierra-Leone, dans un mouvement irrésistible d'indignation, publiait un violent pamphlet contre l'Institution africaine. Il dénonçait les abus du privilège commercial, les permissions accordées aux fonctionnaires de s'intéresser à des factoreries d'esclaves, les parjures envers les immigrants de la Nouvelle-Écosse, l'indifférence au point de vue de l'éducation et de la moralisation des indigènes d'une société fondée sous le prétexte de civiliser l'Afrique, etc... Bref c'étaient les mêmes griefs que soulevait jadis la compagnie de Sierra-Leone.

Peu de temps après, le colonel Charles Mac Carthy, qui, depuis 1812, commandait les troupes du Sénégal, fut nommé gouverneur. Le Sénégal, y compris Gorée et la côte jusqu'à la Gambie, était rendu à la France par le traité de Paris de 1815. Prévoyant le célèbre mot de Lord Salisbury, les négociateurs anglais pensèrent certainement que c'était là un sable excellent, où le coq français pourrait gratter. Cependant, comme ils avaient besoin de la gomme du Nord, ils se réservaient le droit de commercer avec les Maures à Portendick [1].

La France humiliée et anéantie, avait besoin d'un peu de temps pour se remettre de la terrible épreuve que lui coûtait son amour de la gloire militaire. Ce ne fut qu'en juin 1816 que les troupes d'occupation du Sénégal partirent sur la frégate la « Méduse », dont on connaît le malheureux sort sur la côte de Mauritanie. Les Anglais purent ainsi conserver le Sénégal jusqu'en mars 1817. C'est alors que Charles Mac Carthy faisait évacuer, devant les troupes du colonel Schmaltz, cette terre sablonneuse que le génie français allait transformer et qui devait être le point de départ d'un futur empire africain.

La patience de l'Angleterre fut mise, à la même époque, à une assez rude épreuve. Elle allait assister à la naissance d'une

1. Ce droit fut échangé plus tard contre la possession d'Albreda (Gambie). Le traité de Paris nous rendait également Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et cinq comptoirs de l'Inde.

colonie qui pouvait devenir sa rivale sur la côte sud, considérée déjà comme anglaise. Généreuse et habile à la fois, elle ne laissa point percer sa mauvaise humeur. N'avait-elle pas derrière Sierra-Leone tout le Soudan, sa « zone d'influence », mot que la langue diplomatique allait faire entrer dans le droit international ? Ne s'était-elle pas déjà assuré l'amitié du Fouta-Dialo, et n'était-elle pas maîtresse de l'Océan par sa flotte, désormais la première du monde ? Enfin, comment refuser secours à des hommes s'abritant sous les principes de liberté et d'humanité qui avaient présidé à la naissance de Freetown.

En 1811 et 1815, un riche nègre américain, Paul Cuffee, avait amené à Freetown, sur son propre yacht, des affranchis provenant des États-Unis. Ce noble et généreux noir avait dépensé des sommes considérables pour obtenir l'affranchissement de quelques-uns de ses frères. Son rêve était de fonder une colonie indépendante sur la côte africaine, d'en faire une nation chrétienne, affranchie des superstitions indigènes et suivant le sillon de la civilisation européenne. Il mourut en 1817 sans avoir eu le temps de mettre son projet à exécution. Cependant une société américaine de colonisation s'était créée et, en mars 1818, elle envoyait à Sierra-Leone deux missionnaires qui devaient explorer la côte et acheter un terrain pour y fonder une colonie de nègres libérés. Ils furent bien reçus à Freetown : les nouveaux venus, de même race, de même langue, de même religion que les Anglais, se proposant de fonder un établissement d'une composition ethnique et d'une forme sociale presque identique au leur, consolideraient encore l'influence de Sierra-Leone, dont ils deviendraient tôt ou tard dépendants, moralement et économiquement.

Les révérends ne tardèrent pas, grâce aux indications fournies par les autorités anglaises, à traiter avec le chef du Sherbro, au sud de Sierra-Leone. Mais, en 1820, une centaine d'émigrants étant arrivés de Freetown, trouvèrent le pays malsain et revinrent dans la ville anglaise dont ils reçurent l'hospitalité. Bientôt après, le 15 décembre 1821, le capitaine américain Stockton passait un traité avec les chefs du cap Mesurado et, le pays ayant plu aux émigrés, ils vinrent s'y établir. La République de Liberia était fondée. Elle prenait pour devise : « L'amour de la liberté ici nous conduisit. »

LIVRE II. — CHAPITRE II

ANNEXE I.

Forces militaires du Sénégal et administration à la fin du XVIIIe siècle.

Pendant la guerre de l'indépendance américaine, le Sénégal était défendu par 600 hommes divisés en 6 compagnies dont une d'artillerie sous la dénomination de volontaires d'Afrique. Un major commandant et un aide-major formaient l'état-major de cette force. Après la guerre on réduisit ce corps à 420 hommes (6 compagnies de 70 hommes). Un peu plus tard (16 janvier 1785) on diminua encore ces troupes qui formèrent un bataillon à 4 compagnies de 170 hommes sur pied de guerre ou de 119 hommes sur pied de paix. Peu après le bataillon n'est plus que de 398 hommes pour tomber à une trentaine en l'an VII. A ce moment cette faible garnison fut augmentée d'une centaine de noirs des Antilles. C'est avec cette force dérisoire que Blanchot, secondé par les habitants, put battre les Anglais.

En 1784, l'administration civile et militaire était dirigée par le gouverneur, qui était un officier. Pour l'administration civile il était secondé par un ordonnateur, un contrôleur, un garde magasin, trois écrivains et quelques commis.

La justice, pour les cas de simple police ou de justice de paix, était rendue par le gouverneur. Dans les cas plus graves, il devenait président d'un tribunal dont les assesseurs étaient le commandant des troupes et l'ordonnateur.

ANNEXE II

Valeur de la « barre » et des esclaves dans la seconde moitié du XVIIIe siècle d'après de Lajaille (Notes de Labarthe).

En 1786, la barre de fer avait été fixée à quatre pattes (Règlement du 4 février). Chaque patte avait 9 pouces et les quatre pesaient environ 15 à 16 livres Au commencement de l'an IX (1800), la barre n'était plus que de deux pattes, à cause de la guerre. La barre était comptée à 5 francs, mais lorsqu'on la payait en argent on ne donnait que 4 fr. 80. Une pièce de Guinée valait 10 barres ou 50 francs. Aux Bissagos et aux îles de Los la barre était en 1788 de 12 pouces, soit 35 à 37 livres de fer. Valaient une barre les marchandises suivantes :

2 bouteilles 1/2 de rhum ou eau-de-vie.

12 têtes de 4 feuilles de tabac.

Un couteau flamand.

Un fusil de traite.

Un sabre.

Cinq balles.

Cinq pierres à fusil.
Un flacon carré de poudre.
Huit jambettes ou couteaux pliants.
Une sonnette de fonte blanchie.
Un grain de corail.
Quatre grelots de cuivre.

La brasse d'indienne ou celle de toile de Bretagne valait 4 barres, et un mouchoir de Cholet 2 barres, etc...

Un captif de choix valait à la même époque 28 barres aux Bissagos.

Dans la première moitié du xviii[e] siècle un nègre se payait 30 barres à Galam. En 1755, il vaut 35 et même 40 barres. En 1784, il valait à Saint-Louis 130 barres de 5 livres, soit 650 livres, et à Saint-Domingue 1.200 à 1.600 francs. Un nègre, pour être estimé « pièce d'Inde », doit avoir de 15 à 30 ans, bien constitué, avoir toutes ses dents. Trois enfants de 10 ans font deux pièces d'Inde et deux enfants de 5 à 10 ans une seule pièce. Un nègre mis en bonne terre rembourse son prix d'achat en 4 à 5 ans. Un navire contenait autant de nègres qu'il comptait de tonneaux.

ANNEXE III.

Les Iles de Los, les Rivières et Gorée, d'après de Lajaille.

En 1784-85, de Lajaille s'arrête aux îles de Los, après avoir laissé la rivière de « Dimby » ou « Dimbey » qui est au sud de celle de « Repongue ». Ces îles forment une rade en avant de l'ouverture de la rivière de « Goyporte ». Leur groupe comprend Tamara, la plus grande et la plus occidentale ; l'île de « Loss », d'une lieue de longueur, et, entre les deux « Crafford ». « Nous trouvâmes à l'île de Loss un bâtiment français qui y était depuis peu de jours; il prenait une cargaison de nègres destinés pour nos colonies et qui revenaient par tête à 480 livres. Ces îles sont voisines de la terre ferme et un peu élevées ; l'air y est salubre. Celle de Loss conviendrait pour un établissement. Elle est habitée par quelques familles de noirs qui sont de bons pilotes pour les rivières voisines. »

...En 1788, note Labarthe, il y avait à Tamara un pilote-pratique nommé Wilson, qui méritait toute confiance, même pour visiter les îles Bissagos. Les Anglais ont une « loge » à Loss, et c'est de là qu'ils vont commercer dans les Rivières et dans les Bissagos au moyen de petites embarcations... « L'île William désignée sur les cartes sous le nom de Tombeau pointe (île Tumbo ou île de Conakry actuelle), présente un mouillage facile. De ce point, on peut faire la traite avec de petites embarcations dans les Rivières, depuis Serralione jusqu'à l'archipel des Bissagots. » (En 1817 Gray s'arrêtant aux îles de Los y est accueilli par un Anglais nommé Lee.) Le pays entre Rio Grande et la Rivière Nun est occupé par les Nalous «, nation nègre avec laquelle il n'y a pas de sûreté à faire le commerce ». C'est à la rivière Nun que se terminent les dépendances de la colonie portugaise de Cachao. On la remonte jusqu'à Tessacon, à 10 lieues de la mer. Sur la carte il y a, dans le canal qui borde l'île de Kelabontou, un village portugais. Au-dessus de Tessacon se trouve

Condaméni. Sur le Rio Grande les habitations portugaises de Couconda et petit Couconda. Le village du roi des Nalou est à l'embouchure de la rivière Cassini. En procédant à l'amélioration de l'établissement de l'île Gambia (où un marchand nommé Ancel, avait traité à lui seul 900 captifs dont 550 avaient été vendus à 3 navires français), de Lajaille eut 45 hommes malades et dut rentrer à Gorée.

Passant dans les îles Bissagos, il trouve à Bissao un Français nommé Constantin qui, onze ans auparavant, avait fait naufrage dans l'île de Yoko. L'équipage du bâtiment dont il faisait partie fut massacré ou réduit en esclavage. Ce dernier sort lui échut. Ayant été bientôt affranchi, il se fixa définitivement dans cette contrée.

Il arrive enfin à Gorée qui s'appelait autrefois « Barsaguiche ». Béram, chef du Cap Vert, avait cédé l'île aux Hollandais qui la fortifièrent et lui donnèrent son nom. En 1793 et en l'an VI les Anglais furent repoussés, mais s'étant présentés en germinal an VIII avec 9 vaisseaux, les habitants demandèrent à capituler. La garnison de 26 hommes sortit avec les honneurs de la guerre.

CHAPITRE III

SUPRÉMATIE DE SIERRA-LEONE

« The French have during the last few years left us far behind in Western Africa, so far as territorial expansion in concerned...If a tithe of the energy which has distinguished Liverpool, Manchester, Glasgow and Bristol merchants in Western Africa had been displayed by successive British governments, the possessions of Great Britain in West Africa to-day would be infinitely more extensive than they are. »

(E. D. Morel, *Affairs of West Africa*.)

L'espoir qu'avait mis Napoléon dans sa force navale pour abattre l'Angleterre ayant été trompé à Trafalgar, l'empereur se désintéressa de la marine et, au lieu de combattre son ennemie avec ses propres armes, songea dès lors à l'atteindre par des moyens chimériques. Délaissée, la marine française ne tarda pas à se désorganiser complètement et bientôt l'Angleterre régna en maîtresse sur la mer [1]. Le traité de Paris affermit sa situation ; il marqua, en même temps que l'abaissement de la puissance maritime et coloniale de la France, la fin de cette longue suite de guerres franco-anglaises commencées en 1688 [2].

Maltraitée et humiliée sur son territoire, la France attachait peu d'importance à ses échecs coloniaux, se consolant de ses pertes avec les débris qu'on lui avait abandonnés. En Afrique, l'Angleterre lui cédait le Sénégal, terre aride, aux populations récalcitrantes, où d'ailleurs, même pendant l'occupation anglaise, tout le commerce

1. « L'Océan n'entendait plus une parole qui ne fût anglaise. Les Anglais même en étaient attristés et se plaignaient qu'à présent l'Océan fût devenu un désert où ils se rencontraient éternellement et l'Europe une forteresse qui leur était fermée » (A. de Vigny, *Servitude et Grandeur militaires*).

2. Il est bon de noter cependant qu'au moment où l'étoile de Napoléon commençait à pâlir sur le continent, la marine française, conduite par d'audacieux officiers, tenait en échec, malgré l'infériorité de ses forces, la flotte anglaise dans la Méditerranée (Cf. *Mémoires de l'Amiral Baudin*).

était tenu par des Français. Ces négociants remuants et actifs, aimés des indigènes, parcouraient aussi le Bas-de-Côte pendant les guerres de l'Empire. Aussi l'administration impériale, impuissante à les protéger, avait-elle réclamé pour eux les stipulations du traité de Versailles, qui neutralisait la région des Rivières du Sud. Le 15 septembre 1808, dans un mémoire pour servir d'instruction au gouverneur du Sénégal, le ministre de la marine écrivait : « Nous avons le droit d'établir nos comptoirs à la Rivière Casamance, aux îles Bissagos et aux îles de Los [1]. »

Les Anglais, un peu inquiets de cette activité que leur occupation du Sénégal n'avait pu refréner, songèrent à affermir leur influence sur les riches pays qui environnaient Sierra-Leone. Ils abandonnèrent la contrée sablonneuse du nord, d'où ils pensaient n'avoir rien à tirer et, afin de ne pas perdre le seul commerce du pays qui fût réellement important, ils se réservèrent le droit de traiter la gomme à Portendick. Ils pensaient obtenir ainsi le seul avantage que pût procurer l'occupation du Sénégal, sans avoir aucune charge d'administration.

Toute leur activité se porte dès lors vers le sud. Dès 1816, ils avaient fondé Léopold, à l'embouchure de la Gambie, plus près de la mer que le fort St-James et Albréda. Peu de temps après cette place fut baptisée St-Mary de Bathurst. En Casamance, ils avaient un comptoir important à Lincoln, au sud de Carabane [2]. Ils retirèrent de Freetown les troupes européennes décimées par une énorme mortalité et les remplacèrent par des soldats nègres des régiments des West-Indies. Les premiers, arrivés en 1819, furent installés à Freetown, en Gambie et aux îles de Los, que le gouverneur Mac Carthy se faisait céder le 6 juillet 1818 par Manga Demba et les chefs de sa famille. Ces îles, dans l'esprit du gouverneur anglais, devaient servir de sanatoria aux Européens de Freetown, à cause de leur altitude et de la brise marine qui ne cessait de les balayer. Depuis longtemps elles avaient, par rapport au climat des rivières,

1. Rouget, *La Guinée*. Ce traité invoquait et régularisait les dispositions suivantes : Art. 23 du traité de 1763 : « Chaque partie contractante reprend les possessions concédées. La France étant en possession de faire le commerce exclusif de la Gambie à Sierra-Leone reprend son droit, l'Angleterre n'y ayant aucun établissement après la paix, ni réclamé rien. » Art. 12, traité de 1783 : « Dans le reste de l'Afrique les sujets français et anglais continueront à fréquenter selon l'usage qui a eu lieu jusqu'alors. »

2. De nos jours, ce village porte le nom d'Elinkin.

une réputation de salubrité : « Leur isolement du continent, écrivait en 1807 Léonard Durand, l'élévation de leur sol, rendent leur séjour aussi sain qu'agréable. » De là, aussi, on pouvait surveiller la sortie des rivières, donner la chasse aux négriers et tenir tête au commerce français.

En même temps, le gouvernement de Sierra-Leone essayait d'établir définitivement avec les almamys du Fouta-Dialo des relations amicales, comme suite aux ouvertures faites en 1794 par Watt et Winterbottom.

Une mission fut confiée à cet effet au major Peddie, accompagné du capitaine Campbell et du docteur Cowdrey. Ce dernier mourait à son arrivée à Freetown en novembre 1815 et le major Gray fut nommé à sa place en février 1816. La mission devait traverser le Fouta et se rendre à Ségou pour entrer en rapports avec le puissant fama bambara [1].

Le 17 novembre 1816, l'expédition composée de cent hommes avec de l'artillerie et deux cents animaux, partit de Saint-Louis, encore occupé par les Anglais, toucha à Gorée et, après 16 jours de traversée, arriva à Kakandé (Boké) sur la rive gauche du Rio Nunez, où se trouvait installée la factorerie anglaise de Pearce. Le 1er janvier 1817, le major Peddie y mourait [2]. Le capitaine Campbell prit le commandement et l'expédition partait le 1er février de Kakandé. Une semaine de marche : Aux confins du Kébou, arrive un envoyé des almamys notifiant à Campbell défense d'avancer et transmettant le désir des almamys qu'un officier leur fût envoyé pour expliquer ce que désiraient les Anglais. Tout cet appareil guerrier ne disait rien qui vaille aux Foutadialonké qui n'oubliaient pas l'attaque des établissements du Rio-Pongo, trois ans auparavant. D'ailleurs l'interdiction de la traite par les Anglais portait indirectement un tort énorme à leurs finances. Campbell adressa à l'almamy régnant un sergent indigène. Après d'interminables « palabres », celui-ci lui donna, trois mois plus tard (2 mai 1817), l'autorisation de traverser le Fouta. Mais, soit crainte, soit espoir de s'emparer d'un riche butin, les grands chefs foutadialonké manifestèrent leur mauvaise volonté en ne fournissant, malgré leurs promesses, aucun moyen de transport. Seul, l'intelligent chef du Labé envoyait un de ses agents à la rencontre

1. Le roi Da régnait à ce moment à Ségou.
2. Le 21 janvier le lieutenant Mac Rae mourait à son tour.

de la mission, essayant d'aplanir les difficultés de la route et de prévenir les vexations des habitants. En vain : les mulets morts, des canons durent être abandonnés. Puis, les pluies arrivant, tous les Européens étant malades, le capitaine Campbell décida la retraite. Le malheureux mourait le 13 juin à Kakandé où il était enterré auprès de son ami Peddie [1]. L'un des officiers survivants, le lieutenant Stokoe rentra à Sierra-Leone et, avec une énergie remarquable, essaya de tenter l'aventure par Port-Loko. Il comptait atteindre Timbo et agir auprès des almamys pour préparer l'expédition du Niger. Mais ses forces le trahirent : Tombé malade, il dut rentrer à Freetown où, noble victime du devoir, il mourait peu après.

Cependant, de son côté, le major Gray ne perdait pas courage. Le 14 décembre 1817, il s'embarquait à Freetown, avec le médecin militaire Dochard et quelques officiers, sur le « Discovery », et arrivait en Gambie, d'où il devait partir, avec un convoi de 15 chameaux fournis par le Sénégal. Le 3 mars 1818, il quittait Bathurst, arrivait en juin à Boulébané, capitale du Boundou, où mouraient deux de ses officiers. Dochard, avec une faible escorte, essayait de continuer seul la route. Il parvint dans le Kaarta, mais malgré les présents qu'il apportait au fama Da, il se vit refuser par celui-ci l'autorisation de traverser son domaine de Ségou tant que la guerre avec les Foula du Macina ne serait pas terminée. La mission dut finalement se retirer. Dochard rentra en 1820, Gray en 1821.

Ainsi, ces missions politiques, préparées avec soin et à grand fracas, formant de véritables expéditions, avaient entièrement échoué, malgré l'énergie de leurs chefs. Mais d'autres hommes, animés du plus ardent patriotisme, possédés surtout par ce besoin de libre activité, de curiosité intelligente, qu'est la passion des voyages, exposaient presque simultanément leur vie pour la découverte des pays fabuleux que les navigateurs plaçaient au centre de l'Afrique. C'étaient l'Écossais Mungo Park, le Français Mollien.

La Société des études africaines de Londres avait envoyé vers le Niger le major Houghton, commandant le fort de Gorée. Celui-ci ayant été assassiné près de Simbi, le médecin Mungo Park, qui, en 1795, rentrait de l'Inde, s'offrit pour reprendre la mission. Elle avait

1. Les tombes de Campbell et de Peddie se trouveraient, d'après les traditions indigènes, dans le bois de Kakandé.

pour but de préciser la direction du Niger, que des traditions séculaires faisaient aboutir au Sénégal vers l'ouest et au Nil vers l'est, par le lac Tchad. Mungo Park quittait Pisania, sur la Gambie, le 2 décembre 1795. Un interprète et un domestique nègres l'accompagnaient. Il traversa le Ouli, le Boundou, la Gadiaga, atteignait Koniakary, capitale du Khaso, puis Kemmou, capitale du Kaarta, au moment où Manson, roi des Bamana, venait d'envahir le Fouladou, marchant sur le Kaarta. Obligé de rebrousser chemin, il se rendit dans la ville de Diara, située au N.-E. de Nioro, et qui, au temps des Portugais, était si fameuse, comme capitale du Loudamar (Oulad Omar). Il nota que cette ville « avait ses maisons construites en pierres, avec de l'argile pour mortier ». Bientôt après, fait prisonnier par les Maures, il fut emmené par ses maîtres dans une expédition guerrière ; il réussit à s'enfuir, mais il fut maintes fois sur le point de mourir de faim et de soif ou terrassé par les fièvres[1]. Avec une abnégation, un héroïsme presque surhumains, il poursuivit sa route vers l'est et put enfin atteindre vers Ségou ce Niger tant désiré.

« Voyez l'eau ! » me cria soudain un nègre et je vis « la grande eau », aussi large que la Tamise à Westminster, qui étincelait des feux du soleil ; je courus au rivage, et, après avoir bu je remerciai Dieu de ce qu'il avait couronné mes efforts. » Il revint ensuite par le Manding et le Tenda. Son second voyage en 1805, dans lequel il allait descendre le Niger, devait lui être funeste et, près des cataractes de Boussa, attaqué par les Touaregs, il se noya dans ce fleuve que le premier il avait atteint et décrit.

Le voyageur français Mollien était le fils du comte Mollien, ancien ministre du Trésor de l'Empire. Faisant partie de l'administration de la marine, il partait de Rochefort en mai 1816 sur la frégate « la Méduse », qui allait prendre possession de la Sénégambie. Le 2 juillet ce vaisseau venait se perdre sur le banc d'Arguin. Mollien fut du petit nombre de ceux qui purent se sauver en gagnant Saint-Louis

1. « Les femmes travaillèrent une partie de la nuit en chantant, entre autres choses, une ballade improvisée sur-le-champ à mon sujet et dont voici la traduction littérale : « Les vents rugissaient et la pluie tombait. Le pauvre blanc, faible et fatigué, s'assit sous un arbre. Il n'a point de mère pour lui apporter du lait, point de femme pour moudre son grain. » C'était chanté par une femme seule, puis les autres reprenaient par intervalle, en forme de chœurs : « Ayons pitié de l'homme blanc ; il n'a point de mère », etc... Je fus si ému de cette touchante et poétique pitié que je ne pus fermer l'œil de la nuit. » (Mungo Park, 2e voyage, 1795-1797.)

par la côte du Sahara, où son canot avait abordé. Le gouverneur anglais cantonna les naufragés près du village indigène de Dakar, ou, comme on disait alors, d'Akar. Après une longue maladie, due aux fatigues du voyage, aux privations et au climat, il excursionna dans les environs de Rufisque, puis se rendit de Saint-Louis à Podor. Rentré à Paris en 1817, il sollicita l'autorisation de partir en mission dans l'intérieur de l'Afrique. « Les découvertes de Mungo Park, écrivait-il, m'avaient convaincu de la vérité des récits de Léon l'Africain et, loin de craindre de trouver des déserts inhabitables ou des peuplades féroces, j'espérais découvrir des nations policées, restes de colonies égyptiennes ou carthaginoises. Mais « des affaires d'un plus haut intérêt » ne permirent pas au ministre d'étudier cette requête et de lui donner une réponse positive. Il repartit alors pour le Sénégal où le gouverneur de Fleuriau approuva son projet, et lui indiqua le but à atteindre : « La mission que vous allez remplir, lui écrivit-il, a pour objet de découvrir les sources du Sénégal, de la rivière Gambie et du Niger ; de vous assurer s'il existe en effet un canal de communication entre les deux premières, ou au moins la distance qui les sépare... » Il devait en outre remonter le Niger et essayer de pénétrer dans le Bambouk pour visiter les fameuses mines d'or qui avaient déjà attiré tant de voyageurs portugais, anglais et français.

Alors que Mungo Park avait pu disposer de sommes considérables, Mollien dut se contenter d'une maigre subvention. Aussi décida-t-il de se faire passer pour un marchand. Il partit accompagné d'un interprète, traversa le Fouta-Toro, puis le Bambouk et, se joignant à une caravane, traversa la Gambie, entrant dans le Fouta-Dialo par le Tangué [1]. Il visita les sources de la Gambie ou Dimma (Oré Dimma) et du Rio Grande ou Koumba, bien que son guide lui exposât avec raison, qu'il courait, ce faisant, les plus grands dangers ; car les Foula, disait-il « savent que les blancs ne veulent les connaître que pour s'emparer du pays ». Il reconnut la source de la Téné, qu'il prit pour la Falémé. Il arriva enfin à Timbo, où les notables assemblés lisaient les messages que l'almamy leur envoyait de son armée du Sangarary (Sankharan). Abdoulaye, dit-il, simple marabout aveugle, gouvernait en l'absence de l'almamy. Près de lui était un autre

1. Itinéraire : Bandéya, Niébel, Toulon, Porédakha, Roundé, Paravi, Lalia, Bandéya, Bouré, Kambaya, Bentala, le Rio Grande ou Koumba, Kadé, le pays de N'Gabou.

notable très influent, Ali Bilma, auquel il dut donner vingt grains d'ambre pour obtenir sa protection. En réalité, Abdoulaye était l'almamy alfaya. Mais Mollien, qui ignorait l'existence d'une dualité dans le gouvernement peuhl, ne vit en lui qu'un des grands personnages de la suite de l'almamy. Les pluies étaient tardives, et le guide de Mollien expliquait ce fait en disant que l'almamy avait demandé au ciel de retarder les pluies jusqu'à ce qu'il en ait terminé avec les « païens ». Mollien, reçu par Abdoulaye, lui dit que le gouverneur du Sénégal, apprenant que les transactions du Rio Nunez, où venaient commercer de nombreux Français, languissaient, engageait l'almamy à envoyer ses gens vers Saint-Louis, ou même à Galam (Médine). Abdoulaye promit de s'entremettre auprès de l'almamy Soria et se récria sur la magnificence du cadeau offert à « son souverain » : deux mains de papier! Très bien traité de ses hôtes, Mollien put partir presque aussitôt [1]. Il mentionne qu'un Anglais étant venu jadis habiter Timbo, s'y maria et eut un fils qui existait encore dans les environs. On lui parla aussi de la mission de Watt et Winterbottom. Mollien fort étonné de n'avoir pas été pillé comme on le lui avait prédit, partit vers la source du Sénégal qu'il détermina.

A Bandéya, il fut très malade ; et comme la mort ne venait pas assez vite au gré de son hôte qui convoitait ses richesses, celui-ci essaya de l'empoisonner. A moitié mourant, Mollien ne réussit à échapper qu'avec les plus grandes difficultés, et grâce à l'intervention du frère du chef du Labé, gagné par un beau présent. Exténué, il arriva enfin à Géba, où le reçut le commandant portugais. Dirigé sur Bissao, où il parvint dans un état de dénûment pitoyable, il fut reçu si courtoisement par le gouverneur portugais de Mattos, que son attendrissement, en le quittant, était intense. « Je me séparai de M. de Mattos avec la douleur qu'on éprouve en s'éloignant d'un père. Il m'en avait tenu lieu. » Malheureusement il eut à supporter les attaques mesquines des officiers portugais de l'entourage, « qui rappelaient la prise de Lisbonne par les Français et l'apparition d'une de nos frégates, venue à Bissao pour canonner le fort ». Le 3 janvier 1819 il s'embarquait sur la goëlette d'un marchand français de Gorée, nommé Baudin.

1. Il est à noter qu'il était presque toujours logé chez des forgerons ou des cordonniers, castes méprisées.

La mission de Mollien n'avait pas été sans attirer l'attention jalouse du gouverneur Mac Carthy. Le succès qui la couronnait, au moment où deux missions anglaises échouaient, était désagréable pour l'orgueil britannique. Cependant le gouverneur anglais n'en prit pas autrement ombrage : Sierra-Leone devenait la reine de la côte et ne cessait de se développer. Si les Français étaient des concurrents commerciaux sérieux, ils ne comptaient pas au point de vue politique, et eux seuls auraient pu susciter des difficultés au



Coll. Chevrier.

La toilette au marigot.

gouvernement anglais. Il sembla, dans la période qui commence vers 1820 et s'étend jusque vers 1860, que Kempo (Freetown) dût devenir la capitale d'un immense empire anglais ouest-africain. Sierra-Leone, bien plus que le Sénégal, était un centre d'attraction pour les indigènes. Ce fut justement ce succès facile et rapide qui endormit la vigilance anglaise et fut une des causes de la déchéance politique d'Albion en Afrique occidentale. Il faut cependant rendre justice aux efforts patriotiques des gouverneurs anglais, qui eurent beaucoup plus de mal à faire adopter leurs vues par la métropole qu'à établir leur influence sur les États indigènes environnants. Pour le public anglais

encore grisé de ses récents succès et tout à l'organisation de l'empire colonial abandonné par la France, la côte d'Afrique était une maigre acquisition à côté des richesses de l'Inde ou du Canada. On considérait Freetown comme un centre destiné à répandre en Afrique la religion chrétienne en même temps que la langue anglaise, et surtout comme un point d'appui d'une flotte qui devait surveiller les mers de l'univers entier.

Mac Carthy obtenait des chefs indigènes voisins des cessions qui agrandissaient le territoire de la jeune colonie. De nouveaux arrivants, esclaves ramassés sur toute la côte d'Afrique par les frégates anglaises, ou révoltés des Barbades, venaient grossir la population : mélange hétéroclite de toutes les races nègres, uni par le langage commun, ce « broken english », analogue au « sabir » algérien, et par le joug de l'administration britannique. Waterloo et Hastings furent fondés dans les environs de Freetown. Enfin en juin 1819, à la suite des traités pour l'abolition de la traite avec le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas et le Brésil, une commission mixte dépendant du Foreign Office fut créée à Freetown pour la saisie et la vente des vaisseaux se livrant à la traite. Cette institution remplaça la vice-amirauté.

La prééminence de Freetown engaga le gouverneur Mac Carthy, qui avait à sa disposition de grandes ressources, à reprendre ses relations avec l'arrière-pays. Au dire de Sanderval, une expédition de 12 cultivateurs et marchands anglais aurait eu lieu en 1820 dans la région du Tominé, sur les bords du Donso. Dans une vallée fertile, bien arrosée, site merveilleusement encadré, ces Anglais entreprirent une exploitation agricole. Quelques-uns d'entre eux moururent bientôt ; les autres, inquiétés probablement par les indigènes, prirent la fuite, abandonnant leur installation et leurs marchandises. Cet échec provint de ce que l'Européen ne peut lui-même cultiver la terre tropicale et que ces intrépides mais inexpérimentés colons négligèrent de s'assurer l'amitié des indigènes ou s'en inquiétèrent insuffisamment. La source au bord de laquelle ils s'étaient établis prit le nom de « Yangallé » ou « Yangolé », déformation du mot « Anglais » [1].

A ce moment l'état politique très troublé de la Mellacorée four-

1. Lambert auquel on raconta la même histoire en 1860 pensait qu'il s'agissait de l'expédition de Campbell.

nit au gouverneur de Sierra-Leone une occasion d'autant meilleure d'intervenir, qu'il le fit à la requête de l'almamy Abdoulaye. Celui-ci, assisté de Moré Ali (probablement l'Ali Bilma de Mollien) et des notables du Fouta, le priait de mettre un terme à la lutte sanglante entre l'almamy Amara et le chef Sanasi. Cette guerre avait coupé toutes communications directes entre le Fouta-Dialo et Freetown. Invoquer l'appui du gouvernement anglais, c'était lui montrer que malgré l'échec des missions envoyées à Timbo, les Foutadialonké tenaient à son amitié et à un commerce régulier avec Freetown. En outre, puisque l'almamy du Fouta-Dialo, se basant sur une communauté de race et de religion, se considérait comme le suzerain, sorte de Khalife, de tous les pays côtiers récemment conquis par les Soninké ou Dialonké, cet appel était la reconnaissance d'une autorité supérieure à la sienne.

L'aide-major O'Beirne fut aussitôt envoyé à Timbo ; il fallait, en effet, profiter de ces bonnes dispositions. Le nouvel ambassadeur arriva dans la capitale du Fouta le 11 mars 1821, et fut reçu avec enthousiasme. Là, il rencontra un messager de Da, le fama de Ségou, qui venait affirmer les bonnes intentions de son maître à l'égard des Anglais, et les remercier de la visite de Dochard. Un grand « dantégué » fut tenu, et l'assemblée déclara unanimement qu'il était opportun, pour le bien-être du Fouta, d'entretenir des échanges commerciaux réguliers avec la colonie anglaise par la voie de Port-Loko. O'Beirne rentra à Freetown le 18 avril, accompagné d'un grand nombre de chefs et de dioula. Le 28, une assemblée fut tenue en l'hôtel du gouvernement. Une centaine d'indigènes de l'intérieur, y compris vingt chefs de province, y assistaient. Des déclarations amicales furent faites ; on y traita d'un arrangement commercial et d'une alliance politique avec le Fouta-Dialo. La gazette de Sierra-Leone souligna le succès de la politique anglaise : « La conduite prudente et honorable du chirurgien Dochard amènera les indigènes à s'attacher chaque jour davantage à nous, à notre commerce loyal et à nos nobles institutions. La mission qui fut accomplie avec succès par Mr. O'Beirne auprès de l'Almamy, chef de la nation Peuhl, a atteint, mieux qu'on ne pouvait l'espérer, les résultats que, depuis si longtemps, le gouverneur local poursuivait en vain. »

Il ne pouvait être question désormais, ajoutait la Gazette, montrant O'Beirne salué à Timbo par l'envoyé de Ségou, de nier les avan-

tages de la route de Sierra-Leone au Niger, via Timbo. Ceci à l'adresse des Français du Sénégal comme des Anglais de la Gambie, où le commerce était déjà en majeure partie entre les mains des Français.

Le gouverneur Mac Carthy s'empressa de donner aux magnifiques espérances qui venaient de naître un commencement de réalisation. La guerre de Mellacorée redoublant d'intensité, il envoya, en janvier 1822, pour répondre au vœu des almamys, le lieutenant Laing auprès du chef du Soulima à Kambia, l'engageant à conclure la paix[1]. Cette mission fut couronnée de succès en ce qui concernait le commerce avec Sierra-Leone, mais n'arrêta pas la guerre. Peu après, en février 1822, la capture de Sanasi et l'incendie de Maliguia nécessitèrent une nouvelle mission de Laing.

En avril 1822, celui-ci repartait une troisième fois avec l'intention d'atteindre les sources du Niger et la région du Kouranko, où le gouverneur Mac Carthy pensait que l'on trouverait de grandes richesses en or et ivoire. Le 11 juin, Laing arrivait à Falaba, capitale du Soulima, avec une suite qui comprenait des Yolof, un Foutadialonké et un Bamana de Ségou. Habile disposition qui montrait la puissance anglaise ralliant les peuples les plus divers et aussi les plus éloignés de Sierra-Leone. Si Laing ne put atteindre le Niger, il obtint que de nombreuses caravanes de Soulima et de Foutadialonké descendissent de Timbo, tandis que d'autres, comprenant des Foula et des Bamana, arrivaient dans les Rivières Scarcies, Mellacorée, Pongo, Nunez. Dans les huit années finales du gouvernement de Mac Carthy (1817-1824) les importations d'Angleterre atteignirent £ 88.460 (2.211.500 fr.) comme moyenne annuelle, ce qui suppose une exportation au moins équivalente. En 1816 l'Irlandais Mac Cormack avait commencé le commerce du bois, qui devint rapidement très important et amena la création de nombreuses factoreries sur le cours supérieur de la rivière de Sierra-Leone et l'annexion à la colonie des îles Bance, Tasso et Tumbo (1824); mais le déboisement des montagnes de Sierra-Leone fut si intense que, en quelques années, il ne restait de ces magnifiques forêts que de rares bouquets d'arbres.

La portée morale des missions de O'Beirne et de Laing avait été considérable et Freetown devenait dans toute la région côtière l'ar-

1. Voir livre I.

bitre de la paix et de la guerre. L'importance de la colonie était si réelle que le gouvernement anglais décida d'exproprier complètement la Cie Africaine, qui fut abolie le 7 mai 1821. Cette mesure, excellente en soi, était contrariée par la décision qui faisait de Freetown la capitale de tous les territoires appartenant à l'Angleterre entre 20° lat. N. et 20° lat. S. (Act du 17 octobre 1821). Ce fut une faute politique dont les conséquences furent incalculables. Plus tard, le général Turner se trouvant en Gambie, et soulignant le fait qu'il avait contre lui vents et courants pour revenir à Sierra-Leone, disait qu'il serait plus facile à l'officier général commandant à Cork de se charger de l'administration des Barbades, que pour lui de gouverner la Gold-Coast. Cette mesure coûta aussi la vie à l'intelligent et habile gouverneur Mac Carthy. S'étant rendu à la Côte d'Or où des troubles venaient d'éclater, il fut battu et tué à Assamako par les Ashanti. La légende dit que son crâne servit longtemps de coupe au chef ennemi. Cet Irlandais, qui avait mis au service de l'Angleterre les séduisantes qualités d'une race méprisée et meurtrie par sa suzeraine, avait été gouverneur dix ans. Le conseil du gouverneur annonçant sa mort à la population de Freetown, disait : « Son pays a perdu en lui un officier brave et de grand talent ; l'Afrique et les Africains en sont réduits à pleurer la mort de celui qui s'est toujours montré leur ami le plus attaché et leur bienfaiteur [1]. »

L'énergique général Turner lui succéda. Son attention fut attirée sur l'hostilité des négriers, plus audacieux que jamais. Après l'action de guerre du gouverneur Maxwell au Pongo, le gouverneur Mac Carthy avait voulu assurer le succès de la Société africaine dans cette Rivière et, par contre-coup, dans toute la région côtière, en installant des missionnaires anglais à la place des allemands que l'on avait dû recruter. Mais à la suite de l'inspection du Rev. Bickersteth (1816), il comprit que, si l'on ne se décidait à mettre des troupes au Nunez et au Pongo, il fallait perdre l'espoir d'amener un progrès moral dans ces régions. Soutenus par les chefs indigènes et même secrètement par des employés de la Cie, dont beaucoup acceptaient des places d'agents dans les factoreries d'esclaves malgré le serment qu'ils avaient prêté, les négriers rendaient le commerce avec Freetown fort difficile. Lorsque des missionnaires anglicans arrivèrent

1. J.-J. Crooks, *loc. cit.*

(1812), ils furent reçus avec hostilité et considérés comme des espions. En 1817, au moment où les missions Peddie et Gray essayaient d'atteindre le Fouta-Dialo qui était le grand intermédiaire pour la vente des esclaves, un mouvement des plus violents se produisit au Rio Pongo et les missionnaires anglais, derrière lesquels s'abritaient quelques traitants Sierra-Léonais, durent s'enfuir à Freetown abandonnant complètement leurs établissements dans les Rivières [1]. C'est sans nul doute à cet événement que faisait allusion un chef Baga lorsqu'il me dit : « Les Anglais essayèrent de s'établir à Faringuia ; mais ils furent attaqués et chassés, et cessèrent de venir. » En effet, depuis cette époque, malgré les efforts du gouvernement de Freetown et spécialement du colonel Denham en 1827, les Anglais n'eurent plus aucune influence au Pongo jusqu'au milieu du siècle.

Peut-être le général Turner aurait-il ramené ce pays dans le giron de l'Angleterre ; mais sa carrière fut trop courte. Il mourait en 1826 au retour d'une expédition contre les négriers du sud après avoir donné à son pays la partie du Sherbro qui porta le nom de péninsule Turner.

De jour en jour croissaient la puissance et la renommée de Freetown dans l'intérieur du continent. De nouveau, en 1825, les almamys du Fouta, puis le chef dialonké de Tamba, alors dans toute sa puissance, envoyaient des ambassadeurs à Freetown, portant des protestations d'amitié et de dévouement. La politique envahissante des gouverneurs anglais s'affirmait encore par le traité qu'ils concluaient avec Benagre, roi des Biafares, en juin 1827. Ce chef donnait à l'Angleterre l'île de Boulam et les îles voisines, confirmant un traité déjà conclu en 1792 par le capitaine Beaver. C'est en vain que protesta le Portugal, ami de l'Angleterre. Il ne réussit à rentrer en possession qu'en 1870. Un autre traité dont nous parlerons plus loin était conclu le 18 avril 1826 avec les Soso du Sombouya par le gouverneur Macaulay.

Par suite d'un phénomène en apparence inexplicable, cette colonie, qui faisait déjà honneur à la métropole et pouvait en devenir un des joyaux, avait une réputation déplorable. On la montrait envi-

1. Le feu avait été mis à plusieurs reprises aux bâtiments de la mission. En outre, en 1815, la fièvre jaune y éclata et causa huit décès dans le personnel en deux mois. De 1808 à 1815, trente blancs mouraient au Pongo (Rev. Moreau).

ronnée de peuples sauvages et belliqueux, de négriers hostiles, et son existence semblait précaire. Elle était au dernier échelon des colonies anglaises. Son climat était réputé des plus meurtriers, et la côte occidentale était surnommée « the white man's grove » (le tombeau de l'Européen), tandis que les croisières qui surveillaient les négriers portaient l'épithète expressive de « coffin squadron » : l'escadre cercueil. Il est certain que la population qui passait de 2.000 en 1808 à 10.000 en 1815 et 40.000 en 1838 était ravagée périodiquement par des épidémies terribles, provenant souvent des germes apportés par les navires négriers saisis. Tandis que les nègres étaient décimés par le choléra, la fièvre jaune éclatait pour la première fois en mai 1823. enlevant 89 Européens sur 150. En 4 ans, de 1824 à 1828, cinq gouverneurs mouraient à leur poste. La mortalité dans les troupes blanches était effrayante. On avait dû les retirer. A la suite de la mort tragique de Mac Carthy on envoya de nouvelles compagnies et la statistique de 1825 accuse la mort de 17 officiers et 621 hommes en 3 ans. Entre 1822 et 1830, époque à laquelle on dut de nouveau les retirer, 1421 Européens moururent sur 1658. Les autres furent reconnus impropres au service !

Il faut ajouter que cette mortalité, vraiment effroyable, était due surtout à des abus de toutes sortes, à l'alcoolisme en premier lieu. La plupart de ces soldats étaient des disciplinaires, qui avaient pour axiome favori : « Vie courte, mais joyeuse[1] ». Déjà au XVIII[e] siècle, l'alcool, sous forme de punch, faisait de grands ravages en Afrique occidentale et particulièrement dans les colonies anglaises [2]. Un corps de troupes volontaires, que l'on voulait ménager, fut envoyé aux îles de Los en 1825. En quelques mois il y eut 62 morts sur un effectif de 103 hommes. Le rapport officiel accuse la fièvre rémittente. Il est probable, étant donné ce chiffre anormal, qu'il s'agissait d'une épidémie de fièvre jaune.

Le défaut d'hygiène, la mauvaise administration, étaient les autres causes de cette terrible hécatombe. La couronne ne cessait de donner d'importantes sommes, souvent gaspillées, et les grandes plantations que l'on espérait voir créer par les esclaves libérés étaient restées à l'état de projet. Ces « gentlemen » se faisaient entretenir, briguant les emplois administratifs, ou se livrant au commerce, et

1. Major Stewart, cité par Crooks, *loc. cit.*
2. Bosman, dans Berlioux. Voir aussi annexe 3, chap. I, livre II.

souvent, ironie suprême, au commerce des esclaves. Mais l'agriculture et les métiers manuels ne les tentaient guère. Aussi, toutes les subsistances et les loyers étaient-ils hors de prix. Chacun essayait de vivre aux dépens de l'État et, par suite du manque de contrôle, l'argent de la colonie fuyait en mille ruisseaux sans profit pour le bien public. Ces fonds, donnés par la couronne, étaient prodigués par une société composée de philanthropes, pleins d'excellentes intentions, mais dénués de sens pratique et ignorant les besoins réels de la colonie. C'est ainsi qu'en 1791, les Sierra-Leonais virent arriver avec stupeur un chargement de tonneaux d'arrosage en pleine saison des pluies, sous prétexte que les colons, qui manquaient des objets de première nécessité, devaient se livrer au jardinage ! Le contrôle du gouvernement était illusoire, sa seule fonction paraissant être celle de prêteur. L'un des membres de la société pouvait écrire que « le gouvernement adopterait n'importe quel plan proposé pourvu qu'on lui ôtât le souci de penser [1] ».

Précisément parce que ses libéralités et la liberté qu'il donnait à l'administration de la colonie ne portaient aucun fruit, le gouvernement anglais se découragea et finit par dissoudre la Société et prendre en mains, lui-même, la direction. Mais malgré l'énergie des premiers gouverneurs, et entre autres de Turner, qui se plaignait vivement de la paresse générale et réduisait le budget à £ 40.000 (1.000.000 fr.), la situation financière resta précaire. Aussi de 1827 à 1834 fut-il fortement question d'abandonner Freetown pour Fernando-Po, dans le golfe de Guinée. Ce projet aurait fini par aboutir sans les réclamations de l'Espagne.

Ainsi Sierra-Leone, dans la période la plus brillante de son histoire, aux points de vue politique et économique, fut méconnue et calomniée. Elle portait en elle le mal qui devait la tuer.

En vain des gouverneurs, aux vues patriotiques et larges, allaient-ils donner leur noble existence pour le développement de l'influence anglaise dans un pays qu'ils voyaient si riche. Mal secondés, incom-

1. En avril 1815, le gouverneur Macaulay, dans une lettre à Ludlam, fait ressortir que si les ministres Perceval, Canning, lord Castlereagh semblent sympathiques à l'œuvre, il y a dans leur entourage une sourde hostilité contre Sierra-Leone : « En écrivant soit à lord Castlereagh, soit à l'Institution Africaine, soit à moi-même, vous ferez bien de réfléchir à l'effet que feront vos paroles auprès d'amis tout dévoués et aussi dans l'esprit d'ennemis cachés, car certains sont mêlés à nous sans que nous puissions les découvrir (inavoidably). Par ceux-là les vérités que vous affirmerez auront les effets du mensonge » (cité par J.-J. Crooks).

pris, entravés par l'immensité du domaine qu'ils avaient à administrer, ils étaient tenus en échec par les négriers et voyaient l'influence française grandir d'inquiétante façon. En vain les négriers étaient-ils traqués plus vigoureusement [1]. Ils n'en étaient que plus menaçants, soulevant les indigènes, travaillant l'opinion publique dans la métropole, profitant des trop nombreuses tares morales que recélait la colonie. Ils montraient les fonctionnaires, eux-mêmes négriers, ne les combattant que pour éviter une gênante concurrence. Ils prouvaient que de nombreux esclaves, à peine libérés, s'enfuyaient et allaient se vendre chez les Soso ou les Timéné pour échapper à la tyrannie anglaise [2]. On peut imaginer les difficultés dans lesquelles se débattaient ces gouverneurs, secondés par de tels agents, ayant à diriger des populations pour lesquelles tout lien social avait été rompu et qui ne demandaient qu'à vivre sans rien faire. Si par cela même ils n'étaient pas heureux contre les négriers, ils devaient l'être moins encore contre les Français.

Ceux-ci, plus aimés en général des indigènes, renommés dans l'Afrique entière pour leur esprit belliqueux et les exploits napoléoniens étaient bien accueillis à cause de leurs façons familières. L'intérêt manifesté pour ces populations, cette curiosité et cet esprit éveillé qu'ils tenaient de leurs ancêtres gaulois, les rendaient également sympathiques. Quand Sidi Karachi (Gara Si) vint trouver Durand pour le prier de relever le fort de Saint-Pierre (Kamoura) sur la Falémé, il lui disait avec sincérité : « N'oublie pas d'assurer les Français que nous les aimons toujours et que nous les désirons ardemment. Nous travaillerons au rétablissement du fort. Nous leur donnerons tout ce qui pourra leur convenir et tout ce qui sera en notre pouvoir. » Au malheureux Rubault, le roi de Galam, son hôte, Sirma Sombout, de Tambabou-Kané écrivait : « On te regarde comme descendant des anciens Français qui étaient justes, tenaient leur parole et ne disaient jamais que la vérité. »

Ce qui fit aussi la supériorité des Français, ce fut l'ignorance dans laquelle était la mère-patrie de leur existence. Tandis que la métropole anglaise, voulant intervenir sans cesse et sans discernement dans la politique locale, diminuait l'essor de sa colonie, la France laissait toute liberté à des énergies qui travaillaient pour elle. Cette insouciance même eut les plus heureux effets.

1. De 1808 à 1828, 25.981 esclaves furent délivrés et débarqués à Freetown.
2. Témoignage du major Campbell, 1835.

Il n'en fut cependant pas ainsi au début de la Restauration. Nous avons vu que les Français étaient redevenus possesseurs de la côte du Sénégal à la Gambie par le traité de 1815. L'abolition de la traite



Coll. Sanderval.
Grenier sur pilotis, en construction (pays soso).

et la perte de la majeure partie des Antilles portaient un coup funeste à cette colonie. Dès que le gouvernement français eut fait face aux préoccupations qui naissaient d'une situation politique excep-

tionnelle, il songea aux quelques colonies qui lui restaient [1] et tourna les yeux vers cette morne terre sénégalaise qui semblait avoir toujours attiré les Français. Le colonel Schmaltz, échappé au naufrage de la Méduse, le gouverneur de Fleuriau, reprirent les projets de leurs prédécesseurs français, essayèrent d'ouvrir l'arrière-pays au commerce. Mais ils voulurent en outre fonder une véritable colonie, exploitée par la main-d'œuvre européenne. De nombreux colons, pleins d'enthousiasme, répondirent à l'appel du gouvernement. Un traité passé avec le Oualo en 1819 donnait à la France les terres nécessaires à cet essai de colonisation, sur la rive gauche du Sénégal. Ce fut le prétexte d'une guerre sanglante entre les Foula, soutenus par les Maures Brakna et Trarza, et le Oualo. La France ramena la paix en reconnaissant la suzeraineté des Maures sur le Oualo. Les colons, auxquels des graines de coton, indigo, café, tabac, étaient fournies, avec des instruments et des vivres, ne commencèrent leurs travaux qu'en 1821 ; ils s'échelonnèrent de Saint-Louis à Dagana. Des primes étaient distribuées à l'exportation : « Un horticulteur distingué, M. Richard, fut appelé de France et, dans un endroit qui a conservé le nom de Richard-Toll (le jardin de Richard), créa un magnifique jardin d'acclimatation [2]. » Mais si les plantations de l'État réussirent, il n'en fut pas de même de celles des particuliers [3]. Le gouvernement de Louis-Philippe, préoccupé surtout de la politique algérienne, retira aux colons des allocations qui étaient devenues de véritables pensions de retraite et ceux-ci s'empressèrent de déserter leurs exploitations [4].

1. En même temps que la colonisation officielle du Sénégal on tenta celle de la Guyane. Après Malouet, qui meurt en 1814, les ministres de la marine de la Restauration furent le baron Portal (1818-1821), le marquis de Clermont-Tonnerre (1821-1824), le comte de Chabrol (1824-1828), le baron d'Haussez (1829).

2. Fallot, *Histoire du Sénégal.*

3. Le Jardin de Richard fut anéanti dans une guerre en 1840. Il fut rétabli plus tard et servit de lieu de villégiature aux gouverneurs. Pour mieux favoriser le désœuvrement des colons, les inspecteurs des travaux annonçaient complaisamment le jour de leur tournée. Comme ils comptaient les primes sur le nombre de cotonniers, les colons, la veille de l'inspection, faisaient couper un grand nombre de petites branches sur les vieilles souches dans la forêt, pour garnir leurs jardins incultes. Le matin, quand les employés arrivaient, on les faisait d'abord copieusement déjeuner, puis les prenant amicalement par le bras, les colons allaient les promener dans leurs pépinières postiches. C'était magnifique à voir : belle prospérité !... Il vint par hasard un gouverneur de meilleure administration, mais il n'eut pas le courage de sévir contre tant d'abus ; pour sauver l'homme coupable, il condamna la terre. Il jeta l'anathème sur cette riche vallée » (Verneuil, *Mes aventures au Sénégal*, 1858).

4. En quatre ans on n'exporta que 50 tonnes de coton. L'indigo, d'excellente qualité,

L'administration du Sénégal jouissait d'une grande liberté. « Les colonies, disait la charte du 4 juin 1814, seront régies par des lois ou des règlements particuliers. » Des ordonnances royales établirent ces règlements. Celles de 1825-1827 organisèrent le gouvernement colonial. Un gouverneur, détenteur de l'autorité militaire, exerçait aussi l'autorité civile avec ou sans la participation d'un conseil privé. Au-dessous de lui, trois chefs d'administration proposaient et contresignaient tous ses actes, dirigeant, sous sa haute surveillance, toutes les branches de l'administration et mettant ainsi toujours à couvert la responsabilité du gouverneur. L'ordonnateur, officier du commissariat le plus élevé en grade, « gérait les affaires de l'État » et mandatait les dépenses du budget métropolitain. Le directeur de l'Intérieur avait des fonctions analogues à celles du préfet et « gérait les affaires de la colonie ». Enfin le procureur général administrait la Justice : au Sénégal il prenait le titre de chef du service judiciaire [1].

Ce système d'administration eut de grands inconvénients, dans un pays où tout était à créer, où une main énergique aurait dû pouvoir profiter de la liberté, disons même de l'oubli de la métropole, pour asseoir une œuvre durable. Le gouverneur se trouvait entravé par une organisation compliquée, qui mettait, en fait, tous ses actes sous le contrôle constant de ses subordonnés. La mesure s'expliquait bien en partie par la difficulté des communications avec la France, et le désir de ne pas abandonner à un seul homme, sans surveillance, le formidable appareil des pouvoirs civils et militaires.

L'histoire du Sénégal, dans cette période, est presque entièrement celle de l'expansion française dans les territoires environnant Saint-Louis et Gorée : lutte perpétuelle aux épisodes épiques, où souvent la capitale fut menacée par Yoloffs, Foula et Maures ! Aussi le commerce, dans ce pays aride et peu sûr, ne se développait-il que faiblement [2] : celui de la gomme, le plus important, se faisait sur le fleuve, dans trois escales, et à des époques déterminées. Les commerçants étaient astreints au paiement de « coutumes » onéreuses, qui, d'abord cadeaux, s'étaient transformées en impôts au profit des chefs maures. Au début, on fit néanmoins quelques efforts, vers 1820,

était d'un prix bien supérieur à celui de l'Inde ; on ne put en exporter, en 6 ans, que 6.250 kilos, malgré la présence d'un agent de cultures venu exprès du Bengale.

1. V. Girault, *loc. cit.*

2. Cinq millions en 1823, 17 millions en 1838, 11 millions en 1840.

pour alimenter les échanges dans le Haut-Sénégal et, à cette époque, on essaya de rebâtir à Makhana le fort Saint-Joseph. C'est alors qu'une flottille, surprise devant Bakel par la baisse des eaux, édifiait une forteresse au sommet d'un rocher dominant le fleuve, près de Médine. Le gouvernement de Louis XVIII avait reconnu une compagnie privilégiée qui avait seule le droit de commercer sur le Haut-Sénégal, du 1er janvier au 1er août de chaque année, et portait le nom de Compagnie de Galam. Elle fut abolie en 1848 [1].

En somme, l'on peut dire que, jusqu'au gouvernement du capitaine de vaisseau Bouet, la colonie ne fit que végéter et n'eut qu'une situation des plus précaires. Cet officier fit occuper la presqu'île du Cap Vert et tracer le plan de Dakar par le génie maritime. Il châtiait durement les Foula pillards et indiquait la politique à suivre dans l'intérieur : moins de concessions, ne pas tolérer les insultes au drapeau. Le voyage d'enquête dont le ministre de Mackau chargea Anne Raffenel, commissaire de la marine, fut exécuté conformément aux desseins de l'intelligent gouverneur. Ce voyageur confirma ses assertions et, voyant déjà l'empire français s'étendre sur le Soudan, s'écriait ; « Des steamers français naviguant sur le Tchad : il y a de quoi tenter l'ambition d'un grand peuple et lui faire dépenser des millions ! » Le capitaine de vaisseau Protet, en 1854, eut l'honneur, comme gouverneur, de commencer l'exécution du plan grandiose que la France allait exécuter.

La population des établissements de Saint-Louis et Gorée était, dans la première moitié du XIXe siècle, des plus singulières. Nous sommes obligé de jeter sur elle un rapide coup d'œil, car ses représentants se trouvaient sur toute la côte des Rivières.

La population noire était formée d'un certain nombre de marchands Yoloffs, mais surtout d'anciens captifs, soit qu'ils aient été libérés par l'autorité française, soit que, après l'abolition de l'esclavage, ils soient restés comme domestiques chez leurs anciens maîtres. Ceux-ci étaient généralement des mulâtres, dont certains de descendance portugaise. L'influence ancienne de la Lusitanie se trouvait, et se retrouve encore, dans certaines expressions, telles que « tapade » (clayonnage enduit d'argile), « argamasse » (terrasse bétonnée). La « signare » était la riche mulâtresse, femme ou fille

1. Également à cette époque les navires étrangers furent autorisés à venir à Saint-Louis.

du Signar, et les jeunes gens chrétiens portaient le nom de « gourmets » ou « gourmettes ». Les jeunes domestiques, auxquels on donne aujourd'hui le nom anglais de « boys », étaient des « rapaces », les servantes des « rapareilles ». Mais tout autre souvenir du Portugal était effacé et la majeure partie des Signares et de leurs fils portaient des noms français. Il était d'usage en effet, pour le fonctionnaire ou le commerçant arrivant d'Europe, de se marier avec une femme du pays, soit négresse, soit mulâtresse. C'étaient les mariages « à la mode de Saint-Louis », qui duraient le temps du séjour du mari en Afrique [1] ; usage si naturel que parfois un prêtre assistait au dîner inaugural de ces relations. La fidélité des signares passait pour exemplaire au début du siècle [2]. D'autres descriptions postérieures ne flattent pas le caractère de ces dames de Saint-Louis, pour lesquelles certains Européens commettaient des folies [3]. Elles étaient souvent jolies et portaient de curieuses coiffures pyramidales dont les portraits de Darondeau et de Mousveau nous ont conservé le souvenir [4]. Tous ces mulâtres, d'une moralité assez douteuse, étaient cependant bien supérieurs à ceux de Sierra-Leone [5]. La vie familiale était bien établie alors que dans la colonie anglaise

1. Les cérémonies du mariage se réduisaient à un dîner où la mariée devait servir son époux ; suivait un bal avant lequel les parents avaient remis la jeune fille entre les mains de l'Européen. Le lendemain du mariage et pendant 12 jours la signare portait une longue robe trainante, au lieu des vêtements courts qu'elle avait auparavant. « La mulâtresse peut se remarier dès le premier jour du veuvage sans être déconsidérée ». (Verneuil, *loc. cit.*)

2. Léonard Durand.

3. Les dépenses des signares étaient excessives et elles mettaient un point d'honneur à vivre dans un luxe considérable. « La mulâtresse qui a montré le plus d'opulence est si orgueilleuse que les signares vaincues, même ses amies, ne peuvent plus l'aborder qu'avec la plus rigoureuse étiquette » (Verneuil). Peu à peu d'ailleurs leurs filles prenaient les vêtements européens, tandis que les fils allaient dépenser royalement leur fortune à Paris. « Les trésors se vident, car les revenus de ces dames ne sont pas considérables ; leurs richesses, quoique immenses, rapportent peu. Leur opulence s'éclipsera bientôt » (*Ibid.*).

4. « Antérieurement à l'abolition de la traite des noirs, chaque famille Signare possédait un peuple d'esclaves... Bienheureux temps où Signares et Européens, narguant l'insalubrité du climat, passaient l'existence dans le luxe et dans les plaisirs ! Ce n'était alors, à Saint-Louis et à Gorée, que fêtes pleines de gaieté et d'entrain,.. et c'était un spectacle à la fois piquant et gracieux que le mélange, sous les flots d'éblouissantes lumières, des brillants uniformes d'officiers, des fraîches toilettes des sémillantes signares, et de ces coiffures hardies, fantaisistes, monumentales, droit posées sur la tête en forme de pain de sucre, sur le front austère des vénérables matrones » (Frey, *Côte occidentale d'Afrique*).

5. Béranger Féraud a fait un grand éloge des mulâtres sénégalais.

elle ne s'était formée qu'avec peine et sans avoir pour base aucune tradition. Les Yoloffs de Saint-Louis, les Lébou de Gorée et les mulâtres étaient catholiques très fervents, bien que très superstitieux et alliant à leur foi le plus grossier fétichisme. Au-dessus de cette population, de bien rares commerçants, quelques fonctionnaires, des officiers et soldats européens et des missionnaires, représentaient l'élément civilisateur. Plus résistants que les Anglais, ces Français n'échappaient cependant pas aux rigueurs du climat, mais le plus souvent, comme à Sierra-Leone, les décès étaient dus à des excès de toutes sortes. « Les femmes, les alcools et les parties de chasse usent leur santé et ils périssent [1]. » Mais lorsque la fièvre jaune envahit la colonie pour y reparaître périodiquement, il y eut de véritables hécatombes, sans que l'homme vigoureux et sain fût plus épargné que le débauché ou le maladif. La moyenne des décès atteignait alors 80 °/₀ des résidents européens [2].

La population était assez étroitement unie et groupée par le danger commun. Ces petits établissements ne vivaient que sous la protection des canons des forts, tenant à distance les tribus indigènes, avant-garde des innombrables peuplades soudanaises et sahariennes. De temps à autre, elles venaient attaquer la banlieue de Saint-Louis, riche proie vers laquelle les poussaient irrésistiblement le désir du pillage et parfois le fanatisme musulman. Dans cette île s'élevaient, à côté des cases nègres, des maisons à terrasses, un fort, devenu la belle caserne d'Orléans, les hôtels du gouverneur et du commandant d'armes, l'église, les « gallo » ou captiveries (appelées aussi « barracons » dans le Sud) aux fenêtres barrées de fer, qui depuis peu restaient sans emploi ou servaient à entreposer des produits [3]. Saint-Louis avait un aspect triste et délabré. « Tout manque au Sénégal pour les constructions, la chaux de coquillage est sans force et sans lien ; la brique faite avec de la vase se réduit

1. Verneuil, *loc. cit.*

2. « Les médecins manquant dans les hôpitaux, il a fallu maintes fois les faire venir de France par dizaines et souvent pas un seul des nouveaux venus n'est resté debout. Que de vies précieuses, de dévouement et de science ont été sacrifiés ainsi, et que ne peut-on espérer de l'humanité quand on voit tant de jeunes gens marcher à une mort certaine sans que personne parmi eux hésite dans l'accomplissement de son devoir » (E. Reclus).

3. Les captifs libérés, surtout après 1848, étaient employés par le gouvernement aux travaux publics ; d'autres étaient venus grossir le nombre des « marigotiers » ou traitants du bas fleuve.

immédiatement en poussière. On ne trouve de la pierre qu'à Galam, à 150 lieues de Saint-Louis, et on fait venir les bois d'Amérique [1]. » L'hôtel du gouverneur était bâti sur une des façades du fort. Les rues de la ville, tirées au cordeau, suivaient les berges du fleuve et le sol était si bas qu'à l'époque des inondations, il était submergé [2]. On comprend quelle triste existence devaient mener ces Français exilés loin de la mère patrie [3]. A Gorée, dominée par son fort, la population était plus dense. « Les signares ou métisses y ont conservé une beauté et une fierté aussi proverbiale que la pureté de leurs mœurs. Hardis marins, les laptots sont réputés pour leur courage et leur habileté ; ils parcourent avec leurs goélettes toutes les criques qui séparent le Sénégal de Sierra-Leone, et reviennent, abeilles butinantes, rapporter à la ruche le produit de leur commerce [4]. »

Pour attirer le trafic à Gorée, on avait fait de cette île un port franc. Malgré cela, les transactions avec les côtes voisines étaient peu actives, par suite des exigences et du despotisme des chefs indigènes que la création de Dakar fit plus tard réfléchir. Auparavant une longue muraille de pierres sèches s'étendait vers

1. Verneuil, *loc. cit.*

2. Fleuriot de Langle (*Croisière de la côte d'Afrique*). Pour éviter cet inconvénient, un gouverneur fit choix pour capitale de la petite île Todd près de Richard Toll. Une commission envoyée pour examiner cet emplacement ne le trouva plus. L'île avait été complètement submergée !... (Ricard, *Le Sénégal*).

3. Quelques-uns, pris de nostalgie, allaient malgré mille dangers vivre parmi les populations de la Grande-Terre. C'est ainsi que Verneuil rapporte l'histoire de Duranthon, qui, établi depuis fort longtemps dans une grande tribu près de Tombouctou, en devint roi grâce à sa science de la Savate : « S'étant créé une petite armée, il fit la conquête de plusieurs États voisins. Quoique fort éloigné de Saint-Louis, il y venait souvent voir les Français... Il avait adopté le costume des indigènes qui ne consiste qu'en une longue robe sans manches, serrée aux hanches par un pagne roulé. Marchant pieds nus, tête découverte, de longs cheveux noirs bouclés flottaient sur ses épaules, une barbe touffue lui couvrait la poitrine... Quoique séparé pour toujours de la France, il l'aimait encore ; son patriotisme était même excessif et le portait à reprendre trop brusquement la négligence de nos administrateurs. Malheureusement pour la colonie, il mourut jeune... son corps fut déposé (dans sa capitale) au centre d'un labyrinthe semblable à celui qui entoure le tombeau de Mahomet à la Mecque. Lui-même s'était fait construire ce colossal monument quelques années avant sa mort. » En réalité ce Duranthon était établi dans le Khaso où il avait été reçu par Aoua Demba chef de Médine. Il épousa sa fille Sadioba et en eut 3 enfants dont l'aîné devint officier.

4. Fleuriot de Langle, *loc. cit.*

Hann, barrant la presqu'île du Cap Vert pour la mettre à l'abri des entreprises du Damel du Cayor [1].

Si les laptots de Gorée portaient le pavillon français vers les rivières du Sud et Sierra-Leone, on y voyait souvent aussi des navires français plus importants ayant à leur bord des commerçants européens [2], et la marine de guerre y était représentée par la croisière de la mission extérieure d'Afrique [3]. Les navires du Sénégal avaient pour aller en Gambie et dans les Rivières l'avantage des courants et des vents. Au contraire, nous avons vu que la Gambie était séparée de Sierra-Leone par ces mêmes forces naturelles et, à plusieurs reprises, le gouverneur anglais, ne pouvant secourir ces établissements, dut demander appui au Sénégal [4].

Aussi les Sénégalais étaient-ils de plus en plus attirés vers les régions du Sud dont tous les voyageurs racontaient la richesse. A la suite de l'exploration de Mollien, de nombreux Foutadialonké étaient venus à Saint-Louis vendre de l'or. La région du Fouta, les riches marchés du Haut et Moyen-Niger, Kankan, Diéné, Ségou, Tombouctou, étaient l'objet de toutes les conversations. C'étaient des pays de rêve, d'une richesse merveilleuse. Mais quelle audace ne fallait-il pas pour essayer de les atteindre, alors que, à quelques kilomètres du littoral, toute communication était entravée avec l'intérieur par la jalousie des peuplades côtières et l'extrême division des tribus. C'était le Trésor gardé par le Dragon. Des héros seuls pouvaient l'atteindre.

Aussi, quel que fût le mérite de l'administration locale, elle accueillit avec ironie et dédain la demande d'une mission faite par un de ses subalternes. D'un aspect maladif, peu préparé par ses études antérieures au rôle d'explorateur, sans argent, sans protec-

1. C'était à Hann que les signares allaient passer une partie de la saison sèche dans leurs maisons de campagne. L'abbé Boilat (*Esquisses sénégalaises*) qualifie la signare de « pudique » et ailleurs la dit « modeste et de bon ton ».

2. En 1827, Roussin explore de nouveau les Bissagos que l'Anglais Belcher parcourait en 1832. En 1819, Mollien nous montre à Bissao trois navires français venant successivement dans l'espace d'un mois. L'un se rendait ensuite aux îles du Cap Vert, le deuxième au Rio Pongo, le troisième à Gorée, son port d'attache.

3. Sous Louis-Philippe, le lieutenant de vaisseau Bouet-Willaumez parcourut la côte pour fonder des comptoirs et des ports de relâche pour les croiseurs. A la suite des traités passés par lui, la France s'établit à l'estuaire du Gabon à Grand-Bassam et Assinie.

4. En 1849, le colonel Hill détruisait Bamba Kou, battait les indigènes à Kénéla et détruisait les nids de pirates et de négriers de la rivière Géba.

tion, sa demande fut dédaignée, et, comme il parlait de se rendre en Algérie par le Sahara, on le prit pour un fou. L'envie mesquine s'acharna contre lui, jalousie dont trop souvent, même en face de l'ennemi, nous constatons les déplorables effets.

René Caillé ne se découragea pas [1]. Il avait lu les récits de Mungo Park et de Mollien et lui aussi était entraîné par la soif de l'inconnu. A ce moment la Société de géographie de Paris venait d'offrir un prix de 10.000 fr. à l'explorateur qui atteindrait Tombouctou. Sans argent, il entreprend, pour apprendre l'arabe, un premier voyage chez les Maures. Il endure les plus vives souffrances. Point rebuté, il demande des secours au gouverneur du Sénégal. Réponse négative. Alors, désespéré mais tenace, il forme l'étrange projet d'obtenir de Sierra-Leone ce qu'il ne peut avoir du Sénégal. Il vient à Freetown supplier tour à tour Turner et Campbell de lui donner des subsides pour lui permettre d'achever l'œuvre d'exploration commencée par Mungo Park. Les Anglais (c'est une de leurs qualités) n'ont pas le sens du ridicule. Ils ne se moquèrent pas de cet homme chétif et misérable qui tentait pareille entreprise, alors que le major Laing allait donner sa vie pour atteindre Tombouctou par le Nord. Dans l'état obéré des finances sierra-leonaises, il était difficile de subventionner un Français, compatriote des concurrents redoutables de Freetown. Néanmoins Turner accueillit avec bienveillance le jeune explorateur et lui donna une situation meilleure que celle qu'il avait au Sénégal. Honorons un beau geste, digne d'un grand peuple de découvreurs. Mais, dès qu'il eut devant lui 2.000 francs d'économie, Caillé donna sa démission pour réaliser son projet.

Se faisant passer pour un jeune Égyptien, jadis capturé par les Français de l'armée de Napoléon et retournant dans sa patrie par le Soudan après avoir été affranchi par son maître, il se rendit à Kakandé (Rio Nunez) en avril 1827. Il se joignit à une caravane qui partait pour le Fouta-Dialo et atteignit ainsi Timbo, puis Kouroussa, descendit le Niger jusqu'à Tombouctou où il arriva en avril 1828. Bien que fort malade, son premier mouvement est de se répandre en actions de grâces, remerciant Dieu de lui avoir permis d'atteindre la ville mystérieuse. Puis il est un peu déçu par l'aspect triste et les constructions délabrées de la capitale du

1. Né en 1800 à Mauzé.

désert. « Cependant, dit-il, il y a quelque chose d'imposant à voir une grande ville élevée au milieu des sables et l'on admire les efforts qu'ont eus à faire ses fondateurs. » Il partait bientôt pour atteindre Tanger où il arriva en septembre 1828.

Cette remarquable prouesse fut accueillie par les applaudissements de l'Europe. La France essaya de réparer l'injustice faite à ce vaillant en le comblant d'honneurs [1]. Mais les souffrances physiques et morales, les privations l'avaient épuisé. Il ne jouit pas longtemps de ce triomphe. Avant de mourir, il put cependant publier son journal de route, sur la véracité duquel les envieux, qui ne désarment jamais, émirent des doutes ; mais, depuis, on a pu vérifier son entière exactitude [2]. Or, Caillé n'avait pu conserver, pour ne pas éveiller l'attention de ses compagnons, ses notes journalières et l'on ne peut qu'admirer l'effort considérable de mémoire qu'il dut fournir. Les détails si intéressants qu'il donne sur les usages et coutumes des peuples de Guinée sont encore vrais. Il retrace avec justesse les mœurs des Nalou, des Malinké, des Landouma et des Foula. Il arrive à Timbo au moment où l'almamy Yaya vient d'être battu par les « Dialonké » (c'est ainsi qu'il appelle les Houbbou) dans le Firia, et vient d'être remplacé par Almamy Boubakar. Il note, en passant, que « les Foula ont horreur des chrétiens ». A Kankan il est reçu par Mamadi Sanasi, chef de la ville, assisté d'un almamy, chef religieux. Il y passe la fête du Salam le 5 juillet. Il note un peu plus loin, à Timé : « Les Mandingues musulmans m'ont tous témoigné une aversion bien prononcée pour le nom chrétien. »

On se figurait jusqu'alors, suivant les expressions de MM. Dubois et Terrier, que la chaîne des monts de Kong divisait toute la région côtière en une série de petits compartiments, échelles ou comptoirs, comprenant la Guinée riche. Ce nouveau voyage confirma au monde savant que le Soudan, lui aussi, était peuplé de nombreuses tribus et que certaines parties étaient prospères. L'attention du public français fut un moment éveillée. Mais elle se lassa vite et les événements qui marquèrent la période de 1830, les débuts de la conquête de l'Algérie, ouvrirent un champ nouveau à

1. Ce ne fut cependant qu'en 1869 que cet homme généreux eut un modeste monument sur cette terre d'Afrique à laquelle il sacrifia sa vie. Sur l'ordre de Faidherbe une petite pyramide fut élevée à cette époque dans la cour du poste de Boké.

2. Il fut défendu par Jomard, membre de l'Institut.

d'autres idées. L'Afrique occidentale continua à être ignorée et dénigrée. En 1830 les possessions françaises se bornaient aux îles de Gorée et Saint-Louis et aux postes de Richard Toll, Dagana et Bakel sur le Sénégal. Enfin depuis 1826, la France avait acheté l'île de Djogué, ainsi que le territoire de Farim sur la rive gauche de la Casamance.

Mais, grâce aux commerçants sénégalais, l'influence française était grande dans les Rivières du Sud, où les Anglais, surtout depuis l'expédition du Pongo, étaient mal vus des indigènes et des négriers. Malheureusement, l'instabilité gouvernementale était telle [1] que les efforts du commerce étaient à peine soutenus et, sans la croisière africaine qui existait depuis 1825, notre drapeau n'aurait jamais paru officiellement dans ces régions. Cependant il faut noter quelques heureuses tentatives. En 1837 le gouverneur Malavois s'emparait de l'île de Carabane. La même année, une commission composée de Dagorne, commandant de Gorée, président, Lombard, négociant désigné par le commerce de Saint-Louis, Cabeuil, délégué du commerce de Gorée, Cabaret, lieutenant de frégate, et Chapaniol, chirurgien de la marine, s'embarquait à Gorée sur la goélette l'Aigle d'Or. « Il s'agit, écrivait le gouverneur, d'exploiter les produits des diverses parties de l'Afrique et d'ouvrir à la colonie du Sénégal des voies de communication et une prospérité jusqu'ici trop restreinte pour les besoins d'une population nombreuse et pour les retours que la métropole est en droit d'attendre de ses continuels sacrifices... La commission doit explorer avec soin les divers points praticables de la côte au sud de Gorée, depuis le cap Sainte-Marie jusqu'au Rio Pongo inclusivement, en visitant autant que possible les fleuves Casamance, Rio Grande, Rio Nunez et Rio Pongo, à l'effet de déterminer en remontant ces fleuves, s'il est nécessaire, l'emplacement qui paraîtrait réunir au plus haut degré les conditions désirables pour l'établissement projeté. L'expédition se borne au Rio Pongo parce que ce point est déjà bien éloigné pour la navigation et qu'il serait inutile d'ailleurs de se rapprocher davantage de la colonie expérimentale de Sierra-Leone, dans le voisinage de laquelle nous aurions sans doute moins de succès à espérer [2]. » La commission « devait

1. De 1818 à 1854, 17 gouverneurs et 15 intérimaires se succédèrent au Sénégal, soit une moyenne d'un an et un mois 1/2 de séjour pour chacun.

2. Archives du Sénégal.

traiter avec prudence » des acquisitions de terrain. On ne devait pas porter ombrage aux Portugais. Il fallait leur faire comprendre que nous les affranchissions « du joug de la Gambie » où ils puisaient leurs moyens d'échange. On devait aussi s'efforcer de traiter avec les indigènes. Tâche difficile, car, écrit le gouverneur, « des relations dignes de foi ont fait connaître qu'on avait été forcé d'abandonner ces rivières dans les temps passés à cause du dangereux caractère des naturels ». Après une visite consciencieuse, la commission se prononça pour un établissement en Casamance, à cause du voisinage du Sénégal et de la Gambie, et le 24 mai 1838 elle acquérait le territoire de Sedhiou, complétant ainsi l'annexion de l'île de Guimbéring, à l'embouchure. En même temps les renseignements recueillis firent partir de nombreux commerçants français dans les Rivières où ils escalaient en plus grand nombre, notamment au Nunez et au Pongo. A cette époque, Bouet-Willaumez passait de nombreux traités permettant aux négociants du Sénégal de s'établir dans les régions du sud moyennant le paiement des coutumes [1]. Plusieurs factoreries françaises existaient déjà au Nunez, près du village de Boké ou Deboqué que l'on appelait alors Kakandé, Bogué ou Debogué. Les plus importantes étaient celles de d'Erneville, Valentin, Boucalin, Laporte. Près de là, échelonnées sur le fleuve, on voyait des factoreries américaines, anciens forts de négriers qui servaient encore éventuellement, et des factoreries anglaises dont la plus importante était celle de Bicaise, chef du parti anglais au Nunez. La traite des nègres se faisait principalement au Pongo, plus difficile d'accès. Au Nunez on exportait surtout des arachides, et aussi 160 tonnes environ de café du pays par an (Arch. du Sénégal [2]).

1. Fondation de Grand Bassam, 1843.

2. En 1807, Corry (*Observation upon the windward coast of Africa*) évalue le trafic du Nunez et du Pongo (ce dernier beaucoup plus important), à 2.600 esclaves et à 71.000 livres en poids, d'ivoire, de sel, de cire, d'or, de bois de Cam. Ce chiffre atteint presque celui des exportations réunies des autres rivières, des îles de Los et de Sierra-Leone. Mollien et Caillé montrent les caravanes du Fouta et du Bambouk apportant les esclaves, les bœufs, les cuirs, la cire, l'ivoire, la poudre d'or, et remportant le sel, le riz, les fusils de traite, la poudre, la verroterie, les colas, les citrons... Des côtres drainent vers Freetown une partie du trafic côtier. De 1840 à 1850, la chasse aux négriers, qui se réfugient surtout à Bissao, mais existent encore à Géba, Cachéo, Kapatchez, Pongo, fait naître la traite des produits nouveaux : huile de palme, gomme copal, arachides. Bouet-Willaumez disait que ce commerce attirait en saison sèche 30.000 indigènes, et qu'il s'y faisait pour 4 millions d'affaires, presque autant qu'à Freetown (Voir à ce sujet : Machat, *Les Rivières du Sud*).

Au début de 1838, un nouveau chef des Landouma, le roi Sara, avait été élu [1]. Comme don de joyeux avènement, il exigeait des traitants de la Rivière le quadruple de ce qu'ils avaient payé jusqu'alors, soit 200 gourdes au lieu de 50. Il portait en outre à 200 gourdes le droit d'ancrage de 15 gourdes. Plusieurs traitants refusèrent de plier devant ces prétentions et partirent. Aussitôt leurs facto-



Coll. Robin

Pesage des Sésames en Rivières.

reries furent incendiées et mises à sac, entre autres celles de Valentin et de Boucalin. Enfin le roi lui-même attaquait et pillait un navire anglais et un américain, à l'ancre, parce qu'ils refusaient de lui vendre des marchandises. On envoya aussitôt de Freetown un brick, le Curlew, qui n'obtint aucun résultat. Son capitaine dut se retirer de Ouakaria, hué et menacé par les indigènes.

Le commandant de la mission extérieure d'Afrique, de Péronne, envoya immédiatement dans les eaux du Nunez la goélette la

1. « Sahara » dans les archives de l'époque. Son prédécesseur habitait Kassasi, 4 milles plus avant que Ouakaria.

« Fine » sous le commandement du lieutenant de vaisseau de Laroche-Keraudraon (avril 1838). Devant la factorerie américaine de Ouakaria il trouvait une goélette française où s'étaient réfugiés Valentin et d'Erneville qui venaient d'apprendre le pillage de leurs établissements. Un petit corps de débarquement, commandé par l'enseigne Thierry, marche sur Ouakaria, résidence de Sara. En route, le traitant Laporte confirme à cet officier que le chef Landouma ne cesse d'inquiéter le commerce. Enfin, à l'entrée du village, Ben Ahmadou, « âme damnée du roi », vient à sa rencontre. Son maître ne le recevra que dans quelques jours. Sans se laisser intimider, le jeune officier, entouré de tous les traitants français, pénètre dans le village et trouve le despote ivre-mort, étendu dans sa case. Il fallut attendre qu'il fût un peu dégrisé, car il ne cessait de se répandre en menaces et en paroles inintelligibles. La patience et l'énergie de l'enseigne eurent leur récompense, car, n'étant plus sous l'influence de l'alcool, Sara devint raisonnable et déclara que les bâtiments français continueraient à ne payer que 15 gourdes de droit d'ancrage.

Cette mission avait atteint le but proposé et un peu de tranquillité régna dans la Rivière pendant quelque temps. Cependant on sentit bientôt le besoin de donner mieux que des garanties verbales aux intérêts des traitants. Le 10 janvier 1842, le lieutenant de vaisseau de Kerhallet signait avec le roi Landouma une première convention pour la protection des Français, le règlement des coutumes et des droits d'ancrage. Cet officier désignait déjà Boké comme la clef commerciale du fleuve. « Nul autre point ne présente dans le Rio Nunez ni les mêmes ressources, ni les mêmes commodités pour les caravanes [1]. » En décembre 1842, le commandant Fleuriot de Langle [2], à bord de la « Malouine », devait mettre le blocus devant la rivière, les traitants étant assaillis cette fois par le chef nalou Lamina Karimou, de Kasakobouli. Ce fut la raison d'un nouveau traité de commerce et d'amitié signé avec ce chef le 6 décembre 1842. La « Malouine » rallia ensuite Freetown où se trouvait la division française commandée par Bouet-

1. Cité par Rouget, *La Guinée*.

2. Quelques années après il devait prendre, avec le grade de contre-amiral, le commandement de la station d'Afrique.

Willaumez [1], qui avait été montrer son pavillon dans le Rio Pongo à la suite de l'attaque du navire de commerce la « Fourmi ».

L'année suivante, en novembre 1843, Fleuriot de Langle séjourna trois semaines au Nunez : « Je fus assez heureux, écrivait-il, pour remonter à Gorée en cinq jours, car sans cela j'aurais perdu la moitié de mon équipage [2]. »

Désormais, tous les ans, les navires de guerre entraient dans les Rivières où ils étaient reçus par les traitants français, qui, déjà, primaient en importance le commerce anglais. En 1845, le capitaine Laffon Ladibat entrait en Mellacorée sur la « Mésange » et signait le 17 avril une convention commerciale avec le chef de « Malagouya » (Maliguia), Moré-Laye. Ce traité visait la répression de la traite et accordait une « coutume » au chef, qui s'engageait à ne céder aucune partie de sa souveraineté sans le consentement de S. M. le roi des Français. Cette même année, des traités semblables furent passés dans différentes autres Rivières, notamment par le commandant Baudin, le 24 mai, avec Lamina Karimou chef des Nalou du Nunez confirmant le traité de 1842 [3]. Baudin passa d'autres traités dans le Rio Grande avec les chefs de Bootou, Kagala [4], etc.

Mais, peu après, le commerce européen du Nunez allait subir de grandes épreuves : en 1844, tous les traitants s'étaient réjouis de la mort du cruel Sara, chef des Landouma, despote et pillard. Mais ses deux frères, l'un habitant Boké, Mayoré, l'autre Ouakaria, Tongo-Tara, entrèrent en lutte. Le chef Nalou, Lamina Karimou, prit parti pour Mayoré à la suite d'un attentat sur la pirogue d'un de ses notables, Youra, qui fut blessé d'une balle dans la tête en passant devant Ouakaria. Les hostilités furent encore envenimées par les rivalités des traitants européens, les Français soutenant Mayoré et Lamina, et les Anglais Tongo. En 1846-1847 tout le pays était en guerre, les traitants molestés, les transactions arrêtées dans le bas fleuve à partir de Victoria.

1. Bouet-Willaumez, alors capitaine de corvette, prenait la direction du gouvernement du Sénégal en 1843 : il envoyait une mission à Bakel. Elle traversa Sénoudébou, visita les mines d'or de Kéniéba et rentra par la Gambie en mars 1844.

2. Fleuriot de Langle (Croisières).

3. La coutume annuelle que ce traité reconnaissait aux chefs Nalou était pendant cinq ans : 50 fusils à un coup, 50 barils de poudre, 1.000 francs en argent, 25 pièces de guinée.

4. Voir le résumé de ce traité à l'Annexe I.

A ce moment la chambre de commerce de Bordeaux sollicita l'établissement d'un poste militaire sur le Nunez : « L'impossibilité à peu près reconnue aujourd'hui de garantir chez ces peuples cupides et barbares la sécurité des Européens, colons ou marchands sans établissements armés et permanents, semble désigner l'entrée de cette rivière comme le siège de l'un des plus importants comptoirs fortifiés dont vous voulez jalonner l'Afrique occidentale. » M. Rouget qui mentionne cette pétition, ajoute qu'elle fut rejetée tant pour des raisons financières que pour des motifs politiques.

Cet échec était également dû en partie au rapport du commandant de l'Amaranthe, de Kerhallet, qui, tout en se montrant favorable au projet, déclara que l'état politique était tel qu'il ne fallait pas songer, à ce moment, à fonder un établissement définitif.

Le chef de Kabatafing nommé Boucheny (Bouséni), apparenté à une sorcière redoutable, avait pour fonctions de couronner le chef des Landouma. Gagné par les présents des traitants anglais, il donna en 1846 la couronne à Tongo. Mais, loin de calmer les populations, cette décision ne fit que rendre la guerre plus atroce et, en 1847, les gens de Boké attaquaient et brûlaient Ouakaria. Tongo dut se réfugier chez Bouchény, puis demanda la paix et « mangea la cola » avec Mayoré qui fut reconnu roi. Mais, deux mois après, Tongo reprenait la campagne, ayant mis à profit la trêve pour recruter au Rio Pongo des mercenaires Baga. Les Français furent assiégés dans Boké. En même temps, le parti anglais, par l'intermédiaire de Bicaise et de son agent à Gorée, Salado, intriguait au Sénégal et faisait retomber sur les traitants français la responsabilité des désordres. L'amiral, sur l'ordre du commandant de Gorée, envoya la goélette « La Fine », dans la rivière avec mission de faire évacuer aux Français le poste de Boké sous peine de la perte de leur nationalité. Les traitants durent obéir à cette étrange menace. Leurs pirogues chargées de marchandises descendaient le fleuve le 26 décembre, munies d'un sauf-conduit, quand elles furent fusillées par Tongo au passage de Ouakaria. L'une d'elles appartenant à d'Erneville put être saisie par les guerriers de Tongo et pillée. Quand les autres arrivèrent dans le bas Nunez, on apprit avec stupéfaction que, sans les attendre, « La Fine » était partie. Cette façon d'agir était des plus singulières. Sans être excusable, elle s'explique par la liberté d'allures, parfois l'impertinence des traitants, envers l'autorité européenne dont ils affectaient d'être indépendants jusqu'au jour où ils devaient implorer son intervention.

Peu après, au début de 1848, la goélette « Amaranthe », détachée de la croisière des îles Bissagos, entrait dans le fleuve et son commandant, Ducrest de Villeneuve, signait avec Lamina Karimou un nouveau traité, le troisième, l'obligeant à assurer la libre circulation du fleuve jusqu'à Rappass et à se retirer dans sa résidence de Kasakobouli. De Villeneuve monta ensuite devant Ouakaria, où il manda les frères ennemis. Il les menaça sévèrement devant Abdoulaye, fils du chef du Labé Madiou, chargé de percevoir le tribut des Landouma. Rassurés par ces paroles énergiques, les indigènes reprirent confiance. Quelques caravanes de Foula et de Sarakholé descendirent à Boké. Madiou qui se trouvait à Oréouasou, sur les confins du Landoumataï, faisait dire au commandant français qu'il allait venir lui-même trancher le différend. Bicaise, mis aussitôt au courant, envoya force présents à Madiou qui arriva bientôt à Boké, tandis que le navire anglais « Grappler », capitaine Lysaght, mouillait devant Rapass. Les commandants français et anglais se rendirent visite et convinrent que Tongo serait reconnu chef des Landouma, mais qu'il résiderait à Boké. C'était une transaction honorable, mais elle ne faisait pas l'affaire des traitants anglais. Le lendemain, après une conférence entre le capitaine Lysaght, Bicaise et Campbell, tout était rompu. Les traitants avaient démontré à l'officier que mettre le chef Landouma à Boké, établissement français, c'était y attirer toutes les caravanes Foula et donner l'influence politique aux Français. Le navire anglais monta alors à Kasasi et donna à Madiou 120 pièces de guinée, des sacs d'ambre et mille gourdes, lui promettant encore mille gourdes s'il se conformait au vœu des Anglais. Le commandant français n'était pas à même de rivaliser de générosité. « Nos traitants français, écrivait-il, sont des malheureux qui n'ont pas à risquer des milliers de piastres, ni même une partie de leurs marchandises. Ils ne peuvent donner des cadeaux suffisants. Au contraire, les Anglais ne reculent devant rien, comme l'a montré le gouverneur de Sierra-Leone qui donna de nombreux présents aux chefs de Mellacorée en voyant les traitants français s'y établir. »

Cependant il ne se décourageait pas, comptant sur la sympathie de Madiou et l'appui d'un fort parti Landouma-Nalou. Le lendemain en effet, Madiou déclarait en assemblée plénière que le droit était pour Tongo, la force pour Mayoré, que Tongo serait seul roi, mais viendrait résider à Boké.

Tout semblait terminé, mais Tongo, sur le conseil des Anglais, brûla ses cases et, refusant d'aller habiter Boké, se retira de nouveau chez Bouséni. L'absence de ce dernier à l'élection faite par Madiou était le prétexte qu'il donnait pour en contester la validité. Madiou convoqua alors une nouvelle assemblée dans laquelle il reconnut Mayoré, aux acclamations du parti français. Le « Grappler » leva l'ancre aussitôt et Lysaght, montrant le poing à Boké, cria d'un ton menaçant : « Prenez garde si vous touchez à un Anglais ! » Ducrest de Villeneuve passa alors un traité avec Mayoré, donnant à la France une partie du plateau de Boké [1]. L'« Amaranthe » partit, mais la « Fine » resta mouillée dans la rivière pour rassurer nos nationaux. Les traitants sierra-léonais désertèrent alors le pays. Bicaise lui-même se disait prêt à vendre sa factorerie à une société belge. Mais il semble que c'était une simple menace tendant à influer sur les autorités de Sierra-Leone et à leur faire comprendre qu'elles perdaient la partie. Le coup fut d'autant plus vivement ressenti à Freetown que Tongo, se voyant isolé, se rapprocha à son tour des Français. Mayoré, triomphant, ne tenait pas ses promesses envers les traitants, pillait les caravanes et se faisait détester. Étant allé attaquer Tongo il fut complètement battu au début de 1849. Une nouvelle expédition fut décidée : « La Recherche » accompagnée de la goélette belge « Louise-Marie », bombarda Boké le 5 avril 1849 et mit à terre ses compagnies de débarquement. Mayoré fut déposé et les officiers français de La Tanaye et de Kerhallet, accompagnés du commandant belge Van den Berg, reconnaissaient Tongo comme roi. Celui-ci, de son côté, se déclarait allié de la France à laquelle il cédait un terrain à Déboké (Boké), avec la faculté d'y élever un fort. Il faisait abandon des coutumes et droits d'ancrage. Ainsi le vœu de la chambre de commerce de Bordeaux était exaucé. Il ne s'agissait plus d'un traité pour la protection du commerce, mais bien d'une reconnaissance de souveraineté.

C'était un coup bien dur pour Freetown. Tandis que la marine française s'immisçait dans les affaires du Nunez, les traitants français, qui déjà accaparaient tout le commerce de la Gambie, s'installaient toujours plus nombreux dans les Rivières du Sud [2], apportant

1. Approuvé le 27 juillet 1848.

2. Dès le 22 novembre 1858 leur influence était déjà assez grande au Pongo pour que le roi Jean-Jacques Mathias Kati revendiquât la succession de son père Will auprès du gouverneur du Sénégal.

avec eux la culture de l'arachide qui allait vivifier cette région [1]. A Bel-Air (Rio Nunez), Auguste Sauton commençait des plantations de café (1849-1850).

L'indignation et la colère de Freetown furent d'autant plus vives que, depuis longtemps, les gouverneurs anglais se considéraient comme les arbitres de la politique indigène dans toutes les Rivières du Nord. En 1819, nous avons vu Mac Carthy intervenir en Mellacorée à la requête des almamys. En 1825, le général Turner venait à Port Lokho rétablir la paix entre les Timéné de Port Loko et Ro Marung, sous les ordres de Moriba Kindo et Fatouma Bourama Kamara, et les Soso de la famille Sakho, conduits par Bourama Konkori Sakho. Ces derniers s'étaient établis dans le Sandougou avec l'autorisation des Timéné, vers 1700, et étaient cantonnés dans Ro-Bath. Battus en 1815, malgré l'appui de leurs frères de Mellacorée, ils reprenaient la lutte en 1825 pour obtenir en faveur de leur chef le titre d'alcali. Turner réussit à faire signer aux deux partis un traité (12 décembre 1845) où les chefs reconnaissaient la souveraineté de l'Angleterre.

La guerre ayant repris quelques années plus tard, le gouverneur Campbell intervenait à son tour et obtenait de Béti-Sisé, chef soso de Ro-Kong, et du chef Timéné de Port Loko un traité de paix et d'amitié (avril 1836). Le 25 avril 1836 une proclamation annonçait à Freetown l'ouverture au commerce sierra-leonais de la route du Fouta par la Roquelle et les Scarcies, sans coutumes, présents ou impôts à payer aux chefs. Enfin, un peu plus tard le gouverneur Macdonald passait avec Mora Alipha, roi de Mellacorée, un traité d'amitié et de protection commerciale réciproque (1842). L'année suivante, il envoyait à Timbo le missionnaire W. Thompson. Celui-ci fut très bien reçu. Il demeura 11 mois au Fouta et mourut à Dara, près de Timbo, en novembre 1843.

Si, plus au nord, les Anglais avaient échoué dans leur expédition

1. En 1840, dit-on, Rousseau, représentant à Dakar d'une maison de Rouen, vendait au « roi de Dakar » des arachides de l'Inde pour l'alimentation de sa suite. Comme celui-ci lui proposait d'acheter des esclaves, il repoussa son offre lui demandant des arachides qu'il lui paierait très cher en marchandises. Ainsi il utiliserait ses esclaves : « Le lendemain le chef réunissait les marabouts de la contrée : ils enterraient des fétiches et promettaient de propager la culture de l'arachide. » En 1841 Rousseau en expédiait sur le brick « Zénith » 70 tonnes (*Quinzaine coloniale*, 10 janvier 1906). L'exportation des fruits oléagineux n'était en 1839 que de 2.000 francs, en 1840 de 3.000 francs, en 1841 de 200.000 francs.

contre le Pongo, qui leur était resté fermé, ils croyaient avoir solidement établi leur influence sur toute la côte entre cette rivière et la Mellacorée. Le 18 avril 1826 le gouverneur Kenneth Macauley signait avec les Soso du Soumbouya, un traité d'amitié, mettant fin à une guerre qui durait depuis douze ans contre les envahisseurs Malinké et Soninké. L'article V accordait en toute souveraineté à l'Angleterre le territoire allant de Konta, au sud, à Farinia, au nord, et bordant la mer, sur une profondeur d'un mille. Par l'art. VI, l'Angleterre obtenait l'île de Matakon, dont l'importance stratégique était considérable, à l'embouchure des diverses rivières qui se jettent au sud du Kaloum [1]. Déjà le 31 décembre 1825, l'Almamy Amara, chef des Touré de Mellacorée, avait loué à la maison anglaise Gabbidon et Savage cette île, qui ne lui appartenait d'ailleurs pas.

L'Angleterre se trouvait ainsi maîtresse de toutes les embouchures des rivières jusqu'au Rio Pongo exclusivement, c'est-à-dire de la plus grande partie des côtes de la Guinée actuelle. Cet acte est donc des plus importants, bien qu'il n'ait pas eu les conséquences qu'en attendaient les Sierra-Leonais. L'habileté du gouverneur Macaulay, qui avait mis en action la fable des plaideurs et de l'huître, ne fut pas appréciée du gouvernement ni du public anglais, qui voyaient d'un mauvais œil cette colonie africaine. Aussi, lorsque ce traité fut soumis au ministre comte Bathurst, il répondit, le 1er novembre 1826, que Macaulay s'était écarté de ses instructions en stipulant des cessions que Sa Majesté avait annoncé la résolution de ne pas accepter. Il devait donc supprimer de la convention les articles V et VI, et alors le ministre serait heureux de soumettre le nouveau texte à Sa Majesté.

Macaulay ayant été remplacé peu après, l'affaire en resta là. Désormais, se trouvant en face d'un antagoniste déterminé, les Sierra-Leonais devaient être désarmés. Le Français détesté allait être cet adversaire, que la métropole anglaise persistait à considérer comme inapte à toute colonisation et à peine redoutable comme concurrent commercial.

Cependant, tout aurait prouvé le contraire à un observateur perspicace ; mais le parti était pris et ce fut en vain que les Sierra-Leonais protestèrent et pétitionnèrent. Pendant ce temps le commerce français dépassait le Rio Pongo qui, en 1836, semblait

1. Voir le résumé de ce traité à l'Annexe II.

encore au gouverneur du Sénégal le point extrême où il pouvait avoir des chances de succès. En 1845, un traité était passé en Mellacorée. « Les avantages de cette rivière sont énormes, écrivait alors le gouverneur Thomas. Le premier est de s'affranchir des droits de douane, d'ancrage, etc., si énormes à Sierra-Leone, et de pouvoir nous procurer, au moyen d'échanges, les arachides, dont l'importation semble prendre chaque jour une nouvelle importance. Cela seul devrait donc suffire pour décider quelques maisons de Saint-Louis et de Gorée à imiter l'exemple d'un des négociants de cette dernière localité, M. de Saint-Just, qui, dès l'année dernière, y a établi une petite factorerie [1]. »

Bientôt les Français entraient même dans les Scarcies. Aussi le gouverneur anglais Fergusson accourait-il dans cette région, passant des traités d'amitié, notamment à Konta, avec le Bé Sherbro, chef du Samo, et Moré Bokari, chef de Morécania ; à Manguia, avec Moré Laye ; à Forécaria avec l'almamy Ali et avec l'almamy Méri Moussa, chef du Bereiré. Les chefs de tout le pays étaient comblés de présents. Enfin, le 29 novembre 1847, le gouverneur Macdonald passait un traité avec les chefs Timéné Bé Moro et Bé Sherbro, obtenant en toute souveraineté le Loko Massama et les îles de Yéli-boi, Kortimou, Kikonki. Cette infraction aux instructions du gouvernement métropolitain fut justifiée par la raison que, ces territoires étant très proches de Freetown, permettaient de faire la contrebande au préjudice du trésor de la colonie.

Des commissaires envoyés plus au nord passaient des traités d'amitié à Dubréca avec Méri Demba, chef du Kaloum (31 octobre 1848) [2], et à Forécaria avec Almamy Ali et Almamy Sarlia, chef du Beréiré. Puis un nouveau traité, confirmant le premier, fixant en outre les coutumes et droits d'ancrage, était signé avec le chef de Dubréca.

Enfin le succès des Français au Nunez, fit décider l'envoi d'une imposante expédition, qui partit au début de 1850 à bord du « Teazer ». Elle devait essayer de ramener la paix toujours troublée dans cette rivière. Le 1er mars, un palabre eut lieu devant la factorerie anglaise de Rappass. N'ayant pas abouti, les Anglais allèrent à Wakaria, ou Tongo promit tout ce qu'on voulut. L'année sui-

1. Archives du Sénégal.
2. Voir le résumé de ce traité à l'Annexe III.

vante, à la même époque, Macdonald envoyait au Nunez sur le « Volcano » une nouvelle mission qui concluait avec Tongo un traité d'amitié (19 mars 1851) [1], puis un autre avec Lamina Towel (21 mars 1851) [2]. Les Sierra-Leonais, à la suite de ces diverses mesures, pensèrent avoir fait évanouir le spectre du Français qui venait de se dresser de nouveau devant la colonie anglaise, y faisant taire toute discorde. D'ailleurs, affranchis et fils d'affranchis détestaient cordialement le Français, d'abord comme concurrent, ensuite comme Européen. « Gardez-vous de froisser, écrivait Fleuriot de Langle, les noirs citoyens de cette ville, car la liberté leur a monté à la tête, et le juge serait vite saisi d'une offense, fut-elle imaginaire. Ne croyez pas que votre qualité d'étranger puisse être une sauvegarde; le jury est composé d'affranchis. Tous sont mus par les mêmes sentiments; la jalousie et l'envie se sont emparées de leur cœur... Ils ont oublié que ce sol, ce bien dont ils jouissent sont dus aux Européens [3]. »

Les Français continuèrent à étendre néanmoins leurs opérations commerciales. A tel point que, vers la fin de 1848, le commandant de la station navale, ayant appelé l'attention du ministre sur les ravages que les fièvres faisaient subir aux navires de commerce [4], un guide hygiénique et médical fut préparé, débutant ainsi : « Depuis quelques années, le commerce français de la côte occidentale d'Afrique a pris une grande extension. Nos navires ne fré-

1. Voir le résumé de ce traité à l'Annexe IV.

2. Traité signé par les chefs Lamina Towel, Youra Towel, Donka, à Caniope. Il fixe comme étendue du pays sur les rives du Nunez : de l'entrée du Nunez au marigot de Ropass.

3. Être un parfait gentleman à Freetown, cela consiste « à porter un lorgnon avec de bons yeux, un shako et une ombrelle... à changer de vêtements plusieurs fois le jour, à mettre encore une robe de chambre le soir lorsqu'on étouffe de chaleur. A ces traits de costume, joignez un gros livre porté à demeure sous le bras, quelque peu de poudre de riz dans la chevelure, le « God save the queen » sifflоté entre les dents d'un air entendu » (Dr Barret). « Les affranchis paradent, nonchalamment assis dans de petites voitures d'invalides traînées par un ou deux jeunes nègres, leurs frères, qu'ils regardent avec dédain, et qu'ils traitent non comme des esclaves mais comme des bêtes de somme »... (Burdo).

4. Il proposait d'obliger les navires qui vont, du 1er juillet au 1er décembre, charger au Nunez, Rio Grande et Mellacorée à déposer provisoirement leurs équipages à Gorée pour y prendre « les noirs connus sous le nom de laptots ». Les chambres de commerce du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille, consultées, repoussèrent cette proposition comme une atteinte à la liberté commerciale, et elle n'eut pas de suite. — Statistique des navires français fréquentant le Sénégal : moyenne décennale 1831-1840, 75 navires; en 1841, 79 navires.

quentent plus seulement le Sénégal et Gorée, mais vont dans la Gambie, les Bissagos, Rio Nunez, Rio Pongo, Mellacorée, Sierra-Leone, chercher des chargements de marchandises diverses, et principalement d'arachides... »

A ce moment, un mouvement de révolte avait lieu en France contre les prétentions anglaises à l'empire des mers. Par les conventions de 1832-1833, la France avait reconnu aux croiseurs anglais le droit de vérifier le pavillon des navires du commerce dans les parages fréquentés par les négriers. L'Espagne, le Portugal et le Brésil avaient refusé. Mais l'Angleterre acheta l'Espagne et violenta le Portugal qui dut se soumettre. Les équipages français firent entendre à leur tour de telles plaintes que le traité de 1833 fut dénoncé en 1845 et que la France reprit la police exclusive de son pavillon [1].

Elle maintint désormais cette décision, même à la conférence de Bruxelles (1889-1890).

1. Arthur Silva White juge ainsi cette mesure : « Notre dette envers l'Afrique ne saurait être acquittée que par un dévouement continuel à sa cause. Mais d'autres puissances, également criminelles, n'ont pas su en faire autant ; c'est tout au plus si elles ont donné un acquiescement jaloux à l'initiative de la Grande-Bretagne pour la suppression de la traite des esclaves... Aujourd'hui le peuple qui a pour fière devise nationale : Liberté, Égalité, Fraternité, est la seule grande nation qui oppose un refus absolu, bien qu'inavoué, au « droit de perquisition », mesure absolument essentielle pour réprimer le trafic d'exportation. »

ANNEXES (CHAPITRE III)

I

Traité entre la France et les Chefs du Rio Grande (mai 1845).

Le chef du Rio Grande, Soliman, dans les art. 1 et 2, « s'engage à bien recevoir les Français ou leurs protégés, à recueillir les naufragés », etc. — Dans l'art. 3 il s'engage à livrer « aux troqueurs français à prix débattus la plus grande quantité possible d'or, de cire, de peaux, d'huile, d'ivoire et d'autres produits du pays. Il reconnaît que le seul bon commerce est celui qui se fait par l'échange des produits de la terre contre d'autres marchandises et que la vente des esclaves pour l'exportation est un trafic mauvais et criminel », etc. L'art. 4 stipule une coutume.

II

Traité entre l'Angleterre, le Soumbouya et les Touré (18 avril 1826).

Ce traité est passé avec les chefs des Sousous du Soumbouya et leurs alliés la famille Touré. Les motifs du traité sont exposés comme suit : « La famille Touré à laquelle appartient le trône du pays Mandingue et les chefs et notables des Sousous du Soumbouya, désireux de mettre un terme à la guerre qui s'est poursuivie durant les douze dernières années entre Amara, le chef actuel du pays Mandingue, et les Sosos du Soumbouya, et de resserrer les liens de sympathie et d'amitié qui existent entre eux et la colonie de Sierra-Leone, ont député, à cet effet, les chefs du Soumbouya, Almamy Dalla Mamadou et Sounkary Bourama et le chef de la famille Touré, Amara », etc... — Par l'article 9, le gouverneur s'engageait à défendre tout commerce avec le Morébaya, Farmoréa, Tanéné et Forécaria, les adversaires des Touré, jusqu'à ce que ces populations aient proposé un traité qui amènerait la paix dans le pays.

III

Traité du 31 octobre 1848 entre l'Angleterre et le Dubréca.

Traité passé par le capitaine James Waddell, du 3e régiment West India, et Nathaniel Isaacs, commissaires de S. Exc. Norman William Macdonald, avec Méri Demba (Mareeah Dembah), chef du Kaloum, com-

prenant la rivière Sombouya ou Dubréca et l'île de Tombo. — L'art. 2 prévoit la possibilité, pour les ministres chrétiens, de s'établir dans le pays. — L'art. 7 déclare libres de tous droits d'entrée à Freetown : le riz, les grains, l'huile de palme, les palmistes, les peaux, la cire, le café, les arachides, l'ivoire, les bois de teinture et de construction, le coton, les pagnes, les gommes, le foundényi, l'or, le « dono grease », les herbes, noix et bulbes employées comme médicaments, les chevaux, les ânes, les troupeaux, moutons et chèvres... — L'art. 12 spécifie qu'un agent anglais pourra voyager ou résider dans le pays afin de s'assurer que les stipulations du traité sont observées.

Enfin, l'art. 15 promet au roi une coutume annuelle de 400 barres, comme suit :

8 pièces de baft bleu........	80 barres
8 — — blanc.......	80 —
8 — de rubans de satin...	96 —
172 livres de tabac..........	100 —
20 gallons de rhum.......... (4 dames-jeannes)	44 —
	400 barres

L'acte est signé pour les chefs indigènes par Yéni Seidou, de Dubréca, Kalé Lamina, de Kaporo, Yamba Moré de Manéa (Manhear), outre Méri Demba.

IV

Traité du 19 mars 1851 entre l'Angleterre et le Lanodoumataï.

Traité passé par John Francis Smyth, secrétaire colonial, Robert Armstrong, magistrat, et Benjamin Campbell, des îles de Los. Les stipulations de ce traité sont les mêmes, à peu près, que celles du traité du 31 octobre 1848 avec le Dubréca. Les limites du pays sont ainsi fixées : du village de Tiguilinta à l'est à l'entrée du Nunez à l'ouest. Les chefs signataires sont : Tongo, Donka, Founpané, Sangaré...

CHAPITRE IV

FRANCE ET ANGLETERRE EN PRÉSENCE

> « Longtemps on nous a jeté ce nom de Sénégal à la face ; mais ce vieux témoin de notre impuissance en Afrique, ce pays décrié, fournaise et marais, est à la veille de s'étendre au loin vers l'Orient. Riez : pauvre comptoir, il sera demain vaste empire. Après l'Algérie, nous n'avons rien d'aussi digne de la France. »
>
> O. Reclus.)

A partir de 1850 l'activité diplomatique de l'Angleterre redouble. Malgré les progrès commerciaux des Français et la prise de possession de Boké, malgré quelques traités passés par eux dans les Rivières, notamment celui de 1848 en Mellacorée, Sierra-Leone restait encore toute-puissante, au point de vue politique, dans la région qui portait dès ce moment le nom de Rivières du Sud (Rivières du Nord pour les Sierra-Leonais, ou encore Bas de Côte [1]).

Les îles de Los, de Boulam et de Matakon, qui surveillaient tous les débouchés des rivières, étaient considérées comme anglaises.

En août et en décembre 1851 les gouverneurs anglais concluent des traités à Forécaria avec Kia Fodé, à Mangué avec Bé Ingar, chef de la petite Scarcie ; à Kambia avec Bé Féréma, roi de Macbataye sur la grande Scarcie, et avec Satan Laye, chef de Kambia, centre le plus important de la région. Le 17 janvier 1852, ils obtiennent accès au Rio Pongo, fermé depuis l'expédition de Maxwell. Ils traitent à Médina avec Bala Bangou, notable descendant de l'ancienne famille royale [2]. Peu après, à Morébaya, ils signent des arrangements avec Stephen, chef de Ouankifon (Sombouya). En août, à Freetown même, le gouverneur Macdonald traite avec Nain Songo, chef des Kafou Boulom, portant le titre de Bé Sherbro.

1. La « Petite Côte » s'étendait du cap Vert à la Gambie ; le haut de la Côte de la Gambie au Rio Grande.

2. V. l'annexe n° 2.

Lorsque, en 1854, les factoreries anglaises et françaises de Mahéla furent pillées et brûlées, le gouvernement de Sierra-Leone s'empressa d'intervenir avant que la croisière française ait pu détacher un navire en Mellacorée. Les dommages s'élevaient à plus de 5.000 frs. Les chefs des Scarcies et le chef Moré-Mina-Laye, du Moréa, furent saisis de l'affaire. Ils promirent de faire rendre justice. Mais, mis en appétit par ce premier butin, ils manquèrent à leur parole et continuèrent à laisser molester les traitants étrangers. Enfin Mina-Laye, prétextant que les Sierra-Léonais tramaient des complots contre lui, leur intima l'ordre de quitter la Mellacorée sous dix jours. Français et Anglais supplièrent alors le gouverneur d'intervenir, pour leur éviter de nouvelles pertes et sauver leur existence.

Le gouverneur p. i. Dougan envoya en Mellacorée le « Prométhée », capitaine Heseltine, avec une compagnie de débarquement des West-India Regiments. L'expédition n'eut pas à tirer un coup de fusil et rentra à Freetown après s'être assurée que les traitants ne couraient plus aucun danger, aussi bien en Mellacorée que dans les Scarcies. Quelque temps après (février-mars 1855), le chef de Morécania venait payer à Freetown 595 dollars pour sa part d'indemnité.

Toutefois, en mai 1855, Mina-Laye et les chefs du Moréa n'ayant encore exécuté aucune de leurs promesses, et notamment le remboursement des dégâts commis par leurs sujets, Dougan envoya à Maliguia son secrétaire Dillet pour réclamer les sommes dues. Le roi refusa de payer. Il était assurément « malade » quand il avait promis cela ; certainement il ne verserait que 300 dollars au lieu de 1.030 dollars qui lui incombaient. Dillet rompit les pourparlers et se retira menaçant.

Dougan jugea qu'il était nécessaire d'agir vigoureusement, « afin de soutenir la réclamation pour attentats commis contre les marchands anglais et français [1] ». En conséquence, le lieutenant de vaisseau Nicolas, commandant le « Teazer », fut envoyé dans la rivière avec le capitaine Fletcher, des West-India, et 150 hommes. Le capitaine fit des observations au sujet du nombre par trop restreint, à son avis, de la troupe de débarquement. Il ne fut pas écouté. Dillet accompagnait l'expédition avec mission de demander 200 dollars de plus pour insulte au gouvernement anglais.

1. Crooks, *loc. cit.*

Le 22 mai 1855 le « Teazer » arrivait devant Maliguia et, deux boulets ayant été envoyés dans la ville, le drapeau blanc fut hissé. Mamadou Touré, notable et conseiller influent, vint au-devant des Anglais sur le Wharf, mais refusa de dire où était le roi. Après une demi-heure d'attente vaine, les commissaires se rembarquèrent, emmenant Mamadou Touré comme prisonnier de guerre. Cet acte déloyal autant que maladroit allait exciter au plus haut degré la colère des populations. Le « Teazer », ne pouvant demeurer à marée basse devant Maliguia, bombarda la ville, qui flamba bientôt, puis descendit à Benty où il passa la nuit.

Le jour suivant le « Teazer » revint pour achever son œuvre de destruction. La ville semblait abandonnée et les troupes allèrent en prendre possession. Mais une embuscade avait été préparée et le feu fut brusquement ouvert par les Soso. En peu d'instants le lieutenant Nicolas et Dillet étaient grièvement blessés et un commissaire de la marine tué ainsi que cinq hommes. Le capitaine Fletcher commanda aussitôt la retraite ; mais les troupes étaient si démoralisées qu'au moment où une partie d'entre elles arrivait à bord du « Teazer » une chaloupe chargée de 40 hommes chavira, tous les passagers, dans leur affolement, s'étant jetés à la fois du même bord. Trente hommes se noyèrent. Aussitôt les indigènes se précipitèrent dans l'eau, en dépit du drapeau blanc hissé sur le « Teazer », et attaquèrent les survivants sous le feu du navire. Le commissaire Firth fut saisi, retiré de l'eau et tué sur le rivage. Le capitaine Fletcher, les lieutenants Wylie et Vincent réfugiés sur une île vaseuse avec les autres survivants, servirent de cible aux Soso. Le lieutenant Wylie et la plupart des hommes furent tués ; le lieutenant Vincent, blessé, put regagner le bord à la nage avec Fletcher et quelques soldats. Le « Teazer » ayant épuisé ses munitions dut regagner Freetown. Les pertes officielles furent de 3 officiers et 72 hommes tués, de 2 officiers, du secrétaire Dillet et de 13 hommes blessés. Enfin un sous-officier et deux marins avaient été faits prisonniers. Mais ils furent rendus peu après au capitaine du port de Freetown, venu pour les réclamer. On lui remit en outre les armes et les vêtements des morts. Enfin on l'assura, ce qui semble avoir été la vérité, que le roi avait convoqué les principaux chefs à l'arrivée du « Teazer » et que, si l'on avait patienté quelques heures, toute la somme réclamée aurait été payée.

Les pertes matérielles, si cruelles qu'elles fussent, étaient peu de

chose pour l'Angleterre comparées au préjudice moral qu'elle subissait. Les Soso devaient plus tard se rappeler cette déroute en même temps que la déloyauté de l'arrestation de Mamadou Touré. Dougan fut blâmé et révoqué pour n'avoir pas tenu compte des observations de Fletcher et pour avoir envoyé, comme représentant, un jeune homme inexpérimenté, peu au courant des mœurs indigènes : son secrétaire Dillet. On défendit formellement aussi aux gouverneurs de s'engager dans une action de guerre sans autorisation du gouvernement métropolitain [1].

Dès lors l'arrogance des indigènes n'eut d'égale que la faiblesse du gouvernement de Freetown, dont les démonstrations guerrières ne firent plus aucun effet. En 1858, les Soso des Scarcies ayant molesté par trop des traitants Sierra-Léonais, le commodore Wise remonta la grande Scarcie jusqu'à Kambia qu'il brûla avec plusieurs autres villages. Les Timéné pillèrent ce qui restait. Mais à peine les forces anglaises avaient-elles disparu que les Soso repoussaient les Timéné et, en février 1859, ils envahissaient Port-Loko, le grand entrepôt du commerce Sierra-Léonais : Ils pillaient et brûlaient la ville. Le 20 mars 1859, le gouverneur Hill, le major Murray et le commodore Wise s'embarquèrent avec 200 hommes sur 3 navires de guerre et remontèrent la Kolenté (Grande Scarcie). Mais l'expédition dut rentrer sans avoir pu trouver l'ennemi qui s'était caché dans la brousse. « Much ado about nothing. »

Tandis que la maladresse du mulâtre Dougan achevait de ruiner en Angleterre le crédit de Sierra-Leone, le gouvernement sénégalais, suivant les traces du commerce français, se montrait de jour en jour

1. J.-J. Crooks commente ainsi cette décision : « Plus d'une de nos petites guerres en Afrique occidentale a été causée par notre ignorance de l'indigène et le manque de patience, si nécessaire dans nos rapports avec lui. Le temps n'a pas la même importance pour l'officier anglais que pour les chefs indigènes. Ces chefs ont une procédure pour régler les affaires qui n'a aucun rapport avec la routine des bureaux du gouvernement ou les usages du camp, ou bien la passerelle d'un navire de guerre où l'ordre bref est vite exécuté. Il faut faire des palabres et même en faire beaucoup, avoir une patience presque illimitée, et alors les affaires vont toutes seules. Il faut ajouter que les fonctionnaires anglais ignorant les langues indigènes sont à la merci d'un interprète et doivent par conséquent agir avec circonspection... Nous devons aussi quelques-unes de ces guerres à ce mépris des autres races qui est un des pires travers du caractère anglais ; d'autres à ce besoin de certains administrateurs, pleins de leur petite importance (dressed in a little brief authority), de raconter en Angleterre que les indigènes ont reçu une leçon et que le déploiement de la force armée a produit un profond effet. »

plus entreprenant. En 1850, le gouverneur du Sénégal donnait mission au lieutenant de spahis Hecquard [1], commandant de Bakel, de remonter la Comoé (Côte d'Ivoire) et de gagner par cette voie le Fouta-Dialo et Segou. N'ayant pu réussir à remonter cette rivière, il essaya de pénétrer par la Casamance, où il fut arrêté par la guerre entre le Brassou et le N'Gabou. Enfin il put traverser le haut N'Gabou, puis passa par le Koli, le pays des Tiapys, les Bové où il erra longtemps dans des montagnes arides et désertes, et arriva enfin à Timbo où il séjourna quatre mois. Il ne rentra à Saint-Louis que le 14 septembre 1851, par la Falémé. Il avait obtenu d'être escorté de parents de l'Almamy Omar, qui s'était montré fort bien disposé. Au contraire il avait eu à se plaindre de la froideur hostile d'Almamy Ibrahima Sori. Ce beau voyage se complétait par les missions des croisières françaises sur le littoral : le 22 février 1853, le capitaine Baudin, commandant l'escadre de l'Atlantique, passait à bord de l' « Eldorado » un traité avec Don Manuel, roi des Bissagos, pour obtenir l'autorisation de commercer dans ces îles. Déjà, le 18 mars 1852, la goëlette « le Lancier » s'y était montrée ainsi qu'à Matakon [2]. Le 7 décembre 1854, le commandant du « Crocodile, » en mission au Nunez, avait renouvelé le traité passé en 1849 par de La Tanaye et de Kerhallet. Enfin, le 14 décembre 1854, Gennet, puis le 14 août 1856, Laporterie, passaient de nouveaux traités confirmant celui de 1845 avec Moré-Laye en Mellacorée.

Le commerce de Saint-Louis et Gorée, attiré tous les jours davantage vers le sud, y trouvait chaque année des chargements plus considérables d'arachides. Cependant, il souffrait impatiemment de la concurrence anglaise de Portendick pour la traite de la gomme. Le gouvernement eut la faiblesse de suivre ses conseils et proposa à l'Angleterre l'échange d'Albréda sur la Gambie contre Portendick. Cette proposition fut acceptée en 1857 et la France perdit toute influence politique sur une rivière des plus faciles à remonter et des plus riches, alors que le commerce de la gomme n'allait plus être que secondaire pour la colonie [3].

1. Hecquard fut nommé plus tard consul de France à Scutari.
2. Pour réprimer un acte de piraterie commis sur un français.
3. Exportation de la gomme : Exportations totales :

1839	3.950.000 francs.	5.009.000 francs
1840	3.476.000 —	4.555.000 —
1841	2.490.000 —	3.721.000 —

Le Sénégal commençait à avoir conscience de sa force naissante. Nous avons vu que le gouverneur Bouet avait essayé de rompre avec les errements de ses prédécesseurs et de faire respecter le pavillon français. En 1851 et 1852, des pétitions du commerce de Saint-Louis réclamaient « la liberté de commerce garantie par la suppression des escales sur le Sénégal, système ruineux autant qu'humiliant pour l'orgueil national, et la sécurité qui ne pouvait s'obtenir qu'en mettant un terme aux invasions annuelles des Maures dans le Oualo [1] ».

Ces vœux furent enfin entendus. C'est que tous les jours la colonie se développait. Méprisée par les Anglais, elle allait devenir une des plus riches contrées de l'Afrique occidentale grâce au développement de la culture de l'arachide. D'après Berlioux, le commerce sénégalais, sous l'administration de Brue, comportait environ 700.000 livres d'exportation. En 1776, d'après Golbéry, l'exportation s'élevait à 7.260.000 frs. En 1836, le commerce général n'était que de 7 millions mais dans les années qui suivirent il atteignait une moyenne de 14 millions [2]. Ce chiffre se maintint jusque vers 1855 et, bien qu'il ne marquât qu'une faible augmentation, il attirait l'attention sur la colonie.

Les récits des explorateurs, les rapports administratifs, signalaient les richesses considérables et inexploitées que recélait le Soudan, dont le Sénégal ouvrait le chemin. Le capitaine de vaisseau Protet reçut des instructions pour mener à bien la politique active que l'on voulait instaurer. Aidé du capitaine du génie Faidherbe, qui construisait le fort de Podor, il battait les Toucouleurs à Dagana, à Podor, et, avec 800 hommes exténués, réussissait à enlever d'assaut Dialmath (Dimar), la ville sainte défendue par 5.000 fanatiques. A la suite de cette campagne, les coutumes furent supprimées dans le pays. Le commandant Protet dut rentrer en France pour rétablir sa santé il transmit l'intérim à Faidherbe, récemment promu chef de bataillon, qui allait être bientôt nommé gouverneur en titre à la demande des habitants de Saint-Louis (16 décembre 1854).

1. Fallot, *Histoire du Sénégal*. Le monopole de la Compagnie de la gomme avait été supprimé le 4 novembre 1842.

2. Commerce du Sénégal.

1831	6.408.000	francs.	1836	9.014.000	francs
1832	5.099.000	—	1837	12.075.000	—
1833	5.938.000	—	1838	17.118.000	—
1834	7.716.000	—	1839	13.606.000	—
1835	7.696.000	—	1840	11.833.000	—

Faidherbe continua avec succès la politique de Bouet et de Protet[1]. Tête fine et énergique, au regard clair et profond, à peine voilé par les lunettes qu'il portait à demeure, bon et paternel pour ses subordonnés et les indigènes, il savait montrer dans les moments difficiles une fermeté, une froide résolution qui venaient à bout de tous les obstacles. Désormais les brigands et les pillards apprirent que la Sénégambie était protégée efficacement par les Français. Les Maures Trarza, qui venaient de tailler en pièces les Yolofs du Oualo, furent à leur tour repoussés par les troupes françaises qui vinrent les attaquer chez eux, au lac Cayar, l'ancien domaine des nègres. Cette expédition eut un retentissement énorme dans tout le Soudan occidental (1856-1857)[2]. Faidherbe obtint ainsi la liberté du commerce de la gomme, la suppression des escales[3] et l'interdiction à tout Maure en armes de passer sur la rive gauche du Sénégal[4]. Un bataillon de tirailleurs sénégalais était formé (21 juillet 1857).

1. Les instructions qu'il avait reçues étaient d'ailleurs catégoriques : « Nous devons dicter nos volontés aux chefs maures pour le commerce des gommes. Il faut supprimer les escales en 1854, employer la force si l'on ne peut rien par la persuasion. Il faut supprimer tout tribut payé par nous aux États du fleuve... Nous devons être les suzerains du fleuve... Il faut protéger les populations de la rive gauche contre les Maures. Enfin il faut entreprendre l'exécution de ce programme avec conviction et résolution. » Les forces militaires du Sénégal, pendant ces diverses guerres, n'étaient que de trois bataillons d'infanterie, dont deux indigènes, un escadron de spahis, deux batteries d'artillerie et quelques laptots.

2. Mohamed El Habib, chef des Trarza, auquel en 1850 les habitants de Saint-Louis adressaient une humble pétition pour demander la paix, avait déclaré qu'il allait faire ses prières dans la cathédrale de notre chef-lieu. Ses troupes sauvages furent arrêtées par une poignée d'hommes, commandés par l'héroïque sergent Brunier, au marigot de Leybar (21 avril 1855). A la suite de la promenade militaire autour du lac Cayar, les Yolofs, encouragés, voulurent recommencer l'expédition pour leur propre compte. Mais ils furent décimés. Faidherbe remonta en Mauritanie et, le 13 mai 1857 battait complètement Mohamed El Habib au lac Cayar. Battu encore à Nder, l'émir découragé signa un traité qui fut ratifié par les Braknas.

3. Verneuil décrit ainsi l'escale d'Armanko ou Daramankour (1855-58) : « Nos négociants, une vingtaine, étaient logés sur la rive près de leurs navires, dans de petites huttes toutes parées du pavillon national. A côté, dans la plaine, campait l'immense caravane des marchands maures, avec plus de 1500 chameaux, les uns couchés, les autres paissant çà et là parmi de nombreux groupes de tentes. Cette réunion d'Européens et d'Africains n'était pas moins intéressante pour le philosophe que pour le peintre. Combien de réflexions peut en effet inspirer cette différence d'usages, qui fait qu'un peuple est riche avec de l'or et l'autre avec des verroteries ! » Les lourds tributs que payaient les commerçants aux chefs maures ne les mettaient pas à l'abri des vexations : « A tous moments les dépôts de marchandises, les chalands qui naviguaient sur le fleuve étaient pillés. » (A. Rambaut, *Sénégal et Soudan.*)

4. « C'était le premier frein mis à ces razzia de bandes dévastatrices qui, chaque année, se répandaient sur les pays Yolofs et Foula. Ils inspiraient une terreur folle aux indigènes. Tantôt ils saccageaient les villages, exterminant la population mâle, emmenant les femmes et les enfants. » (A. Rambaut, *loc. cit.*)

A ce moment le prophète noir El Hadj Omar prêchait la guerre sainte contre les Français. Nous verrons dans le chapitre vi, comment, après une émouvante campagne de deux années, le chef toucouleur, battu, dut traiter avec la France (août 1860), nous abandonnant la vallée du Sénégal « immense marché ouvert à notre activité » (Fallot).

Habileté diplomatique, prouesses militaires, travaux publics accomplis, marquèrent cette période de croissance. L'expédition contre le N'Diambour (1858), l'annexion de la presqu'île du Cap Vert, la création de Dakar et des trois phares qui en éclairent les approches, la victoire de Fatick dans le Sine, la construction du fort de Kaolak (Saloum), nous remettaient en possession des territoires que, deux siècles auparavant, Du Casse avait donnés à la France. Des postes étaient bâtis [1] ; des routes créées ; des ponts, des lignes télégraphiques établis [2]. Le 26 février 1859, Gorée et les Rivières qui en dépendaient et qui étaient dirigés par un commandant particulier, furent replacés sous l'autorité du gouverneur. La prise de N'Guiguis et la victoire de Diati (11 mars 1861) furent le prétexte dont s'empara l'agitateur Lat Dior, au Cayor, pour soulever les populations et surtout la caste aristocratique des Tiedo. Le gouverneur intérimaire, le capitaine de vaisseau Jauréguiberry, commença la répression avec le plus grand succès. Cet officier signalait déjà la nécessité de visiter fréquemment les Rivières du Sud [3].

Revenu le 14 juillet 1863 avec le grade de général, Faidherbe reprit la campagne. Il éleva un fort à N'Guiguis. Ce fut alors qu'il reçut la douloureuse nouvelle de la mort stoïque des capitaines Lorans et Chevrel et du lieutenant Dupont-Saint-Victor avec plus de 100 hommes qui se firent hacher à leur poste à N'Golgol (29 décembre 1863). Le colonel Pinet-Laprade arriva trop tard pour

1. A. Matam, Rufisque, Portudal, Joal.

2. En 1866, les Messageries impériales, plus tard « Messageries maritimes », commencèrent à desservir Dakar. Elles s'arrêtèrent auparavant à Saint-Vincent où un cargo annexe leur amenait les marchandises de Dakar. Le 18 juillet 1861, la Chambre de commerce de Bordeaux demanda et obtint que l'on télégraphiât de Lisbonne les nouvelles du Sénégal. En 1865, la même Chambre reçoit de Chasseloup-Laubat, l'avis qu'il envoie au Sénégal un petit vapeur pour assurer la protection des Rivières. Gorée fut déclaré port franc le 24 décembre 1864. La Chambre de commerce de Saint-Louis demandait, le 10 juin 1866, un service annexe des messageries avec le Sud.

3. Sur ses ordres, le colonel Martin des Paillères imposait au Fouta sénégalais le traité du 10 août 1863, par lequel ce pays renonçait à toute prétention sur le Toro. Un traité fut ensuite signé à Guédé avec le Toro, le 1er septembre 1863.

secourir ces héros, mais infligea à Lat Dior, dans la brousse de Loro, une défaite écrasante (12 janvier 1864). Quelque temps après, la dignité de damel était supprimée et l'annexion du Cayor proclamée en 1866. En même temps le Damga, capitale Matam, était annexé après le démembrement de l'empire Toucouleur en trois états distincts [1]. Enfin le Saloum et le Rip, soulevés par le marabout Maba [2], étaient battus et définitivement pacifiés, en 1865, sous le gouvernement de Pinet-Laprade qui écrasa Maba à Nioro, non loin de la Gambie, au prix de pertes importantes et après avoir été blessé lui-même [3]. « Désormais, la France, maîtresse d'un territoire considérable, devenait l'arbitre redouté des divers États indigènes et les peuples menacés par l'ambition d'un conquérant se groupaient autour de son drapeau pour défendre leur indépendance [4]. » Ces succès militaires et diplomatiques ne restaient pas stériles : Quatre ans après l'arrivée de Faidherbe, le commerce général avait augmenté de 8 millions. En 1863, il dépassait le chiffre de 33 millions et, en 1869, il atteignait 35.344.867 frs. Cette terre jadis méprisée, où l'on ne venait que pour chercher l'or apporté du Soudan, devenait subitement féconde. Saint-Louis était assaini et prenait sa physionomie actuelle : musée, casernes, écoles, imprimerie où était tiré le *Journal officiel* local, furent créés. L'administration bien que gênée par des organisations politiques qui ne servaient que des intérêts de castes, était bienveillante et obtenait la confiance des Yoloffs et des Toucouleurs, cependant si difficiles à mener. Le décret du 20 mai 1857 avait organisé la justice musulmane en matière civile, avec des tribunaux de

1. En 1862 un soulèvement général fomenté par les anciens partisans d'El Hadj Omar, fut réprimé par le gouverneur Jauréguiberry. Après les batailles de Bosséa, M'Birboyan (29 juillet 1862), Loumbel (22 septembre), puis, en 1863, de Touldégal (17 janvier) et de Gaorel, il imposa la paix aux Toucouleurs. « Il avait parcouru 525 km. dans des contrées qui passaient pour inaccessibles à une armée régulière et avait livré 3 batailles, soutenu 16 engagements et détruit 76 villages. Un officier et 20 hommes avaient été tués, 21 moururent à l'hôpital des maladies contractées pendant l'expédition ... » (Fallot).

2. En 1857 les établissements anglais de la Gambie, menacés par les troupes fanatiques de Maba furent sauvés par la prompte intervention de Ducrest de Villeneuve. Une deuxième attaque de Maba fut écartée ensuite par de riches présents que lui fit le gouverneur anglais.

3. Le chef protégé par nous avait été attaqué par Maba qui fut battu devant Kaolack par la petite troupe du sergent Burg (3 octobre 1862). En juin 1865, Maba envahit le Djolof, menaçant le Cayor et le Baol. C'est alors que Pinet-Laprade vint l'attaquer, détruisit sa capitale Maka, et le battit complètement à Nioro.

4. Fallot, *loc. cit.*

première instance (cadi) et d'appel (tamsir). La tolérance et la modération, en même temps que l'énergie et la décision de cette administration, avaient donné, en peu d'années, de merveilleux résultats.

Avec une largeur de vue remarquable, Faidherbe, Jauréguiberry, Pinet-Laprade, jetaient les yeux sur l'au-delà du Sénégal, esquissaient déjà ce que devait être le futur empire africain français. Vers le Niger, cette immense route des peuples du Soudan occidental,



Coll. Robin.

Appontement de Boké (Rio Nunez).

Faidherbe avait envoyé la mission du lieutenant de vaisseau Mage et du Dr Quintin, qui devaient traiter avec El Hadj Omar et étudier la construction d'une ligne de fortins pour protéger l'établissement d'une voie ferrée de Médine à Bamako. Pascal dans le Bambouk en 1860, Hazan et Lambert dans le Djolof en 1851, le capitaine Vincent en Mauritanie, faisaient connaître de nouveaux débouchés au commerce sénégalais. Vers les Rivières, Faidherbe voyait l'Angleterre solidement établie à Sierra-Leone et prête, de ce point, à disputer à la France son influence sur le colossal domaine soudanais. Il comprit qu'il fallait profiter, avant qu'elles fussent oubliées des indi-

gènes, des fautes commises par les Anglais au Pongo et Mellacorée, aussi bien que de l'effet moral produit par les victoires sénégalaises.

Il voulut tout d'abord renouer avec l'empire du Fouta-Dialo les relations que Mollien et Hecquard avaient établies. Le lieutenant Lambert partait de Saint-Louis le 20 février 1860, atteignait Bel Air (Rio Nunez) le 1er mars. A Kakandé, où il recevait l'hospitalité de M. Soulon, il remarque : « Rien n'est séduisant d'aspect comme les factoreries élevées par nos compatriotes. Vittoria (Victoria), Rapax (Rapass), Kakandé (Boké), ne demandent, pour devenir de véritables établissements coloniaux, qu'un peu de sécurité à l'endroit des tribus noires qui les entourent. Kakandé surtout est un des sites les plus favorisés que j'aie jamais vus. Bâti en amphithéâtre au milieu de bosquets d'orangers, de bananiers et de manguiers, au vert et lustré feuillage, ce village a derrière lui un rideau d'arbres immenses et, pour premier plan, les eaux calmes et profondes du Rio Nunez. Tous les produits de nos colonies réussiraient sur ce sol de promission, mais jusqu'à présent le commerce européen n'exploite guère que les arachides et l'huile de palme. » Dès le début de son voyage, il se rend compte du prestige nouveau des Français auprès des indigènes, frappés d'admiration par la suite de victoires remportées sur un ennemi considéré comme invincible. Le chef des Landouma, vivement admonesté, s'abaisse à implorer son pardon et s'efforce de détourner de sa tête le courroux du puissant Borom N'Dar, (gouverneur de Saint-Louis). Abdoulaye, chef du Labé, suivant les traditions de cette province, vient offrir ses services comme guide. Lambert eut lieu de se plaindre ensuite d'avoir accepté ce compagnon qui n'était jamais avec lui et s'occupait en route de la perception de l'impôt, retardant constamment la marche. Il traversa Guémé, Kompéta, où il apprit qu'Ibrahima Sori, qui avait causé tant d'ennuis à Hecquard, venait d'être nommé Almamy. A la descente de Nabé Koba, il reçoit du chef du Labé un messager qui devait lui servir de guide désormais. Retenu plusieurs jours à Ansankéré par suite de la méfiance de ce nouveau conducteur qui lui avait vu « écrire le pays », il ne put en sortir que sur l'autorisation du chef du Labé : « Que le blanc sache, écrivait celui-ci, que nous sommes très contents de son arrivée parmi nous. Oumar a eu tort de lui parler comme il l'a fait au sujet de ses écrits. Nous savons que les blancs ne sont pas comme nous : Tout ce qu'ils voient, ils l'écrivent et ils en composent ensuite des livres que tout le monde lit et qui

consacrent leur mémoire dans l'avenir. » Naïves et nobles paroles qui décèlent une race susceptible des plus grands perfectionnements.

Lambert continua sa route par Téléré, Foukoumba, Porédakha, où il rencontre Almamy Ibrahima Sori. Celui-ci, loin de justifier les craintes que lui avait inspirées la relation d'Hecquard, fut des plus accueillants. Cependant les Alfaya qui l'entouraient, cachaient à peine leur hostilité. Ibrahima ne voulut d'ailleurs pas le garder auprès de lui et l'envoya à son collègue soria, Omar, l'ami fidèle des Français. Celui-ci le reçut avec joie : « J'aime beaucoup les Français et je sais aussi que le gouverneur a autant d'estime pour moi que j'en ai pour lui. » Plus tard dans une réunion solennelle, il déclare : « Des lieux où le soleil se lève et de ceux où il se couche, du côté de la droite et du côté de la gauche, je reçois journellement des envoyés. Mais aucun ne peut me faire le plaisir que me cause celui qui vient de la part du gouverneur de Saint-Louis, car lui aussi est un grand chef, un puissant monarque. Comme moi il est connu à l'orient et au couchant, au nord et au midi, et partout on l'aime, car il ne veut que la justice. Je prie Allah de maintenir entre nous une étroite amitié et de bonnes relations commerciales, ainsi que vient de le dire ce vieux marabout, notre conseiller. Il faut espérer qu'Allah exaucera nos vœux ! » Lambert ayant obtenu la ratification de la cession de Boké par le chef des Landouma, revint par Foukoumba, Labé, où il ne put pénétrer, et le Boundou.

A cette action diplomatique vers l'intérieur, répondait sur le littoral la présence continuelle des navires et des commerçants français. La maison Marc Merle, Neveu et Cie, de Bordeaux, était à ce moment-là solidement installée au Nunez. Ayant été pillée le 13 février 1857, elle réclamait, le 11 mai, l'établissement d'un résident et la protection juridique d'un bâtiment de la station [1]. Clément, leur représentant, demandait l'exécution du traité de 1849, qui supprimait les coutumes. Le 27 avril 1859, le capitaine de « l'Arabe, » Gaude, constatait que, si nos commerçants étaient tranquilles à Boké, ils étaient tourmentés à Caniope par les exigences du roi des Nalou, Youra.

Entre temps, en mars 1857, Faidherbe faisait explorer la rivière Kitafine par le lieutenant de vaisseau Vallon, à bord du « Dialmath. » Il appela cette rivière Cassini, du nom du village de l'embouchure

1. Rouget, *loc. cit.*

où fut hissé le drapeau français. Le 25 mars 1857, une convention était passée avec les chefs indigènes nous donnant les rives et les eaux du Cassini [1]; d'autre part, le 21 avril 1859, un traité avait été signé par le commandant Gaude, Manga Kouloum et Mathias Kotil (Kati), chefs du Rio Pongo [2].

Les réclamations des commerçants français du Nunez furent transmises par le gouverneur au ministre, qui se montra disposé à accueillir avec bienveillance « les propositions qui lui seraient faites afin de donner à l'action française sur ce pays un point d'appui sérieux et solide, sans grever le budget de charges nouvelles [3] ». Aussi Faidherbe se décida-t-il à aller visiter lui-même ces Rivières dont la réputation ne lui parut pas usurpée. Déjà il plaçait dans leur centre géographique, au Fouta-Dialo, la future capitale de notre colonie africaine. Au cours de ce voyage, après avoir inspecté le Nunez où il préconisait comme absolument nécessaire la création d'un poste fortifié à « Déboké » (14 juin 1860), il entra dans le Pongo et visita les établissements des anciens négriers. Notamment à Faringuia, il fut reçu par le chef de la famille des Lightburn, une femme nommée lady Ferreira ou Sémiramis. Les Soso disaient d'elle : « cette femme est un homme » [4], et, de fait, elle faisait marcher à la baguette 6.000 esclaves armés. Elle se promenait dans son fort, qui dominait de ses canons le pays environnant, une paire de pistolets à la ceinture : « Et qui t'a permis, lui dit Faidherbe, d'établir des canons sur une rivière protégée par la France ? — Cela ne te regarde pas, aurait-elle répondu. En tous cas ils ne sont pas braqués sur les Français ! — Mais si je les fais enlever ? — Essaie donc, si tu l'oses [5] ! » Faidherbe ne put que rire de cette boutade. Il fut galant et Sémiramis aimable. Elle lui offrit de riches présents, tandis que son fils Stael Lightburn s'entremettait auprès des chefs indigènes pour les amener à rendre visite au gouverneur. Il reçut de celui-ci une lettre de chaleureux remerciements et de félicitations pour son dévouement à la cause française. Ce fut à cette époque que les fils du roi du Pongo, Jean-Jacques, Benoît (ou Ben) et Emmanuel Katty furent mis en pension chez les missionnaires à Dakar. En 1861, au moment

1 et 2. Voir le texte de ces traités, Annexes 3 et 4.
3. Rouget, *loc. cit.*
4. *Histoire des Missions africaines.*
5. *Histoire des Missions.*

de la guerre américaine de Sécession, le gouvernement français pouvait comprendre, dans sa déclaration de neutralité, les Rivières du Sud parmi les territoires soumis à la France [1].

L'énergique successeur de Faidherbe, le colonel du génie Pinet-Laprade, allait continuer sans faiblir sa politique et la rendre plus efficace encore en se servant du moyen des traités de protectorat.

D'abord commandant particulier de Gorée, qui, à partir de 1859, fut placé sous les ordres du gouverneur du Sénégal, il avait été le collaborateur dévoué de Faidherbe dans la pacification de la colonie. Il assura la tranquillité de la côte au sud de Gorée, qui forma le 2e arrondissement du Sénégal. Il commença la construction des digues, des appontements et des entrepôts de Dakar (1863). En 1861, il soumettait le Sine et pacifiait la Casamance. En 1865, il vengeait sur Lat-Dior la défaite de N'Golgol. Enfin, la même année, il triomphait de Maba qui avait fait trembler la Gambie [2] et, en 1866, annexait le Cayor.

A ces titres de gloire, Pinet-Laprade allait en ajouter un autre : celui de créateur des Rivières du Sud françaises. Le 14 avril 1864, après avoir parcouru cette région, il constatait que : « si nos traitants jouissent d'une sécurité parfaite du côté des Nalou, ils sont fort inquiétés par les Landouma, dont le chef Donka est avide et tracassier ». C'était le contraire de ce que disait Gaude en 1859. C'est que, en effet, les difficultés avec les chefs indigènes naissaient sous le moindre prétexte et finissaient toujours par des cadeaux offerts par le commerce. L'occupation de Boké fut décidée : le gouverneur prépara un nouveau traité avec les Nalous. Il fut passé par le commandant du « Castor », Reguin, qui revenait de Mellacorée, et fut signé sans difficultés grâce à l'influence des traitants Bicaise, revenu à de meilleurs sentiments envers les autorités sénégalaises, et Théraizol. La conclusion en fut saluée par cinq coups de canno. Puis le commandant Reguin prit possession d'un terrain à Victoria et d'un autre à Bel Air, près de la factorerie de Théraizol. On devait y établir des dépôts de charbon. En rentrant, il notait l'impuissance de Donka, roi des Landouma, à empêcher les pillages dont étaient victimes nos traitants Yolofs dans le haut Nunez. Cela hâta la solution préconisée par Faidherbe : le 19 janvier 1866, Boké fut occupé

1. Ternaux, *La Guinée française*.
2. Maba fut définitivement battu, puis tué, au combat de Somb (18 juillet 1867).

par nos troupes et le premier traité de protectorat était signé avec le roi des Landoumas (21 janvier 1866)[1]. Le poste fortifié de Boké était aussitôt édifié et l'administrateur Baskan s'y installait.

Le chef de bataillon Flize, commandant supérieur de Gorée et représentant le gouverneur, se rendit alors, à bord de l'« Oriflamme », au Pongo où, depuis 1863, la guerre faisait rage. Il prit possession du village de Dominguia et, grâce à l'influence de Bicaise et de Lightburn, fit signer au roi John Catty ou Yanghi Will un traité de protectorat. Le roi avait fait remarquer que, depuis 1852, il était engagé envers l'Angleterre. Mais Flize lui ayant démontré que, par cet acte, il n'avait pas aliéné son indépendance, ajoutant que, depuis, il avait passé un autre traité avec la France, il signa et accepta auprès de lui, comme résident français, le traitant Bicaise qui avait une grande influence dans le pays. Peu après un poste était élevé à côté du village de Boffa[2].

Ainsi tous les efforts des Anglais au Nunez et au Pongo avaient été annihilés. Cependant, au Pongo surtout, ils avaient fait de grands efforts pour se maintenir, en passant d'abord un traité d'amitié, puis en reprenant l'œuvre des missions, complètement abandonnées depuis 1817. En 1851, l'évêque anglican des Barbades avait décidé la Société pour la propagation de l'Évangile à former de jeunes missionnaires nègres pour l'Afrique Occidentale. Mais ce ne fut qu'en 1855, qu'un pasteur européen, Leacock, et un jeune catéchiste noir, Duport, demandèrent à partir. Il fut décidé que les deux missionnaires se rendraient au Rio Pongo pour reprendre l'œuvre commencée jadis. Afin d'impressionner les indigènes, on fit accompagner les deux pasteurs par le navire de guerre « Myrmidon », qui jeta l'ancre à l'embouchure du Pongo. Le commandant du navire et une compagnie de débarquement escortèrent les missionnaires à Tintima, sur le petit Pongo. Reçus sans enthousiasme par le chef du village, Kenebek Ali, ils furent éconduits par le roi du Pongo Kati, qui « prétendit que l'on n'avait nul besoin d'écoles ni de missionnaires, puis affecta de ne plus s'occuper des voyageurs »[3]. Heureusement pour ceux-ci, le chef de Falanguia[4], Wilkinson, qui avait été

1. Voir le texte de ce traité, Annexe n° 5.
2. Voir le texte de ce traité, Annexe n° 6.
3. Moreau, *loc. cit.*
4. Un autre village du Petit Pongo.

élevé par les anciens missionnaires et envoyé en Angleterre et qui, ensuite, était revenu au fétichisme et avait amassé une belle fortune dans la traite des esclaves, les prit sous sa protection. Son fils Charles, chef de Dominguia, lui amena les missionnaires et il les engagea à ouvrir une école à Falanguia. Leacock visita Dominguia, Sangha, résidence des mulâtres Faber, et Farringuia. Mais, miné par la fièvre, il dut rentrer à Freetown où il mourut en 1856. A ce moment, le temple de Falanguia, achevé en 1857, était commencé par Duport. Il faillit être détruit en 1859 et ne fut sauvé que grâce à l'intervention de Wilkinson et de Gomez. En 1860, Jelloram Fernandez, roi de Bramaya, marcha sur Fallanguia qu'il avait résolu de détruire. Le missionnaire européen Neville vint en personne le dissuader et faillit payer de sa vie cette démarche. Cependant Fallanguia et son temple furent sauvés. En 1862, une autre église était fondée à Dominguia, mais la mort ayant fauché tous les missionnaires blancs, il fut décidé que désormais cette partie de l'Afrique ne recevrait plus que des missionnaires nègres. Ce fut là un coup sensible porté indirectement à l'influence britannique, au moment où les catholiques français s'établissaient à Sierra-Leone et dans les Rivières.

Cependant les missions protestantes montrèrent encore quelque activité : les missionnaires mulâtres Doughlin et Turpin établissaient une église à Fotoobar, dans les îles de Los, et Duport fondait au Rio Nunez le temple d'Antigua près de Guémé Saint-Jean. Il fut démoli en 1877.

Ces efforts avaient échoué assez piteusement, tant au point de vue religieux qu'au point de vue politique, et le seul résultat en avait été de répandre partout dans les Rivières le langage « broken english » de Sierra-Leone. Les nouveaux traités passés par la France soulevèrent un « tolle » général à Freetown. Or Pinet-Laprade était bien décidé à ne pas en rester là. Les traitants de Mellacorée, étrangers ou français, demandaient instamment des secours au Sénégal, redoutant tous l'intervention du voisin anglais qui s'empresserait de faire payer des droits de douane pour prix de ses bons offices, et qui pourrait devenir gênant par la surveillance qu'il exercerait sur les sorties de la rivière. Maligui Béli Touré venait d'être élu, en 1865, roi du Moréa, contre Bokari son cousin. Ce dernier avait pris les armes, soutenu par les bandes Timéné et le Morécania, et venait d'enlever Forécaria à Maligui. Dans une lettre au

consul de France à Freetown, un sieur Dalmas, de la maison G. Devès et Cie, auquel l'almamy Ansoumané venait de céder une concession, demandait, en août 1865, le protectorat d'un pays « où le nom français est en grande estime et où nos marchandises sont recherchées et souvent préférées aux sortes des manufactures anglaises... Depuis la révolte de Bokari, nos relations commerciales dans la Mellacorée sont dans un état de souffrance déplorable... Les factoreries étrangères dans ces rivières ont des intérêts si étroitement liés au commerce français de la métropole que nous avons presque la certitude qu'elles verraient avec satisfaction le gouvernement de S. M. l'Empereur prendre le protectorat de tout le pays... De Konta à Mellacorée (Farmoréa) on voit les ruines encore fumantes des villages et des factoreries incendiés... Nous n'entendons pas que la France saigne son budget pour nous protéger ; mais le commerce lui-même pourra subvenir largement à ces dépenses en frappant l'exportation dans ces différentes rivières d'un droit de . . . qui peut être fixé du consentement même des négociants intéressés. »

Bientôt une pétition, adressée au même consul en septembre 1865 venait confirmer les dires de Dalmas. Elle était en effet signée non seulement des Français, mais aussi des Anglais et des Sierra-Leonais : Heddle, Rosenbush, Reader, Randall, etc. Elle demandait la création d'une ligne reliant les Rivières à Gorée et faisait ressortir l'importance du mouvement maritime de la France dans les Rivières. « Le commerce de la Gambie, Boulama, Rio Nunez, Rio Pongo, Mellacorée et ses affluents, se fait avec des marchandises anglaises, françaises, et quelques produits américains. Mais tout le mouvement à l'exportation, à l'exception de quelques chargements pour l'Amérique, se fait par nos navires à destination des ports de Marseille, Bordeaux, Rouen et Nantes ». Et les rédacteurs de ce document vantent le confort que l'on trouve sur les Messageries impériales qui touchent à Gorée, confort que sont loin d'offrir les vapeurs de Liverpool.

Il fallait profiter sans tarder de ces bonnes dispositions. Pinet-Laprade, apprenant le pillage d'une factorerie de la maison Devès, dirigée par un nommé Bradshaw, qui avait été lui-même maltraité par Bokari, ordonna l'envoi du garde-côte « Espadon » et du côtre « Écureuil », dans la Rivière. C'est alors que le contre-amiral Laffon de Ladebat, dans une lettre du 20 octobre 1865, exposa la thèse du renoncement, qui avait dans la marine beaucoup de partisans. Ce brave soldat était effrayé d'une initiative aussi hardie. Hypnotisés

par l'importance de Sierra-Leone où ils venaient souvent en escale, les marins français ne voyaient pas que, derrière le décor imposant de sa capitale, la colonie anglaise était vouée à l'impuissance. A leur avis, le seul moyen d'arrêter l'Angleterre était de faire revivre la fameuse clause de neutralité du traité de Versailles. C'est ce qu'exposait l'amiral : « Nous avons tout à perdre si nous n'arrêtons pas cette lutte qui n'est déjà que trop engagée. En effet, si les Anglais sont plus prompts que nous, ils ruinent notre commerce, comme ils l'ont déjà fait au Sherbro ; si, au contraire, nous arrivons les premiers, les Anglais susciteront mille intrigues contre nous ; ils fomenteront des insurrections continuelles, nous forceront à de grosses dépenses, et nous verrons en même temps notre commerce s'arrêter et dépérir devant l'insécurité que lui présentera un état de guerre perpétuel. Je ne vois qu'une solution raisonnable à cette difficulté : c'est de renoncer franchement, des deux côtés, à toute idée de conquête sur ces pays, chacune des deux Puissances se bornant simplement à la protection de ses nationaux. »

La réponse de Pinet Laprade ruinait cette argumentation : « Demander à un gouverneur anglais de signer une convention de neutralité, c'était se heurter à un refus certain et précipiter l'annexion du pays par l'Angleterre. La direction imprimée par les gouverneurs à la politique indigène va parfois à l'encontre des idées du gouvernement et du parlement qui, eux, ne veulent pas d'extension territoriale. Ils ont presque enlevé de force Boulam aux Portugais ; ils viennent d'annexer le Sherbro, ils intriguent en Mellacorée. C'est une suite remarquable dans les idées. Actuellement ils surveillent avec inquiétude les mouvements des Français. Si le gouvernement français obtenait des chefs le protectorat du pays les Anglais susciteraient des troubles? « En Casamance aussi les Anglais ont cherché à nous susciter des intrigues et à fomenter des insurrections contre nous. Mais nous n'avons pas tardé à nous rendre maîtres de la situation. Enfin Son Excellence, le Ministre de la Marine et des Colonies, en nous autorisant à occuper le Nunez cette année, ne paraît pas autant redouter les conséquences des projets d'agrandissements dont vous parlez et qui sont plutôt, dans cette colonie, le résultat des opérations du commerce que des autorités locales. Je voudrais amener, sans laisser pressentir nos projets par le gouvernement de Sierra-Leone, les chefs indigènes à nous adresser, de concert avec le commerce dont les dispositions nous sont connues déjà, une

demande de protectorat qui aurait pour résultat de nous placer dans des conditions très avantageuses vis-à-vis des Anglais. »

L'amiral, peu convaincu, dut s'incliner. « La réussite de votre projet, répondait-il, nous placerait évidemment dans une situation avantageuse et je fais les vœux les plus sincères pour son succès. » Peu après, le ministre, comte de Chasseloup-Laubat, donnait son adhésion aux vues du gouverneur, confiant dans sa prudence et dans sa fermeté. Il lui transmettait une lettre de la chambre de commerce de Bordeaux, demandant qu'un terme fût mis à la situation troublée de la Mellacorée.

La guerre continuait en effet plus terrible que jamais : Bokari venait d'être battu successivement à Samba Lana, Forécaria et Tana. A Samba Lana, 800 kilos de poudre avaient sauté et de nombreux guerriers avaient été tués. On évaluait à 1500 les fuyards de l'armée de Bokari dans les Scarcies. Ce dernier était conseillé par un capitaine anglais démissionnaire, avocat à Sierra-Leone, Huggins, qui lui avait été envoyé officieusement pour lui offrir le protectorat anglais. Il l'avait d'ailleurs refusé, après une semaine de palabres.

Le 12 novembre 1865, le capitaine de l'aviso « Castor », Reguin, partait de Gorée avec les instructions du gouverneur. Comme celui-ci l'avait prévu, tous les traitants signèrent dès son arrivée une pétition qui lui fut présentée par Dalmas. Ils demandaient la protection de la France dans la rivière Mellacorée « ou sans cela il n'y aura plus de sécurité pour nos biens et nos personnes » [1].

Bokari et Maligui étant aux prises entre le Forécaria et Bereiré, Reguin suivit le marigot Voyeu-Voyeu et entra dans la rivière de Forécaria. Il se rendit auprès de Bokari qui jura n'être pour rien dans les pillages des factoreries, mettant toutes les exactions au compte de Maligui. L'impression du commandant fut que Bokari était prisonnier des étrangers (les Timéné) et que lui-même était presque étranger au Moréa. « Élevé dans le Fouta et musulman fanatique..., il a proscrit en masse tous les habitants de la rive droite de la Mellacorée. »

Le traitant Valentin fut alors envoyé par Reguin à Maligui, et amena sans peine celui-ci à Bereiré, où, furieux contre les Anglais qui faisaient soutenir Bokari par les Timéné et avaient mis un con-

1. Ce document était signé : Dalmas (pour G. Devès et Cie), Seignac, L. Maurel (pour Malfilâtre et Cie), Richard Fisher, Rosenbush, Bradshaw, Grant, Reader, Randall, Cantor et Cie, D. George, Th. Lewis, Dodds, Lelièvre, Franz, etc.

seiller auprès de lui, il signa le 22 novembre, sans se faire prier, le traité de protectorat qui lui était présenté [1]. Mais il fut convenu que ce traité resterait secret jusqu'à la fin de la lutte avec Bokari afin de ne pas surexciter la susceptibilité de Sierra-Leone. En outre le sloop « l'Écureuil » serait laissé à demeure dans la rivière pendant la période de la traite.

Étant allé relâcher ensuite à Freetown, le commandant Reguin put se rendre compte que son long séjour en Mellacorée et la nouvelle de l'adresse remise par les traitants, avaient fort agité les Anglais. Ils attendaient avec impatience le retour de leur gouverneur, le major Blackall, qui recevait le premier le titre de gouverneur en chef des établissements anglais de la côte d'Afrique, avec 100.000 fr. de traitement et deux navires à vapeur à sa disposition pour les Rivières. Mais, sous cette pompe officielle, il n'y avait que faiblesse. En effet, la commission de la Chambre des Communes chargée d'examiner le rapport du colonel Ord sur Sierra-Leone (où cet officier n'avait séjourné que 10 jours) déclarait en février 1865 : « que toute extension de territoire, ou manifestation de pouvoir gouvernemental, ou nouveaux traités offrant protection aux indigènes n'étaient pas désirables » (« inexpédient »). Il fallait envisager, ajoutait la commission, le retrait de l'administration anglaise des établissements africains (sauf peut-être de Sierra-Leone), dès que les indigènes seraient capables de s'administrer eux-mêmes.

Ces désiderata étaient pour le moins extraordinaires et il est surprenant de voir les représentants d'un peuple de commerçants et d'industriels envisager de telles éventualités. C'est que le rapport sur lequel ils basaient leur opinion était complètement erroné, son auteur ignorant les richesses que recélait l'arrière-pays. Ils pensaient donc qu'il suffisait de faire de ces affranchis et des indigènes qui les entouraient de véritables anglais par le langage et la tournure d'esprit et qu'ensuite ils resteraient d'excellents clients pour la Grande-Bretagne. Le commerce anglais n'y perdrait rien et l'Angleterre économiserait des frais considérables d'administration. C'étaient toujours les mêmes idées hostiles à l'Afrique, et la création d'un gouverneur en chef des établissements africains était le renouvellement de l'hérésie jadis commise, contre laquelle s'élevait Maxwell. Les efforts du gouverneur général allaient être annihilés

1. Voir le texte de ce traité, annexe n° 7.

par la masse des affaires à traiter. Le découragement causé par la désapprobation assurée du gouvernement anglais aux mesures énergiques devait tuer toute initiative. A peine le gouverneur, attendu avec tant d'impatience, débarquait-il, qu'une nouvelle épidémie de fièvre jaune décimait le personnel européen, jetant le désordre dans toute la colonie.

Le commerce Sierra-Leonais se plaignait d'autant plus amèrement que la concurrence française devenait plus vive. Une grande expo-



Anse de Boulbiné — Les îles de Los à l'horizon.

sition industrielle ouverte à Freetown, le 28 février 1865, avait été le prétexte d'un nouveau triomphe pour les Français qui avaient remporté les plus hautes récompenses. En même temps, des prêtres catholiques, non plus Portugais, mais Français, reparaissaient à Sierra-Leone. Le vicariat apostolique des deux Guinées avait été créé en 1842. Un bref de Pie IX du 21 mars 1858 avait à son tour érigé Sierra-Leone en vicariat apostolique, détaché du premier, et s'étendant du Rio Nunez exclusivement au Cavally. Mgr de Marion Brésillac, fondateur de la Société des missions africaines de Lyon, fut désigné comme titulaire de ce siège avec l'abbé Planque comme supérieur de son séminaire. Ils arrivèrent à Freetown le 11 mars

1859, sur la « Danaé », frégate française. Le commandant essaya en vain de les retenir à son bord, une nouvelle épidémie sévissant sur Freetown : « Je suis dans mon diocèse, dit le vicaire, pourrais-je ne point partager le sort de mes enfants ? » Bientôt les pères mouraient, ou bien, très malades, devaient rentrer en France. De Marion Brésillac resta seul avec son vicaire général, le P. Reymond, et après s'être donnés réciproquement l'absolution, ils mouraient à un jour d'intervalle (24-25 juin 1859) [1].

D'autres missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit arrivèrent en février 1864 sous la direction du R. P. Blanchet [2]. L'église catholique, réclamée en vain par les malheureux Irlandais en 1804, fut inaugurée le jour de Noël 1865 et, en décembre 1866, arrivaient les premières sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La communauté allait subir bientôt une rude épreuve : le 26 décembre 1868, deux pères se rendant aux îles de Los sur la « Florence Nightingale », une tempête désempara le côtre et, sans vivres pendant plusieurs jours, ils durent assister à une horrible scène d'anthropophagie : l'équipage tua un krooman et but son sang [3]. Ils finirent, portés par le courant du Sud [4], par aborder aux îles de Los où ils furent recueillis par deux Français qui y étaient établis, Pons et Gaillard. Ils durent être promptement rapatriés.

Désormais l'inquiétude des Sierra-Leonais ne fit que croître chaque année davantage : s'ils avaient coupé la route aux Français dans le Sherbro, ils les voyaient s'établir en maîtres à leurs portes. L'administration était désarmée par la défiance du gouvernement métropolitain et par l'entente cordiale qui régnait entre le royaume britannique et l'empire français. D'autre part le nom de Napoléon était répété par les peuplades africaines les plus lointaines depuis l'expédition d'Égypte, et la récente conquête d'Alger donnait à la France plus de prestige encore. Les défaites infligées par elle aux Maures et aux turbulents Toucouleurs, à Maba, qui aurait battu les

1. Notice du R. P. Chautard.

2. Mort à Saint-Louis, 30 juillet 1896.

3. Verneuil raconte une scène semblable pendant la crue du Sénégal : « Accablés par la faim et la fatigue, désespérant d'arriver à Dagana, les rameurs prièrent d'abord Mahomet de les sauver. Puis, malgré mes exhortations, ils tirèrent leurs poignards et bientôt l'un d'eux tomba mort. Les assassins affamés allaient dévorer le corps de leur victime... »

4. Voir *la Guinée française*, page 2.

Anglais de Gambie sans le secours du Sénégal, n'avaient fait que confirmer l'opinion des indigènes sur le mérite militaire des officiers français. A ces succès administratifs, diplomatiques et militaires, les Français ajoutaient la supériorité commerciale. Les agents marseillais et bordelais, les traitants mulâtres et les Yoloffs de Gorée et de Saint-Louis s'installaient partout, même à Freetown.

Enfin, les missionnaires français allaient ajouter à cette action celle de leur enseignement.

En vain le gouverneur de Sierra-Leone voulut-il, sous la pression de l'opinion publique, essayer d'arracher à la France quelques lambeaux de ses nouvelles acquisitions. En août 1865, le colonel Chamberlayne demandait l'annexion par l'Angleterre des territoires au nord de Sierra-Leone et de l'île de Matakon, en se basant sur le traité de 1826. Le secrétaire d'État Cardwell lui répondit en rééditant l'ancienne thèse du gouvernement métropolitain qu'oubliait ce trop zélé gouverneur : « Il ne pouvait approuver ce procédé ; il lui paraissait peu équitable pour les possesseurs de ces territoires de faire revivre un traité qui n'avait pas été observé depuis 38 ans ; en outre, il était contraire à la politique du gouvernement de Sa Majesté d'étendre les possessions de la Grande-Bretagne sur la Côte occidentale d'Afrique [1]. »

Ce nouvel échec découragea momentanément l'administration de Freetown, mais non pas les affranchis, ni le commerce anglais. A ce moment, l'île de Matakon, clef des Rivières au sud de Dubréca, était sur le point de devenir le gage d'un commerçant français et il fallait à tout prix empêcher cette conjoncture. Les navires français y venaient en grand nombre, car c'était un entrepôt très important pour le commerce des arachides [2]. En 1842, un Sierra-Leonais nommé Gabbidon était devenu locataire emphytéotique de l'île, moyennant une redevance annuelle aux chefs Touré. Comme toujours en pareil cas, il se déclara propriétaire, le contrat étant tourné de façon à donner le change. Il y établit une entreprise d'élevage de bétail. Mais le 24 août 1844, son titre fut vendu par un créancier hypothécaire (?) à un juif anglais de Sierra-Leone, Nathaniel Isaac. Celui-ci ne se crut pas néanmoins autorisé à faire acte de proprié-

1. Crooks, *loc. cit.*

2. En Mellacorée les principaux traitants habitaient Forécaria et Farmoréa. A Fernando-Po (Samo) s'élevait la factorerie Reader, celle de Rosenbush à Kounta et celle de Devès à Tambaya.

taire, puisque, les chefs ayant protesté contre cette novation, il dut traiter avec eux les 15 janvier 1850, 15 avril 1853, 14 décembre 1853. Cet individu, qui, suivant l'expression du capitaine Lecomte [1], gouvernait « comme propriétaire ou à peu près », cette île de 400 habitants environ, servait d'intermédiaire aux agents du commerce et offrait en franchise l'abri de son port aux navires. En outre, il était commandité par la maison Maurice Aquarone, de Marseille. Aussi le commerce de Sierra-Leone loin de le soutenir chercha à le faire disparaître. En 1854, la rumeur publique l'accusa de s'être livré à la traite des nègres et le gouverneur Kenedy chercha à le faire arrêter. Mais il réussit à s'enfuir en Angleterre où il intenta un procès au gouverneur. Au cours de ce procès Sir George Grey, secrétaire d'État, déclarait que l'île de Matakon ne faisait aucunement partie du territoire britannique. Le procès n'eut pas de suite et Isaac retourna à Matakon.

La déclaration du secrétaire d'État était une leçon nouvelle pour le gouverneur de Sierra-Leone. D'ailleurs depuis le traité du 17 avril 1845 avec la France, il était entendu que le chef de Maliguia ne pouvait céder de territoire à des traitants qu'à titre de particuliers. Or, Matakon dépendait de Béreiré, vassal de Maliguia.

La situation d'Isaac, ébranlée par cette affaire, devint précaire. La faillite suivit et Matakon fut compris dans son actif. L'île fut abandonnée au créancier de Marseille, Aquarone ; mais celui-ci mourut sur ces entrefaites et Isaac en profita pour conserver ses titres. Il mourait lui-même, en 1868, et ses exécuteurs testamentaires affermaient l'île à la maison Randall et Fisher de Manchester. Cette fois c'était une importante maison anglaise qui prenait possession de ce domaine et les Sierra-Leonais considérèrent ce fait comme un brillant succès ; ils essayèrent d'en tirer parti plus tard. D'ailleurs, malgré la belle situation stratégique de l'île, les commerçants français en faisaient peu de cas et, à ce moment, le représentant de la maison Malfilâtre, Milon, écrivait dans le *Mémorial cauchois* de Fécamp : « Il n'y a aucun intérêt pour le gouvernement français à posséder une île malsaine, presque stérile, ne pouvant offrir des débouchés sérieux à notre commerce, et dont la possession coûterait beaucoup plus cher qu'elle ne rapporterait de bénéfices [2]. »

1. *Revue coloniale*, 1851, VII.

2. Ce qui attirait nombre de Sierra-Leonais dans cette île, c'était l'espoir de découvrir le trésor que la légende y disait caché au XVIIIe siècle par les Portugais. Plus

Cependant, en 1863, l'aviso l'« Étoile » vint mouiller devant cette île pour faire rendre jugement contre les gens de Yimbé Lamina, chef du Morécania, qui avaient pillé l'établissement du traitant français Pierre André. Le gouverneur Pinet-Laprade continuait imperturbablement à suivre sa ligne politique. « Nous avons, écrivait-il, des intérêts si considérables dans ces rivières et ils seraient si gravement troublés par les tarifs exagérés qui seraient la suite inévitable d'une occupation anglaise, que je ne pourrais, sans de très vives répugnances, conseiller l'abandon des droits que nous donnent les traités [1]. » D'après ses instructions, le consul d'Espagne Suarez remplissant l'intérim du consulat de France à Sierra-Leone, assisté de quatre commerçants français, passait un traité avec Bokari, le 30 décembre 1866. Bokari venait en effet de faire assassiner Maligui Touré, son compétiteur, et, par ce traité, la France le reconnaissait, comme successeur de ce dernier, chef de Moréa et Kissi Kissi. De son côté il acceptait, en cette qualité, le protectorat de la France. Cet acte du 30 décembre 1866, aussitôt publié, jeta Freetown dans la consternation [2]. Ainsi ce chef, subventionné par les Anglais, conseillé par eux, les abandonnait brusquement ! Cette décision, qui, au premier abord, semble confirmer l'accusation de versatilité portée contre les chefs nègres, s'explique suffisamment par des motifs bien humains. Son adversaire disparu, il tenait à se faire reconnaître Almamy par l'allié de celui-ci et il espérait se concilier ainsi la fraction de ses sujets qui formait le parti maliguiste. Nous verrons que ses espérances sur ce dernier point ayant été déçues, il regretta bientôt, mais trop tard, le mouvement auquel il avait cédé dans l'enivrement du triomphe.

Le gouverneur ordonna aussitôt la construction d'un fort à l'embouchure de la Mellacorée, pour affirmer nos droits d'une manière effective sur le pays. L'emplacement fut choisi près du village de Benti et les travaux commencèrent en 1867 sous les ordres du capitaine du génie Pontot, chargé en même temps de l'administration du nouveau protectorat dans le district de Mellacorée. Ainsi, dès cette

tard, en 1893, la maison anglaise Laughland, Taylor et C[ie], protestait auprès du gouvernement anglais parce qu'on avait fait un trou dans sa concession pour chercher ce trésor caché. Ballay fit observer que le tort, si tort il y avait, provenait d'un traitant Sierra-Leonais. « Je reste stupéfait, ajoutait-il, que l'on ait dérangé toutes les autorités des grandes Puissances pour des questions pareilles. »

1. Cité par Rouget, *loc. cit.*

2. Voir texte du traité, annexe n° 8.

époque, la future colonie des Rivières du Sud était presque constituée. Nos résidents à Boké, Dominguia et Benti devenaient les arbitres de la politique indigène, du Cassini à la Mellacorée. Bien que le territoire qu'ils eussent à administrer fût mal défini, on érigea en chef-lieux de cercles les postes occupés, les cercles devant être des circonscriptions territoriales formées par un ensemble d'États indigènes. Les résidents prenaient le titre de commandants de cercle et dépendaient du commandant supérieur de Gorée.

L'explosion de colère et de rage impuissante qui éclata à Freetown fut encore accrue par l'établissement à Benti en 1868 d'une nouvelle maison française très importante, Gaillard et Verminck, de Marseille. Elle chargeait pour son début cette année-là quatre voiliers d'arachides [1]. La tactique Sierra-Leonaise fut de considérer les nouveaux accords comme inexistants et d'essayer de ramener par tous les moyens les chefs indigènes.

Les Maliguistes, groupés autour de Bereiré et Coké, reprenaient la lutte et brûlaient la mosquée de Kalémodia. De son côté Bokari et ses Timéné brûlaient et pillaient les villages ennemis. Beaucoup de tact était nécessaire au nouveau commandant de Mellacorée. En effet, les Béreiré-Kai se plaignaient qu'après nous avoir accueillis loyalement, nous ayions abandonné leur cause. Par trois fois notre intervention en faveur de la paix avait été suivie de guet-apens de la part de Bokari : une première fois à la suite d'une visite du « Sphinx » (1866) ; une deuxième fois, lors du passage du commandant Flize ; une troisième, lors d'une nouvelle visite du « Sphinx ». On accusait les Français de duplicité. Le capitaine Pontot se rendit à bord de l'« Archimède » à Bereiré, en juin 1868. Il obtint des deux partis une trêve, un échange de politesses, des palabres. Yimbé Lamina, chef de Morécania, jurait d'abandonner Bokari.

Cependant, ce succès relatif (car les esprits étaient toujours excités), était dû aussi à l'intervention anglaise. Sir Arthur Kenedy qui pour la deuxième fois revenait à Freetown comme gouverneur, envoyait comme agent politique en Mellacorée le chef de Boulam. Bientôt lui-même venait à Kalémodia où il réunissait les notables des deux partis et leur faisait jurer la paix. Bokari promettait de renoncer aux bandes Timéné, mais ajoutait qu'il refusait de laisser reconstruire Maliguia jusqu'à ce que la couronne royale lui ait été

1. Elle était établie au Pongo depuis 1864.

remise par les Maliguistes, comme cela devait se faire à la mort de chaque almamy du Forécaria. Le gouverneur promit de s'entremettre et appela à Freetown les chefs du Benna, ennemis jurés de Bokari : « Grâce à nous, écrivait Pontot, depuis quatre ou cinq mois les deux partis ne s'étaient pas battus et je pense que le gouverneur anglais est arrivé un peu tard pour s'attribuer le mérite de la paix. » Et il signalait que Yimbé Lamina, récemment élu chef de Morécania, venait de lui adresser des messages d'amitié.

Cependant la diplomatie anglaise faisait son œuvre et beaucoup plus habilement que ne le supposait le commandant de cercle. Le 9 septembre 1868, quelques chefs du Moréa envoyaient au consul de France une lettre rédigée en anglais par un nommé Pottier, dans laquelle ils protestaient contre l'occupation de Benti et la présence d'un stationnaire en Mellacorée. Maligui Béli n'était qu'un usurpateur et sa signature n'avait pas de valeur. Quant à Bokari il n'avait pas compris ce qu'il faisait [1]. En février 1869, Pinet-Laprade voulut faire compléter par le commandant de la « Tactique » le traité passé avec Bokari, en lui proposant une pension et la suppression des droits d'ancrage qu'il percevait dans la Rivière. Une entrevue eut lieu à Yenguissa, dans le Tana, où Bokari résidait, n'osant pas s'installer encore au cœur de la Mellacorée. Les traitants Sierra-Leonais l'avaient exhorté à ne signer cette fois aucun « papier » ! La séance fut orageuse. Bokari, mis au pied du mur par ses notables, parmi lesquels se trouvaient de nombreux Mandényi et Morécania-Kai, ennemis du Moréa et de l'influence française, Bokari ne sut se tirer d'affaire que par un mensonge éhonté. Il finit par nier avoir signé le traité du 30 décembre 1866, et remit au capitaine de vaisseau Marguerye un factum dressé par son conseiller Pottier, « ancien capitaine anglais, qui vit maintenant dans le pays aux dépens de tous ceux qui veulent bien lui avancer de l'argent et des marchandises ». (Rapport du commandement de la « Tactique »). Ce document déclarait : 1° que la souveraineté de l'Angleterre dans le pays était établie par le traité de 1825 ; 2° qu'aucun nouveau traité ne pouvait être conclu sans autorisation du gouvernement anglais ; 3° qu'aucun

1. « We do solemnly protest against the late Malligee Bailie and the three others rummoured act with your government relative to the cession of any part or portion of the Moriah Country and the proceedings of the Governor of Senegal in the obtainance of the chief Bocary's signature to the so called friendly letter. » (*Archives du Sénégal*).

droit ne pouvait être établi sur des marchandises ou des navires anglais.

La mission échoua complètement et le symptôme de l'état des esprits fut l'absence à la réunion de tous les traitants anglais, et notamment des frères Rosenbush qui avaient promis de s'y rendre. Le commandant de la « Tactique » écrivait ensuite : « Les difficultés proviennent uniquement des traitants, et principalement des frères Rosenbush, auxquels leur position de créditeurs vis-à-vis de presque tous les autres donne une influence considérable. Je suis certain, du reste, que dans le cas où nos droits seraient, par une combinaison quelconque, transférés à l'Angleterre, ces messieurs useraient envers elle de la même politique. »

L'habile gouverneur Kennedy ne s'en tenait pas à faire intriguer dans les Rivières. En avril 1869, il invitait à Freetown les chefs de Soumbouya, Coké, Farmoréa, ordonnait une parade militaire en leur honneur et les comblait de cadeaux. La Gazette de Sierra-Leone reproduisait le discours qu'il prononça à cette occasion. Après avoir remercié Kalémodou, Senoussi et Siré Modou de leurs bons offices pour ramener la paix, il ajoutait : « J'ai reçu et examiné avec attention votre protestation contre l'occupation du pays par les Français. L'empereur des Français est ami et allié de la reine, et je n'ai pas l'autorité suffisante pour intervenir entre vous. Mais, comme vous le désirez et comme mon devoir m'y oblige, je transmettrai votre protestation en Angleterre. »

L'effet immédiat de ces intrigues, issues de la rivalité latente entre la France et l'Angleterre, fut de remettre toute la Mellacorée sous les armes. En apprenant le revirement de Bokari, ses paroles menaçantes, sa retraite dans le Samo et chez les Timéné, les chefs du Benna, et surtout Fatoumata Soury, rassemblaient leurs hommes à Moussaya et Maréa. Les Maliguistes du Moréa venaient se joindre à eux. De nouveau il se formait dans le pays un parti anglais et un parti français.

Pendant ce temps, Sir Henry Kennedy redoublait d'activité pour effacer, chez les peuples de l'intérieur, l'effet que pouvait produire l'établissement officiel des Français aux portes de Freetown. En janvier 1869, Winwood Reade, subventionné par un négociant Andrew Swanzy, et sous les auspices de la Société de géographie de Londres, partait de Freetown pour explorer les sources du Niger. Tous les chefs du pays avaient été longuement circonvenus ; des

médailles et de l'argent avaient été distribués sur la route. Aussi l'expédition fut-elle généralement bien accueillie. Mais, à Falaba, Winwood Reade ne put poursuivre sa route par suite de l'hostilité des habitants du Dentilia et, aussi, pour cause de santé [1]. Il repartit en juin 1869 et réussit à dépasser Falaba sans pouvoir cependant atteindre les sources du Niger, tout le Kouranko étant en guerre. Il traversa le Niger à Bendougou et arriva par le Sankharan jusqu'à Didi, dans le Bouré [2]. Il revint par Farabana avec quelques-uns des chefs du Sankharan et du Soulima et reçut les remerciements du conseil législatif. Il fut décidé que des présents seraient donnés aux chefs et qu'une nouvelle mission leur serait envoyée, afin de maintenir les relations entamées.

Cette rivalité persistante et irritante pour les cabinets de Londres et de Paris motiva un échange de vues entre les deux gouvernements. En mai 1866, la France offrait à l'Angleterre la cession des postes de Grand Bassam, Dabou et Assinie contre la Gambie. Peu après, elle proposait de préférence le Gabon. Après enquête et mûre réflexion, le Foreign Office rejetait cette proposition (mai 1868). Mais peu de temps après, saisi par Kennedy des réclamations des chefs de Mellacorée partisans de Bokari, il transmettait à Paris les contre-propositions suivantes : 1° le gouvernement britannique cédait à la France tous ses droits sur la Gambie et s'engageait à ne plus chercher à acquérir des droits de souveraineté au nord de la rivière Dembia (Dembaya) ; 2° Il cédait à la France tous les droits que l'arbitrage du président des États-Unis lui reconnaîtrait sur l'île de Boulam ; 3° La France renoncerait à exercer toute souveraineté ou influence politique à partir du bassin de la rivière Dembia jusqu'à celui de la Shebar ; 4° Cet arrangement n'empêcherait pas l'action militaire ou diplomatique des deux pays pour redresser les torts faits à leur commerce dans l'une comme dans l'autre zone, à condition d'aviser le co-contractant si l'on opérait sur un territoire compris dans sa zone d'influence.

Plusieurs motifs allaient faire échouer ces négociations. Une partie des avantages offerts par l'Angleterre disparaissait : Le 21 avril 1870, le président des États-Unis, chargé d'arbitrer le conflit entre le Portugal et l'Angleterre au sujet de la possession de l'île de

1. Itinéraire : Port Loko, Bokari, Medina, Boumba, Kabala, Konkaba, Falaba.

2. Il note la grande richesse en or de ce pays. Il ajoute qu'il n'y a que cinq villes dans le Bouré.

Boulam, venait de se prononcer en faveur du Portugal. Le 1er octobre 1870, le commandant anglais transférait au gouverneur général des îles du Cap Vert, à Beaver's Point, la possession de cette île.

D'autre part, deux catastrophes, survenues à peu d'intervalle, entravaient le développement de l'influence française. L'Angleterre n'avait plus dès lors intérêt à se lier et à limiter son action par un arrangement.

Déjà en 1866 à Gorée, en 1867 à Saint-Louis, la fièvre jaune avait fait de nombreuses victimes. Pour comble de malheur, le choléra éclatait parmi les indigènes des côtes du Sénégal et de la Gambie, en novembre 1868. Un de ces marabouts ambitieux, qui de temps à autre surgissent à la tête de hordes fanatiques, Ahmadou Cheickou, profitait de ces événements pour prêcher la guerre sainte contre ces Français et leurs alliés que châtiait la main d'Allah. De son côté l'usurpateur Lat Dior continuait à nous susciter des troubles dans le Cayor. Affaibli par un long séjour colonial, le gouverneur Pinet-Laprade était dans un état physique et moral peu satisfaisant. Aussi, atteint de la terrible fièvre, sa constitution épuisée ne supporta pas cet assaut, et ce grand Français mourait le 17 août 1869. Sa patrie n'a pas été équitable pour ce héros dont le nom est presque inconnu chez elle. Il faut l'associer étroitement à celui de son prédécesseur et ami Faidherbe. Nous espérons qu'un jour viendra où un monument commémoratif s'élèvera en son honneur, comme celui de Faidherbe à Saint-Louis, dans ce Dakar qu'il a fondé.

Son successeur le colonel Valière, brave homme, mais d'une faiblesse incurable, prit le contre-pied de sa politique. La paix fut conclue avec Lat Dior qui reçut officiellement le titre si longtemps désiré de Damel [1]. En 1871, Valière eut une entrevue avec lui : « Il lui restitua bénévolement la plus grande partie des conquêtes du général Faidherbe et du colonel Pinet-Laprade. La stupeur dans laquelle la France était plongée au lendemain des catastrophes militaires de 1870 peut à peine expliquer une convention aussi désas-

1. Ahmadou Cheickou, Almamy du Toro, avait envahi le Djolof et marchait sur Saint-Louis où de nombreux partisans lui avaient promis d'incendier la ville. Dans cette situation critique, le colonel Valière parlait de négocier. Pour l'obliger à l'action militaire, il fallut l'insistance du général inspecteur Pélissier. Le 11 février 1875, l'armée d'Ahmadou fut attaquée et battue à Boundou, près de Coki, où Ahmadou fut tué. Victoire chèrement payée, car elle nous coûtait une centaine d'hommes tués ou blessés et plusieurs officiers. Le colonel Valière au lieu de prendre des garanties vis-à-vis de Lat Dior, que son intérêt avait obligé à se rallier à nous, eut la faiblesse de lui restituer son gouvernement après l'avoir débarrassé de son plus terrible ennemi.

treuse. Le gouverneur désespérait de l'avenir : ce fut là son erreur ; elle devait coûter à la colonie plusieurs années de troubles [1]. »

Du côté des Rivières, le contre-coup de la perte cruelle du gouverneur Pinet-Laprade et des désastres militaires de la métropole se fit également sentir. En août 1870, l'Angleterre retira les propositions d'échange qu'elle avait faites. D'autre part le gouvernement de Saint-Louis, trop occupé des progrès de Lat Dior, se désintéressait de la politique des Rivières. En Mellacorée, Bokari arrêtait la traite, interdisait l'importation du sel d'Europe qui faisait concurrence aux salines du pays. Malgré les injonctions du commandant du cercle, il fixait de sa propre autorité un prix pour chaque marchandise. De son côté, Modi Satan, de Bereiré, avait engagé la lutte contre Coké et en profitait pour piller et rançonner les traitants. Le commerce avait pris cependant une grande extension et méritait quelque protection et sollicitude [2]. Les commandants de cercle faisaient des prodiges pour maintenir le prestige du drapeau français ; mais livrés à eux-mêmes, sans instructions, ils étaient toujours sous le coup d'un blâme et ne pouvaient lutter efficacement contre les intrigues et l'or anglais. Comme le déclarait Ahmadou Cheickou, l'Almamy du Fouta Toro : « les Français ne savaient plus vaincre [3]. »

Les Sierra-Leonais respirèrent. Pour eux l'élan admirable de la France était à jamais brisé. Aussi ne se préoccupèrent-ils plus d'elle, et ne songèrent-ils plus qu'à développer leurs relations commerciales avec l'intérieur. Kennedy décida d'envoyer au Fouta-Dialo une mission pour renouer les négociations commencées par Winwood Reade. Un savant nègre, de grande culture et d'esprit généreux, le Dr Blyden, se rendit à Falaba en janvier 1872 [4]. Cette mission eut le succès le plus complet : Blyden put donner des renseignements précieux sur le pays et sur les moyens les plus efficaces pour arriver à nouer des relations durables avec les chefs. Au moment où Kennedy allait donner à cette mission les suites qu'elle comportait, il fut nommé gouverneur de Hong-Kong ! Ce petit fait montre que l'opinion du gouvernement anglais sur Sierra-Leone n'avait pas varié.

1. Fallot, *loc. cit.*

2. De 1860 à 1865 une moyenne annuelle de cent navires français venait charger dans cette rivière. (*Archives du Sénégal*, commandant Reguin.)

3. Un peu avant (9 juillet 1869), la France avait aboli l'acte de navigation du 22 mars 1780 et déclarait libre la navigation du Sénégal.

4. Itinéraire : Bassia, Koukouma, Kandia, Soumatara, Yembering, Doubaya, Kamaléfi, Bafodéya ; retour par Port Loko.

Heureusement pour cette colonie, son successeur, l'Irlandais Pope Hennessey, sut continuer la même politique avec plus de bonheur encore. D'une activité inlassable, d'intelligence souple et avisée, sa bonté et sa justice lui valurent un renom encore conservé dans le cœur de tous les Sierra-Leonais. Sa première mission fut de recevoir des Hollandais les forts que, depuis le XVIIe siècle, ils avaient construits sur la Côte d'Or. Ce transfert eut lieu à Elmina, où le dernier



Coll. Robin.

Travail de débroussaillement.
Couple Sousou.

gouverneur hollandais, Fergusson, donna à Pope Hennessey le bâton d'or et d'ivoire de l'illustre Ruyter, qui symbolisait la souveraineté de la Hollande sur le pays.

En rentrant à Freetown il se mit à l'œuvre pour établir des droits de douane plus justes et moins élevés que ceux qui étaient en vigueur. L'ordonnance du 7 août 1872 abolissait toute la législation fiscale de la colonie ; aux anciens droits elle substituait un tarif à l'importation et à l'exportation, mais pour quelques articles seulement : 2 sh. par gallon pour les spiritueux, 4 d. la livre de tabac, 2 sh. le baril de poudre, à l'importation ; et à l'exportation 3/4 d.

par boisseau d'arachides. C'était une habile mesure politique, car tout en favorisant le commerce, on écartait de l'esprit des indigènes et des traitants des Rivières ce fantôme redouté de la fiscalité anglaise.

La joie du peuple Sierra-Leonais fut grande, et sa reconnaissance l'amena à consacrer la journée du 22 août comme une sorte de fête nationale : « Le jour de Pope Hennessey » fut religieusement observé depuis lors.

Dès janvier 1873, le gouverneur envoyait une nouvelle mission Blyden à Timbo. Lui-même l'accompagna jusqu'à Kambia pour consulter les chefs sur le choix de la meilleure route, montrant ainsi sa sollicitude pour la mission. Blyden traversa ensuite Farmoréa, Maila, Laya, Sinaya, Touréya (Tambaka), Songoya, Niénéya, Yambiloya (1re ville Peuhl), Dara, Timbo après vingt-cinq jours de voyage. Tout le long de la route l'expédition fut on ne peut mieux reçue. A partir de Maila un griot l'accompagnait. Blyden présenta à l'Almamy une lettre autographe du gouverneur ; puis, très habilement, son interprète lui remit une adresse des principaux musulmans Mandé et Foula, résidant à Freetown. Ce document disait tout l'intérêt que ces musulmans portaient à la mission et engageait les Almamys à se rendre chez les Anglais, si bienveillants pour eux. En effet, Pope Hennessey, bien que catholique pratiquant, était d'une remarquable tolérance et rehaussait de sa présence les cérémonies religieuses des musulmans. L'Almamy Ibrahima Sori souhaita la bienvenue à Blyden et, peu de jours après, il passait un traité avec lui. Le gouvernement anglais assurait à l'Almamy une rente annuelle de 100 livres sterl. (2.500 fr.), en retour de la protection accordée par lui aux sujets anglais.

Blyden accompagna ensuite l'Almamy jusqu'à Foukoumba où il put voir une armée de 15 à 20.000 Foula prête à marcher contre les Houbbou. Après être resté 17 jours auprès d'Ibrahima Sori il rentra à Freetown par Kambia.

Le 21 février 1873, Pope Hennessey quittait Freetown pour toujours. « La note de toute sa vie fut le respect du prochain, quelles que fussent sa couleur et sa foi. Plus que ses prédécesseurs, il eut sur ses devoirs d'administrateur des idées larges et ses habitudes intellectuelles lui permirent, à un haut degré, de rendre à chacun son dû sans crainte, faveur, faiblesse ou mauvaise volonté [1]. » Lorsque

1. J. J. Crooks, *loc. cit.*

vingt ans après son départ, on apprit sa mort à Freetown, ce fut un deuil général et toutes les maisons de commerce fermèrent.

Ces changements continuels de gouverneurs allaient porter le plus grand préjudice à la cause anglaise. En deux ans, cinq gouverneurs se succédèrent à Freetown, après le départ de Pope Hennessey. Si la métropole lui eût laissé le temps de poursuivre ses plans, il est probable que Sierra-Leone aurait ressaisi l'hégémonie que le Sénégal lui disputait.

ANNEXES

N° 1. — Extrait des Statistiques du Commerce des Rivières entre 1845 et 1880 [1].

1° Ensemble des Rivières

Copal	1845	2010 k........	2 fr.
Caoutchouc	1858 (gutta?)	873 k........	2
	1863	1238 k........	2
Café	1840	7751 k........	2
	1843/45	19.569 k........	1 à 1.20

2° Nunez.

		Années	Quantités	Valeurs
A. Produits oléagineux	Arachides (en coques)	1860	185.207 k.	0 fr. 30
		1867	4.250.435 k.	»
		1869	2.818.628 k.	»
	Arachides (décortiquées)	1867	1.622 k.	»
		1869/73 moyenne	40.240 k.	0.354
		1875	2.000 k	»
	Sésames	1869/73 moyenne	57.739 k.	0.35
	Huile de palme	1869/77[2] moyenne	28.077 k.	0.18
	Palmistes	1869/76[3] »	92.288 k.	0.18
		1878/80 »	636.203 k.	0.166
	Béref	1874	464 k.	0.15
	Pourguère	1872	392 k.	0.12
B. Produits d'élevage et dépouilles d'animaux	Chèvres, moutons	1869/74 en tout	174 têtes	15. »

1. Statistiques tirées des Archives Sénégalaises et de l'*Étude sur le Sénégal* de Courtet. Valeurs des produits rendus au Sénégal. *Les exportations sur Sierra-Leone ne sont pas comprises dans ces chiffres, sauf pour la Mellacorée.*

2. Année la plus forte : 1877, avec 46.343 k. ; la plus faible : 1870, avec 12.382 kilos.

3. Année la plus forte : 1875, avec 195.839 k. ; la plus faible : 1871, avec 23.779 kilos.

	Peaux	1870/77 moyenne	22.750 k.	70/73 1.20 à 2 » 75/79 0.60 à 1 »
C. Autres produits	Caoutchouc [1]	1874	1.052 k.	
		1875	41.773 k.	
		1876/80 [2] moyenne	137.260 k.	
	Coton	1867	74 k.	
	Riz	1870/76 moyenne	1.305 k.	
	Mil	1868/77 en tout	16.588 k.	
	Colas	1874/76	6.968 k.	
	Café	1869/76 moyenne	364 k.	
	Cire	1869/76 »	6.085 k.	nette 2.80 à 3.50 mi-nette 1.40 à 1.50 brute 0.55 à 1 »

3° Pongo.

A. Produits oléagineux	Arachides (en coques)	1867	1.958.204 k.	
		1869/78 moyenne	2.285.840 k.	
	Arachides (décortiquées)	1870/75 »	6.635 k.	
	Sésames	1870/73 »	158.080 k.	0 fr. 35
		1875/78 »	188.182 k.	0 fr. 262
	Huile de palme	1870/78 [3] »	81.259 k.	1 à 0.80
	Palmistes	1870/74 »	364.838 k.	0.182
		1875/78 »	835.838 k.	0.165
	Pourguère	1875	32 k.	0.13
		1884	500 k.	»
		1885	65 k.	0.15
B. Produits d'élevage et dépouilles d'animaux	Bœufs	1872/77 moyenne	132 têtes	
	Chèvres, moutons	1873/77 »	217 têtes	10. »
	Peaux	1870/77 »	73.852 k.	Même valeur qu'au Nunez.
C. Autres produits	Caoutchouc	1873	5.729 k.	
		1874	75.008 k.	
		1875/78 [4] moyenne	403.160 k.	
	Riz	1870/76 »	6.259 k.	Valeurs du Nunez.
	Mil	1867/77 en tout	7.673 k.	0.175
	Colas	1874/76	3.447 k.	4 à 5
	Café	1867	56 k.	
		1871/78 moyenne	1.667 k.	2.30 à 3
	Cire	1870/78	7.668 k.	Valeurs du Nunez.

1. Voir au commencement de cette statistique les produits exportés par toutes les Rivières réunies.
2. Année la plus forte : 1880, avec 237.764 kilos.
3. Année la plus forte : 1872, avec 136.741 k. ; la plus faible : 1874, avec 25.158 kilos.
4. Année la plus faible : 1878, avec 285.541 kilos.

4° Mellacorée.

Statistiques moyennes des produits exportés de Mellacorée et de se affluents, de 1860 à 1865 (d'après le commandant Reguin).

1.200.000	boisseaux	d'arachides à 2 fr. 50.........	3.000.000 fr.
20.000	—	de sésames à 7 fr.	140.000
48.000	—	d'amandes de palmes à 5 fr....	240.000
100.000	peaux de bœufs à 6 fr..................		600.000
120.000	gallons d'huile de palme à 2 fr. 50......		300.000
15.000	boisseaux d'arachides décortiquées à 6 fr..		90.000
		Or....................	100.000
		Ivoire......................	30.000
		Colas	25.000
			4.525.000 fr.

D'après le capitaine Pontot (Archives de Mellacorée), il était exporté en 1868 :

2.000.000 k. d'arachides.
160.000 k. de palmistes.
150.000 k. de sésames.

et il est à noter que cette année était très médiocre.

En 1867, les exportations d'arachides vers le Sénégal seulement atteignent 2.500.000 kilog.

N° 2. — Traité entre l'Angleterre et le roi du Rio Pongo (17 janvier 1852).

Les commissaires anglais étaient : Joseph-Eugène Dillet, Nathaniel Isaac et Fitz Meade T. Dennis. Ce document fixe ainsi le domaine du roi Bangou, dont le ministre était Kéniéba Ali : « De la barrière de sable ou de vase sur le rivage de la mer à la ville de Sombouri dans l'intérieur, comprenant toutes les rivières se jetant ou sortant du Rio Pongo, la rivière de Taboria dans le Sud étant seule exceptée. » Le gouvernement anglais moyennant le paiement de 300 barres, obtenait la protection de ses nationaux. Ces 300 barres étaient composées comme suit :

6 pièces de baft bleu..................	60 barres
6 pièces de baft blanc..................	60 —
6 pièces de stripes satin...............	72 —
129 livres Anglaises de tabac.............	75 —
15 gallons de rhum en trois dames-jeannes.	33 —
	300 barres

Du côté indigène les signataires étaient Kati, Emmanuel Fuller, Sa Oulé.

N° 3. — Traité entre la France et les chefs du Cassini (25 mars 1857).

Art. Ier. — « La France prend possession des rives et des eaux de la

rivière Kitafine, dite Rio Cassini, dont l'embouchure est située entre 10°50 et 11° de latitude Nord sur la partie des cartes indiquée comme non reconnue. ». . . . .

Art. IX. — « Est réputé terrain appartenant au cours du Rio Cassini : 1° au Nord les rives de Kalan-Kaboune, dont un bras communique avec le Rio Cassini en contournant l'île de Mellio (ou du milieu) au Nord et à l'Est ; 2° au Sud, les rives de la rivière Catak-Cajet ou Casset dont le bras communique avec le Rio Cassini entre les pointes Véron et Pampaïré ; 3° tout affluent reconnu ou à reconnaître dans des embranchements et jusqu'à sa source au-dessus et au-dessous des pointes Riffard et Pampaïré. Ce traité fut ratifié par décret du 20 décembre 1883. » Le traité constate (art. IV) l'existence des trois factoreries « de MM. Bicaise (rive gauche), Colombino Wiski et Le Cerf (rive droite) ». Parmi les signatures de cet acte on remarque celle de Mage, enseigne de vaisseau, que sa mission à Ségou allait bientôt illustrer.

N° 4. — Traité entre la France et le roi du Rio Pongo (21 avril 1859).

Art. Ier. — « Le roi tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger de tous ses moyens les commerçants français, à garantir la sûreté de leurs navires, de leurs personnes et de leurs marchandises ; à les laisser s'établir, séjourner dans le Rio Pongo et à le quitter avec leurs marchandises, librement et à leur demande sans qu'ils puissent être molestés en rien. »

Art. II. — Chaque traitant français... paiera au roi pour la protection stipulée, et à partir du 1er janvier 1860, une somme de 50 gourdes par an en marchandises.

L'article IV prévoit des droits d'ancrage de 10 à 16 gourdes pour les navires venus dans la rivière en vue d'y commercer. Les articles V et VI prévoient le cas où de part et d'autre les engagements ne seraient pas tenus et empêche le roi de se faire lui-même justice. Enfin l'article VII défend l'embarquement des esclaves. Cet acte est signé de Gaude et des traitants Ropert, Cin et Turpin. Du côté des indigènes par Boucalin Alesson (Boukhaleb Aliso) et Mathias Kotil (Kati).

N° 5. — Traité entre la France et le roi des Nalous (20 janvier 1866).

Ce traité et celui avec les Landouma (21 janvier 1866) sont établis sur le même modèle :

Art. Ier. — Le roi des Nalous. . . déclare placer lui, son pays et ses sujets sous la suzeraineté et le protectorat de la France.

Art. II. — Le gouverneur du Sénégal reconnaît Youra, comme seul chef des Nalous et fixe ses appointements à 5.000 francs.

L'article III promet la réciprocité de l'appui militaire que doivent se donner la France et les Nalous. Les articles IV et V se rapportent à la propriété foncière et l'article VI abolit tous droits d'ancrage ou autres.

N° 6. — Traité entre la France et le roi du Pongo (15 février 1866).

Art. Ier. — « Le roi du Rio Pongo déclare placer son pays sous la suzeraineté de la France. »

Art. II. — « Le gouverneur du Sénégal reconnaît Yanghi Will comme roi du Pongo et lui promet sa protection. »

Art. III. — « Le commerce se fera librement entre les sujets français et les indigènes... Les chefs s'engagent à ne gêner en rien les transactions entre vendeurs et acheteurs et à n'user de leur autorité que pour protéger le commerce, favoriser l'arrivage des produits et développer les cultures. »

L'article IV règle l'acquisition de terrains par les Français ; l'article V, le jugement des litiges. « En aucune circonstance, et sous quelque prétexte que ce soit, les opérations commerciales d'un traitant ne pourront être suspendues par ordre des chefs indigènes. » L'article VI défend le pillage des navires naufragés et l'article VII stipule l'abandon par le roi des droits d'ancrage, en échange desquels le Gouvernement français lui reconnaît une rente de 2.500 francs.

Art. VIII. — « Sauf les redevances que le roi continuera à percevoir sur les traitants à terre, conformément aux usages suivis jusqu'à ce jour, à titre d'indemnité ou de location pour les terrains qu'ils occupent, il ne sera exigé aucun droit, aucune coutume ou cadeau de la part des chefs pour autoriser le commerce. »

Art. IX. — Le roi Will cède dès aujourd'hui en toute propriété et sans aucune redevance au gouvernement français, tel emplacement qu'il jugera convenable et qu'il choisira plus tard pour établir la résidence du représentant du gouvernement. Cet acte est signé de Flize, Yanghi Will, Aboubakar, Reguin, Le Sarrazin, Martin, Bicaise, Charles Wilkinson, Manbaye Aboubakar et quelques autres traitants sénégalais.

N° 7. — Traité entre la France et le Moréa (22 novembre 1865).

Art. Ier. — « L'Almamy du Forécaria étant de fait, comme chef de la tribu des Touré, roi de tout le pays de Moréa, comprenant la Mellacorée, le Tannah, le Béreiré et le Forécaria déclare placer lui et ses sujets sous la suzeraineté et le protectorat de la France. »

Art. II. — « Le gouverneur du Sénégal reconnaît Malégui Touré comme seul chef de tout le pays de Moréa. »

Art. III. — « Un traité plus détaillé pour le règlement des affaires

commerciales dans les rivières, droits d'ancrage, droits de traite, indemnité, etc., sera passé, à la fin de la guerre actuelle, entre le gouverneur du Sénégal et Maléguy Touré. »

N° 8. — Traité entre la France et le Moréa (30 décembre 1866).

Art. I[er]. — « Le gouverneur reconnaît l'Almamy Bokary, comme successeur de Maléguy Touré, chef de tout le pays de Moréa. »

Art. II. — « En cette qualité, l'Almamy Bokary accepte toutes les conditions du traité passé avec son prédécesseur le 22 novembre 1865. »

Art. III. — « L'Almamy Bokary s'engage à n'exercer aucune représaille vis-à-vis des partisans de Maliguy Touré qu'il traitera à l'avenir sur le pied de l'égalité la plus complète avec ses gens. »

L'Art. IV reproduit à peu près l'article III du traité de 1865. Cet acte est signé Suarez et Bokary.

CHAPITRE V

Fondation de la colonie des Rivières du Sud et dépendances

> Lord Derby était peu soucieux d'étendre un protectorat aussi onéreux : il laissait sans réponse les pétitions des rois nègres ; puis il leur faisait annoncer l'envoi d'une réponse qui ne venait pas ; puis il les faisait inviter à s'arranger avec le consul anglais qu'il s'empressait de mettre en congé ou de retenir à Londres. Il recourait à ces procédés dilatoires avec d'autant plus de sécurité que, depuis les conventions conclues avec la France et le Portugal en juin 1882, il croyait l'Angleterre à l'abri de toute concurrence.
>
> (Cucheval Clarigny. *La Puissance anglaise.*)

La honte du renoncement français à toute politique active cessa avec le départ du colonel Valière en 1876. Un homme énergique et de haute valeur, le colonel Brière de l'Isle, le remplaçait comme gouverneur du Sénégal. Entouré d'une élite de jeunes officiers, il réussit en peu de temps à faire respecter de nouveau le nom français [1]. Dès son arrivée il répondit à une provocation du chef du Logo, au-dessus de la cataracte de Félou, par un châtiment exemplaire, qui eut un grand retentissement dans le Soudan occidental. Cette expédition, conduite par le lieutenant-colonel Raybaud, fut pour le commandant Galliéni l'occasion de se distinguer. Le jeune officier fut bientôt chargé de missions vers le haut fleuve et le Niger (1879-1880), sur lesquelles nous reviendrons. Vers la même époque, d'autres explorateurs, Soleillet, Jacquemart, Monteil, étudiaient l'arrière-pays en vue d'établir une ligne de chemin de fer, rêve qu'avait déjà formulé Pinet-Laprade et qui allait devenir bientôt réalité.

La France, meurtrie, « hypnotisée par la trouée des Vosges » [2],

1. « Certes oui, M. G. a eu raison de vous dire que nous sommes tous ici dans les meilleures dispositions. Je me sens rajeunir et j'oublie les fatigues d'une trop lourde besogne, lorsque je vois autour de moi, de la part des officiers de toutes armes, cette intelligence des explorations et cet esprit d'abnégation et de patriotisme qui ne s'acquièrent assurément que par une éducation particulière et une pratique spéciale de la vie » (Brière de l'Isle).

2. Girault, *loc. cit.*

prêtait peu d'attention aux affaires d'outre-mer. Cependant des esprits généreux commençaient à former un parti colonial, utopiste et ignorant, plein d'illusions, mais comprenant que la France ne pouvait continuer à vivre dans l'état d'énervement où elle se trouvait. Il fallait remonter son moral avant tout. Il fallait ensuite, après l'abondante saignée de capitaux qu'elle venait de subir, lui créer de nouveaux débouchés. « Presque au lendemain de nos désastres, l'Institut obéissant à la plus heureuse et à la plus féconde inspiration, avait mis au concours l'étude de la colonisation chez les peuples modernes, et le sujet avait été traité de main de maître, dans un livre qui restera, par M. Paul Leroy-Beaulieu [1]. » La géographie, qu'on nous avait accusé d'ignorer, redevenait une science française, avec des noms tels que Levasseur et Reclus, et des sociétés de géographie se fondaient de toutes parts. La littérature des voyages passionnait peu à peu petits et grands, leur donnant le goût des aventures et des déplacements.

Aussi, lorsqu'en 1877 l'ingénieur Duponchel proposa l'établissement d'un chemin de fer transsaharien, accueillit-on avec enthousiasme ce gigantesque projet. M. de Freycinet, ministre des travaux publics, le fit sien et, le 21 juillet 1879, instituait une commission pour l'étudier. De son côté, le ministre de la marine, ancien gouverneur du Sénégal, l'amiral Jauréguiberry, demandait l'exécution des premiers travaux du côté du Sénégal et du Soudan, se basant sur les études transmises par Brière de l'Isle (Mission de Bou-El-Moghdad, 1878). Ces entreprises grandioses étaient soutenues par une faible minorité de patriotes énergiques et par le commerce de Bordeaux et de Marseille, au milieu de l'indifférence, bienveillante cependant du public français.

Ce nouvel essor de la France se fit bientôt sentir dans les Rivières. Des instructions très fermes avaient été envoyées à Brière de l'Isle, l'invitant à « organiser des bureaux de douane destinés à donner à nos possessions des limites mieux définies et mieux gardées, en commençant par faire occuper celui de ces postes qui devait être placé dans l'île Matakon [2] ».

On était déjà loin du découragement et de la faiblesse de l'ad-

1. Gabriel Charmes. *La politique coloniale* (1883).

2. On replaçait à Sierra-Leone, après l'avoir laissé plusieurs années à Bathurst, le siège du consulat de France pour les Établissements de l'Afrique occidentale anglaise. Voir à ce sujet, Annexe n° I.

ministration de Valière, durant laquelle le commandant de Gorée, Canard, officier d'une bravoure incontestable, proposait d'abandonner la Mellacorée.

Le commandant du poste de Benti, Seignac, qui devait plus tard devenir gouverneur du Sénégal, avait cependant lutté avec la plus grande énergie contre les intrigues Sierra-Leonaises et le renoncement qu'on voulait lui imposer. Bokari semblait revenir au début de 1875 à de meilleurs sentiments envers la France. Cette politique de bascule était motivée par les alternatives de succès et de revers de l'Almamy dans sa lutte contre les Maliguistes. Dès qu'il était vainqueur, il abandonnait ses alliés les Timéné et, par conséquent, le parti anglais, essayant de s'appuyer sur ses congénères Soso et Soninké et sur le parti français.

Les Timéné, furieux du manque de foi de Bokari, l'attaquèrent vigoureusement (mars 1875). Neuf villages flambèrent bientôt en Mellacorée ; le chef de guerre de Bokari fut tué ; lui-même, assiégé dans Ouané par le chef Timéné Bé Mourou. Les factoreries européennes et, en particulier, celle de G. Devès, dirigée par Valentin, étaient très menacées par les alliés Timéné et Morécania-Kai.

Ainsi le rapprochement de Bokari du poste français n'empêchait pas le commerce d'être incertain, le pays dévasté. Les Sierra-Leonais profitaient habilement du mécontentement général. Le gouvernement anglais lui-même sembla s'intéresser davantage à ses colonies africaines et envisager la possibilité de créer en Afrique un immense domaine côtier, de la branche septentrionale du Rio Pongo jusqu'au Gabon. C'est ce qui ressort d'un mémorandum de juillet 1875 dans lequel il proposa à la France de lui donner la Gambie en échange de la Mellacorée et du Pongo ainsi que des comptoirs français de la Côte d'Ivoire, où il se plaignait que les Achantis vinssent acheter des armes et de la poudre.

Ainsi l'Angleterre reprenait les pourparlers qu'elle avait interrompus elle-même en 1870. Mais le piège était assez grossier et le gouvernement de la République n'y tomba pas. Le protectorat français était établi officiellement au Pongo et en Mellacorée. Plus près de Sierra-Leone, dans les Scarcies, les commerçants français dominaient [1]. Le mémorandum anglais reconnaissait d'ailleurs les droits de

1. En dehors des agents des grandes maisons sénégalaises, on y voyait de nombreux traitants dont le principal semble avoir été un nommé Courrent.

la France, ce qui était une lourde faute que n'aurait pas commise le gouvernement Sierra-Leonais. Et, en échange, on offrait à la France la Gambie qui, au point de vue économique, était déjà exclusivement française.

Le gouvernement français répondit qu'il ne pouvait s'engager à donner à l'Angleterre le contrôle entier et exclusif d'une telle étendue de côtes et les négociations furent de nouveau rompues. Ce fut un coup désagréable pour l'Angleterre qui espérait, par l'établissement de droits de douane en Mellacorée et à la Côte d'Ivoire, équilibrer le budget de Sierra-Leone, qui laissait fort à désirer, et permettre d'entreprendre de grands travaux publics qui ne pouvaient être exécutés faute d'argent [1]. En septembre 1875, le secrétaire d'État aux Colonies avait reçu une pétition signée de 300 habitants de Freetown, effrayés de l'état de dépression des affaires, où ceux-ci préconisaient l'annexion de tout le pays au nord de Sierra-Leone, y compris la région des Scarcies. La réponse française au mémorandum anglais n'était pas encore parvenue. Aussi fut-il déclaré que le moment n'était pas propice d'entrer en rapports avec les chefs des Scarcies.

La note française suscita la mauvaise humeur de l'Angleterre et la colère de Sierra-Leone. Un gouverneur habile et d'une extrême énergie fut nommé à ce moment. Sir Samuel Rowe [2], médecin-major de l'armée anglaise, connaissait admirablement bien le pays, ayant fait toute sa carrière en Afrique occidentale. Ardin d'Elteil, consul de France à Sierra-Leone, en donnait un portrait peu rassurant pour les intérêts français. « Le docteur Samuel Rowe est attendu le 20 ou 21 courant (avril 1877). Je vous assure qu'il mènera les affaires rondement. Je l'ai vu à l'œuvre pour l'annexion du Sherbro et cela n'a fait « qu'un pli » (*sic*). Sierra-Leone sera à bref délai le centre d'une possession anglaise allant du Rio Pongo au Sherbro, au milieu de laquelle votre poste de Benty se trouvera perdu et isolé [3]. » Au moment de son arrivée, son intérimaire Huggins passait un traité avec les chefs du Samo et de Morécania, donnant à l'Angle-

1. Crooks, *loc. cit.* A partir du 20 septembre 1874 les îles de Los cessèrent d'être port franc et furent placées sous le régime douanier de Sierra-Leone.

2. Né en 1835. Il avait été déjà lieutenant-gouverneur de Sierra-Leone et avait, à ce moment, annexé le Sherbro. Auparavant il avait été chef d'État-major de Sir John Glover dans la guerre contre les Aschanti.

3. Archives du Sénégal, lettre 7 avril 1877.

terre le rivage et les îles attenantes de la rive septentrionale de la Grande Scarcie (Kolenté) à la rive septentrionale de la Mellacorée[1].

Le nouveau gouverneur alla au plus pressé : le rétablissement des finances. Il réduisit tout d'abord les dépenses d'administration et supprima les subventions aux missions chrétiennes. Il obtint en outre un emprunt de £ 38.000 (950.000 fr.) pour combler le déficit et terminer la construction du port de Freetown (1877) où un phare



Coll. Robin.

Une cour de case soso. Préparation du riz quotidien.

assez puissant venait d'être édifié. Enfin il acheta sur ces fonds un vapeur pour le service local, lui permettant de mieux surveiller les rivières.

Le commandant de Benty venait à ce moment d'obtenir, malgré les intrigues anglaises et les agissements louches du traitant Valentin, la paix entre Moréa et Morécania (29 juillet 1876). Sir Rowe, qui venait de pacifier le Sherbro, pressa vivement le gouvernement anglais de lui laisser les mains libres vers les Scarcies où il n'était

1. Voir le texte de ce traité, Annexe n° II.

que temps d'agir. Le 10 juin 1876, il passait un traité avec les chefs des Scarcies. Le 29 novembre 1877, il établissait un poste de douane dans l'île Kikonki, à l'embouchure de la Grande Scarcie. En outre, il faisait afficher et proclamer dans Freetown et dans les Rivières la notification suivante : « Son Excellence l'Administrateur des Établissements de l'Afrique occidentale a reçu du Secrétaire d'État de S. M. pour les colonies l'ordre de notifier au public que l'île de Matakon fut cédée à Sa Majesté en l'année 1826 et que ladite île a toujours fait partie depuis lors des possessions de Sa Majesté. Par ordre de Son Excellence : K. J. Kendal, Secrétaire colonial. »

La France répondit aussitôt à cette prétention, niant à l'Angleterre un juste titre et même une possession légale, malgré les dires de la maison Randall et Fischer. Elle put verser au dossier de cette affaire un reçu des chefs de Béreiré, reconnaissant le paiement d'une somme de 36 livres (900 fr.) de la part des exécuteurs testamentaires de M. Isaac, « pour la *location* du sol, conformément à ce qui a été convenu au sujet de Matakon ».

Ainsi remarquait plus tard M. Ribot, ministre des affaires étrangères, « M. Isaac n'ayant jamais été propriétaire perpétuel de cette île, comme il avait cherché à faire croire, aucune prescription n'était opposable au chef du Béreiré qui touchait régulièrement la redevance annuelle constituant le loyer de la terre affermée par lui. En tant que faisant partie intégrante de Béreiré, l'île de Matakon se trouva donc comprise dans la zone des territoires sur lesquels s'étendit notre protectorat ».

Mais le gouverneur Rowe ne s'en tint pas là. Le 18 avril 1877, il fait publier la proclamation suivante : « Il est donné avis qu'à partir du 20 avril courant la loi du 13 février 1849 et l'ordonnance pour prévenir la contrebande dans la colonie de Sierra-Leone seront en vigueur pour toutes les marchandises destinées aux pays qui ne sont pas sous la juridiction d'une puissance étrangère, de Konta, rive droite de la Mellacorée au sud, jusqu'à Faringuia, rive gauche du Rio Pongo au nord, ces deux localités incluses. »

C'était la négation, ou à peu près, de notre protectorat sur le Moréa. C'était en outre une contradiction formelle avec la politique de non-extension territoriale jusqu'alors suivie par le gouvernement de la Grande-Bretagne. La première opposition qui fut faite vint, de façon assez inattendue, de la maison Randall et Fischer. Elle protestait contre l'imposition de droits arbitraires, l'île Matakon

n'étant pas territoire anglais. L'intérêt lui faisait ainsi soutenir une thèse contraire à celle qu'elle invoquait auparavant à l'encontre des prétentions françaises. C'était un secours précieux pour la France (Lettre de la Marine, 6 mars 1878). Devant cette résistance, le gouvernement anglais fit retirer et annuler la proclamation. En même temps, il répondait négativement aux prétentions du commerçant français Isidore Maillat, réclamant les droits de propriété et de souveraineté sur l'île Kikonki, à l'embouchure de la Grande Scarcie, que Rowe venait de faire occuper.

Ce dernier partait en congé. Mais il avait laissé des instructions précises à l'intérimaire Huggins qui, le 2 mai 1877, passait un traité de protectorat avec les chefs du Samo Boulom et du Morécania, de la crique Massirba sur la rive septentrionale de la Grande Scarcie jusqu'à Karbang, en face de Konta, en y comprenant la Mellacorée et les îles qui longent ce territoire [1]. On apprenait aussi, non sans émotion, que la correspondance du consul de France à Freetown était décachetée et que l'occupation de l'île Tana, qui commande l'entrée de la Mellacorée, avait été décidée par les Anglais.

Le journal l'*Independent*, de Freetown, suggérait au même moment, que l'on pouvait donner une indemnité à la France pour la cession du fort de Benty et de [son matériel. Or, c'était suivant ce journal, le seul point où la France eût quelques droits dans toute la Mellacorée. Et visant les propos fanfarons de Valentin, que le rapport d'un officier de marine dépeignait « comme plus Anglais que Français », le même journal ajoutait que les commerçants français eux-mêmes ne reconnaissaient pas la juridiction du commandant de Benty. Ces assertions soulevèrent une protestation des commerçants français de Freetown, qui les qualifièrent de calomnieuses. « Nous vous serons reconnaissants, ajoutaient-ils, de vouloir bien nommer hautement dans votre estimable feuille les Français qui, en rivière Mellacorée, ont jamais méconnu et nié l'autorité du commandant du poste français de Benty. »

La France, depuis ses désastres, était dans un état de nervosité excessif, mais bien compréhensible. Isolée en Europe, elle sentait se dresser contre elle l'hostilité puritaine de ses voisins. Préoccupée avant tout de ses frontières orientales, où éclataient périodiquement de brusques orages, elle se renfermait dans sa dignité. Ses voisins

1. Voir le texte de ce traitê, Annexe n° III.

appelaient « chauvinisme » cette susceptibilité, qui n'avait rien pourtant de l'arrogance inconsciente que désigne ce nom, et qui animait précisément au même moment l'Allemagne et l'Angleterre.

Le 21 juillet 1877, le duc Decazes, dans une lettre à Lord Lyons « se plaignait vivement des procédés employés à notre égard par le gouvernement de Sierra-Leone et, après avoir rappelé les traités à la suite desquels notre juridiction avait été définitivement établie en 1867, sans opposition de la part de l'Angleterre, sur le pays de Moréa et ses dépendances, il réclamait le retrait des mesures arbitraires, édictées par Sir Samuel Rowe. Cette lettre étant restée sans réponse, nous n'avions naturellement aucun compte à tenir des proclamations du gouverneur de Sierra-Leone que le gouvernement britannique ne paraissait pas juger à propos de défendre [1].

De son côté, Brière de l'Isle ne restait pas inactif. A la proclamation anglaise il répondait, le 8 mai 1877, par un avis conçu en termes brefs :

« Le gouverneur du Sénégal et dépendances fait savoir que la France ayant sans partage des droits acquis par des traités, sur la côte s'étendant de la Mellacorée au Rio Pongo, y compris les deux rives de ces rivières, toutes embarcations, bâtiments au long cours, caboteurs, ou autres, de toutes les nations, peuvent circuler librement sur ces côtes et rivières, sauf à se conformer aux règles de police et autres établies dans les postes de Benty et de Boffa. »

Peu de temps après, il envoyait dans les Rivières le chef de bataillon Boilève. Celui-ci put enfin obtenir de Bokari, auprès duquel le traitant d'Erneville avait à ce moment une grande influence, un traité en date du 7 juin 1877. Bokari, assisté de son conseiller et de son fils, reconnaissait avoir placé la Mellacorée, y compris le Tana, le Béreiré et le Forécaria, sous le protectorat de la France, et s'être engagé à ne jamais céder une part de sa souveraineté sans son consentement. Un peu plus tard, Boilève passait avec le Forécaria, représenté par l'Alkaly Daouda, un traité de protectorat, basé sur l'accord de 1866 avec le Moréa (17 janvier 1878) [2]. Le 15 février 1878, il obtenait du chef de Béreiré, Almamy Sori, la reconnaissance du protectorat français [3].

1. Mémoire Ribot.
2. Texte de ce traité, Annexe n° IV.
3. Texte de ce traité, Annexe n° V.

La publication de ces traités causa une vive émotion à Sierra-Leone. Sir Samuel Rowe envoyait aussitôt à Saint-Louis la canonnière « Pioneer » pour faire des représentations au gouverneur français, qui venait de faire occuper par un détachement l'île de Matakon (mars 1879).

En même temps il complétait les mesures déjà prises pour l'occupation des Scarcies. Il y envoyait le « Boxer » qui, en mars 1879, débarquait une compagnie dans l'île de Kikonki. Il était urgent de rendre effectifs les droits donnés à l'Angleterre par le traité Huggins, car les chefs indigènes, qui prétendaient avoir été trompés, semblaient vouloir revenir sur leur parole. Dès 1877, le ministre du Bé Sherbro, Kourom Boti, chef de Kompa, était venu au poste français de Benti et s'était retiré enchanté de la réception qui lui avait été faite. Ka Moussa, chef du Morécania et tributaire du Samo, envoyait au commandant du poste, Gentils, un messager l'assurant qu'il avait été trompé, « que son peuple et lui-même étaient Français, que les Français n'avaient fait que du bien dans son pays ». Une sorcière très influente du Morécania vint également voir Gentils : « Je profitai, écrivait Gentils en juillet 1877, de ces bonnes dispositions pour distribuer trois pavillons en priant le chef de Morécania d'en mettre un sur sa case et de placer les autres sur ses pirogues. » Cependant, il constatait peu après (6 août 1877), avec un scepticisme mélancolique, la mauvaise foi de ces chefs qui bernaient Anglais et Français, soutirant des cadeaux des deux côtés sans aucune pudeur.

Le commandant de l' « Espadon », Courréjolles, envoyé en inspection en Mellacorée, avait ordonné la construction immédiate d'un poste à Kakoutlaye, où l'on craignait de voir les Anglais s'établir. Ce fut le signal de nouvelles manifestations à Freetown, et Rowe envoyait aussitôt au consul de France une véhémente protestation (25 juillet 1879). De son côté, le Bé Sherbro avait également formé opposition à ce projet ; mais, grâce à la bienveillance intermittente de Valantin, très influent dans le Samo, pour l'administrateur français, le Bé Sherbro consentit enfin à la cession régulière de Kakoutlaye et de Benti (20 septembre 1879) [1]. Rowe, loin de se tenir pour battu, après avoir convoqué à Freetown et dûment chapitré les principaux chefs de la Mellacorée, partait brusquement pour les îles de

1. Dossier Sénég., 26 novembre et décembre 1877. Texte de ce traité, Annexe n° VI.

Los, puis de là, secrètement, venait en Mellacorée où il rencontrait Bokari à Yenguissa. Celui-ci, flatté et cherchant un point d'appui contre ses ennemis, lui fit part de ses doléances contre les Alkalis de Maliguia et de Farmoréa (Yalam Fodé) qui refusaient de le reconnaître et qu'il voulait destituer. Boilève vint à son tour en janvier 1878, et reçut les mêmes réclamations de Bokari. Dès la fin de la saison des pluies, Rowe revenait et traversait le Tana et le Béreiré (sept. 1878).

L'occupation de Kikonki en mars 1879 amena de la part des chefs des Scarcies d'unanimes protestations contre le traité de juin 1876. Une adresse fut envoyée à Rowe où l'on disait : « Nous nions solennellement avoir signé en connaissance de cause un acte ou traité impliquant l'offre de céder une parcelle de territoire, sol ou eau, à Sa Majesté la Reine d'Angleterre. » C'était un traité de paix et d'amitié et non de protectorat. Tous les chefs se réunirent à Kambia, refusant de répondre aux nouvelles ouvertures du gouverneur anglais et adressant au commandant de Benti une protestation contre l'Angleterre, en même temps qu'ils déclaraient céder ce pays à la France (juin 1879). Les Français avaient acquis, en effet, une grande prépondérance et faisaient à ce moment sur 4.000 tonnes de marchandises ou produits divers, environ 3.000 tonnes [1]. Aussi leurs représentants, en menaçant les chefs d'abandonner le pays, obtenaient-ils tout ce qu'ils voulaient. De leur côté, les Anglais couvraient la contrée d'espions et d'émissaires politiques qui distribuaient des cadeaux aux plus infimes chefs, et répandaient partout des bruits calomnieux.

Arrivée à ce point de tension, il était impossible que cette situation se prolongeât. Le gouvernement anglais, qui semblait avoir voulu soutenir les débuts de Rowe, reculait devant les difficultés soulevées et le mince profit que représentait, pour le monde colonial anglais, l'appropriation de ces terres africaines. Lord Canarvon, secrétaire des colonies, paraissait prêt à désavouer Rowe, qui, bravement, devait faire tête aux Français en Afrique, à son propre gouvernement et à l'opinion publique dans la métropole. On lui ôta la parole : les gouvernements locaux furent dessaisis de tout le litige, et les ministres des affaires étrangères des deux pays entamèrent de nouveaux pourparlers, pleins de mesure et de courtoisie. Il fut décidé, d'un commun accord, que les postes militaires

1. Archives du Sénégal.

de Matakon, de Kakoutlaye et Kikonki seraient retirés. Le *statu quo* serait respecté en attendant la solution qui serait donnée par voie diplomatique à l'enquête contradictoire destinée à établir la valeur des droits respectifs des deux nations sur les territoires contestés.

Galliéni, directeur des affaires politiques du Sénégal, fut chargé de faire évacuer Matakon. Il se rendit, le 10 juin 1879, à Béreiré, où il remit les clefs du poste français à Sori Fikhé, chef du pays. Il obtint de lui la déclaration catégorique suivante : « J'ai mis tout mon pays, y compris Matakon, dans les mains des Français, mais je ne veux pas voir les Anglais s'y installer... Cette convention (le bail Randall et Fischer) n'a aucun rapport avec les prétendus droits du gouvernement de Sierra-Leone sur une île qui m'appartient effectivement, que mes ancêtres ont louée simplement à une maison de commerce anglaise et pour le loyer de laquelle je perçois une rente annuelle [1]. »

Rowe était trop énergique et volontaire, il voyait trop bien les conséquences de l'ordre qu'il avait reçu, pour s'incliner sans essayer de lutter. Le 6 février 1880, il réussissait à faire ratifier par les chefs des Scarcies le précédent traité passé avec eux et qu'ils n'avaient pas voulu ensuite reconnaître. Ceci dénotait de sa part une habileté peu commune. Il se servait de l'ordre donné par Brière de l'Isle d'élever un poste de douane à Kakoutlaye pour retourner Bokari contre les Français. Celui-ci, d'ailleurs, dans la situation incertaine où il se trouvait, n'était pas au bout de ses volte-faces. Il refusait de donner aux alkalis sous ses ordres les terres qu'il s'était engagé à leur remettre et, de son côté, il réclamait sa part du pillage de la factorerie Broadhurst. Ayant de grands frais et peu de ressources, il n'arrivait à se maintenir que par des moyens tyranniques. D'ailleurs il n'avait jamais pardonné aux Maliguistes de Bereiré et de Coké [2]. Aussi, voyant le commandant de Benti, Chapelle, donner raison à ceux-ci et se sentant dans une posture toujours plus embarrassante, après avoir fait attaquer Forécaria et avoir fait piller par son fils, chef de Baguia, les villages de Dembaya et Bambaya appartenant à Daouda de Forécaria, il repassa les Scarcies pour

1. Lettre de Galliéni au gouverneur du Sénégal (Benti, 12 juin 1879); en mars 1879 le chef de Bereiré avait déjà déclaré au commandant de Benti que les Anglais n'obtiendraient pas de lui un pouce de terre.

2. Les alkalis lui opposaient l'alkali Fofana de Bassia, descendant de l'almamy Yimbé Sitafa, chef de la maison de Yimbea.

implorer de nouveau l'aide des Timéné. Accompagné de l'alkali de Kalémodia, Kondetta Modou, et soutenu par les chefs du Morécania et du Samo [1], on lui fit cependant attendre plus de six mois une réponse. Enfin, en juillet 1880, il put obtenir une réunion générale des chefs Timéné, parmi lesquels se trouvaient Almamy Laye, Bé Inka, Bé Farma, et Bé Sherbro de Manbolo. Ceux-ci, après l'avoir humilié et frappé d'une amende de 20 bœufs, ne lui promirent qu'une intervention amicale [2]. Cependant, grâce à l'influence morale et aux subsides de Rowe, que Bokari était allé implorer, la guerre ne tarda pas à reprendre en Mellacorée plus violente que jamais. Entre temps, le 21 avril 1880, le capitaine Chapelet, commandant la Mellacorée, accompagné du lieutenant de vaisseau Capetter, venu sur le *Castor*, passait un traité de protectorat avec le Kabak [3]. Dès le début de 1882 les Timéné envahissaient de nouveau le pays. Leur chef de guerre Kémoko Ba entrait à Forécaria (13 janvier 1882) et livrait les factoreries au pillage. Battus à Farmoréa, qui fut incendié, les Soso furent cependant vainqueurs à Forécaria. Toute la Mellacorée, y compris le Béna et une partie du turbulent Samo marchèrent alors contre Bokari. Le célèbre chef de guerre du Béna, Kondéto de Laya, se distingua dans cette lutte. Sur les conseils d'Ansou, de Benti, il avait été appelé à l'aide par l'administrateur Foucher et s'était immédiatement mis en marche. « Un vieux m'avait dit que les Français étaient *trop* forts [4] ». Aux 1.300 hommes qu'il avait sous ses ordres il put ajouter un contingent presque aussi important, grâce aux

1. Le chef du Morécania venait d'être déposé par celui du Samo, son suzerain, parce qu'il avait nommé un chef du Morébaya sans son autorisation.

2. En termes amers il se plaignit de son neveu Konia Fodé Daouda, chef de Forécaria, qu'il avait battu à Bassia, de Yalam Fodé, Alkali de Farmoréa, et des autres alkalis de Mellacorée : Ansoumané, Modi Siré Dafé, qui avait élevé contre lui une tapade de guerre à Forécaria. Il fit appel à l'amitié des Timéné contre ces rebelles. A quoi Bé Inka répondit : « Nous t'avons aidé, il est vrai, à obtenir la victoire sur Maligui Béli (le Rouge) et à prendre la couronne du Moréa. Mais qu'as-tu fait ensuite pour nous témoigner ta reconnaissance ? Il y a cinq ans ne nous as-tu pas déclaré la guerre ? N'as-tu pas porté les armes contre nous avec le secours de ces mêmes chefs que tu voudrais punir aujourd'hui ? Enfin, n'as-tu pas poussé le mépris pour les Timéné, tes anciens alliés, jusqu'à les traiter de « singes » ? Nous nous sommes amplement vengés du mal que tes guerriers ont pu nous faire ; mais il reste cette insulte pour laquelle nous exigeons une réparation avant de répondre à ta demande » (Lettre du cercle de Mellacorée, 2 août 1880).

3. Texte de ce traité, Annexe n° VII.

4. Mémoire remis à l'auteur par Kondéto.

présents qu'il fit aux autres chefs du Béna. Passant pour invincible, armé d'un fusil à tir rapide qui portait le nom de « hiné » (la force), il battait une deuxième fois les Timéné à Forécaria. Foucher le reçut avec les plus grands honneurs, au milieu des réjouissances de tout le pays [1]. La moitié des villes de la Mellacorée étaient neanmoins en cendres : Forécaria, Farmoréa, Kakoumba, Kambia,



Coll. Sanderval.

Grand tamtam au village.

Lassaya, etc., cependant Bokary, malgré la mort de Fodé Bourama, son premier ministre, renouvelait constamment ses recrues de Timénés et la situation était déplorable pour tout le pays.

Dans les autres Rivières les Français fortifiaient chaque jour davantage leurs positions. Bicaise, devenu interprète avec le Yoloff Malamine, avait été remplacé comme administrateur au Rio Pongo

1. Foucher se rendit à Farmoréa à la rencontre de Kondetto. C'est au cours des réjouissances données en l'honneur des vainqueurs, que douze prisonniers furent sacrifiés par Kondeto, hommage offert au commandant français. A son grand étonnement, ce dernier au lieu de le remercier, l'accabla de reproches.

par un autre commerçant, Crespin, en 1876. En 1877 le capitaine Carton avait été nommé commandant de cercle, afin d'arrêter les intrigues anglaises et surveiller John Kati, qui venait d'être élu roi à Bakoro, en présence du chef Foutadialonké de Bambaya; cela malgré la préférence de Brière de l'Isle pour son frère Ben, qui, avec Jean-Jacques et Emmanuel Kati, avait été élevé chez les Frères de la doctrine chrétienne à Dakar. Le parti français était d'autant plus fort que les missionnaires catholiques étaient venus s'établir à Boffa en 1878 à la requête de Ben. Mais le gouverneur, tout en ordonnant au commandant de cercle de protester au moindre mouvement des Anglais pour s'implanter dans le pays, écrivait de se rapprocher de John Kati, ajoutant : « Plus on change de chefs plus les affaires vont mal [1] ! »

A ce moment la guerre faisait rage également dans cette région. Soso et Baga se disputaient l'île de Kito. Carton déploya une grande activité et amena un armistice, entre les belligérants le 25 janvier 1877 [2].

Il se rendit ensuite auprès de Tom Yonka, chef Baga du Kolisokho (Khosensi et Kontoulou), dont le roi du Pongo avait fait assassiner le père et s'assura de ses intentions pacifiques. Ce chef indigène ouvrit son pays au commerce et vint rendre sa visite au capitaine français.

1. Menus événements du Rio Pongo (archives de la Guinée) :

avril 1876. — Les négociants réunis à Boffa décident de payer 60 gourdes (300 fr.) au chef de Bambaya pour qu'il assure la liberté du commerce.

octobre 1877. — Un navire de 428 tonneaux (le *David Harrisson*) se brise à l'entrée du Rio Pongo.

mars 1878. — La mission française recueille le fils de Bass, roi du Koba, assassiné.

11 avril 1878. — Le chef du Bambaya descend au Pongo avec 700 Foutadialonké pour rétablir l'ordre. Les commerçants décident de payer 120 barres ou 60 gourdes (300 fr.) comme cadeau.

10 août 1878. — Un navire du Havre, *Cora*, est gravement avarié sur la barre.

6 juin 1879. — Un fils de l'Almamy de Timbo vient remercier les commerçants des coutumes consenties et vient en percevoir d'autres.

19 décembre 1879. — Ben Kati défend la vente des arachides et sésames, les boisseaux devant être estampillés par le roi. Alfa Gassimou, chef du Labé, vient attaquer les Mikhiforé. Il est battu et se retire en février 1880.

14 août 1880. — Un côtre anglais se perd à la barre avec douze hommes et un prêtre catholique.

2. L'île devait rester au Koba jusqu'à la remise par les Soso de 58 prisonniers ou de leur valeur. Le commerce se ressentit de ces désordres et les exportations d'arachides n'atteignirent que 992.875 kilos, pour remonter, en 1874, à 3.456.617 kilos.

Mais la trêve ne fut pas de longue durée entre Baga et Soso. Au mois de décembre 1877, le roi Will du Bramaya (voir 1re partie) réunissait ses vassaux à Labonfougué, et tandis que Bakoro et le Lisso se proclamaient indépendants, déclarait la guerre au Koba. C'est peu après (8 mars 1878) que fut perpétré l'abominable attentat de Dubréca dont nous avons parlé ailleurs. Le roi Bass, du Koba, et ses parents venus à Dubréca en parlementaires, furent saisis par les Soso et assassinés. Seule la présence de Carton qui, par hasard, se trouvait à Dubreca en visite, sauva les autres Baga. C'est alors que se déchaîna entre le nouveau chef du Koba Thomas Bombo, aidé par les Kati, et son compétiteur Ali Tiori, soutenu par les Soso du Bramaya, une lutte atroce. Si le nouveau commandant du poste français de Boffa, l'administrateur Martin, évitait par son intervention une guerre entre les Soso du Pongo et les Baga du Lakhata [1], il ne fut pas aussi heureux au Koba. Sir Rowe n'eut d'ailleurs pas plus de succès. Il vint à ce moment à Dubréca et annonça une prochaine visite à Tia, feignant d'ignorer la présence de l'administrateur.

Après avoir été battu à Taboria, Tiori ne tarda pas à prendre une revanche complète et Thomas, dépossédé même de Taboria, s'enfuit à Sierra-Leone [2]. Mais la lutte se poursuivit dans l'île Kito entre le roi du Rio Pongo qui voulait la conserver et Tiori qui l'envahit à la tête de 2.000 hommes [3]. En vain Martin vint-il sommer le tout-puissant Ben et le roi de respecter les traités leur interdisant de faire une guerre injuste. Le seul résultat fut de donner plus de force au parti anglais dirigé par les Wilkinson et les Curtis [4]. Ben déclara qu'une pirogue appartenant à l'un de ses

1. Vers la fin de 1878 Tom Yonka du Lakhata était menacé par Ben Kati qui était allé donner l'investiture à un chef de son choix à Kosensi, et cela malgré Tom. Celui-ci était également l'ennemi déclaré du chef Nalou Youra Towel dont il avait fait saisir les messagers, chargés de saluer le chef du Bramaya.

2. Il avait occupé le village de Kobararé où les rois du Koba se font couronner.

3. Ben soutenait un chef nommé par lui, Yenta Kiak ; mais tout le haut Pongo (parti des Lightburn) refusa de marcher avec les Kati. Ben était connu pour sa rapacité insatiable. Quant au roi, Martin le dépeignait : « un abruti, presque toujours ivre. Seul Ben, ajoutait-il, est intelligent et énergique, mais il veut tout voir plier devant lui » (Archives du Rio Pongo).

4. Curtis, chef de Kissing, conseiller des Kati, était l'oncle du roi par sa mère. Élevé à Sierra-Leone, il avait dû s'enfuir du Sherbro, où il aurait été poursuivi probablement comme négrier. Les rapports de cette époque le montrent détestant la France et la desservant pour se faire pardonner des Anglais.

beaux-pères avait été pillée par les gens de Tiori et qu'il devait venger cet outrage. Prétexte futile, sous lequel il croyait cacher les véritables mobiles de son ambitieuse politique. Le 13 avril, il franchissait la rivière à Guémeiré et s'établissait à Diapé, où Thomas Bombo revenu de Freetown se joignait à lui. Tout le pays fut alors bouleversé, Tom Yonka et son fils Yonka Laye se déclarant pour Tiori en haine du parti Kati [1]. Brochant sur le tout les Foula menaçaient d'entrer dans le pays et parlaient de déposer la famille Kati, pour mettre sur le trône Tom Bangou, chef de Bara, représentant l'ancienne famille royale. En deux mois, Ben était repoussé quatre fois, abandonnant même, entre les mains de Tiori, les planches mobiles dont les hommes se servaient pour combattre en avançant. Vainqueurs cependant à Bengouya et Kobararé, les Soso furent de nouveau battus par Tiori.

Devant l'insuccès de ses efforts, Ben sentit le besoin de se rapprocher de l'administrateur français. Celui-ci croyait déjà aboutir à une entente entre Tia, les Lightburn et Yonka Laye, lorsqu'en juillet 1880, un guerrier de Ben étant venu voler du manioc dans le jardin de la mission catholique, un frère le blessa d'un coup de feu. Cela faillit amener le siège de la mission qui dut verser une indemnité à Ben. Quelque temps après (décembre 1880) le navire du gouverneur de Sierra-Leone venait mouiller en face de Mackenzie (?) et l'interprète de Rowe venait trouver Tiori à Taboria. On lui proposait l'établissement d'une factorerie anglaise dans le pays et l'envoi d'un vapeur pour l'aider contre ses ennemis. Mais Tiori reçut froidement cet ambassadeur. Il se déclara surpris de cette démarche alors que les Anglais avaient toujours soutenu Thomas Bombo, et il ajouta n'avoir confiance que dans l'administrateur français. Mais les Anglais ne se découragèrent pas, soutenus ouvertement par Louis Wilkinson, de Fallanguia, et, en sourdine, par Will Fernandez, de Bramaya, et Curtis. Leur principal agent poli-

1. Tous les Baga, de Marara au cap Verga, se déclaraient pour Tom Yonka, qui s'était réconcilié avec les Mikhiforé et qui était soutenu par le chef du Oulai, Samatala, et les Landouma. Son fils Yonka Laye, qui avait passé sa jeunesse dans le Moréa et le Sherbro, est une figure énergique, type parfait de cette forte race Baga, quelque peu métisée de Soso. Véritable dictateur, il fait trembler les notables sous son regard. Cependant son aspect est sympathique et franc, au dire de nombreux rapports politiques. Excellent père de famille, il choie ses enfants, fait bien rare chez un noir.

tique dans la Rivière était un nommé Paterson, agent de Randall et Fischer.

Entre temps, le capitaine Chapelet, commandant le poste de Benti, profitait du passage de l'aviso *Jaguar* pour se rendre auprès du chef du Kaloum, Balé Demba. Entre notre protectorat de Mellacorée et celui du Pongo, ce pays avait conservé toute son indépendance, bien qu'il ait passé en 1818 avec l'Angleterre un traité de protectorat qui n'avait pas eu d'effet. Depuis, de nouveaux traités, mais purement commerciaux, avaient été signés en 1847 et 1848. C'était un des points stratégiques les plus importants de la côte et l'Angleterre, qui s'était solidement établie aux îles de Los, convoitait l'île ou presqu'île Tombo, qui n'en était séparée que par une passe. Là, dans une forêt de palmiers, étaient perdus les trois petits villages de Conakry, Bolobiné et Tumbo. Près de Conakry, la maison Verminck, de Marseille, avait établi un entrepôt, dirigé par un allemand, Frédéric Colin. Tout le commerce était, là aussi, entre des mains françaises, mais le pays était néanmoins anglicisé, surtout à Dubréca où tout le monde parlait sierra-leonais et où les chefs étaient appelés « Bigmen ». Sir Rowe, voyant que ses prétentions à faire revivre le traité de 1818 n'étaient admises par personne, ne pouvant davantage agir en Mellacorée, chercha à frapper un grand coup avant la réunion des plénipotentiaires anglo-français. Donner cette région si importante à son pays, y attirer les caravanes de l'intérieur vers les îles de Los, satellites de Freetown, enserrer la Mellacorée entre des pays d'influence anglaise, tel était son but. Le 30 janvier 1880, Frédéric Colin écrivait à Saint-Louis pour demander la protection de la France contre les agissements de Rowe « qui a essayé de séduire le chef auquel appartient Conakry. Grâce à l'influence de notre maison, disait-il, ce chef a résisté à cette première pression ». La partie était grosse pour le commerce français, car Rowe venait de décider qu'aucun bâtiment ne pourrait séjourner aux îles de Los sans être passé auparavant par Freetown. La même police serait certainement adoptée dès qu'il aurait enlevé l'île Tumbo, qui offrait un des plus sûrs mouillages de la côte. Frédéric Colin rédigea aussitôt une pétition qui fut signée par le commerce des Rivières et fut envoyée à la Chambre, au Sénat et au ministre pour « protester contre un état de choses aussi contraire aux intérêts et à la dignité de la France » [1] (mars 1880).

1. Madrolle, *Histoire de la Cie F. A. O. qui succéda à la Maison Verminck*, p. 388.

A la suite de ce mouvement d'opinion et des admonestations des commerçants français, qui avaient fait signer, lors du passage du capitaine Chapelet, un traité de protectorat aux principaux chefs du pays (20 juin 1880), le roi Balé Demba consentit à s'embarquer sur le *Jaguar*. Le 30 juin 1880 il confirmait le traité plaçant son pays sous la protection de la France [1]. Peu après, le chef de Conakry, Benti Sori, hissait le drapeau français sur sa case.

La nouvelle s'en répandit presque aussitôt aux îles de Los et à Freetown. Le 18 août 1880, le yacht *Prince of Wales* arrivait devant Conakry et l'agent des douanes anglaises des îles de Los, résidant à Factory venait demander des explications. Benti Sori répondit qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son souverain Balé Demba. L'agent anglais dut se retirer sans pouvoir en obtenir autre chose.

Au Nunez, l'influence française était établie sans partage. Là aussi, des troubles et des guerres périodiques désolaient le pays. Le vieil usurpateur Youra s'était laissé peu à peu dominer par son neveu Dina Salifou, qui, élevé au Fouta, suivait l'exemple des fils d'almamy, des « Kélé Massa », ne vivant que de vols et de meurtres. En décembre 1869, il avait pillé et brûlé la succursale de la maison Pastré au Cassini. En 1872, des hostilités éclatèrent entre le village Soso de Kibola et les Mikhiforé [2]. Elles durèrent jusqu'en 1877. Au mois de février de cette année, les Soso vinrent attaquer de nuit un village mikhiforé qui, prévenu à temps, prépara une embuscade. Les Soso y tombèrent, alors qu'ils rentraient chez eux chargés de butin. Quelques Kibolakai s'enfuirent alors chez Bokari, chef Nalou de Katinou, qui refusa de les livrer aux Mikhiforé. Ceux-ci l'attaquèrent alors et lui enlevèrent six captifs. Mais parmi ces Mikhiforé, Bokari reconnut des guerriers de Dina Salifou, qu'il jalousait depuis longtemps. Ayant vainement demandé justice à Youra, il attaqua le village de Soumbouya, appartenant à Dina, et lui enleva onze captifs. Ce fut le début d'une guerre féroce entre les deux partis Nalou, l'enjeu étant en réalité la succession du vieux Youra.

Le commandant de Boké, le capitaine Lecomte, réunit les deux adversaires et les chefs Mikhiforé et obtint une sorte de traité de

1. Texte de ce traité, annexe n° VIII.

2. L'année 1872 fut très mauvaise pour le commerce. Au lieu de la moyenne annuelle de 5.303.686 kilos d'arachides exportées (1870-1880), on tomba à 1.539.594 kilos en 1872.

paix. Mais, gagné par l'amabilité et l'obséquiosité du rusé Dina, à côté duquel Bokari était fruste et grossier, il eut le tort de vouloir intervenir dans la politique indigène, réveillant lui-même les haines qu'il avait un moment calmées. Prétextant l'ivrognerie et l'incapacité de Youra, et parlant non plus en protecteur mais en maître, il provoqua son abdication en faveur de son neveu Dina Salifou (août 1877). C'était un coup de force extraordinaire, contraire à la coutume, méconnaissant les droits électoraux des chefsde famille, en même temps qu'il sacrifiait les espérances de Bokari. Celui-ci était soutenu par un parti puissant, et surtout par Bobo Margaine, chef de Victoria, auquel allait succéder Boundou, fils de Wouli Kanfarandé [1]. Tous les commerçants européens étaient également pour Bokari, Dina se montrant avec eux exigeant, arrogant, et allant parfois jusqu'à les molester [2]. Néanmoins le gouverneur du Sénégal approuva le 12 septembre 1877, l'acte d'abdication de Youra. Pour remercier le capitaine Lecomte, Dina écrivait à son sujet au gouverneur : « Il n'a craint ni le soleil brûlant de notre climat, ni les orages incessants, ni les intempéries de l'air... pour arrêter toutes les dissensions qui existaient entre les chefs. » L'approbation du gouverneur déchaîna aussitôt la guerre, et Dina, abandonné de presque tous les Nalou, dut recruter des mercenaires mikhiforé ou timéné pour tenir tête à l'orage. Bien qu'il ait osé arrêter et confisquer des pirogues européennes, sous prétexte que les commerçants étaient ses adversaires, il fut soutenu par le capitaine, qui, sans en informer le gouverneur, fit plusieurs expéditions dans le bas-pays, risquant ainsi de compromettre son prestige. De son côté, Bokari s'était fait élire roi et le chef des Landouma, Donka, s'était prononcé pour lui. Il reprochait en effet à Lamina, oncle de Dina, d'avoir volé le texte du traité de 1845 que son père avait passé avec les Français. Les traités de 1865-66 ne prévoyant de rente que pour le chef Nalou et non pour le roi Landouma, Donka considérait que la perte du premier document lui avait porté un grave préjudice. Les expéditions du capitaine lui valurent un rappel immédiat avec 30 jours d'arrêts au castel de Gorée. Le capitaine Boilève, directeur des affaires politiques, vint rétablir le calme et le 31 décembre 1877

1. Le chef Macetlaye déclarait à l'administrateur : « Si Dieu veut que Dina soit roi, il le sera. Mais comme il ne le voudra jamais, moi non plus ! »

2. Protestation de Valantin, agent de Pastré et Cie, et de Pesnel, agent d'Ytier et Blanchard et rapport de Marguerye de Montfort (2 octobre 1877. *Archives du Sénégal*).

faisait signer la paix à Victoria. Youra restait chef des Nalou et Bokari Katinou devait ensuite lui succéder. En même temps, il se rendait chez les Landouma, où Donka se montrait mécontent du rôle du capitaine Lecomte, et il signait avec lui un article additionnel au traité de 1866 [1].

Dina furieux appela à son aide ses coreligionnaires, les Foutadialonké du Labé. Ceux-ci, pressentant une bonne aubaine, ne se firent pas prier. En mai 1878, l'administrateur Martin signalait des pillages commis par eux dans les Rivières. Bientôt ce fut le tour de l'important village de Caniope et de la factorerie anglaise Betts. Martin demanda la présence d'un aviso. Le « Castor » lui fut envoyé. Une grande réunion des chefs eut alors lieu, à son instigation, en juillet 1878. Ce ne fut pas sans peine qu'il put y amener Dina. Mais celui-ci se montra intraitable. Sa conduite, son arrogance lui valurent de Youra lui-même, qui jusqu'alors l'avait soutenu, une apostrophe véhémente : il l'avait constamment trompé, avait vendu les Nalou libres aux Foula, avait ruiné le pays... Youra était et voulait être seul roi... » Ce reste d'énergie surprit tout le monde ; mais il ne devait pas durer.

Dina reprit bientôt sur le vieil ivrogne toute son influence, aidé de son frère Sayon Salifou et de son cousin Tocba [2]. Les Foutadialonké, après 'hivernage, revenaient plus nombreux que jamais, désolant le pays. Martin se décida alors en février 1879 à faire arrêter Dina et Tocba, qu'il fit mettre aux fers pour éviter une évasion que préparaient leurs partisans. En mars 1879 les deux personnages étaient expédiés à Dakar, où ils devaient être internés. En se rendant à Matakon, en juin, le capitaine Galliéni vint au Nunez faire une enquête et Martin dépeignait ainsi Dina : « Il est très intelligent, quelque peu instruit, musulman, c'est-à-dire ne se livrant pas à l'ivrognerie comme la plupart des gens de ce pays. Il a surtout une prestance qui prévient en sa faveur à première vue. Mais pour ceux qui, comme moi, ont pu l'étudier et le voir à l'œuvre, c'est un fourbe dangereux d'une ambition effrénée... Quant à Tocba, c'est le bras droit de Dina : nature brutale, féroce même, il ne recule devant aucune exaction, aucun meurtre. Dina le

1. Texte de ce traité, annexe n° IX.

2. Tocba, neveu de Youra, s'appelait en réalité Lamina Karimou, descendant du quatrième fils de Towel, chef de la dynastie de Tawili, Karimou de Kabougni. Son frère se nommait Touré, alias Ibrahima Karimou.

domine... » Cependant, lorsqu'en juin 1880 le commandant de cercle fut interrogé sur la possibilité de les laisser revenir, il eut l'imprudence, voyant la tranquillité du pays, de répondre affirmativement. Mais dès que les deux brigands furent rentrés, assoiffés de vengeance, les vols, les exactions, les captures de femmes et d'enfants, les incendies et les meurtres désolèrent de nouveau le Nunez. Néanmoins la présence du poste de Boké retenait un peu les malandrins qui n'osaient donner entièrement carrière à leurs instincts sanguinaires.

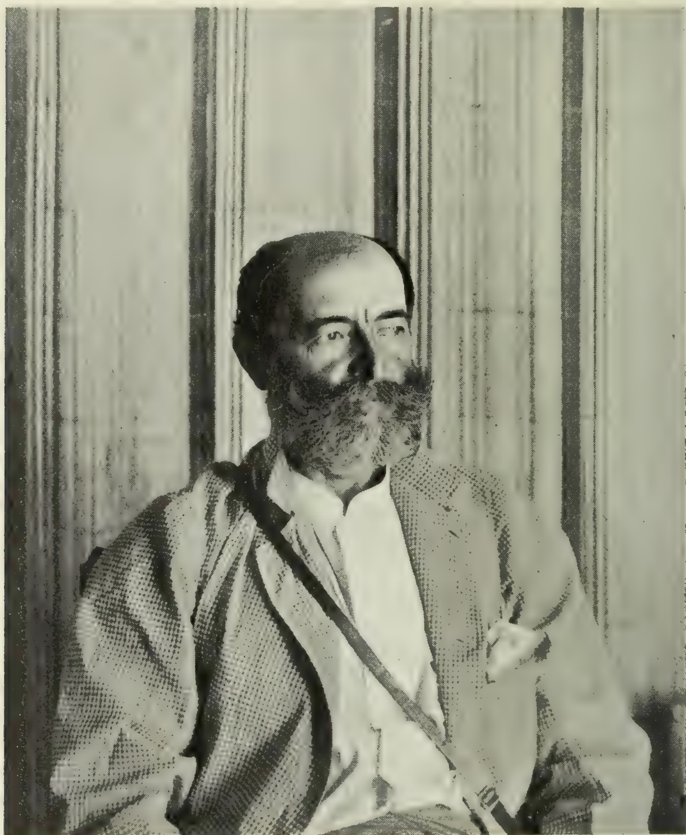
Ainsi, en peu de temps, malgré les démarches et l'activité du gouverneur Rowe, la situation de fait de la France dans les Rivières était devenue prépondérante. Mais Rowe, s'il voyait le littoral lui échapper, comptait bien ne laisser à la France qu'une façade de peu de valeur sur la mer, lui enlevant toute influence dans l'intérieur. En 1880 il adressait au chef du Ouasoulou, Samori, des messagers l'assurant de son amitié. Le potentat, qui venait d'entrer en conflit avec la France, s'empressa d'envoyer à Freetown des messagers. A ce moment, le docteur Bayol écrivait : « Les Scarcies et la Rokelle donnent presque la main au Niger à travers la chaîne du Loma et, si la France n'y prend garde, le gouvernement de la Reine, qui possède l'embouchure, sera bientôt maître de la source de la grande artère du Soudan, et le Dioliba sera un fleuve britannique. »

Tandis que l'administration sénégalaise s'effarait en plein succès de la tournure que prenaient les affaires, l'initiative des commerçants français ne se lassait pas[1]. En 1879-1880, un ingénieur français, Aimé Olivier, qui devint plus tard comte de Sanderval (titre portugais), installait, pour la maison Pastré de Marseille, un comptoir dans les Rivières portugaises. Il visitait les îles Orango et Bissagos, relevant le tracé du littoral entre le Tamba et le Cassini. Il traitait avec les chefs du Cassini, Lawrence et Samatigui. Plus tard, en 1883, il achetait les droits souverains de Youra Towel, des Nalou, de la rive droite du Compony jusqu'aux premiers contreforts du Fouta[2].

1. Le commandant supérieur de Gorée écrivait à Martin (6 décembre 1880) de ne pas bouger, une conférence réunie à Paris ayant pour but de céder les Rivières du Sud à l'Angleterre en échange de la Gambie. A quoi Martin répondait en demandant instamment son changement qu'il sollicitait « comme une grâce » après tous les efforts qu'il avait faits pour soustraire ce pays aux Anglais. La situation se compliquait du fait du remplacement de Brière de L'Isle par de Lanneau, qui mourait peu après dans une épidémie de fièvre jaune, le 4 août 1881.

2. Textes de ces traités, annexes n[os] X et XI.

D'autre part, vers la même époque (1879), deux agents de la maison Verminck, Zweiffel et Moustier, essayèrent de pénétrer au Fouta-Dialo. Mais ils ne furent pas autorisés à entrer dans le pays et, renonçant à leur projet primitif, ils traversèrent le Kouranko. Les premiers ils réussirent à découvrir les sources du Niger.



Coll. Sanderval.

Aimé-Olivier de Sanderval.

Cette activité n'était pas pour plaire à Sir Rowe. Mais le gouvernement anglais jugea le moment opportun de remplacer ce « right man » et de le nommer gouverneur de Gold Coast. Cependant, il n'abandonna pas la lutte. Au cours de son congé en Angleterre, il décida Lord Kimberley à ouvrir un crédit de 100.000

francs sur les excédents du budget de la Gambie pour subventionner une mission vers le haut pays. Le Docteur Gouldsberry, administrateur de la Gambie, en fut chargé et prit comme second le lieutenant Dumbleton. Le 22 janvier 1881 ils quittaient Bathurst avec une centaine de soldats, passaient par Yarbatenda, et ayant traversé le Kantora, pénétraient dans le Labé pour arriver à Timbo qu'ils atteignaient le 23 mars. L'almamy assemblait à ce moment son armée à Ningésori. Cependant Gouldsburry réussit à obtenir une audience d'Ibrahima Sori et à faire ratifier par le chef soria un traité de paix et de commerce (30 mars 1881). Le 31, il faisait parader ses troupes devant l'Almamy, puis revint immédiatement à la côte par Port-Loko et Freetown, où il arrivait le 21 avril. A peine rentré et mis au courant de l'état politique de la Mellacorée, il allait partir pour Falaba, afin de contrebalancer l'influence française dans le haut pays, lorsque son gouvernement lui refusa l'autorisation de mettre ce plan à exécution.

En effet, des conférences préliminaires avaient lieu à ce moment à Paris entre les plénipotentiaires des deux puissances (mai 1881). On avait décidé de régler ainsi le litige de Matakon. « Mais la discussion, dans ces conférences, ayant pris tout d'abord un caractère plus général, de part et d'autre on crut opportun d'élargir le champ du débat : on allait saisir l'occasion qui s'offrait de déterminer les limites dans lesquelles l'action des deux pays pourrait librement s'exercer sur la partie de la côte d'Afrique située au nord de Sierra-Leone jusqu'au Rio-Nunez. C'est sur les bases adoptées à cette conférence que s'ouvrirent les négociations qui aboutirent à la conclusion de la convention du 28 juin 1882, dans laquelle le gouvernement britannique n'insista pas pour maintenir les prétentions de Sierra-Leone à faire revivre le traité non ratifié de 1826. Il considéra que le butin de Sir Rowe, qui avait réussi à écarter les Français du Sherbro et des Scarcies, était suffisant [1].

Cette convention semblait devoir clore l'ère des difficultés avec l'Angleterre, en donnant des limites à la zone d'influence de chaque pays. La France obtenait le contrôle du bassin de la Mellacorée, l'Angleterre celui du bassin des deux Scarcies. Malheureusement la tension de plus en plus grande des passions locales, rivalités d'intérêts, ambitions des chefs indigènes, ne permirent pas d'atteindre

1. Texte de ce traité, annexe n° XII.

le résultat désiré. Au point de vue diplomatique la convention n'eut qu'une valeur relative, du moins en France, où elle ne fut ratifiée que par le Sénat. La Chambre refusa son approbation à la suite du rapport de M. Dureau de Vaulcomte qui déclarait : « Un accord qui aurait pour objet de régler entre la Grande-Bretagne et la France les questions litigieuses et d'écarter toutes causes de conflit entre elles, ne pourrait que contribuer au développement de leur influence et resserrer les liens d'amitié qui les unissent. Mais un tel Acte, procédant d'un même désir de conciliation, doit ménager également les intérêts et les droits de chacune des deux puissances ; à cette seule condition il mettra fin aux difficultés du moment et préviendra celles que peut réserver l'avenir. Il ne paraît pas à la commission que la Convention du 28 juin 1882 ait ce caractère et cette portée [1]. »

Devant les déclarations unanimes du commerce français on regrettait d'avoir abandonné les Scarcies. Mais l'Angleterre n'entendait pas cela. Elle considéra dès lors ce traité comme valable, se basant sur ce qu'un commencement d'exécution avait été donné à ses clauses par suite de l'organisation administrative de cette région. En effet, le gouvernement français s'empressa de donner corps à cet ensemble de protectorats, afin de lutter plus efficacement contre l'influence sierra-leonaise et l'agitation qu'elle maintenait dans ces pays. Mais pour juger la nouvelle organisation, il faut se rendre

1. « Cette convention attribue à l'Angleterre, sans compensation, sans même qu'il ait été voté une indemnité au profit de nos nationaux ruinés, le territoire des Scarcies qui avait toujours été considéré comme français. En dépit de cette concession il n'est pas un des résultats cherchés par notre gouvernement qui puisse être considéré comme ayant été réellement atteint à la suite des négociations engagées avec le gouvernement anglais, si ce n'est toutefois le droit de propriété attribué aux citoyens français dans les colonies anglaises de la côte d'Afrique. Mais, ce point admis, la convention se propose de séparer une fois pour toutes, dit l'exposé des motifs, les possessions respectives de la France et de l'Angleterre sur la côte occidentale d'Afrique. Elle n'y réussit pas, puisque les îles de Los, situées au milieu des territoires francais, continuent d'appartenir à la Grande-Bretagne. Elle se propose de délimiter les possessions des deux États ; elle n'y réussit pas, puisque la frontière commune reste à établir entre les bassins des deux rivières. Elle se propose d'écarter pour l'avenir toute cause de conflit entre les deux nations. Les contestations qui se sont élevées au sujet de l'île de Matacong se reproduiraient, les conditions étant les mêmes qu'aux îles de Los. D'autres conflits peuvent même éclater encore si le droit de ce contrôle complet des rivières Scarcies donne à l'Angleterre accès dans le Fouta-Dialo et dans le Haut-Niger. Enfin, elle implique la reconnaissance par la France de la souveraineté de l'Angleterre sur des territoires qui sont encore revendiqués par la république de Libéria. » (Dureau de Vaulcomte.)

compte des vicissitudes par lequelles étaient passées la politique et la législation de la France en ce qui concerne spécialement ses colonies de l'Afrique occidentale.

Dès que, après les guerres de la Révolution et de l'Empire, le gouvernement français avait cherché à organiser les débris de nos colonies, on avait formulé le principe : « les Lois et Règlements en vigueur dans la métropole ne sont pas applicables aux colonies, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le pouvoir compétent ». [1] Ce furent des ordonnances royales qui établirent ces règlements. Sous Louis-Philippe, la loi du 24 avril 1833, appelée charte coloniale, déclarait que : « Les établissements français dans les Indes Orientales et en Afrique, et l'établissement de pêche de Saint-Pierre et Miquelon continueront d'être régis par ordonnance du Roi. » Cette exception aux dispositions de la Charte de 1830 [2] venait de ce que l'on considérait ces établissements plutôt comme des comptoirs commerciaux que comme des colonies. C'était bien la réalité et c'est pourquoi l'art. 109 de la Constitution de 1848 devait être sans effets sur les établissements africains qui auraient dû devenir territoire français [3]. Le sénatus-consulte du 3 mai 1854 continua les mêmes traditions, en déclarant que les colonies autres que les Antilles et la Réunion « seront régies par décret de l'Empereur jusqu'à ce qu'il ait été statué à leur égard par un sénatus-consulte [4] ». Ce sénatus-consulte n'étant jamais venu, le régime du décret simple resta la règle pour les établissements africains, comme sous les régimes antérieurs [5].

Ainsi, depuis que la France occupait le Sénégal, son administration sur ce pays semblait avoir toujours un caractère provisoire. Le pouvoir législatif métropolitain, même sous la troisième république, se désintéressait de cette colonie. Il laissait légiférer à son égard le pouvoir exécutif qui n'abusait pas de l'autorisation.

1. Girault, *loc. cit.* Charte du 4 juin 1814, art. 73 : « Les colonies sont régies par des lois et des règlements particuliers. »

2. Charte du 14 août 1830, art. 64 : « Les colonies seront régies par des lois particulières. »

3. « Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français et sera régi par des lois particulières jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place sous le régime de la présente constitution. »

4. Constitution du 14 janvier 1852, art. 27 : « Le Sénat règle par sénatus-consulte la constitution de l'Algérie et des colonies. »

5. L'important sénatus-consulte du 4 juillet 1866 ne fit qu'étendre aussi largement que possible les attributions des conseils généraux.

Le Ministre de la Marine était chargé de la direction de ce domaine [1]. Or, en 1881, l'idée républicaine de la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire faisait son chemin, accentuée par les accusations de bonapartisme et de royalisme que l'on portait contre l'armée. Les gouverneurs, jusque-là amiraux ou militaires, quelle qu'ait été la distinction de leurs services, furent remplacés par des civils, et enfin, le 14 novembre 1881, un sous-secrétariat d'État des Colonies, dirigé par le député Félix Faure, fut créé par Gambetta et rattaché par lui au Département du Commerce. A la chute du fameux ministère, le 30 janvier 1882, les Colonies furent de nouveau rattachées à la Marine, mais elles restèrent autonomes sous la direction du sous-secrétaire d'État, responsable devant le ministre. En outre, elles conservèrent ce caractère d'être dès lors dirigées par des civils.

Cette période marque le point de départ d'un nouvel essor colonial, qui fut quelque peu artificiel au début. Les chefs du parti républicain libéral sentaient tout le danger de cette sorte d'hypnotisme de la revanche sur l'Allemagne. C'était la porte ouverte à toutes les aventures. Mais le public était généralement hostile aux colonies : Elles coûtaient trop cher en argent et en hommes, ne rapportaient pas grand'chose, n'enrichissant que des forbans ou quelques gros commerçants, et favorisant l'exploitation éhontée des indigènes. Il fallait se servir de tous les prétextes pour intéresser l'opinion publique aux questions coloniales. Des hommes éminents accusés de desservir les vrais intérêts du pays, Jules Ferry en tête, furent en butte aux attaques passionnées du sectarisme radical qui flattait les passions populaires ; mais l'impulsion était donnée et, malgré la France elle-même, un empire colonial se créait [2].

Tout en luttant opiniâtrément pour défendre devant la Chambre

1. Sauf du 24 juin 1858 au 24 novembre 1860, période pendant laquelle le prince Napoléon, puis le marquis de Chasseloup-Laubat, dirigèrent un ministère de l'Algérie et des Colonies.

2. Cet empire n'est d'ailleurs pas ce qu'il aurait dû être si des résistances énergiques n'avaient enrayé l'effort du gouvernement. C'est ainsi que nous abandonnions à l'Angleterre toute la région, si riche et si peuplée, du bas Niger. Au moment du traité de Berlin, la France y possédait trente et un établissements commerciaux et l'Angleterre vingt-neuf, et par acte du 27 février 1882, cette dernière reconnaissait n'avoir aucun droit sur le Niger. « En 1880, la concurrence française vint enrayer le succès grandissant et jeter le trouble dans les opérations des maisons de Liverpool. Mais l'or anglais eut vite raison de l'obstacle. » (Capitaine Mockler Ferryman, *Up the Niger and Benue.*)

la politique de la « plus grande France », le gouvernement était encore plein d'inexpérience en matière d'administration coloniale. En Afrique occidentale, comme ailleurs, le règne des militaires avait pris fin. En 1881, Servatius, mulâtre des Antilles, succédait à l'amiral de Lanneau, mort au Sénégal en octobre 1881. On s'explique mal l'idée qu'eut Félix Faure, en 1882, de rétablir la direction de l'Intérieur au Sénégal.[1] Il obéissait probablement au principe d'uniformité dans l'organisation des colonies, une de ces nombreuses idées fausses soigneusement entretenues à la Chambre par les députés coloniaux et qui fut ensuite battue en brèche par le parti colonial. En même temps, et bien que l'ordonnateur ait été supprimé peu après, le Conseil d'Administration était promu à la dignité de Conseil Privé. Ces rouages administratifs, qui avaient pour but de mettre toujours à couvert la responsabilité du gouverneur, n'avaient de raison d'être qu'à l'encontre d'un officier peu expérimenté en administration et qui ne devait pas perdre, par de fausses mesures, le prestige qu'il avait besoin de conserver à la tête de ses troupes[2]. Or, c'était précisément au moment de la disparition des gouverneurs militaires que se faisaient ces créations. Comme le dit fort bien M. Girault, ce directeur de l'intérieur, haut fonctionnaire gérant les affaires de la Colonie, était inutile s'il ne faisait que suivre l'impulsion du gouverneur ; il devenait préjudiciable aux intérêts de la Colonie s'il voulait se montrer indépendant. Le gouverneur administrait, et c'était le directeur de l'Intérieur qui était responsable. Une lutte était inévitable : elle fut vive et sans arrêt jusqu'au 21 mai 1898, date à laquelle un décret supprima la direction de l'Intérieur pour la remplacer par un secrétariat général. Le chef d'administration devint chef de service et ne fut plus que le lieutenant du gouverneur.

Ainsi lorsque le traité franco-anglais eut été signé et sans attendre qu'il soit ratifié, le gouvernement français organisa la région qui lui avait été reconnue. Le commandant particulier de Gorée, devenu

1. Décret du 12 octobre 1882. La direction de l'Intérieur au Sénégal avait déjà fonctionné de 1869 à 1872, période qui fut précisément une des plus tristes de l'histoire sénégalaise.

2. « On avait parlé de réunir les fonctions de l'ordonnateur à celles du gouverneur, mais on a reconnu que le service de l'ordonnateur consistant principalement dans l'observation de formes étrangères à un homme de guerre, il était utile que leurs fonctions fussent distinctes. » (De Lajaille, *Voyage au Sénégal*, 1784.)

commandant du deuxième arrondissement du Sénégal, résidant à Dakar, n'avait plus l'autorité nécessaire pour faire respecter notre drapeau dans les Rivières du Sud qui faisaient partie des Dépendances du Sénégal. Le décret du 12 octobre 1882 fit de ce commandant un lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud et dépendances. Continuant à siéger à Dakar il avait la direction de la région des Rivières à laquelle furent adjoints nos comptoirs disséminés sur tout le littoral, du golfe de Guinée jusqu'au Gabon. La nouvelle colonie des *Rivières du Sud et dépendances* était ainsi constituée par un ensemble de pays de protectorat.

Malgré les bonnes intentions du législateur, ce décret ne pouvait donner tous les résultats qu'il en attendait. C'était une demi-mesure. Ce document déclare que ces régions ne doivent pas encore nécessiter « un outillage administratif complet ». Aussi le lieutenant-gouverneur n'était-il que le subordonné du gouverneur du Sénégal au point de vue politique, administratif et financier. Il n'avait aucune autorité, ne faisait que refléter celle du gouverneur de Saint-Louis [1]. Or, nous avons vu quelles entraves constituait pour les décisions de ce dernier l'organisation de directions administratives toutes-puissantes. En outre, à partir du jour où des gouverneurs civils furent envoyés au Sénégal, pour la plupart hommes politiques qui ne songeaient qu'à se faire un tremplin de leur situation, l'instabilité administrative ne fit que croître. En 1882, le Sénégal voit se succéder trois gouverneurs ! « Autrefois, écrivait M. Francis Charmes, si les hommes changeaient, ils étaient du moins pris dans le même corps, ils pouvaient avoir des connaissances, des aptitudes spéciales, une sorte de préparation qui les disposait, dans une certaine mesure, à travailler successivement à la même œuvre. Aujourd'hui, rien de semblable n'existe. Le choix des gouverneurs est fait au hasard suivant l'arbitraire le plus parfait ou d'après des convenances purement politiques. » A cela il faut ajouter la mauvaise volonté du conseil général du Sénégal, soutenu par son député [2].

1. Exposé des motifs au décret du 1er août 1889.

2. Institution du Conseil général décret du 4 février 1879. Le décret du 4 avril 1879 rétablit la représentation du Sénégal à la Chambre. Le député était d'autant plus puissant auprès des pouvoirs publics que les ministres ignoraient les colonies. Lorsque Félix Faure créa, en 1883, un conseil supérieur des colonies, il y fit entrer, faisant ainsi une véritable confusion de pouvoirs, les députés coloniaux. Ils participaient ainsi au pouvoir exécutif.

La colonie marâtre sentait le danger qu'il y aurait pour elle, ou, plutôt, pour la toute-puissante oligarchie qui la tenait dans ses griffes, à laisser trop d'indépendance et d'initiative soit au commandant du Haut-Fleuve, soit au lieutenant-gouverneur des Rivières. Les efforts de ceux-ci ne pouvaient arriver qu'à de maigres résultats tant que se prolongerait une telle situation. Pour complaire au Sénégal, il fallait lui procurer de l'argent et dépenser le moins possible [1]. Tandis que le Sénégal gaspillait libéralement les subventions de la métropole, les Rivières étaient mal administrées par un personnel insuffisant et leurs travaux publics étaient négligés.

Quel allait être le premier titulaire de la nouvelle fonction ? Le choix se porta sur un colonial, bien connu par ses explorations précédentes, d'abord dans le Bélédougou, mais surtout au Fouta-Dialo, le Docteur Bayol. Nous devons ici faire une digression et retracer le développement aussi rapide qu'inattendu de l'influence française au Soudan et au Fouta-Dialo.

1. Tous les produits exportés des dépendances de Gorée étaient soumis à une taxe maxima de 4 °/₀ (Décret des 19 février 1868, 20 juin 1872).

CHAPITRE V. — ANNEXES

ANNEXE I

1° Lettre de la Chambre de Commerce de Bordeaux. — 2° Pétition du Commerce français de Sierra-Leone au sujet du transfert du Consulat de France de Freetown à Bathurst.

8 janvier 1869. — « Votre Excellence n'ignore pas que le principal commerce de la France avec les pays de la côte occidentale d'Afrique situés au delà du 13e degré de latitude est celui des arachides.

Les opérations de ce genre tendent à s'accroître chaque jour.

Le centre le plus important de production, après les établissements français du Sénégal et la rivière Gambie, est incontestablement la contrée située entre le 13e et le 9e degré de latitude, et qui, sur un parcours de côtes de 150 à 200 lieues environ, comprend : l'archipel des Bissagos, le Rio Pongo, le Rio Nunez, les rivières de Scarcies, Mellacore, les îles de Loss et la rivière de Sierra-Leone.

Le consulat de France à Sierra-Leone, placé à proximité de ces divers centres d'exportation, pouvait rendre à notre marine et à notre commerce des services réels et fréquents, car, sur plusieurs points de ce littoral, il y a absence complète de toute autorité régulière et de toute protection ; en Gambie, au contraire, le consulat n'offrira aucune utilité aux navires qui fréquentent les parages que nous venons d'indiquer, car il leur faudrait, avec les vents et les courants contraires qui règnent presque constamment sur cette côte, plus de vingt à vingt-cinq jours pour venir, le cas échéant, réclamer, en rive de Gambie, les bons offices du consul français.

Nos relations, importantes d'ailleurs dans les rivières de Gambie et de Casamance, se trouvaient suffisamment protégées par le voisinage des établissements français du Sénégal, situés à une distance très rapprochée et avec lesquels les rapports sont en quelque sorte quotidiens.

Sans vouloir contester l'insalubrité du climat de Sierra-Leone, insalubrité qui, à certaines époques, est d'ailleurs commune à tous les points de la côte d'Afrique, nous pouvons cependant ajouter que c'est une des localités où les mesures d'assainissement les plus réelles ont été réalisées.

Nous venons donc demander à Votre Excellence, puisque la translation est définitive, de maintenir au moins à Sierra-Leone un agent auquel nos marins et nos commerçants pourront au besoin s'adresser, et qui assurera à notre pavillon une protection efficace et souvent bien nécessaire.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Ministre, de la sollicitude avec laquelle vous voudrez bien accueillir une demande dont l'opportunité ne saurait être révoquée en doute.

L'importance des affaires avec le littoral africain dont il s'agit démontre combien une protection efficace est désirable ; les documents officiels portent de 35 à 40 millions de francs par an le montant des échanges effectués dans le cours de deux années. En 1867, 98 navires ont quitté les ports francais pour cette destination et 106 navires ont apporté les produits de ces contrées... »

12 janvier 1872. — Monsieur le Ministre, les soussignés, tous négociants français établis à Sierra-Leone, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

1° Que Sierra-Leone est la capitale de tous les établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique et que le gouverneur général de tous ces établissements y réside ;

2° Que, de tous temps, les consuls et vice-consuls de France y ont aussi résidé, sauf ces dernières années, parce que M. Barouezec, consul français à Sierra-Leone, obtint, par faveur et pour son agrément particulier, la translation de son consulat à Sainte-Marie de Gambie, malgré que cette dernière ville relève du gouvernement de Sierra-Leone et soit d'une importance commerciale bien moindre ;

3° Que cette translation met en souffrance les intérêts français à Sierra-Leone, par suite des absences fréquentes de l'agent consulaire titulaire M. R. Buhot, qui laisse ses pouvoirs à des personnes tout à fait incompétentes et inexpérimentées ;

4° Que Sierra-Leone et les rivières environnantes étant l'endroit de la côte d'Afrique où il se charge le plus de navires français, il résulte de ce fait des sinistres maritimes très fréquents et qui doivent être réglés à Sierra-Leone même.

Or, il est de ces sinistres d'une nature tellement délicate qu'il ne saurait appartenir à un négociant agent consulaire, mais seulement à un consul expérimenté de les régler d'une manière satisfaisante pour tous.

Pour ces diverses raisons, les soussignés vous demandent humblement, Monsieur le Ministre, de vouloir bien replacer le consulat français de Gambie à Sierra-Leone, lieu d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Les soussignés, désirant ne pas entraîner le Gouvernement à des dépenses considérables, seraient très heureux si vous vouliez bien leur accorder un vice-consul qui suffirait amplement à tout le travail, et dont presque la moitié des appointements serait payé par les droits à percevoir sur les navires.

Les soussignés vous prient, Monsieur le Ministre, de vouloir bien considérer qu'ils ne sont amenés à faire la présente démarche par aucune espèce d'intérêt personnel, mais par le désir seul de voir la France et les intérêts français bien représentés dans ce pays.

Ils espèrent que vous voudrez bien ne pas repousser leur demande.

ANNEXE II

Traité du 10 juin 1876 entre l'Angleterre et les chefs des Scarcies.

Nous, chefs soussignés dont les territoires bordent les rivières Scarcies, désireux d'augmenter l'amitié qui existe entre nous, notre peuple et le gouvernement britannique, reconnaissants envers lui pour l'aide qu'il a donnée à notre pays en tant d'occasions, spécialement en considération de l'intervention actuelle du gouverneur de Sierra-Leone dans notre guerre contre Almamy Bocari, du pays de Moréa, nous engageons solennellement à ce qui suit :

1° Nous offrons au gouverneur de Sierra-Leone si S. M. la Reine d'Angle-

terre veut bien l'accepter, la possession et la souveraineté pleine et illimitée des eaux bordant ces portions de territoires qui ont été cédés par Bé Moro au gouvernement britannique par le traité du 29 novembre 1847, c'est-à-dire Yéliboï, Kortimou, Kikonki et autres terres et lieux le long de ces eaux comme fut livrée à S. M. la Rivière de Sierra-Leone par traité du 2 août 1824.

2° Nous offrons à S. M. le droit plein, libre et illimité sur les îles de l'embouchure des Rivières Scarcies ou du voisinage, non indiquées dans le susdit traité du 29 novembre 1847..., et aussi le territoire bordant la Petite Scarcie, d'un point situé en face de la Rivière Robouré en suivant la rive Nord atteignant le rivage de la mer et remontant la grande Scarcie et descendant la rive Nord de cette rivière à un quart de mille dans les terres, S. M. ayant le droit de percevoir des impôts ou de faire tout ce qui lui paraîtrait convenable dans ces territoires, etc.

Signé : Almamy Satan Laye, de Rowoula ; Bé Farma de Magbaté et Kambia, Bé Inka de Rowangué, Bé Sherbro de Manbolo, Bé Moro de Boulom-Nord ou Lokho Massama ; Samuel Rowe, W. B. Eddy, directeur de l'Instruction publique. Le 10 juin 1876 à Massama, rivière de la grande Scarcie.

ANNEXE III

Traité du 2 mai 1877 entre l'Angleterre, le Samo et le Morécania.

Entre Horatio James Huggins Esq., administrateur des Etablissements de l'Afrique occidentale, et Bey Sherbro, roi du Samo-Boulom, Soury Boulom, Amara Kando et Kaba Sori, chefs du Samo, Almamy Kahmoussa, Alkali Sori Modou et Siré Sori, chefs de Morecania.

Article Ier. — Lesdits chefs « donnent, accordent et cèdent » audit administrateur pour S. M. la Reine Victoria et ses successeurs, toutes les mers, hâvres, rivières, criques, marigots de la contrée de Samo-Boulom depuis la crique de Massiba sur la rive Nord de la Grande Scarcie en suivant cette rive et en contournant la pointe Sallatouk jusqu'à la rive Nord de la rivière Mellacorée, en un point appelé Karbang, en face de Konta, sur la rive Nord de la Mellacorée, y compris les eaux de ladite rivière ainsi que les îles Kakoutlaye, Tombo, Bannardtia, etc., avec tous droits de navigation, de commerce, de fiscalité, et également un demi-mille de terre, à partir de la limite des hautes eaux tout le long du rivage s'étendant de la Grande Scarcie à la Mellacorée.

Dans l'art. II, Huggins accepte les droits de souveraineté qui lui sont ainsi offerts, sous réserve des droits de propriété particulière des occupants indigènes.

Fait et signé en double, au gouvernement, Fort Thornton, le 2 mai de l'an du Seigneur 1877, la 40e année du règne de la reine Victoria. Signé : Horatio Jas Huggins, Bey Sherbro, roi du Samo Boulom, Sori Boulom, chef de Tanéné, Almamy Ka Moussa, Alkali Boye Modou, Siré Sori chef de Morecania, Amara Kando, chef de Kakoutlaye, Kankou Saimah, fils de feu Fodé Yimbé Lamina, Doura Alhadji, fils du feu chef Mouré Luceny, Korombo, fils du Bé Sherbro, Namina Modou, fils de Sori Boulom, Yimé Nal, chef de Por Malapp, et fils du

feu Bé Sherbro. Témoins : Child Purvis, commandant de l'aviso Danaé, Webber, lieutenant-colonel, commandant les troupes de l'Afrique occidentale, J. J. Kendall, secrétaire colonial, Stheeten, procureur de la reine, Warren Hastings, lieutenant, etc.

ANNEXE IV

Traité du 17 janvier 1878 entre la France et le Forécaria.

Entre C. Boilève, capitaine d'infanterie coloniale, directeur des affaires politiques, représentant M. Brière de l'Isle et Alkaly Quié-Fodé-Daouda-Touré, chef du village de Forécaria et Dépendances.

Article Ier. — L'Alkaly Daouda déclare accepter le traité du 30 septembre 1866 signé par l'Almamy Bokary avec le Gouverneur Pinet-Laprade, placer son pays et ses sujets sous la suzeraineté et le protectorat de la France et s'engager à ne jamais céder aucune partie de son pays sans le consentement du gouvernement français.

L'art. II stipule que l'Alkaly s'engage à protéger le commerce, à favoriser l'arrivage des produits et développer les cultures.

L'art. III et les art. IV, V, VI, concernent le droit pour les européens de s'établir à Forécaria et d'y faire le commerce après s'être entendus avec les propriétaires du sol et sans avoir à payer en dehors de leur loyer aucune coutume et aucun cadeau. Ils sont protégés par l'Alkaly qui s'engage à préserver de tout pillage les bâtiments naufragés. Les droits d'ancrage dans la rivière seront perçus par la poste de Benty. Les différends où sont intéressés des sujets français seront tranchés par l'administrateur avec appel devant le gouverneur. Leur exécution sera assurée vis-à-vis des indigènes par le chef de Forécaria, suivant les lois du pays.

L'art. VII stipule une indemnité de 150 gourdes (750 francs) payée semestriellement par le Gouvernement français à l'Alkaly.

Fait et signé en double à Forécaria le 17 janvier 1878, en présence de Valantin Adolphe, négociant, qui a bien voulu servir d'interprète, Courrent, négociant à Forécaria, Gentils, capitaine d'infanterie de marine, commandant le Cercle, Fodé Dabo, ministre de l'Alkaly, de Yalam Souri et Momodou-Mengué-Dembaya, notables du Forécaria, et Sébou Touré, chef de Maliguia-Foré.

(Traité ratifié par décret du 22 mai 1885.)

ANNEXE V

Traité du 22 janvier 1878 entre la France et le Béréïré.

Entre C. Boilève, etc. (comme Annexe II), et Almamy Souri, chef de Béréïré et de l'île de Matakon.

Article Ier. — Almamy Souri reconnaissant le traité signé le 22 novembre 1865 entre almamy Malégui Béli Touré et le gouverneur Pinet-Laprade, représenté par M. Reguin, lieutenant de vaisseau, déclare placer son pays et ses sujets sous la suzeraineté et le protectorat de la France et s'engage à ne jamais céder aucune partie de son pays sans le consentement du gouverneur français.

Les art. II, III, IV, V, et VI sont à peu de chose près la reproduction des art. II, III, IV, V, VI du traité précédent (Forécaria).

L'art. VII stipule une indemnité de 150 gourdes (750 francs) par semestre à terme échu.

Fait et signé en double expédition à Béréïré le 22 janvier 1878 en présence de M. Valantin Adolphe, négociant, qui a bien voulu servir d'interprète, de M. Gentils, capitaine d'infanterie de marine, commandant le Cercle de Mellacorée, de Satan Kaba, Siré Laye, Fodé Manian Daouda, Alkaly Moribé, Alkali Konté et Fodé Yisifou.

ANNEXE VI

Traité du 3 avril 1879 entre la France et le Samo.

Entre C. Boilève, etc. (comme Annexe II) et Bey Sherbro, roi du pays de Samo.

Article Ier. — Bé Sherbro déclare placer son pays sous le protectorat de la France et s'engage à ne jamais céder aucune partie de sa souveraineté sans le consentement du gouvernement français.

Art. II. — Bey Sherbro reconnaît avoir cédé en toute propriété au gouvernement français :

1° Un terrain situé à l'embouchure du fleuve Mellacorée pour y construire un poste qui portera le nom de Benty ;

2° Le 14 février 1867 un terrain situé dans la partie Ouest du village de Kacoutlaye, sur la hauteur qui le domine et s'étendant jusqu'à la rivière.

Les art. III, IV, V, VI, VII sont la reproduction des art. II à VI du traité de Forécaria (Annexe II).

Art. VIII. — En échange des revenus résultant de ce droit (droit d'ancrage) et de tous autres perçus comme cadeaux ou autrement, le gouvernement français s'engage à payer annuellement à Bey Sherbro pour le présent et à ses successeurs dans l'avenir une indemnité de 1250 francs (250 gourdes). Cette indemnité sera payée par semestre à terme échu.

Art. IX. — Tous les traités ou conventions antérieurs sont abolis. Les conventions passées antérieurement avec d'autres nations ne peuvent en rien entraver l'exécution des stipulations du présent traité, ces conventions n'étant d'ailleurs que des dispositions particulières devant favoriser le commerce des sujets de ces nations avec les gens du Samo, et Bey Sherbro ainsi que les chefs n'ayant jamais, en connaissance de cause, signé aucun traité avec d'autres nations que les Français établis depuis treize ans sur son territoire.

Fait et signé en double expédition à Mangourou le 3 avril 1879 en présence de M. Adolphe Valantin, négociant, qui a bien voulu servir d'interprète ; de Morécanon, chef de Tongua, de Foudia Souri, chef de Titiké, d'Amaba Kandou, chef de Kacoutlaye, d'Ansou, chef de Benty, de Korombo, fils aîné de Bey Sherbro et de Kaba Souri, chef de Kikbel.

Ratifié par décret du 29 septembre 1883.

ANNEXE VII

Traité du 21 avril 1880 entre la France et les chefs du Kabak.

Entre M. Chapelet Alfred, capitaine d'infanterie de marine, commandant le Cercle de Mellacorée d'une part, et Moré Sedou, de la contrée de Kaback et Dépendances, en son nom et au nom de ses successeurs.

Article Ier. — Moré Sedou déclare placer son pays et ses sujets sous la suzeraineté et le protectorat de la France, et s'engager à ne jamais céder aucune partie de son territoire sans le consentement du gouvernement français.

Les art. II, III, IV, V et VI sont la reproduction des art. II à VI du traité de Forécaria (Annexe II).

L'art. VII prévoit une indemnité versée semestriellement et à terme échu par le gouvernement français, de 100 gourdes (500 francs).

Fait et signé en double expédition à Katonko le 21 avril 1880 en présence de M. Capetter, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, commandant l'aviso à roues le Castor, M. Tetrel, chef du service des Douanes au Sénégal, sous-inspecteur, M. A. Valantin, négociant, Koné Modou, Almamy Bouré, Santiguis du chef de Kaback, Toumané, dit Ansou, chef du village de Benty, et de M. Chapelet.

Ratifié par décret du 23 septembre 1883.

ANNEXE VIII

Traité du 30 juin 1880 entre la France et le Dubréka.

Entre A. Chapelet, capitaine d'infanterie de marine, commandant du Cercle de la Mellacorée, d'une part, et Balé Demba, roi du pays qui s'étend de la pointe Kandia à la rive droite du Manéa et qui comprend le Kabitaye, le Kaloum, le Tabounsou, le Manéa, le Correra, ainsi que l'île Tumbo, en son nom et au nom de ses successeurs, d'autre part.

Article Ier. — Balé Demba déclare placer son pays et ses sujets sous le protectorat de la France et s'engage à ne jamais céder aucune partie de sa souveraineté sans le consentement du gouvernement français.

Les art. II à VI sont la reproduction des art. II à VI du traité avec le Forécaria, analysé dans l'Annexe II.

Art. VII. — Le Gouvernement français s'engage à payer annuellement à Balé Demba pour le présent et à ses successeurs dans l'avenir une indemnité de 2.000 francs (400 gourdes), payable par semestre et à terme échu.

L'art. VIII est la reproduction de l'art. IX du traité avec le Samo (Annexe IV).

Fait et signé en double expédition à Tanneney, résidence de Balé Demba, le 28 juin 1880, en présence de MM. P. Pons, négociant à Dubréka, Ohse César, représentant de la Maison Randall et Fisher à Tompété, Jouga Étienne, agent de la Maison J. Gaillard à Cobian, Taylor Thomas, commis négociant, de Garé Demba, cousin du roi Balé Demba, d'Almamy Seidou, chef du Tabounsou, de Yeli Siakha, chef du Kaloum, de Kalé Lamina, chef de Kaporo, de Binti Souri,

chef de Conakry, de Takou, chef de Bolobiné, de Fodé Gassama, chef de Tanneney, de Sokna Sobé, chef de Dubréka, et de Sadio, interprète.

Le présent traité a été confirmé au poste de Benty, le 30 juin 1880 par le roi Balé Demba, en présence de M. Maupin, lieutenant de vaisseau, commandant la canonnière Jaguar, de M. Vallat, négociant à Benty, de M. Routa, commis des douanes, de M. Villard, médecin du poste, Ansou, chef de Benty, Yéli Siakha, Benti Souri Takou, Almamy Seydou, Yalamodou, notable de Kaporo, Sadio et Rigondo, tous deux interprètes, Mouna Modou de Kaporo et Manga Mori de Sangaréa.

Ratifié par décret du 26 septembre 1883.

ANNEXE IX

Acte additionnel au traité conclu le 21 janvier 1866 entre la France et les Landouma (22 décembre 1877).

A la condition que Donka, roi des Landouma et ses successeurs feront fidèlement et strictement exécuter les engagements stipulés à l'art. IV du présent traité, c'est-à-dire qu'ils favoriseront le commerce dans toute l'étendue de leur pays, et qu'ils protégeront par tous les moyens en leur pouvoir l'arrivage des caravanes de l'intérieur et des marchandises du bas de la rivière ; qu'ils ne prendront aucune part active aux guerres qui pourraient se déclarer chez leurs voisins, soit en prêtant des hommes, des armes, de l'argent, des vivres, soit par tout autre moyen ;

Le gouvernement français s'engage à payer à Donka, actuellement roi des Landouma, pour le présent, et à ses successeurs pour l'avenir, et à compter du 1er janvier 1878 une rente annuelle de 2.000 francs qui sera payée par semestre et à terme échu.

Signé : Donka, C, Boilève, Lecomte, Maynard, d'Erneville, Makoudi, Mouney.

ANNEXE X

Traité du 22 janvier 1880 entre Olivier de Sanderval et les chefs Nalou du Cassini.

A Cassini, en la résidence des rois soussignés : Laurence Robert, fils de Laurence David-James, Samatégui, fils de Bakini, et d'autre part, Aimé Olivier, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris...

Ces rois veulent assurer à leur pays les avantages de l'importation directe des marchandises d'Europe et d'Amérique. En conséquence ils cèdent les terres de leur pays à M. Olivier susnommé.

Le royaume Nalou des rois Laurence et Samatégui situé par 17° long. O., et 11° lat. N., comprend les terres traversées par la rivière Cassini de sa source jusqu'à son embouchure entre la rivière de Combédia au nord et la rivière Componi au sud, des terres au delà de la source vers l'intérieur, etc...

M. A. Olivier établira où il voudra dans ce territoire un ou plusieurs comptoirs d'échange, d'exploitations agricoles, des ports, des entrepôts, etc..., il

paiera en marchandises ou en argent les produits qu'il jugera bon d'acheter et qui lui seront apportés par les habitants du pays et par ceux de l'intérieur. M. A. Olivier veut bien essayer de créer ainsi un courant commercial direct entre les royaumes Nalou et les pays manufacturiers, la France en première ligne, mais à la condition expresse qu'aucune autre personne ne sera admise à acheter directement ou indirectement les produits des territoires susdésignés.

Pour protéger les royaumes Nalou dont il est parlé ci-dessus ainsi que les droits de M. A. Olivier établis par la présente convention, M. A. Olivier, d'accord en cela avec les rois Laurence et Samatégui, demandera la protection de la France.

Ont signé avec les rois et M. Olivier : Gérôme Laurence, fils du roi Robert Laurence, Sampchla, frère de Samategui, Toninka, frère de Samatégui, Jules Ripert d'Orange, Pierre Dial, interprète de Gorée.

ANNEXE XI

Extrait du traité du 3 octobre 1883 entre le roi des Nalou Youra Towel et Olivier de Sanderval.

.....Moi, Youra Towel, roi des Nalou, ai fait convention avec M. Pélage Bonnard et lui ai accordé pour M. Aimé Olivier, comte de Sanderval, ce qui suit :

Art. Ier. — Je lui concède à titre définitif les territoires de la rive droite du fleuve Compony, depuis son embouchure jusqu'aux limites du Foréa.

Art. II. — M. de Sanderval pourra établir où il voudra dans ce territoire un ou plusieurs comptoirs d'échange, des exploitations agricoles, des dépôts, etc....

Art. III. — Je m'engage à lui fournir les travailleurs nécessaires pour l'exécution des travaux, moyennant indemnité proportionnelle, et veillerai à la sécurité de l'exploitation.....

Art. IV. — Ce traité sert de titre de propriété à M. de Sanderval.

Art. V. — A partir du jour où le territoire concédé sera exploité, M. de Sanderval paiera au roi Youra ou à son successeur une redevance annuelle de 2.250 francs en marchandises au cours du pays.

Ont signé : P. Bonnard, Youra Towel, Dina Salifou, Seikhou Thomas, Tanoundi Lamina, Taba Kariou Towel, Ouamadou Towel. Enregistré au poste de Boké, le 9 octobre 1883.

ANNEXE XII

Convention du 28 juin 1882 entre la France et l'Angleterre, portant délimitation des territoires situés au nord de Sierra-Leone.

Le Président de la République Française et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désirant résoudre d'une manière satisfaisante certaines questions qui se sont élevées concernant l'étendue et les limites des territoires occupés ou revendiqués respectivement par la France et

la Grande-Bretagne dans le voisinage de Sierra-Leone sur la côte occidentale d'Afrique, ont, en vue de conclure des arrangements à ce sujet, nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Le Président de la République Française, M. Louis-Charles de Saulces de Freycinet, sénateur, président du Conseil, ministre des Affaires Étrangères, officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, etc..., et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande le Très-Honorable Richard Bickerton Pernell, vicomte Lyons, pair du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc..., lesquels après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article Ier. — La ligne de démarcation entre les territoires occupés ou revendiqués respectivement par la France et la Grande-Bretagne, au nord de Sierra-Leone, sur la côte occidentale d'Afrique, sera tracée entre les bassins des rivières Mellacorée et Scarcies.

La position exacte de ladite ligne de démarcation sera déterminée par une enquête faite sur les lieux par des commissaires à nommer à cet effet dans les conditions prévues dans l'article VII de la présente convention.

Cependant ladite ligne de démarcation sera tracée de façon à assurer à la France le contrôle complet de la rivière Mellacorée, et à la Grande-Bretagne le contrôle complet des rivières Scarcies.

Le point Mahela et le comptoir de ce nom, ainsi que la communication par les eaux adjacentes, appartiendront à la nation à laquelle, d'après ladite enquête, la possession en aura été reconnue nécessaire pour le contrôle de la rivière Mellacorée ou des rivières Scarcies, suivant le cas.

S'il est constaté que la communication par eau à Mahela s'ouvre aussi bien sur la rivière Mellacorée que sur la rivière Scarcie, ladite ligne de démarcation partira sur le côté, du milieu du cours d'eau qui se jette dans la mer à Mahela et sera continuée de manière à attribuer à la France la communication avec la rivière Mellacorée et à la Grande-Bretagne la communication avec la rivière Scarcie.

Art. II. — L'île de Matacong et toutes les îles revendiquées ou possédées par la France sur la côte occidentale d'Afrique, au nord de ladite ligne de démarcation jusqu'au Rio-Nunez, seront reconnues par la Grande-Bretagne comme appartenant à la France à l'exception des îles de Los, lesquelles continueront d'appartenir à la Grande-Bretagne et l'île de Yelboyah et toutes les îles revendiquées ou possédées par la Grande-Bretagne sur la côte occidentale d'Afrique situées au sud de ladite ligne de démarcation jusqu'à la limite méridionale de la colonie britannique de Sierra-Leone, seront reconnues par la France comme appartenant à la Grande-Bretagne.

Art. III. — Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, s'engage à s'abstenir d'occuper aucun territoire et d'exercer ou de favoriser l'exercice ou l'influence politique britannique dans le pays compris entre la ligne de démarcation à fixer conformément à l'article Ier et le Rio-Nunez.

Il est bien entendu que rien dans les dispositions contenues dans le présent article n'affectera aucun des droits que peut posséder la France sur le cours du Rio-Nunez ou au nord de cette rivière.

Art. IV. — Le Président de la République Française s'engage à s'abstenir d'occuper aucun territoire et d'exercer ou de favoriser l'exercice de l'influence politique française dans le pays compris entre la ligne de démarcation qui sera fixée conformément à l'article Ier et la limite septentrionale de la République de Libéria.

Art. V. — Les citoyens français dans les possessions britanniques sur la Côte occidentale d'Afrique, et les sujets britanniques dans les possessions françaises sur la Côte occidentale d'Afrique seront traités sur un pied d'égalité avec les sujets ou les citoyens de la Grande-Bretagne et de la France respectivement, en ce qui concerne la protection de la vie et des propriétés.

Art. VI. — Le droit de posséder des biens immeubles dans les possessions britanniques sur la Côte occidentale d'Afrique sera accordé aux citoyens français dans les mêmes conditions où ce droit est ou pourrait être assuré par la loi aux étrangers dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Le droit de posséder des biens immeubles dans les possessions françaises sur la Côte occidentale d'Afrique, sera accordé aux sujets britanniques dans les mêmes conditions où ce droit est ou pourrait être assuré par la loi aux étrangers en France.

Art. VII. — Les commissaires, chargés de déterminer sur les lieux la position exacte de la ligne de démarcation prévue par l'article Ier de la présente convention, seront nommés de la manière suivante :

Le Président de la République Française nommera deux commissaires et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nommera deux commissaires. Ces commissaires se réuniront à Sierra-Leone, afin de commencer leurs travaux dans un délai de 6 mois à partir de l'échange des ratifications de la présente convention ou plus tôt si faire se peut.

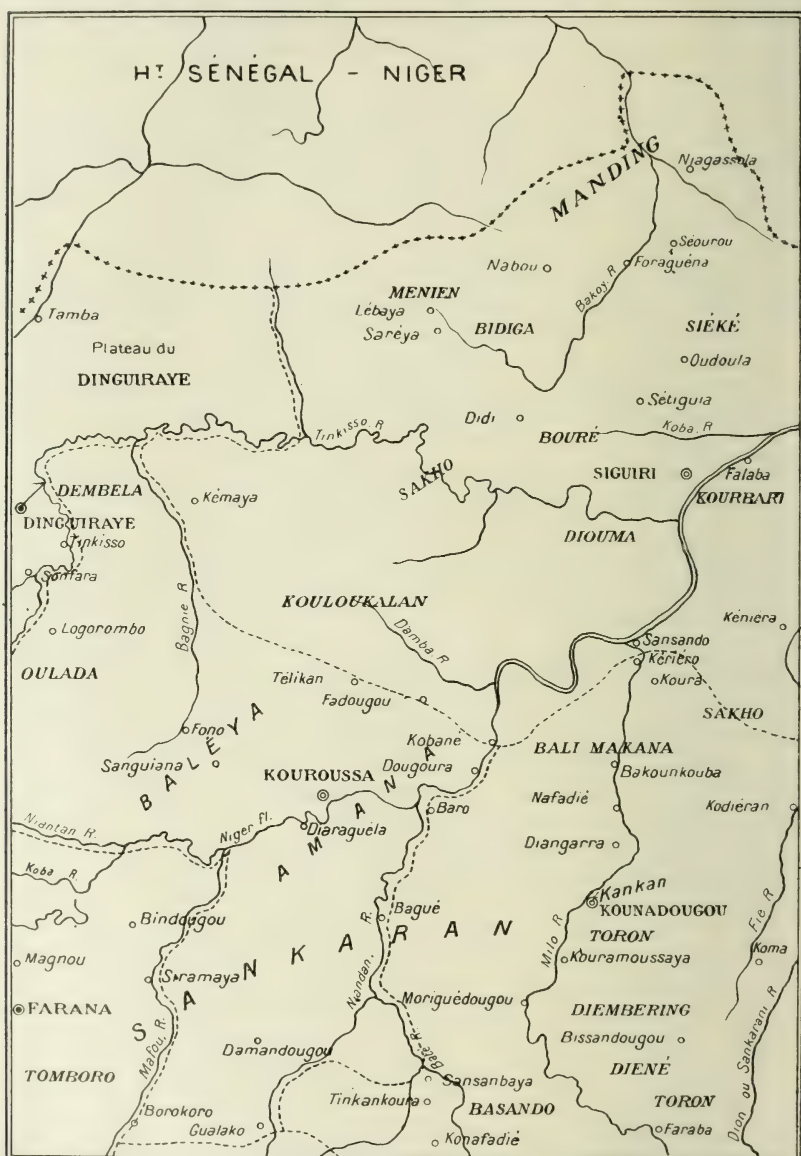
Dans le cas où il se présenterait une question quelconque sur laquelle lesdits commissaires ne pourraient se mettre d'accord, l'affaire sera soumise à la décision des Gouvernements des deux hautes parties contractantes.

Art. VIII. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris le plus tôt possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé les présentes en duplicata et y ont apposé le scellé de leurs armes.

Fait à Paris, le 28 juin 1882.

(L. S.) C. de Freycinet.
(L. S.) Lyons.



Dinguiraye et Soudan Guinéen.

CHAPITRE VI

LA FRANCE S'IMPLANTE AU SOUDAN

> Les Français se préparèrent à repousser la force par la force, ce que les hostilités des naturels ont rendu nécessaire.
>
> Le temps, et le temps seul, peut apprendre à ces peuples que les Français ne font qu'user de leur droit en se défendant contre leurs agressions; que les lois du commerce doivent être égales pour tous...
>
> (Gray, 1822.)

En étudiant l'histoire indigène de la Guinée, nous avons retracé les débuts du grand conquérant nègre El Hadj Omar, ses premières prédications et ses premières conquêtes. Alors qu'il n'était qu'un simple pèlerin, nous l'avons vu engager des pourparlers avec le gouverneur de Grammont et proposer de donner à la France, si elle voulait l'aider à se créer un empire, tout le bassin du Sénégal. En 1854, il précise sa pensée : de Farabana et de Makhana, où il vient d'arriver avec ses troupes fanatiques, il demande au gouverneur Protet, qui vient de battre en maintes rencontres ses frères toucouleurs et occupe Podor, des munitions, des canons et un officier pour l'aider à soumettre les idolâtres. La demande fut naturellement repoussée. Dès lors, le pseudo-prophète devint un irréductible ennemi, qui souleva les populations en annonçant qu'il allait jeter les Français à la mer. Il rassemble ses forces, ranime les courages en prêchant la guerre sainte, reçoit des secours des confréries tidianes du Maroc et d'Algérie. Et, comme son armée n'est pas encore en nombre, il descend presque sans escorte dans le Fouta-Toro et le Fouta-Dialo, ranimant le zèle musulman et la haine des blancs, sur lesquels il débite d'infâmes calomnies. Il adresse aux musulmans de Saint-Louis une lettre les adjurant de séparer leur cause de celle des infidèles. « Les blancs, disait-il, ne sont que des marchands... Qu'ils apportent des marchandises dans leurs bateaux et qu'ils me paient un tribut lorsque je serai maître des noirs, et je vivrai en paix avec eux. Mais je ne veux pas qu'ils fondent des établissements

à terre, ni qu'ils envoient des bâtiments de guerre dans le fleuve. » C'était le ton de ses premières prédications, mais beaucoup plus arrogant et acerbe. Aussitôt des foules enthousiastes et des aventuriers faméliques accoururent sous ses ordres. Avec son génie organisateur, il les répartit rapidement dans les cadres déjà formés et leur imposa une sorte de discipline.

Bientôt, partant du Toro, il marche sur Médine, où Sambala, chef du Khaso, a permis à Faidherbe de construire un fort près de son village, refusant de payer tribut au marabout. A ce moment, Faidherbe vint, sur le vapeur « Basilic », inspecter le fort de Bakel. Il trouva le commandant, jeune officier sortant de Saint-Cyr, malade et démoralisé. Pas de chirurgien, une garnison indigène peu sûre, le poste hors d'état de soutenir un siège, avec une enceinte dégradée et pas de flanquements, les effets hors de service, les approvisionnements insuffisants, les établissements du commerce sans protection [1]... La population était en proie à l'épouvante. El Hadj venait de massacrer les habitants du grand village de Makhana. Les corps sans tête étaient charriés par le fleuve ; des bandes de Talibé parcouraient les rues, la figure voilée du litham, le fusil sur l'épaule, psalmodiant les versets du Coran d'une voix sinistre. Faidherbe s'enferma dans le poste avec le lieutenant Coquet, directeur des affaires politiques, et envoya demander assistance à Saint-Louis. Quelques jours après, des renforts lui parvenaient et les troupes d'El Hadj, n'osant attaquer le poste, continuèrent leur route sur Médine. La ville fut aussitôt enlevée et pillée. Mais Sambala et ses troupes, ainsi que des fugitifs Bambara, s'étaient enfermés dans le fort commandé par le mulâtre Paul Holle. Omar venait de déclarer : « Maintenant, je me sens de la force et je ne cesserai la guerre que lorsque la paix me sera demandée par votre tyran (le gouverneur) qui devra se soumettre à moi. » Il n'hésita donc pas à attaquer le fortin français (27 avril 1857) avec une armée d'au moins 15.000 hommes [2]. On connaît assez pour que nous n'ayons qu'à la rappeler ici la magnifique résistance opposée par Holle et le sergent Desplat, ayant sous leurs ordres 64 laptots et soldats noirs et 5 européens.

1. Les traitants musulmans de Bakel vinrent trouver El Hadj à Farabana, avec de riches présents, lui demandant de protéger leurs biens et leur commerce. Le marabout donna la promesse qu'il en serait ainsi. Mais bientôt, prétextant qu'une vente d'armes avait été faite aux Bamana, il fit piller tous les établissements commerciaux de Bakel à Médine, par Alfa Mamadou Bayla.

2. Mage, *Voyage au Soudan*, page 248.

Ils luttèrent pendant 97 jours, Holle et Desplat sachant remonter le moral des assiégés et leur faisant croire qu'il restait beaucoup de poudre, alors qu'il n'y avait plus guère en magasin que la provision réservée par eux pour faire sauter le fort si l'ennemi y entrait [1]. Grâce à l'audace et à l'énergie de Faidherbe, qui accourut avec une centaine de maçons noirs venus de Matam, quelques laptots et 60 soldats blancs commandés par le chef de bataillon Sardou et le lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny, le fortin, à bout de ressources, put enfin être délivré. Manquant de vivres, le prophète se retira sur Koundian [2] où il éleva une forteresse que commanda Ra Sine Tall. Un de ses lieutenants, Siré Adama [3], fut ensuite battu à Goundiourou, à Aroundou, et surtout dans le sanglant combat de Guémou (25 octobre 1859) [4]. Faidherbe enlevait alors Sansan Tata dans le Boundou et Khama Makhounou (Khaso, rive droite). Le Boundou se soumit tout entier à notre allié, l'almamy Boubakar Saada, qui fut plus tard décoré de la Légion d'honneur, et contre lequel Omar essaya en vain de soulever les Sisibé. La perte du Boundou, des difficultés avec les chefs Torodo, ses compatriotes, une tentative avortée contre le fort de Matam et contre le stationnaire « le Pilote », firent comprendre à Omar qu'à ce jeu il risquait de perdre son prestige et sa popularité. Il ne s'entêta pas, abandonna ses projets vers l'Ouest et se tourna vers les États du moyen Niger [5]. La révolte du Kaarta bambara lui facilita cette volte-face. Il marcha contre les révoltés avec deux obusiers que le commandant de Bakel avait dû abandonner dans l'échauffourée de N'Dioum (Ferlo) et défit complètement les révoltés, qui tenaient en échec son lieutenant [6]. Puis il

1. Au moment où Faidherbe arriva, Sambala accourut : « De la poudre ! de la poudre ! dit-il à Paul Holle. Il y a longtemps que je n'en ai plus. — Comment ! tu m'avais dit que ton magasin en était plein ! — Mais si je t'avais avoué ma pénurie, qu'aurais-tu fait ? » Sambala réfléchit et dit : « Vous autres, blancs, vous êtes des hommes habiles ; si j'avais su que la poudre manquait, peut-être aurais-je abandonné la partie... tu as bien fait de me le cacher ; et je t'en remercie !... » (Documents du ministère de la marine, 1861.)

2. En battant en retraite, il perdit, au passage du Galamalagui, plusieurs centaines d'hommes, emportés par la violence du courant.

3. Mage en fait un Bakiri. La légende le donne comme le fils d'El Hadj Omar.

4. Cette affaire coûta aux Français 39 tués, dont un officier, et 97 blessés, dont 6 officiers. L'ennemi eut 250 hommes tués, parmi lesquels Siré Adama, et 1500 prisonniers.

5. Voir dans Mage (*loc. cit.*) comment Omar sut faire retomber sur son entourage la faute d'avoir attaqué les Européens.

6. Les Massassi, peu aimés d'ailleurs, furent exterminés Quant aux Diawara, cantonnés surtout dans le Kingui, ils avaient été en partie anéantis et poursuivis jusque

marcha sur le second État Bambara de Ségou, auquel il avait déjà enlevé Diangounta. Les Bambara sont encore battus à Damfa, puis à Nyamina. C'est alors que les Kountigui assassinèrent le chef de Ségou Toro-Koro Mari l'accusant de vouloir se soumettre à El Hadj et élurent à sa place son frère Ali. Le fils de celui-ci fut battu à Oudéla, victoire qui assura à Omar la ville Sansanding. Il envoya de là des émissaires au chef peuhl du Macina pour lui demander son



Coll. Sanderval.

Au Fouta-Dialo. Formations gréseuses.

amitié. Trop tard ! Celui-ci effrayé s'était déjà joint aux Bambara. Mais l'armée alliée fut détruite et Omar, passant le Niger, entra dans Ségou au mois d'août 1859. Il prit le titre de Fama de Ségou et imposa l'islamisme à ses nouveaux sujets. Neuf mois plus tard, il battait les nouveaux contingents envoyés par le chef du Macina, Ahmadi-Ahmadou [1]. Pour célébrer sa victoire Omar fit élever dans

dans le Bakhounou. Une armée du Macina, venue à leur secours, fut battue à son tour à Kasakéré.

1. Ahmadi Ahmadou, petit-fils du fondateur du Macina était lui aussi une sorte de prophète, mais se considérait comme plus « fort » qu'El Hadj au point de vue

Ségou une mosquée dont le toit en terrasse était soutenu par 300 colonnes, faites de troncs d'arbres [1]. Peu après le Macina était soumis et son chef décapité, tandis que le Bamana Ali fut jeté dans une prison d'où il ne sortit plus (1862).

Les chefs du Macina intriguèrent avec les Soninké de la région, Kadryia déterminés et ennemis des Tidianes. Ils entraînèrent les Békaya (Kounta) furieux de l'attaque de Tombouctou par une colonne Tidiane. Une insurrection générale éclata, qui ne put être réprimée à temps. L'heure de la justice avait sonné : les Kounta, les tribus maures et berbères du Bakounou, les Maciniens, les Bambara, les Soninké se ruèrent contre les forces du tyran divisées entre Hamd-Allahi, où il commandait, et Ségou, où il avait délégué son fils aîné Ahmadou. La colonne toucouleur, sous les ordres d'Alfa Omar, qu'El Hadj avait envoyée contre Tombouctou, fut écrasée par les chefs Balobo [2] et Abdoul Salam. Le prophète, cerné dans Hamd-Allahi, vit bientôt périr de faim une partie de son armée. L'enceinte extérieure fut enlevée d'assaut. Enfin le « tata » d'El Hadj fut livré de nuit par trahison (avril 1865). Il réussit à s'enfuir, poursuivi avec acharnement par les cavaliers de Sid Ahmed El Bekay, qui s'étaient tenus en réserve. Il crut leur échapper en se cachant dans un profond terrier. Il était accompagné de ses fils Maki, Adi et Maï. La légende du Dinguiraye s'accorde avec celle de ses adversaires pour dire que, sa piste ayant été reconnue, il se suicida ainsi que ses fils en faisant sauter un baril de poudre placé à l'entrée de la grotte. Une autre légende veut que les Kountah aient allumé un grand feu à l'entrée du terrier et aient enfumé le fugitif, le mutilant ensuite et jetant ses restes dans la brousse. Ainsi se termina une des plus étonnantes épopées de l'histoire soudanaise. Ce brusque mouvement, provoqué par le fanatisme religieux, allait précipiter l'entrée en scène des Français, appelés par nombre de chefs qui se sentaient menacés par l'état d'anarchie du pays.

religieux. Mage le montre à la bataille de Saéwal, semblable au lion qui, blessé mortellement, effraie encore ses ennemis... Blessé à la poitrine et un bras cassé par une balle, il faisait pleuvoir la mort sous ses coups. Pénétrant au milieu des rangs des Talibé, il plante trois lances dans la poitrine de trois chefs en disant : « Pour mon grand-père, pour mon père et pour moi ! » C'étaient en effet les lances de sa famille, héritage précieusement gardé, dont il s'était armé pour ce combat suprême (Mage, *loc. cit.*).

1. Cette mosquée aurait été détruite par les obus de la colonne Archinard.
2. Oncle de Ahmadi-Ahmadou.

Malgré la mort d'El Hadj, l'empire Toucouleur était encore debout, bien que vacillant. Ahmadou, sultan de Ségou, réussit à soumettre Sansanding, mais ne put s'y maintenir. Les diverses fractions de son armée se jalousaient, n'étant plus entraînées par la parole énergique d'Omar. Ahmadou abandonnait une partie de son autorité aux Torodo, d'où mécontentement général des autres corps : Dénianké, Lao, Eliabé, Hirlabé. De même talibé et sofa, se jalousaient. Une seconde attaque contre Sansanding amena une déroute générale. Cependant, en février 1865, Ahmadou enlevait Toghou, où les Bambara s'étaient retranchés en grand nombre. Ils furent tous massacrés et 3500 femmes et enfants emmenés en captivité. Mais un troisième échec sous Sansanding découragea le sultan qui se retira à Ségou et ne tenta plus guère d'expéditions importantes. Il eut cependant à lutter contre plusieurs de ses nombreux frères : Mountaga à Mourgoula, Mokhtar à Koniakary et à Nioro, Habibou dans le Dinguiraye. Celui-ci était accouru au secours de ses autres frères, bien qu'ayant dû sa nomination à Ahmadou, qui avait destitué le fidèle d'El Hadj Omar, Alfa Ousman. Après un premier échec, les révoltés demandèrent une entrevue à Ahmadou qui accepta et en profita pour faire jeter aux fers, où ils moururent, Habibou et Mokhtar. Il se réconcilia avec Mountaga qu'il confirma dans le commandement de Nioro, tandis qu'il nommait Seidou à Dinguiraye. Lui-même prit, en 1874, le titre d'Emir El Moumenin.

Néanmoins, l'empire immense se désagrégeait de toutes parts. De leur côté, les Français, poursuivant leurs avantages, continuaient à établir définitivement leur influence sur la Sénégambie. Faidherbe, avons-nous vu (chap. IV), venait de châtier les Toucouleurs qui ne cessaient d'insulter et molester les traitants. Prenant les Sarakholé sous sa protection, il avait envoyé en 1859, après la prise de Guémou, le lieutenant de vaisseau Mage, à bord de la « Couleuvrine », présider à la reconstruction de Makhana, le grand village des Bakiri rasé par El Hadj Omar. A la suite d'un voyage du même officier dans le Tagant, ayant pu apprécier son caractère et ses aptitudes, il proposa à M. de Chasseloup-Laubat, de le mettre à la tête d'une mission chargée d'étudier de plus près le grandiose projet que caressait la France depuis quelques années : « S'emparer du haut Niger en établissant une ligne de postes pour le rallier au Sénégal, de Médine à Bamakou [1] ». Mage précisait encore cette pensée : « Il

1. Faidherbe : L'avenir du Sahara (*Revue maritime et coloniale*, 1863). Voir aussi Froelicher, *loc. cit.*

faut, disait-il, explorer le Niger, remonter ce fleuve, savoir enfin d'une manière positive et pratique le mystère du Soudan, et disputer à l'Angleterre les produits de l'intérieur de l'Afrique, vers lequel sa politique envahissante marche à grands pas, soit par des explorations, soit par le commerce, soit par l'occupation militaire. »

On lui adjoignit comme second le chirurgien de la marine, Quintin. Ils devaient étudier la création de postes militaires de Médine au Niger : le premier, à Bafoulabé et le dernier à Bamako. En outre, ils devaient renouer des relations amicales avec El Hadj Omar, qui était encore vivant. « Le commerce du Maroc avec le Soudan profite surtout aujourd'hui à l'Angleterre, il tend à introduire des esclaves au Maroc. Il y aurait donc avantage à le supprimer à notre profit. Le chef tout-puissant d'un grand empire tel que l'est aujourd'hui El Hadj Omar dans le Soudan central, s'entendant avec nous, était nécessaire à la réalisation de ce projet... Quant à lui, il pourrait tirer de ce commerce par le Haut-Niger de très grands profits ». Le gouverneur poursuivait ce rêve quelque peu chimérique d'obtenir une alliance durable et sincère d'un despote nègre doublé d'un fanatique. Mais les vues pratiques dominaient cependant dans ses instructions [1]. Après avoir traversé le Gangaran et Kita, qu'ils désignèrent comme l'emplacement d'un poste futur, les deux explorateurs arrivèrent à Ségou, après avoir parcouru le Kaarta. Ils furent d'abord très bien accueillis par Ahmadou. Mais celui-ci était méfiant, mal conseillé par certains marabouts de son entourage, notamment par un chérif Arabe venu de La Mecque. « Quand les Français et les Anglais vont porter leur tribut à Stamboul, disait l'impudent personnage, le sultan les fait attendre tout un jour et souvent plus, avec leur charge sur la tête. »

Ahmadou profita de la présence des ambassadeurs pour intimider ses adversaires. Les officiers contribuèrent puissamment en effet à la

1. « Pour chaque point de la ligne où vous croiriez qu'un poste pourrait être établi donnez-moi un levé topographique des lieux, des renseignements sur les matériaux de construction, bois, pierres, terres à briques, pierres à chaux ou à plâtre, qui se trouvent sur place ou à des distances que vous déterminerez ; sur les productions naturelles susceptibles de fournir un aliment au commerce ; sur la densité de la population du lieu même et des provinces voisines, sur la nature et l'importance des relations commerciales dont ce lieu pourrait devenir le centre » (Mage, *Voyage au Soudan*).

défaite des Bambara à Toghou. Aussi, cette brave race considéra-t-elle, au début, les Français comme ses ennemis. Mage et Quintin, désormais choyés par Ahmadou, se virent néanmoins retenus prisonniers. On cachait soigneusement à Ségou la mort d'El Hadj. Toutes les demandes des officiers, pour qu'il leur soit permis de se rendre auprès du conquérant qu'ils croyaient vivant, furent éludées sous les plus fallacieux prétextes jusqu'en mai 1866. Ils rentrèrent à Saint-Louis près de trois ans après leur départ. Ils avaient obtenu d'Ahmadou, qui restait le chef nominal d'une grande partie de l'empire toucouleur, un traité de commerce et d'amitié, signé le 26 février 1866. Ils ne trouvèrent plus à Saint-Louis le gouverneur Faidherbe, mais son successeur Pinet Laprade, qui les accueillit avec une joie bien compréhensible.

Une activité commerciale tous les jours plus intense fut, pour nos établissements du Sénégal, le résultat des brillantes explorations de ces divers officiers. Mais la mort du colonel Laprade, les désastres de 1870, firent subir un temps d'arrêt à l'expansion de la France au Soudan. Ce ne fut que sous le gouverneur Brière de l'Isle, secondé au ministère de la marine par l'amiral Jauréguiberry, que les projets grandioses d'antan furent repris. En 1879, Soleillet était envoyé à Ségou auprès d'Ahmadou et reçu très amicalement par celui-ci. Le projet hardi du transsaharien était mis à l'étude et une sous-commission formée à cet effet au ministre de la marine. La même année le premier poste désigné par Mage et Quintin à Bafoulabé était créé, sous la direction de l'inspecteur général des travaux maritimes, Legros. Le capitaine Boilève était nommé commandant supérieur du Haut-fleuve, titre suffisamment explicite pour qu'il soit utile de désigner ses attributions. Jauréguiberry demandait aux Chambres l'autorisation de construire trois chemins de fer : 1° de Dakar à Saint-Louis (260 kilom.) ; 2° de Mpal à Médine (580 kilom.) ; 3° de Médine au Niger (520 kilom.). La dépense était évaluée à 120 millions. La troisième ligne seule devait être construite par l'État et devait coûter de 54 à 60 millions [1].

1. Exactement 54.180.000 francs. Le député du Sénégal Gasconi préconisait la voie de Merinaghen à Bakel à travers le Ferlo. Ce tracé avait été suivi par les lieutenants Monteil et Sorin, tandis que celui de M'Pal à Guédé l'avait été par le lieutenant Piéstri, de Guédé à Bakel par le lieutenant Jacquemart. Un premier crédit de 1.300.000 fr. fut voté par les Chambres en 1881 au moment de l'organisation de la colonne Borgnis-Desbordes (300.000 fr. pour la création de postes nouveaux, 350.000 fr. pour la formation de quatre compagnies de tirailleurs, etc.). Le 13 novembre, l'amiral Clouet demandait pour 1881-1882 un nouveau crédit de 8.552.751 fr.

Pour assurer l'exécution des nouveaux projets, une mission officielle commandée par le capitaine Galliéni [1] et comprenant les lieutenants Vallière et Pietri, le docteur Tautain, sept spahis et vingt tirailleurs, était envoyée vers Ahmadou en 1880. Elle devait réviser et compléter le traité passé avec Mage, amener la paix dans les régions saccagées et à demi-désertes du Moyen-Niger, étudier le passage de la voie ferrée de Médine à Bamako. Enfin le docteur Bayol, médecin de la marine, accompagnait la mission jusqu'à Bamako où il devait rester comme résident de France auprès d'Ahmadou, à l'endroit où était prévu l'aboutissement de la ligne ferrée. Déjà le commerce, plein de confiance, stimulé par l'énergie du gouvernement, s'avançait jusque dans le Bambouk, où la maison Merle fondait un établissement. Galliéni passait sur sa route divers traités, entre autres, le 26 avril 1880, avec le Kita, où les Malinké le recevaient libérateur et, le 8 mai, avec le Bouré. Mais, arrivé chez les Bambara qui continuaient à lutter avec acharnement contre Ahmadou et venaient de le battre à Guigné, coupant en deux tronçons l'empire toucouleur (Kaarta et Ségou), il fut très froidement accueilli. Ils l'accusaient de vouloir, comme jadis Mage, prêter son appui à leur mortel ennemi. Mal reçue à Guinina, la mission fut attaquée à Dio avec une furie extraordinaire par l'armée des Béleri [2]. Malgré la conduite héroïque de tous, en particulier du docteur Tautain [3], force fut à la mission de se retirer vers le Niger, entourée d'assaillants, et abandonnant, avec une partie de ses bagages, 22 hommes sur le terrain. Ces braves gens pensaient pouvoir se reposer à Bamako où Pietri les avait précédés, accompagné d'un interprète. Mais l'effet du combat de Dio avait bouleversé le pays. Devant l'hostilité générale, Galliéni décida que le docteur Bayol, ne pouvant rester à Bamako, rentrerait à Saint-Louis par les pays Malinké et la mission continua sa marche sur Ségou. Mais Ahmadou commençait à avoir peur [4]. Il voyait une force nouvelle se dresser

1. Il avait déjà exploré la route jusqu'à Bafoulabé.
2. Gens du Bélédougou.
3. Bayol (*loc. cit.*, p. 54).
4. Bien qu'il ait été proclamé Émir El Moumenin, son autorité n'était obéie de façon exclusive que de Nyamina au sud de Sansanding. Son cousin Tidiani, établi à Bandiagara, lui enlevait les provinces du Nord. Le Kbiné (Kaarta) s'était rendu indépendant ainsi que le Dinguiraye sous son frère Aguibou. De même toutes les petites tribus entre Bafing et Baoulé, au nord du Manding, et celles du Manding qui étaient menacées par un nouvel ennemi, Samori.

contre lui pour l'empêcher de continuer à vivre de guerres et de pillages. Pendant dix mois il fit attendre les Français, presque captifs, à Nango. « Si la fourberie du prince noir avait fait échouer tous les efforts de la mission dans le sens politique, en revanche, les précieux renseignements de toutes sortes qu'elle rapportait sur les régions traversées et sur leur état politique, permettaient de se lancer sans tâtonnements dans l'exécution de l'œuvre projetée. En effet, dès que les premiers documents envoyés par Galliéni parvinrent au gouverneur, celui-ci organisa immédiatement une colonne expéditionnaire chargée de châtier le Bélédougou et de protéger les travaux pour l'exécution desquels le matériel commençait à arriver à Saint-Louis [1]. » Le colonel d'artillerie de marine Borgnis-Desbordes enlevait bientôt Goubanko et occupait Kita (février 1881). Ahmadou se décida alors, après avoir signé les vagues traités élaborés à la hâte, à laisser partir Galliéni et ses compagnons. Borgnis-Desbordes faisait construire un fort à Kita tandis que la mission du commandant Derrien étudiait le tracé de la voie ferrée et faisait entamer les travaux.

En 1883, Borgnis-Desbordes entrait dans Bamako où il élevait également un fort. Suivant le plan de Faidherbe, c'était le dernier chaînon de la ligne des postes fortifiés de Médine, Bafoulabé, Badoumbé et Kita, reliés par une piste praticable aux colonnes légères. Vingt-cinq kilomètres de voie ferrée étaient achevés et une canonnière allait être mise en service sur le Niger [2]. Ahmadou auquel notre présence sur le Niger suscitait des embarras de tous genres, les révoltes succédant aux défections, n'avait pas la force de nous repousser. Ce fut Samori, dont l'empire était au contraire plein de vitalité, qui essaya de refouler les Français vers l'océan, en attendant de pouvoir, pour prix de ses services, s'emparer des États d'Ahmadou, reconstituant ainsi un de ces immenses empires dont

1. Victor Duruy.

2. Apprenant l'arrivée de ce navire, Ahmadou écrivait au commandant de Bamako : « Tu me dis que les fleuves sont des voies naturelles, créées par Dieu pour faciliter les relations entre ses créatures, et qu'on ne doit pas en défendre l'usage. Nous devons être en effet reconnaissants à Dieu de ce bienfait. Mais d'un autre côté, il n'est pas moins vrai que les souverains ont le droit de réglementer le transit et la navigation sur les cours d'eau qui sont dans leurs États, par des traités. Or il n'existe encore rien de semblable entre moi et vous autres Français, les essais de traité n'ayant pas abouti. » Pendant ce temps de graves plénipotentiaires rédigeaient le traité de Berlin qui réglementait la navigation du Niger.

nous avons vu la formation et la disparition au cours du moyen âge.

En 1881, l'officier indigène Alakamessa avait été envoyé au potentat. Malgré son caractère de parlementaire, il eut beaucoup de peine à échapper à la mort. La ville de Kéniéra (Haute-Guinée), assiégée par Samory, ayant imploré le secours des Français, ceux-ci répondirent aussitôt à cet appel. Une petite colonne fut envoyée à Kéniéra où elle arriva le 26 février 1882. Mais la ville était déjà prise par les sofas, qui furent culbutés. Revenus de leur surprise, les Ouasoulounké se jetèrent sur la petite troupe qui dut rentrer à marches forcées vers le Niger, suivie de près par l'ennemi. En 1883, Fabou, appelé aussi Kémébirama, frère et lieutenant de Samori, se jeta sur Bamako. Complètement battu le 2 avril au marigot d'Oyako, et de nouveau le 12 avril, il fut rejeté à plus de 100 kilomètres au sud vers Kangaba, puis jusqu'à Faraba. Le capitaine Piétri enlevait et rasait Nafadié sur la route de Niagassola (Manding) tandis que le commandant Monségur, parti de Kita, achevait de refouler les sofas sur la rive droite du Niger.

Dès lors commença une lutte sans merci, presque ininterrompue pendant quatorze ans et que nous retracerons. Elle finit par l'anéantissement de l'empire du Ouasoulou et la conquête par les Français de l'arrière-pays de Guinée. C'est elle seule qui nous intéresse ici. Nous ne reparlerons donc plus de l'empire d'Ahmadou, et de la conquête par les Français de toute la boucle du Niger. La destruction de l'empire toucouleur n'eut de contre-coup en Haute-Guinée que dans le Dinguiraye. Après la mort d'Omar, son fils Habibou, reconnu chef du Dinguiraye par Ahmadou, se révolta contre lui, fut battu, fait prisonnier et remplacé par son frère Seidou. Celui-ci se déclara à son tour indépendant. Mais il fut tué dans une expédition contre les Dialonké du Kouloukalan. Son frère Aguibou lui succéda. La chute de l'empire d'Ahmadou et l'hostilité de Samori allait le jeter dans les bras des Français.

Nous devons mentionner encore ici la répression des révoltes des marabouts Mamadou Lamine, Fodé Kaba et Ibrahima N'Diaye en Sénégambie, non loin des frontières actuelles de la Guinée. La première fut la plus inquiétante : malgré les exploits du colonel Frey et du commandant Combes, la révolte s'étendait de plus en plus. Le colonel Galliéni eut la gloire de pacifier ce malheureux pays. Il sut distinguer entre nos adversaires, dont beaucoup marchaient contre nous, parce qu'ils se croyaient compromis. « La sûreté, l'éner-

gie et la méthode avec lesquelles a été accompli de tout point le programme tracé, a plus fait assurément en deux années pour l'affermissement de notre autorité que ne l'eussent pu des victoires brillantes, répondant à un plan moins précis [1] ». La défaite de Diana, puis la prise de Toubakouta (le nouveau Touba) dans le Niani,



Coll. Sanderval.
Sentier en corniche sur la falaise de Karé surplombant le Kokoulo. (Exploration Sanderval.)

amenèrent la ruine et la mort du marabout (décembre 1887). Ces victoires nous donnaient un allié : le chef du N'Gabou, Mousa-

1. Le Chatelier, *l'Islam en Afrique occidentale.*

Molo, ennemi juré des almamys du Fouta-Dialo dont il avait été le tributaire.

Maintenant que nous avons esquissé la rapide marche en avant des Français au Soudan et dans la Sénégambie, nous devons voir où en étaient leurs relations au Fouta-Dialo avec les almamys.

A peine la mission Gouldsbury venait-elle de quitter Timbo, que de Sanderval envoyait auprès de l'almamy un de ses agents, Ansaldi, qui recevait l'assurance de la bonne volonté des Foula pour la France. Sanderval fondait au même moment un établissement commercial à Kadé, sous la direction d'un agent Bonnard, tandis que, à son instigation, le capitaine Cardonnet relevait les sondages du Compony. Il était dans les meilleurs termes avec Alfa Dion, chef du Labé, et le fils de celui-ci, Aguibou, vint jusqu'à Kontabanié et Kasembel lui remettre de la part de l'almamy le laissez-passer qu'il avait sollicité. Il se rendit alors à Timbo où il séjourna deux mois, cherchant à amener l'Almamy Ibrahima Sori à lui donner l'autorisation par écrit d'établir un chemin de fer. Il l'obtint enfin le 2 juin 1880, le marabout Mahmadou Saliou Dougayanké écrivant sous la dictée de son souverain. Grâce à de nombreux cadeaux, Sanderval avait gagné la confiance des personnages les plus influents de Timbo, Mahmadou Paté, Abdoulaye et Alioun, fils de l'almamy, Modi Sékou et Tanou, leurs cousins, Alfa Ahmadou Wouri Saman, chef des Hirlabé, Mamadou Mo Alfa Bokari, un des marabouts les plus écoutés du Fouta... A sa rentrée en France il demanda, mais en vain, l'autorisation de construire son chemin de fer, distribuant à 800 exemplaires une brochure explicative. Gaboriaud et Ansaldy ses agents, étaient restés en Afrique et s'occupaient de ses intérêts, passant des traités avec les chefs dont les provinces se trouvaient sur le tracé du futur chemin de fer. Ils se rendirent à Timbo par Bouba, Léla, le Tominé et Foukoumba. Ils obtinrent de l'almamy confirmation de son autorisation. M. Gaboriaud revint ensuite par le Kakrima et le Nunez.

On accusait, dans les antichambres, Olivier de Sanderval de vouloir travailler au profit du Portugal, de n'être pas à même de trouver les fonds nécessaires à une entreprise aussi ardue, etc... D'autre part on estimait bien suffisant le chemin de fer de Kayes au Niger, autour duquel gravitaient des intéressés influents. Bref, le ministre de la marine, ébranlé mais point convaincu, fit traîner en longueur sa réponse et, en attendant, afin d'établir officiellement

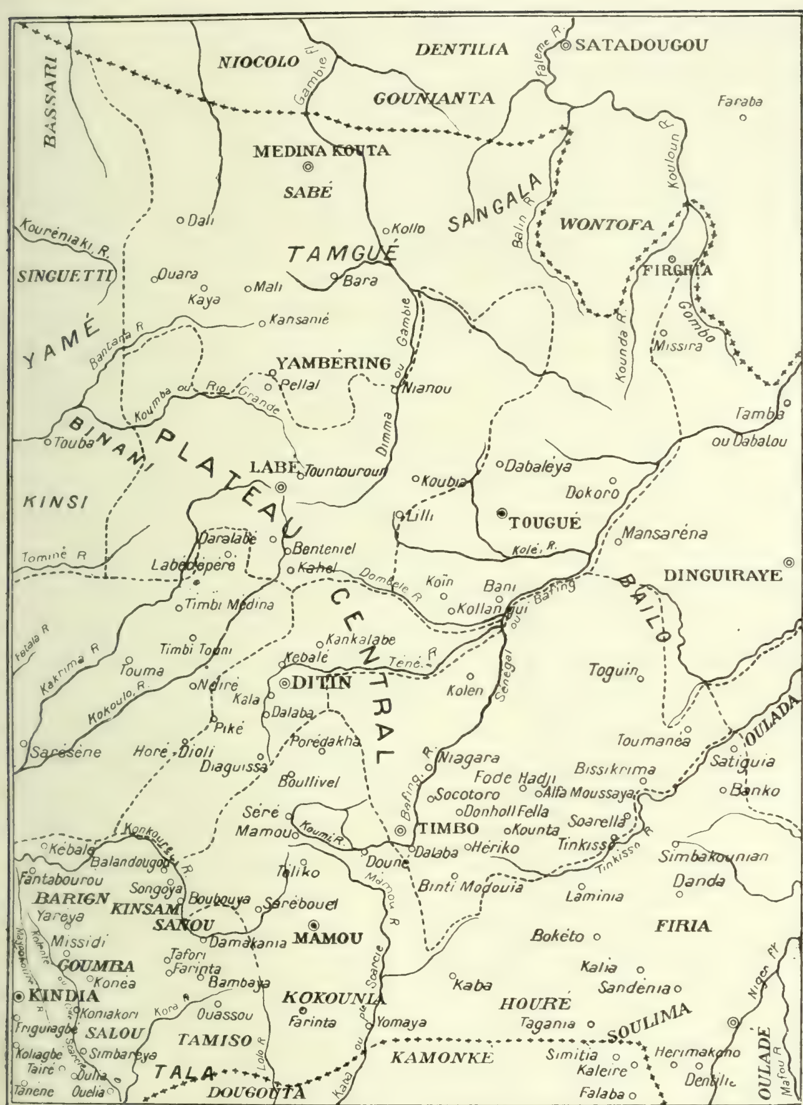
les droits de la France au Fouta, décida l'envoi d'une mission, dont il confia la direction au docteur Bayol. La diplomatie de celui-ci, qui savait se faire bien venir de tous les hommes politiques, qu'ils fussent blancs ou nègres, était un sûr garant de réussite. Nommé le 12 mars 1881 il partait le 4 mai avec Billet, astronome, et Noirot, dessinateur-photographe. Le « Castor » les débarquait le 9 au Rio Nunez, d'où ils partaient le 17. Dès Bantankoutou, Billet, malade, se sépara de la mission [1]. A la deuxième étape, à Bombo, Moustier, l'ancien compagnon de Zweiffel, qui s'était joint à l'expédition se retirait à son tour, et devait demeurer à Boké pour assurer le ravitaillement. Réduite à deux Européens la mission fut reçue près de Timbi [2] par Tierno Maadjiou, chef de cette province, homme d'environ 35 ans, le visage fortement marqué de la variole, la physionomie très expressive. Il était du parti Soria, fils de Tierno Ahmadou Sara [3]. De temps à autre il se faisait la main en allant piller les indigènes de la région côtière. Il avait tout intérêt à bien recevoir la mission pour conserver, ainsi que son vassal du Bambaya, son influence dans le Pongo. Bayol le quitta enchanté. Avant l'arrivée à Foukoumba, Noirot reconnaissait la vallée de la Téné, qui, jusqu'alors, avait été confondue avec la haute Falémé. Le 23 juin la mission entrait dans la ville sainte du Fouta et fut reçue par le chef Alfa Mamadou [4]. Là, elle apprit que l'almamy Ibrahima Sori, des Soria, venait d'abandonner Timbo à son successeur Alfaya, almamy Ahmadou. Gaboriaud se trouvait également à Foukoumba ; il venait de Boulam qu'il avait quitté au mois de mars. Bayol, peu satisfait de cette concurrence, fit bonne contenance. Mais le chef de Foukoumba ne lui permit pas de se rendre auprès de l'almamy en fonctions en même temps que Gaboriaud. Il dut suivre la rive droite du Bafing pour aller à Donholl Fella chez l'almamy Ibrahima Sori. Le chef Soria le reçut avec un cérémonial pompeux. Les lettres du président de la République, du gouverneur du Sénégal, et, surtout du Cheik Saad'bou, grand marabout maure, impressionnèrent l'auditoire. « Les négociations du traité ne se firent pas sans difficultés ; l'almamy et ses conseillers et grands électeurs se

1. Il devait plus tard accompagner le Dr Crevaux au Rio Chaco.

2. Après avoir traversé Bambaya, Koussi, Bourléré (Fello Touma), Ouassan.

3. « Son regard est doux et énergique, écrivait Noirot, son nez est fin... Il est vêtu simplement d'un boubou bleu en étoffe du pays. Mais l'aspect du personnage indique un homme peu ordinaire. »

4. Vieillard de 70 ans, portant des lunettes (Bayol, *loc. cit.*).



Fouta-Dialo et provinces Dialonké.

défendaient, parce que l'engagement exigé d'eux dépasserait les accords de simple amitié qu'ils acceptaient dans leur cœur [1]. »

Après cinq jours de palabres, l'almamy, bien qu'ayant déjà reçu 2.500 fr. des Anglais à la suite du traité de Gouldsbury [2], accéda à toutes les propositions du docteur Bayol. « Le Fouta, déclarait-il, doit être aux Peuhls et la France aux Français. Seulement ces deux nations qui ont même père et même mère n'en formeront plus qu'une et la plus forte prêtera son appui à la plus faible. Le Fouta-Dialo sera sous la protection de la France. » Le docteur remit alors un drapeau français à l'almamy. « Je vais faire écrire dessus, dit celui-ci, les versets du Coran, et je le porterai toujours à la guerre. »

La mission se rendit alors à Timbo où Gaboriau, très affaibli par de violents accès de fièvre, vint à sa rencontre. L'almamy Alfaya ne fit pas trop de difficultés pour ratifier le traité passé par son collègue. « C'est un homme de quarante ans environ ; sa figure d'un noir mat exprime la mélancolie, son regard semble inquiet », écrivait Noirot ; mais la froideur de la première entrevue fondit lorsque les cadeaux de la mission lui furent remis.

Bayol revint alors à Donholl-Fellah en passant par Sokotoro. Il resta auprès d'Ibrahima jusqu'au 30 août. Gravement malade pendant ce séjour, il fut soigné par Néné Aiba, femme de l'almamy, très influente, dont il avait su s'attirer l'amitié par de nombreux cadeaux. L'almamy fit faire des prières pour le rétablissement de sa santé. Mais lorsque, guéri, il voulut reprendre la route du Niger, il le lui interdit, sous le prétexte que Fodé Daramé, chef du Sankaran, que soutenaient les Foutadialonké, tenait la campagne et que les routes du Kouranko étaient coupées. Ibrahima promit néanmoins pour l'année suivante un sauf-conduit vers Samori. « C'est un bon musulman, disait-il, ennemi comme moi des Peuhls infidèles (Houbbou, Ouasoulounké, Sankaranké) et qui doit être comme moi l'ami des Français. » En réalité, les almamys étaient jaloux de l'extension de l'Empire d'El Hadj Omar et envoyaient à Samori des armes contre Aguibou, du Dinguiraye. Les adieux d'Ibrahima aux explorateurs furent touchants : « Deux larmes perlent au coin de ses yeux ; aussi pour échapper à l'émotion qui l'envahit, il reprend vivement le

1. Olivier de Sanderval, *Kahel.*

2. « L'Anglais est venu, disait l'almamy à Ansaldy, avec des armes et tout un appareil menaçant. Nous ne pouvons nous croire liés par une signature obtenue par la force. »

chemin de sa demeure, mais non sans se retourner plusieurs fois » (Noirot, *loc. cit.*).

Le 5 septembre, Bayol entrait à Timbo où se tenait le grand conseil des Anciens sous la présidence de Modi Diogo. On lui donna alors l'autorisation de prendre la route de Médine, et les deux almamys désignèrent une ambassade dirigée par le toucouleur Mamadou Saidou qui devait l'accompagner jusqu'en France [1]. Ils voulaient lui faire cadeau de mille bœufs pour le Président de la République et Bayol eut de la peine à les dissuader. Le lendemain (6 septembre) la mission partait de Timbo et atteignait Foukoumba par Porédakha. Bien reçue par le chef Alfa Ahmadou, elle continua sa route vers le haut plateau de Labé. A Kébalé, elle rencontrait Alfa Gassimou [2] accompagné d'une centaine de bœufs et d'esclaves qu'il allait donner à l'almamy en reconnaissance de son investiture comme chef Alfaya du Labé. La mission passait ensuite à Kahel, terre de M. de Sanderval, et le 16 septembre, rencontrait à Tountouroun Alfa Aguibou, fils d'Alfa Ibrahima, chef Soria de Labé. Pendant ces conférences Noirot allait reconnaître les sources de la Gambie et celles du Rio Grande, près du village d'Horé Dimma (tête de la Dimma ou Gambie). Après avoir suivi les monts du Tamgué et le Niocolo, jusqu'à Sila Kounda, frontière du Fouta-Dialo et du Bambouk, la mission gagna Médine et, par le Sénégal, rentra en France. L'ambassade Foutadialonké y eut un grand succès et le traité fut aussitôt ratifié ainsi que les clauses très importantes qui y faisaient suite [3] par le président de la République (Décret du 31 décembre 1881).

Pour expliquer l'important cadeau qu'une clause additionnelle [4] donnait à Mamadou Paté, frère d'almamy Ibrahima, il est nécessaire de rappeler l'influence considérable qu'il exerçait au Fouta. C'était un bel homme écrivait Noirot ; « ses larges épaules portent une tête expressive, ses traits un peu forts sont réguliers, sa chevelure est nattée... C'est le fils aîné de l'almamy Oumarou. A la mort de son père il s'empara de tous ses biens : or, captifs, foulaso (villages d'hommes libres) de Sokotoro, Nénéya, Héléya... Mody Abdoulaye,

1. Ce Mamadou Saidou disait plus tard à Alby que les femmes françaises étaient jolies mais ne savaient pas faire cuire le petit mil.

2. « L'homme le plus grand que j'aie vu dans tout mon voyage » (Bayol, *loc. cit.*).

3. Voir texte de ce traité, Annexe n° I.

4. Voir texte de cette clause, Annexe n° I.

frère de même père et même mère, n'osait rien dire. » Mais Ibrahima et Bokar Biro, fils d'une autre mère, étaient fort mécontents. Mamadou invita Ibrahima à dîner et, pendant le repas, ses captifs bâtonnèrent son hôte jusqu'à la mort. Almamy Ibrahima Sori voulut le faire arrêter mais tous les chefs implorèrent son pardon. Il s'était réfugié à Labé. Plus tard il revint à Sokotoro et continua à jouir de tous ses biens. Il habitait le beau foulaso de Kobilato et avait également, non loin de là, deux autres fermes : Nénéya et Héléya. « Ces trois résidences d'une étendue considérable, où les cultures sont magnifiques, attestent la grande fortune du propriétaire. Il ne passe que la journée à Kobilato. Le soir il va coucher à Nénéya... » Il avait tué un homme du Labé qu'il accusait de trop remarquer une de ses femmes, et le chef du Labé demanda sa mort. Mais l'almamy répondit qu'on ne pouvait tuer un homme qui avait pris onze villages aux infidèles. Malgré ces actes de violence et de perfidie il était très jovial, et, au demeurant, le meilleur fils du monde. Aussi était-il très aimé et très influent. Il avait réussi à se refaire des amitiés au Labé et le jeune Modi Yaya lui donna plus tard une de ses sœurs en mariage. Bayol chercha à se le concilier et y arriva. Il faut ajouter que ces singulières mœurs étaient courantes dans l'aristocratie foutadialonké. Nous en verrons d'autres exemples.

Le traité du 5 juillet 1881 ne mit pas fin, comme l'a écrit M. Machat, aux visées des Anglais sur le haut pays. Il marque au contraire le point de départ d'une campagne des plus vives. Le gouvernement britannique payait régulièrement une importante pension aux almamys et leur adressait de nombreux émissaires leur conseillant d'envoyer les caravanes à Freetown. Dans le même but les commerçants sierra-leonais les comblaient de cadeaux. Les Anglais avaient encore beau jeu. Ils nous montraient prêts à conquérir le pays par la force, à y mettre des tirailleurs, terreur du Soudan, à détrôner les almamys. Ceux-ci, qui avaient pensé faire un coup de maître en traitant à la fois avec les deux adversaires, commencèrent à se repentir d'avoir si facilement cédé. Ils avaient vu accourir sous leur protection des fugitifs du nord qui annonçaient l'arrivée des colonnes françaises opérant contre de fervents musulmans : Mamadou Lamina Daramé, tué à Tambakouta, Saërmati, Fodé Kaba, Ibrahima N'Diaye, tous plus ou moins ouvertement soutenus par les Anglais de Bathurst, et, au contraire, combattus par un ennemi irréconciliable du Fouta, le chef Moussa Molo, allié des Français.

Le contre-coup de ce mouvement anti-français fut le pillage dans le Timbi, sur l'ordre de Tierno Omar Silla, qui devait devenir chef de cette province, des bagages du docteur Fouques, à Bembou, près de Bambaya. Attaché nu à un arbre, il aurait peut-être été tué, sans l'intervention du jeune Alfa Saliou, Sidianké qui devint plus tard interprète au service de la France. Le docteur put regagner à grand peine Boké, qu'il avait quitté sur la foi du récent traité.

A tous ces griefs la France allait en ajouter un autre : Tant qu'elle s'était attaquée aux Toucouleurs, le Fouta Dialo s'était réjoui. Les almamys étaient en lutte presque ouverte avec Aguibou du Dinguiraye, auquel ils venaient de reprendre le Konkadougou. Mais les Français, maintenant, déclaraient la guerre à Samori, ami et allié du Fouta contre les Houbbou et le Dinguiraye [1]. La marche en avant des colonnes françaises allait couper toute communication aux almamys vers l'est, tandis qu'au sud ils étaient arrêtés par des peuplades sauvages et belliqueuses. Vers le littoral ils trouvaient encore la France, sauf au sud-ouest, vers Sierra-Leone. Il était donc naturel qu'ils cherchassent un point d'appui de ce côté. Aussi, malgré le traité et ses clauses additionnelles continuaient-ils à s'ingérer dans les affaires des Rivières. C'est ainsi qu'en septembre 1886, ils faisaient savoir à l'administrateur du Pongo qu'ils avaient nommé roi de Tia John Kati et ministre Curtis. Néanmoins, Ahmadou, l'Alfaya, ajoutait : « Omar avait fait alliance avec les Français ; moi aussi je veux faire alliance avec vous ; tout ce que voudrez dans le pays, je vous le donnerai [2]. » C'était là un bon billet !... Les almamys ignorant le vieil adage « donner et retenir ne vaut » disaient que, d'après leur entente avec Lambert, les commerçants et le poste du Nunez devaient leur verser des coutumes. Le conseil des Anciens se plaignait de l'inexécution de cette clause, oubliant volontiers qu'elle était devenue caduque. « Ils empêchent les noirs, ajoutaient-ils, d'entrer dans leurs forteresses. » Il était en effet très dur pour les nobles foutadialonké, d'être désarmés avant d'entrer dans le poste de Boké, et ils préféraient ne pas s'y rendre [3].

Cependant l'ami des almamys, le docteur Bayol, venait d'être nommé lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, fonction dont

1, Cependant aidé par Aguibou, il venait de dévaster le Oulada et le Baléya.
2. Archives du Rio Pongo.
3. Madrolle, *loc. cit.*

il était le premier titulaire. Ses missions au Bélédougou, puis au Fouta, l'avaient mis en vedette en France. Cette nomination s'inspirait du désir d'asseoir définitivement l'influence française dans l'arrière-pays des Rivières, que la convention franco-anglaise n'avait pas délimité [1]. D'esprit fin et délié, mais enorgueilli par ses succès rapides, il était tout disposé à s'incliner devant les tyranneaux sénégalais, et ne s'intéressait qu'aux affaires qui pouvaient lui valoir



Coll. Chevrier.

Femmes Foula au ruisseau.

quelque honneur. Il était aussi de cette sorte de gens, trop communs en France, qui s'écoutent parler et finissent par surenchérir sur ce qu'ils ont dit.

Le personnel de cet aimable fonctionnaire était réduit dans les Rivières à quatre administrateurs (résidences de Cassini, Nunez, Pongo, Mellacorée), à quelques officiers avec une compagnie d'infan-

1. « Le lieutenant-gouverneur, très aimé, très estimé des indigènes » (Vigné, *loc. cit.*).

terie de marine et des douaniers. Nous pouvons nous rendre compte de ce qu'était la vie de ces braves gens, dans les nouvelles, systématiquement poussées au noir, du grandiloquent Vigné d'Octon, autre médecin de la marine, redouté pour son inexorable faconde. Cependant certaines constatations faites par lui étaient exactes si on les rapproche de celles d'autres témoins. Les Rivières étaient presque la « terre du mort » qu'il a décrite si poétiquement. Il nous montre ces fonctionnaires et soldats anémiés, démoralisés, sans direction, toujours en alerte [1], n'ayant sur les événements locaux qu'une influence des plus réduite, celle d'arbitres rarement écoutés. Nous voyons cet administrateur de Benti, « jeune homme récemment entré dans la carrière et qui est encore en proie à la stupeur troublante qu'apporte aux plus braves le premier contact de la terre africaine [2]... Il ne lui est pas difficile de faire partager son affolement au jeune sous-lieutenant sorti de Saint-Cyr depuis six mois à peine et qui exerce à Benti son premier commandement... Sur 25 soldats d'Algérie, 15 depuis longtemps ne quittaient plus l'infirmerie, littéralement dévorés par des ulcères... deux artilleurs, un caporal et un sergent européens, débilités et presque à bout de souffle, offraient plus de résistance. Entre deux accès et en prenant de la quinine à haute dose, ils parvenaient à faire leur service. »

Aussi, malgré les droits que lui donnaient ses traités avec les chefs et avec l'Angleterre, la France n'était-elle protectrice des Rivières que de nom. Les troubles y continuaient comme par le passé. En septembre 1883, au Nunez, Bokar Katinou venait porter au poste la preuve que Youra, poussé par Dina, aurait demandé des mercenaires au chef Timéné Bé Inka. Youra tombant en enfance [3], on proposait tour à tour comme successeur éventuel Bokari, Dina ou

1. « On dirait des vieillards tant leur regard est terne et leur visage pâle... leurs maigres épaules frissonnent à l'air humide du fleuve et sous leur vareuse bleue qui tombe, trop large, on devine de frêles poitrines émaciées et tordues par la fièvre ». (Vigné d'Octon, *Journal d'un marin*).

2. Par contre il dépeint ainsi un vieil administrateur : « Coiffé d'un képi de préfet, il exhibe fièrement un superbe dolman de général et traîne sur le pont avec fracas un sabre de cavalerie. C'est un boulevardier décavé qu'un ami influent a repêché et expédié à la côte d'Afrique, brodé et chamaré sur toutes les coutures. Il est aussi terrible que petit, ne parle que mitraille, vengeance, châtiment exemplaire... »

3. « Vieillard aveugle et impotent » (Vigné, *loc. cit.*). Ailleurs le même auteur le décrit : « vieillard aveugle dont le corps voûté, cassé, disparaît dans un large burnous écarlate... Dina Salifou, grand et beau Nalou, portant haut sa tête coiffée d'un bonnet grec... »

Boundou, chacun ayant ses partisans européens. Ces incertitudes augmentaient l'anarchie. A ce moment, de Beeckman nommé administrateur, crut devoir prendre nettement parti pour Dina. Le rusé compère l'avait séduit comme il avait su le faire avec ses prédécesseurs. Aussitôt la guerre éclate (1884). Boundou marche sur Tonkima, capture la mère de Fini Yone, du parti de Dina, et lui fend la tête. De son côté Dina détruisait un village de Bokari et enlevait la femme et les deux enfants du frère de celui-ci, Bobo Margaine. Ce dernier, chef de Victoria, avait été assassiné par Dina le 10 décembre 1883, ainsi que N'Touné, chef de Kitafine, alors qu'ils passaient en pirogue devant Soukoubouli. Peu après, deux navires s'étant échoués, Dina les fit piller, emportant un grand nombre de sacs de caoutchouc qui lui servirent à acheter de la poudre. Le lieutenant-gouverneur était venu deux fois sans pouvoir rétablir l'ordre, n'obtenant que des promesses aussitôt violées [1]. La vieille Macoumba, mère de Dina et sœur de Youra, venait de subir chez Bokari un abominable supplice [2]. Désormais aucune réconciliation n'était possible entre les deux partis. Le commerce ne cessait de se plaindre du péril qu'il courait et de la perturbation des affaires. Le comptoir de Maillat au Cassini était pillé. Un traitant Yolof, en défendant ses marchandises contre Sayon Salifou, frère de Dina, qui se proclamait chef de Cassini, était tué.

1. Voir Annexe nº II : texte du traité passé entre Youra et Bokar Katinou devant Bayol (30 janvier 1884).

2. Bokari lui fit couper les seins, et la renvoya toute ensanglantée à son frère et à son fils.

Les griots chantaient alors :

« Il y a dans Katinou un tigre, et ce tigre est le vieux chef Bokari.

« Il refusa d'obéir à Dina Salifou et lui envoya des colas rouges dans son tata de Sokoubouli. La guerre déclarée, il arrêta toutes les pirogues du roi Youra et ses guerriers se battirent contre les guerriers de Youra.

« Il y a dans Katinou un tigre...

« Un jour les gens de Katinou prirent une pirogue de Sokobouli où se trouvait la vieille Macoumba, et l'ayant attachée par le cou la conduisirent à Bokari qui lui fit ôter son pagne et, quand elle fut nue, l'insulta.

« Il y a dans Katinou un tigre...

« L'esclave prit entre ses mains les seins de Macoumba et lui dit : « Tu t'en iras sans ces mamelles qui ont nourri celui qu'on veut nommer roi à ma place. Aussi plate qu'une feuille de bananier, aussi rouge que la fleur du flamboyant, tu t'en iras vers celui dont j'aurai un jour la tête.

« Il dit, et un de ses guerriers abattit d'un coup de sabre les seins flétris de la vieille Macoumba, qui ne poussa pas un soupir, et sanglante, alla mourir à Sougoubouli.

« Il y a dans Katinou un tigre, et ce tigre est le vieux chef Bokari... » (Vigné, *loc. cit.*).

Par surcroît et augmentant l'anarchie, Tocba, chef de Caniope (issu d'une femme baga kakisam), se déclarait indépendant et appelait au Nunez les redoutables Foulacounda.

Dina, battu et abandonné des siens, fit alors appel à son ami, le commandant français, déclarant remettre tout pouvoir à Youra. Ce dernier s'appuyant sur le traité de 1865 implorait aussitôt l'appui du gouvernement français, habile manœuvre suggérée par de Beeckman. Le docteur Bayol désespérant de venir à bout de cet état anarchique, demanda des troupes, alors que l'arrestation de Dina, Sayon et Tocba, trio de pillards et d'assassins, aurait suffi à ramener la paix, comme jadis. Deux avisos, l' « Ardent », sous les ordres du commandant Aubert, puis le « Héron » vinrent s'embosser dans le Nunez (17-18 mars 1885). Le drapeau tricolore flotta aussitôt sur tous les villages, chacun protestant de son amitié pour la France. Youra, puis Bokari, vinrent rendre visite au commandant au milieu des chants des griots louangeant la France. Les officiers se regardent : lequel va-t-on châtier ?... Vigné d'Octon a laissé le souvenir de cette situation tragi-comique. Chaque adversaire a ses partisans dans les conseils de guerre qui se succèdent. « Parfois une voix timide s'élève, proposant des moyens pacifiques... ; on ne l'écoute pas. Les ordres supérieurs sont là. » Enfin de Beeckman, que Vigné tourne méchamment en dérision, fait pencher la balance en faveur de Youra, contrairement à l'avis de tous les commerçants français.

On décida que le « Héron » bombarderait Koutchoukou et l' « Ardent » Katinou, en même temps qu'une compagnie de débarquement, avec 300 auxiliaires conduits par Dina, marcherait sur Katinou, village de Bokari, pour achever sa ruine. Le 24 mars, l'œuvre de destruction était accomplie. En vain Bokari bondit-il sur un fragment de mur, brandissant le drapeau français : une balle lui brise le poignet. Les trois couleurs apparaissent de nouveau sur sa case. Elles sont balayées par un obus. Les hommes de Dina se jetèrent alors dans le village et firent un atroce carnage. Bokari fut tué et sa tête remise à Youra [1].

1. A la sinistre clarté de l'incendie on voit des femmes tendre vers l'aviso des bras carbonisés, implorant la pitié pour leurs maigres enfants. Aux voix des hommes se mêlent les cris des bêtes affolées... la mitraille poursuit son œuvre de vengeance et son tonnerre couvre tout... Horreur ! ce sont les hommes de Dina en train de torturer le blessé dont le docteur vient de désespérer. Après lui avoir crevé les yeux, ils l'ont couché sur le ventre et s'amusent à dessiner sur son dos, à la pointe du sabre

Cette exécution barbare fut suivie d'une répression atroce. En y coopérant, la France n'a d'autre excuse que son ignorance de la politique de ce pays. Dina, coquin fat et verbeux, avait réussi à voiler la réalité par ses mensonges impudents. Il se fit aider dans son œuvre sanglante par les bandes Foula de Modi Sori Bassaya attirées par l'appât du butin. Kassemba, Farakounta, Katongola, Siyakaya, Lessaya (ou Cassini), Saloumkaya, Toubouloundou, Bakia, Kounsoukou, etc. flambèrent bientôt. Le lieutenant-gouverneur, venu à bord du « Héron », assista au bombardement de Victoria où se trouvait le poste de douane. Comme jadis à Varsovie la paix régna au Nunez sur les décombres fumants et les cadavres [1]. Mais des ferments indestructibles de haine restaient dans les cœurs et Dina, qui succédait peu après à Youra décédé, devait s'en apercevoir plus tard. C'est en vain qu'il donna à ses partisans le commandement de ces terres dévastées : Fini Dione fut nommé par lui à Victoria, Ségou Tocba à Ropas, Yaya-Caniope à Kabou-Kani (ou Kabougni). Enfin, il essayait de s'attirer les bonnes grâces de la famille Samplia en donnant Guémé-Saint-Jean (Guémé Sangan) à Baba Sample (San Peré, Kamara) [2] et Bel-Air à Louis Sample.

Avant de partir, le commandant français fit appeler manga Sara, des Landouma et fixa la limite entre Nalou et Landouma aux marigots de Kaboye et de Kamtés et à l'affluent de ce dernier le Dabankou [3]. Cependant malgré les assurances pacifiques de Youra, Sara ne fut pas rassuré et le « Goëland » étant venu peu après dans la Rivière, le commandant Coffinières de Nordeck réunit à Bel-Air Dina et Sara et leur fit signer de nouvelles déclarations amicales. De Beeckman profita du passage de l'aviso pour faire reconnaître au chef Nalou Baky la suzeraineté de Youra [4] (mai 1885).

Après le bombardement, l' « Ardent » se rendit ensuite au Pongo,

les plus bizarres arabesques... L'un deux, en ricanant, éventre une femme mourante et s'amuse à lui casser les dents avec les talons... les griots chantaient après l'exécution: « Roi, tu es grand, plus grand que tes ancêtres ; tu es beau, tu es le plus puissant de la rivière, tu n'as plus d'ennemis. Tu n'en eus qu'un ; longtemps il te défia. Maintenant le voilà ! Les corbeaux et les chiens dévorent son cadavre et tu as livré sa tête à la risée des femmes... » (Vigné, *loc. cit.*).

1. « Vous n'enlacerez plus vos époux, ô jeunes Landoumanes, et vos prunelles élargies par la mort ne refléteront plus vos huttes si belles, la nuit au clair de lune, sous les palmiers frissonnants » (Vigné, *loc. cit.*).

2. Les Samplia étaient venus de Tankban et Tonkima.

3. Voir texte de ce traité, Annexe III.

4. Voir texte de ces déclarations, Annexes IV et V.

où la situation était non moins troublée [1]. Deux partis se disputaient la suprématie, chacun d'eux représentant, du moins à l'origine, des races différentes. D'un côté les Soso du Rio Pongo, avec leur roi, mais dirigés surtout par Ben Kati et Curtis; de l'autre les Yonka, Tom et Laye, de race Baga, soutenus par Tiori du Koba et Lightburn. Les Yonka revendiquaient Kosensi, Sobané et même Kissing, le fief de Curtis. Attaqués par ce dernier, ils ont le dessus et occupent Cosensi, tandis que Tiori reprend Kito. A la fin de 1881, la guerre faisait rage partout et le chef de Timbi, Tierno Madiou, manifesta l'intention de venir en personne rétablir la paix. Mais, comme quelque temps auparavant son vassal du Bambaya était venu au Pongo, sous le même prétexte, se contentant de recevoir le plus de cadeaux possible, Ben lui fit répondre : « Que là où le commandant français n'a pas réussi, un étranger ne réussira pas. » Mot bien dur pour l'orgueil foutadialonké et qui lui faisait présager des temps difficiles.

Dans cette anarchie, le commerce, de même qu'au Nunez, souffrait beaucoup ; le roi arrêta les transactions le 20 février 1882, prétendant fixer un prix uniforme pour le boisseau d'arachides. On finit par tomber d'accord à 2 fr. 50 le boisseau (10 à 12 kg.). Ce règlement coûta aux commerçants 2.000 francs de cadeaux, et presque aussitôt, en avril, il fallait verser de nouvelles prébendes à une ambassade Peuhl. Les « sarésodi », petits courtiers Soso, demandaient au roi de ne pas laisser dépasser Bakoro aux caravanes, afin de pouvoir monopoliser le transit. De leur côté, des commerçants portu-

1. Menus événements du Pongo dans cette période (Archives du Rio Pongo).

26 mars 1881. — Chaupin remplace Martin comme administrateur.

20 mai 1881. — Naufrage à la barre du navire grec Panagiotis, les 9 hommes d'équipage sont sauvés

5 sept. 1881. — Pillage d'une barque de Tom Yonka par les gens de Sobané, alliés de Tia. Grâce à l'administrateur, la paix est signée et les tapades démolies.

3 octobre 1881. — Thomas Bombo est fait prisonnier par les guerriers de Tiori, mais réussit à s'évader.

2 avril 1882. — Mission de l'officier de marine Serval.

19 juin 1882. — Bour remplace Chaupin comme administrateur.

1er juillet 1883. — Thomas pille les factoreries de Kassambia. Le mulâtre Prévost a deux doigts coupés à coup de sabre. Yonka occupe Sirafougné et Toumbéta évacuant cette dernière place en septembre.

14 juin 1884. — Massenet remplace Bour.

16 décembre 1884. — Guilhon remplace Massenet.

çais venaient acheter et vendre sans quitter leurs navires et sans payer de droits [1].

Aussi était-ce de la part du commerce des lamentations sans fin. En vain l'administrateur essaie-t-il de rétablir le calme. Les promesses sont violées le lendemain. C'est qu'il se heurte à des haines héréditaires. En décembre 1882, Yonka Laye est surpris dans sa case, blessé assez grièvement, ses femmes et ses deux fils enlevés. En même temps Ben lui prenait plusieurs villes [2]. Mais en janvier 1883, Yonka reprend l'offensive, soutenu par le chef de Konsotami. Le 27 janvier, simulacre de paix. Le 4 février, Yonka Laye attaque brusquement Bakoro et ne se retire que devant l'administrateur, qui fait hisser le drapeau français. Nouvel engagement de faire la paix, suivi aussitôt de trois assauts donnés par Ben aux Yonka enfermés dans Tombéta. La situation est intenable ; des bandes armées ravagent le pays, menaçant les commerçants et le poste français où sont enfermés quatre disciplinaires avec le sergent Ruby et un caporal. Yonka enlève tous les villages environnant Bakoro ; la route de la Fatala est fermée, le Koba est en pleine insurrection... L'aviso l' « Oriflamme » qui relâchait à Sierra-Leone, allant au Niger, fut réquisitionné par le consul de France et envoyé au Pongo. Malheureusement, ce navire ne put séjourner longtemps en rivière, la fièvre décimant l'équipage. Cependant l'effet produit fut excellent et, presque aussitôt après, le roi de Bramaya venait spontanément demander le protectorat de la France. Il signa un traité auquel furent témoins les principaux chefs du Rio Pongo [3].

Mais les rixes, les combats, les meurtres ne cessaient de se succéder. Ben a demandé à Yonka, pour rançon de ses femmes et de ses enfants, 118 prisonniers faits par lui depuis huit ans. Dans l'impossibilité de satisfaire l'impérieux ministre, Yonka l'attaque furieusement [4]. En octobre 1883, on se bat jusque dans Boffa, sous les yeux de l'administrateur. Les robustes mercenaires timéné, recrutés par Ben, viennent accroître le trouble. Ils pillent amis et ennemis, faisant parfois défection au milieu d'un combat pour se mettre avec

1. En mars et en avril 1887 4 côtres portugais qui passaient la barre sans déclaration furent saisis. Cela amena une réclamation du Portugal, rejetée par la France.

2. Lakhata, Médina Sekhou, Kambala, Missira, Wouribé.

3. Voir texte du traité, Annexe n° VI.

4. Le bruit courut alors, et il est impossible de savoir s'il était fondé, que Ben avait brûlé vif un de ses enfants et vendu l'autre.

leurs frères Baga [1]. Puis Manga Kouloum, chef de Sobané, jusqu'alors allié à Tia, se rebelle, tandis que Lightburn n'évite une attaque des gens de Tia qu'en faisant flotter le drapeau tricolore sur son habitation (octobre 1883).

Ben, peu satisfait de voir ses efforts contrecarrés par l'administrateur, se venge sournoisement. Sous prétexte qu'il n'est plus maître de ses hommes, et à trois reprises différentes, du 20 au 23 novembre, il laisse attaquer le poste par deux à trois cents korogba, et la maison de l'interprète, qui a pu s'enfuir, est pillée. Les attaques furent repoussées et les assaillants y perdirent quatre des leurs. Ben joua alors l'indignation contre ses hommes, auxquels il enjoignit l'ordre de se retirer. A ce moment, un noir de la Martinique, au service d'un Français, faillit être assassiné. Le meurtrier fut aussitôt appréhendé par l'administrateur. Fureur de Ben ! Enfin un des disciplinaires a coupé, pour s'en faire une badine, une branche de colatier, l'arbre sacré. C'en est trop ! Ben demande que le sacrilège lui soit remis, ou sur l'heure il attaque le poste. En vain à deux reprises l'administrateur essaie-t-il de lui faire entendre raison. Il n'est pas douteux qu'une attaque en règle amènera le massacre du poste, de ces quelques hommes exténués par le climat et le surmenage des derniers jours. Dans cette situation critique le R. P. Lutz, supérieur de la mission catholique, réussit à calmer l'orgueilleux Ben et lui fit promettre de surseoir à l'attaque. Mais l'excitation des Soso et Timéné était telle qu'une partie d'entre eux, n'écoutant aucune exhortation, vint assaillir les Européens. Le R. P. Lutz, qui parlait couramment le soso, s'élança alors entre les combattants, désarmant à force d'instances les uns et les autres. Quelques jours après (décembre 1883), l'aviso « Héron » entrait en rivière, ayant Bayol à son bord. Le commandant demanda au lieutenant-gouverneur la permission de bombarder Boffa. Le R. P. Lutz les supplia de n'en rien faire. C'était en effet s'aliéner pour longtemps tout le pays et, peut-être, s'engager dans une guerre meurtrière. Il eut enfin gain de cause, et Bayol adressait peu après au missionnaire une lettre de félicitations et de remerciements.

Cette visite du gouverneur eut pour effet une augmentation notable de la garnison. Le 10 janvier 1884, le transport « Mayenne » débarquait 21 disciplinaires et sous-officiers. Le parti de Ben s'em-

1. Le chef de ces bandits est Kénoka, frère d'Ansou de Benti...

pressa de saisir ce fait pour répandre le bruit que les Français voulaient s'emparer du pays au profit de Yonka. Ce qui donna plus de consistance à ce bruit, c'est que le 26 janvier 1884 l'administrateur, accompagné du commandant de l'« Oriflamme » et de Lightburn, faisait signer à Yonka Laye et à son père un traité préparé dès mai 1883 [1]. Ce traité fut confirmé le 26 juillet 1885. Cependant le 3 septembre 1884 Will Fernandez du Bramaya renouvelait le traité de 1883 qui plaçait son pays sous le protectorat de la France [2]. Encore une fois cependant, le 7 janvier 1885, le roi John et les Yonka se réconciliaient au poste français. C'est alors que le vieux roi acceptait un acte additionnel au traité de 1876, accordant à la France 200 mètres de terrain autour du poste [3].

Mais Ben veillait. Il refusa de signer, déclarant, avec raison d'ailleurs, que le roi n'avait pas l'autorité nécessaire pour céder un terrain en toute propriété. Le roi le reconnut, s'excusant de son mieux et, dès lors, lui et sa famille évitèrent l'administrateur. Tandis que les Yonka, en vertu de l'arrangement récent, avaient rendu leurs prisonniers, les Kati, malgré leurs promesses antérieures se refusèrent à la réciproque. On accusait même Ben d'avoir fait empoisonner Wilkinson, chef de Fallangia, qui voulait s'interposer, et d'avoir essayé d'en faire autant à l'administrateur. Lightburn, menacé par lui, s'était enfermé dans son « tata », constamment en armes [4].

Alors que tout semblait devoir amener à bref délai la rupture complète entre la France et les Kati, l'affaire de Bokari Katinou, au Nunez, allait tout bouleverser (mars 1885). Les Kati allaient se rapprocher des Français, tandis que, au contraire, les Yonka, alliés du malheureux Bokari, allaient franchement se détacher de leurs protecteurs.

En Mellacorée, le gouverneur Brière de l'Isle, pour faire cesser les dissensions qui déchiraient ce pays, avait, suivant les désirs des principaux alcalis, approuvé la déposition de Bokari en 1882, et décidé qu'une colonne serait formée pour pacifier le pays et le débar-

1. On fit courir le bruit sans le prouver que les Yonka avaient simultanément traité avec l'Angleterre. C'est peu vraisemblable car jamais la Grande-Bretagne ne s'est servie de cet acte. Voir le texte de ces traités : Annexe n° VII.

2. Voir texte de ce traité : Annexe n° VI.

3. Voir texte de ces traités : Annexe n° VIII.

4. Il devait plus tard recevoir de Tia, 500 fr. de dommages intérêts.

rasser des hordes Timéné. En même temps l'administrateur, capitaine Chapelet, passait un traité avec le chef de Kabak, Moré Seidou, évacuait le poste provisoire de la pointe Taléyen et installait un poste à Bakia. Cependant en novembre 1883, les Timéné de Bokari s'établissaient de nouveau à Forécaria et à Si-Kandé. Le nouveau commandant de Benti, de Joux, dut faire installer un poste à Konta.

En effet, l'expédition ordonnée par le gouverneur du Sénégal n'avait pas été heureuse (mars-avril 1882). Serval, en essayant de mettre à la raison le chef du Samo, partisan de Bokari, essuyait à Foréa, un grave échec, et après avoir eu un officier tué et 22 hommes blessés devait battre en retraite sur Benti. « Une confiance trop grande, jointe à une imprudence extrême, ont amené ce désastre », écrivait plus tard l'administrateur Forichon. « Désastre » était peut-être un bien grand mot, mais il est certain que le prestige de la France s'en trouvait amoindri. La situation était grave, car alors que le Samo était en insurrection, les Timéné ravageaient la haute Mellacorée. Dans ces conjonctures Kondéto, chef de guerre du Benna, sauva le pays Soso, ainsi que nous l'avons dit au précédent chapitre [1]. Les Timéné implorèrent alors la paix, promettant de ne plus venir chez les Soso. Bokari, réfugié à Sierra-Leone, ne tarda pas à y mourir en 1885 [2]. Devant la gravité de la situation le gouvernement anglais avait de nouveau nommé comme gouverneur Sir Samuel Rowe, qui se rendit en personne dans le Samo, à Kitchom, le 22 février 1885, et dont la présence arrêta les hostilités.

Dans cette période un grave incident diplomatique, provoqué par l'ingérence de l'Allemagne dans les Rivières, allait donner au lieutenant-gouverneur de sérieuses préoccupations.

L'Allemagne songeait à créer, elle aussi, des colonies et se préoccupait de l'organisation d'une marine assez puissante pour protéger ses commerçants dans le monde entier. Il fallait des débouchés, et des débouchés allemands, à son industrie et à sa population toujours croissantes. Il n'était que temps de se mettre à l'œuvre avant que

1. « Le commandant appela Sadio Touré, l'interprète, et lui donna une lettre ainsi que son casque : « Allez, lui dit-il, à Benna-Laya dire à Kondéto que, s'il parvient à chasser Kibalaye de Moréa, je lui promets au nom du gouvernement français de le galonner et de lui donner la croix ainsi qu'une médaille... » (Fragment des mémoires de Kondéto, remis à l'auteur.) Au lieu de récompenses, sa conduite après le triomphe lui valut de vifs reproches.

2. Peu de temps avant, son conseiller Kadiata Modou, bien connu et sympathique à Freetown, fut saisi par les Morékaniens et tué avec des raffinements de cruauté.

l'Angleterre et la France se soient partagé le monde africain, seul continent encore ouvert aux conquérants. Les presses allemande et italienne, à la suite de l'exploration de Gérard Rohlfs, répondaient au projet du transsaharien français par un autre tracé allant de Tripoli au Bornou. Dès avril 1883, le comte Hatzfeld faisait demander aux sénats de villes hanséatiques s'ils n'avaient aucun vœu à exprimer pour la protection de leur commerce sur la côte occidentale d'Afrique. Le mémoire de Hambourg frappa surtout Bismarck. Il demandait la création d'une station navale à Fernando-Po, l'organisation d'un territoire dans la baie de Biafra, la signature de conventions avec la France et l'Angleterre pour la protection des nationaux, l'obtention de traités avec les chefs indigènes, la neutralisation des bouches du Congo. Dès le mois de décembre 1883, le chancelier notifiait à ces assemblées l'envoi en Afrique, sur la « Sophie », du docteur Nachtigall. L'ambassadeur d'Allemagne à Londres obtenait pour ce représentant des lettres d'introduction auprès de tous les agents anglais de la côte. Or, cette mission était bien plus dirigée contre l'Angleterre que contre la France. Là encore le flegme du gouvernement britannique, son mépris de ses voisins, et il faut bien le dire, l'inqualifiable mauvaise foi germanique, allait le faire battre et faire rétrograder l'influence anglaise. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire la poursuite comique que fit de l'insaisissable Nachtigall le consul anglais Hewett. Ce brave fonctionnaire fit, lui, tout son devoir et s'il ne réussit pas ce ne fut vraiment pas de sa faute.

Vers 1881-82, deux Allemands, Colin et Jacob, qui avaient fait leur apprentissage dans la maison Verminck, à Sierra-Leone et dans l'île Tumbo, venaient de fonder à Francfort et Hamburg une importante société de colonisation sous le patronage du prince de Hohenlohe Lautzenbourg. Ce fut la Deutsche-Afrikanisches Gesellschaft, société en commandite au capital de 600.000 marks, qui remplaçait la société Colin, fondée tout d'abord à Stuttgardt. Ce résultat pratique attira l'attention de l'Allemagne sur cette région. En 1882, une carte allemande, signée du lieutenant Dumbleton, indiquait dans les Rivières les comptoirs allemands établis par Colin. En mai 1885, la « Gazette de Francfort » exprimait l'espoir que l'Allemagne créerait un port et un territoire dans les Rivières, ce qui la mettrait à l'abri de futurs tarifs douaniers différentiels. Cette politique agressive avait été longuement préméditée. Elle fut exécutée avec une

froide décision et un parti pris évident d'amener un conflit qui impressionnât l'opinion publique des deux pays. En France un mouvement anti-colonial se dessinait au fur et à mesure que s'étendaient les possessions françaises. On regrettait les hommes et l'argent. Les batteurs d'estrade de la politique se faisaient un tremplin de cette question. Sans aucun doute l'on aurait ce qu'on voudrait du gouvernement français, ou, tout au moins, contre des droits plus que problématiques, on obtiendrait des compensations sérieuses et indiscutables.

Colin aidé de son agent, un suisse du nom de Bauer, gagna sans peine Takou, chef de Boulbiné, village où il avait établi sa factorerie. Puis allant trouver le chef du Dubréca, il obtint de lui une lettre dans laquelle celui-ci assurait l'empereur qu'il recevrait ses sujets avec plaisir. Cette missive fut habilement mise en vedette par toute la presse allemande. En juillet 1884 le docteur Nachtigall avec deux navires de guerre, le « Mœwe » et l' « Elisabeth », vint, conduit par un traitant sénégalais et accompagné de soldats allemands, rendre visite au chef du Dubréca. Il lui apportait des présents de la part de l'empereur. Mais au vu du traité passé avec la France il n'insista pas dans ses propositions de protectorat. L'émotion fut vive dans les Rivières où l'on considérait la démarche du commissaire allemand comme des plus incorrectes. Cependant une politique imprévoyante, la parcimonie intéressée du Sénégal, allaient bientôt aggraver la situation. En mai 1884 l'administrateur du Rio Pongo avait signalé que, à trois reprises, le roi du Bramaya, Will Fernandez, avait demandé le paiement de la rente qui lui avait été promise. Or en novembre 1884, malgré l'alerte causée par l'intervention allemande, malgré les intrigues de Colin signalées par les administrateurs, cette rente n'était pas encore payée. Bientôt, on apprit que Will était en pourparlers avec le gouvernement allemand, qu'il voulait déchirer le traité et rendre le drapeau français qu'on lui avait donné. Le Morébaya avait déjà exécuté cette menace et renvoyé un traité qui n'était, disait le chef, qu'un chiffon sans valeur. La mode dans les Rivières était à l'Allemagne comme jadis à l'Angleterre, non que les chefs aimassent les Allemands qu'ils ne connaissaient guère et dont ils se souciaient peu ; mais ils espéraient, grâce à cette nouvelle rivalité, recevoir de nombreux cadeaux. Certains d'entre eux aussi allaient essayer d'en tirer profit pour assouvir leurs ambitions.

Dès cette époque le gouvernement allemand conviait tous les grands pouvoirs à une conférence qui devait se réunir à Berlin pour traiter de différentes questions que soulevait l'occupation des terres africaines [1]. L'assemblée, dont les travaux débutèrent en novembre 1884, clôtura ses débats le 26 février 1885, date de la signature de l'acte de Berlin. Ce document, composé de 38 articles, traitait principalement : 1° de la liberté du commerce dans le bassin du Congo ; 2° de la traite des esclaves par terre et par mer ; 3° de la neutralité des territoires dans le bassin du Congo ; 4° de la liberté de navigation sur le Congo et le Niger ; 5° des règles de l'occupation, à l'avenir, des côtes du continent africain (art. 34) [2]. En réalité, le but cherché par Bismarck, et atteint par lui, était de faire reconnaître par les Puissances ses nouvelles acquisitions du golfe de Guinée.

Pendant ce temps Colin et ses comparses ne chômaient pas dans les Rivières. Nachtigall avait échoué auprès du chef de Dubréca. Colin eut moins de peine à circonvenir l'alcali Bengali (Ben Kali), chef de Kalia, dépendant du Khabitaye, pays qui lui-même était vassal du Dubréca. Une enclave, aussi petite fût-elle, où, à l'aide de gros sacrifices, on aurait fait affluer tout le commerce de l'intérieur aux dépens des établissements français et anglais, tel était le but [3]. Alcali Bengali consentit en effet à signer avec l'Allemagne un traité de protectorat. Peu de temps après, Ali Tiori, du Koba, qui avait autorisé Colin à ouvrir une factorerie à Taboria, se déclara également prêt à traiter. Le lieutenant-gouverneur se décida enfin à venir dans les Rivières au début de 1885. Il arriva à Kito où il convia Tiori. Mais

1. C'était la suite du traité du 26 février 1884 entre l'Angleterre et le Portugal, qui avait soulevé les protestations françaises et allemandes.

2. « C'est le respect absolu de toute souveraineté, même barbare, qui a prévalu à la conférence de Berlin. Si l'on n'a pas cru devoir insérer une disposition formelle sur ce point dans le traité, toutes les déclarations faites au cours de cette conférence ne laissent aucun doute à cet égard » (Girault, *loc. cit.*). L'art. 34 exige la notification de l'annexion ou du protectorat. L'art. 35 demande l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et la liberté du commerce et du transit. On n'a malheureusement pas défini le « protectorat » pour lequel la notification seule est exigée. Ce n'est que pour l'occupation qu'il faut, en outre, l' « effectivité ».

3. A ce moment Bismarck écrivait à l'ambassadeur de France, le priant de le venir voir à Varzin : « L'étendue des possessions coloniales n'est pas l'objet de notre politique. Nous ne visons qu'à assurer au commerce allemand l'accès de l'Afrique sur des points jusqu'ici indépendants de la domination d'autres Puissances européennes. » C'était ce point de vue qu'il venait de soutenir au Reichstag, non sans colère contre ses contradicteurs Bamberger et Richter.

celui-ci refusa d'aller le voir. Plus tard il confia au traitant yoloff Ismael Malamine que, peut-être, il se serait entendu avec Bayol si celui-ci était venu à Taboria, car il ne se fiait pas aux gens de Kito et avait craint un guet-apens. Les Français, ajoutait-il, sont avares; les Allemands lui avaient promis 1.500 fr. de rente [1]. Ayant échoué dans sa démarche, Bayol se décida un peu plus tard, le 10 février 1885, à reconnaître Thomas Bombo comme seul chef du Koba, et passa un traité avec lui [2]. Entre temps un croiseur allemand, l' « Ariaden » venait mouiller dans la baie de Sangaréa et le commandant Chüden plantait le drapeau allemand à côté de la factorerie Colin à Yalia (Khabitaye). Bayol accourut, mais trop tard. On voulut l'empêcher de débarquer ; la population protestait et agitait des pavillons allemands. Après un long « palabre » Bayol réussit à mettre pied à terre. Une assemblée des chefs se réunit aussitôt. Ils exposèrent que la France avait traité pour le Khabitaye avec le Dubréca ; mais que le Khabitaye était autonome en fait et voulait que cette autonomie fût reconnue officiellement ; la France ne devait donc par considérer ce pays comme vassal du Dubréca. Bayol s'empressa de reconnaître cette indépendance et traita avec le rival d'Alcali Bengali : Bourama Sayo, considéré par la France comme chef de tout le Khabitaye [3] (30 janvier 1885). Bengali protesta et malgré l'ordre qu'il reçut du Conseil des Anciens, refusa d'abaisser le pavillon allemand.

Bayol réussit ensuite à calmer le mécontentement du roi du Bramaya et, pour rendre plus effectif le protectorat de la France sur la région centrale des Rivières, décida le 1er juillet 1885, la création du cercle de Dubréca [4]. Il se rendit alors dans les seuls pays côtiers qui n'eussent pas de traités avec la France : le Soumbouya, le Morébaya et Coké. Mais une guerre meurtrière ayant fait périr leurs principaux chefs devant Ouankifon, Bayol se borna à remettre aux habitants des drapeaux français qui furent acceptés avec empressement [5]. En outre il donna l'ordre à l'administrateur de Mellacorée,

1. Archives du Rio Pongo.
2. Voir texte de ce traité : Annexe n° IX.
3. Voir texte de ce traité : Annexe n° X.
4. Il s'étend de la pointe Dodo à la rive droite de la rivière Manéa et comprend : Bramaya, Dubréca, Khabitaye, Corréra, Kaloum, Tabounsou, Manéa et Tumbo, c'est-à-dire les différentes provinces de l'ancien royaume du Kaloum-Dubréca et en plus le Bramaya.
5. « Je n'ai pas voulu m'exposer à faire comme les Allemands, c'est-à-dire traiter avec des chefs indigènes qui n'avaient pas qualité pour cela » (Bayol, Arch. Sénégal).

de Beckmann, de traiter avec ces pays dès que l'élection des nouveaux rois serait effectuée.

Un des actes les plus importants de ce voyage fut la concession qu'obtint Bayol du roi Balé Demba. Par convention du 1er février 1885, le mangué donnait aux Français un terrain dans l'île Tumbo, près du petit village de Conakry. Cependant lorsqu'il fut question de prendre possession, le commandant du nouveau cercle, de Douhet, eut à aplanir de nombreuses difficultés avec Kalé Lamina, chef de Kaporo, ministre de Balé Damba, et Garé Damba, de Tanéné. Le chef de Conakry, Benti Sori, fut même, sur l'ordre de Kalé Lamina, mis aux fers pendant 24 heures pour avoir soutenu les prétentions françaises. En attendant la construction du poste sur le terrain enfin délimité, l'administrateur devait habiter une mauvaise petite case louée à la Cie F. A. O. Peu après, par une loi du 10 août 1885, le parlement français approuvait une convention passée avec le « West african telegraph Cy Ltd », compagnie anglaise de câbles, déjà établie à Sierra-Leone. Cette compagnie s'engagea à relier la presqu'île Tumbo à Freetown, ce qui permettrait la communication directe avec l'Europe. Elle convint en outre de prendre un directeur français.

Simultanément le commandant Chüden, après avoir traité avec Bengali, s'était rendu dans le Koba, où Colin lui avait ménagé une entrevue avec Tiori, « sans convoquer les Anciens, qui savaient tous que Tiori n'est que le dépositaire de la couronne et que Thomas seul est le roi légitime [1] ». Tiori traita avec l'Allemagne et le drapeau de cette nation flotta sur Taboria. Il en fut de même à Koréra. En même temps, Paul Mauclerc, agent de Colin, se rendit auprès des Yonka, et prétendit avoir passé avec eux un traité devant vingt chefs du pays [2]. Il ne fut jamais fait état de cette convention. Les Yonka allaient d'ailleurs bientôt disparaître (voir chap. VII). Néanmoins l'administrateur français adressa une vive protestation au consul allemand de Sierra-Leone. Les populations Baga du Kolisokho dépendant de notre protégé le roi de Tia, étaient déjà liées à nous par un traité du 26 janvier 1884. Enfin l'Allemagne avait reçu et accepté sans protestation la copie de la convention franco-anglaise de 1881, qui donnait à la France un droit exclusif sur la

1. Rapport Bayol 1er juillet 1885 (cité par Rouget, *loc. cit.*).
2. Revue allemande « Sur terre et sur mer », 15 août 1885.

côte des Rivières. Bien mieux, elle avait fait mention de ce document dans le « Livre Blanc » concernant le territoire de Togo et la baie de Biafrao. Cependant elle faisait distribuer à ses prétendus protégés des médailles à l'effigie de l'empereur.

Le gouvernement français protesta à son tour, se basant sur ce que l'Allemagne n'aurait pas traité avec les véritables autorités du pays, mais avec des vassaux révoltés ou des usurpateurs. Des négociations furent ouvertes et aboutirent à la convention de Berlin du 24 décembre 1885, signée par le baron de Courcel et le comte de Bismarck Shœnhausen. La France renonçait aux droits qu'elle pouvait faire valoir sur la Côte des Esclaves et notamment sur Porto-Séguro et Petit-Popo, concession qui allait arrondir la colonie du Togo. D'autre part le gouvernement de S. M. l'empereur d'Allemagne abandonnait tous droits ou prétentions qu'il aurait pu faire valoir sur les territoires situés entre le Rio Nunez et la Mellacorée, notamment sur le Koba et le Kabitaye, et reconnaissait la souveraineté de la France sur ces territoires [1].

C'était la confirmation de la reconnaissance anglaise de 1881. A cette époque la France avait dû abandonner les Scarcies. Cette fois elle perdait ses droits sur la Côte des Esclaves et la perte était bien plus sensible, car, dans la lutte contre l'Angleterre, elle avait eu en définitive le dessus. Au contraire l'Allemagne, usant d'une tactique qui lui a souvent réussi, acquit des droits auxquels elle ne pouvait prétendre, grâce à une intervention discourtoise et brutale. Cependant le gouverneur se déclara satisfait et considéra ce traité comme une victoire. C'était au contraire une véritable duperie car non seulement nous perdions des droits acquis, mais encore l'Allemagne nous faisait cadeau des territoires de Benito, Bata et Campo que la France dut dans la suite reconnaître comme propriété de l'Espagne. Cette même année un bill retirait aux Français le droit de propriété dans les colonies anglaises d'Afrique que leur reconnaissait le traité franco-anglais de 1881. On comprendrait mal le contentement de la diplomatie française si l'on ne jetait un coup d'œil sur l'état de l'opinion en 1885. Cette année marque la réaction anti-coloniale, explosion que détermine le désastre de Lang-Son (mars 1885). Camille Pelletan, « armé d'un rapport laborieu-

1. Traité approuvé le 5 juillet 1886 par les Chambres françaises, promulgué le 11 août 1886 en France, et au Sénégal le 4 sept. 1886. Voir texte, Annexe n° XI.

sement machiné, ayant avec lui l'extrême-gauche et une partie de la droite intransigeante », fit le procès de la politique d'extension coloniale. Les Chambres étaient affolées. « Elles édifiaient pour détruire. Elles allaient comme un bateau sans boussole, du protectorat à l'annexion et de l'annexion au protectorat [1]. »

Vers la fin de 1886 on pouvait lire des opinions comme celle-ci concernant l'occupation du Soudan : La sagesse serait « d'envoyer



Coll. Chevrier.

Famille Dialonké.

une dernière colonne pour ramener les garnisons des forts avec l'intention de n'y plus retourner [2] ». Il n'était donc pas étonnant que le gouvernement français se déclarât satisfait du règlement amical des conflits qui pouvaient se produire dans les colonies, même en sacrifiant certains intérêts. Bayol, qui, lui, aurait dû avoir moins de

1. B. Planchut, *Les missions d'instruction en Europe*.

2. Jules Rochart : L'acclimatement dans les colonies, *Revue des Deux Mondes*, octobre 1886. Commentant l'opinion de M. de Lanessan : « Reculer, ce serait enlever à notre drapeau tout son prestige », il écrivait encore : « Alors s'il est si difficile d'y rester (au Soudan) et si périlleux d'en sortir, il aurait été beaucoup plus sage de n'y pas aller. »

motifs de contentement écrivait : « Du Cassini aux Scarcies le gouvernement français a établi son autorité d'une manière effective. Cinq commandants de cercle, un service complet de douane, des garnisons suffisantes, des avisos de stations et un service postal reliant le Bas-de-Côte au Sénégal, affirment dans tous ces points l'autorité incontestable du gouvernement de la République [1]. » Ce bulletin de victoire était exagéré à dessein. Au fond, depuis la création du nouveau gouvernement, la situation de la France dans les Rivières ne s'était guère améliorée. Elle n'avait qu'une façade sur la mer et encore, en réalité, elle n'occupait que de rares points de ce littoral. Son influence politique aux alentours de ces postes était médiocre. Quant à celle qu'elle avait acquise un moment au Fouta-Dialo elle était depuis longtemps ruinée. Enfin au Soudan la lutte contre Samori devenait de plus en plus molle, pour aboutir bientôt à un traité dont nous allons parler. Ennuyé d'être tiré de sa torpeur, de son terre-à-terre quotidien, de ses préoccupations continentales, le peuple français signifiait qu'il voulait la tranquillité, et ses agents et représentants, désireux d'être bien en cour, la lui donnaient.

Le corps d'occupation français du Soudan avait traité avec toutes les peuplades du Haut-Manding et chassé Samori sur la rive droite du Niger dès 1883. En 1885 un fort était élevé à Niagasola. Ce fut alors que Samori, après un an de trêve, reprit l'offensive. Malinka Mory, son frère, bloquait Nafadié, héroïquement défendu par le capitaine Louvel, qui fut délivré à grand' peine par le commandant Combes. Celui-ci ne put empêcher l'incendie du village de Niagasola, malgré les feux du fort, à la suite du combat de Kokoro. En même temps, faisant suite à la mission de Fabou en 1881, Samori envoyait à Freetown une nouvelle ambassade. Durant l'année 1883, les États de Samori s'étaient agrandis vers l'ouest. Le chef Sofa Lingafali, ou M' Fali s'était emparé de la plus grande partie du Solima et de sa capitale Falaba. Samori, devenu voisin de Sierra-Leone demandait maintenant à l'Angleterre de le prendre sous sa protection, non sans avoir été sollicité par le gouverneur Rowe [2]. Mais après un long échange de politesses, Rowe assez embarrassé à cause des hostilités engagées avec la France par le chef nègre, ne put que promettre de transmettre sa proposition au gouvernement

1. Rapport Bayol, 23 sept. 1885, cité par Rouget.
2. A ce sujet, voir Binger.

britannique. Il était d'ailleurs fixé sur la politique de Samori. Une réunion des principaux chefs du protectorat Sierra-Leonais avait eu lieu le 28 février 1885 à Port-Loko. Ils avaient imploré la protection anglaise contre les sofa, qui, disaient-ils, tuaient et pillaient par plaisir et étaient des musulmans peu zélés.

En 1885, M' Fali reprenait sa marche en avant, occupait le Tambaka, et son avant-garde arrivait jusqu'à Ouélia et Port-Loko. Il intima l'ordre aux chefs de Mellacorée de venir le trouver, ce qu'ils refusèrent de faire. M' Fali jura de se venger. Il adressa à nouveau des messagers à Rowe. Celui-ci se décidait en juin 1886 à demander au gouvernement anglais d'intervenir, lorsqu'il apprit que, en mars, Samori avait traité avec la France. En effet, au début de 1886, le colonel Frey battait Malinka-Mori à Galé, en face de Kita, débloquait Niagasola et dispersait les sofa au marigot de Farako-Dyingo. Samori, qui résidait à Sanankoro, s'enfuit et demanda la paix. Elle lui fut accordée. Une mission composée du capitaine indigène Mamadou Racine (Ra-sin), du lieutenant Péroz et de l'interprète Alasane, lui fut envoyée à Kéniébakoura pour discuter les conditions. Le traité fut signé le 16 avril 1886. Les Français étaient reconnus possesseurs de toute la rive gauche du Niger, de Nyamina au confluent du Tinkiso. La rive droite restait à Samori. Celui-ci confiait au capitaine son fils Karamoko, qui fut amené en France où il éveilla une curiosité sympathique.

L'Angleterre fut vivement émue du résultat de ces campagnes. Ayant appris qu'une nouvelle mission française conduite par le capitaine Péroz, se rendait chez Samori au début de 1887, elle décida aussitôt d'envoyer à son tour un ambassadeur le major A. M. Festing. Mais cet officier ne fut prêt que vers la fin de février et il était déjà trop tard pour songer à atteindre le Ouasoulou avant les pluies. Au contraire la mission Péroz envoyée par Galiéni, arrivait le 29 janvier sur le Niger. Cet officier recevait une lettre de Samori qui lui envoyait des salutations « plus douces que le miel et le sucre », l'assurant que sa présence lui était « douce au cœur comme le fruit du tamarinier et en chassait le chagrin ». Le 25 mars 1887, après des palabres interminables, l'almamy signa à Bissandougou, un traité qui reculait les limites du Soudan français de Déguéla à Tiguibéri, et des sources du Tinkiso à son confluent. En outre, il plaçait définitivement tous ses états sous le protectorat de la France, promettant au commerce français un traitement de faveur.

Ce succès facile avait été assuré surtout par le désir ardent du chef ouasoulonké de se débarrasser des Français pour avoir les mains libres contre Tiéba, chef de Sikaso, dont il avait juré la perte. C'était rendre par avance la mission de Festing sans objet, et même assez ridicule. Cependant le major partit de Freetown le 8 mars, arriva le 27 à Boumba par Port-Loko. Il y fut reçu en grande pompe par Souloukou qui commandait pour Samori le district de Biri-oua Limba. Le 1er avril eut lieu un grand palabre : le major prêcha la tranquillité aux sofas et leur demanda de maintenir libres les routes commerciales vers Sierra-Leone. Puis il plaça les mains de Sori Woulou, agent de Samori à Karini, de Boni, chef de Médina, d'Alfa Mamadou Wouri, chef de Karini, de Sadikou, chef de Manjoura, dans celles de Souloukou, symbolisant ainsi le rétablissement de la paix sous l'égide de la Grande-Bretagne. Malgré le désir des chefs de voir le major se rendre à Mafindi Kabaya, dans le Kouranko, où commandait M' Fali pour Samori, l'Anglais refusa, craignant l'hivernage. Cela dut étonner les sofas et leur déplaire, car on pouvait voyager encore deux mois assez facilement. En réalité le major était assez sérieusement indisposé par des accès de fièvre continuels. Il envoya à M' Fali un présent de 625 fr. en argent, lui demandant de retirer ses troupes du Limba, ce dont l'autre ne fit rien. A son retour à Freetown, le 22 avril, il fut complimenté par Rowe. Le gouverneur déclara qu'après les pluies il pousserait plus loin et qu'en attendant il ne cesserait d'envoyer des messagers à Souloukou. C'est alors que les sofas menacèrent la haute Mellacorée et se firent les champions de Babara, fils de l'almamy Bokari, qui leur demandait de l'aider à reprendre Kisikisi.

Le 21 janvier 1888, le major Festing partit de nouveau. Le 4 février il concluait avec Souloukou un traité d'amitié. Puis par Héri-Makono, il gagna le camp de Samori, qui guerroyait contre les Bamana du sud. Les renseignements sur les résultats de sa visite manquent, car, en rentrant, le malheureux succomba à un accès de fièvre pernicieuse, à Sininkora, le 17 août 1888 [1]. Samori en exprima de vifs regrets. Quelques jours après, le 28 août, le gouverneur Rowe mourait à son tour à Madère où il venait de se rendre en convalescence. « D'une constitution extrêment robuste et également

1. Les dépenses de la mission atteignirent près de 44.000 fr. exposés en pure perte.

d'esprit puissant, jamais aucun travail physique ou mental ne le détourna du devoir quel qu'il pût être » (Crooks, *loc. cit.*). Cette grande personnalité, âme de la politique anti-française, avait mis au service de sa patrie une intelligence, une science, une activité sans égales. Sa mort fut une perte irréparable pour l'influence anglaise en Afrique. Il y eut un deuil public à Freetown qui le considéra avec raison « comme un des hommes les plus remarquables qui aient jamais servi en Afrique ».

CHAPITRE VI. — ANNEXES

ANNEXE I

Traité du 5 juillet 1881.
Entre la France et les chefs du Fouta-Dialo approuvé par décret du 31 décembre 1881.

Le Fouta-Djallon qu'une longue et vieille amitié unit à la France, sachant que le peuple français ne cherche pas à étendre ses possessions en Afrique, mais bien des relations amicales destinées à favoriser les échanges commerciaux, connaissant depuis longtemps que les Français ne s'immiscent jamais dans les affaires particulières de leurs alliés et qu'ils respectent, d'une façon absolue, les lois, les mœurs, les coutumes et la religion des autres; a signé avec le Gouvernement de la République Française le traité suivant.

TRAITÉ

L'almamy Ibrahima Sory, fils de l'almamy Abdoul Gadirou, et l'almamy Hamadou, fils de l'almamy Bonbakar, chefs du Fouta-Djallon ; le Docteur Jean Bayol, Médecin de 1re classe de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, représentant le Gouvernement de la République Française, et M. Ernest Noirot attaché à la mission du docteur Bayol, ont signé d'un commun accord le traité suivant :

1° Le Fouta-Djallon déclare être l'allié intime des Français auxquels l'unit déjà une vieille et loyale amitié. Les almamys, chefs du pays, placent le Fouta-Djallon sous le protectorat de la France.

2° Les almamys, chefs du Fouta-Djallon, déclarent autoriser les Français, à l'exclusion des autres nations, d'établir des maisons de commerce dans toutes les parties du Fouta-Djallon.

3°...

4° Les Français qui viendront s'établir dans le Fouta-Djallon, seront protégés par les almamys et auront à respecter les lois du pays.

5° Les produits et les objets commerciaux ne seront passibles d'aucun droit à leurs entrées; les produits recueillis dans le pays et exportés par les Français ne payeront également aucun droit.

6° Les négociants français seront tenus de payer un droit fixe de mille francs (valeur payée en marchandises) à l'almamy, par chaque maison de commerce, et un droit, de cinq cents francs, en marchandises, au chef du pays dans lequel ils établiront leurs factoreries. Ces droits payés, le commerce sera entièrement libre.

7° Les Français auront à prévenir l'almamy du jour où ils voudront établir des comptoirs.

8° Les négociants français seront tenus à payer un droit pour l'achat du terrain où ils voudront construire leur maison de commerce ; la somme à payer sera réglée à l'amiable entre le chef et le négociant Français.

9° Les Almamys s'engagent à assurer la parfaite exécution de ce traité.

10° De son côté le Gouvernement Français s'engage, dès que ce traité aura été revêtu de la signature du chef de l'État, à envoyer un cadeau important aux deux Almamys qui se succèdent alternativement au pouvoir en vertu des lois du Fouta-Djallon.

11° En outre il sera payé chaque année une rente de trois mille francs à l'almamy Ibrahima Sory, fils de l'almamy Abdoul Gadirou et une rente de trois mille francs à l'almamy Amadou, fils de l'almamy Boubakar. Ces rentes seront payées, par semestre, au poste de Boké, le 1er janvier et le 1er juillet.

12° Les deux chefs du diwal de Timbi et du diwal de Labé que leur situation aux frontières du Fouta-Dialo mettent à même de rendre les plus grands services aux caravanes qui vont aux comptoirs français et aux Français qui rentrent dans le Fouta, recevront chacun une rente de 1.500 fr. par an, payable par moitié à Boké, comme les précédents. Le Gouvernement Français désireux d'être utile aux Peuhls qui vont porter leurs produits aux postes des Rivières du Sud et aux comptoirs du Haut-Sénégal, les autorise à s'adresser au médecin de poste Français pour se faire soigner en cas de maladie. Ce traité entrera en vigueur dès qu'il aura été revêtu de la signature du chef des Français. Les rentes à payer par la France compteront du jour de l'entrée de l'ambassade française à Donhol-Fella.

Donhol-Fella, le 5 juillet 1881.

Signé : BAYOL.
NOIROT.

Signé : IBRAHIMA-SORI.
BOUBAKAR.

Reconnaissance par les chefs du Fouta-Dialo du traité du 5 juillet 1881.

Nous remercions Dieu, Dieu grand, le seul Dieu, le Miséricordieux — Mahomet est son prophète, — salut du fond du cœur, salut.

Cette lettre écrite par un chef puissant estimé de tout son peuple a été faite par un homme que ses compatriotes estiment et que sa famille respecte, M. le Docteur Bayol. Elle est destinée à apprendre à tous les Européens que l'Almamy Ibrahima Sory, fils de l'Almamy Abdoul Gadirou, petit-fils de l'almamy Ibrahima Sory, le Grand, a donné aux Français tout le territoire qui lui appartient dans le voisinage de la mer et sur la côte. Les Français pourront désormais commercer librement dans tout le Fouta-Djallon et les pays qui en sont tributaires. L'Almamy autorise ses sujets à acheter tout ce que les Français importeront ; il faut que le mouvement commercial qui a lieu entre la France et le Fouta progresse, les besoins des peuples allant en augmentant.

L'almamy donne en outre en toute possession aux Français les territoires suivants où ils pourront construire des postes :

1° Le Kantora, sur la rive gauche de la Gambie.

2° Le Foréah, le Kakandy (Rio-Nunez) appartient déjà à la France ; l'almamy lui accorde tout le territoire du Rio-Pongo et demande l'établissement d'un poste à Koréra ; il donne le Kaporo, le Soumboya, le Dubréka et tous les pays tributaires jusqu'à la Mellacorée inclusivement.

La Mellacorée tout entière appartiendra désormais à la France ; les Français, je le répète, peuvent construire des postes dans tous les pays que je viens de nommer et en établir un le plus haut possible dans la Rivière Mellacorée.

Nous, Almamy Ibrahima Sory et Almamy Mamadou, déclarons donner tous ces pays à la France.

A Donhol Fella, le 5 juillet 1881.

Le Chef de la Mission,
Signé : Bayol.

Signé : Noirot.

Signé : Almamy Ibrahima,
Alpha Mamadou Paté,
Ahmadou Ba,
Alpha Oumarou,
Almamy Ahmadou,
Oumarou fils de l'Almamy Ahmadou.

Clause additionnelle au traité du 5 juillet 1881 passé avec les chefs du Fouta-Dialo à Donhol-Fella.

Le gouvernement français reconnaissant envers la famille de l'Almamy Omar pour la grande sympathie qu'elle n'a cessé de témoigner à la France et la généreuse hospitalité qu'elle a toujours offerte à ses envoyés, confiant dans la promesse formelle de l'Almamy Ibrahima Sory, garantissant la pleine exécution du traité passé le 5 juillet à Donhol-Fella entre le Fouta-Dialo et lui s'engage, sur le rapport de son représentant, le docteur Bayol, à faire une rente de mille francs à Ahmadou Paté, fils de l'Almamy Omar.

Fait à Donhol-Fella, le 5 juillet 1881.

Le Chef de la Mission,
Signé : Bayol.

ANNEXE II

Traité entre Bokar Katinou et Youra Towel, 30 janvier 1884.

Au nom de la République française,

Aujourd'hui, 30 janvier 1884, le roi Youra et les chefs nalous, convoqués à bord de l'aviso le *Héron*, en rade de Victoria, par M. Bayol, lieutenant-gouverneur, représentant M. le colonel Bourdiaux, Gouverneur du Sénégal et dépendances, ont accepté la convention suivante :

Article premier. — La paix est faite entre Bokar-Cotounou et le roi Youra-Towel.

Art. 2. — Bokar Cotounou, chargé de régler la succession de Boubou-Morgaine, continuera à toucher les rentes du bas de la rivière jusqu'à sa mort.

Art. 3. — Les prisonniers, hommes ou femmes, de condition libre, seront rendus dans le plus bref délai.

Art. 4. — La pirogue et les différentes marchandises enlevées à Boubou-Morgaine seront rendues à ses héritiers ou à leurs propriétaires.

Art. 5. — Bokar-Cotounou est personnellement responsable du maintien de la paix dans le bas Rio-Nunez.

Art. 6. — Le territoire compris entre le marigot de Caniope et celui du Ropas, jusqu'à deux kilomètres des rives du fleuve, est cédé par le roi Youra-Towel au Gouvernement de la République française en toute propriété et libre d'impôts.

Les droits de factoreries existantes sont sauvegardés.

Aucune nouvelle factorerie ne pourra s'établir sur le territoire ci-dessus, sans l'autorisation du Gouverneur du Sénégal.

Art. 7. — Pour assurer la sécurité de la rivière, si nécessaire aux transactions commerciales, Dinah est nommé ministre responsable du roi Youra. Il touchera 1.200 francs de rentes payables à Boké.

Cette somme sera prélevée sur les 5.000 francs donnés au roi des Nalous par le traité du 26 novembre 1865.

Art. 8. — Les Toubakais, qui sont une cause de prospérité pour le Rio-Nunez, ne dépendent que du Gouvernement français et ne peuvent être ni inquiétés, ni réquisitionnés, ni punis par les chefs nalous.

Fait à Victoria, les jour, mois et an que dessus.

Signatures de : Zana, Dinah, Taba, Anamoden, Matchet-Laye, Yaya-Lamina, Bocari-Cotonou, Saki-Modou, Sika-Salou-Matche-Laye, Roger Guèye.

Signé : N. Cavalié, F. Seyger, Cléret, Jean Bayol, R. de Beeckman.

ANNEXE III

Traité du 17 avril 1885 entre la France et les Nalou.

Au nom de la République française.

Entre M. Jean Bayol, lieutenant-gouverneur du Sénégal, représentant de M. Seignac-Lesseps, gouverneur du Sénégal et dépendances, d'une part, et les chefs du Rio-Nunez, d'autre part, a été conclu le traité suivant :

Article premier. — Youra-Towel, roi des Nalous, est reconnu chef des pays qui s'étendent sur les deux rives du Rio-Nunez, depuis son embouchure jusqu'aux territoires des Landoumans, c'est-à-dire au marigot de Roppas, rive droite, et au marigot de Captès, rive gauche.

Art. 2. — Dinah Salifou remplira les fonctions de premier ministre du roi et sera responsable de la tranquillité de la rivière.

Art. 3. — Il assurera la liberté de la navigation et des transactions commerciales dans l'intérieur du pays.

Art. 4. — La paix est signée pour toujours entre le roi Youra-Towel et les chefs du Bas-Nunez qui s'étaient révoltés contre son autorité.

Art. 5. — Tout chef de village qui laissera désormais piller une factorerie ou une embarcation sera responsable.

Fait et signé à bord de l'*Ardent* le 17 avril 1885.

Le Lieutenant Gouverneur,
Signé : Jean Bayol.

Le Commandant du Rio-Nunez,
Signé : De Beeckman.

Le Lieutenant de vaisseau
commandant l'aviso l'*Ardent*,
Signé : C. Aubert.

ANNEXE IV

Déclarations amicales entre Nalou et Landouma (*5 mai 1885*).

Aujourd'hui, cinq mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Par-devant nous, soussignés, lieutenant de vaisseau, commandant le *Goëland*, et le Commandant du Rio-Nunez, a eu lieu l'entrevue entre le roi des Nalous Youra-Towel, qui, gravement malade et n'ayant pu venir, s'est fait remplacer par son fils Dinah [1] et le roi des Landoumas, Mengua-Sarah acceptant Dinah pour représenter le roi Youra.

Ces deux chefs ont déclaré renoncer à leur inimitié passée pour faire dorénavant commerce d'amitié, afin d'obéir aux ordres de M. le Lieutenant-Gouverneur qui veut que toute la rivière soit tranquille.

En conséquence de ce pacte d'amitié, les Nalous et leur chef pourront se rendre à Boké sans crainte d'être inquiétés, parce qu'ils seront sous la protection et la responsabilité du roi Mengua Sarah.

De leur côté les Landoumas et leur chef pourront se rendre à Sogoboly sans rien craindre, car lorsqu'ils feront ce voyage, ils seront sous la protection et la responsabilité du roi Youra-Towel.

Fait à bord, devant Bel-Air, dans le Rio Nunez aux jour et date indiqués ci-dessus.

Signé : Coffinières de Nordeck, De Beckman, Dinah, le roi des Landouman, etc.

ANNEXE V

Reconnaissance de la suzeraineté de Youra par le chef Nalou Baky,
20 avril 1885.

Au nom de la République française, par-devant M. Coffinières de Nordeck, commandant de l'aviso le *Goëland*, agissant au nom du lieutenant-Gouverneur en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été délégués, et MM. de Beeckman, commandant du Cercle du Rio Nunez et de Rauquemaurel, enseigne de vaisseau, agissant comme témoins, le chef Nalou Baky, de Boffa, à l'entrée du Canagona, reconnaît comme son chef légitime et chef de tout le Rio Nunez le roi Youra Towel.

Fait à bord du *Goëland* devant Victoria...

1. Dinah était en réalité le neveu de Youra-Towel.

ANNEXE VI

Traités du 14 juin 1883 et du 3 septembre 1884 entre la France et le Bramaya.
1° Traité provisoire du 14 juin 1883.

Entre Nous, Bour, Charles, Commandant du Cercle du Rio Pongo, agissant en qualité de représentant de M. le Gouverneur du Sénégal et Dépendances, et William Fernandez, roi du Bramaya d'autre part, a été conclu le traité suivant :

Art. 1er. — William Fernandez, roi du Bramaya, en son nom et au nom de ses successeurs, déclare placer volontairement lui et son pays sous la protection et la suzeraineté de la France.

Art. 2. — Le Gouverneur du Sénégal et Dépendances reconnaît William Fernandez comme roi du Bramaya et lui promet aide et protection.

Art. 3. — Le roi du Bramaya donne en toute propriété et sans aucune redevance au gouvernement français un terrain de 500 mètres carrés sur tel emplacement qu'il désignera.

Les Art. 4 et 5 reproduisent les dispositions des traités précédents sur la liberté du commerce, sur la propriété des terres et sur la justice.

Art. 6. — Le roi du Bramaya s'engage à soumettre au commandant du Rio Pongo tous les différends qu'il pourrait avoir avec ses voisins et à n'entreprendre aucune guerre sans avoir pris l'avis du chef de la colonie.

Art. 7. — Des écoles françaises seront seules autorisées à se fixer dans le Bramaya.

L'Art. 8 assure au roi une rente de mille francs payable en fractions semestrielles.

Art. 9. — Le présent traité provisoire a été conclu sauf approbation de M. le Gouverneur du Sénégal et Dépendances et pourra recevoir toutes les modifications à y introduire par un texte définitif.

Ont signé à Boffa : Ch. Bour, Will Fernandez, William Lynch, secrétaire du roi, John Kati, roi du Pongo, Ben Kati, son ministre, Ismael Malamine, négociant à Dominghia, Charles Wilkinson, chef de Dominghia, etc.

2° Traité définitif du 3 septembre 1884.

Un traité définitif confirmant le traité précédent fut ensuite passé par Massenet, successeur de Bour, le 3 septembre 1884.

ANNEXE VII

1° Traité du 26 janvier 1884 entre la France et les chefs du Lakhata-Kolisokho.

Au nom de la République française et en vertu des pouvoirs qui nous ont été délégués par M. le lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud du Sénégal, Nous, Bour, commandant du cercle du Rio Pongo, et Cavalié Henri, lieutenant

de vaisseau, commandant l'aviso l'« Oriflamme » avons conclu le traité suivant avec les chefs du Lakhata et environs.

Art. 1er. — Les chefs du Lakhata déclarent donner tout leur pays, volontairement et librement, en toute souveraineté à la France.

Les Art. 2 à 5 reproduisent les dispositions des traités antérieurs sur le commerce et la propriété des terres.

Art. 6. — La France pourra construire tels établissements de douane ou autres qui lui conviendront et sur tels emplacements qu'elle choisira.

Art. 7. — Les lois, religion et coutumes des sujets ne seront en aucune façon inquiétés.

Signé à Boffa par Bour, Cavalie, Tom Yonka, Lightburn, Ismael Malamine, Ahmadou Diouf, interprète.

2° Traité avec les chefs du Kolisokho du 26 juillet 1885.

Entre nous, Seignac-Lesseps, gouverneur du Sénégal et Dépendances, représenté par Guilhon, commandant du cercle du Rio Pongo d'une part et Thomas Yangué Conney, dit Tom Yonka, roi du Kolisokho, Yunka Laye, prince héritier et ministre du roi, tant en leur nom qu'au nom de leurs successeurs, d'autre part, a été conclu le traité suivant :

Les Art. 1 à 5 reproduisent les dispositions des traités antérieurs.

L'Art. 6 stipule la renonciation du roi aux droits d'ancrage et une rente versée par la France, sans indiquer de chiffre.

L'Art. 7 confirme le droit donné à la France par l'Art. 6 du traité précédent.

Signé à Loubané par Guilhon, Tom Yonca, Yunka Laye, Maady, chef de Loubané, Amara, chef de Fotoumbé, Simbé, chef de Lakhata, etc.

ANNEXE VIII

Acte additionnel au traité du 15 février 1876, conclu le 23 janvier 1884 au poste de Boffa, entre la France et le Rio Pongo.

L'Art. 8 du traité du 15 février 1876 stipulait la cession en toute propriété et sans aucune redevance au gouvernement français de tout le terrain nécessaire pour installer convenablement le commandant et l'administration du Rio Pongo. Un terrain dont le plan a été annexé a été aussitôt désigné.

Les derniers événements dans la rivière, notamment l'attaque du poste le 22 novembre dernier par des hommes étrangers au pays que le roi et son frère Ben Kati n'ont pu arrêter qu'avec peine, ont démontré la nécessité d'étendre les limites du terrain cédé afin de dégager les abords du poste qui est complètement enserré par les cases de Boffa.

Art. 1er. — Le roi du Rio Pongo cède en toute propriété et sans aucune redevance au gouvernement français tout le terrain situé autour de celui déjà cédé par le traité du 15 février 1876 dans un rayon de 200 mètres.

Art. 2. — Les factoreries déjà établies sur le terrain cédé par l'Acte de ce

jour, soit comme propriétaires, soit comme locataires, suivant conventions avec le roi, enregistrées au poste de Boffa, resteront aux emplacements qu'elles occupent, mais aucune autre nouvelle factorerie ne pourra s'établir.

Art. 3. — Le roi du Rio Pongo et les chefs ordonneront immédiatement le transfert du village de Boffa à l'endroit qu'ils jugeront convenable en dehors des limites sus-indiquées. Ce transfert devra être terminé le 25 au soir.

Fait et signé en triple expédition à Boffa, le 23 janvier 1884 par M. Bayol, Lieutenant gouverneur des Rivières du Sud et par John Kati, roi du Rio Pongo, en présence de M. Cleret, lieutenant d'Infanterie de marine, chef du bureau politique et Bour, commandant du cercle du Rio Pongo d'une part et de Ben Kati, Jean-Jacques Kati, Alexandre Kati, Takori, chef de Boffa et Mer Ali, notable de Tia d'autre part.

ANNEXE IX

Traité entre la France et le Koba, du 1er février 1885.

Entre Jean-Marie Bayol, lieutenant Gouverneur des Rivières du Sud, chevalier de la Légion d'honneur et Thomas Bombo, chef légitime du Koba, fils de Sassi Bombo.

Art. 1er. — Thomas Bombo déclare en son nom et en celui de tous les chefs ses successeurs placer son pays sous la suzeraineté de la France.

Les Art. 2 à 7 reproduisent les dispositions des traités antérieurs sur le respect des coutumes indigènes, la liberté du commerce, la propriété des terres et le choix d'un terrain, par le gouvernement français, qui sera pris «soit à Taboria soit dans un autre emplacement à déterminer».

Art. 8. — Les écoles des Missions qui viendront s'établir au Koba devront être munies de l'autorisation du gouverneur du Sénégal.

Art. 9. — Le chef du Koba déclare s'engager pour lui et ses successeurs à ne jamais céder aucune partie de sa souveraineté sans le consentement du gouvernement français.

Art. 10. — Tous les traités et Conventions antérieurs sont abrogés. Les Conventions passées antérieurement avec d'autres nations ne peuvent en rien entraver l'exécution des stipulations de ce traité, ces Conventions n'étant d'ailleurs que des dispositions particulières devant faciliter le commerce des sujets de ces nations avec les indigènes.

Signé : Bayol, Thomas Bombo, Laye, Charles Bombo, Fatouma Demba, André Steven, fils de l'ex-roi et neveu de Thomas Bombo, Momo Penda Bombodia, Bicaise, Massenet, Courrent et Tribolet, témoins.

Déclaration :

Le roi du Dubréka, Balé Demba, qui a placé le Koba sous la dépendance du roi du Bramaya, déclare que le roi légitime et dernier occupant du trône du Koba était Sassi Bombo, qui a transmis ses droits sur le territoire qu'il commandait à son fils Thomas Bombo.

Fait et signé à Dubréca ce mercredi 4 février 1885.

Signé : Will Fernandez, Balé Demba, Kalé Lamina, Garé Demba, etc.

ANNEXE X

Traité du 30 janvier 1885 entre la France et le Kabitaye.

Entre Jean Bayol... et Bourama Sayo, roi du Kabitaye, résidant à Danaya, en son nom et en celui de ses chefs : Siré Bourama, son fils Bamba Moussa, dit Ouari, chef de Corréra, etc.

Art. 1er. — Bourama Sayo déclare que son pays est placé depuis 1880 sous la suzeraineté exclusive de la France et s'engage à ne jamais céder aucune partie de sa souveraineté sans le consentement du gouvernement français.

Les Art. 2 à 5 reproduisent les dispositions des traités antérieurs sur la liberté du commerce, les droits de propriété, etc.

L'Art. 6 prévoit une indemnité de mille francs versée à Bourama Sayo par le gouvernement français.

L'Art. 7 est la reproduction de l'Art. 10 du traité avec le Koba.

Déclaration, in fine : « Le roi, son fils, Bamba Moussa, dit Ouari, le chef le plus important du Kabitaye, affirment au nom de tous les chefs et en leur nom qu'ils désapprouvent complètement Alkali Benyali, simple chef de village nommé par Bamba Moussa, qui n'a pas craint, au mépris des lois du pays, de signer une convention avec une nation étrangère sans consulter les chefs véritables et sans tenir compte du traité de 1880 qui lie leur territoire à la France. »

Fait le 30 janvier 1885 à Corréra,

ANNEXE XI

Protocole de Berlin, du 28 juillet 1886, concernant les possessions coloniales Allemandes et Françaises.

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. M. l'Empereur d'Allemagne ayant résolu de régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les rapports qui peuvent résulter entre eux de l'extension de leurs droits respectifs de souveraineté ou de protectorat sur la Côte occidentale d'Afrique et en Océanie, les soussignés : le Baron de Courcel, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la R. F. auprès de S. M. l'empereur d'Allemagne et le comte de Bismarck-Schœnhausen, sous-secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, dûment autorisés à cet effet, sont convenus des stipulations suivantes...

...Le Gouvernement de S. M. l'Empereur d'Allemagne renonce à tous droits ou prétentions qu'il pourrait faire valoir sur des territoires situés entre le Rio-Nunez et la Mellacorée, notamment sur le Koba et le Kabitaï et reconnaît la souveraineté de la France sur ces territoires...

CHAPITRE VII

FONDATION DE LA GUINÉE FRANÇAISE ET DÉPENDANCES.

« Les Anglais semblent ne pas se résoudre à voir notre influence s'établir définitivement dans ces Rivières, et n'ont pas encore renoncé à les rattacher un jour ou l'autre à l'organisme économique de leur colonie de Sierra Leone, qui depuis longtemps périclite. A l'appui de ce que nous avançons, nous pourrions citer... tels articles bien instructifs publiés par *The Sierra Leone Weekly News* et d'autres élucubrations de la presse sierra-leonaise, qui respirent la haine de la France et où se font jour d'étranges revendications. »

(Vigné d'Octon, 1886.)

Tandis que la France occupait une partie du Soudan occidental (Manding et Sahel) et la Sénégambie, sa situation dans les Rivières du Sud ne cessait d'être précaire.

L'exécution faite au Rio Nunez au profit de Dina Salifou avait exaspéré les alliés de Bokari, les Yonka du Kolisokho. Le roi Jean-Jacques Kati venait de mourir (mai 1885). Cependant à force d'insistance et d'habileté, l'administrateur Guilhon avait réussi à faire signer à Tom Yonka un traité, le 26 juillet 1885. Aussitôt Manga Kouloum, de Sobané, compétiteur des Yonka, déclara que ceux-ci trahissaient les Baga et, sur la défense faite par Yonka Laye de tenir l'assemblée des Simo cette année-là, une révolte éclata. Tom fut assassiné [1]. Yonka Laye s'enfuit pour chercher du secours au Labé, accusant à son tour la France d'avoir fait tuer son père. Sur ces entrefaites mourait Ben Kati (octobre 1885), et Manga Kouloum (janvier 1886). Le nouveau roi du Pongo, Alexandre Kati, décida alors la réunion, en une seule province, du Sobané et du Kolisokho, sous les ordres de Karimou, chef de Koundéiré. Yonka Laye vint l'attaquer avec ses alliés Foula. Mais malgré l'aide de

1. Par Dion Boyo et Amara Karo, petit-neveu et fils de Manga Kouloum de Sobané. Le corps décapité fut jeté à l'eau.

Tiori, du Koba, il fut battu, blessé et rejeté sur Sira Fougné. Guilhon, qui avait approuvé la décision du roi du Pongo, écrivit alors à Tiori pour le décider à abandonner la cause des Yonka. Il ne reçut en réponse que de grossières insultes. Ce chef était enivré de sa puissance et venait de repousser une attaque de Thomas Bombo. On décida d'en finir avec Tiori. L' « Ardent », commandant Raffenel, ayant à son bord Thomas Bombot, arriva devant Taboria. Thomas fut débarqué avec une suite composée de quelques partisans et de guerriers de Dina Salifou, mal armés et sans munitions. Il ne trouva rien de mieux que de faire piller aussitôt la poudrerie de la factorerie Colin. Il pénétra ensuite dans Taboria. Mais, brusquement assailli par les partisans de Tiori, il n'échappa à ses ennemis que grâce à la canonnade qu'ouvrit sur la ville le bâtiment français. Puis l' « Ardent », appelé au Saloum par un télégramme, s'éloigna à toute vapeur, abandonnant son protégé. Cette démonstration maladroite coûta cher à la France. Non seulement son ennemi, Tiori, la bravait, mais encore la société Colin demanda une forte indemnité (27.050 francs). Elle fut fixée en août 1888, à 10.000 fr., par le sous-secrétaire d'État de la Porte [1]. La version officielle de Bayol fit retomber toute le faute sur Thomas, assez injustement. Ne sachant à quel saint se vouer le lieutenant-gouverneur songeait à demander l'intervention de ses amis Foula. C'eût été la suprême maladresse puisque l'on eût infirmé de ce fait la cession des droits de suzeraineté sur les Rivières. Bayol se targuait d'un grand succès : la conclusion du traité du 12 mai 1886, avec le Portugal, qui donnait à la France Ziguinchor (Casamance), le Rio Compony, et des enclaves sur le Nunez en échange du Cassini. Ce ne fut cependant pas une brillante affaire ; mais comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, le gouvernement français avait des raisons pour ne pas se montrer trop difficile [2].

Ce qui avait donné à Bayol l'idée de faire intervenir les Foula, c'était leur présence dans le Kolisokho, sous la conduite de Yonka Laye. L'almamy Ahmadou lui-même, foulant aux pieds le traité de 1881 avec la France, était venu piller la région. Il avait enlevé tout ce qui appartenait aux Yonka, avait chargé le chef du Labé de garder ses biens en dépôt et de trancher le litige qui divisait ce pays. Les

1. Lettre de Herbert de Bismarck (*Bulletin officiel Guinée*, p. 367).
2. Voir texte de ce traité : Annexe n° 1.

négociants du Rio Pongo se voyaient obligés de verser des droits de Coutume au chef du Bambaya [1], tandis que l'almamy recevait des seuls chefs de Tia et des Nalou 5.000 francs en espèces et marchandises.

Le pays ne sortait pas de cet état anarchique, la guerre venait d'éclater entre Labaya et Sombouri, grenier du Pongo. Will Fernandez, du Bramaya, dont la politique tortueuse faisait l'admiration des indigènes, intervenait en vain entre Thomas et Tiori qui continuaient à guerroyer [2]. Surprises et guet-apens se succédaient. Les administrateurs Grenier et Massenet commençaient à préconiser la reconnaissance de Tiori. Pendant ce temps Dina Salifou endormait Thomas Bombo et obtenait de lui, le 31 juillet 1886, l'engagement écrit de ne pas continuer la guerre, en lui faisant espérer l'intervention du gouvernement français. L'administrateur Milanini, en octobre 1888, alla rendre visite à Tiori : Celui-ci autorisa la réouverture des factoreries qu'il avait fait fermer parce que les traitants ne voulaient pas accepter les mesures de capacité qu'il imposait. Bien que l'administrateur fût en principe favorable à Thomas, les rapports de ses prédécesseurs avaient porté leurs fruits. En outre Bayol, à qui incombait en grande partie l'échec de Thomas à Taboria, trouvait commode d'accuser celui-ci et de se débarrasser de lui, maintenant que l'ingérance de l'Allemagne n'était plus à craindre. En novembre 1888, le sous-secrétaire d'État autorisait la destitution de Thomas pour le moment où Bayol le jugerait bon. En outre, on décida que l'indemnité à verser à Colin (10.000 fr.) serait prise sur la rente de Thomas.

Entre temps, la guerre faisait rage au Kolisokho, envahi de nouveau par Yonka Laye, aidé de Tiori, des Foula, des Mikhiforé et des Landouma [3]. Le ministre de Tia, Curtis, suivant les traditions de son prédécesseur Ben, faisait saisir les partisans de Yonka, aussitôt exécutés, et entrait en campagne. Mais, peu après, il soudoyait

1. Cette Coutume qui aurait dû cesser d'exister à partir de 1881, comprenait : 1° la nourriture pendant leur séjour des envoyés fouta-dialonké, en riz, biscuits, huile de palme, etc. ; 2° le payement de 600 barres en marchandises (la barre valant 2 fr. 50). Chaque factorerie versait ainsi 15 à 1800 fr.

2. Une note de Beeckman (1890) accuse Will d'avoir voulu rendre impossible les deux compétiteurs pour se faire nommer régent du Koba.

3. Yonka, malgré les protestations de l'administrateur de Boké, avait hiverné sur la frontière du Kolisokho en 1887 et y avait rassemblé ses partisans sous la protection de Landouma.

Kakalaye, ami de Yonka Laye, qui, accompagné de Kati Bokari, frère du roi du Lisso, se cacha dans un fourré d'où il fusilla le redoutable chef à bout portant. Le malheureux se rendait à une entrevue nocturne où venait de le convier Curtis pour faire la paix. On lui coupa la tête, que Curtis fit suspendre à sa case, et, pour récompenser le meurtrier, il fit nommer chef du Lisso Tierno Karimou. Les Soso envahirent aussitôt le Kolisokho. La sœur de Yonka Laye, Mami Diane, s'enfuit alors chez les Mikhiforé et supplia le chef Bambaya de prendre sa cause en main et de venger son frère. La Coutume faisait à ce chef un devoir de ne pas reculer. Ce fut le signal d'une nouvelle lutte, plus violente que jamais, qui se prolongea fort longtemps, sans succès décisif de part et d'autre [1].

La même année, le vieux Balé Demba, chef du Dubréca, mourait. La situation de ce pays n'était pas moins troublée que celle du Pongo. Le représentant de la France, le docteur Péreton, était installé dans une case indigène de Conakry sommairement meublée [2]. Il s'appuyait sur le chef de Conakry, Benti Sori, excellent homme, mais ivrogne, et sur Bassi Tumbo, chef de Tumbo [3], combattant au contraire l'influence de Takou, chef de Boulbiné, ami de Colin. Nous devons rappeler ici les démêlés du Dubréca et du Sombouya. La guerre avait éclaté de nouveau en 1883 entre les gens du Moréa, Morébaya, Coké et Kanéa, d'une part, et le Sombouya de l'autre. Mangué Simba du Sombouya avait été tué en juin 1844, et Yimbé Lamina, chef de guerre du Morécania, pillait les factoreries de Coya et de Balia. Une trêve fut conclue jusqu'en avril 1885. A ce moment le fils de Simba, Kandé Sogbé, attaqua le Kanéa. Le Dubréca fut choisi comme médiateur, et son chef assigna, en juin 1885, la résidence de Manéa à Sogbé en attendant le règlement avec le Kanéa. La paix fut conclue peu après dans un grand palabre présidé

1. Les Mikhiforé se fortifient à Kobala. En avril 1890, ils viennent attaquer Bokaria et sont battus. Soutenus par les Landouma et le Koba ils se concentrent à Toukourou, frontière du Kolisokho. Le 20 juin, alors qu'ils demandaient la paix, ils partent de Kokala et s'avancent par la route d'Ouréa mais ils sont de nouveau battus à Bokaria. Ils ont 11 hommes tués, et la main d'un de leurs chefs est envoyée à Tia.

2. Voici l'inventaire du 11 juillet 1886 : un lit avec une moustiquaire, une table, un guéridon, une bibliothèque, un bassin pour se laver, un fauteuil de madère et 6 chaises, cinq pagnes, tapis de table, une lampe marine, un mât de pavillon, un drapeau hors de service, un casier en bois, un dressoir en bois, un filtre et l'existant en caisse se montant à 36 fr. 17.

3. Le vrai chef de Conakry était Ma Méri, femme de 50 ans environ, veuve du frère aîné de Benti Sori, Kabélé, mort empoisonné 5 ans auparavant.

par Balé Demba (25-26 juillet 1885). Le 27, Manéa flambait : le chef de guerre du Kanéa, Sounkari Modou, fils de Kondé Bourama, était l'auteur de cet attentat. Trente personnes se noyèrent en voulant traverser la rivière, et trente-cinq guerriers du Sombouya furent décapités. Sogbé n'échappa qu'à grand'peine. A la demande d'explications du Dubréca, Sounkari répondit tranquillement qu'il se vengeait de Sogbé, mais que, ne voulant pas la guerre avec des Souma ses parents, il se retirait. Sogbé, de son côté, accusa le Dubréca de l'avoir fait tomber dans un guet-apens et lui déclara la guerre. Cet événement amena dans ce pays de graves dissensions. Il y eut un parti de la paix avec le vieux Mangué Balé Demba et son ministre Kalé Lamina, de Kaporo, et un parti de la guerre avec le chef Garé Demba. Ce dernier accusé par le mangué d'avoir voulu l'empoisonner, réussit à se disculper devant un tribunal composé de Bamba Ouari, chef de Koréra, de Daouda, alcali de Forécaria, et d'Alkali Sori Fikhé de Béréiré. En septembre 1885, on le chargea alors de la singulière mission d'amener le Soumbouya à conclure la paix. Pendant plusieurs mois il y eut des pourparlers dans lesquels nous voyons intervenir le malheureux Thomas Bombo, qui, ne pouvant arranger ses affaires s'occupe de régler celles d'autrui. Le résultat fut une nouvelle déclaration de guerre, qui coïncidait avec la guerre civile du Labaya. Balé Demba, craignant toujours un attentat, vint, en juin 1886, résider à Kaporo, chez Kalé Lamina. Cette retraite du vieux chef mit du côté de Kandé Sogbé et de son allié Kalé Massiné, chef de Manéa, Mori de Sangaréa, et Bamba Moussa de Koréra, jaloux de Kalé Lamina. Ils décidèrent de nommer un nouveau chef à Toumania, capitale du Tabounsou. Cependant l'habile intervention du roi Will du Bramaya et la mort de Garé Demba (9 octobre 1886), arrêtèrent un moment la lutte. Mais la mort de Balé Demba la déchaîna de nouveau avec une violence inouïe (8 décembre 1886). Les partis se disputèrent le pouvoir par tous les moyens. Kalé Massiné de Manéa, à la tête de mercenaires Timéné, franchit de nuit le petit marigot de Kaporo, emporta la ville par surprise et la livra aux flammes. Kalé Lamina s'enfuit à Boulbiné, et Balé Siakha, chef bangoura de la ville, saisi par les vainqueurs, fut emmené enchaîné, portant sur la tête une marmite en signe de déchéance [1].

1. Porter est un travail réservé en principe aux esclaves. Balé Siakha fut racheté par Bemba Moussa, régent du Khabitaye, Bangoura comme lui.

L'administrateur Aubry Lecomte venait d'arriver à Conakry en janvier 1887. Comme il se promenait dans Boulbiné avec le directeur de la station du câble, Establet, il fut saisi et enchaîné à un arbre et menacé de mort pour avoir dérangé sans le savoir une fête de Simo. Aussi le 26 janvier 1887, le « Goéland » venait s'embosser devant Boulbiné. Le village menacé de bombardement, fit amende honorable. Afin de parer à une attaque possible des gens du Manéa, des armes furent distribuées par l'administrateur aux villages de la presqu'île et des retranchements furent élevés vers Tumbo. Mais le danger était aussi bien là qu'au dehors. La présence de Kalé Lamina mettait en effervescence Boulbiné. Il accusait le chef de Conakry, Benti Sori, et son neveu, Méri Shékhou, d'avoir été les instigateurs de la guerre pour se faire élire chefs de Dubréca avec l'appui des Français [1]. L' « Ardent » arriva le 27 avril 1887, et menaça de nouveau Boulbiné. Kalé Lamina s'enfuit à Yatia (Khabitaye). Un détachement de marine occupait alors la maison du câble, et le 2 mai la « Mésange » arrivait avec douze tirailleurs et trois mois de vivres [2]. Entre temps (24 mars 1887) Aubry Lecomte signait un traité de protectorat avec le Labaya [3].

En Mellacorée la situation était plus calme après la disparition de Bokari, en 1885. L'administrateur de Beeckman soutenait de tout son pouvoir la candidature d'Alcali Daouda, de Forécaria. Grâce à l'influence de celui-ci, il passait avec le Morébaya un traité le 3 octobre 1886. Mais cette intervention de l'administrateur dans la question d'élection lui suscita l'inimitié des anciens maliguites, et surtout de Béréiré [4] et de Kalémodia. Le chef Sori Fikhé, de Béréiré, se montrait de plus en plus rétif et, lorsqu'en mars 1887, mourut Yimbé Daouda, chef de Katonko, ami de la France, il n'y eut guère plus en Mellacorée que des adversaires de l'influence française. De Beeckman demanda une leçon exemplaire : « un massacre dont on se souviendrait trente ans dans le sud ». C'était toujours cette politique maladroite qui voulait se donner l'illusion de l'énergie et qui

1. Kalé Lamina avait mauvaise réputation. Deux ans auparavant il avait fait attacher à un poteau le sujet suisse Ryff, pour une difficulté sans importance.

2. Elle se rendait à Kotonou (Dahomey) où la situation était très grave.

3. Bamba Moussa y était régent. L'héritier de Bokari Bangou, Kouyé Ansoumani, bien qu'ayant 36 ans environ, n'était pas encore jugé capable de régner. Voir texte du traité, annexe n° 2.

4. Le vrai chef du Béreiré était la reine Nana.

avait si mal réussi au Nunez. Déjà, grâce à la façon d'agir de l'administrateur, les chefs du Kabak et de Bassia, sur l'ordre du Béréiré, refusaient de laisser construire un poste de douane. Alcali Yalam Fodé de Farmoréa et son conseiller Modi Siré Dafé s'étaient à leur tour détachés de Daouda. De Beeckman crut mettre fin à cette agitation en faisant reconnaître officiellement, par le gouverneur du Sénégal, Kié Fodé Daouda comme almamy du Moréa, le 14 août 1887. Il espérait ainsi maintenir la prospérité qui avait suivi la mort de Bokari. Dans une lettre du 16 août 1887, il avoue que s'il y avait eu des élections régulières Sori Fikhé aurait réuni la majorité. Mais, ajoute-t-il, l'élection de Sori Fikhé serait le triomphe de Sierra-Leone. On est en droit de se demander si la partialité montrée par l'administrateùr pour Daouda, n'était pas précisément la cause des préférences de Sori Fikhé, qui jadis avait été sincère ami de la France. Quoi qu'il en soit, il était très maladroit d'avoir rompu avec tous les usages du pays. Daouda le sentit si bien qu'il abdiqua presque aussitôt, le 25 août 1887...

De Beeckman, qui avait des qualités de courage et de décision, provoqua alors une réunion des alkali, auxquels il déclara que, se rendre à Béréiré, c'était se déclarer ennemi de la France. Ainsi il n'y avait plus d'autre issue que la guerre [1]. Rappelé à ce moment (12 novembre), il était remplacé par l'administrateur Forichon, homme loyal, ardent et énergique, mais brouillon. A peine arrivé, il décida de trancher de suite toutes les difficultés et se rendit à Forécaria. Insulté, il rentre à Benti, réquisitionne dix tirailleurs et un sous-officier, et bravement, mais follement, marche sur Forécaria. La vue seule des tirailleurs amena heureusement les chefs à récipiscence. Lamina et Modi Siré Dafé [2] payèrent sur-le-champ une amende de 1.000 francs. Forichon, blâmé par le gouverneur, se fit bientôt un ennemi de Daouda, qu'il jugeait bas et lâche. Toujours en mouvement, il envoie des émissaires aux almamys du Fouta-Dialo pour leur demander de diriger des caravanes sur la Mellacorée. Il se rend

1. C'était d'autant plus maladroit que, deux mois plus tard, il critique violemment Daouda qui, dit-il, manque d'énergie et n'obéit qu'aux suggestions des Anglais.

2. Modi Siré Dafé, ancien traitant, enrichi surtout par le pillage de la factorerie Broadhurst, était à la tête du parti d'opposition contre Daouda avec Lamina, Kandé et Sori Parker.

dans le Kanéa à Firiguiagbé [1] et menace Sounkari Modou, qui arrête les caravanes. Puis il va dans le Benna [2], et reçoit de tous les chefs des assurances de loyalisme. A ce moment, les événements du Soudan et du Fouta-Dialo allaient influer profondément sur la situation politique des Rivières.

A la suite de la mission Festing, et pour couper court aux menaces de l'Angleterre, la France notifia, en mars 1888, le traité avec Samori du 25 mars 1887, conformément aux prescriptions de l'Acte de Berlin. Pendant ce temps les colonnes du Haut-Fleuve abattaient l'empire toucouleur de Ségou (1886-1888). De son côté, Samori concentrait toutes ses forces contre Tiéba Traouré, chef de Sikaso, qui lui avait enlevé le Ouagadougou et l'avait successivement battu à Maninian et à Kané en 1886. C'est sous les murs de cette ville que le capitaine Binger chargé de mission par le gouvernement français, reçut de Samori des assurances amicales. Cet officier continua son chemin vers la Côte d'Ivoire, montrant la route aux futures colonnes françaises et fermant à jamais, par les traités passés avec les chefs des régions traversées, le haut plateau soudanais aux ambitions anglaises. Galliéni, qui venait de traiter avec les chefs du Niocolo et du Dinguiraye (15 février 1887, pensa que le moment était venu d'englober le Fouta-Dialo dans le rayon d'action du Soudan français, pour relier nos deux voies de pénétration vers le Niger, par la Gambie et le Bakhoy. Il envoya donc au Fouta deux missions avec ordre de rapporter une convention de protectorat. La première était conduite par le lieutenant Levasseur, détaché de la colonne Fortier, opérant contre Mamadou Lamina. Elle ne dépassa pas Labé, par suite de l'état de santé de son chef et de la défense qui lui fut faite d'aller vers Timbo. La deuxième, partie de Kayes, malgré la mort du capitaine Oberdorf à Tombé, parvint à Timbo sous les ordres du lieutenant Plat, qui avait comme second le docteur Frass. Ils allèrent rejoindre à Foukoumba l'almamy auprès duquel se trouvait déjà Sanderval. Malgré de violents accès de fièvre, le lieutenant eut de longues entrevues avec le souverain, lui soumettant le traité préparé à l'avance par Galliéni. « L'almamy croit de son devoir de résister devant le public. Il renvoie la signature au lendemain matin. Les esprits malins volent dans l'air la

1. Par Bassia (Forécaria), Tanéné, Frigui agbé, retour par Manbia, Safia, Forécaria, Forodougou.

2. Par Bokaria, Moussaya, Kofion, Soréya, Touréya.

nuit et viennent souffler et ternir les lunettes, objecta-t-il [1]. » A Sanderval, il disait : « Si je donnais un sac d'écus au roi de France et que je lui dise : Tiens, voilà de l'argent, donne-moi ton royaume, me le donnerait-il ? » Enfin, il se décida à signer le vendredi 30 mars 1888. Ce traité confirmait les avantages commerciaux de la France et le protectorat français sur les différents diwal du Fouta Dialo. En outre, par l'art. IV, il supprimait les rentes promises par le traité de 1881.

Cet Acte était inutile et regrettable. Il était impolitique de revenir sur un traité non dénoncé bien que les clauses n'en eussent pas été respectées. En outre, une mission venant du Soudan représentait l'ennemi, le tirailleur redouté. Les Français du Soudan étaient ceux qui venaient de passer un traité avec l'ennemi du Fouta, le chef du Dinguiraye ; qui avaient enlevé aux almamys les pays dialonké du Niocolo et du Dentilia ; qui soutenaient le traître Mousa Molo, chef du N'Gabou, contre le Labé... Pourquoi demander un nouveau traité si ce n'est poussé par de mauvaises intentions ? Et la suppression des rentes n'était-elle pas le signe manifeste de cette malveillance ?

Pour la première fois, il ne fut pas possible au gouvernement de suivre le colonel Galliéni. Le traité de mars 1888 ne fut jamais ratifié, et, le 4 septembre, Bayol donnait ordre à l'administrateur de Boké de continuer à payer les rentes comme par le passé aux chefs du Fouta [2]. Pendant ce temps, montrant ce que peut l'initiative individuelle et la connaissance des mœurs et du caractère des indigènes, de Sanderval obtenait sans difficultés la cession de territoires sur les hauteurs de Kahel, entre Kahel, Bentégnel, Boroual-Tapé, et sur le Fello Dembi, au-dessus de la vallée du Kokoulo (15 février 1888). Puis il recevait un terrain à Guémé Sangan (20 février). Ces cessions furent ratifiées par les almamys le 6 mars 1888 [3].

Cependant, Galliéni ne s'en tint pas là. Il avait réservé une amertume sans égale aux almamys. Pour sanctionner le traité, il avait

1. Lieutenant Plat, *Mission au Fouta-Dialo*.

2. « L'insuccès de la mission provint de la confiance irréfléchie dans le succès des chefs qui l'avaient mise en route sans avoir préparé, ni étudié ses voies ; mais lui, le modeste envoyé, ne me parut mériter que des éloges » (Sanderval, *Conquête du Fouta-Dialo*).

3. Voir le texte de ce traité, annexe n° 3.

envoyé au Fouta une compagnie de tirailleurs sous les ordres du capitaine Audéoud. Le valeureux officier partit de Siguiri le 25 mars 1888, avec le lieutenant Radisson et le sous-lieutenant Toumané Aissa. Il entra inopinément dans le pays avec sa petite force. « L'almamy Ibrahima Sori se déroba, préoccupé de faire plus que de serrer la main du capitaine...; il fut cependant obligé de tenir audience...; l'émotion était vive dans les deux camps...; il fallut un effort de raison des deux côtés pour ne pas accentuer la rencontre d'une violente bataille [1]. » L'escorte de l'almamy était fort nombreuse. On fut à deux doigts de s'entretuer. Le chef peuhl s'était arrangé pour n'avoir pas à recevoir le capitaine dans sa résidence. Une effusion de sang ne fut évitée que par l'intervention de Mamadou Paté, sincère ami de la France. Mais l'orgueil Peuhl avait été vivement atteint. « Vous partirez si mon père veut, disait à un officier un fils de l'almamy. » — « N'as-tu pas honte de te faire captif des blancs ? » criaient les vieillards aux porteurs du convoi. Ailleurs, ils défendaient à un indigène, désirant vendre ses oranges, de rien donner à ces « fils du diable ». Sans se laisser intimider, le capitaine continua sa route vers le littoral. « Nos officiers avaient été admirables dans leurs efforts à remplir leurs instructions... Mais la tactique qui les avait mis en action ne se préoccupait pas de connaître l'adversaire à combattre, les dispositions locales favorables ou contraires [2]. »

La compagnie Audéoud descendit rapidement sur Benti, et allait trouver un emploi immédiat dans les Rivières. Kalé Massiné, de Manéa, poursuivant en effet ses exploits, brûlait et razziait le Tabounsou, Kénindé, Toumania, Sangaréa, dix autres villages, ainsi que la factorerie Pons, et menaçait Dubréca. L'*Ardent*, embossé devant Boulbiné, remonta aussitôt la Soumba, jusque devant Dubréca, offrant passage aux commerçants qui enlevaient déjà leurs marchandises. Le commandant autorisait ceux qui restaient à armer des mercenaires. La *Mésange* devait stationner quelque temps devant Dubréca [3]. L'*Ardent*, arrivant de nouveau à Conakry, recevait un télégramme ordonnant l'annexion de la presqu'île. Ce fut chose faite le 8 mai à 4 heures du soir. Le pavillon français fut

1. De Sanderval, *Kahel*.
2. De Sanderval, *Conquête du Fouta-Dialo*.
3. « La *Mésange*, écrivait le commerçant Tribolet, a tiré bien inutilement 13 coups de canon sur le mont Kakoulima.

hissé sur Conakry, salué par 21 coups de canon. Les trois chefs du village de la presqu'île signèrent le procès-verbal...

Malgré l'assurance donnée par Manéa que le pain de paix allait être mangé, malgré l'intervention de Bamba Moussa, du Khabitaye [1], Sounfoudié était incendié en juin 1887, et les gens de Manéa marchaient sur la presqu'île Tumbo. Kandé-Sogbé, enfermé dans son tata de Moriakori, arrêtait toutes les caravanes. Les vivres manquaient, ce qui amena cependant une détente, car, sous peine de mourir de faim, il fallait s'occuper des rizières. En outre, le Manéa était menacé, ainsi que le Sombouya, par leurs anciens adversaires du Kanéa, du Moréa et de Koké. Il y eut un temps d'arrêt, mais il fut de courte durée. Des bandes Timéné à la solde de Kalé Masiné, entraient par petits groupes dans la presqu'île Tumbo, grâce à la complicité des chefs. L'état de siège dut être déclaré, et peu après, le lieutenant Brun échappa par miracle à l'assassinat (sept. 1887). A ce moment, Aubry Lecomte exprimait toute sa tristesse dans une lettre au gouverneur. Il proposait : 1° La construction d'un poste à Conakry, où les troupes (20 tirailleurs) et le commandant du cercle étaient sans logement habitable [2]; 2° Un poste à Dubréca avec un officier ; 3° Un blockhaus à Faringuia (Bakhougni) sur le Badi, pour assurer la route des caravanes vers Dubréka.

Pendant ce temps, la situation ne cessait d'empirer. Benti Sori de Conakry et Bédo de Boulbiné s'étaient rendus à Manéa, d'où ils étaient revenus plus insolents que jamais, refusant de se rendre aux convocations de l'administrateur et de reconnaître la prise de possession de la France. Perreton décida de faire emprisonner

1. Il était soutenu par l'administrateur Aubry Lecomte. « Les négociations écrivait celui-ci, sont singulièrement allongées par les sacrifices et autres cérémonies fétichistes. Les Soso sont les noirs les plus formalistes qu'on puisse trouver. » Kalé Lamina s'était enfui dans le Kabitaye et menaçait les Français si on ne lui rendait pas justice contre le Manéa. « Si vous dites que ces affaires ne vous regardent pas, je ferai de la misère pour 7 ans. J'ai déjà 7 pays en ma faveur... Je vous avise tous qu'avant j'étais endormi, mais que je me suis réveillé »...

2. « Les militaires sont campés dans une case en torchis et paillottes. Le lieutenant reçoit l'hospitalité de la station télégraphique. La case en torchis de l'administrateur est accotée à des cases indigènes ; en hivernage, le terrain environnant est un marécage. Perreton et de Douet en sont sortis gravement malades ; Coste y est mort ; Ly, quoique nègre, y a contracté des ulcères aux jambes, et Aubry Lecomte ajoute ironiquement : « Je donne tous ces détails à M. le Gouverneur qui doit les ignorer bien certainement, tant les Rivières du Sud ont été abandonnées depuis deux ans. Je désire qu'il sache que son représentant à Conakry est logé comme un nègre. » (*Archives Guinée.*)

Benti Sori, ce qui amena immédiatement l'attaque du poste français par les guerriers de Kalé Massiné, cachés dans Boulbiné (octobre 1887). Ils furent vigoureusement repoussés par la poignée de tirailleurs du lieutenant Brun, et s'enfuirent pour se mettre à l'abri de leur palissade de guerre, au delà du passage de Tumbo, sur le continent. La *Mésange* arrivait sur ces entrefaites, débarquait des troupes, et sur l'ordre du lieutenant de vaisseau Hallez, ouvrait le feu sur la presqu'île, brûlait la fascine et faisait flamber les trois villages de Boulbiné, Tumbo et Conakry. Le quartier de Méri



Village de Boulbiné (compris aujourd'hui dans Conakry).

Shékhou, neveu de Benti Sori (qui avait empêché l'assassinat du lieutenant Brun, contre lequel Benti Sori excitait les guerriers du Manéa), fut seul conservé. La *Mésange* remonta ensuite devant le village Camayène où s'était réfugié l'ennemi. Il fut bombardé et rasé. Puis, comme les bandes Timéné marchaient sur Dubréca avec l'intention de saisir des Européens en otage, la *Mésange* continua sa route jusque dans la Soumba, et le 16 décembre débarqua à Dubréca 20 hommes et une pièce de canon, sous le commandement de l'enseigne Hourst. Dans la nuit du 26 au 28, le village fut atta-

qué par surprise et les habitants ainsi que les caravaniers qui s'y trouvaient furent massacrés. Deux Sierra-Léonais étaient sabrés et l'un d'eux mourait de ses blessures. Le poste n'ayant pu empêcher cette attaque, la *Mésange* qui était revenue à Conakry, mouilla de nouveau devant Dubréca, où elle resta plusieurs semaines jusqu'au moment où une section de tirailleurs fut arrivée sous les ordres du lieutenant Valdenaire. La *Mésange* repartit alors, emmenant Benti Sori au Sénégal, tandis que le 10 janvier 1888, Kalé Lamina mourait accidentellement [1].

Les commerçants français et anglais applaudirent aux mesures prises. Dans une pétition du 15 janvier 1888, ils approuvaient la création du poste militaire et celle du poste de douane. Mais, comme l'administrateur, ils ajoutaient que tous ces frais seraient exposés pour rien par la France si l'on ne purgeait le pays de tous ces pillards qui arrêtaient les caravanes. Ils signalaient surtout Kalé Massiné de Manéa et Kandé Sogbé à Moriakori.

Sur ces entrefaites, alors que la guerre faisait rage entre les Manéa-Kai et les gens du Coké et du Moréa, connus sous le nom d'alliés, qui couvraient Dubréca, une pointe plus hardie des Manéa-Kai décida le lieutenant Valdenaire à marcher contre eux le 13 février 1888. Le 14, il enlevait la palissade de Firiguia, puis le tata de Manéa, et enfin une des places de Kandé Sogbé, Coya. Il demanda alors l'autorisation de chasser les Timéné de Boundou-Kori, situé dans un étroit défilé couvert de forêts où ils s'étaient enfermés. « On avait formellement interdit les opérations militaires, suivant instructions de Paris. Mais cette situation de fait ne permettait plus cette ligne de conduite [2]. »

C'est à ce moment qu'arrivait à Benti la compagnie Audéoud venant du Fouta, forte de 106 hommes. On lui adjoignit les 90 hommes des postes de Conakry et Dubréca et le chef de bataillon Noble, envoyé du Sénégal, prit le commandement de cette force. Elle se réduisait en réalité à cent combattants à cause des nécessités de la garde des convois. Ce faible effectif explique qu'on n'ait jamais pu cerner l'ennemi, ni saisir les chefs...

Le 25 mai, Noble prenait l'offensive, enlevait Boundou Kori, traversait un pays incendié et ruiné, passait par Bassika abandonné,

1. On parla de suicide. Il se serait fait sauter avec un baril de poudre.
2. Rapport du colonel Coronat.

détruisait le tata de Moriakori. La compagnie Audéoud marcha alors sur Manéa. N'ayant pas de canons, il fallut faire brèche à coups de sabre dans la palissade d'enceinte, et le commandant se blessa en se servant pour cela d'un couteau. Les créneaux étaient heureusement trop petits pour permettre à l'ennemi de viser juste, car la situation eût été fort critique. Le caporal Sankharé, quoique mortellement blessé, continua à tirer jusqu'à la fin de l'action. Une balle lui avait coupé la carotide. Le capitaine Audéoud fit devant sa tombe l'éloge de ce modeste serviteur.

Le pays respira après cette exécution, cette fois très nécessaire. Kalé Massiné, et Kandé Sogbé s'étaient réfugiés chez Alfa Mori du Labaya, furieux contre la France parce qu'on ne lui avait pas encore versé la rente promise par le traité. Les chefs de Dubréca, réunis par l'administrateur, élirent comme almamy Balé Siakha, frère de Balé Demba, qui prit Conakry comme résidence. Le 3 juin sur la demande de Noble, l'annexion de la région de Dubréca à la France avait été autorisée par le gouverneur du Sénégal, après avis favorable de Beeckman, devenu directeur des affaires politiques. Mais peu après, cet administrateur étant arrivé dans les Rivières, comprit à quelles difficultés d'application se heurtait cette décision, qui impliquait l'établissement de l'administration et de la justice français. Le ministère partagea son avis et refusa d'approuver cette mesure (novembre 1888). La forme du protectorat devait être conservée.

Il paraît invraisemblable que cette exécution sévère, au lieu d'intimider les habitants de la Mellacorée, ait rendu plus folle leur jactance. C'est cependant ce qui se produisit : Dans leurs réunions, ils criaient que les Français n'avaient pas osé attaquer Béreiré, qu'ils avaient peur des remontrances anglaises, etc. Daouda, pensant que nous ne pouvions plus le servir, se rapprochait des Béreiré-Kai à l'occasion de la Tabaski. Cependant le passage de la *Mésange* et la présence de l'ami de Daouda, de Beeckman, arrêtèrent ce mouvement hostile. Ce dernier, que l'expérience n'avait pas éclairé, nommait, de son propre chef, Daouda, almamy du Moréa [1]. Le

1. L'alcaly Youssouf de Taïbé, le plus ancien des alcalys, dépositaire de la couronne, était disposé à reconnaître Daouda, disant qu'un pays sans roi « est triste comme une femme sans mari ». L'alcaly Yalam Fodé se rallia alors à Daouda et, avec ces deux partisans, de Beeckman imposa en quelque sorte à la réunion des notables du Moréa à Kalémodia l'élection de Daouda (6 juillet 1888).

lieutenant de vaisseau Boyer lui fit jurer fidélité devant le drapeau français, la compagnie de débarquement tirant des salves de mousqueterie. Puis le tata de Modi Siré Dafé fut détruit. La propriété de sa famille à Dantouma, dans l'île Tana, fut occupée par Daouda qui y vint avec la compagnie de débarquement. On accusait Modi Siré d'être conseillé par un Anglais de Bérika, Miles, qui fut expulsé. Daouda et son associé Yalam Fodé devaient, en bons larrons, se partager les dépouilles de leur adversaire. Le *Goëland* mit alors le cap sur Béreiré, défendu par quatre gros tatas au sommet d'un plateau rocheux (10 juillet 1888). Il était bien difficile d'en venir à bout avec ces faibles forces. Heureusement, les chefs de Béreiré firent leur soumission et promirent de payer 50 bœufs, amende que le gouverneur ramena à 18 bœufs seulement. Le fils de Sori Fikhé fut emmené en otage pour six mois. Mais Daouda s'empressa de brouiller les cartes. De Yenguissa, capitale du Moréa, il organisa une expédition contre Fodé Touré, fils aîné de Modi Siré Dafé, et contre Lamina. Il incendia Bérika et tua Modi Siré. Puis il s'ingéra dans les affaires du Benna, poussé par les chefs du Bakounyi, surtout par Kondéto, chef de Laya, et Liciani, chef de Moussaya (Fatombounyi). Il voulait détrôner Kandé Sekhou, roi du Benna et chef du Guémé-Kanké. Le gouverneur refusa heureusement cette autorisation qui eût donné le signal d'une guerre interminable [1].

Forichon appuyait maintenant de tout son pouvoir Daouda, qu'il jugeait cependant fort mal. Furieux d'apprendre que Fayéni, bé sherbro du Samo et frère d'Ansou, chef de Benti, était allé se faire reconnaître chef à Freetown, il se rendit à Pamala sur la Mahéla, accompagné du docteur Denis. Il voulait mettre le Bé Sherbro à la raison et faire construire un poste sur ce point. Saisi par les indigènes, il fut fort maltraité, et ne fut délivré que grâce à l'intervention du yacht du gouverneur Hay, *Countess of Derby*. Cet acte de violence était le résultat des excitations de deux Sierra-Léonais [2]. L'inter-

1. Autres chefs du Benna : du Fili Kounyi, capitale Santika, Demba Salifou ; du Bakounyi, capitale Kofion, Sali Laye. Les principaux chefs de la Mellacorée, en dehors de ceux du Béreiré et du Samo étaient : Sipiani, de Konta, ennemi de Daouda (traité du 2 mai 1879) ; Ansoumani, chef de Maliguia (traité du 2 mai 1879) ; Yalam Fodé, de Farmoréa (traité du 11 avril 1878) ; Youssouf, de Taïbé (traité du 2 mai 1879).

2. En décembre 1888, un traitant Akou, Boyce, écrivait à Forichon que « les Français sont trop lâches pour venir dans le Samo » et qu'ils n'étaient pas assez forts pour demeurer à Benti.

prète et le pilote avaient été roués de coups et menacés de crucifixion. Forichon fut ramené à Sierra-Leone, d'où il regagna Benti. Simultanément, Béreiré se soulevait de nouveau pour venger l'emprisonnement de ses chefs. L'administrateur ne les avait relâchés que sur l'ordre du gouverneur. La situation était intenable. L'*Ardent*, arrivant du sud, vint bombarder et détruire Béreiré; puis, allant dans le Samo, il attaqua et incendia Mahéla, Kélé et Pamala, infligeant des pertes sérieuses aux Mendenyi (26 avril 1889). A ce moment, deux policemen noirs, envoyés par le commandant du *Countess of Derby* traversèrent en armes le Samo, répandant le bruit que l'aviso français avait dû se retirer sur l'injonction du gouvernement anglais. Ils furent saisis par Forichon. Devant la gravité de la situation, le gouverneur envoya à Benti le directeur des affaires indigènes Tautain, à bord du *Goëland*. Le navire de guerre anglais, *Archer*, arrivait alors devant le poste, réclamant les policemen, et faisant remettre, par deux miliciens en armes, une protestation. Le Docteur Tautain renvoya les quatre miliciens et policemen désarmés, et interdit au capitaine anglais l'entrée de la rivière, le priant d'adresser ses réclamations au gouverneur du Sénégal. Peu après, la *Mésange* débarquait ses soldats dans le Samo [1]. Morébaya était enlevé et brûlé le 4 mai 1889. Puis les troupes rallièrent Benti, tandis que le gouverneur intérimaire de Sierra-Leone, Patchett, s'avançait jusqu'à Kitchom le 5 mai, avec une centaine d'hommes.

La situation, du fait de la rivalité des Anglais et des Français, resta fort troublée. Fayéni vint même attaquer son frère Ansou à Benti, mais put être assez facilement repoussé. Il brûla alors M'boro (Morécania).

Ainsi après un moment d'accalmie, à la suite du traité franco-anglais de 1881, les rivalités entre les commerçants des deux nations avaient pris une acuité aussi redoutable qu'auparavant. Le gouverneur Rowe avait mené une vigoureuse campagne [2]. La nouvelle colonie des Rivières semblait vouée à une incurable médiocrité, et les Sierra-Léonais songeaient à prendre leur revanche

1. Ce navire, commandé par le lieutenant de vaisseau de Silans, rapatriait les troupes du golfe du Bénin.

2. On le saluait à Freetown comme « le valeureux champion de la liberté, du courage et du droit; le vrai bienfaiteur de la race africaine, et le puissant protecteur des loyaux sujets de sa très Gracieuse Majesté » (Crooks, *loc. cit.*).

de la peur qu'ils avaient éprouvée. Au début de 1889, sous l'œil indifférent des policemen, la populace de Freetown accompagnait de ses huées l'administrateur de Mellacorée reconnu par elle. Le bruit courait de nouveau avec persistance que la France allait abandonner les Rivières du Sud contre la Gambie. (*Sierra-Leone Weekly News*, 30 avril 1887.) L'organe des missions protestantes, *Darkness and Light*, déclarait qu'il fallait de toute nécessité que la Mellacorée appartînt à la Grande-Bretagne, et insinuait qu'il n'était pas impossible d'en faire partir les Français.

Jetons un coup d'œil sur le pays : nous constatons encore un état de trouble extraordinaire : Si, à la suite de l'élection de Balé Siakha à Dubréca et de sa venue à Conakry en septembre 1888, la presqu'île Tumbo se repeuplait peu à peu ; si les caravanes arrivaient de nouveau à Dubréca en suivant la route que venait de faire établir le lieutenant Chapelle jusqu'au Tabili ; si Kandé Sogbé et Kalé Masiné s'étaient soumis, acceptant la condition de résider dans l'île Tumbo, l'ensemble de la population se montrait récalcitrante et recevait le mot d'ordre des Anglais des îles de Los.

Au Bramaya, un poste de douane avait été installé à Fandjé, dont le chef Gomez, venu de Freetown, s'était établi dans le pays comme marchand d'esclaves vers 1850, au moment de la guerre des mulâtres. Des rixes étaient fréquentes entre les laptots de la douane et la population et l'on n'ignorait pas que le roi Will Fernandez avait pour conseiller le sierra-léonais Bright. En novembre 1888, Gomez insultait le préposé des douanes et hissait sur sa case le drapeau anglais. L'administrateur de Dubréca le frappa d'une amende de cent francs, qui fut approuvée par le directeur Tautain. Celui-ci écrivait : « La qualité d'anglais ou d'ami des Anglais ne saurait les autoriser à jeter le trouble dans les pays placés sous notre autorité, ni à venir entraver l'exercice de cette autorité. » Gomez se plaignit des mauvais traitements que lui aurait infligés l'administrateur Ly [1], mais la réclamation du gouvernement de Freetown

1. Cet administrateur nègre, de la famille yolof des Ly, ne se distingua que par ses brutalités envers ses congénères, surtout après de trop copieuses libations. Aussi les chefs du Dubréca supplièrent-ils le gouverneur de ne leur envoyer que des blancs pour les commander. Dans une entrevue avec Bamba Moussa, du Sombouya, il s'était emporté au point de frapper ce chef à coups de plat de sabre. Yéni Toumané, sollicité de passer un traité avec la France, répondait qu'il ne donnerait jamais son pays à un État dont le représentant traitait si lâchement les chefs indigènes.

n'aboutit pas. Mangué Will ne faisait rien sans avoir consulté son « bon ami », comme il appelait le gouverneur de Sierra-Leone. Travaillé par le pasteur Mc Ewen, résidant aux îles de Los, il faisait ouvrir des écoles anglaises, comme le Mangué de Tia. Ces écoles avaient été autorisées par Bayol, à condition qu'elles auraient un cours de français. Mais aucune ne s'était conformée à cette prescription, et elles attiraient tous les jeunes fils de chefs, grâce à l'appui des mulâtres protestants. Au contraire, les écoles récemment fondées à Conakry et Dubréca par le lieutenant Guichard, avec le concours des interprètes, étaient très peu suivies. Toutes les maisons de commerce, même les françaises, ne se servaient que des poids et mesures anglais et la plupart refusaient l'argent français.

Dans le Tambakha et le Benna, les Anglais essayaient de supplanter l'influence française. Le Dr Tautain, qui avait la décision prompte et énergique, autorisa Forichon, en janvier 1889, à passer des traités avec ces provinces. Le gouverneur Hay venait d'y envoyer un certain almamy Baraka, qui était à Freetown le consul de ces pays. Karimou, de Samaya, fit échouer sa mission. Au contraire, les émissaires de Forichon furent admirablement reçus dans Tambakha, qui venait d'être ravagé par l'ennemi commun, les sofas de Samori. « Samori, disaient les chefs, est un esclave des Français et les Anglais n'auraient pu le battre. » Lucéni, de Dixim, passait bientôt un traité. Karimou demandait même que son fils fût envoyé à l'école de Saint-Louis. Il adressait un message amical à Benti, en même temps que le chef de Kokounia, qui renvoyait à Freetown un traité sur lequel il refusait d'apposer sa signature. Les Anglais n'étaient-ils pas d'ailleurs les protecteurs des Timéné, ennemis des Soso ? Le gouverneur intérimaire, Gordon Patchett, sentant le danger, s'empressa de publier la conclusion d'un traité passé en grand mystère avec le Tamiso [1]. A la protestation du consul français, Maillat, Gordon Pachett répondait : « Vous attirez mon attention sur un traité antérieur de la France avec le Fouta-Dialo, qui

1. « Attendu qu'un traité a été conclu entre le gouvernement et almamy Souma, roi de Bafouria, dans le pays Limba, le 6 février 1889, et qu'un autre traité a été conclu entre ledit gouvernement et Bamba, chef de Sayonia, Almamy Fodé, chef du Tamisso, Ouendé Modou, chef de Ronimaka, et Bassyé, chef de Kokounia, le 18 février 1889 ; et attendu qu'il m'a été signifié par le très honorable secrétaire principal de S. M. pour les colonies, que S. M. avait gracieusement confirmé lesdits traités, je publie, en témoignage, proclame et fais savoir par la présente la gracieuse confirmation de S. M. »

réserve tous droits sur les pays tributaires de cet État... Je n'ai pas connaissance que le gouvernement de S. M. ait passé des traités avec aucun des pays tributaires du Fouta, mais je profite de cette correspondance pour vous faire remarquer qu'il existe des traités entre le gouvernement de S. M. et l'almamy du Fouta-Dialo, datés de 1873 et 1881, sur lesquels l'ambassadeur de S. M., Lord Lytton, appela l'attention de son Exc. M. Goblet, dans une note datée du 17 juin 1888. Je vous rappelle également que le gouvernement de S. M. a des traités avec les chefs du Tambakha, du Tamiso et du Limba, datés de 1836... [1] » Forichon, sans se laisser intimider par cette polémique, se rendait alors au Tamisso. A Ouassou, almamy Fodé nia avoir traité avec l'Angleterre et, le 25 mai 1889, signait une convention avec la France. A Sinéya, où étaient réunis tous les chefs du Benna, sauf ceux du Fili-Kounyi, il obtint également leurs signatures. Puis il faisait arrêter Kondéto, qui trouvait qu'on ne lui accordait pas assez d'importance. Celui-ci s'évada à Kafou, mais fut ramené à Benti par les gens de Kofion ; il fut envoyé au Sénégal sur la « Mésange » (novembre 1889). Au même moment Karimou protestait de son attachement à la France (28 sept. 1889).

Ainsi, dans chaque petit État, les partis, mettant à profit la rivalité de la France et de l'Angleterre, se déclaraient Français ou Anglais pour les besoins de leur cause ; si l'ensemble du haut pays soso était pour la France, il est certain que la région côtière, qui aurait dû être la plus fidèle, était en majeure partie pour les Anglais en Mellacorée et au Dubréca. En Mellacorée, Yalam Fodé, l'ancien allié de Daouda, était redevenu son adversaire, surtout depuis qu'un poste militaire avait été installé près de lui, à Farmoréa. Le gouvernement sénégalais, n'écoutant pas les avis des administrateurs, renvoyait à Béreiré Sori Fikhé et les autres chefs détenus au Sénégal, au moment où le fils de Modi Siré Dafé, avec des Béréirékai, concentrait des bandes Timéné sur la frontière. Les Béréirékai insultaient publiquement la France. « Ils seraient bien bêtes de lui obéir et de payer des droits de douane... » « Si, au lieu de suivre constamment une politique incolore, écrivait le docteur Tautain, une politique de laisser-faire, on avait voulu agir sérieusement depuis quelques années, la situation se serait améliorée graduellement. »

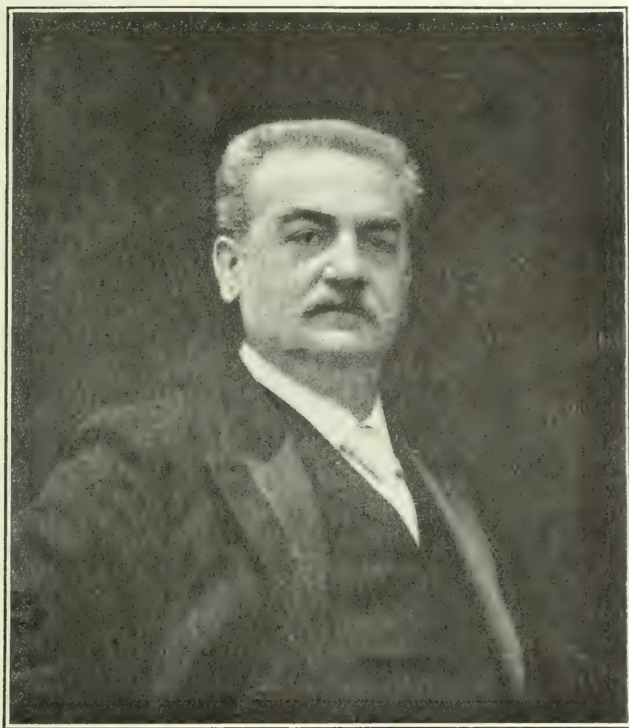
Or, le docteur Bayol, qui aurait pu influer sur les décisions du

1. Lettre du 24 mai 1889. *Archives Sénégal.*

gouverneur du Sénégal, était plus souvent en France que dans son gouvernement, soucieux de soigner sa personne et son avancement. En outre, il était occupé à peu près exclusivement par les affaires du Dahomey. Le 9 août 1887, de Beeckman pouvait écrire au gouverneur du Sénégal : « Ne recevant aucune réponse à mes nombreux rapports, lettres et demandes adressés à M. le lieutenant-gouverneur depuis plusieurs mois, ne sachant s'il est au bas-de-côte, au Sénégal ou en Europe, je vous prie, M. le gouverneur, de me faire savoir si je dois continuer à m'adresser directement à vous... » Après l'attaque de Manéa par le lieutenant Valdenaire, le gouverneur intérimaire Quintrie écrivait au ministre : « Notre influence qui était complètement effacée jusqu'à ce jour va devenir prépondérante... » C'était un aveu complet d'impuissance, car cette opération de police avait été faite malgré les ordres répétés de ne pas bouger, « de ne pas faire d'histoires ». Comme elle avait réussi, le gouverneur s'empressait, tout en blâmant son subordonné, de se glorifier du succès obtenu malgré ses ordres. Il était si peu au courant des affaires des Rivières, qu'on peut lire la note marginale d'un rapport où il demande si Farmoréa et Moréa sont le même pays. « Vous ne sauriez croire, M. le gouverneur, écrivait en octobre 1889 l'administrateur Aubry-Lecomte, à quel degré d'abaissement est tombé notre prestige. Chaque jour nos nationaux sont insultés et rançonnés. Je rougis de nous voir dans cette situation, alors que les Anglais, nos voisins, sont universellement craints et respectés et que leur influence augmente chaque jour. » Un commerçant écrivait au gouverneur : « De tout ce que le commerce de Dubréca a demandé au gouvernement du Sénégal, par l'intermédiaire de M. l'administrateur et de M. le commandant de la « Mésange », on n'a obtenu que l'établissement de la douane. Cela ne coûte rien et pourra un jour rapporter quelque chose. Le conseil général du Sénégal, qui ne s'est jamais occupé des Rivières du Sud que pour y prélever des droits de douane, sera satisfait. »

Les avertissements ne manquaient donc pas au gouvernement sénégalais, pas plus que les rapports sur les richesses des Rivières. Aubry-Lecomte, en septembre 1887, signalait les avantages de la situation exceptionnelle de Conakry : « Permettez-moi, écrivait-il, d'appeler votre plus sérieuse attention sur les renseignements que je vous donne ici. Je n'avance rien qui ne soit contrôlé, je reste plutôt au-dessous de la vérité. »

Heureusement, l'incurable inertie de l'administration rendit plus énergiques et plus persuasifs les négociants qui agissaient auprès du gouvernement français. Ils obtinrent qu'on jetât les yeux sur ces Rivières délaissées. La compagnie F. A. O., la plus puissante de ces maisons de commerce, y avait un intérêt majeur. Elle



Eugène Étienne.

s'était assuré, dans la presqu'île Tumbo, un vaste terrain, avait construit un brise-lame, qui devait être dans sa pensée l'amorce d'une jetée protégeant le futur port de Conakry. Eugène Étienne était alors sous-secrétaire d'État (23 février 1889-17 février 1892). Il fut frappé des arguments qui lui étaient présentés et voulut lire es rapports des administrateurs sur cette question [1]. Il comprit alors

1. « La presqu'île Tumbo est appelée à un très grand avenir... tous les commerçants, habitant dans cette région, ont demandé des concessions étendues. Leur accorder promptement ces concessions et déclarer Conakry port franc serait porter un coup énorme à nos rivaux et voisins, les Anglais » (Dr Tautain, 1889). « Une végé-

pourquoi l'Angleterre voulait intimider et faire reculer la France. Il fallait à tout prix ramener la tranquillité dans le pays en tranchant le différend, comme en 1882, de métropole à métropole. Des négociations furent aussitôt engagées. Comme jadis, il y eut à ce moment décisif une recrudescence de querelles. Le commerce sierraleonais était fort mécontent, accusant la France de lui enlever un de ses principaux débouchés. Le numéraire était très rare. A Freetown, une importante maison anglaise ne pouvait arriver à réunir 3.000 fr. et devait faire venir des fonds d'Angleterre. Les transactions ne cessaient de diminuer d'importance [1]. On mécontentait les Timéné par la construction d'un fort à Kambia, grande place de traite où se vendaient les esclaves timéné, limba ou loko. En outre, on avait forcé brutalement les populations à travailler à la route militaire de Kambia à Sherbro. La tentative du gouverneur Hay vers le Tamisso et le Tambakha échoua par suite de la trahison de son envoyé, Almamy Baraka, qui fit ses affaires au lieu de celles des Anglais. Comme nous l'avons vu, Karimou, de Samaya, contribua à cet échec. Baraka mécontenta les chefs par sa ladrerie et son arrogance, conservant pour lui les riches cadeaux du gouverneur. Malgré des surtaxes énormes mises à l'importation, Hay trouva, en arrivant à Freetown, une dette de £ 8.000.000, tandis que le budget s'endettait annuellement d'environ £ 10.000. Aussi les Sierra-Leonais menaient-ils une campagne enragée contre la France. Le 25 mars 1889, le *Sierra-Leone Weekly-News* faisait paraître un article intitulé : « French enormities at Samoo ». « Du Rio Nunez à Benti, une masse de cruautés les plus diverses a été accumulée contre les sujets anglais. Dans ces Rivières, ils sont simplement tolérés. Tous leurs actes sont espionnés et il vaudrait mieux

tation luxuriante comme celle de la Cochinchine ou du delta du Tonkin... On trouve des colatiers en grand nombre, des orangers, des citronniers, des mangotiers, le coton sauvage, le bananier, tous ces arbres pêle-mêle, enchevêtrés au milieu d'une haute brousse impénétrable, le tout terminé par des palmiers que l'on compte par milliers... Du jour où il y aura des habitants à Conakry, les maisons de commerce viendront s'y installer. C'est là que les comptoirs de Dubréka, Mellacorée, Rio-Pongo et Nunez feront débarquer leurs marchandises venant d'Europe et auront leurs entrepôts au lieu de les avoir à Sierra-Leone » (Lieutenant Guichard, 1888).

1. Droits de douane : 1885 £ 45.855.
1886 £ 39.555.
1887 £ 38.985.

L'ordonnance du 30 sept. 1887, rendue par Rowe, abolissait les droits de tonnage t d'exportation, et frappait les marchandises importées de droits fixes ou d'un droit *ad valorem* de 5 °/₀.

pour eux avoir commis un meurtre que de s'avouer sujet anglais... » Les injures suivaient ce préambule, avec une abondance caractéristique. On rappelait à la France la défaite de Sedan, on lui reprochait de venir chercher en Afrique l'argent qui avait servi à payer l'Allemagne !

Sur ces entrefaites, fut signé l'arrangement franco-anglais de Paris, le 10 août 1889, par Egerton et Hemming pour l'Angleterre, Nisard et Bayol pour la France. Cet acte international, des plus importants, reconnaissait implicitement le protectorat de la France sur le Fouta Dialo. Son art. II était ainsi conçu : « Au N. de Sierra-Leone, conformément aux indications du traité de 1882, la ligne de démarcation, après avoir séparé le bassin de la Mellacorée de celui de la grande Scarcie, passera entre le Béna et le Tambakha, laissant le Talla à l'Angleterre, le Tamisso à la France, s'approchera de 10° de lat. N. en comprenant le pays des Houbbous dans la zone française et le Soulimaniah, avec Falabah, dans la zone anglaise. » L'art. III décidait l'envoi d'une commission qui fixerait sur place la ligne frontière [1].

Ce traité ne terminait pas les difficultés entre les deux colonies, car chacune allait essayer de gagner une portion de territoire dans les opérations de délimitations. En outre, il laissait la porte ouverte aux Anglais vers le Niger. Ils étaient libres d'annexer la région des sources et de s'étendre au N. du Libéria. Néanmoins, la situation de la France du côté des Rivières et du Fouta était raffermie. Comme en 1882, une réforme administrative était urgente. Elle fut présentée par le ministre du commerce, Tirard, d'après le projet de son sous-secrétaire d'État, Eugène Étienne, qui avait nommé à cet effet une commission d'étude. Le 1er août 1889, un décret du président Carnot réorganisait la colonie des Rivières du Sud et dépendances. Il réunissait, sous l'autorité du lieutenant-gouverneur du Sénégal, des colonies très éloignées les unes des autres : les Rivières du Sud, les Établissements français de la Côte d'Or et du Golfe du Benin. « Le système actuel du rattachement pur et simple au Sénégal est condamné par l'expérience... Très éloignées de la colonie proprement dite, n'entretenant avec elle que des relations peu suivies, les Rivières du Sud en font partie intégrante au point de vue administratif. Il y a là une anomalie d'autant plus frappante que les

1. Voir en annexe, l'annexe n° 1 à ce traité.

intérêts du Sénégal et ceux des Rivières sont le plus souvent distincts et quelquefois même opposés au point de vue commercial... La commission a dû examiner tout d'abord si les Rivières avaient les ressources financières nécessaires à l'alimentation d'un budget spécial sans avoir recours soit au Sénégal, soit à la métropole. L'étude de la question n'a laissé aucun doute sur ce point, et a démontré qu'en l'état actuel les ressources des Rivières, telles qu'elles figurent même au budget des recettes du Sénégal, permettraient de couvrir leurs propres dépenses [1]. » (Exposé des motifs du décret du 1er août 1889.)

Le décret décidait que les Rivières étaient limitées au N. par la Guinée portugaise, au S. par Sierra-Leone ; que le lieutenant-gouverneur correspondrait directement avec le sous-secrétaire d'État, mais serait tenu d'adresser au gouverneur du Sénégal copie de ses rapports politiques et de le tenir au courant de la situation générale de la colonie ; qu'il exercerait les pouvoirs politiques, administratifs et financiers dévolus au gouverneur du Sénégal par les décrets et règlements en vigueur ; qu'il serait créé un budget local spécial, distinct du budget général du Sénégal ; que le lieutenant-gouverneur serait assisté, pour les affaires administratives et financières, d'un secrétaire général, un agent du trésor étant chargé du service de la trésorerie ; que tout le personnel relèverait uniquement du lieutenant-gouverneur ; que celui-ci aurait sa résidence à Conakry et devrait visiter deux fois l'an les postes des Rivières, rendant compte de ses tournées au sous-secrétaire d'État et au gouverneur ; qu'il serait enfin chargé de l'exercice du protectorat de la République sur le Fouta-Dialo. Ces dispositions devaient entrer en vigueur le 1er janvier 1890.

Eugène Étienne ne perdit pas de temps pour mettre debout

1. Budget des quatre cercles des Rivières, en 1888 :

Recettes...............	345.000 fr.
Dépenses..............	398.000 fr.
Déficit................	53.000 fr., soit 13,33 °/₀ des dépenses.

Dans ces dépenses sont compris 29.333 fr. pour le service du vapeur côtier « Dakar », et 28.500 fr. de rentes aux chefs. C'était un excellent résultat par rapport au budget des autres colonies : Sénégal et Soudan. Ce dernier coûtait à la France, en 1887, 13.400.000 fr. Les subventions de la métropole étaient dépensées sans compter au Sénégal, tandis que les travaux publics les plus nécessaires étaient abandonnés dans les Rivières. En outre, l'insuffisance de la douane permettait la fraude sur une grande échelle.

l'œuvre qu'il avait fait préparer. Le 29 août 1889, le conducteur principal Couteau débarquait à Conakry et s'occupait de construire l'hôtel du nouveau gouvernement et de préparer un projet d'alignement en prévision de la formation d'un centre européen à Conakry. Étienne prescrivait en même temps l'organisation d'une milice indigène qui, « en se substituant aux postes militaires actuellement existants, pourrait présenter les avantages les plus sérieux et produire avant peu les meilleurs résultats ».

Le 8 octobre 1889, Edmond Séché était nommé secrétaire général; mais à peine arrivé il mourait et était enterré à Conakry. Il fut remplacé par Cerisier, fonctionnaire des Directions de l'Intérieur. Le 1er janvier 1901, celui-ci, remplissant l'intérim du lieutenant-gouverneur Bayol, donnait lecture, devant les habitants de Conakry, du décret d'organisation. Élevé dans une tradition administrative routinière, formaliste et pompeuse, il admirait l'organisation sénégalaise. A cette poignée de fonctionnaires et de commerçants, heureux d'échapper au joug du Sénégal, il déclarait : « En disant adieu à la grande colonie-mère, restons-lui toujours attachés, nous, ses enfants reconnaissants. N'oublions pas que, placés sous sa haute et bienveillante protection, elle nous aidera à gravir les échelons de progrès indéfinis et à agrandir sur cette immense terre d'Afrique, de concert avec nos voisins et nos collaborateurs, la tâche lumineuse de la civilisation européenne. »

Le même jour, un arrêté rendait provisoirement exécutoire le projet du premier budget de la colonie pour 1890. Il s'élevait en recettes et dépenses, à 300.000 fr. Le 9 janvier, un nouvel arrêté créait une garde de police ou milice de 51 hommes, dont 14 devaient résider à Conakry, 10 à Dubréca, 9 dans chacun des postes de Benti, Boffa, Boké. Le 19 janvier, étaient fixées les formalités pour obtenir des concessions provisoires de terrain dans l'île Tumbo, les permis devant donner lieu à la perception d'une redevance fixe de 6 fr. par an et par hectare, mais sans garantie pour le concessionnaire, auquel le bon plaisir administratif pouvait enlever à tout moment l'autorisation. Le 26 mai, l'hôtel du gouvernement, plus imposant que commode, était inauguré. Élevé à proximité de la maison du câble, au bord de la mer, il se trouvait à l'extrêmité d'un chemin de moins d'un kilomètre. C'était la seule route de la presqu'île, couverte partout ailleurs d'une brousse impénétrable, sillonnée seulement de sentiers indigènes. Tout, hommes et choses,

faisait présager un avenir médiocre à la nouvelle colonie, qui semblait devoir éternellement végéter près de sa puissante voisine, Freetown.

Cerisier ayant mis des droits d'ancrage et de tonnage sur les navires relâchant à Conakry, le commerce, déjà ému par les autres mesures édictées et ne voyant dans la nouvelle organisation qu'une aggravation à ses charges sans aucune compensation, protesta vivement auprès du ministre, demandant que Conakry fût reconnu port franc, comme il l'avait été jusqu'alors. La situation politique était des plus mauvaises. C'était une anarchie complète, dans laquelle se noyait le malheureux intérimaire, qui n'avait aucune action sur les administrateurs. En Mellacorée, Forichon se faisait rappeler à l'ordre pour une lettre très vive à l'égard des Anglais, adressée à Daouda, et qui, tombant entre les mains du commissaire Garett, à Kokounia, fut transmise par lui à Sir James Hay. Par contre, l'administrateur anglais Parkes écrivait directement à Daouda pour se faire livrer Karimou. En mai 1890, Kondéto, renvoyé du Sénégal à Conakry, devait y être retenu à cause de l'agitation qui régnait dans le pays. La succession au trône du Benna [1], les dissensions entre Daouda et Yalam Fodé semblaient devoir renouveler la guerre civile.

Au Fouta, le premier acte de Cerisier fut une maladresse. Il envoyait aux almamys un Yoloff, interprète d'une maison de commerce, qui ne put remplir une mission pour laquelle il n'était ni préparé, ni qualifié. Les almamys se plaignirent qu'on leur envoyât un fils d'esclave. Au Soumbouya, Eni Toumané donna huit jours à cet individu pour sortir de son pays, disant que, s'il avait à traiter avec la France, il s'adresserait à l'administrateur de Dubréca.

Bayol aurait pu mettre ordre à tout cela; mais les soins de sa santé et de ses intérêts le retenaient en France. Ce n'était pas là un gouverneur comme le voulait Étienne. Il le mit en demeure de faire valoir ses droits à la retraite et choisit à sa place le docteur Ballay, qu'il envoya dans les Rivières, comme gouverneur en mission spéciale [2]. C'était déjà une accentuation du principe d'autonomie, Ballay étant une sorte d'inspecteur tout à fait en dehors de l'autorité du gouverneur du Sénégal. Son premier acte fut de demander

1. Lucéni, chef du Fotombounyi, soutenu par Golébourama, chef du Filakounyi, avait pour adversaire Yakhabasouri, chef du Bakounyi, soutenu par Daouda.

2. Biographie de Ballay, dans *La Guinée française*, chap. IX, § 3, p. 582.

le remplacement de Cerisier par un homme qui avait toute sa confiance, Paul Cousturier. Le 20 juin 1890 Cerisier était nommé secrétaire général au Congo, et partait le 21 juillet, jour de l'arrivée de Cousturier.



Le Docteur Ballay en 1900.

Le caractère entier du nouveau gouverneur ne s'accommodait pas d'instructions qui eussent été en désaccord avec ses vues personnelles. Étienne eut le mérite de discerner en lui le « right man » et les instructions qu'il lui adresse le 8 juillet 1890 ne sont que le reflet des propres appréciations du Dr Ballay sur les remèdes à

apporter à la situation : « Le décret du 1er août 1889 pouvait faire que dans certains cas des intérêts communs ne subsistassent entre le Sénégal et les Rivières. Au Fouta-Dialo notamment, dont vous aurez à exercer le protectorat, l'attitude toute de conciliation et d'apaisement que nous avons à observer vis-à-vis des chefs indigènes pourrait risquer d'être compromise si des mesures prises dans une autre partie de nos possessions, au Soudan par exemple, venaient contrecarrer l'œuvre entreprise par vous dans l'étendue de votre juridiction. C'est en vue de parer à de telles éventualités que je vous prie de vouloir bien vous concerter avec votre collègue (Clément Thomas, gouverneur du Sénégal)... Je ne m'arrêterai pas davantage sur l'importance de la mission spéciale qui vient de vous être donnée, et j'ai la conviction que vous justifierez en toute circonstance la confiance que place en vous le gouvernement de la République. Dans toute l'étendue des Rivières du Sud et de leurs dépendances, là même où prédomine momentanément l'action militaire, vous avez le droit et le devoir de veiller aux intérêts civils et administratifs dont vous avez la garde. Vous pourrez donc, en tout état de cause, faire entendre votre voix et éclairer le gouvernement, par mon intermédiaire, sur une situation qui nous touche de trop près pour qu'aucun de nous puisse s'en désintéresser. »

Une rude besogne s'imposait au nouveau gouverneur. Il n'était pas homme à reculer. C'était un vieil Africain, dont la constitution robuste avait jusqu'alors victorieusement résisté aux assauts du climat tropical. Habitué à la vie de la brousse, il ignorait le formalisme et l'étiquette. Sa compétence administrative était assez restreinte et il n'avait des codes français que de vagues notions. Mais quand il s'agissait d'affaires il émettait toujours une idée nette et savait la faire triompher, par une ténacité qui allait parfois jusqu'à la violence. Il avait cette grande qualité, trop rare chez les fonctionnaires et les hommes politiques, de préférer se démettre à se soumettre lorsqu'il jugeait les mesures qu'on voulait lui imposer contraires aux intérêts de sa colonie. En outre, aimable, familier, « liant », il savait se créer partout des amitiés et sa figure énergique, mais bonne, inspirait le respect.

Auprès de lui se tenait modestement son collaborateur Cousturier [1]. Travailleur acharné et consciencieux, il réussit en peu de

1. Biographie dans *La Guinée française*, chap. IX, § 3, p. 582.

temps à se mettre au courant des questions administratives et politiques si compliquées, qui résultaient de la situation difficile de la colonie, et ce fut grâce à ses conseils que Ballay prit souvent les heureuses mesures économiques qui allaient transformer ce pays.

Ballay arrivait le 25 juillet dans la colonie. Son premier acte fut de rappeler à ses fonctionnaires leur devoir vis-à-vis du gouverneur. Les administrateurs ne devaient plus communiquer directement avec les chefs de service ou même, comme ils le faisaient jusqu'alors, avec le gouverneur du Sénégal. Dorénavant le gouverneur des Rivières devait seul centraliser la correspondance, et les administrateurs eux-mêmes devaient viser tous les rapports et les lettres des agents subalternes des Cercles. Puis il entama aussitôt la lutte économique contre Freetown. Il s'occupa tout d'abord du développement de Conakry, qui devait, à son avis, remplacer Freetown comme grand centre des Rivières. Cette région apportait alors un appoint considérable au commerce sierra-leonais ; celui-ci profitait même des transactions de la Guinée portugaise, où cependant le pavillon français couvrait les 9/10 des navires. Un des produits les plus importants était l'arachide, dont en 1875 on exportait environ 9.000 tonnes [1]. Or, en 1887, la Mellacorée seule exportait 7.000 tonnes. Mais la guerre qui suivit vint arrêter les cultures au moment où les qualités sénégalaises arrivaient sur le marché européen et supplantaient toutes les autres. Aussi les douanes de Mellacorée qui donnaient 20.617 fr. en 1881, tombaient à 6.832 fr. en 1882 [2]. Grâce à la tranquillité relative du pays et à de belles récoltes

1. Famechon, *La Guinée*.

2. Douanes de Mellacorée (Exportation et droits d'ancrage) :

1881.....	20.617	1886.....	47.370
1882.....	6.832	1887.....	46.235
1883.....	13.276	1888.....	43.166
1884.....	6.439	1889.....	56.200
1885.....	25.188	1890.....	60.592 (10 mois).

Dans la période entre 1882 et 1885, il faut noter que Béréiré exporte en fraude au moins 15.000 fr. malgré le poste de Katonko, qui n'ose s'interposer. La mort de Bokari, en 1885, amène une augmentation des transactions. En 1886, vous voyons que le chiffre des recettes est presque entièrement formé des versements de trois maisons :

Randall et Fisher..........................	23.962
Compagnie F. A. O.........................	10.185
Paterson et Zochonis......................	8.586
Soit..............................	42.733 sur 47.370.

Enfin le gros chiffre de 1890 provient d'une récolte exceptionnelle de sésames et du

de sésames elles montaient en 1889 à 56.200 fr. La même année le bureau de Dubréca donnait à lui seul 99.105 fr. 277 navires, presque tous pirogues ou cotres sierra-leonais, fréquentaient ce port où n'était venu qu'un seul navire français, l'*Olga* [1]. Les trois quarts des commerçants y étaient Anglais ou Sierra-Leonais. Au Pongo les droits de douane donnaient près de 45.000 fr. en 1889 [2]. La même année, le bureau de Victoria, au Nunez, donnait 55.784 fr. [3]. Depuis 1887 la Compagnie allemande Woermann faisait passer mensuellement à Conakry un paquebot à l'aller et au retour. C'était à peu près les seuls paquebots fréquentant cette rade. La monnaie anglaise était presque uniquement admise par le commerce, car les espèces françaises subissaient une dépréciation de 3 %. Elles ne servaient qu'au paiement des droits de douane. Ainsi la situation de la France, si elle était plus assurée par les traités internationaux, était moins bonne en 1889 qu'en 1880 au point de vue économique.

A l'arrivée du docteur Ballay, instruits des vues du gouvernement français, les Anglais ne se bornèrent pas à susciter des troubles politiques de toutes sortes dans les Rivières. Ils attaquèrent la jeune colonie sur le terrain économique, espérant l'écraser à peine née. Le droit de wharf de Freetown, de 12 fr. 50 par tonneau, était supprimé, ainsi que les droits de sortie. Par contre les droits à l'im-

rétablissement de la tranquillité. Les maisons de commerce y accourent. Pickering et Berthou ont trois factoreries à Maliguia. La Compagnie F. A. O. établie à Benti, ouvre une factorerie à Forécaria. Paterson et Zochonis, Flers-exportation, font construire à Farmoréa (voir extrait des statistiques de l'exportation, annexe n° 5).

1. Principales exportations de Dubréca en 1889 :

Peaux de bœufs.....	85 tonnes
Ivoire...............	633 k.
Palmistes...........	120 tonnes
Sésames.............	37 1/2
Copal................	98 1/2
Caoutchouc.........	393 —

(Voir annexe n° 5.)

2. Importation de marchandises au Pongo en 1889 : 653.116 fr.
Exportation de produits — 607.770 — (Voir annexe n° 5.)

3. Principales importations du Nunez (période 1885-1890) : tissus 340.000 fr. dont 110.000 en tissus français, sel 100.000 k., poudre 70.000 fr., fusils 35.000 fr., corail et verroterie 25.000 fr. Principales exportations (même période : caoutchouc 65 tonnes, huile de palme 24 tonnes, palmistes 2.095 tonnes, arachides 1.860 tonnes, ivoire 205 k., peaux 41 tonnes, sésames 140 tonnes).

Les peaux viennent en grande partie du Fouta. On abat environ 120 bœufs par an au Nunez, valant sur pied 40 à 50 fr. contre marchandises pour un poids total de 60 à 80 k. (Voir annexe n° 5.)

portation étaient portés à 7 1/2 %. L'alcool, la poudre et divers autres articles payaient un droit spécifique élevé. Mais aux îles de Los les droits d'entrée étaient unifiés à 7 1/2 % et les droits sur l'alcool, malgré l'acte de Berlin, qui fixait leur minimum à 0 fr. 15 par litre les 50°, étaient maintenus à 0 fr. 10 par gallon (4 litres 1/2). Ces mesures étaient une prime pour les dioulas qui portaient leurs produits à Sierra-Leone [1]. En même temps le chef de la douane anglaise des îles de Los faisait offrir aux maisons des Rivières de leur louer pour 25 fr. par an des lots de terrain et de leur construire des magasins moyennant une rente annuelle de 750 fr.

Ballay demanda aussitôt un emprunt d'un million pour faire exécuter les travaux publics les plus urgents. Cet emprunt devait être remboursable en 20 pactes annuels et couvert par une augmentation des droits sur l'alcool et le tabac. Il sollicitait l'envoi de cent condamnés annamites pour accomplir aussi économiquement que possible les terrassements nécessaires à la création d'une ville. Il proposait d'acheter le vapeur *Dakar* afin d'éviter qu'une compagnie particulière ne s'en servît pour le faire naviguer entre Conakry et Sierra-Leone. Le gouvernement repoussa provisoirement cette proposition, effrayé de projets que ne justifiait pas une situation plutôt précaire. Par contre il promit le concours des prisonniers annamites si la colonie couvrait les frais de leur installation et il autorisait l'achat du *Dakar*.

Le 8 décembre 1890, Ballay prenait un arrêté frappant d'une taxe de consommation les boissons de toute nature et les tabacs importés [2]. Il créait en même temps l'entrepôt fictif pour ces mar-

1. La plupart des grandes maisons de Freetown avaient une grosse part de leurs affaires dans les Rivières. Aussi devaient-elles conserver un stock important en entrepôt. Ces marchandises étaient ainsi grevées de droits onéreux d'entrepôt et de wharf et de frais de transport subséquents. Déjà plusieurs succursales étaient venues s'établir aux îles de Los et, récemment, la maison Randall et Fisher avait créé un établissement au Pongo. Les négociants avaient intérêt à établir leurs entrepôts au centre de leurs affaires. La suppression des droits de wharf ne pouvait satisfaire le commerce, car les droits d'importation avaient dû être élevés pour faire face aux nécessités budgétaires. Mais ces droits étaient diminués aux îles de Los, où l'on espérait attirer le commerce des Rivières et favoriser les sorties en fraude des droits français.

2.

Vins, cidre, poirés en fûts..........	5 fr. par hecto.
— — bouteilles....	7 —
Alcool en fûts 1 à 30°............	15 —
— 30 à 50°.............	20 —
— au-dessus de 50°.... } et alcool en bouteille............... }	35 —
Tabac..............................	0 fr. 40 par k.

chandises qui, ainsi, ne payaient les droits qu'au moment de la mise en consommation. Le bénéfice de cette dernière mesure était réservé à Conakry, où le gouvernement conviait les maisons des Rivières à construire un établissement principal [1]. Dans le seul mois de décembre ces taxes donnèrent plus de 8.000 fr., tandis que les droits de sortie laissaient 296.000 fr. pour l'année, dont 54.000 fr. pour le Nunez et 126.000 fr. pour Dubréca. Conakry ne figurait dans ces chiffres que pour 15 fr. 12, la douane ne s'y étant installée qu'en décembre. La capitale ne versait comme taxe de consommation que 57 fr. 51. Les chefs indigènes voyant dans ces mesures une atteinte au droit qu'ils s'arrogeaient de fixer le cours des marchandises et produits, protestèrent violemment, arrêtant les caravanes qui descendaient vers la côte. Les maisons de commerce furent au contraire assez satisfaites au début. Jusqu'alors les chefs leur maintenaient les prix des produits à des taux exagérés, alors que, poussés par une sotte concurrence, les Européens vendaient les marchandises avec des bénéfices dérisoires, obligés de donner par-dessus le marché des cadeaux qui grevaient fortement leur compte de profits et pertes. Que faire en effet contre des clients presque sans besoins, n'ayant aucune idée de la valeur du temps et même de l'argent, et entièrement soumis à une autorité qui ne voyait dans le commerce qu'une ressource financière pour ses besoins personnels. A Conakry la dame-jeanne de rhum valait 5 fr. Elle fut vendue 10 fr. à la suite du nouvel arrêté, alors que la taxe n'augmentait le prix que de 3 fr. Ainsi au lieu de gagner 0 fr. 25 par dame-jeanne, le commerce obtenait 2 fr. 25.

Ballay n'ayant pas à redouter sur ce point la concurrence de Sierra-Leone, dont le tarif était beaucoup plus élevé, se montra très ferme. Bientôt les indigènes acceptèrent les augmentations et les maisons de Conakry ayant abaissé leurs prix de vente, ils vinrent en foule dans la capitale, prenant, aux postes de douane des Rivières, des acquits-à-caution pour les produits qu'ils appor-

1. Au point de vue douanier Conakry était considéré comme étranger à la colonie, et toutes les marchandises y venaient accompagnées de passavants délivrés par les postes des Rivières. Cette mesure avait un inconvénient pour le bétail qui devait payer les droits de sortie avant d'être expédié sur la capitale, où une partie était consommée. L'arrêté du 12 mars 1892 déclara qu'il entrerait désormais à Conakry en franchise et ne payerait les droits d'exportation que s'il était chargé sur un navire en rade.

taient et faisant payer les droits par les acheteurs. Mais bientôt les commerçants se plaignirent à leur tour. Habitués à ne subir aucune contrainte, ils trouvaient abusive la formalité de vérification de la douane à la sortie des entrepôts fictifs. L'une des plus anciennes maisons de Conakry menaça de partir aux îles de Los; mais Ballay tint tête à l'orage, et, après avoir décidé de supprimer les patentes, il augmenta les droits sur les alcools (2 février 1892)[1]. En vain les Anglais autorisèrent-ils l'établissement d'entrepôts fictifs aux îles de Los pour les marchandises destinées aux Rivières. La plupart des maisons anglaises les abandonnèrent, entre autres l'importante société Fisher et Randall.

La maison Blanchard, du Nunez, prit la décision de s'établir à Conakry, à la suite de l'arrêté signé du gouverneur intérimaire Cousturier, qui créait des traites à vue sur le trésor pour le payement des droits de patente et de douane entre les Rivières et Conakry et réciproquement[2]. Cette mesure permettait une centralisation complète des affaires au chef-lieu; en outre, les postes des Rivières n'avaient plus de grosses réserves métalliques, très incommodes en raison du manque de coffres-forts. La responsabilité des fonctionnaires était atténuée et le commerce restreignait ses envois d'espèces et diminuait ses risques.

Sous le prétexte qu'une épidémie de choléra sévissait au Sénégal, et malgré les mesures sanitaires prises à Conakry, ce port fut mis en quarantaine par Sierra-Leone. Les paquebots, même un vapeur marseillais subventionné, refusèrent de communiquer avec la ville. Le gouverneur prit alors un arrêté obligeant tous les navires trafiquant dans les rivières à venir se faire arraisonner à Conakry et à subir au besoin une période d'observation. C'était une menace pour le commerce de Freetown dont les bateaux sillonnaient les

1.

De 1 à 30°	15 fr.	par hecto.
31 à 40°	20	—
41 à 50°	25	—
51 à 60°	30	—
au-dessus de 60°	50	—

2. Avec 10 °/₀ de frais de transport. La maison Blanchard ne put mettre son projet à exécution, étant tombée en faillite peu après, par suite d'opérations maladroites de ses agents. Un seul traitant sénégalais était débiteur de près d'un million! Ce laisser-aller dans les affaires est vraiment extraordinaire et bien particulier à la Côte d'Afrique. Nous avons eu à juger une affaire où un Sierra-Leonais insolvable se trouvait débiteur de 30.000 fr. envers une maison anglaise établie à Conakry.

eaux de la colonie. Le conseil de santé de Sierra-Leone s empressa alors de lever toute mesure quarantenaire contre les Rivières.

Au commencement de 1891, Ballay ébauche tout un plan d'organisation commerciale qu'il va mettre en œuvre malgré les puissantes influences qui se ligueront contre lui. Il songe à abolir les droits de sortie[1] et à les remplacer par des taxes de consommation à



Tournée d'inspection.

l'importation, comme celles qu'il vient de faire établir sur le tabac et l'alcool. Elles ont l'avantage sur des droits de douane de pouvoir être modifiées par simple décret, d'être par conséquent d'un maniement plus souple. En outre, elles sont plus équitables que des droits fixés pour toute une période sur des produits dont les cours sont soumis à des fluctuations brusques et nombreuses. Le commerce préférait d'ailleurs payer à l'importation, car en acquittant des droits sur les produits exportés, il paie en réalité aussi bien sur les marchandises importées que sur le bénéfice de leur vente. C'est

1. Établis pour les dépendances de Gorée par l'arrêté du 26 avril 1866, qui les portait à 4 °/₀. Puis par décrets du 19 février 1868 et 20 juin 1872 ils furent fixés à 5 °/₀ de la valeur des marchandises, d'après une mercuriale officielle. Le décret du 12 octobre 1888 les avait élevés à 7 °/₀.

en effet avec le gain réalisé qu'il acquiert les produits du crû. Grâce au système préconisé par le gouverneur on pourrait supprimer les formalités de douane dans les Rivières, Conakry devant être le seul port d'importation de la colonie et, si l'on ne veut adopter cette dernière mesure, il suffirait de surveiller les provenances de Freetown; les commerçants verraient ainsi diminuer leurs frais d'employés et de manutention; ils éviteraient de retarder les navires à l'ancre dans les Rivières, perdant l'occasion de la marée par suite de la lenteur des formalités à remplir; les indigènes viendraient enfin beaucoup plus nombreux à Conakry, n'étant plus obligés de prendre pour y entrer des acquits-à-caution, ou de dépasser les postes des Rivières en fraude de la douane; la situation exceptionnelle de Conakry rendrait la fraude impossible et permettrait de contrôler des préposés qui jusqu'alors étaient à la fois vérificateurs et agents de recouvrement; enfin on assurerait un recouvrement plus général et plus efficace, car les marchandises données en paiement de services ou de louage d'ouvrage, et non converties en produits exportables, échappaient à toute perception. Ce projet si juste n'eut cependant pas de suite immédiate et ce ne fut que longtemps après, comme nous le verrons, que, sur l'insistance de Cousturier, il fut remis à l'étude et finalement adopté le 12 décembre 1899. Les colonies africaines échappaient en 1891 à un péril considérable : la Chambre française, dans la séance du 17 juillet, avait voté l'extension à ces colonies du tarif général métropolitain. C'était l'écrasement irrévocable de ce pays. Mais cette loi ne fut heureusement pas appliquée, sauf au Congo [1]. Parmi les autres desseins, exécutés plus tard, il faut noter la construction d'une route de Conakry vers l'intérieur, la protection des caravanes, la création d'un jardin d'essais, l'amélioration du port, où la plupart des vapeurs refusent d'entrer à la suite de nombreux échouements [2].

1. Avec exception pour les tissus, ce qui, au surplus, rendait cette application dérisoire. On donnait au commissaire général de Brazza, qui avait accepté cette mesure, le surnom de *Tourlourou*, crabe de terre, bleu et rouge, qui marche aussi bien par côté qu'en avant ou en arrière.

2. En 1891, l'*Ardent*, commandant Hautefeuille, étudia la rade, le port et la passe pour laquelle il trouva 5 m. 50 au minimum. Mais, l'année suivante, la *Mésange*, commandant Lemoine des Mares, infirma ce résultat et ne trouva aux plus basses eaux que 3 m. 50. Malgré ce résultat Ballay n'en persista pas moins à faire le port au Nord, port à marées, sauf dragage ultérieur. Les paquebots anglais n'entrèrent dans le port qu'en 1898. Jusqu'alors ils restaient en rade. C'est lorsque les paquebots de la com-

D'autre part, en ce qui concerne les deniers publics, Ballay pratiqua une économie qui fut presque parcimonieuse, alors qu'il était très généreux lorsqu'il s'agissait de ses propres dépenses ou des cadeaux qu'il faisait personnellement aux indigènes [1]. Ne parle-t-il pas, en 1891, de supprimer les agences des Rivières et de ne laisser au Pongo, comme fonctionnaire, qu'un simple préposé des douanes? Il n'hésite pas à retourner au Sénégal des ordres de paiement pour des dépenses effectuées avant la constitution de l'autonomie financière. Il se plaint amèrement du prix des matériaux qui ont servi à a construction de l'hôtel du gouvernement [2]. A la fin de 1890, il écrit au ministre : « Le Sénégal qui, en dehors de son grand fleuve, n'a que deux petites rivières à surveiller (Saloum, Casamance), a un aviso sur le fleuve avec des remorqueurs, des chalands, des chaloupes rapides, trois avisos à Dakar, une canonnière en Casamance. Les Rivières du Sud n'ont même pas un petit vapeur pour visiter les postes... Jusqu'ici non seulement en ce qui concerne la marine, mais dans toutes les autres branches, le Sénégal a tout gardé et ne nous a rien donné. » Nous sommes loin des plates louanges d'antan. Peu après, Ballay s'élève vigoureusement contre la colonie marâtre, qui ne cache pas son intention de ne pas payer ses dettes. Semblable à un lion blessé, cet homme, entouré de tant d'ennemis, se défend avec emportement, mettant à mal tous ceux qui lui barrent la route [3].

Les commerçants du Nunez, en mars 1891, lui faisaient parvenir une pétition contre la société des îles Tristâo qui faisait de la contrebande. Le gouverneur, à l'encontre des prétentions de la compagnie, soutient que le décret de concession (26 décembre 1889) ne

pagnie Touache, de Marseille, vinrent mouiller dans ce port que l'agent de l'importante maison Paterson et Zochonis, de Manchester, M. Le Peton, obligea les paquebots anglais, qui calaient moins, à entrer à mi-marée.

1. Il songeait à adopter une mesure analogue à celle qu'avaient prise les commerçants de la Guinée portugaise : faire des avances de semences aux indigènes, remboursables en nature à la récolte.

2. Il revenait à 195.000 francs, dont 100.000 furent supportés par le budget colonial de la métropole.

3. On s'explique la colère du gouvernement du Sénégal qui, sous la signature de M. de Lamothe, allait écrire en septembre 1891 : « Toute cette affaire d'ailleurs fait toucher du doigt le vice fondamental qui s'oppose presque invinciblement, à moins d'amendement sérieux au décret du 1er août 1889, à ce qu'on puisse tirer de la nouvelle organisation des Rivières du Sud les résultats qu'on s'en était promis. » (Extrait de la brochure : *l'Affaire Dina Salifou*, par A. Delmont).

spécifie pas que la compagnie est affranchie de tous droits. D'autre part l'Acte de Berlin obligeant tous les gouvernements à mettre un droit sur l'alcool importé en Afrique, la société ne pouvait être exonérée des taxes de consommation. Un monopole comme celui que revendique cette compagnie ne pourrait être établi que par une loi. Enfin avec son franc-parler ordinaire, il écrit « qu'on ne peut concéder, sous prétexte de prescription, des terrains sur des pays de protectorat. Prendre des terres non occupées mais susceptibles de l'être dans un pays où la jachère est de règle n'est pas admissible ». Paroles courageuses et pleines d'enseignement, qui sont l'exposé de tout un programme de politique indigène, faite de loyauté et de justice [1].

S'il lutte contre les grandes compagnies de colonisation, il résiste résolument aux commerçants de toutes tailles qui protestent contre les patentes ou les taxes [2]. Habitués à traiter directement avec les chefs indigènes, ils insinuent dans l'esprit de ceux-ci qu'ils se laissent enlever des ressources qui devraient leur revenir, tandis qu'auprès du gouvernement ils protestent de ce que ces patentes font double emploi avec les rentes payées par eux aux chefs. Ballay reçut l'approbation du ministre. Cependant il crut de bonne politique de céder sur ce point, un peu plus tard, et rapporta la mesure édictée par Cerisier (2 février 1892).

Les Sierra-Leonais surtout eurent maille à partir avec lui. Il se plaint que l'instruction soit monopolisée par eux. Les pères du Saint-Esprit ne peuvent lutter efficacement contre ce courant, car leurs missions de Conakry et Boffa sont mal vues de la maison-mère de Sierra-Leone. Cependant cette congrégation reçoit des subventions des Colonies et des Affaires Étrangères. Un des pères de Conakry ayant été rappelé, le P. Erhart se trouve seul au chef-lieu, et, comme c'est une situation contraire à la règle de l'Ordre, au lieu de lui

1. Cette loi du pays qui interdit la vente des terres, gênait beaucoup les commerçants qui souvent, par des phrases ambiguës, essayèrent de la tourner. F. Dubois (*La Vie au Continent noir*) faire dire à l'agent de la Compagnie française à Benti : « C'est à lui, c'est à ce moricaud qu'il appartient (l'emplacement). Nous ne sommes que ses humbles locataires. Non pas, vous imaginez bien, que la Compagnie n'ait pas en caisse de quoi acheter le terrain ; mais parce que les lois du Moréah, paraît-il, interdisent la vente de la terre à des étrangers. Y êtes-vous maintenant ? »

2. Une maison de commerce française et non des moindres, menaçait d'aller s'établir en territoire anglais, pour protester contre les taxes de consommation et la surveillance douanière.

envoyer un compagnon, le supérieur de Sierra-Leone, Blanchet, lui ordonne de rejoindre la mission du Pongo. Il écrit en même temps au Dr Ballay, « ne pas cacher qu'il aime le gouvernement anglais ». C'était un Français qui écrivait cela dans de telles conjonctures et à un tel homme !... Le R. P. Raimbault, auteur de la grammaire soso, à ce moment en France, et très aimé dans toute la colonie,



Le boulevard du Gouvernement en 1895.

disait hautement qu'une séparation avec Freetown s'imposait. Le R. P. Blanchet, au même moment, refusait l'envoi à Conakry d'un contingent de sœurs de Saint-Joseph de Cluny, pour y tenir une école de filles. « Il est cependant impossible à la colonie, écrivait Ballay, d'entretenir des instituteurs laïques, son budget ne lui permettant pas d'offrir des appointements suffisants. » Les vues de Ballay devaient bientôt triompher et Conakry devint le siège d'une préfecture apostolique, indépendante de Sierra-Leone (nov. 1897). Après les écoles de Boffa et Conakry, s'élevèrent celles de Sangha (Pongo) le 28 juin, de Sobané (Pongo) 1er mars 1897, de Taboria (Koba) 1er avril 1898, de Boké en mars 1898.

Au Nunez, des Sierra-Leonais, Betts et Doherty, sont depuis longtemps signalés comme des agents politiques, Betts se vantant en outre à Freetown de frustrer la douane française. Saisi dans une de ses opérations frauduleuses, il fait une réclamation à son gouvernement, transmise aussitôt au consul de France. Ballay répond que le bienveillant accueil que rencontrent de pareilles histoires auprès des gouvernements colonial et métropolitain anglais, la courtoisie du consul français et la créance que les Affaires Étrangères accordent à ces racontars, font plus que tout pour maintenir l'influence anglaise dans la colonie. Il refusera dorénavant de recevoir des réclamations de ce genre. Quelque temps après, il faisait expulser les deux Anglais.

Profitant de ce qu'une épizootie venait d'éclater au Sénégal, il interdit l'exportation des bœufs de Guinée en pays autres que les colonies françaises, qui en sont presque toutes dépourvues (28 janvier 1893). C'était un nouveau coup pour Sierra-Leone, qui manque de bétail et s'approvisionne en grande partie au Fouta [1]. Il protesta contre la modération des droits sur le tabac et l'alcool que l'Angleterre concédait aux îles de Los, pour faire échec aux Rivières, au mépris des dispositions de l'Acte de Berlin [2]. La chambre de commerce de Freetown publiait alors un mémoire sur les droits du commerce anglais dans les Rivières, réclamant l'établissement d'un railway de Freetown à Falaba pour drainer le trafic du Fouta-Dialo.

En attendant la réalisation de ce projet, des émissaires indigènes visitaient constamment les almamys et Samori, pour qui la France était devenue l'ennemi commun. Samori, battu par Tiéba Traouré devant Sikaso, avait fait une retraite désastreuse dans un pays ruiné au point d'être changé en désert. La rage au cœur il apprit que la France venait de négocier avec son ennemi (missions Quinquandon et Crozat). Celui-ci, quoique Tidiane, personnifiait la cause fétichiste. Se sentant trop faible pour résister, mais pensant à la revanche prochaine, Samori accepta, par le traité de Niakho, d'abandonner toute la rive gauche du Niger, même au delà du Tinkiso (février 1889). Ainsi il était théoriquement isolé du Fouta-Dialo et de Sierra-Leone, et les pays des frontières du Dinguiraye et du Fouta, ravagées par

1. Cet arrêté fut rapporté sur la demande du commerce le 8 décembre 1893, et le bétail put être exporté par certains postes maritimes seulement.

2. Cette réclamation porta ses fruits : une ordonnance de mars 1893 uniformisa le tarif douanier de Sierra-Leone.

ses bandes en 1880 et en 1888, lui échappaient [1]. Il en était de même du Sankharan, qui s'était révolté contre son despotisme, ayant pour chefs Dalaoulé Mamadi et Bakari, chef de Makono. Dalaoulé eut quelques succès dans sa lutte contre les chefs sofa Diaoulé-Karamokho et Bilali. Il fut reconnu comme chef du Sankharan par les Français, mais le pays était dévasté pour longtemps. Le district de Kérouané était désert ; les bords du Dion, jadis très riches et peuplés, étaient inhabités [2].

Les almamys du Fouta virent avec inquiétude les progrès des Français sur les marches orientales de leur pays. En juillet 1889, le lieutenant-colonel Archinard ordonnait au capitaine Briquelot, parti de Dubréca, de se rendre à Timbo. Cet officier eut beaucoup de peine à traverser le Fouta, où lui était refusé tout porteur. L'almamy Ibrahima Sori n'accepta pas ses présents, qui furent abandonnés dans un village près de Timbo. Pendant ce temps, l'Angleterre intriguait auprès des almamys, continuant à leur verser régulièrement la rente prévue par leur traité de 1881. Enfin le puissant chef du Komadougou, frère et successeur de Tiéba, le tidiane Bademba, se rapprochait de Samori en haine de la France, qui avait ainsi les trois grands empires du Soudan-occidental contre elle. Avant qu'elle ait pu occuper le domaine que Samori lui avait reconnu, celui-ci renvoyait à Archinard le texte du traité de Niakho et faisait franchir le Niger à ses bandes. Le colonel, qui avait des instructions pour éviter une guerre impopulaire en France, dut temporiser ; mais la situation devenait intenable et, vers la fin de 1890, l'organisation d'une nouvelle colonne fut décidée.

Mettant à profit cette période d'inaction de la part des Français, les sofas de Kémokho Bilali mirent à feu et à sang le Sankharan [3],

1. Le Baléya et l'Amana avaient été mis à sac. Babila, Sangoula, Sanankoro étaient détruits. Le chef de Fono fut remplacé par celui de Sanguiana. Le Oulada, de son côté, avait été pillé par Bokar Biro du Fouta-Dialo (1881). Le Oulada est peuplé de Dialonké Kamara et de Soninké Silla. Bokar Biro se montra d'une férocité implacable contre le village de Nono. L'année suivante (1882), les Houbbou vinrent piller ce pays, qui supplia Samori d'intervenir, ce que celui-ci s'empressa de faire, plaçant le Oulada sous son autorité, malgré les protestations de Timbo.

2. Le premier village reconstruit après l'arrivée des Français fut Kamandougou.

3. A la nouvelle de la défaite de Sikaso, Bakari, chef de Makono, et Dalaoulé Mamadi massacrèrent tous les sofas dans le Sankharan. Bien que, à l'approche de Bilali et de Diaoulé Karamokho, la plupart des Sankharanké se soient enfuis, Dalaoulé tint bravement la campagne, mit plusieurs fois en échec Baba et Diaoulé Karamokho et faillit prendre Bissandougou. Il enleva Kabaya, mais échoua à Sinikoro. Le Sankharan est dirigé par des Konté et Oularé (fils de rouges).

le Soulima, le Kouranko, se rapprochant des protégés de Sierra-Leone. L'administrateur anglais Garett se rendait en mars 1890 auprès du chef sofa, qui l'assurait de son amitié et lui promettait de ne pas entrer dans le protectorat Sierra-Leonais [1]. C'était dire qu'il marcherait de préférence sur les Rivières françaises, ce qu'il fit d'ailleurs. De leur côté les Foutadialonké envoyaient à Freetown une ambassade conduite par Mamadou Fofana. Celui-ci déclarait qu'il ne comprenait pas les intentions belliqueuses des Français du Soudan, alors que du côté des Rivières ils manifestaient des sentiments pacifiques. Ainsi, dans l'ombre, la puissance anglaise raffermissait les courages et les espérances en prodiguant l'or, les armes et les conseils. Ce fut en vain que l'ambassadeur français à Londres protesta contre l'envoi de la mission Garett, considérant ce fait comme un acte peu amical. Les Sierra-Leonais continuèrent leur œuvre occulte et ce ne fut que par la fermeté de ses soldats et de ses administrateurs que la France réussit à triompher de tant d'ennemis.

Au moment où les Rivières étaient menacées de tous côtés, Ballay ne perdit pas un moment son sang-froid et continua son œuvre de lutte économique contre Freetown sans se laisser détourner. Au point de vue politique, il s'entourait d'administrateurs en qui il avait toute confiance. En Mellacorée, il profitait du départ de Forichon pour le remplacer par un fonctionnaire plus pondéré, Lamadon. A Dubréca, il avait de Beeckman, à Boffa Milanini, à Boké Opigez, tous vieux administrateurs connaissant les indigènes et pouvant, sous une direction énergique, rendre de grands services. Il prescrivait, malgré la maigreur du budget, de payer les rentes aux chefs indigènes, une partie de ces engagements étant restée inexécutée sous la direction sénégalaise. Et cependant il n'était pas riche et ne vivait pas sur des subventions de la métropole. En avril 1890, approuvant le projet de Conakry port franc, son secrétaire général écrivait : « En donnant sur ce point satisfation aux vœux du commerce, nous sommes en droit de compter sur son complet acquiescement aux autres mesures fiscales, dont la stricte observation peut seule assurer les ressources nécessaires à l'alimentation du budget. »

1. Le jour où Samori, repoussé vers l'Est, cessa de s'approvisionner en fusils et en poudre à Freetown, les importations de ces marchandises y baissèrent de plusieurs centaines de mille francs. La colonie de Sierra-Leone a assumé devant l'histoire toute la responsabilité des épouvantables massacres dont cette partie de l'Afrique fut le théâtre pendant quinze années consécutives.

Nous avons vu que ce budget, dressé par Cerisier, avait été arrêté à 300.000 fr. Le compte définitif accusa 395.870 fr. 41 de recettes, sur lesquelles la douane donnait 312.696 fr. et les patentes 48.751 fr. Cependant, malgré cette augmentation de près de 96.000 fr. sur les prévisions, la balance avec les dépenses, qui s'élevaient à 422.822 fr. 31, accusait un déficit de 54.718 fr. 80. Sur le chiffre des dépenses, le personnel de direction figurait pour 49.311 fr., soit les 11,66 °/₀ du total. On ne peut guère imaginer plus stricte économie. Les dépassements provenaient d'abord de frais politiques, (16.000 fr.), nécessités par la situation troublée du pays et des rentes payées aux chefs, qui ressortaient à 39.848 fr. Le chapitre « Personnel des douanes » donnait aussi un excès de dépenses. Mais c'étaient surtout les travaux publics qui pesaient sur le budget, accusant un dépassement de près de 60.000 fr. Les frais de matériel atteignaient seuls le chiffre de 116.129 fr., soit plus du quart des dépenses totales. Tous les efforts du gouvernement portaient déjà sur l'amélioration de l'outillage commercial, complément indispensable des mesures douanières qu'il prenait. Les petites dépenses de 4.000 fr. pour élever un feu et baliser la rade de Conakry, de 6.182 fr. pour les routes et travaux d'entretien, indiquaient les préoccupations de la nouvelle administration.

Le budget de 1891, qui fut établi en entier par le gouverneur et son dévoué secrétaire général, put se solder au contraire par un excédent considérable : 187.151 fr. sur 646.387 fr. de recettes totales. Les droits de douane et les taxes nouvelles donnèrent 553.153 fr. Les taxes de consommation firent alors leurs preuves et laissèrent, à elles seules, 217.680 fr. Les patentes, seuls impôts directs de la colonie, qui auraient dû donner plus de 40.000 fr., furent difficilement recouvrées et ne produisirent que 29.784 fr. Cela détermina Ballay à les supprimer et à remplacer cette source de revenus par une augmentation des taxes de consommation, plus faciles à faire rentrer.

Les dépenses du budget de 1891 accusent une nouvelle progression du chiffre des travaux publics. Prévus pour 30.000 fr., ils s'élèvent en fin d'exercice à 78.118 fr., sans parler des dépenses des « ports et rades » inscrites pour 2.000 fr. [1]. Malgré ces dépenses considérables, malgré l'augmentation des rentes aux chefs et des

1. Développement du chapitre des travaux publics en 1891.

cadeaux politiques (58.000 fr.), malgré les remboursements des dépenses des exercices clos (25.000 fr.), la caisse de réserve recevait 132.433 fr. (7 août 1892), après qu'eut été payé le déficit de 1890. Les services administratifs et financiers (gouvernement



Femme Foutadialonké à la mode du N'Gabou.

affaires indigènes, secrétariat général [1], milice et police, prisons, douane [2], postes, trésor), ne coûtaient que 192.000 fr. L'instruction publique donnée gratuitement dans les cercles par les interprètes et par les missionnaires, l'imprimerie, les cultures, le service sanitaire atteignaient 8.153 fr. 50 ! Enfin, malgré le gros

1. Gouvernement, affaires indigènes, secrétariat général, ensemble : 23.324 fr. 60 (personnel et matériel).

2. Douane, personnel et matériel : 66.445 fr. Recettes : 553.153 fr.

effort demandé au personnel des travaux publics, il ne recevait que 10.647 fr. de traitements.

Ainsi la nouvelle colonie montrait qu'elle était viable et pouvait prospérer. Au point de vue politique, on sentait qu'une main ferme tenait les rênes. Les rapports devenaient de plus en plus fréquents entre le chef-lieu et les cercles, grâce au service régulier du « Dakar » entre Saint-Louis, Conakry et les Rivières [1].

Au contraire, la colonie rivale, Sierra-Leone, voyait sa prospépérité commerciale sérieusement menacée [2]. Cependant la politique financière de Sir James Hay rétablissait l'équilibre du budget, si compromis à son arrivée. Les recettes laissèrent un excédent sur les dépenses, ce qui ne s'était vu depuis longtemps. En même temps le prêt consenti par la métropole en 1877 avait pu être liquidé, et la dette qui montait à 2.600.000 fr. en 1878, était réduite à 1.500.000 fr. en 1889 [3]. Mais la diminution des affaires, l'exode possible des maisons de commerce vers les Rivières menaçaient la colonie anglaise. Aussi l'on comprend les efforts faits par le gouverneur Hay pour essayer de conserver les débouchés commerciaux de cet établissement et pour ne pas se laisser étouffer par des barrières françaises.

Les premiers succès de Ballay montrèrent à Eugène Étienne qu'il avait touché juste. Le 7 avril 1891, il disait dans un discours au conseil supérieur des colonies : « Devons-nous placer toutes nos colonies dans le même moule, les enserrer dans les mêmes formules administratives, les mêmes décrets, ou bien nous faut-il adopter pour chacune d'elles, ou du moins pour chaque groupe similaire, des règles spéciales qui s'adaptent aux mœurs, aux habitudes, aux

1. Navire de la compagnie française de cabotage à vapeur du Sénégal, tenu par un contrat de six années, avec privilège pour les passagers et les marchandises du gouvernement.

2. Commerce de Sierra-Leone (importations et exportations).

En 1873	£ 771.000.
1886	£ 774.000.
1889	£ 598.000.

3. Budgets de Sierra-Leone :

En 1873	2.250.000 fr.
1876	1.200.000 fr.
1880	1.812.000 fr.
1886	1.575.000 fr.
1889	1.800.000 fr.
1891	2.000.000 fr.

croyances des populations et à la nature du sol qu'il faut mettre en valeur? » Oui, répondait indirectement le gouverneur du Sénégal, de Lamothe, « l'échec absolu de la direction de l'Intérieur au Sénégal, lorsqu'elle a été chargée des affaires indigènes en pays d'administration directe, l'a démontré amplement [1]. »

Étienne définissait ensuite le gouverneur : « Il doit avoir assez de hauteur de vues pour, sans froisser ni inquiéter les populations qu'il administre, faire prévaloir les idées de justice, d'équité, de générosité qui sont l'apanage de notre race. Il doit être un éducateur qui fait pénétrer les bienfaits de notre civilisation, bienfaits qui tendent au bien-être matériel et moral des peuples... Il lui faut un personnel dont il doit être responsable [2]... »

Les paroles du sous-secrétaire d'État trahissaient les préoccupations d'un Africain et s'adaptaient visiblement à la situation des Rivières du Sud et du Soudan. Dans les Rivières, il avait à sa disposition le gouverneur idéal, tel qu'il l'avait défini. Il songeait à étendre ses pouvoirs, à le délivrer de toute crainte de l'intervention fâcheuse du Sénégal. Le 17 décembre 1891, il faisait signer au président Carnot un nouveau décret portant organisation de la « Guinée française et Dépendances, comprenant tous les territoires des Rivières du Sud et Dépendances », sous l'autorité d'un gouverneur exerçant le protectorat du Fouta-Dialo. La Guinée française proprement dite, entre la Guinée portugaise et Sierra-Leone, était administrée par un secrétaire général ; les Établissements de la Côte d'Ivoire (jusqu'alors dénommée Côte d'Or) par un

1. Lettre du gouverneur de Lamothe, 7 avril 1891, dans laquelle il demande la création d'un budget spécial des affaires indigènes. Non seulement un ministre éclairé la lui accorda, mais encore, le 13 décembre 1892, il put rendre un arrêté désannexant et plaçant sous le régime du protectorat les territoires du 2ᵉ arrondissement, malgré la protestation du conseil général.

2. A Ballay, il avait encore donné les admirables instructions personnelles suivantes : « Vous devez vous consacrer au développement des transactions commerciales et supprimer toutes formalités vexatoires et toutes réglementations inutiles. L'impôt doit être simple, il doit être supporté uniquement par le consommateur indigène. Sévère pour la perception, vous devez accorder des facilités pour les paiements dans la limite des garanties qui vous sont offertes.

« Vous devez assistance aux négociants qui vont dans ces pays risquer leurs capitaux dans des entreprises aléatoires en elles-mêmes, au milieu des difficultés de toute nature contre lesquelles ils ont à lutter. Juste et équitable envers tous, vous devez réserver vos faveurs pour nos nationaux, aider le commerce français, vous appuyer sur lui, vous aider de ses conseils et le faire participer dans une large mesure aux affaires de la colonie. »

résident, et ceux du Golfe du Bénin par un lieutenant-gouverneur, chacun de ces hauts fonctionnaires étant placés sous les ordres directs du gouverneur, qui pouvait lui déléguer ses pouvoirs d'ordonnateur des dépenses. Un conseil d'administration était en outre créé à Conakry, comprenant le secrétaire général, un administrateur, le trésorier-payeur et deux notables.

Le Docteur Ballay était gouverneur en titre et, sous son autorité, Paul Cousturier allait présider, pendant de longues années, comme secrétaire général, aux destinées de la Guinée Française.

Peu après avoir accompli son œuvre, Étienne cédait la place à un nouveau sous-secrétaire d'État, Jamais, et le sous-secrétariat, un moment rattaché au ministère du Commerce, le fut alors à la Marine (8 mars 1892). Mais le passage lumineux d'Étienne à la direction des affaires coloniales devait leur donner un essor inattendu, essor auquel il continua à présider [1]. La France commençait enfin à s'intéresser aux colonies et désirait les connaître.

1. A ce moment le groupe colonial de la Chambre des députés dont M. Étienne est président fut formé (16 juin 1892). Le 4 juillet 1892, un crédit supplémentaire de 200.000 fr. était ouvert aux missions coloniales.

CHAPITRE VII. — ANNEXES

ANNEXE N° I

Traité du 12 mai 1886, entre la France et le Portugal.

« En Guinée, la frontière qui séparera les possessions portugaises des possessions françaises suivra, conformément au tracé indiqué sur la carte n° 1 annexée à la présente convention :

« Au Nord, une ligne qui, partant du cap Roxo, se tiendra autant que possible, d'après les indications du terrain, à égale distance des rivières Casamance (Casamansa) et San-Domingo de Cacheu (São Domingos de Cacheu), jusqu'à l'intersection du méridien 17° 30′ de longitude ouest de Paris avec le parallèle 12° 40′ de latitude nord. Entre ce point et le 16° de longitude ouest de Paris, la frontière se confondra avec le parallèle 12° 40′ de latitude nord.

« A l'est, la frontière suivra le méridien de 16° ouest, depuis le parallèle 12° 40′ de latitude nord jusqu'au parallèle 11° 40′ de latitude nord.

« Au Sud, la frontière suivra une ligne qui partira de l'embouchure de la rivière Cajet, située entre l'île Catack (qui sera au Portugal) et l'île Tristão (qui sera à la France), et se tenant autant que possible, suivant les indications du terrain, à égale distance du Rio Componi (Tabati) et du Rio Cassini, puis de la branche septentrionale du Rio Componi (Tabati) et de la branche méridionale du Rio Cassini (Marigot de Kakondo) d'abord, et du Rio Grande ensuite, viendra aboutir au point d'intersection du méridien 16° de longitude ouest et du parallèle 11° 40′ de latitude nord.

« Appartiendront au Portugal toutes les îles comprises entre le méridien du Cap Roxo, la côte et la limite Sud formée par une ligne qui suivra le *thalweg* de la rivière Cajet et se dirigera ensuite au sud-ouest à travers la passe des Pilotes pour gagner le parallèle 10° 40′ de latitude nord avec lequel elle se confondra jusqu'au méridien du cap Roxo.

« S. M. le Roi du Portugal et des Algarves reconnaît le protectorat de la France sur les territoires du Fouta-Djalon, tel qu'il a été établi par les traités passés en 1881 entre le gouvernement de la République française et les almamys du Fouta-Djalon.

« Le Gouvernement de la République française, de son côté, s'engage à ne pas chercher à exercer son influence dans les limites attribuées à la Guinée portugaise par l'article Ier de la présente convention. Il s'engage, en outre, à ne pas modifier le traitement accordé, de tout temps, aux sujets portugais par les almamys du Fouta-Djalon. »

ANNEXE N° II

Traité du 21 mars 1887, entre la France et le Labaya.

« Entre Aubry-Lecomte, Georges, commandant le Cercle de Dubréka et Alfa Mory, premier chef du Labayah... a été convenu le traité suivant :

Art. 1er. — Alfa Mory, en son nom et en celui des autres chefs du pays et de leurs successeurs, déclare placer volontairement lui et son pays sous la protection et la suzeraineté de la France.

Art. 2. — Alfa Mory donne en toute propriété et sans aucune redevance le terrain nécessaire au gouvernement français sur tel emplacement qu'il désignera, pour y établir un résident, s'il y a lieu. »

Les articles 3, 4 et 5, sur la protection du commerce, le respect de la propriété indigène, la justice dans les litiges entre Français et indigènes, sont la reproduction des dispositions similaires des traités antérieurs.

Art. 6. — Les écoles ou missions qui voudraient s'établir au Labaya devront être munies de l'autorisation du gouvernement français.

Art. 7. — Le chef du Labayah s'engage à soumettre au commandant de cercle de Dubréca tous les différends qu'il pourra avoir avec ses voisins, et à n'entreprendre aucune guerre sans avoir pris l'avis du gouvernement français.

Art. 8. — En garantie de l'exécution des conditions sus-énoncées, et pour resserrer les liens d'amitié entre la France et le Labaya, le gouvernement français servira à Alfa Mory et à ses successeurs une rente annuelle de six cents francs, payable par semestre et à terme échu.

Fait et signé à Bramaya, le 24 mars 1887. Signé : Aubry-Lecomte, Manga Kati, premier ministre d'Alfa Mory, Mory Sitafa, chef de Dominguia, Dantouma, chef de Khamba, Dando Khobana, chef de Yenguissa, doyen des chefs du Labaya », etc...

Le 31 mars à Faringuia, Alfa Mory a signé le présent traité.

Signature arabe d'Alfa Mory.

ANNEXE N° III

Actes de cession à M. de Sanderval.

1° Cession par l'almamy Saury et les chefs du Foutah, de Guémé-Sangan, territoire de l'ancienne capitale de Coly Tenguella, signé par l'almamy, contresigné par le roi de Timbi.

Ce papier a été donné par l'almamy Ibrahima Saury, fils de Abdul Guadiri, à M. de Sanderval pour lui assurer la propriété de Guémé Sangan ; il lui donne cette propriété pour établir une maison.

Il n'autorisera personne autre étranger à s'installer dans le Foutah.

Thiernou Ibrahima de Tymbi Touni, et tous les chefs du Foutah, autorisent l'almamy à faire cette donation à Sanderval comme à un ami.

Si Sanderval fait un petit établissement, il paiera 300 gourdes par an ; si Sanderval fait un grand établissement, il paiera 1.000 gourdes.

Il aura, dans tous les cas, le droit de protéger son monopole lui-même contre toute concurrence.

20 février 1888.

Signé : Ibrahima Saury.
Thiernou Ibrahima.

2° Cession du territoire de Kahel par le roi de Tymbi-Touni.

Moi, Thiernou Ibrahima, roi de Tymbi-Touni, royaume qui s'étend du Rio-Pongo et Capporo à Kahel et Bentignel, je donne par amitié à Sanderval, les hautes terres de mon royaume qui aboutissent à Kahel, Bentignel et Broual Tapais.

Je reconnais Sanderval et ensuite ses descendants comme roi de ce territoire et de ceux qu'il pourrait acquérir.

J'autorise Sanderval ou ses enfants à établir dans mon royaume des bateaux, un chemin de fer, des maisons d'habitation, des machines à décortiquer ou à faire de la farine.

Je l'autorise à faire de la monnaie, à chercher et à exploiter les mines de mon royaume et à établir partout où il voudra, des maisons de commerce.

Je lui donne les terres qui lui sont nécessaires pour tout ceci, je lui fournirai pour ses travaux les travailleurs dont je dispose.

Je lui donne tout ceci en monopole, je ne le donnerai à personne autre.

Ceci s'étend aux territoires que je pourrai acquérir.

En échange, Sanderval me donnera de bons conseils, il m'aidera contre mes ennemis.

Ceci est écrit en arabe foulah et en français à Tymbi-Tonni, le 15 février 1888.

Thiernou Ibrahima.

3° Cession du plateau de Fello Dembi.

Thiernou Ibrahima, fils de Thiernou Ahmadou, fils de Thiernou Mansou, fils de Thiernou Suleiman de Tymbi-Touni, a donné à Sanderval un territoire appelé Fello Dembi, le point le plus élevé du Foutah-Djalon.

15 fevrier 1888.

4° Manifeste de l'almamy pour publier les accords précédents.

Ce papier vient de la part de l'almamy Ibrahima Saury, fils de l'almamy Abdul Guadiri, pour dire à tout son royaume que tous le reconnaissent pour maître.

En vertu de ce pouvoir, il dit : tous doivent comme lui respecter Sanderval et lui obéir.

Il a donné à Sanderval Guémé Sangan, Kahel, Oré-Kokoulo, Fello-Dembi, il a donné cela à Sanderval seul ; il l'a autorisé, lui seul, à s'établir dans ces lieux qui, ainsi, lui appartiennent, il ne les a donnés à personne autre.

Il lui a donné cela et demandé de protéger la province du Tymbi.

Il a chargé Thiernou Ibrahima de lui montrer ces endroits.

Il a donné cela avec l'autorisation de tous les chefs de Tymbi et de tout le Foutah ; il a donné cela pour que Sanderval protège le pays.

C'est écrit à Fougoumba, le 6 mars 1888.

Signé : Thiernou Ibrahima.

ANNEXE N° IV

Annexe au traité franco-anglais du 10 août 1889.

La ligne de démarcation prévue par l'article 2 de l'arrangement sera déterminée sur les lieux par des délégués français et anglais nommés à cet effet. Il est convenu que ces délégués, tenant compte des conclusions de la commission chargée de préparer l'entente dont il s'agit, rechercheront, d'un commun accord, les moyens d'assurer à la France une voie de communication entre la Mellacorée et le Soudan français, au sud du Fouta-Djallon, sans préjudice à la possession par l'Angleterre de la route entre Kambia et Falabah qui se confondra, en principe, avec l'itinéraire suivi par Blyden en 1872, vers ce dernier point.

Sierra-Leone, § 1. — « Conformément aux indications du traité de 1882, la ligne de démarcation, après avoir séparé le bassin de la Mellacorée de celui de la Grande-Scarcie », doit signifier en conformité avec l'article 1er de la convention de 1882 qui dit : « Ladite ligne de démarcation sera tracée de façon à assurer à la France le contrôle complet de la rivière Mellacorée, et à la Grande-Bretagne le contrôle complet des rivières Scarcies. Le point Mahela et le comptoir de ce nom, ainsi que la communication par les eaux adjacentes, appartiendront à la nation à laquelle, d'après ladite enquête, la possession aura été reconnue nécessaire pour le contrôle de la rivière Mellacorée, ou des rivières Scarcies, suivant le cas. S'il est constaté que la communication par eau à Mahela s'ouvre aussi bien sur la rivière Mellacorée que sur la rivière Scarcie, ladite ligne de démarcation partira sur la côte du milieu du cours d'eau qui se jette dans la mer à Mahela, et sera continuée de manière à attribuer à la France la communication avec la rivière Mellacorée et à la Grande-Bretagne la communication avec la rivière Scarcie. »

§ 2. — L'expression « la ligne de démarcation passera entre le Bennah et le Tambakka » sera comprise littéralement, en tant qu'elle s'accordera avec la convention citée plus haut, afin d'assurer le contrôle complet de la Mellacorée à la France, et celui de la rivière Scarcie à la Grande-Bretagne.

Au cas où il se trouverait que le Benna ou Banna s'étend dans le bassin de la rivière Grande-Scarcie, cette convention serait modifiée de manière que la rive droite de la Grande-Scarcie forme elle-même la limite sur cette partie de son cours.

ANNEXE N° V

Statistique du commerce des Rivières entre 1884 et 1890.

1° *Nunez* [1].

A. Produits oléagineux :

	Années		Quantités	Valeurs
Arachides......	1884		1.802.139 k.	
	1885		300.586 k.	
Sésames	1884-86	moyenne de	71.687 k.	0 fr. 23 le k.
Palmistes	—	—	1.198.071 k.	0 fr. 166 —
Huile de palme.	—	—	84.925 k.	1 fr. —
Béref [2].........	1885	—	419 k.	0 fr. 15 —

B. Produits d'élevage et dépouilles d'animaux :

Peaux (bœufs)..	1884-86	moyenne de	47.787 k.	

C. Autres produits :

Caoutchouc [3]....	1884-86	moyenne de	694.837 k.	(environ) 1,25 à 1,75 la livre.
	1888-1890	—	650.000 k.	
Riz	—	—	750 k.	
Colas..........	—	—	4.451 k.	4 fr. 50 le k.
Café	—	—	92 k.	3 fr. —
				nette 2 — mi-nette 1 — brute 0,25
Cire	—	—	799 k.	

2° *Pongo* [4].

A. Produits oléagineux :

Arachides......	1884		1.116.509 k.	
	1885	production insignifiante		
Sésames	1884-86	moyenne de	131.445 k.	0 fr 23 le k.
Palmistes	—	—	725.889 k.	0 fr. 166 —
Huile de palme.	—	—	48.405 k.	1 fr.

B. Produits d'élevage et dépouilles d'animaux :

Bœufs	1884-86	moyenne de	115 têtes	
Peaux (bœufs).	—	—	57.944 k.	

C. Autres produits :

Caoutchouc [5]...	1884-86	moyenne de	405.746 k.	(environ) 1,25 à 1,75 la livre anglaise.
—	1888-1890	—	895.000 k.	
Riz............	1886		2.038 k.	
Colas	1884-86		3.447 k.	4 fr 50 le k.
Café	—	moyenne de	2.948 k.	3 fr. —
Cire...........	—	—	2.806 k.	

1. Voir aussi principales importations et exportations du Nunez de 1885 à 1890, note 3, p. 458.
2. C'est la dernière exportation de ce produit.
3. Plus forte exportation 1884, 851.008.
4. Mouvement d'affaires du Pongo, voir note 2, p. 458.
5. Plus forte exportation 1884 avec 706.004.

3° *Mellacorée* [1].

A. Produits oléagineux :

Arachides......	1885		95.599 k.	
—	1886		insignifiante	
Sésames.......	1884		15.090 k.	
	1885		111.472 k.	
Palmistes......	1884-86		685.831 k. dans les 3 ans.	
Huile de palme.	—	moyenne de	7.286 k.	1 fr. le k.

B. Produits d'élevage et dépouilles d'animaux :

Bœufs.........	1884		15 têtes	
	1885		146 —	
	1886		167 —	
Peaux (bœufs).	1884-86		75.138 k.	

C. Autres produits :

Caoutchouc....	1885		21.956 k.	1,25 à 1,75
	1886		254.469 k.	
Riz............	1884-86	moyenne de	118.839 k.	0,15 en paille 0,30 net
Colas..........	1884-86		2.578 k.	4 fr. 50 le k.
Cire...........	1884-86		777 k. en tout.	
Gomme copal.	—		627.894 k.	0 fr. 80 —
Ricin.........	1884		40 k.	

4° *Dubréca* [2].

Caoutchouc....	1888-1890	moyenne de	390 tonnes environ [3].

1. Voir : douanes de Mellacorée, note 2, p. 457.

2. En 1889 : 393 tonnes 692. Le prix pour les caravanes était d'une gourde (5 francs) pour trois livres anglaises.

On payait aux traitants :

Qualité prima................	1,25 à 1,75
— flake..................	1,35 à 1,45
— inférieure............	1,25 en marchandises.

Ces prix s'entendent pour une livre anglaise.

3. Principales exportations de Dubréca, voir note 1, p. 458.

CHAPITRE VIII

LA GUINÉE FRANÇAISE

« Je vous recommande tout particulièrement, dans vos rapports avec les indigènes, la patience et la douceur. Vous avez affaire à une population généralement tranquille et peu agressive, facile au contraire à intimider. Devant une violence de la part d'Européens, les noirs s'affolent et il devient impossible d'obtenir d'eux ce qu'avec du calme et du temps ils eussent accordé sans difficulté. Lorsque vous croirez devoir sévir contre un village, faites-le avec modération et rendez-m'en compte sans retard... » (Instructions de Ballay au commis des affaires indigènes, Brière, 12 novembre 1897.)

Tandis que la Guinée Française et Dépendances s'organisait lentement, les colonnes françaises du Soudan avaient repris leur marche en avant pour châtier Samori. Nous avons vu que l'almamy avait déchiré le traité de Niakho, avait fait envahir par ses redoutables bandes les pays à l'ouest du Niger et s'était rapproché de ses amis foutadialonké et sierra-léonais. La situation de la nouvelle colonie côtière, à peine née, était fort précaire. Elle était menacée par l'ennemi le plus terrible qu'elle eût jamais eu. Comme gage de son amitié pour les almamys foutadialonké, Samori faisait piller et ruiner le pays Bailo par son chef Sétiba, afin de rappeler cette malheureuse province au respect de ses suzerains, comme il l'avait fait jadis chez les Houbbou. Le village de Toumanéa, qui avait passé un traité en 1890 avec l'enseigne Hourst, demeura intact, les sofas n'ayant pas eu le temps d'en faire l'attaque en règle [1]. De son côté, Kémokho Bilali, qui avait massacré les Houbbou en 1882, s'avançait vers la Mellacorée. C'est alors, au début de 1891, que le colonel Archinard passait le Niger à Niantankoro. Une colonne

1. Ce village était d'ailleurs très bien fortifié et était un modèle d'architecture militaire nègre. Voir texte du traité annexe n° 1.

volante, sous les ordres du capitaine Hugueny, atteignait Kankan, abandonné à la hâte par Samori. Le gros de la colonne livrait le 9 avril un violent combat à Oulondougou [1]. Peu après les troupes françaises entraient dans Bissandougou, capitale de l'almamy, qui l'avait incendié. Tout le pays était ravagé, sans ressources. Il fallut se replier sur Kankan, puis sur Siguiri, après avoir laissé un poste dans la première ville. Celle-ci fut aussitôt entourée par les bandes de l'émir, interceptant toutes communications. Le capitaine Huguenv dut reprendre l'offensive. Il réussit brillamment à déblayer le terrain et la victoire de Faraba obligea Samori à se retirer dans le sud.

A la même époque, le gouvernement français jugea nécessaire l'envoi d'une mission dans les Rivières, pour assurer à la France, conformément au traité franco-anglais [2], une route vers le Niger en contournant le Fouta-Dialo. Le Ministre la confia à Brosselard-Faidherbe, qui venait de diriger la mission de délimitation franco-portugaise, dont il est nécessaire que nous disions un mot ici : La Guinée Portugaise avait été détachée du gouvernement du Cap-Vert et déclarée autonome vers 1865. La résidence du gouverneur avait été transportée vers la même période de Cachéo à Bissao, la capitale étant Boulam. En 1880, le Docteur Bayol avait fait une délimitation sommaire. Puis le Cassini fut échangé contre l'enclave de Ziguinchor, en Casamance.

Le 12 mai 1886, fut signé à Carabane (Casamance) l'arrangement franco-portugais et, à la fin de 1887, commencèrent les opérations de la reconnaissance topographique Brosselard. Elle se composait du lieutenant Clerc, du publiciste Galibert, du docteur Noury et d'une vingtaine de tirailleurs. Le chef de la mission portugaise était Da Costa Oliveira. Le Bas-Compony, le Rio-Grande, le Foréa furent reconnus. En remontant dans l'ancienne province de Dandoum, la mission envoya à Kadé l'interprète Ibrahima, chargé de porter des cadeaux à Modi Yaya, qui devint plus tard chef du Labé. Les travaux de la commission aboutirent au protocole du 2 mai 1889.

Dans la mission du Niger, Brosselard fut accompagné du lieutenant Des Michels, de Warenhost, d'Adrien Marie et de Félix

1. Où fut tué le sous-lieutenant Orsat.
2. Voir chapitre VII.

Dubois. Il quitta la France en décembre 1890 [1]. De Benti, il devait atteindre les sources du Niger et rapporter une étude sur la possibilité d'établir dans cette région un chemin de fer dont le tracé n'empiétât pas sur la zone anglaise. C'était la réponse au projet du railway anglais devant aller de Freetown sur Falaba.

La mission traversa Farmoréa (3 janvier), Ouelia, Ouasou, qu'elle atteignait le 2 février 1891. Un traité y fut signé avec l'almamy du Tamiso [2], afin d'écarter toute équivoque au sujet du Tala que les Anglais déclaraient ne pas être dépendant du Tamiso. Après avoir franchi Yomaya [3] et Sambaya [4], Brosselard et ses compagnons, escortés du chef du Kokounia, qui avait été renversé avec l'aide des sofas par son rival Dolédougou, se trouva en contact avec le chef de bandes Siséké, dans un pays entièrement ravagé. « Ce ne sont que cadavres abandonnés sans sépulture, villages ruinés, ruisseaux empoisonnés [5]. » Près de Yomaya, Des Michels tombe dans une embuscade dont il se tire à grand' peine. Kémokho Bilali [6] arrivait à ce moment avec 1.500 hommes pour renforcer son lieutenant. A Soumayéréa-Kouta [7], il eut une entrevue avec le chef de la mission française et lui signifia l'ordre de se retirer, malgré l'offre d'une forte somme pour conduire la mission à Samori. Bilali semblait d'ailleurs tout disposé à traiter pour lui-même avec la France et à se créer un royaume indépendant au sud du Fouta. Dolédougou, du Kokounia, se montra beaucoup plus dur que son allié [8], sachant que son rival était venu demander la protection de la France.

Brosselard dut rebrousser chemin (avril 1891). Il rapportait des études assez sommaires sur le pays traversé, indiquant la possibilité d'établir une voie ferrée de 340 kil., de Mahoundé, sur la Mella-

1. Arrivé sur le Taygète, le 24 décembre à Conakry, transbordé aussitôt sur un côtre, il débarquait le 26 à Benti. Adrien-Marie devait mourir en rentrant en Europe.

2. V. texte de ce traité, Annexe n° 2.

3. Où un traité est passé avec le Kamonké (8 février 1891). Voir Annexe n° 3.

4. Capitale du Kokounyia, entièrement ruinée.

5. Brosselard, *Société de géographie de Bordeaux*, 4 janvier 1892 : « Quelle est donc triste cette chevauchée à travers les cités défuntes et les arbres noircis, avec, au moindre souffle de vent, une atmosphère saturée de cendres à respirer » (F. Dubois, *La vie au Continent noir*).

6. Qui résidait à Kaba, dans le Houré.

7. C'est-à-dire Soumayéréa la neuve. Un autre village, Soumayéréa-Koro (la vieille), existe à quelques kilomètres au S.-O. du précédent.

8. Il avait cependant signé avec Forichon un traité de protectorat, le 23 décembre 1889. V. Annexe n° 4.

corée, jusqu'en amont de Kouroussa, où il rêvait de fonder la station de Carnotville [1]. Au point de vue politique, son passage n'eut pas des résultats fort satisfaisants [2]. L'acte de Des Michels, attachant un protégé français à la queue de son cheval, avait fortement indisposé les populations, déjà émues par les procédés de Forichon [3]. Ballay, qui avait mis en Mellacorée un administrateur énergique mais pondéré, Lamadon, envoya aussitôt le commis de résidence, Baillat, pour tranquilliser les indigènes du Benna et surveiller la frontière anglaise qui était à ce moment à feu et à sang (mai 1891).

En effet, depuis le début de 1890, tous les pays soso de la région des Scarcies et de la haute Mellacorée étaient en révolution. La menace de l'invasion des sofas de Bilali, évalués à 4.000 hommes bien armés [4], la crainte d'une levée nouvelle des Timéné, soutenus par les Anglais, pendant que dans le Samo les deux frères ennemis, Fa Yéni et Ansou, représentant, le premier l'influence anglaise, le second l'influence française, menaçaient d'en venir aux mains [5], toutes ces conjonctures ou éventualités surexcitaient au plus haut point les esprits. Les habitants du Tambakha, que le nouveau traité franco-anglais enlevait au protectorat français, étaient particulièrement exaltés. Leur chef de guerre, Karimou, criait qu'il voulait être Français et partager le sort de ses frères soso ; qu'il ne voulait pas des Anglais, amis des Timéné, adversaires séculaires des Mandé. Malgré la tristesse de ce renoncement, l'administration de la Guinée fit loyalement appliquer les clauses du nouvel acte diplomatique, qui ne s'était inquiété que de la topographie du pays et non des sentiments de ses populations. C'est ainsi que le district de Mabolo se trouvait coupé en deux et que son chef Layou, résidant à Bou-

1. Des appontements et des quais d'accostage à Mahoundé devraient permettre à deux grands vapeur à la fois d'être bord à quai avec des fonds de 5 mètres à marée basse. La ligne, genre Decauville, se dirigerait sur Kofion, passerait la Kolenté à Koréa, traverserait Béréa (Dougouta), puis l'immense plaine entre les deux Scarcies (Kolenté et Kaba), longeant les contreforts du Kokounia.

2. Le capitaine Brosselard obtint, en mai 1891, un congé sans solde, et presqu'aussitôt vint dans les îles Tristao comme directeur de la société concessionnaire de ces îles.

3. Le malheureux Forichon périssait peu de temps après à Sedhiou, comme administrateur de la Casamance, assassiné par quatre fanatiques.

4. Ils avaient ravagé le Houré et s'étaient retranchés fortement dans Salia.

5. En janvier 1891, le Timéné Mamboutou vint ravager le Samo.

bouya, territoire d'influence française, était séparé par la nouvelle délimitation de sa capitale, Mabolo. Lamadon et Baillat défendaient formellement aux protégés français de passer la frontière en armes. C'était livrer à ses ennemis un chef qui avait mis tout son espoir dans la France et dans ses alliés soso. En effet, depuis septembre 1889, Karimou, frère de Kalé-Kolé, chef du Tambakha, conduisait les troupes de ce pays contre le Limba. Le chef du Loko, Samoura (ou Fombo), allié du Limbanyi, avait envahi, avec le Timéné Bé Bouri, le Tambakha ; mais Karimou le repoussa et entra à sa suite dans le Limba. L'administrateur anglais Garett, étant venu lui faire des remontrances, fut injurié et dut se retirer en toute hâte. Les indigènes lui reprochaient d'avoir, en 1889, brûlé avec Wendié, capitale du Soso Daraoua, 13 autres villages soso pour des motifs sans grande importance. Le gouverneur anglais intima alors à Karimou l'ordre de se constituer prisonnier à Freetown dans les quinze jours ; mais le chef refusa d'évacuer le Limba. Cependant, battu à Ouandé, il se retira et vint au Benna recruter des troupes. Forichon l'obligea, suivant les ordres reçus, à rentrer dans le Tambakha. C'est alors que, le 15 janvier 1890, le gouverneur de Sierra-Leone créait une force de police-frontière. Elle avait pour mission d'occuper les points avancés de la colonie, et même au delà des territoires protégés, pour garantir Sierra-Leone de toute invasion. Elle comprenait : un inspecteur général, 3 inspecteurs, 4 sous-inspecteurs, 280 sous-officiers et soldats.

Karimou s'apprêta à la lutte avec l'énergie du désespoir. Le redoutable Kibalaye, chef timéné, poussé par les Anglais, vint l'attaquer devant sa résidence de Tambi. Il comptait sur la victoire, se proposant ensuite d'envahir le Benna et le Moréa. Tambi se trouvant dans une île de la Kaba ou petite Scarcie, les Timéné tendirent des cordes sur le fleuve pour empêcher les Soso de fuir en pirogue ; puis, jetant des ponts volants, ils s'élancèrent à l'assaut pendant la nuit, pensant surprendre leurs ennemis. Mais ceux-ci veillaient et, à peine les Timéné étaient-ils passés, que les ponts étaient coupés. Attaqués à la fois de front et sur les derrières, les Timéné, égorgés ou noyés, furent anéantis. Les Soso estimaient les pertes ennemies à plus de 600 hommes. Un officier anglais qui, à distance, surveillait l'opération et auquel Karimou devait être livré, dut se retirer. La nouvelle de ce combat causa une grande émotion à Freetown comme à Conakry. C'était, en effet, un échec

pour la politique anglaise. Ballay faisait valoir en France qu'il y avait lieu, avant de se prononcer définitivement sur le sort du Tambakha, d'attendre la fin des opérations de cette commission franco-anglaise de délimitation, dont le traité de 1889 prévoyait le fonctionnement. Mais l'esprit sierra-léonais était trop surexcité pour tenir compte de ces réserves diplomatiques. Il montrait assez, en fomentant des troubles au sein même du protectorat guinéen, son mépris du Français. Une voix unanime réclamait le châtiment du « freebooter » Karimou.

Il se passa alors cette chose extraordinaire : Pendant que les Timéné traversaient les Scarcies, au mépris des engagements contractés entre la France et l'Angleterre, brûlaient Digui-Digui et Yangba, une force de 150 miliciens anglais, avec deux officiers et l'inspecteur-général venait à son tour attaquer Tambi, comptant sur la diversion des Timéné, plus que sur la conduite loyale des autorités françaises, pour éloigner de Karimou tout secours. Celui-ci ayant déclaré être protégé français, Tambi fut aussitôt attaqué avec le canon. Mais, après un long combat, la colonne anglaise, à bout de munitions, devait se retirer et rentrer à Freetown, le 13 mai 1891, avec de nombreux blessés. En lui annonçant la victoire, Karimou renouvelait à Lamadon l'assurance d'une inaltérable amitié pour la France, ajoutant qu'il résisterait jusqu'à la mort.

La situation devenait inextricable : les Timéné avaient été repoussés par les gens du Benna, mais, au même moment, Kémokho Bilali s'avançait menaçant vers la Mellacorée, recommençant ses pillages et ses meurtres méthodiques, soutenu en secret par tout un parti des Touré, diamou familial de Samori.

Dolédougou, ou plutôt Doradougou, ou encore Alfa Ahmadou, chef de Kokounya, qui avait appelé à son aide les sofas et provoqué le Tamiso [1], s'était révolté, au début de 1892, contre les exactions de ses alliés. Il appelait le Tamiso à son aide ; et, bientôt, il battait et tuait à Koumba le chef de l'avant-garde de Bilali, Moumini. Le chef sofa Sisséké, reprend bientôt Koumba ; mais les Soso occupent le lendemain les ruines de la ville, tuent Sisséké et obligent les sofas à se retirer sur Saliyaya (Houré), d'où ils se trouvent coupés du gros de l'armée de Bilali par la révolte d'une

1. Baillat avait assisté, à Sambaréya, au défi porté par Kalonyi, frère de Dolédougou, à l'almamy Fodé du Tamiso, ajoutant qu'il ne craignait pas les Français.



Coll. Sanderval.

Chef soso du Benna.
Sourakhata (le Maure) surnommé l'homme-oiseau.

partie du Soulima, provoquée par l'arrivée de la colonne Humbert. Mais cette victoire était chèrement payée par le Kokounia : le frère de Dolédougou et presque tous ses enfants y avaient trouvé la mort et le pays était couvert de ruines [1].

Bientôt les sofas reviennent à la charge. Dolédougou adresse à Ballay et à Daouda des appels suppliants. Mais le pays est bientôt envahi et dévasté. Les sofas atteignent le Tamiso où Karimou s'est réfugié et où il lutte en vain, avec l'almamy Fodé, pour s'opposer à cette marche victorieuse. Les sofas franchissent même la grande Scarcie et s'avancent jusqu'à Oualia et Digui-Digui.

A cette armée, la Guinée française ne pouvait opposer que 130 miliciens à peine, partiellement armés, et 60 tirailleurs campés au Nunez sous les ordres du lieutenant Staup et mandés d'urgence à Conakry [2]. L'administrateur Lamadon se porta rapidement vers le chef sofa avec quelques miliciens ou laptots. Il atteignit l'armée ennemie à Daracouyé, au moment où elle s'apprêtait à franchir le Lolo : Il envoya aussitôt à Kémokho Bilali son interprète Sori Madi, Kerfala, notable du Moréa, et trois laptots sans armes. En guise de lettre de crédit, il leur remit sa tunique de grande tenue. Lui-même restait à Daracouyé avec 3 laptots. Ses ambassadeurs déclarèrent aux chefs sofas que l'administrateur gardait le Lolo avec 150 tirailleurs et qu'il leur défendait d'entrer dans le Tamiso ; il leur ordonnait, en outre, en vertu du traité passé par le Kokounia avec la France, d'évacuer ce pays. Les sofas, devant cette assurance, furent pris de peur. Ils répondirent qu'ils allaient se retirer, mais qu'ils ne permettraient pas aux Français d'atteindre le Niger ; que toutes leurs préférences étaient pour les Anglais qui, eux au moins, leur donnaient des fusils et de

1. Déjà, en 1886, N'Fali, le chef de Samori à Falaba, avait envoyé dans le Kokounia et le Tambama, à l'appel de Doradougou, les chefs sofas Sisséké, Kabaké et Daramé.

2. Forces de police : 30 hommes en Mellacorée.
30 » à Dubréca.
27 » au Rio-Pongo.
30 » au Rio-Nunez.
11 » à Conakry.

A ces forces, il y a lieu d'ajouter les 60 tirailleurs du lieutenant Staup qui, au moment où Ballay se disposait à les envoyer au Rio-Pongo, furent expédiés par le département à Grand-Bassam, en avril 1891. Il ne resta à Conakry que 10 hommes sous les ordres du lieutenant Chasles.

la poudre (aveu dépouillé d'artifice !) ; qu'ils se proposaient d'arrêter et de molester toute caravane se rendant dans les Rivières : « Nous partons ! Voici une aiguille. Tu la donneras au commandant pour coudre ses paroles avec les nôtres ; quant à aller lui parler, nous n'irons pas ! »

Un des laptots pensant faciliter l'entretien et, confiant dans « les paroles cousues », dit alors naïvement : « Tu ne risques rien, il n'y a pas de tirailleurs avec lui ! » Mais un des chefs sofas, Kékoutagbé, sourit d'un air malin et répondit : « Nous connaissons les Français, nous savons qu'un commandant marche toujours avec beaucoup de tirailleurs[1]... » Le sang-froid et l'audace de Lamadon venaient de sauver de la ruine nos jeunes possessions, incapables d'opposer une résistance sérieuse à l'envahisseur. Entre temps, la mission Brosselard ramenait dans sa capitale Sambaya, réduite en cendres, le chef Dolédougou[2].

La situation n'en était pas moins très tendue, surtout à cause de l'hostilité latente de Sierra-Leone. Les gouvernements métropolitains, pleins de sagesse et de bonne volonté, essayèrent de nouveau d'aplanir ce qu'ils pensaient n'être que des difficultés de frontière, alors que c'était un duel dans lequel la vie de la colonie anglaise et son développement futur étaient en jeu. Une nouvelle conférence internationale aboutit, le 26 juin 1891, à une convention signée par Hanotaux et Haussman pour la France, Egerton et Crow pour l'Angleterre. Elle complétait celle de 1889 donnant à la France le contrôle exclusif du bassin du Niger[3]. La route de l'Est était désormais fermée à Sierra-Leone, comme auparavant celle du Nord. C'était l'encerclement définitif de la colonie anglaise, le plus rude coup qu'elle eût reçu. Sans espoir désormais, elle continua cependant la lutte sourde, engagée avec une remarquable habileté : missions sur missions étaient adressées à Samori. Un agent anglais était établi en permanence auprès de Kémokho Bilali, et les nombreuses caravanes qu'envoyait Samori, chargées d'or et d'ivoire,

1. Félix Dubois, *La vie au Continent noir*.

2. « Dolédougou a laissé tomber les bras et abandonné les rênes à sa monture. Rien, de quelque côté que se porte le regard dans la grande clairière, rien n'est resté intact, ni un arbre, ni une case... Sans être guidé, le bidet s'avance... La petite bête enfonce jusqu'à mi-jambe, au milieu des cendres. Des bandes de vautours, de charognards, s'envolent. Personne ne dit mot... » (F. Dubois, *loc. cit.*).

3. Voir texte de ce traité, Annexe n° 5.

étaient aussitôt dirigées sur Port-Loko ou Freetown, d'où elles rapportaient des armes et de la poudre. En juillet 1890, des officiers anglais venaient rendre visite à l'almamy Ahmadou, du Fouta-Dialo, connu pour son hostilité contre la France et qui dirigeait vers Sierra-Leone, ou destinait à Samori, un nombre considérable de bœufs, défendant aux alfaya de vendre quoi que ce soit aux Français. Ces officiers avaient été logés à Foukoumba. Ibrahima Sori, l'almamy soria, venait de mourir et c'était encore une atteinte à l'influence de la France. Aussi Étienne écrivait-il, le 9 octobre 1890 : « Mon attention a été appelée sur l'état de nos relations politiques avec le Fouta et sur l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une mission fût envoyée près des almamys pour négocier l'installation d'un résident à Timbo, où l'influence anglaise semble vouloir dominer. »

A ce moment la guerre faisait rage partout. Le Tambakha luttait contre les Anglais ; les sofas ravageaient le haut pays ; le Labaya et le Sombouri menaçaient d'en venir aux mains pour une question de frontières ; l'almamy Ahmadou s'avançait vers le Tamiso pour soumettre un marabout « Ouali », Karamokho Aliou, qui s'était créé sur le domaine dialonké, protégé du Fouta, une petite principauté presque indépendante. Il appelait son village « Missidi », la Mosquée [1]. D'autre part le soria Mamadou Paté, fils aîné d'almamy Ibrahima Sori, disputait à son cadet Bokar Biro la succession au titre de chef des soria. La querelle fut vidée dans les environs de Timbo. Bokar Biro avait fortement discipliné une bande d'environ 500 sofas, vieux routiers et pillards, terreur du Fouta. Mamadou Paté, très brave, était soutenu par l'aristocratie, secours malheureusement précaire. Alfa Ibrahima Foukoumba, l'un des chefs féodaux les plus redoutés du Fouta, et tous les anciens s'étaient déclarés pour lui. Malgré toutes les prévisions et bien qu'ayant blessé son frère de sa propre main, il fut subitement abandonné par ses hommes, sans doute à la suite de la trahison du chef de Foukoumba. Celui-ci, très ambitieux, sorte de souverain religieux soutenu des marabouts, craignait un prince énergique et intelligent, à allures indépendantes. Aussi les sofas de Foukoumba se contentèrent-ils de tirer à blanc. Le combat fut un véritable guet-apens [2]. Mamadou Paté put s'enfuir

1. Venu de Kébou vers 1887, fuyant la guerre qui bouleversait cette province.. Almamy Laye était à ce moment chef du Goumba. (Voir première partie, chapitre II.)

2. Voir à ce sujet, Sanderval, *loc. cit.* M. Guébhard, au contraire, fait de Bokar

à Timbo où il se cacha dans un grenier. Dénoncé par une femme, il fut blessé d'un coup de feu par le chef sofa Mali-Ba et achevé à coups de sabre par son plus jeune frère, Modi Eliasa. Mali-Ba lui coupa la tête qu'il envoya à Bokar [1]. Celui-ci devenait, grâce à ce meurtre, le grand chef des soria. Mais le crime abominable ne devait pas lui porter bonheur. Dès ce moment, il eut contre lui, dans son propre parti, une opposition irréductible. C'était la désagrégation du plus puissant et du plus habile des deux grands çofs politiques du Fouta. C'était la fin à brève échéance de cette république féodale et, si la France ne se fût trouvée là, il est indubitable qu'un Samori quelconque l'aurait renversée.

Mamadou Paté étant sincère ami de la France il était naturel que Bokar prît le contre-pied de sa politique [2]. Il entretenait des rapports très amicaux avec Samori et le chef des sofas de Farana, Langa-Fali. Violent et autoritaire, ne mettant aucun frein à ses passions, il exerça, bientôt après sa nomination comme almamy, une sorte de dictature, annihilant complètement son collègue Ahmadou, « très vieux, peu intelligent et qui s'abandonnait à son entourage ». Aussi les haines s'avivèrent-elles chez tous ses adversaires qu'il froissait et brutalisait, au lieu de chercher à les ramener à lui. Ses frères Tierno Siré et Modi Abdoulaye le haïssaient. Le premier adorait son frère, Mamadou Paté, dont il embrassait spontanément le portrait que lui montrait de Beeckmann. Le second s'était vu enlever presque tous ses biens, ses femmes et ses captifs. Mais le plus redoutable des ennemis de Bokar était le chef du Labé, Alfa Gassimou, qui proposait à la France de renverser l'usurpateur [3].

Cependant, le succès de nos colonnes au Soudan et l'envelop-

Biro une sorte de héros de l'indépendance peuhle ; tout ce que nous savons de lui vient contredire cette légende.

1. D'après M. Guébhard, Bokar lui-même tua son frère avec une balle d'or, qui seule pouvait atteindre un marabout.

2. Lorsque Bayol, après avoir été très bien reçu par Mamadou Paté, vient voir Bokar-Biro, en 1882, dans son foulaso de Bilalya, (près de Sokotoro), « il affecte, écrit Noirot, beaucoup de familiarité, comme pour convaincre son entourage qu'il est, lui aussi, tout à fait camarade avec les Français ». Et il ajoute : « Boubakar Biro et Mamadou Paté se détestent ; aussi est-il très intéressant d'observer les allures de Boubakar Biro, qui est plein de jalousie envers son frère. »

3. « Alfa Gassimou est l'homme le plus grand et le plus gros que j'aie jamais vu. Ce superbe chef noir a plus de deux mètres de hauteur et, de peur d'écraser sa monture sans doute, marche toujours à pied... » (Noirot, *loc. cit.*) .

pement définitif du Fouta vers l'est, donnèrent un moment à réfléchir à Bokar. Ballay avait décidé de faire payer les arrérages échus des rentes, annulant ainsi le traité Plat. En octobre 1890, Bokar Biro envoya toucher sa rente à Dubréca, protestant de son dévoûment à la France. En avril 1891, il expédiait de nouveaux messagers déclarant qu'il allait faire ouvrir les routes des Rivières. De Beeckman qui venait de traiter avec le Bakoundyi (16 mars 1891) et le Filakoundyi (15 avril 91) [1], fut alors choisi par Ballay pour aller à Timbo continuer, suivant les vues du sous-secrétaire d'État, les relations entamées. Cousturier, gouverneur intérimaire, ui donnait des instructions précises : « Vous vous efforcerez de faire sentir notre influence partout où vous passerez et de faire comprendre aux Foulas que nous respectons leurs usages et coutumes ; que notre intention n'est nullement d'occuper militairement le Fouta ;. . . que nous ne cherchons qu'à assurer le développement du commerce, et amener en même temps au Fouta l'aisance et la prospérité ». Il devait demander l'autorisation d'installer un résident français, obtenir l'assurance que le commerce avec la côte resterait libre, enfin il devait traiter avec les provinces dialonké limitrophes du Fouta et empêcher chez elles les razzia de caravanes [2].

Le lieutenant Chasles accompagna de Beeckman jusqu'à Démokoulima. Des interprètes, miliciens et 80 porteurs ormaient une fastueuse escorte. Sans se laisser intimider par les bruits effrayants que colportaient les dioula, ils poursuivirent leur route imperturbablement. A Kolébara, le régent du Téné, Bokari Angoya, supplia de Beeckman de passer avec lui un traité de protectorat. Il ne voulait plus, disait-il, avoir de relations avec les Foula qui le pillaient, bien qu'il fût, nominalement, sous la protection du puissant diwal de Timbi-Touni [3]. De Beeckman déclara qu'il ne traiterait qu'à son

1. Voir Annexes n° 6 et 7.

2. Le chef du Bakoundyi, à lui seul, prélevait 1/10 de toute marchandise au passage du Badi. Les plus notoires pillards étaient le chef de Kambalia, Simini Modou et, dans le Barign, Moussa Béli et Alfa de Kouibou. Depuis le traité du 16 mars 1891, le chef du Bakoundyi, Kandé Modou était devenu plus raisonnable. (Capitale Falisadé; notables Mousa Béli, de Dougougna, chef de guerre et Fodé Mousa de Dembaya).

3. Bokari Angoya, chef de guerre, nommé régent du Téné en 1878, à la suite du meurtre du roi Manga Sayon par une armée des Timbi, conduite par Tierno Maadjiou, frère du chef T. Ibrahima Timbi. L'année suivante, il vengeait cet affront en pillant Sarésène, ville très commerçante dépendant du Timbi-Touni. Les Foula du pays voulaient donner la couronne à un chef nommé Sira Fodé, ou même au chef du Barign, Kandé Sana. Bokari Angoya faisait valoir ce prétexte pour ne pas remettre le pouvoir à Kandé Fodé, héritier de Sayon, qu'il ne jugeait pas assez énergique.

retour du Fouta, voulant très sagement, s'assurer des dispositions des almamys, suzerains de ces pays. Cette réponse amena presque aussitôt une révolution : Bokari Angoya, ne pouvant plus se targuer d'avoir l'appui des Français, fut immédiatement destitué par les notables et dut céder la place à son pupille Kandé Fodé [1]. Dans le Barign, de Beeckman constate que le chef fait payer des droits exorbitants au passage du Mayonkouré. Arrivé à Katia le 17 novembre, il admoneste le chef Kandé Sana [2]. La mission traverse ensuite Démokoulima [3], atteint le haut plateau, arrive à Massi, où les pouvoirs du chef Tierno Gando expirent : quatre compétiteurs sont sur les rangs et c'est Modi Yaya du Labé qui vient proclamer le choix de Bokar Biro. Lui-même va recevoir de Beeckman, l'assurant de l'amitié de Bokar. Le fils de Tierno Gando, ayant été élu, accomgna la mission jusqu'au Miti, qui sépare le Massi des Timbi. A partir de là, les réceptions seront plutôt froides... Chaque chef a peur de déplaire à l'almamy en recevant trop bien les blancs. La plupart sont absents de leur résidence. De Beeckman constate que l'on ne connaît que Sierra-Leone dans le pays. Il se console en admirant le paysage. « La route est bordée de villages charmants, entourés de haies vives ; chaque maison a son jardin, soigneusement entretenu, avec des plates-bandes bien tracées. » A Dougbel, Tierno Siré, frère de Bokar, et Mamadou Saidou, le griot qui accompagnait Bayol en 1882, vinrent apporter à Beeckman l'autorisation d'entrer à Timbo. L'entrée de la capitale, le 30 novembre 1891, causa une déception à l'ambassadeur : « La ville est sale, les chemins défoncés. L'eau est loin de la ville ; on ne trouve de bois pour la cuisine qu'avec les plus grandes difficultés ; pas de riz, pas de patates, pas

1. Kandé Fodé implore la protection française au retour de Beeckman. Mais celui-ci craignant de se brouiller avec le Massi et le Timbi, conseille à ses interlocuteurs de s'adresser à l'almamy ; s'ils ne peuvent obtenir justice, qu'ils viennent alors à Dubréca traiter avec la France. C'était les abandonner à la colère des almamys, en risquant de nous aliéner toutes les sympathies.

2. Au retour de la mission, Kandé Sana déclare qu'il est Soso, qu'il ne veut plus entendre parler de l'almamy et demande la protection française. Un seul troupeau peulh ne viendra plus paître dans son pays.

3. Capitale du Sokhouii, située sur un vaste plateau et se continuant par une quantité de petits faubourgs « où se fait une traite considérable ». Le chef Alfa Mamadou « homme intelligent, franc et actif » proteste de son désir de voir ouvrir les routes. Il est vassal du Massi. Les autres grandes places de traite de la frontière sont : Kébalé, Kénindé, Laouali, Koura-Ouré.



Coll. Sanderval.

Le frère et le fils de l'almamy Bokar Biro.

de mil... quelle désillusion ! » Bokar, qu'Alby décrira plus tard : « Un homme corpulent, taille moyenne, traits réguliers ayant l'allure d'un bon vivant très poli et doux », reçoit de Beeckman le 2 décembre [1]. Comme tous les Foula, il dissimule sa peur sous une amabilité des plus vives. Mais dès qu'on arrive aux questions précises, il se dérobe. L'almamy Ahmadou est plus âgé que lui ; qu'on le consulte auparavant. Quand de Beeckmann lui demande d'ordonner aux chefs du Sokhouli (Démokoulima) et du Barign de construire une route, il est fort embarrassé, allègue qu'il ne peut se faire obéir des Dialonké. Ce qui ne l'empêche pas de se dire suzerain de toute la région côtière. Sur quoi de Beeckman proteste, excipant du traité Bayol, peu respecté d'ailleurs par les Français eux-mêmes. Enfin l'almamy récrimine contre les troupes françaises de l'est. Le lieutenant Maritz, trompé par Aguibou, aurait violé la frontière du côté de Dinguiraye. Une secrète inquiétude perce dans l'attitude de l'almamy.

Le 8 décembre la mission se rend à Dara, auprès d'Ahmadou. Celui-ci déclare qu'il ne peut autoriser l'ouverture d'une route sans consulter les anciens, ce qui est, en effet, la coutume indigène. De Beeckmann allègue que cette construction n'est demandée qu'en exécution du traité Bayol et que la violation de cet acte entraînerait la suppression de la rente. Enfin, le 10 décembre, un marabout rédige une convention qui est signée le 14, à Timbo [2]. Le desideratum essentiel de l'envoyé français, la question de la route, était habilement différé. D'autre part, les almamys promettaient trop pour être sincères. Comment arriveraient-ils à supprimer les marchés de la frontière, alors que les chefs dialonké et soso refusaient de laisser passer les caravanes foula et malinké pour se réserver le bénéfice des transactions avec la côte ? Cette mesure était d'ailleurs impolitique pour la France, car les almamys ne devaient pas manquer de dire qu'elle était exigée par elle. De même la promesse de refuser hospitalité aux ennemis du pays protecteur était un leurre. Elle était faite sous l'empire de la peur et les almamys n'auraient aucun scrupule à la violer, d'autant que cette violation était dépourvue de toute sanction. Le colonel Humbert succédant au colonel Archi-

1. Noirot qui l'a vu en 1882 lui donne 38 ans. Il est, dit-il, bien bâti et d'allures distinguées ; son visage gravé de la petite vérole est régulier, mais l'œil vif et noir décèle un ardente ambition.

2. Voir texte de cette Convention, Annexe n° 8.

nard venait de prendre l'offensive contre les bandes de Samori. Celui-ci résidait à Mama Khana et comptait se réserver une retraite possible vers le Fouta-Dialo ou Sierra-Leone. Il entretenait d'étroits rapports avec les almamys et sans nul doute ses représentants assistaient à la signature de la nouvelle convention. Mais les diplomates nègres savent conserver une impassibilité qui n'exclut pas l'ironie. Les adieux à de Beeckman furent touchants. Comme « fouda » (cadeau de départ), on me donna, dit-il « une petite Malinké très laide que je n'osai refuser [1] ». A Dougbel, Mamadou Saidou le rejoignit pour l'assurer encore de l'amitié de l'almamy pour la France. Mais ce n'était qu'une redite... Le but véritable de cette poursuite était de prévenir Beeckman du soulèvement du Kinsam et de lui demander d'y mettre bon ordre au nom de Bokar. Le bon apôtre voulait surtout empêcher Alfa Ibrahima Foukoumba, qui se considérait comme suzerain immédiat du Kinsam, d'intervenir dans cette affaire. Le chef de Foukoumba ne se donna d'ailleurs pas la peine de cacher ses sentiments hostiles, ce qui aurait dû faire réfléchir l'ambassadeur français sur la loyauté des promesses des almamys. Au surplus, ce chef était devenu l'ennemi personnel de Bokar, qu'il avait aidé contre Mamadou Paté, mais qu'il détestait cordialement. Il retrouvait, en effet, en lui l'énergie et le despotisme qu'il avait voulu faire disparaître de Timbo en sacrifiant Mamadou Paté. L'enlèvement de sa femme préférée par l'almamy avait ajouté à ses déceptions d'ambitieux une haine personnelle ineffaçable. Il signifia à Beeckman d'avoir à rester hors de la ville, parce que le lieutenant Plat avait jadis « enterré un mauvais grigri dans la missidi ». Il ne pourrait s'éloigner du lieu qui lui avait été assigné que pour partir le lendemain matin. L'interprète Gaétan essayant de forcer la consigne fut repoussé par des vieillards. De Beeckman déclara qu'il frappait Foukoumba d'une amende de vingt bœufs à retenir sur la rente des almamys. Cela ne devait pas autrement déplaire au chef. Il se décida néanmoins, le lendemain, après avoir montré à ses concitoyens le cas qu'il faisait des Français, à venir s'excuser, faisant toujours valoir l'histoire du grigri. Quand de Beeckman parla du traité Bayol, il contesta vivement que les almamys aient

1. « Très galonné, très escorté, très important... on le reçut poliment, on l'emmena à la chasse ; son nom fut donné au dernier fils du roi, mais il demeura l'étranger auquel on ne confie pas la clef de sa maison.. Administrateur loyal, certes, mais plein d'illusions... » (De Sanderval).

donné autre chose à la France que les pays voisins de la mer. Le 18 décembre, la mission partait. Elle ne trouva des visages amis que le 22, à Diaguissa, où la reçut le chef soria du Timbi-Touni, Tierno-Ibrahima. « Ici, dit de Beeckman, le Foula n'a pas la morgue des gens de sang mêlé des provinces de l'est et du sud. » Tierno, qui vient, aidé du chef de Labaya, de faire tuer un des fils d'Almamy Ahmadou, pillard redoutable [1], pour la mort duquel son père n'a pas osé demander réparation, promet de débarrasser les routes des brigands qui les coupent [2]. Il accompagne la mission jusqu'à Bamba et, en route, on apprend la situation troublée du Labé. Le chef alfaya, Alfa Abdoulaye, a été nommé par l'almamy à la place de Gassimou, chef Soria (1886-1891), qui entend conserver la place. Gassimou avait menacé l'almamy, devant les anciens, de venir lui faire la guerre et de lui faire rendre tous ses cadeaux. Alfa Abdoulaye, refusant de résigner ses pouvoirs, est menacé à la fois par Modi Yaya, qui marche sur Labé et Mamadou Saliou qui concentre ses forces à Sarésène [3]... Alfa Gassimou réussit peu après à faire assassiner son rival et se rendit à Kayes, sur l'invitation du commandant supérieur du Soudan. Mais, en rentrant au Labé, il tomba à son tour sous les coups des sicaires de Bokar. D'après Madrolle ce fut Alfa Yaya lui-même qui tua son frère sur la promesse d'être nommé chef.

D'autre part, malgré la défense de Bokar, l'Alfa Foukoumba a réuni ses troupes, et, aidé du chef du Goumba, a envahi le Kinsam, afin de le châtier de ne vouloir pas chasser du Goumba le Ouali de Missidi, qui, par de nombreux cadeaux, s'est créé de solides amitiés parmi ses hôtes dialonké. Déjà, en février 1891, le chef de Foukoumba a tué le roi du Kinsam, Manga Simba [4] et sa mère. Aussi, son successeur Kandé Sori, a massacré le village peuhl de

1. Bademba et son ami Alfa Aoua, fils d'Alfa Ahmadou, chef du Kébou, étaient allés « faire promenade » dans le Labaya, le Sombouri et le Fatala, pillant le caoutchouc, emmenant des captifs. Aux réclamations d'Alfa Mori, chef du Labaya, Alfa Ahmadou répondit qu'il ne pouvait négocier avec des païens, buveurs de sangara. Alfa Mori, appuyé des contingents de Tierno Ibrahima, attaqua alors les pillards et tua Bademba.

2. Béna Koudié, entre Koussi et Kébou, dévalise les caravanes et passe pour imprenable. Oumarou, fils d'Ibrahima Sori, l'almamy défunt, est également très dangereux.

3. Tous deux frères de Gassimou.

4. Manga Simba, chef très respecté des Dialonké, servait d'arbitre entre le Kanéa et le Benna. Modi Sori, fils de Bokar Biro, venu « pour arranger les affaires » après cette campagne, était rentré au Fouta avec 2.000 bœufs comme cadeau !

Korogouli. Cependant, apprenant l'arrivée de son suzerain, il implore son pardon et fait intervenir les chefs du Barign et du Téné. Il l'obtient, à condition qu'il s'occupera, de concert avec les principaux chefs du Goumba, à chasser le Ouali. Il va en effet s'y employer désormais plusieurs années avec mollesse, et avec cependant assez de rudesse pour obtenir du Ouali des cadeaux toujours plus importants, sans parler du bénéfice des pillages. Ainsi l'anarchie est partout. Les bruits les plus alarmants circulent : Bokar lèverait une armée contre Alfa Foukoumba, peut-être contre Modi Yaya du Labé, qui vient d'entrer dans sa capitale ! Tous les grands féodaux cherchent à fonder un fief héréditaire à l'abri des caprices d'un almamy insatiable et cruel, qui, arrivé par un coup de force, ne peut se maintenir que par la violence.

Comme il était facile de le présumer, la convention de Beeckman n'eut pas les conséquences que la France était en droit d'attendre de cette nouvelle mission. Travaillés par les Anglais, effrayés de la puissance française, les almamys deviennent de plus en plus hostiles, tout en gardant des formes courtoises. Chaque jour leur apporte de nouvelles inquiétudes. En Casamance, Fodé Kaba, chef musulman du Fogni, attaqué par les fétichistes Diola, est complètement battu. La France n'est-elle pas d'ailleurs l'alliée des Bambara fétichistes qui servent en grand nombre sous son drapeau ? Au Nunez, Ballay vient de sévir vigoureusement contre le plus turbulent de ces petits tyranneaux musulmans. La présence de Dina Salifou était une cause perpétuelle de guerres. Le parti Boundou, d'abord terrifié par l'exécution de Katinou, avait relevé la tête. D'où luttes, massacres, pillages. Boundou étant tué par Dina, ce fut Karimou, son fils, qui prit la direction du parti, aidé d'Amara fils de Bokari Katinou. Dina se montrait, comme toujours, beau parleur, vaniteux, élégant, fourbe et froidement cruel. En 1888, l'administrateur Largeau [1] l'avait frappé de 2.500 fr. d'amende, punition que crut devoir lever Bayol, ce qui rendit l'arrogance de Dina plus insupportable [2].

1. Ses successeurs furent : Guilhon en 1889 et, à la mort de celui-ci, de Lesquendieu. Largeau était l'explorateur célèbre du sud-tunisien dont le fils s'est illustré dans l'armée coloniale. Il était d'une énergie très grande. C'est ainsi qu'un jour, il faisait mettre en prison le médecin du poste parce qu'il était en désaccord avec lui. On raconte d'amusantes histoires sur cette administration « à poigne ».

2. Voici comment Dina racontait cette histoire : « En 1888, le temps du commandant Largeau, il y avait un grand guerrier nommé Yonka Laye, qui faisait du mal dans

Quoique battu à Bassia et à Komponi, Dina semblait triompher vers la fin de 1890 : Les Mikhiforé, avec leur chef Bambaya, venaient d'être battus par les Soso de Tia, malgré les secours de Karimou, fils de Boundou, et d'Amara, fils de Bokari Katinou [1]. C'était une grave défaite pour le parti Yonka. Le chef tenda Bourama, soutenu par plusieurs notables landouma et par N'Falli, chef Foulacounda [2], avait attaqué le 28 avril 1890, le village Nalou de Dabo, près du village Foulacounda de Tomboya, avec l'aide des hommes du landouma Kono, chef de Sokodian. Sokodian fut alors brûlé par les Nalou et l'administrateur, pour agir contre Bourama, dut emprisonner Sara. Bientôt après, Bourama, saisi par Alfa Yaya du Labé, fut tué et sa tête exposée à Boké. L'orgueil de Dina ne connaissait plus de bornes et il jouissait du prestige que Bayol lui avait donné en l'exhibant à ses côtés à l'exposition universelle de Paris [3]. Il résolut alors de se débarrasser de son cousin Tocba [4], l'ancien compagnon de ses brigandages. Celui-ci était devenu son ennemi depuis qu'il lui avait refusé les récompenses promises à ses exploits. Déjà Dina avait essayé de l'assassiner : l'ayant appelé auprès de lui, il lui offrit comme siège une peau de panthère. Mais Tocba déclina cet honneur. Un trou profond où il devait tomber était creusé sous la peau, maintenue par des roseaux [5]. Tocba raconta peu après cette aventure à l'administrateur Opigez, ajoutant qu'il ne vivrait pas longtemps. Ce fonctionnaire essaya de le rassurer et lui conseilla de

les rivières, de tort à travers. Tout le monde se plaignait contre lui. Le commandant Largeau m'appela et me demanda à lui fournir quarante hommes armés ; j'accepte la chose et j'en parle à mon frère Tocba qui accepta la chose aussi devant moi. Mais il envoie immédiatement en dessous un courrier à Yonka Laye... ce fait qu'avec le peu de monde que nous avions Yonka Laye nous aurait complètement écrasés. Le commandant Largeau furieux, me posa une amende de 3000 francs ; pourquoi ? parce que Tocba est mon frère et que j'ai droit sur lui... » (Lettre du 18 octobre 1890, citée dans « l'Affaire Dinah Salifou » par Delmont, 1910).

1. Bambaya se réfugia chez le chef Landouma de Dacounta, Tongo Koumbassa.

2. Neveu du chef Binani, de Bassia, venu du Foréa.

3. « Le roi s'embarqua au mois de juin. Il fut reçu officiellement à la gare de Lyon par l'amiral Vallon, M. Louis Henrique, commissaire général de l'Expositon coloniale et M. Jean Bayol, gouverneur des colonies. Celui-ci lui souhaita la bienvenue au nom de M. Etienne, alors sous-secrétaire d'État aux Colonies. » Le « Temps » (27 juin 1899), l' « Illustration » (6 juillet 1889), le « Petit Parisien » publièrent des relations de cette visite (Delmont, *loc. cit.*).

4. Tocba, chef de Caniope, réclamait à Dina le fief de Victoria, jadis promis pour services rendus contre Bokari.

5. Rapporté par l'administrateur Milanini.

vivre en bons termes avec son cousin. Tocba alla rejoindre celui-ci pour l'aider contre les Yola que l'administrateur Opigez faisait combattre par les Nalou (août 1890). Devant Bassia se trouvait également Alfa Yaya du Labé, qui avait amené ses contingents contre les Yola, ou Tiafanes, et Foulacounda coalisés. Dina supplia Alfa Yaya de tuer son cousin. Le chef peuhl lui fit comprendre qu'il s'exposait, en agissant ainsi, aux reproches des Français. Mais Dina répondit qu'il s'en moquait [1]. Le malheureux Tocba, appelé alors dans la tente d'Alfa Yaya avec deux de ses guerriers, fut tué à coups de sabre [2]. Le lendemain, ayant attaqué le village yola, Nalou et Foula étaient complètement battus à Bassia, puis à Compony et s'enfuyaient à Caniope où ils imploraient la protection française. Mais, la panique passée, les alliés se ressaisirent et rejetèrent la proposition de paix que faisaient les Yola [3].

La conduite de Dina, qui avait déjà assassiné six de ses parents, ses projets belliqueux, soulevèrent tout le pays contre lui. Un grand mécontentement régnait parmi les commerçants qui accusaient l'administrateur d'avoir encouragé Alfa Yaya à soutenir Dina, auquel celui-ci avait demandé de l'aider à prendre Bassia pour le donner à un membre de la famille Towel. Le Landoumatai tout entier était en armes, prêt à intervenir. Alfa Yaya, sentant l'orage se former, se retira au Labé dont il allait être nommé chef. Les gens de Tocba s'étaient enfuis, épouvantés, auprès de Karimou, qui s'apprêtait à marcher contre Dina. Il était temps d'agir contre ce potentat orgueilleux et cruel qui se parait pompeusement du titre de « roi des rois ». Il recevait chez lui des marabouts soudanais notoirement hostiles aux Français qu'il flattait et adulait [4].

Le 21 décembre 1890, la « Mésange » arrivait devant Sokoubouli, mandant à Dina de se rendre de suite à Conakry. Le chef, plein

1. Laumann (A la côte occidentale d'Afrique).

2. Aux reproches de l'administrateur, Dina répondit que s'il avait assassiné Tocba, c'était afin d'éviter d'être tué par lui. Il prête à Tocba l'infamie qu'il a commise lui-même et déclare que son cousin avait offert à Alfa Yaya des cadeaux pour le faire tuer. L'auteur de l' « affaire Dinah Salifou » accepte ses allégations comme des vérités évidentes !

3. La conduite de Dina était d'autant moins admissible qu'il s'attaquait à des peuplades vivant en partie dans la Guinée portugaise.

4. « J'ai reçu ton honorable lettre. Je l'ai admirée avec mes grands yeux et lue avec une langue de plaisir. » Tel était le style du « roi des rois » écrivant au gouverneur. Il croyait pouvoir tout se permettre. En 1887, il avait obtenu une médaille d'honneur pour avoir participé à la piteuse affaire de Taboria.

de fatuité et ne pouvant supposer que l'on pût arrêter un personnage de son importance, s'embarqua aussitôt [1]. Dès son arrivée, Ballay lui reprocha durement sa conduite et lui déclara qu'il ne pouvait rester davantage dans le pays. Il le conduisit lui-même à Saint-Louis où il fut interné [2]. Puis le gouverneur revint au Nunez sur le « Brandon » et régla lui-même la situation politique. Le 21 février 1891, la déchéance de Dina fut prononcée, Sayon Salifou, son frère, restant simple chef de Sokoubouli et ne servant que d'intermédiaire entre les chefs de Ropass, Guémé Saint-Jean, Caniope, Victoria, ses parents, et l'administrateur de Boké. Tous les autres chefs étaient déclarés indépendants, sous la protection directe de la France. Cette mesure fut accueillie avec joie par tout le pays, excepté, bien entendu, par Sayon et ses parents [3]. Sayon ayant convoqué tous les notables n'en vit venir aucun. En outre, la présence d'une compagnie de tirailleurs, répartie entre Boké, Bel-Air et Victoria acheva de le calmer. A la suite de cette mesure d'aseptisation, Karimou et Amara vinrent faire leur soumission (août 1891). De leur côté, les Yola se retirèrent sur la frontière portugaise et les Foulacounda venaient, le 4 février 1891, traiter à Boké [4]. Les Mikhiforé, Ouar Demba à leur tête, faisaient également leur soumission [5].

1. Dans la brochure : « L'affaire Dina Salifou », M. A. Delmont essaye de réhabiliter Dina en faveur de son fils Ibrahim, qui, lui-même, a fait connaître ses prétentions dans un article du « Journal » de mars 1909. Nous n'avons pas ici à examiner le fond de cette polémique, ni à nous prononcer sur le bien-fondé des réclamations pécuniaires, qui montrent néanmoins combien les Français ignorent encore les coutumes des peuples qu'ils administrent. Mais le lecteur qui aura pu suivre la vie de Dina verra quel rôle il a joué et surtout celui qu'il a fait jouer à la France. Il se rendra compte qu'il n'entra jamais dans la pensée de l'homme loyal qu'était Ballay de punir Dina de sa défaite chez les Yola, pas plus qu'il ne songea à la reprocher à son allié Alfa Yaya. Mais il voyait que la présence de Dina était seule la cause de tous les troubles, et la tranquillité dont jouit ce pays après son arrestation montre assez clairement qu'il ne se trompait pas.

2. Le capitaine Baurès, célèbre par ses attaques contre la Guinée, fut chargé de le surveiller. Cet officier était en prison à Marseille, sous l'inculpation d'avoir détourné une partie de la pension de Dina, lorsqu'il se suicida.

3. Seize chefs avaient demandé l'éloignement définitif de Dina et deux son exil pendant deux à trois ans.

4. V. texte de ce traité, Annexe n° 9.

5. La Compagnie F. A. O. avait des traitants à Katarak depuis 1883 ; en 1889, elle en établissait à Capken, comme Fisher et Randall depuis 1883, Blanchard et C° depuis 1887. Signalons, le 18 octobre 1891, la perte du côtre Albert, à la hauteur du grand Talibouche.

La Compagnie F. A. O. refusa de continuer à Bambaya, chef de Songolon, le paie-

Cette exécution avait certainement mécontenté les almamys du Fouta, Dina étant un élève des marabouts foutadialonké. D'autre part, les chefs qui leur étaient particulièrement hostiles, sur les frontières du Fouta, Mousa Molo, du N'Gabou, et surtout Aguibou, du Dinguiraye, étaient alliés des Français. En 1887, Plat et Oberdorff avaient rendu visite à Aguibou et avaient été très bien reçus. Mais, cauteleux et indécis, ce chef continuait à entretenir d'amicales relations avec son compère Samori, qu'il aidait dans ses razzias du Oulada et du Baléya. Il vint à sa rencontre à Sanguiana, dans le Oulada, et conclut avec lui un nouveau pacte, afin de réduire le Baléya, toujours en révolte. Il enleva ainsi Saréya et quelques autres villages. Mais, sentant le vent tourner, il rompit bientôt avec Samori, dès ses premières défaites. Le redoutable Kémokho Bilali, ami des almamys, s'avança pour le châtier et ravagea le sud du Dinguiraye. Aguibou accourut à Kita auprès d'Archinard, le suppliant d'intervenir ; ce que promit le colonel, à condition qu'il donnerait son pays à la France. Un détachement, sous les ordres du lieutenant Maritz, entra dans le Dinguiraye qu'il purgea des bandes de Bilali. Mais toute la partie méridionale en était déserte et ruinée définitivement. En 1892, Archinard donnait à Aguibou Tall le titre de fama de Ségou et l'installait à Bandiagara comme successeur de son frère Ahmadou. Son fils, Maki Tall, le remplaçait au Dinguiraye.

A toutes ces amertumes, s'ajoutait pour l'almamy Ahmadou, qui venait de reprendre le pouvoir en 1892 [1], l'avance foudroyante des tirailleurs français vers l'Est et le Sud. Le colonel Humbert, bien que retardé par des épidémies de fièvre jaune et de peste bovine, avait, dès le début de 1892, atteint Kankan avec 1.312 combattants et 4 canons de 80. Le 11 janvier, après une vive échauffourée sur les rives broussailleuses du Sombiko, la colonne

ment des coutumes, ainsi qu'à Boké, chef de Baga. La colonie dut prendre ces coutumes à sa charge et donner à l'un 500 fr., à l'autre 300 fr. de rente. Mais Ballay refusa de payer les notes « fantastiques » présentées par certains commerçants comme dettes de Dina, malgré la menace de faire saisir les effets mobiliers de ce chef.

1. En août 1892, il venait d'assurer à de Beeckman qu'il nommerait, au Labé Modi Yaya, aux Timbi Tierno Ibrahima, tous deux amis des Français. Or, un mois après, avant de quitter le pouvoir, il nommait Tierno Omar Silla aux Timbi et Modi Sori Bassaya au Labé ! C'était vouloir créer des difficultés à son successeur. En décembre 1892, Almamy Ahmadou envoyait des messagers pour dire qu'il se désintéressait du Téné et du Barign, où il était impuissant à se faire respecter.

attaquait le gros des forces de Samori sur les bords du Diamouko, à 5 kil. du ruisseau précédent. La victoire fut chèrement achetée : le lieutenant Mazerand, plusieurs soldats européens étaient tués ; les capitaines Réjou et Bonnier étaient grièvement blessés. Après un temps de repos à Bissandougou, Humbert marcha sur Sanankoro, parcourant en six jours 80 kil., dans une région inconnue et montagneuse. La bataille décisive fut livrée sur le plateau de Toukoro, où l'almamy, surpris, abandonna une partie de ses approvisionnements. Les Français occupèrent Sanankoro et Kérouané, après une série de violentes escarmouches. L'hivernage commençant fut le signal de la retraite sur Kankan et Siguiri, après que Bissandougou, fortifié, eut reçu une garnison. Un triste événement marqua cette période : le capitaine Ménard qui, parti de Grand Bassam, avait remonté la Comoé et se rendait à Kong, Ṣakhala et Kani, était tué à Séguéla (4 février 1892) par les sofas de cette région et sa tête promenée dans le pays. Conformément au décret du 27 août 1890, qui créait l'autonomie du Soudan français, le colonel Archinard revint à la fin de 1892 comme commandant supérieur. Il confia au lieutenant-colonel Combes, commandant des troupes, la mission de poursuivre la lutte contre Samori. Ce dernier s'était retiré dans la haute vallée du Milo. Combes lança aussitôt sur Kouroussa la colonne volante du sud-ouest, sous les ordres du capitaine Briquelot, qui devait attaquer Kémokho Bilali et l'acculer au Fouta [1]. Le lieutenant Cherbonnier, ayant occupé Farana en ruines et abandonné [2], Briquelot vint l'y rejoindre le 17 février 1893. En deux mois toute la région du Haut-Niger était soumise, après les violents combats de Douako, Dialankorodou (janvier 1893), Farandola, Bambaya, Nianfarando et Hérimakono (18 février). Le 7 mars 1893, les troupes françaises découvraient les sources du grand fleuve africain. Peu après, battu à Samayandou, Ouossonkoro et Yendé [3], puis à Guédé, Bilali ne put s'échap-

1. Cette troupe était composée de la 1re compagnie de tirailleurs auxiliaires, de la 4me compagnie de tirailleurs soudanais, de 25 spahis avec une pièce de canon. Parti de Kouroussa le 7 janvier 1893, Briquelot arrive à Marra-Kissi, puis remonte vers le Nord par Bambaya et Niofarando.

2. 13 février 1893. Les habitants s'étaient réfugiés à Bankho. Cherbonnier mourut et fut enterré à Herimakono, 2 jours après la prise de cette ville.

3. Dans le Kissi nord. Bilali perd dans cette affaire plusieurs milliers de captifs (9.000 à 10.000 environ), 30 chevaux, 450 têtes de bétail, 200 fusils à tir rapide, 650 fusils de divers modèles, des caisses de cartouches, barils de poudre, 18 grosses défenses d'éléphants, etc... (22-23 mars 1893).

per dans ce dernier combat qu'en abandonnant son « boubou » aux tirailleurs qui l'avaient saisi à bras-le-corps. Ses sofas étaient dispersés ou anéantis. Cette rapide campagne avait coupé les communications normales de Samori avec le Fouta et Sierra-Leone. Il en était réduit à faire venir ses approvisionnements de Freetown par la route difficile et peu sûre des pays toma. La prise d'Hérimakono souleva les protestations de l'Angleterre [1], qui fit aussitôt occuper par sa « frontier-police » la ville voisine de Kaléiré [2]. On trouva dans la case de Bilali une lettre fort compromettante du directeur Parkes, qui expliquait les relations occultes des Anglais avec Samori. Pendant ce temps, le capitaine Dargelos, entré dans le Kissi-Dougou, poursuivait Baba, autre chef de Samori, dont il obtenait la soumission, et, achevant la victoire de Guédé, coupait au Fouta-Dialo toutes les routes vers le Sud-Est. Une résidence, occupée par le lieutenant Valentin, fut créée à Kissidougou. De son côté, le colonel Combes qui, sous le nom de « Combo » est resté pour tous les Soudanais comme une sorte de diable, après avoir laissé Konafadié incendié par Samori, quittait Babila. S'étant débarrassé de tous ses impedimenta pour essayer d'étreindre son insaisissable adversaire, il s'emparait de Guéléba. Bientôt il atteignait Odienné, qu'il trouva en flammes et dépeuplé, puis Nafana, dans le même état. S'assurant alors que l'armée du Ouasoulou était descendue au sud, il se mit à sa poursuite, la battait le 22 février 1893 à Siéna-Ba, et, après un très violent combat, enlevait le village de Kona. Enfin, il occupait Koro, mais ne pouvant, malgré cette course folle, écraser définitivement Samori, il dut rentrer le 10 mars à Kérouané, pour faire prendre un repos bien mérité à ses vaillantes troupes. Il chargea les postes de Bissandougou et de Kérouané de surveiller le passage du Dion (ou Sankarani), puis vint au mois de mai présider à l'installation des postes de Farana et d'Hérimakono [3]

1. Il s'agissait de savoir si Hérimakono était ou non dans le Solima, que la convention du 10 août 1889 donnait à l'Angleterre. On reconnut bientôt qu'il dépendait du Firia, mais les Anglais ne lâchèrent plus Kaléiré qui en était véritablement la capitale. L'indication sur la carte de la mission Brosselard-Faidherbe, d'Hérimakono en territoire anglais, ajouta à la confusion de la discussion.

2. Kaléiré étant sur un sous-affluent du Séli, les Anglais avaient raison de le revendiquer. Au contraire, Hérimakono est sur un affluent du Niger, le Massassi (Convention du 26 juin 1891).

3. Briquelot avait laissé, comme garnison à Farana, une section de tirailleurs soudanais et, à Hérimakono, 30 tirailleurs auxiliaires (février 1893).

qui devaient assurer, avec celui de Kissidougou, la tranquillité de la région au sud et au sud-est du Fouta-Dialo. A la suite de la mission topographique du lieutenant Maritz et de longues négociations entre le capitaine Dargelos et les autorités anglaises, celles-ci se décidaient à reconnaître à la France la possession d'Hérimakono et de Simitia [1]. Le chef d'escadron, Richard, était nommé chef de la nouvelle région conquise, qui prit le nom de Région-Sud.

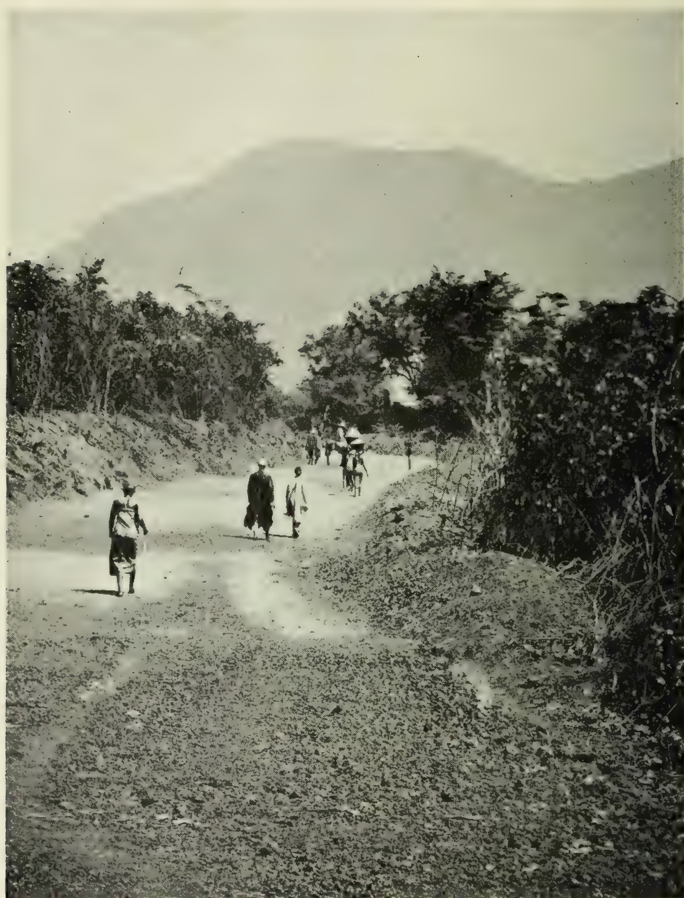
Cette campagne eut un énorme retentissement au Fouta et, pendant que le capitaine Briquelot s'avançait vers les frontières de Sierra-Leone, Bokar envoyait des protestations de dévouement à Dubréca. En janvier 1893, de Beeckman y était remplacé par l'administrateur Alby [2], qui passait peu après des traités avec le Téné, le Barign et le Garangui [3]. Le 22 avril, il recevait télégraphiquement, du gouverneur intérimaire Cousturier, l'ordre de se rendre à Timbo, suivant nouvelles instructions du Département des Colonies. On s'étonnait, en France, du résultat négatif de la mission de Beeckman après tant de belles promesses et les victoires soudanaises. En outre, le ministère avait été saisi d'un différend entre le gouvernement militaire du Soudan et les almamys du Fouta. Il jugea sainement que cette question devait être tranchée par le gouverneur de la Guinée, qui exerçait le protectorat du Fouta. Déjà, Ahmadou avait envoyé des messagers à Dubréca pour demander s'il dépendait de la Guinée ou du Soudan, s'étonnant de l'ordre que lui adressait le commandant de Kouroussa de lui envoyer mille bœufs et mille moutons. C'était la réédition d'une ruse commune à tous les chefs nègres, opposant très habilement les européens les uns aux autres. Cousturier priait Alby de régler la question du Goumba et les petites affaires de pillages de caravanes. Sur

1. Quayle Jones, ancien chief-justice, nommé chevalier (knight) en 1892, était gouverneur par intérim depuis le départ du major Crooks (21 janvier 1892). En mars 1892, il s'était rendu à Tambi, où il revint en juillet, et à cette époque il passa avec les chefs sofas un traité de protectorat. Le capitaine Dargelos, venu à Falaba, démontra que ce traité était sans valeur, les sofas n'étant que des soldats de Samori, avec lequel la France avait un traité antérieur. Kaléiré fut reconnu à l'Angleterre. Simitia redevint anglais (délimitation de 1895-1896), comme étant situé au sud du dixième parallèle.

2. Administrateur de première classe, venant des îles Sous-le-Vent. De Beeckman avait été nommé résident de France aux Établissements de la Côte d'Ivoire.

3. Voir Annexes n°s 10, 11, 12.

ces entrefaites, le docteur Ballay arrivait, confirmait ces instructions, et donnait à la mission des allures beaucoup plus modestes que la précédente [1]. Elle partit le 25 avril 1893, par le chemin du



Route de Conakry au Niger (vers le 45e kilomètre).

Kanéa, où venait déjà de se rendre Georges Paroisse, chargé de mission scientifique (février 1893) [2]. Alby constate que cette route,

1. Elle se composa de 3 interprètes, 4 miliciens, 4 laptots, 34 porteurs.

2. Georges Paroisse explore la Côte d'Ivoire en 1887-88. En 1891, il reconnaît le Rio-Pongo, les îles Tristao et le Bas Compony. En 1893, il est chargé de mission par le sous-secrétaire d'État et la Société de géographie commerciale pour explorer le bassin du Konkouré que l'on croyait encore ne faire qu'un avec celui de la rivière Soumba (Dubréca).

très fréquentée parce qu'il y a moins de grands cours d'eau à traverser, par conséquent moins de péages, est à peu près désertée à cause des événements du Kinsam et du Goumba. Enfin, il atteint le Goumba, où deux rochers énormes, rouges, « en proue de navire, forment, au col de Kirita, la porte de Kanéa sur le Goumba », vallée située à 200 mètres au-dessous de Kanéa. La question du Ouali, coïncidant avec l'élection d'un nouveau chef, bouleverse tout le pays. Almamy Fodé, de Kirita, l'un des candidats, soutenu par le chef du Kinsam, promet de chasser le Ouali. Au contraire, Almamy Laye, de Sangaréa, successeur de Kandé Bourama, soutient l'intrus.

Alby se rendit alors à Missidi et ne vit nulle part ces fortifications dont on lui avait tant parlé. La ville est ouverte, très étendue, bâtie à la mode peuhl. Le Ouali, loup qui s'est fait ermite, vient le recevoir à l'entrée, lui démontre qu'il est parent des blancs, « étant petit-neveu d'Abraham et descendant d'Ismaël ». Il demande à s'entendre avec la France, jure qu'il respecte les chefs du Goumba comblés de cadeaux par lui, et qu'il passe son temps en prières et en travaux agricoles.

A Kondéa, Alby est reçu par Manga Yaté Sori, chef du Kinsam [1] : « Le Ouali, dit-il, est un fils égaré, il faut le ramener à son père ». Si le Kinsam intervient contre lui, c'est pour empêcher les Foutadialonké d'entrer en plus grand nombre dans le Goumba. Alby constate encore à Boubouya, capitale du Kinsam et centre commerçant important sur le Konkouré, que le négoce est absolument arrêté. En outre, au delà du Konkouré, il note que tout le pays a été ravagé et ruiné par les guerres entre Foula et Dialonké. A Salamayo (tête du Mayo ou du fleuve), il se fait conduire à la source du Sénégal, ou Bafing.

Le 9 mai, il arrive à Timbo, où plusieurs notables viennent lui rendre visite. Ahmadou lui fait dire par son ministre, Foula Billo, que « tout le pays est à lui ». Mais il ne pourra le recevoir que le lendemain, devant s'occuper de l'élection du chef alfaya de Koin, Alfa Mamadou, « malade, vieux, catarrheux », qui vient d'arriver avec force cadeaux, et de celle d'Alfa Baka de Kolladé. Alby répond qu'il n'admet pas d'être reçu après les chefs et, à neuf heures, Ahma-

1. « Très grand et noir, la figure osseuse, mal équarri, le cou énorme, qui a la réputation d'un grand guerrier » (Alby, *Journal de route*).

dou lui envoie son fils, Modi Oumarou [1], accompagné de Ba Beyla, son esclave et confident. Ils viennent expliquer que l'almamy est vieux et asthmatique et qu'il ne peut recevoir de la journée. Prétextes qui n'ont d'autre but que d'ajourner le « palabre » et de montrer aux populations que l'almamy fait attendre le « blanc ». Alby se déclare très froissé, dit qu'il ne sortira pas de sa case et, enfin, à onze heures, obtient gain de cause. Il est reçu avec de grandes protestations d'amitié. Il revient l'après-midi et expose les griefs d'Archinard. L'almamy a donné refuge à des gens du Sankharan et du Tamiso, compromis dans la dernière campagne, et à des sofas de Samori ; il refuse de fournir des bœufs aux troupes françaises, alors qu'il en envoie à Sierra-Leone... Dénégations d'Ahmadou qui proteste d'une bonne volonté rétrospective : Il ne retient personne ; tout le monde est libre de circuler dans le Fouta ; c'est chez les Français des Rivières que se sont réfugiés les guerriers sofas ; lui-même a été éprouvé par les pillages de Bilali ; aussi, s'est-il brouillé avec Samori et lui aurait-il déclaré la guerre si Combes n'était intervenu fort à propos.

Mais dès qu'il ne s'agit plus de promesses vagues, le ton change : Installer un poste à Timbo ? « Pour être amis il faut être éloignés. » C'est sagement que la constitution peulh interdit aux chefs alfaya et soria de se rencontrer afin d'éviter des froissements. Le rôle du résident, lui explique Alby, n'est pas de s'immiscer dans les affaires du pays. Mais Ahmadou déclare consentir à tout, sauf à cela. Alby lui lit alors un nouveau projet de convention qu'il écoute en silence ; puis il déclare approuver tout, sauf l'abandon des droits du Fouta sur les États dialonké de la frontière. Alby n'insiste pas et se retire enchanté, lorsque les envoyés des almamys arrivent de Dubréca, annonçant qu'on a retenu sur la rente une somme de 1.200 fr. pour un pillage [2].

A son retour, Alby trouve l'almamy en fort mauvaises dispositions : Nabi, le pillé, est lui-même un voleur et un menteur, car il a été remboursé. Dès lors, toutes les réclamations ou demandes d'Alby sont éludées ou repoussées. Celui-ci s'évertue à faire res-

1. « Jeune homme de taille moyenne, maigre, sale, atteint d'un strabisme prononcé. »

2. Il s'agissait du pillage dont avait été victime, de la part d'un fils d'Ahmadou, un nommé Nabi, fils de l'almamy Daouda, de Moréa, qui avait été à Paris en même temps que Dina Salifou en 1889.

sortir que, sans l'intervention de la France, le Téné aurait barré la route aux caravanes foutadialonké. L'almamy ne l'écoute pas et feint, de plus en plus, de réciter son chapelet. Les entrevues se suivent sans aboutir. Alby se plaignant de son logement, Ahmadou lui répond ironiquement qu'il n'est pas aussi riche que les Soria, amis des Français : « Vous éviteriez de loger ainsi les Français, si vous me laissiez construire une maison pour y habiter quand je viendrais. » Mais cette habileté ne surprend pas l'almamy, qui répond du tac-au-tac, faisant allusion à l'affaire Nabi : « Les Foula sont trop voleurs. S'ils te volaient tu te fâcherais, parce que les Français punissent le moindre vol. Ici ce n'est pas possible. Tous les soirs, je fais passer un bâton entre la toiture et les murs de ma case pour découvrir quelque voleur caché. Il vaut mieux pour rester ami que tu soies loin ! » Mais bientôt il ne se contient plus, se répand en menaces : Les Soria, dit-il, sont d'habiles gens, qui trompent avec de belles paroles !..... Il ne reconnaît pas les engagements pris par eux, et n'admet avec les Français qu'un lien d'amitié. Foula Billo déclare pour lui qu'il serait bien étonné de voir un Français s'installer à Timbo. Lui, ni ses pères, n'ont vu telle chose et rien ne sera changé à la Coutume des ancêtres ; « personne ne sait ce qu'il verra demain » répond Alby ; et, devant sa ferme attitude, Ahmadou déclare qu'il signera le projet si son collègue soria accepte d'en faire autant.

Le 16 mars, Alby est chez Bokar, dans le beau « roundé » de Kounta, qui a plusieurs kilomètres de long. Il reçoit la visite de la plupart des frères de Bokar, et, entre autres, de son cadet et successeur éventuel, Modi Abdoulaye, [1] et de Modi Aliou, qui touche la rente promise à Mamadou Paté. Abdoul Gadiri, fils d'almamy Ibrahima Donhol Fella vient également le voir [2].

Dès la première entrevue, Bokar trouve naturel qu'Ahmadou, qui n'aime que les Anglais, ait si mal reçu l'envoyé français. Des émissaires de Freetown sont toujours auprès de son collègue. Puis, pour se faire valoir, il répète que lui, l'ami des Français, recevra un résident dès qu'il prendra le pouvoir et qu'il l'emmènera ensuite à

1. « Plus corpulent encore que Bokar, à barbiche grise. » Il a déjà eu des démêlés sérieux avec son frère. Les autres frères sont, par ordre de primogéniture : Tierno-Siré, Eliacin, Sori Bilalia, Ansoumani-Kalo, Modi-Yaya, Ahmadou Néghé.

2. « Six pieds de haut, maigre, noir, physionomie arabe. »

Kounta, dans sa retraite, si à leur retour les Alfaya ne veulent pas de lui. « Sa physionomie, écrit Alby, respire la bonté. » Et il se laisse prendre à son tour « aux belles paroles », malgré les conseils d'Ahmadou. Mais Bokar refuse de signer. A quoi cela sert-il, puisque tout est convenu depuis longtemps. Ahmadou est un diseur de sornettes, qui s'absorbe dans son Coran, mais qui lui chercherait noise s'il signait le premier. C'est un piège des Alfaya. Quant à la question de la route, le Conseil des Anciens de Foukoumba peut seul se prononcer après avoir entendu les chefs du Massi et des Timbi. Bref, Alby ne peut en tirer davantage, sinon que Mamadou Saidou l'accompagnera à Timbo et signera pour lui si Ahmadou se décide à le faire lui-même. En revenant à Timbo, Alby apprend que son courrier a été volé. Probablement les émissaires anglais sont en train de lire cette correspondance à l'almamy. Et Mamadou Saidou ne cache pas à Alby que, depuis la prise de Héri Makono, les Anglais ne cessent de répéter que les Français vont annexer la Fouta.

Le 23 mai, Ahmadou déclare qu'il est décidé à ne pas signer. « Les vrais amis aiment à se revoir ; à bientôt ! » Et Alby se retire froidement. Surpris de ce calme, redoutant les suites de cette menace à peine déguisée, Ahmadou change d'avis et, le soir même, fait dire à Alby qu'il est prêt à signer. Mais il ne veut pas reconnaître la mention du « protectorat ». La rédaction sera : « Les chefs du Fouta-Dialo, liés d'amitié avec la France par le traité du 14 juillet 1881 » etc, ... Alby eut la faiblesse d'accepter : « Leur affirmation que tous les ennemis de la France sont aussi les leurs et qu'ils leur interdisent le territoire du Fouta ; leur renonciation à entretenir aucune relation avec les États voisins sans faire passer les communications par l'intermédiaire de l'administrateur de Dubréka . . . me paraissent assez explicites. » C'était cependant maintenir l'équivoque sur le droit primordial, dont ces dispositions n'étaient que les conséquences [1].

Alby rentra rapidement, après avoir été attaqué par des pillards dans le Massi. A Démokoulima, où la maison Paterson et Zochonis venait d'installer un agent, il fit construire un poste, afin d'affirmer la prise de possession française. Il eut le tort de n'en pas informer le chef du Massi, suzerain du Sokhouli ; il pensait naïvement que

1. Texte, Annexe n° 13.

ce chef céderait sans discussion, alors que, cependant, il voyait le cas que les almamys faisaient de leurs engagements : A proximité de Démokoulima un fils de Bokar pillait deux importantes caravanes. Aussi ne peut-il s'empêcher de faire d'amères réflexions : « Nous serons les amis des almamys si nous faisons assaut de générosité avec les Anglais, si nous laissons piller les caravanes du haut-pays et nos protégés soso, si nous ne nous installons jamais au Fouta, même pour commercer. Ils se figurent que notre rivalité avec les Anglais leur permet de nous tenir la dragée haute. Cependant, s'ils n'ont plus à craindre les incursions de Samory, si leurs caravanes peuvent circuler librement sans payer de droits ; si, par la concurrence, les produits indigènes ont triplé de valeur tandis que les marchandises importées valent moins, c'est à nous qu'ils le doivent et les marchands indigènes font tous des vœux pour nous voir installés sur toutes les routes du Fouta. Mais les almamys ne comprennent pas la réciprocité. »

Le 4 juin le chef du Sokhouli le remerciait, devant les Anciens, d'avoir fait construire un poste français à Démokoulima. Il est las des abus, des vexations des Foutadialonké et implore la protection de la France. Tierno Abdoul, chef du Massi, demande lui aussi, un *papier* (un traité). De son côté, le chef du Kinsam, avec quelques chefs du Goumba et du Sanou, continue la tragi-comédie de Missidi : il a attaqué le Ouali et les deux armées se sont retirées après quelques coups de sabre. Si la France prend le Kinsam sous sa protection, fait dire le chef, il mettra aussitôt bas les armes. Enfin un milicien, envoyé aux almamys par Alby, était royalement reçu. Au contraire un messager du colonel Combes avait de la peine à trouver un logement à Timbo. Ce n'étaient que rapports amènes entre les Foutadialonké et l'administrateur. Celui-ci, en attendant de pouvoir revenir au poste de Démokoulima après l'hivernage, rentre à Dubréca. Or, à peine y arrive-t-il, qu'il apprend que le poste a été détruit sur l'ordre de Tierno Abdoul Massi. Ce chef avait menacé l'hôte d'Alby de lui prendre tous ses biens, comme partisan des Français. D'autre part tous les chefs dialonké, à la suite du roi du Kinsam et du chef de guerre du Kanéa, Sounkary Modou [1], avec, assure-t-on, des contingents du Moréa, s'apprêtaient à attaquer le Ouali, donnant comme prétexte de leur

1. Voir au sujet de Sounkarg Modou, 1re partie, chap. II.

marche et de leurs pillages qu'ils allaient s'entremettre pour obtenir la paix. La situation était plus tendue que jamais dans tout le haut pays.

De même sur la frontière sierra-léonaise : en 1891, Ballay était allé célébrer la fête du 14 juillet à Benti, devant les chefs de toute



Femme Foutadialonké (mode de Timbo.)

la région, afin de leur donner des instructions précises. Peu après mourait Fa Yéni, du Samo, et les gros villages mandenyi de Kompa et Kibélé se rallièrent à Ansou, de Benti, chef du parti français. Mais quelques vieux chefs restaient irréductibles. Les Timéné, dans leur dernière incursion en Mellacorée pour faire diversion à l'attaque de Tambi, avaient enlevé 307 personnes et, à la suite d'une pétition à lui remise, Ballay saisit de cette affaire le consul de France à Freetown. Mais aucune solution ne fut donnée à cette réclamation.

Karimou se chargeait d'ailleurs de venger ses congénères. Il parcourait en vainqueur le Loko, puis à la suite d'un conflit avec almamy Laye, se jetait sur le Limba, et, en quatre jours, détruisait 34 villages, arrivant aux portes de Kambia. La province de Ouara (Bafodéa), dépendant du Limba, se ralliait à lui et son chef faisait implorer par Daouda les Français de le prendre sous leur protection. Almamy Laye lui-même, frappé des arguments *ad hominem* de Karimou, faisait des ouvertures à la France. Le gouverneur Crooks, venu à Kambia pour passer en revue ses troupes battues et solliciter l'alliance offensive des chefs timéné, fut assez mal reçu. Rentré à Freetown il parut avoir perdu cette équanimité qui est une des vertus du caractère anglais. Il se plaignit vivement à son gouvernement et à Ballay de ce que la France fournît des armes à Karimou et de ce qu'elle empêchât les caravanes de se rendre à Freetown. La réponse de Ballay fut la fermeture de l'école protestante anglaise de Dominguia (Rio Pongo) et il prit de sévères mesures contre les traitants sierra-léonais « qui s'immiscent dans la politique d'une façon insupportable ». Il prouvait que l'administration avait fait le nécessaire pour empêcher les Soso de traverser les Scarcies, et que c'étaient au contraire les Timéné qui étaient venus ravager le protectorat français. Il n'avait jamais empêché des caravanes de sortir des frontières. Si un grand nombre venait vers les Rivières, c'était pour éviter à la sortie le paiement des droits modérés qui étaient appliqués dans toute la colonie. « Je suis étonné, écrivait-il au ministre, que les gens qui ont inventé les *Travelling Commissioners* pour aller chez nos protégés chercher des caravanes et y porter le trouble, la *frontier police* pour les empêcher de revenir en territoire français, qui ont fourni à Samori plusieurs milliers de fusils perfectionnés pour nous combattre [1], aient l'audace d'adresser de semblables réclamations [2].

1. La Maison Bolling et la « Sierra-Leone Coaling Cy » étaient surtout signalées pour leurs ventes de poudre et de fusils à tir rapide. En octobre 1891, le commis Baillat saisissait sur des envoyés de Samori dix-sept fusils à tir rapide venant de Freetown.

2. Ballay protesta d'ailleurs auprès du gouverneur Quayle Jones, qui était inspiré par le directeur des affaires politiques Parkes, sierra-léonais élevé en Angleterre, lorsque les Timéné envahirent de nouveau la colonie. Le gouverneur anglais répondit que c'était très naturel, les Timéné cherchant à se venger des secours fournis par le Benna à Karimou. Mais ce qu'il trouvait « très naturel » de la part des Timéné il ne pouvait l'admettre des Soso ; et, apprenant que Daouda concentrait ses forces à

Le gouverneur anglais décida qu'il fallait en finir avec Karimou. Le 14 mars 1892 le major Moore, avec quatre officiers et 150 hommes accompagnés d'auxiliaires timéné, marchait de nouveau sur Tambi. Après avoir bombardé le tata, il ordonna l'assaut qui fut complètement repoussé. Il dut battre promptement en retraite. L'Angleterre eut à déplorer dans cette affaire des pertes sensibles, et notamment la mort d'un capitaine du génie. Une nouvelle expédition, qui ne comprenait pas moins de 1100 hommes sous les ordres du colonel Ellis, partit aussitôt. Elle réussit enfin à vaincre le vaillant Karimou et à enlever la place le 7 avril 1892. Il y eut du côté anglais 32 tués et blessés.

Chacune de ces affaires fut accompagnée d'une invasion de Timéné en territoire français, comme en 1891. Au moment de l'expédition Moore, une forte colonne de Timéné et de Limba entre dans le Benna, détruit Sinéya, tue almamy Yokaba, candidat au trône du Benna, ruine Laya sans pouvoir cependant enlever le tata de Kondéto. L'arrivée du lieutenant Chasles avec dix tirailleurs suffit à faire reculer les Timéné retranchés à Yanéya. Après s'être reformés à l'abri de la frontier-police, ils reviennent inopinément sur Moussaya et Fangamaya, incendient Kafou et Mala et attaquent Tassin. Mais battus par les gens du Moréa et du Benna réunis, ils doivent se retirer, perdant trois de leurs chefs (février 1892). A l'arrivée de la colonne Ellis, ils entrent de nouveau chez les protégés français, brûlent Oualia et trois autres villages et essaient d'enlever Santiguia par surprise. Mais, reçus par une décharge à bout portant, ils s'enfuient sur Oualia, d'où Kondéto les rejette au delà des Scarcies.

Entre temps (fin 1891) l'administrateur Lamadon revenait de congé, nommé, sur la proposition de Ballay, président de la commission française pour la délimitation de la frontière sierra-léonaise,

Bokaria, il avertissait Ballay que si ce chef franchissait la frontière il serait reçu à coups de fusils par les troupes anglaises. Après la deuxième attaque des Timéné, il déclarait n'avoir pas de traité avec les Limba lui permettant de contrôler leurs mouvements. C'était le triomphe de la politique impudente des Sierra-Léonais. Avec une habileté acrimonieuse, il écrivait encore que Karimou était dans la sphère d'influence anglaise, mais non pas protégé anglais. Et, comme Ballay lui faisait observer que le capitaine Kenny avait reconnu, dans une lettre adressée à Lamadon, que la France avait fait le nécessaire pour désarmer Karimou et que celui-ci avait, sur ses instances, renvoyé la plus grande partie de ses guerriers venus de Mellacorée, il répond que le capitaine n'est pas au courant des questions politiques et le désavoue.

conformément aux conventions de 1889 et 1891. Le gouverneur avait choisi un homme expérimenté, voulant éviter le retour d'erreurs regrettables qui avaient fait sacrifier des chefs dévoués à la France. Le lieutenant Bransoulié et le docteur Bonnefoy accompagnaient Lamadon qui vint à la rencontre de la commission anglaise dirigée par le capitaine Kenny. Il s'agissait pour les Français de sauvegarder leurs droits à une route vers le Niger et pour les Anglais de gagner le plus de terrain possible vers le Fouta et le Soudan [1]. Mais la commission franco-anglaise se trouva bientôt arrêtée par la présence des sofas de Bilali. Des divergences de vues les amenèrent à rompre les négociations et à demander de nouvelles instructions, chacune des missions dressant un tracé provisoire, d'après un travail effectué séparément [2].

Peu après, au début de 1893, la marche foudroyante des colonnes françaises au Soudan troubla la quiétude de Bilali. Bientôt, nous l'avons vu, il fut attaqué par Briquelot, battu, ses troupes dispersées, et les provinces où il comptait s'établir définitivement occupées par les Français. Aussitôt Ballay expédiait à Ouasou (Tamiso) les seules troupes de la Guinée : un officier et dix-sept tirailleurs, auxquels il adjoignait six miliciens (20 février 1893). Ce poste dépendant du cercle de Mellacorée, devait assurer la circulation vers le Soudan et servir de centre de ravitaillement.

Bien qu'il fût difficile que l'exaspération des Sierra-Léonais pût croître, il semble qu'elle atteignit alors son paroxysme. Avec une rapidité déconcertante, tous leurs efforts étaient anéantis. C'était donc en vain qu'ils venaient d'envoyer dans le Kissi l'interprète Ismaila Silla, et, auprès de Samori, le capitaine Williams [3]. Une

1. La route principale du Fouta à Sierra-Leone était celle de Dindéli par Farana qui traversait le Kamonké, protégé de la France. Les deux autres routes partaient aussi de Dindéli sur Foulousaba et sur Sigonia-Falaba.

2. Lamadon était nommé, le 15 octobre 1892, directeur de l'Intérieur en Nouvelle-Calédonie.

3. Williams était employé de la Sierra-Leone Coaling Cy et capitaine au long cours. Le directeur de la compagnie, Jones, membre de la Chambre de commerce de Liverpool, francophobe déterminé, protestait auprès de Lord Knowforth contre le traité de protectorat passé entre Samori et la France. Il obtint pour Williams une mission auprès de Samori. Officiellement, cette mission avait un caractère strictement commercial. Samori venait d'envoyer à Sierra-Leone le chef Alfa Modou, qui, à son retour, attaqué dans le Safroko, dut se mettre sous la protection de l'escorte de Williams. Celui-ci ne put parvenir auprès de Samori, qui venait d'être rejeté dans le Sud-Est par le colonel Combes.

mesure qui indique le degré de rage des Sierra-Léonais fut la défense faite aux Timéné non seulement de traverser la frontière, ce qui était juste, mais encore de commercer avec les Soso de Guinée. Cette prescription ne pouvait porter tort qu'à Sierra-Leone, qui croyait affamer le protectorat français, les Timéné étant grands producteurs de riz et de kola qu'ils échangeaient contre des captifs soso, et les territoires soso étant considérablement appauvris. Mais, d'un autre côté la colonie anglaise ne pouvait se passer de certains produits du nord, et notamment, au point de vue de l'alimentation, des bestiaux du Fouta. En même temps, l'occupation du Houré et du Sankharan par les Français amenait l'arrêt de la majeure partie des caravanes venant de chez Samori ou du Fouta-Dialo. Par crainte de traverser un pays occupé militairement et d'ailleurs presque désert [1], les marchands refluaient vers les Rivières. Ce fut un coup direct porté à l'influence anglaise, et la mauvaise humeur des Sierra-Léonais était reflétée dans les articles acerbes du *Weekly News*. Le nouveau gouverneur anglais, Sir Francis Flemming, conviait à Freetown les chefs timéné et limba. Mais à leur retour ils semblaient peu satisfaits de l'interdiction de commercer avec les Soso français.

Malgré ces échecs successifs, les Sierra-Léonais continuaient leur tactique, semant dans tout le protectorat français les rumeurs inquiétantes et les fausses nouvelles. En outre Sir Francis envoyait, dans le Haut-Soulima une colonne de 70 hommes [2]. Aussi, les mécontents de Mellacorée continuaient-ils à tourner leurs regards vers « Kempo » (Freetown) [3] C'est ainsi que les gens de Taibé, divisés en partisans de l'alcali Bembadi et de Siré Kerfala, demandaient à Sir Francis de les concilier et de prendre Taibé sous sa protection. Sans le traité franco-anglais une nouvelle affaire du Koba se serait produite sur ce point. Le gouverneur, ne pouvant

1. En mai 1893 le colonel Combes ayant voulu descendre vers la Guinée, fut égaré par ses guides dans le Houré, transformé en véritable désert, et dut revenir vers le Niger.

2. Cet acte était conforme à la théorie exposée par ce gouverneur dans un discours prononcé à Liverpool : « Travaillons de toutes nos forces à étendre notre influence au delà de nos frontières vers l'intérieur du continent. » Sages et patriotiques paroles, mais qui arrivaient un peu tard.

3. Un peu auparavant (fin octobre 1892), Hartley Moseley, administrateur de la Gambie, accompagné du major Marchall, s'était rendu à Toniétaba, ancienne capitale de Fodé Kaba, où les chefs lui avaient juré fidélité.

agir directement, conseilla l'alliance avec les Timéné. Mais l'administrateur Duval, informé, prit, suivant les ordres de Ballay, des mesures immédiates pour arrêter la marche en avant des Timéné et Siré Kerfala dut s'enfuir en territoire anglais. Dans le Benna et le Tamiso un fort parti anti-français s'était également formé depuis l'occupation militaire de Ouassou. La colère des chefs retombait sur Kondéto, qui, dans cette circonstance s'était mis à la disposition de l'administrateur Duval et avait permis de trouver le nombre de porteurs suffisant pour monter le matériel et les approvisionnements (350 hommes). Cette surexcitation des esprits amenait des désordres continuels.

C'est alors que le capitaine Briquelot, ayant terminé sa campagne contre les sofas, reçut l'ordre de descendre vers les Rivières. Il devait suivre la frontière présumée afin de pacifier les pays limitrophes et montrer aux populations que les Français de la côte et ceux du Soudan ne faisaient qu'un. Enfin il fallait disperser les dernières bandes de sofas qui avaient commis dans ces pays les pires atrocités, allant, dans le Tamiso, jusqu'à faire brûler vifs tous leurs prisonniers enfermés dans les mosquées qu'ils incendiaient. Le capitaine partit de Farana, en mai 1893, avec la première compagnie de tirailleurs auxiliaires soudanais, commandée par le lieutenant Millot.

L'administrateur Duval, allant au-devant de cette petite troupe constata une hostilité marquée dans le Haut-Benna. Un convoi de vivres allant de Benti à Ouasou le suivait, dirigé par le lieutenant Dhotal qui allait prendre le commandement du poste. A peine le convoi était-il passé, avec l'aide de Kondeto, que celui-ci fut attaqué par les alcalis de Kofion, Dembaya et Santiguia. Suivant les instructions de Duval, il se borna à se défendre dans Laya et dans Médina. Mais tout le pays aux alentours fut ruiné. Un deuxième convoi, conduit par Duval, ne put passer sans incident à Sakoya que grâce à la patience inaltérable de cet administrateur. Un courrier du lieutenant Dhotal fut arrêté, frappé, ses lettres déchirées. Arrivé au poste, Duval le trouva très défavorablement établi dans un endroit malsain. En outre, le lieutenant Dhotal l'avait abandonné avec une partie du détachement, pour se porter à la rencontre du capitaine Briquelot et du lieutenant Millot. Peu après ceux-ci arrivaient, mais sans avoir rencontré Dhotal, qui, ignorant les derniers arrangements avec les Anglais, était passé par Kaléiré, ce

qui amena les protestations de Sierra-Leone et l'ordre de suspendre tout mouvement de troupes dans cette région. Briquelot fit changer l'emplacement du poste, puis descendit sur Benti, en traversant le Benna : A Sakoya, il détruit le tata et fait pendre trois habitants pris les armes à la main et convaincus de pillage. Santiguia essaie de résister, mais est enlevé à la baïonnette et livré aux flammes. Le chef de Baya-Baya est pendu. Kofion est trouvé désert : un notable seul y est resté. Par deux fois il va dans la brousse prier ses concitoyens de se rendre et, comme ils refusent, le village est incendié, sauf la maison du notable (30 juin 1893). A Laya les tirailleurs sont reçus en triomphe. Kondéto fait cadeau à la France de son propre tata et d'un terrain de 20 mètres de large autour des murs, pouvant servir à un poste ; et, en effet, on lui laisse quelques tirailleurs. Le 10 mai 1893 la compagnie arrivait à Benti, et, sur la demande de Ballay, fut maintenue en Guinée, sous le commandement du lieutenant Millot.

Mais Kondéto, fier de l'appui de la France, et arguant en sa faveur de la présence chez lui des tirailleurs, se fit nommer almamy en juin 1893 par quelques partisans et l'administrateur [1]. Une guerre générale éclata aussitôt, à laquelle les Timéné menacèrent de se mêler, en haine de Kondéto. Le 26 juin deux tirailleurs envoyés de Ouasou à Laya furent assassinés par les hommes de Golé Bourama chef de Baya-Baya, près de Léfouré [2]. Un sergent soudanais, Omar Koné, fut envoyé avec une section à la recherche des disparus, et, au même endroit, fut attaqué et eut un tirailleur blessé par le chef de guerre Sourakhata, chef de Dofira (18 juillet 1893). C'était un ennemi acharné de Kondéto, qu'on appelait l'homme-oiseau parce que, disait-on, il pouvait se transformer en oiseau et s'évader de n'importe quelle prison. Plusieurs Soso furent tués et l'on trouva, à côté d'un mort, le fusil d'un des tirailleurs disparus. Le sergent et sa petite troupe furent accueillis à coups de feu à Santiguia qu'ils enlevèrent. Le pont de Santiguia étant détruit, ils se jetèrent à la nage sous une grêle de balles. Un des hommes, probablement

1. L'administrateur Duval le nomma almamy et le reconnut officiellement, en présence du lieutenant Dhotal et de son détachement de tirailleurs sénégalais qui rendit les honneurs. Duval avait écrit deux fois au gouverneur pour demander la nomination de Kondéto. Sans réponse, il prit le silence de Ballay pour un acquiescement.

2. Léfouré, par sa situation, commande la région des Foulacogni, du Baya-Baya et du Guémékanké.

blessé, se noya. Ils arrivèrent enfin à Laya le 19 juillet. Les lieutenants Dhotal et Bourgoise partaient de ce point avec 42 hommes. Accueillis à Kalantou par des feux de salve ils ne répondent pas, et après de longues négociations amènent les habitants à rentrer dans leur village et à rester tranquilles. Mais pendant la nuit, ils sont attaqués par une bande qu'ils repoussent. Sur toute la route jusqu'à Ouélia, tous les villages sont déserts. A Ouélia se trouve un magasin de ravitaillement. On en fait revenir les gardiens à Ouasou. Puis, au retour, la colonne reconstruit les ponts et brûle Baya-Baya. Cependant, en septembre, Duval réussit à réunir tous les chefs du pays, et, après avoir obtenu la reddition des armes des tirailleurs tués et le paiement d'une amende, il apaise tout le monde en déclarant nulle l'élection de Kondéto.

Cette paix aurait dû être sincère : le pays avait plus que jamais besoin de repos. Les premiers mois de 1893 avaient été mauvais pour la traite. Des vols de sauterelles avaient ravagé les cultures et les larves mangeaient même les semailles. Depuis 1843, disaient les Sierra-Léonais, on n'avait vu si triste situation. En juin, la famine se faisait déjà sentir et, en octobre, Ballay demandait, mais en vain, des secours à la métropole. Au lieu de la tranquillité désirée, cette situation amena la guerre, provoquée par les pillages et les meurtres. Sourakhata reprit la campagne avec des bandes timéné et des sofas de Karimou. Plusieurs villages ayant été massacrés et pillés, il n'en fallut pas plus pour grossir sa troupe. Toutes les routes de traite du haut pays, au Kinsam comme au Benna, étaient fermées. Golé Bourama et autres fauteurs de troubles, refusaient de verser les amendes qu'ils avaient solennellement promis de payer.

Bourgoise fut aussitôt envoyé par Ballay de Conakry en Mellacorée, où il groupa autour de ses tirailleurs les volontaires que lui fournit Daouda. Accompagné de Duval, il traverse le Benna, tandis que, vers Ouassou, Dhotal pourchasse Sourakhata et le rejette sur la rive gauche des Scarcies. Parmi les morts que celui-ci laisse sur sa route, on reconnaît un protégé anglais, le fils du chef du Loko. A Dafira, Dhotal s'empare de nombreuses femmes du Tambakha, pays protégé anglais, venues porter des vivres à leurs maris. Tandis que Bourgoise et Dhotal opéraient vers Baya-Baya, Duval avait autorisé Kondéto à marcher contre les Guémé-Kanké. Celui-ci passa alors par les armes la plupart des habitants de Dalonia, Mokoradi, Mokoragbé, etc... Peu après,

Duval allant lui rendre visite, Kondéto, croyant lui être agréable et selon son habitude, fit égorger plus de deux cents prisonniers, qu'il avait emmenés ou dont les officiers lui avaient confié la garde. Devant cette boucherie abominable, le jeune administrateur fut rempli d'horreur et d'indignation. Il arrêta séance tenante Kondéto, et rendit la liberté à deux cents femmes et enfants que le barbare avait cachés aux environs. Kondéto ni son entourage ne comprirent à quel mouvement spontané de générosité et d'humanité obéissait Duval, et ce chef se considéra, encore une fois, comme victime de son dévouement à la France. Cette arrestation fit un effet considérable dans tout le pays et plus encore que celle des rebelles du Guémékanké : Yigan Modou et Bourama Kati (novembre 1893).

Si cet événement amena un moment de répit de ce côté, les États des marches du Fouta : Kinsam, Goumba, Téné, Barign et surtout Kanéa, étaient en pleine effervescence. D'un côté, ils menaçaient le Ouali de Missidi, de l'autre, le pays des Foulacogni. Le chef de guerre du Kanéa, Sounkary Modou, chef de Yambérign, de Tairé et de Mambia, se prononçait en faveur des Foulacogni, comme le Guémékanké et Sourakhata. Or, c'était avec Sounkary Modou que la France avait signé le traité de protectorat du Kanéa, et en septembre 1890, on lui avait fourni quelques fusils et de la poudre pour se défendre contre une invasion projetée par les Foutadialonké, que la tragique fin de Mamadou Paté fit rentrer au Fouta. Les chefs, entre autres Fatouma Boubou, de Firiguiagbé, capitale du Maniéria [1], Béré Salifou, de Koléa, et almamy Samalaye de Molota qui se partageaient le pouvoir, étaient très excités contre Sounkary, l'accusant d'avoir passé un traité sans les consulter et d'en percevoir seul les avantages. Ils avaient même voulu, en 1891, rendre ce traité à Beeckman qui, pour ce fait, et pour les punir de couper les routes, leur infligea 500 francs d'amende. Mais bientôt l'agitation prit des proportions inquiétantes, lorsqu'en 1893, dans une attaque contre le Ouali du Goumba, Manga Sori, chef du Kinsam, fut battu et tué. A ce moment, les Foutadialonké racontaient partout que les tirailleurs d'Ouasou et d'Héri Makono avaient été faits prisonniers par les Anglais et emmenés à Freetown. Aussi,

1. Villes principales : Koléa, Timbaya, Moria, Kimaya. Les divisions du Kanéa sont : 1° le Maniéria; 2° le Samokiri, capitale Yatiakori, chef à cette époque : Mangué Sogbé ou Kouloum Sayon : 3° Wantanbakiri, capitale Kindia, chef Manga Bamba : 4° le Kélissikiri, capitale Molota, chef almamy Ahmadou Sama Laye.

Tierno Abdoul Massi vers Sangaréa (près du Konkouré), Tierno Ibrahima Timbi, vers Sarésène, rassemblaient-ils des bandes pour se jeter le premier sur le Barign, le second sur le Téné.

Ballay qui avait fait apaiser par le chef du Bramaya, William Fernandez, une querelle qui menaçait de mal finir entre le Labaya et le Kébou et qui avait traité avec le Morébaya (5 mai 1892) [1], profita de l'arrivée du capitaine Briquelot, pour envoyer en mission auprès du Ouali le lieutenant Millot (octobre 1893). Cet officier fut bien reçu partout, sauf au Kinsam, où il fut considéré comme un allié du Ouali. Celui-ci venait de repousser une nouvelle attaque et avait incendié les villages du Goumba sur la rive gauche de la Kolenté et trois villages du Sanou. Aussi les gens du Kinsam, exaspérés, injurièrent et menacèrent Millot, qui, heureusement, garda tout son sang-froid et se retira [2]. En même temps qu'une guerre générale déchirait cette malheureuse région, tous les chefs du Kanéa, et le Ouali lui-même, demandaient à Ballay d'intervenir et de pacifier le pays. Sounkary Modou, toujours agité et brouillon, tantôt protestait de son amitié et de son dévouement pour la France, tantôt se répandait en menaces si l'on n'en finissait pas avec le Ouali et si l'on donnait refuge aux révoltés du Benna. Millot fut alors renvoyé sur le théâtre de la guerre, au moment où un allié du Ouali, Kati Maligui, chef des Foula du Sanou, brûlait Ganya, mettant en fuite les gens du chef dialonké, Kandé Gadirou.

Grâce aux sages mesures prises par Millot et l'administrateur Baillat, la tranquillité fut rétablie en janvier 1894. Après avoir laissé au Ouali un drapeau français, Millot redescendit vers Conakry, d'où Ballay allait le renvoyer en Mellacorée. De nouveau, des troubles graves y avaient éclaté. A la suite des continuelles attaques des Timéné, Ballay avait adressé de vives réclamations au gouverneur anglais. Celui-ci promit qu'il veillerait à ce qu'aucun secours ne fût accordé au chefs rebelles. Au même moment, il envoyait à Timbo Momodou Fofana, interprète du directeur des affaires indigènes, et son propre interprète Mamadou

1. V. Annexe n° 14.

2. Le lieutenant n'avait avec lui que deux tirailleurs, un milicien et Gaétan, interprête de Dubréca. Il avait été fort bien reçu la veille par Balandougou Mamadou, un des chefs du Kinsam ; mais cet accueil dissimulait de noirs desseins. Voir à ce sujet Annexe n° 15.

Walker, ces deux individus semant partout la haine et le mépris des autorités françaises. Profitant de l'incertitude sur la délimitation des frontières et ayant fait achever la route de Loko à Falaba, il faisait entreprendre celle de Yana à Donia, — du Tambakha au Tala —, où elle devait couper la route de Ouélia, Oulaï, Ouasou, indispensable à la France pour assurer ses communications avec le Soudan [1]. L'almamy Fodé, du Tamiso, en vint à se plaindre de la présence continuelle d'émissaires sierra-léonais. Ils se targuaient de l'état de trouble du pays où les vols, les déprédations, les incendies et les meurtres se succédaient et où régnait la famine, pour exciter les indigènes contre les chefs qui avaient traité avec la France. Au poste anglais de Samaya, disait l'almamy, on attirait les chefs environnants, surtout ceux du Tala, allant jusqu'à les emprisonner. Aussi les chefs de Kamba, Kambalia, Sirakouré, se ralliaient-ils, de gré ou de force, aux Anglais, dont les miliciens parcouraient le Tala menaçant les chefs de Oula [2], Sékouta et Koumbélé. Enfin, tandis qu'un poste anglais était installé à Sayonia, une réunion des chefs insurgés Golé Bourama, Sourakhata et de nombreux chefs du Tambakha, se tint à Yania pour préparer une nouvelle campagne. Sur les ordres du lieutenant Millot un poste nouveau fut créé à Léfouré et des patrouilles furent faites tout le long de la Kolenté, entre ce poste et celui de Laya.

Plus près de la mer, après la détente amenée par la mort de Fa Yéni, la situation devint de nouveau intenable : des miliciens anglais, installés à Potolo, venaient jusqu'à Kompa et recrutaient de force des travailleurs pour construire les routes stratégiques. Le 1er février 1894, Duval envoyait son interprète et six miliciens

1. Pendant ce temps, le sergent Pasquereau, laissé à Ouasou par Millot, faisait achever une route vers le Soudan par Farinta, Pataya, Bembénia, Yomaya et Salia, Soumaréya, Simitia, Sandénia, Hérimakono. Une autre route moins fréquentée passe par Fodéa et Salia. En juin 1893, Millot avait reconnu la route directe entre Ouassou et Conakry par Dubréca. Plus tard il étudiait le tracé Ouasou-Conakry, par Moria kori, Kouria, Manéa. Enfin, en février 1895, rentrant de Mellacorée, il levait avec soin la section Manéa-Kouria, ce qui lui permit de constater la possibilité d'y faire passer la route en construction qui, au début, devait se diriger sur Dubréca et le Badi. On pouvait ainsi la mener vers Ouassou et le Soudan. Le docteur Ballay s'appropria ce projet comme le plus avantageux pour le commerce de la Guinée et le développement de Conakry, malgré les récriminations de l'administrateur de Beeckman et des commerçants de Dubréca.

2. Surtout Yandji Amara, chef du Tala, jeune, actif, intelligent, qui ne cessa de servir utilement les Français. Oula (sur la route de Mellacorée par Téliko Lansania grand marché du Tamiso, et Donia), était très important. Voir à ce sujet Annexe n° 16.

pour s'assurer de la véracité de ces faits. Attaqués près de Kompa, et deux des leurs étant blessés, ils durent faire usage de leurs armes et tuèrent six rebelles. Le reste prit la fuite. Les Français rapportèrent comme pièce à conviction le bâton d'un milicien anglais. Avec eux vinrent se réfugier à Benti tous les habitants de Kompa, racontant que tous leurs frères du petit village de Bouramaya avaient été emmenés de force à Potolo. « La lâcheté de ces gens-là, écrivait Duval, fait vraiment la partie trop belle à ceux qui les veulent piller. » Bientôt, en effet, le chef de bandes Kaba Sori, aidé de Timéné, vient piller les récoltes de riz. A Kaléko, ils blessent ou font prisonniers une partie des habitants. Sur la plainte de Ballay, le gouverneur anglais envoya le capitaine Campbell enquêter dans le Samo, et celui-ci eut le tort de venir jusqu'à Kompa, village situé incontestablement dans la zone française. On lui prêtait des propos compromettants. Il persuadait aux gens de Sallatouk, de Kaléiré et Diguipali de se réfugier à Potolo. Il voulait obtenir pour limite la rivière Kabira (marigot de Kokaya) : Il aurait ainsi la partie du Samo la plus fertile en riz. Ces manœuvres devaient créer des droits futurs de possession et ces basses intrigues furent d'autant plus humiliantes qu'elles n'atteignirent pas le but poursuivi. Toute la région était affolée. A Conakry même, une partie des indigènes s'enfuit dans la brousse, à la suite des bruits de bombardement que firent courir les Sierra-Léonais des îles de Los : « Si l'on ne réprime ces agissements, écrivait Ballay, non seulement notre prestige sera perdu, mais nous aurons beau faire pour maintenir l'ordre et le calme, les fusils partiront d'eux-mêmes. »

Pour répondre à ces provocations, il ordonna à Millot, qui revenait du Goumba et allait assurer la relève des postes du Benna, d'accompagner Duval au Samo. Le 8 mars, ils entraient à Kompa et hissaient le drapeau français qui avait été abattu. Le village était dévasté et désert. Ils allaient alors attaquer les rebelles à Rokai, Mapolo ou M'Polom, Bouramaya, Tairé, où les gens du Samo avaient amassé leurs provisions. Tout le riz fut emporté et les villages incendiés, alors que s'enfuyaient, après quelques escarmouches, les chefs rebelles Maligui Yéma et Kabasori. La route établie par les Anglais arrivait à cent mètres de Kompa, se dirigeant sur Kigbéli par Camayenne et Potolo. Un poste de tirailleurs fut laissé à Kompa, où revint peu à peu la population, et un autre à Taibé.

Millot remonta alors vers Ouasou [1]. Le haut Benna était en pleine révolte. A la fin de février 1894, une bande de Foulacogni venue de Koundaya et de Kanfounian (Guémékanké) avait enlevé 13 femmes à Kofion et volé tout le riz de Mélita, à 3 kilomètres de Léfouré. Avec eux se trouvaient des guerriers de Sounkari Modou. Le lieutenant Mouveaux qui commandait à Laya, envoya aux renseignements une patrouille de six hommes, commandée par le sergent indigène Fana Yéli [2]. Celui-ci, apprenant que Sourakhata venait de traverser la Kolenté avec une forte bande vers Baya-Baya pour se joindre aux Foulacogni, méconnut l'ordre de se replier après s'être renseigné. Il ordonna au caporal et aux huit hommes du poste de Léfouré de se joindre à lui et, avec sa petite troupe, alla attaquer Koundaya (Foulacogni). Ces braves gens montrèrent une remarquable bravoure. Mais, en peu de temps, le sergent, puis le caporal et trois tirailleurs furent tués, huit autres blessés. Ils arrivèrent non sans peine à Léfouré, l'un d'eux grièvement blessé, se traînant dans la brousse de 8 heures du matin à minuit. Ils avaient abandonné 30 paquets de cartouches, 3 fusils et 4 baïonnettes.

C'est au milieu de ce désarroi que Millot reçut l'ordre de Ballay de se rendre en hâte au Kinsam. Le Ouali, rejoint par les contingents des familles Bilima et Kanté avait occupé Tafori [3] et battait les bandes du Kinsam qu'il envahissait [4]. Simultanément son chef de guerre Sadou Bindé battait les troupes du Barign et du Sikrima, brûlait Doubaya, Dounia et Balandougou, tuant un des chefs du Kinsam, Balandougou Mamadou. Millot, qui ne pouvait disposer que de 65 fusils hésitait à abandonner le Benna, car il ne se passait pas de jours sans que Mouveaux fût assailli dans Laya. La moitié de Santiguia venait d'être la proie des flammes; enfin, le 17 avril, le poste des tirailleurs de

1. A ce moment se produisit un événement déplorable. A la suite d'une altercation avec Dhotal et l'administrateur, et dans un accès de fièvre, le lieutenant Bourgoise, colosse bon enfant, se croyant entouré d'ennemis, se suicidait à Léfouré.

2. Ce sergent avait gagné la médaille militaire au Dahomey, en 1890. Il était Timéné d'origine.

3. Millot et Mouveaux se portèrent en hâte sur Tafori où ils arrivèrent après la bataille. Ils se replièrent ensuite sur Laya. Avant cet événement, le Ouali qui désespérait de résister à ses ennemis et voyait arriver sur le Konkouré de nombreux Foutadialonké, avait supplié Ballay d'intervenir.

4. Il rapportait à Missidi la tête de Kandé Gadirou Yatara, chef du Sanou après avoir fait clouer sa main droite au-dessus de la porte d'entrée du village de Tafori.

Léfouré, attaqué nuitamment, avait un homme tué et un blessé [1]. Cependant, Millot apprenant que 18 tirailleurs, sous le commandement de Dhotal, arrivaient de Conakry pour se joindre à lui, entra, le 24 mars à Mambia (Kanéa) où il fut froidement reçu. On commença même par lui barrer la route, mais il obtint de passer grâce à son calme. A Tairé, il manda devant lui Sounkari Modou qui, par bravade, vint de Friguiagbé, entouré de tous ses guerriers et se montra presque insolent [2]. Toute la région (Sokhouli, Sikrima, Barign, Kinsam, Sanou, Saloum, Soulima, Foulacogni et une partie du Kanéa), accusant la France de soutenir le Ouali, devenait hostile.

Entre temps, Dhotal qui se trouvait à Kindia, ayant reçu de Beeckman (alors à Tafori, et revenant du Fouta), une demande pressante de secours, marcha à sa rencontre et atteignit le fils de l'almamy Modi Oumarou à Damakania, où il lui tua 14 hommes et l'obligea à repasser le Konkouré. Le surlendemain, les guerriers du Ouali brûlaient tous les villages rebelles du Salou et la colonne Millot arrivait à son tour sur le terrain.

A ce moment débarquait à Conakry, une compagnie de la Légion Étrangère commandée par le capitaine de la Barge de Certeau. Un premier groupe, sous les ordres du lieutenant Lamarque (2 sections de la Légion et les tirailleurs de Dhotal) marcha sur Oulia, capitale des Foulacogni, par Friguiagbé. Le second groupe sous les ordres de Millot (2 sections de la Légion et 18 tirailleurs lieutenants Mortas et Vergès) partait pour la même destination par Far-

1. Les Foulacogni avaient réussi à pénétrer dans le poste où s'étaient réfugiés toutes les femmes et les enfants du village de Léfouré dont ils massacrèrent un grand nombre. Bien que la garnison du poste ne se composât que de 6 tirailleurs commandés par un soldat de première classe, ayant 20 ans de service, elle rejeta les assaillants, les poursuivit baïonnette au canon et en tua 17. Le tirailleur tué était la sentinelle qui s'était laissée surprendre.

Il n'y avait plus comme gradé dans la compagnie que le lieutenant Millot. La section des Sénégalais avait perdu à Koundaya un sergent et un caporal. Delmont était mort à Ouassou et le lieutenant Mouveaux n'avait plus qu'un caporal. Il y avait donc trois gradés européens ou indigènes pour environ 120 tirailleurs. Le lieutenant Dhotal, le sergent Pasquereau, un sergent indigène et environ 18 tirailleurs se trouvaient à Conakry en instance de départ, étant arrivés au terme de leur séjour colonial. Les uns et les autres furent envoyés au Kinsam où de Beeckman réclamait des secours.

2. Le matin du jour où Millot quitta Tairé, il trouva dans un coin de la case qu'il habitait et qui appartenait à Sounkary-Modou l'épée-baïonnette et le ceinturon d'un des tirailleurs tués à Koundaya.

moréa, Laya, Léfouré. A la nouvelle de l'attaque de Léfouré, Vergès se porta immédiatement sur ce village où il arrivait le 19 avril. La terreur de voir ces soldats blancs fit plus pour ramener la paix qu'une grande bataille. Le premier soin du lieutenant fut de désarmer une troupe de pillards moréa-kai commandée par le fils de Daouda. Puis, après une série d'engagements peu importants, Sourakhata, qui faillit être fait prisonnier à Sakoya, dut repasser les Scarcies. Revenu peu après, il fut livré à Tanéné, par ses propres partisans, au lieutenant Mouveaux. Amené à Conakry, il fut déporté au Congo. Les deux colonnes ayant fait leur jonction dispersèrent les Foulacogni au combat de Oualia (1er mai 1894) [1], traversèrent le Kinsam, le Soulima, le Barign et le Téné, et rentrèrent à Conakry en juin 1894 [2]. Elle avait subi des pertes très élevées surtout par suite de maladies [3]. Le pays respira enfin : des bandes de pillards achevèrent de disperser les turbulents Foulacogni, tandis que Golé Bourama lui-même venait se rendre. La présence en rade de Conakry du croiseur « Aréthuse » portant pavillon de l'amiral d'Abel de Libran (mars 1894), produisit un grand effet moral sur l'esprit des indigènes et des Sierra-Léonais. Malheureusement, peu après ces événements, l'administrateur Duval, justement estimé de Ballay et Cousturier, mourait à l'hôpital de Conakry où il avait été transporté (novembre 1894).

La tranquillité régnait temporairement dans la région Sud du Soudan, grâce aux vigoureuses campagnes des colonels Humbert et Combes. Après sa défaite de Guédé, Bilali avait reformé en partie

1. Oualia, village situé sur les bords de la Santa, dont la vallée est à cet endroit étroite et encaissée. Le groupe Lamarque attaqua la porte nord et le groupe Millo la porte sud. Après un brillant assaut, les deux groupes se réunirent au centre du village, tandis que les sections de réserve repoussaient une attaque de Timéné venus de Koundaya. La compagnie Millot eut deux tirailleurs blessés. Le lieutenant Vergès, de la Légion, et un sergent européen du même corps reçurent chacun un balle qui enleva au premier une partie de l'oreille en brisant le maxillaire supérieur. Le second eut la jambe droite traversée. On trouva dans le village plus de 50 cadavres. Les Sénégalais du lieutenant Dhotal ne subirent aucune perte. Mais cet officier qui était rapatriable et avait demandé à prendre part aux opérations mourait à l'hôpital de Conakry, de bilieuse hématurique (fin juin 1894), quelques jours avant l'arrivée du paquebot qui devait le ramener en France.

2. Il ne restait debout dans le Kinsam que 5 villages ; les habitants firent leur soumission et nommèrent chef Boubou Tagagna.

3. Dysenterie et fièvres. Il y eut en outre une cinquantaine d'hommes gravement malades. Depuis le début de son entrée dans les Rivières, la compagnie Millot avait perdu un quart de son effectif et le peloton Dhotal, un cinquième.

Région de la Haute-Guinée.

ses bandes et avait fait attaquer Kaman Tiékoura, chef du Bouzié, par les chefs Karamoko-Konadi-Kélibara et Diaoulé-Karamoko. Après avoir enlevé Bessédou, ces chefs se retirèrent au Sud, dans le Diouyama (N'Zapa, Boy, Bokhaso), ennemi du Bouzié. Bilali avait fait occuper par les chefs Porékéré et Fabérésoro la route allant de Kissi vers Sierra-Leone par le Koninké (Mara et Bambaya). Mais, bientôt obligé de s'enfuir, il dut abandonner Porékéré dans le Koninké, où celui-ci se maintint. En novembre 1893, le sergent Fodé avec 40 tirailleurs et 500 guerriers de Kaman Tiékoura battait complètement Diaoulé Karamoko, tandis que le lieutenant Maritz opérait dans le Kono et le Koninké contre les bandes de Porékéré. Partout ailleurs régnait la tranquillité dans cette région qui était composée des cercles suivants : Siguiri [1], Kouroussa [2], Kankan [3], Farana et les résidences de Bissandougou, Kérouané [4] et Kissi [5]. Le 17 juin 1893, le colonel Combes avait placé ces différents cercles sous la direction d'un officier supérieur résidant à Kankan, puis à Siguiri et portant le nom de commandant de la Région-Sud, unité administrative et militaire du Soudan.

A la suite d'une reconnaissance au sud de Kérouané, un fort fut élevé à Beyla pour surveiller les bandes de Samori qui occupaient les pays toma. Au commencement de 1894 ce point devenait le

1. Le fort de Siguiri fut construit en 1888 par le colonel Galliéni, qui passa un traité de protectorat avec le Bouré. (Déjà en 1881 il avait traité avec le Manding de Kangaba.) Les provinces de Diouma, Nouga, Siéké, Ménien, Sakho, Bouré, Kouloukalan, Bidiga, Amana, Baléya, Béré, Oulada, Firia, Dembélé en dépendirent. Mais en 1893, on détacha les six dernières qui formèrent, avec le Sankharan, le Cercle de Kouroussa. En 1890 on joignit à Siguiri le Niagasola. Siguiri n'était en 1888 qu'un petit village de Somono.

2. Kouroussa, situé dans l'Amana et dirigé par les Keïta. Voir note précédente, formation de ce cercle.

3. La résidence de Kankan fut créée en 1891 par le lieutenant-colonel Archinard. Elle fut transformée en cercle par le colonel Humbert, en mars 1892. Cet officier avait également créé le poste de Bissandougou, déclassé le 1er novembre 1895, par décision du colonel de Trentinian. Le Cercle comprend : le Bali Makhana, le Baté, le Konadougou, le Toron, le Sankaran, le Bokaba, le Konafadié, dont, en 1895, on devait détacher les cantons de Niamandougou et quelques villages du Missadougou, pour les réunir au Kissi.

4. Kérouané commandait aux Simandougou, Bambadougou, Gouondo, Manan, Kouranko, Konianko et au canton de Kérouané.

5. Le Kissi, constitué en résidence après la campagne du capitaine Dargelos, comprend cinq provinces : Kissi Nord, Kissi indépendant, Kouranko Nord, Kouranko Nord-Ouest, Kouranko Est.

chef-lieu d'un nouveau cercle [1] auquel on adjoignit par la suite la circonscription de Kérouané et dont on détacha plus tard, l'importante circonscription de Touba, qui fait aujourd'hui partie de la Côte d'Ivoire. Beyla et Kissi devaient surveiller et pacifier le pays en bordure de la frontière entre le Soudan et le Libéria, que la convention du 8 décembre 1892 avait tracée sur le papier. Ce traité cédait à la République nègre tous les pays situés au sud de la ligne de partage des eaux du bassin du Niger et de celui de l'Atlantique à l'exception de l'enclave de Beyla. Cette limitation à la marche des Français vers le Sud parut très naturelle, alors qu'ils n'occupaient que de nom un immense domaine encore en effervescence. La France devait, plus tard, regretter amèrement une libéralité basée sur le voyage peut-être imaginaire d'Anderson. L'opinion française avait subi un revirement en 1889, à la suite de l'exposition coloniale des Invalides, qui avait flatté l'orgueil du pays et lui avait appris que son influence s'étendait sur de riches domaines. En 1890 avait été fondé le Comité de l'Afrique française et en 1892 le Groupe Colonial de la Chambre. Peu après allait être créé un Ministère des Colonies (1894). « L'autonomie financière des colonies est réclamée ; l'agriculture, les travaux publics se développent. On renonce à la vieille chimère de l'assimilation des indigènes » (Giraud, *loc. cit.*). Mais si la France voulait bien accepter des colonies pacifiées, elle n'admettait que difficilement les guerres coloniales, cependant inévitables. Elle se lassait à la fin de 1893, de la guerre soudanaise et murmurait. Ce fut le début d'une funeste politique de « trompe-l'œil » qui consistait à représenter le Soudan comme pacifié et Samori « comme un fantoche sans importance ». Ce dernier, démoralisé par la foudroyante campagne de Combes, put se ressaisir, reprit confiance. Après le vif combat de Koloni où il faillit être enlevé par les spahis du colonel Bonnier (nov. 1893) [2], il eut tout le temps de reformer ses contingents, le commandant de la Région-Sud, Richard, ayant reçu l'ordre de rester sur la défensive. Samori s'éloigna alors de cette région, se rapprochant de Kong, où il trou-

1. Comprend les provinces de Konian, Guirila, Famoïla, Gana, Meïco, Kossadougou, Kabaradougou, Mana et Bouzié. Le 16 juin 1896, le cercle de Kérouané lui fut rattaché.

2. Bonnier était allé au secours de Ténétou, assiégé par Samori. Celui-ci ne dut son salut qu'au dévouement de son griot favori, Diali Amara, qui attira sur lui le groupe des spahis.

vait les chevaux du Mossi et les armes de Gold Coast. C'est alors qu'il envoya vers Bilali les bandes de Diaoulé Karamoko et de Konadi-Kéléba qui devaient contribuer à assurer les communications avec Freetown et recruter des pillards toma.

Les Anglais, de leur côté, avaient réuni au nord-est de leur protectorat, en décembre 1893, des forces assez considérables sous les ordres du colonel A. B. Ellis (17 officiers, 431 soldats du West India Regiment). Cet officier avait l'ordre de réprimer les pillages commis par Porékéré parmi les protégés anglais, et aussi de veiller à ce que les Français n'empiétassent pas sur la frontière. Le lieutenant Maritz après avoir battu Porékéré à Tékouréma, l'avait rejeté au delà du Kamonké (5 décembre 1893) et était allé vers le Timbi-Kounda, afin de s'assurer si le Niédou qui avait demandé notre protection au sergent Malamine était bien sur le versant du Niger, c'est-à-dire dans la zone française. Apprenant que des combats étaient livrés dans le Kono par les Anglais, il marcha vers la frontière le 21 décembre 1893, afin de saisir au passage les sofas qui fuiraient sur le versant nigérien [1]. Avisé par le chef d'Oueima, Korona, qu'une forte troupe de sofas occupait Ouarina, il levait le camp le 22 décembre 1893 vers minuit, avec 27 tirailleurs, un sergent indigène et des auxiliaires fournis par notre allié Baba, ancien chef de Samori. Il arrivait le 23 à l'aube, en face d'un camp qu'il attaqua aussitôt. Mais au lieu des sofas, il avait devant lui le colonel Ellis lui-même, qui ne s'était pas suffisamment gardé. Grâce à la panique qui s'empara du camp anglais, le lieutenant Maritz put approcher de très près et s'aperçut de sa méprise. Saisissant le clairon qu'un tirailleur blessé venait d'abandonner, il essaya de sonner la retraite, mais il le fit fort mal et les Anglais qui s'étaient reformés en arrière du camp, ouvrirent un feu des plus violents sur la petite troupe. Maritz, atteint de trois balles, tomba mortellement blessé. Plus de la moitié de ses tirailleurs gisait à ses côtés ; les autres prirent la fuite. Les Anglais recueillirent alors le lieutenant qui fut mis sur un

1. Le sous-inspecteur Taylor, établi à Tounkia (Mongray district), attaqué par Porékéré à l'improviste, put le repousser et le tuer ensuite. Le 2 janvier 1894, cette victoire fut complétée par celle de Bagoueima où les sofas perdirent 200 hommes et où 674 captifs pris à la guerre furent délivrés. Le colonel Ellis, dans son rapport, dit loyalement ce qu'il pense des bandes de ce Samori, que l'Angleterre défendait contre la France. Il traite les sofas de chasseurs d'esclaves, de voleurs, d'assassins, enlevant femmes et enfants, ayant fait du Koninké, du Kouranko, du Bambara et de la partie Nord du Kono un véritable désert.

brancard et porté vers la côte. Il mourut d'ailleurs presque aussitôt malgré les soins qui lui furent prodigués par un médecin de la colonne. Il fut enterré avec les honneurs militaires, côte à côte avec les officiers anglais. Les Anglais de leur côté, avaient à déplorer des pertes cruelles. Le capitaine Lendy [1], les lieutenants Liston et Wroughton, un sergent-major et 6 soldats tués, un sergent-major et 17 hommes blessés. Le colonel Ellis voulut avant de s'éloigner,



Coll. Robin

Orchestre de Griots du Kissidougou.

châtier le chef félon Korona, auteur de la ruse infâme qui avait jeté Anglais et Français les uns contre les autres. Mais il ne put que brûler Oueima sans atteindre le traître [2]. Le lieutenant Valentin,

1. Tué, dit-on, par ses soldats affolés, dans le désarroi qui suivit l'attaque.

2. Le colonel se retira à Ténériffe en février 1894, et y mourut le 6 mars à la suite des fatigues et des soucis de cette expédition. On prétendit même que ce brave officier s'était suicidé à la suite d'un blâme qu'il avait reçu. Il était très connu comme écrivain colonial et versé dans le Folklore de l'Afrique occidentale.

Le gouverneur Flemming rentra également en Angleterre en janvier 1894. Mais il se défendit d'avoir été pour quoi que ce soit dans cette affaire, les ordres de campagne contre les sofas étant venus directement du Colonial Office sous la direction du War Office. Il fut néanmoins remplacé par le colonel Cardew (14 mars 1894).

résident du Kissi, qui s'était porté à marches forcées sur le théâtre de la tragédie, put enfin le saisir et le passa par les armes. Ce déplorable incident entre les deux grandes nations causa une vive émotion. Il fut réglé par voie diplomatique et donna lieu au paiement par la France d'une indemnité, lorsqu'il fut prouvé que le combat avait eu lieu en territoire anglais [1].

Un autre événement malheureux se produisit presque simultanément au sud de Beyla, en mars 1894. Le lieutenant Lecerf, commandant une reconnaissance, fut informé par les habitants de N'Sapa qu'ils étaient prêts à lui livrer un convoi d'armes et de munitions destiné à Samori. C'était encore un guet-apens. A peine arrivés dans le village, les tirailleurs furent assaillis à coups de fusils par les habitants, auxquels s'étaient joints une centaine de sofas commandés par Kounadi-Kéléba. Bravement, le lieutenant ordonna l'assaut; mais, blessé mortellement presque aussitôt, les tirailleurs durent battre en retraite, emportant le corps de leur chef.

Malgré ces douloureux incidents, la paix régnait sur l'ensemble de la Région-Sud et, du côté des Rivières, la situation s'était bien améliorée. Le grand obstacle qui s'opposait encore à la réunion de ces deux régions était le haut plateau du Fouta, dominé par son aristocratie féodale. La Guinée était chargée d'entretenir avec les almamys les relations prévues par les traités. Cependant nous avons vu que, ayant des intérêts considérables dans cette région, l'administration soudanaise avait essayé de faire prévaloir son influence dans le pays. Mais elle l'avait fait si maladroitement que les Foutadialonké étaient devenus complètement hostiles. Le premier soin du docteur Ballay avait été de reprendre avec le Fouta les relations amicales d'antan. La mission Alby, organisée dans cette intention, ne donna pas les résultats espérés [2]. Plus tard, de Beeckman partait de nouveau de Dubréca, en février 1894, pour essayer d'obtenir des almamys mieux que des promesses. Dès son arrivée à Sangaréa, sur les bords du Konkouré, il réprimande vertement Tierno Abdoul Massi pour ses projets de pillage du Téné. Celui-ci incrimine l'almamy Ahmadou, qui ne cesse de pousser les grands féodaux contre les Français. Dans les Timbi, à Boroual

1. En août 1902, le gouvernement français était condamné par le jugement arbitral du Baron Lanbermont, au paiement de £ 9.000, au lieu des £ 10.000 demandées par le gouvernement anglais.

2. Alby, à la fin de 1893, avait été nommé consul de France à Freetown.

Tapé, à Yambouria, il reçoit des assurances de dévouement. Il arrive à Timbo, où affluent les guerriers qui s'apprêtent à aller soutenir Modi Oumarou, fils de l'almamy, dans le Sanou envahi par le Ouali de Missidi. De Beeckman ne décolère pas. Il apostrophe tous ceux qui l'approchent et dit à l'almamy ce qu'il pense de sa conduite. Personne ne répond; on se prosterne, on l'écoute respectueusement, on lui jure obéissance. A Sokotoro, résidence de Bokar-Biro, il est assez bien reçu. Il complote avec cet almamy. Celui-ci jure tout ce que l'on veut, mais désire ne pas se compromettre en public, car il a peur des marabouts de Foukoumba : S'il aime trop les Français, « ils feront des prières contre lui », c'est-à-dire l'empoisonneront. Dans une entrevue nocturne et mystérieuse avec l'interprète Gaétan, il affirme qu'il sera tout dévoué à la France si on le reconnaît comme unique chef du Fouta, à titre définitif. Mais, simultanément, avec cette duplicité remarquable des Foutadialonké, il confère avec les agents d'Ahmadou de Ségou, qui lui fait demander des secours contre les infidèles à face blanche. Cependant, un indice très sérieux de la facilité qu'auront les Français à s'établir dans le pays est fourni à de Beeckman par l'interprète de Farana, qui est venu réclamer à Bokar une indemnité pour des marchandises pillées : tout le peuple, les petits cultivateurs, les Bourouré ou pasteurs nomades, les dioula, toute la plèbe opprimée par une féodalité pillarde et féroce, attend, comme une délivrance, la prochaine occupation française. Importante et exacte assertion qui se vérifiera plus tard. Rentré à Timbo, de Beeckman n'obtenait que de vagues promesses d'Ahmadou, qui, tout en lui assurant ne pouvoir intervenir en pays soso, faisait partout prêcher la guerre contre les Dialonké. Alfa Ibrahima Timbi recevait les mêmes appels belliqueux de Bokar. Quand, le 8 mars 1894, de Beeckman quitta Timbo, il n'avait pu obtenir que de bonnes paroles et l'assurance de restitutions, qui ne furent jamais effectuées, pour divers pillages. Il se rendit alors au Goumba par Porédakha et Kébalé et, dans le Sikrima, constata les ravages accomplis par Seidou Bendé, chef de guerre du Ouali. Le vieux chef Manga Nouhou, dans sa capitale Kouniéya, supplie de Beeckman d'arrêter cette horrible guerre. Des atrocités ont été commises : l'administrateur recueille une malheureuse femme du Kinsam dont l'enfant a été égorgé en sacrifice. Le Ouali, tout saint musulman qu'il est, aurait fait enterrer vivants trois enfants pour se rendre Allah propice. A la caravane de

Beeckman viennent se joindre une femme dont le mari a été tué, un petit garçonnet dont le père est mort de ses blessures et dont la mère a été égorgée en sacrifice ; une charmante petite fille dont le père a disparu, la mère a été assassinée, les deux sœurs et un frère enlevés par les guerriers du Kinsam. C'est alors que de Beeckman appela la colonne Millot à son aide, comme nous l'avons vu plus haut. Après la bataille de Damakania et la retraite des Foula, il traita avec le Goumba, et reçut les protestations de dévouement de tout le pays en deçà du Konkouré. Même les missidi situées au delà de ce fleuve, Nounkolo, Kala, Longovi, Sali Boubouya se plaignaient amèrement des almamys et de leur entourage. Le chef de Nounkolo, Oumarou Bademba, successeur désigné de son frère almamy Ahmadou qu'il détestait, n'était pas le moins empressé [1]. Le Sanou implorait la protection française, et de Beeckman y reconnaissait comme chef Timbo Bourama, de la famille des Kamara, à la place des Yatara. Puis, dans le Kanéa, il sauvait la tête de Sounkary Modou en obtenant de lui qu'il se rendît à Conakry où il fut mis en résidence forcée [2]. Ce fut la pacification de cette malheureuse région. Un poste fut laissé au point stratégique de Kirita et, peu de jours après, le passage de la légion étrangère acheva l'œuvre d'apaisement. Cela fit une impression profonde dans tout le pays, mais aliéna définitivement à la France l'esprit des marabouts foutadialonké. La grande aristocratie, enhardie par sa puissance factice, croyant à l'amitié anglaise, continuait à braver la France, prédisant le retour prochain d'Ahmadou de Ségou et de Samori. Tierno Abdoul Massi continuait à piller les caravanes à Kébalé, à attaquer les Dialonké, amis de la France [3].

1. Il vint trouver de Beeckman et Millot à Dounia (Sanou), leur fit des protestations d'amitié et la promesse d'un concours dévoué.

2. De Beeckman apprenait que les tirailleurs laissés par Millot à Missidi, sous les ordres de Dhotal, descendaient à Firiguiagbé pour faire leur jonction avec le peloton Lamarque, parti de Dubréca. Le lieutenant Lamarque avait reçu l'ordre verbal de saisir et de fusiller Sounkari Modou. L'administrateur prit alors sur lui d'engager ce chef à descendre à Conakry pour rendre visite au gouverneur qui désirait le voir. Aussi l'arrivée de Sounkary à Conakry ne laissa-t-elle pas que d'embarrasser Ballay. Il se contenta de maintenir en résidence forcée dans la capitale, sans l'interner, un homme qui était venu à lui en toute confiance en lui apportant des cadeaux (d'après M. Millot). Cependant, suivant M. Brière, à ce moment administrateur de Friguiagbé, Sounkari fut fait prisonnier et transporté de nuit à Conakry.

3. Ainsi le chef de Dougounya (Bakoundyi) est blessé et dévalisé dans le Massi (1894). Trois cents porteurs foutadialonké rebroussent chemin vers leur pays par crainte de mauvais traitements s'ils se rendent dans les Rivières, etc...

Alfa Ibrahima de Foukoumba, menaçait le Kinsam qui venait de traiter avec la France (10 avril 1894) [1] de venir le châtier dès que seraient partis les Français. Mais il devait s'apercevoir que la France n'abandonnait plus ses protégés.

En relatant ces brigandages, ces menaces, Ballay écrivait : « J'ai suivi depuis quatre ans vis-à-vis des almamys la ligne de conduite la plus conciliante et la plus pacifique, jusqu'au point d'être accusé de faiblesse. Je n'ai trouvé en échange qu'orgueil, fourberie et mensonge ; il vaut mieux finir tout de suite ; il faut détruire cette féodalité faite d'exaction et de vol [2]. »

Cependant la présence d'une main ferme au pouvoir, les mesures opportunes, proposées par Cousturier et adoptées par son chef aux points de vue économique et financier, commençaient à porter leurs fruits. Déjà l'année 1891 avait accusé une grande prospérité. Après le déficit de 1890, la jeune colonie, besoigneuse et sans confiance dans ses forces naissantes, exhalait ses plaintes, demandait à la métropole des emprunts, des secours. On n'écouta pas ses supplications ; on la frappa même durement, lui imposant des contributions, telles qu'une participation de 2000 francs aux frais d'entretien des archives coloniales et aux diverses expositions. L'habile direction imprimée aux affaires politiques et l'apaisement presque simultané du Rio Nunez, du Pongo et du Dubréca au début de 1891, la tranquillité relative qui régna en Mellacorée jusque vers la fin de cette même année, donnèrent un coup de fouet aux transactions du commerce, qui laissèrent dans les caisses du Trésor, rien qu'en contributions indirectes, une somme de 553.000 francs. Cela permit à Ballay et Cousturier de supprimer certains impôts gênants pour le commerce, tels que l'impôt direct de 20 % sur la valeur locative qui avait été établi par le Sénégal, et enfin l'impôt si impopulaire des patentes (arrêté du 1er février 1892) [3].

1. Voir Annexe n° 17. Traité avec le Goumba, Annexe n° 18.
2. Avril 1894 (*Arch. Guinée*).
3. *Budgets de Guinée*, 1891, 92, 93 (Résumé du développement).

RECETTES :

Exercices	1891	1892	1893
—	—		
Contributions directes	29.784	–	—
Contributions indirectes (douanes)	553.153	527.347	584.780
Produits divers (a)	63.450	211.666 (b)	112.851 (c)
	646.387	739.013	697.631

L'ensemble du pays était à ce moment-là dans un état satisfaisant. Après l'arrestation de Dina et la conclusion de la paix avec les Foulacounda la tranquillité régnait au Nunez. Au Pongo, de menus incidents s'étaient seuls produits. La mort du roi (1er février 1891) avait permis à l'administrateur de croire qu'il allait pouvoir réellement diriger son cercle. A sa grande colère, Alexandre Kati fut élu le 12 décembre 1891 sans qu'il ait été prévenu par le ministre Curtis, alors qu'il voulait réserver la vacance de cette fonction le plus longtemps possible. En avril 1892, il constate que son autorité ne s'étend pas à plus de deux kil. du poste [1]. L'influence hostile de Curtis annihile toutes ses décisions. D'ailleurs, cet administrateur de fortune, maintenu comme intérimaire par Ballay pour des raisons d'économie, n'avait nul tact, ni connaissance suffisante de l'indigène. Simple préposé des douanes, il représentait en outre le fisc pour les populations. Il échoua complètement au Kolisokho, où Karimou tenait la partie Ouest, tandis que, dans l'Est, Tia soutenait Bambaya et Kénédi. Injurié par des traitants Sierra-Léonais du Cap Verga, qui craignaient de voir la douane s'immiscer dans leurs affaires, il rentra précipitamment, effrayé par l'arrivée de bandes armées.

Ballay qui avait inspecté le pays en juin 1891, en compagnie du gouverneur du Sénégal, du commandant des troupes et du direc-

Suite de la note 3, page précédente).

DÉPENSES (Voir Annexe n° 19, le résumé du développement).

	1891	1892	1893
	—	—	—
Totaux	459.235	732.695	690.232

CAISSE DE RÉSERVE (Centimes négligés).

Déficit de l'exercice de 1890	54.718
Excédent — 1891	187.151
	132.433
Prélevé à la caisse de réserve dans le cours de 1892	100 000
	32.433
Excédent de l'exercice 1892	6.317
	38.750
Prélevé au cours de l'exercice de 1893	36.317
	2.433
Excédent de l'exercice de 1893	7.400
Reste en caisse	9.833

(*a*) Comprenant les parts contributives de la Côte d'Ivoire et du Bénin.

(*b*) Prélèvement de 100.000 francs sur la caisse de réserve.

(*c*) — 36.317 francs —

1. *Arch. Guinée.*

teur de l'artillerie répondit à ces menaces par l'interdiction aux missionnaires anglais d'ouvrir une école à Tia. En même temps, il faisait débarquer à Boffa un sergent d'infanterie de marine et neuf miliciens. Ce fut assez pour calmer le pays. Un nouvel administrateur [1] ralliait bientôt les principaux chefs à la cause française et envoyait même à Bambaya et Benténiel, une mission dirigée par son interprète qui fut reçu avec courtoisie [2].

Dans le Dubréca, les troubles qui avaient si longtemps agité le pays avaient cessé. Le calme eût été complet sans les agissements des émissaires et des traitants sierra-léonais. Les habitants de Conakry étaient encore assez turbulents. A Dubréca, l'anglais seul était parlé. L'administrateur de Beeckman, qui avait reçu des indigènes le surnom de « Big man » (homme important), posait lui-même pour le flegme et le décorum britannique, prônant volontiers le gouvernement de Freetown. En 1891, il constate que la plupart des chefs de village affectent de ne connaître que « Kempo ». Il doit frapper d'amendes les chefs de Mambia et Samaya qui lui ont refusé des subsistances. Une querelle, qui eût pu dégénérer en une nouvelle guerre, éclata entre Balé Siaka, qui prétendait à la souveraineté de Corréra, et Bemba Moussa, l'alcali, qui refusait de se soumettre. Ballay partit aussitôt. « Je me demande vraiment, écrit-il à cette occasion, comment je pourrai faire respecter mes décisions avec quatre miliciens, hommes du pays, plus disposés à obéir à leur chef qu'à moi. » C'étaient alors toutes les forces de police du chef-lieu ! Il réussit néanmoins à faire entendre raison aux deux parties et reconnut Koréra au Kabitaye. Grâce à de Beeckman, l'ancien ennemi de la France, l'alcali Bemba Moussa, fut élu chef du Khabitaye le 9 janvier 1891.

Au Sombouya, qui hésitait toujours à traiter, l'action de Ballay fut décisive. Là, trois familles se partageaient le pouvoir : les Dantouma-Kai, chef Mamadou-Kouyé, à Fonsoukouré ; les Sim-

1. Milanini, rentré de congé, était envoyé à Boffa à la fin de janvier 1892.

2. L'interprète Gaétan explique à l'administrateur pourquoi il a donné au chef de Bambaya trois pièces de wigam et une de guinée : « Les trois pièces de tissu blanc signifient que le gouvernement français a toujours le cœur très blanc pour lui, s'ils se conduisent mieux qu'ils ne se conduisent en ce moment... La pièce de guinée noire signifie que si lui et ses alliés se conduisent mal, la France serait très mécontente d'eux et aurait le cœur très noir pour eux. Des malheurs lui arriveront .... » (*Arch. Rio Pongo*).

baya, chef Kandé Sogbé, toujours réfugié au Labaya; les Kala ou Gala-Kai ou Yola, chef Simini Sogbé. Eni Toumané, qui faisait partie de cette dernière famille, était régent. Les principaux ennemis de l'influence française y étaient : Mamadou Kouyé, fils de Kandé Kouta, l'ancien roi, et Simini Sogbé, vieillard aveugle, fils de Kandé Sélénou, roi qui avait précédé Kandé Kouta. Malgré la pression des traitants Sierra-Léonais qui menaçaient de quitter le pays s'il traitait avec la France, Eni Toumané revenait à de meilleurs sentiments et envoyait à Freetown des ambassadeurs pour se dégager envers l'Angleterre. Enfin, de Beeckman signait le traité avec ce royaume le 24 février 1891 [1] et recevait à cette occasion les félicitations de Ballay. Mais, malgré les protestations d'Eni Toumané, le gouverneur accorda aux Dantouma de la province Takoubéa (capitale Fossikouré) de signer avec eux un traité particulier, reconnaissant ainsi leur indépendance [2]. Quelque temps après (20 avril 1892), Manéa ayant presque entièrement brûlé, à peine sorti des ruines de l'expédition de 1888, Ballay accorda à la population un secours de cent boisseaux de riz, qui acheva de lui assurer la reconnaissance des chefs de cette région. Enfin, en janvier 1893, le Moréa faisait solennellement la paix, qui n'existait que de fait avec le Sombouya, et, à la suite de ce rapprochement, les Béréirékai furent autorisés à rentrer chez eux et à reconstruire leur ville. De même les pays soso intermédiaires entre la côte et les frontières du Fouta-Dialo étaient peu à peu pacifiés. Le Labaya et le Sombouri, divisés par une querelle territoriale au cours de laquelle un meurtre avait été commis à Toromélin, se réconciliaient et les deux rois sacrifiaient aux mânes de leurs pères. Le 10 mars 1893, le Garangui, après le Barign et le Téné, avait passé un traité, ainsi que nous l'avons vu. Un différend ayant éclaté entre Fandjé et le Khabitaye, de Beeckman y mit fin en prenant au nom de la France possession de Fandjé [3]. Le gouverneur intérimaire Cousturier signa alors contre le chef Gomez un arrêté d'expulsion le 6 mai 1892, mettant un terme dans cette région à toute agitation française.

1. Voir Annexe n° 20.

2. Villes principales : Kandia, Kori, Sansanyi, Bramaya, Koulokoré, Dankara, Golaré, Firiguiadi, Béreiré, Sankata, Fola. Voir Annexe n° 21.

3. Fandjé appartenait au Kabitaye, mais avait été occupé par Manga Lori, roi du Bramaya et prédécesseur de Will Fernandez, qui avait donné ce fief en récompense au sierra-léonais Gomez.

Enfin, Alby établissait un poste sur le Badi pour assurer le passage des caravanes. Il obtenait à ce sujet une convention annexe au traité (13 mars 1893). On acheta des pirogues aux chefs ; des miliciens et des passeurs furent placés aux gués du Konkouré, du Mayonkouré, à Balaya, à Koréa... Une belle route partant de Dubréca atteignait le cinquième kilomètre dès 1892.



Coll. Robin

Conakry. — Vue prise du troisième Boulevard sur le Marché.

Le commerce de Dubréca commençait cependant à se plaindre de ce que l'administration favorisât le passage des caravanes vers Conakry. Il invoquait une loi du pays qui défendait aux étrangers de se rendre par terre à l'île Tumbo, loi qui n'avait d'autre but que d'obliger les caravanes à se servir de l'intermédiaire des revendeurs de Dubréca. Mais Ballay et Cousturier, qui voyaient les avantages de la situation de Conakry et qui redoutaient l'expansion de l'influence anglaise représentée surtout par Dubréca, ne se laissaient pas intimider. Les îles de Los étaient le foyer de l'agitation anglaise. L'école de Fotoobar, dirigée par l'intelligent pasteur Mac Ewen, était le rendez-vous des fils de chefs de toutes les Rivières. Ce

Révérend, qui malgré l'art. 7 du traité de 1884, avait installé une école strictement anglaise à Tanéné, ne cachait pas les prétentions de l'Angleterre sur l'île Tumbo qui faisait partie, disait-il, des îles de Los. La fraude des bœufs du Dubréca et du Sombouya se faisait dans ces îles sur une grande échelle avec la complicité du « collector ». Aussi Ballay ne cessait-il de demander l'acquisition de ces terres contre lesquelles il proposait d'abandonner Mahéla (Samo). Ces îles, disait-il, servent de refuge aux agitateurs, facilitent la fraude. « C'est une épine enfoncée dans le flanc de la colonie. Si ces îles ne peuvent nous revenir, il faut prendre des mesures énergiques et faire de Conakry, seul point où la fraude soit difficile, l'unique port de la colonie. Sinon, déjà deux maisons anglaises y font construire et la Cie F.A.O. elle-même y fait réparer ses immeubles qu'elle va réoccuper. »

Après la prospérité de 1891, l'état de trouble de tout le pays, les grèves d'indigènes, les routes coupées, vinrent amoindrir en 1892 et 1893 la prospérité de la colonie [1], sans cependant lui enlever la plus grande part des résultats acquis. Des travaux considérables avaient été exécutés et amenaient à Conakry de nouvelles maisons étrangères. On continuait la route de Dubréca vers le Fouta, sur laquelle vint s'embrancher celle de Conakry [2]. Aussi, malgré la crise terrible qui arrêtait l'essor économique, la situation financière et commerciale s'annonçait-elle comme devant rapidement reprendre son cours dès que le pays serait pacifié. « Il faut veiller, écrit à ce moment Ballay, à la plus stricte économie..... Toutes les dépenses diverses des services administratifs et financiers se sont élevées en 1892 à 350.000 fr. On a prévu pour 1893 50.000 fr.

1. C'est ainsi que, à la suite des troubles du Kanéa, du Goumba, du Kinsam, on voit l'exportation de la gomme tomber à Dubréca.

de	57.007	dans le 2e trimestre 1893
à	31.175	dans la même période de 1894
soit :	25.832	en moins ;
et à Coya, de	18.965	dans le 2e trimestre 1893
à	9.927	— 1894
soit :	9.938	en moins.

Au total une diminution pour cette période et pour ces deux points de 34.870 fr.

2. En novembre 1894, 21 km. de route sont faits entre Conakry et Dubréca, avec un pont reliant l'île Tumbo au continent, et prolongé par une digue de 300 mètres. De Dubréca au Badi, à la même époque, 43 km. de route sont terminés avec 33 ponts, dont le pont de Kassaya, qui a 21 mètres, et celui de Donia qui en a 18.

pour un aviso, et tout le reste disponible passe aux travaux. » En ces quelques mots se résume tout le programme de l'administration de Ballay et de Cousturier [1].

Les heureux résultats obtenus en si peu de temps grâce à l'autonomie, s'observaient aussi à la Côte d'Ivoire et au golfe du Bénin, où l'activité de Ballay avait été féconde [2]. Mais Ballay était le premier à reconnaître que la séparation des divers établissements de la côte occidentale donnerait des résultats bien meilleurs. Ses avis furent écoutés. Le 10 mars 1893, sur la proposition du ministre du commerce Siegfried, constatant que « ce régime d'autonomie a produit en peu de temps les heureux résultats » qu'on en attendait et que c'était « la condition essentielle » de la prospérité de ces colonies, le président Carnot signait un décret organisant en colonies séparées et autonomes : *La Guinée Française*, comprenant le protectorat du Fouta Dialo et des territoires avoisinants : la Côte d'Ivoire et le Bénin (plus tard Dahomey).

Ainsi, la colonie dont nous retraçons l'histoire, venait d'acquérir le nom qu'elle allait désormais conserver. Le gouverneur qui avait présidé à sa naissance, son dévoué secrétaire général, toute la petite cohorte de ses administrateurs et agents, grâce auxquels

1. Il indique dans le même rapport les résultats bienfaisants du Décret du 29 juillet 1892, promulgué le 30 août, sur l'importation des armes à feu. C'est la suite de l'Acte de Bruxelles. Examinant les autres décisions découlant de cet acte, il constate que l'arrêté du 2 février 1892 a édicté des taxes sur l'alcool supérieures à celles prévues par la conférence. Aussi, y a-t-il eu une sérieuse décroissance dans l'importation de ces articles. Quant à l'esclavage proprement dit, il n'existe pas. La colonie libère tous les captifs qui se présentent, en faisant une retenue sur leurs salaires pour indemniser les anciens propriétaires. Tous les conflits entre maîtres et captifs tendent à se régler devant l'administrateur, ce qui permet d'espérer que « cette coutume perdra le caractère de barbarie qu'elle peut avoir encore, en attendant que le temps et les progrès de la civilisation l'aient fait complètement disparaître ».

2. A la mort du Président Treich Lapleine (1890) à la Côte d'Ivoire, il avait nommé tour à tour les administrateurs Desaille et de Beeckman et, de mai à septembre 1894, il y déléguait son secrétaire général Cousturier. Il faisait occuper le poste de Dabou, installant à Grand Lahou un vice-résident. Là où avait échoué la mission Quiquerez-Segonzac, il réussissait et passait des traités avec les chefs de Sassandra. Enfin, il se rendait à Monrovia en avril 1891, puis en septembre, pour soutenir les droits de la France sur la côte de San Pedro au Grand Sestre (Traités avec Tabou et la pointe Bassa, 1788 avec Garroway, 1842 ; San Pedro, 1844 ; les chefs des Grand et Petit Béréby, 1868). Ces conférences aboutissaient à la Convention du 8 décembre 1892 avec le Libéria.

elle avait obtenu son droit à la vie, allaient continuer à lui prodiguer leurs soins dévoués [1].

1. La séparation en cours d'exercice des trois groupes de la Guinée Française et du remboursement immédiat des emprunts contractés au titre du Bénin et de la Côte d'Ivoire fut préjudiciable aux finances de la Guinée. « Le budget se trouve actuellement (septembre 1893) en déficit de 80.000 francs environ. Cependant le gouvernement continue à nous imposer d'office diverses subventions, comme celle du Musée Commercial de Marseille, ou des parts contributives, comme celle du Service géographique, qui se trouve bien supérieure à celle que supportent les autres colonies plus anciennes et plus importantes et qui reçoivent des subventions considérables de la métropole. Il y a lieu cependant de considérer que la Guinée ne reçoit aucune aide du budget colonial. » (Protestation de Ballay contre la subvention à l'École coloniale.)

CHAPITRE VIII. — ANNEXES

ANNEXE I

Traité passé entre la France et Toumania.

Entre M. Archinard, chef d'Escadron d'artillerie de Marine, commandant supérieur du Soudan Français, représenté par M. Hourst, enseigne de vaisseau, commandant la canonnière « Le Niger » et le chef du pays de Dembéla, comprenant le seul village de Toumania, en présence des notables du village, a été conclu le traité suivant :

Art. I. — Le Dembéla est placé sous la protection de la France.

Art. II. — La République française promet aide et protection au Dembéla dans le cas où les habitants du pays seraient menacés dans leurs personnes ou dans leurs biens pour avoir exécuté le pacte d'amitié qu'ils concluent librement avec la France.

Art. III. — La France aura droit de faire dans le Dembéla des établissements militaires et d'exécuter les travaux nécessaires pour établir des voies de communications.

Art. IV. — Le commerce se fera librement et sur le pied de la plus parfaite égalité entre les habitants du Dembéla et les sujets français et autres placés sous le protectorat de la France. Les caravanes et marchands seront scrupuleusement respectés dans leurs personnes et dans leurs biens. Le chef de Dembéla s'engage à donner aide et protection aux convois et courriers appartenant aux colonies françaises.

Art. V. — Toutes les contestations seront jugées en premier ressort par le commandant du cercle de Siguiré ; appel pourra être fait devant le commandant supérieur du Soudan Français.

Art. VI. — Le chef du Dembéla ne pourra faire aucune autre convention politique, militaire ou commerciale avec une autre puissance que la France, sans l'autorisation du Gouvernement du Sénégal.

Art. VII. — Le présent traité fait en triple expédition ne sera exécutoire que du jour où il aura été ratifié.

Signé : Hourst, Bokari Kountigui, Kamatigui Birahima, Birahima Ténemba.

ANNEXE II

Traité du 2 février 1891 entre la France et le Tamisso.

Le 2 février 1891 l'union existant entre le gouvernement français et le pays de Tamisso a été consacrée de nouveau.

Le pavillon français a été arboré en présence des troupes francaises, de l'almamy du Tamisso, de tous les chefs du pays et d'une population heureuse de bénéficier de l'alliance des Français. Les traités passés avec le Tamisso sont confirmés.

« Le pays de Tamisso qui est placé sous le protectorat français est situé dans les limites suivantes :

« Au nord la rivière Kora sépare le Tamisso du Sandou, de la rivière Lolo, de la province de Djambiloïa, dépendance du Fouta Djallon.

« A l'est le Tamisso est séparé du Koukounia, pays également français, par la rivière Lolo. Cette frontière s'arrête sur la rivière Lolo au-dessus du village de Daracoyé.

« Au sud le Tamisso est séparé du Tambama par une ligne allant de la rivière Lolo au village de Yani qui appartient au Tamisso sur la rivière Kilimo, puis par une ligne allant de la rivière Kilimo à la rivière Kolé, au village de Fodéa qui appartient au Tamisso et ensuite par la rivière Kolé elle-même.

« A l'ouest, la frontière du Tamisso est constituée par la rivière Kolenté (Grande Scarcie), entre le confluent de la rivière Kolé et celui de la rivière Kora.

« L'almamy du Tamisso donnera aux Français qui voudraient venir s'établir dans le pays les terres qui seraient nécessaires.

« Si le gouvernement français veut ouvrir des routes ou créer des chemins de fer dans le pays pour les besoins du commerce, il pourra disposer des terres qui seront nécessaires pour la création de ces routes ou chemins de fer.

« Fait en quatre expéditions, deux écrites en caractères arabes et deux en français. »

« Personne n'élève d'objections. L'almamy Fodé, en avant des divers groupes, sur son inséparable peau de veau, égrenant un blanc chapelet qu'agrémente une clef rouillée, s'interrompt, et le premier s'avance vers la table pour signer. Puis les sept chefs principaux, puis nous-mêmes, et enfin l'interprète... » (F. Dubois, *la Vie au continent noir*.)

ANNEXE III

Traité entre le Kamonké et la France (8 février 1891).

Le roi du Kamonké met son pays sous la protection de la France.

Le drapeau français a été arboré le 8 février 1891 en présence des troupes françaises, du lieutenant des Michels délégué de pouvoirs du capitaine Brosselard-Faidherbe, de l'almamy et des principaux chefs du Kamonké.

Le roi du Kamonké tiendra le commandant de Benty au courant des événements de son pays ; il ne fera pas la guerre sans y être autorisé par le commandant de Benty, excepté pour se défendre en cas d'agression.

Le Gouvernement français disposera des terres nécessaires pour construire des postes, routes et chemins de fer et faire exploiter l'agriculture et les richesses naturelles du pays.

Iomaya, 8 février 1891.

Signé : Brosselard-Faidherbe, Ansoumana Kati, des Michels.

ANNEXE IV

Traité du 23 décembre 1899 entre la France et le Kokounia.

Entre Forichon, administrateur de Mellacorée et Dolédougou, chef de Kokounia, territoire libre et indépendant, représenté par Abdoulaye, son frère, muni de ses pleins pouvoirs...

Art. 1er. — Dolédougou place son pays et ses sujets sous le protectorat de la France.

Art. II. — Dolédougou s'engage à envoyer toutes les caravanes qui passeront dans son pays dans les comptoirs français de la Mellacorée en passant par les États de l'almamy du Tamisso et à faciliter de tout son pouvoir les transactions commerciales aux Français et à leurs protégés.

Art. III. — Ces conditions observées assurent à Dolédougou le payement d'une rente annuelle de cent cinquante gourdes, payable à Benty par semestre échu.

Ouassou, 23 décembre 1889.

Signé : Forichon, Abdoulaye.

ANNEXE V

Convention franco-anglaise du 26 juin 1891.

Les commissaires techniques qui seront désignés par les gouvernements anglais et français, par application de l'art. 2 de l'arrangement du 10 août 1889, en vue de tracer la démarcation des zones respectives, suivront, autant que possible,... la ligne du méridien 13°O. de Paris, à partir du 10° lat., en se dirigeant vers le Sud. En établissant la frontière d'après la direction générale de ce méridien, ils pourront tenir compte, d'un commun accord, de la configuration du terrain et des circonstances locales, et faire fléchir la ligne de démarcation soit à l'Est, soit à l'Ouest du méridien, en prenant soin de ne pas avantager une des deux parties sans compensation équitable pour l'autre. Ces modifications ne seront d'ailleurs définitives qu'après ratification des deux gouvernements.

Il est entendu que la ligne de démarcation suivra, autant que possible, la crête des hauteurs qui, d'après la carte Monteil, avoisinent le cours du Niger sur la rive gauche entre le 10° et Timbi Counda. Cependant, au cas où la ligne de partage des eaux ne serait pas telle qu'elle figure sur la carte Monteil, les commissaires des deux pays pourront tracer la frontière sans en tenir compte, sous la réserve expresse que les deux rives du Niger resteront dans la zone d'influence française.

Par le terme Niger est entendu le Djoliba, ainsi que ses deux sources principales, le Faliko et le Tembi. Dans le cas précité, la ligne frontière, à partir du 10° jusqu'à Timbi Counda suivra, à une distance de 10 kilomètres, la rive gauche du Djoliba, du Faliko et ensuite du Tembi jusqu'à sa source, s'il y a lieu.

Au cas où la crête des montagnes se trouverait plus rapprochée de la rive gauche du Niger, la frontière suivrait la ligne de partage des eaux... »

Signé : Gabriel Hanotaux, J. Haussmann, Egerton, Crow.

ANNEXE VI

Résumé du traité entre la France et le Bacoundji (16 mars 1891).

Art. Ier. — Kandé Modou en son nom, et en celui des autres chefs du pays, déclare placer le Bacoundji sous la suzeraineté de la France.

Les Art. II, III, IV, V, VI, VII sur la liberté commerciale, la protection des Européens, la propriété des terres, le choix d'un terrain donné au gouvernement français, l'établissement des écoles et la justice sont analogues aux dispositions des traités précédemment cités par nous.

L'Art. VIII accorde au roi une rente annuelle de 500 fr., payable à semestre échu. Il stipule le respect des usages et coutumes des indigènes.

Signé : de Beeckman, Kandé Modou, Moré Moussa, chef des guerriers, Moussa Belli, chef des routes, etc...

Annexe du 13 mars 1893 au précédent traité entre Alby et Kandé Modou.

Art. Ier. — Kandé Modou cède, en toute propriété et sans aucune redevance au gouvernement français, un espace de terrain s'étendant sur la rive gauche de la rivière Badi, d'une longueur de 500 mètres de chaque côté de la route aboutissant au Badi et d'une largeur d'un kilomètre dans le sens de ladite route. Les personnes déjà installées sur ce terrain ne seront point inquiétées et continueront à jouir paisiblement du terrain par elles cultivé. Il est cédé, dans les mêmes conditions, sur la rive droite de la rivière Badi et touchant la route, un terrain suffisant pour l'installation des agents du gouvernement français, mesurant au moins 100 mètres de côté...

L'art. II supprime tous frais de transport et de péage au passage du Badi, et l'art. III porte la rente du chef à mille francs.

Signé : Alby, Kandé Modou, Moussa Béli, de Dougounia, Bangoura Fodé, ministre, etc...

ANNEXE VII

Résumé du traité du 15 avril 1891 entre la France et le Filacoundji.

Ce traité fut passé entre de Beeckman et Moré Bourama, chef du Filacoundji et ses notables Moré Fasiné, Satan Ansoumani, Mousa Béli, Ansoumani Taté.

Il est identique au précédent (annexe VI) avec le Bacoundji. Il place le pays sous le protectorat français (art. Ier) et indique de même manière les droits et les devoirs des parties contractantes (art. II à VII). L'art. VIII stipule qu'une rente de 500 fr. sera servie à Moré Bourama payable par semestre échu, et affirme que seront respectés les us et coutumes du pays.

ANNEXE VIII

Convention de Timbo du 14 décembre 1891.

En raison du décret du Président de la République française en date du 10 août 1889, portant création de la colonie des Rivières du Sud et dépendances, le rattachement à cette colonie du pays protégé du Fouta-Djallon et afin de régler d'une façon définitive les rapports qui devront exister entre les deux pays;

Entre : Almamy Bokar Biro, fils de Almamy Oumarou; Almamy Ahmadou, fils de Almamy Boubakar; Modi Mamadou Alliou, fils de Almamy Oumarou, d'une part et M. Raoul de Beeckman, administrateur principal des colonies, délégué du gouverneur des Rivières du Sud et dépendances, assisté de M. Chasles, lieutenant d'infanterie de Marine, officier d'ordonnance du gouverneur, d'autre part :

Il a été convenu :

Art. 1er. — Les almamys devront à l'avenir rendre compte des événements importants et adresser toutes leurs demandes ou réclamations de quelque nature qu'elles soient au gouverneur des Rivières du Sud et dépendances à Conakry, qui seul est chargé des rapports officiels entre la France et le Fouta-Djallon.

Art. 2. — Les rentes prévues par le traité signé à Donholfella, le 5 juillet 1881, seront touchées désormais, non plus à Boké, mais à Dubréka ou à Conakry dans le courant de l'année suivante. Les almamys et les chefs des diwals de Timbi et de Labé s'engagent d'une façon formelle à faire tous leurs achats dans la colonie française; ils promettent en outre d'user de toute leur autorité auprès de leurs sujets pour les faire commercer directement avec les factoreries situées dans les Rivières françaises (Rio Nunez, Rio Pongo, Dubréca, Mellacorée) et non avec les factoreries situées dans les pays voisins et étrangers (déjà stipulé dans le traité de Douholfella). Les marchés intermédiaires de Kébalé, de Koussi, de Démokoulima, etc... seront supprimés.

Art. 3. — Le gouvernement français dans le but de faciliter l'exécution des promesses stipulées ci-dessus et d'assurer aux caravanes foulahs, une sécurité complète hors de leur pays, construit une route qui, partant de Conakry et de Dubréca, aboutira à Démoukoulima. Les almamys approuvent, en principe, l'ouverture d'une route dans le territoire foulah (Barign et Sokouli) mais pour se conformer aux usages du pays, l'almamy Bokar Biro actuellement au pouvoir demande avant d'envoyer son approbation officielle au gouverneur, à consulter les anciens qu'il réunira à cet effet à Fogoumba. Les almamys promettent en retour toute leur protection aux caravanes soussous qui pénétreront dans le Fouta.

Art. 4. — Le Fouta-Djallon étant voisin de pays en guerre avec les Français, les almamys s'engagent à ne jamais donner l'hospitalité sur le sol du Fouta-Djallon aux ennemis de la France; si les fuyards viennent chercher refuge dans leur pays, ils les garderont prisonniers, en aviseront le gouverneur de Conakry

et ne pourront les renvoyer qu'à la fin de la guerre. Le gouvernement français agira de même à l'égard des ennemis du Fouta-Djallon.

Signé à Timbo, le 14 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

R. de Beeckman,
Chasles,
Bokar Biro,
Ahmadou.

ANNEXE IX

Reconnaissance par les Foulacounda du protectorat français (4 février 1891).

Moi, Mamadou Paté Coyagda, roi du Foréah et du Gabou, j'envoie le bonjour au commandant de Boké, qui est Français.

Je vous fais connaître que la paix existe entre Gabou, le Foréah et le Rio Nunez.

A partir de Nalud jusqu'à Salla, tous les villages qui se trouvent sur les bords du Compony dans le Foréah, avec Gabou, je les mets entre les mains du gouvernement français, avec ma tête que je confie aussi.

Tous les voyageurs commerçants qui viendront dans mon pays (Foréah et Gabou) si quelqu'un les moleste qu'on vienne me réclamer; si quelques-uns de mes hommes allant dans le Rio-Nunez sont molestés, ils iront vous trouver. Salut.

Boké, 4 février 1891.

Signature de Mamadou So représentant Mamadou Paté Coyada.

Signature de Mamadou Thiamé et de Ahmadi Binta envoyés de Mamadou Coyada.

Signatures des témoins : le lieutenant commandant le détachement des tirailleurs du Rio-Nunez.

Signé : Staup.

ANNEXE X

Résumé du traité du 3 février 1893 entre la France et le Téné.

Art. 1er. — Le Téné étant placé sous la protection de la France par le traité du 5 juillet 1881, son chef s'engage à rendre compte de tous les événements importants, de toutes les difficultés, réclamations ou litiges, qui pourraient survenir dans le Téné, au gouverneur de la Guinée française et Dépendances ou à son représentant dans la circonscription de Dubréca...

Art. 2. — Le chef Kandé Fodé s'engage à donner tous les terrains nécessaires à la construction des routes, douanes, écoles, etc.

L'art. 3 vise la liberté commerciale et prévoit l'installation d'un poste de police sur les bords du Mayonkouré pour assurer le passage libre de cette rivière.

L'art. 4 assure aux commerçants européens la protection du roi et l'art. 5 alloue 1.000 francs au souverain, assurant le respect des usages des indigènes par la France.

Signé à Damania le 3 février 1893 par Alby, Kandé Fodé, Alfa Kaba, son ministre, etc.

ANNEXE XI

Traité du 9 février 1893 entre la France et le Barign.

Ce traité, signé à Khatia par Alby, Tierno Sana, Mala Bokari, Manga Bamba, Mori Fodé, etc., reproduit point par point le précédent entre la France et le Téné. Dans son art. 3 il prévoit l'installation d'agents du gouvernement français aux passages du Mayonkouré et du Konkouré pour la protection des caravanes.

ANNEXE XII

Résumé du traité du 10 mars 1893 entre la France et le Garangui.

Art. 1er. — Oulé Amara, roi du Garanghi, en son nom et celui de ses successeurs et les chefs du pays, déclarent se placer, eux, leurs biens et leur pays sous la protection et la suzeraineté de la France.

L'art. 2 assure la protection des étrangers et du commerce.

L'art. 3 reproduit les dispositions de l'art. 1er du traité avec le Téné (annexe XI).

L'art. 4 prévoit le règlement des litiges entre européens et indigènes par le gouverneur.

L'art. 5 est la reproduction de l'art. 2 du traité précité avec le Téné.

L'art. 6 statue sur les droits de propriété des terres, et l'art. 8 alloue 500 fr. de rente au chef.

Signé : Alby, Oulé Amara, Baghé Amara, Kambé, Momodou, Ansoumani, etc.

ANNEXE XIII

Convention de Timbo du 23 mai 1893.

Les almamys de Timbo, chefs du Fouta-Djalon, liés d'amitié avec la France par le traité du 5 juillet 1881 passé par M. le Dr Bayol et complété par la convention du 14 décembre 1891, passée à Timbo par l'administrateur principal de Beeckman, voulant donner toute satisfaction à la demande d'explications réclamées par l'administrateur principal G. Alby au nom de M. le gouverneur de la Guinée française, déclarent :

Qu'ils n'ont reçu, ni retenu malgré elles, dans le Fouta-Djalon depuis le début de la campagne conduite par M. le colonel Archinard contre Samodou (Samori) et qu'ils ne retiendront jamais par la force, aucune des populations spécialement comprises entre le Djoliba (Niger) et Ouassou, ni celles du Tamiso, ni aucune autre population placée sous le protectorat ou l'autorité de la France.

Que les indications qui ont pu être données au colonel Archinard dans un sens contraire à celui de la présente déclaration ne sont pas exactes, les almamys de Timbo les répudient absolument.

L'almamy Ahmadou, chef actuel du Fouta-Djalon qui a eu à souffrir person-

nellement, dans ses biens, des entreprises de Kémoko Bilali, est profondément reconnaissant au colonel Archinard de l'avoir délivré de cet ennemi et de son chef Samodou (Samori) et de lui avoir rendu ce qu'on lui avait pris.

Les almamys de Timbo affirment hautement que les ennemis de la France sont les ennemis du Fouta-Djalon et que son territoire leur est absolument interdit sous peine de mort.

En outre, les almamys de Timbo, en vue d'éviter a l'avenir, toutes difficultés dans leurs relations avec les étrangers de tous pays, déclarent qu'ils ne recevront plus auprès d'eux aucun blanc, sans qu'il soit muni d'une autorisation écrite du gouverneur de la Guinée française ou de l'administrateur de Dubréka.

Les almamys, de leur côté, ne pourront plus entretenir aucune relation avec les États voisins du Fouta-Djalon. Toutes les lettres ou messagers qu'ils en recevront seront adressées par les almamys de Timbo à l'administrateur de Dubréka chargé de s'occuper de ces affaires.

Les almamys de Timbo, afin d'assurer, par le maintien de la paix à l'intérieur du Fouta-Djalon, le complet développement des affaires commerciales de tous les diouals ou états placés sous leur autorité avec les factoreries de Dubréka et de Conakry à l'exclusion de toutes affaires avec les comptoirs des pays voisins, s'engagent à faire saisir et à livrer à l'autorité française à Dubréka, tous ceux qui se rendront coupables de quelque atteinte à la libre circulation des caravanes dans le Fouta-Djalon et à donner des ordres à tous les chefs de diouals pour faire diriger toutes les caravanes vers les comptoirs français.

Les almamys de Timbo, dans le but de manifester la grande amitié qui les unit au gouvernement français et voulant entretenir les bonnes relations existantes par tous les moyens en leur pouvoir et notamment par de fréquentes communications avec ses représentants, consentent à la création d'un service de messagers qui se rendront, autant que possible, chaque mois, de Timbo à Dubréka, pour rendre compte à l'administrateur de la part des almamys de Timbo de tous les événements intéressant le Fouta-Djalon.

Ces messagers seront des hommes de confiance des almamys, ils porteront un signe distinctif et ils seront toujours bien traités par les autorités françaises.

Le présent arrangement rédigé à Timbo après entente avec l'almamy Ahmadou traduit verbalement au dit almamy le 15 mai 1893 et à l'almamy Bokar Biro à Kounta le 17 mai 1893 par les interprètes Gaëtan et Salifou, assistés de l'interprète Eugène, rédigé en caractères arabes par l'interprète Eugène.

Signé en trois exemplaires à Timbo, le 23 mai 1893 par ALBY, BOKAR BIRO, AHMADOU, GAETAN, LAURENCE, etc.

ANNEXE XIV

Traité du 2 octobre 1886 avec le Morébaya.

Art. 1er. — Le chef du Morebaïah, se déclarant tributaire du Fouta-Djallon reconnait que son pays a été placé par le traité du 5 juillet 1881 sous le protectorat exclusif de la France.

Art. 2. — Le gouvernement français s'engage à respecter scrupuleusement les lois, les usages, les mœurs et les coutumes des indigènes. Toute contestation entre un sujet Français et un naturel sera jugée par le commandant du cercle de Benty.

Art. 3. — Le commerce se fera librement dans la rivière de Morebaïah, sur le pied de la plus parfaite égalité entre sujets français ou autres placés sous la protection de la France et les naturels.

Le chef s'engage à favoriser les transactions commerciales entre vendeurs et acheteurs et à faciliter les communications avec le haut pays.

Art. 4. — Les commerçants qui viendront à s'établir dans le Morébaïah devront au préalable s'entendre avec les propriétaires du sol. Les contrats de vente ou de location des terrains seront enregistrés au poste de Benty. Sous quelque prétexte que ce soit les opérations ne pourront être suspendues par ordre des chefs indigènes.

Art. 5. — Le gouvernement français est autorisé à percevoir des droits de douane et d'ancrage dans la rivière de Morébaïah.

Art. 6. — En échange des revenus résultants de ces droits le gouvernement français s'engage à payer annuellement au chef de Morébaïah la somme de cinq cents francs.

Art. 7. — Cette rente sera payée par semestre échu, c'est-à-dire le 1er juillet et le 1er janvier au poste de Benty.

Le présent traité sera mis en vigueur à partir du jour où son approbation par le Président de la République française sera notifiée au chef de Morébaïah.

Fait à Benty, le 2 octobre 1886.

Le médecin du poste Signé : E. Bergeret.	Le commandant de Mellacorée Signé : R. de Beeckmann.
Le chef du détachement Signé : Nackernie.	L'interprète du poste Signé : N' Gour.

Le roi du Morébaïah
Signé : Amara Fodé.

Ont signé comme témoins :

Syra Laye, roi du Maurécaniah.

Cypiani, roi de Contah.

Ansou Sory, frère d'Amara Fodé.

Salifou, frère d'Amara Fodé.

Almamy Sory, ministre du Maurécaniah.

ANNEXE XV

Événements du Kinsam (1894).

« Le matin j'avais pris congé de Balandougou, lui donnant les cadeaux d'usage et emportant la promesse que le Kinsam laisserait le Ouali et l'almamy Fodé du Goumba en paix. En arrivant au village de Doubaya, que la route traverse, je ne vis rien d'anormal ; on me laissa entrer sans aucune difficulté. Un des fils de Balandougou Mamadou, se trouvait là. Mais quand j'arrivai à la porte faisant

face du côté du Goumba, je la trouvai fermée et gardée par une vingtaine d'hommes en armes. Gaëtan leur demanda de l'ouvrir. Un de mes tirailleurs s'avança dans ce but. Alors les guerriers se mirent à crier et gesticuler ; et de toutes les cases sortirent des gens armés de fusils et de sabres qui se précipitèrent sur nous. Je fis mettre revolver au poing à Gaëtan et apprêter les armes aux tirailleurs qui d'instinct avaient chargé le magasin de leur fusil (Kropatschek) et mis baïonnette au canon. Alors, suivi de ces quatre hommes, je me dirigeai droit sur le fils de Balandougou Mamadou, pour lui reprocher sa mauvaise foi. En même temps je le mis en joue, lui recommandant de ne pas bouger et lui intimant l'ordre de faire ouvrir la porte, ordre qu'il répéta à haute voix au factionnaire. Celle-ci ouverte, les porteurs se précipitèrent hors du village, moi-même avec mes quatre hommes armés faisant face aux énergumènes qui ne cessaient de gesticuler et de brandir leurs armes, je me dirigeai vers la sortie que nous atteignîmes. A peine l'eûmes-nous franchie que la porte se fermait avec fracas sur nous et qu'une grêle de balle siffla à nos oreilles. Nous n'étions qu'à 20 mètres du village, sur mon ordre les tirailleurs s'arrêtèrent et je restai avec eux et Gaëtan tandis que le milicien ralliait les porteurs et prenait avec eux le chemin de Missidi. Faisant face au tata, je haranguai les gens de Doubaya, leur reprochai leur traîtrise et quand le feu cessa, je leur recommandai de bien se graver dans la mémoire les paroles suivantes : « Qu'avant six semaines je reviendrai de Conakry avec mes tirailleurs pour détruire leur village et venger l'injure qu'ils avaient faite au Gouverneur et à la France, en ma personne ; je n'eus pas cette peine, le Ouali s'en chargea. Le chef de Doubaya fut tué par lui peu après, le village détruit. En mai 1894, opérant de concert avec la compagnie de la Légion, je m'emparai, au cours d'une reconnaissance, de la femme et du fils aîné du chef de Doubaya qui furent emmenés à Conakry où l'enfant fut mis à la mission catholique. Quant au fils de Balandougou Mamadou, qui commandait le jour du guet-apens, il fut tué en même temps que son père par les hommes du Ouali. »

Capitaine Millot. (Notes remises à l'auteur.)

ANNEXE XVI

Événements du Benna (1894).

« Comme l'officier anglais commandant le poste de Samaya ne cessait de donner asile à Sourakhata, Golé Bourama et autres chefs rebelles, malgré une lettre que j'avais pris soin de lui adresser pour le prier instamment de ne plus accueillir chez lui des gens qui ne cessaient de piller et de mettre à feu et à sang les pays situés sur la rive droite du Kolenté, c'est-à-dire le Talla et le Benna, je donnai l'autorisation écrite sous ma seule responsabilité, aux lieutenants Bourgoise et Dhotal de pénétrer sur le territoire anglais, d'y poursuivre Sourakhata s'ils apprenaient qu'il se disposait à passer de nouveau chez nous. Le fait se produisit peu après. Aussi Bourgoise et Dhotal, avertis par des espions, franchirent-ils la grande Scarcie et brûlèrent-ils une dizaine de villages du côté anglais où Sourakhata avait cantonné avec ses troupes les jours précédents.

Goulé Bourama faillit être pris par les tirailleurs dans l'un de ces villages. Surpris, il n'eut pas le temps de sauter à cheval et dut s'enfuir à pied et sans armes dans la brousse. Son cheval, ses armes, son coran et ses malles tombèrent entre nos mains. L'officier anglais effrayé rappela le poste de Saonia et prévint Sourakhata de ne plus chercher un refuge en territoire anglais dans le cas où il repasserait le Kolenté pour aller recommencer ses ravages en territoire français. C'est ce qui explique pourquoi, après être passé chez les Foulacogni (en février 1894) il fut obligé d'attendre l'attaque des tirailleurs et de la légion et qu'après le combat et la prise de Oulia, où il subit des pertes énormes, il n'eut d'autre alternative que de se réfugier dans les montagnes du Cania des Guémékanké et se rendait à nouveau dans les environs de Tanéné-Kalégourou.

J'avais eu soin, dans la lettre que j'avais adressée à l'officier anglais commandant à Samaya, de le prévenir qu'à défaut de repousser du territoire anglais nos ennemis, nous irions nous-mêmes les y chercher. Bien entendu, le gouverneur ignora notre action sur la rive gauche de la Scarcie. En agissant ainsi, je n'avais fait qu'appliquer un paragraphe des instructions du colonel Archinard au lieutenant-colonel Combes. »

Capitaine Millot. (Notes remises à l'auteur.)

ANNEXE XVII

Traité du 10 avril 1894 entre la France et le Kinsam.

Ce traité signé à Songoya par de Beeckman, Millot, Dhotal, Boubou Tagagnia, Koté Simba, Sitafa, etc..., place le Kinsam sous la protection de la France. L'ensemble de cet acte reproduit les dispositions principales de tous les traités précédents.

L'art. 3 donne acte que les chefs s'engagent à chasser immédiatement tous les Foula qui sont sur la rive gauche du Konkouré (par Foula, il faut entendre les Foutadialonké) et à ne plus leur donner asile désormais. Ils ne pourront sous aucun prétexte, les autoriser à s'occuper des affaires du pays. Une rente de 500 francs est allouée au chef.

ANNEXE XVIII

Traité du 19 avril 1894 entre la France et le Goumba.

Ce traité, signé à Missidi-Goumba, par de Beeckman, Dhotal, Almamy Fodé, le Wali, Almamy Mamodou, Yigan Bokari, etc..., reproduit textuellement le traité avec le Kinsam (Annexe XIX). En interdisant l'immixtion des Foula dans les affaires du pays, il précise par ces mots : « Les Foula de Timbo ou leurs messagers ».

ANNEXE XIX

Développement des dépenses des budgets de 1891-1893.

	1891	1892	1893
	—	—	—
Dépenses d'Administration.......	149.667 [1]	134.392 [2]	123.817 [3]
Douanes..........................	66.445	112.225	101.882
Postes...........................	5.646	4.945	7.321
Trésor...........................	9.999	8.433	10.907
Frais de recouvrement de l'impôt douanes et patentes............	3.735	10.937	12.514
Instruction publique.............	4.116	7.306	5.910
Milice...........................	26.808	30.586	29.807
Travaux publics (personnel)......	10.647	11.968 [4]	15.929 [4]
— (matériel).......	80.681	248.808	176.482
Ports et rades...................	»	8.670	94.416
Imprimerie.......................	6.571	8.195	9.057
Cultures.........................	»	6.809	3.268
Service sanitaire................	3.161	5.226	17.553
Frais de route et passages.......	11.365	26.149 [5]	24.361
Dépenses diverses et imprévues..	55.422 [6]	61.589 [7]	19.171
Dépenses des exercices clos.....	24.964 [8]	14.565	8.760
Avances au service colonial (budget métropolitain)............	»	29.669	»
Dettes exigibles.................	»	»	2.000 [9]
Justice..........................	»	»	3.975

ANNEXE XX

Traité du 4 janvier 1891 entre la France et le Sombouya.

Art. 1er. — Hény Toumané, roi de Somboya, en son nom, en celui de ses successeurs et des chefs placés sous son autorité présentement et dans l'avenir,

1. Dont 56.879 pour rentes des chefs et cadeaux politiques.
2. Dont 46.995 — — —
3. Dont 45.864 — — —
4. Y compris frais de voyage.
5. Dont 11.000 de frais de transport d'espèces à l'intérieur.
6. Mission Brosselard, 1.570 fr. 35.
Mission de Beeckman, 3 195 francs.
Achats d'orangers et citronniers, 3.792 francs.
7. Dont 500 francs pour frais de participation de la colonie à l'exposition de Chicago.
8. Sur lesquels 1.000 francs de rentes non payées à divers chefs.
9. Part contributive aux dépenses de l'Exposition permanente des colonies.

déclare pour lui, son pays et ses biens sous la protection de la France comme sous sa suzeraineté.

Art. 2. — Hény Toumané donne en toute propriété et sans aucune redevance au gouvernement français les terrains nécessaires à la construction de douanes, écoles, postes et tous autres édifices de l'État, sous réserve cependant d'une indemnité à régler dans le cas où les terrains demandés seraient déjà occupés.

Art. 3. — Toute location ou acquisition de terrains ou d'immeubles, à quelque titre que ce soit par des particuliers français ou étrangers ne pourra avoir lieu sans avoir été soumise au préalable à l'autorisation du chef de la colonie et ne sera valable qu'après avoir été revêtue de son approbation.

Art. 4. — Hény Toumané s'engage à soumettre au représentant du gouvernement français tous les différends qui pourraient surgir entre lui et les chefs voisins et à accepter sa décision sans appel devant le gouverneur des Rivières du Sud, à refuser le passage et le séjour dans son pays aux guerriers armés ou non qui voudraient le traverser ou s'y réfugier pour porter la guerre ou le pillage sur les territoires voisins amis ou protégés de la France.

Art. 5. — Le commerce se fera librement et sur le pied de la plus parfaite égalité entre les sujets français ou autres et les indigènes sous la protection de la France.

Le roi s'engage pour lui et pour ses chefs et ses successeurs à protéger les personnes et les biens des Européens et de leurs agents établis ou de passage.

En cas de contestations entre un sujet français ou étranger et un chef du pays ou un de ses sujets, l'affaire sera jugée par le représentant du gouvernement sauf appel devant le chef de la colonie.

Art. 6. — Le Roi s'engage à assurer la sécurité des routes et les maintenir ouvertes. En aucune circonstance et sous quelque prétexte que ce soit les opérations commerciales d'un traitant ne pourront être suspendues par ordre des chefs indigènes.

Art. 8. — Le gouvernement se réserve le droit d'établir ultérieurement et à la date qu'il jugera convenable tous bureaux de douanes chargés de percevoir les droits ou impôts établis présentement ou qui viendraient à l'être dans la colonie des Rivières du Sud, tels que droits de douanes, d'ancrage, de patentes, etc.

En échange, et comme gage de bonne amitié et cordiales relations, le gouvernement français s'engage à servir au roi une rente de quinze cents francs payable par semestre échu.

Il s'engage aussi à respecter les usages et coutumes du pays en tant qu'ils ne seraient pas contraires aux conventions stipulées d'autre part.

Signé à Ouonkifon le 24 janvier 1891 par de Beeckman, Godel, commerçant, Hény Toumané, Dantouma (Fonsoukouré), etc.

ANNEXE XXI

Traité du 24 janvier entre la France et Takoubéa.

Manga Dantouma en son nom et en celui des autres chefs du pays ou de leurs successeurs déclare placer lui et son pays sous la protection et la suzeraineté

de la France, et s'engage à ne jamais céder une partie de son territoire sans le consentement du gouvernement français.

Art. 2. — Le commerce se fera librement et sur le pied de la plus parfaite égalité entre les Français ou autres et les indigènes sous la protection de la France.

Art. 3. — Le roi de Takoubea s'engage à protéger la personne et les biens des blancs et de leurs agents, à ne jamais porter d'obstacle aux transactions des traitants, à ne jamais fermer les routes et à préserver les caravanes de tout pillage.

Art. 4. — Les commerçants français ou autres qui voudraient s'établir dans le pays pourront choisir tel emplacement qui leur conviendra, sauf à s'entendre avec les propriétaires pour acheter ou louer le terrain dont ils auront besoin.

Les contrats de vente ou de location seront enregistrés à Dubréka et ne seront valables qu'après approbation du gouvernement.

Art. 5. — Manga Dantouma donnera en toute propriété et sans aucune redevance le terrain nécessaire au gouvernement français pour y établir un résident s'il y a lieu, sous réserve cependant d'une indemnité, à régler dans le cas où les terrains demandés seraient déjà occupés.

Art. 6. — En cas de contestations entre un sujet français ou un étranger et un chef du pays ou un de ses sujets, l'affaire sera jugée par le représentant de la France sauf appel devant le chef de la colonie.

Art. 7. — Les écoles qui voudraient s'établir au Takoubéa devront être munies de l'autorisation du gouvernement français.

Art. 8. — Comme gage de bonne amitié et cordiales relations, le gouvernement s'engage à fournir au roi une rente de 500 francs payable par semestre échu.

Il s'engage aussi à respecter les usages et coutumes du pays et tant qu'ils ne seraient pas contraires aux conventions stipulées plus haut.

Signé à Dubréca, le 24 janvier 1891 par de Bernardi, chef du bureau des douanes, Tribolet, commerçant, Gaétan, interprète, Kambi Modou, père du chef Dantouma, Solima Seydou, son ministre, Ansoumani Kandé, ministre de Balé Siakha de Dubréca, etc.

CHAPITRE IX

UNIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

« Si une poignée d'administrateurs et quelque milliers de soldats maintiennent dans la paix et dans l'obéissance des millions d'hommes d'une autre race, c'est que cette poignée d'administrateurs et ces quelques milliers de soldats sont d'une race supérieure, que la valeur intellectuelle et la science politique des uns, la froide bravoure et la discipline des autres paralysent les résistances, et que, contre elles, le nombre est un facteur impuissant, conscient de son impuissance. »

C. de Varigny.

Les bandes sinistres de Samori s'étaient avancées vers Kong, mis en état de défense par le capitaine Marchand. Mais les marabouts pacifiques et commerçants de cette métropole ne surent pas résister à la horde famélique de l'almamy. La prise de la ville, suivie du massacre de tous ses habitants, remplit d'horreur tout le Soudan. Les tueries de la région de la haute Comoé et du haut Bandama comblèrent la mesure et obligèrent, vers la fin de 1894, la France à sortir de sa réserve. La colonne Monteil, partant de la Côte d'Ivoire, devait opérer sa jonction dans le pays de Kong avec les troupes venues du Soudan.

Mais ces actions de guerre se produisaient loin des territoires de la Région-Sud, désormais pacifiée dans les ruines et dans le sang. Entre cette région et les Rivières, le Fouta-Dialo continuait à être le seul obstacle.

La féodalité foutadialonké, malgré ses bravades et ses ruses, se sentait mal à l'aise. En juin 1894, almamy Ahmadou, prétextant la maladie et la vieillesse, abandonnait son pouvoir chancelant à Bokar Biro, l'almamy soria. La pression exercée par les Hirlabé, et notamment par le puissant Modi-Djiogo, n'était pas étrangère à cette décision. On reprochait à l'alfaya sa maladresse lors de la

réception de Beeckman. Cette mutation amadouerait les Français, amis des Soria, et intimiderait la basse classe qui, lasse d'exactions, parlait de convier les blancs à s'établir dans le pays. De nombreux habitants des missidi de Téliko, Diombilaye, Longovi et Salia, demandaient au Ouali, protégé des Français, de les prendre sous son autorité.

Bokar, dès le début, remplit les espérances de ses amis. En juillet 1894, il adressait à de Beeckman le fidèle Mamadou Saidou, le faisant prier de venir le rejoindre sur le Konkouré où il réglerait avec lui toutes les questions pendantes, ajoutant même qu'il se rendrait à Conakry. En décembre, il envoyait à l'administrateur un mouton « aussi blanc que le fond de son cœur », écrivait-il. S'il n'était pas venu, c'est qu'il relevait d'une grave maladie. En même temps, il essayait de tromper le gouvernement de la Guinée sur la correction de l'attitude du commandant supérieur du Soudan. A l'entendre, celui-ci lui envoyait constamment des messagers, le faisait appeler..., et tout en inventant ces histoires, il envoyait l'assurance de son dévouement au commandant de Farana, auquel son griot remettait un troupeau de cent quarante bœufs. S'il nommait dans le Massi, Tierno Gando, soria, à la place de T. Abdoul, alfaya, dont les Français avaient fort à se plaindre, il poussait le nouveau chef à fomenter la rebellion du Barign et menaçait de mort Boubou Tagagna s'il restait fidèle à la France. De même, en nommant, au Timbi-Tounni, Tierno Ibrahima, ami de la France, il ne négligeait aucun moyen pour faire servir ce chef à ses calculs machiavéliques. En février 1895, de Beeckman gagnait à nouveau le Konkouré mais ne voyait venir personne. Il calmait le Barign, qui se plaignait des ravages causés aux cultures par les troupeaux du Ouali, et admonestait celui-ci.

Bokar n'arrivait toujours pas ! La situation du représentant de France était assez ridicule. Pendant qu'il se morfondait, Olivier de Sanderval et son fils étaient reçus à Sarésène par T. Ibrahima (mars 1895). Mais bientôt on apprit de graves nouvelles : une partie des princes sidianké et nombre de grands féodaux étaient en révolte ouverte. Les adversaires se jetaient réciproquement à la tête l'épithète de captif de Français. La terreur du tirailleur était telle que de nombreux marabouts vinrent tremper les grigris sacrés de Timbo dans les eaux du Konkouré, après avoir sacrifié à ce cours d'eau un nombre imposant de taureaux et de brebis. Le fleuve ne permettrait pas désormais à l'ennemi d'entrer dans le Fouta.

Les deux frères de Bokar, Tierno Siré et Modi Eliasa, menacés par l'almamy, s'étaient réfugiés au Dinguiraye, d'où ils avaient été à Bakel supplier le commandant français d'intervenir. L'almamy confisqua tous leurs biens et réunit ses guerriers contre les révoltés, à la tête desquels se trouvait Alfa Foukoumba qu'il venait de remplacer par Modi Aliou. Les besoins de sa cause le rendaient à ce moment anti-français, ses adversaires s'appuyant au contraire sur le prestige de la France. Le chef alfaya Oumarou Bademba, qui avait fait à de Beeckman des protestations de fidélité, s'était joint aux conjurés [1]. Mais le plus redoutable d'entre eux était le célèbre Alfa Yaya, que nous avons connu jadis sous le nom de Modi Yaya et qui, maintenant, voulait commander le grand diwal des Dialo du Labé. Chef du Kadé comme Guélowar, il avait toujours été dévoué à la France et était très aimé de tous les commerçants du Nunez. Comme tous les féodaux Foutadialonké, il avait plus que des peccadilles sur la conscience. En décembre 1883, il avait assassiné son frère Aguibou dans la missidi de Labé, et s'était emparé de ses biens et d'une de ses femmes d'une grande beauté, la charmante Taibou. Un peu avant, dit la légende indigène rapportée par M. Leprince, une étoile nouvelle se montra et disparut après la mort d'Aguibou.

« Alfa Yaya, roi du Labé », écrivait Sanderval, « est un vigoureux garçon, intelligent, sans imagination, attaché aux ambitions utiles. » Son père, Alfa Diou ou Ibrahima, tenait tête aux almamys, et, tout en leur faisant des cadeaux, refusa toujours de résigner ses pouvoirs (mort en 1883). Yaya avait donc de qui tenir. Malgré le dépit et le chagrin que lui causa l'appui donné par la France à son vassal Moussa Molo, du Firdou, il comprit qu'il était inutile de récriminer et, esprit ouvert et pratique, se rallia loyalement à la cause française. Le seul moyen employé par lui pour combattre son adversaire, qu'il aurait rapidement écrasé sans le secours des troupes soudanaises, fut l'appel au gouvernement du Sénégal puis à celui de la Guinée [2]. Cependant son adversaire, ne cessant de l'injurier,

1. Fils de Bademba, tué à Bokéto. Très populaire, mais nature timide et sans autorité. Il passait son temps à la mosquée. Ses frères sont : Mamadou Diou, T. Abdoul Gnokogouki, Modi Ahmadou Négué, Modi Ahmadou Diogo Dara. Voici son portrait tracé, si je ne me trompe, par l'administrateur Noirot : « Taille moyenne, attaches fines, masque aux tons clairs, traits réguliers, mais physionomie insignifiante ; borgne par suite d'une blessure ; peu soigneux de sa personne. »

2. « Moussa, écrivait-il (Arch. Sén., 1889), veut couper la corde de sa captivité Nous sommes restés tranquilles sans rien lui dire, mais lui veut faire la guerre à mon

d'attirer ses femmes et ses esclaves, poussait contre lui, dans la coulisse, les Foulacounda. Ceux-ci, sous Bokar Guidali, ayant ravagé le Nunez et le Kadé, Yaya les battit et tua leur chef, recevant pour ce fait d'armes les félicitations du gouverneur du Sénégal [1]. Mais nous avons vu comment, dans le chapitre précédent, sa campagne de 1890 avec Dina Salifou, contre Foulacounda et Yola, avait piteusement échoué, après avoir commencé cependant par la victoire de Toumboya [2] (juin). A ce moment la lutte entre Alfa Abdoulaye et Alfa Gassimou, l'appela au Labé où il arriva avec de nombreuses troupes levées dans son fief personnel de Kadé et des Bové. On a vu, dans le chapitre précédent, qu'il aurait tué (d'après Madrolle) Alfa Gassimou. Puis ne se fiant pas aux promesses de Bokar, il assura son élection en amenant avec lui la foule armée de ses partisans. Il reçut le turban d'investiture et envoya des cadeaux considérables à Bokar (100 bœufs, 200 esclaves, 600 pièces d'étoffe, etc.) ; mais bientôt il se révolta contre l'almamy qui voulait donner le pouvoir à un de ses frères, Mamadou Saliou. Yaya n'hésita pas à tuer celui-ci à Touti-Labé. C'était son troisième fratricide.

Bokar se posa alors tout à fait comme le chef national, rompit toutes relations avec les postes soudanais, notamment avec Farana qu'il accusa de libérer les captifs du Fouta [3], et, en avril 1895, une échauffourée se produisait entre ses sofas et les miliciens français à Nianson. Et Beeckman attendait toujours, se laissant berner et

pays. Le Kantora est mon territoire, Kamentan, Badiar et même Firdou. Mais cet homme te raconte des mensonges... Fais bien attention, Gouverneur, que c'est comme si un des sujets refuse de t'obéir et ne tient pas compte de tes ordres. » A quoi le gouverneur répondait, par la plume de M. Tautain : « Je ne dis pas que tu aies tort de te plaindre, mais tu comprends que nous autres, Français, nous ne pouvons jamais faire qu'une chose, lorsque nous passons de nouveaux traités d'amitié avec les nations qui nous entourent : C'est de reconnaître les chefs existants et l'état de choses que nous rencontrons, sans jamais discuter si celui qui possède un pays le possède par droit d'hérédité ou par droit de conquête. Si nous recherchions les droits anciens, aurions-nous traité avec les almamys du Fouta-Dialo ? Non, puisqu'ils ont renversé, ayant à leur tête Karamokho le pieux ou Sori, le grand guerrier, le pouvoir des anciens rois Mandingues..... »

1. Après avoir usé de ce procédé politique le gouvernement du Sénégal avait mauvaise grâce à critiquer l'action identique du gouvernement de la Guinée, poussant A. Yaya et Dina contre les Tenda et Yola. Ceci révèle un fâcheux état d'esprit.

2. Les Foulacounda étaient venus piller Foula Diavanté, en territoire Landouma.

3. En réalité, ces captifs étaient les anciens habitants du pays, vendus par les sofas de Samori aux Fouta Dialonké et qui revenaient chez eux.

aduler par Ibrahima des Timbi. A la fin de février 1895, il avait quitté précipitamment le Kinsam pour se rendre sur le Konkouré au bruit de l'arrivée de l'almamy. Il y était encore en mars, attendant le bon plaisir du prince peuhl. Malgré l'envoi réitéré de messagers, celui-ci ne s'émut ni des prières, ni des menaces de Beeckman. Bien que l'envoyé français ait déclaré qu'il partirait irrévocablement le 4 avril, il était encore là, le 9, lorsqu'Ibrahima Timbi arriva, mais sans l'almamy qu'il excusa de son mieux. Pendant ce temps, le potentat recevait à Timbo Sanderval avec de grands honneurs, essayant ensuite de l'empoisonner [1]. Cet acte lui aliéna le chef des Timbi, qui, jusqu'alors, suivant une politique traditionnelle, appuyait les almamys contre le Labé. Le Massi, excédé à son tour des exactions de Bokar, après avoir longtemps bravé la France, envoyait en septembre 1895, à Dubréca, son fils avec une caravane importante, affirmant son dévouement et jurant qu'il ferait décapiter le premier Sidianké qui oserait arrêter chez lui une caravane. Comme atteint de folie, Bokar frappait de tous côtés : Quos vult perdere..... Il chassait du Kolen Oumarou Téliouel, et du Kébalé, Mamadou Boye. Toute la haute féodalité, menacée par cette tyrannie sans frein, s'unit alors, faisant trêve aux jalousies de voisinage.

Devant ce mouvement général, Bokar Biro essaya de donner le change en faisant prêcher la guerre contre le N' Gabou et Mousa Molo. Mais le conseil des anciens de Foukoumba lui refusa son autorisation. De leur côté, les Alfa de l'Ouest, unis aux révoltés de l'Akoumédi-Mayo, ou provinces entre la Téné et la Sala, marchèrent contre lui [2]. Atteint à Popo-Dara, près de Benteniel [3], il fut abandonné de ses partisans. La bataille dura une heure et demie et il eut

1. Sanderval reprocha à Bokar de le recevoir entouré de jeunes gens prêts à toutes les besognes, au lieu des notables qui escortaient jadis le vénérable Ibrahima Sori. Trois jours après, Bokar, piqué au vif, réunissait environ cent cinquante chefs du Timbo et des frontières du Foukoumba et du Koin, chefs sans importance. C'était l'affirmation de son isolement. Sanderval lui ayant refusé les fusils de sa suite, il entra dans une violente colère et, au delà de Sokotoro, le fit empoisonner ainsi que son fils. Ce dernier se rétablit vite, mais Sanderval eut beaucoup de peine à regagner la France où il arriva à demi-mort.

2. Ces chefs étaient Alfa Ibrahima Foukoumka, Alfa Yaya, Alfa Mamadou Kankalabé (Kolladé), Alfa Mamadou Bouria, Alfa Ousmani Kolladé, Alfa Mamoudou Boye Kébalé. Tierno Ibrahima Timbi les suivait, semble-t-il, avec quelque répugnance.

3. Alfa Foukoumba voulait le faire tuer à la missidi pendant la prière, mais Ibrahima Timbi s'y opposa.

trente-deux tués. Il ne réussit à s'enfuir qu'en abandonnant dans un petit bois son cheval, son turban, sa peau de mouton du salam et son chapelet, faisant croire ainsi qu'il avait trouvé la mort (13 décembre 1895) [1]. Quelque temps après, Modi Abdoulaye, son frère, présenté par les chefs révoltés, était élu almamy à Foukoumba, en janvier 1896 [2]. De son côté Bokar ayant, par sa ruse, déjoué les poursuites, arrivait à Lésoutou (Monoma), accompagné d'un marabout, et appelait auprès de lui ses fidèles. De Beeckman s'empressa d'écrire au gouverneur qu'il fallait l'empêcher de séjourner sur la frontière du Fouta, où il arrêterait toutes les caravanes. « Bokar devra être interné à Conakry ou au Gabon. C'est un ennemi acharné de la France. » Un peu plus tard, son opinion se modifiait : il fallait remettre Bokar au pouvoir ou le chasser, prendre une résolution ; et, comme il garde le souvenir de l'affront de Foukoumba plus que de la fourberie de Bokar, redevenu obséquieux, il pense qu'il faudrait châtier Foukoumba et aider l'almamy.

On apprenait alors que Timbo refusait de reconnaître le nouvel almamy Abdoulaye, malgré les instances de quatre notables, ennemis jurés de Bokar : Mamadou Mahoudo, Bobo, Sérima Sori, Modi Sori El Eli. L'interprète Laurence, laissé par Sanderval auprès de Bokar, écrivait pour celui-ci à Beeckman le priant de se rendre à Katia : il promettait de rompre avec les Anciens, d'autoriser l'établissement d'un poste français à Timbo. Il demandait 300 fusils, 100 tirailleurs, 40 barils de poudre. Il a été chassé, dit-il, à cause de son amitié pour les blancs. Surprenante affirmation [3] !

1. Mamadou Saidou, par la plume de M. Guébhard, raconte une version de cet événement qui nous paraît peu vraisemblable et que nous n'hésitons pas à écarter. Nous conseillons néanmoins de la lire, car elle est des plus pittoresques. On y sent déjà l'embryon d'une de ces chansons de gestes que magnifient les griots soudanais, disant la gloire des ancêtres. D'abord, l'almamy refuse un grand cheval de guerre et préfère un petit cheval pour montrer son mépris de l'ennemi. Devant l'insistance de Mamadou Saidou à lui faire accepter son palefroi, sa tête se « gonfle » de colère. Et cet ennemi, avoue ingénument Mamadou, c'est le Fouta tout entier. « Nous étions onze en tout autour de l'Almamy. » Puis Bokar, comme les paladins antiques, charge, lui tout seul, cette armée, faisant un carnage extraordinaire, etc....

2. Sanderval le juge ainsi : « Rusé, plein d'expérience, habile dans le conseil, mais un peu lourd dans l'action... »

3. « On ne saurait dénier à Bokar Biro l'âme d'un grand patriote. Jamais il n'admit un instant que la tutelle de l'étranger pût s'exercer sur son pays, et à aucun moment de sa vie ne songea à faire appel à lui pour remédier aux vicissitudes de sa fortune. » En écrivant ces lignes, M. Guébhard a eu le tort de ne s'appuyer que sur les dires d'un indigène intéressé à cacher la vérité. On devient rapidement un héros sans

De Beeckman flottant, inquiet, se rend cependant à Katia : il n'a ni munitions, ni tirailleurs, ni armes. Si Bokar attaquait et était battu il ne devait pas compter sur la France. En tous cas, il ne devait pas s'arrêter dans le Kinsam déjà suffisamment dévasté..... Pauvre pays dialonké toujours guetté par l'un ou par l'autre ! Le chef de Dalaba, T. Sali Aliou, s'apprêtait de son côté à piller le Kinsam sur l'ordre de son suzerain, Alfa Foukoumba. Momodou Sellou, chef de Marifounda, dévastait Dioualafounda, dans le Dentilia, suivant les instructions d'Alfa Yaya !

Bokar avait avec lui environ cinq à six sofas du Kouranko et du Koni, et un certain nombre de ses parents avec des guerriers du Kébou. Il se présente à de Beeckman, vêtu de noir, la figure voilée, soutenu par ses sofas en signe de respect. De Beeckman, l'invite à le suivre à Conakry. Mais le chef remet son acceptation au lendemain. Il doit consulter son frère, Modi Aliou, ses fils Modi Abdoul, Modi Sori, Modi Oumarou.

Le lendemain, Bokar élude la question. Devant tous les chefs dialonké, il déclare bien haut qu'il a été trompé par les siens, qu'il se donne à la France, lui et son pays..... Ces promesses savamment graduées, enchantent de Beeckman ; et, lorsque Bokar lui demande, dans l'entrevue suivante, de le laisser rentrer au Fouta, il accepte sans plus d'hésitation. Tous les chefs appelleraient Bokar et seraient réunis à Dalaba ; de Beeckman devra rester au Konkouré et, si Bokar peut entrer à Timbo, il appellera auprès de lui le représentant de son ami le gouverneur ; s'il est battu, il se rendra alors à Conakry avec l'administrateur.

La fourberie du prince noir aurait paru éclatante à des yeux moins optimistes que ceux de l'envoyé français. Non seulement il accepta tout ce qu'il refusait la veille, mais il se déclara si content et si touché à la fois, qu'il accorda à Bokar les deux miliciens en armes et l'interprète qu'il lui demanda. Ces trois hommes symbolisaient l'appui de la France. L'almamy avait atteint son but. Ses longues conférences avec de Beeckman, son escorte de miliciens, frappaient vivement l'imagination des Foutadialonké. Bientôt tout le pays raconta avec terreur que les Français (2.000 hommes)

peur et sans reproche en pays nègre. C'est ainsi que j'ai entendu un jeune Ouasoulounké dont le père avait été tué par Samori et la mère emmenée en esclavage par les sofas, lui-même ayant été incorporé parmi les « bilacoro », parler avec enthousiasme de ce sanguinaire despote.

arrivaient pour soutenir Bokar. Avec cette lâcheté de la foule de tous les temps et de toutes les races, la plupart de ses ennemis accoururent alors faire leur soumission et affirmer leur dévouement [1]. Des espions d'Ibrahima Foukoumba étaient arrêtés. Deux d'entre eux étaient tués ; le troisième fut renvoyé à son maître avec un bras et une oreille coupés.

De Beeckman, après réflexion, constatant que le nom français



Mission d'études Salesses. Route Conakry au Niger.

avait seul fait courber toutes les têtes, commença à regretter de s'être mis à la remorque de l'almamy. Nous aurions dû prendre la direction du mouvement, écrivait-il en février 1896, « car lorsque Bokar rentrera à Timbo, il déclarera ne rien nous devoir et sera plus insupportable qu'avant ». Mais il était trop tard : L'almamy avait traversé le Konkouré le 22 janvier et marchait sur Soumbalako Tokocéré (Bouria) où se tenait l'ennemi. Il arrivait le 1er fé-

1. « M. de Beeckman lui offrit de l'accompagner et de l'aider avec ses miliciens à reconquérir son trône. Mais Bokar Biro refusa, et c'est à peine s'il voulut accepter deux hommes et un caporal. » C'est ainsi que Tierno Malik Labiko et autres Mamadou Saidou racontent l'histoire !

vrier à Soumbalako Mahoundé avec 1.500 hommes environ, exténués de fatigue et de faim. Il attaqua aussitôt, faisant placer bien en vue les miliciens de Beeckman en uniforme. Une heure après les partisans d'Abdoulaye étaient en fuite, Bokar n'ayant eu que 7 tués et 12 blessés, dont un de ses fils. Alfa Ibrahima Foukoumba, A. Yaya, Sori El Eli s'enfuirent vers le Labé ; Abdoulaye vers le Tamiso ; mais le 7 février ce dernier était arrêté à Fadougou (Téliko), maison de campagne d'Oumarou Bademba. Le 13, Bokar rentrait à Timbo, menant son frère enchaîné, et convia aussitôt les notables pour le juger. Mais pressentant des résistances et redoutant la fuite de son prisonnier il se résolut d'en finir de suite. Il fit venir Abdoulaye dans sa case, lui pardonna et lui rendit la liberté. Puis, comme le malheureux sortait, son plus jeune frère, Modi Eliasa, l'assassina.

De Beeckman demanda aussitôt à Conakry l'autorisation de partir pour Timbo, afin d'obliger Bokar à tenir ses promesses [1]. Il l'obtint, et la 3e compagnie des tirailleurs, commandée par le capitaine Aumar, qui venait d'arriver de Kourousa à Ouasou, fut désignée pour l'accompagner. Les premières affaires à régler étaient : celle du Ouali, qui venait de chasser le chef du Goumba, almamy Fodé, et celle de la mission Salesses [2]. De Beeckman laissant sur la frontière du Fouta le gros de la compagnie, entra dans le pays par Yambolia [3], avec une section dirigée par le capitaine Aumar et le lieutenant Lagrange. A Dendéa, Modi Eliasa et l'inévitable Mamadou Saidou vinrent recevoir la mission. A Dara, résidence d'almamy Ahmadou, on fit camper la petite troupe dans un foulaso,

1. Au surplus la situation était devenue intolérable. Depuis six mois pas une caravane n'était descendue en Guinée. Le seul remède était l'occupation de Timbo en évitant une guerre avec le Fouta. Le problème n'était pas impossible à résoudre, comme on le verra.

2. Cet officier du génie avait été chargé par Ballay d'étudier la topographie de la Guinée pour examiner la possibilité d'établir un chemin de fer allant de Conakry au Niger, vers Kourousa. Ayant réquisitionné des tirailleurs à Ouasou, il avait dû tirer sur des Foula qui voulaient abandonner le convoi à Nounkolo, fief d'Oumarou Bademba, un des rares Alfaya partisan des Français. Trois hommes avaient été tués. A Bama, à la suite d'une discussion, les tirailleurs battaient et attachaient à un arbre Alfa Aliou, chef de Téliko et deux notables. L'un d'eux était même tué à coups de sabre. Enfin un autre notable, Ahmadou Tanou, était emmené prisonnier à Farana. L'excuse de ces faits était le refus absolu des Foula de ravitailler le convoi, n'osant pas s'opposer par la force à sa marche.

3. Itinéraire : Yambolia, Bérika, Dendéa, Timbo.

et ce ne fut qu'après maintes demandes que l'on put obtenir un panier de riz et un bœuf malade. Il fallut tout le sang-froid du capitaine Aumar pour calmer ses hommes qui voulaient sur l'heure venger cet affront. Un certain nombre de chefs alfaya s'étaient groupés autour d'Ahmadou, s'attendant à une attaque.

Le 18 mars 1896, la mission arriva devant Timbo. Drapeau déployé, clairon en tête, elle traversa la ville en tous sens. « Nous nous entendrons toujours », répondit évasivement Bokar à la demande de construction du poste, lors du premier palabre. Puis, dans une conférence secrète avec l'interprète, complot nocturne qui convient si bien au caractère intrigant et dissimulé du Peuhl, il déclara que tous les chefs du Fouta allaient venir et que, s'ils n'acceptaient pas la construction du poste et déclaraient la guerre aux Français, il se réfugierait à Conakry. Il se montra bientôt plus affirmatif : il obligera, de gré ou de force, les chefs de diwal à se soumettre, et quelle que soit l'issue de la réunion, il se rendra à Conakry. Cette douceur onctueuse était concomitante à une symphonie de malédictions, de cris de révolte et de guerre, qui arrivait aux oreilles de la mission. De Beeckman ayant mandé Oumarou Bademba, celui-ci refusa de répondre à son appel : depuis l'affaire Salesses il n'avait plus confiance dans les Français.

De Beeckman ayant reçu un projet de traité rédigé par le gouverneur général, ne cessa d'obséder chaque jour Bokar pour obtenir sa signature. Avec une imagination, une abondance incroyable d'arguments, l'almamy remettait toujours sa décision. Il se servait habilement du mirage de ce fameux voyage à Conakry : « à moins que les Anciens ne s'y opposent ou qu'il ne soit malade ». C'est là seulement qu'il pourra s'entendre avec les Français ; à Timbo on le tuerait... Pourquoi les Français avaient-ils toujours des papiers à faire signer ; les Anglais ne s'étaient-ils pas contentés du traité de 1881 ?... Parfois il voyait possible l'installation d'un résident et de quelques miliciens, mais ses préférences étaient pour une visite annuelle de l'administrateur de Dubréca. En tous cas, il est certain que les Anciens n'admettraient pas la présence de ces soldats sarakholé et bambara qui servaient la France.

Pendant que se poursuivaient ces difficiles négociations, de Beeckman recevait de divers côtés de salutaires avis. « Vous n'aurez raison de Bokar que par l'intimidation et la force, lui disait Ibrahima Timbi, car il ne se confie à personne et trompe tout le monde. »

Le chef du grand fief des Elayanké, déclarait ne plus vouloir de la confédération foutadialonké et demandait la protection de la France. Il était au fond très inquiet des changements brutaux que Bokar apportait dans l'administration soria de l'Ouest.

Le vendredi 3 avril 1896, Bokar devait donner sa réponse définitive. Le soir du 2, une femme du Kinsam, captive de Bokar, vint dire à Beeckman que l'almamy avait décidé de faire assassiner les Français le lendemain, au palabre. L'interprète Laurence avait entendu à Bouria les messagers de Bokar demander tous les guerriers disponibles pour l'aider à tuer les blancs. Aussitôt de Beeckman fait demander à Bokar de lui envoyer ces messagers afin qu'ils répètent, sur le coran, l'objet de leur députation. « Voilà, écrivait-il au gouverneur, l'homme qui le 19 janvier, à Kanyaya, se jetait à mes pieds, jurait à Gaétan, le coran en mains, qu'il me donnait son pays, demandait des troupes et l'installation d'un poste à Timbo. »

Il est peu probable d'ailleurs que Bokar ait eu l'intention de massacrer la mission. Il savait trop à quoi il s'exposait. Mais d'une habileté machiavélique, tout en flattant de Beeckman, il rassurait les xénophobes en les conviant à l'expulsion et à l'assassinat des européens. Si des meurtres avaient lieu, il saurait rejeter la faute sur ses ennemis. Mais il espérait surtout obtenir l'éloignement de la mission. Il passerait alors pour le sauveur du Fouta aux yeux des siens, et, conserverait des droits à la reconnaissance des Français dont il aurait protégé l'ambassade. Mais cette politique tortueuse pouvait avoir des conséquences imprévues, amener une explosion dans la foule fanatisée. La population de Timbo était dans un état alarmant de surexcitation. Un conflit était toujours imminent malgré le sang-froid imperturbable du capitaine Aumar, qui dressait le plan du poste. Le 9 avril, un tirailleur, blessé à coups de sabre, avait tué un indigène de sa baïonnette. Le lendemain un autre habitant était assommé par un milicien. Bokar sentit qu'il n'allait plus être maître des événements. Il jugea aussi que la mission ne demanderait qu'à se retirer devant l'hostilité croissante. Le 13 avril il se décidait à signer le traité. A la suite de cette signature il ajoutait, en caractères arabes, que la mission devant partir de suite, il la suivrait immédiatement à Conakry, où il signerait un traité plus complet.

C'était en somme un succès pour de Beeckman. L'irritation des

notables de Timbo, l'approche de l'hivernage sans abri confortable, le décidèrent à se retirer. Il fut entendu que le capitaine Aumar hivernerait à Songoya, capitale du Kinsam, où il attendrait l'almamy. Cet officier qui ne partageait pas l'optimisme à toute épreuve de Beeckman, agréa cette résidence dont la proximité lui permettrait de rentrer rapidement au Fouta.

Bokar faisait dire bientôt qu'il devait attendre la nouvelle lune avant de partir. On apprenait aussi que le Conseil des Anciens dûment stylé, lui interdisait ce départ. Le mât de pavillon laissé au campement avait été brûlé, le four et le jardin du capitaine détruits. Bokar, enivré de sa popularité, redevenait l'oppresseur et le pillard d'antan. Se méfiant du Tierno Timbi, il lui avait imposé le paiement de grosses contributions et lui demandait de se déclarer contre la France. Il avait saisi tous les biens de Sori El Eli, réfugié à Siguiri. Deux villages du Timbo s'étaient enfuis sous la protection d'Alfa Abdouramani, du Koin. Les fils et frères de Bokar, sous prétexte de vengeance, accumulaient pillages et meurtres, et Oumarou Bademba, menacé à son tour, avait dû fuir à Ninkolo.

Le 24 mai 1896, de Beeckman, laissant Aumar à Songoya, rentre à Dubréca. Là il reçoit de Conakry l'avis que l'annotation écrite par Bokar sur le traité ne concorde pas avec ce qui lui a été dit. Incrédule, il répond que cela n'a d'ailleurs pas d'importance, le point principal étant l'existence de la signature. Mais une nouvelle lettre, du gouverneur général cette fois, signala cette supercherie : la signature elle-même n'existait pas ! l'almamy s'était borné à écrire : « Allahmdoulilaï ! » (Dieu soit loué) et avait mis au-dessous : « Louange à Dieu l'Unique. De la part du chef des Croyants, almamy Boubakar, fils d'almamy Omar, au gouverneur salut le plus respectueux ! Le but de la présente est de vous informer que nous avons reçu vos envoyés le commandant de Beeckman et le capitaine Aumar. Nous avons bien entendu ce qu'ils nous ont dit. Mais nous leur avons fait savoir que nous ne pourrions leur donner une réponse définitive qu'après avoir vu le Gouverneur et le Gouverneur général et qu'après entente avec tous les notables du pays ; qu'alors tout ce qui serait décidé serait mis à exécution. Salut à celui qui suit le sentier droit [1] ! »

1. Traduction faite le 16 mai 1896 par l'interprète Ahmed Fall à Saint-Louis (Arch. Sénégal) et adressée au gouverneur p. i. Cousturier par le gouverneur

De Beeckman dut être quelque peu décontenancé. Néanmoins, il fit bonne figure et prit les mesures qu'il jugea les plus propres à venger sa réputation de diplomate. Quatre miliciens partirent pour Timbo avec un drapeau qu'ils devaient faire flotter sur la ville. Bokar était averti que, s'il leur arrivait malheur, il paierait pour ceux qui les auraient molestés. L'administrateur priait ensuite A. Yaya de venir le voir à Dubréca. Ce chef avait reformé ses troupes et s'apprêtait à lutter contre le protégé de Bokar, Mamadou Saliou : « Il faut qu'il me tue ou que je le tue », venait-il d'écrire à l'administrateur du Nunez [1]. Il se plaignait de ce que Bokar eût fait assassiner son secrétaire et voler son sceau. D'autre part, comme almamy Ahmadou venait de mourir à Dara (13 avril 1896), de Beeckman offrait à Oumarou Bademba la charge d'almamy alfaya. Ses concurrents étaient Bapaté Yousoufou, son beau-frère [2], soutenu par Bokar, et Modi Oumarou, fils d'almamy Ahmadou. La situation de Bokar devenait chaque jour plus critique : Alfa Ibrahima était rentré à Foukoumba, qui avait fermé ses portes à Alfa Mamadou Yoro, nommé par Bokar. Ce dernier vint soutenir son protégé ; mais Ibrahima alla au-devant de lui avec de telles forces qu'il se retira et lui envoya six pièces d'étoffes et cent colas.

Ibrahima se rendit aussitôt chez Oumarou Bademba, à Dara. Après l'avoir encouragé et lui avoir donné des hommes, il lui conseilla de marcher contre Bokar. Mais atteint à Bouria par Bokar, Oumarou fut battu et s'enfuit à Donia (Sanou), laissant son frère Mamadou Djoué, grièvement blessé. La situation de Bokar était tout aussi précaire. Il continuait à jouer au xénophobe pour les uns ; et, vis-à-vis des autres, il se disait protégé des Français. Fin août 1896, il vint à Démokoulima pour faire la paix avec A. Yaya et rassurer T. Ibrahima Timbi. Ce dernier, flatté, se déclara son fidèle vassal. Il servit d'intermédiaire entre l'almamy et A. Yaya, disant à celui-ci qu'il se laissait duper par les Français, etc...

général Chaudié (lettre 18 mai 1896) : « Vous verrez que c'est plutôt une réserve formelle ou un ajournement qu'un assentiment... Je pense avec vous, et je l'ai écrit au ministre, qu'en novembre prochain il en faudra finir avec tous ces atermoiements et la duplicité de Bokar Biro qui ne craint pas de faire publier partout, au Soudan et en Casamance, qu'il se refuse à signer tout traité et qu il nous a forcés à nous retirer de Timbo... »

1. Arch. Rio Nunez.

2. Et frère d'Almamy Ahmadou.

Et pendant que ces intrigues se nouaient au Fouta, les messagers des deux grands chefs et de l'almamy se rencontraient à Dubréca. Avec sa duplicité habituelle, Bokar demandait s'il devait attendre Beeckman au Konkouré ou aller à Dubréca. L'administrateur savait désormais à quoi s'en tenir. Il lui fit savoir qu'il eût à rentrer chez lui, car il affamait tout le pays. En même temps il faisait répondre aux protestations de dévouement d'A. Yaya, qui se tenait sur la défensive à Popodara, de ne pas bouger et que, s'il ne se sentait pas en force, des tirailleurs iraient le soutenir. Le 9 octobre, Ballay recevait une lettre de Yaya, disant qu'il avait refusé l'alliance que lui offrait Bokar et qu'il donnait son pays à la France [1]. Cette lettre respirait la sincérité, et la grave décision qu'elle notifiait, assurait la neutralité de la moitié du Fouta, privant Bokar de son plus puissant appui. Déjà, en juin, Yaya, Ibrahima Foukoumba, Alfa Mamadou Bouria, avaient fait demander par Sori El Eli l'appui des troupes de la Région-Sud. Bokar en ayant eu vent écrivait aussitôt au commandant de la Région, le priant de faire reconduire Sori El Eli au Fouta, avec un collier de fer et bien gardé. Sentant approcher l'échéance fatale, qu'il avait espéré retarder indéfiniment, il se laissait aller aux pires mesures. Trois notables de Timbo, accusés de soutenir les Français, furent mis à mort. Il aurait fait assassiner les miliciens français sans son frère Modi Aliou et les Anciens. Sur leurs instances il se borna à les renvoyer, faisant dire au gouverneur, au nom des Anciens, que les Français ne seraient jamais autorisés à entrer dans le pays, mais que, s'ils désiraient un tribut annuel du Fouta, il leur serait payé.

1. « Je remercie Dieu, Dieu grand, le seul Dieu, le Miséricordieux, et Mohammed, son Prophète ! Cette lettre est écrite par Alfa Yaya, fils d'Alfa Ibrahima, pour s'informer des nouvelles du gouverneur, et tous les notables de Labé s'associent à moi à cet effet. C'est bien grâce à vous que je suis en ce moment tranquille et jouissant d'une bonne santé. Je suis jour et nuit, avec tous mes sujets, à votre disposition. Vous êtes le seul maître absolu de mon pays, et nous sommes tous entre vos mains. L'Almamy Bokar m'envoya dernièrement, par un messager, l'ordre d'aller le rejoindre. Mais je lui ai répondu que dorénavant il me laisse tranquille ; que mon chef actuel se trouve à Conakry... J'apprends que Bokar Biro a l'intention d'assembler ses partisans dans le Fouta pour essayer de m'enlever le pouvoir de Labé... Je me mets entièrement entre vos mains, ainsi que tout ce que je possède. Mais il faut que vous m'assistiez afin que j'aie l'autorité suffisante pour commander tous les pays qui m'appartiennent : Labé, Niokolo, Vatandé, Voyokadi, Baguissé, Kabado, Kamoro, Vabika, Koula, Samboula, Kantora, Diamar, Firdou et autres. Moi, Alfa Yaya, fils d'Alfa Ibrahima je vous donne tous ces pays dont je suis le seul maître en ce moment, avec toute ma famille et mes sujets. »

De Beeckman et le capitaine Aumar prirent les instructions du Dr Ballay [1]. Il fut décidé que deux sections de la 3e compagnie [2] entreraient au Fouta, non pour une expédition à proprement parler, mais pour occuper Timbo et appuyer le candidat des Français. Le général Boilève, commandant les troupes de l'Afrique Occidentale, donnait carte blanche au capitaine, dans ces limites. La petite troupe, escortant de Beeckman, partit de Songoya le 25 octobre 1896, par Limbo, Tafori, Donia, Sarébowal, Ain-Dessana et Séré, où elle fit sa jonction avec les tirailleurs que le capitaine Muller, venu d'Ouassou par Téliko, amenait. Les contingents d'Oumarou Bademba s'étaient joints aux Français à Donia. Au même moment, le lieutenant Spiess, accompagné de Sori El Eli et de ses partisans, entrait au Fouta par l'Est, avec une section de la 2e compagnie et occupait Sokotoro, résidence de Bokar. Entre Alfa Moussaya et Bambaya, il avait été attaqué par une petite bande de sofas, qui s'enfuit après un échange de coups de feu. Un petit combat avait eu lieu ensuite sur le Bafing, en aval de Sokotoro, où quelques sofas furent tués. Laissant 25 hommes à Sokotoro, il arrivait à Timbo avec 55 tirailleurs, reçu par les capitaines Aumar et Muller. La petite force d'occupation était d'environ 200 hommes. Cette marche rapide et sans presque coup férir [3] avait rempli le pays d'étonnement et d'effroi. La plupart des grands chefs exultaient, en haine de Bokar. Celui-ci avait usé, en vain cette fois, de ses moyens habituels. Retiré à Bambéto avec Modi Oumarou, Bapaté Yousoufou et la plupart des Anciens de Timbo, il avait essayé de décider les chefs du Massi et des Timbi à se rendre auprès de Beeckman. Il écrivait à Ballay, le suppliant d'arrêter ses agents : Son

1. Ballay à cette époque résida peu en Guinée. En deux ans il y resta trois mois et demi environ : du 28 mai au 13 juillet 1896 et du 7 septembre au 15 novembre 1896. Du 15 juillet 1896 au 5 septembre il avait rempli l'intérim du gouverneur général Chaudié. Dans cet intervalle il vint passer trois jours à Conakry avec le commandant Richard, chef d'état-major. Le capitaine Aumar appelé à Conakry y reçut, entre autres instructions, celle de réoccuper Timbo sans coup férir ; mais cependant, si les Foula lui en fournissaient l'occasion, il ne devait pas manquer de leur donner une bonne leçon. Dans ce cas il devait éviter de les laisser approcher, en faisant des feux de salve.

2. Une autre section avait été laissée à Farana et Héri-Makono.

3. Seuls mouraient de maladie, au cours de ces opérations, le sergent Legall à Saki ; le sergent Mourlin et le lieutenant Hardouin à Toumanéa. Alfa Oumarou, envoyé par Bokar pour arrêter la marche des capitaines Aumar et Muller, n'osa les attaquer et se retira le 1er novembre.

voyage pourrait avoir lieu plus tard ; actuellement, il avait peur « que le Fouta ne soit trop agité ». Mais l'inévitable s'était produit. Devant les troupes, assemblées dans le quartier des Sorias, de Beeckman proclama la prise de possession de Timbo [1]. Cependant la situation de la petite troupe était précaire, car Bokar, après avoir été à Foukoumba, essayant sans succès de se réconcilier avec



Coll. Chevrier.

Entrée du poste à Timbo.

Alfa Ibrahima, s'était retiré à Bouria et interceptait tous les courriers. Il implorait l'alliance d'Alfa Yaya, lui promettant l'oubli du passé, et ordonnait à tous ses grands vassaux de lui envoyer leurs contingents. Une levée en masse des Foutadialonké eût probablement permis d'anéantir cette poignée d'hommes isolée au cœur du

1. Ici encore il est profondément regrettable que M. Guébhard ait cru devoir transcrire la légende de certains indigènes sujets à caution (et que cependant il connaît si bien), et qu'il n'ait pas songé à contrôler leurs affirmations, sur des événements datant de 15 ans, par les documents qui les retracent au jour le jour avec une véracité incontestable. Les Français d'après lui n'entrèrent au Fouta que parce qu'ils venaient soutenir les chefs de l'aristocratie. Il oublie tout simplement l'unique raison qui nous fit intervenir : la supercherie de la signature du traité de Beeckman

pays. Mais alors devint palpable l'état de décomposition de l'oligarchie foutadialonké, en même temps que sa haine contre Bokar. Tous les grands feudataires, encore réunis autour de lui, l'abandonnèrent sous prétexte d'aller recruter leurs guerriers. C'est ainsi que disparurent tour à tour les chefs du Massi, du Timbi, de Kébalé, du Koin, de Bouria. Yaya restait sur la défensive ; Alfa Foukoumba, qui, jadis, avait déclaré qu'il se tuerait le jour où les Français entreraient au Fouta, venait faire sa soumission en haine de Bokar. Désormais, celui-ci était battu d'avance, n'ayant près de lui que quelques personnages irrémédiablement compromis et ses sofas personnels. Ses satigués, Modou à Sadaya, Naliba à Nafaya se contentaient d'arrêter toutes les communications avec Timbo.

Le 5 novembre, le lieutenant indigène Makodou partait de Timbo pour Songoya, escortant un convoi de 350 porteurs. Bokar fit habilement courir le bruit sur sa route, qu'il avait battu les Français, qui étaient obligés d'évacuer Timbo. Cela lui rendit quelques partisans. Le 8, le convoi était attaqué sur le Bafing et poursuivi jusqu'au Konkouré. Un tirailleur et un porteur furent tués, et 8 porteurs blessés. Mais les sofas perdaient une trentaine des leurs.

Il fallait à tout prix sortir de cette situation et prendre contact avec Bokar pour surveiller ses mouvements. Le 12, le capitaine Muller, le lieutenant de Fressex, 2 sous-officiers et 80 tirailleurs escortés d'Alfa Ibrahima, Sori El Eli, leurs partisans et une quarantaine de sofas, se dirigèrent sur Bouria. Le 13, Sori El Eli s'emparait du chef sofa du Konéa, Bandiniou, et le faisait exécuter. Le 14, après une longue marche de nuit, la colonne arrivait

et l'arrêt systématique depuis six mois de toute caravane, malgré les [engagements La bonne foi de la France dans cette affaire est évidente et, si Bokar Biro est tombé c'est bien par suite de ses fourberies. Voici un passage suggestif des instructions confidentielles d'Archinard à Combes, le 19 novembre 1892 : « Pendant la mission du capitaine Briquelot à Timbo en 1888-89 l'Almamy Ibrahima, devant les notables, n'a cessé de répéter que si le Fouta Djalon voyait avec déplaisir une route militaire traverser le Fouta, il n'en serait pas de même pour une route beaucoup plus facile... que nous pourrions prendre pour arriver au même résultat et déboucher à la mer. *C'est cette déclaration qui a conduit le gouvernement français à demander l'annexe n° 1 de l'arrangement du 10 août 1889* par laquelle une route nous est assurée au sud du Fouta Djalon. » C'est là un document irrécusable qui montre à quel point la France était soucieuse d'éviter la guerre avec le Fouta. La mystification ultime de Bokar l'obligea, par dignité, à entrer en lice.

devant Porédakha, où Bokar avait été signalé. L'almamy n'avait autour de lui que les contingents de ses proches parents, quelques chefs enrôlés par force, ses conseillers Foula Billo et Manga Nouhou et 6 à 700 sofas. Il accepta la bataille. L'action s'engagea par une vive mousqueterie et la situation de la colonne fut un moment assez critique, les cavaliers de Bokar tourbillonnant autour d'elle et l'enveloppant complètement. Mais leur nombre et leur bravoure indiscutable ne prévalurent pas contre la discipline et la supériorité de l'armement des tirailleurs. L'ardeur de ceux-ci cependant faillit causer leur perte. Ils voulaient courir sus à l'ennemi et le lieutenant de Fressex eut beaucoup de peine à empêcher une mêlée qui aurait été désastreuse, vu le faible effectif des tirailleurs. Après une heure de combat, Bokar, voyant ses plus braves guerriers décimés, ayant eu son cheval tué sous lui, abandonna la partie. Il était courageux, mais ne s'entêtait pas contre le destin. Il vaut mieux fuir si l'on est vaincu, avait-il dit jadis à Sanderval, et se réfugier en lieu sûr pour préparer de nouveaux combats, que de se faire tuer inutilement sur le champ de bataille. Il pria son exécuteur des hautes œuvres, Mali Ba, de lui céder un cheval qu'il venait de saisir. Mais celui-ci refusa, déclarant que chacun devait pourvoir à sa sûreté et que, lui aussi, avait peur de la mort [1]. Bokar réussit néanmoins à s'enfuir, abandonnant sur le terrain plus de 140 sofas et nombre de chefs, parmi lesquels son fils Modi Sori, Tanou, frère de Sori El Eli, Alfa Moussou, frère d'Oumarou Bademba, etc. [2].

Cette proportion énorme de morts, plus d'un cinquième du contingent de l'almamy, prouve, quoi qu'on ait pu dire depuis, que ces Foutadialonké montrèrent une grande bravoure et que, si les Français n'eurent à déplorer aucune perte (ils n'eurent que deux blessés), ils le durent uniquement à leur armement, qui leur permit de balayer le terrain à grande distance. Le capitaine n'osa pas poursuivre, avec des forces aussi réduites dans un pays peu sûr. Il se contenta de traverser Porédakha, puis Bouria, où, quoique mal reçu, il défendit toutes représailles.

1. Il devait être plus tard condamné à mort. Je dois ce renseignement à M. l'administrateur Déhy d'après les archives de Timbo.

2. On peut voir par là en quel état anarchique était tombée cette aristocratie : frères, neveux, cousins, se battent les uns contre les autres, ou s'assassinent.

On apprit bientôt le passage de Bokar à Kolen, puis à Bouliwel. Oumarou Bademba envoya aussitôt son frère Modi Ahmadou couper la route de Kolen à Niagara, avec 50 sofas, tandis que le lieutenant Curutchet marchait sur Bouliwel avec 25 tirailleurs. Mais, le 17, Bokar, déjouant ses ennemis, traversait le Bafing à la nage, en amont de Niagara. Il n'avait auprès de lui que quatre sofas et son fidèle Foula Billo. Dès qu'il eut atteint la rive droite, son chef sofa Naliba, lui amena un cheval. Il fallait à tout prix l'empêcher de former une nouvelle bande. Le 17 au soir les lieutenants Spiess et de Fressex venaient camper à Sokotoro avec les auxiliaires de Sori El Eli. Puis Spiess se dirigeait sur Sékaya par Kambaya, et de Fressex par Donholl Fella. Curutchet, rentré à Timbo, en repartait le 18 pour Kalia afin de couper la route de Falaba vers Sierra-Leone.

Pendant ce temps, les cavaliers de Modi Ahmadou s'acharnaient à la poursuite du fugitif. A Safaya-Roundé, il n'avait sur eux, le 18, que quelques heures d'avance. Peu après, un forgeron de Botoré-Kolen vint prévenir les Alfaya que Bokar s'était réfugié chez lui. Une chevauchée nocturne les amena à l'aube devant la case que Bokar venait de quitter précipitamment. On l'apercevait, accompagné de sept sofas, escaladant une colline. Ahmadou prit un sentier plus court et attendit Bokar à l'orée d'un petit bois, près d'un marigot. Dès que Bokar l'aperçut, il cria : « Guo houmbo ? » (que voulez-vous ?). Les Alfaya furent tellement effrayés que plusieurs commencèrent à lâcher pied. Mais Modi Ahmadou ne se déconcerta pas : « C'est toi que nous cherchons ! » et, recommandant de ne pas tirer sur Bokar, il s'avança vers lui. Mais aussitôt Bokar fit feu. Ahmadou commanda alors au sofa se tenant derrière lui de fusiller Bokar, qui fut traversé de part en part. On le transporta sous un bouquet d'arbres et Modi Ahmadou, lui ayant fait couper la tête qu'il envoya à Timbo, couvrit le corps de son manteau et le fit enterrer. Le terrible almamy était presque nu. Les Alfaya ne furent rassurés qu'en le voyant à terre, tant son prestige était grand. De Beeckman fit enterrer la tête dans le monticule du quartier Soria, près de celle de Modi Sori, son fils, tué à Porédakha [1].

1. Aumar et de Freyssex furent cités à l'ordre du jour. Le capitaine Muller, mal en cour, dut se contenter, contre toute justice, de félicitations comme les sous-officiers.

La mort du tyran n'amena pas l'apaisement désiré, car, sous le couvert de l'autorité française, des exactions et des actes de cruauté désolèrent le pays. L'aristocratie laissa éclater ses instincts de meurtre et de pillage. Oumarou Bademba avait été nommé almamy du Fouta le 18 novembre, en présence d'Alfa Ibrahima, tandis que Sori El Eli était nommé almamy soria le 1er décembre. La préoccupation de ces deux chefs fut, non pas de pacifier le pays, mais de rechercher leurs adversaires, de les supprimer et de confisquer leurs biens. Les partisans de Bokar, qui venaient se soumettre à de Beckman, ne tardaient pas à disparaître, malgré la protection française. Il en fut ainsi de Satigué Modou, qui disait à de Beeckman : « Ce que j'ai fait, j'étais tenu de le faire. Almamy me disait de mal faire, je faisais le mal ; de bien faire, je faisais le bien [1]. » Satigué Sabari, gardien du trésor de Sokotoro, était exécuté, ainsi que Nali-Ba, qui, celui-là, le méritait bien [2]. Modi Aliou, frère de Bokar, fut condamné à la déportation [3]. Alfa Aliou, de Téliko, qui avait attaqué le lieutenant Makodou, fut fusillé. Modi Eliasa, livré par son frère, Tierno Siré, fut tué par les sofas de Sori El Eli, à l'endroit où il avait assassiné le malheureux Abdoulaye. Le 12 décembre, arrivaient à Timbo les têtes d'Alfa Oumarou et de Modi Abdoul, tués dans le Koin par Baba Alimou, fils de Sori El Eli. La répression se poursuivait, implacable, parfois juste, parfois criminelle, s'accompagnant de spoliations et de pillages [4]. Tierno Ibrahima Timbi implorait son pardon. De Beeckman le condamna à une forte amende et à la destitution, le remplaçant par son collègue alfaya, Tierno Ahmadou Kédiri. Alfa Yaya, au contraire, fut reçu à Timbo avec les plus grands honneurs.

Le 16 décembre 1896, Oumarou Bademba était reconnu officiellement almamy pour les Alfaya, par de Beeckman ; puis Sori El Eli

1. Modi Saidou, fils d'almamy Ibrahima Sori, Modi Dialo disparaissaient de même.

2. Cruel et impitoyable, il avait achevé l'almamy Abdoulaye. Il tuait, sur un signe de son maître, femmes et enfants.

3. Il touchait la rente de 1.000 fr. accordée à Mamadou Paté par le traité de 1881. Jugé par les Anciens, Ibrahima Foukoumba demanda sa tête. Mais Almamy Oumarou obtint la déportation à Conakry, peine sanctionnée par de Beeckman (29 novembre 1896).

4. Déportation de Tierno Sori, frère de Bokar, à Kounta, de divers de ses fils et de sa femme Aissata, à Sokotoro. Bamba Abdala, ancien chef du Pakessi, Fombo Kassamba Diobo, chef de Fodé Hadji, compromis dans l'attaque contre le lieutenant Spiess, les chefs sofas Niali-Ba et Sori Ba étaient exécutés.

pour les Soria, le 17 février 1897 [1]. Ce furent de grandes fêtes dans lesquelles se fit entendre pour la première fois au Fouta la voix du canon. Peu après, le gouverneur général Chaudié, qui se trouvait à Kati, vint à Timbo par le Tinkiso, accompagné du colonel de Trentinian, du docteur Reboul, du lieutenant Devaux, etc... Reçu à Sokotoro par de Beeckman, le docteur Miquel, tous les grands chefs indigènes, puis à Kambaya par le capitaine Desdouis, il fit une entrée triomphale à Timbo, où il résida du 2 au 7 février 1897. Il signait alors, avec les almamys, un traité de protectorat annulant tous les textes antérieurs [2]. C'était la suite logique de la déclaration faite par la France avant le commencement des opérations. Ce n'était point la conclusion d'une « conquête du Fouta-Dialo [3] », mais le retour au « statu quo ante bellum » après le triomphe des amis de la France, protectrice du pays. Enfin, A. Yaya recevait la reconnaissance de ses droits sur le N'Gabou et le titre de chef permanent du Labé [4].

Mais, après le triomphe, les deux almamys commencèrent à donner des inquiétudes à de Beeckman. Les marques de gratitude données à la France diminuèrent. Bientôt, El Eli et Oumarou, d'un commun accord, avisèrent l'administrateur qu'ils se retiraient dans leurs maisons de campagne. Ce double départ était louche, car, pour la première fois dans l'histoire foutadialonké, les deux almamys s'absentaient de la capitale sans motif plausible. Il leur fallait

1. « Intelligent et actif, il pouvait citer un almamy parmi ses ascendants : le grand-père de son grand-père... Il avait vécu à l'écart, sans fortune et sans influence, auprès de la source Guélili, près de Kambaya, dont on lui donnait le nom pour le distinguer des innombrables Sori de la contrée. Du jour au lendemain, il devenait le plus riche, le plus puissant des chefs, dont la veille il n'était même pas l'égal. Il exagéra les exactions et exigences, et la plupart du temps au nom des Français. C'est ainsi qu'il faisait demander aux diwals 100 femmes, exigées, disait-il, par le résident... » (Sanderval, *loc. cit.*). Les chefs des Anciens étaient alors : pour les Alfaya, Alfa Ousmani Chapagna ; pour les Soria, Mamadou Ouri Saman.

2. Voir texte, Annexe n° 1.

3. Titre d'un livre, plusieurs fois cité, de Sanderval.

4. « L'inspecteur général des colonies, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, témoigne qu'Alfa Yaya, fils d'Alfa Ibrahima, roi du Labé, du Kadé et du Gabou, a toujours été l'ami fidèle de la France, qu'il n'a pas pactisé avec Bokar Biro et qu'il lui a au contraire refusé tout concours pour marcher contre nous. Pour le récompenser de ses services, et sur la proposition du résident du Fouta Djalon, Alfa Yaya est reconnu chef permanent du Labé, du Kadé et du Gabou. Il demeure placé sous la dépendance de l'almamy régnant, mais il pourra s'adresser directement, pour les affaires de sa province, au résident du Fouta-Djalon. Fait en double à Timbo, le 6 février 1897, signé : E. Chaudié. »

de bonnes raisons ; c'est qu'ils voulaient essayer de conquérir une popularité, en jouant le double jeu qui avait si mal réussi à Bokar. Beaucoup d'indigènes ne croyaient pas à la mort de celui-ci, et les travaux d'une ligne télégraphique Conakry-Timbo, l'érection du poste militaire, mécontentaient un grand nombre d'entre eux. En outre, l'éloignement des deux almamys avait pour eux cet avantage



Une allée du camp des tirailleurs. Timbo 1898.

d'échapper au contrôle du résident, qui ne pouvait facilement se renseigner sur les nombreux méfaits dont on ne cessait de les accuser. Enfin, son action sur les affaires d'un pays qu'il ne connaissait pas devenait nulle en dehors de leur concours [1].

1. La lecture des archives de cette époque montre combien étaient confus les projets et les impressions du résident : dans une longue lettre, il démontre qu'il est impossible d'embaucher pour construire la ligne télégraphique Bambaya-Timbo ; il termine en mentionnant les ordres qu'il a donnés au capitaine Muller pour le débroussaillement. Aucun cheval n'est capable de suivre la route et il dépense pour eux 115 kgs de mil par jour... On ne pourra enlever les tirailleurs avant un an : trois jours après il demande qu'on les renvoie de suite, car il n'y aura jamais de tranquillité à Timbo tant qu'il y aura un tirailleur... Il se plaint d'avoir joué un rôle effacé : huit jours après c'est lui qui a tout fait... Il demande que l'on crée un poste au

Mais si la situation n'était pas encore bien nette au Fouta, la position de la France dans tous les pays avoisinants était devenue incoercible et s'affermissait chaque jour davantage. Vers l'Ouest, la politique à la fois énergique et mesurée du Dr Ballay et de Cousturier avait amené une tranquillité qu'on ne connaissait pas depuis bien longtemps. Les pays dialonké, heureux d'être enfin soustraits aux exactions des Foutadialonké, réparaient les ravages accumulés sur leur sol par les dernières guerres. Les querelles entre pasteurs et cultivateurs, dans le Goumba, avaient momentanément perdu leur acuité. Au Nunez, la disparition du fameux Dina avait rétabli le calme. Cependant, la présence dans cette Rivière de tant de races hétérogènes, dont les luttes passées n'étaient pas oubliées, amenait quelques froissements. C'est ainsi qu'en 1892, le chef Mikhiforé, Ousman Katiméné, étant venu incursionner chez les Landouma, le roi Sara, après avoir tué deux de ses hommes, le livra à l'administrateur Opigez, qui le fit emprisonner. Pour venger son compatriote, le chef Bambaya fit saisir quarante Landouma. Mais la présence de l'administrateur Baillat à Guémé-Saint-Jean le rappela à la raison. Il vint lui rendre visite et consentit à relâcher ses prisonniers. En 1893, Baillat, avant d'entreprendre avec Madrolle une mission dans les îles Bissagos, le Labé et le Kadé [1], vint le voir à son tour et le semonça en présence du conseiller de Sara. Le chef mikhiforé, flatté cependant de cette démarche du landouma, promit d'envoyer son fils rendre visite à Sara. Désormais les rapports furent cordiaux : en mai 1893, l'administrateur Milanini, ayant avisé les Mikhiforé de l'arrivée du foutadialonké Tierno Siré, dont nous venons de voir le rôle tragique dans les événements du Fouta, Bambaya ne cessa de lui prodiguer les marques de la plus vive reconnaissance. Tierno Siré, ayant appris que les Mikhiforé se tenaient sur leurs gardes, revint sur Konsotami. Peu après (13 juin 1893), une autre bande peuhl, venue du Foréa et des Bové sous les ordres de Biro Rouma-Khi, de Modi Sellou, chef de Bové Guémé et du

Labé, ensuite il déclare que cette création amènerait une guerre terrible !... Accablé de télégrammes contradictoires, Cousturier écrivait : « Il faut que, oui ou non, il adopte notre politique et non que nous adoptions la sienne... Il faut qu'il sache bien que la route de ravitaillement de tout le Soudan méridional doit se faire par la Guinée française... Noirot ferait bien mieux mon affaire... Il faut des gens qui comprennent une consigne » (Lettre de Cousturier à Ballay).

1. A la suite de laquelle Madrolle écrivit un livre intéressant : *En Guinée*.

chef de Oréousou vint attaquer les Mikhiforé. Mais, son guide s'étant égaré, elle arriva au petit jour devant le village soso de Kali Manga. Le tam-tam de guerre ayant résonné, les Foula se retirèrent. Cependant, Mamadou Sellou revint avec de nouvelles forces et ne s'arrêta que sur une lettre comminatoire de Milanini. Les Mikhiforé accusèrent alors les Landouma d'aider leurs ennemis, et il y eut de nouveau une période troublée où ces pauvres gens s'entretuèrent [1]. A la même époque, en juin 1894, un assez vif combat eut lieu entre les Mikhiforé et les Foula Houbbou, dans lequel fut tué le karamokho peuhl Abaldé, dont les disciples se retirèrent alors à Naoual et Kaouessi. Enfin, pour la première fois, et après menace de Milanini, Bambaya se décida à venir à Boké avec tous les chefs Mikhiforé, pour faire sa soumission complète. Il se défendit avec véhémence contre les accusations dont son peuple était injustement l'objet. Entourés d'ennemis, les Mikhiforé devaient se défendre et on leur en faisait un crime ! Les traitants noirs les accusaient souvent de meurtres ou de vols imaginaires, trompant ainsi leur patron qu'ils volaient, l'administrateur et aussi les Mikhiforé eux-mêmes, auxquels ils disaient que s'ils venaient au poste se justifier, on leur couperait la tête ! Les Foula leur reprochaient de recueillir leurs esclaves ? Mais ils ne les attiraient pas. Tous les étrangers, s'ils se conduisent bien, trouvent un asile chez eux ; sinon, on les expulse... Après ces explications, les Mikhiforé ne donnèrent plus guère de soucis à l'administration.

Par contre, avec les « Vieux Baga », l'œuvre d'apaisement fut beaucoup plus difficile. Vivant dans un état voisin de l'anarchie, se battant entre eux (affaire de Tamsou), jaloux les uns des autres, grands buveurs et bravaches, ils n'admettaient pas que l'administrateur se mêlât de leurs affaires. En 1888 cependant, Largeau avait passé un traité avec le chef de Monchon, Diguiba Tomo. Ce traité ne fut pas ratifié, le gouverneur Bayol ayant fait cette remarque, stupéfiante de la part d'un homme connaissant si bien le pays, qu'il serait préférable de passer un traité pour tout le Bagatai avec Dina Salifou, chef des Nalou ! En juin 1892, Opigez eut beaucoup de peine à arrêter un conflit avec les Mikhiforé. Nous verrons que l'on ne put arriver à pénétrer pacifiquement chez eux

1. A. Yaya était représenté au Nunez par une sorte de consul, Bokar Koubia, chef de Koulfania, en pays landouma.

que beaucoup plus tard. Du côté de la frontière portugaise, les Bissagos, les Tenda, les Yola, les Foulacounda continuaient à causer quelques appréhensions. Les Portugais de Guinée, dont beaucoup étaient des mulâtres peu respectés des indigènes, avaient souvent maille à partir avec eux. Encore, en mars 1891, à Bissao, les Papels révoltés avaient tué et mutilé un Français, et les stationnaires anglais *Sparrow* et *Britannia*, les avisos français *Sané* et *Ardent* avaient dû se rendre dans cette région. La délimitation par trop sommaire de la frontière franco-portugaise amenait souvent des conflits entre les représentants des deux nations, les indigènes usant habilement de la facilité offerte de se réclamer de la zone d'influence de chacun des deux États, dès qu'ils étaient inquiétés pour quelque méfait. Le 6 février 1892, le lieutenant Sebastiao Casqueiro, du poste de Bouba, se plaignait vivement de ce qu'Opigez fût venu à Kandiafara, territoire portugais d'après lui [1]. Or, ce point, situé à dix kilomètres au moins de la frontière, avait toujours été considéré comme dépendant de la zone française. Il fut aisé de l'établir. Mais l'incident avait tourné à l'aigre à la suite de paroles regrettables échangées, chaque administrateur engageant les indigènes à ne pas traiter avec les commerçants de la nation vosine et allant même jusqu'à la menace [2]. Les Portugais se conciliaient Sayon Salifou, frère du fameux Dina, et l'engageaient à faire rentrer sur le territoire du Cassini les Nalou du Componi et du Nunez. Bien que simple chef de Kasakobouli, il continuait à se parer du titre de roi des Nalou et ne cessait d'intriguer avec les Portugais. En janvier 1893, Baillat dut lui interdire de percevoir des coutumes sur les Toubakai, ou autres étrangers. Par contre, l'administrateur recevait des députations de Yola de Componi et Tinkandé [3], qui protestaient de leur dévouement à la France, et aussi des turbulents Foulacounda qui, en 1892, avaient attaqué et pillé les villages de Sayon, sur le Cassini. Une partie des Foulacounda était cependant pour les Portugais, notamment le chef de Simbéli, Mamadou Sim-

1. « Je suis persuadé que votre gouvernement ne désire pas molester un peuple qui, par ses antécédents historiques, mérite le respect des grandes nations. Vous devez être contents de ce que vous a donné la conférence de Berlin. Alors, laissez au Portugal le peu qui lui reste » (*Arch. Guinée*).

2. L'administrateur portugais de Bouba menaçait d'amende quiconque commercerait avec les Français.

3. Les chefs N'Gal, Mara et Binani.

béli. Doura de Gadamaël, aidé de Mamadou Paté Koyada, du N'Gabou, l'attaqua et, après l'avoir tué, pilla Simbéli.

En août 1895, Milanini obtint l'autorisation de créer un poste à Kandiafara, le gouvernement portugais étant impuissant à empêcher le brigandage. Les maisons françaises qui y étaient établies purent rouvrir les portes de leurs factoreries. Entre temps, Sayon, mécontent du retour du fils de Dina, son neveu Mamadou Salifou, menaça de l'empoisonner. Admonesté sévèrement par l'administrateur, il passa la frontière, emmenant avec lui quatre villages du Bas Componi, sur le conseil de son secrétaire, un commerçant portugais. Ballay donna ordre à Milanini de le faire arrêter s'il repassait la frontière. En très peu de temps, Sayon lassa la patience des Portugais. Il fut bientôt déclaré rebelle et tous ses biens du Cassini furent confisqués. Ce fut la fin de ce petit potentat et de l'influence néfaste de la famille des Salifou au Nunez.

Le conflit le plus redoutable dans cette région était celui qui existait entre les Foutadialonké du Labé et les Foulacounda, suite d'une rivalité séculaire, qui datait de l'expulsion des Pouli du Fouta. Il avait sa répercussion dans tout le Fouta occidental et, par l'immixtion de Mousa Molo, mettait aux prises non seulement une grande quantité de tribus indigènes, mais encore le Sénégal avec la Guinée, et celle-ci avec le Portugal. L'arrangement du 12 mai 1886 avait laissé le Foréa en dehors de l'action politique de la France. Jadis cette région avait été des plus prospères et fournissait à Bassia, Kandiafara et Cassini de grandes quantités d'arachides et de sésames. Elle avait été conquise par Alfa Ibrahima Labé, père d'Alfa Yaya. Depuis, ravagé par des guerres sans trêve, le Foréa avait beaucoup perdu. Il était commandé depuis 1888 par Mamadou Paté Koyada, qui demeurait cependant le vassal d'A. Yaya. Celui-ci était représenté par Modi Kantaniès, habitant le Cassini, et surnommé Talibé [1]. Mais Mamadou Paté, encouragé par les Portugais, tout en protestant de son dévouement à la France, refusa bientôt de reconnaître Alfa Yaya, et se battit avec des chances diverses contre son suzerain, soutenu de façon intermit-

1. Le satigué Dian, vieux compagnon de l'almamy Omar, disait à Noirot : « Kadé, Badiar, Pakési, Binani, Bové, Firdou, une partie du Touba sont appelés N'Gabou ou encore Fouladougou. C'est sur les instances de son fils Modi Aliou, que l'almamy Omar avait nommé le fils d'Alfa Molo, Mousa, chef du Firdou, conquis par son père au nom du Labé. » (Voir chap. II, livre Ier.)

tente par les Yola et les Tenda. Nous avons vu l'une des phases de cette lutte au chap. VIII. Vers le même moment, Alfa Yaya avait nommé chef du Pakési, à la place de Tierno Ibrahima, — surnommé plus tard N'Dama —, son cousin, guélowar comme lui, Banban Mousa. Mousa Molo vint l'attaquer et fut battu. Le capitaine Baurès, dont nous avons rapporté au chap. VIII la mort tragique, appuya alors de sa présence les bandes de Mousa Molo, écrivant ce non-sens : « qu'il voulait entamer ainsi le Fouta-Dialo [1] ». Étrange politique, qui risquait de nous aliéner précisément le chef le plus puissant du Fouta, dont l'amitié nous permit d'entrer dans ce pays sans coup férir.

En 1893, Mamadou Paté s'apprêtait à attaquer de nouveau Alfa Yaya, aidé du chef Yola Binani, de Tinkandé. Baillat réussit à retenir Binani et avisa Alfa Yaya de ce qui se tramait. Les Foulacounda attaquèrent seuls le village de Pakis, près de Kadé, où résidait Aguibou, fils de Yaya. Repoussés, ils perdirent une trentaine d'hommes [2]. Ils attaquèrent bientôt après Bessi Kouré, village landouma protégé du Labé et furent encore repoussés (25 octobre 1893). Mousa Molo, voyant que la lutte tournait mal pour les Foulacounda, leur envoya de nombreux renforts (mai 1894). A. Yaya, qui avait envahi de nouveau cette région (Foréa-N'Gabou), dut rentrer au Fouta pour prendre la direction du mouvement de sécession qui se produisait contre les almamys. Ce ne fut pas néanmoins sans avoir, en juin 1894, châtié durement les Tenda qui s'alliaient aux Foulacounda. Plus de 80 villages de ces derniers avaient été détruits. Cette région, jadis si riche, était déserte ; une brousse intense y cacha les ruines et de véritables forêts de bambous s'y étalèrent.

Du côté de la frontière sierra-léonaise, nous avons vu que la campagne faite par la Légion avait ramené le calme dans ces

1. Banban Mousa ou Abdallah s'enfuit à Timbo, où il devait trouver la mort après Porédakha.

2. A ce moment Baillat remplacé au commandement du Cercle par Milanini, partit avec Madrolle vers Kadé par Koumatali, Mahmadou Guémé et Saraba. Ils furent très bien reçus par Aguibou. Celui-ci jura de faire bâtonner les chefs qui, sur la route, s'étaient montrés peu hospitaliers pour la mission. Alfa Yaya envoya Modi Bakar porter ses compliments au gouverneur Ballay. Plus tard, en juin 1897, Aguibou tuait à coups de sabre son frère Sori, âgé de 9 ans, parce qu'il était préféré par leur père. Il envoya ensuite à celui-ci force cadeaux pour se faire pardonner. Yaya, après lui avoir tenu quelque temps rigueur, feignit d'oublier.

parages, en même temps qu'ils avaient été débarrassés de la menace des bandes de Samori. Cependant, au Samo, la question de la frontière, toujours en suspens, maintenait un dangereux énervement parmi ces turbulentes populations. Répondant aux attaques des Timéné et des gardes anglais qui venaient sur le territoire de la Guinée, des miliciens français s'étaient permis de se rendre, de leur poste de Kompa, à Mahéla. Les autorités anglaises les avaient arrêtés et dirigés sur Conakry. Pour mettre fin à ces désagréables incidents les deux colonies résolurent de vider la question une bonne fois. Le major Crooks, colonial secretary, délégua le capitaine Fairtlough, qui prit rendez-vous avec le lieutenant Millot, désigné par Ballay. Le résultat des travaux de ces officiers fut la délimitation définitive entre Kiragba et Tintelouk (Procès-verbal du 12 janvier 1895).

En rentrant à Conakry pour retourner en France Millot s'arrêta à Ouankifon. Le Sombouya était en grande effervescence et se préparait, malgré les ordres de Ballay, à attaquer le Morébaya, qui, disait-il, le narguait en tirant hors de propos un gros canon pris autrefois à Ouankifon. La visite matinale des tirailleurs saisit l'almamy qui promit de respecter la paix et tint parole.

Bientôt après était signé un nouveau traité franco-anglais (21 janvier 1895)[1].

A la fin de la même année (décembre 1895) une commission fut nommée par les deux gouvernements. Elle était dirigée par le lieutenant-colonel Trotter et le capitaine Tyler pour l'Angleterre, secondés par les capitaines Sharpe et Mc Key de la police frontier, par le capitaine Passaga, le capitaine Cayrade et le lieutenant Millot pour la France. La frontière était divisée en secteurs : le premier s'étendait des sources du Niger au 10° lat. N. ; le second suivait le 10° parallèle jusqu'à son intersection avec la Kaba ; le troisième allait de la Kaba à la Kolenté (Petite et Grande Scarcies) ; le dernier de la Kolenté à Kiragba (Samo). Le lieutenant Millot devait attendre à Conakry l'officier anglais chargé de délimiter avec lui le dernier secteur, tandis que le capitaine Passaga allait à Freetown rejoindre le colonel Trotter, et de là par Port Loko, Boumban, Kourto, Kourouboundo, se rendre dans le premier secteur. Les Anglais formaient une caravane imposante avec 450

1. Voir texte, annexe n° 2.

porteurs, les Français n'en ayant que 95. Par suite de la brièveté de la saison sèche il avait été convenu que les opérations se poursuivraient des deux côtés à la fois. Mais les Anglais préféraient que toute la commission fût réunie et le lieutenant Millot dut céder et rejoindre le haut Niger. Cependant, devant les difficultés et la lenteur de l'opération, le colonel Trotter finit par accepter que Millot et le capitaine Sharpe allassent délimiter le secteur de Kiragba. Le tracé idéal du 10° parallèle sur le terrain amena des partages grotesques : tel État indigène se voyait coupé en deux, avec sa capitale et trois gros villages du côté français et onze villages du côté anglais. Simitia fut le point le plus discuté, comme étant sur la route de la Mellacorée au Soudan, qui était reconnue nécessaire à la France ; mais il se trouvait au sud du 10° parallèle et par conséquent revendiqué par les Anglais. Ce village fut déclaré neutre jusqu'à la décision des deux gouvernements. Par contre Yomaya et ses deux gués sur la Kaba furent attribués à la France. Des bornes-frontière, dont la première s'élevait près de la source du Niger, furent placées sur la ligne de démarcation, conformément aux dispositions du traité.

Il n'y eut plus dès lors, que des incidents sans gravité dans cette région. Des postes de douane créés à Laya et Taibé en assurèrent la pacification définitive. En 1896, des indigènes de la zone anglaise étant venu ramasser des récoltes de riz dans la zone française, on s'aperçut qu'il était fort difficile de reconnaître la ligne frontière, à 500 mètres environ d'une route sinueuse dans un pays marécageux. Une nouvelle commission, composée de l'administrateur français Rey et du capitaine anglais Sharpe, fit relier les bornes par une avenue de quatre mètres de largeur, plantée d'arbres des deux côtés (15-18 mars 1897).

Dans tout le reste des Rivières régnait la paix, et à peine peut-on signaler de petites querelles, résolues rapidement et à l'amiable, grâce à l'intervention du gouverneur, alors que jadis, elles auraient amené des guerres interminables. Ainsi étaient délimités, en 1895, le Lisso et le Bassaya (voir livre Ier, chap. II). Au Rio Pongo la grande guerre de la succession du Koba et du Kolisokho avait pris fin. Bayol avait déjà abandonné la cause de Thomas Bombo, qui avait mis en lui tout son espoir. On fit patienter le prétendant, et, comme toute la population acceptait désormais sans difficulté Tiori, on reconnut celui-ci. En 1896, un délégué du Secrétariat général

obtint entre les deux rivaux la conclusion d'une paix tout au moins de surface [1].

Sur les frontières orientales du Fouta la Région-Sud était également calme et se repeuplait lentement, les captifs fugitifs revenant sur les terres de leurs ancêtres. Des reconnaissances parties de Bissandougou et de Kérouané vers le Dion et le Milo, arrêtaient le retour offensif des bandes de Samori, installé à Dabakala. (Instructions du colonel Combes, 17 juin 1893.) Le 28 mai 1894, dans une réunion des chefs de la Région, à Siguiri, le commandant proclamait que l'ère des expéditions était terminée ; que désormais la paix devait régner et ramener la richesse et la prospérité dans ces malheureux pays, dévastés par une guerre atroce. Il prévenait aussi ses interlocuteurs que toute tentative de pillage serait sévèrement réprimée. A Kourousa, en 1895, l'almamy de Dinguiraye, Maki Tall, envoyait son cousin Aguibou saluer le commandant. Ces bonnes dispositions, les paroles mielleuses de Maki, endormirent la vigilance du lieutenant Daubreuil, qui résidait auprès de lui depuis décembre 1895, et qui devait surtout surveiller les frontières du Fouta. C'est de ce côté que Maki faisait ses fructueuses razzias depuis que le Baléya et l'Amana étaient sous l'autorité française. Daubreuil ne voyait bientôt que par ses yeux, se plaignait des chefs voisins ennemis de Maki, traitait le chef de Nono (cercle de Siguiri) de « fieffé coquin » etc..... « Les gens de Dinguiraye, écrivait-il, sont animés d'un bon esprit à notre égard. Maki en a brimé quelques-uns, c'est vrai, mais il est resté « plat » devant ceux capables de résistance. » La vérité, c'est que l'almamy s'abritait sous l'autorité du nom français pour commettre des exactions qui auraient amené un soulèvement en toute autre circonstance. Ses bandes, de 8 à 900 sofas, n'avaient plus aucune qualité militaire et ne connaissaient que le pillage. Le capitaine Husson qui succéda au lieutenant Daubreuil, suivit les errements de son prédécesseur, et alla jusqu'à autoriser le sac et l'incendie de Sinséré.

Au sud, le Baléya (chef Sakho Bokari à Fono, puis Sitafa Kamara), le Oulada (chef Karamokho Silla), l'Amana, entourés d'ennemis puissants et acharnés, s'étaient jetés dans le giron de la France. Commerçants avant tout, pacifiques, musulmans peu fanatiques.

1. Dans son rapport, ce fonctionnaire, M. Orsini, faisait ressortir le rôle peu correct de la France dans cette affaire.

leurs habitants appréciaient la liberté que la France assurait aux transactions. Il en était de même chez les Sankaranké du cercle de Kourousa, où, sur la demande des notables, le chef Dalaoulé Mamadi Kondé, de Douako, avait été désigné. Le district de Dembélé ou de Toumanéa, d'abord rattaché à Siguiri, avait été annexé ensuite au cercle de Kourousa. C'était une porte du Fouta, et la



Coll. Millot.

Construction du poste de Teliko (1897).

mission Hourst-Besançon avait passé avec ses chefs un traité en 1890 [1]. Mais à la suite de pillages de caravanes et de la mauvaise volonté manifestée pour fournir des vivres au poste de Kourousa, le lieutenant Morisson, commandant du Cercle, admonesta sévèrement le chef Sakho Bokari Keita, qui accourut au poste, en signe de soumission, et y laissa son fils Toumané comme intermédiaire. Le capitaine Cristofari achevait habilement l'œuvre de pacification [2].

1. Texte annexe n° 1, chap. VIII.

2. Pendant quelque temps un poste militaire fut établi à Toumanéa. Le lieutenant Ardouin y mourait le 21 octobre 1896.

Les marchands d'esclaves étaient impitoyablement poursuivis [1]. D'importants villages, dit de Liberté, tels que Siguiri, Tiguiberi, Kérouané, Beyla... formés de captifs fugitifs ou de sofas transfuges de Samori, étaient fondés par l'autorité française qui donnait à ces pauvres gens la liberté et des terrains de culture. On repeupla ainsi certaines régions sur les points où passaient les caravanes. Vers le sud, la question des frontières était réglée avec l'Angleterre par la convention précitée du 1er janvier 1895.

Des écoles étaient créées dans tous les chefs-lieux de cercle, dirigées soit par un instituteur, soit par un sous-officier, et les pères blancs fondaient une Maison à Bouyé (Kissi). En même temps les cultures étaient encouragées : une station agronomique était établie à Kissi pour des essais de cultures nouvelles ou l'amélioration des espèces indigènes, et pour l'élevage du bétail afin de perfectionner les différentes races. A Siguiri, un jardin servait aux essais sur les plantes à caoutchouc, et des semis étaient effectués à Kankan et Kourousa. Les commerçants indigènes et européens désormais protégés, les voies de communication bien entretenues avec des cases pour les passagers aux gîtes d'étapes, l'établissement de ponceaux, le creusement de puits, l'installation de bacs, travaux faits soit à titre de prestation, soit par les tirailleurs, ou au compte du budget local, amenèrent une rapide progression du mouvement commercial [2].

Le budget était alimenté par des contributions directes (impôts de capitation, taxe sur les domestiques), par des contributions indirectes (patentes des dioulas, produits de la douane et de l'oussourou, quote-part du Soudan dans les recettes douanières du Sénégal et de la Guinée, ventes de concessions, impôt foncier, taxe sur les colis-postaux à l'importation) et par diverses autres recettes (postes

1. Tel Amara Sisé de Guéléba (Kourai N'Gouala).

2. On évaluait en 1893 (Arch. Région-Sud) les quantités de grains pouvant être vendues dans la Région-Sud (en tonnes) à :

	Riz	Mil	Maïs	Fonio	Petit mil
Siguiri	15	20	45	»	»
Kankan	20	25	30	»	30
Kourousa	20	16	7	7	»
Farana	2	15	»	20	»
	57	76	82	27	30

Total : 272 tonnes.

et télégraphes, mandats-poste, amendes, produits des bacs, etc., etc.). L'impôt de capitation était considéré comme une reconnaissance de souveraineté de la part des indigènes, en même temps qu'il comportait leur coopération à l'œuvre de pacification entreprise par la France, qui leur donnait la paix et la liberté. Il était fixé de 1 franc à 3 francs par tête d'indigène, suivant les régions. Les villages servant de gîtes d'étapes, situés au plus à 500 mètres des routes de ravitaillement, étaient exonérés par suite des lourdes charges que leur imposait cette situation. Les rentrées s'effectuaient le plus possible en numéraire, ou, à défaut, en denrées, ou en produits divers d'exportation. Enfin, les chefs de village et de canton avaient droit à une remise de 1 °/₀ comme collecteurs. En somme, cet impôt, sagement établi, rentrait facilement, même dans les pays les plus éprouvés, où le taux de 1 franc par tête était appliqué.

Ainsi cette pauvre population, si malheureuse et si intéressante, commençait à reprendre courage, et ne songeait qu'à réparer les méfaits des sofas. Des agents civils des affaires indigènes avaient pu être installés en plusieurs cercles. L'administration militaire, qui avait achevé la tâche glorieuse de délivrer puis d'organiser le pays, allait pouvoir céder la place à l'administration civile. Le rattachement du Cercle de Farana à la Guinée Française fit pressentir le futur démembrement du gouvernement militaire du Soudan [1].

Le très important décret du 17 juin 1895, qui décidait ce rattachement, instituait un gouvernement général de l'Afrique Occidentale française [2]. Dans le rapport, adressé au président Félix Faure, le ministre Chautemps s'exprimait ainsi : « La situation créée dans le Soudan méridional par les opérations militaires qui ont eu lieu récemment au sud de Kong, et les conflits d'attribution qui s'étaient

1. Après sa création, le cercle de Farana avait été délimité, suivant arrangement intervenu entre les gouvernements de la Guinée et du Soudan, par le cours de la Kaba, qui le séparait du cercle d'Ouasou (1894). Le commerce y était déjà assez actif car Farana était un point de transit important. On y importait sel, tissus, venant de Conakry ; les imitations d'ambre et de corail, la verroterie et les anneaux en porcelaine de Kayes, les colas de Sierra-Leone (qui viennent en importance aussitôt après le sel). On en exportait : le caoutchouc qui s'achetait 2 fr. 50 le kg. au début de la saison sèche, et valait 3 fr. 75 à 4 fr. à la côte. Au moment des travaux agricoles il valait 2 fr. 75 et même 3 fr. à Farana. De nombreuses caravanes venant de Siguiri, Bamako, Ségou, avec des calebasses, du karité ou même du numéraire, achetaient du caoutchouc, et allaient ensuite à Sierra-Leone, Benti ou Conakry, échanger ce produit contre des colas ou des marchandises européennes...

2. Voir texte, annexe n° 3.

produits déjà l'année dernière entre gouverneurs voisins au sujet d'incidents survenus dans les contrées avoisinant notre protectorat du Fouta Dialo, ont appelé mon attention sur la nécessité, devenue impérieuse, de donner plus d'unité dans nos possessions du N.-O. africain à la direction politique et à l'organisation militaire. C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à votre haute approbation un Décret qui constitue un Gouvernement Général de l'A. O.-F. s'étendant sur les territoires du Sénégal, de la Guinée Française, du Soudan et de la Côte d'Ivoire, mais laissant à chacune de ces colonies son autonomie administrative et financière. »

Le point faible de la nouvelle organisation était de faire du gouverneur du Sénégal un gouverneur-général. Le principe de l'autonomie de chaque colonie était bien proclamé. Cependant il était indirectement atteint, car le gouverneur-général se montrerait vraisemblablement partial pour sa propre colonie, dont les rancunes envers les autres étaient loin d'être effacées.

Il est vrai que le rôle de ce haut fonctionnaire était peu important en tant que gouverneur-général et n'était prépondérant que dans les questions diplomatiques et militaires. Responsable de la défense intérieure et extérieure, il disposait des forces de terre et de mer stationnées dans l'A. O. F., aucune opération militaire ne pouvant être entreprise sans son autorisation. Un officier général ou supérieur, placé auprès de lui, remplissait les fonctions de commandant supérieur des troupes.

La nouvelle organisation promettait trop et ne donnait pas assez au gouverneur-général. La puissante fonction désormais créée, ne pouvait marcher à vide. Dès ce moment une lutte sans arrêt commença entre les deux partis de la centralisation et de l'autonomie.

Bientôt, le 25 septembre 1896, un nouveau Décret vint préciser les pouvoirs du gouverneur-général vis-à-vis de la Guinée, que le Sénégal n'avait vu lui échapper qu'avec mauvaise humeur. L'expérience a démontré, disait l'exposé des motifs, qu'il est possible de placer le gouverneur de la Côte d'Ivoire dans la même situation que son collègue du Dahomey (envoi de la copie des rapports politiques et administratifs au gouverneur-général, mais non ces rapports eux-mêmes). « La politique à suivre au Fouta-Djalon, la situation particulière de cette région, placée entre le Sénégal, le Soudan et la Guinée, ne permettent pas de donner au gouverneur de cette dernière colonie une aussi complète liberté d'action. Mais il doit être

nettement spécifié que, dans l'ordre administratif, l'autorité de ce haut fonctionnaire s'exerce avec toute sa plénitude [1]... »

L'annexion de Farana à la Guinée avait assuré à cette colonie le contrôle de sa frontière vers Sierra-Leone et celui des relations de la colonie anglaise avec le Fouta. Elle lui amenait en outre une nouvelle source de produits : l'impôt de capitation, qui, généralisé, allait donner au budget un essor extraordinaire et une élasticité merveilleuse.

Mais il fallait, avant tout, briser les dernières résistances des almamys qui, coupés de leurs communications, abandonnés de la plupart de leurs vassaux, sauf du fameux Ibrahima Foukoumba, sans point d'appui sur la masse populaire peu malléable et méfiante, s'entêtaient dans une vaine opposition.

Le 1er avril 1897, de Beeckman était parti en congé pour ne plus revenir, et le capitaine Desdouis faisait l'intérim. Ce commandement militaire indisposa encore davantage les almamys. Alfa Ibrahima fomenta dès lors la révolte. Le capitaine, informé, le convoqua : il ne se rendit pas à cet appel. Peu après, le 4 juin 1897, l'administrateur Noirot, choisi par Ballay à cause de sa profonde connaissance du pays, arrivait à Timbo accompagné du commis Valen et de l'agent de cultures Cavard. De son passage avec Bayol, en 1881, il avait conservé dans le pays de nombreuses amitiés. Il arriva dans des voitures traînées par des bœufs, causant de la stupeur, plutôt que de la surprise. Installé au poste il ne tarda pas à déménager et vint habiter le tata soria, plus proche de la ville. C'est là que, ayant convoqué Oumarou Bademba, il lui expliqua le mécanisme de l'impôt que Ballay et Cousturier avaient élaboré. L'almamy en accepta le principe mais se retira la rage au cœur. Bientôt il revenait avec Alfa Ibrahima, qui, cette fois, avait daigné se déranger, niant tout projet de révolte. Mais les accusations précises de Sori El Eli et d'Alfa Yaya lui firent perdre contenance [2]. Après l'avoir vivement apostrophé Noirot lui dit : « Pour prouver à tous ceux qui vous ont prêté de mauvaises

1. Voir texte, annexe n° 4.

2. Le mouvement devait avoir lieu le jour de la fête de Dounké, qui devait coïncider avec le départ d'Oumarou pour Dara. Noirot décrit ainsi le redoutable marabout : « Homme de haute taille, corpulent, démarche commune, ressemblant plus à un dioula qu'à un seigneur foula. Traits grossiers, teint noir, regard fuyant et vulgaire, expression haineuse exprimant une certaine ténacité et du mépris... »

intentions qu'ils ont menti, vous allez préparer à Foukoumba des logements pour trente tirailleurs et un officier »..... Et, comme l'administrateur lui demandait une réponse, le chef, égrenant son chapelet et comme se parlant à lui-même : « Nous savions que les Français seraient les maîtres, un jour. C'est écrit dans nos livres. Chaque nation dure cent ans. Les Malinké ont commandé cent ans ; les Sarakholé, les Arabes, les Dialonké, cent ans ; notre grand-père Karamokho, cent ans. Maintenant c'est le tour des Français. Notre grand-père avait dit cela : Les Français commanderont Timbo cent ans, puis seront remplacés par le Mahdi. De même que nous allons vous payer l'impôt, vous aussi vous paierez l'impôt au Mahdi, qui commandera cent ans. Après, un démon régnera cent ans, et piquera tous les hommes avec sa lance, et après, l'ange qui tient la trompette se lèvera et appellera tout le monde devant Dieu [1]. »

Comme il terminait ce petit discours un coup de clairon retentit au camp. Et Noirot, avec présence d'esprit : « C'est cette trompette qu'en attendant, vous devrez vous habituer à entendre résonner. » L'alfa partit précipitamment sans saluer personne et sans prendre le temps d'aller chercher son cheval à Timbo.

Ce fut ensuite le tour de Sori El Eli [2], qui avait cru détourner les reproches en accusant l'alfa Foukoumba. Les plaintes affluaient de toutes parts contre lui. De Beeckman avait eu le tort de lui donner tous les biens de Bokar Biro sans contrôle. Il tuait les anciens partisans de son prédécesseur [3], les pillait, et faisait expédier les richesses ainsi recueillies en lieu sûr, dans les provinces éloignées. Le 17 juin, Noirot, après avoir fait attendre un jour l'almamy, lui reprocha ses méfaits, le menaçant de révocation, et exigeant l'inventaire des biens de Bokar Biro. Le chef devra s'occuper de l'impôt et fournir la main-d'œuvre pour les travaux publics, « sans quoi il sera brisé comme verre ».

Le 13 juillet étaient convoqués tous les chefs du Fouta. Les questions traitées furent : l'interdiction du pillage, l'abolition du

1. Voir *Guinée française*, p. 531, et Leprince, *A travers le Labé.*

2. Noirot le décrit : « 54 ans environ, presque géant, élancé et distingué, tenue irréprochable, masque allongé pourvu d'un nez proéminent en bec de corbin, bouche pincée, regard cruel et brillant. Fait beaucoup de gestes en parlant... »

3. Un griot de Bokar, coupable d'avoir médit de lui, fut tué après qu'on lui eut fendu la bouche d'une oreille à l'autre. La vieille Néné Aéba, femme d'almamy Omar, jadis célèbre pour sa beauté, fut retenue quatre mois aux fers et si maltraitée qu'elle ne pouvait marcher...

commerce des esclaves, l'organisation et la réglementation de l'impôt, l'organisation de la justice. Les chefs, par la bouche du président des Hirlabé, Alfa Ahmadou Wouri Saman acceptèrent toutes les propositions du résident [1], sauf celle qui interdisait la traite des captifs. « Achetez des marchandises avec des bœufs, des moutons, des produits de la terre, mais pas avec des hommes. Dieu ne le permet pas ; les Français non plus ! Le Coran ne dit-il pas que le croyant qui a des captifs faits à la guerre doit les garder à son service et les bien traiter ? » L'assemblée finit par accepter l'ensemble des propositions qui devait désormais être la charte du pays [2]. En ce qui concernait la justice, les peines corporelles furent déclarées supprimées. Une cour d'appel serait constituée à Timbo avec trois juges, dont le président serait le chef du Conseil des Anciens. Chaque diwal aurait également son tribunal d'appel.... Au point de vue de l'impôt on décida : 1° que toutes charges et réquisitions plus ou moins arbitraires et non rétribuées seraient supprimées. Seule la sakha, droit religieux, serait tolérée, mais ne pourrait être exigée ; 2° que, en principe, chaque habitant verserait deux francs ; mais que le recensement de la population n'étant pas effectué, on paierait par case, étant admis que la case abrite cinq personnes ; 3° que les chefs de village, chargés de la perception, seraient responsables de la rentrée de l'impôt. Un reçu leur serait remis, et il leur reviendrait comme collecteurs d'impôt : un franc par case pour l'almamy, un franc pour les chefs de diwal, deux francs pour les chefs de village. Il resterait six francs au gouvernement pour constituer le budget de protectorat et assurer l'administration de la police, la voirie, l'instruction, etc. ; le 29 juillet, ceux des grands chefs qui n'avaient pas assisté à la première réunion acceptèrent à leur tour ces clauses.

Ces prescriptions au sujet de l'impôt étaient une modification heureuse du système soudanais qui fonctionnait à Farana. Au Soudan, pays conquis, on avait obtenu immédiatement les recensements réclamés aux chefs, au besoin avec la présence des baïonnettes. Il ne pouvait en être ainsi en Guinée, particulièrement au

1. « Car tout ce que vous venez de dire est inscrit dans notre livre et nous le connaissons » (*Rapport du résident*).

2. Cette charte, rédigée sous forme d'ordonnances, parut inconstitutionnelle au gouverneur intérimaire Cousturier. A son arrivée le Dr Ballay refusa à son tour d'apposer sa signature au bas de ces documents.

Fouta, presque inconnu encore. En outre, l'administration militaire avait à sa disposition un personnel relativement considérable : officiers, sous-officiers, soldats, agents des affaires indigènes, qui menait à bien la tâche ardue de ces recensements. Mais que pouvaient faire cinq ou six Européens au Fouta, pays grand comme la moitié de la France, sinon s'en rapporter aux déclarations des indigènes. Même dans ces conditions le projet de Ballay et Cousturier rencontra une sourde opposition de la part des chefs, même de ceux qui paraissaient les plus dévoués : Au Moréa ils demandaient de ne payer qu'après ceux du Sombouya. Dans le Tamiso, Almamy Fodé mettait une mauvaise volonté évidente à s'exécuter, et les Foula du cercle d'Ouasou passaient et repassaient la frontière du Fouta afin d'échapper à l'impôt dans l'une et l'autre circonscription. Le compte des cases était long et délicat à établir, la plupart des indigènes se perdant lorsqu'ils arrivaient au nombre cent. Cependant, après avoir fait tâter les chefs dans les différentes régions, Ballay se décida à donner force de loi à ce projet, par son arrêté du 28 décembre 1897 [1].

Mais revenons au Fouta. Un incident regrettable s'y produisait : Alfa Abderhamani, chef du Koïn, étant venu voir l'administrateur à la tête de ses notables, fut attaqué, bousculé, frappé par les tirailleurs et mené devant le capitaine Desdouis, commandant le poste. L'administrateur protesta contre de tels procédés, faisant remarquer que l'ambassade de Koïn était venue avec des femmes et s'était assise à l'ombre en face du poste, ce qui n'impliquait pas des velléités belliqueuses. Cet antagonisme entre deux administrations qui auraient dû s'aider ne fit désormais que grandir.

Cependant, des événements inattendus se succédaient : Tous les notables, — ennemis ou rivaux des almamys, — se répétaient ce que leur avait dit le « Commandant » et l'autorité des souverains en était sérieusement ébranlée. Le 8 octobre 1897 le frère de Bokar Biro, Tierno Siré, saisissait deux captifs de Sori El Eli et les vendait [2]. Le fils de Sori El Eli, Baba Alimou, reçut l'ordre de

1. Texte, annexe n° 5.

2. Quelque temps avant, Tierno Siré disait à un interprète : « Les Foula me connaissent ; ils me sentent comme les poules sentent le renard. « L'autre » nous a tout volé. J'en ai attrapé la gale, et je suis tellement en colère que, couché auprès de ma femme, je n'éprouve plus de plaisir. » Il avait livré son frère Modi Eliasa, mais sans penser que Sori El Eli l'aurait fait tuer. De ce jour il avait juré la mort de l'almamy.

s'emparer de lui. Mais l'almamy, inquiet, prétextait une maladie qui le retenait à son « foulaso » de Hamdallaye pour ne pas agir lui-même, préférant laisser aux Français la responsabilité de cette arrestation. Enfin, il se décida à rentrer à Timbo, et comme, le 30 octobre 1897, il s'arrêtait à Fella Garanké avec une faible suite, il vit surgir à la porte de sa case le frère de Bokar. « C'est moi, Tierno Siré ! Aujourd'hui le malheur tombe sur toi ! » L'almamy,



Coll. Millot.

Les suspects après l'assassinat de l'almamy Sori El Eli.

saisissant un fusil à portée de sa main, fit feu, mais ne réussit qu'à blesser un homme près de Tierno. Pendant ce temps on mettait le feu à la case, qui flamba. A demi asphyxié, Sori El Eli tomba et fut aussitôt achevé à coups de sabre, son escorte ayant détalé dès le début de cette scène. Le Tierno lui coupa trois doigts qu'il envoya à sa mère.

Le résident expédia aussitôt des miliciens à Hamdallaye auprès de Baba Alimou, pour protéger la maison de Sori. En même temps une section de tirailleurs marchait sur Sékaya où se trouvait T. Siré, chez le Satigué Modou. Rejoint par trois miliciens, il les suivit sans résistance, persuadé que l'administrateur allait le félici-

ter[1]. Il dansa même un pas de guerre au son du tabala avant de les suivre. Arrivé devant le lieutenant Laffite, il avoua avoir été aidé et poussé par Ibrahima Foukoumba et Ahmadou Donhol Fella, fils d'almamy Ibrahima Sori. On apprit aussi qu'almamy Oumarou lui avait fait dire, probablement pour se débarrasser de son collègue, qu'il pouvait agir ; que les Français le soutiendraient. Le lieutenant livra alors Tierno à Baba Alimou, qui l'abattit d'un coup de fusil sur le bord d'un ruisseau. Sa tête fut envoyée à Timbo.

Comme toujours, après ces révolutions de palais, le sang coula à flots : des sofas de T. Siré, Satigué Tala, Satigué Modou[2], Saidou, fils d'almamy Ibrahima, furent tués par Baba Alimou ou fusillés par les tirailleurs. Plusieurs conjurés étaient mis hors la loi ; enfin la mère et la femme préférée de Bokar et plusieurs de ses partisans furent dirigés sur Conakry où les suivit bientôt un deuxième convoi. Tandis que la populace assistait avec stupeur à ces exécutions sommaires, l'aristocratie continuait à conspirer, essayant de profiter des nombreuses disparitions qui se produisaient. L'almamy Oumarou, peu aimé en général, tentait de se faire attribuer tous les biens de Bokar et de devenir unique almamy. Le sinistre Foukoumba était au fond de toutes les intrigues et le vieux Foula Billo disait à Noirot : « Il fait tuer Soria par Soria. Cela ne s'est jamais vu. Vous nous tenez dans vos mains : Faites la paix ! » Mais, en arrêtant ce personnage et l'almamy, le résident craignait de compromettre la rentrée de l'impôt, qui atteignait déjà la somme inespérée de 500.000 francs. L'effet de la remise aux collecteurs sur l'impôt avait été excellent, car les chefs avaient toujours douté de la sincérité des promesses faites. En attendant de pouvoir agir énergiquement contre l'almamy, l'administrateur, après avoir été installer au Labé le commis Valen, décida que cette province serait désormais complètement indépendante. Il déclara en même temps que, dorénavant, les chefs de diwal s'adresseraient directement au résident[3]. Enfin, le 26 novembre 1898, Baba Alimou fut nommé almamy soria par les Hirlabé, sous la pré-

1. C'est du moins ce qui ressort de plusieurs témoignages car les miliciens, probablement pour se vanter, prétendirent avoir lutté contre lui.

2. Ce personnage, chef de captifs, avait une réelle importance. On retira du fort de Sékaya qu'il commandait huit barils de poudre. Ses 300 sofas ne firent aucune résistance.

3. Cela à la suite d'un pillage suivi de meurtre commis par le chef de Kolladé sur l'ordre de l'almamy. En outre le chef de Médina avait destitué, sans avis, le chef du Kébou, Alfa Mamadou Lao.

sidence de Ahmadou Wouri Saman, élection ratifiée par le gouverneur le 16 décembre. Mais le résident, qui avait pu se rendre compte que le peuple et les chefs de diwal étaient fatigués des Sidianké, signifia au nouvel almamy qu'il n'exercerait d'autorité réelle que sur le Timbo, le Bouria et le Kolen. La nomination des chefs de diwal était réservée au gouverneur sur la présentation des notables. L'administrateur en profita pour apostropher vivement Oumarou, qui se retira atterré. Cet almamy protesta auprès du gouverneur parce qu'on avait nommé Baba Alimou, son collègue, sans fixer le terme de ses pouvoirs. Un silence dédaigneux fut pour lui une significative réponse. Il se résigna et disparut de la scène politique.

Le peuple et l'aristocratie des diwal, tout en redoutant les Français, se ralliaient à eux. Leur puissance était incomparablement plus grande que celle des Sidianké, et c'était un argument sans réplique. D'ailleurs on s'apercevait qu'ils étaient justes et humains. Aussi, tandis qu'Oumarou faisait dire des prières pour qu'Allah le débarrasse des Français, les griots amusaient la populace en chansonnant son infirmité (il était borgne), et en récitant des complaintes sur l'interdiction faite aux Sidianké de continuer à gruger le peuple. La suprématie française était acceptée de tous sur les confins du Fouta occidental. A la suite de la création du cercle d'Ouasou, une nouvelle circonscription administrative, dite cercle de Friguiagbé, avait été créée. Son administrateur, le commis Brière, avait comme tâche ardue d'arrêter les querelles entre Soso et Foula, de réprimer les désordres, les mouvements guerriers, de faire rendre gorge aux pillards. On n'osait plus se battre : « Ah ! si nous n'avions pas peur du gouverneur ! » disaient ces pauvres gens en portant leurs doléances à l'administrateur [1].

1. Rapport du Dr Maclaud. Les hommes du Ouali enlevaient des vaches dans le Timbi, blessaient et pillaient les dioula. Cela mettait en goût les marabouts, tels que ce Mamadou Toubé qui élevait une mosquée dans le Barign, pour rivaliser avec Missidi, mais auquel le chef dialonké signifia son expulsion. Le fils du Ouali disait au Dr Maclaud : « Quel dommage que les Soso aient le droit (!) de perdre de si bonne herbe, qui ferait tant de bien à nos bœufs ! » et il montrait la fertile vallée du Goumba. Malgré la défense faite par le gouverneur de franchir le Konkouré, il y avait de nombreux troupeaux du Ouali sur la rive droite. Quand l'herbe se faisait rare, les bestiaux venaient dévaster les « lougans » de Kirita. Les bouviers démolissaient les clôtures, rouant de coups les plaignants. Peu à peu, cependant, on obtint du Karamokho un peu plus de respect pour le bien d'autrui.

Cependant, l'année 1898 finit, au Fouta, sur un pénible incident : la rivalité entre civils et militaires, puis ce travers, si commun aux colonies, de vouloir défendre, souvent sans autre raison qu'une vaine question d'amour-propre et même aux dépens du prestige européen, des subalternes nègres en qui on ne peut avoir qu'une confiance limitée, amenèrent une échauffourée entre tirailleurs et miliciens [1]. La mission du docteur Maclaud, envoyée par les ministères de l'Instruction Publique et des Colonies dans le but de relier les itinéraires déjà obtenus et d'étudier les mœurs indigènes, arrivait à Timbo à la fin de 1898. Une querelle éclata entre porteurs et tirailleurs à laquelle se mêlèrent les miliciens qui prirent parti pour les premiers. Le docteur Maclaud, pour se défendre, dut faire usage de son revolver et Noirot, étant accouru pour calmer les esprits, fut roué de coups et ne dut son salut qu'à l'arrivée des commis Cavard et Bonnassiès. Plusieurs indigènes furent blessés et les Européens furent couchés en joue par les soldats. Un malheur ne fut évité que grâce au sang-froid d'un sous-officier. L'existence à Timbo du poste militaire était désormais impossible. Le commandant supérieur des troupes fit des excuses au résident et fit partir la compagnie pour Ouasou [2], d'accord avec le gouverneur, qui envoya à sa place 45 miliciens, commandés par un inspecteur [3].

Ainsi, à la fin de 1898, la France dominait sans conteste le Fouta Dialo. Cette occupation, si longtemps ajournée, avait été grandement facilitée par un concours de circonstances que nous avons étudié : abandon et même révolte des Dialonké, révolution interne et guerre de sécession, arrêt des communications avec Sierra-Leone et Samory depuis l'organisation de la Guinée et de la Région-Sud. La persistance des intrigues des almamys serait donc peu explicable si, en cette même année 1898, de graves événements ne

1. Une grosse querelle s'était déjà élevée entre le résident et les officiers. Le premier, féru de l'idée de former des bœufs porteurs, avait réservé les plus belles têtes du troupeau du poste pour ses essais. Les officiers, qui déclaraient absurdes ces expériences, étaient furieux de n'avoir de ce fait, comme nourriture, qu'une viande inférieure.

2. Les tirailleurs coupables passèrent en Conseil de Guerre. Ils furent acquittés et reçurent de l'avancement : « Les indigènes ne savaient pas trop si c'était Noirot qui resterait ou bien les tirailleurs, et ils préféraient attendre avant de payer l'impôt. Je crois qu'ils sont fixés. On paie ! C'est comme aux courses, et j'ai appris aujourd'hui que le Labé avait versé hier 7.000 francs. Le Fouta donnera environ 350.000 francs » (lettre Cousturier à Ballay, 1er nov. 1899).

3. Le poste de Téliko subsista encore quelques mois. Il fut supprimé fin avril 1899.

s'étaent produits au Soudan, rendant espoir aux ennemis de la France.

Après l'horrible exécution de Kong, la France avait résolu de venger le traitement atroce infligé à ses fidèles alliés. Le lieutenant-colonel Monteil partait de Grand-Lahou au commencement de 1894. Mais, dès le début, la colonne fut affaiblie par des pertes cruelles à la suite des révoltes de Bonoua (Grand-Bassam) et du Baoulé, ayant en outre à parcourir un pays forestier des plus malsains. Après les succès, chèrement payés, de Lafiboro et de Sokola Dioulaso (mars 1894) et la bataille de Sokala où Monteil fut grièvement blessé, les tirailleurs emportèrent Dabakala. Mais ils étaient trop affaiblis pour continuer l'offensive. Ils rétrogradèrent sur Satama, entourés d'une multitude de sofas. En y arrivant le malheureux colonel apprenait qu'il était relevé de son commandement. Le chef de bataillon Caudrelier le remplaçait. Décimée, la petite colonne arriva à grand'peine à la côte, après avoir eu de nouveau à lutter contre les redoutables Baoulé. Pendant ce temps, la colonne qui, partant de Bougouni, devait faire diversion sur les derrières de Samori, fut disloquée sur l'ordre du nouveau gouverneur du Soudan, Grodet. Cette incohérence, presque criminelle, amena, le 27 juin 1895, une vive discussion à la Chambre entre le député Delcassé et le ministre Chautemps. Nos hommes politiques, point au courant des affaires coloniales, ayant horreur de toute action de guerre, pensèrent qu'ils pourraient fixer Samori dans son nouveau domaine de Dabakala, et traitèrent avec lui comme avec une puissance. Déplorable conception qui allait coûter à la France bien du sang et de l'argent[1]. Samori, tout en accueillant l'administrateur Nebout avec égards, essayait de traiter avec les Anglais de la Gold Coast. Il les méprisait[2], mais comptait ainsi jouer aux Français un mauvais tour, au moment où la France

1. « Les cultures, qui furent immenses, sont abandonnées et envahies par la brousse ; des milliers de villages calcinés étalent au soleil leurs lamentables débris ; une région riante et féconde, où trois récoltes peuvent mûrir chaque année, où, il y a vingt ans, pullulaient cinq millions d'hommes, n'est plus aujourd'hui qu'une terre morne, noire et déserte. Il a suffi, pour cela, qu'un homme passât par là ! C'est ce sinistre négrier, fléau du Soudan, cet almamy qui faisait trancher la tête de ceux qui osaient prononcer son nom... Samory, que nous avons traité en roi ! Ruines et squelettes, cendres et solitudes : voilà son œuvre ! » (Dr Barrot, *loc. cit.*).

2. « Il ignorait leurs forces militaires et les croyait de vulgaires marchands incapables de porter un fusil » (Mévil, Samori).

cherchait à limiter la colonie anglaise au nord et à l'ouest. Malheureusement son fils, Sarantiéné Mori, massacra à Bouna un détachement anglais commandé par Henderson Fergusson, ce qui rompit de ce côté toute relation. Peu après et au même endroit, une colonne de 97 tirailleurs français commandés par le capitaine Braulot [1], le lieutenant Bunas et le sergent Miskiewicz fut décimée par trahison. Quarante-quatre tirailleurs purent seuls échapper au sinistre Sarantiéné (20 août 1897).

Le sang des malheureuses victimes d'une déplorable politique demandait vengeance. On décida d'en finir également avec le successeur de notre ami Tiéba, Bademba de Sikaso. Après avoir chassé le capitaine Morisson qui lui avait été envoyé en parlementaire, il l'avait fait attaquer. Deux actions simultanées eurent lieu. Tandis que Demars et Mechet occupaient avec une faible troupe ce qui restait des ruines de Kong et, assiégés par la multitude des sofas de Samori, étaient délivrés par Caudrelier qui rejetait l'almamy vers l'ouest, le colonel Audéoud, lieutenant-gouverneur du Soudan [2], avec une forte colonne de 1.300 tirailleurs et spahis et une centaine d'Européens attaquait Sikaso, qui était considéré dans tout le Soudan comme imprenable. Du 13 au 30 avril, 14 combats furent livrés autour de cette puissante forteresse, qui s'étendait sur un périmètre de 9 km. et renfermait près de 35.000 habitants. Après avoir ouvert une large brèche, le colonel Audéoud commanda l'assaut (1er mai 1898). On se battit pendant sept heures dans les rues. Dans l'après-midi le tata de Bademba fut enfin au pouvoir des Français qui avaient deux officiers, six sous-officiers, 53 soldats tués et quatre officiers, six sous-officiers et 140 soldats blessés. Bademba s'était suicidé après avoir tué ses femmes préférées.

De Sikaso partaient immédiatement deux colonnes : la première, commandée par le capitaine Benoît, se dirigeait sur Kong par la Haute-Comoé, pays encore inconnu, tandis que la colonne principale, sous les ordres du commandant Pineau, marchait sur Tiémou [3].

1. Il s'occupait précisément de la délimitation des frontières de la Gold Coast.

2. Le même que nous avons vu en 1888 opérer dans les Rivières du Sud comme capitaine.

3. L'armée de Samori, d'après M. de Lartigue, était composée de 5 corps : Ceux 1° de Kémokho Bilali ; 2° de Kounadi Kéléba ; 3° de Saranké Mori ; 4° de Moktar, sous les ordres duquel Diamana Kili Oulé commandait le corps d'élite des 500 sofas du Dabadougou, armés de fusils à tir rapide ; 5° de Fourouba Moussa et Séko Ba, avec la garde personnelle de Samori (les bilakoro). A ces cinq corps, parfaitement organisés,

En un mois et demi le Djimini, le Diamala, le Ouorodougou, les territoires entre Bagoué et Bandama étaient débarrassés des sofas, commandés par Kémokho Bilali, notre vieille connaissance. Sur les conseils de Morifing Dian, de Fo-Taraoré, qui avaient pu s'enfuir de Sikaso avec 7 à 800 sofas, et de son âme damnée, le griot Diali Amara, Samori qui, du 3 au 18 juin, avait réuni tout son monde à Séguéla (120.000 personnes, dont 12.000 sofas, 3 canons et un énorme troupeau), descendait par Touna sur le Férédougouba, qu'il mit huit jours à traverser. Le lieutenant-colonel Bertin, commandant la Région-Sud, envoya cent tirailleurs vers Kong, afin d'éviter un retour offensif de l'almamy vers l'Est. Il disposait seulement de cent hommes de la 1re compagnie de tirailleurs (lieutenant Wœffel), de deux cents hommes de la 3e compagnie (capitaine Gaden) et d'une section mobile d'artillerie (2 pièces de 80 mm., lieutenant Jacquin). Le 1er juillet 1898, il remettait, dans ces graves conjonctures, le service au chef de bataillon de Lartigue. La situation était menaçante : Profitant de l'hivernage, pendant lequel il savait que les troupes françaises rentraient dans leur cantonnement, Samori amenait son immense convoi sur la lisière de la forêt dense, se rapprochant ainsi de Sierra-Leone où il trouverait des ravitaillements. Mais de Lartigue déjoua ses calculs en décidant de poursuivre sans répit l'almamy pour profiter des avantages récents. Il apprenait que l'armée sofa, venant de traverser le Férédougouba, passait à Touba le 13 juillet et se concentrait à Doué, où elle se proposait de passer l'hivernage. Avec une décision et une audace remarquables, ce brave officier prit le commandement d'une colonne légère de 248 hommes, avec le capitaine Ristori, le lieutenant Wœffel et le docteur Boyé. Il tombait sur Doué le 20 juillet, l'enlevait après une rude journée de combat contre plus de 3.500 hommes de l'almamy. L'armée ennemie était relativement disciplinée, obéissant aux ordres lancés en français par ses chefs et au son des clairons pris à la colonne Braulot. C'étaient les meilleures troupes de l'almamy. Aussi, le commandant français jugea ses forces trop restreintes pour continuer cette périlleuse marche en avant. Les vivres et les munitions

venaient se joindre de nombreuses bandes. En tout, 12.000 sofas, dont 4.000 armés de fusils à tir rapide. Il y avait en outre 2 canons et un tube lance-fusées pris aux Anglais à Bouna. Enfin, on comptait 2.000 cavaliers environ et 120.000 femmes, enfants et captifs, sur lesquels 8.000 armés de fusils à pierre et marchant en dehors de toute bande.

menaçaient de manquer. Saranké Mori venait de grossir les contingents de l'almamy et ne fut contenu que par l'arrivée du sergent Bratière avec 60 hommes. Il y avait eu 13 tués et 28 blessés... La petite troupe se replia nuitamment sur Touba, où elle arriva le 22 au soir, après avoir repoussé à N'Go et à Diogo (22 juillet) les attaques des sofas, qui s'arrêtèrent lorsque parut une nouvelle section commandée par le capitaine Gaden. Les tirailleurs étaient exténués, ayant fait 90 kilomètres en deux jours, dans un pays coupé de marigots aux rives rocheuses, coulant à pleins bords dans une brousse où les herbes atteignaient 4 m. 50 de haut, dans des chemins vaseux et, sur les bords du Bafing, dans une forêt épaisse. Mais le but proposé était en partie atteint : Samori, en effet, abandonnant Doué, se mit en marche vers le Toukoro, la vieille forêt du sud-ouest. De Lartigue établit aussitôt un plan de campagne : laissant à Touba la compagnie Ristori, qui devait empêcher le retour possible de l'ennemi vers l'Est, le gros des forces disponibles de la région marchait sur Beyla. La difficulté la plus ardue était le ravitaillement : tous les postes de la Région assemblèrent de copieux approvisionnements et, de partout, des convois descendirent vers le Sud.

A ce moment (1er août), le griot Diali Toumané et le marabout de Soukouréla arrivaient à Touba, disant à Ristori que leur maître avait bien du chagrin de voir les Français lui faire à nouveau la guerre, alors que son but était de rentrer à Sanankoro pour se reposer et y finir ses jours. « Je te prie, cher Amara, écrivait-il à un marabout de Touba, de donner le bonjour au commandant qui est à Touba. Je te fais savoir que les blancs m'ont encore attaqué à Doué il n'y a pas bien longtemps et m'ont bien fatigué. Jadis ils m'ont chassé de Sanankoro, mon pays, et je me suis dirigé vers l'Est. Ils m'ont suivi jusque là et me voilà de retour dans le Sud. Je croyais que les blancs ne combattraient plus contre moi avant de m'avoir demandé à faire la paix. Je sais que les blancs sont les plus forts et les plus intelligents de tous et, cher Amara, dis au commandant que, avant de recommencer à marcher contre moi, il sache ce que je compte faire ; et je lui dirai que je ne veux plus faire de mal aux noirs, ni aux pays que je traverse... Dis au commandant de m'envoyer une mission, que je serai heureux de la recevoir et que je lui dirai ce que je pense faire. »

Habilement conçue, cette missive ouvrait la voie à des négocia-

tions que l'almamy, croyant toujours de Lartigue vers Touba, espérait voir durer assez longtemps pour lui permettre de refaire ses forces. En même temps, ses fidèles sofas du Dabadougou poursuivaient les sofas transfuges qui commençaient en grand nombre à gagner les postes français, coupant les têtes de tous les prisonniers. En six jours, néanmoins, mille transfuges arrivaient à Touba, 4 à 500 à Beyla, 200 à Odiéné. Ces malheureux, affamés, étaient absolument démoralisés, préférant encore se livrer aux Français que de s'enfoncer dans la profonde forêt méridionale, où les guettaient les anthropophages [1]. Les Dioula de la forêt avaient déjà enlevé Doué à Samori qui se trouvait maintenant aux prises avec les Manon [2]. C'est alors que le commandant de Lartigue lui fit porter sa réponse : « Le seul moyen pour toi de faire la paix avec nous, est de nous envoyer d'abord deux de tes fils comme otages sérieux, Moktar et Saranké-Mori, puis de livrer tes armes et tes munitions et de venir ensuite te présenter à moi. Nous te jurons, Samori, qu'il ne te sera fait aucun mal et que nous emploierons tous nos efforts à obtenir du gouverneur, chef de tous les blancs, qu'il t'accorde de résider à Sanankoro. »

Pendant ce temps, Samori razziait méthodiquement le pays et entrait en lutte contre la puissante confédération Guéré-Guerzé. Il se résigna à ne pas aller jusqu'à Lola, village vers lequel il se dirigeait, se bornant à faire occuper Tounkaradougou par Saranké Mori, et ordonnant à son lieutenant Fourouba Mousa de s'emparer de Déniféso au Sud ; mais celui-ci rentrait bientôt, complètement battu par les Guerzé et les Dioula à Gourouma. Furieux, Samori envoya contre ce village Kounadi Kéléba, jurant de faire couper la tête à ceux qui se battraient mal. Au bout de deux jours, les sofas s'emparèrent du village, déserté par ses défenseurs.

Malgré les difficultés du ravitaillement, le faible effectif des troupes, le travail écrasant de la direction politique de la Région et

1. « Sur 300 kilomètres de large pousse une infinie variété d'essences entremêlées en un indescriptible chaos de futaies puissantes, de fourrés inextricables, de voûtes sombres où, depuis des siècles, la lumière solaire n'a pu pénétrer. Les sentiers y sont pour ainsi dire creusés à la hache, et l'on y est oppressé malgré soi par le silence absolu que ne troublent ni les chants d'oiseaux, ni les cris des singes... Chaque arbre dissimule un fusil, chaque touffe d'herbe un pieu empoisonné, chaque ruisseau une embuscade !... » (Dr Barot, *la Gaule africaine*.)

2. Au début de 1898, ces mêmes Manon avaient fort mal reçu la mission du lieutenant Blondiaux qui suivait le haut Cavally.

du commandement des opérations, n'ayant plus que deux sous-officiers européens par compagnie, sans officier-adjoint ou secrétaire, de Lartigue, avec une sûreté de coup d'œil remarquable, décida, au lieu de rejeter Samori vers le Libéria, ainsi que le lui prescrivait le commandant supérieur du Soudan, de l'envelopper dans le quadrilatère où il se trouvait : Bafing au Nord, Férédougouba à l'Est, Diogou ou Cavally à l'Ouest, cours d'eau larges et profonds, roulant dans des lits trop étroits, sur 150 à 300 mètres, une masse énorme d'eaux hivernales, avec des fonds de 6 à 8 mètres. C'étaient des obstacles difficilement franchissables pour une cohue de plus de 100.000 personnes. Au Sud, les montagnes très élevées et abruptes, couvertes par la forêt dense, les marécages qui stagnaient dans les vallées, les populations belliqueuses qui habitaient cette terre, rendaient le passage impraticable [1]. Le colonel Audéoud approuva ce plan, d'autant qu'il fallait éviter que l'almamy atteignît les pays Toma et Kamara de l'Ouest, où son chef, Marigui Sisé, soulevait les populations. Peu de temps avant, la mission Bailly et Pauly avait été massacrée dans cette région. Ces explorateurs après avoir visité le Labé, s'étaient rendus à Kissidougou, où une escorte d'une vingtaine de miliciens leur fut donnée. Ils passèrent à Bendou-Bokozou et Diorodougou par la route de Sampouyara, puis ils prirent le sentier qui, par Lahouma, Konahou, Ziguida, Ouobézé, va vers le Libéria. A huit heures du matin, la mission arrivait devant Zorohouo. Une partie des habitants, cachée dans la forêt, intercepta le convoi des porteurs, et les autres, à l'abri des « sanié » du village, ouvrirent le feu. Bailly fit dire au chef Boussé qu'il ne venait pas pour se battre, mais demandait seulement à passer pour gagner la côte. Les explorateurs durent cependant se défendre : Comme le feu continuait et que les munitions diminuaient, les Toma s'élancèrent sur les tirailleurs épuisés. Bientôt le carré fut entamé. Les deux Européens furent alors saisis. L'un d'eux eut la tête tranchée. Le second mourut peu après, dans d'abominables supplices [2]. Les auxiliaires du village de Kuon Kan accompagnant la mission sur l'ordre du chef Kaman Tiécoura [3], qui espérait faire détruire Zolou, capitale de ses ennemis, s'enfuirent dès qu'ils virent la situation périlleuse des Français.

1. Voir rapport du commandant Lartigue.
2. L. Léonard, *Au pays Toma*.
3. Onzième chef Kamara des Toma.

Il fallait arrêter la marche de Samori vers l'Ouest avant qu'il ait pu franchir le Cavally; le lieutenant Wœffel, les sergents Tanière, Bratière et Ariste avec 150 hommes, furent lancés dans cette direction. S'ils arrivaient trop tard ils devaient empêcher le passage du Dani, ou rivière Saint-Paul. Après avoir obtenu des Guéré de traverser la forêt, le lieutenant occupa Tounkaradougou, abandonné par Saranké Mori. Il y trouva plus de cent cadavres en putréfaction. « La route en est sillonnée, écrivait de Lartigue. Il paraît qu'on peut à peine y respirer [1]. » Le 16 septembre, il arrivait à Tiafeso, où l'avant-garde de Samori, qui avait déjà passé le Diogou (Cavally), fut surprise par la brusque fusillade ouverte sur elle. La démoralisation fut telle, que malgré leur supériorité numérique écrasante, les chefs sofas, Kounadi Kéléba, Sabou, Fourouba Mousa, se rendirent avec plus de 20.000 personnes. Le lendemain, plus de 5.000 individus vinrent grossir le nombre des fuyards. Samori, effrayé, se retirait sur Dénifeso et le lieutenant ayant atteint son but se replia sur Guéniaféso, où il trouva les 150 hommes du capitaine Gaden. L'état affreux du pays, empesté par les cadavres et inondé, la difficulté de nourrir une foule considérable qu'il fallait protéger contre les Manon et les Guéré, obligea Gaden à rétrograder sur N'zo. De Lartigue, qui venait de recevoir un renfort de cent hommes, arrivés de Sikaso à marches forcées, partait à son tour de Beyla le 11 septembre pour arriver le 20 à N'zo. « Tout le monde était à pied, avec de l'eau jusqu'au ventre et de la vase puante jusqu'à la cheville. A Lené la forêt commençait : on ne devait plus la quitter [2]. » Les chefs prisonniers donnèrent des détails si précis sur la situation désespérée de l'armée de l'almamy, que de Lartigue écrivait au gouverneur : « La lutte sera bientôt finie. » Tous les villages n'étaient que des ruines encombrées de cadavres momifiés ou en putréfaction et de mourants couchés les uns près des autres, parmi lesquels grouillaient les vers et les terribles fourmis-magnans. Une odeur fétide s'en dégageait [3].

Incertain sur la position actuelle de Samori, le commandant

1. *Arch. Région-Sud.*

2. De Lartigue, *Rapport sur la prise de Samory.*

3. « On ne sait ce qu'il peut y avoir de plus terrible à voir, ou des monceaux de cadavres que Samory semait sur les chemins, ou de ces squelettes ambulants, ayant peine à se traîner, rongeant les feuilles des arbres ou creusant des trous à leurs pieds pour en dévorer les racines » (De Lartigue, *loc. cit.*).

envoya en avant une reconnaissance de 220 tirailleurs, commandée par le capitaine Gouraud, avec le capitaine Gaden, les lieutenants Jacquin et Mangin, le docteur Boyé, l'adjudant Brail et les sergents Bratière, Maire et Lafon. Cette troupe devait rejeter l'almamy sur Tiaféso ou sur un autre point du Diogou. Le commandant, qui conservait le lieutenant Wœffel et 200 tirailleurs, se porterait alors en avant [1]. Le capitaine Gouraud partait par Guikoma, Déniféso, franchissait le M'lé, passait à Zélékouma, et apprenant que Samor



Alerte au camp (Timbo 1898).

s'apprêtait à gagner le Koyaradougou, accéléra sa marche. Samori, qui croyait toujours le commandant vers Touba, avait ses meilleures troupes dans l'Est. Aussi le campement qui l'entourait à Guémou demeura-t-il pétrifié lorsqu'il vit déboucher au pas de course la petite colonne des vaillants tirailleurs. Ils étaient arrivés en sept jours d'une marche pénible, si vite qu'ils n'avaient pas été signalés. En courant, ils font signe à la populace qui grouille de se taire et

1. En même temps, il renforçait le poste de Fanha, créait un poste de ravitaillement à Yahédougou, une patrouille devant assurer les communications entre Fanha et Léné. Enfin, il ordonnait au capitaine Ristori à Touba et au capitaine Conrard à Odiéné, de se préparer à arrêter Samori, s'il rétrogradait vers l'Est.

de s'asseoir. Puis ils traversent le camp des femmes, et arrivent sur les sofas stupéfaits. Le tumulte que déchaîne cette entrée en scène avertit Samori, qui lâche aussitôt son Coran et court à la recherche d'un cheval. Aperçu par les tirailleurs, ceux-ci, le sergent Bratière en tête, le poursuivent : « Hilo, hilo, Samori ! » (Halte, halte, Samori !) A bout de forces, l'almamy, apercevant le sergent, s'assit devant lui en disant aux tirailleurs de le tuer. Le lieutenant Jacquin, qui accourait, reçut alors l'émir des mains de Bratière. Mais la situation devenait subitement critique. Les sofas reprenant leurs esprits, se groupaient pour le combat. Successivement arrivaient le capitaine Gaden, l'adjudant Brail, le lieutenant Mangin, puis le capitaine Gouraud. On forma aussitôt le carré autour de Samori. Mais, découragé, craignant peut-être que sa vie ne servît de rançon, il fit signe à ses sofas de ne pas tirer. Bientôt ses fils et marabouts venaient se rendre. On recueillit ainsi 400 fusils à tir rapide, 90 caisses de cartouches, dont la plupart étaient fabriquées en Allemagne, 30 barils de poudre, un canon anglais. Le trésor contenait 250.000 francs.

La reconnaissance revint alors sur ses pas et rejoignit la colonne à Guéaso. Ce coup d'audace avait donc réussi au delà de tout espoir, car, bien que démoralisé, Samori était encore assez puissant pour offrir une redoutable résistance. L'almamy « se montra dès le début ce qu'il fut toujours par la suite : obséquieux et mendiant... » Et le commandant le dépeint « grand, très maigre, figure mince, les cheveux et la barbiche à peine parsemés de poils blancs, l'air intelligent, mais le regard faux et fuyant sous un aspect de brave homme [1] ».

La joie des populations sur le passage de ce conquérant, chanté par tous les griots soudanais comme invincible, fut immense. Partout fêtes et tam-tams furent organisés. A Beyla, ils durèrent trois semaines ! Les populations les plus lointaines venaient assister à la marche triomphale du convoi sur Kayes [2]. Parmi ses fidèles et ses femmes personne ne voulait le suivre. Cette basse humanité l'injuriait, le rendant responsable de tous les méfaits auxquels elle avait participé.

1. F. Dubois lui trouve, à son passage à Kayes, « les yeux vifs et cruels, une bouche d'ogre ».

2. Par Kérouané, Bissandougou, Kankan, Siguiri, Nafadié, Niagasola, Kita, Dioubéba, point terminus, à cette époque, du chemin de fer.

A Kayes, le 22 décembre 1898, le colonel de Trentinian, qui avait remplacé le colonel Audéoud, lui signifia devant les troupes assemblées la décision du gouvernement français qui l'internait au Congo : « Samori, tu as été le plus cruel des hommes qui se soient vus au Soudan. Tu n'as pas cessé pendant plus de vingt ans de massacrer les pauvres noirs. Tu as agi comme une bête féroce. Toi, et ceux qui sont les instruments de tous tes crimes, vous devriez périr de la mort la plus infamante, la plus terrible ! [1]... Mais les braves Français qui t'ont fait prisonnier, t'ayant promis la vie ainsi qu'à tous les tiens, le gouvernement français, dans sa parfaite loyauté, a décidé que vous auriez la vie sauve et que vous seriez déportés sur une terre d'Afrique si lointaine, qu'on ignorera ton nom et tes forfaits ! » Samori, emmené à Saint-Louis, tenta de s'y suicider. Il fut envoyé au Congo où il mourut quelque temps après (2 juin 1900).

Ainsi non seulement la Région-Sud, mais tout le Soudan occidental avaient été pacifiés en quelques années. Le 7 décembre 1898, le général de Trentinian avait pu proclamer la « pax gallica » dans l'immense domaine soumis à l'influence civilisatrice des Aryens. « Au lendemain de ses succès, l'armée a toujours la charge de la garde et de la défense des immenses territoires conquis ; qu'elle conserve donc ses précieuses qualités de discipline et de vaillance, et qu'elle maintienne la paix en se faisant autant aimer que respecter par ses nobles sentiments de générosité... Les administrateurs devront être tout entiers à la colonisation. Ils n'oublieront pas que la mise en valeur des territoires qu'ils ont à administrer doit être l'incessant objet de leurs pensées et de leur labeur [2]. »

Le docteur Barot a très bien décrit ce qu'était la vie mouvementée des commandants de cercle, qui, dans une région dévastée par la guerre, avaient à diriger un pays grand comme cinq départements français, avec « un sous-officier secrétaire, un sous-officier agent des postes et télégraphes, un interprète indigène, un commissaire de police indigène et 12 miliciens, armés de sabre de cavale-

1. Ce langage, tout à fait propre à frapper l'esprit d'un nègre, avait terrifié le groupe qui entourait Samori. L'un de ses fils, Moktar, perdit connaissance. Samori lui-même fut épouvanté. « Ses traits, naguère durs et énergiques, ont fondu dans un rictus pitoyable. Le nègre droit et vigoureux de tout à l'heure semble maintenant une vieille négresse » (F. Dubois, cité par Mévil).

2. Ordre général, n° 2, 7 décembre 1898.

rie, qui synthétisent notre force armée !... » L'ensemble des bâtiments du poste est entouré d'une « sanié » assez solide pour constituer un ouvrage de défense ; deux tambours de flanquement surélevés en battent les faces et commandent l'approche. Dès le matin, le commandant visite le poste, le jardin, surveille les corvées de travailleurs qui préparent les routes, l'exercice des miliciens, passe la visite médicale, fait distribuer les vivres, se rend au bureau où l'attendent les caravanes qui viennent faire viser leur laissez-passer ou prendre une patente. Il visite le marché indigène, fait sa correspondance et ses rapports administratifs, rend la justice, reçoit les chefs [1].....

L'organisation administrative du Soudan s'était faite avec une remarquable précision, et l'on est surpris du travail effectif fourni en si peu de temps, dans un pays troublé, par les troupes françaises. Mais, pour être impartial, il faut reconnaître que la tâche était facilitée aux militaires, soit qu'ils aient été reçus en sauveurs par les uns, soit qu'ils aient imposé aux autres leur autorité par la force. Sur un commandement bref et sans réplique, les corvées nécessaires à l'établissement de l'admirable réseau des routes soudanaises [2], à la création des jardins [3], des écoles, des caravansérails, étaient effectuées. La question des transports, si difficile à résoudre dans les autres colonies, était très simplifiée par la configuration du pays, traversé par les deux énormes vallées fluviales et lacustres du Sénégal et du Niger, qui permettaient de transporter par eau un tonnage considérable sans avoir recours au « portage humain ». Enfin, la jeune colonie bénéficiait d'un tronçon de chemin de fer construit par la métropole, et qui, en 1899, allait de Médine à Dioubéba (159 kil.). Ainsi tout avait pu être établi sans hésitation, sans tâtonnements, suivant les meilleures traditions d'administration coloniale, par une réglementation d'un caractère autoritaire et minutieux. Les instructions du général de Trentinian, pour modérer

1. « L'Européen aux colonies doit, selon les événements, être administrateur, géomètre, ingénieur, maçon, armurier, restaurateur, comptable, douanier, magistrat, agriculteur, médecin et soldat ! » (Barot, *loc. cit.*).

2. Il faut cependant noter que les Instructions aux commandants de cercle disent que les prestations fournies par les villages viennent en déduction de l'impôt, jusqu'à concurrence du crédit ouvert aux commandants pour l'exécution de ces travaux.

3. En 1899, le commandant de Lartigue créait à Kourousa une école d'agriculture pour apprendre à récolter le latex et à traiter les lianes à caoutchouc. Près de 2.000 indigènes y passèrent successivement.

l'usage par trop brutal que l'on pouvait être tenté de faire de ces prescriptions, n'en sont que plus remarquables. Il demandait à ses officiers de respecter les coutumes indigènes, et, pour cela, de s'intéresser aux populations qu'ils devaient régenter et traiter avec douceur [1].

Vers cette époque, se produisait un mouvement d'opinion assez accentué contre l'administration militaire. Non qu'on l'accusât de ne pas remplir son devoir ; mais, le pays pacifié, son rôle, disait-on, était terminé, et elle devait laisser la place à l'administration civile. La politique métropolitaine se mêla de la question et, comme toujours, envenima la controverse. De vives polémiques s'engagèrent. D'autre part, la position de cette colonie, sans porte de sortie sur la mer, bordée de tous côtés par d'autres colonies françaises ou étrangères, rendait peu commode le contrôle de l'exportation. Usant d'un droit qui ne pouvait lui être contesté, elle établissait une taxe d'exportation de 5 °/₀ *ad valorem* sur le caoutchouc, l'or, l'ivoire (Décret du 18 avril 1899). Or, c'étaient à ce moment les trois seuls produits exportables pouvant, par leur valeur, supporter les frais de transport. En outre, un droit de statistique de 0 fr. 10 par colis ou charge était perçu à l'entrée comme à la sortie. C'était un contrôle destiné à établir la somme que redevaient au Soudan les colonies côtières pour les droits perçus par elles sur les

1. « En ce qui concerne les usages et les mœurs des habitants, soyez tolérants, laissez la justice suivre la voie habituelle, ne faites que l'office de juge suprême et pour les cas d'une réelle gravité... Dans les questions relatives à l'impôt, montrez beaucoup de patience et de longanimité... Il va sans dire que cette action aura pour auxiliaire la force, chaque fois que besoin sera ; mais vous ne devez l'employer qu'exceptionnellement... » (Lettre du 25 décembre 1898, de Trentinian.) Il écrivait aussi : « L'étiquette du protectorat est chose trop précieuse pour que nous ne la gardions pas encore. Le régime du protectorat est difficile à manier, il demande au résident une grande connaissance du pays et je ne m'étonne pas que, suivant notre tendance française, nos officiers au Macina soient en train de le démolir. Je compte sur vous pour réagir immédiatement... » (Lettre au lieutenant-colonel Klobb, 19 décembre 1898.)

Production moyenne de l'impôt de capitation dans la Région-Sud (1897-1899) :

Dinguiraye	120.000 fr.
Kouroussa	120.000
Siguiri	135.000
Bougouni	80.000
Kissi	110.000
Kankan	150.000
Beyla	120.000
Touba	150.000

marchandises consommées au Soudan. Enfin, le droit indigène d'« oussourou », régularisé, venait se superposer à la taxe d'exportation sur les frontières. Dans la Région-Sud en particulier, le droit d'oussourou était perçu à l'importation et à l'exportation sur tous produits, son taux étant de 1/10 de la valeur (Arrêtés des 30 décembre 1898, 14 février 1899). Le bureau central des perceptions douanières était à Siguiri et différents postes étaient créés, non seulement sur les frontières étrangères, mais sur les confins de la Guinée.

Les réclamations de cette dernière amenèrent bientôt des relations très tendues avec le Soudan, qui n'oubliait pas qu'on lui avait déjà enlevé la région de Farana. Prétextant l'agitation du Fouta-Dialo, et surtout l'existence de routes commodes vers le Sénégal, il détournait tout ce qu'il pouvait du trafic de la Région-Sud vers Kayes. Ballay se plaignait de ce que l'on donnât au commerce soudanais des moyens de transport presque gratuits vers le nord. Mais il n'était pas homme à se laisser faire. « Vous dites, écrivait-il en substance, que l'indigène n'a qu'un droit de statistique à payer pour passer en Guinée. Mais, en fait, vous lui faites déposer en nature, le numéraire faisant défaut, la valeur du droit de sortie de 5 °/₀, plus celle du droit d'oussourou. Le dépôt n'est restitué qu'au vu des pièces réglementaires émanant des bureaux de Guinée. Or, bien souvent, le dioula, ne comprenant rien à cette réglementation, considère son dépôt comme perdu. C'est pour lui un impôt de plus. Il déserte alors la route de la Guinée. Mais, entre temps, le caoutchouc ou les autres produits, considérés comme saisis, sont vendus aux enchères aux maisons soudanaises, au détriment des maisons de Conakry. Donc, en fait, votre droit de statistique se double d'un droit d'environ 7 °/₀ à la sortie sur les frontières de Guinée. — Ceci, expliquait le Soudan, pour frapper les exportations dirigées vers Sierra-Leone... En effet, l'on ne remboursait rien aux dioulas s'ils ne pouvaient justifier de la sortie par les bureaux de mer de la Guinée.

Bientôt, Ballay envoie au Département une lettre très vive, s'élevant contre l'inscription d'office au budget soudanais d'une somme de 20.000 fr. au débit de la Guinée, représentant, au dire du Soudan, les bénéfices de sa voisine à l'importation sur les marchandises européennes destinées à la région nigérienne. Si ce principe est admis, il doit être général pour toutes les colonies françaises. Dans ce cas, la Guinée serait fondée à user de réciprocité et à

mettre une barrière douanière sur les frontières du Sénégal et du Soudan. S'appuyant sur les renseignements précis du capitaine Salesses, il constate qu'une grande partie du caoutchouc importé du Soudan en Guinée par les traitants de Banko et de Toumania, sur la frontière du Fouta, est récolté dans cette dernière colonie sur le territoire de Mabiria, où viennent le recueillir les habitants du Baléya et du Oulada (entre Koba et Niandan). Ainsi, la taxe perçue sur les dioula de Banko venant en Guinée l'est sur un produit originaire de cette colonie. Pourquoi la Guinée ne taxerait-elle pas à son tour la sortie des bœufs, qui a pris d'énormes proportions par suite de la destruction du troupeau soudanais et des besoins de ravitaillement de la Région-Sud. En percevant 7 °/₀, le Soudan viole la dernière convention franco-anglaise, qui reconnaît à la Guinée seule le droit de taxer les sorties de produits jusqu'au maximum de 7 °/₀. Or, les produits soudanais allant sur Sierra-Leone, par la Guinée, ont actuellement à payer 7 °/₀ au Soudan, plus 7 °/₀ en Guinée, soit 14 °/₀. Enfin, le Soudan profite de tout l'outillage de la Guinée. Ses caravanes, qui lui rapportent les marchandises européennes exemptes de tout droit à leur sortie de Guinée, sont protégées et escortées. La colonie a besoin de toutes ses ressources pour créer son grand œuvre, le chemin de fer du Niger. N'est-ce pas elle, plutôt, qui devrait demander au Soudan une quote-part dans les dépenses considérables faites autant dans son intérêt que dans celui de la Guinée [1].

Cousturier se montrait plus net encore que son chef [2]. Le Soudan réclame 20.000 fr. dans les droits de sortie de la Guinée ? Qu'il supprime donc les postes de douane de la frontière guinéenne et il fera l'économie de ces 20.000 fr. ! « Si l'état actuel du conflit latent persistait entre les deux colonies, si leurs intérêts, au point où elles se rencontrent, venaient à être reconnus comme irrémédiablement inconciliables, si l'une persistait à détourner de l'autre, par tous les moyens, un ensemble de transactions que celle-ci avait légitimement conquis sur Sierra-Leone, il serait alors préférable de jeter par terre ces barrières et d'attribuer dès maintenant à celle qui a l'avantage de sa position sur l'océan, toutes les provinces de son hinterland, qui lui reviendront dans l'avenir par la

1. C'est à ce titre que la Guinée obtint du Soudan un contingent de 100.000 fr. pour la route de Conakry au Niger.

2. Il remplit l'intérim de gouverneur du 22 juin au 22 novembre 1898.

force des événements. Et ne serait-ce pas pour nos troupes un titre de gloire insigne de voir tout un grand pays, conquis par elles, pacifié et rangé sous nos lois, de telle sorte que la remise à un gouvernement civil serait jugée pouvoir s'effectuer sans inconvénient ? Ne serait-ce pas la réalisation partielle du but à atteindre pour le plus grand avantage du budget de l'État ?... (Allusion aux sacrifices considérables que coûtait la colonie du Soudan au budget métropolitain.) J'estime que le projet pourrait être dès maintenant mis à l'étude de la réunion politique, administrative et financière à la Guinée française du Kouranko, du Sankaran et du Kissi, et même de toutes les provinces arrosées par la rivière Milo et ses affluents... » (juin 1898). Ces arguments étaient si péremptoires que, le 12 août 1898, le ministre Trouillot supprimait la douane du Soudan sur les frontières de Guinée [1].

Un autre côté de la lutte entre les deux colonies, pas à l'avantage de la Guinée, il faut le dire, était la polémique engagée entre

1. Le Soudan insista pour obtenir un abonnement dans le budget de la Guinée. A cette demande transmise par le ministère : « J'ai dit *rien* tant que le Soudan prêtera son matériel aux négociants. Quelle garantie, si nous nous engageons pour cinq ou dix ans que, dès l'année prochaine, nous voyions encore une seule caravane ? (Lettre de Cousturier à Ballay, 30 décembre 1898.) Une circulaire de Trentinian prévenait les négociants d'avoir à se préoccuper de leurs moyens de transports. Mais on continua à leur fournir ces moyens aux prix suivants :

	Prix de la Tonne — Montée	Descente
Messageries Saint-Louis-Kayes	35 fr.	15 fr.
Chemin de fer Kayes à Dondéla	79, 50	11, 13
Voitures Lefebvre, Dondéla à Bamako	288, 31	85 fr.
Flotille Bamako-Kouroussa	54 fr.	27 fr.
Saint-Louis à Bordeaux, frêt		36 fr.
	451 fr. 81	174 fr. 13.

Ce prix de 174 fr. 13 la tonne de Kouroussa à Bordeaux était dérisoire. A ce moment, le transport du kilogr. de caoutchouc revenait :

De Beyla	à Conakry à	1 fr. 19.
— Odiené	—	1 fr. 12.
— Siguiri	—	0 fr. 96.
— Kouroussa	—	0 fr. 80.
— Kankan	—	0 fr. 87.
— Dinguiraye	—	0 fr. 80.

Les voyageurs payaient jusqu'à Bamako et retour :

	Européens	Indigènes
De Siguiri	12 fr. 60	4 fr. 20
— Kankan	21 fr.	7 fr.
— Kouroussa	21 fr. 60	7 fr. 20

les commerçants de la côte et ceux de l'intérieur. Les sociétés à gros capitaux, qui avaient installé à grands frais d'importants comptoirs sur tout le pourtour des côtes africaines, avaient la prétention de tenir l'administration coloniale à leur discrétion. Leur influence était considérable à Paris, où leurs agents politiques renseignaient directement le ministre sur les faits et gestes de ses subordonnés. La plupart des gouverneurs tremblaient d'être mal notés par cette police secrète. Mais Ballay, qui n'admettait pas les compromissions, et qui avait reçu un mandat formel, était décidé à le remplir coûte que coûte. Aussi avait-il eu maille à partir avec cette puissante oligarchie. A plusieurs reprises il lui tint tête et en triompha non sans peine. Or, au fur et à mesure que la Guinée prenait de l'importance, ces sociétés, estimant inutile et dangereux de continuer le jeu d'antan, se rapprochaient du gouverneur, tout en ne lui laissant pas ignorer que ce n'était là qu'une paix armée. Les événements du Soudan leur firent faire cause commune avec l'administration guinéenne, alliance très utile aux intérêts de la colonie, mais qui aurait été quelque peu humiliante si elle avait été sollicitée [1].

En 1898, la Guinée recevait 35 tonnes de caoutchouc sur 94 tonnes qu'exportait le Soudan. En 1889 elle n'en recevait plus que 85 sur 430. Cette énorme décroissance provenait de l'établissement à Siguiri, puis à Kouroussa, Kankan, Dinguiraye, Maninian, de nombreux commerçants. Huit maisons nouvelles s'installaient dans la Région Sud (deux sociétés établies à la côte suivant seules le mouvement), et accaparaient 300 tonnes de caoutchouc [2]. Les puis-

1. Juin 1899 : Pétition d'un certain nombre de négociants de Bordeaux pour la suppression des droits de douane du Soudan et l'annexion de Kankan, Bissandougou et Kouroussa à la Guinée.

2. Commerce de la Région-Sud (1899) : les marchandises apportées par les caravanes indigènes de Kayes sont évaluées à près de 1.500.000 fr. ; celles introduites par les Européens à 500.000 fr. seulement. Le trésor (succursale de Kouroussa) distribue aux négociants contre des traites 1.500.000 fr.

Importations du sel en barre par les Maures..........	400.000 fr.
— de marchandises de Guinée.............	400.000 —

Ce sont donc 4.300.000 fr. de valeurs qui ont servi à des échanges dans cette région.

Exportations par la Guinée :	700.000 fr.	
— par le Sénégal :	2.000.000 —	or 100.000 fr. caout. 1.600.000 fr.
— vers l'intérieur environ		700.000 fr. (colas et grains).

Soit au total : importation...........	4.300.000 fr.
exportation...........	4.100.000 —
Total...........	8.400.000 fr.

santes compagnies se répandirent en imprécations contre ces audacieux, dont les capitaux réunis n'atteignaient pas celui d'une seule d'entre elles. Ainsi, ces pauvres hères, protégés par l'administration soudanaise, allaient enlever la production à sa source même, frustrant ces importantes organisations dont les vastes comptoirs et magasins, bâtis à grands frais, étaient l'orgueil des villes côtières [1].

La Guinée avait, heureusement pour elle, de meilleures raisons à faire valoir. Le Soudan, de son côté, ne prêtait-il pas le flanc à la critique ? Il était en train de proposer l'organisation d'une hérésie économique, plus détestable encore, au point de vue démocratique, que la coalition des grandes sociétés. Déjà des commerçants et capitalistes avaient été pressentis, et sur l'instigation du gouvernement soudanais, avaient demandé d'immenses concessions, analogues à celles qui avaient été accordées au Congo [2].

Ballay était l'ennemi acharné de ces privilèges, et nous avons vu qu'il l'avait déjà montré en Guinée contre la Société des îles Tristao. Le bruit que fit ce projet, dont fut saisie une commission parlementaire, l'incita à redoubler ses attaques contre le Soudan, dont toute la production serait accaparée entre quelques organismes : Ces sociétés seraient ou acculées à la faillite, si l'on tenait la main à l'exécution du cahier des charges accepté par elles sans se rendre compte des difficultés qu'elles auraient à le remplir, ou, si l'on fermait les yeux, elles ne feraient rien d'utile dans le pays, et ne chercheraient qu'à l'exploiter à leur profit le plus rapidement possible, en l'épuisant. De toutes façons, c'étaient des conflits et des procès en perspectives et le mécontentement géné-

1. « Ne connaît-on pas leurs procédés commerciaux? » écrivait à ce moment un Soudanais. « Pourrait-on citer une seule maison indépendante d'elles qui ait pu réussir à Saint-Louis ou à Conakry ? Tout petit négociant venant de la métropole est vite ruiné » (par l'abaissement subit des prix de vente ou les refus d'accepter sur les navires de ces sociétés les marchandises des concurrents). « Le petit commerce qu'elles font, et je dis *petit* avec intention, car il est fait de mesquineries et de routine, suffit à leur assurer un gain médiocre mais certain... » (Rapport à la Commission de la Chambre des députés chargée de l'étude des projets de concessions.)

2. Le but poursuivi par le gouvernement soudanais était excellent : Faire participer les capitaux européens à la mise en valeur d'un pays essentiellement agricole ; mais le moyen préconisé était déplorable.

Déjà en 1891 le gouvernement avait déposé au sénat un projet élaboré par le Conseil supérieur des colonies, proposant l'organisation de sociétés privilégiées de colonisation, avec souveraineté. Ce projet, qualifié de « monstrueux » par M. Girault, avorta.

ral des populations, qui se traduirait tôt ou tard par des soulèvements. Cousturier s'empressait de donner officiellement son opinion et celle de son chef à ce sujet, en rendant un arrêté du 25 novembre 1899, dans lequel il affirmait son respect de la coutume indigène et proclamait le droit absolu du gouvernement colonial de veiller à ce que cette coutume, établie sur des bases rationnelles et répondant à un état social bien déterminé, ne fût pas violée ou tournée [1].

Le projet du Soudan n'eut pas de suites et fut repoussé par la commission. D'ailleurs, le Soudan lui-même, sous les attaques passionnées qui l'assaillaient de toutes parts, succombait. Pour mettre fin au manque d'unité de vues entre les différentes colonies, le ministre Decrais décidait le morcellement du Soudan entre les diverses colonies côtières, ou « colonies de débouché ». La colonie du Soudan était réduite aux territoires entre Sénégal et Niger et à la boucle du grand fleuve africain (Décret du 17 octobre 1899).

« Depuis plusieurs années déjà, écrivait le ministre, la domination française n'a cessé de se fortifier dans nos possessions de l'Afrique Occidentale. La jonction de ces divers éléments n'est pas seulement constituée, dans le domaine géographique, par l'ensemble des droits que des conventions diplomatiques nous ont reconnus : elle est une réalité pratique, aujourd'hui que des communications régulières, facilitées par un réseau terrestre de lignes télégraphiques, unissent entre elles et relient au Sénégal nos colonies de la Côte d'Afrique... Il est nécessaire désormais que le représentant le plus élevé de l'autorité centrale, le gouverneur général, assume entièrement la direction supérieure de nos diverses colonies, y compris la Côte d'Ivoire et le Dahomey, sans qu'aucun organe politique ou militaire se constitue et agisse soit au-dessus de lui, soit en dehors de lui [2]. »

La Guinée obtenait pour sa part les cercles de Dinguiraye, Siguiri, Kourousa, Kankan, Kisidougou et Beyla, c'est-à-dire la

1. « Considérant qu'il a toujours été admis et reconnu que les conventions passées par les chefs des pays *soumis au protectorat de la France* avec les particuliers n'ont de valeur qu'après avoir été ratifiées par les pouvoirs publics »... exposé des motifs de l'arrêté du 25 novembre 1899).

2. Exposé des motifs du Décret du 17 octobre 1899. Ce rapport (*in cauda venenum*), contenait une phrase qui devait faire réfléchir : La mesure prise n'était que « la préface d'une fusion étroite au point de vue économique ».

presque totalité de l'ancienne Région-Sud. Mais ce texte avait une autre conséquence : il accentuait, par son art. II, la centralisation politique et militaire entre les mains du gouverneur général. Celui-ci, qui conservait les fonctions de gouverneur du Sénégal, administrait directement la plus grande partie de l'ancien Soudan. Si, en principe, le rôle de ce haut fonctionnaire vis-à-vis de la Guinée n'avait pas changé, en fait, la position de la colonie dont nous retraçons l'histoire était aussi difficile que par le passé. Le gouverneur général, qui contrôlait tous ses actes, ne représentait plus seulement le Sénégal, dont les sentiments envers la Guinée étaient bien connus ; il devenait encore l'héritier du gouvernement soudanais et de ses traditions. C'était une redoutable perspective pour l'autonomie de la Guinée, d'autant qu'elle était jalousée de tous ses voisins, à cause d'une prospérité inouïe, que beaucoup déclaraient surfaite [1].

Dans le chapitre précédent nous avons vu le budget atteindre en 1893 : 697.731 fr., en augmentation sérieuse sur les deux années précédentes. Car si le budget de 1892 arrivait à 739.013 fr., ce résultat était obtenu grâce à un prélèvement de 100.000 fr. à la caisse de réserve. Les recettes donnèrent ensuite la progression suivante (centimes négligés) :

1894	1895	1896	1897	1898	1899
576.449	607.248	750.087	940.800	1.769.056	2.244.329

La crise subie par la jeune colonie avait atteint son maximum en 1894. La région côtière avait été à ce moment à feu et à sang, dernières convulsions de vieilles haines de races ; le Fouta était en pleine révolution ; la Région-Sud était encore sous le coup des terribles campagnes contre Samori. Ces raisons expliquent suffisam-

1. On lit dans un rapport de 1899, fait par un Soudanais et présenté à la commission des concessions de la Chambre des députés : « Le commerce général de la Guinée a-t-il même augmenté beaucoup ces dernières années : Il est permis d'en douter, car, si l'on se rapporte aux statistiques anciennes, on voit, et j'emprunte ces chiffres à l'ouvrage remarquable de M. Caffarel, *Les colonies françaises*, qu'en 1883 le mouvement commercial du Rio Nunez était à l'exportation de 1.500.000 fr., celui du Rio Pongo de 3.300.000, celui de la Mellacorée de 1.100.000 : Au total, 5.800.000 fr. Quinze ans plus tard, en 1898, les exportations de toute la Guinée sont de 7.800.000 fr. en augmentation de 2.000.000 seulement ; et encore faudrait-il tenir compte de la fixation, parfois fantaisiste, des mercuriales... »

ment la décroissance des recettes en 1894. Beaucoup de pays avaient été en outre ravagés en 1892-1893 par les sauterelles. En 1893 les chef de Dubréka et du Sombouya étaient venus demander des secours à Conakry, déclarant que, faute de ressources, ils viendraient s'établir au chef-lieu, où l'on serait bien obligé de les nourrir.

« C'est en présence de cette situation, écrivait Ballay, que le conseil d'administration de la colonie a cru pouvoir solliciter de la métropole un secours qui n'a jamais été refusé, dans des circonstances identiques, à l'Algérie pour les invasions de sauterelles, à la Martinique pour un incendie, à la Nouvelle-Calédonie et à Madagascar pour un cyclone. » Il espérait d'autant mieux un accueil favorable que la jeune colonie n'avait jamais rien reçu ni sollicité de la métropole.

En Mellacorée la situation était pire à cause de la guerre et des pillages. L'almamy Daouda demandait l'ouverture de crédits remboursables chez les commerçants pour acheter du riz. Les affaires se ressentirent de cette triste situation et les droits de douane ou taxes de consommation, qui étaient les seules ressources sérieuses de la colonie, en furent diminués. De près de 585.000 fr. en 1893 ils tombaient à 556.000 en 1894. Mais les années suivantes, ces produits ne cessèrent d'augmenter grâce à l'habile politique économique de l'administration guinéenne. Si, en même temps que nous indiquons leur progression, nous la comparons au mouvement commercial, nous nous apercevons que ces impôts indirects, presque les seuls qu'eussent à payer les commerçants, pesaient bien faiblement sur leurs transactions :

	Mouvement commercial	Droits perçus	Proportion
1890	8.334.675	317.109	3,8 %
1891	10.432.097	538.921	6,3
1892	7.621.953	527.347	6,9
1893	8.879.275	584.791	6,5
1894	10.115.865	556.141	5,5
1895	10.305.279	568.347	5,5
1896	10.421.121	625.674	6
1897	14.363.351	843.790	5,8
1898	16.819.838	900.114	5,2
1899	24.903.206	1.136.174	4,6

Mais ce qui allait donner une élasticité extraordinaire à ce budget, ce fut l'établissement de l'impôt de capitation dont nous avons déjà parlé. Malgré sa modération il donna en peu de temps des résultats inattendus. Perçu seulement dans le cercle de Farana en 1896 et 1897, il ne rapportait qu'une dizaine de mille francs ; il allait passer brusquement à plus de 500.000 fr. en 1898 pour augmenter régulièrement par la suite. Nous avons vu que le succès de cet impôt fut surtout dû à l'habileté et à la modération de l'administration.

Les populations étaient auparavant taillables et corvéables à merci, comme nous en avons vu de nombreux exemples. Le jour où l'on vint leur dire : Dorénavant personne n'aura plus le droit de vous prendre ni un bœuf, ni un œuf ; vous payerez au gouverneur cinq francs pour chacune de vos cases chaque année et ce sera tout... elles ne pouvaient qu'accepter avec enthousiasme. Quant aux chefs, leurs remises constituaient une liste civile assurée, payable en espèces. Tout aléa, toute difficulté, les intermédiaires ruineux de leurs fermiers généraux, étaient en partie supprimés. Ils comprirent assez vite, nous le verrons dans le chapitre suivant, où était leur intérêt bien entendu.

Ballay et Cousturier voulaient que l'on fermât les yeux sur le taux des remises qui pouvait sans inconvénient être élevé au début. D'ailleurs Ballay fut lui-même très étonné du résultat obtenu dès la première année. Alors qu'il demandait au Résident du Fouta quelques milliers de francs, il recevait 735.700 fr. sur lesquels on reversa aux chefs 235.210 fr. Les autres cercles donnèrent :

	francs		francs		francs
	—		—		—
Conakry-Dubréka	76.430	parts des chefs	38.538	net	38.215
Mellacorée	121.814	—	61.207	—	60.907
Pongo	94.890	—	47.445	—	47.445
Nunez	52.486	—	13.299	—	39.186
Firiguiagbé	141.522	—	46.841	—	94.681
Ouasou	26.220	—	13.110	—	13.110
Farana					66.778

Le ouali du Goumba fut le premier à verser son impôt, soit 3.600 fr., dans la région des Dialonké. Ballay donnait l'ordre à l'administrateur de Friguiagbé d'attirer les Foula dans la région et de nommer des percepteurs de leur race, afin de les protéger contre les exactions des chefs Dialonké. Ils payèrent leur impôt en bestiaux

qui furent donnés aux chefs dialonké comme remises sur les tributs versés par eux, en nature également, mais composés de grains : sésames, arachides, mil. Ces grains furent alors distribués comme remises aux chefs Foula. Cette habile mesure permit de recouvrer l'impôt très facilement, et eut pour résultat d'inciter les Dialonké à s'occuper d'élevage et les Foula à s'adonner à la culture.

Enfin, à partir de 1898, l'impôt, si impopulaire jadis, des



Poste de Friguiagbé en 1898.

patentes put être rétabli sans difficulté, et donna des sommes appréciables, combiné avec soin pour ne faire payer aux commerçants que selon leur importance [1].

Les autres articles des recettes augmentaient très sensiblement, se ressentant de l'état général des transactions. En six ans, ils passaient :

	En 1894		En 1899
	—		—
Enregistrement de............	731	à	930 fr.
Postes et télég. de............	6.985	à	24.417 —
Imprimerie de................	635	à	1.579 —

1. Arrêté du 28 décembre 1897.

En outre, certaines recettes, telles que celles du vapeur « Crozat », le produit du Decauville, etc. (outillage économique dont nous reparlerons), portées au budget de 1899, ne pouvaient exister en 1894. Elles étaient en rapport direct avec les dépenses faites pour les travaux publics, preuve tangible de leur utilité.

En somme, les recettes se présentaient ainsi, dans leurs grandes lignes, dans les divers budgets de la Guinée de 1894 à 1899 (résultats des comptes définitifs) :

	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	—	—	—	—	—	—
1° Contrib. dir.						
Impôt de capitation.	—	—	13.967	13.004	515.293	861.900
Patentes	—	-	—	—	78 840	99.970
2° Contr. indir.						
Douanes......	556.141	568.347	628.503	843.790	900.114	1.136.174
3° Divers produits...	18.183	38.026	44.621	35.278	274.127	145.723
4° Recettes à						
divers titres.....	2.124	873	62.994	48.527	710	560

L'examen du développement résumé des dépenses dans ces mêmes budgets, développement que nous donnons dans un tableau annexe[1], fait mieux saisir encore la politique financière de Ballay et Cousturier. En comparant les dépenses de « personnel » à celles de « matériel », et particulièrement à celles afférentes aux travaux publics, on constate l'importance considérable de ces dernières :

	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	—	—	—	—	—	—
Personnel ...	280.590	290.927	344.587	453.364	572.101	753.300
Matériel.....	285.544	274.777	384.126	483.210	773.033	1.176.074

Ainsi tandis que ces deux catégories de dépenses sont sensiblement égales au début de cette période, celles de « personnel » n'ont augmenté à la fin que de 268 %, contre une augmentation de 411 % pour celles concernant le « matériel ».

Quant à la proportion entre les dépenses du personnel des travaux publics et celles des travaux effectués, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau annexé à ce chapitre pour constater combien les premières étaient minimes. L'on ne peut dire cependant que l'argent fût gaspillé en achats inutiles ou onéreux. Le résultat tangible de ces travaux est là pour répondre : une belle ville aux larges

1. Annexe n° 6.

avenues bien construites, complantées d'essences diverses, bien éclairée ; munie d'un chemin de fer Decauville et d'un outillage économique ; reliée à l'intérieur par des routes bien tracées et une ligne télégraphique avait été créée en cinq ans[1].

Enfin, il est à noter que, dans un budget qui passait de 740.500 francs de dépenses, en 1894 à 1.929.374 francs, en 1899, les dépenses des services administratifs de direction, y compris les cadeaux politiques aux chefs indigènes et les rentes, s'élevaient à 127.535 francs en 1894 contre 223.273 francs en 1899. Le rapport entre ces dépenses et les dépenses totales passe de 5, 8 en 1894, à 8, 6 en 1899[2]. Et cependant le pays était entièrement pacifié en 1899 et ce personnel administratif, réduit, suffisait à assurer la tranquillité.

Nous saisissons sur le vif l'idée maîtresse de la politique financière de Ballay et Cousturier : Restreindre les dépenses administratives proprement dites et réserver toutes les ressources disponibles pour obtenir le plus rapidement possible un outillage économique qui permît à la prospérité générale de continuer son mouvement ascendant. Cousturier, qui, bientôt, allait seul continuer ces traditions, veillait sans relâche à l'emploi judicieux des recettes inespérées qui remplissaient les caisses du Trésor. Ancien négociant, il savait qu'une maison de commerce ne peut prospérer qu'en maintenant au strict minimum les frais généraux. Il prévoyait aussi que les sacrifices qu'allait demander la colonie pour créer un matériel proportionné à des besoins toujours croissants n'étaient qu'à leur début, et que, plus tard, des sommes considérables seraient nécessaires pour mener à bien l'œuvre du chemin de fer. Aussi ne cessait-il de lui créer du crédit en augmentant constamment son capital.

La caisse de réserve s'arrondissait d'année en année, les différents budgets se réglant par des plus-values importantes :

	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	—	—	—	—	—	—
Recettes........	576.499	607.248	750.087	940.800	1.769.086	2.244.329
Dépenses.......	566.134	565.705	728.724	936.575	1.345.134	1.929.374
Versé à la caisse de Réserve...	10.314	41.543	21.363	4.225	423.951	314.954

1. Cette ligne de Conakry-Niger fut achevée en mars 1897 jusqu'à Farana où elle vint rejoindre la ligne du Soudan qui venait d'y arriver.

2. Il est vrai que, en 1899, les chefs touchant une remise sur l'impôt, ne recevaient plus les rentes prévues par les traités. Mais dans le chiffre de 1899 les cadeaux politiques et frais de réception pour les fêtes du concours agricole étaient de 49.612 francs tandis que, en 1894, les rentes et cadeaux réunis ne s'élevaient qu'à 39.144 francs.

La situation du fonds de réserve, au 30 juin 1900 (Compte définitif de 1899) accusait un solde créditeur de 743.131 fr. 43.

L'envie, qui ne désarme pas, avait d'abord accusé la Guinée d'être gaspilleuse, et Ballay répondait que les grands travaux publics effectués avec un maigre budget valaient mieux pour la colonie que des économies improductives. Plus tard, lorsque, le budget s'étant enflé, il put économiser en vue du but futur qui s'imposait à la Guinée, on l'accusait de thésauriser et de liarder. Mais sans se laisser déconcerter par ces attaques, lui et son coadjuteur poursuivaient leur belle œuvre, et l'on assistait bientôt à un magnifique développement commercial, dont la prospérité financière n'était en somme que le corollaire.

Nous avons vu qu'en 1893 la progression semblait déjà assurée, sans cependant que rien fît prévoir le mouvement considérable des transactions qui commence vers 1898.

L'apaisement des guerres et des dissensions politiques, la sécurité des caravanes, l'établissement sur des frontières, enfin délimitées, d'un cordon douanier, assuraient aux Rivières un contingent d'affaires désormais incoercible. Nous avons donné plus haut les chiffres de ce mouvement commercial et nous avons pu constater que, à part la dépression de 1892-1893, ils se maintinrent à un niveau sensiblement égal jusqu'en 1897-98, en augmentation d'environ 2.000.000 de francs sur ceux de la période 1881-1890. Il nous faut expliquer pourquoi, en dehors des motifs que nous venons de citer, cette augmentation se continua si régulièrement et pourquoi elle s'accrut subitement en 1898 de plus de 6.000.000 de francs.

Après avoir cédé aux vœux du commerce de Conakry, qui demandait que le port fût déclaré franc, Ballay, sur la demande de Cousturier, autorisa celui-ci à revenir sur la mesure qu'il avait prise jadis et, comme gouverneur intérimaire, Cousturier signa un arrêté dans ce sens, le 21 novembre 1892. Conakry fut soumis aux droits de sortie de 7 % et ne demeurait exempt que des droits d'ancrage payés par les ports des rivières [1]. Cette mesure était indispensable. Faire de Conakry le port de toute la Guinée, comme le voulait Ballay, et en même temps exonérer les exportations de ce port de tout droit de sortie, c'était le suicide de la colonie, et cela ne pouvait échapper à la perspicacité de Cousturier. Il eut à lutter

1. Ils furent abolis pour ceux-ci par l'arrêté du 1er janvier 1899.

contre le commerce de Conakry et réussit cependant, en 1892, à convaincre les membres du conseil d'administration et à faire approuver son texte. Et, situation étrange, il avait pour lui les ennemis acharnés de Conakry, les commerçants de Dubréca, peu clairvoyants en la circonstance. « Conakry, port franc de tous droits, était mort-né. Soumis aux droits de sortie, il pouvait se développer aux dépens de Sierra-Leone, car les indigènes, qui allaient porter leurs produits dans la ville anglaise, avaient à payer les droits de sortie à la frontière maritime ; tandis qu'en les dirigeant sur Conakry, ils avaient la facilité de se faire délivrer au poste [1] un acquit-à-caution et n'avaient qu'à le remettre à la douane du chef-lieu. Les droits étaient alors payés par le négociant lui-même au moment où le produit était embarqué sur le paquebot, et les indigènes n'avaient rien à payer.

« Or, personne n'ignore combien il était difficile à cette époque, surtout pour les indigènes, de se procurer des espèces. Ainsi les produits entraient librement à Conakry, tandis qu'avec l'ancien système, il eût fallu mettre une douane à l'entrée de la presqu'île et en surveiller toutes les plages pour voir si les embarcations l'accostant étaient munies de passavants réguliers [2]. »

Nous avons déjà fait allusion à l'hostilité des commerçants des Rivières, de Dubréca en particulier. Leur quasi-omnipotence était en effet très menacée. Les indigènes se rendaient volontiers à Conakry, centre du gouvernement, où ils faisaient entendre leurs doléances. En outre, ils y trouvaient un nombre déjà assez grand de maisons de commerce, qui, ayant moins de frais de transport, pouvaient acheter meilleur marché qu'à Dubréca. Le raccolage des caravanes, ou « coaxage », vague souvenir de la coutume des « maîtres de langue », florissait en ce moment dans les Rivières. Il consistait à envoyer au-devant des caravanes des émissaires, qui captaient leur confiance par de belles promesses et les menaient dans la maison de commerce pour laquelle ils faisaient cette réclame. Là, on chambrait les caravanes dans des locaux spéciaux, d'où elles ne sortaient qu'après avoir échangé la totalité des produits apportés par elles contre de la pacotille. Le 18 mai 1895, Cousturier prit un arrêté interdisant le coaxage, moyen que le com-

1. Sous-entendu : au poste de douane de la rivière où ils s'embarquaient.
2. Rapport d'ensemble de 1899.

merce de Dubréca-Coya employait pour détourner les dioulas d'aller à Conakry. En outre il fit placer à Kouria et Manéa des miliciens pour empêcher les « pisteurs » d'exercer leur fructueuse besogne. Un sentier, partant de Yaléa et menant à Kouria sur la route de Conakry, est amélioré. Un bac est établi sur le Badi à Kalia et un caravansérail à Seniantia. D'autres caravansérails sont bâtis à l'intersection de la route de Conakry à Farana (dont les travaux sont poussés rapidement), avec les rivières Kolenté, Kora et Lolo. Un dépôt de riz est installé à Gania, où le pays est désert. Aussi les caravanes, venant en toute liberté à Conakry, alors que sur les autres routes elles subissaient des exactions de toute nature, convergaient-elles de plus en plus vers la capitale. La lutte n'était plus égale pour les maisons des Rivières, d'autant que l'emploi par elles de l'intermédiaire des traitants du Moréa et du Soumbouya ne leur laissait plus comme bénéfice qu'une commission que l'on évaluait à 7 °/₀ environ. L'acceptation de l'impôt en caoutchouc et la vente aux enchères de ce produit dans la capitale, accentua le mouvement des affaires de son port. Cousturier prit encore la responsabilité d'un arrêté draconien qui termina à peu près la lutte. Sur la réclamation des maisons du Nunez, fatiguées de perdre une partie de leur gain au profit des raccoleurs, il avait pris, le 5 octobre 1897, un arrêté interdisant les installations commerciales au delà de Boké et Baralandé[1]. Le succès de cette décision engagea Ballay, rentré dans la colonie, à prendre une mesure plus générale. Le 23 novembre 1897 un second arrêté interdisait la création de nouveaux centres commerciaux dans tout le pays, « considérant qu'en présence du développement des centres commerciaux de la colonie il importe, tant dans l'intérêt de la protection à donner au commerce que dans celui de la surveillance douanière, qu'il ne soit pas créé d'établissement nouveau sans l'autorisation de l'administration ».

C'était un véritable attentat à la liberté commerciale, il faut bien le reconnaître. Mais il était motivé par des raisons supérieures, car il fallait à tout prix empêcher les maisons des Rivières de tourner

1. « Les négociants exposent qu'ils ont intérêt à attendre l'arrivée de ces produits dans leurs factoreries de Boké et de Baralandé plutôt que d'établir des traitants dans des villages de plus en plus éloignés, prenant ainsi inutilement à leur charge des frais très onéreux d'installation, d'employés, de transport, etc., en dehors des vols et des pertes qui ne manquent pas de se produire dans la manipulation des marchandises. » (Exposé des motifs de l'arrêté du 5 octobre 1897.)

l'arrêté sur le raccolage en installant partout des traitants qui auraient accaparé les produits destinés à Conakry [1]. On comprend le désappointement et la colère des commerçants de Dubréca, Coya et Coréra. Ils choisirent comme avocat en France l'honorable M. Charles Roux, député de Marseille, et le 22 décembre 1897 la *Liberté* annonçait une interpellation prochaine à la Chambre. L'Union Coloniale française, la Chambre de Commerce de Marseille étaient mis en mouvement [2]. Mais la cause de Ballay, défendue énergiquement par le ministre, qui avait reçu de Guinée d'abondants renseignements et documents, triompha. M. Charles Roux renonça à son interpellation. Dans son rapport sur le budget des colonies en 1898, le député Riotteau déclarait que toutes les attaques plus ou moins voilées de maisons étrangères, dont Dubréca était le centre, n'empêcheraient pas la prospérité de la colonie de suivre sa marche ascendante. Il rendait hommage à l'habile direction de son gouverneur, « dont on ne saurait trop faire l'éloge à tous les points de vue ». La partie était perdue pour Dubréca qui vit, comme les autres ports d'ailleurs, son commerce diminuer aux dépens de celui de Conakry.

Mais si Freetown, par ses succursales des Rivières du Sud, recevait ainsi un échec sérieux, elle était également atteinte plus directement par les mesures douanières prises successivement par la Guinée. L'étude des droits de consommation à l'entrée n'avait pas abouti (voir chap. VIII). Mais de véritables droits de douane avaient frappé les produits des colonies étrangères similaires à ceux de la Guinée [3]. D'autre part, la France admettait en franchise une partie de la production de la Guinée, notamment 25.000 kgs de café (22 octobre 1894), 2.000 kgs de cacao (Décret du 13 septembre 1898), les bananes importées en droiture, avec certificat d'origine (Décret du 22 août 1896). Ces exemptions étaient décidées par

1. Il fut rapporté par l'arrêté du 12 novembre 1904. Cette mesure pouvait d'ailleurs se défendre comme prise dans des pays de protectorat, où l'autorité française faisait respecter la coutume indigène, qui interdisait en effet le raccolage.

2. Voir *Éclair*, 23 décembre 1897 ; en janvier 1898, le *Temps* incrimine la politique de Ballay envers Dubréca, ses actes brutaux, etc.

3. 1° Décret du 27 mai 1892 pour les huiles de palme, de touloucouna, d'illipé, de palmiste, et divers bois (Droits du tarif métropolitain). Le café est frappé du demi droit métropolitain. 2° Décret du 21 juillet 1896 : droit de 1,25 par kg. de colas. 3° Décret du 22 août 1896 : bananes (Droits du tarif métropolitain). 4° Décret du 13 septembre 1898 (1/2 droit métropolitain sur les cacaos).

décret, pris en vertu de la loi du 11 janvier 1892 (tarif général des douanes), d'après laquelle sont exceptées du tableau E les provenances de l'Afrique occidentale française [1].

Mais ce n'étaient là que des armes de peu d'importance contre l'omnipotence économique de Freetown. La lutte politique, qui se poursuivait le long des frontières était moins âpre, moins émouvante, que le combat silencieux, mais formidable, des deux gouvernements. C'était un duel dont l'issue, que l'on prévoyait prochaine, devait être l'anéantissement, la mort de l'un des adversaires. Chacun le sentait : à Conakry, où l'audace était dans tous les cœurs, à Freetown, enfin soutenue par sa métropole, devenue impérialiste et agressive. Les Anglais cherchaient à occuper les routes les plus fréquentées. Ils envoyaient fort loin des émissaires au-devant des caravanes, mécontentes de l'attitude du commerce des Rivières : celui-ci, tantôt, comme en 1892, voulait imposer ses prix pour prendre sa revanche des anciennes exactions des chefs et se rembourser des cadeaux qu'il devait leur faire [2], tantôt refusait, non sans raison, les produits falsifiés par les dioulas et sarésodi, comme le caoutchouc mouillé ou impur à Dubréca et en Mellacorée, en décembre 1893. Malgré l'établissement d'un cordon douanier, la longueur des frontières de terre, la dentelure des côtes, rendaient la surveillance très difficile pour un personnel encore restreint et peu exercé [3]. La fraude était trop facile pour que les indigènes n'en usassent pas et, dans toute la Guinée, des agents anglais ou portugais les poussaient à porter leurs produits à Boulam ou à Freetown. Les traitants de Mellacorée, plus menacés, luttaient courageusement. Ils ne représentaient que trois maisons de commerce, qui

1. « Des exemptions ou détaxes pourront être en outre accordées à d'autres produits naturels ou fabriqués, originaires des établissements sus-visés suivant la nomenclature qui sera arrêtée pour chacun d'eux en Décrets en Conseil d'État. Les produits naturels ou fabriqués qui ne seraient admis à leur entrée en France au bénéfice d'aucune exemption ou détaxe, seront soumis aux droits du tarif minimum. »

2. Balé Siaka, de Dubréca, recevait ainsi plus de 20.000 fr. de rentes, sans compter les cadeaux.

3. Postes de douane en 1893, *Bulletin officiel*, t. I, 221. Sur la frontière anglaise Farmoréa, Laya, Ouosou, Kaba, Sandénia, remplacé en 1896 par Yomaya, Héri-Makono, Songoya-Toukoro, Kossaba, Farakoro, Timbi-Kounda. Les postes maritimes étaient Victoria (Nunez), Boffa, Sobané, Taboria (Pongo), Dubréca et Coya, Matakon, Sallatouk. Enfin Kandiafara, qui allait être supprimé, pour, plus tard, être rétabli sur la frontière portugaise. En 1899 nombre des postes fut augmenté vers Sierra-Léone (*B. O.*, I, 521).

n'ayant pas à soutenir la concurrence et à supporter les frais qu'elles avaient à Freetown, faisaient des prix réduits et obtenaient chacune d'avantageux résultats. Dès 1895, une révolution se dessinait dans les transactions et les habitudes des indigènes. Ne rencontrant plus d'entraves, attirés par les bonnes affaires du littoral, les caravanes malinké désertaient peu à peu les grands marchés de Piké, Démokoulima, Kébalé, Sarésène, pour venir directement à la côte. De leur côté les petits trafiquants soso ne craignaient plus de se rendre chez le producteur peuhl.

La fin de 1896 et le premier trimestre de 1897 furent marqués par une abondance exceptionnelle de colas. Cette circonstance marqua aussitôt une recrudescence dans l'importation de l'alcool [1], et rendit la situation politique des pays baga et soso (surtout le Koba et le Koké) assez tendue. Ainsi se vérifiait l'adage qui avait cours alors : « Forte récolte de colas amène guerre chez les Bagas ». C'est ce moment que choisit Ballay pour faire établir par le ministre le droit d'entrée de 1 fr. 25 par kilo de colas, droit presque prohibitif. C'était un nouveau coup, plus rude que le précédent, pour Freetown. Les colas renommés des pays Timéné servaient aux traitants sierra-léonais à acheter le caoutchouc du Soudan et du Fouta. Auparavant, une boule de caoutchouc achetée 0 fr. 40 dans le Sankharan était échangée à Freetown contre 50 colas dont la valeur était de 2 fr. 50 à Farana, de 5 fr. à Kankan. De même les calebasses venant de Kangaba, étaient échangées à Sierra-Leone contre leur contenu de colas qui avait une valeur de 5 à 6 fr. à Farana [2]. La suppression de ces échanges si

1. Cette augmentation s'explique aussi par la crainte d'une nouvelle élévation des droits de consommation sur l'alcool que promulgua l'arrêté du 26 novembre 1896 : 0,90 par hecto et par degré avec minimum de 25 fr. par hecto. L'administration cherchait ainsi à enrayer l'importation de l'abominable alcool de traite allemand. Les droits sur les vins étaient portés de 5 à 7 fr. par hecto sur les vins en bouteilles ; enfin le tabac payait 0 fr. 50 par kilo et le sel qui, le 9 mai 1896, avait été frappé d'un droit de consommation de 20 °/₀ par tonne, payait un franc les 100 kg. L'alcool destiné à fabriquer sur place des alcoolats de colas était exempt (Arrêté du 22 avril 1895). Il était moins explicable que l'on fît payer les mêmes droits sur l'alcool à brûler. La raison en était que l'on voulait empêcher des commerçants peu scrupuleux de le transformer au moyen d'essences et de le vendre aux nègres comme boisson. De 1891 à 1895 l'importation ne cessa de diminuer :

1891	2890 hectos	1894	1546 hectos
1892	2567 —	1895	1272 —
1893	3352 —		

2. D'après une note du capitaine Brouet, commandant à Farana.

profitables atterra les traitants de la colonie voisine. Ballay devait plus tard compléter cette mesure en portant, le 12 janvier 1899, la valeur mercuriale des colas à 10 fr. le kilo, augmentant ainsi les droits de sortie et maintenant en Guinée la production locale. Dès la promulgation du décret précité, les exportations du seul cercle de Farana tombèrent brusquement des 5/6. En effet les dioulas malinké et bambara, venus de la Région-Sud, avaient à payer 5 °/₀ ad valorem à la sortie de la frontière soudanaise, plus le droit de statistique. Ils avaient ensuite à acquitter un droit de 7 °/₀ ad valorem à leur sortie de Guinée. Après avoir vendu leurs produits, ils achetaient ou échangeaient des marchandises et alors ils avaient de nouveau à payer 7 °/₀ à leur rentrée en Guinée, sans préjudice des droits du Soudan.

Conakry devenait un centre commercial important et cependant il semblait, même à la fin de 1896, qu'il ne l'emporterait jamais sur Freetown. Son port était toujours dépendant de celui de la capitale anglaise. Il avait été établi au nord de la presqu'île, suivant l'avis du commandant de l'Ardent, le lieutenant de vaisseau Hautefeuille, en 1891. Il était ainsi abrité par les îles de Los et les bancs qui la prolongent des bourrasques des vents d'ouest et nord-ouest et, par sa position même, des vents du sud, tandis que les vents d'est, les vents des tornades, ne pouvaient que pousser les navires au large. Malgré les sacrifices faits pour l'aménager, notamment la création d'un wharf en troncs de roniers, à la prolongation duquel on travailla en 1897 et 1898, malgré la construction d'immeubles pour la douane, l'achat d'un magasin servant d'entrepôt, la pose de feux et de balises, le port n'existait pas en fait, car les grands navires y étaient fort rares. Les capitaines des vapeurs anglais déclaraient qu'ils n'avaient pas besoin d'aller à Conakry, puisque de nombreux côtres leur portaient les marchandises des Rivières à Freetown. Pour favoriser ce dernier port ils ne comptaient aucun frais de déchargement. Lorsque le gouverneur, se tournant vers les commerçants, leur demandait de réserver leur frêt pour les navires passant à Conakry, ils lui montraient la rade vide, et répondaient qu'ils étaient obligés, pour éviter la dépréciation des produits et une grosse perte d'intérêts, d'expédier sur Freetown. Aussi les provenances de Sierra-Leone entraient-elles pour une moyenne de plus de 80 °/₀ dans les importations de la Guinée, tandis que la colonie anglaise recevait 60 °/₀ des exportations.

Cousturier eut l'honneur de découvrir le point faible de l'adversaire. La force seule pouvant décider les vapeurs à stationner à Conakry : il fallait l'employer. Pour cela il prépara et fit adopter le 15 juillet 1896 par le conseil d'administration, présidé par Ballay, un vœu qui fut adressé au ministre le 23 août 1896. Il demandait l'application en Guinée d'une disposition semblable à celle de l'art. II, § 3, de la loi du 7 mai 1881, établissant le tarif général des douanes. Il fallait frapper d'une surtaxe spéciale tous les produits ou marchandises ne venant pas en « droiture » de leur pays d'origine, ce qui était le cas de la plupart des importations qui passaient par Freetown. Cette surtaxe devait être, exposait le texte de ce vœu, de 25 francs les 100 kilos net pour les tissus, 10 francs les 100 kilos brut pour le tabac, 20 francs les 100 kilos brut pour la poudre et 3 fr. 60 les 100 kilos brut pour toutes autres marchandises.

Aussitôt connu, ce projet souleva une vive émotion à Freetown [1]. La nuée des revendeuses et des traitants sierra-léonais, qui venaient trafiquer dans les Rivières du Nord, devait cesser de s'approvisionner dans cette ville du jour où elle aurait à payer les droits supplémentaires. Déjà beaucoup de traitants de Mellacorée commençaient à tourner leurs regards vers Conakry. Mais le ministre souleva de nombreuses objections et ce ne fut que l'année suivante qu'il adopta intégralement la mesure proposée (Décret du 4 avril 1897). Ballay s'était montré d'autant plus pressant qu'il avait pu constater le trouble jeté par ce projet dans le camp adverse [2]. La compagnie maritime Elder Dempster, de Liverpool, faisait toucher ses vapeurs à Conakry. Mais cette prétendue concession n'avait aucun effet bienfaisant, car le frêt pour Conakry

1. Le gouverneur de Sierra-Leone ne cesse à cette époque de rendre des arrêtés qui se contredisent et s'abrogent. Il met sur l'alcool un droit si exorbitant que les noirs inventèrent une boisson faite avec du vin de palme fermenté auquel ils ajoutaient une drogue très âcre et un peu de trois-six. A la suite de la mesure de Cousturier qui portait à la valeur de 16 shellings la taxe d'entrée du sel, il l'abaisse à 8 shellings à Freetown. Cousturier s'empressa de ramener sa taxe au même taux.

2. Même certains Français, établis solidement à Sierra-Leone, n'avaient pas caché leur hostilité contre ce projet et avaient intrigué au ministère pour le faire échouer. « J'écris au Ministre au sujet de la surtaxe une lettre dans laquelle j'insiste très vivement et par des arguments difficiles à refuter » (lettre de Cousturier à Ballay, 11 janvier 1897). A ce moment (11 avril 1897), Gaboriaud venait d'être élu délégué de la Guinée au Conseil Supérieur des colonies contre Chautemps, qui passait pour partisan de la non-surtaxe.

était beaucoup plus cher que pour Freetown. L'état, très amélioré du port de Conakry, ne justifiait pas de telles mesures et Ballay ne manquait pas de faire le jour sur cette politique.

La répercussion de la nouvelle décision fut immédiate. Alors que dans le 2e trimestre de 1896 les provenances de Sierra-Leone étaient de .... 642.686 fr., elles tombaient pour la même période de 1897 à 554.447 —, d'où une différence en moins de .... 88.239 —, alors que les importations générales augmentaient, dans ce même trimestre de 1897, de 483.643 fr. En même temps, le mouvement du port de Conakry passait

de	367.227 francs		en 1906	(deuxième trimestre)
à	1.071.477 —		— 1907	—
soit	704.250 —	de plus en	1907	—

Tandis qu'en 1896 le port de Freetown profitait de 90 % des sorties des Rivières et de Conakry, en 1899 sa part n'était plus que de 4 % ; et si, en 1895, en comptant les côtres sierra-léonais, il était entré dans le port de Conakry 1.578 navires, formant un total de 120.000 tonnes, en 1899 5.072 navires, pour 312.391 tonnes, venaient mouiller devant l'île Tumbo [1]. Les sociétés et les traitants anglais arrivèrent en foule, en même temps que les maisons des Rivières. Les grandes avenues, demi-désertes, commencèrent à se peupler et une véritable floraison d'édifices para la jeune capitale, mettant partout des taches blanches dans la verdure. Les caravanes arrivaient chaque jour plus nombreuses, attirées par la concurrence que se faisaient les acheteurs, et faisant économiser souvent à ceux-ci la rémunération des intermédiaires soso. Le producteur peuhl, soumis à son tour à l'impôt, allait se décider à descendre vers la côte pour se procurer des espèces; et Conakry l'attirait surtout, par son prestige nouveau, et parce que l'argent y était plus abondant que partout ailleurs, surtout depuis que, par son arrêté

1. D'autre part le mouvement sur les frontières anglaises terrestres diminuait dans des proportions considérables :

	Importations	Exportations
1897	137.161	650.821
1898	83.287	279.566
	53.874	571.255

C'était en un an une différence de 425.129 fr. d'affaires.

du 30 janvier 1893, Cousturier avait supprimé la facilité des traites à vue pour le paiement des droits de douane [1].

En deux ans, vers la fin de 1899, la nouvelle ville occupait 3 kilom. carrés ; un grand marché était créé où se traitaient 25.000 francs d'affaires journalières. Le port présentait une animation considérable. Son mouvement était de 4.000 tonnes, ayant une valeur de plus de vingt millions de francs. On comptait vingt-deux maisons de premier ordre, quelques autres moins fortes, et une grande quantité de boutiques de Syriens, d'Italiens, d'Espagnols, de Sierra-Léonais, de Yoloffs [2]. Des avenues et boulevards parallèles, de 10, 15, 20 et 30 mètres de largeur, bordés de manguiers dans la direction nord-sud et d'essences diverses dans la direction est-ouest, avaient remplacé l'ancienne forêt de palmiers. Une voie Decauville desservait les principales avenues, facilitant le transport des produits et des marchandises, des entrepôts du commerce vers le port ou inversement. Sur l'appontement s'élevait une grue et des mâts de charge. La population, insignifiante en 1891, donnait, dès 1897, un total de plus de 3.600 habitants, sur lesquels 57 européens. 357 concessions provisoires ou définitives étaient accordées, dont plusieurs, collectives, appartenaient à des communautés indigènes : celles des villages de Tumbo, Boulbiné, Conakry, sans parler de celles des Timéné, des Mendé, et des prisonniers politiques foulacogni... mais toutes ces concessions étaient englobées dans le plan d'ensemble de la ville [3].

Ainsi il avait suffi d'une mesure bien simple mais soigneusement étudiée, pour assurer définitivement la prospérité de Conakry, et, par contre-coup, de la Guinée française. C'était le triomphe définitif de la France dans cette région de l'Afrique, qui jusqu'alors, et depuis un siècle, était soumise à l'hégémonie de la puissante Freetown. Nous constaterons bientôt la déchéance de cette vieille cité africaine.

1. « Attendu que, depuis l'extension des droits de sortie à Conakry, les succursales dépendant des maisons de commerce établies dans cette localité y expédient leurs produits sur passavant en franchise, pour n'être soumis aux droits de sortie qu'au moment du chargement sur les paquebots ; que, par suite, les traites à vue, instituées par arrêté du 16 février 1891, sont, dans ce cas, rendues inutiles, et qu'en tout état de cause elles peuvent être remplacées par des soumissions cautionnées, qui répondront davantage aux besoins du commerce. »

2. « Les caravanes couchent dans les rues, au clair de lune. Tous les caravansérails sont pleins. Nous avons ce mois-ci plus de 7.000 charges, contre 2.400 en janvier 1898 » (lettre de Cousturier, 24 janvier 1899).

3. Arrêté sur les concessions provisoires de l'île Tumbo, du 18 janvier 1890.

CHAPITRE IX. — ANNEXES

ANNEXE I

Traité du 6 février 1897 entre la France et le Fouta-Djalon.

Au nom de la République française, entre l'inspecteur général des colonies Chaudié, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, officier de la Légion d'honneur, représentant le gouvernement de la République française, assisté de MM. de Beeckman, administrateur de 1re classe des colonies, chevalier de la Légion d'honneur, représentant le gouvernement de la Guinée française; Muller, capitaine d'infanterie de marine, commandant les troupes de la Guinée française; Desdouis, capitaine d'infanterie de marine, commandant la 3e compagnie de tirailleurs soudanais; Reboul, médecin de 1re classe de la marine; Curutchet, lieutenant d'infanterie de marine; Devaux, lieutenant d'infanterie, hors cadres à l'État-Major du Soudan; Miquel, médecin de 2e classe des colonies, d'une part, et: Oumarou Bademba, Almamy Alfaya, actuellement en fonctions, fils de Bademba et petit-fils de Boubakar; Alfa Ibrahima Sori El Eli, Almamy Soria, fils de Modi Sekou Boubabar et petit-fils de l'almamy Saidou; Alfa Yaya, roi du Labé, du Kadé et du Gabou; Alfa Ibrahima Foukoumba, grand marabout, chef de la province de Fougoumba; Modi Hamadou Bobo, fils de Alfa Ibrahima Sory; Alfa Hamadou Dantaba, chef de la province de Bouria; Alfa Ousmany, Alfaia, chef du Kébalé; Alfa Mamadou Oury Samma, chef des anciens Soria; Alfa Ousmany Chapagna, chef des anciens Alfayas, et tous les anciens du pays convoqués et présents, d'autre part, a été conclu le traité suivant :

Art. 1er. — Les almamys placent le Fouta-Djallon sous l'autorité et la dépendance de la France.

Art. 2. — La France s'engage à respecter la constitution actuelle du Fouta-Djallon. Cette constitution fonctionnera sous l'autorité du gouverneur de la Guinée et sous le contrôle direct d'un fonctionnaire français, qui prendra le titre de résident du Fouta-Djallon.

Art. 3. — Les almamys actuellement nommés et reconnus exerceront alternativement le pouvoir conformément à la constitution du Fouta-Djallon.

Art. 4. — En cas de décès ou de renonciation au pouvoir d'un almamy, son successeur sera présenté par les chefs de diwals. La nomination ne sera valable qu'après avis du gouverneur de la Guinée et l'approbation du gouverneur général de l'Afrique Occidentale.

Art. 5. — Les chefs de diwals ou de missidis seront nommés par l'almamy, sous la réserve d'avoir été préalablement présentés au résident et agréés par le gouverneur de la Guinée.

Art. 6. — La France établira, partout où elle le jugera convenable, des rési-

dents en sous-ordre et des postes militaires ; elle exécutera également à son gré tous les travaux quelconques de défense ou d'utilité publique qu'elle jugera nécessaires.

Art. 7. — Le commerce se fera librement et sur le pied d'une parfaite égalité entre les indigènes et les Français. Le commerce français sera exempt de toutes redevances intérieures.

Art. 8. — Des conventions ultérieures à intervenir entre le gouverneur de la Guinée et l'almamy régleront, après approbation du gouverneur général de l'Afrique occidentale, les conditions dans lesquelles les concessions de terre pourront être faites aux citoyens français, ainsi que les impôts auxquels seront soumises les populations du Fouta-Djallon. Une part de ces impôts sera réservée aux almamys et aux chefs de diwals.

Art. 9. — Sont et demeurent abrogés tous les traités antérieurs.

Art. 10. — Le présent traité sera soumis à la ratification du gouvernement de la République française.

Timbo, 6 février 1897. Signé après lecture en français et en arabe.

ANNEXE II

Traité franco-anglais du 21 janvier 1895.

La frontière au nord part de l'Atlantique un peu au nord du 9e degré de latitude nord et suit quelque temps la ligne de partage des eaux entre la Mellacorée, appartenant à la Guinée française, et la Grande Scarcie, appartenant dans son cours à Sierra-Leone jusqu'au point le plus rapproché de la source de la Petite Mola.

De là, elle se dirige en ligne droite sur ladite source, suit le cours de la Petite Mola, jusqu'à sa jonction avec la Mola, puis le thalweg de la Mola, jusqu'à son confluent avec la Grande Scarcie ou Kolenté. De ce point, la frontière suit la rive droite de la Grande Scarcie jusqu'au point situé à 500 mètres au sud de l'endroit où aboutit sur la rive droite, le chemin qui conduit de Ouelia (Wulia) à Ouossou (Wossu), par Lucenia. A partir de ce point, elle coupe la rivière et suit une ligne tirée au sud du chemin ci-dessus mentionné, à une distance égale de 500 mètres, mesurée du milieu du chemin, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite déterminée à ses extrémités par les points suivants :

1° Un point situé en amont et à 500 mètres du coude que décrit la rivière Kora au nord du village de Lucenia, à environ 2.500 mètres de ce village et à environ 5 kilomètres du confluent de la rivière Kora avec la Grande Scarcie (Kolenté), mesurés le long de la rivière.

2° Une brèche formée dans le flanc nord-ouest de la chaîne de hauteurs qui se trouvent dans la partie est du Talla, à environ deux milles anglais (3.200 mètres) au sud du village de Donia (Duyunia). A partir du point où elle rencontre la droite mentionnée ci-dessus, la limite suit ladite ligne, vers l'est, jusqu'au centre de la brèche susmentionnée, d'où elle gagne ensuite, par une autre ligne droite, la rivière Kita, en un point situé en amont et à 1.500 mètres, à vol d'oiseau, du centre du village de Lakhata ; elle suit alors le thalweg de la rivière de Kita jusqu'à son confluent avec le Lolo.

De ce confluent, elle rejoint en ligne droite la Petite Scarcie ou Kaba, en un point situé à quatre milles anglais (6.400 mètres) au sud du 10e parallèle de latitude nord; elle suit le thalweg de la Petite Scarcie jusqu'audit parallèle, qui forme ensuite la limite jusqu'à son intersection avec la ligne de partage des eaux entre le bassin du Niger, d'une part, et les bassins de la Petite Scarcie et des autres rivières qui se jettent, vers l'ouest, dans l'océan Atlantique, d'autre part.

La frontière suit enfin ladite ligne de partage des eaux vers le sud-est, laissant Kalieri à la Grande-Bretagne et Erimakono (Herimakuna) à la France. jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude qui passe par Tembikounda (Tembikunda), c'est-à-dire la source du Tembiko ou Niger.

Dans la pensée des parties contractantes, cet arrangement complète et interprète l'article 2 de l'arrangement du 10 août 1889 ainsi que l'annexe I et l'annexe II (Sierra-Leone), du dit arrangement et l'arrangement du 26 juin 1891.

(Résumé donné par Rouget dans *La Guinée*, d'après Dubois et Terrier.)

A ce texte, signé : Georges Benoit, J. Haussmann, E. C. H. Phipps et J. A. Crowe, est ajoutée l'annexe suivante :

« Bien que le tracé de la ligne de démarcation sur la carte annexée au présent arrangement soit supposé être généralement exact, il ne peut être considéré comme une représentation absolument correcte de cette ligne jusqu'à ce qu'il ait été confirmé par de nouveaux levés.

Il est donc convenu que les commissaires ou délégués locaux des deux pays qui pourront être chargés, par la suite, de délimiter tout ou partie de la frontière, sur le terrain, devront se baser sur la description de la frontière, telle qu'elle est formulée dans l'arrangement. Il leur sera loisible en même temps de modifier ladite ligne de démarcation, en vue de la déterminer avec plus grande exactitude, et de rectifier la position des lignes de partage, des chemins ou rivières, ainsi que des villes ou villages indiqués sur la carte sus-mentionnée.

Les changements ou corrections proposés d'un commun accord par les commissaires ou délégués seront soumis à l'approbation des gouvernements respectifs. »

ANNEXE III

Décret du 16 juin 1895 instituant un gouvernement général de l'Afrique occidentale.

Art. 1er. — Il est institué un gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le gouverneur général de l'A. O. F. est le représentant du gouvernement de la République dans les territoires du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire.

Art. 3. — Le Sénégal est placé sous l'autorité immédiate du gouverneur général.

Les colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Soudan français sont placées avec le Sénégal, sous la haute direction politique et militaire du gouvernement général; elles gardent respectivement leur autonomie

administrative et financière sous l'autorité de gouverneurs résidant à Conakry et à Grand-Bassam et d'un lieutenant-gouverneur résidant à Kayes. Le cercle de Bakel et la région du Bambouck dans le cercle de Kayes, sont distraits du Soudan français et rattachés au Sénégal.

Le cercle de Faranah est rattaché à la Guinée française.

Art. 4. — Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française centralise toute la correspondance du Soudan ainsi que la correspondance politique et militaire des gouverneurs de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire.

Le gouverneur du Dahomey lui adresse un duplicata de tous ses rapports politiques et militaires.

Art. 5. — Le gouverneur général est responsable de la défense intérieure et extérieure de l'Afrique occidentale française. Il dispose, à cet effet, des forces de terre et de mer qui y sont stationnées. Les gouverneurs de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire et le lieutenant-gouverneur du Soudan français ne peuvent entreprendre aucune opération militaire sans son autorisation, sauf le cas d'urgence où il s'agirait de repousser une agression.

Le gouverneur général ne peut, en aucun cas, exercer le commandement direct des troupes.

La conduite des opérations militaires appartient à l'autorité militaire qui doit lui en rendre compte.

Art. 6. — Un officier général ou supérieur remplira les fonctions de commandant en chef des troupes de l'Afrique occidentale française.

Art. 7. — Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 8. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 juin 1895,
Félix Faure.

Par le Président de la République :
Le ministre des colonies,
Chautemps.

ANNEXE IV

Décret réglant les pouvoirs du gouverneur général de l'A. O. F.

Art. 1er. — La colonie de la Côte d'Ivoire est détachée du gouvernement général de l'A. O. F.

Art. 2. — La direction politique et militaire de la Guinée française appartient au gouverneur général qui exerce son autorité par l'intermédiaire du gouverneur résidant à Conakry.

Le gouverneur de la Guinée française assure seul, et sous sa responsabilité propre, l'administration de la colonie.

Art. 3. — Le gouverneur de la Côte d'Ivoire adresse au gouverneur général un duplicata de tous ses rapports politiques et militaires.

Art. 4. — Toutes les dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

Paris, 25 septembre 1896.

Signé : Félix Faure.

ANNEXE V

Arrêté local portant établissement de l'impôt personnel dans la Guinée française.

Le gouverneur de la Guinée française,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu les décrets des 17 décembre 1891 et 10 mars 1893 portant organisation de la Guinée française;

Vu le décret du 30 janvier 1867 sur les pouvoirs des Gouverneurs en matière de taxes et contributions;

Considérant qu'il est équitable que les indigènes supportent leur part des dépenses d'administration et d'intérêt général;

Le Conseil d'administration entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Est établi dans toute l'étendue de la Guinée française, au profit du budget local de la colonie, un impôt personnel perçu sur chaque habitant indigène.

Art. 2. — Sont exemptés de l'impôt personnel :

1° Les militaires de tout grade;

2° Les agents de police;

3° Les agents titulaires et auxiliaires des douanes;

4° Les marins et laptots au service du gouvernement.

Art. 3. — L'impôt sera perçu sur le taux de 2 francs par tête d'indigène. En attendant que l'occupation plus complète de la colonie permette le recensement exact des habitants, les chefs indigènes seront chargés d'effectuer cette opération sous le contrôle des administrateurs.

Art. 4. — L'impôt sera acquitté en argent. Dans le cas où les indigènes ne pourraient verser le montant de leurs contributions en espèces, ils seront autorisés à se libérer en nature avec des produits du pays désignés par l'administration.

Des décisions du gouverneur fixeront le taux auquel seront estimés les produits perçus en représentation de l'impôt personnel.

Art. 5. — L'impôt sera perçu par les chefs de villages et par les chefs de province, sous la surveillance et avec le concours des administrateurs. Des arrêtés du gouverneur fixeront le taux des remises qui seront accordées dans les différents cercles aux chefs indigènes chargés de la perception de l'impôt.

Art. 6. — Des arrêtés du gouverneur fixeront chaque année, suivant le recensement, la répartition, par cercle, de l'impôt qui devra être recouvré, ainsi que les dates auxquelles les perceptions devront être effectuées.

Art. 7. — Le secrétaire général de la colonie et les administrateurs dans les cercles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Conakry, le 28 décembre 1897.

Signé : N. Ballay.

ANNEXE VI

Développement des dépenses budgétaires de 1894 à 1899

DÉPENSES (centimes non compris

	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Dettes exigibles : Annuités pour amortissement d'emprunt	2.000[1]	»	»	»	»	»[13]
Dépenses d'Admon — Gouvernt, affaires indigènes, secrétariat gal	127.735[2]	127.380[4]	141.961	174.830[8]	130.464	223.273
Dépenses d'Admon — Police, prison, milice	25.495	28.041	34.329	56.800	74.433	113.223
Douanes	98.663	101.707	120.595	132.544	145.081	158.022
Postes et télégraphes	7.814	4.240	9.074	37.566	51.932	89.519
Trésor — Personnel	8.400	7.402	4.546	4.703	7.699	8.000
Trésor — Frais de recouvrement	10.527	10.726	12.010	15.103	47.338	39.078
Instruction publique	8.177	8.515	9.261	11.095	13.059	22.586
Imprimerie	5.988	11.041	7.726	10.562	10.972	20.304
Service sanitaire	17.734	20.481	15.294	16.297	22.850	55.726
Justice	1.069	3.128	1.845	2.158	5.483	4.876
Cultures	1.450	3.984	691		28.645	47.120[14]
Frais de voyages et transport[15]	18.137	11.151	31.075	29.214	42.831	70.869
Travaux publics (personnel)	11.881	10.103	13.988	13.274	19.437	32.035
Travaux publics : Travaux neufs	134.898[3]	66.830[5]	146.275[7]	148.296[9]	311.457[11]	397.850[16]
— Travaux d'entretien et divers	»	65.493[6]	78.054	84.893[10]	49.397	111.562[17]
Conduite d'eau	»	»	»	»	»	7.688
Dépenses non classées[18]	»	»	»	»	36.111	72.503
Chemin de fer	»	»	»	»	»	43.545[19]
Route de Conakry au Niger	»	»	»	»	»	149.750
Ports et Rades et flotille	25 530	40.780	37.844	56.470	28.196	72.678
Dépenses diverses — 1° Vivres, 2° Dégrèvements, 3° Dépenses imprévues	48.279	36 813	56.995	104.089	213.428[12]	120.779[20]

ANNEXE VI

Développement des dépenses budgétaires de 1894 à 1899.

NOTES

1. Part contributive aux dépenses du service géographique.

2 La solde du Consul de France à Sierra-Leone est imputée sur le budget local (près de 8.000 fr.). Mission de Beeckman 7.124. Cette année-là 16.000 fr. de rente ne sont pas payés aux chefs.

3. Pont de Tumbo et digue 34.656 fr. Route de Conakry-Dubréca 26.944 fr. Hôtel du gouverneur 14.504 fr. Construction de l'école des filles 10.500 fr. Construction d'une maison 15.000 fr.

4. Les rentes aux almamys du Fouta, aux chefs de Corréra, du Koba, du Tamiso, de Farmoréa, du Kokounia, de Taïbé ne furent pas payées cette année-là.

5. Construction d'une école de garçons 10.100 fr. Route de Conakry-Niger 14.486 fr. Poste de Katonko 7.757 fr. Poste de Koya 9.689 fr. Maison à Conakry 16.141 fr.

6. Poste de Timbo 7.888 fr.

7. Marché 20.045 fr. Jetée 49.648 fr. Route Conakry-Farana 12.245 fr. Ligne télégraphique du Fouta 30.203 fr. Poste de Timbo 6.620 fr. Sondages du port 5.236 fr.

8. Cette augmentation provient de la part contributive dans les frais de représentation du gouverneur général, des cadeaux politiques aux chefs indigènes.

9. Jetée, prolongement, maçonnerie et bois 30.744 fr. Ligne télégraphique Conakry-Niger 32.450 fr. Achat d'immeubles 17.000 fr. Subvention à la mission pour construction d'une école au Nunez 10.000 fr. Abattoir 10.044 fr. Camp de Timbo 9.382 fr.

10. Cultures, plantations 10.080 fr. Fête nationale et exposition 2.193 fr. Matériaux 14.948 fr.

11. Entre autres : Maison du chef des cultures à Camayenne 32.231 fr. Casernes des douanes 31.164 fr. Prolongement de 30 mètres au Wharf 44.914 fr. Enrochement de la jetée 35.247 fr. Ligne télégraphique Conakry-Boké 38.633 fr. Construction de 2 côtres, d'un chaland et d'embarcations 32.737 fr.

12. Mission Maclaud 7.734 fr. Mission Salesses 55.001 fr. Route du Niger 14.815 fr.

13. Prévu pour 410.250 fr. non payés.

14. 14.509 fr. pour le jardin d'essais de Camayenne et 16.714 fr. pour la ferme de Timbo.

15. Répartis en deux chapitres différents.

16. Entre autres, appontements 71.128 fr. Hôtel des douanes 43.510 fr. Voie Decauville 53.035 fr.

17. Entretien des rues de Conakry, des immeubles, de la route du Niger, du wharf de Benti. Cadastre de Conakry et Boké, etc.

18. Y compris les dépenses pour l'exposition universelle de 1900 = 54.037 fr.

19. Y compris les frais de la mission Naudé.

20. Ameublement du service local 41.675 fr. Fête nationale et concours agricole 6.652 fr.

CHAPITRE X

PROSPÉRITÉ DE LA GUINÉE. LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.

> « Quelle réparation eust ce esté, et quel amendement à toute cette machine, que les premiers exemples et déportements nostres, qui se sont présentés par delà, eussent appelé ces peuples à l'admiration et imitation de la vertu, et eussent dressé entre eulx et nous une fraternelle société et intelligence ! Combien il eut esté aysé de faire son proufit d'âmes si neufves, si affamées d'apprentissage... »
>
> MONTAIGNE.

Le docteur Ballay fut plus surpris peut-être que son entourage du changement magique que sa politique habile et les mesures financières de Cousturier avaient amené en Guinée. Nous avons pu recueillir à cet égard de nombreuses opinions, toutes concordantes, de personnes l'ayant approché de très près. Nous aurons une nouvelle preuve de ce manque de confiance dans son œuvre magnifique en parlant du chemin de fer dont il voulait doter ce pays. Mais quelle joie emplissait le cœur de ce patriote, de cet homme d'action, énergique mais bon et simple, en constatant le magnifique résultat que lui valaient huit ans de luttes héroïques contre tant d'ennemis et de jaloux ! Il avait réussi à obtenir l'hinterland soudanais qu'on voulait détourner de sa jeune colonie ; il avait amené la soumission des Foutadialonké ; mais surtout il avait achevé la défaite politique de Freetown, qui s'accompagnait d'une déroute économique[1].

1. Chiffre des exportations et des dépenses de Sierra-Leone :

	Exportations	Dépenses budgétaires
	—	—
1897	£ 361.174	£ 112.000
1898	267.156	121.000
1899	307.929	134.000
1900	317.080	132.000
1901	265.433	153.000

Ainsi les exportations, véritable critérium de prospérité pour l'Afrique, diminuent, tandis que les charges budgétaires augmentent.

La malheureuse colonie voisine avait subi tour à tour les épreuves les plus dures : à la suite de l'affaire de Ouarina (Oueima) le colonel Cardew avait été nommé gouverneur en mai 1894. Il déploya dès le début une grande activité, parcourant en tous sens le protectorat, ravagé par les guerres que ne cessaient de se faire les chefs indigènes, vers les frontières. Il avait établi d'imposantes forces de police à Monkiri et Falaba. Puis il divisa la colonie, désormais encerclée par les Français, en cinq districts : Karini, Falaba, Pangouma, Banda-Diouma, Freetown. Chacun d'eux était occupé par une compagnie sous les ordres d'un officier européen, l'état-major de cette force résidant à Freetown. Certains villages, situés sur des points stratégiques, étaient en outre occupés par de petits détachements de trois à quatre hommes, et des patrouilles devaient être faites le long des frontières.

Cette brusque occupation à allures militaires, les brutalités, les exactions dont elle fut accompagnée, mécontentèrent les populations. Ce fut bien pis lorsque parut l'ordonnance du 16 septembre 1896 qui promulguait la nouvelle organisation judiciaire des pays de protectorat. Cet acte établissait trois sortes de tribunaux :

1° Ceux des chefs indigènes seuls ; 2° une cour mixte composée des chefs et de l'administrateur-président ; 3° le tribunal de l'administrateur seul. Les chefs jugeaient toutes les causes civiles entre indigènes autres que celles impliquant une contestation immobilière. Au criminel ils n'étaient dessaisis que des crimes d'une gravité exceptionnelle portés devant la cour mixte. L'administrateur jugeait toutes les affaires concernant les non-indigènes ou des matières exceptionnelles, telles que l'esclavage, déclaré illégal, mais accepté en fait, les esclaves ayant toujours la faculté d'acheter leur liberté moyennant une somme fixée. Une certaine résistance se manifesta parmi les chefs, non pas uniquement à cause de ces décisions, mais parce qu'elles étaient exécutées militairement et sans ménagements.

L'excitation fut intense lorsqu'en 1898, un impôt de case — « hut-tax », ou « house-tax » —, de 10 shellings par an pour toute case ayant quatre chambres et plus et de 5 shellings pour celles ayant moins de pièces, fut imposé dans tout le protectorat. Les villages ayant moins de 20 cases étaient exempts d'impôt. Une remise de 5 % était accordée sur toutes les rentrées aux chefs, qui devaient payer pour leurs communautés, autant que possible en monnaie.

Le fait de n'appliquer cet impôt qu'aux pays de protectorat mécontenta fortement les indigènes qui virent dans cette mesure une preuve de partialité [1].

Avec un sens politique très avisé le secrétaire d'État, Chamberlain, blâma les dispositions où il constatait une tendance trop marquée à l'annexion, faisant observer que la terre était considérée à tort presque comme domaine de l'État. Il fit modifier certains points, mais les dispositions essentielles de l'ordonnance subsistèrent et reçurent force de loi.

Dès lors, s'ourdit une vaste conspiration : Les pays éprouvés par des chefs sofas et les guerres intestines, heureux de la tranquillité enfin instaurée, ceux dont les chefs intelligents et ambitieux, n'ayant qu'un pouvoir précaire, sentaient l'intérêt qu'ils avaient à appuyer leur autorité sur celle des blancs, obéirent, non sans contrainte. Il en fut ainsi dans presque tous les pays soso et dialonké. Mais chez les Timéné, où les sociétés secrètes, combattues par les Anglais, avaient une énorme influence, où l'indigène se considérait comme allié, mais non tributaire de Freetown, des réunions belliqueuses furent tenues. Vers la fin de décembre 1897, le docteur Hood, administrateur du Ronietta, exprimait des craintes à propos de l'agitation et de la mauvaise volonté de ses administrés. Le colonel Cardew le fit immédiatement remplacer par l'inspecteur de milice Moore avec ordre de faire respecter la loi, coûte que coûte. Ce nouvel administrateur faisait arrêter le 27 janvier, Pa Naimbana, chef des Kwai, placé sous les ordres de Bé Kompa. Emprisonné à Koualou, accusé d'avoir empêché la rentrée de l'impôt, il fut destitué, condamné à six mois de travaux forcés et à 36 coups de corde. Le gouverneur lui fit grâce de cette dernière punition. L'arrestation par Moore d'une douzaine d'autres chefs amena le paiement de l'impôt. Dans le district de Banda-Diouma, le capitaine Carr agit de même. Un vent de révolte souffla sur le pays, sans qu'aucun administrateur essayât de le calmer. Une feuille brûlée, symbole de guerre, fut promenée partout par des messagers nocturnes. Au début de février le capitaine Sharpe, revenant de congé, était nommé admi-

1. Il faut noter aussi que ce ne fut qu'en octobre 1897 que le gouverneur Cardew accorda une remise aux chefs sur les rentrées, à la suite d'une pétition des chefs kwai et timéné à la reine Victoria. Voir au sujet de toute cette affaire : *The advance of our west african empire*, par C. Braithwaite Wallis. A consulter également : *La politique Indigène de l'Angleterre*, par E. Baillaud.

nistrateur de Karini, et ordonna la levée de l'impôt à Port-Loko. Là, non seulement les chefs indigènes, mais les traitants de Freetown protestèrent. Tous furent emprisonnés. Peu après, à la suite d'une lettre insolente du chef du Kassi, Bé-Béri [1], une compagnie, sous les ordres du major Tarbet, marcha sur Romari pour l'arrêter. Les miliciens, ayant blessé et saisi un homme qui leur résistait, furent lapidés et durent faire usage de leurs armes, tuant et blessant plusieurs indigènes. Dès lors les exactions, les brutalités de la police ne se comptèrent plus. Le capitaine Fairtlough entrait dans le Forodougou. On ne parlait que de chefs et notables maltraités, emprisonnés et enchaînés, de maisons détruites ou brûlées. Enfin, le 26 avril, la révolte éclata, terrible. Tous les sujets anglais établis dans le Bandadiouma, le Koualou, même dans le Soulima, furent assassinés, leurs femmes déclarées esclaves, tous les établissements commerciaux pillés sauf à Bonthi et dans l'île d'York, où des troupes arrivèrent à temps. Braithwaite Wallis évalue à un millier les victimes de ce soulèvement. La plupart périrent dans les supplices les plus atroces. Les postes de Bandadiouma et de Koualou, attaqués, réussirent à repousser les agresseurs. Le 13 avril, une députation envoyée par almamy Laye, de Kambia, et les chefs de la rive gauche de la grande Scarcie, invitait l'administrateur de Mellacorée à prendre possession du poste de Kambia. Peu après, le chef de Kana Baya, Baya Bour, « le plus distingué des rois comme le cheval au milieu de tous les autres animaux », écrivait que le village de Kassa ayant été brûlé par les Anglais il se mettait à l'abri du pavillon français : « Almamy Laye et Baya Bour sont dévoués aux Français et ne connaissent pas ces Juifs..... Ils ne vont jamais et n'iront jamais à Freetown. » Sur les instructions de Ballay, l'administrateur se borna à surveiller la frontière et à distribuer des drapeaux aux villages dépendant de la zone française. Les Timéné fugitifs étaient désarmés au passage de la frontière et on leur interdisait d'habiter dans le voisinage des Scarcies. C'était l'observation stricte et loyale du droit international, si souvent violé par la colonie voisine pendant les guerres soudanaises.

Bientôt, deux corps de troupe, sous les ordres des colonels Woodgate et Cunningham, comprenant environ 2.000 hommes,

1. Appelé aussi Kabalaye. Il avait jadis participé à l'attaque de Tamba par les Anglais (1892).

s'avancèrent contre les révoltés qui furent complètement battus. Leurs chefs furent jugés et 33 d'entre eux condamnés à mort.

Cette révolte causa en Angleterre une vive impression et un inspecteur fut envoyé en juillet 1898, pour faire un rapport sur cette affaire. Sir David Chalmers remit ce document en janvier 1899. Il y reconnaissait la nécessité de l'impôt, mais désapprouvait les méthodes du colonel Cardew. Celui-ci avait eu tort de ne faire peser l'impôt que sur les terres de protectorat ; de laisser récupérer cet impôt à l'aide de brutalités et avec accompagnement d'exactions qui en aggravaient singulièrement la charge [1], d'avoir diminué, simultanément la juridiction des chefs, en même temps qu'on leur retirait toutes les garanties traditionnelles. C'est ainsi que nombreux étaient les chefs nommés directement par le gouverneur, en dehors de tout droit et contrairement à tous les usages.

Le secrétaire d'État Chamberlain, partisan de la manière forte, conserva néanmoins sa confiance au colonel Cardew, mais ordonna une amnistie à peu près générale. D'après lui la révolte avait été fomentée par les chefs qui voyaient disparaître le régime d'exactions dont ils vivaient. Le major Crooks a tiré de façon excellente la leçon de ces événements : Il fait ressortir le rôle immoral des miliciens, souvent anciens esclaves des chefs chez lesquels ils venaient représenter, sans contrôle, l'autorité anglaise. On avait usé d'une précipitation regrettable. « Quiconque a eu affaire aux nègres sait que dans la discussion il faut une grande patience et du tact, si l'on veut élucider tous les points... Tout cela prend du temps et il est de mauvaise politique de rendre « de plano » une ordonnance et de la mettre en vigueur immédiatement... [2] »

1. « Il est peut-être naturel, philosophait Sir David Chalmers, que si une exacte obéissance des gens qu'ils dirigent n'est pas instantanée, les hommes formés à la discipline militaire n'envisagent comme suite qu'une répression immédiate par la force. »

2. L'impôt fut maintenu, et, après avoir donné £ 6.341 en 1898, il donnait £ 30.046 en 1900, soit frs. 251.150. A la suite de ces événements fut formé le 1[er] bataillon du régiment d'Afrique occidentale, composé, comme les régiments de tirailleurs français, d'indigènes, spécialement de Timéné et Mendé. En 1901 les forces de police s'élevaient dans le protectorat au chiffre relativement fort, pour une colonie de 1.000.000 habitants, de 621 hommes auxquels il faut ajouter des forces militaires assez considérables : un détachement du « Royal Artillery », une batterie du « West african Artillery », une section du génie, deux bataillons, l'un du « West Indies », et l'autre du « West african regiments ». A la même époque en Guinée les forces de milice, police et tirailleurs comprenaient sur le papier 500 hommes environ pour maintenir en paix 2.000.000 d'habitants. Cette même année les milices de la Guinée, sauf la compagnie des gardes-frontières de Beyla (104 hommes avec un capitaine et deux lieutenants

En Guinée au contraire l'impôt ne fut appliqué qu'avec mesure et progressivement. C'est ce qui explique son acceptation par des populations sœurs de celles de Sierra-Leone. Aussi, en octobre 1898, le consul de France à Freetown demandait les procédés employés par l'administration de la Guinée le résultat de son enquête devant être communiqué à Sir David Chalmers.

Dès le début de 1897 la grande préoccupation de Ballay et de Cousturier avait été de faire reconnaître par les chefs et les populations la légitimité de cet impôt. Nous avons vu qu'en juillet 1897 tous les chefs et notables du Fouta, réunis en deux assemblées successives à Timbo, acceptèrent la réglementation que leur proposait le Résident. Partout s'effectuait le même travail. Enfin le 28 décembre 1897, comme nous l'avons vu dans le chapitre IX, le gouverneur, « considérant qu'il est équitable que les indigènes supportent leur part des dépenses d'administration et d'intérêt général », rendait un arrêté étendant l'impôt personnel à toute la Guinée, en le fixant à 2 fr. par tête. On accepta, comme pis-aller, le paiement par case qu'avaient admis les notables du Fouta. Mais le principe de l'impôt personnel demeura intangible [1]. C'est ce qu'expliquait plus tard la circulaire du 14 décembre 1898 rédigée par Cousturier : « Dans chaque cercle l'administrateur fera dresser le recensement numératif général des cases de chaque province, par canton et par village. Au Rio Nunez l'administrateur [2] a déjà établi le recensement nominatif par habitant et par village. Il serait à désirer que les administrateurs des autres cercles suivissent cet exemple... » Cet impôt pouvait être facilement accepté par les populations, à condition d'amener les chefs à se contenter de leurs remises et à abandonner leurs modes de perception plus ou moins arbitraires. C'était une question de mesure et d'opportunité. Le nombre considérable de textes réglementant cette matière (11 arrêtés ou circulaires en moins de trois ans) montre les tâtonnements de l'administration pour rendre cet impôt aussi juste que possible, pour y intéresser les chefs, et, par un système ingénieux de tickets-reçus, pour éviter les exactions dans la perception.

furent supprimées. Il n'y eut plus que des gardes de police et l'ensemble de ces forces fut d'environ 530 hommes (tirailleurs, gardes-frontières, police).

1. Voir annexe n° 5 du chapitre IX.

2. Il s'agit de l'administrateur Milanini.

L'habileté des administrateurs qui, dans un pays à peine pacifié, n'avaient aucune force armée à leur disposition et ne devaient compter que sur eux-mêmes, donna les plus heureux résultats. Ce n'était pas mince besogne. Il fallait en effet persuader aux chefs d'abandonner une partie de leurs prérogatives séculaires. Plus encore: on devait les amener à faire abandon des avantages qu'assuraient les traités de protectorat à leur famille. Nous avons montré dans le chapitre précédent que certains chefs opposèrent une force d'inertie difficile à vaincre. Ailleurs, au début, les populations refusèrent péremptoirement toute concession. L'administrateur du Nunez, Milanini, dut passer la nuit dans son canot pour éviter d'être tué par les femmes baga, armées de leur pilon à décortiquer le riz. Taibé, Monchon et Koufin refusaient de se laisser recenser. Ils se conformeraient aux seuls usages de leurs ancêtres : cultiver le riz, boire du vin de palme, faire tamtam [1].

Grâce au sang-froid du gouvernement qui, malgré les demandes de certains administrateurs, refusa d'envoyer des troupes dans ce riche pays, on arriva à obtenir sans coup férir l'acquiescement des Baga à l'impôt. En 1898, le chef Bakomé de Taibé versait pour sa famille trente-neuf francs. Là, comme partout dans les Rivières, les traitants sierra-léonais encourageaient la résistance. En avril 1899, le recensement ne put avoir lieu à Koufin qu'après la menace de Milanini d'expulser les traitants.

De même le Tamiso, qui cependant aurait dû, plus que tout autre pays, se montrer reconnaissant de l'intervention française, parut assez rétif au début. Mais le retour à Ouasou du poste militaire de Timbo amena une crainte salutaire, qui facilita les rentrées. Dans les pays dialonké vassaux du Fouta, le premier versement d'impôt fut opéré, le 23 décembre 1897 par le Ouali du Goumba. (Voir chap. IX).

En somme, l'année 1898 avait marqué, non seulement en Guinée mais dans toute l'Afrique Occidentale, le début d'une phase de prospérité et de progrès pour l'influence française. La prise de Tombouctou, celle de Sikasso, la chute de Samori, assuraient à la France l'autorité sur le Soudan Occidental. L'ère des grandes campagnes et des combats tragiques était presque partout terminée, et

1. A l'appui de leurs dires ils montraient à Milanini une tige de riz, une feuille de palmier, un tambour. Cette réponse expressive rappelle celle faite à Schweinfurth en Afrique centrale, et aussi le singulier message de la reine des Massagètes à Cyrus.

les populations étaient pleines de gratitude pour un libérateur qu les traitait généreusement, alors qu'elles l'avaient accueilli en ennemi. Au Fouta-Dialo, cette même année voyait disparaître le pouvoir des almamys en dehors de leur fief du Timbo. Cependant il existait encore chez les Foutadialonké, au caractère si compliqué et dissimulé, des ferments de discorde et de trouble. La grande menace pour l'autorité française était, comme toujours, le fanatisme musulman déchaîné par de soi-disants grands marabouts qui voulaient avoir un rôle temporel. Ces individus jouent dans la société noire le rôle de révolutionnaires cherchant à établir à leur profit un gouvernement absolutiste. Après s'être insurgés contre leurs chefs directs, comme nous l'avons vu à maintes reprises, c'est contre l'autorité française qu'ils dresseront dorénavant la barrière islamique. Il serait puéril de le nier ; il serait imprudent de croire que le seul prestige de l'Européen conservera toujours assez de force pour défendre son autorité contre des révoltes de ce genre.

C'est ainsi qu'un Guirladjio (famille des Hirlabé), Tierno Ibrahima, avait fondé la petite principauté de N'Dama comprenant les villages de Binani, Kissi, Bové, Ymaya, Ouara, N'Dama et Boussoura [1]. Son grand-père T. Siré, son père, T. Diao, avaient été délégués par les alfas du Labé pour commander le Badiar et le Pakési. Habitant Kogui près de la missidi de Donka, T. Ibrahima N'Dama fut nommé chef d'Imaya et se fit remarquer par son zèle religieux et son ardeur à instruire la jeunesse. Ayant été envoyé dans le Pakési par A. Yaya il y fut reçu à coups de fusils à cause de sa réputation de dureté pour les buveurs de sangara [2]. Mais, intrépide et orgueilleux

1. « Une forêt qui se trouve très loin et n'est pas habitée n'a pas de maître, et je demande s'il y a un chef qui puisse diriger et commander les cobas (sorte d'antilopes qui habitent cette forêt. N'Dama n'est l'héritage de personne. Le mot N'Dama, écrit dans le Coran, signifie « pays de Dieu » ... Jadis j'avais la grâce de l'almamy pour me donner la force et m'assurer la confiance de tous les musulmans. Seraient-ce des « Dimbadonké » (Hommes qui boivent) qui auraient trouvé un pays dans les mêmes conditions que moi : Ce pays serait le leur. » (*Arch. Guinée*, lettre au résident du Fouta.)

2. Hecquard signalait déjà le Pakési comme soumis au Fouta Dialo : « Vers 1836, le Kantora et le Pakési, en proie à la guerre civile, et à tous moments pillés par leurs voisins, cédèrent aux inspirations d'un homme influent, nommé Seuré (peut-être le Sori, grand-père de Ibrahima), et réclamèrent la protection du Fouta-Dialo. Ibrahima Sori, chef des Foula, fit droit à leur requête et envoya à Serrudgia (Sérédjigua ?) une armée commandée par Mamadi Yacoub. Celui-ci rétablit le calme dans le pays. » En septembre 1896, Mousa Molo ayant avisé A. Yaya qu'on lui avait donné le Pakési et le Badiar, il protesta aussitôt auprès de l'administrateur de Boké. L'admi-

il réunit quelques fanatiques aventuriers et essaya vers 1883 d'enlever Koussalan dans le Niani. Battu, il se réfugia dans le Tenda sur un territoire inoccupé nommé Horékévéol, qui, suivant les uns, avait été donné à sa famille par l'alfa du Labé et, suivant d'autres, appartenait à Baba Alimou, notable du Labé, chef de Pellal, qui avait reçu ces terres d'A. Salifou, grand-père d'A. Yaya. Quels que fussent les propriétaires il n'est pas douteux que l'établissement du marabout ne pouvait les déposséder. Ayant fondé une missidi à Taourou, de nombreux partisans et prosélytes se joignirent bientôt à lui. Ibrahima changea alors le nom de sa missidi en celui de Boussoura, et celui du pays en N'Dama. Le village de Dagoré, suivant le même procédé, devenait Kifaya. Soumis à A. Yaya au début, le marabout ne tarda pas à relever la tête dès que sa situation fut affermie. Bientôt en effet une grande partie du Tenda-Boéni, fief de Baba Alimou, se rangea sous les ordres de Modi Moktar, fils d'Ibrahima [1]. Non content de ce succès, il faisait occuper de nombreux autres villages. Pour détourner la colère de l'Alfa Mo Labé, il entra en lutte contre les redoutables Coniagui et Bassari que jamais le Labé n'avait pu réduire [2]. Mais il échoua et, en novembre 1897, Sara, fils du chef Coniagui Tounkané, venait solliciter A. Yaya d'aider son père à repousser une nouvelle attaque de T. Ibrahima. C'est à ce moment que, A. Yaya demandant au gouverneur de la Guinée son appui pour mettre à la raison son vassal rebelle, l'administrateur de la Casamance, au nom du gouverneur du Sénégal, passa avec Ibrahima un traité de protectorat [3].

nistrateur assurait aussi que Moussa Molo devait être un vassal du Labé. Le Pakési avait été donné à Mousa Molo à la suite de l'expédition du lieutenant Moreau, qui se présentait le 21 janvier 1895, accompagnant Mousa Molo devant Kankéléfa défendu par Bamba Dala et des sofas badiaranké et foutadialonké. Bamba Dala s'étant enfui après l'envoi de quelques obus à mitrailles, la ville fut enlevée, ainsi que Koutan quelques jours après. Mousa Molo, qui, à l'inverse d'A. Yaya, s'était montré réfractaire au développement de l'influence française dans son pays, accepta la création d'un poste à Hamdallahi, sa capitale, à la suite de cette affaire.

1. Le Tenda proprement dit est divisé en : Tenda Donka ou Londal, et Tenda Boéni, séparés par le Tiangol Koréniaki. Le N'Dama s'étendait dans le Tenda Boéni, du marigot de Bensané au Badiar.

2. D'après lui, après avoir résidé sept ans à Diané, il se bat sept ans contre les Tenda, puis contre les Coniagui (Lettre au Résident du Fouta).

3. Cet acte fut passé à la suite des ouvertures de T. Ibrahima, lors de la visite du Dr Rançon puis de la mission Bailly et Pauly, et grâce à l'entremise de Mousa Molo, qui, le 3 novembre 1883, avait lui-même signé un traité avec la France, et avait ainsi conquis son autonomie. « Le but de cette lettre, écrivait A. Yaya à

Ainsi, la même politique agressive qui avait été jadis pratiquée par le Sénégal en faveur de Mousa Molo se renouvelait, avec cette aggravation que les pouvoirs du gouverneur du Sénégal, comme gouverneur général, étaient infiniment plus étendus que jadis. Un peu plus tard, le Sénégal allait réclamer le Badiar pour Mousa Molo, alors qu'A. Yaya venait d'en verser l'impôt à la Guinée. Au N'Gabou, Mamadou Paté, chef de Koyada, venu du Foréa, se réclamait des Portugais [1].

Cet ensemble de révoltes et de vexations exaspérait A. Yaya et son entourage. Toutes ses réclamations auprès du gouverneur de la Guinée restaient vaines : On se bornait à lui recommander la tranquillité et la confiance en la justice française [2]. Cependant l'adjoint des Affaires Indigènes Bonassiès avait été envoyé à Kadé où retentissaient les appels de guerre. Le commis Chaussé, du Sénégal, détaché à Hamdallaye, capitale de Mousa Molo, mandait T. Ibrahima et lui ordonnait de lui porter l'impôt du N'Dama et du Badiar. Or, le Badiar ayant déjà payé à A. Yaya ; il eût fallu employer la force pour l'obliger à s'exécuter une deuxième fois. Enfin, une partie de la famille d'A. Yaya, habitant Kantoutou, ayant refusé de s'acquitter de la contribution personnelle envers Ibrahima, fut mise en demeure de déguerpir et ses bœufs lui furent saisis.

Noirot partit à l'insu du gouverneur, le 29 avril 1899, pour tenter

Ballay, est de vous faire savoir que le nommé T Ibrahima n'est pas un chef mais un « Karamokho ». La province de N'Dama appartient au Labé. »

1. « Le nommé Mamadou Paté Couyada se trouve dans une des provinces commandées par moi », écrivait A. Yaya à Ballay... Je serais très content que vous m'autorisiez à faire colonne et agir énergiquement contre lui. Certainement si vous m'autorisiez je l'attaquerais immédiatement et le forcerais à payer l'impôt personnel... »

2. « Les réductions de territoires, les vexations, écrivait Noirot, touchent autant les administrés que les chefs. Ils concluent que nous ne respectons rien, ni droit, ni soumission, que les plus obséquieux ont raison de notre autorité, et que nous les bernons lorsque nous prétendons améliorer leur sort, défendre leurs intérêts... C'est une erreur de croire que les masses sont satisfaites de voir traiter avec mépris ceux qu'elles sont habituées à craindre et respecter, quand bien même elles ont à s'en plaindre. Quels reproches avons-nous à faire à A. Yaya ? Nous, Guinée, aucun...... Le Sénégal ? Il ne connaît A. Yaya que par ses traitants qui, après avoir dilapidé les marchandises qui leur furent confiées, pour éviter au retour des difficultés avec leurs patrons, accusaient A. Yaya de les avoir dépouillés... (Il cite un cas de ce genre qu'il lui arriva de juger en Casamance.) Il est préférable de supprimer un chef que de le diminuer aux yeux de ses sujets... »

de concilier les deux adversaires [1]. Il avait donné l'ordre au chef du Labé de n'emmener que 50 hommes, au plus, avec lui. Lui-même n'avait que seize miliciens avec fort peu de cartouches. T. Ibrahima, apprenant en mars les projets de Noirot, lui écrivait une lettre qui ne devait parvenir que le 21 mai par un dioula, et dans laquelle il l'adjurait de ne pas lui amener A. Yaya [2]. Mais cette missive n'aurait pas atteint Noirot qui faisait le 7 mai sa jonction avec A. Yaya. Le commis Bonassiès prit la tête de la colonne, Noirot se tenant au centre et A. Yaya en arrière-garde. Au Tiangol Kouré-Niaki, le passage était gardé par une centaine d'hommes de Tierno Ibrahima, hurlant que les gens d'A. Yaya ne boiraient pas de cette eau, et les mettant en joue. Cependant la petite troupe, après avoir longtemps parlementé, put passer. Noirot fit saisir quatorze des guerriers d'Ibrahima comme otages. Il se croyait d'autant plus en sûreté que, peu auparavant, le Dr Maclaud avait été bien reçu par le marabout. Mais celui-ci était exaspéré par la présence d'A. Yaya [3].

A une heure de marche de Boussoura trois miliciens sont envoyés

1. Noirot avait déjà proposé à Cousturier, sur un autre point du Fouta, l'annexion du pays des Houbbou au Timbo (mai 1898). Le gouverneur le pria de ne pas insister sur ce point. Après le départ de Cousturier de la colonie, cette mesure fut ratifiée par le gouverneur Frezouls (1905).

2. « Safa est le village de mon père. Imaya est aussi une ville de mon père. Quant au N'Dama, le premier homme qui y construisit des cases fut mon frère aîné Abd-Ul-Goudousi. Quand nous sommes arrivés au Fouta pour y construire nos maisons, le Méso (rivière), formait la limite du pays et, si les hommes du Fouta ne passaient pas cette rivière c'est qu'ils avaient peur des gens qui boivent... C'est moi qui traversai cette rivière, et je marchai une journée de l'autre coté... J'avais peur des paroles du Fouta... Je demeurai dans le N'Dama pendant six ans. Si j'ai été dans ce pays désert c'est que je voulais qu'il fût mien. » (Ceci ne s'accorde guère avec ce qu'il dit plus haut de son frère.) « Ma famille n'eut avec les Alfa-Mo-Labé que des relations d'amitié... Nous ne leur devions rien de plus ! »... (Il cite ici l'exemple d'El Hadj Omar qui ne paya rien à l'almamy pour s'installer au Fouta.) « Il faut savoir aussi qu'il en est de même pour Mousa Molo, dont le pays fait partie du Fouta, et le commandant de Sedhiou n'aurait pu l'y laisser. Mousa Molo aussi m'a menacé. En ce temps-là A. Yaya était à Kadé, et personne ne lui donna aide pour repousser Mousa. Depuis, après m'être battu contre Mousa Molo, je suis d'accord avec lui et notre entente a duré. J'ai entendu dire qu'A. Yaya n'était plus commandé par l'almamy. Mais les Français ne lui ont pas remis le Foréa, qui, cependant, était à son père, ni le pays occupé par Mamadou Paté Couyada, dans le N'Gabou, pays qui appartenait aussi au père d'Alfa. » Rien ne pouvait mieux que cette lettre justifier les prétentions d'A. Yaya sur les différents pays révoltés.

3. A. Yaya sentait très bien ce qu'il allait advenir : « Personnellement, écrivait-il ensuite au gouverneur, j'avais peur d'aller plus avant sans forces ; d'un autre côté je n'osais refuser d'obéir à M. Noirot. » (*Arch. Guinée.*

au marabout, lui ordonnant de préparer des logements. Mais bientôt l'un d'eux revient en courant, criant que ses deux camarades ont été tués. N'ayant autour de lui que vingt miliciens peu aguerris et une cinquantaine d'auxiliaires, Noirot donna l'ordre de battre en retraite et autorisa Alfa Yaya à faire exécuter les quatorze otages [1]. Aussitôt toutes les crêtes environnantes se couvrirent de gens armés, qui cernèrent la petite troupe. Des feux de salve ouvrirent le passage, et tandis que, très bravement, une partie des miliciens faisait face à l'ennemi, Noirot put fuir, avec le gros de la troupe, jusque vers Kafou : « Marche, marche, commandant, ne t'inquiète pas de nous ! » lui criait le caporal, qui tombait bientôt, blessé, ainsi que le sergent Kouranko. Avec eux, cinq miliciens à bout de munitions, et dix hommes d'A. Yaya furent faits prisonniers. Le chef de guerre de Kadé, Yoro Tiédo, avait été tué. On conduisit à Boussoura les prisonniers. Mais lorsqu'on voulut l'enchaîner, le sergent, s'emparant d'un sabre, se défendit sauvagement. Tous les malheureux furent alors tués, hâchés à coups de sabre. Puis, afin de ne pas souiller le village des vêtements de buveurs de sangara, on les brûla sur eux.

Pendant ce temps, une partie des forces du marabout continuait à attaquer la petite colonne. Le lendemain matin, A. Yaya, qui avait reçu quelques renforts et de la poudre, attira sur lui les assaillants, tandis que Noirot, n'ayant plus que quelques cartouches, franchissait dans la journée 40 kilomètres dans les montagnes. A. Yaya se battit jusqu'au soir à Sabéré Koumba qui fut incendié ainsi

1. Son mutisme absolu sur ce point capital dans son long télégramme au gouverneur, l'ordre matériel des faits tel qu'il résulte de son rapport officiel et leur non-concordance avec le récit de M. Bonassiès le firent accuser sourdement d'avoir fait massacrer les otages avant que les miliciens n'aient été attaqués. En la circonstance il dut à Cousturier de ne point passer devant un conseil d'enquête. Les qualités d'audace, d'énergie, de cet administrateur, ses attaches politiques, ses origines, la notoriété que lui valait sa participation à la mission du Dr Bayol, l'ascendant incontestable qu'il avait sur les indigènes, lui avaient attiré plus que des inimitiés dans le monde colonial. Mais malgré son indiscutable valeur, il est hors de doute que toute la responsabilité de cette malheureuse affaire lui incombe. Admettons en effet qu'il n'ait pas reçu la lettre du marabout, il ne pouvait ignorer par A. Yaya et ses gens son état d'esprit. En outre, allant en mission pacifique, il aurait dû éviter d'emmener avec lui tout cet appareil militaire, qui avait l'inconvénient d'exciter la méfiance du Ouali et qui, de plus, en cas de besoin, ne pouvait servir à grand'chose, les miliciens n'ayant reçu que fort peu de munitions. Enfin il s'en alla sans ordres ni instructions du gouverneur et ne prévint même pas de son départ le gouverneur intérimaire alors qu'il avait le télégraphe à sa disposition.

que Kafou. Enfin, presque seul, il rejoignit Noirot à Badougoula, et rentrait avec lui, le 18, à Labé. L'effet de cette échauffourée fut déplorable. Bien que l'ensemble de la population se désintéressât de cette lutte, qui était bien moins pour elle une victoire sur les Français que la suite de la rivalité de deux chefs indigènes [1], cet incident soulignait la force donnée par l'Islam aux chefs en révolte. Alfa Foukoumba, le Ouali de Goumba, jadis son ennemi, l'almamy Oumarou Bademba, le chef de Timbi-Tounni semblaient vouloir former une alliance comprenant tous les éléments fanatiques du pays, qui se croyaient haïs des Français. Enfin au N.-E. du Koïn, un autre marabout, Fodé Kadialiou, qui, après avoir soutenu Mamadou Lamina au siège de Médine, s'était constitué chef d'une zaouyia qu'il avait dénommée Bagdadia, refusait de se soumettre au chef du Koïn et de lui payer l'impôt, se réclamant du cercle soudanais de Satadougou. Il se trouvait sur le territoire de Langan, réclamé par Satadougou, qui y avait installé un poste de douane, alors que la Guinée le revendiquait, ainsi que le pays de Fontofa (ou Wontofa) séparé du premier par le Kounda [2]. « Les blancs du Sénégal, disaient les nègres, sont plus forts que ceux de la Guinée. » Aussi, au début de 1900, un autre marabout, Ibrahima, fuyait-il également le Koïn avec dix chefs de cases de Daibata, et venait-il se fixer dans les ruines de Lingué-Kotondi (Ourodougou, cercle de Satadougou). Enfin le Koïn réclamait encore le Dentilia, et le Labé le Niokolo. On discutait aussi pour le Sabé, où A. Yaya avait une maison de cultures. Le début de ces querelles de frontières avait été marqué par le voyage du Dr Rançon qui, enregistrant les plaintes des tributaires du Fouta Dialo, les engagea à demander la protection de l'administrateur de Bakel. Celui-ci vint à Nétéboulou peu après et reçut la soumission du Damantan et du Tenda. Un premier arrêté du gouverneur général (24 décembre 1895) ayant attribué au Soudan toute la rive droite de la Falémé, y compris le bassin du Koulounko, on ergota longtemps sur ce texte, et Noirot se moquait des prétentions des administrateurs soudanais à tracer une frontière à forme géométrique, sans tenir compte des situations

1. L'apathie de la masse s'explique très bien par le raisonnement suivant : Les blancs sont ici aujourd'hui. Y seront-ils demain ? Ne nous mêlons pas de leurs différends avec nos chefs. C'est sur nous que tout retomberait.

2. Le capitaine Oberdorff avait passé un traité avec le Wontofa le 18 février 1887.

politiques assises. De même, vers le Dinguiraye, le capitaine Husson échangeait avec le capitaine Desdouis une correspondance assez vive, le Dinguiraye revendiquant le Kolen [1]. Le lieutenant Chanovre fut chargé d'une mission topographique et, sur le vu de ses levers, le gouverneur général fixait la rivière Ninguira comme limite entre le Soudan et la Guinée (12 janvier 1899). Enfin, le 15 novembre 1898, une dépêche ministérielle fixait les limites de la Guinée et du Soudan vers le Labé, laissant à la Guinée les pays Badiar, N'Dama, Labé, Coniagui et Bassari. Une lettre du gouverneur général, du 12 janvier 1899, approuvée par le ministre, laissait à la Guinée le Langan et le Sangala, mais lui enlevait le Dentilia et le Wontofa [2].

A la suite de l'échauffourée de Boussoura, les fils d'Ibrahima allèrent attaquer une maison de campagne d'A. Yaya à Kontoutou. Mais alors qu'ils rentraient, chargés de butin, ils tombèrent dans une embuscade où une quarantaine des leurs furent tués. Alimou, un des fils du marabout, quoique grièvement blessé, put s'enfuir. Le chef de Maro, Manson, fut condamné à mort comme complice. Le 29 juin, les Talibé du marabout furent encore repoussés par le chef sofa Omar-Beyla, à Tenda Téléré. Dans le Badiar une bande du N'Dama, qui allait chercher de la poudre en Guinée portugaise, fut mise en fuite, ayant 19 hommes tués.

Ces succès d'A. Yaya, au lieu des revers escomptés par ses ennemis, firent échouer le complot. T. Ahmadou Kidiri était destitué et remplacé par T. Omar Silla. Cousturier, gouverneur intérimaire, approuvait la constitution d'un corps de miliciens placé sous le commandement d'un officier pour occuper le N'Dama, assurer les droits de la Guinée, intimider les chefs fouta-dialonké et les Coniagui. Enfin, après l'hivernage, les tirailleurs d'Ouasou seraient envoyés à Boussoura par Boké. Le résident s'établit à Ditinn (Castelfrançais) afin de surveiller la région et rassurer A. Yaya [3]. Recevant de graves dénonciations contre le chef de Foukoumba, qui

1. Déjà en 1891 le lieutenant Maritz avait franchi la frontière du Fouta, poussé par Aguibou. Il reconnut avoir été trompé par lui.

2. Voir textes de ces documents, annexe n° 1.

3. « En ce moment, écrivait celui-ci, j'ai honte et peur au milieu de mon propre pays. Tous les gens du Fouta m'en voulaient de ce que j'étais l'ami des Français. Aujourd'hui ils rient de moi... Je fais savoir au gouverneur que je suis lésé, humilié, fatigué... »

avait essayé d'empêcher la construction de Castel-fçranais [1], il faisait destituer cet ambitieux le 12 juillet 1899. Les langues se délièrent alors, et l'on apprit le rôle joué par lui dans les derniers événements. Il aurait poussé le marabout de N'Dama aux dernières extrémités en lui faisant dire que Noirot allait chercher sa tête et en lui fournissant des munitions [2].

Cependant l'effervescence produite par ces événements se calma bientôt, A. Yaya ayant réuni sept mille hommes et la compagnie de miliciens du lieutenant Magord arrivant devant Boussoura. Un adjoint du Sénégal, Bœuf, était venu auparavant voir T. Ibrahima pour l'informer de la décision du gouverneur général qui plaçait son pays sous la dépendance de la Guinée. L'adjoint Gaspari, venu de Boké, reçut la soumission du marabout à condition qu'il ne serait pas sous les ordres d'A. Yaya, ce qui lui fut accordé. A. Yaya, très affecté, se plaignait d'avoir été berné, et fit même évacuer le Badiar [3].

Magord et Bonassiès durent user de tact et de patience pour éviter les bagarres toujours imminentes entre les gens du N'Dama et les miliciens. Entre temps le marabout se faisait la main en organisant une expédition contre le village tenda de Taourou, près Damentan. Mais à son retour le chef coniagui Kirikiri lui enlevait tout son butin. Sur ces entrefaites (fin 1899), le lieutenant Lucas arrivait avec une section de tirailleurs et un poste militaire fut établi à Boussoura, dont le lieutenant Moncorgé prit le commandement en janvier 1900. Enfin le 23 février 1900, le capitaine Houet, venu du Sénégal avec sa compagnie, reçut la soumission définitive d'Ibrahima, qui, devenu très obséquieux, accepta de payer une amende et de livrer ses armes. En compensation, le capitaine, qui avait son siège fait d'après les racontars de Mousa Molo, reconnaissait le marabout comme chef de N'Dama et de quelques villages Tenda et Coniagui [4]. Il refusait d'entendre les envoyés d'A. Yaya et faisait arrêter plusieurs de ses parents.

1. Jardin d'essais, commencé le 17 avril 1899, sur un plateau élevé de 4 à 5 mètres au-dessus de Ditinn et où résidaient deux agents de cultures.

2. Le 3 juin suivant un arrêté du gouverneur Cousturier expulsait de la colonie l'interprète de Timbo, Mamadou Ba, soupçonné de forfaiture, de trahison et d'incendie.

3. Peu de temps après, considérant que la suzeraineté d'A. Yaya sur les Landouma n'empêchait pas l'incursion des Foula dans le Tiapy, l'administration guinéenne décida que les Landouma ne paieraient plus rien au Labé.

4. En mai et août 1900 les Coniagui vinrent piller et tuer les gens du N'Dama près de Takou.

Une campagne perfide se poursuivait contre le chef du Labé. Ses nombreux ennemis trouvaient à leurs calomnies un écho complaisant au Soudan et au Sénégal, où, en principe, le bloc foutadialonké ne disait rien qui vaille [1]. Cependant les chefs du Badiar, réunis à Kountan, reconnaissaient A. Yaya pour leur suzerain. Leurs protestations, dirent-ils, ne s'élevaient pas contre Yaya, mais contre les exactions de son représentant Yoro Diao. La France ne put faire autrement que de reconnaître fondées sur ce point les prétentions d'A. Yaya, qui vint résider à Kadé. Ce village important fut le chef-lieu d'un nouveau cercle, que dirigea l'administrateur Treillard. Lorsque Noirot partit, au début de 1900, comme commissaire de la Guinée à l'exposition universelle, le docteur Maclaud fut nommé résident. La situation du Fouta était, malgré ces troubles, très satisfaisante dans l'ensemble. En 1899, l'impôt donnait 200.000 francs de plus qu'en 1898. Une école avait été installée à Timbo, ainsi qu'une ferme, Ballayville, construite auprès de la nouvelle résidence, au pied du mont Kikala. Elle fut malheureusement abandonnée plus tard ainsi que le jardin de Castel-français.

La prospérité de la colonie était telle que les attaques de ses ennemis devenaient tous les jours plus rares. La prépondérance de Conakry n'était plus discutée [2]. Les voyageurs qui s'arrêtaient quelques

1. Les calomnies ne chômèrent jamais contre A. Yaya. En juillet 1897, le capitaine Husson rapportait le bruit, qui courait au Dinguiraye, qu'Alfa Yaya se battait contre les Français et se brouillait à cause de ce fait avec ses frères (*Arch. Guinée*). Tandis que son neveu Kayandi, en 1990, pillait les caravanes du Labé à Kousa-Counda, soutenu par Mousa Molo, ce dernier envoyait à découvert un télégramme perfide, bien fait pour compromettre aux yeux des officiers le chef du Labé. Dans ce document il adressait à Yaya ses amitiés, lui parlant de l'alliance contre les Français que Yaya lui-même aurait proposée. Le piège était grossier. Il le renouvela peu après, écrivant à l'Alfa : « J'ai chargé mes fusils pour faire la guerre aux Français.» Le chef du Labé communiquant ces missives au gouverneur, lui écrivait : « N'écoute pas les calomnies que l'on répand sur mon compte. Je me suis depuis longtemps donné aux Français avec tout ce qui m'appartient. C'est grâce à vous que je suis le premier des Khalidianké. Je reste fidèle à ce que j'ai promis. Je n'écoute pas les mauvais conseils et reste à votre service. »

2. M. O. de Sanderval, un ami de la Guinée, qui avait bien des raisons d'en vouloir au gouverneur Ballay, avait écrit, parlant de Conakry : « On a ouvert dans la moitié de son étendue 25 kilomètres d'avenues, larges comme l'avenue d'Iéna. Il n'y avait, pour habiter ces déserts que trois maisons de commerce, plus les bâtiments de l'administration, puis cinq autres maisons de France, venues ensuite, en tout huit maisons. C'était peu pour tant de places et avenues ; on a appelé les Anglais et les Allemands qui ont construit neuf maisons. On a peuplé la solitude des marques intermédiaires avec des noirs, prisonniers de guerre, retenus à cet effet et nourris par l'administration. »

heures dans ce port verdoyant emportaient de leur court séjour l'impression la plus agréable. Dans « l'Eclair » du 22 décembre 1897, M. Mévil écrivait : « M. Ballay au cours de son œuvre si intéressante n'a pas cessé d'être secondé par son secrétaire-général, M. Cousturier, qui, constamment, n'a eu que le désir d'identifier ses efforts avec ceux de son gouverneur. M. Ballay, à Conakry, a bien plus l'air d'un heureux propriétaire au milieu de son domaine, que d'un haut fonctionnaire jaloux de son autorité. Le « Monsieur le Gouverneur » à Conakry sonne respectueusement sympathique et c'est toujours avec un vrai plaisir que les européens et les indigènes voient poindre, de loin, la silhouette originale de leur gouverneur, déambulant dans sa petite charrette anglaise attelée d'une mule légendaire... En plus de ses comptoirs ou factoreries, Conakry possède actuellement un bel hôtel du gouvernement, deux églises (une catholique, une protestante), un hôpital, deux écoles, une caserne, un hôtel et café, un marché très animé, une poste, etc. Nous félicitons vivement M. le Gouverneur Ballay en prenant congé de lui. Chacun de nous se plut à dire quelle patriotique émotion il avait ressentie devant cette belle œuvre de colonisation. » Ce qu'était l'île Tumbo avant la fièvre de construction de 1897-98, Marcel Monnier le disait dans sa *France Noire* : « Un pur joyau : des roches volcaniques formant brise-lames, une plage de sable fin, des cocotiers (?) échevelés ; en arrière la grande futaie dont les verdures trempées ont des scintillements d'émeraude. La ville ? un palais de gouverneur, façon de villa flanquée de lourdes arcades, puis deux files de bâtisses en fer et en bois, couvertes de tôle galvanisée, bordant un boulevard désolant, long d'un quart de lieu, large de cent mètres, sahara où l'insolation guette le téméraire qui s'y hasarde en plein midi. Conakry est très fier de son avenue, à tel point qu'il n'a pas pu résister à la tentation d'en percer une autre, coupant la première à angle droit. Celle-ci attend encore ses édifices : la chaussée future n'est qu'une trouée encombrée d'arbres abattus, de souches à demi-brûlées. Elle figure assez exactement le sillon creusé par le passage d'un cyclone. » Madrolle écrivait à son tour : « Aux trois anciens villages qui peuplaient l'île de Conakry, est venu s'ajouter un quartier complètement neuf et peuplé par les nombreux émigrants de Sierra-Leone et qu'on appelle Newtown. Deux grandes avenues parallèles, allant presque de l'ouest à l'est, sont reliées par une troisième qui va rejoindre, en partant de l'hôtel du gouvernement, la

grande route de Timbo. En quatre ans Conakry est devenu une ville française... » La Guinée, représentée au conseil supérieur des colonies [1], commençait à faire parler d'elle en France, et le groupe colonial pouvait citer avec orgueil les beaux résultats obtenus en si peu de temps sans aucune aide de la métropole, fait absolument nouveau dans l'histoire de nos colonies [2].

En dehors des beaux travaux qui avaient fait de la capitale une des plus gracieuses cités de la côte occidentale, la colonie avait beaucoup dépensé pour assurer des communications rapides et sûres dans un pays où les difficultés naturelles de tout ordre paraissaient presque insurmontables. Il ne s'agissait plus, comme au Soudan, d'élargir les sentiers indigènes sur des plateaux dénudés ou herbeux suivant les saisons. Il fallait lutter contre une brousse inextricable, presque aussi épaisse en saison sèche que dans la période humide : herbes de Guinée, atteignant 2 et 3 mètres, bambous, lianes et arbres de toutes essences où pullulaient les reptiles. Puis la plus grande partie de la région était montagneuse, hérissée de blocs de grès et de granit, au travers desquels il fallait se livrer passage. Il était nécessaire de faire de grands terrassements, d'établir des plates-formes, des remblais, des ponceaux et autres ouvrages d'art. Avec cela une saison des pluies d'une violence inouïe, laissant les routes ravinées, défoncées, couvertes d'une végétation presque aussi dense que sur leurs lisières. Dans les montagnes surtout les ravages étaient énormes à la suite des éboulis qu'entraînaient les pluies hivernales.

Nous avons vu que, vers 1891, la route Dubréca-Démokoulima avait été entreprise. Elle comportait, comme complément, un bac sur le Badi et un pont de fer sur le Tonia, affluent de la Soumba. Suivant la vallée de Sangan, elle traversait le Konkouré vers Kébalé et descendait le Bendékouré, puis la Soumba jusqu'à la mer. En 1892, de nombreuses pistes étaient tracées dans la forêt de l'île Tumbo, puis on élevait une digue en maçonnerie et un pont Eiffel qui reliait cette île au continent. Enfin l'on dirigeait, de ce pont vers l'intérieur, une route suivant le rivage de la mer jusque vers Dixim,

1. Décrets des 29 mai 1890, 17 octobre 1896.

2. Le port était encore peu connu et les capitaines des navires qui venaient aux îles de Los n'osaient y entrer. Cousturier signale le 19 décembre 1896 que le commandant Nény, du « Rigault de Genouilly » est allé mouiller aux îles de Los. « Il ne cale que 5 m. 1/2. Mais reconnaissant son erreur il va entrer dans la rade afin de réparer le mauvais effet produit. » La rade avait été sondée en 1890, 1891, 1892.

(Diguissine), avec l'intention de la prolonger ensuite par Kaporo vers Dubréca, d'où partait la route du Fouta. Mais la politique qui consistait à faire de Conakry le grand port de la colonie fit renoncer à ce projet. On s'écarta alors de la mer, en suivant autant que possible la ligne de faîte, évitant ainsi de grands travaux d'art. En 1895, la cession de Farana à la Guinée fit décider l'étude, sous la direction de M. Mouth, de la continuation de cette route, arrivée au 33e kilomètre. Elle prit le nom de route de Conakry-Farana. L'officier d'administration d'artillerie Oswald la dirigea sur Firiguiagbé. Le garde d'artillerie Leprince vint bientôt lui apporter son concours et ils atteignaient Firiguia en avril 1899. Cette route comportait 120 ponts ou ponceaux en maçonnerie et fer. D'autre part, M. Salesses avait établi une piste venant de Farana rejoindre Firiguia (1896-1897). On avait, entre temps, vers le milieu de 1897, examiné la question de traiter avec M. Tharel, directeur de la compagnie française du Niger, pour l'achèvement de cette route moyennant l'autorisation de percevoir un péage. La compagnie devait en outre assurer le transport des marchandises. La colonie serait engagée pour 150.000 fr., garantissant le prix de revient brut à 350.000 francs. Ce projet patronné par le docteur Ballay, qui remplissait à ce moment l'intérim de gouverneur général, échoua grâce à la résistance de Cousturier. La colonie resta maîtresse de ses routes et de son trafic [1]. Un peu plus tard, M. Leprince, qui avait établi une piste de Conakry sur Benti, complétait la route de Firiguiagbé par une autre piste allant jusqu'à Toumanéa, d'où partaient deux chemins : l'un vers Kourousa et Kankan, l'autre vers Dinguiraye et

1. Ballay avait cependant écarté lui-même un projet moins dangereux pour l'indépendance du gouvernement de la colonie. L'habile gouverneur du Soudan, le colonel de Trentinian, cherchant à créer des débouchés vers Conakry pour la Région Sud, envoya un capitaine d'artillerie, Dutheil de la Rochère, qui allait se distinguer dans la campagne de la Volta, pour reconnaître la meilleure piste à suivre dans le Fouta (1896). L'exploration minutieuse de cet officier, qui parcourut à pied toute la région du Fouta oriental et releva jusqu'aux sentiers de chasseurs, fit connaître définitivement le cours tourmenté du Tinkisso. Son rapport, envoyé au ministère, fut un des documents qui servirent au capitaine Salesses pour dresser le tracé du chemin de fer dans la région difficile du haut pays (vallée du Bafing et du Koumi). A la suite de cette exploration et du voyage de Beyla à Conakry du capitaine Willemot, le gouverneur général du Soudan adressa un rapport sur l'établissement d'une route par l'artillerie, de Kouroussa à Conakry. La Guinée aurait participé aux frais dans une certaine mesure. Ce rapport fut transmis par le ministre Lebon à Ballay, qui répondit négativement, affirmant la possibilité pour la Guinée de faire elle-même cette route, indispensable en effet à la pénétration économique de l'intérieur.

Siguiri. En même temps on construisait une ligne télégraphique de Conakry au Soudan par Manéa, Firiguiagbé, Bambaya, Kaba. Farana ; puis on dirigeait des embranchements de Manéa à Dubréca et de Bambaya à Timbo (terminés en novembre 1898).

Mais, nous l'avons dit, la grande préoccupation de l'administration de la Guinée était l'établissement d'un chemin de fer. C'est



Coll. Robin.

Pont du chemin de fer sur le Lamé Kouré.

en vue de ce grand œuvre que Ballay avait demandé l'envoi d'une mission d'officiers du génie dirigée par le capitaine Salesses. La ligne projetée devait partir de Conakry pour aboutir au Niger en traversant le sud du Fouta-Dialo et le cercle de Farana. Les exportations de la Région-Sud et même de la haute Côte d'Ivoire devaient converger vers elles, alors que la plus grande partie était à cette époque dirigée vers Saint-Louis, grâce aux 900 kil. de voies navigables et aux 132 kil. de chemin de fer qui existaient dans cette direction (1896). Les 418 kil. restant à franchir entre Siguiri et Saint-

Louis étaient représentés par des routes faciles, bien tracées, en pays plat, parmi des populations pacifiées. Au contraire, entre Siguiri et Conakry, s'il y avait, de Siguiri à Kourousa, 160 kil. de fleuve navigable, il fallait ensuite parcourir 520 kil. de routes peu sûres et fatigantes, dans un pays très montagneux. La distance de Freetown à Kourousa par Farana et Porto Loko (cette dernière ville, point de départ des caravanes, à 430 kil. de Kourousa) n'était que de 495 kil. en suivant la seule route véritablement facile allant du Soudan vers la côte Sud-Ouest. Les Anglais comprenaient si bien leur supériorité à ce point de vue qu'ils projetaient déjà un chemin de fer suivant cette direction jusqu'à la frontière, vers Kaleiré. Déjà, en 1897, ils avaient construit 20 kil. et deux ponts en fer de 30 et 40 m. de haut.

C'était un moyen certain, malgré les mesures douanières, de détourner de Conakry ce qui lui venait encore du trafic soudanais. Il fallait donc à tout prix aboutir, et cela malgré les énormes difficultés topographiques à vaincre, malgré l'opposition tantôt sourde, tantôt bruyante des ennemis de la colonie. C'était une question vitale pour la Guinée [1]. Les études du capitaine Salesses, complétées par celles de la mission Naudé et du lieutenant Millot,

1. A la suite de la proposition de Sanderval, Tharel s'était emparé de l'idée et, fortement appuyé, avait presque obtenu la promesse de devenir concessionnaire. Mais il était prisonnier de capitalistes anglais qui promettaient comme entrée de jeu 40.000.000 fr. D'autre part on se préoccupait dans certains milieux d'un emprunt colonial de 600 millions, sur lequel 60 millions seraient réservés à la Guinée ; mais ce projet ne fut même pas présenté. On passa alors à de nouvelles négociations vers 1898. La prospérité de la Guinée permit d'envisager la construction par la collaboration de l'Etat et de la Colonie, le premier fournissant les 3/5 ou la moitié. Comme garantie de sa part, la Guinée, pour ne pas toucher à son budget, proposait les surtaxes suivantes, qui alimenteraient le budget extraordinaire : 5 °/₀ sur les tissus, 0.20 sur le kg. de tabac, 1 fr. par fusil, 0.05 par litre de pétrole. Cela produisait 250.000 fr. Avec la taxe de consommation sur la poudre et l'abandon, comme gage de l'emprunt, des taxes sur le sel et le tabac on obtiendrait 425.000 fr. De son côté le Département proposait un droit spécifique presque prohibitif sur les tissus. Cousturier protestait vivement (lettre à Ballay du 5 octobre 1898) : « Et tout cela parce qu'il ne faut pas que les négociants de Conakry aient un régime commercial qui les mette en état de supériorité sur ceux du Sénégal. C'est très joli, mais le résultat de cette lutte fratricide sera d'abandonner le champ de bataille aux Anglais... Les dioulas du Soudan semblent vouloir reprendre le chemin de Sierra-Leone... que sera-ce quand on aura mis un droit spécifique ? » Et un peu plus tard : « Vous avez pu juger de la désinvolture avec laquelle on passe outre à l'avis du gouverneur d'une colonie sur une question de vie ou de mort, pour faire le jeu de quelques industriels de Rouen ou des Vosges. »

avaient porté sur un tracé allant de Conakry aux roches de Bafara sur le Niger, à 30 kil. de Kourousa, avec rampes maxima de 25 mm., courbes minima de 100 m. et voie d'un mètre. Le coût du kil. était évalué par M. Salesses à 60.000 fr., — ce qui représentait environ 33 millions. — Au contraire, M. de Trentinian assurait qu'il ne coûterait pas moins de 200.000 à 300.000 fr. (discours du 19 mai 1897 au Conseil d'Administration du Soudan). Ballay demandait que, pour engager cette entreprise, une société anonyme, avec un capital actions et obligations, fût créée [1].

Pendant ces études et ces pourparlers, l'adjonction, en 1900, de la plus grande partie de la Région-Sud à la Guinée donna corps à ce projet de chemin de fer entre l'Océan et le Niger navigable. Le garde d'artillerie Leprince, qui devenait bientôt administrateur, reprenait la piste déjà tracée, et établissait, en partant de Toumania, une route vers Timbo par Bayoréya et Socotoro avec un bac sur le Bafing et six caravansérails. Plus tard, en 1902, il contruisait le tronçon Timbo-Firiguiabé par Douné, Ymbo et Kindia, avec sept caravansérails et un bac sur la Kolenté. En même temps, la route était prolongée par l'administrateur de Kourousa jusqu'à Kankan. Cette œuvre, si utile pour le chemin de fer, avait coûté 1.500.000 francs.

Ces gros sacrifices de la colonie n'étaient que le début des exigences considérables qu'allait demander la réalisation de l'œuvre poursuivie. L'admirable besogne qui se faisait était menée par un personnel des plus restreints [2]. Tous les efforts de cette adminis-

1. Fin octobre 1898 après avoir constaté le progrès considérable des recettes du budget, nous voyons naître chez Cousturier l'idée de faire construire le chemin de fer par la colonie seule :

« Une lettre de S*** dit que l'affaire Tharel est en bonne voie. J'espère bien que non. Il va y avoir certainement bataille. Ils auront des porte-paroles à la Chambre qui diront qu'ils ne comprennent pas comment le Ministre demande 250.000 fr. par an pendant 30 ans quand une société les offre. Et alors il vaudrait mieux parfaire nous-mêmes les 500.000 fr. que d'en passer par de pareils faiseurs qui auront vite tué l'affaire sous eux. » Le 9 février 1899, il écrivait ironiquement : « Il paraît que les Belges seront très heureux de faire notre chemin de fer. » C'était la première mention d'une nouvelle combinaison.

2. En 1892, un commis des travaux publics, plus tard un commis du secrétariat général, remplissent les fonctions de commissaire de police. En septembre 1893, l'unique commis des postes est chargé du service de la comptabilité au secrétariat général, et, simultanément, est nommé chef du service administratif de la marine. C'est encore un receveur des postes qui remplace comme juge de paix, le secrétaire général Cousturier, remplissant l'intérim du gouverneur Binger à la Côte d'Ivoire (mai-septembre 1894).

tration s'attachaient au développement économique du pays, en s'aidant adroitement des avis du commerce et du conseil d'administration. L'agriculture était encouragée par tous les moyens [1] : c'est ainsi que, afin de favoriser les plantations, l'arrêté du 1er mai 1893 avait exempté de tout droit de sortie les récoltes de caféiers cultivés, pendant les dix premières années d'exploitation ; l'arrêté du 19 février 1894 ramenait à 2 °/₀ le droit de sortie de 7 °/₀ sur les arachides ; de même l'arrêté du 10 décembre 1895 avait dégrevé de tout droit pendant dix ans les produits des bananeraies [2]. Mais si les exploitations européennes étaient intéressantes, c'était avant tout sur l'indigène qu'il fallait agir, et les administrateurs devaient être des apôtres prêchant le travail des champs, donnant des conseils, fournissant des plants et des graines. Un arrêté du 18 mai 1895 avait créé des concours agricoles annuels qui se tenaient à Conakry. C'était une occasion pour le gouverneur de voir les chefs de tout le pays, de les encourager en récompensant les bonnes volontés, et de glorifier le travail agricole [3].

Les suites des mesures douanières et de la sollicitude du gouvernement pour toutes les questions économiques, se firent cruellement sentir à Freetown. Tandis que Conakry payait 6 fr. 50 le kg. de caoutchouc, Freetown ne donnait que 6 fr. La pièce de 8 yards de wigam que l'on vendait à Conakry 2 fr. 25, valait 1 fr. 55 à Freetown. C'est pourquoi une masse de traitants sierra-léonais, et aussi cette colonie ambulante de méditerranéens orientaux et de marocains sémites, connus sous le nom générique de Syriens, qui accapare dans les pays nouveaux tout le petit commerce, arriva à Conakry, peuplant rapidement ses grandes avenues. Ces Syriens, s'ils furent pour l'européen une gêne parfois bien lourde, eurent alors pour la capitale l'avantage d'établir sa réputation dans tout le Soudan Occidental pour les prix payés aux producteurs. Dès cette époque (1898-1899) deux importantes maisons [4] accaparaient à leur profit le travail de la plupart de ces petits commerçants, qui achetaient argent comptant la qualité de caoutchouc « twist » à 6 fr. 20 et la qualité « niggers » à 6 fr. 80, prix considérables pour l'époque si l'on songe qu'en 1896 la moyenne des prix était de 3 fr.

1. Dans cette période plusieurs plantations sont créées dans la colonie.
2. *B. O.*, II, 555.
3. *B. O.*, I, 436.
4. La Compagnie F. A. O. et la maison allemande Colin.

50 en marchandises. Les autres maisons européennes protestèrent contre cette concurrence et demandèrent au gouverneur d'intervenir. Celui-ci refusa, répondant qu'il s'agissait d'une question dans laquelle les pouvoirs publics ne pouvaient s'immiscer. Il y eut alors une entente des négociants contre ces parasites, auxquels on reprochait d'amener une hausse factice sur les produits et de berner et voler les vendeurs indigènes par toutes sortes de ruses; et puis ils appauvrissaient la colonie, ajoutait-on, car, bien que certains d'entre eux aient amassé en peu de temps de petites fortunes, ils emportaient chez eux leurs économies à la fin de la campagne commerciale, ne fondant aucun établissement à Conakry. Comment soutenir la lutte contre des gens vivant à la nègre, dans des barraques en planches, se nourrissant de riz et de poulets [1] ?

Soutenus par les deux maisons rivales et par les indigènes qui louaient relativement cher les méchantes boutiques qu'ils faisaient construire, ayant également trouvé une aide auprès d'un des membres de l'entente qui ne craignit pas de manquer à sa parole, les Syriens, non seulement conservèrent leurs positions, mais encore arrivèrent plus nombreux que jamais.

Le caoutchouc s'affirmait comme le plus important produit d'expor-

1. En août 1898 les commerçants demandaient que les Syriens fussent frappés d'une patente de 300 fr. et d'un permis de stationnement de 1.000 fr. « Il n'y a vraiment que les commerçants pour attenter à la liberté commerciale ! » écrivait à ce moment le gouverneur. Au début de 1899, Cousturier sur la demande des négociants décida que tout le caoutchouc des caravanes serait porté au marché, afin d'éviter que ces caravanes ne soient arrêtées en route par les Syriens. Ceux-ci et les Européens installèrent alors de petites boutiques autour du marché, mais les Syriens conservèrent leurs positions et décidèrent à leur tour de mettre à l'index le commerce européen, sauf la Cie F. A. O. et Colin qui ne faisaient pas partie de l'entente, et pour cause !... Les Syriens adressèrent à leur tour une pétition au gouverneur se plaignant d'avoir été maltraités par leurs concurrents. Une troisième maison d'ailleurs ne tarda pas à profiter de la faute commise par les négociants syndiqués. On obligea alors les caravanes à ne faire des affaires que dans les deux marchés, espérant rendre la concurrence moins inégale. En mars 1901, le commerce demanda « que les trafiquants forains, sans distinction, installés au marché, soient soumis à un droit de place de 2 fr. par jour et par personne. » Le commerce européen, ajoutait un des négociants, demande « non la suppression du commerce forain, mais une répartition équitable des charges ». Bientôt on supprima la traite dans les marchés où les Syriens affirmaient leur écrasante supériorité de trafiquants, et l'on rendit ces bâtiments à leur destination primitive pour la vente des produits alimentaires. Il était impossible au gouvernement d'intervenir efficacement dans ce regrettable conflit, toute cette série de mesures inutiles le prouve. Mais il pouvait circonscrire le danger et c'est ce qui a été perdu de vue lorsqu'on a abandonné la politique du protectorat.

tation de la Guinée. A partir de 1892 surtout, la hausse des prix amena les populations à s'occuper toujours d'avantage de cette cueillette au détriment des cultures [1]. Le caoutchouc devint le régulateur de la vie économique du pays, car il amena une richesse inconnue jusqu'alors et, par conséquent, permit aux indigènes d'acheter couramment les marchandises européennes. Seul le Nunez, relativement pauvre en lianes, se remettait à la culture de l'arachide et en exportait 30 tonnes en 1897, 600 tonnes en 1898 et 1.200 en 1899.

Bientôt ce caoutchouc, accepté les yeux fermés par les commerçants, fut reconnu peu « marchand » et, à la suite des plaintes des consignataires d'Europe, les négociants de Guinée formèrent de nouvelles ligues contre les indigènes, n'acceptant que des caoutchoucs purs et voulant obliger les vendeurs à sectionner les boules (forme sous laquelle se présentait généralement ce produit), afin d'éviter les impuretés (terre, cailloux, écorce), dont on les surchargeait pour augmenter leur poids. En outre, ils avaient décidé de refuser aux traitants les gommes que ceux-ci laissaient tremper ou faisaient bouillir pour les alourdir, pratique détestable, qui, non seulement exagérait les prix de revient, mais encore altérait la qualité. Les chefs indigènes ripostaient en mettant à l'index les marchandises européennes et il se trouvait toujours quelques ligueur déloyal qui manquait à ses promesses et amenait la rupture des ententes.

C'est pour mettre un terme à ces dissensions que Cousturier, gouverneur intérimaire [2], rendit, le 28 novembre 1895, un arrêté interdisant la vente du caoutchouc mouillé dans la colonie [3]. Il refusa de frapper l'achat de ce caoutchouc fraudé, comme l'en priait la plupart des commerçants, car il aurait attenté ainsi à la liberté commerciale, ce dont l'accusaient déjà certains. Néanmoins il passa outre, et les exportations de caoutchouc, qui semblaient enrayées, reprirent leur marche ascendante, les importateurs d'Europe

1. Il est donc inexact de classer ces peuples, comme l'ont fait certains auteurs versés en science sociale, au dernier échelon des sociétés agricoles. Avant de pratiquer la cueillette ils se livraient à la culture sur une vaste échelle.

2. Gouverneur intérimaire du 23 avril 1895 au 28 mai 1896.

3. *B. O.*, I, 478. Le commerce applaudit à cette mesure. A Dubréca le procès-verbal d'une réunion de tous les négociants constate : « Il a été convenu et accepté que tout indigène portant du caoutchouc mouillé intentionnellement dans une factorerie serait dénoncé à l'autorité... »

espérant recevoir désormais un produit pur. Voici d'ailleurs les fluctuations des sorties :

Années	France	Étranger	Totaux
—	—	—	—
1894	151.367 kg.	783.479 kg.	934.846 kg.
1895	104.219	783.958	888.117
1896	133.801	819.958	953.759
1897	101.405	1.123.339	1.224.744

Ce petit tableau nous permet de constater que, dans cette période, le caoutchouc sortait en très grande partie pour l'étranger, la part de la France se réduisant à une moyenne d'un dixième à peine de la production. Le gouverneur le remarquait mélancoliquement, et attribuait les causes de cette disproportion : 1° à l'absence d'un marché français de caoutchouc ; 2° à l'habitude contractée par les industriels français de s'adresser à l'étranger ; 3° à l'élévation du frêt des compagnies subventionnées, à la mauvaise volonté, au caractère peu commerçant de leurs administrations et de leurs états-majors ; 4° enfin, à l'indifférence des négociants français pour tout ce qui n'était pas leur intérêt immédiat.

En 1898 et 1899 la part de la France était encore tombée beaucoup plus bas. Elle était, comparée à celle de l'étranger, en valeur :

Exportations.

Années	France		Angleterre et Sierra-Leone		Allemagne	
	—		—		—	
1897	623.742	9 °/₀	5.006.604	71 °/₀	942.075	14 °/₀
1898	420.690	5, 4°/₀	6.037.664	77 °/₀	1.119.339	14, 3°/₀
1899	961.848	10, 4°/₀	6.908.866	74, 7°/₀	1.377.269	14, 8°/₀

Importations.

1897	1.209.365	15 °/₀	5.328.594	69 °/₀	935.869	12 °/₀
1898	1.453.393	15, 5°/₀	6.111.895	68 °/₀	1.141.646	12, 8°/₀
1899	3.980.004	25, 7°/₀	8.361.907	54, 1°/₀	2.327.459	15 °/₀

La plus grosse partie de l'exportation étrangère allait en Angleterre, qui recevait y compris l'exportation sur Sierra-Leone :

1898 = 4.900.374 fr.
1899 = 5.343.646 fr. [1]

1. Toutes ces valeurs statistiques sont basées sur la mercuriale officielle qui portait le prix du kilo à 5 fr. alors que, en réalité, il se payait 7 fr. en espèces, en qualité « prima », en 1899. On maintenait pour la mercuriale le prix de 5 fr. afin de ne pas écraser l'exportation par le droit de sortie ad valorem de 7 °/₀.

Le produit le plus important après le caoutchouc, dans le relevé des exportations, était celui de l'élevage. Cependant l'exportation des bœufs ne donnait que :

en 1898 = 513.440 fr.
1899 = 866.330

En mars 1899, afin d'arrêter l'exportation des bœufs vers Sierra-Leone, un arrêté porta à 300 francs la valeur mercuriale des bœufs sur laquelle était perçu le droit de sortie.

Après l'exportation du bétail venaient, par ordre d'importance : les palmistes, les peaux de bœufs et la gomme copal [1].

Cette énorme exportation de caoutchouc avait pour corollaire l'importation d'une quantité considérable de tissus, provenant surtout de l'étranger :

Années	Tissus français	Tissus étrangers	Total	Importation totale [2]
—	—	—	—	—
1898	75.278	3.920.331	3.845.053	9.019.871
1899	255.775	6.067.868	6.323.643	15.441.710

L'Angleterre fournissait pour sa part en tissus :

1898 = 3.630.256 francs
1899 = 5.657.351 —

Mais l'argent qui se répandait peu à peu dans le pays permettait à l'indigène d'acheter bien d'autres marchandises, et un certain confort commençait à être goûté. Aussi la variété des articles d'importation était-elle chaque année plus grande.

En peu de temps, mais particulièrement depuis 1896, la Guinée était ainsi arrivée, par ses seules forces, à un état de calme et de prospérité que beaucoup d'anciennes colonies enviaient. Aussi le commerce pouvait-il payer facilement les droits de douane et les taxes auxquels il était astreint. En effet le rapport des droits perçus avec le mouvement commercial était :

1.

Années	Palmistes	Peaux de bœufs	Gomme Copal
—	—	—	—
1898	398.749 fr.	233.738 fr.	267.716 fr.
1899	413.337	209.662	255.288

2. De laquelle il y a lieu de déduire l'importation des monnaies d'or et d'argent, qui s'élevait :

en 1898 à 805.236 francs.
1899 à 1.933.067 —

	Mouvement commercial y compris monnaies et matériaux [1]	Droits perçus	Proportion
	—	—	—
1890	8.334.675	317.109	3.8
1891	10.432.097	538.921	6.3
1892	7.621.953	527.347	6.9
1893	8.879.275	584.791	6.5
1894	10.115.865	556.141	5.5
1895	10.305.279	568.347	5 5
1896	10.424.125	628.503	6
1897	14.363.351	843.790	5.8
1898	16.819.839	900.114	5.2
1899	24.903.206	1.136.174	4.6

La pensée toujours présente de tendre toutes les forces de la jeune colonie vers le but futur qui s'imposait à elle, nécessitait l'augmentation des ressources : Déjà l'impôt de capitation avait donné, comme nous l'avons vu plus haut, de magnifiques résultats. Ballay et Cousturier obtenaient en outre l'approbation de leur nouveau projet de réforme douanière, depuis longtemps caressé, et dont nous avons indiqué les avantages au chap. VIII (*in fine*). Un arrêté signé de Cousturier (12 décembre 1899), étendait les taxes de consommation à l'entrée de toutes les marchandises européennes [2]. La contre-partie était la suppression des droits de sortie qu'édicta le décret du 10 janvier 1900 [3]. Seul, le caoutchouc continuait à payer un droit de sortie ad valorem de 5 %. Produit riche et presque spontané, il pouvait parfaitement en supporter la charge, tandis que les produits de cultures étaient favorisés par l'exonération de ces droits.

Au moment où la Guinée atteignait un degré inespéré de prospérité le Dr Ballay, qui avait déjà rempli l'intérim du gouverneur général, fut appelé comme titulaire de ce poste à prendre la succession de Chaudié. Celui-ci venait de rentrer en France, laissant le Sénégal sous l'étreinte de la fièvre jaune. Ballay était en congé, très souffrant et fatigué. Il avait quitté la Guinée le 13 avril 1900. Dans ces conjonctures terribles il ne pouvait hésiter. Malgré l'état précaire de sa santé, il partit, en soldat qui va à la mort. Il allait, avec simplicité, faire son devoir, donner son appui moral aux survivants, assurer la continuité de l'administration, soigner comme médecin

1. Voir Annexe n° 2, le tableau détaillé du mouvement commercial de 1890 à 1904.
2. *B.O.*, II, 573.
3. *B.O.*, II, 688.

les malheureux qui se débattaient dans une affreuse agonie [1]. La fièvre jaune, qui attaque de préférence les jeunes coloniaux, n'eut pas de prise sur cet organisme affaibli. Mais les préoccupations, les soucis de sa haute charge, et aussi l'action du climat, devaient avoir raison de cette constitution qui n'avait pas eu en France le temps nécessaire pour se rétablir des atteintes précédentes. En peu de temps cet homme énergique avait beaucoup vieilli. Il n'avait plus cette vivacité d'antan qui le rendait célèbre en Guinée. Son dernier portrait nous le montre l'œil éteint, figure amaigrie et flasque. Le 26 janvier 1902, âgé de cinquante-cinq ans seulement, il mourait à ce poste qu'il était venu occuper par devoir et pour l'honneur de la France. Des funérailles nationales furent accordées à la dépouille du héros. A Saint-Louis, à Bordeaux, à Chartres, les fleurs, dernier hommage de gratitude, furent répandues sur son cercueil. La voix pathétique de son ancien protecteur, Eugène Étienne, rappela la grandeur de son œuvre. Des hommes de tous les partis, de toutes les professions, vinrent avec émotion s'incliner devant sa tombe. C'est qu'avec lui disparaissait une des plus grandes figures des coloniaux français contemporains. A Conakry la triste nouvelle peina profondément toute la population, qui honora, par sa douleur muette, son ancien chef et son ami. Toutes les maisons de commerce restèrent fermées et un service funèbre fut célébré. Ses admirateurs décidaient d'élever une statue du grand gouverneur dans l'île Tumbo, en face de l'hôtel qu'il avait si longtemps habité. La France et la Guinée rivalisèrent de générosité, et, peu de temps après, le sculpteur Alouard pouvait faire ériger un monument digne de celui qu'il commémorait.

Heureusement pour la Guinée, l'alter ego de Ballay lui restait. Personne n'était mieux au courant des affaires du pays que l'ancien secrétaire général Cousturier, qui, depuis le 2 novembre 1900, avait été nommé gouverneur en titre, après avoir été pendant près de six ans, gouverneur intérimaire durant les absences de Ballay [2].

1. « Il se peut, lui écrivait alors Cousturier, que cette lettre vous parvienne au Sénégal. Mais qu'iriez-vous y faire ? La colonie n'existe pour ainsi dire plus. Tous les Européens sont disséminés et en quarantaine. Les malades sont soignés par des sœurs noires et meurent tous. »

2. Au moment où Ballay venait d'être promu commandeur de la Légion d'honneur, il écrivait le 15 septembre 1899 : « Je ne puis oublier en ce moment tout ce que je dois à la collaboration et au dévouement de mon fidèle compagnon depuis quatorze ans. Il a toujours été à la peine et j'espère que bientôt il sera aussi à l'honneur. »

Il sut faire, dès le début, un choix de collaborateurs des plus heureux. Après avoir eu comme secrétaire général intérimaire l'administrateur Desaille, il avait obtenu le docteur Tautain comme titulaire de cette fonction [1] et nommait l'administrateur Noirot directeur des affaires indigènes. Nous avons déjà vu à l'œuvre ces africains, ouvriers de la première heure de l'œuvre magnifique d'expansion française contemporaine.

Nous devons aussi, en toute justice, mentionner le nom du directeur des douanes Famechon, auteur d'un ouvrage estimé sur la Guinée. Sa profonde connaissance de l'indigène, son esprit avisé et pratique, furent souvent d'un grand secours pour l'administration de la colonie.

Au début de son proconsulat, Cousturier eut à lutter contre des difficultés politiques et économiques qui auraient intimidé les plus rudes jouteurs et semblaient donner raison aux nombreux ennemis de la Guinée. La réputation de cette colonie, disait-on, était tout à fait usurpée. Elle était due au « bluff » mené par l'administration pour se faire valoir. C'était presque avec joie que des Français, qui se disaient patriotes, notaient les embarras dans lesquels se débattait une colonie française : Où était cette belle prospérité économique dont on annonçait l'essor à grand fracas ? Elle était à tout jamais enrayée ! Peut-être même n'avait-elle jamais existé, les chiffres fournis par le gouvernement étant considérablement exagérés. Comment la Guinée poursuivrait-elle l'œuvre du chemin de fer qu'elle méditait ? Auparavant, ce travail paraissait insurmontable à des gens compétents ; il devenait chimérique aujourd'hui. Où était cette tranquillité tant vantée ? On n'avait pas voulu d'une bonne expédition au Fouta : on récoltait les fruits de cette politique d'apaisement et de condescendance pour les indigènes. Bientôt la Guinée serait obligée de faire appel au budget colonial pour obtenir des secours qu'elle se faisait gloire de n'avoir pas reçus. On lui reprochait déjà la parcimonie de son administration, son ignorance voulue des passions qui agitaient la métropole.

1. Arrivé dans la colonie le 28 janvier 1901. Nous avons vu, en parlant de la mission Galliéni, quelle énergie, quelle bravoure et quel sang-froid avait su montrer cet homme intelligent dont les recherches linguistiques, anthropologiques et bactériologiques resteront. Cousturier l'avait dépeint ainsi à Ballay. « Il comprend tout parfaitement sans chercher à vous imposer ses idées. Il adopte les vôtres avec la plus grande facilité, sauf le cas où il vous présente des arguments sérieux et convaincants et non des arguties d'avocat et de sophiste. Il est extrêmement doux et calme. Je serais bien étonné d'être obligé de changer d'opinion sur lui dans l'avenir (13 mars 1901). »



M. Cousturier.

Examinons d'abord la situation politique : au Fouta, d'après la coutume constamment violée d'ailleurs, le règne des Soria devait prendre fin dans le deuxième semestre de 1900. Ayant à leur tête notre vieille connaissance Alfa Ibrahima, chef révoqué de Foukoumba, les Alfaya s'agitèrent pour obtenir le retour au pouvoir d'Oumarou Bademba. Sentant l'inutilité de leur effort, ils ne tardèrent pas à comploter contre les blancs installés au Fouta, qui, d'après eux, étaient les artisans de leur ruine. Leur attentat commis, ils seraient pardonnés comme l'avait été le chef de Boussoura. Oumarou promettait la suppression de l'impôt et l'indépendance des chefs de diwal. La situation était d'autant plus grave que la destruction de la récolte par les chenilles avait créé un vif mécontentement dans le pays. Partout, et de tout temps, le peuple a rendu responsable les gouvernements des méfaits de la nature.

L'administrateur fut informé par le chef de diwal de Foukoumba, très inquiet lui-même pour sa vie, de ce qui se tramait. La révolte devait éclater le onzième jour de la lune d'octobre. Les conjurés devaient brûler le poste de Ditinn et se débarrasser de tous les blancs. C'est alors que, sur un ordre mal interprété du docteur Maclaud, l'adjoint Rauch, commandant de Ditinn, arrêtait Ibrahima Foukoumba, chef le plus redouté du Fouta depuis la mort de Bokar Biro. Cette mesure était au moins intempestive, le résident n'ayant auprès de lui aucune force armée capable de résister à un soulèvement subit. Le calme qui continua à régner dans l'ensemble du pays, prouve jusqu'à l'évidence que la masse de la population s'intéressait de moins en moins aux ambitions déçues des chefs bari [1]. L'entourage d'Ibrahima montra une exaltation extraordinaire. Bientôt, le 14 septembre 1900, un fils d'Alfa Ibrahima, Boubakar, aidé de son frère Modi Ousman, saisissait dans la mosquée le successeur de son père, Alfa Ahmadou, et l'emmenait, blessé, ainsi que son frère Kélé, comme otages. La terreur qu'inspirait Boubakar était telle que personne dans l'entourage d'Alfa Ahmadou

1. Nous transcrivons, sans commentaires, le récit que le député Puech faisait de cet événement à la Chambre, le 19 novembre 1907 : « Il y avait là (au Fouta), en 1900, un chef qui avait été notre ami de la première heure. C'était l'un de ceux qui s'étaient volontairement rangés sous notre protectorat, dès 1893, au moment où l'un des nôtres, M. Bayol, si je ne me trompe, s'est présenté dans le Fouta. C'était Ibrahima Foukoumba. Ibrahima était connu comme le chef le plus puissant et réputé comme le marabout le plus vénéré du Fouta Djalon. »

n'osa s'interposer. Il faisait annoncer la mise à mort de ses prisonniers si son père, que Bonnassiès conduisait sous escorte à Firiguiagbé, n'était délivré. Aux démarches conciliantes que tentait le docteur Maclaud par l'intermédiaire d'hommes du pays, il opposait un entêtement irréductible : Il ne revenait jamais sur sa parole ! Comme il était urgent de disperser le groupement qui commençait à se former, le résident envoyait contre lui un sergent de milice et vingt hommes. Ils furent accueillis à coups de fusils et les deux malheureux chefs prisonniers furent égorgés. Puis les meurtriers se dispersèrent et, réfugiés dans les montagnes, terrorisèrent pendant plus d'un mois les populations. Des courriers de la poste étaient attaqués et tués. Le chef de Kala, grosse missidi au sommet du Mont Fita, Modi Sanounou et son fils, dévoués aux Français furent tués. Oumarou Bademba, se sentant compromis et essayant par une lâcheté de faire oublier ses fautes, fit dire à l'adjoint Hubert qu'il l'aiderait dans ses recherches pour retrouver les fugitifs. Autour des Français les bruits les plus graves circulaient : On devait couper le télégraphe ; Alfa Ibrahima avait été délivré ; il rentrait au Fouta à la tête de ses partisans ; mille autres inventions de ce genre se répétaient. En réalité l'ensemble du pays était fort tranquille. Mais on comprend sans peine quel effet provoquent de semblables histoires sur quelques européens isolés, éloignés de tout secours, n'ayant auprès d'eux qu'une troupe peu importante de miliciens. Aussi, le docteur Maclaud, au lieu d'envoyer Alfa Foukoumba à Conakry, comme il était convenu avec le gouverneur, le fit juger par une assemblée de notables, sous prétexte qu'Alfa Mamadou et son frère avaient été tués par son ordre. Ses lâches juges, qui l'auraient acclamé triomphant, le condamnèrent à mort. Il fut exécuté sur-le-champ (19 septembre 1900). Alfa Ibrahima Kili fut aussitôt nommé chef de Foukoumba.

Les fils d'Ibrahima avaient été également condamnés à mort par contumace. Abdoulaye, arrêté par les émissaires d'Oumarou Bademba, fut exécuté à Timbo. Les autres s'étaient réfugiés au Kolladé ou au N'Dama. Le plus redoutable, l'aîné Boubakar, tenait la brousse avec huit hommes déterminés. Il était traqué de tous côtés et son beau-frère, le chef de Kolladé, lui avait refusé l'hospitalité. Il semblait que la tragédie qui se poursuivait n'eût plus comme personnages que Boubakar d'une part et, de l'autre, les chefs sidianké affolés, sous l'impulsion de l'administrateur. Celui-

ci, qui demandait une colonne de tirailleurs pour venir à bout des rebelles et châtier le marabout de Bagdadia, revient bientôt à une plus juste appréciation de la situation : Il pense qu'il suffira pour calmer tout le monde de donner satisfaction aux Alfaya en déclarant ouverte la période d'élection d'Oumarou Bademba. Mais, un mois après (octobre 1900), la situation s'est aggravée : Boubakar, rejoint par ses frères Ahmadou et Ousman, a réussi à se concilier la plupart des chefs du diwal de Foukoumba. Il a occupé Diankana et coupé les communications entre Timbo et Ditinn. On apprend que le chef d'Orédioli, le marabout Alfa Bakar, prêche la guerre contre les blancs.

Le commis Hubert avait été envoyé à Ditinn par M. Maclaud. Celui-ci n'avait auprès de lui que Rauch, atteint de fièvre bilieuse, et des miliciens, la plupart inexpérimentés, dont l'un fut assassiné par Boubakar, à 5 kil. du poste. Il demanda à la hâte des secours. Sur ces entrefaites, le 29 octobre 1900, un chef peuhl atteignait Boubakar et le tuait dans une marga, près de Dalaba. Deux miliciens, déguisés en dioulas, s'attribuèrent le mérite de cette exécution et le rapport du résident reproduisit leurs dires, qui furent plus tard controuvés. Enfin, le 1er novembre, le frère de Boubakar, Ahmadou, était saisi à Ditinn et fusillé. Tout était terminé lorsque, peu de jours après, arrivait à Timbo le lieutenant Crebessac, un sergent et trente tirailleurs, demandés par le résident et envoyés par le gouverneur général, malgré l'avis formellement contraire de Cousturier. Il était entendu que cette tournée militaire devait être absolument pacifique. Le résident chargea Hubert de promener la petite troupe dans le pays. Pendant quelque temps la terreur y régna et les tribunaux indigènes se montrèrent d'une rigueur qui semblait vouloir faire pardonner certaines compromissions. A Ditinn seulement, quatorze personnes furent condamnées à mort et exécutées. On supposait le résident partisan de la manière forte et les juges, hypnotisés par la présence des tirailleurs, allaient au-devant de ses désirs avec une lâcheté candide.

Après ces exécutions, on commença à organiser administrativement le Fouta. Le cercle des Timbi (Timbi Tounni, Timbi Médina, Kébou, Bambaya, Consotami, Monoma, Sougué Kourou, Sokili) fut formé à ce moment. Dans les premiers mois de 1901, la tranquillité était parfaite sur tout le plateau central. Les marabouts remuants avaient été mis à la raison ou s'étaient calmés. Des manifestations comme

celles de trois dioulas colportant une lettre de la Mecque où était annoncée l'arrivée prochaine du « Mahdi » qui devait chasser les infidèles, étaient rares [1]. Tous les chefs du Fouta étaient venus, après la pseudo-révolte, protester d'un dévouement inaltérable à la France. Le chef de Firguia ne faisait plus parler de lui, pas plus que celui de Missidi-Goumba : seul le marabout de N'Dama, Tierno Ibrahima, causait quelques inquiétudes. Il s'était retiré à Tientiou, près de Missira, et, aux demandes de l'officier commandant Boussoura, répondait qu'il devait s'adresser à son frère Morosori et à son fils Modi Aliou. Peu à peu Boussoura se dépeuplait. Le vide se faisait autour du lieutenant Moncorgé. Lors d'une visite du marabout il lui intima l'ordre de rester à Boussoura. Mais le 20 février, sous un prétexte futile, Ibrahima s'enfuit avec tout son monde. Colère du lieutenant, qui réussit à le faire rentrer. Échanges de visites cordiales : la paix est faite ; mais, la même nuit, le marabout disparaît. Cette instabilité devenait inquiétante, et le gouverneur, craignant de le voir fuir en Guinée portugaise, autorisa Moncorgé à l'arrêter, ce qui fut fait à Tientiou, le 8 mai, sans coup férir. Il fut dirigé sur Conakry par Kadé et Boké, avec quatre de ses femmes, son frère et deux de ses fils. Ses femmes et ses serviteurs furent confiés à son frère aîné, chef d'Imaya, resté fidèle à Alfa Yaya. Le marabout fut ensuite envoyé au Gabon (arrêté du 18 avril 1902). Peu après, un chef notable du Labé, Mamadou Diari, était nommé chef de la province.

Dans cette partie de la Guinée restait encore, comme un îlot presque inaccessible à l'Européen, le pays des Coniagui et des Bassari. Les plus intransigeants d'entre ces peuples sauvages étaient les Bassari Kuroti et les Coniagui d'Ithiou, qui s'étaient alliés à plusieurs reprises contre les autres Bassari. Nous avons parlé au début de ce chapitre de leurs luttes contre Tierno Ibrahima. Le 10 juin 1897, l'administrateur de la Casamance, Adam, avait passé avec eux un traité, à Yougane. Mais il ne semble pas que cet acte ait amené une amélioration dans les rapports de ces peuples avec leurs voisins. En 1901, Moncorgé se plaignait de leurs déprédations continuelles. Enfin, avec une impatience juvénile, le lieutenant, malgré la défense formelle du gouverneur [2], certain

1. Ils furent arrêtés à Koussi, en avril 1901.

2. Déjà, en 1900, le lieutenant Lucas avait demandé à Cousturier de l'autoriser à faire une colonne contre les Coniagui. Ce lui fut refusé. En mai 1900, les Coniagui

que le succès justifierait son acte, n'hésita pas à partir avec 25 tirailleurs et le sergent Raveau. Il commit la même faute qui, jadis, avait causé l'échauffourée de Boussoura, en emmenant des auxiliaires donnés par Alfa Yaya. C'était menacer les Coniagui de les soumettre à ce chef détesté par eux et, en cas de conflit, c'était un secours peu appréciable. Arrivé à Ythiou, Moncorgé eut beaucoup de peine à obtenir de voir le chef et les notables. Quand ceux-ci se présentèrent, ils se montrèrent arrogants et refusèrent non seulement de donner des vivres, mais même de l'eau. On raconta que, se voyant alors entouré de gens menaçants et armés jusqu'aux dents, le lieutenant, perdant son sang-froid, tua d'un coup de revolver un indigène qui le mettait en joue. Ce fut le signal du combat. Les Coniagui, cachés dans la brousse ou derrière les maisons, ouvrirent le feu sur la petite troupe qui avait formé le carré. Le lieutenant, blessé presque aussitôt, se traîna vers un marigot pour boire : une nouvelle balle le tua sur place. Le sergent prit alors le commandement et essaya de battre en retraite, en emportant le corps de son lieutenant. Mais, cerné, il ne tarda pas à succomber à son tour. Bientôt les munitions s'épuisèrent et une nuée d'indigènes se rua contre les braves tirailleurs qui furent hachés jusqu'au dernier sur les corps de leurs chefs. Seuls, quelques auxiliaires d'Alfa Yaya, qui avaient fui aux premiers coups de feu, purent rentrer à Boussoura. On craignit un moment que les Coniagui vinssent attaquer la ville et un fort contingent de police fut confié au lieutenant Brocard, qui se trouvait à ce moment-là en mission topographique à Touba. De nombreux guerriers d'Alfa Yaya se joignirent à lui et tous les notables du Labé achetèrent à la hâte des armes et de la poudre à Boké.

Entre temps, dès juin 1892, les Coniagui Sambou, Krikri, Tounkané et Yalo Siré faisaient demander par les Badiaranké à A. Yaya de les aider à entamer des pourparlers avec Conakry. D'autre part, un adjoint, Riembaud, en résidence à Hamdallaye (Sénégal), put entrer dans le pays, grâce aux relations de Mousa Molo. Il obtint l'envoi d'une députation qu'il accompagna à Conakry en janvier 1903. A la suite de cette démarche, deux fonc-

attaquaient un lougan de T. Ibrahima, leur suzerain d'après la fameuse convention des trois administrateurs sénégalais. Le chef de village fut tué et plusieurs captifs emmenés. On apprit plus tard que c'était la suite d'une tournée du lieutenant Lucas aux frontières Coniagui.

tionnaires de la Guinée, Hinault et de Mauduit, vinrent s'installer près d'Ythiou avec de nombreux miliciens et firent élever une résidence fortifiée. Mais l'acte de soumission d'une fraction de la tribu n'engageait pas la majorité de cette république anarchique : 78 villages sur 81 restaient hostiles; Ythiou, dont le chef était Alloutène, était le centre de la résistance. Le poste était complètement isolé et toujours en alerte. De jour en jour l'insolence des indigènes croissait ; ils se jugeaient invincibles. Les Bassari hésitaient à accepter franchement le protectorat français. L'impôt rentrait avec difficulté dans le Badiar et la N'Dama. En mai 1902, les fétiches, consultés sur l'issue d'une guerre avec les blancs, étaient optimistes, mais il faut, disaient les prêtres, que les Français attaquent. Aussi ne se passait-il pas de jour où ne se produisît quelque provocation. Des Bassari, jugés tièdes, étaient massacrés. Il fallait en finir : le chef de bataillon Dessort prit le commandement d'une colonne d'environ 300 hommes, dont le ravitaillement fut assuré par les soins du lieutenant Brocard et de l'administrateur Liurette, via Boké-Kadé. Cette troupe, composée de trois compagnies de tirailleurs sénégalais et d'une section d'artillerie, se mit en route au début de 1904. Après avoir franchi la Bénéné, elle arriva le 9 avril devant Ythiou, abandonné par les Coniagui qui s'étaient retirés dans les bois environnants. Les villages hostiles furent livrés aux flammes. Le premier engagement coûta à la colonne 3 tués et 13 blessés. Les 10 et 11, deux violents combats eurent lieu dans une brousse épaisse : grâce aux armes à longue portée, les Coniagui furent décimés et, après s'être courageusement battus, vinrent, le 12, faire leur soumission. Le 13, Alloutène était tué dans le bois sacré d'Ytihou, où tombait aussi le lieutenant Bourdeau, frappé de trois balles. 1.800 fusils furent remis par les révoltés. Le pays fut soumis à l'administration française et prit le nom de cercle des Coniagui, dont le chef-lieu fut Youkounkoun.

Toute cette contrée si remuante du N.-O. fut ensuite réorganisée par arrêté du gouverneur général, rendu sur la proposition de Cousturier (12 juin 1903). Labé devint le chef-lieu d'une région, dirigée par un chef de Région ayant sous ses ordres cinq commandants de cercle : 1° Labé ; 2° Kadé (Tiapy, Bové Compéta[1], Guémé et Ley-Mayo) ; 3° Touba (Kinsi, Binani, Yamé, Bambara, Ymaya, Singuetti, Koté) ; 4° Yambering (Yambering et Koubia) ;

1. Bové (Bowal) : plateaux pierreux : « Kompé », en soninké : maison.

5° Médina Kouta [1] (Ouara, Sangala, Sabé, Mali). Près de là, le pays des Landouma, qui faisait partie du Nunez, avait été soustrait à l'autorité d'A. Yaya et, à la mort du roi Sara (23 décembre 1899), la charge qu'il occupait avait été supprimée. Le frère de Sara, Abdoul, fut considéré comme chef de Boké seulement.

Enfin la frontière de la Guinée portugaise était pacifiée. Depuis les conflits qui avaient éclaté entre le Portugal et la France, chacun de ces pays n'intervenait qu'à contre-cœur dans cette région, qui devenait le refuge de tous les malfaiteurs : « déportés d'Angola ou de Mozambique, Sierra-Léonais sous le coup d'une condamnation, coupeurs de bourses de tous pays [2] ». De nombreux indigènes traversaient constamment la frontière et, grâce à cette vie nomade, échappaient à tout contrôle. Ainsi, en 1900, le chef de Bolola (près Bouba), Kali, passait en Guinée française avec dix villages. En 1901, le bourg foulacounda de Silia (dix cases) partait chez les Portugais. « Quelques jours après, Gadamael (vingt à trente cases) arrivait de Guinée. La semaine suivante, le village yola de Djarga (quarante cases) se divisait : une partie, sous les ordres de Bokar, fils de Binani, occupait les cases abandonnées de Gadamael [3]. » Ces faits donnent une idée de l'extraordinaire mobilité de cette population, encouragée par les conseils des administrateurs portugais et français. Il y eut encore quelques incidents regrettables, mais ils n'eurent jamais l'acuité que des faits du même genre revêtirent à la frontière sierra-léonaise.

En août 1895, l'administrateur Milanini obtenait l'autorisation de créer un poste à Kandiafara, sur le Compony, le gouvernement portugais étant impuissant à assurer la sécurité des routes. Il fallait profiter des bonnes dispositions des chefs foulacounda, Samba Aini de Sarémorso et Tierno Kali de Boulola, jusqu'alors hostiles à la France, à cause de l'amitié que lui témoignait leur adversaire, Mamadou Paté Koyada, chef du Foréa, qui avait tué le frère de Samba-Aini.

En mai 1897, le commandant de l'aviso « Ardent », Shwerer, ayant été chargé d'une mission hydrographique dans le Componi,

1. Médina Kouta : le nouveau Médina. Ce nom, comme ceux de Yambéring, Singuetti, Kinsi, rappelle des noms des pays sarakholé du Nord.

2. Ramot, Le Foréa (*Dépêche coloniale*, 24 août 1908).

3. Rapport Gautier (1902). En décembre 1902, l'administrateur Valen signalait l'émigration des familles Yola de Tomboya, entraînées par leur chef N'Diargui. Elles allèrent se mêler aux Yola de N'Diarga, qui forma alors un beau village de 143 cases.

reçut une plainte du chef des Nalous de Capkonte. A la suite de difficultés avec le gouvernement portugais il avait été emprisonné à Boulam, puis s'était réfugié à Karache, où le chef lui donna l'hospitalité. Le sous-officier portugais du poste de Cassini entra en territoire français et, par deux fois, aidé de Foulacounda en armes, vint menacer Karache. Cette deuxième tentative fut mal accueillie : il eut grand'peine à échapper aux habitants ameutés. L'« Ardent » visita en vain tous ces parages : le côtre qui avait amené le Portugais ne reparut plus.

Enfin, en janvier 1898, un drapeau français ayant été hissé par les indigènes sur le village de Samba Diao, situé sur la route parallèle au Componi (rive droite) [1], le lieutenant portugais d'Oliveira donnait ordre au sergent, commandant le poste de Sarémorso, d'enlever cet emblème, qui fut remis au gouverneur Béker à Boulam. Il fut ensuite rendu à l'administrateur du Nunez par un commissaire de la marine portugaise. On résolut alors de terminer sur le terrain la délimitation commencée dix ans plus tôt. Le 14 février 1900, le capitaine Payn, des spahis sénégalais, accompagné des lieutenants Brocard et Benoît, allait à Karache rejoindre la mission portugaise dirigée par d'Oliveira. Le 14 mai, ils terminaient à Kountabani le procès-verbal de cette première délimitation. L'année suivante, MM. Payn, Brocard et Forget continuèrent les travaux [2], qui furent repris en 1902 par l'administrateur Maclaud et le lieutenant Brocard. Dès avril 1899, à la suite des observations faites par le chef du service postal Romégon, qui établissait la ligne télégraphique Boké-Kadé-Kankéléfa-Casamance, Maclaud avait signalé de graves erreurs sur la carte de la commission de délimitation. Kadé et Kankéléfa avaient été reconnus à la France, comme se trouvant à l'est du 16° de long. Ouest que devait suivre la frontière. Or, Kadé était à 10°09 de lat. N. et 16°12 de long. O. Ces points se trouvaient donc à plus de 20 kil. en dehors des territoires du protectorat français. Les travaux d 'enseigne Forget

1. Cette route passe par Sarémorso, Samba Diao, Kha Demba, Mamadou Guémé.

2. Procès-verbal (*J. Off.* de la Guinée, 1[er] août 1901). La frontière suit une ligne se tenant à égale distance.

1° En territoire français : Du Compony (appelé Compony dans le Naloutai, Kandiafara dans le Foréa, Cogon dans le Fouta) ;

2° En territoire portugais : Du Rio Cassini, du Rio Kakondo (branche méridionale du Rio Cassini), d'une ligne idéale allant de l'origine du Rio Kakondo au coude du Samendou sur le Kroubal, du cours moyen du Rio Grande (Kroubal dans le Foréa, Kokoli dans le Fouta) depuis le coude du Samendou au Djourdé Kantassia.

confirmèrent cette désagréable découverte. La France aurait dû abandonner Kadé et aliéner une partie incontestée du domaine d'A. Yaya du Labé. La mission Maclaud aboutit, le 8 mai 1903, à un procès-verbal *ad referendum*, qui laissait à la France les territoires de Kadé, Tarikhé, Binani, et au Portugal 517 kil. q. au nord et au sud du parallèle de Kadé, soit les districts de Kankéléfa et la partie occidentale du Pakessi. Il est certain que cette délimitation fut faite au détriment de la France, quoi qu'on ait allégué n'avoir donné au Portugal que des territoires déserts, ce qui est le contraire de la vérité. Si la convention de 1886 avait fait du 16° O. la frontière, c'est que les deux pays étaient persuadés qu'il laissait dans la zone française la région du Foréa et du Pakési. En se tenant à la lettre et non à l'esprit d'une convention faite à la légère, la frontière portugaise, avançant dans le voisinage du pays Coniagui, allait favoriser les troubles qui ne devaient pas tarder en effet à éclater dans ce pays. Néanmoins, au cours de la délimitation de la Casamance (1904-1905), les ministères portugais et français approuvèrent le procès-verbal par un échange de notes et, le 8 octobre 1905, il était procédé à l'échange des territoires entre les deux Guinées.

Dans le reste de la région côtière on n'a que de menus incidents à signaler, nécessitant une organisation administrative plus complète. Fin décembre 1897, nous avons vu que le cercle de Friguiagbé avait été créé. Il était devenu urgent de surveiller l'arrière-pays des marches du Fouta. Ce nouveau cercle comprenait le Canéa, le Soulima, le Salou, le Sanou, le Sokholi, le Barign, le Téné, le Sikrima, le Goumba, le Kinsam. M. Brière en fut le premier administrateur. Sur l'ordre de Ballay il avait arrêté non sans peine le fauteur des troubles Sounkhary Modou, qui fut déporté au Gabon où il mourut. Une même pensée avait fait organiser le cercle d'Ouassou, comprenant le Tamiso, qui fut divisé en deux parties indépendantes l'une de l'autre (haut et bas Tamiso), afin d'éviter les démêlés constants qui se produisaient entre Kamara et Yatara.

Au Benna, Sokhona Modou Souma avait été élu almamy en décembre 1897. En avril 1898, il fut remplacé par Sokhona Salifou Kamara. Ce brusque changement ne fit pas l'affaire des Souma, qui se rapprochèrent de Daouda du Moréa, leur parent. Ce chef en profita pour abuser de son autorité. Sans la présence des Français et leur influence désormais prédominante, une guerre interminable, comme celles qui désolaient jadis ce pays, aurait éclaté.

En 1900, Salifou étant mort, Sokhona Modou fut de nouveau nommé almamy et la tranquillité parut si bien établie, que le gouverneur jugea possible de renvoyer chez eux les deux ennemis : Sourakhata (Kamara) et Condéto (Youla), en résidence forcée à Conakry. Sourakhata fut cependant de nouveau interné, ainsi que Golo Bourama, le 20 avril 1904, pour avoir semé le désordre dans le pays. Le village de Koké, toujours en lutte avec ses voisins, fut déclaré indépendant du Morébaya [1]. Au Moréa, une guerre servile ne fut évitée que grâce au tact de l'administration : Fatima Sori, chef de Bokaria, avait tué un de ses captifs surpris avec sa femme. Une grande effervescence se manifesta parmi les serviteurs, Fatima Sori ayant une réputation de dureté bien établie. Les satigué et almamys des serfs réunirent autour d'eux une véritable armée, chacun de ces hommes plaçant une pierre au même endroit pour se compter. Ils étaient 7.600 et cependant beaucoup avaient déjà fui vers Sierra-Leone. Le gouverneur Cousturier, estimant que les désertions n'ont lieu que chez les mauvais maîtres, décida que l'alcali Sori, qui n'était pas à son coup d'essai, serait interné à Conakry. Sa déchéance fut proclamée devant l'almamy et les chefs du Moréa (1er mai 1901). Le calme se rétablit aussitôt.

Enfin, d'une manière générale, le gouverneur décida, en 1902, que tout procès-verbal d'élection de chef qui serait soumis à son approbation, devait mentionner les noms de tous les notables électeurs, responsables avec le chef de ses actes et de la bonne administration du pays. En effet, écrivait le directeur des affaires indigènes, « il est arrivé qu'un candidat nous fût présenté par un collège de notables et que le candidat agréé par nous ne pût se faire écouter de ses administrés. Les notables nous avaient présenté comme chef un personnage sans autorité, qui ne pouvait les gêner dans leur farniente et qui, en cas de remontrances de notre part, devait seul encourir notre ressentiment ».

Ainsi, par une série de sages mesures politiques, en ne froissant que le moins possible les idées et les coutumes de ses protégés, l'administration de la Guinée évita à la colonie les épreuves que traversa Sierra-Leone en 1902.

1. En 1893, sans l'intervention du gouverneur, le Sombouya, le Morébaya, le Béreiré s'apprêtaient à tuer Bala Modou, chef de Koké, invité à se rendre à un palabre à Fandjé.

Le Fouta avait été également organisé. Nous venons de voir qu'une région avait été créée au Labé, à laquelle on adjoignit plus tard le nouveau cercle des Coniagui. En 1903, le capitaine Bouchez avait été nommé commandant de Région. Dès son arrivée dans le Labé, cet officier, énergique et intelligent, considéra A. Yaya comme un ennemi qu'il fallait abattre à tout prix. C'était la tactique jadis suivie contre Maki au Dinguiraye. Ses rapports indiquent une suite remarquable dans les idées, un parti pris définitif de faire disparaître le chef de diwal, qui gênait la politique d'assimilation préconisée. Les compliments que le commandant de Boussoura fait du chef du Labé et de sa ligne de conduite conciliante vis-à-vis de ses anciens ennemis du N'Dama, sont accompagnés, par le commandant de Région, de commentaires tendancieux : C'est vrai, on ne peut nier la souplesse de ce chef, mais attendons la fin ; quand il aura rassuré les populations, le chef du Labé les pressurera. Ses titres à notre reconnaissance se réduisent à néant... Oubliant qu'Alfa Yaya avait le premier fourni un recensement en 1897 pour le paiement de l'impôt, et que la remise que lui accordait la France était proportionnelle au rendement de cet impôt qui, en 1901, donnait dans sa province 700.000 fr., il lui faisait un grief de toucher une part trop considérable [1]. Il lui reprochait, avec plus de raison, ses exactions, ou plutôt celles de son entourage, sur lequel, par une singulière contradiction, il lui enlevait chaque jour un peu de son autorité [2].

A. Yaya était fort inquiet et faisait part de ses craintes au gouverneur Cousturier. Celui-ci était décidé à ne pas laisser aller trop loin le redoutable commandant de Région, et il répondait au chef du Labé par la plume de Noirot : « Vous êtes, le commandant et toi, dans une pirogue, que tu fais avancer et qu'il dirige. Tu dois donc toujours travailler d'accord avec le commandant qui voit les choses à fond et de très loin, parce qu'il connaît la pensée du gouverneur. »

1. On avait déjà abaissé la remise des chefs de Timbo, Koïn, Ditinn et Timbis : « Attendu qu'il semble d'une sage politique d'abaisser le taux de l'impôt de capitation dans la région du Fouta et que ce résultat peut être obtenu sans diminuer le rendement pour le budget local de cette taxe, en abaissant la part réservée aux chefs. » Plus tard, on oubliera les conseils de cette « sage politique » et on augmentera l'impôt en diminuant encore les remises.

2. A cette fausse compréhension du rôle de l'administrateur, on peut opposer le rapport magistral du docteur Tautain sur l'assiette de l'impôt et le taux des répartitions (*J. Off.*, novembre 1901).

Le calme général permit bientôt de supprimer le poste de Boussoura, puis le cercle qu'il commandait. Le pays des Bassari était réuni au cercle des Coniagui, le Pakési et le Badiar au cercle de Kadé, le Boussoura et le N'Dama au cercle de Touba.

Dans le reste du Fouta, les pouvoirs de l'almamy Baba Alimou avaient été renouvelés à l'expiration des deux ans réglementaires de son règne. Les Alfaya, après s'être beaucoup agités en faveur d'Oumarou Bademba, comprirent qu'ils n'avaient plus d'espoir à entretenir. Le bloc alfaya se désagréga bientôt, restant un simple souvenir historique. D'autre part, le pouvoir de l'almamy était désormais limité aux diwals de Timbo, Bouria et Kolen, réunis en une circonscription administrative française, sous le nom de cercle de Timbo. En même temps, avaient été fondés les cercles des Timbis (Timbi-Tounni, Timbi-Médina, Kébou, Bambaya, Consotami), de Ditinn (Foukoumba, Kolladé, Kébalé, Bomboli, Bentégnel, Boroual Tapé) et de Koïn (Koïn proprement dit et districts dialonké du Nord). En 1903, à la suite du décès d'Alfa Abdouramani, chef du Koïn, la partie orientale du diwal (Langan, Malinké du Bafing, Dialonké du Kouloun) fut constituée en district autonome avec un poste à Missira.

Enfin les cercles de Timbo, Ditinn et Koïn, auxquels on adjoignit plus tard le Dinguiraye, formèrent la région du Fouta, sous la direction d'un commandant de Région (Maclaud jusqu'en 1901, Hubert de 1902 à 1905). Au Soudan, une décision du 18 octobre 1902 avait réuni les cercles de Kouroussa, Kankan et Siguiri en une région sous le nom de Région de la Haute-Guinée [1].

Tous ces amendements furent faits peu à peu et non sans que l'administration ait eu beaucoup de peine à triompher des répugnances de l'aristocratie, qui voyait avec dépit s'accentuer notre immixtion toujours plus étroite dans ses affaires. Le premier résultat en fut de nous révéler l'existence de nombreux sous-diwal, ou lamdo-tékou, dirigés par des chefs sans personnalité propre, sortes de missi-dominici, dont nous ne soupçonnions pas l'existence et qui ne nous étaient apparus que comme de simples chefs de missidi. On surveilla désormais de très près les agissements de ces

1. En mai 1902, le directeur Noirot écrivait : « On a ménagé le groupement de plusieurs cercles sous une même autorité, de façon à assurer plus d'unité d'action et le maximum d'utilisation d'un personnel actuellement trop restreint. »

fermiers généraux, qui commettaient des exactions sans nombre au nom de leurs maîtres.

L'ancienne Région-Sud était également tout à fait pacifiée, si bien qu'il fut possible, en 1902, de supprimer le poste de Kouroussa, comme d'ailleurs celui d'Ouasou dans la région côtière (30 nov. 1903). On ne maintint des forces que sur les confins de la forêt dense, vers la frontière libérienne. Sierra-Leone avait déjà devancé la France dans cette région difficile. La colonie anglaise s'était servie, pour empiéter sur ce riche pays, à l'est de son protectorat, de la nouvelle force de « frontier-police », combinée avec les troupes des West-Indies. La campagne de décembre 1898 à février 1899 chez les Kissi et Toma du sud, fut des plus sanglantes. Les Anglais n'eurent souvent le dessus que grâce à leur artillerie, et perdirent en moins de deux mois 4 officiers, 65 soldats et 92 porteurs. Ils ramenèrent 23 officiers, 184 soldats et 58 porteurs blessés.

La France ne tarda pas à s'engager elle-même dans cette région. Le pays toma, situé en entier dans le bassin de la Makona, appartenait nominalement au Libéria d'après le traité de Paris du 8 décembre 1892. Aussi, après la prise de Samori, qui s'apprêtait à rejoindre ses amis toma, malgré les attentats contre le lieutenant Lecerf et contre la mission Bailly et Pauly [1], la France n'était pas intervenue. Prenant cette réserve pour de la crainte, les Toma ne cessaient d'incursionner chez nos protégés, pillant, razziant, emmenant des captifs. Les seuls alliés que nous eussions étaient les gens du Kobaraka, capitale Sifirizou. Le chef était l'ancien roi des Kamara Dialonké, conquérants des Toma, le onzième de sa dynastie, Kaman Tiékoura. (On donne aussi à ce pays le nom de Bouzié [2].) Le 14 juillet 1899, Tiékoura avait battu le chef

1. On avait réussi à obtenir les ossements des deux explorateurs qui furent enterrés le 18 août 1900, en grand apparât, par les soins du capitaine Basset : « Ces ossements mélangés et qu'il était impossible d'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre de ces héros oubliés, ont été ensevelis dans leur éternelle fraternité au cimetière de Beyla », écrivait le gouverneur Cousturier. Ils furent plus tard envoyés en France.

2. Son fils Masabiguié lui succéda en 1902. Kaman Tiékoura avait demandé notre appui contre Samori, dont les sofas, en août 1893, avaient enlevé Bossédou. Ils se retirèrent ensuite dans le Diouyama, chef Diouyo, résidant à Bokasso, à la tête de la confédération des villes suivantes : Zindan, N'Sapa, Ouobissi, Zourougo, Baguissida. Karamokho s'établit à Bokasso, Kounadi Kéléba à Boye, et Gankouna Mamadi à N' Sapa.

de Guétéguirino, allié de N'Sapa, notre mortel ennemi. On pouvait encore compter sur la fidélité de Digo Taraoré, chef de Koundo, Moussa Manda, chef de Bafago, et Bourou Pipé. Mais c'était peu. Le belliqueux chef de guerre toma, Koko Tolimo, ne cessait d'incursionner chez les protégés français. Le poste créé à Diorodougou était cerné par lui en septembre 1899. Dans le Falanko, son propre pays, il avait brûlé, en juin, 35 villages qui étaient dévoués à la France. Le capitaine Dauvillers fut chargé de dégager le poste et d'en établir un nouveau qui assurerait la liberté de la route Kisidougou-Beyla. A la tête de la 17e compagnie du 2e tirailleurs, il arrive à Ba-Coumba, village brûlé qu'il fait relever, traverse le Doffé après sept heures de combat contre 4.000 Toma, prend Sampouyara qu'il détruit. Puis, marchant droit sur Diorodougou, il chasse les Toma des villages qu'ils occupent et les oblige à lever le siège. Il rentre à Kissidougou, après avoir poussé une pointe hardie jusqu'à Voroua. Il repart après s'être ravitaillé et crée un poste à proximité de Sampouyara, sur une colline abrupte dominant le pays (20 septembre 1899). Entre temps, il bat Niamba, chef de Koromagui, allié de Koko, et l'oblige à se soumettre. Pour donner de l'air au nouveau poste, dont les communications étaient interceptées, il attaque de nouveau les bandes ennemies, brûle Boya, Logouo, Diassadou, Boraborasou, puis rentre à Kissi laissant à Sampouyara le lieutenant Raymond. Mais à peine était-il parti que le poste fut entouré par les Toma, conduits par Zobi, fils de Koko, et subit leurs assauts continuels. D'autre part, Koko poussait l'audace jusqu'à attaquer et essayer d'enlever d'assaut Diorodougou. La Guinée avait créé, le 25 novembre 1899, un corps de gardes-frontières constitué surtout pour prêter main-forte à la douane. En février 1900, le chef de bataillon Conrard prit la direction d'une nouvelle colonne, avec le capitaine Dauvillers en sous-ordre. Koko, battu complètement à Bafabakoro, sa capitale, gros village fortifié (28 février 1900), réussit cependant à s'échapper et à gagner N'Sapa, capitale du Ziama [1], que la colonne ne devait pas attaquer, par ordre supérieur. Tous les villages au N. de la Makona firent leur soumission, et une contribution de guerre leur fut infligée [2]. Koko gagna alors Guékamai, capitale de l'Oubémé, dont son

1. Chef Mahoroukou, fils de Boussé, qui fut tué en 1902 et était responsable du meurtre du lieutenant Lecerf.

2. Elle n'était pas dure : un bœuf, cinq moutons, vingt charges de riz, cinq pagnes, une calebasse d'huile de palme.

allié Dikay, résidant à Laorasou, était chef (rive gauche de la Makona). Malheureusemeut l'expédition coûta la vie au commandant Conrard, qui mourut à Kourousa des suites des fatigues endurées [1].

Malgré la dure leçon infligée, Koko continua à attirer auprès de lui tous les éléments turbulents du pays, en dépit des protestations d'amitié pour les Français de son compère Dikay. En deux ans et demi on compta qu'il avait brûlé plus de cent villages sur la rive droite de la Makona, venant piller les protégés français à quelques kilomètres de Sampouyara. C'est dans cette période que deux prétendus marabouts de Kissi, Fodé Fatika et Ismaila, fanatisés par un jeune illuminé qui se prétendait envoyé de Mahomet, et de complicité avec un employé du poste, Lansana Kourouma, avaient projeté l'assassinat du commandant, tandis que Lansana ferait sauter la poudrière. Le complot fut dévoilé et les conjurés, arrêtés, furent déportés à Siguiri.

La région de Sampouyara, jadis très peuplée, était devenue déserte. Quelques bandes de Toma se formèrent cependant pour combattre Koko, voyant notre inertie, qui provenait toujours de la crainte d'un conflit diplomatique avec le Libéria. Les bons conseils des officiers français, leurs appels au calme et à la douceur, ne pouvaient suffire à des gens qui voyaient flamber leurs villages et emmener leurs femmes et leurs provisions. C'est ainsi que Koko ayant ravagé le Koulako, le chef Bala Kamara forma contre lui une bande à Yaorasou. Mais la plupart des habitants se rendaient à merci : en février 1902, la population de Déguédou, à deux kilomètres de Sampouyara, ne dut son salut qu'à une ruse : les hommes se coiffèrent d'une étoffe rouge simulant la chéchia des tirailleurs. Les bandes de Koko s'enfuirent alors craignant de se trouver en présence des soldats, qui, en réalité, devaient rester au poste l'arme au pied, dans ce pays ami dévasté sous leurs yeux.

La France commençait néanmoins à se faire connaître des peuplades les plus reculées de la forêt dense. C'est alors (1899-1900) que le capitaine d'Olonne et l'administrateur Hostains faisaient leur beau voyage à travers la forêt dense. Partis de la Côte d'Ivoire, ils arrivèrent en Guinée après avoir soutenu de nombreux combats. Ils rencontrèrent au sud de Beyla le lieutenant Woelffel, qui avait

1. Cet officier supérieur, de grand mérite, avait débuté comme sous-lieutenant, en 1880, sur le Haut-fleuve.

essayé en vain de les rejoindre dans la forêt, et rentraient en février 1900 par le Fouta Dialo [1].

Nous devons également noter au passage une petite expédition qui fut faite dans le Séradou, au sud de Farana en mars 1902. Les habitants avaient refusé de payer l'impôt, poussés par les chefs Diadou et Barobaya, et aussi par un certain Daya, Kissien, qui avait eu maille à partir en 1899 avec l'administrateur de Kissi. Cette tournée fut faite sans coup férir, les populations s'étant aussitôt soumises.

A cette époque allait être achevée dans la région du Timbi-Counda la délimitation de la Guinée avec Sierra-Leone. Les commissaires qui, en 1895, avaient procédé à la délimitation de la frontière jusqu'à ce pays, avaient décidé que « la frontière de la colonie de Sierra-Leone, à partir du point d'intersection de la ligne de partage des eaux avec le parallèle passant par Timbi Kounda, est fournie par ledit parallèle jusqu'à sa rencontre avec le 13° long. O. de Paris, et ensuite par ce méridien avec la frontière anglo-libérienne ». Sur la demande du gouverneur de Sierra-Leone, le capitaine Gardein se rencontra à Timbi-Kounda, le 16 janvier 1899, avec le lieutenant Makesy, et ils adoptèrent d'un commun accord, le tracé de la vallée du Ouldafo, affluent de la Melli. Le cabinet de Londres, écrit M. Rouget, se déclara prêt à accepter la ligne déterminée, à condition qu'elle fût reportée à 500 mètres au lieu de 50 mètres au S. de la route de Timbi-Kounda à Farakoro. Les deux gouvernements s'étant mis d'accord sur ce point, la rencontre des deux délégués chargés de la reconnaissance sur le terrain, l'administrateur Les-

1. En 1897 le lieutenant Blondiaux, chargé d'ouvrir une voie vers la mer avait dû s'arrêter à Man par suite de l'hostilité des indigènes. Le lieutenant Woelffel, qui s'était distingué dans la colonne de Lartigue, fut chargé de renouveler cette tentative au lendemain du triomphe de la France. Il s'adjoignit le lieutenant Mangin avec un sous-officier européen et cent tirailleurs. Mangin alla se ravitailler à Man, où le chef Sia le poussa contre ses propres ennemis. A Niméné, le 30 avril 1900, il eut trois blessés. Le 8 mai il rejoignit Wœlffel à Guotongoui, et la mission se dirigea vers le Sud où elle livra à Dainé un violent combat contre les Blolo. Le 15 juin elle recevait à Guékangoui la soumission de cette peuplade ; mais bientôt après elle avait dix hommes blessés chez les Yaro. Wœlffel résolut alors d'hiverner à Nouantogloui, où il fonda un poste au moment où il apprenait que la mission Hostains d'Ollone, venant de la Côte d'Ivoire, fondait fort-Binger dans le Sud, sur le Cavally. Il y eut des combats continuels autour de Nouantogloui. Au cours de l'un d'eux Mangin fut blessé de quatre balles. Un peu plus tard une décision du ministre Decrais enjoignit aux deux missions de suspendre leurs opérations. Mais la mission Hostains d'Ollone ne fut pas touchée par cet ordre et continua sa route vers le Nord.

cure au nom de la France, Birch, administrateur de Falaba, au nom de l'Angleterre, eut lieu le 27 mars 1900. Mais cette délimitation ayant été trouvée insuffisante par le gouvernement anglais, les opérations furent poursuivies du 17 janvier au 11 mars 1903. Les procès-verbaux de la commission Lescure-Birch furent ensuite acceptés par les deux puissances intéressées.

En somme, après de vives alertes, l'ensemble du pays était tranquille. Cependant sa prospérité économique semblait tout à fait compromise au début du gouvernement de Cousturier. Une crise d'une violence peu commune vint assaillir la jeune colonie et toutes ses forces vives semblaient atteintes, alors qu'il lui fallait donner un effort considérable.

Nous avons vu comment, dès 1895, Cousturier avait pris des mesures pour assurer la pureté du caoutchouc (voir p. 665). Ce produit faisait la richesse de la Guinée. Or, il commençait à être déprécié, du fait des fraudes commises par les indigènes. Le mouillage avait diminué, mais par contre on chargeait le caoutchouc de matières étrangères dans de grandes proportions, jusqu'à 25 et 30 %. Ce produit payé 7 fr. à Conakry et 8 fr. 50 en Europe à la fin de 1899, tombait à 4 fr. 50, puis même à 3 fr. 50, à Conakry et à 6 francs en Europe [1]. Mais bientôt les acheteurs se lassèrent, le stock augmenta dans les entrepôts, le caoutchouc devint poisseux, oxydé et souvent à peine utilisable. Aux frais de magasinage et à la détérioration du produit s'ajoutait la perte d'intérêts sur des sommes considérables. Pour se débarrasser partiellement de ce fardeau l'on vendit à des prix dérisoires, avec une perte de 2 francs par kilo. Cette situation s'aggravait encore du fait de la diminution des demandes industrielles et de l'augmentation énorme de la production mondiale.

La contre-partie de cette crise s'était fait ressentir à l'importation. Le caoutchouc représentait les 8/10 des éléments d'échange. Aussi les hauts prix payés en 1898-1899 avaient-ils pourvu les

1. En juillet 1898 il se vendait à Conakry 6 fr. 45
— août 1898 .... 7 fr. 87
— sept. 1898 .... 8 fr. 50 ; à ce même moment le Para valait 12 fr. 50.

En mars 1899, certains commerçants de Conakry donnaient pour 1 kilo 5 francs en espèces ou 5 pièces de wigam, valant chacune 1 fr. 25. Mais le cours était bien établi entre 6 fr. 50 et 6 fr. 75 et au Pongo à 0 fr.25 de moins. Au Nunez il se payait à la même époque 1 fr. 50 (début de mars) et à la fin du mois montait à 2 fr. 50. En mars 1901, les cours étaient descendus à Conakry à 3 fr. 30.

indigènes de numéraire qui leur permettait de se livrer aux mille prodigalités de leur fantaisie. Les maisons de commerce, pensant que cette ère de prospérité devait toujours durer, faisaient venir de grosses quantités de marchandises européennes. On peut se demander quel vent de folie les poussa à importer un supplément de 6.400.000 francs, alors que l'augmentation des exportations n'était que de 1.500.000 francs [1]. Cela est explicable néanmoins : La production du caoutchouc devenait d'année en année plus importante. Aussi spéculait-on sur la vente rapide de ce produit pour faire entrer de grosses sommes d'argent dans le pays : Elles permettraient aux indigènes de nombreux achats de marchandises, l'ancien système du troc étant à peu près abandonné. En outre, l'extension des taxes de consommation à la majorité des importations avait incité le commerce aux achats. Ce projet, qui dormit longtemps au ministère, fut enfin promulgué. Mais, sur la prière des commerçants, on accorda un délai de grâce. Des marchés énormes furent alors passés avec les fabriques ; il semblait qu'on ne grossirait jamais assez le stock, qui devint bientôt pour les négociants une tunique de Nessus.

En effet, le caoutchouc ne s'achetant plus qu'en petite quantité et à des prix de famine, les indigènes cessèrent leurs emplettes. Des approvisionnements extravagants s'entassèrent, bientôt défraîchis dans ce pays humide et chaud. Il était impossible désormais d'enrayer le mal, car les chargements mensuels, tels que jamais on n'en avait vu en Guinée, continuaient à arriver, en aliment de marchés. Si les commerçants évitèrent le paiement immédiat des nouveaux droits en mettant ces marchandises en entrepôt fictif, l'immobilisation du capital, la perte d'intérêts et le déchet les atteignaient lourdement. En fin d'année seulement, les deux derniers mois présentèrent une diminution sur les mois correspondants de 1899, la plupart des marchés étant épuisés ou résiliés.

Le commerce, éperdu, supplia encore le gouvernement d'intervenir pour assurer l'honnêteté des transactions. Celui-ci le fit avec un rare bonheur : Le 2 mai 1900, il interdisait la circulation et la

1. Il est remarquable que l'augmentation des exportations se poursuive depuis 1890 jusqu'en 1904 sans à-coup autre que la crise de 1901. Au contraire, en ne tenant pas compte des entrées de matériaux des travaux publics et des monnaies, les importations sont sujettes à des fluctuations brusques et continuelles. (Voir le tableau du mouvement commercial, annexe n° 2.)

vente par les indigènes du caoutchouc en boules non coupées, afin de permettre l'examen immédiat du degré de pureté. La circulaire aux administrateurs et commandants de Cercles qui précéda l'envoi de l'arrêté, explique les motifs de la décision prise, et montre la justesse des vues du gouverneur [1]. Il terminait ainsi : « Ce n'est pas moi-même sans une certaine appréhension que je vous donne ces ordres, mais l'opération est reconnue nécessaire, il faut agir. C'est pour la Guinée une question de vie ou de mort, et si nous ne mettons bon ordre à l'état de choses actuel, les différentes marques de caoutchouc « Conakry » se déprécieront de plus en plus... » Cette courageuse initiative montre combien le gouverneur faisait peu de cas de sa personnalité lorsqu'il sentait sa colonie en danger.

Il se servait de toutes les organisations où étaient représentés les intérêts privés et collectifs : le conseil d'administration, mais surtout la Commission consultative du commerce et de l'agriculture, qu'il réorganisa [2]. A la suite des délibérations de cette assemblée (séance du 19 décembre 1900) il prit la décision de n'accepter que le caoutchouc fabriqué à la mode peuhl, en filaments rouges enroulés en boules, mode de préparation qui diminuait les possibilités de fraude. Ce furent les « Niggers Conakry ». Des instructions furent adressées aux administrateurs et même aux chefs indigènes qui les publièrent le vendredi dans toutes les missidis [3].

1. *B. O.*, II, 744.

2. Arrêté du 6 décembre 1900. Une commission commerciale permanente avait été créée par arrêté de Cerisier, le 12 avril 1890. Mais elle n'avait presque jamais été réunie.

3. « Les indigènes du Haut-Niger et du N. de la colonie fabriquent le caoutchouc en récoltant dans des calebasses le latex du landolphia, connu au Soudan sous le nom de Gohine, et coagulent ce latex au moyen de sel ou de tout autre produit. La plaque ainsi formée, et qui a un peu l'apparence du fromage blanc, est découpée en lanières qui sont ensuite enroulées en boules. Ce caoutchouc porte dans le commerce le nom de twist ou binani et serait très bon si les indigènes ne le faisaient pas bouillir, ce qui le rend spongieux et lui fait retenir de l'eau, et surtout s'ils ne mélangeaient pas au latex, avant de le coaguler, des latex d'euphorbes et particulièrement celui du vahea senegalensis, appelé en malinké saba et en sousou boukhi. La présence des latex étrangers est impossible à reconnaître avec sûreté dans le produit frais. Mais, au bout de peu de temps, celui-ci devient gluant, fermente, et perd toute sa valeur : depuis quelques mois des échantillons analysés ont montré que la teneur en résine du twist avait passé de 3 à 10 °/₀, proportion qui le rend impropre à presque tous les usages. La proposition faite par certains fonctionnaires de faire l'essai en plaques de ce caoutchouc n'a pas été adoptée, car malgré certains avantages elle ne permettrait pas de poursuivre cette fraude, et le séchage ne serait pas obtenu d'une façon convenable. Un seul procédé le permettra, c'est la fabrication à la mode foulane où le suc est coagulé sur la liane même et roulé de suite en minces filaments. » (Circulaire du 5 janvier 1901.)

En même temps, l'administration incitait ceux-ci à s'occuper d'autres cultures et, pour en encourager l'essor, autorisait la perception de l'impôt, pour 1901 : en cire au Fouta, en gomme copal et café au Nunez, et en lamy (pentadesma butyracea) dans toutes les Rivières (circulaire du 21 février 1901). Quatre-vingt-dix tonnes d'arachides étaient achetées au Sénégal et en Gambie, et distribuées aux chefs pour être remboursées par eux sur la récolte. La culture de la sésame était également encouragée. Les graines oléagineuses furent portées sur la mercuriale bien au-dessous de leur valeur afin d'en favoriser l'exportation. La hausse des produits oléifères en Europe coïncida heureusement avec les mesures prises. On paya en 1902 à Conakry 300 fr. la tonne d'arachides, alors qu'elle valait 125 à 140 francs en année moyenne. Enfin, pour encourager les caravanes à descendre vers la côte, la décision du 8 mars 1901 réformait le fonctionnement des caravansérails et une décision du 25 avril 1901 réglementait la marche et le recrutement des porteurs du commerce, fournis officiellement par l'administration.

Afin de remédier aux fraudes sur les graines de palmistes, auxquelles on mêlait de nombreuses coques ou matières étrangères pour augmenter le poids, un arrêté du 31 décembre 1900 prohiba, à partir du 1er février 1901, la circulation et l'exportation des palmistes contenant plus de 5 % d'impuretés. Les effets bienfaisants de cet arrêté, qui sauva quelques maisons du naufrage, engagèrent le gouverneur à appliquer la même mesure à l'exportation du caoutchouc. Le 22 mai 1901, au plus fort de la crise qui continuait à sévir, un arrêté prohiba à partir du 1er août l'exportation des mauvais caoutchoucs [1]. Cette mesure, préconisée par des commerçants, était une atteinte directe à la liberté commerciale, devenue de nos jours bien précaire et que chacun essaie d'enlever à son voisin, tout en la proclamant principe intangible. Nombre de commerçants, surtout à Boké et au Soudan, protestèrent, revendiquant le

1. Cette mesure était annoncée comme devant être appliquée en juillet dans la circulaire qu'envoya le gouverneur aux administrateurs le 5 janvier 1901. Les résistances que rencontra ce projet radical explique qu'il ait été sursis à son exécution. Les caoutchoucs mouillés, de racine, gluants (sticky) ou ayant plus de 1 % de matières étrangères, sont déclarés frelatés. (Circulaire aux notables et chefs indigènes du 17 mai 1901.) Le 22 mai 1901 il est créé une inspection des produits et cultures indigènes. Voir également au *J. O.* les circulaires interprétatives des 26 et 29 mai 1901, et aussi « Instructions relatives au repeuplement des lianes à caoutchouc » (*J. O.* septembre 1901).

droit d'exporter ce que bon leur semblerait. Pendant trois mois ils continuèrent à acheter les mauvais caoutchoucs. Mais le gouverneur resta inébranlable et fit poursuivre rigoureusement l'application de la mesure prise. Le caoutchouc, trié sous la surveillance de la douane, était emballé sous plomb et expédié ensuite. Les caravanes étaient arrêtées à l'entrée de Conakry et on leur retirait le mauvais caoutchouc [1].



Concours agricole de 1901.
Le Gouverneur Cousturier harangue les chefs.

Cependant, afin d'éviter au commerce du Nunez des pertes qui auraient pu être considérables, à cause de la quantité de « flake » qu'il possédait, on autorisa momentanément la sortie de cette qualité qui dut être coupée en lanières. On empêchait ainsi l'exportation en fraude vers la Guinée Portugaise. Le poste des douanes de Kandiafara fut rétabli et un cordon douanier placé le long de cette frontière. Dès la fin de 1901 et au commencement de 1902 le

1. Rapport officiel 1901 : « Si de septembre à décembre il est sorti 400 tonnes de caoutchouc de la colonie, comme il faut environ 10 boules pour faire un kilo, cela représente 4 millions de boules de caoutchouc qui ont dû être triées une à une... Un vieux dioula dont le caoutchouc avait dû subir un fort nettoyage avant d'être autorisé à entrer, disait : « Somme toute vous êtes de braves gens ; vous m'avez enlevé de mon caoutchouc ce qui était mauvais et vous m'avez laissé tout ce qu'il y a de bon ; je n'ai donc rien perdu. Avec des chefs de notre race, c'eût été exactement le contraire. »

beau caoutchouc rouge, en boules, connu sous le nom de « Niggers Conakry » arriva sur tous les points de la côte. Les cours se raffermissant en Europe, un fort mouvement d'achats se produisit de nouveau. La crise, qui avait causé la disparition de plusieurs maisons de commerce, belges surtout, était conjurée. Le résultat des mesures prises dépassa même toutes les espérances et le commerce côtier, dont une partie avait protesté contre l'ingérance de l'administration dans une question qui devait lui être étrangère, fut unanime à faire part à Cousturier de ses sentiments de gratitude. Les prix, à la fin de 1901, étaient de 7 fr. le kilo pour passer à 7 fr. 50 au début de 1902 et enfin 8 fr. et 8 fr. 50 à la fin de la même année. En 1903 ils oscillaient entre 8 fr. et 9 fr. le kg. Enfin, en 1904, ils atteignaient 9 fr. 50 pour passer ensuite à 10 fr. En Europe ils égalaient presque le cours des Para, c'est-à-dire de la qualité la plus recherchée. De nouveau les caravanes affluèrent vers Conakry, Dubréca, Boké. Il sortit en 1902 un excédent de 120 tonnes sur 1901, soit, aux prix pratiqués, plus de 3.000.000 de francs.

Cette crise eut en outre un effet assez salutaire sur les nègres, en les obligeant à se remettre à la culture, et en leur faisant comprendre que, pour être productif et stable, le commerce doit être honnête [1]. La même idée fit promulguer un arrêté prohibant la gomme copal impure à partir du 1er janvier 1902.

L'année 1901 avait donc été franchement mauvaise, avec un déficit de 20 % aux exportations, de 50 % aux importations, de 25 % sur les recettes douanières. Sur 7.982.000 fr., valeur de l'exportation totale, le caoutchouc figurait pour 5.193.000 fr., alors qu'en 1900 sur 9.774.000 fr. il entrait pour 7.321.000 fr. Les sorties de bœufs venaient immédiatement après, pour 1.076.950 fr., en hausse sensible sur l'année précédente. Cette augmentation provenait de l'extension du régime douanier guinéen à toute la zone de la Région-Sud, sur les frontières du Libéria [2]. Le régime du Soudan pratiqué sur ces frontières faisait payer 7 % sur une valeur

1. Voir dans le Journal officiel de septembre 1901 la belle circulaire aux administrateurs sur la nécessité de travailler activement au développement économique de la colonie. « Votre pouvoir, y est-il dit, comporte à la fois des droits et des devoirs dont vous ne pourrez vous faire une plus juste idée qu'en vous considérant comme investis de la puissance paternelle... Il faut que vous ayez la patience toujours nécessaire avec des gens qui ne vous comprennent qu'imparfaitement... »

2. La création et la réglementation de la ligne douanière sur la frontière du Libéria avaient été promulguées par arrêté du 23 décembre 1900. L'arrêté du 24 mars 1902

nominale de 100 fr. par tête, tandis que sur les frontières occidentales les dioula payaient 7 °/₀ sur 300 fr. S'apercevant bientôt de cette énorme différence, ces habiles commerçants prirent le chemin de Boola, sur la frontière libérienne, pour se rendre à Sierra-Leone. Les exportations de ce côté devinrent considérables, jusqu'au jour où l'unification des tarifs arrêta ce trafic [1]. Les cuirs étaient en très forte augmentation, atteignant 326 tonnes pour 261.000 fr. Enfin les palmistes arrivaient à 420.669 fr. et leur quantité, bien qu'en recul sur celle de l'année précédente, n'en était pas moins plus importante par suite de l'élimination des impuretés. L'importation avait été surtout atteinte : Le stock des marchandises en entrepôt comportait environ 80 °/₀ de cotonnades. Aussi, tandis que, les années précédentes, les tissus formaient les 50 °/₀ des entrées, la proportion tombait à 30 °/₀ en 1901. Par contre les ouvrages en métaux étaient en augmentation très sensible.

La diminution du stock de marchandises, mais surtout la belle qualité du caoutchouc et le relèvement des cours amenèrent la fin de cette redoutable crise [2]. Dès 1902 la marche ascendante de la

fixait les postes frontière suivants : Dankaldou, Oualto, Kissi, Diorodougou, Diagouadougou, Boola, Kolodougou.

1. Mouvement à la frontière libérienne :

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
1901	404.863 fr.	307.128 fr.	711.991 fr.
1902	578.049	196.626	774.675
1903	957.426	338.410	1.295.836
1904	851.818	429.309	1.281.127

Les recettes de la douane qui donnaient pour cette région 43.055 fr. en 1901 passent en 1903 à 67.040 fr. et en 1904 à 100.000 fr. Ce fut surtout dans le pays guerzé, plutôt que dans le Kissi ou le Toma, que se développa le commerce, basé sur l'échange des colas contre l'huile de palme et les bœufs. L'importation des colas s'élevait :

En 1901 à 403.486 fr.
1902 à 558.068 —
1903 à 933.459 —

Afin de ne pas jeter le trouble dans le commerce, l'arrêté du 23 décembre 1900 exemptait du droit de 1 fr. 25 par kilog. les colas importés sur cette frontière.

2. Exportation du caoutchouc en poids par les frontières douanières de la Guinée (les sorties très importantes du Soudan vià Saint-Louis non comprises) :

1890	829.244 kg.	1895	947.390 kg.	1900	1.464.340 kg.
1891	1.069.240	1896	953.759	1901	1.038.808
1892	952.089	1897	1.224.995	1902	1.154.893
1893	1.156.580	1898	1 187.837	1903	1.467.722
1894	906.329	1899	1.398.715	1904	1.319.700

N. B. Le chiffre de 1903 qui est à peu près celui de 1900 est en réalité supérieur d'un tiers par suite de l'élimination de tout le caoutchouc impur. En valeur, les sorties de 1903 représentent un chiffre double de celui de 1900. La valeur du kilo arrive à la fin de 1904 à 10 fr. 25 et 10 fr. 50 sur place.

colonie reprit son cours avec un léger fléchissement en 1904, que nous expliquerons plus loin. Elle s'affirme ainsi :

	1902	1903	1904
	—	—	—
Exportation.......	11.374.389	16.825.869	14.208.348
Importation.......	13.723.564	19.746.293	17.042.146
Mouvement total..	25.097.953	36.572.162	31.250.494

L'exportation du caoutchouc ne cessait de croître, ainsi que celle des graines :

	1902	1903
	—	—
Caoutchouc........	8.661.699	11.388.798
Bœufs............	907.432	844.450
Palmistes..........	578.776	564.902
Peaux.............	226.604	203.090
Arachides..........	184.567	264.601
Sésames...........	75.402	123.785

En 1903 l'exportation des palmistes et arachides du Nunez amena dans cette rivière plusieurs vapeurs et un produit de 109.000 fr. à la douane de Victoria.

Enfin le 20 février 1903, l'heureuse mesure prise par le gouverneur contre les falsifications du caoutchouc fut complétée par un nouvel arrêté, qui soumettait à un contrôle rigoureux non pas seulement les exportateurs, mais les intermédiaires. La circulation, l'achat et la vente des caoutchoucs frelatés furent interdits. Les bureaux de douane furent chargés de surveiller les caravanes, de trier leur caoutchouc et de confisquer toutes les boules de mauvaise qualité. Cette mesure était rendue nécessaire afin d'empêcher les pertes subies par le commerce du fait des fraudes de l'indigène.

Nous devons aussi noter dans cette période l'organisation du régime des sorties d'entrepôt pour la réexportation en franchise (arrêté 23 février 1901). Cette mesure eut pour effet de faciliter aux indigènes timéné de Sierra-Leone les achats de marchandises à Conakry.

L'augmentation anormale des importations n'est plus due uniquement à des marchandises dites « de traite », mais à l'entrée des matériaux de toute nature, nécessaires aux gros travaux publics. Si l'importation des tissus passait successivement à :

1902	1903	1904
—	—	—
3.607.313 fr.	7.748.884 fr.	. 85.133 fr.

les ouvrages en métaux augmentaient plus fortement encore sur la période précédente :

	1900	1901	1902	1903
	—	—	—	—
Tôles......................	114.844	65.125	105.339	75.562
Autres ouvrages et métaux..	1.094.164	1.208.709	556.169	698.985

Cette progression de l'entrée des matériaux et l'introduction de grandes quantités d'espèces monnayées amenaient une proportion toujours plus grande de l'importation française :

	Importations totales	France	Coefficient
	—	—	—
1896	4.633.980	512.750	11 °/₀
1897	7.638.075	1.209.365	16 —
1898	9.019.871	1.453.392	16 —
1899	15.441.710	3.980.004	26 —
1900	14.275.452	4.283.410	30 —
1901	7.744.587	3.086.348	40 —
1902	13.723.564	6.721.421	49,2 —
1903	19.746.293	5.974.078	30 —
1904	17.042.146	6.325.763	37,1 —

Mais cette plus-value était due précisément à la continuation des travaux publics (chemin de fer, conduite d'eau), dont les fournitures devaient être de fabrication française. La France ne prenait en réalité aucune part à l'augmentation des entrées en marchandises de traite. L'importation pour les travaux publics s'élevait à :

118.000 fr. en 1901
3.230.000 fr. en 1902
2.225.000 fr. en 1903

Or, en 1903, la part de la France pour les articles de traite n'est que de 23,5 °/₀ et celle des colonies françaises de 0,3 °/₀ ; tandis que la part de l'Angleterre est de 48,7 °/₀ et celle de l'Allemagne de 16,8 °/₀. Enfin, au point de vue de la navigation, le pavillon français diminuait d'importance. Il passait de 28,3 °/₀ en 1902, à 25,5 °/₀ en 1903 et, comme chiffre de tonnage, de 47 °/₀ à 38,4 °/₀. Le consul anglais de Dakar ne manquait pas de signaler cette situation tout à fait anormale dont se préoccupait le gouverneur, car, si pour créer sa colonie il avait dû se servir des éléments anglais et allemands qui lui offraient leur concours contre Sierra-Leone, il n'entendait pas être dupe de la situation : que ces maisons étrangères aient profité de l'essor économique qu'elles avaient contri-

baé, un peu malgré elles d'ailleurs, à créer, rien de plus juste ! Mais il était anormal que la recrudescence de leurs affaires, amenée par la sagesse de l'administration française, ne fît profiter en aucune façon le commerce et l'industrie du pays protecteur. Aussi Cousturier avait-il mis à l'étude un projet de surtaxe sur l'importation des marchandises étrangères, projet qui, repris par le gouvernement général, devait aboutir un peu plus tard (avril 1905) [1].

Quoi qu'il en soit, le premier devoir du gouvernement était de faire vivre la colonie et son chef y était parvenu au delà de tout espoir. Les transactions étaient chaque jour plus animées et aucune crise passagère ne pouvait plus enrayer la croissance admirable de la Guinée [2].

En 1903, son commerce général accusait une augmentation à peine croyable de 350 °/₀ sur une période de huit ans, c'est-à-dire depuis l'époque où le gouverneur avait pris ces admirables mesures économiques dont nous avons parlé [3].

L'année 1904 accuse cependant un léger recul dans le mouvement commercial (31.472.530 fr. y compris les monnaies). Mais il est, en somme, sans conséquences fâcheuses et le rapport officiel de 1903 le prévoyait déjà. En effet, le commerce local avait constitué

1. Grâce à la création du marché de caoutchouc de Bordeaux, la part de la France augmente de façon assez appréciable à l'exportation. Cependant elle n'est encore, en 1903, que de 20 °/₀ des sorties de ce produit.

2. La lutte contre les Syriens continuait, sans résultats d'ailleurs. Les négociants avaient demandé l'édification en dehors de la ville d'un caravansérail où seraient reçues les caravanes. Cette mesure fut acceptée. Elle avait pour but d'éviter aux négociants les frais d'entretien des dioula qui, hébergés chez eux, allaient vendre leur caoutchouc aux Syriens. N'ayant plus ces débours les commerçants pourraient payer les produits à leur valeur maxima. Après une courte expérience ils ne tardèrent pas à demander que le caravansérail fût fermé, car malgré cela les Syriens étaient arrivés à presque monopoliser les achats de caoutchouc.

3. Mouvement commercial comparé (1896 à 1902) de Sierra-Leone et de la Guinée :

IMPORTATIONS (en milliers de francs).

	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Guinée........	4.810	7.640	9.020	15.441	14.275	17.755	11.374
Sierra-Leone..	12.600	11.750	15.370	17.250	13.957	13.707	15.688

EXPORTATIONS (en milliers de francs).

	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902
Guinée.........	5.790	6.725	7.800	9.462	9.780	7.983	8.306
Sierra-Leone....	11.450	10.225	8.430	8.400	9.062	7.600	10.088

des approvisionnements dépassant notablement les besoins de la traite ordinaire : « On s'attendait à la mise en application du nouveau tarif douanier proposé par l'administration de la Guinée... l'on voulait profiter du tarif en vigueur dans la plus large mesure possible ; et d'autre part, les commerçants, même les plus anciens dans le pays, se sont laissé quelque peu griser par l'activité des transactions sans réfléchir que le développement des affaires ne peut pas dépasser très rapidement la mise en valeur de la colonie... » Le stock commercial excédait, d'après ce rapport, les moyens d'achat des habitants de 4.482.000 fr. à la fin de 1903. Ces approvisionnements allaient peser lourdement sur 1904 sans cependant amener une crise, qui n'aurait pu se produire, comme en 1901, que par la chute concomitante des cours du caoutchouc. Il faut ajouter qu'en 1904, il y eut une diminution considérable des ouvrages en métaux provenant de l'achèvement de la construction de la première section du chemin de fer et de la conduite d'eau de Conakry. De 774.547 en 1903, ils tombent à 212.413. En 1905 le mouvement commercial est, en chiffres ronds, de 35.297.000 fr., ayant repris sa marche ascendante. Les recettes de douane atteignent 2.500.000 fr.

Pour avoir une idée bien nette du commerce guinéen à cette époque, notons que la progression du mouvement commercial est accentuée fictivement par l'exactitude toujours plus grande des statistiques, sur la frontière libérienne principalement, où auparavant on ne tenait pas compte du mouvement des échanges : en 1903, on accusait sur cette frontière, rien qu'à l'importation, 957.426 fr., somme presque entièrement formée par l'entrée de 470 tonnes de noix de cola pour 933.459 fr. Enfin, pour faire une étude complète et impartiale de l'état économique de ce pays, il faudrait tenir compte des réexportations dans les colonies voisines. Plus les affaires de la Guinée ont prospéré, plus elle a obtenu de clients étrangers, chez lesquels elle a réexporté des marchandises importées et souvent en transit seulement. Il en est résulté un gonflement artificiel des exportations, qui n'a fait que croître à partir de 1904. On connaît à ce sujet la spirituelle boutade : Un ami entre puis il sort : cela fait deux amis... Nous mettons donc en garde contre cette confusion les futurs historiens du développement économique de la Guinée, à partir de cette époque surtout.

Le rapport des recettes de douane au mouvement commercial

montre que, même au plus fort de la crise qui secoua la colonie, le commerce, et par conséquent le consommateur, ne furent par surchargés.

	Mouvement (sans les monnaies ni les fournitures des travaux	Droits perçus	Proportion
	—	—	—
1900	22.221.398	1.582.016	7. 1 %
1901	15.747.120	1.111.658	7 —
1902	23.895.123	1.293.141	5.3 —
1903	32.301.768 [1]	1.981.576	6.1 —
1904	28.477.299 [1]	1.709.458	6 —

Il n'est pas étonnant que cette remarquable suite dans les idées ait donné de solides résultats. La crise du caoutchouc avait amené les indigènes à s'occuper d'autres produits. En outre le gouvernement préconisait les plantations de bananes et ananas (*J. O.*, 1[er] août 1901, 1[er] février 1902).

La situation excellente des affaires assurait la bonne économie d'un budget qui avait déjà à supporter des charges énormes. Les recettes provenaient toujours des mêmes sources que dans la période qui finit en 1899. Mais un personnel administratif plus nombreux, des barrières douanières mieux établies, assuraient des perceptions plus exactes.

En outre, les travaux publics déjà effectués commençaient a donner des revenus importants (télégraphe, téléphone, voies Decauville, etc.) auxquels venaient s'ajouter les redevances de concessions minières, au Soudan et dans le Fouta.

Recettes du Budget ordinaire.

	1900	1901	1902	903	1904
A. Contributions directes.	—	—	—	—	—
1° Patentes et licences.....	184.907	170.777	182.294	167.022	156.070
2° Impôt de capitation....	1.758.763	1.920.328	2.550.170	29.027	3.668.229
3° Tribut du protectorat...	»	»	»	2.759.047	»
B. Contributions indirectes :					
1° Douanes.................	1.582.016	1.111.658	1.293.141	1.981.348	1.709.457
2° Divers produits..........	208.951	105.096	280.065	229.451	986.647 [2]
3° Recettes à divers titres [3].	»	»	654.430	1.702.476	»

1. Y compris les matériaux des travaux publics. De ce fait le pourcentage devrait être de 6,8 en 1902, de 6,5 en 1903.

2. Dans ce chiffre sont compris :

1° le remboursement à la colonie par la deuxième section du chemin de fer du matériel ayant servi à la première section et qui lui est cédé, soit 550.000 fr.

2° les recettes des sept premiers mois d'exploitation du chemin de fer, soit 146.875 fr.

3. Par exemple : prélèvement à la Caisse de réserve.

Le budget de 1903 contient aux recettes une innovation qui mérite d'être signalée : C'est la division du produit des redevances par tête d'indigène en impôt de capitation des pays annexés et en tribut des pays de protectorat. Cette mesure fut prise par le docteur Tautain, gouverneur par intérim (Arrêtés du 8 octobre 1902). Loin d'être une question de mots, c'était l'application rationnelle et lumineuse de la théorie coloniale que défendait jadis le docteur Ballay. Mais les vieux coloniaux qui savaient seuls les difficultés surmontées, qui connaissaient et respectaient les engagements pris par la France, étaient déjà débordés. L'année suivante, cette rubrique, qui semblait dangereuse aux partisans de l'assimilation, allait disparaître. Cousturier dut s'incliner devant l'obligation de tailler son budget sur le modèle uniforme de toutes les colonies de l'Afrique occidentale. C'était le premier symptôme des remaniements profonds que le nouveau gouverneur général allait apporter dans le fond et dans la forme de l'administration guinéenne.

Les dépenses dont nous donnons le développement en annexe [1], s'inspirent aussi des mêmes idées qui présidaient à l'élaboration des budgets antérieurs : économies, surtout dans les services administratifs, continuation et amplification des travaux publics.

Ces dépenses se résument ainsi :

	1900	1901	1902	1903	1904
	—	—	—	—	—
Dépenses........	2.142.946	2.994.869	4.833.176	6.878.013	5.932.041
Versé à la Caisse de réserve.....	1.591.715	769.592	126.934	361	588.363

On est surpris de la brusque élévation des dépenses et des recettes en 1903 et de voir que, pour la première fois depuis de nombreuses années, elles se balancent à peu près exactement. Par le tableau des dépenses de ces divers exercices nous trouvons les articles qui sont cause de cette énorme augmentation : Une somme de 130.000 fr. versée au gouvernement général, pour contribution à ses dépenses ; les intérêts et l'amortissement de l'emprunt contracté pour le chemin de fer, qui augmentent de 240.000 fr. sur l'année précédente ; mais surtout une somme de 2.443.478 fr. aux dépenses imprévues, dont 2.224.338 fr. pour l'achèvement de la première section du chemin de fer [2].

1. Voir annexe n° 3.

2. Un prélèvement de 2.034.418 fr. fut fait le 30 juin à la caisse de réserve, le même jour où l'on y versait l'excédent des recettes du budget de 1902 s'élevant à 2.161.353 fr.

Où en était cette œuvre qui nécessitait tout à coup, en plus de l'emprunt que la colonie avait contracté, un pareil effort ?

Nous avons vu plus haut que Ballay avait caressé l'idée de favoriser la création d'une société anonyme qui aurait construit, puis exploité, le chemin de fer projeté. Après avoir estimé le capital nécessaire à 40.000.000 fr., on avait envisagé la nécessité de trouver 60.000.000. On ne put arriver à constituer sérieusement une société de cette importance. C'est alors que naquit la solution bâtarde qu'allait imposer le ministère à l'administration de la Guinée. Les ministres Guillain et Decrais, sur la proposition de l'inspecteur des travaux publics Bricka, ordonnèrent l'exécution directe par la colonie des premiers 120 kil., autorisant celle-ci à effectuer un emprunt de 12 millions [1] ; mais on décida de faire d'abord établir l'infrastructure en régie, réservant la question de la superstructure qui pourrait être donnée ultérieurement en adjudication. Un article de « la Dépêche coloniale illustrée » (15 janvier 1905) attribue ce retard au prix élevé des fers à cette époque. C'est, à notre avis, une explication ingénieuse, mais faite après coup. C'était bien un système préconisé par le Département et appliqué au Dahomey, où l'infrastructure fut faite en régie et la superstructure par une compagnie concessionnaire. D'ailleurs l'auteur de l'article avoue lui-même un peu plus loin que, si l'entreprise avait continué son travail, « le problème des transports qui allait se poser pour les ponts et les ravitaillements au delà du kil. 75, l'aurait, quoiqu'il arrivât, empêché de continuer ». L'entreprise Chrismant et Mairesse obtint cette première adjudication et commença aussitôt le terrassement (7 mai 1900).

Le capitaine Perret, débarqué le 7 janvier 1900, avait été chargé du piquetage, ayant sous ses ordres deux capitaines, deux lieutenants, quatre officiers d'administration, deux stagiaires et trente-cinq caporaux et sapeurs. Ce travail fut terminé en janvier 1901.

Malheureusement l'âme de l'entreprise, Gustave Mairesse, mourait le 17 juillet 1900. La maladresse des successeurs vis-à-vis des indigènes amena une diminution considérable de la main-d'œuvre, et même de graves mutineries [2]. Ces incidents étaient favorisés par

1. Une première tranche de 8 millions fut prêtée par la Caisse des retraites (Décret du 14 août 1899) et une deuxième tranche de 4 millions par la Caisse des Dépôts et Consignations (Décret du 22 mars 1901).

2. La commission du commerce et de l'agriculture se plaint en décembre 1900 de l'arrêt des caravanes sur la route de Conakry. Elles sont frappées et dépouillées, de

l'hostilité non déguisée des officiers du génie. En outre, des difficultés imprévues surgirent : Les études préliminaires, sur lesquelles l'adjudication se basait, étaient par trop sommaires quant à la nature des terrains traversés. On se trouva en présence de roches d'une résistance exceptionnelle, grès durs dont on ne venait à bout qu'à coups de mines. Le tracé avait en effet été modifié au dernier



Travaux du chemin de fer dans les roches du Kakoulima.

moment à la suite des levers du capitaine Normand, qui économisaient plusieurs kilomètres sur le tracé primitif au passage du Kakoulima. M. Salesses accepta ce remaniement, mais n'eut pas le

champs et des villages sont dévalisés par les ouvriers de l'entreprise. « La ration de 500 gr. qu'ils sont censés toucher est diminuée par suite de détournements, et du reste elle est absolument insuffisante et devrait être portée à 750 grammes. » Les fatigués et les malades ne touchaient pas de ration et étaient nourris par leurs camarades. Des mutineries avaient éclaté dans certains chantiers et les entrepreneurs demandaient à Cousturier l'envoi de tirailleurs, ce qui aurait amené la désertion générale. Le gouverneur se contenta de déléguer l'administrateur Milanini, qui remit l'ordre dans les équipes. Plus tard deux cents Toucouleurs abandonnaient les chantiers et rentraient au Sénégal par terre.

temps d'étudier suffisamment les terrains. Toutes ces circonstances amenèrent l'entreprise à demander la résiliation, qui lui fut accordée moyennant 2.800.000 fr. payés par la colonie sur les fonds d'emprunt, avec une plus-value d'au maximum 700.000 fr. sur les prix de série. Cet arrangement évitait à la colonie un procès qui l'aurait conduit à la ruine. La Guinée n'était pas au bout de ses surprises : A ce moment les pourparlers avec une société concessionnaire avaient abouti, grâce aux efforts du docteur Ballay, et une offre ferme avait été faite pour la continuation de la ligne par une société franco-belge qui, ensuite, l'exploiterait moyennant certaines redevances à la colonie. De son côté, celle-ci lui concéderait des terrains considérables le long de la voie. Pour la première fois le gouverneur Cousturier refusa d'adopter les vues de son grand ami et protecteur. Surpris et froissé de cette résistance inattendue, le docteur Ballay, dans une lettre du 4 juin 1901, essaya de réfuter les assertions de Cousturier [1]. Mais celui-ci, plein de confiance dans les ressources de sa colonie, se montra inébranlable. Il redoutait avant tout l'ingérance dans les affaires de la Guinée d'une société belge, qui se disait franco-belge pour la forme et était présentée par M. Rey, de la société Dyle et Bacalan. Peu de temps auparavant, le gouvernement français avait failli donner à des sociétés belges, patronnées par le colonel Thys, et sur la proposition du gouverneur de Lamothe, la Sangha et tout l'Oubanghi (Congo). Ce projet n'avorta que grâce à la résistance du gouverneur Liotard qui, à cette occasion, eut le courage d'offrir sa démission. Le même péril menaçait le commerce français en Guinée avec le projet Rey. L'initiative individuelle est excellente dans les œuvres coloniales ; mais il faut reconnaître que le projet présenté était préjudiciable aux intérêts de la colonie. S'il fut soutenu par Ballay, c'est que celui-ci,

1. « Vous dites que vous aurez à payer 24.000.000 fr. en 40 ans. C'est exact. Mais actuellement, pour rembourser vos 12 millions empruntés, vous paierez 22 millions 1/2. La différence n'est donc pas bien grande. Je sais bien qu'il y aura d'autres dépenses déjà faites qui rendront la situation moins belle et moins nette. Mais je vous prie de remarquer que lorsque vous aurez versé à la société 12 millions de travaux exécutés, celle-ci, qui ne les aura pas encore gagnés, vous paiera sur la différence un intérêt de 4 fr. 25 %, supérieur à celui que vous payez vous-même à la Caisse des Dépôts... Il me semble au contraire que vous avez là une situation magnifique et des conditions qu'on ne pouvait espérer. Le point noir à mon avis c'est la question des tarifs qui sont beaucoup trop élevés. Mais il faut considérer que c'est un maximum et que le concessionnaire sera de lui-même amené à les abaisser... Si vous ne réussissez pas avec ce concessionnaire vous ne réussirez jamais. »

malgré les résultats acquis depuis 1897, n'avait pas encore pleine confiance dans l'avenir de la Guinée. Les déboires de l'entreprise Chrismant et Mairesse, la rapidité avec laquelle disparaissaient les fonds de l'emprunt, lui causaient de cruels soucis. Il redoutait de voir sombrer cette œuvre dont il souhaitait ardemment l'achèvement et qu'il considérait avec raison comme vitale pour la colonie. Comment la Guinée sortirait-elle de la crise qu'elle traversait ? Le caoutchouc allait-il continuer à se vendre à vil prix ? Une colonie voisine, autrement riche et puissante ne devait-elle pas, à ce même moment, recourir très largement au budget métropolitain pour achever la ligne ferrée de Kayes au Niger, avec une subvention annuelle de 768.000, puis de 668.000 fr. ? L'avenir était bien noir, il faut le reconnaître [1].

Aussi Ballay ne patronnait-il que comme pis-aller cette affaire qui comportait une concession de 120.000 hectares, lui, l'adversaire déterminé des grandes concessions. Quel mécontentement chez les indigènes, auxquels on avait formellement promis le respect de leur propriété, allait produire cette aliénation ! Quel effet désastreux pour la perception régulière de l'impôt !... La réponse de Ballay à cet argument était bien simple : que vous importe de donner des terrains que vous reprendrez ensuite puisqu'on ne pourra les utiliser [2] ?... Sans insister sur le côté moral de l'argument, on peut deviner quel nid à procès et à ruines aurait créé pareille éventualité. Cousturier prévoyait en outre la naissance de sociétés filiales, commerciales et agricoles, pour l'exploitation des terrains concédés. Elles auraient amené avec elles toutes les tristesses et les injustices du régime des monopoles et eussent été en état de supériorité sur toutes les autres maisons de commerce de la colonie. Ballay ne reconnaissait-il pas que les tarifs projetés par la future compagnie étaient monstrueux et prohibitifs et qu'ils devaient être remaniés ? Ils dénotaient l'esprit de mercantilisme étroit des concessionnaires. Enfin, Cousturier voyait cette compagnie plus puissante que lui,

1. « Je n'ai aucune crainte pour la rentrée de l'impôt de 1901 ; mais pour 1902 ? Ce sera dur et il faudra se remuer. Tous les Soussous et Baga sont disposés à travailler. Mais les Foula, à part les bœufs, n'ont que peu de ressources. Or à eux seuls il leur faut trouver un million et demi » (Lettre de Cousturier à Ballay, 13 mars 1901).

2. L'intérêt de la colonie était que la compagnie fît faillite aussitôt le chemin de fer achevé, afin de le racheter à un prix avantageux. C'était sans doute l'idée primordiale de Ballay, qui était persuadé que le chemin de fer ne paierait pas. On peut en conclure que les coloniaux même les plus avisés se trompent quelquefois.

parlant en maîtresse, tenant en échec les projets qui auraient pu favoriser la concurrence et le bien-être économique de la colonie, soutenue par le ministère des affaires étrangères toujours disposé à céder devant les réclamations d'une nation amie [1]. Le contrat projeté eût été très préjudiciable aux intérêts français en enlevant à la France la fourniture du matériel qui eût été commandé aux établissements métallurgiques de Belgique et transporté par des navires étrangers. Enfin les ingénieurs belges, qui avaient réussi leur chemin de fer du Congo grâce à la main-d'œuvre sénégalaise, se seraient encore servi de leurs anciens ouvriers, au grand détriment de la Guinée et de son impôt de capitation [2].

Devant le « non possumus » catégorique de Cousturier, soutenu par la très remarquable ténacité du capitaine Salesses et par la volonté unanime du conseil d'administration, Ballay se fâcha. Le 13 juillet 1901, il adressait au gouverneur de la Guinée sa dernière lettre personnelle : « Désormais, je ne m'occuperai plus de vos affaires... » C'était la rupture brutale d'une amitié de quinze ans.

Certes, ses sentiments auraient changé s'il avait pu assister à la prospérité grandissante de la colonie. Il aurait repris la direction de ce chemin de fer, qui était en somme son œuvre, et auquel il aurait consacré les énormes ressources du budget local. Il aurait refusé d'admettre que tous les grands travaux publics doivent s'effectuer sur fonds d'emprunt lorsqu'il est possible d'agir autrement. La mort ne lui laissa pas le temps de reconnaître une erreur que l'histoire doit noter impartialement. Sa gloire est assez solide pour n'avoir rien à redouter et ce serait une injure que de chercher à ménager sur ce point sa mémoire.

La colonie prit donc elle-même l'œuvre en régie et la direction technique en fut confiée au capitaine Salesses, qui bientôt allait devenir administrateur civil, tout en restant à la tête de ce service. On se mit au travail avec acharnement. Grâce à la pression administrative, la main-d'œuvre afflua de nouveau sur les chantiers et, bien traités, scrupuleusement payés, les ouvriers ne songèrent plus à

1. Famechon, 18, 19

2. Les déboires des Compagnies du Yunnan, de Djibouti, les échecs de Madagascar, ont fait justice de la fausse conception préconisée alors par Ballay. Nous savons aussi à quelles discussions a donné lieu le chemin de fer du Dahomey, précisément au sujet des concessions accordées à une compagnie privée.

s'enfuir. Placés sous la direction de tâcherons indigènes, auxquels outils et vivres étaient fournis et qui avaient à faire un terrassement déterminé à un prix forfaitaire, ils pouvaient ainsi se grouper par races et travailler sans être assujettis à une minutieuse réglementation [1]. Admirable fut alors l'abnégation des officiers, sous-officiers et sapeurs du génie, constamment sur les chantiers dans les endroits les plus dangereux. Les nègres eux-mêmes y succombaient en masse et ne pouvaient sans se brûler demeurer pieds nus dans la « vallée du diable », montagnes rocheuses constamment incendiées par le soleil. Certaines équipes travaillaient encore une partie de la nuit. Nombreux furent ceux qui payèrent de leur vie ou de la perte de leur santé l'accomplissement de cet effort colossal. Dès le début, le capitaine Beauvois, dont le concours était précieux pour M. Salesses, était foudroyé en pleine tâche par une fièvre bilieuse hématurique (17 décembre 1901). Un peu plus tard (13 juin 1903) le capitaine Périnet était écrasé par un lorry. La liste des morts s'allongea, mais le chemin de fer put rouler bientôt dans ces solitudes montagneuses, réputées jadis inaccessibles, et franchir les cent cinquante kilomètres qui séparent Conakry de Kindia. Le 29 mai 1904, cette première section était inaugurée par le gouverneur Cousturier à la station de Kindia [2].

Pour arriver à ce beau résultat et rattraper le temps perdu par les fausses manœuvres et l'inexpérience du début, la colonie eut à faire un effort considérable. C'est alors qu'on put constater les effets de la politique financière si sage du gouverneur Cousturier et de la suite dans les idées de son administration. La caisse de réserve put suffire amplement à solder les travaux de cette section, alors que les fonds d'emprunt étaient épuisés. Le budget local versa plus de 2.200.000 fr. à cette fin. Il est vrai que la 1re section ayant été achevée grâce à cette avance, le budget de la 2me section put rembourser

1. « Les officiers du génie ont su traiter les noirs de manière à se les concilier, mieux encore, à se les assurer, et je n'ai vu sur leurs chantiers aucun de ces palabres tumultueux qui accompagnent, me dit-on, les paies de l'entreprise... Il faut une connaissance toute spéciale de ces noirs pour arriver à établir ainsi un mode de travail qui leur convienne et sans aucun doute l'entreprise a manqué, surtout au début, de cette connaissance approfondie de l'ouvrier noir »... (Rapport de l'ingénieur arbitre Nicour, *Dépêche coloniale illustrée*, 15 janvier 1905.) L'influence morale de ces hommes savants en même temps qu'humains et justes était considérable.

2. Travaux exécutés par l'entreprise de mai 1900 à avril 1902 comparés à ceux exécutés par le génie d'avril 1902 à fin février 1904 : Voir *J. O.*, 1er mars 1904.

à la colonie une somme de 700.000 fr., représentant le matériel de la 1re section qui lui était cédé. En résumé, malgré les déboires de l'entreprise, malgré les tâtonnements du début et un terrain difficile, le coût de 96.000 fr. le kilomètre en moyenne n'était pas dépassé [1]. Au même moment le budget avait à porter la charge des intérêts de l'emprunt et devait solder entièrement le beau travail qui amenait à Conakry les eaux de la rivière Lamékouré, à 41 kilomètres de là (2.300.000 fr. répartis sur deux budgets [2]).

Conakry avait atteint une grande prospérité : La ville, bien tracée et bâtie avec régularité faisait l'admiration des étrangers [3].

1. Grâce à l'insistance de Cousturier la colonie fit sur le tracé primitif de la 1re section une économie de 35 km., soit de plus de 3 millions, sans parler de l'économie considérable et difficile à évaluer dont devait bénéficier le trafic par la suite. Le tracé devait en effet suivre le cours du Mayonkouré et Cousturier demandait que le service compétent étudiât un autre tracé formant la corde de l'arc décrit par cette rivière. Se heurtant à des objections techniques qu'il lui était impossible de réfuter directement, il envoya sur le terrain l'administrateur Leprince, qui construisit une route et prouva la possibilité de passer de la vallée de la Santa dans celle du Konkouré. M. Salesses accepta alors cette modification et la présenta dans un rapport de 1903 au colonel du génie Cornille. Il la défendit ardemment contre un projet présenté par M. Noirot, qui voulait diriger la voie vers les falaises du Labé.

2. Ce travail fut effectué par la société de Pont-à-Mousson. La colonie se chargea elle-même de la constrution des lavoirs et abreuvoirs, de la prise d'eau, des terrassements, de la conduite d'amenée, des maçonneries autres que la pose des tuyaux, du château d'eau de Conakry. Ce château d'eau comporte deux bâtiments très importants comprenant chacun trois réservoirs. L'ensemble contient 800 mètres cubes. Le jardin que le gouverneur Cousturier entreprit de faire établir autour de ces bâtiments ne fut achevé qu'après son départ. Il donna comme modèle du tracé le square très admiré de la place Duruy, point terminus de l'adduction des eaux pour la ville de Dijon.

3. En 1903, Conakry est le grand port d'exportation. Le seul qui lui tienne tête pour quelques produit est Boké :

	Conakry	Boké
	—	—
Arachides	1.425	1.775
Sésames	416	1.981
Palmistes	1.628	1.111

Mais tout le caoutchouc, sauf dix tonnes sorties par Boké, passe par Conakry.

Tonnage débarqué :

	1900	1901	1902	1903
	—	—	—	—
Conakry	23.277	22.791	36.160	39.106
Boké	1.239	317	566	2.000
Dubréca	11	4	375	763
Benti	28	29	48	795
Boffa	»	3	»	201

Embarqué :

	1900	1901	1902	1903
Conakry	4.499	5.448	4.658	5.866
Boké	2.267	1.950	2.637	3.163
Dubréca	»	3	3	13
Benti	74	63	52	912
Boffa	»	8	7	753

Cependant on dépensait encore pour la capitale, ce qui soulevait les critiques de gens mal informés ou intéressés : Réédition des attaques de jadis par les commerçants des Rivières, sourde jalousie de certains services qui se jugeaient négligés. Il n'était cependant pas douteux que l'idée primitive qui avait dominé l'administration de Ballay : faire de Conakry le grand port de la Guinée, ne pouvait être abandonnée tant que le résultat définitif ne serait pas atteint ; tant que ce port ne pourrait rivaliser avec celui de Freetown. Or, très abrité et commode il était cependant d'accès difficile, par suite du manque de balisage, de feux et phares. Deux échouements sur des récifs et des bancs de sable, l'existence d'un violent courant, amenèrent le gouverneur à faire établir des feux et des balises et à examiner les moyens de draguer la rade. Il faisait en même temps étudier la possibilité d'élever un phare sur la plus élevée des îles de Los, et des pourparlers furent entamés avec le gouvernement sierra-léonais à cet effet. Un croiseur anglais vint mouiller à Conakry à la fin de 1903 pour faire une enquête sur place et l'avis de son commandant fut favorable. Dans le port même, divers projets furent menés à bien : élargissement de la base de la jetée et son prolongement (si bien qu'en 1903 un paquebot des Chargeurs Réunis pouvait y accoster [1]), établissement de corps-morts, d'un appontement pour les canots, de nouvelles grues, etc.

Quant à la ville elle-même, des constructions, telles que le nouvel hôpital, le lazaret, ajoutaient à la beauté et à la salubrité de la cité. Dans une fosse immonde, réceptacle des bourriers de l'ancien village de Boulbiné, le gouverneur avait apporté les soins les plus attentifs à la création d'un ravissant jardin public, aux majestueuses frondaisons, ayant pour horizon l'éblouissant océan et la silhouette bleuâtre des îles de Los. Il projetait d'autres jardins au centre de la ville pour remplacer, autant qu'il était possible de le faire, les bosquets touffus à jamais bannis de l'île pour en assurer la salubrité. La belle cité arrivait à son complet développement et s'épanouissait jusque sur le continent [2]. Le gouverneur jugea alors

1. La jetée qui atteignait 400 m. avait coûté environ 400.000 fr. (à 4 fr. le mètre courant). Or, en 1904, grâce à la possibilité de décharger directement sur quai, le service des travaux publics du ministère passa avec la Cie des Chargeurs Réunis un marché de 19.000 tonnes de matériel de chemin de fer à transporter à Conakry, au prix de 20 fr. la tonne. Jusqu'alors on avait payé 40 fr. C'était donc une économie de 380.000 fr. qui, d'un seul trait de plume, payait la jetée.

2. Arrêtés : Sur les concessions urbaines de Conakry, Boké, Kouroussa, Siguiri, Kankan et les faubourgs de Conakry, 14 septembre 1901 ; sur les concessions rurales,

l'œuvre d'État finie. La ville devait elle-même pourvoir à ses besoins et s'administrer seule. Il proposa au gouverneur général de l'ériger en commune avec un budget spécial. Ce dernier donna suite à ce projet par son arrêté du 25 décembre 1904. La commune devait être dirigée par un administrateur-maire assisté d'une commission de quatre membres français, âgés de vingt-cinq ans accomplis, et d'un notable indigène, tous nommés par le gouverneur, le budget n'étant exécutoire qu'après son approbation.

Même au point de vue de l'organisation, la fécondité de la politique suivie par le gouverneur et son secrétaire général, le Dr Tautain, est surprenante : le personnel des divers services était organisé sur des bases rationnelles [1], des arrêtés établissaient avec compétence la police et la salubrité [2], l'enseignement était réorganisé et prenait une grande extension [3], les cultures fruitières étaient encouragées, surtout celle des bananes et ananas et celle des fruits exotiques [4]. La banque de l'Afrique occidentale (émission, prêts et escomptes), créée par décret du 20 juin 1901, allait également faciliter les transactions [5].

15 avril 1902 ; sur les concessions des terres domaniales, 15 avril 1902 ; fixation de la limite des faubourgs et de la banlieue de Conakry, 16 mai 1903.

1. Arrêtés : Organisation des affaires indigènes, le 2 mai 1901 ; d'un corps d'interprètes, 10 octobre 1901 ; personnel des jardins d'essais, 1er juin 1901 ; laptots et préposés aux douanes, 14 septembre 1901 ; service de l'imprimerie, 2 mai 1901 ; personnel métropolitain des postes et télégraphes, 23 avril 1901 et personnel local, 23 juillet 1901 ; personnel du secrétariat général, 24 décembre 1900 ; cadre du personnel des travaux, 14 septembre 1901.

2. Le consul anglais de Dakar faisait, en 1902, l'éloge de Conakry au point de vue des dispositions sanitaires. Citons, à propos des questions d'hygiène et de salubrité, l'opuscule du Dr Pinard : « Premiers soins à donner dans les postes dépourvus de médecin », et les articles du Dr Tautain dans le Journal officiel (*passim*). Textes administratifs : Réglementation de la voirie de Conakry, 24 mars 1899 ; constitution du conseil sanitaire maritime, 6 mars 1901 ; précautions sanitaires à l'égard des Syriens, 23 février 1901 ; constitution du comité d'hygiène et de salubrité publiques, 6 mars 1901 ; réglementation de la voirie de Boké, 16 mars 1901 ; règlement de police et de salubrité à Conakry, 14 septembre 1901 ; promulgation de la loi de 1850 sur les logements insalubres ; réorganisation du service de santé du chemin de fer, 1er août 1902 ; règlement de police et de salubrité de Boké, 16 mai 1903 ; complément à l'arrêté du 14 septembre 1901, sur la police et la salubrité de Conakry, 8 janvier 1904.....

3. Arrêtés : au sujet des interprètes enseignant le français (note), 27 juillet 1901 ; organisation et réglementation de l'enseignement, 2 décembre 1901 ; ouverture d'une école d'enseignement maternel, 12 mars 1902.

4. Exportation des bananes : en 1902 = 143 kil.
en 1903 = 3.822

5. En outre la plus grande régularité régnait dans tous les services et notamment dans les comptes financiers, tenus parallèlement par le secrétariat général et le

Nous avons encore signalé une autre dépense anormale dans le budget de 1903 : Une subvention de 130.000 francs au gouvernement général pour participation à ses dépenses. Un grand changement s'était en effet produit en Afrique Occidentale à la mort de Ballay. Le grand français avait disparu trop tôt pour mettre à exécution un projet dont il ne se cachait pas à ses amis : Il rêvait d'être le dernier chef du gouvernement général, organisme parasitaire à son avis, et qui devait cesser d'avoir toute utilité du jour où chaque colonie aurait des limites bien établies et serait pacifiée [1]. Aussi pensait-il bientôt se retirer, proposant en même temps la suppression de son emploi. Frappé à son poste, il fut remplacé par M. Roume, homme de caractère élevé, d'une grande culture générale, d'une vie privée impeccable et d'éducation parfaite ; il avait rempli d'importantes missions et était en dernier lieu directeur de l'Indo-Chine au ministère des Colonies. On a prétendu qu'avant sa nomination il affichait un certain dédain des affaires africaines. Que cette assertion soit vraie ou fausse, il est certain qu'il était peu préparé à ses nouvelles fonctions, ignorant tout du pays qu'il allait commander.

Il fit le même raisonnement que Ballay : le gouvernement général tel qu'il existait était une superfétation. Mais il aboutissait à une conclusion toute contraire, qui trouva sans peine une foule de partisans. Loin de supprimer cet organisme il fallait lui donner de nouvelles bases : il n'était rien, il devait être tout.

Le 1er octobre 1902 un décret organisait le nouveau gouvernement qui englobait le Sénégal, la Guinée française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey. Un quatrième groupement, comprenant les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger dépendants du Sénégal, était créé. Il ne formait pas cependant une colonie distincte, restant soumis à l'autorité du gouverneur général, dont le délégué résidait à Kayes,

trésor, au point que le 1er juillet 1904, le compte définitif de l'exercice 1903, clos le 30 juin 1904, c'est-à-dire la veille, était envoyé à l'approbation du gouverneur général, avec « néant » comme reste à recouvrer et « néant » également comme mandats restant à payer.

1. L'ignorance complète des gouverneurs généraux en ce qui concerne les colonies qu'ils avaient à administrer est mise en évidence par un arrêté du gouverneur général Chaudié fixant (sur quelles bases ?) le chiffre des réservistes à 500 par cercle en Guinée. « On ne me donne pas connaissance de ce texte qui a déjà plus de deux mois de date. On m'a envoyé simplement 500 fusils et cent mille cartouches à emmagasiner dans un « poste fortifié » de l'intérieur ! Je me crois de temps en temps au Palais Royal ! » (Lettre de Cousturier à Ballay, 28 avril 1899.

en attendant de pouvoir occuper l'hôtel qui lui était construit à Bamako. Le gouverneur général, dépositaire des pouvoirs de la république, avait seul le droit de correspondre avec le ministre. Il devait habiter Dakar. Les gouverneurs des différentes colonies de l'Union prenaient le titre de lieutenants-gouverneurs. L'autonomie administrative et financière de ces colonies était proclamée dans l'article VI, alors que tous les autres articles y apportaient des restrictions : « Le gouverneur-général, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil de gouvernement [1] organise les services, nomme à toutes les fonctions civiles, autres que celles dont la nomination est réservée à l'autorité métropolitaine. Encore cette dernière abandonne-t-elle sur ce point une partie de ses prérogatives, ne prenant de décisions que sur les propositions du gouverneur général pour la plupart des fonctions. Les budgets sont arrêtés en Conseil et approuvés par décret, et l'article VII ajoute : « Les dépenses du gouvernement général, du contrôle, des directions générales. des services communs et d'intérêt général sont inscrites dans une section spéciale du budget des territoires de Sénégambie-Niger. Le budget desdits territoires est alimenté par les recettes de toute nature perçues dans ces territoires et par des contributions des colonies du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. » L'art. VI concède que les lieutenants-gouverneurs resteront ordonnateurs de leur budget (pour sauvegarder le principe d'autonomie), sous le contrôle du gouverneur général.

Ce texte inaugurait une nouvelle politique. Il créait un empire Ouest-Africain, dont le chef avait des pouvoirs considérables. Le premier soin de son administration fut d'attirer à elle toutes les questions et de les centraliser dans ses bureaux. L'organe avait créé la fonction. Cette conception impériale fut le principe des divers textes qui organisèrent les services de l'Union. Successivement étaient créés : Une inspection des services sanitaires, une direction des services météorologiques (16 janvier 1903), un cadre unique des affaires indigènes, c'est-à-dire de tout le petit personnel admi-

1. Le conseil du gouvernement fut créé par le décret du 15 octobre 1901 et réorganisé par décret du 18 octobre 1904. Il n'a qu'un rôle assez effacé et n'est que consultatif. Les diverses colonies de l'Union n'y sont représentées que par leur lieutenant-gouverneur et un habitant notable. La grosse majorité est formée de l'état-major du gouverneur général : Secrétaire général, chefs des services généraux, etc. Un peu plus tard un conseil de défense de l'Afrique Occidentale était créé, par décret du 31 octobre 1902, ayant comme attribution l'étude des questions militaires.

nistratif (16 mai 1903), un service topographique (26 mai 1903), un service de l'enseignement (9 juin, 24 novembre 1903), un service judiciaire, réorganisé sur de nouvelles bases, avec une Cour d'appel à Dakar (décret du 10 novembre 1903), un conseil de santé (22 mars 1904), un comité supérieur d'hygiène et de salubrité (14 avril 1904)...

Dans les instructions que le gouverneur général adressa aux lieutenants-gouverneurs (11 novembre 1902), il spécifie que des « directeurs généraux » l'assisteront dans l'exercice de ses attributions, mais n'auront pas à assurer la direction des services locaux, qui resteront sous les ordres des lieutenants gouverneurs. La forme était sauvegardée, comme elle l'avait été dans le décret. Mais, en fait, le lieutenant-gouverneur, ayant en face de lui cet état-major de directeurs généraux, sous les ordres d'un sécrétaire général choisi à dessein parmi les gouverneurs, était moins important qu'un simple chef de bureau du nouvel organisme. Suivant l'expression du ministre Doumergue : « Les diverses colonies, autrefois séparées et indépendantes, aujourd'hui réunies sous une même direction, sont appelées à former dans un avenir prochain un bloc homogène et indivisible [1]. »

Les budgets locaux étaient en principe préparés par le lieutenant-gouverneur en conseil d'administration, et arrêtés ensuite par le gouverneur général en conseil de gouvernement [2]. Mais entre ces deux formalités, le lieutenant-gouverneur devait soumettre son budget au gouverneur général. On lui retournait ensuite, copieusement annoté par le secrétaire général, ce projet, qu'il devait remettre d'aplomb suivant les convenances de la haute administration [3]. De nouvelles instructions, du 9 juin 1903, vinrent encore rappeler aux lieutenants-gouverneurs qu'ils n'avaient pas le droit d'ouvrir des crédits provisoires ou supplémentaires au budget de l'exercice en cours. « Je tiens à ce qu'aucune dépense ne soit engagée en dehors des prévisions du budget et régulièrement approuvée sans mon autorisation expresse et préalable. »

C'est que l'absorption d'une partie des budgets locaux était une nécessité, et l'on ne s'explique guère l'insistance mise à soutenir le contraire, à l'encontre de toute évidence et de toute logique.

1. Exposé des motifs du décret du 10 décembre 1903.

2. Instructions du 11 novembre 1903.

3. Organisation et attributions du secrétariat général (arrêté du 26 décembre 1902 et de mars 1904).

A peine créée, la nouvelle administration formulait l'avis qu'un emprunt de 65 millions, remboursable en 50 années et garanti par l'État français, devait être émis sans tarder. En ce qui concernait la Guinée cette opération devait servir à rembourser les emprunts antérieurs de 8 et de 4 millions y compris les indemnités dues pour remboursement anticipé. On dotait en outre son chemin de fer d'une somme de 17 millions. Une loi du 5 juillet 1903 vint bientôt autoriser cette opération. La réalisation d'une première portion de 40 millions fut l'objet du décret du 23 juillet 1903, et une souscription publique du 8 septembre 1903 assura cette somme, à la suite d'une convention passée le 20 juillet avec différentes sociétés financières [1]. Le 23 décembre 1903, un décret autorisait l'ouverture des travaux du railway de Kindia à Sambaya. Au moment de l'inauguration de la première section à Kindia, le délégué du commerce de la Guinée disait : « L'élasticité de nos budgets est bien connue ; la capacité financière de la colonie a été éprouvée ; il faut donc songer au plan de campagne total et définitif, car nous pouvons pratiquer une sage économie dans quelques autres dépenses ; la Guinée française pourra encore inspirer ainsi assez de confiance pour trouver les fonds nécessaires à l'achèvement de son chemin de fer. » L'exposé brutal des desirata du commerce guinéen, si uni à l'administration locale [2], était un anachronisme. Ces aspirations au fédéralisme coûtèrent cher à la colonie [3].

Il était difficile d'entamer sans scandale le bloc formé autour de son gouverneur par toute la population guinéenne. Il fallait s'attaquer

1. Un contrat avec le Crédit foncier de France du 11 août 1903, créant un compte courant avec cet Établissement, compléta la mise à exécution de cet emprunt.

2. « Il m'est particulièrement agréable de retrouver cette entente si désirable du commerce et de l'administration que j'ai constatée à plusieurs reprises et qui est une des caractéristiques de la Guinée » (Discours de M. Roume, 26 janvier 1904). « Le gouverneur Ballay en accomplissant son œuvre si remarquable et si imposante a constamment rencontré dans les commerçants groupés sous sa haute autorité... des amis sincères, des collaborateurs convaincus et dévoués. » (Lettre du directeur de compagnie F. A. O. à la *Dépêche coloniale*, 5 mars 1902.) Le gouverneur Cousturier, sentant que la commission commerciale n'avait plus l'autorité suffisante pour faire entendre sa voix auprès du gouverneur général, proposa la constitution d'une chambre de commerce à Conakry. Elle fut créée après son départ, le 31 décembre 1906.

3. A ce moment, comme nous l'avons indiqué plus haut, un nouveau régime douanier, proposé par Cousturier au gouverneur général était mis en vigueur afin de favoriser l'importation des marchandises françaises (décret du 14 avril 1905). Les marchandises étrangères furent soumises en Guinée à une surtaxe de 7 °/₀.

aussi à la réputation universelle de sagesse et de mesure de l'administration de Ballay ; besogne difficile ! L'exécution fut néanmoins décidée. L'on était sûr de l'opinion française, qui apprendrait ce mouvement sous la forme d'un vague fait divers ; sûres également étaient l'obéissance et l'abnégation du gouverneur Cousturier. La Guinée, où le commerce était assez frondeur et énergique, inquiétait



Travaux du chemin de fer, tranchée et remblai : kilom. 45.

davantage. Mais les travaux d'approche furent singulièrement facilités par la trahison de quelques hauts fonctionnaires, qui obéissaient à des sentiments d'ambition d'autant plus regrettables que le gouverneur n'avait cessé de les combler de bienfaits. Une correspondance active s'échangeait entre Conakry, Dakar et Paris.

Un inspecteur des colonies était arrivé au début de 1904 au chef lieu. Personne, autour du gouverneur, ne se méprit sur le caractère de sa mission qui était beaucoup moins un contrôle administratif et financier qu'un mandat politique. Ce fonctionnaire ne pouvait rien reprocher de sérieux au lieutenant-gouverneur. Il se borna

donc à faire un procès de tendances à l'administration locale. Il constatait qu'il y avait pénurie de personnel dont les services souffraient [1].

Les adversaires inavoués de l'œuvre de Ballay et de son successeur feignaient de croire que la colonie, qui atteignait à peine l'équilibre de ses forces, eût dû naître avec tous les organismes d'une administration compliquée. L'inspecteur préconisait, sinon ouvertement mais clairement, une administration plus « formelle » moins paternelle, moins influencée par les demandes du commerce, et dont l'action sur l'indigène fût plus directe.

Le 7 octobre 1904 Cousturier quittait, pour ne plus y revenir, la colonie à la prospérité de laquelle il avait consacré tant d'années. Appelé par le ministre Doumergue pour conférer avec lui sur des questions intéressant la Guinée, celui-ci se borna à lui offrir, sans explications, le gouvernement de Saint-Pierre et Miquelon. Cousturier s'inclina et alla prendre possession de sa fonction au début de l'hiver, dans un climat rigoureux, après avoir passé la plus grande partie de son existence sous l'équateur. A son départ de Conakry, une adresse signée de trente et un chefs de maisons, c'est-à-dire de l'unanimité des représentants de commerce, lui avait été remise [2]. Ce n'est point là un éloge dithyrambique, la flagornerie adressée à un puissant du jour, c'est l'expression émue de la reconnaissance de tous ces travailleurs, français et étrangers, dont beaucoup avaient pu apprécier, depuis longtemps, la probité, le désintéressement, la sûreté de jugement de leur gouverneur [3]. « Aussi n'est-ce pas sans une certaine appréhension que nous vous voyons vous absenter, même alors qu'il ne s'agit que de présenter au chef de l'administration coloniale l'exposé de nos désirs et de nos besoins. Nous serions très heureux, si l'état de votre santé vous le permet, que vous abrégiez autant qu'il vous sera possible votre séjour dans la métro-

1. Cette partie du rapport de M. Reinhardt est soigneusement notée par M. Roume, dans son discours du 18 octobre 1904.

2. Voir dans les *Questions diplomatiques et coloniales* (septembre 1902) l'interview de M. Zochonis, de Manchester, qui met la Guinée bien au-dessus des colonies anglaises de l'Afrique occidentale, et un curieux article du *Sierra-Leone Weekly News*, journal généralement francophobe, prévoyant l'annexion de Sierra-Leone à la Guinée (janvier 1902).

3. Il terminait son allocution, en réponse à l'adresse précitée, par cette phrase caractéristique : « J'ai la foi la plus entière dans l'avenir de la Guinée et vous savez que c'est *la première condition pour faire de grandes choses.* »

pole, et que vous reveniez bientôt donner l'appui de votre expérience à la gestion des affaires locales pendant la période difficile que nous redoutons dans un avenir prochain... Étrangers comme Français, nous venons ici vous apporter nos remerciements pour les services que vous avez rendus à ce pays... Nous vous prions instamment de hâter votre retour parmi nous, dans cette colonie à la création et au développement de laquelle vous avez si largement contribué. »

On le voit, cet « au revoir » sonnait comme un « adieu » et si le gouverneur, ignorant le complot dont il était victime, était plein de confiance, toute la population européenne était indignée et atterrée de ce traitement immérité. Les termes de cette adresse en faisaient une supplique au ministre tout-puissant [1].

Depuis, si le nom de Cousturier est toujours prononcé avec respect en Guinée, nous constatons que de nouveaux venus dans cette colonie méconnaissent la grandeur de l'œuvre de son administration. Ils se défendraient comme d'un reproche d'être « laudatores temporis acti ». Avec la naïve ingratitude de la jeunesse ils ne voient dans ce gouverneur qu'un très consciencieux honnête homme, qui sut bâtir une belle façade, mais ne fût jamais arrivé à construire une maison confortable. Tous les progrès de l'édifice datent de leur naissance à la vie coloniale. A peine mentionne-t-on Ballay au passage. Le gouverneur Frézouls, voilà « sans contredit » le grand homme de la Guinée : N'est-ce pas lui qui a amené le développement magnifique du commerce, qui a assuré une action administrative plus efficace sur les indigènes, qui a conquis le Fouta-Dialo, en pleine révolte au départ de son prédécesseur ? Grâce à la sagesse de son administration la population européenne de Conakry et de l'intérieur s'est accrue d'une bonne moitié...

Bien que de telles affirmations soient inattendues pour ceux qui

1. L'estime des coloniaux français s'était manifestée par une distinction des plus recherchées. L'*Union coloniale française* avait remis à Ballay en 1901 sa grande médaille d'or. En 1902, elle décernait à Cousturier sa médaille d'argent. En lui faisant part de cette décision, M. J. Chailley lui écrivait le 4 décembre 1902 : « Les membres du bureau ont été frappés du soin apporté à la rédaction de ces rapports (rapports d'ensemble annuels), mais surtout de l'esprit de suite et de prévoyance qui s'y révèle dans l'administration de la colonie et qui a été la source de sa prospérité... Nous serons heureux que cette récompense manifeste l'estime singulière que nous professons à l'égard de celui qui fut le collaborateur du regretté gouverneur Ballay dans l'organisation de la Guinée française, et qui, au milieu des difficultés qu'elle a traversées récemment a, par sa clairvoyante énergie, maîtrisé la crise et raffermi le crédit de la colonie, un instant ébranlé. »

ont suivi le développement progressif de la Guinée, et certainement pour M. Frézouls lui-même, nous sommes tout à fait persuadé de la sincérité des sentiments qui les ont dictées.

M. Frézouls, inspecteur des colonies, avait été chargé de mener à bien l'épuration administrative de la Guinée. Le 25 octobre 1904 il débarquait dans la colonie, armé du rapport de son collègue Rheinhardt, sur lequel se basa toute sa politique. Puits de science administrative, travailleur inlassable, il exerçait avec distinction le métier d'inspecteur, qui avait développé « la merveilleuse partialité de son esprit ». Avec une remarquable rigueur de raisonnement, il appliqua les principes d'assimilation de l'indigène, fit les réformes les plus hâtives sans connaître le pays, faillit, avec les meilleures intentions, mettre à feu et à sang certaines régions [1]. Si la population européenne doubla pendant ce rapide proconsulat, il est aisé de se rendre compte par l'examen du budget et par l'annuaire de la Guinée que cet accroissement était dû à l'arrivée de nombreux fonctionnaires ; par contre, l'on pouvait noter un exode considérable d'indigènes vers les colonies étrangères voisines [2]. Cependant il faut rendre dès à présent cette justice à la nouvelle administration qu'elle sut venger la trahison dont Cousturier avait été victime. Elle s'acheva au bout de seize mois dans un lamentable conflit entre son chef et le gouverneur général et l'écho de cette chute retentit jusqu'à la tribune de la Chambre des Députés, y motivant une séance où les amis de la Guinée apprirent bien des choses qu'ils avaient cru connaître.

1. C'est ainsi qu'après avoir, à la suite d'enquête sommaire, rattaché, le 14 février 1905, le Houré et le Fitaba à Timbo, il était obligé, en mars 1906, de revenir sur cette monstrueuse mesure « qui a vivement ému les habitants de ces districts », écrit-il lui-même, avec une franchise dont il faut lui savoir gré (*J. O.*, 1906, 203).

2. Les chiffres de cette période paraissent fort beaux, mais il faut les examiner de près. Bornons-nous à souligner certains points. L'impôt personnel donna 400.000 francs de plus en 1905 et ne cessa d'augmenter. Ce résultat est dû à la suppression du chef du Labé, mesure politique contestable, à la diminution des remises aux chefs et à l'augmentation du taux de l'impôt, qui est passé à 3 fr. par tête ; enfin à toute une série de mesures vexatoires dont la protestation de certains indigènes de Conakry, qui osent parler, donne la mesure : « Nous payons tous plus que nous ne devons. Dans le quartier de l'ancien almamy de Conakry, la plupart des indigènes sont partis. Khali Salifou, nommé chef de Conakry, a fait payer comme si tout le monde était présent. Le propriétaire actuel a dû payer pour l'almamy Sekhou, mort l'année dernière, ainsi que pour d'autres personnes mortes ou parties. » Quant aux dépenses, il faudrait les examiner en détail, chapitre par chapitre. Bornons-nous à noter les dépenses de personnel, corrélatives à la diminution des dépenses des travaux publics.

M. Roume devait bientôt se retirer à son tour, ayant parachevé l'œuvre qu'il poursuivait, au moment où un contrôleur financier lui était adjoint (Décret du 22 mars 1907). Le 18 octobre 1904 une nouvelle colonie, le Haut-Sénégal-Niger, avait été créée. Or, comme le gouvernement général vivait sur le budget des territoires qu'il abandonnait pour cette création, ce texte lui constituait un budget alimenté par les recettes propres aux services mis à sa charge, par le produit des droits de douane ou des taxes de consommation de toutes les colonies de l'Union, par les contributions imposées à ces colonies. Les dépenses comprenaient : les frais des services généraux, le service de la dette, l'inspection mobile des colonies, les contributions à verser à la métropole, le service de la justice française, les travaux publics d'intérêt général, les frais de perception des recettes, les subventions aux colonies du groupe. Le gouvernement général apparaissait enfin sous sa forme logique, définitive.

Il assura ainsi, affirme-t-on, le crédit de la Guinée [1]. Il est aisé de voir que, avec plus de trois millions de droits de douane qu'elle verse au gouvernement général, avec les deux millions de sa caisse de réserve, les recettes de son chemin de fer et les ressources énormes de

En 1902, les soldes ou salaires étaient très approximativement de 1.233.900 fr. En 1903, ils sont prévus pour 1.633.500 fr. ; en 1906 pour 1.966.600 fr., somme à laquelle il faut ajouter les dépenses des services municipaux de Conakry et nombre de dépenses de matériel pour le logement ou le confort des fonctionnaires. Les frais de personnel et de matériel des travaux publics se résument ainsi :

Moyennes annuelles de 1900 à 1904 :

Personnel	35.784 fr.
Matériel, sans comprendre l'énorme subvention donnée par la colonie au budget extraordinaire du chemin de fer	1.554.425 fr.

Moyennes annuelles de 1905 à 1907 (projets de budgets) :

Personnel	106.941 fr.
Matériel	901.595 fr.

Il est bon de noter toutefois que les dépenses pour constructions des routes augmentent régulièrement et l'on ne peut qu'approuver cette tendance. Nous ne parlerons que pour mémoire de la situation économique. Il sera facile de prouver, chiffres en mains, qu'elle fut moins bonne que par le passé pendant le gouvernement de M. Frézouls, bien que les droits de douane accusent de notables plus-values.

1. Le besoin de trouver du crédit pour créer un outillage économique est pour M. Roume « la raison d'être intime et profonde du gouvernement général » (Discours du 18 octobre 1904). Or cette raison n'existe pas en ce qui concerne la Guinée et cela justifie ce que nous disons plus loin : qu'il est impossible de juger le gouvernement général d'après son œuvre en Guinée ; qu'il est nécessaire d'envisager son action sur l'ensemble de son domaine. Notons en ce qui concerne la question de crédit que la Guinée a été tenue, comme les autres colonies riches du groupe, de placer une partie de son fonds de réserve en obligations des emprunts du gouvernement général.

l'impôt, la Guinée était capable d'amortir rapidement son emprunt et d'en payer les intérêts, même à 4 %, sans aucune gène [1].

La situation financière de la Guinée avait été complètement modifiée : On exigeait d'elle le paiement de tous ses travaux d'intérêt général, tandis qu'on versait, en 1905, quatre millions et demi de subventions aux autres colonies du groupe et qu'on effectuait sur leur territoire deux millions de travaux d'intérêt général [2].

Le gouverneur du Sénégal dans le discours d'ouverture du Conseil Général du 12 octobre 1907, repoussant « la légende qui prête au gouvernement général les sentiments d'une cruelle marâtre » envers le Sénégal, ajoute qu'il est des colonies autrement maltraitées. Ainsi, dit-il, « la Guinée française abandonne trois millions de droits, suffit à ses travaux d'intérêt général et ne reçoit en échange que l'amortissement des capitaux nécessaires au chemin de fer, soit moins d'un million ». Déclaration inattendue et peu suspecte de parti pris dans la bouche d'un haut fonctionnaire du gouvernement général. Sans aucune partialité, il nous est difficile de ne pas regretter la fin brutale d'un état de choses qui avait amené ce pays en quelques années, sans presque aucun secours de la métropole et avec de faibles moyens, à une prospérité inconnue jusqu'alors dans la plupart des colonies françaises. Mais nous devons nous incliner devant les nécessités auxquelles répondait la formation du gouvernement général, et c'est désormais son œuvre d'ensemble qu'il faudra apprécier.

1. Le chemin de fer a été poussé avec activité sous la direction énergique de M. Salesses, devenu secrétaire général des Colonies, puis gouverneur. En 1904, étaient ouverts les travaux de Simbaya au col de Koumi (kilomètre 301), auxquels étaient affectés 17 millions. C'est alors qu'un nouvel emprunt de 100 millions fut autorisé par la loi du 22 janvier 1907, sur lequel était réservé trente millions pour terminer le chemin de fer de la Guinée jusqu'à Kouroussa, soit 288 km. Le décret du 21 janvier 1908 a autorisé l'ouverture des travaux pour la totalité. Le prix de revient de la 2e section atteignit 111.000 francs le km. Le piquetage de la 3e section avait pu être terminé au début de 1907, économisant sur l'ancien tracé 44 km. Une gare centrale a été construite à Mamou. Le rail atteint Kouroussa depuis le 10 septembre 1910. Le 14 septembre la station de Kouroussa (kilomètre 587) a été inaugurée par M. Poulet, gouverneur p. i. (voir au sujet des travaux du chemin de fer les articles très documentés de l'*Afrique française*). L'émission de l'emprunt a été faite en obligations de 500 francs à 3%, amortissables en 50 ans. La construction du chemin de fer a amené déjà de grandes modifications en Guinée, notamment la désignation de Kindia, Mamou et Souarella comme chefs-lieux de cercles, ces deux derniers centres devant partager l'ancien cercle de Timbo. Le bénéfice par km. exploité est passé de 307 fr. en 1905 à 1.094 fr. en 1908 et 3.229 fr. en 1909. Le bénéfice net en 1909 atteignait plus de 1.100.000 fr.

2. Discours de M. Merlin, secrétaire général du gouvernement général, le 13 décembre 1906.

Nous sommes encore trop près de cette création pour la juger en toute impartialité. Il serait d'ailleurs peu équitable de n'étudier que les années de début de cette vaste organisation, où les fautes commises trouvent leur excuse dans le désarroi qu'entraîna sa naissance. D'autre part il serait par trop ardu pour un historien de la Guinée de se détacher suffisamment de son sujet et d'envisager la politique d'ensemble du gouvernement général, seule étude à poursuivre désormais, car elle seulement permettra d'apprécier l'œuvre de ceux qui l'ont dirigée. Personne ne niera que la Guinée n'ait pâti de cette création. Mais il faut se garder de tirer des conclusions générales de ce fait, car cette colonie était une des plus riches de l'Afrique occidentale et la réunion à des sœurs plus pauvres devait entraîner fatalement quelques ennuis pour elle, un amoindrissement de ses ressources, un certain dédain des contingences politiques qui faisaient la préoccupation de son ancienne administration. Qu'importe, si l'ensemble des colonies confédérées a ressenti les effets bienfaisants de l'union, en un faisceau puissant, de toutes leurs énergies.

C'est dans cet esprit qu'il faudra étudier le rôle du gouvernement général et juger si son action utile a été proportionnelle à l'effort considérable de son organisation. Nous avons noté ailleurs, dans l'énorme travail du nouveau gouvernement, des mesures d'ordre général dont l'importance est incalculable et auxquelles il est nécessaire de faire crédit : la suppression de la captivité, l'augmentation de l'impôt de capitation [1], l'organisation du régime foncier, la réglementation des actes civils entre indigènes.

Les mesures politiques, qui concernent plus particulièrement la Guinée, ont eu pour principe l'abandon de la distinction entre les pays protégés et les territoires d'administration directe. Poussée à l'extrême cette ligne de conduite constituerait une humiliation pour la France qui, du jour où elle est dans le logis, traite ses associés en domestiques, au mépris de conventions solennelles. Le beau geste, — en même temps le geste judicieux [2] — serait, non point la

1. Les coloniaux qui connaissent l'Afrique ont été péniblement surpris d'entendre dire à la tribune de la Chambre, par des hommes autorisés, que l'impôt de 3 fr. par tête n'était rien si on le comparait à la moyenne de l'impôt en France par habitant. De telles comparaisons sont vraiment stupéfiantes. Nous ne pouvons ici insister sur l'ignorance totale de l'organisation et de la répartition des richesses dans la société nègre que révèlent de tels aphorismes, si bien faits pour entraîner une majorité.

2. La politique d'assimilation à outrance et de mépris des traités que beaucoup de commerçants approuvent, entraîne avec elle des conséquences fâcheuses pour le

main hautaine, mais la main tendue en vue d'une collaboration étroite, car « la bonté atteint plus loin que la justice ».

Notre pays s'honorera en se donnant tout entier à son œuvre, en se dévouant à ces africains qu'il considère avec raison comme des enfants et qui doivent être ses enfants adoptifs. Sa politique en Afrique Occidentale est aujourd'hui dirigée par un homme qui connaît à fond un pays où il a fait toute sa carrière, M. W.



Maison d'Alfa Yaya à Conakry (Concours agricole de 1901).

Merlaux-Ponty. Il en sait l'histoire, ayant contribué à l'occupation du Soudan en payant de sa personne. C'est une garantie qu'il fera appliquer avec tact les mesures nouvelles qui ne donneront les résultats attendus qu'à cette condition. Les textes administratifs, si bien établis qu'ils soient, ne changent pas les mœurs et coutumes d'un peuple.

commerce, notamment en ce qui concerne la question syrienne. C'est un point de vue qui échappe complètement à la plupart des Européens. Or, de là découlent des conséquences d'une importance incalculable au point de vue économique, et notamment la tendance à de puissants groupements de capitaux qui se manifeste actuellement. Ce point mériterait un assez long développement qu'il nous est impossible de suivre ici.

Nous ne rappelons ici que très succinctement les événements qui ont marqué ces dernières années et qui sont en dehors du cadre que nous nous sommes assigné. C'est d'abord la conquête du Fouta-Dialo par M. Frézouls : Le principe de cette affaire fut la campagne menée par le capitaine Bouchez contre Alfa Yaya et les conférences entre cet officier et l'inspecteur Reinhardt, qui vit dans la disparition de ce chef une excellente affaire financière. Dès son arrivée, M. Frézouls considéra A. Yaya comme un « danger permanent pour la colonie ». N'avait-il pas introduit des fusils Mannlicher et Winchester ? Or, nous savons, par les rapports du lieutenant Brocard, que ces fusils entrèrent pour la plupart au moment de la guerre contre les Coniagui. Cet officier constatait à cette époque que la région était complètement démunie d'armes et le gouvernement ferma les yeux (parce qu'il y avait intérêt, A. Yaya étant dans ces conjonctures son fidèle allié) sur le commerce assez considérable de fusils et de poudre qui se fit à Boké. L'histoire de l'arrestation d'A. Yaya à Conakry et du désarmement de ses terribles sofas est du genre tragi-comique. Le chef du Labé, mandé à Conakry, croyait y trouver un accueil cordial. N'était-il pas citoyen de cette ville où il avait fait l'achat d'une maison ? Confiant dans la parole du gouverneur, il y vint avec toute sa suite. M. Frézouls, assisté de son commissaire de police, l'embarqua sur un « Fraissinet » en rade et le fit déporter au Dahomey. Son successeur fut à son tour arrêté et déporté, pour des motifs qui seront éclaircis plus tard, et mourut peu après aux îles de Los. Ces inutiles brutalités avaient ruiné dans l'esprit des indigènes la haute autorité du gouverneur et, depuis cette époque, les chefs de la Guinée cessèrent de visiter Conakry [1].

1. Tandis que M. Merlin vantait les bons effets de cette mesure dans un de ses discours, un commerçant de Boké écrivait au gouverneur une longue lettre, reproduite par le journal « La Côte d'Ivoire », où le pessimisme est volontairement exagéré, mais où l'on trouve d'utiles indications : « Quantité d'indigènes sont passés en Guinée portugaise, et cela depuis l'arrestation d'Alfa Yaya, tracassés par les corvées, les amendes infligées. L'exode a continué et prend maintenant de telles proportions qu'il ne restera plus personne dans les villages des cercles dépendants de Kadé et de Labé. Vos administrateurs vous disent que l'impôt rentre normalement et que le montant en sera supérieur à celui de l'année dernière ; vu les indigènes manquant à l'appel cela devrait paraître étrange ! Plus étrange encore et inique la façon dont on s'y prend !... Elle consiste à faire payer ceux qui restent pour ceux qui sont partis !... Passer en Guinée portugaise est maintenant un attrait pour l'indigène... Il y trouve, sauf pour l'alcool, de meilleurs prix que nous ne pouvons donner, vu les

Les événements politiques réellement importants de ces dernières années ont été les luttes poursuivies sur la frontière-sud contre les Toma.

Nous avons déjà vu combien ces peuplades étaient guerrières et turbulentes. En 1904, à la suite de l'attaque de Sampouyara, où furent enlevés, sous le feu du fortin, femmes et enfants, et sur la proposition de Cousturier, le gouverneur général décida d'agir énergiquement dans cette région et de former un secteur militaire indépendant de la région de la Haute-Guinée. Un officier supérieur vint inspecter le pays et, peu après, la compagnie des gardes-frontières devenait une compagnie régulière du 2me, puis du 1er sénégalais. Les forces militaires étaient ainsi de deux compagnies, occupant les postes de Beyla, Diorodougou, Diagouadougou, Kissidougou, Sampouyara. Bientôt la plupart de ces postes furent évacués et reportés vers le sud-ouest, le commandant du secteur militaire résidant à Sampouyara, avec Bamba et Kuankan comme postes avancés. Dès ce moment, les attaques des Toma devinrent incessantes et de véritables armées sillonnèrent le pays, chassant les malheureuses populations affolées et essayant d'isoler les postes français. Le chef du Bouzié tenta d'entrer en pays Guerzé, ce qui amena l'établissement d'un poste à Guecké. L'on dut agir en 1905 et les lieutenants Guignard, Gauvain, de Lassalle, Caresche, se distinguèrent dans de petites opérations de police, complétées par le brillant fait d'armes du commandant Mourin, qui sut enlever l'un des repaires des bandits toma. Peu après, sur les ordres du capitaine Garnier, commandant le secteur militaire, le capitaine Auvigne et le lieutenant Bouet, puis ce dernier et le lieutenant Caresche, enlevaient trois des principaux villages fortifiés des Toma. Le calme que ces opérations avaient ramené ne fut pas de longue durée et, en 1906, le chef de bataillon Mourin, commandant les troupes de la Guinée, revint de nouveau sur le théâtre des opérations, avec une relève du pays coniagui. Au début de février, il marchait sur Boussédou, défendu par dix mille Toma, n'ayant sous ses ordres que 150 tirailleurs et des auxiliaires sans grande valeur. L'affaire fut désastreuse : le commandant

droits écrasants dont le commerce est surchargé... Le Syrien n'est pas reçu en Guinée portugaise... La meilleure preuve que nous allons à la ruine, c'est qu'à Boké vingt immeubles au moins sont offerts à l'administration, tous au-dessous de leur valeur. »

Mourin fut blessé, le lieutenant Guignard tué, soixante tirailleurs, trois sous-officiers, un officier étaient blessés. La petite troupe dut battre en retraite. Mais, le 2 avril 1907, le commandant Mourin prenait sa revanche : il attaquait avec le canon les retranchements accumulés par les Toma et, dans la soirée, il lançait les auxiliaires et ses 300 tirailleurs sur Boussédou, dont la population fut massacrée. « Mais au fur et à mesure que les officiers et sous-officiers avançaient vers le centre du village, quelle ne fut pas leur stupéfaction de voir, en arrière des abris naturels de bois, des retranchements à l'européenne et, dans ces tranchées bien établies, des fusils gras, Mannlicher, Mauser, Winchester et des cartouches, le tout jeté pêle-mêle par les Toma qui fuyaient... Bientôt on vint prévenir le commandant qu'un blanc venait d'être trouvé mort dans une case détruite par la mélinite ; ses bagages étaient avec lui. Dans les papiers, son état civil fut trouvé : il était suisse et docteur en mission ; il se nommait Wolz. A son passage à Conakry, cet étranger avait été reçu et invité à dîner au gouvernement, comme faisant partie d'une mission. Les cantines criblées de balles, où se trouvaient de nombreux écrits en allemand, furent dirigées sur Conakry. Non loin de son cadavre se trouvait aussi un corps blanc, mutilé par la mitraille, que l'on soupçonna être celui d'un officier mulâtre de l'armée libérienne [1]. Une enquête, menée secrètement afin d'éviter des complications diplomatiques, fut faite par l'administrateur Billault et nous n'en connaissons pas les résultats. A la suite de l'inspection du général Audéoud, venant de la Côte d'Ivoire (mai 1907), de nouveaux postes, Soundébou, Bambara, Bofosso furent créés et un calme relatif renaquit peu à peu [2].

A ce moment entra en scène le Libéria. Nous avons examiné ailleurs comment avait été conclu le traité franco-libérien du 8 décembre 1892. La France s'était forgé elle-même des entraves, sans y avoir été incitée par aucune raison vraiment sérieuse, l'État du Libéria étant totalement inconnu des peuplades de la forêt. La situation des affranchis, menacés par l'ambition sierra-léonaise et beaucoup plus encore par les tribus environnantes, était des plus précaires [3]. Aussi demandaient-ils de temps à autre la protection

1. *La Guinée française*, par G. Ternaux.

2. En décembre 1907, Gueckédou, commandé par le lieutenant Delhomme, dut subir les nombreux assauts des hordes du Kamou.

3. En avril 1871, dans leur lutte contre les Mano, les Libériens avaient détruit des établissements sierra-léonais, près du Sherbro. Un nommé Harris réclamait en 1880

de ces États-Unis d'Amérique d'où leur aristocratie était venue et qui étaient cependant les persécuteurs de leur race. Le 7 juillet 1892, le « Times » avait publié sur ce point une correspondance de New-York assez suggestive [1]. Mais les offres plus ou moins déguisées des Libériens furent toujours repoussées par Washington, comme le montre la lettre du ministre résident, Ernest Lyon, qui décourageait nettement l'émigration des États-Unis vers le Libéria [2]. Des litiges continuels, provenant de la situation politique et administrative de cet État, éclataient avec les puissances européennes. C'est ainsi que la république n'autorisant l'entrée des navires que

des dommages-intérêts pour des pertes subies du fait de l'administration libérienne entre 1860 et 1880. En janvier 1882, le gouverneur Havelock fut nommé consul à Monrovia et se rendit de suite dans cette capitale, où il mit le gouvernement libérien en présence du fait accompli : par le traité du 30 mars 1882, une partie du territoire des Gallinas jusqu'à la rivière Mano, avait été cédé, par les chefs indigènes, à l'Angleterre. Mais ce ne fut qu'en 1885 que le Libéria reconnut cette convention (11 novembre). Rowe, en abandonnant les réclamations pécuniaires des sujets anglais et en promettant à la république le remboursement de 4.075 dollars, déboursés par elle pour acquérir certains territoires, obtint l'abandon des prétentions libériennes. En avril 1888, peu de temps avant sa mort, le grand gouverneur anglais se rendit à Monrovia où ce traité fut solennellement ratifié. Le 1er janvier 1892, le major Crooks y revenait pour féliciter le nouveau président de son élection, mais les conflits renaquirent bientôt, notamment en 1893 et 1898. Les Anglais ayant constaté que le railway qu'ils projetaient vers la frontière française allait être sans utilité par suite de la construction du chemin de fer de Conakry, poussèrent leur ligne vers la frontière libérienne, et, en 1882, le consul de Dakar, Arthur, se rendait à Monrovia sur un croiseur britannique, pour négocier avec la république. En 1905, était fondée une puissante société anglaise : « The liberian rubber Cy », qui obtint le droit exclusif de récolter et d'exporter le caoutchouc sur le territoire libérien. En même temps était créée à Monrovia une agence de la « Land Bank of British West Africa ». L'action de la France sur le Libéria fut beaucoup plus intermittente. En dehors des négociations conduites par Ballay et concernant les frontières de la Côte d'Ivoire, on peut signaler le bombardement par la corvette « Victoria », ayant à son bord le président Gardner, de Manakrou et de King's William town pour venger le pillage du vapeur allemand « Carlos ».

1. « Il est évident que le Libéria s'inquiète beaucoup des intrigues des puissances européennes... La république est un marché ouvert à la plupart des produits manufacturés et des objets de consommation venant d'Amérique. En échange, les États-Unis s'y procurent de l'huile de palme, des palmistes, du bois de teinture, du café... Ce que la république de Libéria demande actuellement, c'est que les États-Unis lui offrent un de leurs vieux navires de guerre, qui, s'il n'était pas d'un grand secours, aurait du moins pour effet de protéger le pays contre les intrigues dont il est entouré. »

2. « S'il vient ici des émigrants incapables de s'entretenir au moins pendant six mois, ils mourront de faim et des maladies causées par la rigueur du climat... » A sa lettre, il joignait le témoignage de nombreuses personnalités. A noter aussi que les États-Unis ne reconnurent le Libéria qu'en 1862, bien après la France et l'Angleterre.

dans neuf ports, son unique canonnière n'hésitait pas à tirer sur les vapeurs étrangers qu'elle rencontrait dans d'autres rades [1]. Cet état d'anarchie justifiait toutes les inquiétudes des nations colonisatrices et, dès 1899, l'Allemagne à son tour se préoccupait de cet « homme malade » où s'étaient établis des citoyens et des capitaux allemands [2]. Depuis cette époque, elle a poursuivi, avec cette opiniâtreté et cette méthode qui sont les caractéristiques de sa politique, son invasion pacifique du pays, créant à Monrovia une importante banque, faisant établir par la maison Woermann des comptoirs sur la frontière française, où la vente de la poudre et des armes, servant à alimenter les révoltes de la Côte d'Ivoire, était une des plus lucratives opérations.

Un homme habile, le président Barclay, fut élu en 1906 et rompit avec les traditions de ses prédécesseurs en faisant franchement de la politique indigène. Depuis 1903, la France, cédant aux instances du Libéria, avait accepté d'ouvrir des négociations pour établir un nouveau tracé. Mais elle dut abandonner cette concession, à la suite des rapports montrant l'incapacité complète du Libéria à faire respecter ses frontières. Un tracé définitif n'aurait pour but que d'empêcher la France d'exercer le droit de suite que lui reconnaissait le traité de 1892. En outre, on s'apercevait que ce traité faisait état de données géographiques absolument fausses, que le Cavally coulait beaucoup plus à l'ouest qu'on ne le pensait, et que le parallèle de Timbi-Kounda était à 9°15′ nord et non à 8°30′. Des négociations furent entamées de nouveau en 1904, puis en 1905 [3] et échouèrent complètement. Au même moment (1904), la Banque privilégiée de l'Afrique Occidentale française fut invitée à créer une succursale à Monrovia. Mais cette tentative avorta, cet établissement financier ne pouvant vivre de ses opérations et n'étant pas soutenu par l'action gouvernementale. Les désordres s'aggravèrent en 1905 par suite de l'occupation, par des détachements libériens, de postes sur la frontière théorique, et ce fut en partie pour répondre à ce mouvement que les sec-

1. Affaire du vapeur anglais « Ambriz ».

2. « Tout l'effort allemand, tout le capital allemand vont-ils tomber un jour entre les mains d'étrangers parce que nous nous y prendrons trop tard ?... Il est encore temps, avisons à nous faire nous aussi, dans l'ouest africain, notre place au soleil. » (*Deutsche Kolonial Zeitung*, 5 octobre 1899.)

3. Au mois d'août 1905, une entrevue avait eu lieu dans ce but entre le ministre de Libéria à Paris et les délégués des ministères des Affaires Étrangères et des Colonies.

teurs militaires furent créés du côté français. Après l'affaire de Boussédou, provoquée par le passage du Libérien Loomax, la France fit à son tour, de façon inattendue, des ouvertures nouvelles à Barclay. Le président s'embarqua, le 13 août 1907, sur l' « Éléonore Woermann », et sollicita d'abord l'appui du gouvernement allemand. Il était difficile à celui-ci d'intervenir, quelle qu'en fût son envie, et Barclay ne put compter que sur un secours moral dans ses négociations avec la France et l'Angleterre.

Elles aboutirent au traité du 18 septembre 1907 entre la France et le Libéria [1].

Afin d'éviter l'occupation du territoire libérien par les forces françaises, comme le prévoyait l'art. 2, Barclay décida l'organisation d'une « police-frontier » qu'il fit instruire par des officiers anglais. Le chef en fut le major Cadell et, sur 200 hommes, 70 provenaient de Sierra-Leone. Bientôt une commission de délimitation franco-libérienne, dirigée, du côté de la France, par le gouverneur Richaud, assisté du chef de bataillon Ruef et, du côté du Libéria, par deux officiers hollandais, fut préparée. Elle partit en juillet 1908 et, après avoir reconnu que le Oulada, administré provisoirement par des officiers anglais, revenait à la France, elle s'engageait à l'est de Gueckédou. Là elle eut à lutter dans le Kamaranka, où dominait le despotique et sanguinaire Koko, contre les villages soulevés (Fassaba et N'Daorassou). La délimitation du Kamara fut réservée et l'on repartit de Bofosso. M. Richaud s'immobilisa alors dans Fassangouni, parlementant avec les gens du N'Sapa pour obtenir l'autorisation de passer. Cependant, devant le refus du chef de ce tata, qui se considérait comme invincible, M. Richaud le fit attaquer par le commandant Ruef et la place fut enlevée [2]. De nouvelles négociations furent alors entamées avec Koyama et échouèrent comme les premières. La petite troupe française, composée d'une section d'artillerie et de 180 tirailleurs commandés par le chef de bataillon Ruef, deux capitaines, cinq lieutenants, quatre sous-officiers européens et un médecin militaire, attaqua le tata, très solidement fortifié et défendu par des milliers de Toma. Dès que la mélinite eut fait son œuvre contre les murailles et les saniés, les tirailleurs et les partisans

1. Voir extrait de ce traité, Annexe n° 4.
2. Le lieutenant Roquelle, un canonnier et quelques tirailleurs furent blessés.

s'élancèrent à l'assaut. Presque aussitôt le Dr Mariotte était mortellement blessé au front par une balle, alors qu'il soignait un tirailleur. Le village ne fut emporté qu'après une résistance opiniâtre et la mise hors de combat d'une vingtaine de soldats. Le commandant Ruef, le capitaine Lionnet avaient été blessés. La mission Richaud revint rapidement en France par le Cavally (juin 1909) et il semble que les difficultés qui marquèrent sa marche aient fait oublier à son chef une partie du but poursuivi. C'est ainsi, prétend-on, que la France aurait perdu six provinces guerzé, qui refusent de se soumettre au Libéria [1]. Le chef Gbili, résidant à Donouéta, a fait savoir qu'il repousserait par la force toute troupe libérienne. Il est à noter que Nzolou, où furent tués Bailly et Pauly, fut reconnu enclave française. On décida qu'un monument y serait élevé aux deux explorateurs [2].

La « police frontier » n'a pas, jusqu'à présent, donné les résultats qu'en attendait le président Barclay. Les soldats, peu disciplinés, mal commandés et mal payés, ont commis de nombreuses exactions et, vers le milieu de 1910, une de leur compagnie est entrée en territoire reconnu français, ravageant le pays et ne se retirant qu'à l'annonce de l'arrivée des tirailleurs. Le poste de Kanré-Lahoun, sur la frontière sierra-léonaise, dut être évacué par les Libériens devant l'hostilité générale et les Anglais y envoyèrent aussitôt une colonne pour assurer la sécurité, bien que ce point se trouve en plein Libéria. En février et mars 1910, le poste de Las Palmas était à son tour assiégé et les négociants allemands s'empressaient de demander l'envoi d'un vaisseau de guerre, qui vint en effet mouiller dans le port. Depuis, en avril, le fortin de Wébo, dont la garnison dut s'enfuir en territoire français, fut brûlé par les gens de Krou. Auparavant, son commandant était venu supplier l'administrateur du Cavally d'intervenir, l'assurant que le prestige des Français suffirait à calmer les assaillants. L'administrateur refusa de s'immiscer dans cette affaire.

1. Voir Ternaux, *La Guinée*. Voir aussi Conférence du Dr Fulconis, membre de la mission, à la Société de géographie de Bordeaux, 1909.

2. Le bulletin du comité de l'Afrique française rappelle que le rôle de la France envers le Libéria a toujours été correct et loyal. On a reconnu à deux reprises à cet État un arrière-pays qu'il n'occupait pas ; grâce aux escortes françaises, ses négociateurs ont pu traverser ces régions ; la France a arrêté Samori au moment où il allait se jeter sur le Libéria. A la suite du voyage à Monrovia du gouverneur général Ponty, en avril 1909, un vice-consul a été maintenu, un médecin français a été chargé des services d'hygiène et de salubrité, etc...

On le voit, l'habileté de Barclay n'a pas suffi à assurer l'autorité de la République. L'Angleterre occupe Kanré-Lahoun et même Zinta et fait régner l'ordre et la sécurité sur la frontière. Elle a installé à Monrovia et dans les ports ouverts des inspecteurs de douane, et projette de surveiller les opérations du Trésor libérien. Depuis plus de deux ans, elle assure seule l'instruction de la police avec quatre officiers, alors que les deux officiers désignés par la France, conformément au traité, n'ont pas été admis par le Libéria. Elle veut imposer des réformes dans tous les services et menace d'exiger le paiement immédiat des sommes qui lui sont dues [1]... La France qui a 800 kil. de frontière à défendre est obligée d'entretenir quinze postes militaires. La politique agressive d'agents libériens comme Loomax et Bernard n'est pas faite pour amener la pacification de cette région. Se débattant au milieu de ces embarras inextricables, Barclay a tourné ses regards vers les États-Unis. A la demande d'une députation libérienne envoyée à Washington, une mission américaine vint à Monrovia et, en mars 1910, le secrétaire d'État aux affaires étrangères, Knox, proposa au sénat d'agir comme fondé de pouvoirs du Libéria, autrement dit de le prendre sous le protectorat des États-Unis. La question n'a pas encore été tranchée, car elle soulève de nombreuses difficultés internationales [2].

Nous devons également relever parmi les actes diplomatiques intéressant la Guinée, l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 qui cède à la France les îles de Los, réclamées si souvent par Ballay et dont il rêvait de faire la grande forteresse et le port de guerre de l'Afrique Occidentale. Ce traité, un des plus importants de ces dernières années, marque le rapprochement de la France et de l'Angleterre, réglant à l'amiable les diverses difficultés qui divisaient les deux pays, notamment au Maroc, en Égypte, à Terre-Neuve, au Soudan, en Casamance, etc. Reprenant les arguments que jadis

1. Au Libéria, *Quinzaine coloniale*, 15 août 1910. La petite force du major Mackay Cadell, menacée par la milice libérienne, a dû évacuer le camp de Monrovia.

2. « C'est une grande preuve de bienveillance que notre gouvernement a donnée aux Libériens en allant au-devant d'une délimitation que rien ne nous conseillait. C'est à nos voisins à la reconnaître en renonçant à des contestations sur des points de détail et en employant à pacifier les territoires abandonnés au Libéria l'activité que certains de leurs agents ont trop longtemps dépensée à dresser les populations contre nous » (Aug. Terrier, *Comité Afrique française*, août 1910). Voir aussi dans le *Geographical Journal*, de mars 1910, le récit de l'exploration du capitaine Braithwaite Wallis sur les confins du Libéria.

Ballay avait fait valoir, le ministre Delcassé expliqua la nécessité d'obtenir les îles de Los pour assurer la protection du port de Conakry : « Si ce groupe avait perdu son importance comme station commerciale il n'en avait pas moins conservé ses avantages maritimes. L'amirauté anglaise restait toujours maîtresse d'utiliser les îles de Los pour y créer en eau profonde une station navale. A tout moment nous pouvions y voir mouiller des bâtiments de la marine militaire britannique. En outre les hauteurs qui s'élèvent sur les deux îles principales de Tamara et de Factory tiennent sous leur commandement la côte basse et marécageuse (?) de Conakry. De ces sommets on eût pu balayer sans risque tous nos établissements. »

L'article 6 de cet acte nous donnait ces îles, et l'article 7 indiquait les conditions dans lesquelles s'effectuait cette cession en ce qui concerne l'état des personnes et spécifiait notamment que : « les lois et coutumes indigènes actuellement en vigueur seront respectées autant que possible [1] ».

Si cette cession a permis à la France d'améliorer l'entrée du port de Conakry sans avoir à se préoccuper des droits de sa voisine, il ne semble pas que l'un des buts invoqués pour en proclamer l'utilité ait été rempli. Conakry est toujours à la discrétion du plus petit garde-côte, alors qu'il serait si aisé de construire dans ces îles un fort inexpugnable et des batteries qui mettraient à l'abri des attaques la tête de ligne de la voie ferrée du Niger. Cette cession territoriale valait mieux que le jeu de mots que l'on en fit : L'Angleterre donnait à la France « les îles de Los à ronger ». Une escadre y aurait un abri sûr, y serait masquée et protégée. Elle y trouverait un accostage à quai et pourrait traverser ce cirque, ouvert à ses deux extrémités par quinze mètres de fond. Conakry aurait pu recevoir en toute sécurité des arsenaux, les hauts-fonds du

1. Voir texte de ces articles, annexe n° 5. La remise de ces îles à la France a été faite le 2 mai 1905.

En janvier 1903, le consul anglais de Dakar vint à Conakry et, sur l'insistance de Cousturier, promit de donner un avis favorable à la cession des îles de Los, question depuis longtemps sur le tapis diplomatique. Il ajouta que ces sentiments lui étaient dictés par l'attitude que le gouvernement de la Guinée avait toujours eu vis-à-vis des négociants anglais, qui, venant risquer chez elle leur capitaux, avaient été accueillis avec la plus grande courtoisie. Peu après, nous l'avons dit, un croiseur anglais vint enquêter au sujet du projet préconisé par Cousturier d'élever un phare sur les îles de Los. Nous eûmes le plaisir, servant d'interprète au gouverneur, de noter l'évidente bonne volonté du commandant anglais, dont le rapport décida du succès de cette demande.

sud ne permettant pas à une flotte d'approcher. Cette situation est meilleure que celle de Dakar. S'il est trop tard à l'heure actuelle pour l'utiliser comme point d'appui de la flotte, vu les énormes dépenses faites à Dakar, il est temps encore d'en faire au moins l'inventaire.

Nous n'étudierons pas ici les vicissitudes de la politique intérieure de la colonie dans cette période, pour les raisons que nous avons invoquées en parlant du gouvernement général. Nous sommes encore trop près pour juger convenablement l'œuvre de ses gouverneurs. Ils se sont d'ailleurs succédé avec rapidité et la Guinée ne mérite plus les compliments des étrangers pour la stabilité de son administration. Après la chute de M. Frézouls, M. Richard, secrétaire général, remplit l'intérim de février 1906 à mai 1907, puis, après avoir été nommé gouverneur en titre, fut envoyé en Nouvelle-Calédonie. Son secrétaire général, M. Van Vollenhoven, le remplaça jusqu'au 30 juin 1907. Après lui, M. Poulet, qui est encore secrétaire général de la colonie, fut nommé intérimaire et son administration mérite une mention spéciale par l'attention qu'il semble avoir portée à toutes les questions, par son intérêt des choses du commerce et le travail considérable qu'il s'imposa. Le 5 décembre 1908, un nouveau gouverneur en titre, M. Liotard, débarqua dans la colonie. Il représentait un glorieux passé, des traditions de la bonne école africaine ; une retraite prématurée l'enleva à la colonie au bout d'un an et demi. M. le gouverneur Camille Guy vient d'être appelé à ce poste le 16 juillet 1910. Ancien chef de bureau du ministère, agrégé de géographie, successivement lieutenant-gouverneur du Sénégal, gouverneur général intérimaire (1905) et gouverneur de la Réunion, M. Guy est un homme éminent, écrivain distingué, dont nous avons eu l'occasion de parler au sujet de l'organisation de l'enseignement en Afrique Occidentale [1].

Malgré l'excellent choix de ces derniers gouverneurs, il sera difficile de suivre une politique prévoyante si l'instabilité actuelle se perpétue. Fâcheux lorsqu'il s'agit de commandants de cercle, ce dilettantisme administratif devient déplorable lorsqu'il atteint le gouverneur, alors même que ce haut fonctionnaire est placé en sous-ordre et n'a plus qu'une initiative restreinte. Il faut espérer pour la Guinée que nous ne verrons plus son gouvernement changer sept

1. Voir *Guinée Française*, 1906.

fois de chef en cinq ans, par suite, nous aimons à le croire, d'un concours de circonstances fortuites.

La morale qui se dégage de l'étude que nous venons d'achever, page glorieuse de l'expansion de la France dans le monde, c'est que, — plus encore peut-être que l'intelligence —, la simplicité du cœur, l'énergie du caractère, l'honnêteté des sentiments, l'application de tous les efforts d'un homme vers un même but, sont les qualités vraiment essentielles que doit posséder un gouverneur pour faire prospérer sa colonie. Si nous nous reportons à la période critique où les Rivières du Sud se débattaient entre l'indifférence hargneuse du Sénégal et les attaques passionnées de Sierra-Leone, nous voyons d'excellents et consciencieux bureaucrates échouer, malgré leurs connaissances administratives et leur formalisme, parce qu'ils n'avaient ni la vision des réalités, ni la décision prompte, ni la personnalité qui sait s'imposer. Le docteur Bayol, esprit brillant, intelligent et instruit, connaissant l'indigène aussi bien que Ballay, ayant des qualités d'audace et de décision, sachant gagner la confiance et même la popularité (n'est-il pas mort sénateur ?), était un caractère aveuli par le désir de plaire, par une ambition qui exigeait un avancement à tout prix. Tristes figures que font ces hommes à côté des grands gouverneurs anglais, leurs contemporains, les Rowe, les Cardew, les Crooks enfin soutenus par leur gouvernement. La France eut l'heur à ce moment, grâce au sous-secrétaire d'État Étienne, de pouvoir leur opposer un adversaire digne d'eux, le gouverneur Ballay. Esprit délié, ayant ce tact naturel que l'éducation ne saurait apprendre, gardant la mesure en tout, il imposait sa volonté sans morgue ni parade : Il était « l'homme juste et ferme en son dessein ». Chez lui, la simplicité était « la suite de l'élévation des sentiments », suivant la définition de d'Alembert. Cette bonhomie, cette attention qu'il portait à tout et à tous, sans s'inquiéter des coteries et des personnalités mais sans craindre de s'inspirer des conseils de ses administrés, ne comportaient ni faiblesse, ni transaction avec son devoir quand il s'agissait des intérêts de la colonie [1]. Dans ces temps d'amoin-

1. Aussi comme son successeur, il emporta les regrets unanimes des commerçants qui le vénéraient. Le 26 janvier 1908, jour anniversaire de sa mort, tous ceux qui l'avaient connu et aimé et qui retrouvaient partout son souvenir dans la colonie, déposaient sur son monument une couronne, « suprême hommage offert par les commerçants de Conakry au fondateur de la Guinée Française ». N'est-elle pas belle et rare cette céré-

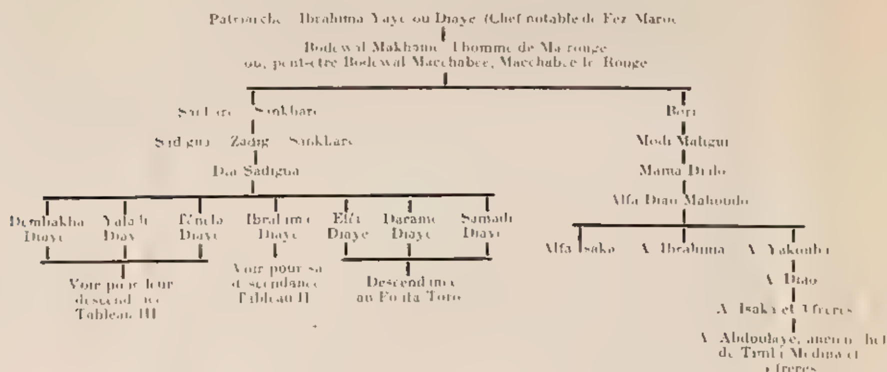
drissement des caractères, de veulerie morale, cette qualité remarquable lorsqu'elle est mise au service d'une intelligence ouverte et saine, prédestinait cet homme aux plus hautes fonctions dans la sphère où évoluerait son existence. Grâce à son ascendant il sut imposer aux bureaux du ministère la stabilité de son administration, qualité essentielle pour atteindre le but qu'il se proposait, et dont le monde colonial étranger fit honneur au gouvernement français. C'est à lui que revient la gloire d'avoir fondé, sans se douter de toute la grandeur de sa création, la Guinée Française, et c'est à lui que cette colonie est redevable du choix judicieux qu'il sut faire, comme administrateur, du gouverneur Cousturier.

monie commémorative ? Un sentiment analogue se retrouve chez les indigènes pour qui Ballay symbolise toujours la puissance française. (Voir à ce sujet Leprince, le Labé, *Revue coloniale*, août 1910, p. 408.)

Annexe I

GÉNÉALOGIE D'UNE FRACTION DE LA FAMILLE PEUHL-SARAKHOLÉ

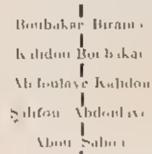
TABLEAU I

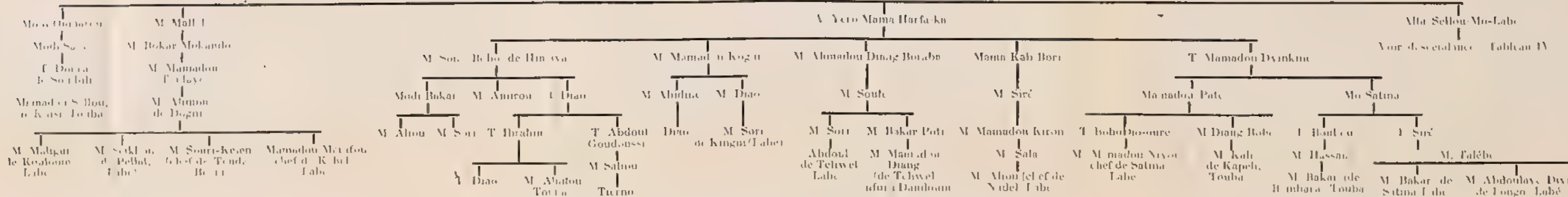


Annexe I suite

TABLEAU II.

IBRAHIMA DIAYE, fils de Dia Sadigua (Voir tableau I).



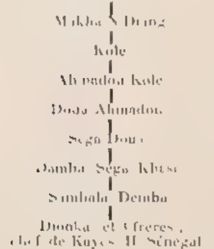


Annexe I suite

TABLEAU III

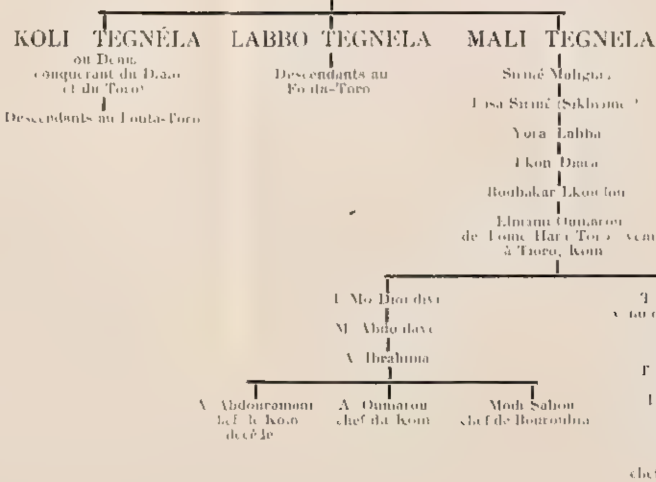
DEMBAKA DIAYÉ





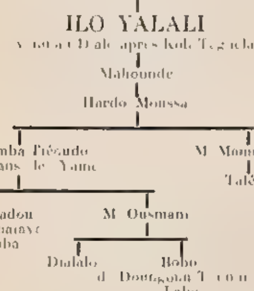
TÉNÉLA DIAYÉ





YALADI DIAYÉ

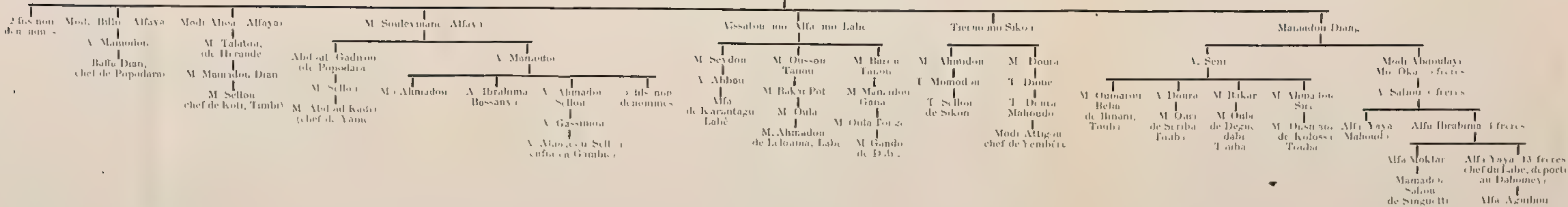




Annexe I suite

TABLEAU IV

ALFA SELLOU MO-LABÉ (Voir tableau II).



N. B. — Ces tableaux ont été dressés d'après les renseignements qu'a bien voulu me communiquer M. l'administrateur Brière. Cette généalogie vient confirmer les preuves que nous avons déjà données de l'origine marocaine de ces tribus et de leur mélange avec les Sarakholé-Berbères. Elle s'accorde, tout au moins dans les grandes lignes, avec celle qu'a publiée M. l'administrateur Leprince (*Le Labé*). D'après lui, Ilo, chef des Iloabé, vint fonder Toulé et Sombili avec la permission des Dialonké Mahound, fils d'Ilo, eut lui-même cinq enfants : Paté, père des Patéyabé de Dioundou ; Oussing, père des Oussinyabé de Bourouldji ; N'Guéring, père des Nguerinabé de Diari ; Kahdou, chef des Kalidiabé de Labé ; Djobo, père des Djoboyabé de Pitadji et Sombili. Kahdou, d'après la légende, se serait d'abord fixé à Medina Khaso (Moyen-Sénégal) et c'est de là que dans le cours du XVIIᵉ siècle il serait venu au Diato auprès de ses frères et aurait fondé Labé, près du village Dalonké du même nom. Ces deux généalogies s'accordent bien sur les origines, mais l'on voit qu'il existe de notables différences ensuite. Il est probable qu'il y a du vrai dans l'une et dans l'autre et qu'il y a lieu de les refondre. Néanmoins celle de M. Brière nous paraît mieux établie et plus détaillée.

CHAPITRE X. — ANNEXES

ANNEXE I

1° *Dépêche ministérielle relative à la délimitation de la Guinée française.*

Paris, le 15 novembre 1898.

Monsieur le Gouverneur,

La délimitation de la frontière entre le Sénégal et la Guinée française n'ayant pas encore été fixée et constituant, de ce fait, entre nos deux colonies, un point litigieux qui ne peut être que préjudiciable à nos intérêts, j'estime qu'il est indispensable de déterminer, d'une façon définitive, les territoires qui doivent demeurer sous l'administration respective de nos deux colonies.

De nouveaux renseignements récemment parvenus au Département ont permis de fixer le tracé de la frontière commune qui doit être maintenue entre le Sénégal et la Guinée Française.

Partant de l'extrémité nord-est de la frontière de la Guinée portugaise dont elle conservera sensiblement la direction jusqu'à la rive Kolantou, la frontière de nos deux colonies remontera cette rivière jusqu'au confluent de la Mitji. Longeant cette dernière jusqu'à ses sources, elle rejoindra le Tanegué-ko à son confluent avec le Tokoï, en suivant, autant que possible les limites politiques du Coniagui et du Labé qui demeureront sous l'administration de la Guinée. De là elle atteindra la Gambie, limite du Soudan, en suivant successivement le cours de la Tanégué-ko et celui de la rivière Mahalcouli.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un croquis de ce tracé afin de vous permettre de prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit procédé sur le terrain à la délimitation définitive des deux colonies. Vous voudrez bien faire parvenir ces instructions à M. le Gouverneur de la Guinée auquel il appartiendra de désigner un officier ou fonctionnaire pour prendre part aux travaux d'abornement de concert avec l'agent que vous aurez vous-même désigné parmi ceux actuellement en service au Sénégal.

Vous remarquerez qu'en adoptant la frontière ci-dessus indiquée, il a été décidé que les pays de Badiari, N'Dama, Labé et Coniagui resteraient placés sous l'administration de la Guinée Française.

Je n'ai pas manqué, à ce sujet, d'examiner la situation du chef de N'Dama, Tierno Ibrahima, autrefois sous la domination d'Alpha Yaya, mais ayant conquis son indépendance ; il est à présumer que si on place de nouveau ce chef sous la domination de son ancien suzerain, le mécontentement de la population se traduira par des émigrations nombreuses vers les territoires attribués au Sénégal ou au Soudan. Pour parer à cette éventualité, le Gouverneur de la Guinée française pourra, au besoin, et s'il le croit utile, constituer un cercle

spécial en faisant de cette région une province libre et indépendante du reste du Fouta-Djallon.

Mais, quoi qu'il en soit, et si des émigrations se produisent quand même vers nos autres colonies limitrophes, le Gouverneur de la Guinée ne devra point s'y opposer, il lui appartiendra même de veiller à ce que, en aucun cas, l'intervention dans ce sens du chef Alpha Yaya ne puisse se produire.

Vous voudrez bien, en conséquence, donner les instructions nécessaires pour l'exécution complète de ces mesures et me tenir au courant des dispositions de détail que vous avez cru devoir prendre.

Le Ministre des Colonies,
Signé : GUILLAIN.

2° *Dépêche ministérielle portant délimitation définitive de la Guinée Française avec le Sénégal et le Soudan Français.*

Saint-Louis, le 12 janvier 1899.

La frontière étant réglée par dépêche ministérielle du 15 novembre, n° 236, jusqu'à la Gambie, elle partira de ce dernier point pour suivre le Bitari-ko et rejoindre la rivière Kilo-Kouré qui se jette dans le Balin-ko au cours supérieur de la Falémé et forme la frontière naturelle entre le Dentilia et le Sangala, le premier restant au Sénégal, le second à la Guinée.

De là, la frontière remontera le cours du Balin-ko pour laisser le Ouontofà au Soudan, comme l'indique le croquis ci-joint, pour atteindre le Koundo-ko qu'elle suivra jusqu'à son confluent avec le Kouloum-ko.

De ce confluent, elle remontera le Kouloum-ko pour atteindre le Bafing ou Baleio jusqu'à la rivière Ninguira, de façon à laisser le Langan à la Guinée, elle remontera ensuite la Ninguira jusqu'à Mini et ce dernier cours d'eau jusqu'à son confluent avec le Bouka-ko qui servira de limite avec la rivière Borogui, pour atteindre, par une ligne indiquée sur le croquis actuel, vers Bisigrima. Le reste de la frontière reste tel qu'il est défini.

Vu : *le Gouverneur général,*
Signé : CHAUDIÉ.

Vu : par ordre du Ministre :
Le Directeur des Affaires d'Afrique du Ministère des Colonies.
Signé : BINGER.

ANNEXE II

Mouvement commercial de la Guinée Française 1890-1904.

EXPORTATIONS

	Valeurs des produits	Monnaies	Total
	—	—	—
1890	4.002.071		
1891	4.322.047		
1892	4.012.557		
1893	4.801.698		
1894	5.222.177		
1895	5.230.376		
1896	5.787.141		
1897	6.725.276		
1898	7.799.968		
1899	9.461.496		
1900	9.779.772		
1901	8.415.690	253.000	8.668.690
1902	11.253.889	120.000	11.374.389
1903	14.358.794	2.110.000	16.468.794
1904			14.430.584

IMPORTATIONS

	Valeurs des marchandises importées	Matériel des travaux	Monnaies	Total
	—	—	—	—
1890	4.332.604			
1891	6.110.050			
1892	3.609.396			
1893	4.801.698			
1894	4.893.688			
1895	5.074.903			
1896	4.633.980			
1897	7.422.970		215.105	7.638.075
1898	8.214.635		805.236	9.019.871
1899	13.508.643		1.933.067	15.441.710
1900	12.441.626		1.833.826	14.275.452
1901	7.331.430		423.157	7.754.587
1902	9.411.512	3.229.722	1.082.330	13.723.564
1903	15.717.508	2.225.466	1.803.319	19.746.293
1904				17.042.146

ANNEXE III

Dépenses des budgets ordinaires (centimes non compris) de 1900 à 1904.

	1900	1901	1902	1903	1904
1° Dettes exigibles. Contributions aux dépenses du gouvernement général	»	»	»	130.000	201.000
2° Intérêts et amortissement de l'emprunt de conversion	42.820	154.155	408.952	648.575	780.280
3° Dépenses d'administration, gouv[t], affaires, indigènes, approvisionnements, secrétariat général	310.523	509.433	503.422	637.043 [1]	669.316 [2]
4° Trésor, personnel	21.103	12.942	11.173	22.309	21.141
Frais de recouvrement	60.401	71.561	56.407	70.768	706.239 [3]
Enregistrement, cadastre, immatriculation	»	»	4.262	5.742	13.023
Douanes	170.879	203.459	225.602	241.297	260.702
Justice	5.380	9.560	28.436	57.550	55.437
Instruction publique, cultes	14.533	15.548	21.858	38.010	133.881
Postes et télégraphes	134.184	177.678	205.214 [4]	219.128 [5]	241.425
Imprimerie	17.986	24.049	33.026	31.741	32.168
Police et prisons	195.744	229.013	261.018	277.815	251.097
Service sanitaire	46.397	58.219	102.477 [6]	80.957	99.603
Travaux publics :					
A. Personnel	26.660	33.092	30.739	41.845	61.219
B. Bâtiments neufs	327.808 [7]	539.125 [8]	688.332 [9]	231.337 [10]	462.472
C. Routes, voirie, éclairage } entretien et dépenses diverses	186.133 [11]	124.766	198.539 [12]	111.349	32.465
D. Travaux dans les cercles } entretien et dépenses diverses	»	»	»	164.592 [13]	141.769
E. Flottille locale	102.809	285.998 [14]	164.660	127.391	99.477
F. Route Conakry-Niger	119.930	82.450	324.136	»	»
Cultures	41.385	81.301	63.469 [15]	56.387	75.132
Frais de voyages et transports	1.924	164.480	203.141	175.088	242.493
Dépenses diverses et imprévues	135.681 [16]	165.666 [17]	98.964	2.443.498 [18]	656.770 [19]
Achèvement de la 1[re] section du chemin de fer [20]	»	»	»	»	632.734
Conduite d'eau	»	1.683	1.169.734	1.038.033	»

ANNEXE III

Dépenses des budgets ordinaires (centimes non compris) de 1900 à 1904.

NOTES

1. Y compris 47.818 fr. pour la mission de délimitation franco-portugaise.

2. Dès le départ de M. Cousturier son successeur dépense en aménagements, achat d'argenterie, de literie, dans les écuries, etc., 30.938 fr. de plus que les prévisions budgétaires (en deux mois et demi). Il importe de signaler qu'au même moment les petits fonctionnaires se voyaient enlever le droit de logement. En même temps le gouverneur recevait 6.000 fr. de frais de service.

3. Ce chiffre provient de ce que les remises aux chefs au lieu d'être déduites des recettes sont portées sous cette rubrique.

4. Ligne télégraphique Farana-Kissi 38.285 fr., réseau téléphonique de Conakry 13.050 fr.

5. Y compris la prolongation de la ligne Farana-Kissi 37.000 fr.

6. Achat de gros matériel et de mobilier pour l'hôpital Ballay.

7. Hôpital Ballay 111.280 fr. Prolongement de la jetée de Conakry 78.106 fr. Grue à vapeur 17.280 fr. Balisage 1.920 fr. Lazaret 2.795 fr. Rues et avenues 47.199 fr. Poudrière 29.402 fr. Nouveau marché 7.512 fr., etc.

8. Hôpital Ballay 110.000 fr. Appontement 40.000 fr. Voie Decauville 12.000 fr. Travaux au Pongo et Nunez 12.610 fr. Magasin du service local 35.188 fr. Latrines publiques 25.532 fr. Dispensaire 17.725 fr. Lazaret 99.739 fr.

9. Prolongement de la jetée 76.140 fr. Decauville 39.354 fr. Hôpital des contagieux 6.744 fr. Caserne de la milice 90.918 fr. Route circulaire 135.930 fr. Feux de port (Conakry, Victoria, Matakon) 7.726 fr. Achat d'une maison pour la magistrature 145.750 fr. Égout de l'hôpital 13.158 fr. Lazaret 18.933 fr. Matériel de balisage 7.316 fr.

10. Remblai du wharf 86.090 fr. École laïque libre 31.503 fr. École laïque officielle 16.700 fr. ; prison 64.559 fr. voie Decauville 20.639 fr. ; feux de la passe de Conakry 9.322 fr.

11. Dont 58.115 fr. pour les postes, surtout pour la Haute-Guinée. Dépenses de l'exposition de 1900 : 51.355 fr.

12. Achat d'une grue à vapeur 9.232 fr. ; lotissement de Conakry et banlieue 12.066 fr. ; matériel des travaux 34.347 fr.

13. Dont 30.315 fr. pour correction de la route Conakry-Niger et 43.607 fr. pour la route de Labé.

14. Y compris l'achat de l'aviso « Conakry » 152.159 fr.

15. Primes d'encouragement et concours agricole 8.424 fr.

16. Dont 2.500 fr. de contribution aux dépenses du gouvernement général (2.500 fr. sont repris en 1901) et 5.000 fr. au représentant de la colonie au conseil supérieur des colonies.

17. Part contributive aux frais du gouverneur général 7.500 fr. ; part contributive aux dépenses de la métropole 10.000 fr. ; subvention au jardin de Vincennes 2.500 fr. ; mission de délimitation franco-portugaise 39.446 fr. ; mission Liontel (organisation du service judiciaire) 4.699 fr. ; indemnité à Maki du Dinguiraye, déporté 11.000 fr.

18. Cette somme considérable provient surtout de la subvention de 2.224.338 fr. donnée au chemin de fer pour achèvement de la 1re section. Colonne des Coniagui 3.493 fr.

19. Achèvement de la 1re section et frais d'exploitation du chemin de fer 483.758 fr. Colonne des Conagui 84.006 fr. ; poste de Kindia 9.929 fr. ; mission d'un inspecteur des Colonies 4.160 fr.

20. La construction de la 2e section fait l'objet d'un budget extraordinaire qui se liquide en 1904 par 14.004.773 fr., y compris 11.598.567 fr. pour remboursement anticipé des emprunts antérieurs. Le budget de la Guinée a donc été en 1904 de 19.936.815 fr.

ANNEXE IV

Dispositions générales du traité Franco-Libérien du 18 septembre 1907.

Partant du point de la frontière de Sierra-Leone où la rivière Makona passe en territoire anglais, la frontière remonte cette rivière jusque vers 8°30' de lat., aux environs de Bofosso. De là elle descend au sud vers le 8° en se confondant d'une manière générale avec la bordure de la grande forêt, puis dans la direction S.-E. vers la source septentrionale du Nuon, considérée comme le Cavally occidental. Elle suit le Nuon jusqu'à son confluent avec le Cavally proprement dit, qui constitue la frontière orientale jusqu'à la mer. (D'après le Bulletin du Comité de l'Afrique française.)

ANNEXE V

Art. 6 et 7 du traité Franco-Anglais de Londres (8 avril 1904).

Art. 6. — Le groupe désigné sous le nom d'îles de Los et situé en face de Conakry est cédé par Sa Majesté Britannique à la France.

Art. 7. — Les personnes nées sur les territoires cédés à la France par les art. 5 et 6 de la présente convention pourront conserver la nationalité britannique moyennant une déclaration individuelle faite à cet effet, devant l'autorité compétente, par elles-mêmes ou dans le cas d'enfants mineurs par leurs parents ou tuteurs.

Le délai dans lequel devra se faire la déclaration d'option prévu au paragraphe précédent sera d'un an à dater du jour de l'installation de l'autorité française sur le territoire où seront nées les dites personnes.

Les lois et coutumes indigènes actuellement en vigueur seront respectées autant que possible.

Aux îles de Los et pendant une période de trente années, à partir de l'échange des ratifications de la présente convention, les pêcheurs anglais bénéficieront, en ce qui concerne le droit d'ancrage par tous les temps, d'approvisionnement et d'aiguade, de réparation, de transbordement de marchandises, de vente de poisson, de descente à terre et de séchage de filets du même régime que les pêcheurs français, sous réserve toutefois, par eux, de l'observation des prescriptions édictées dans les lois et règlements français qui y seront en vigueur.

POST-SCRIPTUM

Des documents communiqués à l'auteur postérieurement à la publication de cet ouvrage l'ont engagé à rectifier certaines appréciations qui s'y trouvent. Page 565 note, et page 566.

Ce sont les Foulas d'Oumarou Bademba qui ont tiré les premiers sur les tirailleurs de l'escorte de la Mission Salesses. Ceux-ci n'ont fait que riposter. Quant au capitaine Salesses, sans auxiliaire autorisé, sans cadres suffisants, obligé de tout faire par lui-même, il était à ce moment à l'arrière-garde pour les besoins de ses levés topographiques. Les témoignages contraires ne sont pas dignes de foi, celui d'Oumarou Bademba moins que tout autre, car loin de pouvoir accuser il avait à répondre d'actes de meurtres et de pillages contre nos protégés, ce qui explique sa prétendue défiance à l'égard des Français.

Page 659 (Note). — M. Salesses affirme n'avoir jamais vu le rapport *Duteil de la Rochère* et être le seul auteur de son tracé.

TABLE DES GRAVURES

Déesse de la fécondité chez les Baga 14
Le Grand Simo 26
Jeunes filles Foula 44
Types de vieillards Pouli 61
Dessins Rupestres 75
Chef foutadialonké 93
Petits chefs foula à Guémé Sangan 99
Femme peuhl et captive 110
Chef du Kissi et ses épouses 122
Jeunes filles soso 133
Jongleur sur échasse unique 146
Chef dialonké de Songolon 157
Paysage des Rivières 198
Case dans la brousse 235
Défrichement 249
Toilette au marigot 264
Grenier sur pilotis 273
Pesage des sésames en Rivières 285
Appontement de Boké 308
Anse de Boulbiné 319
Travail de débroussaillement 330
Préparation du riz quotidien 343
Grand tamtam au village 351
Aimé-Olivier de Sanderval 360
Formations gréseuses au Fouta 382
Sentier en corniche sur le Kokoulo 390
Femmes foula au ruisseau 398
Famille dialonké 414
Village de Boulbiné 440
Eugène Étienne 449
Le Dr Ballay 455
Tournée d'inspection 462
Boulevard du Gouvernement à Conakry 466
Femme foutadialonké (mode du N'Gabou) 471
Sourakhata 487
Un frère et un fils d'almamy Bokar Biro 494
Route de Conakry (45e kilomètre) 506
Femme foutadialonké (mode de Timbo) 512
Orchestre de griots du Kissi 531

Vue prise du troisième boulevard à Conakry 539
Mission d'études de la route 564
Entrée du poste de Timbo 572
Camp des tirailleurs à Timbo 578
Poste de Téliko 587
Les suspects après l'assassinat de Sori El Eli 595
Alerte au camp 606
Poste de Friguiagbé en 1898 620
Pont du chemin de fer sur le Lamékouré 660
M. Cousturier 671
Le Gouverneur harangue les chefs 692
Travaux du chemin de fer. Dans les roches du Kakoulima 702
Travaux du chemin de fer : Tranchée et remblai, kilomètre 45 714
Maison d'Alfa Yaya à Conakry 721

Cartes.

Croquis de la région des Rivières 170
Croquis de la région de Sierra-Leone 218
Croquis de la région de Dinguiraye et du Soudan Guinéen 378
Croquis du Fouta-Dialo et provinces dialonké 393
Croquis de la région de la Haute-Guinée 527
Carte générale de la Guinée française (hors texte) 753

André ARCIN . Histoire de la Guinee



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE Ier. — HISTOIRE INDIGÈNE.

CHAPITRE Ier. — LES ORIGINES 1

Influence de la topographie de la Guinée sur son histoire.

§ I. — **Primitifs et autochtones. L'invasion Baga** 3

Les négrilles. — Pygmées et Troglodytes. — Éthiopiens Macrobiens. — Parenté avec les tribus de l'Afrique orientale. — Sérères, Baga, Tenda, Landouma. — Coutumes et usages; culte solaire. — L'empire Mandényi. — Divisions des Tenda.

§ II. — **Origine des peuples Mandé et Foula** 14

Invasions de l'Est et du Nord. — Proto-Libyens. — Tahennou et Tamahou. — Légendes antiques. — Les Branès et les Maghdès. — Libyens, Maures et Gétules, Garamantes et Nasamons : Coutumes et croyances. — Invasion des Hycsos. — La race Berbère. — Influence de Cyrène, de Carthage, de Rome. — Les Marmarides.

§ III. — **Les empires Nigériens** 31

Les Sabarbar. — Propagation du christianisme. Les Ouakoré et Sarakholé. — L'empire de Gana. — Les Dia et les Sa. — La première Souna. — Sanhadja, Lemta et Lemtouna. — Mahouri et Zénètes. — Le Oualata : Dioula, Sankharé, Bakiri. — Les rois Kaya n'koy. — Tributaires Ouangara. — Fondation de Diéné, Tombouctou, Sansanding. — Les Marka fondent Touba. — Les Arabes d'Oqba en Ifrikya. Les Ouassoulounké Midrarides fondent Sidjilmessa. — Ils dominent le Tafillelt. — Leur défaite par le calife El Moezz. — Les Tékrour. Anarchie de Gana. — Les Almoravides et leurs conquêtes. — Origines et divisions des Foula. — Premier empire Songhay. — L'invasion soso. — Fondation de l'empire malinké. — La seconde Souna. — Deuxième empire Songhay. — La conquête marocaine. — Fondation du Macina.

§ IV. — **Invasions Mandé-Foula en Guinée** 57

Kamara, Keita, Dialo, Diakhité, Ourouro et So. — Les sept Yayé. — Les Ouassoulounké soudanais. — L'empire de Koli Tégnéla. — Révolte et victoire des Torodo. — Les Hirnanké. — Les Solima et le Benna. — Le Dialonkadougou. — Les Dialo au Labé. — Tribus métissées de la Haute-Guinée. — Bamana ou Bambara. — Les Bari.

ANNEXES 74

I. — Formations des tribus, d'après M. Desplagnes.
II. — Origine des totems, en Afrique occidentale.
III. — Dualité du dialecte foutadialonké.

CHAPITRE II. – FORMATION DES ÉTATS DE LA GUINÉE MODERNE 79

§ I. — **La rénovation islamique. Fondation du Fouta-Dialo**... 79

Naissance de Kankan et de Kong. — Les Hal-Poular. — Le Labé. — Timbo et Foukoumba. — Les Sidianké et Sérianké. — Les Hirlabé Kaliabé. — Soulèvement des Foulanka. — Karamokho Alfa et les neuf karamokho. — Luttes contre Dialonké, Sankharanké et Pouli. — Ibrahima Sori Mahoudo. — Défaite et mort de Kondé Bourama. — Guerres de Sori le Grand. — Les deux almamys : Alfaya et Soria.

§ II. — **La République Fouta dialonké. Les empires Toucouleur et Ouassoulounké**.............................. 97

Organisation du Fouta-Dialo. — Guerres civiles, conquêtes et razzia en pays fétichistes. — Abdoul Gadiri. — Omar et Boubakar. — Arrivée d'El Hadj Omar. — Le Dinguiraye. — Chute du Dialonkadougou. — Débuts de l'empire Toucouleur. — Règne et victoires d'almamy Omar. Formation des provinces ou « diwal » du Fouta-Dialo. — Les Houbbou : Mamadou Djoué, ses guerres contre les almamys. — Abal le Sauvage : Désastre du Mongo di et mort d'almamy Ibrahima Dara. — Sori Donholl Fella et Ahmadou. — Sac de Kankan par Kondé Birama. — Marche vers le Nord des Bambara du Toron. — Mort de Diéri à Kankan. — Débuts de Samori. — Prise de Kankan. — Samori almamy du Ouassoulou. — Rapports de l'empire Ouassoulounké avec l'empire toucouleur et le Fouta-Dialo. — Kémokho Bilali attaque les Houbbou. — Défaite de Bokéto et mort d'Abal.

§ III. — **La région côtière**................................ 128

Descente des Baga vers le littoral. — Le Koba. — Les Bagaforé. — Arrivée des Soso. — Fondation du Rio Pongo. — Guerres contre les Baga. — Fin de l'empire Mandényi. — Les Mikhiforé. — Le Dubréca. Premiers Mandé en Mellacorée. — Les Touré. — Les Foulacogni. — Guerre civile au Moréa et au Samo. — Coké. — Révolution au Bramaya. — Guerre des mulâtres. — Luttes au Koba. — Les Landouma. Guerres avec les Foulacounda et les Foutadialonké. — Démêlés avec les Nalou. — Les Houbbou du Nunez. — Guerre du Sombouya.

§ IV. — **Région des Dialonké occidentaux**.................. 149

1° Le Téné, le Sokhouli, le Barign. — 2° Le Soulima. — 3° Le Goumba. 4° Le Kinsam. — 5° Le Sanou. — 6° Les Foulacogni. — 7° Le Kanéa.

ANNEXES.. 161

I. — Généalogie d'une fraction de la famille Peuhl Sarakholé (4 tableaux hors texte).
II. — Généalogie des Bari.
III. — Généalogie de la famille d'El Hadj Omar.
IV. — Succession des chefs du Timbi Tounni.
V. — Généalogie des chefs du Labé.
VI. — Succession et généalogie des Sidianké.
VII. — Succession des chefs Tenda.
VIII. — Succession des chefs du Rio Pongo.
IX. — Succession des chefs du Koba.
X. — Succession des chefs du Bramaya.
XI. — Déclaration du roi du Rio Pongo en faveur de Ch. Wilkinson.
XII. — Succession des rois Landouma.
XIII. — Généalogie des chefs du Dubréca.

LIVRE II. — HISTOIRE DES RAPPORTS ENTRE EUROPÉENS ET INDIGÈNES

CHAPITRE Ier. — PREMIÈRES EXPLORATIONS ET CONQUÊTES DANS LES RIVIÈRES DU SUD............................ 171

Phéniciens, Grecs, Carthaginois, Romains, Normands. — Henri le Navigateur; Développement de la puissance portugaise. — Anglais et Hollandais. — Le commerce français. — Politique d'Henri IV et de Richelieu. — Fondation de St-Louis. — Ruine de la marine sous Mazarin. — Colbert la vivifie. — La compagnie des Indes occidentales. — Croisière de Villault de Bellefonds. — Les grandes guerres franco-anglaises. — Politique des compagnies à charte sur la côte occidentale et rapports avec les indigènes. — André Brue. — Grandeur et déclin de la puissance française en Afrique occidentale. — Le Bramaya. — Les « Interlopes ». — St-Louis et Gorée perdus et repris. — Traité de Versailles. — Lutte contre le monopole et la protection. — Administration directe de la Couronne. — Croisière de Lajaille. — Fondation et ruine de l'établissement français de Sierra-Leone. — Exploration de Golberry. — Les guerres de la révolution. — Anarchie et destruction de la marine française. — Les Anglais enlèvent Gorée.

ANNEXES 215

I. — Mémoires du général de Beaulieu.
II. — L'œuvre de Michel de La Courbe et les faux d'un historien du Sénégal.
III. — Voyage de l'Anglais Smith à la côte de Guinée.
IV. — Les missions maritimes à la fin du XVIIIe siècle.
V. — Débuts de la colonie anglaise de Gambie.

CHAPITRE II. — L'ESCLAVAGE ET SES CONSÉQUENCES. FIN DE LA PUISSANCE PORTUGAISE DANS LES RIVIÈRES 219

L'esclavage antique. — La traite des nègres. — Les traitants portugais. — Propagation du catholicisme. — Rivalité entre la France et l'Angleterre. — Les Yankees. — L'Asiento. — Iles de Los, Sierra-Leone, Boulam, Bangalan, Bissao. — Horreurs et bénéfices de la traite. — Les codes noirs. — Campagne contre l'esclavage. — Son abolition et résultats de cette mesure en Afrique. — Les négriers dans les Rivières. — Freedom et Granvilletown. — La compagnie de St-Georges fonde Freetown. — Watt et Winterbottom au Fouta-Dialo. — Destruction de Freetown par les Français qui reprennent Gorée. — Les Anglais enlèvent Gorée et St-Louis. — Révoltes à Freetown. — Déportation des Irlandais. — L'apprentissage. — Sierra-Leone devient colonie de la Couronne. — The African Institution. — Réformes et disgrâce de Thompson. — Missions protestantes au Pongo. — Expédition de Maxwell dans cette Rivière. — Sa condamnation. — Mac Carthy. — Traité de Paris : Cession du Sénégal à la France. — Fondation du Libéria.

ANNEXES 253

I. — Forces militaires du Sénégal et administration à la fin du XVIIIe siècle.
II. — Valeur de la barre et des esclaves.
III. — Les îles de Los, les Rivières et Gorée, d'après de Lajaille.

CHAPITRE III. — SUPRÉMATIE DE SIERRA-LEONE 257

Mission Campbell au Fouta-Dialo. — Tentative de Stokoe. — Mission Gray et Dochard. — Mungo Park. — Mollien. — Expansion anglaise en Guinée. — Troubles en Mellacorée. — Mission de O'Beirne. — Missions de Laing au Soulima. — Abolition de la compagnie africaine. — Mort de Mac Carthy. — Turner. — Fautes de la politique anglaise. Mauvaise réputation de Freetown. — La France au Sénégal. — Le jardin de Richard. — Organisation administrative du Sénégal. — Bouet et Protet. — Mission d'Anne Raffenel. — La population sénégalaise. — René Caillé. — Comptoirs dans les Rivières et le golfe de Guinée. — Troubles et expédition au Nunez. — Traité de commerce et d'amitié entre la France et les chefs du Nunez. — Convention avec Moré Laye en Mellacorée. — Nouveaux troubles au Nunez. —

Cession d'un terrain à Boké. — Mission et mort de Thompson au Fouta-Dialo. — Traité de protectorat entre l'Angleterre et les Soso de Mellacorée et du Sombouya. — Le gouvernement anglais refuse de le ratifier. — Progrès des Français dans les Rivières.

ANNEXES 296

I. — Traité entre la France et les chefs du Rio Grande.
II. — Traité entre l'Angleterre, le Sombouya et les Touré.
III. — Traité entre l'Angleterre et le Dubréca.
IV. — Traité entre l'Angleterre et le Landoumataï.

CHAPITRE IV. — FRANCE ET ANGLETERRE EN PRÉSENCE........ 299

Expédition désastreuse du « Teazer » en Mellacorée. — Mission d'Hecquard. — Commerce sénégalais. — Faidherbe. — Jauréguiberry. — Pinet Laprade. — Mission Lambert au Fouta. — Faidherbe dans les Rivières. — Traités de protectorat au Nunez et au Pongo. — Efforts infructueux de l'Angleterre au Rio Pongo. — Pétition du commerce de Mellacorée. — Action de Pinet Laprade dans cette rivière. — Traité de protectorat avec Maligui Béli Touré. — Indifférence de l'Angleterre pour Sierra-Leone. — Missions catholiques françaises. — Succès administratifs, diplomatiques et militaires des Français. — La question de Matakon. — Assassinat de Maligui Béli. — Bokari Touré traite avec la France. — Construction du fort de Benti. — Le gouverneur Kennedy. — Missions Winwood Reade. — Pourparlers entre Londres et Paris. — L'Angleterre perd Boulam. — Fièvre jaune, choléra et guerres au Sénégal. — Mort de Pinet Laprade. — Le colonel Valière. — Activité de Sierra-Leone et découragement des Français. — Mission Blyden. — Le gouverneur Pope Hennessey. — Deuxième mission Blyden au Fouta. — Départ de Pope Hennessey.

ANNEXES 333

I. — Extrait des statistiques du commerce des Rivières (1845-1880).
II. — Traité entre l'Angleterre et le Pongo (17 janvier 1852).
III. — — la France et les chefs du Cassini (25 mars 1857).
IV. — — — et le Rio Pongo (21 avril 1859).
V. — — — et les Nalous (20 janvier 1866).
VI. — — — et le Pongo (15 février 1866).
VII. — — — et le Moréa (22 novembre 1865).
VIII. — — — et le Moréa (30 décembre 1866).

CHAPITRE V. — LES RIVIÈRES DU SUD ET DÉPENDANCES....... 339

Le gouverneur Brière de l'Isle. — Les études coloniales en France. — Troubles en Mellacorée. — Reprise des pourparlers franco-anglais. — Leur rupture. — Sir Samuel Rowe. — Les Anglais occupent Kikonki, traitent avec le Samo et le Morébaya. — Excitation à Sierra-

Leone. — Boilève traite de nouveau avec Bokari. — La France occupe Matakon. — Construction du poste de Kakoutalaye. — Protestation de Rowe. — Guerres entre Timéné, Baga et Soso en Mellacorée et au Pongo. — Succession du Koba. — Le Dubréka se place sous la protection de la France. — Intrigues et crimes de Dina Salifou au Nunez. — Arrestation de Dina et de Tocba. — Initiative privée : Olivier de Sanderval. — Zweiffel et Moustier aux sources du Niger. — Mission anglaise de Gouldsbury. — Conférence de Paris. — Convention franco-anglaise du 28 juin 1882. — Son rejet par la Chambre française. — Législation coloniale française. — Formation du parti colonial. — Les Directions de l'Intérieur. — Création des Rivières du Sud et dépendances.

ANNEXES 368

I. — Lettre de la chambre de commerce de Bordeaux. Pétition du commerce français de Sierra-Leone.
II. — Traité entre l'Angleterre et les chefs des Scarcies (10 juin 1876).
III. — Traité entre l'Angleterre, le Samo et le Morécania (2 mai 1877).
IV. — — la France et le Forécaria (17 janvier 1878).
V. — — — et le Béréiré (22 janvier 1878).
VI. — — — et le Samo (3 avril 1879).
VII. — — — et le Kabak (21 avril 1880).
VIII. — — — et le Dubréca (30 juin 1880).
IX. — Acte additionnel au traité entre la France et les Landouma (22 décembre 1877).
X. — Traité entre de Sanderval et les Nalous du Cassini (22 janvier 1880).
XI. — Traité entre de Sanderval et le roi des Nalous (3 octobre 1883).
XII. — Convention franco-anglaise (28 juin 1882).

CHAPITRE VI. — LA FRANCE S'IMPLANTE AU SOUDAN 379

El Hadj Omar se déclare contre la France. — Massacres au Khaso. — Héroïque défense de Paul Holl. — Faidherbe rejette Omar vers le Niger. — Puissance de l'empire toucouleur. — Mort d'El Hadj Omar. — Mission Mage et Quintin. — Projets de chemin de fer. — Mission Galliéni. — Colonne Borgnis-Desbordes. — Première rencontre avec Samori. — Soulèvements en Sénégambie. — Efforts de Sanderval au Fouta. — Gaboriaud et Ansaldy. — Mission Bayol Noirot. — Les almamys signent un traité de protectorat. — Ambassade Peuhl en France. — Mamadou Paté. — Le lieutenant gouverneur Bayol. — Organisation et description de la colonie. — Guerre au Nunez. — Exécution de Bokari Katinou et triomphe de Dina Salifou. — Les Yonka et les Kati au Pongo. — Le Bramaya demande la protection de la France. — Attaque de Boffa. — Serval au Samo. — Mort d'almamy Bokari. — L'Allemagne dans les Rivières. — Affaires du

Koba et du Khabitaye. — Acte de Berlin. — Achat d'un terrain à Conakry. — Convention de Berlin. — Réaction anti-coloniale. — Guerre contre Samori. — La colonne Frey. — Traité de Niako. — Missions Péroz et Festing. — Mort de Festing et de Rowe.

ANNEXES 419

I. — Traité entre la France et le Fouta-Dialo (5 juillet 1881).
II. — — Bokar Katinou et Youra Towel (30 janvier 1884).
III. — — la France et les Nalou (17 avril 1885).
IV. — Déclarations amicales entre Nalou et Landouma (5 mai 1885).
V. — Reconnaissance de Youra par le chef Baki (20 avril 1885).
VI. — Traités entre la France et le Bramaya (14 juin 1883, 3 septembre 1884).
VII. — Traités entre la France et les chefs du Lakhata (26 janvier 1884).
VIII. — Acte additionnel au traité entre la France et le Pongo (23 janvier 1884).
IX. — Traité entre la France et le Koba (1er février 1885).
X. — — — et le Khabitaye (30 janvier 1885).
XI. — Protocole de Berlin (28 janvier 1886).

CHAPITRE VII. — GUINÉE FRANÇAISE ET DÉPENDANCES......... 429

Bombardement de Taboria. — Traité franco-portugais. — Guerres du Koba et du Kolisokho. — Mort de Yonka Laye. — Les Mikhiforé. — Dubréka contre Sombouya. — Incendie de Manéa. — Guerre de la succession du Dubréka. Prise de Kaporo. — Aubry Lecomte molesté à Boulbiné. — Traité avec le Labaya. — De Beeckman en Mellacorée. — Élection et abdication de Daouda. Forichon. — La France au Soudan. — Missions Levasseur et Plat. — Nouveau traité avec le Fouta-Dialo. — Conventions avec Olivier de Sanderval. — La colonne Audéoud. — Annexion de l'île Tumbo, — Attaque de Conakry. — La « Mésange » bombarde l'île Tumbo. — Massacres et pillages à Dubréka. — Valdenaire enlève Firguia, Manéa et Coya. — La colonne Noble. — Prise de Manéa. — Refus d'annexer le Dubréca. — Arrestation de Forichon dans le Samo. — Bombardement de Béréiré. — Le Dr Tautain en Mellacorée. — L'affaire Gomez. — Difficultés diplomatiques. — Ignorance malveillante du Sénégal. — Situation difficile de Freetown. — Arrangement franco-anglais. — Les Rivières du Sud et Dépendances. — État précaire de la nouvelle colonie. — Le docteur Ballay envoyé dans les Rivières comme gouverneur en mission prend pour secrétaire-général Paul Cousturier. — Instructions du Sous-secrétaire d'État Étienne. — Le commerce dans les Rivières. — Lutte contre Freetown. — Démêlés de Ballay avec le Sénégal, le commerce des Rivières et Sierra-Leone. — Préfecture apostolique à Conakry. — Mission Briquelot au Fouta. — Marche de Kémokho Bilali sur les Rivières. — Premiers budgets. — La Guinée française et Dépendances. — Ballay est nommé gouverneur en titre.

ANNEXES.. 475

I. — Traité franco-portugais (12 mai 1886).
II. — Traité entre la France et le Labaya (21 mars 1887).
III. — Actes de cession des Foutadialonké à de Sanderval (1888).
IV. — Annexe au traité franco-anglais (10 août 1889).
V. — Statistiques du commerce des Rivières, de 1884 à 1890.

CHAPITRE VIII. — LA GUINÉE FRANÇAISE........................ 481

La colonne Archinard. — Prise de Kankan. — Victoire de Faraba. — Délimitation franco-portugaise. — Brosselard Faidherbe en Mellacorée. — Karimou contre les Anglais. — Échec de Tambi. — Nouvelle défaite anglaise. Dolédougou contre les sofas. — Lamadon sauve la Mellacorée. — Nouvelle convention franco-anglaise. — Mort de Mamadou Paté. — L'almamy Bokar Biro. — Mission de Beeckman. Convention de Timbo. — Assassinat de Tocba. — Arrestation et déportation de Dina Salifou. — Le Dinguiraye se place sous la protection de la France. — La colonne Humbert. — Combats de Sombiko, Diamouko, Toukoro. — Prise de Sanankoro et Kérouané. — Meurtre de Ménard. — Autonomie du Soudan français. — Colonne Combe. — Fuite de Samori vers l'est. — Organisation de la Région Sud. — Prise d'Hérimakono, colonnes Dargelos et Briquelot. — Mission Paroisse. — Mission Alby. — Nouvelle convention de Timbo. — Tambi enlevé par le colonel Ellis. — Commission de délimitation franco-anglaise. — Mesures douanières. — Briquelot traverse la Mellacorée. — La guerre au Benna. — Opérations de guerre du lieutenant Millot. — Intrigues sierra-léonaises. — Campagne de la Légion étrangère. — Combat de Oulia. — Les sofas dans le Kissi. — Combat de Koloni. — Bataille entre Anglais et Français : mort du lieutenant Maritz. — Mort du lieutenant Lecerf. — Nouvelle mission de Beeckman au Fouta. — Politique de Ballay. — Traité avec le Sombouya. — Antagonisme entre Dubréca et Conakry. — Organisation de la Guinée française.

ANNEXES.. 543

I. — Protocole franco-portugais, 2 mai 1889.
II. — Traité avec le Tamiso, 2 février 1891.
III. — — Kamonké, 8 février 1891.
IV. — — Kokounia.
V. — Traité franco-anglais, 26 juin 1891.
VI. — — avec le Bakoundyi, 16 mars 1891.
VII. — — — Filacondyi, 15 avril 1891.
VIII. — Convention de Timbo (Beeckman), 14 décembre 1891.
IX. — Déclaration des Foulacounda, 4 février 1891.
X. — Traité avec le Téné, 3 février 1893.
XI. — — Barign, 9 février 1893.
XII. — — Garangui, 10 mars 1893.

XIII. — Convention de Timbo (Alby), 23 mai 1893.
XIV. — Traité avec le Morébaya, 2 octobre 1886.
XV. — Événements du Kinsam.
XVI. — Événements du Benna.
XVII. — Traité avec le Kinsam, 10 avril 1894.
XVIII. — — Goumba, 19 avril 1894.
XIX. — Développement des dépenses 1891, 92, 93.
XX. — Traité avec le Sombouya, 4 janvier 1891.
XXI. — — Takoubéa, 24 janvier 1891.

CHAPITRE IX. — UNIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA GUINÉE FRANÇAISE 557

Prise de Kong. — Soulèvement des foutadialonké de l'Ouest. — Bataille de Popodara. — Entrevue de Bokar et de Beeckman. — Bataille de Soumbalako. — Assassinat d'Abdoulaye. — De Beeckman et le capitaine Aumar à Timbo. — Mystification faite à l'envoyé français. — Expédition contre l'almamy Bokar. — Défection de l'aristocratie. — Combat de Porédakna. — Mort de Bokar. — Les almamys Oumarou Bademba et Sori El Eli. — Le gouverneur général Chaudié traverse le Fouta. — Nouveau traité de protectorat et investiture d'Alfa Yaya. — Intrigues et exactions des almamys. — Pacification du Nunez. — La question du Foréa. — Délimitation du Samo. — Nouveau traité franco-anglais. — Délimitation de Sierra-Leone. — La Région Sud pacifiée. — Le cercle de Farana rattaché à la Guinée. — Le gouvernement général de l'A. O. F. — Noirot nommé résident au Fouta. — Assassinat de Sori El Eli. — Baba Alimou nommé almamy. Échauffourée entre miliciens et tirailleurs. — Les troupes évacuent Timbo. — La colonne Monteil. — Prise de Sikaso. — Samori rejeté vers l'Ouest. — La colonne de Lartigue. — Combat de Doué. — Négociations de Samori. — Assassinat de Bailly et Pauly. — Bataille de Tiaféso. — État affreux du pays. — La colonne volante du capitaine Gouraud fait Samori prisonnier. — Administration du Soudan. — Polémiques entre Soudan et Guinée. — Rattachement d'une partie de la Région-Sud à la Guinée. — Administration de la Guinée. — Budgets de 1894 à 1899. — Mesures économiques. — Luttes contre Dubréca. — Développement de Conakry. — La surtaxe d'importation indirecte. — Fin de la prépondérance économique de Freetown dans les Rivières.

ANNEXES 663

I. — Traité avec le Fouta-Dialo, 6 février 1897.
II. — Traité franco-anglais du 21 janvier 1895.
III. — Décret du 16 juin 1895 instituant le gouvernement général.
IV. — Décret du 25 septembre 1896, le modifiant.
V. — Arrêté du 28 décembre 1897 sur l'impôt de capitation.
VI. — Dépenses budgétaires de 1894 à 1899.

CHAPITRE X. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUINÉE FRANÇAISE . . . 641

Déclin de Freetown. — Révolte de la « hut tax ». — L'impôt en Guinée. — L'affaire de Ndama. — Litiges de frontières avec le Sénégal. — La route du Niger. — Étude du chemin de fer. — La question syrienne. — La crise du mauvais caoutchouc. — Taxes de consommation. — Ballay nommé gouverneur général et Cousturier gouverneur de la Guinée. — Mort de Ballay. — Difficultés politiques au Fouta. — Arrestation et exécution d'Ibrahima Foukoumba. — Mort de Boubakar. — Arrestation d'Ibrahima Ndama. — Massacre de la colonne Moncorgé. — Combats d'Ythiou et soumission des Coniagui. — Organisation du Labé. — Missions de délimitation franco-portugaise. — Campagne des Anglais dans le Kissi. — Troubles dans le Toma. — La colonne Conrard. — La mission Hostains d'Ollone. — Nouvelle mission de délimitation franco-anglaise. — Administration de Cousturier. — Prohibition du caoutchouc inférieur. — Situation économique. — Les budgets de 1900 à 1904. — Le chemin de fer : Négociations. — Rupture entre Ballay et Cousturier. — Échec de l'entreprise. — La colonie prend le travail en régie. — Amélioration du port et assainissement de la ville de Conakry. — Le nouveau gouvernement général. — M. Roume. — Atteintes à l'autonomie administrative et financière de la Guinée. — Les emprunts. — Départ de Cousturier. — M. Frézouls. — Arrestation d'Alfa Yaya. — Opérations de guerre chez les Toma. — Bataille et prise de Boussédou. — La question du Libéria. — Traité et mission de délimitation franco-libériens. — Prise de N'Sapa et de Koyama. — Rapports du Libéria avec les États européens et les États-Unis. — Traité franco-anglais : Cession des îles de Los. — Les gouverneurs en titre ou intérimaires Richard, Van Vollenhoven, Poulet, Liotard, Camille Guy. — Situation de la Guinée dans le gouvernement général. — Éloge de Ballay.

ANNEXES 733

I. — Délimitation de la Guinée et du Sénégal.
II. — Mouvement général du commerce de la Guinée.
III. — Dépenses budgétaires de 1900 à 1904.
IV. — Traité franco-libérien du 18 septembre 1907.
V. — Traité franco-anglais du 8 avril 1904.

TABLE DES GRAVURES ET DES CARTES 739

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

8